




UNIVERSIDAD COMPLUTENSE
5324347077



LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCCIX.





A PARIS,
Chez la Veuve de JEAN CUSSON, ruë ſaint Jacques, à ſaint Jean-Baptiſte.

M. DCCIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 7. JANVIER M. DCCIX.

COLLECTANEA DE CYRILLO LUCARIO *Patriarcha Constantinopolitano ; quorum Syllabum aversa paginâ exhibet. Quibus accessêre de veteribus Græcæ Ecclesiæ Hymnis Commentationes duæ, & Théologica de Causis Remediisque dissidiorum quæ Orbem Christianum hodie affligunt, Exercitatio.* C'est-à-dire : Piéces concernant Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, ausquelles on a joint deux Commentaires sur les Hymnes de l'ancienne Eglise Grecque, avec des Réflexions Théologiques sur les troubles qui divisent aujourd'hui les Chrétiens, & sur les remedes qui pourroient pacifier ces troubles. Par Th. Smith, Docteur en Théologie, & Prêtre de l'Eglise Anglicane. A Londres, de l'Imprimerie de G. Bowyer. Et se vend chez B. Cragg. 1707. in-8. pag. 182.



EN 1676. M. Smith fit imprimer à Oxford une petite Lettre in-octavo sur l'état présent de l'Eglise Grecque. Quoi qu'il semble n'avoir voulu faire dans cet Ouvrage qu'un simple récit de la situation où cette Eglise se trouvoit alors, & un dénombrement des membres qui la composoient, cepen-

dant en examinant la doctrine des Grecs, il avance plusieurs faits qui ont paru suspects aux Catholiques. Il soutient, par exemple, que Gabriel Philadelphe est le seul qui se soit servi du mot de Transubstantiation. Il prétend que les Grecs ne connoissoient point ce terme avant cet Auteur, & qu'ils ne s'en sont point servis depuis sa mort.

En 1684. M. Simon, sous le nom de Moni, fit imprimer à Amsterdam une Histoire Critique de la Créance & des Coûtumes du Levant. Le dessein général de M. Simon dans cet Ouvrage est de faire voir que l'on impute aux Grecs des erreurs qu'ils ne soutiennent pas. Cet Auteur attaque en général ceux qui ont écrit sur cette matiere, & en passant il refute ce que M. Smith avoit avancé dans la Lettre dont nous venons de parler, touchant Gabriel Philadelphe. Peu de tems après la publication de ce Livre, M. Smith répondit à M. Simon par cinq Dissertations imprimées à Londres en 1686. La premiere, la quatriéme & la cinquiéme de ces Dissertations ne regardent point M. Simon: mais comme il étoit personnellement attaqué dans la seconde & dans la troisiéme, il crut qu'il devoit y répondre sous son nom, & il publia aussi-tôt un Traité qui porte pour titre: *La Créance de l'Eglise Orientale sur la Transubstantiation, avec une Réponse aux Objections de T. Smith, où l'on fait voir que Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, qu'il honore du titre de Martyr, n'a été qu'un Imposteur.* Le Livre dont nous entreprenons de donner ici l'Extrait, est une Réponse à ce dernier. Le dessein de M. Smith en rapportant les particularités de la vie de Cyrille, a été d'affoiblir & même de réfuter les raisons que les Catholiques ont de regarder ce Patriarche comme Hérétique, puisqu'il a été condamné avec sa Confession de foi, dans deux Synodes tenus en Grece, l'un sous Cyrille de Berrhey en 1638. & l'autre sous le Patriarche Parthenius en 1642.

Ce que M. Smith nous donne ici touchant Cyrille Lucar, consiste en quatre piéces, 1°. La Vie de Cyrille Lucar. Cette piéce avoit déja paru en Anglois en 1680. Peu de tems après elle fut traduite en Latin, & imprimée en 1686. avec la seconde & la troisiéme piéce de ce Recueil. 2o. Une Lettre du sieur Van Hague, Ambassadeur des Etats de Hollande à la Porte. 3o. Un fragment de la Vie de Cyrille, composée par Antoine Leger. 4°. L'Histoire des troubles que les Jesuites ont excités dans Constantinople contre ce Patriarche. Cette piéce est tirée d'un Livre de Rivet, qui porte pour titre: *Mysteria PP. Jesuistarum. Lamprop.* 1633.

Cyrille Lucar nâquit dans l'Isle de Candie le 12. Novembre 1572. Il ne resta dans cette Isle que pendant son enfance ; il en sortit à l'âge de 12. ans, pour aller faire ses études à Venise, d'où il passa à Padouë : il eut pour Maître le célébre Maxime Margunius Evêque de Cythere, dont nous avons, 1°. des Hymnes Anacreontiques, qui ont été imprimées à Ausbourg en 1601. in-octavo, avec la version Latine de Conr. Rittershusius. 2°. Deux Lettres : La premiere, sur l'ordre de la Providence, qui permet le peché ; la seconde, sur la Procession du S. Esprit. Ces deux piéces ont été imprimées en Grec à Francfort en 1591. 3°. Un Dialogue sur le même sujet, c'est-à-dire, sur la Procession du S. Esprit, imprimé à Londres en 1624. 4°. Une Traduction Italienne des Vies de quelques Saints imprimée à Venise en 1603. & 1621. Après ses études, Cyrille Lucar forma le dessein d'aller en Allemagne ; & pendant le séjour qu'il y fit, il eut une grande liaison avec les Protestans, & il en rapporta l'esprit & la doctrine en Grece, où il fut ordonné Prêtre, & où Meletius Pega son parent, Protosyncelle du Patriarche d'Alexandrie, & qui faisoit alors les fonctions de Vice-Patriarche de Constantinople, le fit Archimandrite.

Ce Melece avoit aussi de l'érudition, & il a composé, 1°. Un Livre contre les Juifs, qui parut d'abord en Latin, puis en Grec, lequel a été réimprimé à Leopole en 1593. 2°. Un Dialogue Grec, intitulé : l'Orthodoxe Chrétien, imprimé à Vilna en 1596. 3°. Plusieurs Lettres, une entre autres à Sigismond III. Roi de Pologne. Cyrille Lucar en fut le porteur. Melece avoit écrit cette Lettre à l'occasion du Traité d'union que les Députés de Lithuanie & de Russie avoient faite avec l'Eglise de Rome, en reconnoissant le Pape pour Chef de l'Eglise, en 1585. elle tend à détruire la puissance œcuménique du Souverain Pontife ; & son Auteur avoit donné ordre à Cyrille Lucar de s'opposer fortement à cette réunion. Cyrille y donna tous ses soins, & il poussa si loin ses négociations, qu'il pensa former une union entre les Grecs de Lithuanie & les Lutheriens ; mais les premiers ne voulurent point communiquer avec les Lutheriens, sans en avoir auparavant averti les Patriarches de Constantinople & d'Alexandrie.

Le Roi de Pologne ayant été informé que Cyrille Lucar s'opposoit à la réunion des Grecs avec l'Eglise Romaine, en fut fort irrité ; & Cyrille pour éviter les effets de l'indignation de ce Prince, laissa une Confession de foi conforme à la doctrine de

'Eglise Romaine, entre les mains de l'Archevêque de Leopole en 1601. & il se retira en Grece avec beaucoup de précipitation. A son arrivée il trouva Melece, alors Patriarche d'Alexandrie, à l'extrémité. Melece mourut deux jours après, & Cyrille Lucar fut élû Patriarche d'Alexandrie à sa place. Il gouverna cette Eglise pendant dix-neuf années, sans qu'il soit rien arrivé que l'Auteur ait cru digne d'être rapporté ici. En 1612. Neophyte, Patriarche de Constantinople, fut relegué dans l'Isle de Rhodes par le Grand Seigneur Achmet, & Cyrille fut chargé du gouvernement de cette Eglise pendant son exil. Après la mort de Neophyte, il fut proposé pour remplir ce Siége. Mais Timothée, Evêque de Patras, l'emporta sur lui, en donnant de plus grosses sommes aux Officiers de la Porte. Cyrille, frustré de son espérance, se retira en Valachie. C'est de là qu'il écrivit une lettre sur la foi, les rites, & le gouvernement de l'Eglise Grecque. Il y parle aussi des différentes Sectes de l'Orient. Cette lettre est adressée à Jean Vytenbogaert, & on a pris soin de l'inserer dans le Recueil des Lettres des Sçavans, imprimé à Amsterdam en 1660. Timothée ne posseda pas long-tems le Patriarchat de Constantinople; il mourut en 1621. & Cyrille Lucar fut élû en sa place. Ce nouveau Patriarche fit une étroite liaison avec les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande. Comme cette liaison ne laissoit aucun lieu de douter que Cyrille ne fût du sentiment de ces Ambassadeurs sur la Religion; quelques Evêques, & entre autres, Gregoire Evêque d'Amazée, s'éleverent contre le Patriarche. Cyrille se croyant à l'abri des insultes, se servit de moyens violens; il excommunia Gregoire: mais celui-ci, soutenu de l'Ambassadeur de France, & d'un parti considerable, porta ses plaintes au Vizir, & Cyrille fut dépoüillé du Patriarchat, & envoyé en exil à Rhodes. Anthyme, Evêque d'Andrinople, fut élevé à cette dignité. Quelque tems après, l'Ambassadeur d'Angleterre obtint le retour de Cyrille, & Anthyme se retira dans un Monastere qui porte le nom de S. Athanase. Dès que Cyrille se vit paisible, il fit venir d'Angleterre des caracteres, pour faire un Catechisme qu'il avoit composé. Il fut traversé dans ce dessein par les Turcs, qui lui enleverent son Imprimerie.

Dans ce tems-là l'Ambassadeur de Hollande rendit publique une Confession de foi, sous le nom de Cyrille Lucar, Patriarche de Constantinople. Cyrille l'avoüa, la traduisit en Grec, & elle fut imprimée à Geneve en Latin & en Grec en 1633. & seule-

ment en Latin en 1620. Elle a encore été imprimée au même endroit en Grec & en Latin, avec les censures de Cyrille de Berrhei & de Partenius, en 1645. in-8°. Matthieu Cariophyle composa contre cette Confession de foi, un Ouvrage qui porte pour titre : Censure de la Confession de foi Calvinienne, publiée sous le nom du Patriarche Cyrille : *Censura Confessionis fidei Calvinianæ, quæ sub nomine Cyrilli Patriarchæ edita circumfertur. Romæ* 1631. *in*-8.

En 1634. Athanase Archevêque de Thessalonique, offrit une grosse somme aux Officiers de la Porte, pour avoir le Patriarchat de Constantinople. Sa proposition fut écoutée. Cyrille fut relegué à Tenedo, & Athanase fut sacré Patriarche de Constantinople trois mois après. Cyrille ayant donné une grosse somme d'argent au Vizir, remonta sur son Siége, & Athanase fut dépossedé. Enfin en 1635. Cyrille fut enlevé de Constantinople le 27. Juin, par ordre du Grand Seigneur, & conduit dans un vaisseau, où il fut étranglé. Voilà ce que M. Smith appelle Martyre.

Cyrille Lucar sçavoit le Grec, le Latin, & l'Arabe ; on ne lui a rien reproché sur ses mœurs ; mais il paroit, par la Vie que M. Smith nous donne ici, qu'il n'aimoit point l'Eglise Romaine, & qu'il pensoit, comme les Protestans, sur la Foi & la Religion ; il étoit en commerce de Lettres avec George Abbot & Guillaume Laud. C'est lui qui a envoyé à Charles I. Roi d'Angleterre, le fameux Manuscrit Alexandrin, de la Bible des Septante, que l'on croit de 1400. ans, & que l'on dit avoir été écrit par une Vierge Egyptienne nommée Thecle. M. Smith croit que ce manuscrit pourroit bien avoir appartenu à un Monastere d'Egypte, de Sainte Thecle Vierge Egyptienne, qui fut exposée aux bêtes dans la Palestine, la quatriéme année de l'Empire de Diocletien ; mais ce n'est qu'une simple conjecture. Car ni le nom de Thecle, ni l'âge du Manuscrit ne s'y trouvent pas ; il y a seulement une Note au commencement, qui nous apprend, 1°. Que cet Exemplaire a été écrit peu de tems après le Concile de Nicée, par une Vierge nommée Thecle, 2°. Que le nom de Thecle étoit écrit à la fin de ce Manuscrit & qu'il a été déchiré par les Turcs ; mais cette Note est écrite de la main de Cyrille Lucar.

Les trois piéces qui suivent l'Histoire de la Vie de Cyrille Lucar, ne contiennent rien dont nous n'ayons touché quelque chose dans l'Extrait que nous donnons de sa Vie.

La cinquiéme Piéce contient plusieurs Remarques, que M. Smith a faites sur les Hymnes des Grecs. Ces Hymnes ont des noms différens: les unes se récitent le matin, & on les appellent les Hymnes du matin; les autres se récitent le soir, lorsqu'on allume les lampes, & on les appellent Hymnes du soir. Celle du matin est ce que nous appellons l'Hymne des Anges, ou le *Gloria in Excelsis*. M. Smith l'a fait imprimer ici suivant le Manuscrit d'Alexandrie, où elle a été inserée après les Pseaumes, avec d'autres Hymnes tirées de l'Ecriture. Il y a joint les varietés de Leçons qu'il a remarquées dans d'autres Manuscrits. Il rapporte aussi celle du soir.

Le dernier Traité contient plusieurs Réflexions sur les divisions qui affligent aujourd'hui l'Eglise. M. Smith tâche de découvrir les sources de ces divisions. Il en trouve trois; c'est, dit-il, en premier lieu, qu'on s'est éloigné de la simplicité de la Foi Chrétienne; & qu'au lieu de s'attacher à conserver la Foi du premier âge de l'Eglise, on a fait de nouvelles définitions de Foi, qui ne sont fondées ni sur l'Ecriture, ni sur la Tradition, 2°. On a mis au nombre des Articles de Foi, des Dogmes qu'on peut ignorer, sans préjudice de son salut. 3°. Notre Auteur prétend, que l'esprit de domination, qu'on remarque dans la conduite des Souverains Pontifes, n'y a pas peu contribué. Voici les remedes que M. Smith voudroit qu'on apportât à ces maux, 1°. Il ne faudroit proposer à croire que ce qui est précisément contenu dans l'Ecriture & dans les Symboles des Conciles Generaux. 2°. Qu'on laissât à chacun la liberté de penser ce qu'il voudroit sur les autres Dogmes. 3°. Que les anciens Canons qui ont été faits pour le Gouvernement des Eglises, fussent observés dans toute leur rigueur, & que les Evêques fussent rétablis dans leurs libertés & dans leurs Privileges. Enfin l'Auteur veut bien qu'on reconnoisse l'Evêque de Rome pour le premier des Evêques, pourvû qu'on ne regarde pas les autres Evêques comme ses Vicaires.

PISCIUM QUERELÆ, ET VINDICIÆ EXPOSITÆ à Johanne Jacobo Scheuchzero Medecinæ Doct. Acad. Leopoldin. & Societatum Regg. Anglicæ ac Prussicæ Membr. Tiguri, sumptibus Autoris, typis Gessnerianis. 1708. C'est-à-dire: *Les plaintes des Poissons, & leur Rétablissement dans leurs Droits. Par Jean-Jacques Scheuchzer, Docteur en Medecine.*

A Zurich, aux dépens de l'Auteur, de l'Imprimerie de Gesner. 1708. Vol. *in* 4°. pag. 36.

LEs Philosophes n'ont pas encore bien défini ce que c'est que ces figures de Poissons, reguliérement marquées sur certaines pierres qui se trouvent quelquefois dans la terre, & qu'on voit dans les cabinets de quelques Curieux. Les uns prétendent que ce sont des traits du hazard; les autres, des restes de Poissons, qui s'étant desséchés sur ces pierres y ont laissé leurs vestiges. M. Scheuchzer examine ici les deux sentimens; & décidant en faveur du second, il travaille à confondre les Epicuriens, qui attribuent tout au hazard, & à établir la vérité du Déluge universel. Il fait d'abord voir que quelques-unes de ces figures sont trop réguliéres & trop naturelles, pour n'être pas des vestiges de Poissons qui ayent eu vie; & il observe ensuite que plusieurs de ces pierres ont été trouvées dans les lieux où il n'y a jamais pu avoir de Poissons, à moins qu'on ne suppose qu'ils y ayent été portés par les inondations d'un Déluge universel.

Ceux qui nient que ces figures soient des restes de véritables Poissons, attribuent par là au régne minéral, ce qui, selon M. Scheuchzer, appartient uniquement au régne animal, qui est le plus noble; & font par conséquent une espéce d'injustice à tous les animaux en général; mais sur-tout aux Poissons en particulier, qui pour cette raison s'intéressent dans cette affaire, & qui, tout muets qu'on les croye, rompent le silence, pour vanger l'injure qui leur est faite par les Philosophes.

Ce sont donc les Poissons qui parlent ici. Ils se plaignent qu'on ose ranger sous le régne minéral, & mettre au nombre des pierres, de véritables Poissons, qui ont eu vie comme eux; & à cette occasion ils entreprennent, tout Poissons qu'ils sont, de confondre ceux qui attribuent au hazard ces figures de Poissons, & ceux qui nient le Déluge universel. Il s'agit, disent-ils, de vanger la gloire de notre Nation, contre les entreprises de la Philosophie, contre l'injure des tems, & contre le préjugé, où les hommes sont sur notre prétenduë incapacité de parler, dont ils ont même fait un Proverbe. Nous prétendons rétablir la gloire des Poissons nos Confreres, qui sont morts dans le Déluge; &, ce qui est de plus considérable, donner des témoignages invincibles de la vérité du Déluge universel. Que les Athées, que les Epicuriens élévent ici leur voix, nous préten-

dons, nous qui passons pour muets, les rendre muets eux-mêmes, & leur fermer la bouche. Un brochet ouvrira la dispute. C'est un brochet, dont le squelete se voit au naturel sur une pierre trouvée dans une carriére près de Constance, en un lieu élevé, où l'on ne sçauroit soupçonner qu'il y ait jamais eu ni Piscine, ni Lac, ni Etang. On y distingue les vertébres, les côtes, les machoires, les oüies, les nageoires, & même une portion de sa chair un peu durcie. Venés ici, Partisans de cet *Archée* souterrain, à qui vous faites fabriquer tout ce qu'il vous plaît : n'est ce pas ici le corps d'un véritable brochet; examinés-en la grandeur & les proportions; voyés si toutes les parties n'y sont pas en leur place? Venez, Manichéens, venez Epicuriens; faites valoir tant qu'il vous plaira les loix du mouvement: comment prouverez-vous qu'un assemblage si juste soit une ébauche de brochet, produite par le concours fortuit d'un amas d'atômes? Et vous, Philosophes, qui ne reconnoissez d'autres causes dans la nature, que certaines idées que vous ne sçauriez définir, & que vous faites voltiger par-tout; dites-nous, comment l'idée de brochet a pu s'étendre si bien entre des pierres posées immédiatement les unes sur les autres; comment elle y a pu disposer avec tant d'ordre, toutes les parties d'un poisson? Pour vous, qui supposés la Panspermie, & qui faites auteurs de toutes choses, certains sels actifs, capables, dites-vous, de toutes sortes de formes; montrez-nous quel est donc ce trésor inépuisable? Quels sont ces sels capables de produire ainsi tout ce qui se voit dans la nature. Nous en appellons à ceux d'entre les mortels, à qui il reste seulement un peu de raison; & nous leur demandons, si le squelete dont il s'agit, n'est pas véritablement le squelete d'un brochet qui ait eu vie: s'il faut chercher ailleurs que dans quelque inondation la raison pourquoi des Poissons s'engagent entre des pierres sur des lieux élevés; & si une autre inondation que celle d'un Déluge universel, a pu ensevelir celui-ci dans la carriére où il a été trouvé. Après cela, dites-nous, si le brochet que nous mettons devant vos yeux, ne doit pas être regardé comme un témoin autentique du fameux Déluge décrit par cet Homme divin, qui alloit devenir notre proye, si Dieu ne l'avoit sauvé des eaux, où la fureur de Pharaon l'avoit exposé. Ce brochet est un témoin qui a plus de 4000. ans, sur-tout si l'on compte les années qu'il a vécu avant le Déluge. C'est un témoin doux & débonnaire qui a quitté toute sa voracité de brochet, & qui, tout gros poisson qu'il est, loin de manger les petits, veut bien les admettre à sa suite, pour qu'ils rendent le

même témoignage que lui.

M. Scheuchzer se sert de cette transition pour continuer la même figure, à l'égard de plusieurs autres Poissons, qui, comme le brochet, ont été trouvés collés ou empreints sur des pierres ; les uns sur des ardoises, les autres sur des piéces de marbre, &c. Il parle ensuite de ces Fossiles, appellés par les Naturalistes, Glossopetres, ou Langues de pierres, qui se trouvent à Malthe, en Suisse, en Angleterre, & ailleurs. Il dit, en faisant toujours parler les Poissons, qu'on a long-tems cherché, si le Glossopetre étoit du régne minéral, ou du régne animal, & d'où il tiroit son origine. Pline le Naturaliste rapporte dans le Chapitre dixiéme du trente-septiéme Livre de son Histoire, que de son tems on croyoit que le Glossopetre étoit formé dans le Ciel, & qu'il tomboit sur la terre, quand la Lune souffroit quelque éclipse. Plusieurs Auteurs ont écrit, qu'il se formoit dans la terre, par une vertu occulte. M. Scheuchzer regarde ces opinions comme des simplicités ; & fait décider par ses Poissons, que les Glossopetres sont des dents de chiens marins, & d'autres Poissons de même espece, morts dans le tems du Déluge universel. Que ceux, (disent ici les Poissons) qui refuseront de se rendre à cette vérité, prennent garde, s'ils s'embarquent jamais sur mer, de n'apprendre que trop un jour par leur expérience, ce que c'est que les dents dont nous leur parlons. Qu'ils prennent garde d'avoir un sort plus triste que celui de Jonas, & d'être, non engloutis dans le ventre d'une baleine, pour en sortir ensuite ; mais d'être dévorés & déchirés entiérement par les dents des chiens de mer, pour porter la peine de leur opiniâtreté. Mais avant que de rien dire davantage, on nous permettra bien de nous plaindre ici de ces Fabricateurs de noms, qui ont appellé *Glossopetre, Langues d'oiseaux*, & *Langues de serpens*, ce qui n'eût jamais la figure de Langue. Nous voulons croire qu'ils l'ont fait plûtôt par ignorance, que par aucune envie qu'ils ayent eû contre nous ; car enfin, quelle conformité y a-t-il entre ces dents, & des langues d'oiseaux ou de serpens, comme ils les appellent ici ? M. Scheuchzer remarque que les Glossopetres, qui ont les bords garnis de petites pointes en façon de scie, sont des dents de chiens de mer, & que les autres appartiennent à d'autres Poissons. Ces Glossopetres ont différentes couleurs, selon les lieux où on les trouve. Ceux de Malthe sont blancs pour la plûpart, ceux d'Angleterre, noirâtres, &c. ce qui ne vient que de la qualité de la terre. Les Poissons, après

plusieurs autres discours que nous passons, terminent leurs plaintes par l'Eloge du célébre Jean Woodward, de la Société Royale de Londres, & Medecin de la même Ville. Ce grand Physicien, disent-ils, a défendu contre nos Adversaires, l'hypothese que nous soûtenons sur le Déluge universel; & il l'a fait avec tant de succès, que nous ne sçaurions avoir trop de considération pour lui.

CANTATES FRANÇOISES SUR DES SUJETS *tirés de l'Ecriture, à voix seule & basse continuë; partie avec symphonie, & partie sans symphonie: Par Mademoiselle Delaguerre. Livre I. contenant Esther, le passage de la Mer Rouge, Jacob & Rachel, Jonas, Susanne & les Vieillards, & Judith.* A Paris, chez Christophe Ballard, seul Imprimeur du Roi pour la Musique, ruë S. Jean de Beauvais, au Mont Parnasse, 1708., in-fol. en long. pag. 80.

COmme ces Cantates sont d'un genre nouveau, nous ne sçaurions nous dispenser d'y faire attention. On avoit crû jusqu'ici qu'il n'y avoit que le Badinage & le Merveilleux de la Fable, qui fussent propres à la Musique. Des personnes accoûtumées à se défendre des préjugés, ont crû qu'on pouvoit faire de la Musique un usage plus noble & plus utile, & cependant aussi agréable. Le succès de l'exécution justifie la singularité du dessein.

M. de la Motte, qui nous permet de le nommer ici, est Auteur des paroles de ces Cantates. Il en a fait un grand nombre, qui toutes ensemble formeront un corps d'Ouvrage, dont nous sommes impatiens de pouvoir rendre compte au Public. On peut toûjours juger par celles-ci, de l'agrément & de l'utilité des autres. On y remarque par-tout une fidélité respectueuse pour l'Ecriture, telle que tout Poëte doit se l'imposer quand il travaille sur des sujets consacrés. M. de la Motte n'employe aucune circonstance, ni même aucun sentiment, qui ne soit historique, & il a asservi son imagination à la plus exacte vérité. Les ornemens qu'il y joint consistent dans le choix & l'arrangement des circonstances, dans la force & dans la propriété des termes, & dans l'agrément & la variété des tours. Il tire de chaque action une réflexion naturelle, qui sans avoir la sécheresse du précepte, en a toute la précision & toute la solidité.

Cet Ouvrage renferme six Cantates. La premiére est, *Esther*: c'est un exemple de ce que les Souverains doivent à la justice

& à la vérité. La seconde est, *le passage de la Mer Rouge*; la timidité des Israëlites, la confiance de Moyse, & l'aveuglement de Pharaon y sont également bien exprimés. La troisiéme est, *Jacob & Rachel*. L'Auteur y représente naïvement l'amour conjugal; image si fréquente dans l'Ecriture, de l'amour de JESUS-CHRIST pour l'Eglise. La quatriéme est, *Jonas*. On y voit l'inutilité de la prudence humaine contre les desseins de Dieu. L'Auteur dans la cinquiéme, qui est *Susanne*, peint le triomphe d'une chasteté à l'épreuve des séductions & des menaces. Dans la sixiéme, où l'Auteur décrit la délivrance de Bethulie, on admire Judith, & on ne plaint pas Holopherne.

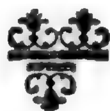
A l'égard de la Musique, nous ne doutons pas que les Connoisseurs, n'y trouvent leur compte du côté des Chants & de l'Harmonie : mais, outre ce mérite, nous y avons remarqué une méthode qu'on ne sçauroit trop recommander aux Musiciens. Mademoiselle Delaguerre forme toujours son dessein de Musique sur le sens ou la passion qui régne dans chaque morceau, & y subordonne l'expression des mots, qu'elle rend fort heureusement, mais qu'elle se garde bien d'outrer. Nous avons parlé de deux autres Ouvrages de Mademoiselle Delaguerre dans le 31. Journal de l'année. 1707.

MANTISSA DECISIONUM SACRÆ ROTÆ Romanæ, ad Theatrum Veritatis & Justitiæ Eminentissimi D. Cardinalis de Luca, ejusque tractatus de Officiis Venalibus & statutariis successionibus, &c. amplectentium, confirmantium, laudantium, &c. Studio & operâ Clariss. J. U. D. Argumentis, Summariis & Indicibus necessariis exornata & juxta titulorum seriem & discursuum ordinem disposita. Coloniæ Allobrogum sumptibus Choüet, de Tournes, Cramer, Perachon, Ritter. 1707. C'est-à-dire: *Décisions choisies de la Rote, pour servir d'Addition & de Preuves aux Oeuvres du Cardinal de Luca, dans ses différens Traitez, &c.* A Genéve, aux dépens de Choüet, de Tournes, Cramer, Perachon & Ritter, in-fol. 1707.

TOutes les Matieres qui sont traitées dans cet Ouvrage, avoient déja été traitées par le même Auteur, dans d'autres Ouvrages précédens, sous le Titre spécieux du Theatre de la Verité & de la Justice. Il parut sous ce Titre en 1688. deux gros Traitez : l'un du Droit de Patronage; l'autre des Pensions sur les Bénéfices. On ne fit pas attendre long-tems la con-

tinuation des mêmes Matiéres : car l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 1689. on donna divers Traités au Public, ſçavoir, des Bénéfices en général, des Dignités, des Canonicats, des Chapitres, des Actes Capitulaires, des Cures, des Paroiſſiens, des Elections, des Moines, du Mariage, des Dixmes, des Oblations, des Aumônes, des Immunitez de l'Egliſe, des Evêques, des Clercs, des Cenſures, des Ceremonies de l'Egliſe, & du Concile de Trente. Tous ces Traitez qui concernent le Droit Canonique, ſont imprimés à Cologne. L'Auteur ne s'en eſt pas tenu-là; il a écrit auſſi le Droit Civil, & en a parcouru toutes les Matiéres On publia ſous ſon nom en 1690. un Livre qui traite des Teſtamens, des Codiciles, des Donations à cauſe de mort, des Legs, des Fideicommis, des Succeſſions *ab inteſtat*, de la Legitime, de la Quarte Falcidie, de la Quarte Trebellianique, des différentes ſortes d'Héritiers, du droit d'Aîneſſe, des Majorats, & des Renonciations. En 1691. il parut un autre Livre touchant l'Ordre Judiciaire, ſur-tout par rapport aux Uſages de la Cour de Rome. On y fait mention des différens dégrez de Juriſdiction, de la Nobleſſe, & des Droits Honorifiques, des Servitudes, des Retraits, du Bail Emphitéotique, du Loüage, des Societez, des Lettres de Change, des intérêts. En 1692. on imprima un Traité de la Dot, & de tout ce qui regarde les Avantages Nuptiaux : un autre des Donations entre-vifs, des Contrats de vente, des différentes eſpéces d'Obligations. On y parle auſſi des Tutelles & des Curatelles. A ces Traitez ſucceda en 1693. le Traité des Fiefs & des Droits Seigneuriaux, & on y joignit un Traité des Offices Venaux & des Droits du Prince.

Le nouveau Livre qu'on donne ici, ſous le Titre de Déciſions de la Rote, ne traite point de Sujets nouveaux ; ce ſont ſeulement de nouvelles Obſervations ſur les Matiéres déja traitées ; & comme ces Obſervations ſont en grand nombre, & que d'ailleurs elles ont leur application aux Queſtions des premiers Livres, dont nous ne pouvons pas parler ici ; nous nous en tiendrons pour les Additions, ainſi que nous venons de faire pour les Livres principaux, à la ſimple indication de l'Ouvrage.



II. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDY 14. JANVIER M. DCCIX.

G. BRANDTS HISTORIE VAN DE RECHTSpleging, &c. C'est-à-dire, *Histoire des Procédures qui ont été faites en 1618. & 1619. contre M. Jean Oldenbarnevelt, M. Rombout Hoogerbeet & M. Hugue Grotius. Par G. Brandt.* A Roterdam, chez Barent Bos. 1708. in-4. pag. 269.

LEs malheurs d'Oldenbarnevelt, de Hoogerbeet & de H. Grotius, ne sont pas ignorés de ceux qui ont quelque connoissance de l'Histoire du dernier Siécle. Plusieurs Ecrivains en ont parlé. Grotius lui-même nous a laissé une Rélation de ses malheurs. Mais personne n'a recüeilli avec plus de soin, tout ce qui s'est passé pendant le tems qu'on instruisoit le Procès de ces Magistrats, que l'Auteur dont le Fils nous donne aujourd'hui l'Ouvrage. Il entre dans un très-grand détail. Il rapporte quantité d'Actes, de Circonstances & de Faits remarquables, qui ne se trouvent point dans l'Apologetique de Grotius. Il prend la défense de ceux dont il décrit les infortunes; il pénétre dans les intentions, & il développe les vûës que s'étoient proposées les principaux Auteurs de leur perte. Monsieur Brandt nous assure qu'il a appris tout ce qu'il rapporte dans cette Rélation, ou de ceux qui ont servi ces trois illustres Malheureux pendant leur emprisonnement, ou des Ecrits qu'ils ont faits dans leur prison, ou des Mémoires presentés aux Etats de Hollande par les Ambassadeurs qui ont été envoyés par le Roi de France, pour solliciter la liberté de ces Prisonniers.

Comme le mérite d'Oldenbarnevelt & de ses Compagnons de Fortune, a donné occasion à leur chûte, l'Auteur commence par le Portrait de ces trois Magistrats. Il s'étend beaucoup plus sur les belles qualités de Grotius, que sur celles des autres; & il a pris soin d'inserer ici le Catalogue des Ouvrages de ce dernier. Il passe ensuite aux véritables causes de leurs malheurs.

Maurice Comte de Nassau, & depuis Prince d'Orange avoit (dit-il) formé des vûës sur la liberté des Hollandois: Elles ne tendoient pas à la leur ôter absolument, mais il vouloit la resserrer dans des bornes un peu plus étroites, afin de donner plus

d'étenduë à son autorité. Il avoit assez de lumieres pour voir qu'il ne viendroit jamais à bout d'executer son dessein, tant que vivroient Barnevelt, Hoogerbeet & Grotius. Ces trois Messieurs occupoient des places distinguées ; ils avoient une grande autorité sur le Peuple. Ils étoient trop clair-voyans pour ne pas s'appercevoir des vûës de ce Prince, & trop dévoüés au bien public, pour ne pas s'y opposer dès qu'ils s'en seroient apperçus. Tout cela détermina ce Prince ambitieux à former le dessein de les perdre. Il commença par les faire arrêter, sous prétexte qu'ils avoient quelque intelligence avec les ennemis de la République, & qu'ils avoient beaucoup contribué aux broüilleries du Synode de Dordrect. Il fit plus, craignant quelque émotion populaire, il fit courir des Libelles dans lesquels il faisoit entendre au Peuple que les Etats Généraux ayant découvert une conspiration, dont Barnevelt, Hoogerbeet, & Grotius étoient les auteurs, on avoit jugé à propos de se saisir d'eux.

Après ce premier coup le Prince Maurice, pour sonder la disposition du Peuple, différa long-tems à faire instruire le Procès de ces illustres Prisonniers. Au bout de six mois il fut resolu qu'on nommeroit des Commissaires pour les juger, & le Comte Maurice eut soin de faire tomber ce choix sur des personnes qui ne les aimoient pas. Barnevelt & ses Confreres eurent beau dire, qu'ils recusoient ces Juges, ils ne furent point écoutés ; il fallut répondre sur les faits sur lesquels ils furent interrogés : on n'accorda pas même à Barnevelt la permission de répondre par écrit comme il l'avoit demandé ; & ce ne fut qu'après que les Epouses des Prisonniers eurent prouvé aux Etats Généraux, que ces Commissaires étoient les plus grands ennemis de leurs maris, qu'on nomma vingt-quatre Députés pour examiner cette affaire. Cependant les Prisonniers étoient gardés avec beaucoup de soin : personne n'avoit la liberté de leur parler ; on ne voulut pas même permettre à leurs épouses de s'emprisonner avec eux. Comme on ne sçavoit pas au vrai de quels crimes ils étoient accusés, parce qu'on avoit fait jurer les Députés de garder le sécret sur cette affaire ; un des amis de ces grands Hommes trouva moyen de leur écrire, & de leur enseigner un expedient pour faire connoître à leurs amis ce dont ils étoient accusés, & demander en même tems ce qui pouvoit servir à leur justification. Il demanda la permission de leur donner quelques Livres ; on les examina ; & comme on ne vit point les vers Latins qu'on avoit écrit entre-lignes avec de l'encre qui ne marquoit qu'après avoir été

presentée

présentée au feu, ils leur furent rendus. On leur enseignoit la maniére de faire de semblable encre dans ces vers. Il n'y eut que Grotius qui s'apperçut du stratagême. Mais quand bien même ils s'en seroient apperçus tous les trois, cela ne pouvoit pas être d'une fort grande utilité à des gens dont on avoit juré la perte. Barnevelt fut donc condamné à avoir la tête tranchée, & Hoogerbeet & Grotius furent conduits à Levestin, prison très-forte, dans laquelle ils ont fini leur jour.

Quoiqu'il soit rare qu'on voye d'excellens Ouvrages en Langue Flamande, on peut dire que celui-ci est fort bien écrit, & il seroit à souhaiter, pour la mémoire des trois grands Hommes dont il y est parlé, que quelque habile main voulût prendre la peine de le traduire en Latin ou en François. M. de Brandt, pour égayer sa matiére, a pris soin d'y insérer plusieurs bons mots qui ont été dits à ce sujet. En voici un de Mad. Barnevelt. Après la mort du Pere, les enfans de cette Dame firent une conspiration contre le Prince Maurice. L'aîné ayant été pris, Madame de Barnevelt, demanda audience à ce Prince, pour le prier de lui accorder la grace de son fils; parce qu'en qualité de Statouder il en avoit le pouvoir. Le Prince n'osa refuser audience à cette Dame; mais au lieu d'avoir égard à sa priére, il lui répondit, qu'il étoit surpris de la voir demander grace pour son fils, elle qui ne l'avoit point demandée pour son mari. La Dame sentant fort bien, par ce compliment qu'elle n'obtiendroit rien, lui répartit, qu'elle n'avoit pas demandé grace pour son mari, parce qu'il étoit innocent, mais qu'elle la demandoit pour son fils, parce qu'il étoit coupable, & elle se retira aussi-tôt. Le Prince Maurice étoit plus convaincu que Mad. de Barnevelt, de l'innocence de son mari; & il en eut un si grand chagrin sur la fin de ses jours, que comme on lui servoit un jour la tête d'un brochet, il crût voir la tête de Barnevelt, & dit plusieurs fois, qu'on lui ôtât cette tête blanche de devant les yeux.

A DIRECTORY PHYSICO-MEDICAL, compos'd for the use and benefit of all such as designo to study and practise the Art of Physick, &c. C'est-à-dire: *Conduite Physique & Medicale, dressée en faveur de ceux qui veulent étudier & pratiquer la Medecine, & dans laquelle on prescrit la meilleure Méthode pour l'intelligence de cet Art; & l'on donne un Catalogue des principaux Auteurs, que doivent consulter les jeunes Etudians. Par Pierre Paxton, Docteur en Médeci-*

ne. A Londres, chez J. Sprint, &c. 1707. in-8. pag. 253. ſans y comprendre la Préface & la Table des Chapitres.

L'Objet que ſe propoſe la Medecine eſt d'une ſi vaſte étenduë, que les jeunes gens qui veulent s'engager dans l'étude de cette Profeſſion ne peuvent le faire ſous la conduite de trop bons Guides. Sans ce ſecours, ils s'expoſent à enfiler de fauſſes routes, à faire un mauvais choix de Principes, & à ſe prévenir pour certains Auteurs incapables de leur former un bon goût de Théorie ou de Pratique, & à la lecture deſquels ils perdroient beaucoup de temps. C'eſt donc en vûë de leur frayer des chemins également ſûrs & faciles, que M. Paxton leur préſente cette *Conduite Phyſique & Médicale*, par laquelle il prétend non-ſeulement les initier dans les myſtéres de l'Art, & leur en découvrir les véritables principes, mais encore leur indiquer les Auteurs qui ont traité chaque matiere en particulier, & auſquels ils doivent avoir recours, pour un plus ample éclairciſſement. Il aſſure n'avoir eu d'autre modéle de l'ouvrage qu'il entreprend ici, que le ſeul *Moronus*, de la méthode duquel il s'eſt néanmoins (dit-il) fort écarté. Il compte pour très-peu de choſe les Abregés, les *Introductions*, & les *Inſtitutions*, qui ont paru juſqu'ici en ce genre, & qui (ſelon lui) ſont très-éloignées de tracer aux Etudians une idée de tout ce qui eſt du reſſort de la Médecine. Si quelques-uns des anciens ont tâché de leur rendre ce ſervice, ç'a été en établiſſant un ſyſtême ſur des Hypothéſes, démenties par les découvertes de nos jours, & qui par conſéquent deviennent preſque de nul uſage aujourd'hui. L'Auteur s'eſt efforcé d'éviter dans cet ouvrage, les défauts, qui (à ſon avis) ont rendu moins utiles les divers Traités de cette eſpéce. Si celui-ci ne paroît pas toujours auſſi méthodique qu'on le pourroit ſouhaiter, M. Paxton en allégue cette excuſe : c'eſt qu'au défaut de bons Originaux qu'il pût imiter, il s'eſt vû réduit à la néceſſité de s'abandonner à ſon propre génie ; & *qu'il eſt difficile* (ajoûte-t-il) *qu'un homme, qui défriche le premier des bois & des déſerts, y pratique toujours des chemins où la ſureté ſe trouve jointe à la commodité, & n'y courre quelquefois le riſque de s'égarer, faute de guide, dans des ſentiers hazardeux*. Pour mettre les Lecteurs en état de décider, ſi dans cet aveu de l'Auteur, il y a plus de ſincérité, que de modeſtie ; nous allons leur donner en peu de mots, un plan de l'ouvrage dont il eſt queſtion.

Il ne faut pas s'imaginer, que ce soit ici un systême complet de Médecine. Ce ne sont, pour ainsi dire, que des premiers traits & comme une simple ébauche, pour la perfection de laquelle on doit consulter les Ecrivains, qui ont approfondi chaque point. Mais comme il arrive souvent, que ces Ecrivains ont en cela plus d'égard à leurs préjugés favoris, qu'à la vérité; notre Auteur essaye de remédier à cet inconvénient, en exposant d'abord ce qui constituë l'essence de chaque chose en elle-même; après quoi il parcourt les différentes opinions qu'en ont eu les autres Médecins, ausquels il a soin de nous renvoyer. Il s'applique aussi à distinguer sur chaque sujet, ce qui n'est que d'ostentation, d'avec ce qui est véritablement utile. Cela posé, voici quel est l'ordre de ce Traité, partagé en treize Chapitres, qui sont subdivisés en plusieurs articles, & qui ont à leur tête de petits Sommaires.

M. Paxton commence par faire voir, qu'à considérer la nature des diverses parties qui composent le corps humain, la délicatesse de ses ressorts, le changement & la dissipation continuelle qu'il souffre; on ne peut douter que cette merveilleuse machine ne doive être sujette à quantité de dérangemens, qui sont les maladies, & à une entiere dissolution, qui est la mort. Ensuite il montre, en comparant les peuples les plus sauvages, & même les animaux parfaits, avec les Européens, que cette multitude de maladies qui affligent les derniers, est plûtôt un effet de leur intempérance, que de la foiblesse de leur compléxion; & que comme la Médecine est un moyen imaginé pour nous délivrer des infirmités que nous nous procurons, il s'ensuit que cet art doit recevoir d'autant plus d'accroissement, que les maux se multiplient davantage. De-là il tire une conséquence, en faveur des nouvelles méthodes d'enseigner la Médecine; les anciennes se trouvant renfermées dans des bornes trop étroites, par rapport aux nouvelles maladies & aux nouveaux remédes.

L'Auteur persuadé, que la Physique est absolument nécessaire à quiconque veut devenir bon Médecin, donne quelques notions générales concernant les propriétés de la matiere, qu'il appuye sur des expériences & des observations, & sur l'autorité de deux Philosophes (*Gassendy* & *Boyle*) qui lui semblent en avoir traité fort clairement, & ausquels il renvoye le Lecteur. Il fait, après cela, un dénombrement des autres opinions sur cet article, & nomme les Auteurs chez qui les jeunes Etudians peuvent s'en instruire plus à fond.

Ces préliminaires Physiques sont suivis d'une description Anatomique & abregée du corps humain. On en distribue les parties en différentes classes ; & l'on explique en peu de mots la structure & les usages de ces mêmes parties.

On étalle, en troisiéme lieu, les substances dont l'assemblage forme ce qu'on appelle *Matière Médicale ;* on les range selon leurs genres différens, & l'on propose la méthode la plus convenable, pour en découvrir les qualités.

De-là on passe à la Pharmacie, ou à la maniere de préparer les médicaments ; laquelle se partage en deux branches, qui sont la Pharmacie *Galenique*, & la *Chymique.*

En cinquiéme lieu, on traite de ce qui regarde l'opération de ces mêmes médicamens ; c'est-à-dire, qu'on éxamine d'où ils empruntent leur efficace, comment, & sur quelles parties de nos corps ils agissent, &c.

Enfin, les jeunes Médecins étant une fois informés du nom & de la vertu des médicamens, il ne s'agit plus que de leur en apprendre la juste application, en leur faisant connoître les maladies ausquelles ces remédes conviennent. C'est à quoi l'Auteur employe les derniers Chapitres de cette Introduction. Il y fait passer en revûë toutes les maladies, dont il forme différentes classes ; il en développe la nature, & il établit les diverses méthodes qui doivent en régler le traitement.

Il n'oublie pas, sur chacun de ces chefs, de fournir une longue liste d'Auteurs, qu'il juge dignes d'être consultés. Cette partie de son ouvrage ne seroit peut-être pas la moins utile aux Commençans, si dans ces sortes de Catalogues, il se fût borné à un assortiment de certains livres choisis sur chaque sorte de matiere. Il seroit de plus à souhaiter, qu'en imprimant ces mêmes Catalogues, on eût moins défiguré les noms de plusieurs Auteurs qui y sont cités, & qui quelquefois n'y sont presque plus reconnoissables.

Du reste, parmi les hypotéses alléguées dans le cours de ces élémens, & qui y tiennent un rang distingué, M. Paxton n'a pas négligé de faire mention de celles des Galénistes & des Chymistes Hermétiques ; non-seulement parce qu'elles conservent encore en Médecine quelque sorte de considération, par l'autorité de quantité de grands Hommes qui ont bâti sur ce fondement leur Systême de Théorie & Pratique ; mais encore pour faire mieux sentir aux jeunes gens le peu de solidité des principes, sur quoi un art de cette importance étoit autrefois appuyé.

VERUS ECCLESIASTICUS VOCATIONEM SUAM cognoſcendi avidus, eidemque correſpondendi ſtudioſus, ab A. R. P. Joſepho Manſi Congr. Orat. Preſbytero, Italicâ Linguâ conſcriptus: Cujus ſeptimæ Editioni variis capitibus auctæ ac Libris quatuor ſæpius excuſæ, acceſſit Liber quintus continens Sacro-ſanctæ Miſſæ expoſitionem Hiſtorico-Moralem. Opus cuivis Sacrorum Ordinum, ſive ſæculari, ſive regulari candidato, ſummè utile ac neceſſarium, atque ad ſpirituales formandas parænefes ſuperioribus apprime accommodatum, quodammodoque extemporaneum: Studio & operâ R. P. Adriani à S. Franciſco Antuerpienſis Ord. FF. B. V. Mariæ de Monte Carmeli Provinciæ Alemanniæ inferioris Sacerdotis & Theologi, primâ hac Editione evulgata, Latinitate donatus. Colon. Apud Jo. Schlebuſch. C'eſt-à-dire: *Le véritable Eccléſiaſtique, qui déſire de connoître & de remplir les Obligations de ſon état; compoſé en Italien, par le P. Joſeph Manſi Prêtre de l'Oratoire, & mis en Latin par le P. Adrien de S. François, Prêtre & Religieux de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel.* A Cologne, chez Jean Schleſbuſch. 1707. in-12. pag. 840. ſans les Tables.

IL a paru peu d'ouvrages en Italie, qui ayent fait plus de fruit que celui-ci, ſi nous en croyons le P. de S. François. Il en juge par le débit. Il s'eſt fait, dit-il, ſept éditions de ce livre à Rome; & quoique le Libraire en ait tiré un aſſez bon nombre d'exemplaires à chaque édition, cela n'a pas empêché qu'on ne l'ait encore imprimé à Veniſe, à Naples, & à Turin. L'eſpérance qu'il ne produiroit pas de moindres avantages dans l'Allemagne, a porté le P. de S. François à le mettre en Latin: & il y a ajoûté une explication Hiſtorique & Morale des cérémonies de la Meſſe.

Cet ouvrage eſt diviſé en cinq livres: Le premier, qui eſt ſoûdiviſé en treize Chapitres, contient pluſieurs motifs généraux, qui doivent engager les Eccléſiaſtiques à mener une vie Sainte. L'Auteur y ſoûtient, par exemple, que la vie déréglée des Eccléſiaſtiques, eſt cauſe des déſordres qu'on remarque dans le peuple, & que les ſcandales qu'ils donnent ſont les plus cruelles perſécutions que l'Egliſe endure. Il décrit enſuite la dignité des Prêtres. Il la releve par les trois endroits ordinaires. 1°. Par l'excellence du Sacrifice des Autels. 2°. Par la Puiſſance de remettre les péchés. 3. Par la nobleſſe de leurs fonctions, qui

les engagent à prier pour le peuple, & à attirer sur lui les bénédictions du Ciel. De tout cela il conclut, que la vie des Ecclésiastiques ne doit pas seulement être exempte de vices grossiers, mais qu'elle doit avoir quelque degré de perfection.

Le second livre regarde les Evêques. L'Auteur veut leur apprendre à ne pas ordonner ceux qui se présentent à eux, sans les avoir examinés auparavant. Il n'oublie pas l'Histoire de S. Leon, rapportée par Baronius. Ce saint Pape, touché de componction, demandoit à Dieu le pardon de ses péchés, auprès du Tombeau de S. Pierre. Il entendit ce S. Apôtre qui lui dit, qu'il avoit prié pour lui, que ses péchés étoient remis, mais qu'il prît garde à l'avenir de ne pas imposer les mains si légerement qu'il avoit fait par le passé. Pour faciliter aux Evêques le moyen d'examiner ceux qui veulent entrer dans l'état Ecclésiastique, il fait ici un détail de toutes les vertus que les Prêtres doivent posséder; il exige d'eux un grand amour de Dieu, de la douceur, beaucoup de tendresse pour l'Eglise, & pour tout ce qui lui appartient; de la modestie dans les conversations, & dans l'extérieur; & sur-tout la chasteté: car sans cette derniere vertu, selon lui, toutes les autres ne sont rien.

Dans le troisiéme livre, l'Auteur regarde les motifs qu'on doit avoir en entrant dans l'état Ecclésiastique. Il dit qu'on en doit exclure ceux qui ne s'y engagent que par ambition ou par avarice. Il s'étend ensuite sur les péchés des Prêtres. Les principaux, selon lui, sont l'avarice, la dureté envers les pauvres, l'intempérance, l'oisiveté, l'ignorance, la négligence de l'Office divin, l'indolence sur les péchés du peuple, le peu de soin dans le choix des domestiques, & la pluralité des Bénéfices.

Dans le quatriéme livre, l'Auteur traite du Sacrifice de la Messe. Il nous y enseigne que c'est en vûë de ce Sacrifice, que Dieu conserve l'Eglise & le monde, & qu'il pardonne les péchés qui se commettent tous les jours. C'est ce qui soutient la foi, c'est là où tous les Chrétiens, & sur-tout les Prêtres, doivent puiser la force dont ils ont besoin pour résister aux tentations qui les environnent. D'où il conclut que les Prêtres ne doivent point s'en approcher sans beaucoup de préparation, qu'il fait consister dans un amour de Dieu toujours nouveau, dans une foi vive, dans la mortification, & dans la pratique de toutes les vertus. Il déclame ensuite contre ceux qui négligent de célébrer, il dit que les Prêtres le doivent faire tous les jours, pourvû qu'ils

se trouvent dans les dispositions que demande un si redoutable Mystere.

Le cinquiéme livre, qui est une addition du Traducteur, ne contient que neuf chapitres. On y voit d'abord une explication du mot *Missa*. L'Auteur entre ensuite dans le détail de toutes les parties de la Messe ; il rend raison de toutes les cérémonies qui s'y observent. Mais ce qu'il rapporte, n'est qu'un abregé de ce que S. Thomas, Maldonat, Vasqués, & plusieurs autres nous ont laissé sur cette matiere.

SPECIMINA COMMENTARII IN DANIELIS Ludovici Pharmaciam moderno seculo applicandam, ubi omnia notis textui immediate subjectis ita illustrantur, ut textus licet obscurissimus levi negotio à Tyronibus intelligi, & locupletissima rei Pharmaceuticæ cognitio ab iis acquiri queat, quem in finem non solum omnia ad B. Authoris usque tempora usualia remedia ex genuinis Authoribus allegantur, atque expenduntur, sed etiam ex recentiorum scriptis post obitum ejus delecta remedia suis quæque convenientibus inserta sunt locis. Edita à Georgio Philippo Nenter Med. Doct. & Pract. Argent. Argentorati. Sumptibus Johannis Reinholdi Dulsseckeri. 1708. C'est-à-dire : *Essais de Commentaire sur la Pharmacie de Daniel Ludovic. Par Georges-Philippe Nenter, Docteur en Médecine de Strasbourg.* A. Strasbourg, aux dépens de Jean Reinhold Dulssecker. 1708. vol. in-4°. pag. 92.

M. Nenter commence ces Commentaires par une Préface, où il fait l'éloge de la Pharmacie de Ludovic, laquelle, dit-il, se distingue de la plûpart des autres, en ce que l'Auteur n'y donne point dans ce pompeux & inutile appareil de remédes, où l'on a fait consister pendant si long-tems la Pharmacie, & qui loin d'être de quelques secours contre les maladies, étoit souvent plus propre à nuire aux malades, par le mélange mal assorti d'une infinité de drogues qui entroient dans les compositions. Quelques Auteurs ont tâché de remedier à cet abus, comme font entr'autres, Zwelffer, & Angelus Sala : mais de tous les ouvrages qui ont paru sur ce sujet, il n'y en a point, dit M. Nenter, qui égale la Pharmacie de Ludovic. On y trouve tout ce qui est répandu dans les autres Pharmacies, & on l'y trouve avec choix. L'Auteur, outre cela, ne cherche point à y faire valoir ses rémedes par les grands noms de Polycreste, d'Arcanes, de Pana-

cées, & autres semblables, dont la plûpart des livres de Pharmacie sont remplis. Ses remedes choisis sont excellens, mais ils sont simples, & n'ont chez lui que des noms simples. Il ne cherche point dans les préparations ce qui coûte le plus d'argent & de peine, & il épargne, autant qu'il est possible, la bourse & le travail de ceux pour qui il est écrit. Son Livre est un peu obscur, tant par les frequentes parenthêses & les longs paragraphes qu'on y trouve, que par l'omission de plusieurs noms qu'il faut sousentendre. C'est ce qui a porté plusieurs Auteurs à chercher des moyens pour l'éclaircir, les uns voulant qu'on change le texte, & les autres, qu'on le dégage seulement des parenthêses qui l'interrompent. Quoique ces moyens soient bons pour faciliter aux jeunes Etudians la lecture du Livre, M. Nenter approuve encore davantage la méthode d'Etmuller, d'éclaircir cet Auteur par des Commentaires. Mais comme les Commentaires d'Etmuller coûtent trop pour que les jeunes Etudians les puissent acheter, afin de les joindre à la Pharmacie de Ludovic, M. Nenter a cru qu'il falloit suppléer à cela, en faisant imprimer cette Pharmacie avec des explications qui repondissent immédiament au texte. Il fait d'adord son essai sur ce qui regarde les vegetaux & les mineraux purgatifs, & sur ce qui regarde les minéraux diaphorétiques; en cas que cet échantillon plaise au Public, il promet de travailler ainsi tout le reste de l'ouvrage. Les végétaux purgatifs dont il est ici parlé, sont le jalap, l'aloës, le sené, la scammonée, l'hellébore noir, la coloquinte, le méchoacam, les hermodactes, le turbith, l'agaric, la rhubarbe, & la gomme gutte. Les mineraux purgatifs sont l'antimoine, le vitriol, le mercure, les mineraux diaphorétiques, la terre sigillée, la craye, l'agaric mineral ou lait de Lune, &c. M. Nenter donne une histoire abregée de toutes ces drogues, & enseigne avec beaucoup de soin tout ce qui regarde leur nature, & leur préparation, ensorte que son travail ne peut être que fort utile aux jeunes Etudians qui trouveront ici tout d'un coup ce qui est répandu dans plusieurs volumes.

CONSIDERAZIONI DI BIAGIO GAROFALO intorno alla Poësia delli Ebrei, e de' i Græci, al Sanctissimo e Beatissimo Padre Clemente XI. Pontefice massimo. Parte prima. In Roma, Presso Francesco Gonzaga. 1707. C'est-à-dire : *Considérations de M. Garofalo sur la Poesie des Hebreux & des Grecs. A N. S. P. le Pape Clement XI.*

A

A Rome, chez François Gonzague, 1707. in-4. pagg. 127. sans l'Epître.

L'Auteur dans le dessein de traiter de la Poësie Hébraïque, commence par traiter en genéral de la parole,&de la nature du discours;& ce début de son ouvrage contient des vérités assez connuës, sur ce que l'esprit doit gouverner la langue, regler les dées, & ajuster les differens rapports qu'elles ont entr'elles. Il parle ensuite de la justesse & de la précision qu'on remarque dans l'Hébreu, & à ce sujet, il observe quelques conformités de la langue Italienne & de l'Hébraique. Tout cela n'est qu'un préliminaire pour venir à l'examen général de la Poësie des Hebreux : cet examen consiste à mettre dans tout son jour le caractere propre, & l'art des deux Cantiques de Moyse & de quelques Pseaumes de David. Quant au stile Héroique, l'Auteur choisit le Livre de Job, & les Lamentations de Jeremie,comme il choisit pour l'Epithalame le Cantique des Cantiques, qui dans ce genre est plus parfait selon lui, que tout ce qui a été composé dans le même genre par les Grecs, ou par les Romains.

M. Garofalo embrasse l'opinion de ceux qui croyent que la langue Hébraique, ainsi que la plûpart des Langues Orientales, n'est point susceptible de cette sorte de mesures & de pieds, qui consistent en syllabes longues ou breves, & qui dans le Grec & dans le Latin forme le langage des Poëtes. Selon lui, la Poësie des Orientaux consiste dans un certain assemblage de syllabes, qui toutes ensemble produisent un son & une cadence agréable. Il appuye ce sentiment par des observations sur la syntaxe Hébraïque; d'où l'on conclut que l'Hebreu n'est pas propre à cette sorte de Poësie qu'ont suivie les Poëtes Grecs ou Romains.La rime est sensible dans les Pseaumes 118. & 136. aussibien que dans le Cantique de Debora, &c. & si elle est perdue dans beaucoup d'endroits, M. Garofalo en fait tomber la faute sur l'ignorance & le peu d'attention des Copistes. On trouve ici plusieurs endroits des Cantiques de l'Ancien Testament, écrits de sorte que la rime s'y trouve au bout de la ligne,qui souventest fort courte; & suivant cette méthode, il y a peu de phrâses, où, si l'on en veut écrire séparement les membres, l'on ne puisse trouver des rimes. Sur l'examen que fait M. Garofalo du grand sens, & de l'esprit qui regne dans les divers Cantiques, il nous suffit de dire qu'il fait à peu près sur ces ouvrages divins, ce que Denis d'Halicarnasse ou Longin ont fait sur quelques endroits d'Homere, & des autres Poëtes Grecs. De la Poësie des He-

breux, M. Garofalo passe à la Poësie Grecque, & à l'examen des Poësies d'Orphée, d'Homere, d'Hésiode, &c. des Poëtes Tragiques, & de ceux qui ont fait des Comédies, ou qui ont excellé dans la Poësie Lyrique. Son but est de découvrir dans tous ces Poëtes leur maniere de penser, & leur habileté à traiter les passions. Il attribue la perte de plusieurs Poësies Grecques, au zéle du Clergé de Constantinople, qui à la place des Poësies profanes & galantes, vouloit substituer les vers de S. Gregoire de Nazianze, d'Apollinaire, & de Synesius, autant inférieurs aux anciens pour la beauté & pour l'élegance du style, qu'ils les surpassent pour la pureté de la Morale, & pour la saine doctrine. Il croit que nous sommes redevables à S. Jean Chrysostôme, de ce qu'on a conservé les Comédies d'Aristophane, que ce Pere lisoit dit-il, avec beaucoup de plaisir, pour la propriété & la finesse de l'Atticisme. Après ce préambule, il explique dans un sens allégorique les fragmens qui nous restent des Poësies d'Orphée; il met pour principe, que les anciens Poëtes cachoient de grands mysteres sous des paroles simples, & que dans les mêmes vers, le peuple & les personnes éclairées voyoient des choses toutes differentes. Et dans quelques vers d'Orphée, aussi-bien que dans un endroit célébre des oiseaux d'Aristophane, il trouve le récit de Moyse touchant la création de l'Univers, que Dieu a tiré du néant.

En parlant d'Homere, il recherche la raison qui a porté Platon à l'exclure de sa République. C'est, dit-il, qu'Homere ne marque pas assez de respect pour les Dieux, & pour les cérémonies Réligieuses, qui sont un des plus puissans liens de la societé. Car comme Legislateur, Platon d'un côté auroit voulu mettre dans l'esprit des hommes les vraies idées de la Divinité, & d'un autre côté, amuser l'ignorance du peuple par des Fêtes & par des sacrifices. Or, selon M. Garofalo, Homere n'a pas de Dieu l'idée qu'il en devroit avoir, & traite peu respectueusement les pratiques reçues du peuple; ainsi comme il étoit contraire aux deux intentions de la Loi, Platon ne songeoit qu'à le décrediter.

L'Auteur s'étend sur les sages & importans préceptes qu'on trouve semés dans les deux Poemes d'Homere, dans Hésiode, &c. Et par ces récherches, il fait voir de l'érudition, & sur tout une connoissance très agréable des lettres humaines. Il traduit en vers Italiens les vers Grecs qu'il rapporte, & qu'il choisit avec soin, parmi lesquels on trouve quelques Odes d'Anacréon traduites entierement, & d'une maniere très-heureuse.

MEMOIRS OF THE ROYAL HOUSE OF SAVOY.

Shevving bi what maxims and Policy that family has arriv'd toits present Grandeur. Translated from an Italian manuscrit wrote by one of theprime Ministers of that court, &c. C'est-à-dire : *Memoires de la Maison Royale de Savoye, où l'on montre par quelles maximes, & par quelle conduite dans le gouvernement, cette Maison est parvenue à la grandeur où elle est. Ouvrage traduit sur un Ms. Italien d'un des premiers Ministres de cette Cour ; à quoi l'on a ajouté un Abregé historique touchant les Princes de cette Maison, avec une Préface touchant l'état present des affaires en Savoye.* A Londres, chez Egbert Sanger, 1707. in-8. pag. 92. sans la Préface.

LA Préface de ce petit Livre est un long éloge du Duc de Savoye, & de la Reine Anne. L'ouvrage même est écrit en forme de Lettre. L'Auteur que l'on qualifie l'un des principaux Ministres de la Cour de Savoye, n'y ayant point mis son nom, le Traducteur Anglois n'a point voulu le faire connoître. C'est à Turin que le Traducteur a recouvré le manuscrit, il a cru le devoir publier dans sa langue, pour la gloire d'un Prince allié.

Cette Lettre fut écrite quelques mois après le Traité de Riswick, dans lequel les Plenipotentiaires de France, d'Espagne, d'Angleterre & d'Hollande avoient donné au Duc de Savoye le titre d'*Altesse Royale*. L'Auteur prend de-là occasion de montrer que ce titre avoit déja été donné à son Maître dans le Traité de Turin entre la France & la Savoye, & dans celui de Vigerans, pour la neutralité de l'Italie, conclu par les Ministres de l'Empereur, ceux d'Espagne, & ceux de Savoye d'une part, & ceux du Roi Très-Chrétien de l'autre; que ces Traités ont été ratifiés par l'Empereur,& par le Roi Très-Chrétien,puisqu'il est vrai que dans nul traité pour la paix générale, on n'avoit qualifié le Duc de Savoye d'*Altesse Royale*,mais que ce titre lui étoit néanmoins donné dans les Cours, & que ses Ambassadeurs y étoient traités comme on traite les Ambassadeurs des Têtes Couronnées.

L'Auteur entreprend ensuite de détruire une opinion, dont quelques personnes, dit-il, sont préoccupées; sçavoir, que l'*Altesse Royale* n'est qu'une suite des prétentions du Duc de Savoye sur le Royaume de Chypre. Il soutient au contraire que ce titre est fondé sur des raisons plus considérabl es, qui servent

même à fortifier ses droits sur ce Royaume ; & que les plus grands Princes de l'Europe, en rendant au Duc de Savoye la justice de le traiter d'*Altesse Royale*, y ont été déterminés par la consideration de leur propre sang, mêlé si souvent avec le sang de Savoye : outre qu'ils ont eu encore devant les yeux la grandeur & l'ancienneté de la Maison de Savoye, le grand nombre de ses alliances avec les Maisons Royales, l'étendue, les forces, & la situation des pays qui sont sous son obéissance, les distinctions illustres dont les Ducs de Savoye ont été en possession de tout tems, & un nombre infini de prérogatives qui n'ont jamais été accordées aux autres Princes.

L'Auteur entre ensuite dans le détail, & commence par mettre en avant que depuis sept cens ans la Maison deSavoye a eu la Souveraineté & la Monarchie, conformément aux dispositions & aux Privileges de la Loi Salique : que la distance la plus grande entre le Souverain & son successeur,n'a été que de l'oncle au neveu, ou tout au plus du neveu au grand oncle. Il ajoute qu'aucun Prince n'a été Souverain en Savoye, qui n'ait été fils d'un autre Souverain : ce qui, dit-il, est particulier à la Maison de Savoye, & à celle des Ottomans. On trouve ici en abregé l'état de la Savoye & du Piémont, dont on met dans tout son jour les avantages & l'importance ; & selon l'Auteur, c'est en vue de tout ce qu'il vient de rapporter, que depuis cinq cens ans les Ducs de Savoye ont eu le privilege d'être répresentés par des Ministres du premier ordre, c'est à-dire, d'avoir des Ambassadeurs dans les Cours. Après quelques autres marques éclatantes qui prouvent la grandeur de cette Maison, & les distinctions avec lesquelles les Papes & lesPrinces l'ont traitée,on en donne ici l'origine, on marque la succession des Souverains, avec les alliances qu'ils ont faites, & ayant fait une récapitulation de tout ce qu'on a dit & montré, que pour être Vassal & Vicaire de l'Empire, le Duc de Savoye n'en est pas moins Souverain, on traite du titre de Roy de Chypre, & l'on montre que Charles I. prit ce titre en 1488. après la mort de la Reine Charlotte, & que sur la monnoye qu'il fit battre, il écartela de Savoye & de Chypre. L'Auteur fait ensuite un dénombrement de quelques Princes ou Seigneurs, qui dans leurs titres se disent maitres de plusieurs Etats dont ils ne le sont point. Les démêlés des Ambassadeurs de Venise, & des Ambassadeurs de Savoye pour la préseance, tiennent une place considérable dans la derniere partie de cette Lettre, qui pouvoit être écrite avec plus d'ordre &

de précision. Aussi l'Auteur, dès le commencement fait profession de n'écrire pas pour le Public, & semble d'ailleurs apprehender, que si sa Lettre étoit divulguée, les Puissances n'y trouvassent des choses qui pourroient les blesser.

Tout l'ouvrage est terminé par une liste des Princes de Savoye depuis Berold qui vivoit en 1030. le fondateur & la source de la Maison de Savoye. Ce fut en ce tems-là, dit l'Auteur, que l'Empereur Barberousse brûla le Château de Suse, & que le feu consuma tous les titres de cette Maison, de sorte qu'il ne resta plus de preuve par écrit de son origine. » Il est certain cependant que » Berold étoit Prince & de sang Royal, puisqu'il se qualifie » simplement *Comte*, & que ses successeurs immediats prirent » des alliances avec les Empereurs, & avec les Rois. Ce fut Humbert II. qui introduisit la loy Salique, & qui par là donna l'exclusion aux filles de Pierre Marquis de Suse. Il fut un des Princes qui allerent à la Croisade avec Godefroi de Bouillon.

III. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 21. JANVIER M. DCCIX.

Oesterreich über alles wann es nur will., &c. C'est-à-dire, *L'Autriche au-dessus de tout, si elle le veut; ou Projet qui doit élever les Pays Héréditaires de l'Empereur, au-dessus de tous les autres Pays, & les rendre indépendans de toutes les autres Provinces de l'Europe.* A Leipsic, chez Thomas Fritschen. 1707. in-8°. pag. 244.

LE dessein de l'Auteur n'est point de montrer, comment l'Empereur pourroit établir sa Domination sur les autres Princes; il n'a d'autre vûe, sinon de faire voir qu'on pourroit faire de l'Autriche, le Pays de l'Europe le plus riche & le plus abondant par le moyen du Commerce. Sous le nom d'Autriche, il ne comprend pas seulement la Silesie, la Boheme, & les autres Pays Héréditaires de l'Empereur, il y renferme aussi la Hongrie.

La principale partie du projet de cet Auteur, consiste dans l'établissement des Manufactures. Il prétend que l'Autriche y est très-propre; & il employe un chapitre entier, à prouver que la guerre ne doit pas empêcher ceux qui ont le Gouvernement

en main, de penser sérieusement à cet établissement. Ils auront, dit-il, trois sortes de personnes à combattre; les Marchands, les Grands, & des gens indolens, qui haïssent les innovations, parce qu'elles sont toujours suivies de quelques peines; & qui disent, que puisque leurs peres ont bien vêcu sans Manufactures, ils peuvent s'en passer aussi-bien qu'eux. L'Auteur tâche de persuader aux premiers, que les Manufactures enrichiront leur commerce. Il exhorte l'Empereur à n'avoir point d'égard aux seconds; & il fait voir aux troisiémes, que leur raisonnement ne conclut rien. Car si les Allemands d'aujourd'hui, se régloient sur la conduite des anciens, ils s'habilleroient de peaux ou d'étoffes grossiéres, ils ne mangeroient que de ce qui se trouve dans le Pays, encore assez mal apprêté, comme faisoient leurs peres. Ainsi il faudroit s'abstenir de faire venir des étoffes de France. Il faudroit y renvoyer tous les Cuisiniers François. Car il n'y a pas 50. ans qu'on a commencé à se servir de ces derniers dans la Cour de l'Empereur.

Après ce préambule, qui contient les sept premiers chapitres de l'Ouvrage, l'Auteur développe son Projet; il consiste en plusieurs maximes qu'il croit absolument nécessaires, pour rendre un Pays riche & abondant. En voici quelques-unes des principales. 1°. S'attacher à connoître la nature du Pays, & cultiver la terre si elle est fertile, ou la fouiller si elle renferme de l'or, de l'argent, ou d'autres métaux. 2°. Travailler tous ces métaux avant que de les vendre aux Etrangers; parce qu'une chose travaillée vaut dix fois plus, que lorsqu'elle est dans sa premiere nature. 3°. Empêcher que l'or & l'argent ne sortent de la Province, & ne point l'employer à des choses inutiles: comme à applanir des montagnes, &c. 4°. Obliger les Peuples à se contenter de ce que produit la terre qu'ils habitent. 5°. Tâcher d'avoir de la premiere main, les choses dont on ne peut absolument se passer; & faire en sorte de donner d'autres marchandises en échange. 6°. Acheter les marchandises sans tre a nées. 7°. Examiner l'usage que les Etrangers font des marchandises qu'ils achetent de vous: & si on découvre qu'ils les revendent à d'autres Nations, il faut les porter soi-même à ces Peuples, afin d'avoir tout le profit. C'est ainsi, dit-il, que les Anglois & les Hollandois ont amassé tant de richesses.

Il applique ensuite ces maximes générales à l'Autriche. Dans l'examen qu'il en a fait, il a trouvé que cet Etat contient des richesses immenses; & il nous en donne ici un détail fort am-

ple. 1°. Il prétend que les montagnes de la Carinthie, & du Comté de Glats, ſont remplies d'or & d'argent. La Hongrie, la Sileſie, & la Stirie, ſont des Provinces ſi fertiles, ſelon lui, qu'elles pourroient produire aſſez de bled pour nourrir tous les Pays Héréditaires. Il n'y a point de Pays plus abondant que l'Autriche, la Hongrie, & la Bohême. Les riviéres ſont remplies de poiſſons; la terre eſt couverte de gibiers; les pâturages y ſont ſi gras, que les herbes couvrent les beſtiaux qui les paiſſent. On y trouve du marbre, du jaſpe, des diamans, des topaſes, des ſaphirs, & pluſieurs autres pierres précieuſes. Le vif-argent eſt ſi commun en certains endroits, qu'on pourroit en tirer aſſez pour toute l'Europe. On y trouve des mines de cuivre & d'étain, &c.

Avec tous ces avantages, l'Auteur convient que ces Peuples ſont pauvres, & que l'argent eſt fort rare dans l'Autriche, & il en attribuë la cauſe au mauvais gouvernement & à la pareſſe des Habitans. On peut croire qu'un pays eſt mal gouverné, dit-il, lorſqu'il manque d'argent, quoiqu'il contienne des richeſſes immenſes, & qu'il produiſe tout ce qui eſt néceſſaire à la vie: l'Autriche eſt une Province de cette eſpece: donc elle eſt mal gouvernée. Voici quelques avis qui pourroient remedier à ce déſordre, ſelon l'Auteur. 1°. Il voudroit qu'on envoyât pluſieurs Colonies dans la Bohême, pour faire valoir les terres incultes qui s'y trouvent. 2°. Que l'Empereur défendît de s'habiller de ſoye. 3°. Qu'on établît pluſieurs Manufactures, afin que le Peuple s'enrichît en travaillant le cuivre, l'étain, & les autres choſes qui ſe trouvent en Autriche. 4°. Comme il ne croît ni tabac, ni thé, ni caffé, ni chocolat, ni oranges, ni citrons dans les pays héréditaires, l'Auteur conſeille de planter les arbriſſeaux qui produiſent ces fruits, & il ſoutient que la terre y eſt très-propre en certains endroits. Il n'eſt pas plus embaraſſé ſur les olives, les épiceries, le ſucre & les ortolans. Il dit premierement, que ces denrées ne ſont pas fort néceſſaires à la vie; d'ailleurs, qui empêche qu'on ne ſe ſerve de beurre au lieu d'huile; de ſauge, de meliſſe, de marjolaine, au lieu d'épiceries; & de miel au lieu de ſucre, comme faiſoient autrefois les Grecs & les Romains? Enfin ſi on veut abſolument manger des ortolans, au lieu d'en faire venir de France ou d'Italie par la poſte, ce qui coûte beaucoup, l'Empereur n'a qu'à publier un Edit par lequel il donnera le nom d'ortolans à quelque eſpéce d'oiſeaux que l'on trouve dans l'Autriche; après quoi manger de ces oiſeaux-là, ce ſera manger des ortolans à peu de frais. 5°. Il demande

qu'il soit défendu de s'habiller d'autres étoffes que de celles qui auront été travaillées dans le pays. Cette défense ne peut produire que de grands avantages aux pays héréditaires. 1°. Les Marchands étrangers seront obligés de congédier plusieurs ouvriers qui viendront travailler en Allemagne, & qui apprendront par conséquent leur métier aux jeunes gens. 2°. L'argent demeurera dans le pays, &c.

L'Auteur prévient ici un reproche qu'on auroit pû lui faire sur l'indiscrétion qu'il a eu de publier les défauts de sa patrie. Si c'est un mal, dit-il, de découvrir une faute, ç'en est un plus grand de la faire, & c'est un très-grand mal de n'y point remedier quand on le peut. Il exhorte donc ceux qui sont chargés de l'administration des affaires de l'Etat, à mettre ses avis en pratique, & il leur promet que l'Empereur deviendra le plus puissant Prince du monde par ce moyen. Car selon la supputation qu'il fait des villes & des villages, l'Empereur trouvera cent mille hommes dans ses pays héréditaires, en prenant seulement un homme dans dix familles.

DISSERTATIO INAUGURALIS MEDICA DE Dysenteria Castrensi, quam Præside Archiatro Cœlesti Auctore, & consensu magnifici & gratiosissimi Medicorum Ordinis in Academia Argentoratensi, pro summis in Arte Medicâ honoribus & privilegiis Doctoralibus ritè consequendis, solenni Eruditorum examini subjiciet Mathias Gloxin, Colmaria-Alsatus, ad D. 29. mensis Martii anno 1708. horis locoque solitis. Argentorati, litteris Johannis Friderici Spoor. C'est-à dire: *Dissertation sur la Dyssenterie, maladie ordinaire des Armées. Par Matthias Gloxin.* A Strasbourg, 1708. de l'Imprimerie de Jean-Frederic Spoor. vol. in-4°. p. 60.

L'Auteur commence d'abord par rendre raison de son titre, & à dire pourquoi la maladie dont il s'agit y est nommée *Dyssenteria Castrensis*. Je l'appelle ainsi, dit-il, non que je la croye d'une autre espéce dans les Armées qu'ailleurs, mais parce qu'elle y est plus commune. Après ce petit avertissement, il vient à son dessein, qui est d'expliquer la nature & les causes de la dyssenterie, & de rapporter les remedes propres pour la guérir. Il donne d'abord la définition de la dyssenterie, & fait voir en quoi cette maladie différe de la diarrhée, de la lienterie, de la passion coéliaque, du flux hépatique, & du cholera-morbus. Il examine ensuite si la dyssenterie est plus ordinaire en certains

tems

tems de l'année qu'en d'autres, & il trouve qu'elle regne principalement depuis le mois de Juillet jusqu'au mois d'Octobre; ce qu'il attribuë à des particules contagieuses répanduës dans l'air, lesquelles ne se développent bien que dans ce tems-là. Il demande pourquoi ces particules s'attachent plûtôt aux intestins qu'ailleurs, & il répond premierement, que les alimens y en portent déja une bonne partie. Secondement, que les intestins ont sans doute des pores figurés d'une maniere propre à recevoir celles qui se sont introduites dans le sang, ou par la respiration, ou par les cribles de la peau. Troisiémement, que les intestins sont parsemés d'un nombre infini de vaisseaux, qui ne servent pas peu à y porter ces particules, &c.

M. Gloxin passe de-là à la cause de la dyssenterie, qui n'est autre qu'une matiere irritante & corrosive, qui emporte le velouté des intestins, & écorche jusqu'aux vaisseaux qui sont dessous, ce qui est cause que les déjections deviennent purulentes, & mêlées de sang. Cette matiere corrosive est celle-là même qu'on vient de reconnoître dans l'air; elle n'est pas plûtôt arrivée aux intestins, dit l'Auteur, qu'elle y prépare *une Tragedie, pour la représentation de laquelle il se présente plusieurs Acteurs. Le Chef de la Troupe*, dit-il, *c'est l'Air*, qui selon la nature de la saison qui regne alors, ou la qualité des lieux, fait sentir plus ou moins sa malignité. Dans les Camps, par exemple, où il y a un grand nombre de corps morts, l'air est beaucoup plus infecté, & ne peut manquer de faire de plus grands ravages. M. Gloxin passe ici à l'explication des principaux symptômes de la dyssenterie, & montre ensuite les différences qui se remarquent dans cette maladie, par rapport à la cause, à la partie affectée, à la malignité, & aux déjections. Par rapport à la cause, l'une vient du dehors par communication, & l'autre du dedans, par une disposition vicieuse du corps; l'une tire son origine d'un sang acre qu'on a apporté en naissant, & l'autre trouve sa premiere source dans le corps même où elle se produit. Par rapport à la partie affectée, l'une attaque les intestins gresles, l'autre les gros; & l'autre, tout le conduit intestinal. Par rapport aux dégrés de malignité, l'une en a plus, l'autre moins; l'une est critique, l'autre symptomatique; l'une commence, & l'autre est invétérée. Par rapport aux déjections, elle est ou purulente, ou mêlée de sang, ou l'une & l'autre en même: toutes différences qui demandent des traitemens différens.

Pour sçavoir en quelle portion de l'intestin réside le mal, il

faut examiner en quel endroit se fait sentir la douleur. Si c'est autour de la region ombilicale, & que cette douleur tourmente excessivement le malade; qu'avec cela elle soit accompagnée d'un sentiment qui approche de la piquûre, & qu'après la grande violence de la douleur, le malade rende du sang, ou des matieres purulentes & bien mêlées de sang, c'est une marque que les intestins gresles sont attaqués. Si au contraire la douleur n'est que mediocre, & que les matieres ne soient mêlées de sang que sur la superficie, le siége du mal est dans les gros intestins. Mais si la douleur est vague; qu'elle se fasse sentir tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de la region du nombril, tantôt à droite, tantôt à gauche, & qu'elle soit suivie des mêmes déjections dont on vient de parler, il faut dire que tous les intestins sont malades. La connoissance de ces faits sert à fonder les prognostics qu'on doit faire de la maladie. Quand les intestins gresles sont attaqués, le mal est bien plus dangereux que quand ce ne sont que les gros, & cela pour quatre raisons. La premiere, à cause du voisinage du foye; la seconde, parce que les intestins gresles sont plus sensibles; la troisiéme, parce qu'ils sont parsémés d'un plus grand nombre de vaisseaux, ce qui doit causer un flux de sang plus considérable; & la quatriéme, parce qu'étant séparés des gros intestins par une valvule, les lavemens ne peuvent être portés jusques-là.

Au regard des déjections, celles où le sang est bien mêlé, sont plus dangereuses que celles où il n'est mêlé que superficiellement, & que celles mêmes où il vient tout clair. La couleur des matiéres est encore fort à considérer, les déjections noires n'annoncent que la mort, parce qu'elles sont un effet de la gangréne, ce qui a fait dire à Hippocrate, que lorsque le flux dyssenterique commence par de la bile noire, le signe est mortel. sect. IV. aph. 24. Les déjections membraneuses, & celles où on remarque comme des morceaux de chair, sont d'un présage aussi funeste.

M. Gloxin finit son Livre par le détail des remédes propres à la dyssenterie; entre lesquels il met l'ipecacuanha, comme le plus infaillible. Il dit que Pison a parlé le premier de l'usage de ce reméde, & que c'est à tort que l'Auteur du Livre intitulé, Des maladies les plus fréquentes, imprimé à Paris en 1704. veut s'en attribuer la gloire, & la ravir à l'illustre Auteur à qui elle est dûë. Cette dissertation est écrite d'un latin un peu barbare. M. Gloxin en demeure d'accord lui-même,

mais il dit qu'il n'a eu d'autre dessein que de se faire entendre clairement, & qu'il ne s'est pas mis en peine de flater les oreilles.

LE SECULIER PARFAIT SANS ESTRE SINGULIER, *ou le secret de servir Dieu dans la perfection parmi le monde, sans s'y faire remarquer. Par cent vingt-six pratiques extérieures, & cinquante-neuf intérieures, extraites de l'Ecriture, ou des Peres, pour rappeller à la vraye piété ceux qu'une quiétude molle & oisive en auroit détournés, & pour fournir abondamment dequoi satisfaire & régler la ferveur outrée de certaines Ames indiscrettes, qui demandent des mortifications par excès : avec cinq régles pour discerner les mortifications inspirées de Dieu, de celles qui ne le sont pas. Par le P. F. Etienne de Foucher de Salles, de l'Ordre des Freres Prêcheurs au Grand Convent & Collége de Paris.* A Paris, chez François Delaulne, Place Sorbonne, à l'Image de S. François, à côté du Collége de Cluny. 1708. in-12. pag. 448.

LA plûpart des Séculiers se croyant dispensés de la perfection Chrétienne, en renvoyent l'obligation à l'Etat des Ecclésiastiques & à celui des Religieux, eu égard à l'excellence de leur ministére, & à la sainteté de leur profession. Un Religieux entreprend ici de montrer, que cette perfection n'est point particuliere aux personnes d'une certaine condition;mais que c'est une vertu personnelle, à laquelle doivent tendre tous les Chrétiens, *qui peuvent être effectivement parfaits aux yeux de Dieu par leur sainteté personnelle, sans l'être aux yeux des hommes par leur condition.: comme au contraire beaucoup le sont par condition aux yeux des hommes, qui ne le sont pas personnellement aux yeux de Dieu par leur conduite.*

On trouve en deux tables 195. pratiques dont il y en a 126. extérieures, & 59. intérieures pour travailler à sa perfection. L'Auteur assure qu'il les a toutes empruntées de l'Ecriture ou des Peres; mais avant que de les proposer, il donne dans quinze chapitres des instructions préliminaires à onze sortes de personnes qu'il croit obligées de travailler à la perfection Chrétienne. Le premier & le second Chapitre regardent les personnes attachées au monde. L'Auteur fait voir que le soin de leur famille, ni la multiplicité des affaires ne les dispensent point de cette obligation.

Le troisiéme Chapitre est pour les ames nouvellement converties, que l'Auteur exhorte à travailler à leur perfection avec en-

core plus de ferveur que les Justes, qui ont toujours perſévéré dans l'innocence.

Il traite dans le quatriéme Chapitre des *Contemplatifs modernes*, qui faiſant conſiſter la perfection la plus héroïque dans une froide & ſtérile ſpéculation, retranchent tous les actes extérieurs de vertu, & même une partie des interieurs : il prouve qu'on ne ſçauroit parvenir à l'état de perfection, que par l'exercice aſſidu des uns & des autres.

Le cinquiéme Chapitre eſt contre ceux, qui perſuadés que le deſir de la perfection doit être accompagné de quelques bonnes œuvres, ne veulent pratiquer que celles qui flattent leur inclination. L'Auteur montre que ces pratiques ne ſuffiſent pas, mais qu'il faut faire violence à la nature pour avancer dans la perfection.

Dans le ſixiéme Chapître il reprend ceux qui trop circonſpects dans l'entrepriſe de la perfection, négligent ou différent par une défiance de la grace, à faire des actes de vertu ; & il ſoûtient que c'eſt une choſe loüable de faire & de s'exciter à faire tout le bien dont l'occaſion ſe preſente, quoique nous ſoyons incertains, ſi nous avons la grace pour le faire.

Le huitiéme & le neuviéme Chapitre parlent de certaines ames molles & ſenſuelles, qui rejettent la mortification corporelle & toutes les pratiques ordinaires de pénitence. L'Auteur enſeigne que la mortification du corps eſt un des moyens le plus efficace pour élever l'eſprit à Dieu, & purifier l'ame de ſes paſſions.

Dans le dixiéme Chapitre il blâme la conduite de ces ames vaines & préſomptueuſes, qui s'imaginent qu'on ne peut arriver à la perfection, que par des actions héroïques, & il fait voir qu'il y a ſouvent plus de violence à ſe faire dans la pratique des moindres que dans l'éxécution des plus grandes ; & que pour négliger les petites, ſouvent on ne fait ni les grandes ni les petites.

Les ames hypocrites & ambitieuſes apprendront dans l'onziéme Chapitre, que la perfection ne conſiſte point dans des actions éclatantes & ſingulieres ; mais que les actions les plus cachées aux yeux des hommes, ſont preſque toujours celles qui ont le plus de mérite aux yeux de Dieu.

Le douziéme Chapitre ſert à réveiller les ames tiédes & nonchalantes, qui ſe contentent des actions de précepte ; en leur faiſant connoître qu'il eſt dangereux à un Chrétien de négliger

les œuvres de surérogation dont il se sent fortement inspiré, & qu'il peut faire sans aucun inconvénient.

Dans le treiziéme & quatorziéme Chapitres, l'Auteur rassure les ames scrupuleuses, qui se croyent dans une obligation indispensable de faire tout le bien qui leur vient dans l'esprit ; il propose cinq régles pour faire le discernement de ce qu'il leur est dangereux de négliger, & de ce dont elles se peuvent dispenser sans péril.

Le quinziéme Chapitre est pour ceux, qui entre les deux extremités dont on vient de parler, pourroient prendre le parti de ne rien faire du tout ; il leur prescrit entre un si grand nombre d'œuvres de surérogation, de s'en choisir seulement quatre ou cinq chaque jour, selon l'occasion qui s'en presentera, sans les vouloir toutes mettre en usage.

L'Auteur conclut le seiziéme & dernier Chapitre, par une exhortation qu'il fait aux ames foibles, & qui manquent de courage pour entreprendre ces exercices de piété, à les lire au moins de temps à autre pour se mettre dans la disposition de les pratiquer.

Le nombre des pratiques exterieures est divisé en dix moyens généraux, qui concernent l'usage des vêtemens, la mortification des yeux, de la bouche & du goût, celle de l'oüye, du toucher, de l'odorat, de la langue en parlant, peu, le bon usage qu'on peut faire de sa langue en parlant, la mortification de son humeur naturelle, & la *mortification* du sommeil.

Les pratiques intérieures sont distribuées en huit moyens généraux, que l'Auteur fait consister en la mortification de l'activité de notre esprit, & le sacrifice de la raison, en l'usage même de l'esprit & de la raison, dans le gémissement du cœur, en des affections de joye spirituelle sur tout ce qui contribuë à la gloire de Dieu & au salut des Elus, dans la soumission à la volonté de Dieu dans les afflictions, dans la résignation à sa volonté, dans ce qui nous arrive par l'ordre de la providence, ou dans les peines qui proviennent de la malice & de l'infidélité des hommes.

EROTEMATA ILLUSTRIA DE JURE SUCCEDENDI mulierum in feudis in inclyta Argentoratensium Universitate, &c. Solenni Eruditorum examini subjiciet ad d. 7. April. 1708. Abrahamus Stadel. Argentorati, litteris Josiæ Stadellii. Acad.

Typogr. C'est-à-dire: *Questions illustres exposées à l'examen des Sçavans dans l'Université de Strasbourg, le 7. d'Avril* 1708. *Par Abraham Stadel, touchant les droits des femmes dans les successions des Fiefs.* A Strasbourg, de l'Imprimerie de Josias Stadel Libraire de l'Université. Brochure in-4. pag. 38.

LEs Fiefs composent une nature de biens dont l'origine est assez obscure, & qui se régle différemment suivant la différence des Coûtumes. Le petit Ouvrage qui nous est tombé sous la main, n'est point un Traité général sur cette matiere; ce sont quelques propositions soûtenuës à Strasbourg dans une dispute publique, concernant le droit que peuvent avoir les femmes de succéder aux Fiefs. Autrefois il leur étoit défendu d'y prétendre; c'étoit le partage des mâles seuls, comme seuls capables du service militaire, en récompense duquel ces terres étoient données; & dans ces premiers temps les Fiefs ne souffroient ni aliénation, ni division; ils passoient tous entiers aux mâles & aux aînés. Dans la suite les divers besoins de la vie ayant introduit la néceſſité des ventes & des échanges, on assujettit les Fiefs au sort ordinaire des autres biens; il fut permis aux propriétaires d'en disposer à leur choix sans distinction de qualité ni de sexe. Mais au milieu de cette liberté, & pour rapprocher les choses de leur objet primitif, le droit commun préfere toujours les mâles en pareil cas.

Sur le fondement de ces principes généraux, que nous avons cru, quoique l'Auteur n'en parle pas, devoir toucher en deux mots, pour l'intelligence de son Ouvrage; il y a huit questions proposées en autant d'articles dans ce Livret.

La premiere question, qui remplit le premier article, est de sçavoir si une femme, qui par l'existence d'un mâle a perdu légitimement le droit de succéder à un Fief, doit en être privée pour toûjours. Il y a pour la négative une raison assez naturelle, tirée de ce que les femmes étant appellées aux Fiefs, lorsqu'il n'y a point d'enfans mâles, il semble que celle à laquelle un mâle en pareil degré a été préféré, rentre dans ses premiers droits dès que le mâle n'existe plus, puisque par-là le seul obstacle qui l'éloignoit est ôté. Cependant l'Auteur se declare pour l'opinion qui exclut la femme sans retour. Il se fonde sur ces paroles du livre des Fiefs, *relicto masculo ulterius fœminæ non admittuntur.* Il prétend que le mot *ulterius* emporte une exclusion perpétuelle, quelque changement qui arrive dans la suite. Il ne

répond pas néanmoins à l'argument qu'on vient de faire, il se contente de promettre sa réponse, & la renvoye au temps marqué pour la dispute.

La seconde question est de sçavoir, si les femmes succédent aux Fiefs qu'on appelle feminins. Il semble d'abord que la seule dénomination de ces sortes de Fiefs donne droit aux femmes d'y succéder ; cependant il y a des Docteurs qui pensent le contraire, & qui soûtiennent qu'après la mort de celle qui a eu originairement un droit acquis par le titre d'inféodation, le Fief retombe dans le droit commun, & n'appartient plus qu'aux mâles. Le fondement de cette opinion est, qu'il faut ramener les choses, autant qu'on peut, aux motifs les plus nobles & les plus utiles, & que quand la loi s'en écarte en faveur d'une certaine personne en particulier, c'est par des considérations personnelles, qui cessent avec la personne même. Notre Auteur n'est pas de ce sentiment, il croit que la destination primitive du titre d'inféodation décide de la qualité des personnes qui sont appellées dans la suite à la succession du Fief.

Il demande après cela si les femmes ont droit de succéder aux Francs Fiefs, & par le mot de Francs-Fiefs il entend ceux qui ne doivent aucun service. Cette exemption de service a fait croire à quelques Docteurs que les femmes étoient capables de ces sortes de Fiefs, mais on embrasse ici l'avis contraire par la Loy générale qui exclut les femmes des Fiefs, tant qu'il y a des mâles, à moins qu'elles n'y soient appellées expressément par l'investiture.

Une femme qui au défaut de mâles a été admise à la succession d'un Fief, est-elle dépouillée de son droit par un mâle qui survient ? c'est ce qui forme la quatriéme question. La raison qui paroît contraire à la femme sur ce point, c'est que la propriété qu'elle a eüë du Fief, supposoit nécessairement le défaut de mâles, comme une cause ou une condition essentielle, à laquelle son droit étoit attaché, & qui venant à cesser dans la suite, semble devoir faire cesser l'effet. L'Auteur estime pourtant que la femme conserve en ce cas-là le droit qui lui a été une fois légitimement acquis, parce que la durée d'une propriété juste dans son principe, ne doit pas dépendre du hazard & de l'incertitude des suites.

Mais si le Fief a été acquis pour les mâles & pour les filles, les uns & les autres y succéderont-ils également ? C'est la cinquiéme question que forme l'Auteur, & il tient pour l'affirmati-

ve, parce que la Loi générale qui donne la préférence aux mâles, doit céder aux dispositions particuliéres des investitures, qui sont proprement le droit commun en cette matiére.

Dans la sixiéme question, il s'agit d'un Fief acquis pour un mâle ou pour une fille seulement, & on demande si en ce cas-là toutes les filles d'une même famille y ont également part. Il y a divers sentimens sur cette question. Les uns donnent à toutes les filles un droit égal, les autres préférent l'aînée. Une troisiéme opinion laisse au pere la liberté de décider de la préférence sur cela entre ses filles. L'Auteur ne goûte aucun de ces partis; il croit que le choix appartient au Seigneur qui a droit de donner l'investiture.

La septiéme question, touche en un sens les Censives, dont l'origine est aussi ancienne que celle des Fiefs. Car les Seigneurs qui avoient une trop grande étenduë de domaine, en donnoient une partie en Fief, à la charge du service militaire; & une autre partie à cens, c'est-à-dire, à la charge d'une certaine redevance. On demande ici si les femmes succédent aux héritages donnés à titre de Cens. L'Auteur distingue entre les héritages purement censiers, & ceux qui outre le Cens, exigent encore la foi & hommage. Il n'y a point d'inconvénient, dit-il, que les femmes succédent aux premiers, où il ne s'agit que du payement annuel d'une certaine somme; mais il les exclut des autres qui emportent l'obligation du service militaire, dont elles sont incapables.

La huitiéme question, qui est la derniére de l'Ouvrage, regarde les Fiefs Ecclésiastiques; il s'agit de sçavoir si les femmes en sont capables: l'Auteur soûtient que non. Car quoique selon lui, les terres Ecclésiastiques se défendent plûtôt par la priére que par les armes, & que sur ce pied-là il n'y auroit pas lieu d'en exclurre les femmes, il croit pourtant qu'il faut s'en tenir au droit commun, qui interdit aux femmes tous les Fiefs sans distinction, excepté seulement deux cas singuliers; le premier, lorsque la concession originaire est en faveur d'une femme; le second, lorsque les mâles & les filles y sont appellés également par les termes exprès des investitures. Voilà l'idée & la résolution de toutes les questions qui composent la these dont nous rendons compte.

DE DOCTORUM VITA PRIVATA, QUAM honoribus quidam & officiis publicis prætulerunt, Tractatus Historico-Moralis à Gaspar. Henric. Starckio Lubecensi. Lubecæ apud Petrum Bockmannum, litteris Samuelis Struckii. an. 1708. C'est-à-dire: *De la vie privée des Sçavans, préférée par plusieurs, aux honneurs & aux emplois publics, Traité d'Histoire & de Morale. Par Gaspard Henry Stark.* A Lubeck, chez Pierre Bockman, de l'Imprimerie de Samuël Struck. 1708. in-4°. pag. 143.

LEs gens de Lettres goûtent mieux que les autres toutes les douceurs de la vie privée, parce qu'ils ont plus de connoissance & moins d'ambition, & qu'ils portent toujours en eux-mêmes de quoi se défendre de l'ennui de la retraite. On nous represente ici l'avantage de ces sortes de séparations. Mais pour ne se pas méprendre sur le plus ou le moins de cas qu'on en doit faire, l'Auteur commence par donner l'explication de ce qu'il appelle la vie privée. Il refuse d'abord ce nom à tout ce qui n'est pas purement libre. Il déclare qu'il ne parle point de la solitude des Moines, qui soutiennent par l'engagement de leur état, un recueillement souvent inutile au Public, & quelquefois à charge à eux-mêmes. Il ne s'agit point non plus de ces retraites que l'âge, le dégoût, le tempérament, ou les bienséances produisent dans le monde, & qui perdent tout leur mérite par le déréglement du motif. Ce que l'on entend dans cet Ouvrage sous le nom de la vie privée, c'est un éloignement volontaire des honneurs & des emplois publics, pour s'appliquer uniquement aux sciences.

Ce Livre est divisé en trois chapitres assez courts. Le premier contient la définition & les caractéres que nous venons de marquer de la vie privée, par opposition aux soins éclatans du gouvernement & des affaires. Cette discussion méthodique, chargée d'une multitude de citations, compose le chapitre entier. On y a ajoûté, comme en passant, la différence qu'on a cru pouvoir faire entre un Docteur & un homme de Lettres. Qui dit Docteur, dit seulement un homme qui par l'étude de quelque science dans une Faculté, & après avoir passé par les épreuves ordinaires, est parvenu au degré de Doctorat. L'homme de Lettres, au contraire, peu jaloux de titres & de degrés, se contente d'acquérir les connoissances, qui en sont le fondement, & travaille de plus en plus à perfectionner ses lumiéres, pendant

que le Docteur se repose à l'ombre d'un titre qui lui coûte peu. Il n'est parlé dans ce Livre que de la vie privée des vrais Sçavans.

Plusieurs exemples de ceux qui ont choisi par goût cet état, & qui l'ont préféré à l'honneur des emplois publics, remplissent le second chapitre du Traité. Mais ces exemples sont si serrés, que pour peu que nous voulussions nous engager dans le détail, nous donnerions le Livre même, au lieu d'un Extrait. Il nous suffit de dire qu'on n'a pas oublié de faire entrer dans cette énumeration, Luther, & quelques autres personnes, que la même Religion rendoit cheres à l'Auteur.

Le troisiéme chapitre du Traité marque les divers jugemens que l'on doit faire du mérite de la vie privée, par rapport aux différentes personnes qui l'embrassent. L'Auteur, en la loüant dans ceux qui peuvent s'y abandonner librement, sans blesser l'intérêt de leur Patrie, ne peut s'empêcher de la condamner dans d'autres, lorsque la naissance les éleve à certains emplois, & que leurs talens les rendent nécessaires au Public.

COMES RUSTICUS, EX OPTIMIS LATINÆ Linguæ Scriptoribus excerptus. C'est-à-dire: *le Compagnon Rustique, tiré des meilleurs Auteurs Latins.* A Paris, chez Denis Mariette. 1708. in-12. pag. 249.

CEt Ouvrage est un recüeil de ce que l'Auteur a trouvé de meilleur dans les Ecrivains anciens & modernes, touchant les occupations ou les amusemens de la Campagne. Le premier morceau qu'on y voit est la loüange que S. Augustin a faite de la vie Rustique, dans l'Ouvrage qu'il nous a laissé sur la Genese. Les autres Auteurs, dont on a tiré le reste de ce qui compose ce recüeil, sont Caton, Varron, Columelle, Ciceron, Virgile, Horace Tibulle, Ovide, Seneque, Juvenal, Martial, les deux Plines, & quelques modernes. Quoique l'Auteur n'ait point mis son nom, on sçait assez que cet Ouvrage est de M. Pelletier le Ministre d'Etat, qui à l'occasion de Villeneuve-le-Roi qu'il a choisi pour sa retraite, s'est fait un plaisir de chercher dans les Auteurs anciens & modernes une image de ce que l'Art & la Nature présentent tous les jours à ses yeux. Il s'est apparemment déterminé à donner à ce Livre le titre de *Comes Rusticus*, par l'exemple de M. Pithou son Grand-pere, qui nous donna un Ouvrage sous le titre de *Comes Theologus*, imprimé chez Cramoisy, en 1664. in-12.

IV. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 28. Janvier M. DCCIX.

HISTOIRE DOGMATIQUE DE LA RELIGION, *ou Religion prouvée par l'autorité divine & humaine, & par les lumiéres de la raison. Dediée à notre S. Pere le Pape. Par Messire Jean Claude Sommier, Prêtre, Docteur en Theologie, Protonotaire Apostolique, Prédicateur Ordinaire de S. A. R. Monseigneur le Duc de Lorraine, & Curé de Champs.* A Champs en Lorraine, chez l'Auteur, & se vend à Paris, chez Jean Delaulne, devant l'Eglise de Sorbonne, à S. Jean-Baptiste; & chez Florentin Delaulne, ruë S. Jacques, à l'Empereur. 1708. in-4°. 2. Vol. Prem. vol. pag. 357. sans y comprendre un discours préliminaire de 135. pag. Second vol. pag. 466.

L'Auteur se propose d'employer dans cet Ouvrage l'évidence & l'autorité, pour déterminer les hommes à se soumettre à la Religion; l'évidence, afin de leur faire connoître ce qui est à la portée de leur esprit; l'autorité, pour les faire convenir de ce qui ne peut être que l'objet de leur foi. Il remarque dans sa Préface, que cela suppose deux vérités: la premiere, qu'il y a dans la Religion des choses qu'on peut connoître évidemment; la seconde, qu'il y en a d'autres qu'on ne peut pas connoître de la sorte, & qu'on doit recevoir sur le témoignage d'autrui. » Mais, » demande-t-il, tout le monde convient-il de ces deux princi» pes? N'y a-t-il plus de Pyrrhoniens ni de libertins? N'y » a-t-il plus de gens qui ne veulent pas convenir de ce qu'ils » voyent, ou qui ne veulent pas se laisser conduire lorsqu'ils » ne voyent pas? N'y a-t-il plus de ces indociles d'esprit & » de cœur, qui prétendent qu'on peut douter de tout, ou qui » ne veulent se rendre qu'aux vérités qui plaisent, & qu'à ce » qui les accommode? On ne trouve que trop de personnes de » toutes ces especes parmi les hommes, pour peu qu'on les pra» tique. On peut donc être arrêté tout court dès l'entrée de cet » Ouvrage par le Sceptique, & par l'Incrédule, qui diront: » l'un, qu'on ne peut rien sçavoir; l'autre, qu'on ne doit rien » croire.

Ces réflexions ont obligé M. Sommier à mettre à la tête de son Livre une apologie de la raison & de la foi, en forme de

Dissertation prélimnaire. Ce discours est composé de deux parties. Dans la premiere, il examine si l'on peut connoître quelque chose, ou si l'on doit douter de tout. Il fait d'abord l'Histoire des Pyrrhoniens, & du Pyrrhonisme. Ensuite il montre qu'il n'y a point d'homme qui ne soit obligé de reconnoître qu'il pense ; que ses pensées subsistent en un sujet, & que ce n'est pas lui qui se donne les idées qu'il a ; c'est-à-dire, qu'il n'y a point de Pyrrhonien qu'on ne force d'avoüer qu'il existe, & qu'il y a encore au moins un autre Etre de qui il reçoit ses idées. M. Sommier répond après cela aux difficultés des Sceptiques. Dans la seconde partie l'Auteur fait voir que quoique ce que la Religion oblige de croire soit nécessairement obscur, cette obscurité est toujours accompagnée d'une évidence, qui suffit pour persuader de la vérité. Il est toujours évident, selon l'Auteur, que celui qui a parlé, n'a pû nous tromper, & que celui qui n'a pû nous tromper, a véritablement parlé.

Le premier Livre traite de la Religion sous la Loi Naturelle dans l'état d'innocence. L'Auteur y propose d'abord les preuves ordinaires de l'existence de Dieu. Il considére ensuite les perfections de Dieu, son unité, sa puissance. De là il passe à la création du monde & de l'homme ; & après avoir montré que le corps & l'ame de l'homme sont deux êtres essentiellement différens, il prouve l'immortalité de l'ame. Ces matiéres sont traitées dans sept chapitres. Dans le huitiéme, il parle de l'immortalité du corps dans l'état d'innocence ; dans le neuviéme, de la Resurrection ; dans le dixiéme, de la fin pour laquelle Dieu a créé l'homme ; dans le onziéme, de l'intégrité de l'homme dans l'état d'innocence ; dans le douziéme, du libre arbitre ; dans le treiziéme, des préceptes de la Loi Naturelle ; & dans le seiziéme, de la grace de l'état d'innocence. Avant que d'entamer ce dernier sujet, il remarque judicieusement, qu'une chose fort à souhaiter, seroit que ceux qui en traitent, ne fissent » point paroître la chaleur ni la passion des gens de partis ; que » l'amour de la vérité ne fit rien dire, ni rien faire contre les » loix de la Charité : & que des particuliers, sans caractére suffi- » sant, ne s'arrogeassent jamais par des décisions préci- » pitées l'autorité qui ne réside que dans l'Eglise, & dans ceux » qui la gouvernent.

Dans le second livre, M. Sommier examine l'état de le Religion de l'homme coupable dans la Loi de nature. Il renferme douze chapitres. Dans les trois premiers, l'Auteur traite du péché

d'Adam, de la transfusion de ce péché & de ses effets. Ces effets, qui sont la haine de Dieu pour l'homme, le déréglement de l'homme en lui-même, & son assujettissement aux créatures, sont la matiere des trois chapitres suivans. En parlant de l'assujettissement de l'homme au démon, M. Sommier fait l'histoire dogmatique de l'idolâtrie, dont il dévelope ainsi l'origine. » L'homme, dit-il, se trouve malheureux sur la terre, c'est-à-» dire, exposé à souffrir quantité d'impressions désagréables & » affligeantes. Ne se souvenant plus qu'il est pécheur, & que c'est » la justice de Dieu qui le poursuit, il cherche quelle est la cause » d'où peuvent venir tous ces malheurs. Il ne peut se figurer que » ce soit Dieu dont il trouve l'idée en soi, comme d'un Estre » infiniment bon & infiniment parfait, & par conséquent inca-» pable d'être l'auteur de tant de choses qui lui paroissent défec-» tueuses & mauvaises. Là-dessus le démon se présentant à sa » pensée, il rappelle tout ce que la tradition lui apprend de la » malignité de cet esprit, & il n'a pas de peine à le reconnoître » pour l'auteur de tout le mal qu'il souffre. Voilà donc deux êtres » que l'homme se représente au-dessus de lui-même, l'auteur du » bien, & l'auteur du mal: & il croît qu'il est de son intérêt de » les ménager tous deux. C'est pourquoi il leur adresse ses adora-» tions & ses vœux: à l'un, pour en obtenir le bien; à l'autre, » pour n'en point recevoir de mal. « Le sujet du septiéme chapitre est la miséricorde de Dieu envers l'homme coupable, qu'il n'a pas abandonné sans remede. Ce remede est le Sauveur & sa grace, ainsi qu'on le fait voir dans le huitiéme chapitre, où l'Auteur s'applique de toutes ses forces à accorder la grace efficace avec le libre arbitre. Le neuviéme chapitre traite en particulier du remede du péché originel pour les enfans sous la Loi naturelle. Ce remede, selon l'Auteur, étoit un Acte de foi au Médiateur, formé par les parens des enfans, ou par ceux qui prenoient soin de les offrir à Dieu. Cette foi qu'on avoit au Médiateur dans ces premiers tems, ne supposoit pas nécessairement une connoissance expresse de la qualité de ce Médiateur, & de la maniere dont il devoit racheter les hommes. Il ne suffisoit pas au reste, que l'Acte de foi fût intérieur; il falloit encore que la foi fût exprimée au dehors par quelque cérémonie qui la signifiât. Cette cérémonie, ajoûte l'Auteur, étoit un vrai Sacrement, mais elle ne fut point déterminée pendant tout le tems de la Loi naturelle, jusqu'au tems d'Abraham, auquel Dieu ordonna la Circoncision pour tous les enfans mâles qui sortiroient de lui,

ou qui feroient adoptés dans sa famille. Avant ce tems là il étoit libre d'employer quelque cérémonie que ce pût être, pourvû qu'elle exprimât la foi au Médiateur : & même depuis la Circonsion il n'y eût rien de déterminé pour le sexe féminin, à qui par conséquent il suffit toujours jusqu'à l'institution du Baptême, d'appliquer le reméde de la Loi de nature. L'Auteur s'étend dans les trois derniers chapitres, sur le culte rendu à Dieu sous la Loi naturelle, sur les points de discipline qui regardoient le mariage & le partage des biens, & sur les Loix positives touchant l'abstinence du sang des bêtes, & la Circoncision. Il considérera dans les livres suivans la Religion sous la Loi Ecrite & sous la Loi de Grace.

ANDREÆ OL. RHYZELII VESTRO-GOTHI de Sepultura veterum Sueo-Gothorum, Libri singularis Pars prior. Anno Christi. 1707. Upsalis. C'est-àdire : *Traité singulier de la Sépulture des anciens Suédois, premiere Partie. Par André Ol. Rhyzelius.* A Upsal, 1707. in-8°. pag. 106.

DAns les recherches, que divers Sçavans ont faites sur les Coûtumes des anciens peuples, l'article des Funérailles n'a pas été oublié. Ceux qui l'ont traité avec le plus de soin, par rapport aux Juifs, aux Egyptiens, aux Grecs & aux Romains, sont *Gyraldi*, *Kirchmann*, *Quenstedt*, *Casalius*, *Gutherius*, *Geïer*, *Morestellus*, *Laurentius*, *Meursius*, & quelques autres ; pour ne rien dire de Lucien, qui en s'égayant sur cette matiere, n'a pas laissé de nous en apprendre plusieurs circonstances, que nous ignorerions sans lui. Ce qui concerne la Sépulture des anciens Peuples du Nord, & sur-tout des Suédois, est demeuré jusqu'ici dans de profondes ténébres. Comme le goût des belles Lettres & de l'antiquité, ne s'est introduit qu'assez tard dans le Septentrion, il n'est pas merveilleux, qu'il reste encore des découvertes à faire, sur quelques-uns des anciens usages de ce pays-là. Feu *Hadorf* avoit commencé des Collections, touchant les peuples de Scandinavie ; mais la mort ne lui a pas permis de donner une forme au Traité qu'il méditoit, ni de le publier. M. *Rudbeck*, si connu par son *Atlantique*, nous avoit promis, en divers endroits de ce grand ouvrage, des éclaircissemens sur le sujet dont il s'agit : mais l'embrasement arrivé à Upsal en 1702. ayant consumé les papiers de ce sçavant Homme, & lui-même étant mort quelque tems après ; nous n'avons pû profiter d'un travail, qui auroit sans doute beaucoup illustré l'antiquité Suédoise, sur le

fait de la Sépulture. M. Rhyzelius, qui paroît fort sensible à une telle perte, se met ici en devoir de la réparer. Il a rassemblé dans cette vûë, tout ce qu'il a pû tirer des Archives & des Monumens de sa Nation, soit par ses propres recherches, soit par le secours de ses amis : & il a composé de tout cela, cette premiere partie de son Traité, partagée en huit Chapitres, & dans laquelle il nous entretient de la Sépulture des Suédois Payens ; se réservant à nous instruire dans une seconde partie, des changemens que le Christianisme a causés dans les cérémonies funébres de ce même peuple.

L'Auteur, après quelques réflexions préliminaires sur le droit & les causes de la Sépulture, entre en matiere, & parcourt d'abord les différentes manieres, dont les Septentrionnaux rendoient anciennement aux morts les derniers devoirs. Sans s'arrêter à celles qui paroissent les plus barbares & les plus extraordinaires ; il se réduit à deux, qui semblent avoir prévalu sur toutes les autres, & qui consistent à brûler les corps, ou à les enterrer. De-là est née la division que les Suédois font de leur tems Historique en deux âges, dont le premier s'appelle *Bruna-old*, c'est-à-dire, *l'Age où l'on brûloit les cadavres* ; & le second se nomme *Hauga-old*, c'est-à-dire, *l'Age des Collines, ou des Tombeaux*.

I. M. Rhyzelius commence par le *Bruna-old* ; & quoique l'Histoire du Pays ne remonte pas plus haut que le siécle d'*Odin*, qui s'étant mis à la tête d'une troupe d'Asiatiques sortis du *Turkestan*, un peu avant la naissance de Jesus-Christ, pénétra dans le Nord, où il changea la Langue & la Religion, s'attribua l'invention des *Runes*, tâcha d'abolir la mémoire des siécles précédens, & se fit regarder comme un Dieu ; l'Auteur néanmoins ne peut se persuader, que la coûtume de brûler les corps morts ne soit beaucoup plus ancienne que ce Prince ; & il appuye ses conjectures sur une preuve d'antiquité, que M. *Rudbeck* a le premier fait valoir, & que cet habile Antiquaire prétend avoir poussée jusqu'à la force & à la certitude d'une démonstration. Cette preuve est tirée de l'épaisseur d'une certaine croûte noire, appellée en Suédois *Mat-iorden, Swart-myllan,* qui couvre la superficie de la terre, & qui est formée d'un mélange d'herbes pourries, de poussiére, d'une espéce de limon, que laissent les neiges fonduës. Or comme M. *Rudbeck* (dit-on) a prouvé solidement qu'il ne faut pas moins de cinq cens ans, pour faire croître cette terre noire de l'épaisseur d'un pouce, & qu'on l'a trouvée épaisse de plus de sept pouces, en certains lieux, d'où l'on a

déterré des urnes remplies d'ossemens & de cendres; il s'ensuit (dit l'Auteur) qu'il y a plus de trois mille cinq cens ans, qu'on brûloit les corps morts en Scandinavie. Cette coûtume étoit fondée sur l'opinion de ces Septentrionnaux, qui croyoient l'ame immortelle, & de la nature du feu, aussi bien que le Ciel qu'ils supposoient joint à la terre par le moyen d'un pont de feu, nommé *Bifrosta*, qui étoit le seul chemin par où les ames pouvoient montrer au séjour des Bienheureux. De-là vient qu'ils avoient l'eau en horreur, sur la créance que l'ame y pouvoit trouver son extinction.

M. Rhyzelius fait ensuite un détail curieux des principales cérémonies qui s'observoient dans cette premiere espéce de Funérailles, en nous donnant pour modéle, celles de *Baldur*, fils d'*Odin*, telles qu'elles sont décrites dans l'*Edda*, qui est un recueil de la Mythologie Septentrionale. Ces cérémonies mortuaires se réduisent à celles-ci. 1°. On mettoit le corps du défunt sur un brancard, pour le porter au bucher; & l'on avoit soin auparavant, de lui couper les ongles, de crainte (dit l'*Edda*,) qu'ils ne servissent de matiere à certain Vaisseau nommé *Naglfare*, dont les Dieux & les hommes avoient intérêt de retarder la fabrique. 2°. On posoit le corps sur un navire qui occupoit le sommet du bucher. 3°. On lui mettoit dans la bouche une piéce de monnoye. 4°. On exposoit auprès de lui sur le bucher, les choses qui lui avoient été les plus cheres, sur-tout ses armes, & même son cheval, au défaut duquel on lui attachoit fortement une chaussure, afin qu'il pût marcher d'un pas plus ferme vers le *Wall-hall*, qui étoit le Paradis du Nord 5°. Souvent la femme, & quelquefois les amis du défunt, se brûloient volontairement avec lui. 6°. Le bucher étant consumé, l'on recueilloit les os & les cendres, que l'on enfermoit dans une Urne de terre cuite. Ces Urnes étoient de figures & de couleurs différentes. 7°. Enfin on plaçoit cette Urne sur le terrain même, où le corps avoit été brûlé; & après l'avoir environnée de pierres, qui s'élevoient à l'entour en maniere de voûte, & qui la défendoient des injures extérieures; on couvroit le tout d'une plus grande ou d'une moindre quantité de terre, suivant la qualité du Mort; ce qui formoit comme une petite Colline plus ou moins haute.

II. L'*Inhumation*, qui (au sentiment de l'Auteur) est la plus ancienne espéce de Sépulture, après avoir été négligée pendant un tems considérable, se remit en crédit, & succéda à la coûtu-

me

me de brûler les corps. Ce fut *Freyr*, fils de *Niord*, & second Roi de Suéde, après *Odin*, qui en ramena la mode, laquelle s'établit insensiblement dans tout le Septentrion. L'on se contentoit d'enterrer simplement les gens du commun, en les couvrant de sable ou de terre, comme on fait à présent. Mais à l'égard des Rois & des grands-Seigneurs, on leur élevoit des tombeaux spatieux, tantôt de pierres & de briques, tantôt de charpente; lesquels étant, après cela, recouverts de terre, représentoient autant de collines ou de pyramides. On en voit encore aujourd'hui dans le pays plusieurs milliers qui ont cette forme. Du reste, la plûpart des Rites, pratiqués par rapport aux buchers funébres, avoient aussi lieu dans l'*Inhumation*. On conduisoit en grande pompe le corps du défunt, revêtu de ses habits les plus prétieux, vers son tombeau, où on l'enfermoit quelquefois tout droit, quelquefois couché dans un cercueil, ou assis sur un trône. On enfermoit avec lui un épervier, un chien, un cheval sellé & bridé, ses armes, & une partie de ses richesses. Ses parens & ses amis, pour marque de leur douleur, passoient plusieurs jours auprès du tombeau.

Quoiqu'il n'y eût point d'endroits particuliers, qui fussent affectés à ces sortes de tombeaux; on les érigeoit le plus ordinairement le long des grands chemins, au bord des rivieres, & sur le rivage de la mer. Ces tombeaux étoient souvent accompagnés de certains monumens, appellés *Bautasteinar*, & dont on rapporte l'origine à *Odin*. Ils étoient semblables à de grandes portes, que formoient plusieurs pierres de 10. 15. 20. ou 30. pieds de hauteur, situées perpendiculairement, & sur le haut desquelles on en posoit de transversales. On gravoit sur ces pierres des Inscriptions, qui devoient informer la postérité du nom, des qualités, & des principales actions du défunt.

M. Rhyzelius nous parle dans son dernier Chapitre, des discours & des Festins funébres, qui terminoient les autres cérémonies. Les festins, sur-tout, étoient remarquables, par la quantité de biere & d'hydromel qu'on y buvoit, au lieu de vin. Dans les funérailles des Rois, c'étoit quelquefois le Successeur, quelquefois les Citoyens les plus qualifiés, qui donnoient ces repas. Le Successeur, après avoir vuidé plusieurs fois les coupes médiocres, étoit obligé, pour se rendre digne de monter sur le trône, de boire la grande coupe, nommée *Bragebikare*, c'est-à-dire, *la coupe des Braves, ou des Héros;* après quoi on l'installoit, & on le proclamoit Roi dans les formes.

M. Rhyzelius appuye tout ce qu'il avance ici, sur quantité de passages tirés d'anciens Auteurs qui ont écrit en vieux Suédois, & qu'il néglige très-souvent de traduire en Latin, ce qui ne peut manquer d'être fort embarassant pour ceux qui ne sont pas versés, comme lui, dans les anciennes Langues du Nord.

A BRIEF TREATISE OF THE EYES, &c. C'est-à-dire, *Traité abregé concernant les yeux, dont on décrit non-seulement la structure, mais encore les principales maladies. On y a joint quelques avis pour conserver la vûë, & une Table où l'on explique les termes de l'Art employés dans cet Ouvrage. Par Guillaume Crosse, Medecin & Oculiste.* A Londres, chez J. Morphew, &c. in-12. pagg. 132.

LE dessein de M. Crosse, dans ce Traité, est de fournir à ses Compatriotes une espéce de préservatif, contre l'ignorance & la fraude des Charlatans d'Angleterre, qui s'érigeant mal-à-propos en Oculistes, abusent tous les jours de la sotte crédulité du Peuple, & abandonnent, comme incurables, plusieurs maladies des yeux, qu'ils ont renduës telles par leur mauvaise manœuvre, ou qu'ils n'ont pû guérir par leur prétendus spécifiques. Les plaintes réïtérées des malades qui ont eu le malheur de tomber en de si dangereuses mains, ont engagé l'Auteur à dévoîler les mystéres de l'œil, & à traiter ce sujet en langue vulgaire, pour le mettre à la portée de tout le monde, & particuliérement des personnes intéressées. Il se propose donc de développer ici la structure de cet organe, & de parcourir les dérangemens les plus considérables qui puissent y arriver. Il déclare dans sa Préface, que sur ces deux points il suit pour guides les Anatomistes & les autres Medecins qui ont le plus approfondi cette matiere, & il met de ce nombre MM. *Briggs, Drake, Keil, Gibson, Willis, Mayerne, Riviere*, auquel il joint le Docteur *Coward*, dont nous avons parlé dans le cinquiéme Journal de l'année derniere. C'est sur la garantie de ces Ecrivains, que M. Crosse nous donne la plûpart des faits rapportés dans cet Ecrit, où il n'a point prétendu, dit-il, se produire en qualité d'Auteur, mais simplement en celle de Compilateur exact, qui en abrégeant de longs Traités, & les rendant plus intelligibles, n'a songé qu'à procurer l'utilité du public.

Ce petit Ouvrage est divisé en dix-huit articles. Dans les six premiers, l'Auteur nous décrit les différentes parties qui compo-

sent le globe de l'œil, qui sont les muscles, les tuniques, les humeurs, les artéres, les veines, les nerfs, les glandes & les vaisseaux lymphatiques. Comme il ne dit rien sur tout cela, qui ne se trouve dans les livres d'Anatomie les plus communs, il seroit fort inutile de nous arrêter sur un semblable détail.

Dans les autres Articles, l'Auteur traite des principales maladies de l'œil; sçavoir de la goute seréne ou obstruction du nerf optique, de la *suffusion* ou cataracte, de l'*ophthalmie* ou inflammation de la conjonctive, des taches de la cornée, de l'*hypopion* ou collection de pus sous cette même tunique, des *phlyctènes* ou pustules, des ulcéres de la cornéé & de la conjonctive, de la fistule lacrymale, de l'écoûlement involontaire de larmes, de l'excrescence des caruncules lacrymales, nommée *eccanthis*, de la fluxion sur les yeux, appellée *epiphora*, & des tayes.

La méthode qu'observe M. Crosse sur tous ces points, consiste à donner d'abord une description de chaque maladie, qu'il tâche de faire connoitre, par les principaux signes qui la caractérisent; après quoi il recherche quelles en sont les véritables causes, & il en établit le prognostique, pour venir ensuite aux indications qui doivent en regler le traitement.

C'est ici que l'on s'attendroit naturellement à trouver un dénombrement des remedes les plus efficaces, pour la guérison de ces maladies. Mais c'est justement où l'Auteur demeure court, nous alléguant sur ce silence les mêmes excuses, que le Docteur *Coward* a fait valoir en pareil cas, comme nous l'avons rémarqué dans l'Extrait de son Livre. C'est-à-dire que M. Crosse appréhenderoit qu'en s'expliquant trop clairement sur les moyens qu'il employe pour la cure de ces sortes de maladies, il ne fournit aux Empiriques & aux Charlatans de nouvelles occasions de nuire aux malades, par l'usage indiscret ou la fausse application de remedes d'ailleurs excellens.

Du reste, l'Auteur a grand soin de nous vanter les spécifiques dont il se sert. Il ne nous parle que de ses *préparations*, de sa *poudre*, de sa *teinture opthalmique*. C'est par-là, qu'il se fait fort d'emporter tous les maux d'yeux que le tems ou une conduite irréguliere n'auront pas rendus incurables. Si les effets répondent à de telles promesses, il ne faut pas douter que M. Crosse ne recueille bientôt des fruits solides de la peine qu'il a prise de devenir Auteur; & que les Anglois de leur côté ne lui sçachent le meilleur gré du monde de leur avoir indiqué par son Ecrit une source féconde de bons remedes. A notre égard, ce Traité

n'a rien qui puiſſe nous intéreſſer beaucoup ; car vrai-ſemblablement, nous n'aurons pas recours aux ſpécifiques de M. Croſſe.

DISSERTATION SUR LE TEMPS DE L'ETABLISſement des Juifs en France, où on examine ce que M. Baſnage a écrit ſur cette matiere, & l'on défend ſaint Ambroiſe & ſaint Céſaire contre les fauſſes accuſations de ce Miniſtre. A. M. J. M. D. A paris, chez Charles Huguier, ruë de la Huchette, à la Sageſſe. 1708. in-12. pagg. 94.

MR. Baſnage dans ſon Hiſtoire des Juifs, ne paroît fixer qu'au ſixiéme ſiécle leur établiſſement en France. Cette opinion eſt attaquée ici par une Diſſertation dans les formes. L'Auteur fait d'abord obſerver que M. Baſnage ne ſe déclare ſur cela qu'avec une eſpéce d'incertitude & de contrarieté, qui marque ſon embarras. L'Hiſtoire, ſi on l'en croit, n'a commencé à parler des Juifs, qu'à l'occaſion de la trahiſon qu'ils firent à Saint Céſaire Evêque d'Arles ; cela eſt net & précis : cependant il ſe contente de dire dans un autre endroit, qu'avant ce tems-là les Hiſtoriens parloient rarement des Juifs : ce qui prouve, dit notre Auteur, que du moins ils en parloient un peu. Et cette maniere de s'expliquer détruit la premiere.

Comme il paroît néanmoins que M. Baſnage, au milieu de ces ambiguités, eſt porté à croire que juſqu'au commencement du ſixiéme ſiécle il n'y a nulles traces de l'établiſſement des Juifs en France, l'Auteur de cette Diſſertation entreprend de faire voir le contraire, & de prouver que les Juifs étoient répandus dans toutes les Gaules dès le quatriéme ſiécle. Il propoſe ſes preuves par ordre, en remontant toujours vers le tems de l'Empereur Conſtantin.

Le célebre Concile d'Agde tenu en 506. eſt antérieur à la trahiſon que les Juifs firent à S. Céſaire Evêque d'Arles. Il y a pourtant dans le quatriéme Canon de ce Concile des reglemens à l'égard des Juifs : premiere preuve qu'en ce tems-là, cette nation étoit déja répanduë dans les Provinces de France. S. Avite Archevêque de Vienne, qui étoit mort plus de vingt ans avant S. Céſaire, expoſe dans un de ſes Sermons, que les Juifs de ſa province, & des Provinces voiſines, mangeoient avec beaucoup de reſpect l'Agneau Paſchal : ſeconde preuve qu'il y avoit alors des Juifs en France. L'ancien Recueil des Loix de Bourgogne, faites par le Roi Gonnebault, & à cauſe de cela ap-

pellées la Loi Gombette, contient à l'égard des Juifs une Constitution particuliere, qui leur impose diverses peines, au cas qu'ils battent des Prêtres ou d'autres Chrétiens; troisiéme preuve que non-seulement on connoissoit alors les Juifs dans le Royaume, mais qu'ils y étoient déja en assez grand nombre pour se faire craindre, & pour exciter l'attention & la sévérité du Legislateur.

Sidonius Evêque de Clermont en Auvergne, mort en 482. nous apprend que de son tems il y avoit des Juifs dans son Diocése, & dans celui de Narbonne. On voit qu'il adressa à Magnus-Felix, qui demeuroit à Narbonne deux lettres portées par un Juif nommé Gozolas. Dans la premiere il dit qu'il auroit aimé ce Juif, sans le Judaïsme. Et dans la seconde il fait des vœux pour sa conversion. On voit aussi deux autres lettres de Sidonius écrites à deux autres Evêques nommés Eleuthere & Nonniche, pour leur recommander deux Juifs. Toutes ces lettres qui font partie des œuvres de Sidonius, prouvent que les Juifs étoient répandus dans les Gaules dès le milieu du cinquiéme siécle; ils y étoient même, ajoûte l'Auteur, dès l'an 465. Le Concile de Vannes en Bretagne, tenu vers ce tems-là, en est une preuve. On défend aux Clercs dans le douziéme Canon de ce Concile, d'admettre les Juifs à leurs assemblées & à leurs repas; & ces défenses qui étoient faites sans doute à l'occasion d'un usage contraire, ne laissent pas douter que les Juifs n'eussent alors un établissement dans la province Ecclesiastique de Tours.

L'Auteur passe à un autre preuve qui lui paroît mériter plus d'attention & plus d'étenduë que les précedentes, il la tire du témoignage rendu sur ce point par Sulpice Severe, qui dans son histoire sacrée de 403. ou 404. expliquant la statuë de Nabuchodonosor, & en particulier les jambes de fer, qui figuroient l'Empire des Romains, dit que la terre & le fer dont les pieds de la statuë étoient composés, sans faire corps ensemble, representoient le mélange futur de divers peuples fort différens les uns des autres. Car il est visible, ajoûte-t-il, que les terres de l'Empire Romain ont été occupées par des nations étrangéres ou rebelles, ou qu'elles ont été abandonnées à ceux qui se sont soumis volontairement aux Empereurs; que les peuples barbares, & particuliérement les Juifs, vivent parmi nous, dans nos armées, dans nos villes, & dans nos provinces, quoique néanmoins ils n'ayent pas pris nos mœurs. *Romanum solum ab exteris Gentibus aut rebellibus occupatum aut dedentibus se per pacis speciem traditum*

constat, exercitibusque nostris, urbibus atque provinciis permistas barbaras nationes & præcipuè Judæos inter nos degere, nec tamen in mores nostros transire videamus. Sulpice Severe par ces paroles se plaint de deux choses. 1°. De ce que les peuples barbares, & particuliérement les Juifs vivoient parmi les Romains, & que ce mélange alloit à la ruine de l'Empire. 2°. De ce que ces peuples, quoique mêlés en grand nombre avec les Romains, n'en suivoient pas néanmoins les mœurs ni les Loix. C'est de ce témoignage rendu au sujet des Juifs dans le quatriéme siécle, que l'Auteur de la Dissertation infére qu'ils étoient du moins établis en France dans ce tems-là.

Il croyoit, après avoir combattu M. Basnage sur ce point, pouvoir le laisser tranquille sur le reste, mais il ne peut souffrir que ce Ministre Protestant accuse S. Ambroise d'infidelité & d'erreur, pour avoir dit, aussi bien que Sulpice Severe, que les Juifs ne se croyoient pas obligés d'observer les Loix Romaines. M. Basnage pour établir le contraire, s'est servi du passage de S. Augustin qui adresse ces paroles aux Juifs » Vous ne pou» vez être ni Empereurs ni Prefets, vous ne pouvez entrer » dans la Milice ni dans le Sénat; vous n'avez pas même la li» berté de manger à la table des grands Seigneurs, vous payez » les impôts. « De-là M. Basnage croit pouvoir tirer cette conséquence : *Voilà donc des gens pleinement soumis aux Loix.* L'Auteur de la Dissertation croit au contraire qu'on n'en peut conclure autre chose, sinon que les Juifs étoient humiliés, méprisés, & dans un état misérable ; mais il soutient que cet état ne fait point le mérite de la soumission, & que ce n'est pas être véritablement soumis aux Loix, que d'être réduit par force dans une situation où l'on ne peut rien. C'est en étendant & en développant cette maxime, que l'Auteur finit sa Dissertation.

Gewigtige Redenen om sig niet te bewegen &c. C'est-à-dire : *Discours dans lequel on fait voir que tous les Protestans, & surtout les Calvinistes, les Lutheriens & les Mennonites, hommes ou femmes ne peuvent point se marier en conscience avec ceux qui professent la Religion de l'Eglise Romaine. Par Jean Maurutius.* A Amsterdam, chez H. Blank. 1708. in-8°. pp. 240. sans les Tables.

LA décision de la Faculté de Théologie de Helmstad sur la question proposée à l'occasion du mariage de la Princesse de Volfembutel avec l'Archiduc le 28. Avril 1707. a fort choqué

les Calviniſtes, en voici une preuve. Il y a dix-ſept ans que M. Maurutius a quitté le Miniſteriat, pour ſe jetter dans le commerce. Il ſemble que l'application qu'il a dû donner à ſon négoce, jointe aux traverſes qu'il a eſſuyées dans l'emploi qu'il faiſoit auparavant, devroient l'avoir fait renoncer à l'étude de la Théologie. Cependant il a ſenti rallumer ſon zéle à la vûë de cette déciſion, & il a repris la plume pour prouver contre le ſentiment des Docteurs de cette Univerſité, qu'un Calviniſte, un Lutherien, ou un Mennonite, ne peut s'allier en conſcience avec une perſonne qui fait profeſſion de la Religion Catholique. Il tire ſes preuves de la Loy Naturelle, & de la Loi écrite, ſoit ancienne ou nouvelle.

M. Maurutius prétend qu'il y avoit dès le commencement du monde une Loi qui défendoit de ſe marier avec des perſonnes de Religion différente. Il convient que cette Loi ne ſe trouve pas formellement dans l'Ecriture; mais il dit que le Déluge, qui fût, ſelon lui, une punition des mariages que les enfans de Dieu avoient contracté avec les filles des hommes, la ſuppoſe. La conduite d'Abraham, qui ne veut point ſe marier avec une femme étrangere; le ſoin qu'il prend de donner à ſon fils Iſaac, une femme qui profeſſoit la même Religion que lui; les maux qui ont ſuivi le choix que fit Eſaü d'une femme Cananéenne; ces exemples, & pluſieurs autres que nous ne rapporterons point ici, le confirment dans ſa penſée.

Ces défenſes ne ſont pas moins clairement expliquées dans la Loi écrite, ſelon notre Auteur. Il les trouve dans la Circonciſion, dans les Loix qui défendoient de toucher les corps morts, de ſemer de deux ſortes de ſemences dans une même terre, d'attacher un bœuf & un âne enſemble, de s'habiller d'étoffes faites de lin & de laine, & dans pluſieurs autres.

Cependant au ſecond chapitre du Deuteronome, Dieu permet aux Iſraëlites de ſe marier avec leurs Eſclaves qui étoient toujours des idolâtres. L'Auteur répond à cela, qu'il n'y avoit point de danger d'épouſer ces Eſclaves, parce que n'ayant plus d'attache pour leur patrie, leur converſion étoit facile. Ainſi, ſelon ſes principes, un Proteſtant pourroit épouſer une Catholique, pourvû qu'il eût eſperance de la convertir aiſément.

Il ne s'agit plus que de faire voir que la Loi nouvelle n'approuve point les mariages contractés entre deux perſonnes de religion différente. L'Auteur pour le prouver cite deux paſſages de S. Paul. Le premier eſt tiré du ch. 6. de la 2. aux Corinthiens,

où cet Apôtre défend d'épouser des infidéles. L'autre se lit dans le 7. ch. de la 2. Epître à ces mêmes Chrétiens, où S. Paul leur ordonne de ne se marier que dans le Seigneur. De tout cela l'Auteur conclut que les Docteurs de l'Université de Helmstad ont erré, lorsqu'ils ont dit qu'une Princesse Protestante destinée à épouser un Prince Catholique, pouvoit sans blesser sa conscience, embrasser la Religion de son époux futur.

INTRODUCTIO AD JUS PUBLICUM IMPERII Romano Germanici, solida ac genuina illius fundamenta ex ipsis fontibus, legibus scilicet fundamentalibus, actisque publicis Imperii, & optimis hujus imprimis ævi Scriptoribus deprompta, convenientique methodo disposita, succinctè, perspicuè tamen & plenè, insertis nobilioribus controversiis interdum vel verbo definitis exhibens, adornata & sextâ hac editione revisa, in plurimis locis correcta & aucta à Gabriele Schwedero J. U. D. &c. Tubingæ sumptibus Gothofredi Stollii Bibliopol. Tubing. &c. anno 1707. C'est-à-dire: *Introduction au Droit public d'Allemagne, contenant les fondemens solides de ce Droit, tirés des Actes publics de l'Empire, & des meilleurs Ouvrages du tems; où l'on explique en peu de mots, quoique clairement & à fond, ce qui regarde cette matiere, & où l'on marque les contestations les plus illustres qui y ont rapport, sixiéme Edition, revûë, corrigée & augmentée, par Gabriel Schweder Docteur en Droit, &c.* A Tubinge, aux dépens de Godefroy Stoll, Libraire, &c. 1707. in-8. pag. 1010.

QUoique le Droit public ne soit pas si généralement connu que le Droit des particuliers, l'Auteur soûtient qu'il faut sçavoir l'un & l'autre pour mériter le titre de Jurisconsulte. Il s'éleve contre le sentiment & la méthode de ceux qui bannissent des Universités l'étude du Droit public, & qui la renvoyent à la Cour des Princes. Les Universités, dit-il, sont instituées en faveur de toutes sortes de personnes, & pour y enseigner toutes sortes de sciences. Les grands & les petits y doivent trouver également une instruction convenable à leur naissance, & il n'est pas moins important aux Princes de sçavoir par quelle voye ils sont appellés au gouvernement des Etats, qu'il est utile au commun des hommes d'apprendre la maniere de succeder aux biens ordinaires, & d'en disposer. On trouve dans ce Livre les premiers principes des matieres du Droit public, tel qu'il s'observe surtout

ſurtout en Allemagne. Nous ne manquerions pas d'en toucher quelque choſe dans cet Extrait, ſi c'étoit ici un Livre nouveau, qui ne fût pas encore connu. Mais comme il eſt public depuis un grand nombre d'années, & que la Préface même de cette nouvelle Edition nous apprend que les Journaux de Lipſic en ont fait une mention honorable dès l'année 1682. il ne nous reſte préſentement en partage que le ſoin d'un ſimple Avertiſſement ſur la ſixiéme Edition qui paroît.

V. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 4. FEVRIER M. DCCIX.

BIBLIOTHECA SACRA, SEU SYLLABUS OMNIUM fermè Sacræ Scripturæ Editionum & Verſionum, ſecundùm ſeriem Linguarum quibus Vulgatæ ſunt, Notis Hiſtoricis & Criticis illuſtratus, adjunctis præſtantiſſimis Codd. Mſſ. labore & induſtriâ Jacobi le Long Pariſini, Congregationis Oratorii D. J. Sacerdotis, & Bibliothecæ Domûs Pariſienſis Præfecti, C'eſt-à-dire: *Bibliotheque Sacrée, ou Catalogue de preſque toutes les Editions & Verſions de l'Ecriture Sainte, ſuivant l'ordre des Langues, dans leſquelles elles ont été publiées. On y a joint des Notes Hiſtoriques & Critiques, & une Liſte des meilleurs Mſſ. Par le Pere le Long, Prêtre de l'Oratoire, & Bibliothequaire de la Maiſon de Paris.* A Paris, chez André Pralard, à l'Occaſion. in-8o. deux Vol. I. Vol. pag. *699*. II. Vol. pag. *654*.

VOici un Ouvrage d'une utilité extraordinaire, & qui eſt le fruit d'un travail long & pénible. L'Auteur y a ramaſſé tout ce qu'il a pû tirer de lumiere par rapport à ſa matiere, ſoit des Bibliotheques de Paris, ſoit des autres Bibliotheques de l'Europe, ſoit enfin des Auteurs dignes de foi, qui ont traité exprès, ou par occaſion, des verſions différentes de la Bible. Il pouvoit ſuivre dans ſon Ouvrage l'ordre Chronologique, à l'exemple de Meſſieurs Simon & Kortholt: mais les difficultés inſurmontables qui ſe préſentent, quand il s'agit de déterminer le tems de certaines Verſions, l'ont engagé à ſuivre une autre Méthode, que la diverſité des Langues lui a donné lieu d'inventer.

Ces langues des verſions ſont, ou langues ſçavantes, ou langues vulgaires; & ſuivant cette diviſion, l'Auteur a partagé ſon

Ouvrage en deux Parties. Dans la premiere, il traite des versions de l'Ecriture qui sont en langues sçavantes ; & dans la seconde, il parle des Versions faites en langues vulgaires. Cette Méthode ne l'a pas empêché de donner une Liste Chronologique des Editions de la Bible, en quelque Langue qu'elles ayent paru, & de dire sur les Manuscrits, tout ce qu'il a pû découvrir de plus certain.

La premiere Partie contient quatre Chapitres, où le Pere le Long fait l'énumeration des Bibles Polyglottes, des Bibles en Langues Orientales, des Bibles Grecques, & des Bibles Latines.

Bibles Polyglottes. On appelle ici de ce nom, celles qui sont au moins en trois Langues. Il y en quatre principales : la premiere, imprimée à Alcala, par l'ordre & aux dépens du Cardinal Ximenés. Six ou sept des plus sçavans de toute l'Espagne y travaillerent depuis 1502. jusqu'en 1517. La seconde est celle d'Anvers, imprimée par l'ordre de Philippe II. Roi d'Espagne. Arias Montanus en eût la direction. On y travailla depuis 1569. jusqu'en 1572. La troisiéme est celle du Président le Jay, qui y fit une dépense extraordinaire, dont il ne fut point remboursé. Le Pere Morin lui fournit une Version Latine du Pentateuque Samaritain, Gabriel Sionite, une de la Bible Syriaque, & une de l'Arabe; Abraham Ecchellensis ne donna que la Version Latine du Syriaque & de l'Arabe de Ruth; Godefroy Hermant, selon M. du Pin, eût soin du Texte Grec des Septante, & aima mieux suivre l'Edition de Venise que celle de Rome. Ce grand Ouvrage fut commencé en 1628. & ne fut achevé qu'en 1645. La quatriéme Polyglotte est celle de Londres. Walton y ajoûta à celle de Paris, le Targum Jerolymitain, celui du faux Jonathan, les Pseaumes Ethiopiens, le Pentateuque, & les quatre Evangiles en Persan. Edme Castel, Alexandre Huiss, Samuel Clarke, & Thomas Hyde, l'aiderent dans ce travail, qui commença en 1653. & finit en 1657.

Bibles Hebraïques. L'Auteur fait mention de plus de quatre-vingt bons Manuscrits Hebreux. Le plus ancien, sur la date duquel on puisse compter, n'est que de l'an 1106. Les Bibles Hebraïques ont été imprimées, ou par des Juifs, ou par des Chrétiens. Il y a eû six Editions de toute la Bible, avec les Commentaires de quelques Rabbins; sçavoir cinq de Venise, des années 1518. 1526. 1568. 1617. & une de Bâle de 1619. On préfere la troisiéme & quatriéme Edition de Venise aux au-

tres ; celle de Buxtorf est aussi fort estimée. Après les Editions Juives, celles de Bombergue, de Robert Etienne, de Plantin, & de Leusden, ont le plus de réputation. A la page 106. ligne 10. l'Auteur devoit lire : *Pentateuchus Hebræus, & Haphtharoth, cum Commentario R. Davidis Kimhhi ;* ce Rabbin n'ayant point fait de Commentaires sur les cinq petits Volumes. On a mis avec le Texte Hebreu, le Pentateuque Hebreu-Samaritain, dont on ne détermine point l'âge. Le Pere le Long en fait connoître treize Manuscrits, qui n'ont point de date, & ausquels il auroit pu joindre l'Exemplaire qui se garde dans la Bibliotheque de sainte Geneviéve.

Bibles Chaldaïques. Il y a cinq Paraphrases Chaldaïques ; sçavoir trois du Pentateuque, qui sont celles d'Onkelos, la Jerosolymitaine, & celle du faux Jonathan : une des Prophétes, qui est de Jonathan, & une des autres Livres, laquelle on attribuë en partie à Josephe l'Aveugle. Elles ne sont pas aussi anciennes qu'on le croit communément ; les Chrétiens n'ont commencé à les connoître que vers la fin du sixiéme siécle.

Bibles Syriaques. La Version Syriaque du Nouveau Testament, est une des plus anciennes de l'Eglise. Il n'y a point cependant de preuves qu'elle ait été faite du tems des Apôtres. Pour celle du Vieux Testament, imprimée dans les Polyglottes de Paris & de Londres, elle a été composée en différens tems par divers Auteurs, en partie sur l'Hebreu, & en partie sur le Grec. La premiere Edition du Nouveau Testament Syriaque, est celle que fit à Vienne Widmanstadius, publiée en 1555. Il en vient de paroître, après plusieurs autres, une nouvelle en Hollande, par les soins de Charles de Schaaf.

Versions Samaritaines. On ne connoît ni le tems, ni l'Auteur du Pentateuque Samaritain. Abousaïd qui étoit de cette Nation, a donné une Version de ces Livres en Arabe. Pour la Grecque des Samaritains, l'Auteur n'est point persuadé qu'il y en ait eu.

Versions Arabes. Il y en a plusieurs. Les principales sont celle de Hareth fils de Senan, & celle de Saadias l'Illustre, dont on n'a que le Pentateuque, imprimé à Constantinople en 1546. La Version Arabe, qui est dans les Polyglottes de Paris & de Londres, a été faite en différens tems sur le Syriaque & sur le Grec. Pour l'Edition de Rome de 1671. elle a été retouchée sur la Vulgate Latine, ce qui l'a fait rejetter par les Orientaux.

Version Ethiopienne. Elle est sur le Grec, & elle n'a été composée qu'après le Concile de Nicée, par S. Frumence l'Apôtre

d'Ethiopie. Nous n'avons d'imprimé en Ethiopien, que quelques parties de la Bible. Le Nouveau Testament a été imprimé en 1548.

Versions Persannes. Elles sont assez récentes; plusieurs sont sur l'Hebreu. Il y en a deux différentes des Evangiles; l'une faite sur le Syriaque, par un Chrétien Persan, nommé Simon, fils de Joseph de Tauris, vers l'an 1341. de Jesus-Christ. Elle se trouve dans la Polyglotte de Londres: l'autre sur le Grec, & traduite en Latin par Abraham Wheloch, imprimée en la même Ville en 1657. Les Carmes Déchaussés d'Hispahan, ont aussi traduit les Pseaumes & le Nouveau Testament en cette Langue.

Versions Turques Le Baron Jean Ungnad, au rapport de M. de Thou, vers l'an 1565. fit faire à ses dépens une Traduction de la Bible en Langue Turque; & Levin Warner en fit faire par Ali Beigh Renegat Polonois, une autre qui se conserve manuscrite dans la Bibliothéque publique de Leide. Guillaume Seaman mit au jour en 1666. une Version Turque du Nouveau Testament, à Londres.

Versions Arméniennes. Quelques Auteurs attribuent une traduction de la Bible en Armenien, à S. Jean Chrysostôme: quelques autres, à Moyse le Grammairien, à David le Philosophe, & à un certain Mampræus; d'autres enfin, à Mesropa ou à ses Disciples. Il n'y a rien de bien assûré sur tout cela. Deux Jaccobins firent une Traduction Arménienne de l'Ecriture, vers l'an 1366. de J. C. au rapport de Galanus dans son Histoire. On a imprimé à Amsterdam en 1666. la Bible en Arménien. Cette version a été faite sur le Grec, & on la croit fort récente.

Versions Coptes. Nous n'avons rien d'imprimé de la Bible en Copte, ou ancien Egyptien. Cette version est ancienne, on en rapporte plusieurs Manuscrits. Elle a été faite sur la Grecque; & elle est souvent accompagnée d'une version Arabe, parce que les Chrétiens Jacobites qui s'en servent, n'entendent plus le Copte.

Versions Malayes & Chinoises. La langue Malaye est la langue sçavante des Indes Orientales. Quelques Ministres de la R. P. R. ont traduit en cette langue les quatre Evangiles; mais Daniel Browverius a traduit tout le Nouveau Testament. Les Jesuites ont traduit en langue Chinoise une partie du Breviaire, & le Missel Romain.

Versions Grecques. Il est fait mention dans plusieurs Auteurs, d'un grand nombre de Versions Grecques de toute la Sainte

Ecriture, cependant il n'y en a d'anciennes que quatre dont on soit bien assûré, & dont on connoisse certainement les Auteurs ; ce sont celle qu'on nomme vulgairement des 70. Interprêtes ; celle d'Aquila ; celle de Théodotion, & celle de Symmaque ; parmi les autres qu'on cite, il y en a de supposées ; il y en a aussi qui ne sont que des Editions retouchées de la Version des Septante. Ces différentes Versions prétenduës n'ont pour fondement que quelques passages mal entendus des anciens. On fait ici une énumération de plus de 430. Manuscrits Grecs de l'ancien & du Nouveau Testamenr. Les principaux de l'ancien, sont le Manuscrit du Vatican, & l'Alexandrin. Ceux du Nouveau sont le Manuscrit de Cambrige, qui renferme les Evangiles, & ceux de Clermont & de Corbie, qui contiennent les Epîtres de saint Paul. Il y a quatre Editions principales de la Bible Grecque ; sçavoir, celle du Cardinal Ximenés, celle de Venise, qu'on appelle ordinairement l'édition d'Alde, quoiqu'il ne l'ait pas imprimée, celle de Rome, imprimée sur le Manuscrit du Vatican, & celle que M. Grabbe vient de donner au Public sur le Manuscrit Alexandrin, du moins quant à l'Octateuque. Pour le nouveau Testament Grec, il a été publié presqu'une infinité de fois. L'Edition la plus exacte, est la grande de Robert Etienne de 1550. que M. Mill. aprés plusieurs autres, a encore fait imprimer à Londres en 1707. Nous avons parlé de cette Edition dans le L I I. Journal de 1708. Le premier Livre de la Bible imprimé en Grec, est le Pseautier, que Jean Creston de Plaisance publia en 1481.

Version en Grec vulgaire. On joint aux Bibles Grecques celles qui sont en Grec vulgaire. Le Pentateuque traduit en cette langue par des Juifs ; fut imprimé à Constantinople en 1546. avec d'autres Versions. Nous avons encore en cette langue le Livre de Job de la version d'un Juif, & celle du nouveau Testament faite par Maxime Margunius Moine Grec, imprimée à Geneve, aux dépens des Etats Généraux. Cette Version vient d'être réimprimée en Angleterre.

Versions Latines. Nous n'avons presque plus rien de l'ancienne Version Vulgate ou Italique, dont celle de S. Jérôme a pris la place. Le plus ancien Manuscrit qu'on rapporte de cette derniere Version, est celui de M. le Président de Mesme. Il est de la fin du huitiéme siécle. Le Pere le Long parle de plus de 130. autres Manuscrits Latins, qui ont la plûpart quelque chose de particulier. La premiere Bible imprimée est incontestablement

celle de Mayence de 1462. Depuis ce tems-là il s'en est fait un très-grand nombre d'éditions. Celles du Cardinal Ximenés, de Robert Etienne, & des Docteurs de Louvain, étoient les plus considérables, avant que Sixte V. donnât la sienne, qui fut supprimée environ deux ans après, c'est-à-dire en 1592. Ce fut alors que Clement VIII. fit imprimer à Rome la Bible Latine, qui est reconnuë pour la véritable Edition de la Bible Vulgate, par tous les Catholiques.

Nouvelles Versions Latines. Il y en a plusieurs faites sur l'Hébreu. Les principales sont celles de Pagnin, de Munster, celle de Zurich, celles de Chateillon, de Junius, & Tremellius, de Malvenda, & de Schmidt. On compte depuis l'an 1515. jusqu'à présent, plus de 25. Versions Latines différentes des Pseaumes Hébreux, & il y a plus de dix nouvelles traductions Latines du Grec du nouveau Testament. On rapporte à la fin de ce premier volume, les autres Versions Latines faites sur les Langues Orientales· Nous rendrons compte du second volume dans le Journal prochain.

DEFENSIO AUGUSTISSIMI ROMANORUM Imperatoris Josephi, contra Curiæ Romanæ Bullas, instituta Joh. Wolfgango Jagero Cancellario Tubingensi. Tubingæ, apud Joan. Georg. Cottam, anno 1708. C'est-à-dire : *La Défense de l'Empereur contre les Brefs de la Cour de Rome. Par Jean Wolfgang Jager, Chancelier de l'Université de Tubinge.* A Tubinge, chez Jean-George Cotta. 1708. in-4o. pag. 88.

LE Public n'est déja que trop informé des différens qui se sont élevés depuis quelques années, entre le Pape Clement XI. & l'Empereur Joseph I. Le Pape se plaint des entreprises que fait l'Empereur sur les Terres Ecclésiastiques, en y envoyant des troupes qui y prennent des quartiers d'hyver, & qui y vivent avec autant de liberté qu'elles pourroient faire dans les Terres de l'Empire. C'est le sujet d'une Bulle publiée à Rome en 1707. par laquelle le Pape, à l'exemple de ses Prédécesseurs, prononce l'excommunication contre ceux qui usurpent le Patrimoine de l'Eglise. Cette Bulle a été suivie de deux Brefs adressés à l'Empereur lui-même, pour lui représenter l'injustice de ses prétentions, & l'engager à y renoncer, sous peine d'encourir toutes les Censures de l'Eglise. L'Empereur a fait de son côté un Mandement, où sans entrer dans un détail de preuves sur ses Droits, il les allégue en général, & casse toutes les Bulles & les

Censures du Pape, comme faites sans cause & sans pouvoir. La justification de ce Mandement Impérial est le seul objet du Livre dont nous avons à parler.

L'Auteur commence par remarquer dans la Préface, que Clement XI. n'a pas les mêmes sentimens ni la même conduite qu'avoit Innocent XI. Celui-ci étoit, dit-il, tout dévoué aux intérêts de l'Empire, celui-là y paroît contraire. Il convenoit mieux, ce semble, au sujet du Livre de faire voir cette différence, par rapport à la maniere d'user des Censures Ecclésiastiques; mais comme personne n'ignore qu'Innocent XI. les a employées plus d'une fois dans des matiéres purement temporelles, on a évité prudemment de tourner la comparaison de ce côté-là.

Pour attaquer les Bulles du Pape par le principe, on remonte à l'origine des biens Ecclésiastiques. On soutient que l'Eglise autrefois pauvre, & contente de sa pauvreté, n'avoit pour fonds que les Oblations volontaires du Peuple; que Jesus-Christ ni les Apôtres n'ont rien en propre, & que par conséquent leurs Successeurs devroient imiter le même désintéressement. On pousse la rigueur de la conséquence, jusqu'à prétendre, qu'à moins que le Pape ne fasse voir que Jesus-Christ & les Apôtres, ont possédés les Duchés de Parme de Plaisance, & les autres Terres qu'il regarde comme son Patrimoine, il n'y a véritablement aucun droit. On tâche ensuite de prouver que ces Terres sont des dépendances du Duché de Milan, qui, selon l'Auteur, appartient incontestablement à la Maison d'Autriche, & que quand elles auroient été cédées aux Papes par la libéralité des Empereurs, ce n'auroit pû être, en tout cas, que sous la réserve de l'Hommage & du Domaine direct: ce qui suffiroit, dit-on, pour autoriser les Contributions & les Logemens qu'il a plû à l'Empereur d'y établir.

On passe à un autre Moyen, auquel le Pape apparemment ne s'attendoit pas. Il croyoit pouvoir repousser par les armes que l'Eglise lui a mises entre les mains, les entreprises de l'Empereur sur les Terres Ecclésiastiques; & cependant, si on en croit notre Auteur, c'est cette défense-là même qui le feroit décheoir de son droit, s'il en avoit eu, parce que ce droit n'étant fondé que sur des donations, se trouveroit révoqué & anéanti par l'ingratitude du Donataire. Les Loix Civiles, en permettant de révoquer une donation sur le fondement de l'ingratitude, prennent soin aussi de spécifier tous les cas qui peuvent donner lieu à ce crime. Le premier est, quand le Donataire a dit des

injures atroces au Donateur. Or quelle plus grande injure, dit l'Auteur, que de donner à un Empereur le nom de *Rebelle*, comme a fait Clement XI. dans ses Brefs? Le second cas d'ingratitude est, quand le Donataire a battu le Donateur. Or le Pape a levé des troupes contre l'Empereur, & il n'a pas tenu à lui qu'il ne l'ait battu. Le troisiéme cas est, quand le Donataire a suscité des affaires au Donateur pour lui faire perdre son bien par de mauvaises voyes. Or le Pape voudroit enlever, dit-on, toute l'Italie à l'Empereur. Le quatriéme cas est, quand le Donateur a attenté à la vie du Donataire. Or quel attentat plus noir, que de prononcer contre l'Empereur l'excommunication, qui est la mort de l'ame? Enfin le cinquiéme cas d'ingratitude est, quand le Donataire refuse d'accomplir les charges sous lesquelles la donation lui a été faite. Or les donations des Terres dont il s'agit, n'ont été faites aux Papes anciennement, qu'à la charge de l'Hommage & du Service envers les Empereurs: ainsi le refus que fait Clement XI. d'exécuter cette condition, le met dans le cinquiéme cas d'ingratitude, comme il l'est déja, à ce que l'Auteur prétend, dans les quatres autres.

Après avoir fourni ces beaux Moyens à l'Empereur pour le fonds des contestations, on s'efforce de faire voir dans la forme, l'inutilité des Censures dont le Pape se sert en cette occasion. Tous les Argumens qu'on a ramassés sur ce point, se réduisent à deux propositions: la premiere est, que le Pape ne doit pas être Juge dans sa propre cause; la deuxiéme, qu'il ne doit pas employer les Armes Spirituelles pour la défense des Droits temporels. Ces deux propositions sont appuyées des mêmes autorités qui se trouvent répanduës en plusieurs ouvrages sur la même matiere, si ce n'est peut-être, que dans celui-ci il y a moins de ménagemens & plus de chaleur que dans aucun autre.

NOUVEAUX ECLAIRCISSEMENS SUR LES *Oeuvres d'Horace: avec la Réponse à la Critique de M. Masson Ministre refugié en Angleterre. Par M. Dacier, Garde des Livres du Cabinet du Roi.* A Paris, chez Pierre Cot, Imprimeur Libraire ordinaire de l'Academie Royale des Inscriptions & Médailles, ruë du Foin, à la Minerve. 1708. in-12. pag. 169. sans la Table.

DAns le XIX. Journal de 1708. nous avons rendu compte au Public d'une vie d'Horace composée par M. Masson, & dans laquelle il s'attache sur-tout à critiquer feu M. le Févre, &

& M. Dacier. Sa Critique regarde les obſervations que l'un & l'autre de ces ſçavans Hommes ont faites ſur les Oeuvres d'Horace: l'un dans ſon Recueïl de Lettres imprimées à Saumur; & l'autre dans ſa Traduction d'Horace, accompagnée de Notes critiques, imprimée à Paris, & dont le Public verra ſans doute avec plaiſir, paroître dans peu une nouvelle édition. Dans le même Journal, où nous avons parlé de la Critique, nous avons annoncé la Réponſe, que voici. Ce n'eſt pas que dans ces *nouveaux Eclairciſſemens*, M. Dacier ait dit tout ce qu'il pouvoit oppoſer à la cenſure de M. Maſſon, mais ils en contiennent la plus grande partie, & toutes les réponſes qui demandoient plus d'étenduë qu'on n'en donne pour l'ordinaire à des notes. On trouvera le reſte dans ſa ſeconde édition d'Horace, à laquelle il travailloit, lorſque le Livre de ſon adverſaire parut. Et peut-être ſe ſeroit-il contenté d'y répondre à tout en peu de mots, s'il n'eût eu à défendre que ſes propres explications; mais comme il avoit auſſi à défendre M. le Févre; *l'amour* qu'il *conſerve pour ſa mémoire*, lui a fait entreprendre une Réponſe dans les formes. *Il eſt bien certain*, dit M. Dacier *que ſi* M. le Févre *vivoit encore*, *il ne daigneroit pas répondre*. La défenſe d'un homme qui nous a été cher, a quelque choſe de ſi honnête en ſoi, & de ſi humain qu'on doit ſçavoir gré au Gendre, d'avoir pris en main la défenſe de ſon beau-pere.

Quant au fonds du Livre qu'il refute, *cet Ouvrage*, dit-il, *n'eſt* ni *Hiſtorique, car il pêche à tout moment contre l'Hiſtoire; ni Critique, car il heurte preſque toujours le bon ſens, en blâmant mal à propos & en corrigeant plus mal à-propos encore: au lieu de donner un nouveau jour aux Ouvrages* d'Horace, *il les ôte de leur véritable jour; & bien loin de les dégager de nos mauvaiſes interprétations, il leur fait perdre toute leur beauté, & les gâte abſolument par les fauſſes & plates explications qu'il leur donne. En un mot, il ne paroît pas que M. Maſſon ait eu la moindre idée de la bonne & véritable Critique.* C'eſt ainſi que M. Dacier termine ſes Réponſes; & c'eſt en particulier ce qu'il oppoſe au titre magnifique dont M. Maſſon a orné le Frontiſpice de ſon Ouvrage, *qui*, ſelon lui, *doit tenir lieu de Commentaire Hiſtorique & Critique ſur la plûpart des Ouvrages d'Horace, & ſur les principaux qu'il redonne à leur véritable date, qu'il éclaire d'un nouveau jour, & qu'il dégage des mauvaiſes interprétations des plus célébres Commentateurs, & ſur-tout de M. le Févre, & M. Dacier.*

M. Dacier à ce ſujet traite de la Critique, qu'il appelle, après un grand Rhéteur, *le dernier effort de la Réflexion & du Jugement*. Cet endroit eſt un des plus beaux du Livre; on y ſent

le Critique, qui connoît toute l'étenduë, tous les secrets, & toute la noblesse de son Art. Nous voudrions pouvoir transcrire tout ce morceau, aussi-bien que l'Eloge de M. le Fevre, qui s'y trouve enchassé fort à propos, & qui contient des louanges que les gens de Lettres ne lui refuseront jamais.

On conçoit assez ce que c'est qu'une Réponse comme celle-ci. M. Dacier se défend & attaque. Il soûtient que ce qu'il y a de vrai & de solide dans le Livre de M. Masson, est pris hardiment de ses Commentaires sur Horace, & que cette Méthode, dont M. Masson se fait tant d'honneur, comme s'il eût imaginé le premier l'usage que l'on peut faire de la Chronologie dans la Critique, est précisément la même Methode que M. le Févre & lui ont suivie long-temps avant que M. Masson se fut mis sur les rangs : & certainement ils ont travaillé l'un & l'autre avec beaucoup de succès à ranger les Poësies d'Horace suivant l'ordre des temps, où elles ont été composées ; & l'on sçait quelles lumieres on jette par-là sur les Ouvrages de l'Antiquité, pour en faire comprendre tout le sens & appercevoir toutes les beautés. *Hesiode* (dit M. Dacier, p. 51.) *partage les hommes en trois ordres. Le premier est de ceux qui voyent par eux-mêmes, & qui trouvent ce qu'il y a de bon sur chaque sujet. Voilà les plus excellens & les plus habiles. Le second est de ceux qui ne voyent point par eux-mêmes, mais qui sont dociles, & qui sçavent se rendre à ce qui est bon, quand les autres l'ont trouvé. Voilà le second & le dernier degré de l'habileté, & de la sagesse. Le troisiéme ordre est de ceux qui ne peuvent ni voir par eux-mêmes, ni se rendre aux lumiéres des autres ; & ce sont ceux qu'il appelle*, inutiles à tout, ἀχρήϊος ἀνὴρ *Je n'assignerai point ici à M. Masson, la place qui lui est dûe ; le Public le fera mieux que moi.*

Pag. 61. *Par tout où il m'accuse de m'être trompé, c'est-là qu'il se trompe lui-même. Sa Critique est à coup sûr une faute. Par exemple, Horace, en parlant de ses Ouvrages, dit dans la Satire X. du Livre I.*

—— Hæc ego ludo,
Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpa :

Je m'amuse à ces bagatelles qui ne sont pas faites pour être luës publiquement dans le Temple d'Apollon, &c. *J'ai expliqué le mot* in æde, *du Temple d'Apollon qu'Auguste avoit consacré dans son Palais, & qu'il avoit orné d'un beau portique, où il avoit placé une magnifique Bibliothéque, &c. . . . . . M. Masson prononce hardi-*

ment qu'ici in æde, *signifie*, dans quelque maison particuliere. M. Dacier soutient qu'Horace, s'il avoit entendu *une maison particuliere*, n'auroit pas parlé latin, en disant *in æde*; qu'on n'a jamais dit absolument *in æde*, pour dire dans une maison; & qu'Horace n'a jamais mis *ædes* au singulier, pour parler d'une maison particuliére. C'est toûjours, dit-il, pour une Chapelle, pour un Temple; ce que M. Dacier appuye de plusieurs vers d'Horace, & finit sa réponse par deux endroits de l'ancien Scholiaste qui marque sur ce vers, *In æde: In æde Apollinis, ubi Poetæ carmina sua recitabant.* Dans le Temple: c'est-à-dire, dans le Temple d'Apollon: où les Poëtes lisoient leurs vers; & plus bas, *in æde Apollinis, &c.*

Pag 58. Sur ces mots de la troisiéme Satyre du Livre II. *Latus ut in circo spatiere*, M. Masson par ce mot *latus* entend, porté sur un char: & pour donner plus de poids à son explication, il employe comme parallele ce vers des Tristes d'Ovide, *Livre* V. *Elegie* VII. *Latus ubi æquoreis jungitur Ister aquis.* Desorte que dans ces deux endroits, *latus* vient de *fero.* Et sur ce fondement il condamne M. Dacier, qui par *latus spatiere*, entend l'action d'un homme qui marche à l'aise, au large, sans être pressé de la foule qui se retire par respect. M. Dacier établit ensuite sérieusement que *latus Ister*, veut dire le *large Danube*, & non pas le *Danube porté*, après quoi il a vrai-semblablement songé que cet endroit étoit un de ceux que M. le Févre auroit laissé sans réponse.

Pag. 125. sur l'Ode XIV. du Livre I. *O Navis*. M. Masson croit que le vaisseau dont Horace parle dans cette piéce, n'est autre chose qu'un symbole de l'état où se trouvoit réduite de son temps la République Romaine. Il a pour lui de grandes autorités, & sur-tout celle de Quintilien. M. Dacier a embrassé une opinion contraire, & il soutient avec M. le Févre, que ce vaisseau est effectivement un vaisseau; qu'on n'y doit point chercher de mystere ni d'allegorie; que le bon goût suffit tout seul pour faire sentir la vérité de cette opinion, & termine cette réponse par une explication de ce qui convient à *l'Allegorie*, & de ce qui convient à la *Comparaison*; & cela achéve de mettre dans toute la force le sentiment contraire à celui du Quintilien.

Pag. 161. sur l'Ode 3. du Livre III.

Quos inter Augustus recumbens
Purpureo bibit ore nectar.

M. Dacier par *purpureo ore*, entend la statuë d'Auguste, pla-

cée de son vivant avec les statuës des Dieux, & dont le visage étoit peint de vermillon, selon une coûtume qui s'est pratiquée à Rome. M. Masson, qui traite de *songe*, de rêverie, cette opinion, trouve ici un Passage de Senius, un de Pausanias, & un de Pline, que M. Dacier employe pour prouver que son sentiment est fondé sur des autorités très-solides. Aussi conclut-il par ces mots : *C'est donc contre toute sorte de raison, & avec beaucoup d'imprudence, que M. Masson a traité de rêverie & de chimere, l'explication que j'ai donnée de ce Vers d'Horace, & qui se trouve établie sur de si bonnes autorités.*

C'en est assez pour donner une idée de ce Livre ; & par cet échantillon, l'on peut aisément juger du reste. Au regard des discussions épineuses de la Chronologie, comme elles portent souvent sur un grand nombre de circonstances, dont on ne peut rien retrancher, que la preuve ne perde sa force, nous avons mieux aimé renvoyer le Lecteur au Livre même, que d'en remplir cet Extrait. On a imprimé ces *nouveaux Eclaircissemens*, de la même forme que la nouvelle Edition d'Horace ; afin que le Public eût la commodité de joindre ensemble ces deux Ouvrages, qui ne doivent pas se séparer.

JO. SCHEFFERI ARGENTORATENSIS DE ANTIquorum Torquibus Syntagma, cum Notis Jo. Nicolai cujus fama in Præfatione, contra J. Braunium Theologum Batavum defenditur. Hamburgi sumptibus Heylio-Liebezeeonis. C'est-à-dire : *Traité des Colliers des Anciens. Par Jean Scheffer, avec les Notes de Jean Nicolai, dont on prend la Défense dans la Préface, contre Jean Braunius, Professeur en Théologie & en Langue Hebraïque, à Groningue.* A Hambourg. 1707. in-8. pag. 147.

NOus avons deja de M. Scheffer, un Traité de la maniere dont les Anciens faisoient la guerre sur Mer, imprimé à Upsal en 1654. in-4. *De Militia Navali Veterum.* Des Notes sur l'Histoire des Archevêques & des Prêtres de l'Eglise d'Upsal, qui n'avoient point pris naissance dans le Pays, par un Auteur incertain qui vivoit en 1344. *Breve Chronicon de Archiepiscopis & Sacerdotibus exteris Ecclesiæ Upsaliensis, cum Notis Jo. Schefferi. Upsaliæ* 1673. in-8. Une Dissertation sur trois Boules d'or qui ont été trouvées en Scandinavie vers l'an 1675. *De Orbibus tribus aureis nuper in Scandia erutis à terra, disquisitio antiquaria, Holmiæ*, 1675. in-8. l'Histoire des Auteurs Suédois, avec un

Catalogue de leurs Ecrits. *Suecia litterata, ſeu de Scriptoribus & Scriptis Sueciæ, Opus poſthumum, Holmiæ*, in-8. Son Traité des Colliers eſt diviſé en treize Paragraphes. Dans le premier, M. Scheffer explique l'éthimologie du mot *Torques*. Il rapporte les différens mots dont les Anciens ſe ſont ſervis pour ſignifier un Collier. Dans le ſecond, il marque le temps auquel ces ornemens ont commencé à être en uſage, & qui en a été le premier inventeur. Dans le troiſiéme, il nous apprend de quelle matiere on les fabriquoit. Dans le quatriéme, il fait la deſcription de toutes les eſpéces de Colliers, qui étoient en uſage chez les Anciens. Dans le cinquiéme, il dit qu'on attribuoit de petites Bulles (*Bullæ*) à ceux des enfans : Et dans le ſixiéme, il rapporte ce qu'il a trouvé ſur la groſſeur & le poids de ces Ornemens. Il y joint des Remarques qu'il a faites ſur la magnificence, & ſur le nombre des Colliers, dont les Anciens avoient coûtume de ſe parer.

M. Scheffer dit, que dans les premiers temps il n'étoit point permis de porter des Colliers, à moins qu'on ne les eût reçus des Rois ou des Princes (parag. 7.) C'étoit ſelon lui une marque de Nobleſſe (parag. 8.) Ils devinrent la récompenſe de la ſageſſe dans quelques-uns, & le prix de la valeur dans d'autres. (parag. 9.) Ils dégénérerent en abus dans la ſuite. La vanité, la débauche, s'en firent honneur. (parag. 10.) L'Auteur nous apprend après, en quel temps on ſe paroit de ces Ornemens, & dans quelles parties du corps on les a portés. (parag. 11.) Il dit qu'il n'y a gueres de Nations qui ne ſe ſoient ſervi de Colliers. (parag. 12) On en a même orné les animaux (parag. 13.)

Ce Traité fut imprimé en 1670. à Stokolm, in-8. & ce ſont les Notes de M. Nicolai qui ont donné lieu à cette ſeconde Edition. Ces Notes ſont remplies de Citations, qui ſont à la vérité des marques de l'érudition de M. Nicolai ; mais elles ſont plus propres à autoriſer le ſentiment de M. Scheffer, qu'à éclaircir les endroits difficiles de ſon Livre. Par exemple, dans l'endroit où M. Scheffer dit, que les Colliers étoient une marque de dignité, l'Auteur des Notes rapporte les exemples de Joſeph & de Daniel ; qui reçûrent tous deux cette marque de diſtinction de leur Prince, Gen. 41. & Dan. 5. Dans un autre où il eſt rapporté que ces ornemens étoient d'or, M. Nicolai cite des paſſages de Denis d'Halicarnaſſe, & de quelques autres Auteurs qui diſent la même choſe.

On voit à la tête de cet Ouvrage une Préface, dans laquelle

l'Editeur prend la défense de M. Nicolai, contre M. Braunius, Professeur en Théologie & en Langue Hébraique à Groningue. Voici le sujet de la dispute, selon l'Auteur de la Préface. M. Nicolai a soûtenu dans les Notes qu'il a faites sur le Livre de Cunæus, *de Republica Hebræorum*, dont il a donné une nouvelle Edition en 1703. que le grand Prêtre entroit plus d'une fois par an dans le Sanctuaire. Cela a déplu à M. Braunius, qui n'est pas de ce sentiment, dans le Livre qu'il a composé des Habillemens des Prêtres Juifs, dit l'Editeur, & l'a porté à dire des injures à M. Nicolai dans un Commentaire que ce Professeur a donné, il y a quelques années, sur l'Epitre aux Hebreux. M. Nicolai est encore plus maltraité dans un petit Livre Anonyme, qui parut peu après, sous le Titre d'*Addenda ad Commentarium Braunianum*. Il y est accusé de deux choses. 1. De n'avoir aucune connoissance des Antiquités Judaïques. 2. D'avoir pris plusieurs endroits du Livre de M. Braunius, *de Vestibus Sacerdotum Hebræorum*. L'Editeur répond, que c'est à tort qu'on fait le premier reproche à M. Nicolai, puisqu'il convient, que le Souverain Prêtre ne devoit entrer qu'une fois tous les ans dans le Sanctuaire, pour y offrir le sang du Sacrifice Expiatoire, mais il prétend qu'il arrivoit plusieurs cas ausquels il pouvoit être indispensablement obligé d'y entrer. A l'égard du second chef, l'Editeur ne disconvient pas, que M. Nicolai n'ait pris plusieurs endroits du Livre de M. Braunius, *de Vestibus Sacerdotum Hebræorum*; mais il soûtient, que M. Nicolai ne les a pas donnés comme siens. Nous laissons aux Curieux à juger de ce différend.

AN ESSAY CONCERNING THE USE OF REASON in propositions the evidence whereof depends human testimony, &c. C'est-à-dire : *Essay sur l'usage de la raison, dans les propositions dont l'évidence porte sur le témoignage des hommes*. A Londres. 1707. in-8. p. 56.

L'Auteur de cet Essay ne se nomme point. Peut-être a-t'il eu ses raisons pour en user ainsi. Car l'esprit de tout son Ouvrage, qui est écrit avec méthode, est de prendre la raison pour Juge dans des matieres qui sont au-dessus de la raison, quoiqu'elles n'y soient pas contraires. C'est sur-tout cette distinction qu'il attaque. Il prétend que les choses qui sont au-dessus de la raison humaine, sont contraires à la raison humaine; & qu'elles sont par rapport à nous, comme si elles n'étoient point du tout, puisque ne nous étant pas connuës, quoiqu'elles le soient peut-

être à Dieu, nous n'en sçaurions porter aucun jugement. Voilà le précis de ce petit Ouvrage, dans lequel l'Auteur définit d'abord ce qu'il entend par le mot *Raison*, tâche ensuite d'établir ce qui produit en nous la science ou l'opinion, & marque qu'elles sont selon lui, les conditions nécessaires pour faire recevoir une proposition dans le sens propre que les termes presentent, & s'en fait le Juge absolu. Il reçoit, par exemple, celle-ci, *Jesus Christ est ressuscité*, & il l'entend dans le sens propre & simple: mais pour celle-là, *Ceci est mon corps*, il la prend dans un sens figuré. Il se sert des mêmes principes en parlant du mystére de la Trinité, & réfute avec raison ceux qui trouvent les trois personnes dans trois manieres différentes de concevoir le même Etre; parce que, suivant l'Ecriture, il faut admettre entre les trois personnes de la Trinité une distinction toute autre que celle-là, (une distinction réelle.)

Il termine son Ouvrage par dire qu'ayant expliqué ses pensées d'une maniere nette & précise, & exposé sans détour ses sentimens sur un sujet de la derniere importance: il souhaite de bon cœur qu'on le redresse, s'il s'est trompé; ou qu'on pousse plus loin les conséquences de ses principes, s'il a rencontré juste.

VI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 11. FEVRIER M. DCC. IX.

BIBLIOTHECA SACRA, SEU SYLLABUS OMNIUM fermè Sacræ Scripturæ Editionum & Versionum, secundùm seriem Linguarum quibus Vulgatæ sunt, notis Historicis & Criticis illustratus, adjunctis præstantissimis Codd. Mss. labore & industriâ Jacobi le Long Parisini, Congregationis Oratorii D. J. Sacerdotis, & Bibliothecæ Domûs Parisiensis Præfecti. C'est-à-dire, *Bibliothéque Sacrée, ou Catalogue de presque toutes les Editions & Versions de l'Ecriture Sainte, suivant l'ordre des Langues, dans lesquelles elles ont été publiées. On y a joint des Notes Historiques & Critiques, & une liste des meilleurs Mss. Par le P. le Long, Prêtre de l'Oratoire, & Bibliothécaire de la Maison de Paris.* A Paris, chez André Pralard, à l'Occasion, in-8. deux Volumes. I. Vol. pag. 699. II. Vol. pag. 654.

NOus avons parlé de la premiere partie de cet Ouvrage dans le dernier Journal. La seconde partie est divisée en quinze chapitres. Nous allons les parcourir, & donner une idée des principales Versions de la Bible, en Langue Vulgaire.

Versions Françoises. On a cru jusqu'à present que les Vaudois avoient les premiers eû la Bible en François. Il y auroit lieu d'en douter, si le Mss. des quatre Livres des Rois, que l'on conserve aux Cordeliers, est aussi ancien que l'estiment les habiles Connoisseurs, à qui on l'a fait voir. Ils le croyent de la fin de l'onziéme siécle, ou du commencement du douziéme. Afin que le Lecteur en pût porter son jugement, on en a transcrit dans les additions un chapitre presque entier, dont nous mettrons ici quelques versets : *A un jur avint que Elchana sit sacrefise selunc la Lei a sei retint partie : partie dunad a sa compaignie & a Anne sa mullier que il tendrement amad, une partie denad ki [illegible]ment ert deshaitte, kar Deu ne li volt encore duner le fruit de[illegible] de sun ventre. Et fenenna ico li turna a repruce, & accustumeement len atariout, & ameremēnt rampodnout. Et la benurée Anna n'eu out retur, mais vuduleir plureir & viande deporter. Siz mariz Elcana le areisuna, si li dist : Pur quei plures purquei ne menjues, & pur quei est tisquers en tristur, dun nas tu mamur dun nas tu mun quers.*

Celui qui travailla à une Version Françoise de l'Ecriture pour Pierre Valdo, se nommoit Etienne de Amsa. Notre Auteur croit qu'il ne reste plus rien de cette Version. Les Versions Vaudoises qui sont dans les Bibliothéques de Cambridge, sont d'un Italien corrompu, & sont plus récentes. Plusieurs ont regardé celle de Guiart des Moulins faite en 1294. comme la premiere que nous ayons. Mais il paroît que le Ms. 6701. de la Bibliothéque du Roi, que quelques-uns ont attribué mal-à-propos à Nicolas Oresme, est plus ancien. Plusieurs Ecrivains lui ont aussi donné la Version Françoise que fit Raoul de Praelles de toute la Bible, par l'ordre de Charles V. Roi de France. Jean de Reli, Chanoine de l'Eglise de Paris, & ensuite Evêque de Troyes, rétoucha la Traduction de Guiart des Moulins, & la fit imprimer vers l'an 1487. sous le nom de Bible historiée. La premiere Bible Françoise, faite avec quelque exactitude, est celle qui parut à Anvers en 1530. On avoit déja imprimé le Nouveau Testament dès 1523. le Pseautier en 1525. & l'Ancien Testament en 1528. Des conjectures très-fortes engagent à donner à Jacques le Févre d'Estaples, cette Version qui a servi de modéle à celles qui ont paru depuis. Pierre Robert Olivetan, parent de Calvin,

Calvin, ne fit que la rétoucher, & son édition est la premiere que les Protestans de France ayent fait faire pour leur usage : elle fut imprimée en 1535. à Neuf-Châtel. Ils l'ont revûe plusieurs fois, & en particulier le Nouveau Testament en 1546. 1551. 1560. & 1588. En 1558. les Docteurs de Louvain travaillerent aussi sur l'Edition d'Anvers. René Benoît tenta inutilement de purger la Version de Geneve de tout ce qui sentoit la nouveauté, sa Version fut condamnée. L'Abbé de Marolles après avoir donné une Version Françoise des Pseaumes & du Nouveau Testament, en entreprit une de toute la Bible. On n'en étoit qu'au douziéme Chapitre du Levitique, lorsqu'elle fut supprimée, à cause des Notes d'Isaac de la Peyrere, qui appuyoient sur tous les endroits qui sembloient favoriser son systême des Préadamites. La Version la plus Françoise que nous ayons de toute la Bible, selon l'Auteur, est celle de M. le Maître de Sacy. On en a fait plusieurs Editions. Depuis 1700. on compte jusqu'à douze differentes Versions du Nouveau Testament en François. Nous avons déja fait mention de celles de Guiart des Moulins, de le Févre d'Etaples, de René Benoît, des Docteurs de Louvain, & de l'Abbé de Marolles. Le Pere Amelot donna en François les Evangiles & les Actes des Apôtres en 1666. les Epîtres de S. Paul en 1667. les autres Epîtres & l'Apocalypse en 1670. La Traduction de Mons a fait plus de bruit que les autres, aussi a-t-elle été imprimée plus de fois. La premiere Edition s'en fit en 1665. M. Godeau publia sa Version en 1668. & le Pere Quesnel en 1672. & 1687. celle de Mons, retouchée. M. Simon fit paroître la sienne en 1702. Le P. Bouhours mit au jour la Traduction des Evangiles en 1697. & celle des autres Livres du Nouveau Testament en 1703. M. Huré donna une nouvelle Version du Nouveau Testament en 1703. M. l'Abbé Fleury se prepare à en publier une autre. M. le Clerc Professeur en Hebreu dans le parti des Arminiens, vient d'en donner au Public une de sa façon. Outre les versions Françoises de toute la Bible que nous avons rapportées, il y en a encore une de Sebastien Chateillon, laquelle est des plus barbares, & une autre de Jean Diodati Ministre de Geneve. On dit que celle-ci est fort au gré des habitans de cette Ville.

Versions Italiennes. Sixte de Sienne, dans sa Bibliothéque sacrée, marque que Jacques *de Voragine*, Archevêque de Genes, qui vivoit en 1290. a traduit toute la Bible en Italien. Il ne paroit pas néanmoins qu'il y ait dans les Bibliothéques d'Italie

aucune Version manuscrite qui porte son nom. On ignore les Auteurs de celle qu'on trouve dans la Bibliothéque du Roi. Le premier qui ait fait imprimer une Version Italienne de la Bible, ç'a été Nicolas de Malermi Abbé de S. Michel. Elle est faite sur la Vulgate, & il y en a eu vingt Editions, dont la premiere est de 1471. & la derniere de 1567. Antoine Bruccioli fit imprimer en 1532. sa Version sur les Textes originaux. Cette Version a été retouchée par Sanctés Marmochin Dominicain, & par les Protestans, qui la publierent à Geneve en 1526.

Versions Espagnoles. Les Constitutions de Catalogne faites sous Jacques I. Roi d'Arragon, qui mourut en 1276. supposent qu'il y avoit alors une Bible en Langue Vulgaire. Alfonse Roi de Castille fit faire une Version en 1280. Cassiodore de Reyna Protestant, fit paroître une Version Espagnole de la Bible, à Bâle en 1569. Elle a été revûë depuis par Cypriano de Valera, & renduë publique à Amsterdam en 1602. François Enzinas, connu sous le nom de Dryander, avoit publié dès 1543. sa Version du Nouveau Testament. Les Juifs ont fait imprimer toute la Bible en cette Langue à Ferrare en 1553. dont le Pentateuque avoit déja paru sept ans auparavant avec d'autres Versions à Constantinople. Comme cette Version avoit déja quelque ancienneté, on peut croire que les Juifs s'en étoient servis dans leurs Synagogues, long-tems avant qu'ils eussent été chassés d'Espagne. Manassé-ben-Israël, Juif d'Amsterdam, avoit promis une nouvelle Traduction, dont il n'a fait imprimer que le Pentateuque.

Versions en Langues Romances. L'Auteur appelle ainsi les Langues, qui ont du rapport avec le Latin, le François, l'Italien, ou l'Espagnol, & il nous apprend quelles parties de la Bible ont été traduites en Provençal, en Catalan, en Grison, & en Valaque.

Versions Allemandes. Comme il y a beaucoup d'Editions de la Bible en Allemand, on les a distribuées en différentes classes. On a mis à la tête, comme un des plus anciens Monumens de la Langue Teutone, la Version gothique des 4. Evangiles, attribuée à Ulphilas, Evêque des Gots, & on fait l'histoire du Mſ. qui a servi à l'imprimer. Il y a eu plus de dix Editions de la Bible en Allemand, avant celle de Luther. Jean Dietemberger traduisit l'Ancien Testament, & Jerôme Emser, le Nouveau. Les deux furent publiés ensemble en 1534. Jean Ecken ou Eckius donna au Public sa Version de l'Ancien Testament en 1537. Gaspar U-

lemberger publia toute la Bible en 1630. Cette Version fut revûë par les Théologiens de Mayence, en 1661. Luther donna la Version du Nouveau Testament en 1522. & toute la Bible en 1535. Elle a été imprimée un très-grand nombre de fois, tant par ses Sectateurs, que par les Réformés; ce qui a engagé l'Auteur à distinguer ces deux sortes d'Editions.

Versions Flamandes. Usserius rapporte que Jacques Merland traduisit la Bible en Flamand, avant l'année 1400. Il y a un Version en cette Langue, imprimée neuf ou dix fois avant l'Allemande de Luther. Elle a été retouchée en 1548. par Nicolas de Wingh, de l'Université de Louvain. Les Protestans en firent une sur celle de Luther, & la mirent au jour en 1556. à Embden. Ils s'en servirent jusqu'en l'année 1637. que parut celle du Sinode de Dordrect. Spinosa, qui en avoit commencé une en la même Langue, brûla ce qu'il en avoit fait quelques jours avant sa mort.

Versions Danoises. Pierre Pallade, aidé de deux Théologiens traduisit en Danois la Bible Allemande de Luther & publia sa Version en 1550. Jean Paul Resenius en fit sur l Hebreu & le Grec, une autre qu'il donna en 1607. Jean Stembock, & Paul Winding travaillent à present à une nouvelle.

Versions Suédoises. Olaf & Laurent Pierre, deux freres, publierent en Langue Suedoise, l'Ancien Testament de Luther, & Laurent André donna le Nouveau en 1541. Jean Rudbec, & Jean Lenée retoucherent cette Version en 1618. La plus belle Edition, est celle qui a été faite par l'ordre de Charles XII. Roi de Suede, en 1703. avec la sçavante Préface d'Erric Benzelius, Archevêque d'Upsal.

Versions Anglo-Saxones. On trouve dans plusieurs Bibliothéques d'Angleterre, un grand nombre de Mss. de la Bible en Anglo-Saxon. Mais il n'y a d'imprimé en cette Langue que l'Octateuque, Job, les Pseaumes, & les quatre Evangiles.

Versions Angloises. On trouve encore dans ces Bibliothéques beaucoup de Manuscrits de la Bible en Anglois, dont le plus ancien Traducteur est Jean Trevisa, qui vivoit en 1397. Pour la Version de Wiclef, Henri Warthon, sçavant Anglois, après avoir examiné tous ces Manuscrits, assure qu'il n'a trouvé de cet Auteur, que l'Harmonie des Evangiles, & les sept Epîtres Canoniques. Les Catholiques ont fait imprimer en Anglois l'Ancien Testament en 1610. Les Théologiens du Collége de Reims avoient publié dès 1582. leur Version du Nouveau Testament.

Les autres commencerent en 1535. à rendre publique la Version faite par Guillaume Tyndall du Nouveau Testament, & de la moitié de l'ancien, & de celle de l'autre moitié faite par Coverdale. Cette Version fut retouchée en 1541. par deux Evêques, Cuthbert Tundal & Nicolas Heath. Les Anglois réfugiés à Geneve, du tems de la Reine Marie, firent aussi une Traduction, qu'ils firent imprimer en cette Ville, en 1562. On l'appelle la Version de Geneve, & elle est en usage parmi les Puritains. Thomas Parker Archevêque de Cantorbery, & quelques autres Evêques y en opposerent une imprimée en 1573. c'est la Version des Evêques. Enfin en 1612. il en parut une derniere, qui est la plus communément reçue par ceux de l'Eglise Anglicane. Elle est nommée la Royale, parce qu'elle fut ordonnée par le Roi Jacques I. dans la Conference d'Hamptoncourt, tenue l'an 1605. Plus de 40. personnes y ont mis la main.

Versions Esclavones. Le Bohémien, le Polonois, le Croate, & le Sorabique sont des Dialectes de l'Esclavon. On lit dans des anciens Auteurs, que Cyrille l'Apôtre des Esclavons, a traduit les Livres sacrés en leur Langue, & on croit que c'est sa Version, qui fut imprimée en 1581. à Ostrobe en Moscovie, par l'ordre du Czar Basile. Les Catholiques n'ont publié en cette Langue, que les Pseaumes, & les Epitres & les Evangiles de l'année. On cite une Version *Bohémienne* faite par les Taborites & imprimée à Venise en 1506. Le Baron Jean Zerotin Calviniste, fit faire à ses dépens une Version Bohémienne de toute la la Bible, par huit Docteurs de sa Communion. Elle fut publiée en 1593. Il reste encore quelques Mss. de la Bible *Polonoise*, que fit traduire la Reine Hedwige, vers l'an 1390. Jacques Wuieki Jesuite, donna au Public en 1599. celle qu'il avoit fait sur la Vulgate. Il en avoit déja paru une faite sur celle de Luther en 1596. Les Théologiens de Pinczou, qui étoient Sociniens, en publierent une de leur façon en Lithuanie en 1563. Nicolas de Radzvvil Palatin de Vilna, en fit les frais. La Version *Moscovite* imprimée en 1581. a été faite sur le Grec des Septante, aussi-bien que l'édition de Moscou en 1663. On travailloit ces années dernieres à une nouvelle traduction, par l'ordre du Czar. Il n'y a d'imprimé en *Croate* que les Pseaumes & le Nouveau Testament, traduit par Prime Touberr George Dalmatin & Adam Bochorits ont mis au jour en 1584. une Version *Sorabique* de toute l'Ecriture Sainte. Guillaume Electeur de Brandebourg a ordonné depuis quelques années, qu'on mît ces sacrés Livres en Vandale & en Prussien.

Versions en d'autres langues de l'Europe. Outre toutes ces langues qui viennent du Latin, de l'Allemand, de l'Esclavon, il y en a encore plusieurs autres en Europe qui n'y ont aucun rapport: telles sont l'Islandoise ou la Runique, la Cambrique ou celle du Pays de Galles, l'Irlandoise, celle des Basques, la Lithuanoise, la Finlandoise, la Lapponnoise & la Hongroise. Guntbrand Thorlac, & quelques autres Luthériens, ont mis la Bible de Luther en langage *Islandois*. Guillaume Morgan a traduit l'ancien Testament en langue *Cambrique*, & Richard Davies, le Nouveau. La version *Irlandoise* a été faite par King Hibernois, & revûë par Guillaume Bedell Evêque de Kilmore en Irlande. Jean Liccarague de Briscous a donné le nouveau Testament en *Basque*, & Samuël Boguslas Chylinski, toute la Bible en *Lithuanois*. La Traduction *Finlandoise* a été composée par Eschille Petrée. Jean Tornée a publié quelques Livres de la Sainte Ecriture en *Lapponois*. George Kaldi & Gaspard Caroli ont travaillé chacun à une différente version *Hongroise* de la Bible.

Versions Américaines. Les proverbes de Salomon, & les Epîtres & Evangiles de l'année, ont été traduits en Mexicain; on a mis aussi les Epîtres & Evangiles de l'année en langue *Mixteca* ou vulgaire de la nouvelle Espagne. Jean Eliot Ministre Anglois, a mis toute la Bible en la langue de Virginie, & cette Traduction a paru en 1663. à Cambrige dans la nouvelle Angleterre.

L'Auteur fait mention d'une centaine de Concordes composées des propres paroles des quatre Evangelistes. On voit ensuite les Concordances de la Bible, & les grandes collections de variétés de leçons.

L'Ouvrage devoit finir là, mais le Pere le Long a cru faire plaisir aux Sçavans en leur donnant un Indice Chronologique de toutes les Bibles imprimées. Chaque Edition est marquée au moins d'une lettre, qui indique les Bibliothéques ou les Auteurs qui les lui ont fournies. Mais comme toutes ces Editions ne sont pas d'une égale utilité, il s'est donné la peine de faire une liste particuliere des principales, & de la ranger selon l'ordre alphabétique des Langues.

On trouve à la fin de cet Ouvrage un Catalogue de plus de huit cens Auteurs qui ont travaillé sur le texte de la Bible. On y apprend leur nom, leur surnom, leur patrie, leur Religion, leurs emplois, leur principale dignité, & le tems dans lequel ils ont vécu. Il y a à la fin de chaque volume des additions, qui contiennent des choses assez singulieres.

VAL. ERN. LOESCHERI, D. THEOL. PROFESS. Ordin. & Alumn. Elect. Ephori in Academiâ Vittebergensi, Initia Academica, quibus Programma & Oratio inauguralis, Dissertationes quædam, Idea lectionum Theologic. & Autoris Conatus Theologici continentur. Vittebergæ, Typis & sumptibus Christiani Gerdesii. 1707. C'est-à-dire : *Commencemens Académiques de Valentin Ernest Loescher, Professeur de Théologie dans l'Université de Vittemberg, qui contiennent une Harangue, des Dissertations, &c.* A Vittemberg. 1707. in-4o. 160. pages non chiffrées.

MR. Loescher ayant été élû pour remplir la place de Professeur de Théologie dans l'Université de Vittemberg, y fit en entrant une Harangue, qu'il donne ici au Publié sous le titre d'*Oratio inauguralis*, où il entreprend de prouver contre M. Locke & quelques autres, *qu'il y a dans le cœur de l'homme une loi écrite de la main de Dieu même.* Ce sentiment qui est celui de tous les Peuples & de tous les siécles, a eu pour premiers adversaires, selon notre Auteur, quelques Casuistes, qui pour rendre tout probable, mirent presque dans un même rang les axiomes de cette loi naturelle, & les opinions des hommes ; ce qui accoûtuma peu à peu, dit il, certains esprits à ne faire plus tant de cas des mouvemens de la conscience. Bien-tôt on se déclara ouvertement. Lambert Velthusius entr'autres ne fit point de difficulté d'avancer dans quelques-uns de ses Ouvrages, » qu'on » pouvoit raisonnablement douter s'il y avoit en nous des prin- » cipes d'équité.... Que l'unique principe imprimé dans l'esprit, » au moment de la création, est un désir de l'ame d'être unie avec » le corps: *studium unionis animæ cum corpore* ; « & que les autres notions, de quelque maniere qu'on les veuille appeller, sont acquises. Nous ne parlerons ni d'Hobbe ni de Spinosa dont les opinions sont assez connuës ; aussi-bien notre Professeur les regarde comme *des monstres*, avec lesquels il déclare qu'il auroit honte de combattre, sur-tout en la présence des gens sages devant qui il parle. M. Locke lui paroît un ennemi plus digne de lui. Ce Philosophe Anglois dans son Livre *de l'Entendement humain*, nie expressement » qu'il y ait une loi innée. Il ajoûte que la conscience n'est autre » chose que l'opinion que nous avons de la droiture morale, & » n'est point une preuve qu'il y ait des principes innés. «

Notre Auteur raisonne ici en Théologien : il établit son opinion sur plusieurs textes des Epitres de S. Paul. Il s'applique en-

suite à refuter les preuves de M. Locke. M. Loescher déplore le misérable goût de notre siécle, ou des personnes nées pour le bien public, se font un honneur de renverser les vérités les mieux établies, sur lesquelles toute la morale est fondée, & » sans lesquelles on peut à peine conserver un ombre de vertu. «

La Harangue est précédée d'un Programme dans lequel il explique, par maniere de Prélude, les différens emplois de l'entendement & de la volonté dans la conversion. Il ne donne pas tout à l'entendement, de peur de tomber dans une espéce de *Mechanisme spirituel*, ni tout à la volonté, pour ne pas donner dans l'*Entousiasme*: & il exhorte tout le monde à se conformer à la doctrine contenuë dans les *Livres symboliques* de l'Eglise Luthérienne, & de reconnoître que l'œconomie du salut consiste en ce que » Dieu nous attire de telle maniére, que l'entendement » qui étoit aveugle devient éclairé, & la volonté devient prompte » & obéissante, de rebelle qu'elle étoit. «

On voit ici deux Dissertations Théologiques. Dans la premiere notre Théologien attaque le sentiment d'un Auteur anonyme qui a soutenu dans un Livre François intitulé l'*Antechrist*, que » le Chef & les autres Présidens des Juifs & de leur Republique » & Eglise, avec tout le Senat de Jérusalem, & toute la nation » des Juifs, étoient l'Antechrist, & les Antechrists dont le nouveau » Testament fait mention, soit directement, soit indirectement. «

Il y a bien des opinions sur l'Antechrist. Quelques Auteurs ont crû qu'il seroit homme & diable tout ensemble, *diabolo-hominem*. Tantôt il doit naître de la Tribu de Dan, ou par la ressemblance du mot, être Danois: tantôt il est déja venu, & c'est Simon le Magicien, Caligula, Neron, Trajan, Diocletien. On veut que ce soit un Mahometan, ou quelque autre ennemi déclaré du nom Chrétien. La seule diversité d'opinions a fait souvent traiter d'Antechrist le parti opposé. C'est ainsi que quelques Fanatiques ont donné le nom d'Antechrist, dit notre Théologien, à ceux qui professoient la saine doctrine. Mais personne jusqu'ici n'avoit pensé comme notre Anonyme, dit M. Loescher; & on ne peut lui refuser la gloire de l'invention; plût à Dieu, ajoute-t-il, que cet Auteur eût preferé à cette gloire celle de dire la vérité.

Nous ne sçaurions les suivre pied à pied l'un & l'autre dans leur dispute. Notre Professeur accuse son adversaire non-seulement de ne pas raisonner juste, mais encore de donner aux passages de l'Ecriture qu'il rapporte, un sens tout contraire à celui qu'ils ont naturellement. Par exemple, dans la seconde Epitre

ux Thessaloniciens, l'Anonyme traduit la fin du second verset du second chapitre : *Parce que le jour de Jesus-Christ s'approche :* au lieu que tous les Interprêtes traduisent : *comme si le jour de Jesus-Christ étoit proche.*

Au reste M. Loescher remarque, que la persécution que l'Eglise souffrit de la part des Juifs, ne fut ni assez longue, ni assez cruelle, pour mériter à cette Nation le titre d'Antechrist ; & que d'ailleurs l'Ecriture parle de l'Antechrist comme d'une personne & non pas comme d'un peuple tout entier. Mais notre Protestant n'ôte cette qualité à la nation Juive, que pour l'attribuer au Pape ; & il trouve dans les Catholiques toutes les marques, qui dans le nouveau Testament caractérisent les Adhérans de cet ennemi de Jesus-Christ. Par exemple, *la Doctrine des démons*, dont parle S. Paul, au commencement du quatriéme Chapitre de l'Epître à Thimotée, est ce que l'Eglise Catholique enseigne sur le Purgatoire.

La seconde Dissertation contient l'Histoire de la Doctrine *du decret absolu.* On distingue le Decret Absolu Philosophique, du Théologique. Le Decret Absolu Philosophique, consiste principalement à dire : » qu'autant qu'on en peut juger par la rai- » son, les actions humaines sont nécessaires à leur maniere, & » prédeterminées de Dieu ; qu'on ne peut nullement résister à la » volonté Divine ; que Dieu use de moyens infaillibles, quand » il a résolu quelque chose. « Cette opinion n'est pas nouvelle, & on découvre des semences, dit notre Théologien, dans la plus ancienne superstition des Payens. Ils avoient leur *Fatum*, à qui les Dieux mêmes étoient soumis, & qui étoit une de leurs plus anciennes Divinités, aussi bien que la *Nécessité* : & l'on sçait qu'ils croyoient que les Parques filoient la destinée des hommes. Notre Professeur rapporte ici ce Proverbe qui pouvoit disputer d'ancienneté avec la Philosophie des Grecs : *Le monde est sujet à la nécessité, & comme environné du destin.*

Encore si on se fût tenu dans les bornes de la Philosophie, & qu'on n'eût parlé des Decrets Absolus, que par rapport à l'état naturel, mais ce que notre Auteur trouve de plus pernicieux est, que cette opinion ait passé dans la Théologie, & s'étant introduite » dans la Doctrine de la Grace de Dieu, de la Prédesti- » nation, de la Vocation, des secours de la Grace, elle ait for- » mé ce qu'on appelle le Decret Théologique, qui est fondé » principalement sur ces Axiomes ; que Dieu n'aime véritable- » ment qu'un petit nombre d'hommes, dont il désire sérieusement

le

» le salut ; qu'il haït la plûpart des hommes d'un haine antécedente ; que par ce seul motif il les abandonne ; & qu'ainsi dans » l'affaire du salut, il agit d'une maniére absoluë, *absolutè agere* ; » que Jesus-Christ n'est pas mort efficacement pour tous, & que » Dieu ne veut pas donner à tous des moyens efficaces de salut.

Notre Théologien se croit obligé de chercher la source de ce sentiment » dans le lieu d'où sont sorties presque toutes les » superstitions & les erreurs monstrueuses, qui regardent les cho» ses Divines ; c'est-à-dire, parmi les descendans de Cham, frap» pés de la malédiction de Dieu. « Les Phéniciens, autrement Chananéens, adoroient un certain Cronus, Dieu cruel & fort odieux, qui étoit ou leur grand Dieu, ou son fils. Ils furent imités par les Arabes, dont le Dieu Moloch ne paroissoit pas avoir plus de douceur. Notre Historien ne manque pas de faire mention du mauvais Dieu des Manichéens. Du tems de S. Augustin il y eut des Moines qui soutinrent le Decret absolu Théologique, tel que nous venons de le décrire. Ce Pere les attaqua dans son Livre *de Libero Arbitrio & Gratia* ; & l'Eglise, ajoûte notre Théologien, ne les souffrit pas. Quelque tems après, on vit paroître les Prédestinatiens. Godeschalc enseigna dans le neuviéme Siécle, » que plusieurs étoient prédestinés à la mort éternelle ; » que Dieu ne vouloit pas que tous les hommes fussent sauvés, » & que Jesus-Christ n'étoit pas mort pour tous. « Notre Auteur observe, que parmi les Scolastiques on a toujours conservé des restes de cette Doctrine, & que Pierre Lombard, aussi-bien que S. Thomas, ont paru pancher de ce côté-là. Les Jansenistes ne sont pas ici oubliés.

M. Loescher regarde cette opinion comme une espéce de maladie, dont il examine les accés & le cours ; & il semble désespérer de la guérison de ceux qui en sont violemment attaqués : il trouve que les Prétendus Réformés sont les plus malades.

Il examine sérieusement leur Doctrine sur cet Article ; & effrayé des Propositions qu'il rencontre dans leurs Livres, il conclut que les Luthériens parlent juste, quand ils disent, qu'ils ont de fortes raisons de refuser de s'unir avec eux : » car il n'est » pas à propos, dit-il, qu'on mette des gens en bonne santé, » avec des personnes attaquées d'un mal épidémique.

Notre Luthérien a fait ce qu'il a pu pour persuader que Luther a échappé à cette contagion. Quoiqu'il en soit, le seul moyen que M. Loescher propose pour réünir ces deux Réligions est que les Calvinistes » sacrifient le Decret Absolu, à l'Autel de la Verité.

A la fin de cette Dissertation, l'Auteur a ajoûté un Appendice de deux pages, pour refuter ce que M. Jurieu avoit avancé contre *l'Eglise* Lutherienne dans son Jugement des méthodes rigides, & des Méthodes relâchées.

Entre les deux Dissertations, dont nous venons de donner l'Extrait, notre Professeur propose une idée générale des differentes sortes de Leçons de Théologie: par exemple, de celles qui regardent le Catéchisme, de celles qui concernent les disputes, &c.

Ce Recueil finit par un Index des *Essais*, tant sacrés que profanes de notre Auteur, c'est-à-dire, des Ouvrages qu'il prétend donner au Public, tant sur la Théologie que sur d'autres matiéres.

NUMISMATUM ANTIQUORUM SYLLOGE POPULIS Græcis, Municipiis, & Coloniis Romanis cusorum, ex Cimeliarchio Editoris. Londini, apud Davidem Mortier. 1708. C'est-à-dire: *Recüeil de Medailles Antiques des Peuples de la Grece, des Municipes, & des Colonies Romaines.* A Londres, chez David Mortier. 1708. 4°. pag. 42. sans les Tables, & six Planches gravées.

CE Recueil dont l'Auteur ne se nomme point, est dedié à la Societé Royale de Londres. Le titre & la dédicace en donnent une grande idée; les Antiquaires jugeront si cette idée est remplie par l'Ouvrage même, & si ce n'est point un simple catalogue de Médailles très-connuës, gravées ou décrites pour la plûpart dans les Livres de M. Vaillant, du P. Hardoüin, & de plusieurs autres Ecrivains modernes.

Le Recüeil commence à Auguste, & finit à Aurelien : après quoi l'on trouve un *Appendix* qui contient quelques Médailles des Rois de Syrie, des Rois d'Egypte, & des villes Grecques. On trouve ensuite, sous le titre d'*Addenda*, des Medailles que l'Auteur avoit oubliées, & qu'il avertit de remettre chacune en sa place. Tout cela est suivi de quelques planches de Médailles & d'Inscriptions gravées, qui font les dernieres pages de ce petit Recüeil, dans lequel on voit tout ce qui ne se trouve pour l'ordinaire que dans les plus gros volumes.

Disons quelque chose de ce que celui-ci peut avoir de singulier. Pag. 4. Une Tête de Tibere, avec cette legende : ΠΑΤΕΡ ΠΑΤ. ou le mot ΠΑΤΕΡ qu'on écrit Πατὴρ est a écrit avec un E ; ce qui semble servir à prouver qu'on a prononcé anciennement l'H comme l'E.

Page 7. au revers d'une Médaille de Domitien on voit deux Athletes qui se couronnent l'un l'autre. Ce type est nouveau, & l'on ne sçait point quelle est la ville qui le fournit, car le nom est effacé. On conjecturera peut-être que cette ville, quelle qu'elle soit, avoit établi des Jeux en l'honneur de Domitien, & qu'elle avoit ordonné des prix non-seulement pour le vainqueur, mais aussi pour celui qui étoit vaincu, pourvû qu'il eût fait voir de l'adresse & du courage en combattant.

Il nous seroit mal aisé d'entrer dans un plus grand détail, sans entrer en même tems dans des discussions de critique, qui donneroient à cet article du Journal un air de Dissertation.

CHRISTIANI WARLITZII MEDICINÆ DOCTORIS, ac Professoris P. E. Archiatri Saxon & Anhaltini, Valetudinarium Senum Salomonæum Medico Sacrum, ad Ecclesiastæ cap. XII. in quo simul itinerarium sanguinis microcosmicum, seu circulus sanguinis, antiquis tectus detegitur. Lipsiæ, sumptibus Friderici Lanckisii. 1708. C'est-à-dire : *L'infirmerie des Vieillards, ou Explication du chapitre 12. de l'Ecclesiaste, dans lequel on découvre la circulation du sang. Par M. Warlitzius, Docteur en Medecine, &c.* A Leipsic, aux dépens de Frideric Lanckisius. 1708. in-4°. pag. 192. sans l'*Index*.

SAlomon dans le douziéme Chapitre de l'Ecclesiaste, avertit les hommes de se ressouvenir de leur Créateur, avant que les infirmités de la vieillesse ayent affoibli en eux les sens & l'esprit, & pour leur faire sentir par avance l'état où ils se trouveront un jour, il en fait une description figurée & pleine d'énigmes, qui n'ont pas donné une médiocre peine aux Interpretes. Toute cette description est comprise dans les huit premiers versets du chapitre 12. & c'est sur ces huit versets que M. Warlitzius donne ici un Commentaire plus long que n'est celui de Drusius sur l'Ecclesiaste entier.

Le verset 6. est le plus difficile des huit : le voici. Pour dire avant que la vieillesse arrive, Salomon dit : *Antequam rumpatur funiculus argenteus, & recurrat vitta aurea, & conteratur hydria super fontem, & confringatur rota super cisternam.* Par *funiculus argenteus*, l'Auteur aprés Grotius entend l'épine du dos, parce que l'épine du dos étant un assemblage de nerfs & de forme longue, elle ressemble assez bien à un cordon composé de filets d'argent. Mais comme M. Warlitzius est Médecin & Anatomis-

te, il traite ici fort amplement de l'épine du dos, & non-seulement de celle des vieillards, mais encore de celle des enfans dans le ventre de leur mere, lesquels y sont, dit-il, dans la même posture, où le Prophete Elie se mit pour prier Dieu. 1. Reg. XVIII. 42. *& recurrat vitta aurea.* Au lieu de ces mots de la Vulgate, l'Auteur traduit, *& aurea scaturigo fluere desinat*, & par *aurea scaturigo*, source d'or, il entend le sang qui coule dans les veines. Et parce que le mot Hebreu qui veut dire *fons*, *scaturigo*, a pour racine un verbe qui signifie tourner, *volvere*, l'Auteur explique tous les rapports que les choses qui tournent, ont avec la vie humaine. *Et conteratur hydria super fontem. Hydria*, dit-il, est la veine cave, qui ne sert pas plus aux vieillards pour porter le sang, qu'une cruche cassée sert pour puiser de l'eau.

Et confringatur rota super cisternam. C'est-à-dire, selon M. Warlitzius, que les vases qui servent avec le cœur à faire circuler le sang sont affoiblis & ruinés. A ce sujet l'Auteur traite de toutes les espéces de circulation que les Physiciens ont remarquée, soit dans les animaux, soit dans les plantes, &c. & conclut par ces paroles: De tout ce que je viens de dire, il s'ensuit que Salomon, comme un homme excellent en Phisique, en Botanique, & en Anatomie, connoissoit la circulation du sang.

Les autres versets sur lesquels l'Auteur employe beaucoup de sçavoir, sont aisés en comparaison de celui-ci, sur l'intelligence duquel Chateillon avoüoit son ignorance. *Castalio*, dit M. Warlitzius p. 109. *apertè fatetur quòd quatuor hæc in sexto versiculo non intelligat.*

VII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 18. Fevrier M. DCCIX.

VETERIS ORDINIS SERAPHICI MONUMENTI nova Illustratio. Cui alterâ Dissertatione accedunt Vindiciæ Conradi Episcopi, ejusdem Ordinis, contra Centuriatores Magdeburgenses, cum Sinopsi historicâ, chronologicâ & Topographicâ ortûs & progressûs illius Ordinis apud Lotharingos, eisque finitimos Leucos, Metenses & Virdunenses. C'est-à-dire: *Deux Dissertations, l'une sur un ancien Monument de l'Ordre de saint François; l'autre sur la conduite de l'Evêque Conrard, que l'on défend contre les Centuriateurs de Magdebourg.*

Avec une Histoire abregée de l'Etablissement de l'Ordre de Saint François en Lorraine, & dans les Evechez de Toul, de Mets & de Verdun. A Toul, chez Alexis Laurent. 1708. in-12. pag. 287.

DAns le tems que le Pere Benoist de Toul, Capucin, travailloit à tirer des Archives de Lorraine, les anciens Monumens qui pouvoient servir à l'Histoire du Diocése de Toul, il trouva quelques Chartres originales de l'Evêque Conrad, qui avant que d'être élevé à cette Dignité, avoit été Frere Mineur. A ces Chartres étoient suspendus des Sceaux de cire verte, qui representoient d'un côté un Evêque donnant la Benediction, & de l'autre S. François, ou quelque autre Religieux de son Ordre, à genoux, & recevant la Benediction d'une main gauche sortant du Ciel. La forme de l'habit de ce Religieux, attira d'abord toute l'attention du Pere Benoist & de ses Confreres, & leur causa une joye inexprimable. Le fameux Procès, touchant l'ancienne & véritable figure du capuchon qu'on doit porter dans l'Ordre, leur parut décidé en leur faveur par ce seul Monument, où l'on voit en effet un Frere Mineur avec une tunique, & un capuchon tout semblable à ceux que portent les Capucins. Ce n'est pas un capuchon rond & détaché comme celui des Cordeliers, ni un capuchon long, mais accompagné d'une espéce de Scapulaire, comme celui des Recollets; c'est un capuchon long, simple, attaché à la tunique. Cette importante découverte attira bien des applaudissemens au P. Benoist de la part de ses Freres: ils furent charmés de se voir habillés précisément comme l'étoit leur Fondateur, & de pouvoir prouver d'une maniére convaincante, qu'ils donnent à la Regle de S. François son véritable sens, & qu'ils observent fidellement ce qui est commandé par ces paroles: *Que ceux qui ont déja promis l'Obéissance, ayent une tunique avec un capuchon, & une autre tunique sans capuchon.*

Le P. Benoist commence sa premiere Dissertation, par quelques Réflexions sur les Sceaux des Evêques de Toul. Il parle de leur ancienneté, de leur figure, de la matiere sur quoi on les a imprimés dans les différens temps. Il dit aussi quelque chose sur l'usage des Contre-scels. Il n'y a rien de fort singulier dans tout cela. Il s'applique ensuite à établir la verité des Chartres de Conrad. Il en trouve le stile conforme au tems. Il fait remarquer qu'elles étoient gardées, non dans les Archives des Capucins, qui pourroient être suspects dans une affaire comme celle-ci; mais dans

les Archives des Chapitres & des Abbayes, qui n'ont jamais pris aucun intérêt à la Dispute sur l'ancienne figure du capuchon des Freres Mineurs. Il observe que la multitude de ces Chartres qu'il est aisé de comparer les unes avec les autres, est aussi un puissant motif pour persuader de leur verité. Quand même on supposeroit qu'elles seroient fausses, elles ne laisseroient pas de servir, selon lui, à confirmer le sentiment des Capucins. Un Faussaire ne manque pas d'imiter le plus exactement qu'il peut les veritables Actes, & n'est jamais assez imprudent pour apposer aux Piéces qu'il veut attibuer à un Evêque, un Sceau différent de celui de cet Evêque. Il suit de-là que si les Chartres de Conrard sont fausses, ce qui est pourtant hors d'apparence, le Sceau & le Contre-scel qu'on y voit, n'en sont pas moins vrais, en qualité de Copies fidelles du véritable Sceau, & du Contrescel original de Conrad.

Au reste, le Pere Benoît prouve que Conrad étoit Contemporain de Saint Bonaventure, & qu'il étoit Provincial de la Haute Allemagne, dans le tems que ce saint Docteur étoit Général de l'Ordre. Il paroît par le calcul de l'Auteur, que Conrad avoit reçu l'habit seulement environ quinze ans après la mort de Saint François. Il l'avoit donc reçu dans un tems où la ferveur & l'éloignement de toute nouveauté régnoient encore dans l'Ordre. L'habit de Conrad étoit donc, pour la forme, le véritable habit de S. François, & des premiers Franciscains. C'est sans doute le même que l'on voit dans la figure du Contre-scel de ce Prélat. Ce monument justifie aujourd'hui le choix que firent les Capucins dès le commencement de leur Réforme. En se séparant des autres Mineurs, ils renoncerent à la commodité du capuchon rond & détaché, pour ne se servir désormais que du capuchon long, & cousu avec la tunique; mais en cela il n'y eut nulle affectation blâmable, puisqu'ils ne firent que reprendre un vêtement que les Fondateurs de l'Ordre avoient en quelque sorte consacré.

La seconde Dissertation, qui est une Apologie pour Conrad, roule principalement sur un fait. Les Centuriateurs de Magdebourg rapportent, que Jean Buccamace, Legat du Pape Honorius IV. ayant proposé au Concile de Wirzbourg en 1287. de mettre une taxe sur le Clergé en faveur de l'Empereur Rodolphe; Conrad Evêque de Toul, s'y opposa fortement. Ils ajoûtent qu'il fit en cette occasion un discours qu'ils rapportent, & qui est très-injurieux à la Cour de Rome. Ils disent enfin que

Conrad fut déposé, & condamné à une prison perpetuelle, mais qu'il appella de la Sentence du Legat au Concile Universel.

Les Centuriateurs, remarque l'Auteur, ont emprunté d'Aventin cette Histoire; & celui-ci ne cite aucun garant d'un fait qui étoit arrivé deux ans avant lui. Il étoit d'ailleurs mal intentionné, comme l'a remarqué Baronius. Les Auteurs plus anciens ne parlent point de la déposition de Conrad. Il est vrai qu'il empêcha qu'on ne chargeât le Clergé de la taxe proposée par le Legat; mais ce fut dans l'intention de rendre compte au Pape de son opposition. Ce fut au Pape qu'il appella, dit le Pere Benoît, & non pas au Concile Général; *le Pape étant au-dessus du Concile, lorsqu'il s'agit de terminer de pareilles affaires.* A l'égard de la Sentence qu'on prétend que Buccamace prononça contre lui, elle fut absolument nulle, parce qu'Honorius, de qui il tenoit son autorité, étoit déja mort. Ce Pontife mourut en effet fort peu de tems après que le Concile de Wirtzbourg fut commencé. On voit ici divers Extraits d'Actes authentiques, qui servent à justifier la conduite de l'Evêque de Toul. On y apprend les justes raisons qu'il avoit de s'exempter de payer une taxe à l'Empereur; la nullité de la Censure y est prouvée par un Jugement du saint Siége; & l'on y découvre que Conrad, bien loin d'avoir été déposé en 1287. a gouverné tranquillement son Diocèse jusqu'à sa mort qui arriva en 1296.

L'Auteur après avoir parlé de l'Evêque Conrad, nous entretient de la Ville & de l'Eglise de Toul, dans la même Dissertation. On ignore le tems de la Fondation de la Ville; mais les Médailles de les César, d'Auguste, & des autres Empereurs, qu'on y a déterrées, prouvent qu'elle est fort ancienne. Le Pere Benoît en donne ici une Description assez élégante. Elle a eu pour premier Evêque S. Mansuet, qui, selon la conjecture de l'Auteur, vivoit du tems de Constantin. François Bloüet de Camilly, qui remplit aujourd'hui le Siége de Toul, est le quatre-vingt-septiéme Evêque de cette Ville.

L'Histoire abregée des Fondations des Convents de l'Ordre de S. François, situés dans le Diocèse de Toul, & dans les Provinces voisines, est partagée en trois parties: la premiere traite des Freres Mineurs Conventuels, & de leurs Maisons; la seconde, des Freres Mineurs de l'Observance; la troisiéme, des Capucins, des Recollets, des Pénitens du Tiers-Ordre, & des Religieuses de Sainte Claire.

SUITE DE LA REPONSE A L'HISTOIRE DES *Oracles, dans laquelle on réfute les objections insérées dans le XIII. Tome de la Bibliothéque choisie, & dans l'Article II. de la République des Lettres, du mois de Juin 1707. & où l'on établit sur de nouvelles Preuves le sentiment des SS. Peres, touchant les Oracles du Paganisme.* A Strasbourg, chez Jean Renauld Doulssecker. M. DCCVIII.

MR. le Clerc insére quelquefois dans la Bibliothéque choisie des piéces entieres qu'on lui communique. Cette marque de considération qu'il accorde à certaines personnes, leur donne la facilité de publier leurs sentimens sans se déclarer Auteurs, & d'imprimer, sans avoir les soins de l'impression. C'est ainsi qu'il en a usé avec un sçavant Homme, qui lui a communiqué quelques Remarques sur la Réponse à l'Histoire des Oracles. Cette Réponse parut en 1707. imprimée à Strasbourg; & nous en rendîmes alors compte au public. M. Bernard dans un article de sa République des Lettres, en a parlé d'une façon qui n'a pas fait plaisir à l'Auteur.

Ce livre-ci est fait pour répondre à l'un & à l'autre de ces Critiques; mais bien plus pour réfuter les remarques insérées dans la Bibliothéque choisie, que pour refuter l'article de la République des Lettres, qui ne fournit à l'Auteur que le sujet d'une petite excursion.

Tout l'ouvrage est divisé en deux parties: dans la premiere, on répond aux remarques faites sur la premiere partie de la réponse; & dans la seconde, on répond à celles qui attaquent la seconde & la troisiéme partie de la réponse.

On tâche d'établir dans la premiere partie: » que les Peres de » l'Eglise, & les anciens Chrétiens n'ont point crû que les Dé» mons fussent les Auteurs des Oracles du Paganisme, sur les » Histoires qui couroient, sur le fait des Oracles & des Génies, » telles que celles qui ont été rapportées par Cédrenus, Suidas, » & Nicéphore; ni sur je ne sçais quelle convenance de ce senti» ment avec le systême du Christianisme: ni enfin à cause de sa » conformité avec la Philosophie de Platon; mais qu'ils ont été » convaincus de cette vérité: premierement par l'autorité de » l'Ecriture Sainte; secondement par l'expérience qu'ils faisoient » tous les jours en chassant ces Démons. Troisiémement par les » cruautés, les impudicités, & les impiétés diaboliques, dont » les Oracles avoient rempli toute la terre. «

Dans

Dans la ſeconde partie, on entreprend de détruire les autorités & les raiſons que Van-Dale a employées pour montrer, qu'il n'y a eu que fourberie de la part des Prêtres, dans tous les Oracles du Paganiſme; contre ce qu'on avoit entrepris de prouver dans la ſeconde partie de la réponſe à l'Hiſtoire des Oracles. Et depuis le Chapitre XX. on répond à ce que le Défenſeur de Van-Dale avoit objecté contre la troiſiéme partie de la réponſe; & l'on travaille à juſtifier, » que les Peres de l'Egliſe n'ont pas » enſeigné ..... que les Oracles du Paganiſme euſſent ceſſé » tout à coup, au moment même de la naiſſance de Jeſus-» Chriſt; mais ſeulement qu'ils avoient été réduits au ſilence, » après cette divine Naiſſance, & à méſure que le Chriſtianiſme » s'étoit répandu dans le monde.... Cet événement miracu-» leux (de la ceſſation des Oracles) a été l'effet du pouvoir tout » Divin de Jeſus-Chriſt, & de celui qu'il a accordé à ſes Diſci-» ples, & à ſon Egliſe, ſur les Démons, Auteurs de ces Ora-» cles. «

Ce qui regarde cette troiſiéme partie eſt traité en peu de mots, parce que, dit l'Auteur, » notre Critique ne s'y arrête pas beau-» coup, & qu'il m'accorde preſque tout ce que j'ai ſoûtenu. «

Il ſuit pied-à-pied les Objections qu'on lui a faites: nous ne ſçaurions ſuivre de même toutes ſes réponſes, ſans nous engager dans un détail qui ſeroit trop long, & peut-être ennuyeux. Car dans l'examen d'un ouvrage Polémique, il faut reprendre ce qui fait le ſujet de la diſpute; par exemple, ce que Van-Dale a avancé; ce qu'on lui a oppoſé dans un premier ouvrage; enſuite ce que le Défenſeur de Van-Dale a produit pour ſoûtenir ſon ſyſtême: & enfin ce que l'Auteur, qui a attaqué Van-Dale, replique à ſon Défenſeur; ce qui n'auroit point de fin.

Nous nous contenterons donc de choiſir dans tout l'ouvrage quatre articles, qui ſont d'importance dans la queſtion préſente. Le premier regarde un Paſſage d'Euſebe, dont voici les paroles tirées de la préparation Evangélique, Liv. IV. Chap. II. » Un » autre peut-être, qui entreprendroit un diſcours touchant les » Oracles, ſoûtiendroit que le tout n'eſt que pure tromperie; & » que ce ne ſont que des artifices & des fourberies humaines de » quelques Impoſteurs. « Cet endroit d'Euſebe avoit donné à l'Auteur des Remarques, occaſion de conjecturer, que dans le fonds Euſebe n'étoit peut-être pas éloigné de l'opinion de Van-Dale. Pour montrer qu'il y a peu de ſolidité dans cette penſée, l'Auteur raiſonne ainſi: » De deux ſentimens oppoſés, qui ſe

» trouvent dans le même ouvrage d'un Auteur.... celui qu'il » prouve avec le plus de soin & le plus d'étenduë, celui qui est » le plus conforme aux principes qu'il suit; celui enfin qu'il pro- » pose en son nom, est son véritable sentiment. Et celui qu'il ne » fait qu'effleurer en passant, avant que d'entrer en matiere, qu'il » ne propose que comme le sentiment d'un autre, est le senti- » ment étranger, qu'il ne suit pas. « Or la proposition d'Eusebe est de ce dernier genre; la proposition opposée est du premier, donc la proposition d'Eusebe ne renferme pas son opinion; donc sa véritable opinion est, que les Oracles du Paganisme ont été rendus par les Démons. » Eusebe ajoûte l'Auteur, employe trois » livres entiers de son ouvrage, le IV. le V. & le VI. à prouver » que les Démons étoient les Auteurs des Oracles du Paganis- » me. Il en produit un grand nombre de raisons... qu'il confir- » me par un très-grand nombre d'autorités... Enfin ce sentiment » est conforme aux principes qu'il suivoit, je veux dire à l'autorité » de l'Ecriture Sainte, & à la Tradition constante de tous les Peres » qui l'avoient précédé. « L'Auteur rapporte ici plusieurs endroits d'Eusebe, pour appuyer son opinion sur le sentiment de cet Ecrivain, & remarque avec soin, » que dans le cinquiéme » livre de la Démonstration, où Eusebe répete en abregé les » preuves qu'il avoit apportées dans ses livres de la préparation, » pour combattre les Oracles des Payens, il ne dit pas un seul » mot des fourberies humaines. « Ce sujet est traité à fonds, & les raisons sont mises dans tout leur jour.

Second article. L'Auteur des Remarques prétend, que du tems de Ciceron, l'Oracle de Delphes étoit muet: que cela paroît par Ciceron même, au Livre I. de la Divination. On replique, que selon Ciceron même, l'Oracle de Delphes n'avoit pas cessé de répondre; mais qu'il ne répondoit plus qu'en Prose, au lieu qu'anciennement il avoit accoûtumé de répondre en Vers. Et c'est-là, dit-on, ce que Ciceron entend par ces paroles: *Minus Oraculorum veritas excellit.* (pag. 25.)

Le troisiéme article regarde le Platonisme des Peres, lequel fait un des Moyens qu'ont employé ceux que ce livre combat. » Je ne vois rien, dit l'Auteur, dont ils (les Peres) ayent été » plus éloignés que du Platonisme. « Il en rapporte huit raisons, & promet un ouvrage exprès sur ce sujet.

Ces raisons sont en abregé. 1. Que les Peres ont regardé le Platonisme, comme faisant partie du Paganisme. 2. Qu'ils n'ont jamais eu de plus grands ennemis à combattre que les Platoni-

ciens. 3. Qu'ils étoient uniquement attachés à l'Ecriture & à la Tradition. 4. Qu'ils sçavoient que, selon l'Ecriture, toute la sagesse profane n'est que folie. 5. Que la Philosophie de Platon a été la source de plusieurs erreurs. 6. Qu'elle est remplie d'erreurs grossieres. 7. Mêlées parmi ce que Platon a de meilleur 8. Que les Peres, qui ne doutoient point que ce Philosophe Grec n'eût tiré des livres Hébreux ses sentimens les plus raisonnables, ne doutoient point non plus, qu'il ne les eût corrompus ensuite, soit par ignorance, soit par malice.

Le quatriéme & dernier article, que nous ferons entrer dans cet Extrait, est pris de la seconde partie, *pag.* 355. Il s'agit de prouver, » que les Oracles du Paganisme n'ont jamais été rendus par la bouche des Statuës ; mais toujours » par celle des Prêtres, ou des Prêtresses, ou des Idoles; « en voici les raisons. La Divination a été regardée par les Anciens, comme l'effet d'une espéce de fureur. Or il est clair qu'une Statuë n'est point capable de fureur. Il n'est fait mention de cette sorte d'Oracles dans l'Antiquité ; ni Ciceron, ni Porphire, ni Jamblique, qui ont épuisé la matiére des Oracles, ne parlent point de ceux-là : & quand on recherche la cause de la cessation des Oracles ; tandis que les Chrétiens soûtenoient, que la venuë de Jesus-Christ leur avoit imposé silence : les Payens, d'autre côté, en imaginoient des raisons à leur maniére ; mais qui supposoient toutes, que ces Oracles étoient rendus par le ministere des hommes, soit que ce fut des Prêtres ou des Prêtresses. Julius Pollux, qui a ramassé tous les mots Grecs, qui ont quelque rapport aux Oracles, n'en a pas un qui puisse faire penser que les Statuës en ayent jamais rendu. Tout ce qu'on connoît d'Oracles célébres, ont été proférés par des hommes ou par des femmes ; ne peut-on pas avec raison, porter le même jugement de ceux qui ne sont pas venus à notre connoissance ? Si quelques Statuës ont parlé, comme le disent des Auteurs anciens, cela ne tire point à conséquence pour le procedé ordinaire des Oracles, qui étoient rendus dans certains Temples, par des Prêtres ou par des Prêtresses à la vûë des statuës des Dieux, dont ces Prêtres ou Prêtresses paroissoient inspirés ; & c'étoit de ces Dieux-mêmes qu'on croyoit recevoir l'Oracle. On disoit, Apollon, Diane, a répondu, &c. On ne trouvoit rien de prodigieux à cela ; mais si on croyoit qu'une Statuë eût proferé quelques paroles, cela passoit pour un prodige.

Ces quatre articles, qui ont un rapport essentiel au fonds du

sujet, peuvent faire suffisamment connoître cette *Suite de la Réponse à l'Histoire des Oracles*. Elle est d'ailleurs écrite vivement & avec chaleur.

DISSERTATIO JURIDICA INAUGURALIS de Comitiis Nobilium, quam Præside Deo Trino Optimo Maximo, ex amplissimi atque consultissimi Jurisconsultorum Ordinis decreto & authoritate in Academia Argentoratensi solemni Eruditorum examini submittit Philippus Fridericus de Berckeim Eques Alsal. ad D. 9. Junii 1708. Argentorati Litteris Joannis Friderici Spoor. C'est-à-dire: *Dissertation de droit, que soûmet à l'examen public des Sçavans, dans l'université de Strasbourg, le 9. Juin 1708. Philippe-Frederic de Berckeim, touchant les assemblées de la Noblesse.* A Strasbourg. de l'Imprimerie de Jean Frederic Spoor. in-4. pag. 50.

LA courte Préface de cet ouvrage nous apprend que l'Auteur, après avoir traité de la Noblesse en général dans une autre thése, traite en particulier dans celle-ci des Diettes qui se tiennent entre les Nobles d'Allemagne. Il pose pour premier principe en cette matiére, que de tout temps dans les Etats bien policés, on a suivi l'usage d'assembler les Nobles pour délibérer sur les affaires publiques; parce que, dit-il, plusieurs personnes assemblées dans le même esprit, voyent toûjours mieux qu'une seule, l'utilité ou les inconveniens des différens Partis qui se proposent, & que ce concours de lumiéres produit d'ordinaire les résolutions les plus sages & les plus propres aux conjonctures.

Cela présupposé, il entre dans une question générale, qui est de sçavoir, si les Nobles de l'Empire peuvent s'assembler sans le consentement exprès de l'Empereur. On croiroit d'abord, remarque-t'il, qu'il ne faudroit pas leur accorder cette liberté, de peur qu'elle ne fut une occasion de trouble: cependant, pourvû que l'Assemblée ait une fin permise & loüable, il estime que l'autorité de l'Empereur n'y est nullement nécessaire. Il n'étend pas néanmoins cette regle aux assemblées des Electeurs & des Princes de l'Empire, ni mêmes aux assemblées générales des Provinces, parce qu'en pareil cas les Constitutions de l'Empire demandent le consentement de l'Empereur: mais excepté ces cas-là, il soûtient qu'il est permis aux Nobles de s'assembler pour les affaires communes, sans attendre de l'Empereur cette permission. Il n'y a, au reste, selon l'Auteur, que les Nobles immédiats; c'est-à-dire, ceux qui relevent immédiatement de l'Empire, qui puissent joüir d'un tel privilege. Il prétend qu'il n'y a point, en

un ſens, de diſtinction ni de ſuperiorité entr'eux, & que les Ducs, les Marquis,les Comtes ſont égaux aux Princes pour la Nobleſſe : il cite à cette occaſion ces paroles d'Henry IV. Roi de France : *De ma brave & genereuſe Nobleſſe, je ne diſtingue point mes Princes, pour être notre plus beau titre, foy de Gentilhomme.*

Cette inégalité entre les Nobles n'empêche pas qu'on n'en choiſiſſe quelques-uns parmi eux pour être à la tête des autres, & les convoquer dans le beſoin. La convocation ſe fait par des lettres circulaires, ſignées des Directeurs, & adreſſées perſonnellement à chacun de ceux qui doivent être de l'Aſſemblée. On leur marque même ſouvent le ſujet qui y donne lieu, afin qu'ils puiſſent faire leur reflexions en particulier, avant que de les produire en commun. Autrefois on convoquoit par maniére d'ordre & de commandement; aujourd'hui on adoucit l'expreſſion, & on ſe ſert de termes d'invitation & de priere : la formule des convocations eſt inſerée ici en Allemand.

Pour être du nombre des perſonnes convoquées, il faut être Noble de race ; il ne ſuffit pas d'être ennobli, quand même, ajoûte l'Auteur, les lettres d'ennobliſſement donneroient en général tous les priviléges de la Nobleſſe d'extraction, à moins que par une diſpenſe de faveur, fondée ſur le mérite de celui qui auroit été ennobli de cette maniére, on ne voulut le recevoir dans l'Aſſemblée. Il ne ſuffit pas auſſi d'acheter & de poſſeder une Terre noble, pour devenir Noble ſoi-même, parce que la Nobleſſe eſt une qualité perſonnelle ; & que comme on ne devient pas Conſul, en achetant la maiſon d'un Conſul, on ne devient pas Noble non plus, par l'acquiſition d'un héritage noble : l'Auteur convient néanmoins, qu'il y a certains Fiefs qui ont le privilege d'ennoblir ceux qui les poſſédent.

On demande ici, ſi les Nobles convoqués doivent comparoître en perſonne, ou par Procureur, au lieu indiqué ? La réponſe de l'Auteur eſt, qu'il n'y a que la maladie, ou d'autres raiſons indiſpenſables, qui les exemtent de ſe rendre eux-mêmes dans les Aſſemblées. Mais s'ils donnent leur procuration à un Noble, ce Noble, pour s'en être chargé, perd-il ſon droit de Nobleſſe ? Quelques Auteurs, par une prévention outrée contre la fonction de Procureur, veulent le ſoûmettre à cette peine. D'autres, du nombre deſquels notre Auteur ſe range, ſont perſuadés que l'Office de Procureur, lorſqu'il eſt libre, & reſtraint à certaines affaires particuliéres, n'a rien d'incompatible avec la Nobleſſe, & que ce n'eſt alors, pour ainſi dire, qu'un office d'ami.

Le temps & le lieu de l'Assemblée des Nobles dépendent de l'usage & des occasions ; il n'y a presque rien de fixe sur cela. Enfin les matieres qui se traitent dans les Assemblées, sont généralement toutes celles qui interessent le Public, soit pour la Religion, soit pour la Police, soit pour les contributions aux charges de l'Etat. Voilà sur quoi roule toute la these dont nous nous sommes proposés de parler.

D. ANDREÆ PETERMANNI ANATOM. ET CHIR. Professoris in Acad. Lipsiensi, Theses de principiis cognitionis humanæ, editæ à filio D. Benj. Benedicto Petermanno Practico Lipsiensi. C'est à dire : *Theses de M. André Peterman, Professeur en Anatomie & en Chirurgie dans l'Université de Leipsic, sur les principes des connoissances de l'homme ; mises au jour par Benj. Benoît Peterman son fils.* A Leipsic, aux depens des Heritiers de Larsckisius. 1708. in-8°. pag. 29.

CEs Theses sont au nombre de 29. Elles roulent sur une Métaphysique appuyée presque par tout sur les principes de M. Descartes. M. Peterman veut d'abord, après ce Philosophe, que pour nous assûrer des principes de nos connoissances, nous commençions par nous delivrer de tous nos préjugés, en examinant généralement tout, & en n'admettant que ce qui nous paroîtra de sûr. M. Descartes nous a dispensé de cette regle dans les choses qui regardent le commerce de la vie. Dans ces sortes de choses, il faut toûjours agir par provision : on peut douter, ou examiner après. M. Peterman a cru devoir y ajoûter l'existence de Dieu, il veut qu'on la croye avant l'examen.

Ce précepte de suspendre notre jugement, ne doit point passer pour nouveau, selon l'Auteur. Aristote & Ciceron en ont parlé l'un dans le livre I. de sa Metaphisique, chap. 2. l'autre, dans ses questions Académiques. M. Peterman ne se contente point de cela : il prouve que cette maxime bien loin d'être impie, s'accorde parfaitement avec les commandemens que les Apôtres, & J. C. lui-même, nous ont fait de nous garder des faux Prophêtes.

Dans ce dégagement de préventions, la seule chose dont nous pouvons douter, c'est l'existence de notre ame, puisque si elle doute, il faut absolument qu'elle existe. L'Auteur convient que de ce que nous marchons, de ce que nous avons des membres, on peut en quelque façon conclûre que nous sommes : mais on peut revoquer en doute la réalité de ces choses, qui pour-

roient absolument n'exister que dans nos pensées, au lieu que lorsque nous pensons que tout cela existe, nous ne pouvons n'être pas persuadés qu'il n'y ait en nous un être qui le pense; & en douter, seroit encore une autre preuve de son existence. D'où il conclut, que non seulement nous sommes plus assûrés de l'existence de notre ame, que de celle de notre corps & des autres substances; mais aussi, que le premier principe dont nous puissions nous assûrer est celui-ci: Je pense, donc je suis quelque chose qui pense, c'est à dire, une ame.

L'Auteur passe ensuite aux opérations de l'esprit. Il n'en connoit qu'une, qui est la pensée. Connoissances, sentimens, inclinations, il les comprend toutes sous ce mot. Il appelle l'ame, entendement en tant qu'elle connoît, sent, imagine: & volonté, en tant qu'elle aime, ou qu'elle haït. Il donne aux connoissances de l'esprit, le nom d'idées; & il prétend, selon la doctrine ordinaire, que toutes nos idées sont vrayes. Mais il est singulier, en ce qu'il veut, que l'entendement & la volonté puissent egalement affirmer ou nier.

M. Peterman reconnoit à l'ordinaire trois sortes de distinctions; la réelle, la modale, & celle de raison: mais il ne veut point recevoir la distinction commune du lieu, en interne & en externe. Il dit que l'interne n'est autre chose que l'étenduë du corps placé, & que l'externe n'est rien; car si ce lieu étoit la surface environnante, un corps ne pourroit jamais être seul.

L'Auteur parle ensuite du mouvement & des qualités passibles. & il termine son ouvrage par une question de Logique, débattuë entre le P. Tacquet & M. Lipstorpius; sçavoir, si l'on peut directement conclûre le vray du faux. Le Pere Tacquet l'a prétendu, & il en a apporté des exemples tirés de la Géométrie. M. Lipstorpius pensoit le contraire. M. Peterman croit resoudre la difficulté, en disant que ces conséquences ne se tirent point, *vi causalitatis*.

I. A SHORT DISSERTATION UPON HORACE With the fifth Ode. C'est-à-dire: *Dissertation courte sur Horace, avec la V. Ode*. Brochure in-8°. pag. 16.

II. THE SCRUTINY, &c, c'est à dire: *Examen d'Horace, avec une Dissertation plus étenduë; & la premiere Ode d'Horace, dédiée à Mylord Hallifax*. Brochure in-8. pag. 16.

III. THE SCRUTINY WITH THE SECOND ODE, &c. C'est à dire: *Examen avec la seconde Ode d'Horace, la premiere*

Satyre, adressée à Mylord Halifax; & une courte Dissertation sur Horace. Brochure in-8. pag. 12.

A Londres, chez R. Barrough, &c. 1708.

IV. AN ANSWER TO THE SCRUTINY, &c. C'est à dire : *Réponse à l'Examen, ou Remarques sur les deux dernieres Dissertations sur Horace.* A Londres, chez B. Bragge. 1708. Brochûre in-8. pag. 15.

LA premiere de ces Pieces est une Critique outrée d'Horace. L'Auteur n'y ménage pas les termes : il y dit son sentiment avec toute la confiance d'un homme qui compte pour peu de choses les Jugemens d'autrui ; & l'on ne peut pas en moins de mots se faire connoître au Public. Il n'est content ni des Odes, ni des Satyres, ni des Epîtres ; & il en veut sur-tout à la premiere Epitre du Livre second, qu'Horace adresse à Auguste, & qui commence par ces mots : *Cum tot sustineas, &c.* Ces reflexions sont terminées par une Traduction en Vers Anglois, de l'Ode V. du Livre I. *Quis multa gracilis, &c.*

La seconde Piece est sur le même ton, & composée dans le même esprit que la premiere. L'Auteur y critique en particulier la premiere Ode du I. Livre. *Mæcenas atavis, &c.* Il lit Horace, dit-il, comme le peuple voit les Opera, plûtôt pour la Musique & pour l'Harmonie, que pour le sens ; & pour justifier sa critique, il rend en Vers Anglois l'Ode qu'il vient de critiquer.

La troisiéme piece est une Critique & une Traduction Angloise de l'Ode seconde du Livre I. *Jam satis terris, &c.* L'Auteur en desapprouve le dessein & la conduite. L'endroit de Deucalion & de Pyrrha lui déplaît ; & le soin de vanger la mort de Jules Cesar, lui paroît un soin trop important pour un Dieu comme celui du Tibre. Il attaque de même la premiere Satyre du I. Livre. *Quî fit Mæcenas, &c.* & appuye toujours ses Critiques, d'une Version en Vers Anglois de sa façon.

Enfin la quatriéme Piéce est une Réponse aux précédentes. Elle est exprimée en termes fort peu obligeans pour le Censeur d'Horace, qu'on traite d'homme également incapable de parler d'Horace, & de le traduire. On lui reproche d'avoir remarqué, comme quelque chose de fort curieux, que dans quelques Manuscrits, le Livre des Epodes est intitulé, Cinquiéme Livre des Odes, *Carminum Liber V.* C'est une chose connuë de tout le monde

monde; & il n'a, dit-on, parlé de Manuſcrits, que pour impoſer aux ignorans, par un faux air de Doctrine. Enſuite on défend ſérieuſement Horace contre le Cenſeur, qui trouve ſes plaiſanteries baſſes, & ſon ſtyle inintelligible; & l'on s'attache en particulier à juſtifier la premiere Epître du Livre ſecond. La Réponſe finit par une Critique des Pieces que l'Auteur de l'Examen a traduites en Vers Anglois.

COGITATIONES DE ORTHODOXIA QUAS SUB Præſidio Viri plur. Rev. atque Excell. D. Samuelis Werenfelſii S. Th. Doct. V. T. Prof. Fac. P. T. Decani, ad diem 19. Martii 1708. H. L. Q. S. placidæ & amicæ diſquiſitioni ſiſtit Jo. Rod. Oſtervaldius Neoc. S. T. S. Aut. & Reſpond. C'eſt-à-dire: *Réflexions ſur l'Ortodoxie que M. J. R. Oſtervald doit ſoûtenir publiquement le* 19. *Mars* 1708. *ſous les auſpices de M. Werenfelſius Docteur en Théologie, &c.* A Baſle, de l'Imprimerie de Jean Brandemyller. In-4°. pag. 12.

CEs Théſes traitent des qualités requiſes pour être ce qu'on appelle Orthodoxe. On eſt Orthodoxe, ſelon l'Auteur, quand on a des ſentimens droits & ſains ſur les matieres de la Religion. Il dit droit, & non pas reçû par-tout; parce que, dit-il, ſuivant ce dernier ſens, ceux qui honorent les Images, pourroient ſe dire Orthodoxes; leur ſentiment, quoique faux & mauvais, ayant prévalu juſqu'à établir une Fête, qu'ils appellent, *Feſtum Orthodoxiæ*, en mémoire du rétabliſſement des Images.

L'Auteur combat enſuite l'opinion de ceux qui croyent qu'il eſt libre de s'attacher à tel ſentiment qu'on veut, pourvû que ce ſoit dans un eſprit de piété & de Religion; & il leur fait voir par le premier chapitre de l'Epître à Tite, que la piété ſans la ſaine doctrine, n'eſt que ſuperſtition; d'où il conclut, qu'il eſt abſolument néceſſaire d'avoir une régle pour appuyer ſa doctrine; & cette régle, ſelon lui, n'eſt autre choſe que l'Ecriture ſans la Tradition.

Comme ce ſentiment a ſes difficultés, l'Auteur ſe fait deux objections qu'il tâche de réſoudre. Premiere objection. L'Ecriture eſt ſi obſcure, qu'on a peine à l'entendre, & qu'un chacun prétend qu'elle eſt favorable à ſon ſentiment. L'Auteur croit réſoudre cette difficulté, en diſant que dans les choſes qui ne ſont pas de foi, il eſt permis d'expliquer l'Ecriture en faveur de ce qu'on penſe: mais il prétend qu'elle eſt ſi claire dans les articles de foi, qu'il eſt impoſſible de lui donner un autre ſens que celui qui eſt

le véritable. Il cite à cette occasion quelques points de foi, qu y sont contenus, rapporte quelques erreurs qui y sont condamnées, & passe à la seconde objection : Pourquoi donc tant de sentimens différens, s'objecte-t il ? Cela vient, dit-il, de trois défauts. Les uns, comme les Catholiques Romains, ajoûtent une seconde régle à celle-ci, c'est-à-dire, ils interprêtent l'Ecriture par la Tradition. Les autres, comme les Sociniens, se bâtissent un sentiment à leur mode ; & pour y ajuster l'Ecriture, ils lui donnent des sens forcés. Les troisiémes enfin regardent les Livres saints, comme un Livre ordinaire, & ils le lisent sans préparation. L'Auteur veut qu'on se dispose à cette lecture par la priére, & qu'on la fasse dans un esprit d'humilité & de piété.

VIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 25. Fevrier M. DCCIX.

THEOLOGIA BELLICA, OMNES FERE Difficultates ad militiam tum terrestrem tum maritimam pertinentes complectens, atque Canonicè, juridicè, moraliter, necnon historicè dilucidans, in octo libros distributa, &c. Auctore P. D. Antonio Thomâ Schiarâ Astensi, Cler. Reg. sacræ Theol. & Jurium Prof. &c. Post editionem Romanam prima in Germania. C'est-à-dire : *Théologie Guerriere, où par des principes tirés du Droit Canon, du Droit Civil, de la Morale, & de l'Histoire, on résout presque toutes les difficultés qui concernent la Guerre tant sur Terre que sur Mer. Par le P. Antoine Thomas Schiara d'Ast Clerc Regulier, Professeur en Théologie & en Droit, &c. Premiere Edition faite en Allemagne, depuis celle de Rome.* A Ausbourg & à Dilingue, chez Jean Gaspard Bencard. In-fol. 2. voll. I. vol. pag. 330. II. vol. pag. 384. sans comprendre les Tables.

LA Préface de cet Ouvrage n'est qu'une explication un peu étenduë du Titre, jointe à quelques excuses que l'Auteur a cru devoir à ceux qui pourroient ne pas trouver bon, qu'un Religieux traitât de la guerre. Il partage sa matiere en huit Livres.

Le premier Volume renferme quatre Livres, où le P. Schiara éclaircit les difficultés qui regardent les Souverains, les Généraux, les Officiers, & les Soldats. On trouve dans le premier Livre, quarante-deux Questions touchant les Rois & les Souverains.

La troisiéme est, s'il est permis à un Prince, qui a la Justice de son côté, de faire la guerre, lorsque les forces nécessaires lui manquent. La neuviéme est, si un Prince peut prendre les armes pour abbaisser une Puissance qui commence à s'élever, & dont il craint l'agrandissement. A cette question, on répond d'abord qu'il le peut, parce que cette guerre qui a l'apparence d'une guerre offensive, est au fonds une véritable guerre défensive, & par conséquent une guerre juste. Cette Puissance qui croît, & qui insensiblement se rend formidable, ne fait point encore d'actes d'hostilité, mais elle en fera : or la même loi naturelle qui permet de repousser la violence, permet aussi de la prévenir. Un Prince attaque par avance, en se mettant en état de le faire ; rien de plus juste par conséquent, que de se défendre aussi par avance, en portant la guerre chez lui. Cette opinion a paru pendant quelque tems fort raisonnable à l'Auteur ; mais après avoir plus mûrement considéré les choses, il a cru devoir l'abandonner. Il se déclare donc pour le sentiment contraire, qu'il estime plus vrai. Voici ses raisons. 1°. Le Prince ne doit pas présumer que cette Puissance entreprenne quelque jour de lui nuire. 2°. Ou le Prince suppose que le dommage qu'il craint lui sera fait avec justice, ou il suppose qu'il lui sera fait injustement. Dans la premiere supposition, la guerre dont il s'agit seroit injuste, car il n'appartient à personne de mettre un autre hors d'état d'user de son droit. Dans la seconde supposition, la guerre seroit encore injuste, parce que la simple crainte d'un mal à venir ne suffit pas pour mettre en droit de faire un mal présent, & un mal qui renferme tous les autres. On ajoûte quelques exemples à ce raisonnement, & quelques citations sur la crainte mal fondée ; après quoi on conclut. Grotius, *tout hérétique qu'il est*, dit l'Auteur, favorise ce sentiment. La vingt-septiéme difficulté est conçuë en ces termes : Est-il permis à un Prince Chrétien, ou au Pape, de faire la guerre, & d'ôter la vie aux Infidéles qui ne sont point leurs sujets, simplement à cause de leur infidélité, ou à cause des péchés qu'ils ont commis contre la loi naturelle ? L'affirmative semble fort probable à quelques Auteurs, qui disent que Jesus-Christ par son avénement a dépoüillé les Infidéles du domaine de tous leurs biens, pour le transférer aux Chrétiens ; mais le Pere Schiara ne laisse pas de tenir fortement pour la négative. Les Infidéles, observe-t-il, sont véritablement les maîtres de leurs biens, il n'y a que Dieu qui puisse les juger & les punir. Il n'est donc permis ni au Pape, ni à aucun autre Prince Chrétien de les attaquer, pourvû néanmoins,

ajoute-t-il, que ces Infidéles ne s'opposent pas à la prédication de l'Evangile; qu'ils n'empêchent personne de se convertir; & qu'ils ne fassent aucune injure aux Chrétiens. L'Auteur éxamine trente-cinq Questions dans le second Livre. La premiere est si dans le choix d'un Général d'Armée, on doit toujours prendre le plus digne de commander. Vingt-deuxiéme difficulté. Un Général qui effrayé de la vûë des ennemis, quitte son Armée, & prend la fuite, doit-il être regardé comme un Ennemi de l'Etat? Ce qu'on pourroit dire en sa faveur, remarque l'Auteur, c'est qu'un Ennemi nuit directement & par des actions positives, au lieu que ce Général ne fait que se soustraire au péril sans aucune mauvaise intention: mais il ne laisse pas de commettre le même crime que s'il se révoltoit, & de mériter la même peine. Si les Loix condamnent à mort un Soldat qui a manqué de défendre son Capitaine, ou qui pour éviter le combat à feint d'être malade, à plus forte raison condamnent-elles un Général qui par sa lâcheté a exposé toute une Armée & peut-être tout un Etat à périr? Il y a trente-cinq Questions dans le troisiéme Livre. La dix-huitiéme est, si un Officier qui craindroit d'être deshonoré, en refusant de se battre en duel, peut sans péché mortel l'accepter. On répond, qu'il ne le peut, & on observe là-dessus, 1°. Que sans contredit l'honneur d'un homme dépend plûtôt de l'opinion des personnes sages, que de celle des insensés. Or il n'y a que des insensés, des scelerats, des hommes de sang, qui s'imaginent qu'on ne puisse sauver son honneur dans le cas proposé, qu'en s'exposant à commettre un homicide. 2°. Que quand leur sentiment seroit véritable, il n'y auroit toujours nulle comparaison à faire entre la perte de cet honneur mondain qui passe & qui s'évanoüit, & la perte d'une ame. On fortifie cette décision par une Ordonnance de Henri IV. Roi de France, où ceux qui acceptent, aussi-bien que ceux qui offrent le duel, sont déclarés infames. Le quatriéme Livre contient quarante-quatre difficultés. Nous rapporterons la dix-huit & la dix-neuviéme: Est-il permis aux Soldats assiégés & réduits à la derniere extrémité, de manger de la chair humaine? Dans un combat, un Soldat Chrétien a sauvé sa vie, en promettant de l'argent à quelques Turcs; s'il n'a confirmé sa promesse, qu'en jurant par Mahomet, peut-on l'obliger à la tenir? A la premiere difficulté, le Pere Schiara répond, qu'on ne sçauroit manger de la chair humaine, sans violer les loix de la nature, & qu'ainsi cela ne peut jamais être licite. Sur la seconde, il déclare que le Soldat Chrétien peut

être contraint à satisfaire à sa parole. S'il y manquoit, il pécheroit contre la fidélité, comme il a péché contre la Religion, en jurant par Mahomet. Le cas arriva au dernier Siége de Belgrade. Quelques Chrétiens ayant échappé des mains des Turcs, en leur promettant ainsi de l'argent, refuserent ensuite de le donner. Il se fit une petite treve, les Turcs vinrent se plaindre à l'Auditeur général des Troupes Chrétiennes, & celui-ci contraignit les débiteurs à payer la somme dont ils étoient convenus. Il est vrai que pour faciliter la chose, il leur fit gagner cette somme, en les occupant à enterrer les morts.

Les quatre Livres qui composent le second Volume de cet Ouvrage, traitent des armes, des lieux où l'on fait la guerre, des vaisseaux, & des biens. Sur les armes, le P. Schiara propose vingt-neuf Questions, dont la sixiéme & septieme sont, si on peut vendre des armes à ceux qui font une guerre injuste, & si dans la guerre il est permis de se servir d'armes empoisonnées. Il est persuadé qu'il n'y a point de mal à vendre des armes défensives, par exemple, des casques, des boucliers, des cuirasses à ceux qui font injustement la guerre; mais qu'il n'en est pas ainsi des armes offensives. Ceux-là donc sont très-criminels, selon lui, qui leur vendent des épées, & même du fer, ou des pierres à éguiser. A l'égard des armes empoisonnées, l'usage lui en paroît très-illicite. Les poisons n'ont jamais été regardés comme des armes. Le Prince fait, par rapport aux Ennemis, l'office de Juge: or il est défendu aux Juges de condamner les criminels à mourir de poison. Empoisonner les armes, c'est commettre une trahison, c'est se donner une supériorité honteuse; c'est témoigner qu'on fait la guerre par un motif de haine, & non par un motif de justice. La premiere des trente-cinq difficultés qui entrent dans le second Livre de ce Volume, est ainsi énoncée. Un Prince refuse de donner passage sur ses Terres, à l'Armée d'un autre Prince qui le lui demande; ce refus suffit-il pour authoriser ce dernier Prince à déclarer la guerre au premier? L'Auteur dit là-dessus que si le passage de l'Armée ne doit point porter aucun préjudice, on peut l'exiger & attaquer le Prince qui le refuse. Il est du droit naturel de pouvoir passer. Le Roi Agesilaüs revenant d'Asie, demanda au Roi de Macedoine, la permission de passer sur ses terres. Celui-ci lui fit répondre, qu'il délibereroit sur cela. Et tandis qu'il déliberera, repartit Agesilaüs, nous passerons, car sa frayeur ne nous ôte point notre droit. La trente-cinquiéme & derniere difficulté du

troisiéme Livre roule sur les Clercs & les Réligieux qui sont aux Galeres. On demande, si le Comite en les frappant, encourt l'excommunication portée par le Canon, *Si quis suadente Diabolo.* Cela paroîtroit d'abord devoir être ainsi, puisque même un Abbé qui feroit battre son Réligieux par un Laïc, l'encourroit certainement, & que d'ailleurs les Juges, pour s'exémpter de tomber dans cette censure, ne permettent aux executeurs de mettre la main sur les Clercs, qu'après avoir observé les formalités nécessaires. La verité est pourtant que le Comite n'est nullement sujet à l'excommunication du Canon *Si quis*, quand il bat les Religieux Galeriens avec raison, & sans excès. Ce Canon ne lie les mains ni aux Superieurs des Clercs, ni à ceux qui par leurs charges sont obligés de les corriger. De plus la violence injuste dont il y est fait mention, ne sçauroit être attribuée au Comite, & la droiture de ses intentions le justifie assez. Qu'il frappe donc hardiment & sans aucun scrupule, la pratique constante rend ses coups légitimes, & le Moine ne lui est livré, que pour être ainsi châtié. On trouve l'explication de quarante difficultés dans le quatriéme Livre. Douziéme Difficulté. Doit-on donner les distributions quotidiennes à un Chanoine qui a quitté sa résidence, à cause d'une guerre cruelle qui est survenuë ? Il est probable, selon le P. Schiara, que ce Chanoine doit être privé des distributions, parce qu'elles exigent un service personnel : mais il est plus probable qu'on les lui doit accorder, & que le service personnel n'est requis que lorsqu'on peut y satisfaire sans trop risquer. Trente-huitiéme difficulté. Un Religieux apostat devient opulent, & meurt à la guerre. On demande à qui appartiennent ces biens ? Suivant la maxime que tout ce qu'un Moine acquiert, il l'acquiert pour le Monastére, ces biens devroient revenir au Couvent de l'apostat. L'Auteur décide pourtant, conformément à une Bulle de Sixte V. que ces biens appartiennent à la Chambre Apostolique. A la maxime alleguée, il répond qu'elle ne regarde point les apostats, & qu'il n'y est question que des Moines, qui font des acquisitions entant que Moines, & en qualité de membres de leurs Monastéres.

L'Auteur suit dans tout cet Ouvrage une même méthode. Après avoir proposé la question qu'il veut examiner, il pose d'abord des principes, fait des remarques, & explique les termes qui pourroient embarasser. Ensuite il apporte une décision toute opposée à celle qu'il a envie de donner, & il l'établit de son mieux. La sienne suit immédiatement, & dès qu'il en a expo-

sé les preuves, il reprend les preuves de l'autre, & s'en fait des objections qu'il résout. Enfin il tire des conséquences, & il les applique à des cas particuliers qui ont rapport à la question qu'il a traitée.

ADVICE TO THE GENTLEMEN IN THE ARMY of her Majesty's Forces in Spain and Portugal, &c. C'est-à-dire: *Avis à ceux qui servent dans l'Armée de Sa Majesté Britannique en Espagne & en Portugal, contenant une courte méthode pour s'y conserver la santé, & quelques Observations sur diverses maladies qui sont ordinaires dans ces mêmes Pays. On a joint à cela un détail des Vertus de plusieurs Plantes qui y viennent naturellement, & qui ne croissent en Angleterre qu'à force de culture.* A Londres, imprimé pour P. Varenne, &c. 1708. in-8o. pagg. 90. Planche II.

Il paroît par l'Epître dédicatoire de ce Livre, adressée au Comte de Sunderland, Sécretaire d'Etat, que l'Auteur de ce Traité est un Docteur en médecine, appellé *M. Jean Polus Lecaan.* Il sert à present en cette qualité dans l'Armée Angloise, qui est en Espagne, après avoir eû le même Employ sous le Roi Guillaume, en Irlande & en Flandres. Ces diverses campagnes lui ont donné lieu de faire plusieurs Observations, sur les Maladies que cause la vie militaire, & l'expérience lui a fait connoître par rapport à l'Espagne, que l'épée y fait moins périr d'Anglois, que l'intempérance & le mauvais régime. C'est en vûë de remedier à ce désordre, que M. Lecaan publie ici des Régles fondées sur la Pratique, & dressées en faveur de ceux qui voyagent en Espagne & en Portugal. Il prétend que ces Régles les mettront à couvert des maladies, ou tout au moins, les garantiront, s'ils tombent malades, des risques d'un mauvais traitement.

L'Auteur commence par combattre l'opinion où l'on est communement touchant l'Espagne, *Que c'est un Pays mal-sain.* Cette erreur s'est (dit-il) tellement répanduë, sur-tout parmi les Anglois, qu'il y va de l'intérêt de la Reine Anne & de ses Alliés, que les Peuples, une bonne fois, soient détrompés sur ce point, & qu'ils se persuadent qu'on se porte en Espagne, aussi bien qu'ailleurs, lorsqu'on a soin d'accommoder son genre de vie à la température du climat, & aux qualités des alimens dont on est obligé de se nourrir. C'est pour mettre cette verité dans un plus grand jour, que M. Lecaan nous expose ici en peu de mots ce

qui concerne la situation générale & particuliére du Pays dont il s'agit, les inégalités du froid & du chaud qu'on y éprouve, & qui sont une suite nécessaire de l'inégalité du terrain; les nourritures, telles que les viandes, les herbages, les fruits, les vins & les autres boissons.

De tout cela, il résulte en général, 1°. Qu'en Espagne, les Villes & les Maisons de campagne bâties sur le bord des rivieres, ou dans le voisinage des marais, sont toujours très-malsaines; les fiévres y étant fort communes, & de très-difficile guérison. 2°. Que pour éviter la dissenterie, on doit s'abstenir de boire du vin nouveau, quelque délicieux qu'il paroisse au goût; les Espagnols eux-mêmes n'en bûvant point, qu'il n'ait été gardé plus de deux mois. 3°. Que, quelque bien conditionné qu'il soit d'ailleurs, on ne doit en boire que très moderément, & rarement sans eau. 4°. Qu'on ne le met jamais à la glace, dans le Pays, de crainte de lui ôter sa couleur ou sa force; mais qu'en recompense, l'eau n'y sçauroit être trop fraîche. 5°. Que la limonade, l'orgeat & les autres liqueurs semblables, prises sans excès après la digestion, ne peuvent qu'être très-utiles, & que l'eau de vie de ce Pays-là, quoique fort inférieure à celle de France, pour l'agrément, est très-saine, mêlée en petite quantité avec la limonade. 6°. Que rien n'est plus pernicieux que de manger les fruits, de quelque espéce que ce soit, encore échauffés des rayons du Soleil, & qu'ainsi le plus sûr est, ou de les cueïllir avant le lever de cet Astre, ou de les garder jusqu'au lendemain dans un lieu frais, comme font les Espagnols. 7°. Que les Etrangers doivent se tenir bien vêtus, & se précautionner, sur tout contre le serain, qui est toujours très-dangereux dans ces Pays chauds.

M. Lecaan assûre, que moyennant cette attention sur le Regime, ceux qui voyagent en Espagne, s'accoûtumeront insensiblement au climat, en sorte qu'ils y jouiront d'une santé presque aussi parfaite que les naturels du Pays. Si les Espagnols, généralement parlant, sont peu maladifs, ils en sont redevables à leur grande sobrieté; vertu dont ils pourroient donner des leçons à presque tous les autres Peuples. On est étonné de voir à combien peu d'alimens se réduit la nourriture d'un Espagnol. L'ordinaire d'une famille, composée de six ou sept personnes, consiste dans ce qu'ils appellent leur *Oüille*, où ils font entrer tout au plus douze onces de viande, bœuf ou mouton, six onces de porc, un peu de foye & de mou émincés, quelques poires & quelques

quelques navets. Leur boiſſon eſt de ſimple eau rougie. L'Auteur ne pouvoit propoſer aux Anglois un plus beau modéle de frugalité. La queſtion eſt de ſçavoir s'ils ſe trouveront ſuffiſamment dédommagés d'une telle abſtinence, par la ſanté qu'on leur fait eſpérer à ce prix.

L'Auteur vient enſuite au traitement des Maladies, qui regnent le plus ordinairement en Eſpagne, parmi les troupes. Une des plus meurtrieres eſt la Dyſſenterie, cauſée par l'intempérance dans l'uſage des fruits & des autres alimens, ou par un air froid & pluvieux. M. Lecaan preſcrit d'abord aux Malades de cette eſpéce, une nourriture convenable ; c'eſt-à-dire, la boüillie, les œufs frais, un boüillon fait avec la tête & les pieds d'un mouton, une poignée de ris, quelques clous de girofle, & un peu de fleur de muſcade ; & pour leur boiſſon, le lait boüilli, avec une égale quantité d'eau de fontaine, & un peu de canelle, ou une émulſion d'eau d'orge, blanchie avec une ſuffiſante quantité d'amandes douces. Ce régime le conduit à divers autres remedes, dont le premier eſt une demie dragme de rhubarbe, & ſix grains de muſcade, l'une & l'autre bien torréfiées, réduites en poudre, & priſes dans une cuillerée de la boiſſon preſcrite. De-là il paſſe à l'*Ypecacuanha*, qu'il donne en poudre au poids de vingt-cinq grains, avec ſix grains de maſtic auſſi en poudre, dans quatre onces d'eau de plantain. Il réïtere ce remede une ſeconde & une troiſiéme fois, en augmentant la doſe d'*Ypecacuanha*, de cinq ou ſix grains ſur chaque priſe. A propos de cette racine, dont il nous donne ici la deſcription, il nous apprend que *M. Petiver*, célebre Botaniſte Anglois, a découvert cette Plante depuis peu dans quelques Cantons de l'Amérique Angloiſe. L'Auteur continue à nous étaler ſes ſpécifiques pour la dyſſenterie, dont un des plus remarquables eſt l'électuaire ſuivant, composé ſelon l'ordonnance des Médecins de la Reine Anne, prépoſés au Laboratoire de la Savoye, à Londres.

Prenez vingt livres de *Diaſcordium*, cachou, fleurs de roſes rouges, terebenthine de Veniſe, & canelle, de chacune quatre livres, corne de cerf brûlée, racine de tormentille & craye, de chacune ſix livres, acacia des Allemans, & bol d'Armenie, de chacun huit livres ; ſaffran de Mars aſtringent, & corail rouge, de chacun trois livres ; dix onces de gomme Arabique, pulveriſés ſelon l'Art, ce qui doit l'être, & incorporez le tout dans une ſuffiſante quantité de ſyrop de roſes ſéches. La doſe eſt d'environ une dragme, à laquelle on pourra joindre cinq grains de *mercure doux*.

La Méthode de M. Lecaan pour la cure des fiévres ordinaires, se renferme dans une diéte exacte, qui reduit le Malade, à l'eau de poulet ou à l'eau de gruau pour toute nourriture ; dans quelques saignées, suivies d'une dose de tartre émetique, s'il y a disposition au vomissement, & dans quelques purgations. Quant aux fiévres malignes ou pourpreuses qui ravagerent l'Armée sur la fin de la Campagne de 1707. l'Auteur nous assûre que de trente Gardes à pied, de la Reine Anne, qu'il traita de cette maladie, il ne lui en mourut que deux ou trois, qu'on avoit apportés dans l'Hôpital demi-morts. Il guérit ces Fébricitans, sans aucune saignée, avec le tartre émetique donné dès le commencement, les lavemens émolliens & laxatifs, les vésicatoires appliqués sur la nuque du col & ailleurs, les cordiaux, & la diéte telle que nous l'avons déja spécifiée. Il nous fait observer que les Espagnols, à cause de leur grande sobrieté, ont l'estomac peu propre à soûtenir l'action des vomitifs, qui leur causent presque toujours de violentes douleurs de tête.

Au reste M. Lecaan, en nous parlant des Médecins & des Chirurgiens d'Espagne, ne donne pas une opinion fort avantageuse de leur capacité. Il semble ne faire pas plus de cas des Apoticaires Espagnols; leurs boutiques, selon lui, étant dépourvûës de la plûpart des drogues essentielles, ou ne les ayant que très-mal conditionnées. C'est pour suppléer à ce défaut (dit-il) qu'un Médecin ou un Chirurgien qui vont servir en Espagne, doivent toujours faire provision des médicamens, dont ils trouveront ici le Catalogue, dans lequel on a eu soin de marquer la vertu, le choix & la dose de chacune en particulier. On sera sans doute surpris de rencontrer parmi ces médicamens dont manquent les Espagnols, le *Quinquina*, l'*Ypecacuanha*, la racine de *Contrayerva*, & le baume de *Copaii*; les autres sont la rhubarbe, la crême de tartre, le senné, le sel purgatif amer, le lenitif, le tartre émetique, la serpentaire de Virginie, la poudre de confection d'hyacinthe, la poudre de Gascogne, qui est un sudorifique, le thériaque de Venise, le *Diascordium*, la pierre de *Goan*, qui est un bon cordial, la terebenthine, le sel de prunelle, l'antimoine diaphorétique, le mercure doux, & une espéce de baume universel pour les playes.

L'Auteur termine ce Traité par la Liste d'une cinquantaine de plantes qui croissent en Espagne, sans le secours de l'Art ; ce qu'elles ne font point en Angleterre. Après avoir rapporté le nom de chacune, tant en Anglois, qu'en Espagnol, & en Portugais, il en fait une courte description, & explique en peu

de mots l'usage qu'on en peut faire, pour la Médecine, ou pour les autres besoins de la vie.

ANTONII SCHULTINGII JOH.FIL.JURISCONSULTI & Antecessoris de recusatione Judicis, pro Rescriptis Imperatorum Romanorum, de Transactione super controversiis, quæ ex ultimis voluntatibus proficiscuntur, etiam non inspectis vel cognitis illarum verbis recte ineunda. Accedit Oratio de Jurisprudentiâ Marci Tullii Ciceronis. Franequeræ ex Officina Francisci Halmæ, Illustrium Frisiæ Ordinum & eorundem Academiæ Typographi Ordinarii. 1708. C'est-à-dire: *Dissertations d'Antoine Schultingius, Docteur & Professeur de Droit, touchant les Récusations des Juges, les Rescrits des Empereurs Romains, les Transactions faites à l'occasion des Actes de derniere volonté, & sans en avoir vû les termes. On y a joint une Oraison sur la Jurisprudence de Ciceron.* A Franeker, de l'Imprimerie de François Kalma, Libraire ordinaire des Etats de Frise & de l'Académie 1708. in-4. pag. 294.

ON est d'abord excité à lire ce Livre par l'agrément de l'impression, mais on l'est encore davantage par l'importance des matieres qui y entrent. Les récusations de Juges, sont le sujet de la premiere Dissertation. L'Auteur remarque que dans tous les temps, l'intention de la Loi a été de ne donner aux Parties que des Juges qui leur fussent agréables, afin d'ôter tout sujet de plainte & de soupçon. Il ajoûte que chez les Romains, on poussoit si loin la délicatesse à cet égard, qu'il n'étoit pas nécessaire de déclarer les raisons qui rendoient un Juge suspect, il suffisoit de dire en général, comme l'assure Pline dans le Panegyrique de Trajan, *Je ne veux point de ce Juge, il est timide, je n'ai pas assez de confiance en lui, &c.* Il est vrai que dans ces temps-là, on tiroit les Juges au sort, & c'étoit peut-être par cette raison, qu'on avoit tant de facilité de les récuser: mais depuis qu'il y a eu un certain nombre de Magistrats établis par les Princes, ou par les peuples, pour rendre la justice aux particuliers, les récusations ont passé pour des espéces d'injures, qu'il n'étoit pas permis de faire aux Juges, sans des causes graves & bien prouvées. Rien sans doute n'est plus raisonnable que cette Loy, car si la liberté de récuser dépendoit uniquement du caprice, une artificieuse chicane ne manqueroit jamais d'exclure par cette voye, ceux d'entre les Juges dont elle craindroit le plus la probité & les lumieres. On explique ici les

causes les plus ordinaires qui rendent un Juge récusable, & on recommande sur-tout aux Plaideurs, de ne les proposer dans l'occasion qu'avec les ménagemens & les égards qui conviennent au caractere & à la dignité de Juge.

La seconde Dissertation, qui est beaucoup plus courte que la premiere, roule aussi sur une matiére moins usitée ; il s'agit des décisions que donnoient les Empereurs Romains, sous le titre de Rescrits. On appelloit ainsi les réponses qu'ils faisoient aux Questions de Droit qui leur étoient proposées ; & ces réponses servoient de Loi dans la suite pour les mêmes cas. Dès qu'il se presentoit devant les Juges quelque difficulté nouvelle, ou qui n'étoit pas assez nettement décidée par les Loix, on recouroit à l'Empereur pour sçavoir sa volonté : & cette méthode, remarque l'Auteur, étoit infiniment avantageuse au Public, soit parce que les Loix ne sont jamais mieux expliquées, que par ceux qui les ont faites, soit à cause que les Princes, par leur élévation & par leurs vûës, se trouvent au-dessus des intérêts & des passions qui engagent quelquefois les autres hommes à corrompre ou à adoucir la Loy. Il est vray que pour établir ce commerce entre les Princes & les Sujets, il faudroit beaucoup de loisir & de patience de la part des Princes ; mais l'Auteur prétend que c'est-là leur affaire principale, & la fonction essentielle de la Souveraineté.

La troisiéme Dissertation que contient ce Livre, est sur les Transactions. Il y a deux voyes, dit l'Auteur, de terminer les procès : une voye forcée, qui est celle des Jugemens qui rend un Juge dans son Tribunal ; & une voye volontaire, qui est celle des accommodemens que font les Parties entr'elles, sur leurs contestations. L'Acte qui renferme les conditions de l'accommodement s'appelle Transaction : l'Auteur ne se propose pas d'expliquer cette matiere dans toute son étendûë, il se borne à une seule question, qui est de sçavoir, si sans avoir vû le Testament d'une personne, de qui l'on espéroit quelque chose, on peut transiger sur cette espérance avec les Parties intéressées. L'opinion commune est que les Transactions faites sur des droits inconnus sont nulles, parce qu'elles peuvent être l'ouvrage de la fraude & de la surprise. L'Auteur se déclare néanmoins contre cette opinion, & soûtient la validité des Traités qui se font en pareil cas. Le seul principe sur lequel il se fonde est, que chacun est maître de renoncer à tout ce qui s'appelle intérêt particulier ; il n'y a que l'intérêt public qui ne soit pas soumis aux

conventions. Or les espérances qui naissent des dernieres volontés, n'intéressent en rien le Public, & regardent seulement les particuliers. On peut donc transiger, dit-il, sur ces sortes d'espérances, sans avoir vû les dispositions qui y donnent lieu. Le sentiment contraire, a pour fondement la Loi 6 *ff. de Transact.* dont voici les termes : *De his controversiis quæ ex testamento proficiscuntur, neque transigi, neque exquiri veritas aliter potest, quàm inspectis cognitisque verbis testamenti.* Mais l'Auteur de la dissertation oppose à cela une distinction qui, selon lui concilie son sentiment avec le Texte de la Loi. Quand on transige, dit-il, sur un fait il faut en être sûr & c'est l'application de la Loi citée, mais cette Loi ne défend point de transiger sur de simples espérances ; & dès qu'il ne s'agit que de cela, bien loin qu'il soit nécessaire de voir les Actes, il seroit plutôt contre la nature de cette espéce de Transaction, de les voir ; parce que les éclaircissemens que donne la lecture des Titres, ne laissent plus les choses dans les termes de l'espérance, ni par consequent dans les cas où on les suppose pour la Transaction dont on parle ici.

A la suite de ces dissertations, il y a un discours qui tend à prouver que Ciceron a été un bon Jurisconsulte. On ne le loüe d'ordinaire que du côté de l'éloquence qui étoit son talent supérieur ; notre Auteur lui-même commence par là son éloge : & à cette occasion, après avoir exposé tout ce que l'ignorance & l'envie avoient ramassé de couleurs & de prétextes pour décrier l'éloquence, il se renferme dans la judicieuse remarque, que l'abus qu'on fait de tous les Arts, n'est pas une raison pour les proscrire ; qu'il faut seulement s'attacher à les cultiver dans de bonnes vûës, & à les rapprocher de la pureté de leur origine & de leur fin. Il ajoûte, que si les Auteurs ont épuisé leurs loüanges en faveur de l'éloquence de Ciceron, sans faire mention du fonds de science qui étoit en lui, c'est apparemment parce que les qualités brillantes saisissent toute l'admiration, & que d'ailleurs une malignité assez commune se plaît à retrancher la solidité aux personnes éloquentes, par la seule raison qu'elles ne négligent pas les ornemens du discours. L'Auteur soûtient au contraire, que l'éloquence, à prendre ce mot dans la juste étenduë qu'il doit avoir, suppose une grande érudition, & qu'on ne sçauroit placer Ciceron à la tete des Orateurs, sans le mettre au rang des Sçavans. Il n'auroit pas acquis, dit-il, tant de réputation dans la défense des accusés, s'il n'eut sçû parfaitement les Loix par lesquelles on pouvoit les défendre ; & un homme

qui a l'esprit juste, & le véritable goût de l'éloquence, va toûjours plus loin qu'un autre dans l'étude & la pratique des grandes Régles. Il ne faut pas au reste, à ce qu'il prétend, faire un crime à Ciceron de certaines causes qu'il a défenduës injustement & par des moyens faux & dangereux. Ce seroit blâmer de nos jours un grand nombre de bouches & de plumes éloquentes qui prêtent leur secours indifferemment à tout le monde, & qui souvent condamneroient, s'ils étoient Juges, ceux qu'ils s'efforcent de faire absoudre, lorsqu'ils ne sont que leurs défenseurs. C'est par des raisons de cette nature, & par quelques exemples tirés des propres ouvrages de Ciceron, qu'on tâche ici de persuader que le Maître de l'éloquence a excellé aussi dans la science du Droit.

CENTURIA THESIUM MEDICARUM, QUAM auxiliante Deo, Præside Viro Nob. Amp. Exper. atque Excell. D. Jo. Sigismundo Henningero M. Doc. ac P. P. in Acad. Argentinensi celeberrimo & H. T. Facultatis Medicæ Decano Spectabili, Patrono atque Præceptore suo ad dies vitæ colendo solemni eruditorum examini subjicit die 25. April. 1708. Gas. Dan. Bartenstein, Arg. Auctor & Respondens. C'est-à-dire : *Cent Theses de Médecine, soutenuës par M. G. D. Bartenstein dans l'Université de Strasbourg, sous les auspices de M. J. Sig. Henninger, Docteur & Professeur en Medecine dans la même Université.* A Strasbourg, de l'Imprimerie de Daniel Maag. in-4. 1708. pag. 10.

L'Auteur de ces Théses commence par découvrir l'origine de la Medecine. Il parle de l'ame, du corps, de la nature des tempéramens, & parcourt toute la Phisiologie. Il passe ensuite à la Pathologie. Il explique les causes des fiévres. Il dit aussi quelque chose de la Pratique. Comme nous ne pouvons nous étendre icï sur toutes ces Théses, nous nous contenterons d'en rapporter trois, sur lesquelles le Lecteur pourra juger du reste. Dans la cinquante-sixiéme, où il est parlé des fiévres malignes, on prétend que les acides & les émulsions, sont souvent plus efficaces que les cordïaux & les alexitéres. Dans la cinquante-septiéme, on assûre que l'abus des remédes volatils, change souvent en fiévre maligne les petites véroles. Dans la soixante-sixiéme on soûtient que, quoique la racine de l'hipecacuana soit spécifique dans la dyssenterie, il n'est pas toujours à propos de s'en servir, à cause des desordres que sa vertu émétique peut causer.

THEOLOGIA THETICA ELEMENTARIS, PERspicuis Quæstionibus, succinctis Responsionibus, & nécessariis probationibus è locis Scripturæ S. Classicis petitis comprehensa ac in usum Juventutis ad altiora Theologiæ Dogmata preparandæ ex Theologorum præcipuorum Scriptis collecta à Samuele Grossero, Gymnasii Gorlicensis Rectore. C'est-à dire, *Les Premiers Elemens de la Théologie Positive, tirés des Ecrits des meilleurs Théologiens; & digérés par Demandes & par Réponses; par Samuel Grosser, Principal du College de Gorlitz.* A Leipsic & à Gorlitz, aux dépens de Jacques Rohilachius. 1707. in-12. pag. 452.

CEt Abrégé de Théologie, est fait pour ceux qui commencent à s'appliquer à l'étude de cette Science. L'Auteur nous assûre que toutes les définitions qu'il donne ici sont tirées des Ecrits de Hutter, de Hulsemann, de Dannhawerus, de Scherzerus, de Quenstedius, & d'autres Theologiens qui sont en vénération chez les Luthériens; & toutes ses Réponses sont appuyées sur des Passages de l'Ecriture, tirés de la Version Allemande de Luther.

M. Glosser commence par la définition de la Théologie. Il fait voir ensuite, que la Théologie est appuyée sur l'Ecriture; & cela lui donne occasion de parler du Vieil & du Nouveau Testament, des Livres Canoniques de la Bible, & de la maniere de les connoître. Il passe de-là à l'objet de la Théologie. Il regarde Dieu comme un en trois Personnes, & il explique le Mystere de la Trinité. Il regarde Dieu comme Créateur; & il parcourt les Ouvrages de Dieu. Il examine les perfections d'Adam, avant son péché. Il explique les maux qui ont suivi sa transgression; & il enseigne les remédes dont l'homme doit se servir pour en guérir. Il fait consister ces rémédes dans la connoissance de l'Evangile, dans la Foy en Jesus-Christ & dans l'usage des Sacremens qu'il explique à sa maniere. Il parle ensuite de l'Eglise, de la Vocation des Ministres, de la Justification; & il finit par la Vie Eternelle. Mais comme on ne peut y parvenir avant la mort, il enseigne à se bien préparer à mourir; & il décrit en même-temps les circonstances qui précéderont & celle qui suivront le Jugement dernier. Tout cela est entremêlé de réflexions morales, qu'il a insérées, dit-il, dans son Ouvrage, pour toucher le cœur en éclairant l'esprit. On y trouve aussi quelques priéres en Vers.

XI. JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 4. Mars M. DCC. IX.

EPISTRES DE S. PAUL, TRADUITES EN FRANCOIS, *avec l'explication du Sens litteral, & du Sens spirituel, tiré des SS. Peres, & des Auteurs Ecclésiastiques.* A Paris, chez Guillaume Desprez, rue S. Jacques, à S. Prosper, & aux trois Vertus. 1708. in-8. 4. Vol. 1. Vol. pagg. 694. 2. Vol. pagg. 896. 3. Vol. pagg. 805. 4. Vol. pagg. 840.

ON a observé dans l'Edition des Epîtres de saint Paul, la même méthode que dans les autres Livres de la Bible, qui porte le nom de M. de Sacy. Le Texte de la Vulgate, & la Version Françoise de chaque chapitre, paroissent d'abord sur deux colomnes, avec des petites Notes au bas des pages, ensuite on trouve en deux articles séparés, l'exposition du sens litteral, & l'exposition du sens spirituel. Le premier Volume contient l'Epître aux Romains; le second, les deux Epîtres aux Corinthiens, le troisiéme, les Epîtres aux Galates, aux Ephesiens, aux Philippiens, aux Colossiens, & aux Thessaloniciens; le quatriéme, les Epîtres à Timothée, à Tite, à Philemon & aux Hebreux. A la tête de l'Ouvrage, il y a une Préface générale, qui est divisée en deux Parties. Dans la premiere, l'Auteur traite de l'importance & de la necessité du sens litteral, & de l'usage qu'il faut faire du sens mystique. Il y fait voir combien il est dangereux de s'écarter de la lettre, pour se jetter dans des explications allégoriques. Souvent ces sens spirituels trop recherchés conduisent à l'erreur, ainsi qu'on ne l'a que trop éprouvé dans les premiers siécles de l'Eglise. » Mais sans aller chercher si loin des preuves de cette verité, dit l'Auteur, n'en » avons-nous pas une toute visible de nos jours, dans la person- » ne de nos Freres séparés; puisqu'ils ne sont tombés dans le » Shcisme, qui les a si cruellement divisés d'avec l'Eglise, sur le » sujet de la Réalité, que pour avoir entrepris de quitter le sens » litteral de ces paroles si claires, si expresses, & si intelligibles à » toutes les ames: *Ceci est mon Corps*; pour les détourner, contre » le consentement unanime de tous les Peres, à un sens pure- » ment

» ment Figuratif & Mystique : eux qui d'ailleurs font profession
» de s'attacher si scrupuleusement à la lettre de l'Ecriture, & de
» n'admettre pour preuve de leur croyance, que les témoignages
» exprès ? » Mais quand les explications qui s'éloignent du sens litteral, seroient quelquefois exemptes d'erreurs, elles n'en seroient pas pour cela plus certaines, n'étant pour l'ordinaire fondées, ni sur la Tradition de l'Eglise, ni sur l'autorité de l'Ecriture. » Elles dépendent, remarque l'Auteur, plus de la fécon-
» dité de l'esprit, & de la beauté de l'imagination de ceux qui
» les proposent, qu'elles n'ont de rapport à la vérité du Texte,
» qu'ils entreprennent d'expliquer. Cependant à les entendre, il
» semble que c'est toujours le S. Esprit qui parle par leur
» bouche, & qui est l'Auteur de leurs spéculations. » Dans la seconde partie de la Préface, on fait des remarques particulieres sur la lecture, & sur le dessein de cet Ouvrage. L'Auteur en déclarant pourquoi il s'attache aux pensées des Saints Peres sur-tout de S. Jean Chrysostome, & de saint Augustin, fait quelques réfléxions sur les Commentateurs modernes, soit Catholiques ou autres. Les Hérétiques de notre tems, dit-il, ont tellement embrouillés leurs Ouvrages sur saint Paul, particulierement sur le sujet des bonnes œuvres, & de la justification, & par-tout où il s'agit de la Grace & de la Prédestination ; qu'ils n'y ont jetté que de la confusion, & des marques si visibles de leur ignorance, qu'à l'exception de quelques passages détachés, qui n'ont point de liaison, ni de rapport aux Mysteres contestés, ni à la suite des vérités principales de la doctrine de cet Apôtre, il est difficile de profiter de cette lecture avec assurance, & sans se mettre en danger d'en tirer beaucoup moins de profit que de dommage. Il ajoute même que le peu de lumieres qu'ils semblent nous fournir de fois à autres sur ces epîtres, a été souvent emprunté des Auteurs Catholiques, & ce qui paroît encore plus rémarquables de ceux qui ont le moins de réputation pour les Langues.

Sur la fin de la Préface, on assure que les plus habiles d'entre ceux qui ont écrit sur les Epîtres de saint Paul, demeurent d'accord que les deux premieres, pour l'ordre des tems, sont la premiere & la seconde aux Thessaloniciens ; la troisiéme, celle aux Galates ; la quatriéme & la cinquiéme, les deux aux Corinthiens. Ils mettent ensuite celle aux Romains, aux Philippiens, à Philemon, aux Colossiens, aux Ephesiens, aux Hébreux ; la premiere à Timothée, celle à Tite ; & enfin la derniere de toutes est, selon eux, la seconde à Timothée, parce que S. Paul

y marque qu'il étoit fort proche de sa mort.

On pourroit demander pourquoi saint Paul a écrit aux Romains en Grec, plûtôt qu'en Latin. L'Auteur répond à cela, que le dessein de l'Apôtre, ou plûtôt du saint Esprit, étant de rendre cette Epître commune à toutes les Nations, il n'y avoit point de Langue plus propre à cela que la Grecque, qui étoit en quelque sorte celle de tout le monde. Les Romains la parloient communément, & il n'étoit pas même jusqu'aux femmes qui ne la sçussent. La Langue Latine au contraire, se trouvoit encore bornée à quelques Provinces de Rome.

Sur le seiziéme Verset du quatorziéme chapitre de la premiere aux Corinthiens, où il est dit : *Que si vous ne louez Dieu que du cœur, comment celui qui n'est que du simple peuple, repondra-t-il* Amen, *à la fin de votre action de grace, puisqu'il n'entend pas ce que vous dites.* On fait observer que ce passage ne conclut rien contre la pratique où est aujourd'hui l'Eglise, de célébrer le service public en une Langue inconnue au Peuple, parce que ce n'est que par accident, qu'elle lui est devenue étrangere, & que d'ailleurs les Pasteurs qui font leur devoir, ont soin de lui interprêter le sens des prieres Ecclésiastiques. En expliquant le second & le troisiéme verset du chapitre douziéme de la seconde aux Corinthiens, où S. Paul parle de son ravissement au troisiéme ciel, l'Auteur remarque que les Juifs, conformément à l'Ecriture, divisent le ciel en trois régions différentes, dont la premiere est celle de l'Air, la deuxiéme le Firmament, qui est la partie du ciel, où sont les Astres, & la troisiéme, est ce qu'ils appellent par excellence *Cœlum Cœli*, ou *Cœli Cœlorum*, qui est le ciel, ou la demeure des Anges & des Bienheureux, S. Paul fut ravi, non-seulement jusqu'au ciel empyrée, mais en la partie du ciel empyrée, où sont les Anges & les Bienheureux : car ajoute l'Auteur, il y a apparence que ce ciel étant d'une si progieuse & si excessive grandeur, toute son étendue n'est pas destinée pour la demeure des Bienheureux, mais qu'il y a un certain lieu déterminé pour cette demeure, qui se nomme *le Paradis*, par excellence.

On trouve au commencement du troisiéme volume, une préface sur les six Epîtres qu'il renferme. Ces Epitres, outre les Mysteres que l'Apôtre y développe, & les regles de Morale qu'il y prescrit, contiennent quantité de faits qui servent de supplément à l'histoire des Actes des Apôtres, & qui fixent la Chronologie sainte. On y découvre les progrès de l'Evangile, les contradictions, & les persecutions qui s'y sont opposées : on y

apprend les noms de plusieurs Disciples fidéles, & de quelques autres, qui après leur conversion avoient abandonné la Foi. Dans l'explication du chapitre quatriéme de la premiere aux Thessaloniciens, l'Auteur attribue à ceux qui vivront dans le tems que se fera la Resurrection, un privilege singulier: *Nous qui vivons, & qui sommes reservés pour l'avenement du Seigneur.* L'Apôtre parle » au nom de ceux qui vivront encore au tems de la Resurrec-» tion : *Nous ne préviendrons point*, c'est-à-dire, quoique nous » soyons vivans alors, & que nous devions être exemts de la » mort, pour passer tout d'un coup de cet état mortel à la gloire » immortelle, nous ne serons pas plûtôt admis en la compagnie » de J. C. pour être glorifiés avec lui, que *ceux qui sont déja dans* » *le sommeil* de la mort: verset 16. *&* d'abord *ceux qui seront morts* » *en J. C. ressusciteront les premiers*, afin de n'être point prévenus » par ceux qui seront vivans, & qu'ils puissent aller tous ensem-» ble au devant de J.C. Vers. 17. *Puis nous autres qui sommes vi-* » *vans...nous serons emportés* par une vertu toute divine & surnatu-» relle, par la mort, *avec eux*, qui auront été ressuscités, *dans les nues*, » qui nous serviront comme de char de triomphe, &c. L'Auteur a donné le même sens au cinquante-uniéme verset du chapitre quinziéme de la premiere aux Corinthiens. » *Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés*, c'est-à-dire, nous ne » ressusciterons pas tous de la même maniere, parce que nous » ne mourrons pas tous, & que quelques-uns de nous passeront » sans mourir à l'immortalité bien-heureuse. . . . Le Grec porte : » *Nous ne dormirons pas tous*, c'est-à-dire, nous fidéles, nous ne » dormirons pas tous : il y en aura quelques-uns d'exceptés de la » loi générale, mais nous passerons tous de l'état de corruptibilité » à l'état d'incorruptibilité : ce qui nous tiendra lieu de mort. » Les trois premieres Epitres du quatriéme volume, lesquels sont les deux à Timothée, & celle à Tite, regardent particulierement les devoirs des Ministres de l'Eglise. L'Auteur expliquant le cinquiéme chapitre de la premiere à Timothée, fait souvenir les Ecclésiastiques de l'âge que doivent avoir leurs servantes. « On ne devroit pas prendre des femmes, dit-il, pour servir les Ecclésiastiques dans des maisons particulieres, de moins » âgées que celles qu'on prenoit pour servir l'Eglise, néanmoins » les Canons des Conciles & les Ordonnances des plus saints E-» vêques ont eu la condescendance d'en permettre au dessous de » l'âge que saint Paul prescrit pour les veuves jusqu'à cinquante ans. Après cela, toutes les raisons qu'on peut apporter pour se

» dispenser de suivre ces regles, ne peuvent être que des prétextes » palliés pour couvrir le penchant secret qu'on a pour le sexe. » » Il avoit cité un peu auparavant ces paroles de S. Jean Chrisostôme : » Qu'on dise tant qu'on voudra, que les femmes sont » plus propres au ménage que les hommes, & les jeunes que les » vieilles tout cela est un méchant prétexte qu'on a honte d'être obligé de refuter.

A l'occasion de ces paroles du troisiéme chapitre de la seconde Epitre à Timothée, *Vous avez été nourri dès votre enfance dans les Lettres saintes;* L'Auteur plaint le sort des enfans, à qui on fait lire ordinairement des Poëtes peu chastes, & les Histoires fabuleuses des anciens, qui salissent l'imagination, & remplissent l'esprit des sentimens tout Payens. Il cite là dessus S. Augustin, qui dans ses confessions parle ainsi de la lecture qu'il avoit faite de Virgile : Je me remplissois des Avantures fabuleuses d'un certain Enée, errant çà & là par le monde ; je chargeois ma mémoire de ses infortunes, pendant que j oubliois les miennes propres, qui me faisoient errer bien plus misérablement que lui. Je pleurois la mort de Didon, qui se tua par un excés d'amour pour ce Troyen, au lieu de pleurer celle que je me donnois à moi-même, &c..... Cependant ce sont ces sortes de folies qu'on appelle les belles lettres. On ne condamne pas néanmoins absolument ici l étude des Auteurs Payens ; mais pour en faire un bon usage, on demanderoit trois choses : sçavoir, que les Maîtres ne les fissent lire qu'après les avoir purgés de certains endroits dangereux, qu'à la lecture des Ouvrages Payens, ils joignissent celle des Livres de l'Ecriture ; & qu'au lieu de charger la mémoire de leurs Disciples, des Oraisons de Ciceron, ou des Vers de Virgile & d'Horace, ils leur fissent apprendre par cœur les beaux endroits du Nouveau Testament, & les Livres Sapientiaux.

Selon notre Auteur, le nom d'Epître convient plus proprement à l'Epître à Philémon, qu'à aucune autre de S. Paul ; soit que l'on en considére la matiére, qui est toute familiére, exempte de controverses, de sentences longues & graves, de raisonnemens difficiles & abstraits, qui sont plûtôt le sujet d'un Traité que d'une Epitre ; soit que l'on en considere les expressions, qui sont toutes vives, simples, bréves, & pleines de sentimens d'amitié.

Dans l'avis qui précéde l'Epître aux Hebreux, on examine qui est l'Auteur de cette Epître ; & après avoir montré, que ce n'est ni S. Barnabé, dont la diction étoit rude & rampante, ni S. Cle-

ment, qui n'étoit pas Juif: on fait voir que ce n'est pas non plus S. Luc, quoique la beauté du style, la conformité de certaines expressions, qui se trouvent également dans cette Epître, & dans les ouvrages de S. Luc, & enfin la fidelité exacte à suivre la version des Septante, pussent persuader le contraire. C'est donc saint Paul qui en est l'*Auteur*; mais ajoûte-t'on, les raisons qui n'ont pû suffire pour la faire attribuer à S. Luc semblent prouver invinciblement que ce saint Evangeliste en est pour le moins le seul & véritable *Ecrivain*.

La maniére d'écrire de M. de Saci est si connuë, que nous pouvons nous dispenser d'en parler. Il avertit dans sa Préface générale, qu'il n'a pas cru que le style de cette explication fût d'un genre à pouvoir être extrémement poli, & que ce qu'il a étudié davantage a été le choix qu'il a fait des termes les plus propres. Il nous apprend aussi dans le même endroit, qu'encore qu'il n'ait point fait mention des Versions Orientales, non plus que des Manuscrits Grecs, dont il s'est servi dans cet ouvrage, il n'a pas laissé d'en tirer, par le moyen de la Traduction en Latin, qu'en ont faite des Auteurs Catholiques, diverses découvertes qui ont donné lieu à plusieurs conjectures considérables.

JOH. JACOBI BAJERI PHILOS. ET MED. HUJUSque in Acad. Altdorf. Prof. Publ. Illust. Reip. Norimb. Physici ὀρυκτογραφία Norica, sive rerum Fossilium & ad minerale regnum pertinentium, in territorio Norimbergensi ejusque vicinia observatarum succincta descriptio. Cum Iconibus Lapidum figuratorum ferè ducentis. Norimbergæ, impensis Wolfgangi Michahellis, Bibliopolæ. 1708. C'est-à-dire *Description succincte des Minéraux qui se trouvent dans le Territoire de Nuremberg, & aux environs; avec les représentations de prés de deux cens espéces de Pierres figurées. Par Jean Jacques Baier, Docteur & Professeur en Médecine, &c.* A Nuremberg, aux dépens de Wolfgang Michahellis, Libraire. 1708. in 4°. pag. 102. Planches 6.

L'Allemagne, dans les deux derniers siécles, a produit plusieurs sçavans hommes, qui ont travaillé avec succès à l'Histoire des *Fossiles* ou *Minéraux* de ce Païs-là. De ce nombre sont *Agricola, Cordus, Gesner, Kentmann, Fabrice, Encelius, Schwenckfeld, Hertodt, Lachmund, Scheuchzer, Valentini*, & un Anonyme, Auteur d'un Traité publié depuis peu sous le titre de *Saxonia subterranea*. C'est en suivant les traces de ces habiles gens, &

pour inviter ses Compatriotes à de semblables recherches, que M. Baïer entreprend ici une description abregée des Minéraux qui naissent dans le Territoire de Nuremberg, & dans des lieux circonvoisins. Quoiqu'il ne néglige pas les autres articles, il semble s'être particulierement arrêté sur celui des Pierres, qui occupe seul plus de la moitié du volume.

Ce Traité est partagé en dix chapitres. On examine dans le premier la situation & la nature du Territoire de Nuremberg. On traite dans le II. des eaux, sur-tout de celles qui sont Minérales. Le III. est destiné aux différentes sortes de Terres en usage, soit pour la Medecine, soit pour les Arts méchaniques. Les cinq chapitres suivans roulent sur les diverses sortes de Pierres. Les Minéraux salins & sulphureux font le sujet du IX. Chapitre; & les Métaux, celui du dernier.

Le terroir de Nuremberg, généralement parlant, est aride & sablonneux. Cependant, graces au travail & à l'industrie des habitans, il ne laisse pas d'être assez fertile, principalement en herbages. Il est arrosé de plusieurs rivieres. Les fontaines y sont en si grand nombre, que dans la seule ville de Nuremberg on en compte jusqu'à 133. employées aux besoins publics. C'est dans l'enceinte de cette même ville, qu'est situé le Puits fameux, appellé *Wildbad* ou *Bain-sauvage*. Après en avoir élevé l'eau par le moyen d'une Pompe, on la fait couler par divers canaux dans un édifice voisin, où elle remplit de grandes chaudiéres, dans lesquelles on lui donne le degré de chaleur necessaire pour le bain. On celébre fort la vertu de ces eaux, pour guérir les maladies qui viennent d'obstructions; & l'Auteur attribuë cette propriété au mélange des particules d'une terre *ferrugineuse*, ouverte & exaltée dans les lieux soûterrains par l'action d'un sel très-pénetrant; en quoi il suit le sentiment de *Rhumelius* & de *Scultet*, qui ont écrit sur cette matiére. Les eaux de *Rieden* & de *Hagenhausen* méritent d'être remarquées, à cause de leur qualité pétrifiante. Quoique fort claires à l'œil, elles couvrent en peu de temps d'une croûte pierreuse, la mousse, le bois, & les pierres, qui se presentent dans leur courant.

Entre les différentes sortes de terres que fournit le Pays, on y trouve, 1°. une espéce d'argile blanche & graveleuse, excellente pour la fabrique des creusets, & qui étant cuite, resiste au feu des verreries: 2°. Un bol rouge, peu différent de celui qui vient de Bohême. 3°. Une terre jaune, que l'Auteur prend pour la véritable *Ochre* des Anciens, parce que l'une & l'autre devient

rouge par la calcination. 4°. Une terre brune, comparable en vertu à la meilleure terre sigillée. 5°. Une autre concretion terreuse, appellée *Lait de Lune*, semblable en couleur & en consistance au lait caillé, & qui étant séchée, forme une masse blanche, legere, friable, & fort approchante de l'agaric; d'où quelques-uns l'ont nommée *Agaric minéral*. Elle est sans odeur & d'une saveur douçâtre; elle se dissoût promptement dans l'eau qu'elle blanchit, & fermente avec les liqueurs acides; d'où il est aisé de conclure, que c'est un bon absorbant. L'Auteur en rapporte l'origine aux eaux, qui passant par des vénes pierreuses, s'y chargent de la substance la plus tendre, & pour ainsi dire de la moüelle des pierres, qu'elle dégorge ensuite le long des parois, qui environnent certaines grottes, où cette liqueur s'épaissit insensiblement. On soupçonne que le *Lait-de-Lune* n'a pas été inconnu aux Anciens, & que c'est ce qui s'appelloit parmi eux *Morochthus* & *Galactites*. Quoiqu'il en soit, la Suisse, qui jusqu'à present pouvoit se vanter de posseder seule cette espéce de minéral, doit partager desormais cet avantage avec le pays de Nuremberg, où M. Baïer a le premier découvert deux grottes qui abondent en *Lait-de-Lune*.

L'article des Pierres offre une si grande variété, qu'il seroit difficile de les faire passer toutes en revûë, si l'on n'avoit recours à quelque sorte d'arrangement. C'est pour cela que l'Auteur divise d'abord les Pierres en deux genres principaux, dont le premier comprend celles qui n'affectent aucune figure certaine, & l'autre, celles dont la figure est naturellement déterminée.

Parmi les Pierres du premier genre, les unes sont opaques, telles que le grais, le tuf, la pierre à chaux, le plâtre, l'albâtre, le marbre, & le caillou: les autres sont transparentes, ou en tout, comme certains cristaux; ou en partie, comme diverses pierres colorées.

L'Auteur distribuë les pierres figurées, qui sont celles du second genre, en deux Classes, selon que ces pierres ont reçû leur forme extérieure par un pur jeu de la Nature; ou qu'elles sont effectivement des pétrifications de Plantes & d'Animaux.

Il range sous la premiere Classe plusieurs sortes de Pierres, dont les unes ont une figure géométrique, & les autres representent des Plantes ou les parties de quelques animaux. Les plus remarquables de l'une & de l'autre espéce, sont 1°. La Pierre d'Aigle (*Aëtites*) de figure ronde, dont le centre est ordinairement rempli d'un noyau pierreux & mobile, & sur laquelle nous avons

un Traité particulier composé par *Bausch.* 2°. Le *Belemnites*, appellé tantôt *Pierre de Linx*, tantôt *Pierre de Foudre*; de figure conique, de couleur brune, sentant la corne brûlée, lorsqu'on la pile ou qu'on la calcine, & dont les especes, qui sont en grand nombre, doivent être exactement décrites par M. *Scheuchzer*, qui nous promet sur cela une dissertation. 3° Le *Stalactites* ou *Stalagmites*, pierre de figure oblongue, formée d'une liqueur qui se pétrifie, en distillant des voûtes ou des parois de quelques grottes. 4°. La Pierre étoilée (*Asteria* ou *Astroites*) taillée à cinq angles ou à cinq rayons, & dont on parcourt ici les différentes espéces. 5°. Le *Dendrites*, ou la Pierre sur laquelle il semble qu'on ait pris plaisir à dessigner des plantes ou des paysages; & dont M. *Scheuchzer* a parlé fort au long dans une lettre imprimée parmi les piéces qui composent les Ephemerides d'Allemagne, (*Dec. III. Ann. V. & VI. Append.*) 6°. La Pierre Judaïque, d'une figure approchante de celle d'un gland, ou d'un cornichon. 7°. Diverses Pierres qui representent une olive, une prune, une amande, un noyau de cerise, une gousse de poivre, une poire muscade, une pêche, une figue, un champignon, &c. 8°. D'autres, qui ressemblent à un morceau de cuir, à un petit jambon, à un bout de mammelle, à un pied chaussé d'une sandale, à un soulier, à un bout de corne, &c.

Au reste, M. Baïer peu content de toutes les conjectures hazardées par les Naturalistes, pour expliquer la formation de ces Pierres figurées, souhaiteroit fort qu'on pût éclaircir ce fait par des hypotheses plus vrai-semblables & plus satisfaisantes. Mais comme il se défie de ses propres lumiéres sur ce point, il a cru devoir se borner à un simple dénombrement de ce qui lui a passé par les mains, en ce genre.

L'Auteur vient ensuite aux pétrifications de plantes & d'animaux, qui remplissent la seconde Classe des Pierres figurées. Selon lui, les plantes se pétrifient quelquefois par un suc pierreux, qui s'insinue entre leurs fibres; le plus souvent par une espéce d'enduit, que forme ce même suc à l'entour de la plante, & qui s'endurcit peu à peu, tandis que la plante enveloppée de cette croûte, se desséche & se réduit à la fin en poussiére. Cela paroît manifestement par la mousse pétrifiée, dont chaque brin n'est plus qu'un tuyau pierreux, qui conserve pourtant la figure extérieure qu'avoit le petit rameau. A propos des bois pétrifiés, qui se voyent dans le pays de Nuremberg, & dont M. Baïer rapporte divers exemples, il nous parle d'une pétrification artificielle, dont il

nous

nous communique la recette, sur la foi de *Kentmann*. Il faut prendre (dit-il) un morceau de bois d'aune, le mettre dans une de ces chaudieres d'airain, où l'on fait cuire le houbelon pour la bierre, & lorsque le houbelon est cuit, tirer le morceau de bois, l'enterrer sous le sable dans une cave, & l'y laisser pendant trois ans, après quoi on le trouve si parfaitement pétrifié, qu'on en peut faire d'excellentes pierres à aiguiser.

Au regard de ces pétrifications d'ossemens d'animaux, appellées par les Naturalistes du nom général d'*Unicornu fossile*; quoiqu'on en ait tiré autrefois du territoire dont il est question, l'Auteur avouë qu'il n'en a rencontré jusqu'ici que très-peu de vestiges tels qu'une dent longue & pointue, & quelques vertébres de grands poissons, appellées *Ichthyospondili*. Bien loin de considérer ces derniéres pétrifications comme des jeux de la nature, il est persuadé que ce sont autant de véritables ossemens d'animaux de différentes espéces, pétrifiés dans la terre: & pour l'explication de ce Phénoméne, il renvoye au livre de M. *Carl.* intitulé, *Lapis Lidius Philosophico-pyrotechnicus, ad ossium fossilium docimasiam analiticè demonstrandam, adhibitus.*

L'Auteur passe de-là aux pétrifications qui se forment dans les écailles d'huitres, & dans les autres coquillages, lesquelles reçoivent une infinité de variations, & dont on peut voir ici d'un coup d'œil toutes les différences, par le moyen de deux tables dressées exprès. Ces pétrifications, qui se trouvent communément dans des lieux très-éloignés de la mer, ne sont dûes (selon lui) qu'à un suc pierreux, qui s'introduisant dans la cavité des écailles & des coquillages, & y prenant la place des poissons dessechés ou pourris, s'endurcit, & conserve tous les traits & les différens contours qui caractérisent à l'extérieur ces sortes de poissons & qui les distinguent les uns des autres. Sur ce principe M. Baier regarde toutes ces pétrifications, comme autant de preuves démonstratives du déluge universel; conformément à l'opinion de M. *Scheuchzer*, Auteur du livre qui a pour titre *plaintes des Poissons*, & dont nous avons rendu compte dans le premier Journal de cette année. Nous ne pouvons nous engager dans le détail de toutes ces espéces de pétrifications; car, outre que ce seroit passer les bornes d'un simple Extrait, nous serions difficilement entendus; le secours des figures étant absolument nécessaire pour faire comprendre ces sortes de descriptions.

Quant aux minéraux salins & sulphureux, & aux métaux que produit le territoire de Nuremberg; M. Baier nous apprend qu'on

en tire du nitre, du vitriol, une espéce de bois fossile bitumineux ou de charbon de terre; du fer, de la mine de plomb, & même de l'argent, &c.

SYLLOGE QUÆSTIONUM THEOLOGICARUM denuo tritiorum à Jo. Christop. Pfaffio SS. Theol. Doct. Professore & P. T. Decano. concinnata. Tubingæ, Litteris Jo. Conradi Eitelii. C'est-à-dire: *Abregé des Questions les plus agitées en Theologie; Par Jean Christophe Pfaff, Docteur Professeur en Theologie, & Doïen des Professeurs en cette Science.* A Tubinge, de l'Imprimerie de Jean Conrard Eitelius. 1707. in-4°. p. 96.

CEt Abregé contient les principales questions qui divisent les Lutheriens d'avec les Sacramentaires, les Anabaptistes & les Sociniens: elles sont au nombre de 42. Mr. Pfaff., qui de la Communion de Luther, commence par les livres Symboliques, c'est-à-dire, les Confessions de Foi des Lutheriens. Il soûtient que tous ce qu'ils contiennent est de Foy. Il prouve ensuite contre les Anabaptistes que le baptême est de nécessité de moyen (comme parlent les Théologiens) même pour les enfans. Il n'est pas moins persuadé de la nécessité de la sainte Céne. Il ne veut point qu'elle soit administrée par les Laïques. Il consent qu'on la porte aux malades dans les maisons particulieres; & il croit que les Impies reçoivent la substance du Corps de Jesus-Christ. Mr. Pfaff. reçoit tous les principes de Luther sur la justification, & il soûtient avec lui, qu'elle se fait par l'imputation de la Justice de Jesus-Christ.

Il admet la visibilité de l'Eglise, la nécessité des Ordinations & des Assemblées Ecclésiastiques. Il refute le sentiment de ceux qui croyent qu'on peut se séparer de l'Eglise. Il approuve la Confession, & il est persuadé que l'Absolution qu'on reçoit des Ministres, remet les péchés. A l'égard des Fêtes, des Ornemens Sacerdotaux, &c. Il convient qu'il n'y a aucun précepte dans la Loi Nouvelle, qui en ordonne l'usage; mais il fait voir qu'ils sont de la bienséance, & qu'ils servent à l'édification des Fideles. Il passe ensuite au Ministere, il dit qu'il n'est pas permis à tout le monde de s'ingérer dans les fonctions Ecclésiastiques: il faut y avoir été appellé par une vocation intérieure; car selon lui; l'extérieur ne suffit pas.

Quoique Mr. Pfaff convienne que les Magistrats Séculiers doivent avoir inspection sur la Religion, il ne peut souffrir qu'on

uſe de violence à l'égard des Hérétiques, ni qu'on les puniſſe de mort. Il ne veut pourtant pas qu'on ſouffre le Libertiniſme, & il dit qu'il faut bannir d'un Etat, ceux qui enſeignent des opinions nouvelles touchant la Religion. Il approuve la coûtume de bénir ceux qui ſe marient, & il défend fortement l'uſage des prieres vocales, contre les Brouniſtes & les Indépendans. Il louë la coûtume de ſe découvrir quand on prononce le nom de JESUS. Enfin il condamne le ſyſtême des Millenaires, & il ſoûtient d'un côté, que tous les Juſtes entreront dans le Ciel auſſi-tot après leur mort; & de l'autre, il refute le ſentiment de ceux qui croyent que les peines de l'Enfer auront une fin. Mr. Pfaff n'employe que l'Ecriture pour réſoûdre toutes ces queſtions.

JACOBI PERIZONII ORATIO DE DOCTRINÆ Studiis nuper poſt depulſam barbariem diligentiſſimè denuò cultis & deſideratis, nunc verò rurſùs neglectis, ferè & contemptis, dicta ad D. VI. Idus Feb. 1708. quum Academico ſe Magiſtratu abdicaret. C'eſt-à-dire : *Diſcours ſur le ſort des Sciences, prononcé par M. Jacques Perizonius, le 9. Février 1708. lorſqu'il s'eſt démis de ſon Emploi Académique.* A Leyde, chez Jean Vander Linden le jeune 1708. in-4. pp. 50.

CE diſcours eſt une hiſtoire abregée du 17e. ſiécle, accompagnée de quelques ornemens d'éloquence. L'Orateur poſe d'abord pour principe qu'il n'y a rien dans le monde qui ne ſoit ſujet au changement. Il confirme ce qu'il a avancé, par l'exemple des peuples, dont les mœurs varient avec les habits. Il n'en demeure pas là, il fait voir que la Religion n'eſt pas plus exempte de variations que les langues, & il prétend qu'elle ſouffre même des alterations qui la rendent méconnoiſſable, lorſqu'on ceſſe d'avoir la même attention pour la maintenir dans ſa perfection qu'on en a en France pour y maintenir la langue Françoiſe. Mr. Perizonius n'employe point d'autres preuves pour en convaincre ſes Auditeurs, que la comparaiſon de l'état où la Religion eſt aujourd'hui avec celui où elle étoit du temps de Luther & de Zuingle. Ici l'Orateur donne carriére à ſon génie, & il employe tous les reſſorts de ſon art pour rendre cette comparaiſon plus ſenſible. Alors, dit-il, on voyoit des perſonnes de tout état & de toute condition embraſſer la nouvelle réforme. Ce zele a duré juſqu'à la Paix de Munſter, mais depuis ce tems-là cette ardeur s'eſt tellement ralentie, qu'on ne voit plus de Proſelites, plus de converſions, &c. L'Orateur croit en trou-

ver la raiſon dans l'indolence de ceux qui profeſſent la Religion Proteſtante. Ils n'en font plus d'exercice, dit-il, qu'autant qu'ils le voyent utile à leur avancement ou à leurs interêts.

Comme Mr. Perizonius trouve beaucoup de reſſemblance entre le ſort des Sciences & celui de la Religion, il laiſſe aux Théologiens le ſoin de celle-ci, pour ne traiter uniquement que de l'autre dans la ſuite de ſon diſcours. Il commence d'abord par faire l'hiſtoire de la naiſſance des beaux Arts & des Sciences, de leurs progrès, de leur décadence, de leur extinction & de leur rétabliſſement après pluſieurs ſiécles. Il fait enſuite l'énumération, tant de ceux qui ont excellé dans les Arts & les Sciences, que de ceux qui ont travaillé à les perfectionner, & il n'oublie pas d'étaler les dignités, les emplois & les autres récompenſes dont les Empereurs, les Rois & les autres Souverains ont honoré les Sçavans. Il compare enſuite ces honneurs avec la maniere dont les Sçavans de ce tems ſont traités. On les fuit, dit-il, on les laiſſe dans la miſere, ils periſſent dans la pouſſiere de leurs livres, bien plus, on a moins d'indulgence pour eux que pour un ignorant. Découvre-t'on quelque foibleſſe ou quelque inclination au vice dans un Sçavant? on le perſécute à toute outrance. Eſt-il ſage, eſt-il vertueux? on le fuit, on l'évite, on le regarde comme un homme de l'autre monde.

Après ces deſcriptions ornées, l'Orateur s'adreſſe aux Magiſtrats. Il leur indique les moyens de prévenir la ruine dont les Sciences & conſéquemment la Religion ſont menacées ſelon lui. Il croit que le plus ſûr moyen ſeroit de récompenſer les Gens de Lettres par les Emplois & les Charges les plus conſiderables. Il exhorte les Ecoliers à renoncer aux débauches, & à aimer la tranquillité, qui eſt ſi conforme au goût des Sciences. Il finit par des invectives contre ceux qui aiment le tumulte & les batteries, & il les invite à aller ſignaler leur bravoure contre les ennemis de la République, tandis que ceux qui aiment la tranquillité, feront honneur à la Patrie, en faiſant beaucoup de progrès dans les Sciences.

AGROSTOGRAPHIÆ HELVETICÆ PRODROMUS; ſiſtens binas graminum Alpinorum hactenùs non deſcriptorum, & quorumdam ambiguorum Decades. Autore Johanne Scheuchzero. M. D. Tigurino. Sumptibus Authoris 1708. C'eſt-à-dire: *Eſſay d'Agroſtographie pour les plantes de Suiſſe, dans*

lequel on voit en deux Décades la description de plusieurs Gramens qui n'ont point encore été décrits, & de quelqu'autres qui ne sont pas encore bien connus. Par Jean Scheuchzer Medecin de Zurich. Aux dépens de l'Auteur 1708. Vol. in-fol. pp. 28. sans compter huit feuillets de planches en taille-douce.

MR. Jean Scheuchzer décrit ici avec une grande exactitude plusieurs especes de Gramens qu'il a trouvés sur les montagnes de Suisse. Ces descriptions sont un échantillon d'un plus grand Ouvrage qu'il médite. Il commence d'abord par expliquer les noms latins qu'on donne à differentes parties des plantes. Il définit ce que c'est que *Ala*, *Apex*, *Cirrus*, *Gluma*, &c. Les descriptions qu'il fait sont claires & fort précises; & ce qui ne contribue pas peu à cette clarté, c'est le soin qu'il s'est donné de ne jamais décrire les parties d'aucun Gramen, par la ressemblance qu'elles peuvent avoir avec celles de quelqu'autre plante; car il arrive souvent, dit-il, que cette autre plante est aussi inconnue au Lecteur que celle dont on veut lui donner la connoissance. Mr. Scheuchzer a fait graver dans leur grandeur naturelle tous les Gramens dont il parle ici; ces gravures sont fort fines & fort exactes.

X JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 11. MARS M. DCCIX.

EXERCITATIO THEOLOGICA DE NUPTIIS mixtis. Authore Daniele Pfeffingero SS. Theol. D. P. P. Ecclesiaste, & Cap. Thom. Canonico. C'est-à-dire: *Dissertation Théologique sur le mariage des personnes de differentes Religions. Par Daniel Pfeffinger, Docteur en Théologie, &c.* A Strasbourg, chez Jean Fréderic Spoor. 1708. In-4°. pagg. 65.

L'Auteur traite de *Syncretisme* les alliances, & sur-tout les mariages qui se font entre personnes de differentes Sectes, & il compare ces personnes aux anciens Habitans de l'Isle de Crete, qui sans éteindre la haine qui les divisoit entr'eux avoient coûtume de se réunir, dès que quelque ennemi étranger les attaquoit. Selon Mr. Pfeffinger, Nemrod & Jezabel ont été de véritables Syncretistes en fait de Religion. Nemrod ayant engagé les hommes à s'unir, pour rendre aux Idoles un culte prophane, & Jezabel s'étant appliquée à former, de l'amas confus

des cérémonies des Juifs & des Sidoniens, une Religion nouvelle. L'union qui se fit entre les Réformés au Sinode de Dordrect, fût à peu près de même nature, observe l'Auteur, ce ne fût qu'une paix trompeuse, puisque les ennemis des Remontrans employerent l'autorité pour les réduire, & ne leur laisserent pas seulement la liberté de parler.

Le Syncretisme qu'on éxamine principalement dans cet Ouvrage, est celui des mariages. Il rapporte une partie de ceux qui se sont faits entre gens que la Religion séparoit naturellement; & il fait voir que les suites en ont toujours été pernicieuses. On trouve ici quantité de remarques sur le mariage des enfans de Dieu, avec les filles des hommes, dont il est parlé dans le sixiéme Chapitre de la Genese. De ces alliances, Mr. Pfeffinger passe à celles que Salomon contracta avec la fille de Pharaon, & avec des femmes Moabites, Ammonites, Iduméennes, Sidoniennes, & Hétéennes, malgré la défense expresse de Dieu. On sçait assez que ces femmes rendirent Salomon Idolâtre sur la fin de sa vie, & que son fils Roboam n'eût que trop de penchant pour la Religion des Ammonites, qu'il avoit apprise de sa mere. Le mariage d'Achab avec Jezabel, fut aussi très-funeste à la Religion, & ce Prince perverti par sa femme, sacrifia à Baal & aux autres Dieux des Sidoniens. Athalie sa fille n'eût pas moins d'ascendant sur Joram, Roi de Juda, à qui elle fut mariée, & le pieux Roi Josaphat se trompa fort, si la donnant à son fils, il espera qu'elle se convertiroit. L'Histoire Ecclésiastique fourniroit aussi à Mr. Pfeffinger, plusieurs exemples de mariages Syncretistiques, très malheureux; mais il se contente de celui de l'Empereur Valens, qui ayant épousé une femme Arienne, devint Protecteur de l'Arianisme.

Comme il arrive souvent de ces sortes de mariages en Allemagne, l'Auteur demande ce qu'on en doit penser *in foro Theologico*? Son sentiment est, qu'il n'est point permis de rompre ceux qui sont déja faits, mais qu'il n'est nullement licite d'en contracter. Il rejette tous les tempéramens qu'on pourroit apporter à cette décision, toutes les conditions qu'on inventeroit pour l'adoucir. Quelques-uns s'imaginent, selon lui, que le mariage d'un homme Orthodoxe, avec une fille hérétique, devient licite, pourvû qu'il soit porté dans le contrat, que les enfans seront partagés, que les garçons, par exemple, suivront la Religion du pere, & les filles celle de la mere. Mais cette opinion lui paroît impie & déraisonnable, il la refute par un bel endroit de Serarius qu'il cite.

Mr. Pfeffinger condamne hautement les Luthériens qui épousent des femmes Calvinistes, & soûtient son sentiment par un raisonnement fort étendu. D'abord il consulte l'Ecriture, où il trouve qu'il est defendu au Peuple de Dieu, de s'allier avec les Incirconcis, aux Veuves Chrétiennes de se remarier, sinon en Jesus-Christ, c'est-à-dire, à des Chrétiens, aux Fideles de porter un même joug avec les Infideles, attendu qu'il ne peut y avoir aucune union entre la Justice & l'Iniquité, aucun commerce entre la lumiere & les ténébres, aucun rapport entre Jesus-Christ & Belial. Il applique ensuite ces autorités au sujet qu'il traite, & supposant que les Lutheriens sont le Peuple de Dieu, les vrais Fideles, & les Calvinistes au contraire, les Philistins les Infideles; il conclut qu'il ne sçauroit y avoir nulle société entr'eux. Si on s'en rapportoit à lui, Lumiere & Confession d'Ausbourg, Ténebres & Conciles de Dordrect, seroient termes synonimes.

Il n'ignore pas les démarches que les Calvinistes ont faites depuis le commencement de la Réforme, pour engager les Luthériens à les regarder comme leurs freres, à convenir avec eux ou du moins à avoüer que les points qui les séparent ne sont pas fondamentaux. Il rapporte même les noms de ceux, qui en differens tems se sont érigés en Conciliateurs des deux Partis. Il raconte en peu de mots ce qu'ils ont fait pour cela; il cite les Livres qu'ils ont publiés, il donne un détail des principales conférences qu'ils ont tenuës. Mais il fait voir aussi, que les Docteurs Luthériens, toûjours fermes dans leurs opinions, ont rendu inutiles ces tentatives, & qu'on n'est jamais venu à bout de leur persuader, ni que les erreurs des Calvinistes fussent peu importantes, ni qu'ils pussent se résoudre à y renoncer de bonne foi.

NUMMORUM IN HIBERNIA ANTEQUAM HÆC Insula sub Henrico II. Angliæ Rege Anglici facta sit juris cusorum indagatio, per Nicolaum Keder, è Regia Societate Antiquaria Holmiensi. Accessit Catalogus Nummorum Anglo-saxonicor. & Anglo-danic. Musæi Kederiani. C'est-à-dire: *Recherche des Médailles frappées en Irlande avant la conquête qu'en fit Henri II. Roi d'Angleterre; par M. Keder de la Société Royale des Antiquaires de Stokholm: avec une liste des médailles Anglo-Saxones & Anglo-Danoises, qui se trouvent dans son Cabinet.* A Lipsic, chez Jean-Frederic Gleditsch. 1708. In 4°. pagg. 54.

LEs Normans ou Oſtmans, c'eſt-à-dire, les Norvegiens, les Danois, les Suedois & les Gots commencerent à ſe faire connoître en Irlande par leurs incurſions, vers l'an 800. de Jeſus-Chriſt, & s'emparerent dans la ſuite d'une grande partie de l'Iſle, où ils eurent des Rois de leur Nation, juſqu'au tems d'Henri II. Roi d'Angleterre. Il paroît qu'avant ce tems-là on ſe ſervoit de monnoye en Irlande, & il eſt queſtion de ſçavoir quelle Nation la faiſoit battre, ſi c'étoient les Etrangers ou les Naturels du pays. Jacques Ware dans ſes Antiquités d'Irlande, ſemble aſſûrer que les uns & les autres faiſoient de la monnoye. Il produit une Médaille d'Aulaph ou Anlaph, Roi (Normand) de Dublin, & il parle d'un amas de petites piéces d'argent (Irlandoiſes ſelon lui,) que des payſans découvrirent auprès de Glendelache, en 1639. & dont il en a fait graver quelques-unes.

Mr. Keder eſt perſuadé que cette petite monnoye ne prouve rien par rapport aux anciens Irlandois, & il eſt d'autant mieux fondé, qu'on n'y voit ni le nom du lieu où elle a été frappée, ni celui du Prince qui l'a fait faire, ni aucune autre marque inſtructive. A l'égard de la Médaille d'Anlaph, on remarque d'un côté ANLAF CYNING, de l'autre FARAN MONETA. Mais comme ce n'eſt pas aſſez que de ſçavoir le nom du Roi & celui du Monetaire, pour décider de quel pays eſt une Médaille, Mr. Keder ne croit pas que celle d'Anlaf prouve que les Normans d'Irlande fiſſent battre monnoye. L'Hiſtoire apprend à la vérité qu'il y a eu pluſieurs Anlafs Rois de Dublin, mais un de ces Princes avoit regné auparavant en Angleterre dans le Nortumberland; ainſi on ne ſçauroit déterminer préciſément ſi la médaille dont il s'agit eſt Irlandoiſe, ou ſi elle eſt Angloiſe.

Ce que cette Médaille ne prouve point, Mr. Keder entreprend de le montrer clairement par cinq autres qui ont été déterrées en Suede. On lit ſur la premiere au tour d'une tête couverte d'un caſque, ou de quelque choſe d'approchant, SIHTRIC REXDYFLIN & au revers, FÆREMAN MO DYFLI. C'eſt-à-dire, *Sihtric Rex Dyflinienſium*) *Dublinienſium*) *Færeman-moneta Diflinienſis* (*Dublinienſis.*) Les Anglo-Saxons appelloient Dublin *Duflin*, & les Normans *Diflin*. La ſeconde médaille porte SIHTRC REX DYFL. N M. & au revers, GIOTHMAN MOLUNI. M. Keder conjecture que l'N & l'M

l'M sont un abregé du mot *Nor Mannorum*, & lit *Rex Dyflinien-sium Normannorum.* Il charge les Hibernois de découvrir où cette médaille & la suivante ont été frappées, & d'apprendre au Public ce que signifient MOLUNI & MORINI. Troisiéme médaille : SIHTRIC REX DYFLIN. *Revers* BIRHTIOD. MORINI. Quatriéme médaille : SIHTRIC REX DYFL. *Revers* ÆLFELM. MO DYFLI. MO. Ce dernier MO ne sert à rien selon Mr. Keder ; mais il seroit aisé de le faire servir en lisant *Ælfelm. Monetarius. Dyfliniensis moneta.* Cinq. med. SIHTRC REX DYFL. MO. La tête porte une couronne de fleurs de lis. *Revers* STEGEN MON. OND. Le MO qui est du côté de la tête de cette médaille, est une énigme qu'on ne résout point ici ; l'ON du revers signifie IN, ainsi il faut lire *Moneta* ou *Monetarius in Dyflinio.*

Toutes ces médailles étant de Sihtric Roi de Dublin, il étoit à propos de parler des Princes qui ont porté ce nom, Mr. Keder remarque d'abord qu'il y en a eû plusieurs, ensuite il choisit parmi eux Sihtric qui commença à régner en 889. & Sihtric son petit fils. Le premier étoit fils d'Olave, & il succeda à Gluniarand son frere aîné, qui avoit été tué par un valet. En 994. les Ostmans de Dublin ses sujets le chasserent, & la même année ils le rétablirent. Vers l'an 1014. Brien Borous Roi Irlandois souleva contre lui tous les autres Rois du même pays, & s'étant mis à leur tête, vint lui livrer bataille à Clontarfe près de Dublin. Dans ce combat Brien fut tué, & sa mort arracha la victoire à son parti. En 1029. Sihtric ayant entrepris le pelerinage de Rome, mourut en chemin.

Mr. Keder attribuë ses quatre premieres médailles à ce Prince parce qu'elles ressemblent aux *Sterlings* d'Æthelrede fils d'Edgar & Roi d'Angleterre, Comtemporain de ce Sihtric. Sa raison est que les Princes Normans avoient coûtume d'imiter la monnoye des Rois d'Angleterre de leur temps. Il renvoye les Lecteurs qui pourroient douter de ce principe, à l'explication qu'il a donnée de quelques médailles d'Olave le Suedois, d'Anund le Charbonnier, de Haquin le Roux, & de Suenon à la barbe fourchuë. Cette explication est comprise dans une brochure in-4°. de 64. pages, imprimée chez Gleditsch, en 1704. Nous avons vû deux autres petits ouvrages du même Auteur sur de pareilles matieres, imprimés aussi chez Gleditsch en 1701. l'un intitulé : *Runæ in nummis vetustis diù quæsitæ, tandemque inventæ, seu de nummis Brunicis commentatio.* L'autre en 1703. avec ce ti-

tre : *De argento Runis seu litteris gothicis insignito, quod delineatum in Camdeni Britannia, Anglice nunc loquente, & ampliata, litterato exhibetur orbi, sententia Nicolai Kederi.*

La cinquiéme médaille produite par Mr. Keder, est peut-être encore du même Sihtric. Elle est parfaitement semblable à une médaille de Canut le grand ; or Sihtric frere de Gluniaran a vêcu quelque temps avec ce Prince ; mais comme cela convient aussi à l'autre Sihtric, puisqu'il commença à régner à Dublin, l'année même que Canut le grand mourut ; la médaille pourroit bien lui appartenir. Il succéda en 1035. à Olave son pere, qui fût tué en Angleterre, où il avoit abordé en allant à Rome. En 1036. il fit mourir à Dublin Raynault O-Hivar Roi de Waterford, & il mourut lui-même en 1042.

Cet Ouvrage est terminé par l'explication de deux médailles d'argent d'Æthelrede Roi d'Angleterre : elles ont été frappées à Dublin, les revers, où on lit MO DYFLI ne permettent pas d'en douter. C'est ce qui rend ces deux piéces fort curieuses & qui doit embarasser les Antiquaires ; car il ne paroît pas dans l'Histoire qu'Ætherede ait été maître de Dublin. Pour éclaircir cette difficulté, l'Auteur fait observer qu'Edgar pere d'Æthelrede avoit conquis Dublin, & la plus grande partie de l'Irlande ; & que quoique les Anglois n'eussent pas conservé cette conquête, il y a grande apparence que les Normans de Dublin se crurent obligés, du moins par politique, à rendre à Æthelrede, les mêmes honneurs qu'ils avoient rendus à Edgar. Or une partie de ces honneurs, selon Mr. Keder, consistoit à faire battre à Dublin des pieces de monnoye qui représentoient ce Conquérant.

La liste des médailles Anglo Saxonnes & Anglo-Danoises, qui est à la fin de ce livre, en comprend 216. ausquelles on en ajoûté une de Guillaume le Conquerant. Toutes ces médailles sont d'argent ; Mr. Keder qui n'a pas jugé à propos de les faire graver, les décrit en peu de mots, & en donne les légendes.

DE SANCTIS MARTYRIBUS JOHANNE & Paulo, eorumque Basilicâ in urbe Româ, vetera Monimenta, studio & operâ Philippi Rondinini Faventini collecta & concinnata. Romæ. 1707. Excudebat Franciscus Gonzaga, in via Lata. C'est-à-dire : *Anciens monumens, concernans les SS. Martyrs Jean & Paul, & leur Basilique bâtie à Rome ; recueillis par les soins de Philippe Rondinini, de Faënza.* A Ro-

me, de l'Imprimerie de François Gonzaga, &c. 1707. in-4. pag. 263. Planches 6.

LE Pape s'étant proposé de faire revivre la mémoire des monumens, que la piété des Fidéles a consacrés dans Rome, dès les premiers siécles de l'Eglise; a chargé plusieurs Sçavans d'Italie, de foüiller dans les Antiquités Ecclésiastiques de cette Capitale du monde Chrétien, pour en tirer les matériaux nécessaires à la composition d'une Histoire suivie & circonstanciée des principales Basiliques qui s'y voyent aujourd'hui. C'est en exécution de ce dessein, que le P. *Laderchi* publia il y a quelques années, une *Dissertation Historique, touchant les Eglises des SS. Martyrs Marcellin Prêtre, & Pierre Exorciste*, dont nous avons rendu compte dans le 41. Journal de 1707. Voici M. l'Abbé Rondinini, qui a choisi pour objet de ses recherches en ce même genre, deux des plus considérables & des plus anciennes Basiliques de Rome. L'une est celle de S. Clement, sur laquelle il a déja mis au jour un Traité, qui est son premier ouvrage. L'autre Basilique est celle des SS. Martyrs Jean & Paul; & c'est de quoi il nous entretient dans ce volume, partagé en quinze Chapitres, & dédié au Cardinal *Paulucci*, Titulaire de l'Eglise dont il est question. Les quatre premiers Chapitres sont destinés à l'éclaircissement de ce qui regarde l'histoire & le culte de ces deux Martyrs. Le reste du livre est employé au détail historique de ce qui concerne la Basilique consacrée sous leur invocation.

Ce qu'on nous apprend ici de la vie de S. Jean & de S. Paul, est tiré des Actes de leur martyre, qu'on nous donne pour très-autentiques, & dont le manuscrit conservé dans l'Abbaye de Corbie, a plus de mille ans d'ancienneté, s'il en faut croire (dit l'Auteur) le Pere Papebroch, qui a fait imprimer ces Actes dans toute leur étenduë, & parmi ceux des autres SS. honorés le 26. Juin. L'ancienneté de ces Actes n'a pas empêché qu'on ne les ait accusés de fausseté & de supposition, à cause de certains faits qu'ils contiennent, & qu'on ne peut aisément concilier avec l'Histoire de ce tems-là. Ils portent, par exemple, que nos deux SS. étoient Officiers de *Constantia*, fille du grand Constantin; Princesse, dont aucun Historien digne de foi, n'a fait mention. Ils ajoûtent que S. Jean & S. Paul furent martyrisés à Rome, en présence de l'Empereur Julien, qu'on sçait très-certainement n'être point venu dans cette Ville-là pendant tout le

tems de son régne, & qui étoit en Orient, lorsqu'il excita la persécution contre les Chrétiens. M. Rondinini va au-devant de cette derniere objection; & pour y répondre, il emprunte la solution du P. Papebroch, qui observe, que Julien l'Apostat ayant un oncle nommé Julien, comme lui, il se peut fort bien faire que celui-ci se trouvant à Rome, en qualité de Préfet, ait condamné à mort nos Martyrs, en vertu des Edits de son neveu, & que cette ressemblance de noms ait trompé l'Auteur des Actes dont il s'agit.

Il résulte de ces Actes en général, que S. Jean & S. Paul étoient freres, nés à Rome; que dans une guerre contre les Scythes, où ils servoient sous Gallican l'un des Lieutenans de Constantin, ils procurerent la victoire à ce Chef, en lui persuadant d'embrasser le Christianisme; qu'enfin pendant la persécution de Julien, étant sollicités de sacrifier aux Idoles, ils le refuserent constamment; & après dix jours qu'on leur avoit donnés pour prendre leur parti, ils furent décapités, l'an de N. S. 362.

L'Auteur nous informe après cela, des différentes *Inventions* & *Translations* des corps de ces deux Martyrs; des divers endroits où l'on en conserve quelques Reliques; de la célébrité de leur culte, tant à Rome qu'ailleurs. Il remarque sur ce dernier article, qu'on invoque leurs noms dans le Canon de la Messe: Prérogative qui n'est accordée qu'à un petit nombre de Martyrs distingués; qu'ils ont une Messe propre dans le Missel de Gelase, & dans l'ancienne Liturgie Gallicane; qu'ils ont aussi dans le Breviaire Romain un Office particulier, dont M. Rondinini fait remonter l'ancienneté jusqu'au tems de S. Jerôme. Il rapporte à ce sujet une Hymne en vers élégiaques latins, composée en l'honneur de ces Martyrs, par le Pape Damase, suivant le P. Mabillon, qui l'a inserée dans le I. Tome de ses *Analecta*. Il raconte aussi la maniere dont un Paysan Polonois, nommé *Piast*, devint Roi de Pologne, vers l'an de N. S. 842. en recompense de l'Hospitalité qu'il avoit exercée envers ces deux SS. qui sous la forme de Pelerins, étoient venus lui demander le couvert, après avoir été mal reçûs au Palais du Roi. Ceux qui voudront en sçavoir davantage, auront recours à l'Auteur, qui nous débite cette Histoire, sur la foi d'un Chroniqueur Polonois, nommé *Mathias de Michovie*.

Les corps de S. Jean & de S. Paul ayant été trouvés dans leur maison, où ils avoient été martyrisés, & où les Payens les avoient enterrés secretement; l'Empereur Jovien, successeur de

Julien, donna ordre à *Byzantius* Sénateur Romain & à son fils *Pammachius*, qui avoient fait cette découverte, de bâtir dans ce même endroit une Eglise en l'honneur de ces deux Martyrs. Cet édifice commencé par Byzantius, fut achevé vers l'an 400. par les soins de Pammachius, célébré dans les écrits de S. Jerôme, & qui fonda tout auprès de cette Basilique, un Monastere, dans lequel, après la mort de sa femme Pauline fille de Ste. Paul, il se retira, & prit l'habit Religieux. M. Rondinini, à propos de la situation de cette Basilique, bâtie sur le Mont *Cœlius*, dans la seconde *Region*, ou le second quartier de la ville de Rome; s'étend sur le nom & sur la Topographie de cette montagne, & parcourt les anciens monumens qui s'y trouvent, aux environs de l'Eglise dont il fait l'histoire. De-là il passe à la description du Monastere dont nous venons de parler; lequel après avoir été possédé successivement par différentes Communautés, tant Séculieres que Régulieres, & par quelques Abbés Commendataires, appartient aujourd'hui à la Congrégation des Prêtres de la Mission, par le don que leur en a fait le Pape Innocent XII.

L'Auteur recherche en quel tems on érigea la Basilique de S. Jean & de S. Paul, en *Titre* ou en Paroisse, pour être gouvernée par un ou plusieurs des Prêtres ou Cardinaux de l'Eglise Romaine; & il trouve que ce fut Jean, depuis souverain Pontife, qui le premier fut titulaire de cette Eglise, vers l'an 400. sous le Pape Gelase: sur quoi M. Rondinini releve la bévûë d'Alphonse *Ciaconius*, qui, dans la vie d'Hygin, met l'Eglise des SS. Jean & Paul, au nombre des vingt-cinq Titres distribués aux Prêtres Romains, par le Pape Marcel, qui vivoit l'an 304. c'est-à-dire, près de 60. ans avant l'Empire de Julien. L'Auteur prouve l'ancienneté de cette érection par les Actes d'un Synode tenu à Rome, l'an 498. sous le Pape Symmaque; dans lesquels on voit parmi les souscriptions celles des deux Prêtres, *Gordien* & *Jean*, titulaires de l'Eglise des SS. Jean & Paul.

Cette preuve est suivie de plusieurs autres, qu'il seroit trop long de spécifier ici. Il nous suffira d'avertir qu'elles sont toutes rassemblées dans les Chapitres IX & X. Que dans les trois suivans, on fait une ample mention des Papes & des Cardinaux, qui en divers tems ont réparé cette Basilique, des priviléges dont elle joüit, des Indulgences qui y sont attachées & des Reliques que l'on y conserve: Que le Chapitre XIV. contient une exacte description de l'état où elle est aujourd'hui, & des monumens qu'elle renferme; qu'enfin le dernier Chapitre est un long

catalogue hiſtorique de tous les Cardinaux titulaires de cette Egliſe, au nombre de ſoixante-dix; ce qui termine tout l'ouvrage.

LITOTOMIA, OVVERO DEL CAVAR LA PIETRA, Trattato di Tommaſo Alghiſi Accademico Fiorentino, Maeſtro e Lettore di Chirurgia dello Spedale di S. Maria Nuova di Firenze, Alla Santità di N. Sig. Clemente XI. Som. Pont. In Firenze, 1707. nella ſtamper. di Giuſeppe Manni, all' Inſeg. di S. Gio: di Dio. C'eſt-à-dire: *Lithotomie, ou Traité de l'extraction de la Pierre; dédié au Pape Clement XI. par Thomas Alghiſi, Académicien de Florence, Maître & Lecteur de Chirurgie dans l'Hôpital de Sainte Marie la Neuve.* A Florence, de l'Imprimerie de Joſeph Manni, &c. 1707. in-fol. pag. 110. Planches 16.

L'A Lithotomie ou la Taille, qui eſt une des plus conſidérables & des plus difficiles opérations de la Chirurgie, doit toute ſa perfection aux Médecins & aux Chirurgiens qui ont fleuri dans les deux derniers ſiécles. Les anciens ne connoiſſoient d'autre méthode pour l'extraction de la pierre, que ce que l'on appelle en termes de l'Art, *Petit Appareil:* méthode, preſqu'entierement abandonnée aujourd'hui, & à laquelle on a fait ſuccéder fort à propos celle du *Grand Appareil.* Elle fut imaginée & miſe en pratique avec ſuccès en Italie, vers l'an 1520. par un Médecin de Cremone, nommé *Jean de Romanis.* Les François, après l'avoir adoptée, l'ont cultivée avec tant de ſoin, & s'y ſont rendus ſi habiles, que leur ſecours en ce genre eſt devenu néceſſaire à preſque tous les peuples de l'Europe. Cependant, quoique la France, ſur-tout dans le dernier ſiécle, ait produit un aſſez grand nombre de Lithotomiſtes célébres & expérimentés; on ne voit pas que la plûpart ſe ſoient mis en peine d'inſtruire par écrit le public, des circonſtances de cette opération; ſoit qu'ils ayent préſumé que le diſcours ſeroit peu capable d'éclairer, dans une affaire qui demandoit toute l'aſſiduité d'un ſpectateur attentif; ſoit que livrés au torrent d'une pratique très-intéreſſante pour eux, ils ayent fait conſcience de ſacrifier à l'inſtruction d'autrui, un tems qu'ils employoient ſi utilement à établir leur propre fortune. Il n'y a que MM. *Tolet* & *Mery* qui ayent trouvé aſſez de loiſir pour écrire en François ſur cette matiere, avec quelque ſorte d'exactitude & d'étenduë; le premier, dans ſon *Traité de la Lithotomie*, imprimé à Paris cette année, pour la cinquiéme fois, avec des additions; & le ſecond, dans

ses *Observations sur la maniere de tailler*, publiées dans la même Ville chez Boudot en 1700.

Voici M. Alghysi, qui paroît aussi sur les rangs, & qui vient partager avec les François, la gloire de joindre la qualité d'Auteur à celle d'excellent Praticien, en fait de Lithotomie. Dans l'ouvrage qu'il nous donne ici, & qu'il divise en XXII. Chapitres, il songe aussi peu à relever le mérite de ses Compatriotes, à qui nous devons la bonne méthode de pratiquer cette opération, qu'à faire honneur aux François, qui ont sçû perfectionner ce que les Italiens avoient inventé: c'est-à-dire, qu'il ne parle ni des uns, ni des autres. Il se contente de traiter à fond son sujet, sans s'amuser à nous indiquer les sources où il a puisé.

Le six premiers chapitres de ce livre concernent proprement la Théorie. L'Auteur y explique d'abord la structure des organes destinés à l'évacuation de l'urine. Il tâche ensuite de déveloper les causes de la génération des pierres dans le corps humain: il assigne les différences de ces pierres; d'où il passe au dénombrement des signes diagnostiques & prognostiques de cette maladie. Le reste du Traité roule uniquement sur la pratique de la Lithotomie. L'Auteur y enseigne les diverses manieres de sonder; il prescrit le régime & les remédes nécessaires pour la préparation du malade; il décrit en particulier tous les instrumens qui servent à l'opération, & tout l'appareil du pansement. Il entre après cela dans un détail fort circonstancié de l'opération même; il avertit des précautions qu'on doit prendre en faisant l'incision, & en introduisant le *Conducteur;* il fournit les moyens de surmonter les obstacles qui se rencontrent souvent dans l'extraction de la pierre; en un mot, on peut dire qu'il y a peu de finesses dans la manœuvre de cette opération, qui lui soient échapées. Enfin, après avoir parlé de la maniere de tailler les femmes, & des différentes méthodes de Lithotomies usitées en divers tems; il vient aux suites de l'opération, qui comprennent la cure générale des Taillés; leur cure particuliere, consistant à remédier aux accidens; les maladies qui surviennent après cette même cure, telles que sont la fistule du périnée, l'incontinence d'urine, &c.

M. Alghisi a eû soin de mettre sous nos yeux, par le moyen de seize planches très-proprement gravées, toutes les choses, qui, dans cet ouvrage, ont besoin, pour être bien comprises, d'une semblable démonstration.

Quoique le plan général que nous venons de tracer, suffise pour donner une idée générale de ce livre; nous ne laisserons

pas d'en extraire quelques endroits qui nous ont paru les plus remarquables, & que les gens du métier pourront trouver de leur goût.

L'Auteur, à propos des figures bizarres que prennent les pierres qui s'engendrent dans la vessie & ailleurs, fait mention entre plusieurs autres, de celles qui remplissoient les deux reins du Pape Innocent XI. La pierre qui s'étoit formée dans le rein droit, pesoit six onces; celle du rein gauche en pesoit neuf. Elles représentoient en quelque façon, l'une & l'autre, par leurs éminences & leur différens contours, un animal monstrueux. On en voit ici la figure de grandeur naturelle, & telle que l'a communiquée à l'Auteur, *Monsignor Lancisi* premier Médecin du Pape. M. Alghisi nous parle, outre cela, d'une pierre qui occupoit toute la longueur de l'un des uretéres d'une Dame de considération, morte de rétention d'urine; d'une autre pierre percée de part-en-part dans son milieu, & trouvée dans la vessie d'une femme après sa mort; de deux pierres formées dans la vessie de deux différentes personnes, à l'entour de deux corps étrangers qui s'étoient glissés par accident jusques dans cet endroit, & dont l'un étoit une bougie, & l'autre un petit fuseau d'yvoire, &c. Toutes ces pierres paroissent ici gravées d'après nature.

Au regard de l'adhérence des pierres à la vessie, quoique M. Alghisi n'en nie pas absolument la possibilité, il paroît convaincu que ce cas est des plus rares.

Il est persuadé que rien ne contribuë d'avantage à mettre les malades à couvert des fâcheux accidens qui suivent l'opération, qu'une préparation convenable. Il la renferme particuliérement dans l'usage fréquent des purgatifs les plus doux, & dans un regime humectant, adoucissant, & propre à réprimer la fougue des humeurs. Quant à la saignée, il la conseille si foiblement, qu'il ne semble pas en faire un article indispensable de la préparation à la Taille. Du reste, il abandonne très-sagement toute cette conduite à la prudence des Medecins, qui (selon lui) doivent non-seulement assister à l'opération, mais présider à tout le traitement des malades.

L'Auteur n'employe le *Dilatatoire* que pour les femmes. Dans la Taille des hommes, il préfere à l'usage de cet instrument, l'introduction du doigt dans le col de la vessie. Outre que c'est, dit-il, le moyen le plus naturel, & par conséquent le moins périlleux, pour dilater l'orifice de cette partie; d'ordinaire l'Operateur

rateur tire de-là cet avantage, qu'il peut ainsi découvrir avec plus de certitude, la grosseur, la figure, le nombre & la situation des Pierres contenuës dans la vessie, & conduire beaucoup plus sûrement la *Tenette*, qui doit en faire l'extraction.

M. Alghisi paroît moins reservé sur le fait de la saignée après l'opération. Il croit qu'alors, pour peu que les accidens y déterminent, on doit sans scrupule multiplier non-seulement les saignées du bras, mais encore celles du pied.

Parmi ces divers preceptes, il n'oublie pas d'entrêmeler le recit de plusieurs cures de sa façon, qui ne donnent pas une médiocre opinion de sa capacité.

DISSERTATIO MEDICA INAUGURALIS de valetudine Plantarum secundâ & adversâ, quam ope & auxilio summi naturæ rerum auctoris, atque conservatoris Dei opt. Max. Auctoritate & Decreto magnifici, atque excellentissimi Medicorum in Universitate Basiliensi Collegii, pro summis in Medicinâ honoribus, atque privilegiis, doctoralibus, ritè ac legitimè capessendis, ad D. XIII. Julii anno 1708. loco horisque consuetis, publico Philiatrorum examini sistit M. Joh. Jacobus Zuingerus Basiliensis. Basileæ. Impressit J. J. Genathius. C'est-à-dire, *Dissertation sur la Santé & sur les Maladies des Plantes; Par Jean-Jacques Zuinger.* A Basle, de l'impression de J. J. Genathius. Vol. in-4o. pagg. 28.

L'Auteur de cette dissertation commence par expliquer ce qu'on entend par le mot de Plante; qu'elle est la nature & l'essence des Plantes, & en quoi consiste leur santé ou leurs maladies. Après quoi il rapporte les différentes indispositions qui leur arrivent.

Les maladies des Plantes sont ou générales ou particulieres. Les premieres attaquent toute la Plante, & les secondes n'en attaquent que quelques parties. Les maladies générales sont la gangréne, le desséchement, la surabondance de suc, le branchage excessif, & une espéce de galle qui mange l'écorce. Les maladies particulieres sont le desséchement des racines, la séparation de leur écorce, la grosseur excessive des racines qui retiennent tout le suc de la Plante, les excroissances, les coups ou les blessures. L'Auteur après avoir décrit toutes ces maladies, termine sa Dissertation par un Chapitre, où il propose divers remedes pour les guérir. Si la Plante est étouffée par la surabondance du suc, il faut retrancher de son branchage, lorsqu'il

commence à bourgeonner : si quelque ver en ronge les racines, il les faut frotter avec un peu de fiel de bœuf; si la Plante a été blessée par quelque coup de coignée ou autrement, on met sur l'endroit endommagé un emplâtre dont on trouve la description dans Pierre Lauremberge, ou bien un peu de fumier à l'entour, après avoir toutefois retranché de la Plante ce qu'il y a de plus mal-traité. Si les chenilles mangent un arbre, il faut, lorsque le Soleil se couche, brûler au pied de l'arbre des morceaux de linges ou d'étofes; si on craint les oiseaux dans un jardin, il n'y a qu'à y pendre de l'ail à un arbre. L'Auteur finit en avertissant ses Lecteurs, que s'ils en souhaitent d'avantage, ils peuvent lire les Livres des Botanistes, & entre autres celui de M. de la Quintinie, sur la Culture des Arbres. Il voudroit aussi qu'on pût lire les Commentaires de Jean Claymond, Anglois, sur l'Histoire Naturelle de Pline; mais ces Commentaires qui lui ont été communiqués en manuscrit, ne sont pas encore publics.

DISSERTATIO MEDICA DE EPILEPSIA verminosa, quam annuente Archiatro Cœlesti, sub præsidio Viri Magnifici, Nobilissimi, Excellentissimi atque Experientissimi D. N. Johannis Valentini Scheidii, Medicinæ Doctoris, ac Praxeos Professoris longè celeberrimi, &c. Patroni ac Præceptoris sui singulariter observandi, publicæ Eruditorum disquisitioni exhibet Joannes Martinus Aulber Cunzelsavia-Francus, Auctor. Ad diem 18. Julii 1708. loco & horis solitis. Argentorati, Litteris Joannis Pastorii. C'est-à-dire, *Dissertation de Medecine, sur l'Epilepsie Vermineuse, &c. Par Jean Martin Aulber, &c.* A Strasbourg. 1708. Volume in4°. pag. 12.

MR. Aulber se propose d'abord de montrer dans cette Dissertation, que les vers sont la cause la plus ordinaire de l'épilepsie des enfans : Proposition qu'il appuye du témoignage de M. Baglivi, & de l'Auteur du Traité de la Génération des vers, & qu'il prouve par la structure des intestins, dont les nerfs peuvent être facilement picotés par une humeur vermineuse, & par les vers. Il fait ensuite le détail des symptomes qui sont particuliers à l'epilepsie vermineuse, tels que la demangeaison du nez, la toux seiche, les déjections de couleur de cendre, le hocquet, l'haleine aigre, les terreurs subites pendant le sommeil, la douleur de ventre, &c. Après ce détail il examine comment les vers peuvent se produire dans les enfans. Il en attribue la

production à des mouches qui se posent, tantôt sur la boüillie des enfans, tantôt sur leur bouche, où elles laissent quantité d'œufs, que les enfans avalent, & d'où naissent des vers. Il touche légérement cet Article, & il avertit que le sujet en a été suffisamment traité par M. Redi, par Harderus, & par l'Auteur du Livre de la Génération des Vers dans le corps humain. M. Aulber dit ici un mot du Prognostic qu'on peut faire dans l'épilepsie vermineuse; & il remarque qu'à parler en général, elle est rarement dangereuse, à moins qu'elle ne soit inveterée. Il rapporte ensuite quelques remedes contre cette maladie, & prescrit le regime convenable; ce qui termine la Dissertation.

XI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 18. MARS M. DCCIX.

TRAITE' DES DISPENSES DU CARESME, DANS *lequel on découvre la fausseté des pretextes qu'on aporte pour les obtenir, en faisant voir par la méchanique du corps, les rapports naturels des alimens maigres avec la nature de l'Homme, & par l'histoire, par l'analyse & par l'observation, leur convenance avec la santé.* A Paris, chez François Fournier Libraire en la maison de Frederic Leonard, Imprimeur du Roy, rue S. Jacques, à l'Ecu de Venise. 1709. in-12. pp. 579.

L'Auteur de cet Ouvrage n'est pas le premier qui ait entrepris de reconcilier le Carême avec ceux qui le regardent comme l'écuëil de leur santé. Il y a quelques années qu'un Médecin, nommé M. *Linand*, publia dans cette vûë un petit Livre intitulé *L'abstinence de la viande renduë aisée*, &c. Dans lequel il faisoit de pieux efforts, pour guérir la prévention où l'on est contre les alimens maigres, & pour les accommoder aux divers temperamens, par le choix & la préparation. L'on est allé beaucoup plus loin dans le Traité dont nous faisons l'Extrait. Car si d'un côté, l'on pense à y faciliter l'observance du Carême, de l'autre, on travaille à rendre les Ecclesiastiques & les Medecins plus difficiles & plus circonspects, sur le fait des dispenses, de sorte qu'on peut dire que l'Auteur remplit ici avec une égale capacité deux rôles tous différens; celui de Casuiste zelé, & celui de Medecin qui est sa véritable profession, comme on ne peut

en douter après la lecture de ce volume. Au reste, il a soin dès le commencement de sa Préface, de rassûrer le Public contre la crainte d'une trop grande rigueur, & de s'expliquer sur la droiture & l'équité de ses intentions. Il déclare *Qu'il n'en veut pas à toutes les dispenses du Carême.* Il convient au contraire *Qu'elles sont permises, & qu'elles sont anciennes dans l'Eglise; Que les Peres les ont souffertes; Que les Conciles les autorisent; Que toute l'Eglise les reçoit.* Il avoüe, *Que ce seroit une présomption que de porter son zéle plus loin.* » Ce n'est donc pas (ajoute-t-il) un nouveau joug » qu'on veüille imposer, ni une loi nouvelle qu'on songe à établir. » Le but qu'on se propose est plus raisonnable; ce seroit d'en retra- » cer les regles, & d'en corriger les abus. » Voyons la méthode que l'Auteur a suivie, pour réüssir dans un si loüable dessein.

Comme l'observance du Carême consiste essentiellement en deux choses, qui sont l'abstinence de certains alimens, & le jeûne ou le retranchement sur la quantité ordinaire de nourritures; l'Auteur a cru devoir partager son Ouvrage par rapport à ces deux différents chefs. Il employe donc la premiere partie de ce Livre, à traiter de tout ce qui concerne l'abstinence, & à déterminer les causes légitimes, qui peuvent autoriser les Dispenses qu'on accorde sur ce point. Il approfondit la matiére du Jeûne & des Dispenses, dans une seconde partie: mais comme le retranchement d'une portion de la boisson, n'est pas, selon lui, moins essentiel au jeûne que le retranchement d'une portion des alimens solides: il a reservé cet article pour la troisiéme & derniere partie de son Traité.

I. La répugnance qu'ont la plûpart des gens pour le Carême, est ordinairement fondée sur deux préjugés également faux (au sentiment de l'Auteur): l'un, Que l'usage de la viande est le plus naturel à l'homme, & qu'il lui est absolument nécessaire; l'autre, que les alimens maigres sont contraires à la santé. On s'attache d'abord à combattre ces deux préjugés, par des raisonnemens tirés, tant de la méchanique du corps humain, que de la nature des alimens de l'une & de l'autre espéce.

La dissolution des alimens (dit-on) n'est autre chose qu'une simple *trituration*, ou un simple *broyement*, & il ne se passe rien dans l'estomac, pour la digestion, que d'analogue à ce qui se fait dans la bouche par le ministere des dents, c'est-à-dire, que *les fibres motrices* du ventricule, & les *muscles voisins, sur tout ceux du bas ventre & du diaphragme, comme autant de mains, foulent & broyent les alimens* qui *se dissolvent, se fondent, & passent dans une*

crême fine & délicate à peu près semblable à celle qui se forme sous le porphyre. » Or, (continue-on) rien n'a tant de pente à se fondre » dans un suc laiteux, que les semences & les grains qui sont » aussi les choses du monde qui se broyent le mieux sous la meu- » le. Rien d'ailleurs n'est si propre à reparer la dissipation con- » tinuelle, que souffre le corps, qu'un suc laiteux. Le sang étant » une liqueur douce & unie, qui roule sans bruit, qui court sans » trouble, qui force sans violence, & qui se meut sans agitation, » ne peut s'accommoder que de sucs doux & paisibles. Donc, » (conclut-on) la chair des animaux étant *grasse, onctueuse, coriasse, & pleine de filaments*, est moins propre à la *trituration* ? elle ne se *dissoudra* qu'*imparfaitement, la digestion en deviendra plus longue, plus difficile, & la liqueur qui en resultera, plus inégale & moins affinée*, & par consequent la viande est beaucoup moins convenable à la nourriture de l'homme, que les grains, les légumes, les herbages, les racines, les fruits, &c. qui sont tous d'une nature à se laisser broyer très-facilement.

L'Auteur ayant prévû que les Médecins prévenu en faveur de la fermentation, & persuadés que tout s'accomplit dans le corps de l'animal, par l'entremise des levains, ne manqueroient pas de se récrier contre le systême du *broyement*; a eu soin d'aller au devant de leurs objections, & de répandre sur la doctrine de ces levains, tout le ridicule qu'elle mérite (selon lui.) » Enyvré qu'on étoit » dans le siécle passé (dit-il en s'égayant) des idées de ferment ou » de levain, on s'imaginoit par-tout en voir. On en attribuoit à tou- » tes les parties, dont on les avoit rendus les sauves-gardes, ou les » Dieux tutelaires : car outre les bannaux qui n'appartenoient » qu'aux principaux viscéres, on en honoroit les subalternes; & » bien-tôt chaque glande en devoit avoir en propre. C'étoit com- » me les folets de la Médecine, qu'on croyoit Auteurs de tout » ce qu'on ne comprenoit pas; & déja les Sages en faisoient com- » me des bons & des mauvais genies, ausquels on se rapportoit » de tout le bien & de tout le mal qui arrivoit dans le corps hu- » main. «

Il se présente ici une autre objection, qui en admettant l'hypothése du *broyement* dans toute son étenduë, iroit à faire voir qu'un tel systême favorise plus qu'on ne s'imagine, l'usage de la viande; puisque les animaux carnassiers, dans lesquels l'Auteur n'auroit garde de placer des levains, ne laissent pas de digérer parfaitement la chair, , quoique cruë, par le secours de la seule *trituration.* Mais l'Auteur trouve dans les organes de ces animaux, une

ſtructure particuliere, qui doit les mettre hors de toute comparaiſon avec l'homme, par rapport à l'uſage de la viande. En effet, la nature les a pourvûs de crocs & de griffes, de dents longues & pointuës, de becs & d'ongles, *parce qu'ils ſont faits pour déchirer de la chair ;* au lieu que *l'homme n'ayant ni crocs ni ongles propres à déchirer de la viande, il s'en faut bien que la viande ſoit l'aliment le plus naturel à l'homme.*

Auſſi l'Auteur ajoûte-t-il que *le Créateur interdit à l'homme l'uſage de la viande, pendant ſeize ſiécles, & ne lui permit enfin d'en manger, que pour lui épargner la peine d'un ſecond déluge :* (ceci eſt avancé ſur la foi des Interprêtes de l'Ecriture) Et certainement l'Auteur a pour lui, ſur ce point, l'opinion la plus univerſellement reçuë, qu'il n'oublie pas d'appuyer de cette réflexion: Qu'encore aujourd'hui, des Nations entieres, conformement à cette premiere inſtitution du Créateur, ſe paſſent de viande, ſans aucun préjudice de leurs forces ni de leur ſanté. L'Auteur ne veut pas apparemment qu'on abuſe de cette preuve, qui eſt très-vraye & très-ſolide, pourvû qu'on ne la pouſſe que juſqu'à un certain point: & il ſçait mieux que perſonne, que l'uſage d'un Peuple accoutumé de tems immémorial à un genre de nourriture, ne tire point à conſéquence pour un autre Peuple, qui aura contracté ſur cela une habitude toute oppoſée. De ce que les Américains, par exemple, & une partie des Afriquains mangent de la chair humaine, & s'en trouvent bien ; auroit-on droit de conclure que c'eſt un aliment très-convenable à l'homme en général?

On employe ici deux chapitres entiers à refuter une objection, qui ſe fait d'ordinaire contre l'excellence prétenduë des fruits de la terre, pour la nourriture de l'homme, & qui paroit d'abord aſſez plauſible. Cette objection eſt tirée de la décadence où ſont, pour ainſi dire, tombées toutes les productions de la nature, depuis le déluge; décadence, dont l'accourciſſement de la vie humaine eſt une ſuite néceſſaire: en ſorte que s'il eſt vrai de dire, qu'avant le déluge, les ſeuls fruits de la terre étoient en état de fournir à l'homme un aliment ſuffiſant & convenable; cette vérité ne ſubſiſte plus aujourd'hui. L'Auteur s'applique à montrer que la nature en vieilliſſant, ne s'eſt point énervée, qu'elle conſerve toujours la même vigueur dans ſes ouvrages, & qu'à cet égard le déluge ne lui a fait aucun tort. On peut voir les raiſons qu'il en apporte.

Après ces preuves générales de la convenance qu'ont les alimens maigres avec la conſtitution naturelle du corps humain;

l'Auteur descend dans le particulier, & tâche d'établir cette convenance, par une espéce d'induction, ou par un examen des qualités de ces mêmes alimens, dont il fait une revûë fort exacte. Il commence par les légumes, qui sont les féves, les pois, les lentilles, le millet, l'orge, le gruau, & le ris; d'où il passe aux racines, telles que les sallifix, les chervis, les navets, les panais, les carottes, les bête-raves & les topinambours. Il parcourt ensuite les herbages, tant ceux qui composent les salades, comme la chicorée, la laituë, le cerfeüil, la pimprenelle & le cresson; que les herbes potageres, telles que les épinars, les choux, l'oseille, par lesquelles il range la citroüille & le potiron. Il n'examine ici que deux sortes de fruits, les pommes & les poires, réservant les fruits secs pour la seconde partie. Il vient enfin à l'article du poisson, sur lequel il entre dans un fort grand détail. La Marée paroit d'abord sur les rangs, c'est-à-dire, le turbot, la barbuë, la sole, la plye, la limande, le flez, le carrelet, la vive, le rouget, le surmulet, le merlan, la raye; à quoi succédent les testacées ou coquillages, sçavoir, les moules, les huitres, & les écrevisses; puis les poissons sallés, tels que le hareng, le saumon & la moruë; suivis des poissons d'eau douce, qui sont la truite, la perche, le brochet, la carpe, l'anguille, la tanche, le barbeau, & l'alose, pour laquelle l'Auteur marque une estime singuliere. Nous invitons les Lecteurs a voir ce qu'il en dit; & nous les renvoyons aussi au livre même, par rapport à quantité d'autres articles, sur lesquels nous sommes très-fâchés de ne pouvoir nous étendre. Nous nous contenterons d'avertir en général, qu'ils rendent tous un témoignage très-avantageux, nonseulement à l'érudition & à la grande lecture de l'Auteur, laquelle paroit assez par le nombre des citations qui remplissent les marges inférieures; mais aussi à son zéle & à sa grande piété; qu'il met en œuvre & qu'il fait éclater à chaque page.

Il s'est réservé à traiter dans un chapitre particulier, de certains animaux amphibies, *que l'erreur* (dit-il) *fait passer pour poisson, que la sensualité approuve, que la coutume, l'exemple & le tems ont insensiblement autorisés, & dont on mange librement en Carême: car* (continue-t-il) *à la honte de la Religion & des états les plus religieux, on mange sans crainte la chair & le sang, dans un tems ou l'on n'use que par indulgence, de lait & de beurre.* Ces amphibies dont il est question, sont la macreuse, le loutre, la tortuë & les grenoüilles. Après un examen sérieux de la nature & des qualités de ces animaux, qu'il confond sans hésiter avec le

reste des oiseaux & des quadrupedes, & dont il croit les deux premieres espéces très-pernicieuses à la santé; il conclud, *Qu'il n'est pas plus permis de manger en Carême, d'une macreuse que d'un canard; d'un loutre, que d'un chat, si c'étoit la mode d'en manger; & d'une tortuë, que du veau.* Au regard des grenoüilles, quoiqu'elles ressemblent assez peu à des poissons, il veut bien en leur faveur adoucir la Sentence, parce qu'elles ont peu de sang, que leur chair est semblable à celle des poissons, par la couleur & le goût, & (qu'au sentiment de M. *Lemery*) elles ont peu de volatile, & abondent, au contraire, en phlegme & en huïle. *Sans donc s'éloigner des régles de l'Eglise* (dit-il,) *ni des principes qu'on a établi, on croiroit, si on ose le dire, qu'on pourroit le conserver aux pauvres ce soulagement; & aux riches cette consolation.*

A propos d'amphibies, l'Auteur s'engage dans l'éclaircissement d'un autre doute, sçavoir, *Si la gélée de corne de cerf est chair ou poisson; on si l'on peut en sûreté de conscience en manger les jours maigres.* Après une discussion physique & curieuse, de la maniere dont se nourrissent les cornes des animaux, il décide, « Que » le dernier effort de la nature d'un cerf, est la production de son » bois; Que les cornes de cet animal contiennent tout ce qu'il y » a de meilleur & de plus volatile dans le sang; & qu'ainsi la gé» lée de corne de cerf, participant beaucoup de la nature des » animaux défendus par l'Eglise dans le tems de Carême, il ne » doit être permis qu'aux infirmes d'en user dans ce saint tems.

Il résulte de l'histoire & de l'analyse qu'on nous donne ici des alimens maigres, qu'ils sont plus naturels à l'homme que la viande, qu'ils font moins de maux, & qu'ils guérissent plus de maladies. D'où naissent donc les fréquentes indispositions, dont se plaignent la plûpart de ceux qui font le Carême, & qu'ils ont coûtume d'imputer aux mauvaises qualités de ces alimens? Elles ont leur source (répond l'Auteur) 1°. Dans l'habitude où l'on est de manger gras, & dont on ne peut guéres s'écarter, sans ressentir *un certain mal-aise, ou une indisposition secrette*, peu dangereuse d'ailleurs pour la santé, & conforme à *la fin du Carême*, qui est *de mortifier la nature & de la reprimer*: 2°. Dans l'intempérance, qui sollicite à manger beaucoup plus en Carême qu'en charnage: 3°. Dans la disproportion des boissons, qu'on n'a pas soin d'accommoder à la nature des divers alimens solides: 4°. Dans la varieté & le mélange de ces mêmes alimens, par la multiplicité desquels, l'homme *toujours habile en sensualités*, voudroit comme *se dédommager de la privation de celui que l'Eglise lui défend*:

5.

50. Dans l'excès des assaisonnemens, qui d'une part *engagent trop à manger*, & de l'autre, *sont mal-faisans par eux-mêmes* (selon la remarque de Celse le Médecin.) C'est pour rémedier à ce dernier inconvenient, que l'Auteur dans les quatre chapitres qui suivent, nous informe (selon sa méthode ordinaire) des différentes propriétés des assaisonnemens, c'est-à-dire, du lait, du beurre, du poivre, du gingembre, de la canelle, du girofle, de la muscade, du safran, de l'oignon, de l'échalotte, des ciboules, de l'ail, du sel, du vinaigre, de la moutarde, du verjus, du miel & du sucre.

Tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici, n'est proprement qu'un préliminaire, pour en venir au principal sujet de ce Livre, c'est-à-dire, aux *Dispenses du Carême*. L'Auteur convient en premier lieu, de la nécessité de ces Dispenses; & comme les Médecins en sont les Juges naturels, il les justifie vivement du reproche que leur a fait feu M. l'*Abbé de la Trappe*, (dans ses *Maximes*) *de ne penser qu'au soulagement & à la conservation des corps, de compter les ames pour rien, & de croire permis tout ce qui leur paroît utile à la santé*. C'est un relâchement dont tout au moins on auroit grand tort de soupçonner l'Auteur, toujours attentif à ne donner sur lui aucune prise de ce côté-là.

Il parle ensuite *de la nature des dispenses, de leur antiquité, de leur étenduë & de leurs différences*; & il recherche quelles sont les causes qui peuvent les rendre légitimes. Il ne met dans ce rang, ni la foiblesse, ni de legeres incommodités, telles que des aigreurs, des indigestions, des veilles importunes & opiniâtres; ni certains âges, comme l'enfance & la vieillesse; ni certains états, comme celui des femmes grosses, ou nourrices, des voyageurs & des pauvres. En voici les raisons: 1°. » On appelle foibles » (dit l'Auteur) des personnes, en qui les organes sont plus dé» licats qu'imparfaits ou mal conditionnés; mais la force muscu» leuse qui est en eux moins vigoureuse, devient toujours suf» fisante, quand elle est bien ménagée. Or la sobriété avec un » régime simple, contribuë merveilleusement à la ménager. L'on » trouve dans le maigre du Carême l'un & l'autre. 2°. Une nour» riture légere qui se fond, qui se broye & passe aisément, de» viendra un remede aux aigreurs, aux indigestions & aux veilles. » 3°. Les enfans, les femmes grosses & les nourrices ont besoin » d'un sang gras & laiteux: mais quoi de plus laiteux que tant » de grains & de racines dont on se nourrit en Carême. Aucun » d'eux ne risquera donc rien en faisant maigre. 4°. Le sang des

» vieillards, dénué de son baume naturel, c'est-à-dire, de ces » sucs doux & pliants qui en font la bonne constitution, à moins » besoin d'une pâture vive & spiritueuse, que d'alimens » doux qui se broyent ou se digérent sans se fermenter; tels que » sont les alimens maigres. 5°. La constitution des pauvres, & » leur genre de vie, leur permet le maigre avec moins d'incon- » venient qu'à tout autre.

Il ne reste donc (selon l'Auteur) qu'un seul cas qui puisse au- » toriser les dispenses; & ce cas est l'infirmité: *mais elle doit être certaine, ménaçante, actuelle, & de la nature de celles que le maigre incommode, quelque ménagement qu'on y apporte, & quelque précaution qu'on y prenne.* Il employe deux chapitres à prescrire ces ménagemens & ces précautions, qui se réduisent, 1°. à la sobriété, 2°. à ne point multiplier les mets, ou à les allier de maniere qu'ils servent à se corriger l'un l'autre, 3°. à retrancher le beurre, & à manger le poisson au court-bouillon, ou préparé *à la matelote, c'est-à dire, qui sera roti, & qu'on servira sortant de dessus le gril, & au gros sel*, 4°. à permettre l'usage des œufs, qui quoiqu'excellens en eux-mêmes, ne laissent pas d'exposer les personnes sages à de fâcheux inconveniens, parce qu'en remuant & agitant les esprits, *ils rappellent ou produisent de honteux penchans, qui pourroient salir l'imagination*, ce qui demande divers correctifs, que propose l'Auteur. Du reste, le détail des divers expédiens qui vont à faciliter l'observance du Carême, ne doit point être regardé (dit-il) comme quelque chose de méprisable. *On a donné au Public le Cuisinier Royal, le Cuisinier François, &c. Il faudroit donner à la Religion & à la piété, le Cuisinier Catholique, pour apprendre aux Catholiques à faire maigre sans incommoder leur santé.*

Il finit cette premiere partie, en satisfaisant aux difficultés qu'on pourroit opposer à ce qu'il a avancé jusqu'ici, & en avertissant des mesures & des précautions avec lesquelles on doit user des dispenses du Carême.

II. L'Auteur entame la matiere du jeûne qui est celle de la seconde partie de ce Livre, par un dénombrement des bons effets qu'il produit. » Soûtenir l'esprit (dit-il) sans abbattre le corps; » assurer également la santé & le salut, sont les plus grands avan- » tages qu'on puisse se promettre; & ce sont précisément ceux » que procure le jeûne. C'est le préservatif de la vie, & rien n'est » si propre à prolonger les jours. « la raison en est, » Qu'il épar- » gne les forces de l'estomach, qui étant mis à des épreuves moins » réitérées, se conservera en vigueur, & les digestions qui en

» viendront, seront plus accomplies. Supposé (par exemple) que » l'estomac puisse digerer par jour quatre livres pesans d'alimens, » & que la distribution s'en fasse exactement; qu'elle ressource de » force & de vigueur ne trouvera-t'on pas dans une sorte de jeû» ne qui retrancheroit tout d'un coup deux livres pesant de nour» riture? Ce seroit un moyen d'épargner la moitié du travail à » ce viscere & de prolonger la vie de moitié, supposé que les » deux livres restantes, pussent suffire à sa conservation; & c'est » ce qu'il n'est pas impossible de prouver. « Nous renvoyons pour la preuve à l'Auteur, qui ajoûte: » Mais d'ailleurs, à quoi » bon tant de nourriture dans les adultes? car c'est d'eux qu'il est » question.... Le corps dans un adulte ayant pris toutes ses di» mensions, n'ayant plus à croître, n'a guéres besoin de nour» riture que comme en passant, car les sucs nourriciers ne doi» vent plus s'y accumuler. Ils ne lui deviennent nécessaires que » pour arroser ses parties, les humecter & les préserver du des» séchement, en quoi consiste la vieillesse. « Il conclut de tout cela & de plusieurs autres raisonnemens: *Qu'il vaut mieux pour la santé, manger peu que beaucoup; faire deux repas qu'un seul; & que le repas du soir doit être plus ample que celui de midy.*

L'Auteur fait ensuite l'histoire du jeûne en général, dont il découvre l'ancienneté; il fait voir que le jeûne est de tous les temps & de toutes les Religions; il traite en particulier de celui des Chrétiens, qu'il suit dans tous les changemens qui y sont arrivés de siécle en siécle; il montre que ce jeûne consistoit originairement à ne faire qu'un repas, & que ce repas devoit se faire le soir: enfin, il refute le Ministre *Daillé*, sur la notion qu'il s'étoit faite du jeûne, dont il séparoit la privation de la viande.

Il vient après cela aux adoucissemens du jeûne, tels que la *Colation*, qui, dans sa premiere institution, se réduisoit à boire un verre d'eau. Cette colation s'est grossie par succession de temps jusqu'au point que l'on s'y est permis, non-seulement toutes sortes de fruits, d'herbes & de racines, mais encore les souppes sans beure, le lait, le fromage, la pâtisserie, & même la friture. L'Auteur n'a garde de donner dans un tel abus; il est persuadé, » Que dans la nécessité où l'on est d'accorder un petit repas les » soirs des jours de jeûne, il faut s'en tenir aux fruits secs ou frais, » cuits ou cruds, & aux salades; & que si on y ajoûte le vin, » ce sera aller au-delà du nécessaire; car il ne seroit ni dangereux » ni impossible de s'en passer. « Il ne détermine rien sur la quantité qu'on peut prendre de ces nourritures à la colation; mais il

désaprouve fort la tolérance de certains Casuistes, *qui se sont avancés* (dit-il) *jusqu'à accorder dix onces de solide, laissant la liberté de boire à discrétion.*

Après un éxamen de la nature des alimens destinés à la colation, tels que sont les salades, les figues, les raisins, les amandes, les avelines, les noix, les chataignes & les pruneaux; sur quoi il fait diverses remarques utiles & curieuses, en nous citant toûjours ses garants; il agite la question des Dispenses du jeûne, sur lesquelles il n'est pas de meilleure composition que sur celles de l'abstinence. L'âge, le sexe, le tempérament & la condition, ne sont que des titres insuffisans, pour obtenir ces sortes de Dispenses; il faut pour y avoir quelque droit, être ou actuellement malade, ou dans la disposition prochaine de le devenir. On pourra même rendre moins commune la nécessité de ces Dispenses, en mitigeant le jeûne à propos; c'est-à-dire, en accordant une colation plus forte; en y permettant des nourritures plus succulentes, comme des potages sans beure, *des ris, des gruaux, des orgeades à l'eau & au sucre;* en ne faisant jeûner que deux ou trois fois la semaine; mais non pas en permettant de manger un petit morceau de pain le matin, comme font quelques Directeurs: *ce n'est pas-là mitiger le jeûne* (dit l'Auteur) *c'est le rompre ou en dispenser.* Il finit en proposant pour les personnes délicates ou infirmes, un dernier moyen d'adoucir le jeûne, dont il assûre qu'elles pourront s'accommoder. Cela consiste à leur accorder par jour trois ou quatre repas très legers, à condition qu'elles en sortiront toujours avec leur appétit; auquel cas elles observeront une sorte de jeûne, puisque *jeûner, c'est avoir toûjours faim.*

III. Il n'est pas moins de l'essence du jeûne de souffrir la soif, que de souffrir la faim: c'est ce que l'Auteur confirme dès l'entrée de cette troisiéme Partie, par l'exemple des Juifs & des Gentils, par la pratique de l'Eglise pendant douze siécles, & par le sentiment des Peres. Il faut donc, pour se conformer à cet esprit du Christianisme, se priver les jours de jeûne d'une partie de sa boisson. Mais de plus, *le jeûne* (dit-on) *ayant à retrancher tout ce qui est sensuel ou superflu, ne s'accommode guéres que d'une boisson simple, commune, nécessaire, & non aprétée.* Or toutes ces qualités se rencontrent dans l'eau; outre que nulle autre liqueur ne favorise davantage la *trituration* des alimens dans l'estomac, & n'est plus propre à en extraire une forte teinture, ce qui constitue le véritable suc nourricier. D'ailleurs, toutes les viandes de Carême sont d'une

nature à se fondre & à se dissoudre très facilement dans l'eau, *les poissons, les légumes & les fruits étant toutes créatures des eaux.* L'Auteur s'étend donc beaucoup sur l'éloge de cette liqueur.

L'usage du vin (selon lui) est contraire à l'esprit du jeûne, & il prétend que ce ne fût que vers le VIII. siécle, qu'on se relâcha sur l'abstinence du vin. Il porte à peu près le même jugement sur les liqueurs vineuses & *enyvrantes*, telles que la bierre, le cidre, le poiré; & il estime toutes ces boissons nuisibles à la digestion, surtout des alimens maigres; en un mot, trop propres à flater les sens à *égayer les esprits* & *engraisser les corps*, pour devenir *des boissons de pénitence.* L'éloignement qu'il paroît avoir pour toutes ces liqueurs, ne l'empêche pas de nous débiter sur cela mille observations curieuses & recherchées, qui marquent la richesse de ses Recueils, par rapport à ces matieres. C'est à regret que nous ne faisons qu'effleurer toutes ces choses, dont un détail plus particulier feroit sans doute plaisir au Lecteur; mais il est temps de terminer cet Extrait, qui n'est déja que trop étendu. Nous ajoûterons seulement que l'Auteur répand la même érudition & les mêmes précautions sur le *Thé*, le *Caffé* & le *Chocolate*. Il expose les raisons d'adopter ces boissons, & les motifs de s'en passer les jours de jeûne; après quoi il conclut, Que *dans la misérable nécessité qu'on s'est faite d'user de quelques liqueurs chaudes pour la digestion, & dans la tolerance où l'on est de l'usage du vin, il croit devoir avertir que le Thé, le Caffé & le Chocolate, sont plus sûrs à la santé, sur-tout les jours de jeûne, que le vin & tout ce qui est vineux.*

La soif n'étant pas moins essentielle au jeûne, que la faim; il s'ensuit que la boisson rompt le jeûne, comme l'Auteur s'efforce de le prouver dans les Chapitres XIV. XV. » Il est inutile (dit-il) » d'en appeller à l'usage de l'eau; comme si ce n'étoit que de l'eau » qu'on demanderoit entre les repas des jours de jeûne. Mais » quand on se contenteroit d'eau, ce seroit à tout le moins se désaltérer, & par conséquent rompre le jeûne qui oblige à souffrir » la soif. L'eau enfin étant capable de nourrir, ce seroit doublement le rompre. « Après une telle décision, soûtenuë de l'autorité des Peres, & de la discipline Ecclésiastique des premiers siécles; on ne doit pas attendre de l'Auteur, qu'il tolere l'usage du vin entre les repas, non plus que celui de toutes les autres liqueurs. Il en veut sur-tout à la licence que prennent certaines gens, d'user de Chocolate en pareille circonstance; séduits sur cela par le Livre que le Cardinal *Brancaccio* a publié en faveur de

cette boisson, qu'il prétend ne point rompre le jeûne. L'Auteur refute l'un après l'autre tous les argumens sur lesquels ce Cardinal avoit fondé son opinion, & il découvre les *pernicieuses* conséquences qu'on pourroit déduire d'une telle doctrine ; ce qu'il fait néanmoins, avec tous les égards & tous les ménagemens dûs à cette *Eminence*.

Enfin, dans les deux derniers chapitres de ce Livre, il fournit les moyens de prévenir la soif, & de se passer de la permission de boire hors des repas en Carême ; & il prescrit les regles & les distinctions qu'on doit observer en accordant cette permission.

LES DEVOIRS D'UN GENTILHOMME, PAR *l'Auteur de la Pratique des Vertus Chrétiennes, traduit de l'Anglois.* A Amsterdam, aux dépens d'Etienne Roger, 1709. In-12. pag. 252. sans la Préface qui en contient 23.

LA Noblesse Angloise témoigne tant d'aversion pour le travail, selon l'Auteur de cet ouvrage, qu'il définit un Gentilhomme, *une Créature née pour le plaisir, qui est au monde comme le Leviathan dans la mer, pour se divertir ; & afin que la comparaison soit encore plus juste, pour dévorer ceux qui sont au dessous de lui.* Ceux qui se piquent de noblesse, semblent se piquer aussi de paresse & d'oisiveté. Les occupations les plus élevées sont indignes du rang qu'ils croyent tenir de la naissance. Science, élevation d'ame, vertu, ils méprisent tout, & il semble qu'ils ne veulent plus se distinguer des autres, que par une vie plus molle, & plus éloignée du travail. Si nous en croyons notre Auteur, ce sont-là les causes de l'abbaissement, dans lequel on voit aujourd'hui la Noblesse de son Pays. C'est de-là que sont venus tous les maux que son Eglise endure ; & c'est pour réformer des dereglemens si funestes à l'Etat & à l'Eglise, qu'il a composé ce Livre, qui est divisé en neuf Chapitres.

Dans les deux premiers, l'Auteur veut prouver que l'homme est né pour travailler. Il apporte pour raison, que l'homme n'étant que le dispensateur des biens qu'il a reçûs du Créateur, il est obligé de faire valoir ces biens, s'il ne veut point encourir l'indignation de celui dont il les a reçûs. Pour mettre cette preuve dans un plus grand jour, l'Auteur parcourt tout l'univers : il examine la fin pour laquelle toutes les Créatures ont été faites, il recherche leurs obligations ; & après avoir remarqué que l'éxactitude avec laquelle elles s'en acquittent, fait assez connoître à l'homme qu'il est né pour le travail, il conclut, *que jusqu'à ce*

que ceux à qui la naiſſance, l'éducation, les richeſſes, & la maniére ordinaire de parler, ont donné le nom de Gentilshommes, ayent trouvé à propos d'effacer ce dernier mot de leur titre, & de renoncer à la nature de l'homme, comme ils veulent bien renoncer à ſes devoirs; il faut aſſûrement qu'ils reviennent de l'erreur où ils ſont là-deſſus, & qu'ils reconnoiſſent que cette obligation générale ne les regarde pas moins que les autres. Il pouſſe ce raiſonnement plus loin, & il prétend qu'un Gentilhomme eſt plus obligé au travail, qu'un homme du commun: fondé ſur cette maxime de l'Evangile, qui nous apprend que plus les talens que l'on a reçûs, ſont conſidérables, plus l'obligation de les faire valoir, devient preſſante.

Après ces preuves générales, l'Auteur deſcend dans le particulier. Il éxamine dans le troiſiéme chapitre les avantages que les Gentilshommes reçoivent ordinairement de leur naiſſance. Il en trouve cinq, qui ſont l'éducation, les richeſſes, le tems; l'autorité, & la reputation, ou l'eſtime; & il croit que c'eſt de ces avantages, que naiſſent les obligations d'un Gentilhomme. Il ſoûtient dans le quatriéme chapitre, que l'éducation donnant un diſcernement plus pénétrant & plus vif, & un empire plus abſolu ſur les paſſions, elle oblige un Gentilhomme, 1°. A ne ſe point laiſſer prévenir contre la vérité. 2°. A aimer la vertu. 3°. A commander à ſes paſſions. 4°. A avoir les manieres douces & affables. 5°. A parler avec ſageſſe & avec modeſtie.

Dans le cinquiéme chap. il nous explique les obligations que les richeſſes impoſent aux Gentilshommes: il les réduit à trois, dont la premiere a deux branches; l'une conſiſte dans une application à conſerver les biens qu'on a reçûs de ſes peres; & l'autre dans un deſintereſſement dégagé des déſirs naturels que l'on a de groſſir ſes revenus. La ſeconde obligation les engage à faire l'aumône; & la troiſiéme leur défend de mettre leur confiance dans les richeſſes.

Dans le ſixiéme chapitre, l'Auteur apprend à la Nobleſſe, l'uſage qu'elle doit faire du tems; il veut qu'elle en employe une partie aux exercices de la Religion, à laquelle les riches, dit-il, doivent donner plus de tems que les autres hommes: car ſi Dieu les a diſpenſés du ſoin pénible de chercher à pourvoir aux néceſſités de la vie, il faut en récompenſe qu'ils donnent plus de tems à la priére. Une autre partie doit être employée à l'étude; & le reſte, à rendre ſervice au prochain. L'Auteur ne donne preſque rien aux divertiſſemens; les plus innocens, dit-il,

approchent si fort de l'oisiveté ; & ceux qui le sont moins, différent si peu du vice, que comme les uns ne doivent être permis à personne, aussi ne doit-on donner aux autres aucune partie considérable de son tems.

Comme l'Auteur réduit toute l'autorité d'un Gentil-homme à ses domestiques & à ses amis ; les devoirs qui naissent de cet avantage, se terminent à deux. 1o. A inspirer l'amour de la vertu aux uns & aux autres. 2o. A leur donner bon exemple. Si l'Auteur passe legerement sur cet article, il déclame fortement en récompense contre l'abus que la Noblesse fait de son autorité. Ils ne jettent dans l'esprit de leurs domestiques, que les impressions du vice, dit-il, & ils perdent ceux qu'ils honorent de leur confiance, par la confidence de leurs débauches: c'est ce qui est contenu dans le septiéme chapitre. Il auroit pû joindre le huitiéme au précédent ; car les obligations que l'estime impose aux Gentilshommes, sont les mêmes que celles qu'il fait naître de l'autorité : elles ne différent que dans l'objet qu'elles se proposent ; les premiéres ne regardent que les domestiques & les amis ; & les secondes s'étendent sur tous les hommes en général. Mais l'Auteur a voulu se ménager une place pour mettre plusieurs invectives, que son zele lui a suggerées contre les Duellistes. Comme les réflexions qu'il fait sur cet emportement, ne nous ont point paru nouvelles, nous ne les rapportons point ici. Le dernier chapitre ne contient que quelques exhortations adressées aux Gentilshommes avec quelques prieres fort utiles à ceux que la lecture de cet ouvrage aura portés à changer de conduite.

DE INCREMENTIS REGNI SUECICI, ET PRÆCIPUIS Provinciarum fatis, exercitium academicum, quod consensu Ven. Ordinis Phil. in inclyto Upsalensium Athenæo, sub moderamine Viri admod. Rever. Amplissimiq. Mag. Glavicelsii, Græc. Lit. Prof. Ordinarii, pro honoribus, ut dicitur, Magisterii, publico examini modestè submittit S: Æ: R : Æ: M: tis Stipendarius Abraham Wahlman, Gestricius. Ad diem 18. Junii an. 1707. in Aud. G. maj. horis solitis. Upsalis, prelo Werneriano. C'est à-dire : *Exercice Academique sur les accroissemens du Royaume de Suede, & sur la destinée de ses principales Provinces, &c. Par Abraham Wahlman.* A Upsal, chez Werner. in-12. pag. 110 sans les deux Epitres.

LA petitesse de cet ouvrage n'a gueres de proportion avec la grandeur & l'importance de la matiere : aussi n'est-ce qu'un abregé très court de l'Histoire de Suede, plus propre à donner occasion

occasion d'entasser un grand nombre de citations, qu'à instruire les Lecteurs. C'est un exercice académique, dont le profit consiste à apprendre que l'Auteur a beaucoup lû. Il débute par des loüanges générales de sa nation, après quoi il entre dans quelque sorte de détail. La Suéde, dit-il, a été de toute ancienneté un Etat monarchique & héréditaire. Cet Etat devint ensuite électif; l'Auteur ne fixe pas l'époque de ce changement. En 1540. il recommença à être héréditaire, en considération de Gustave I. & en faveur de ses descendans mâles. M. Wahlman parcourt ici toutes les conquêtes que la Suede a faites sur les Etats voisins. Il commence par les pays qui sont à l'Orient, & traite d'abord de la Finlande, & de quelques autres contrées, d'où il passe en Livonie, qui a été long-temps le théâtre de la guerre. Les Allemands qui s'y établirent d'abord, maltraiterent à tel point les anciens habitans, qu'ils leur faisoient trouver la mort douce; de sorte que ces malheureux peuples portoient sur les tombeaux de leurs morts, de quoi boire & de quoi manger, une hache, & quelques piéces d'argent, & accompagnoient leurs presens mortuaires de ces paroles: *Va-t-en miserable: passe de cet état dans un état plus heureux, où tu n'obeïras plus aux Allemands, mais où tu leur commanderas. Tu as ce qu'il te faut pour ton voyage; des armes, des vivres, & de l'argent.* L'Auteur touche en passant les troubles qui ont agité la Livonie depuis ces premiers temps jusqu'à nos jours. Il fait sur les autres Provinces, ce qu'il a fait touchant la Livonie; & par-tout, son exorde ordinaire est de dire avec raison, qu'il s'est prescrit des bornes trop étroites, pour un sujet aussi étendu que celui qu'il a entrepris de traiter.

XII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 25. MARS M. DCCIX.

LETTRE SUR L'ENTOUSIASME, TRADUITE DE *l'Anglois*. A la Haye, chez T. Johnson. 1709. in-12. pag. 144.

L'Auteur de cette lettre voit dans le monde une infinité d'entousiastes; & en faisant part de cette rare découverte à un Milord, il prétend lui apprendre ce qu'on doit penser de cet enthousiasme presqu'universel; quelle conduite on doit garder avec ceux qui en sont frappés; & ce qu'il faut faire pour se garantir d'une si étrange maladie, ou pour en guerir. Resteroit

à sçavoir si ce ne seroit pas aussi un Enthousiasme particulier qui rendroit l'Auteur si clair-voyant, & si sa maniére de rétablir, ou de fortifier l'esprit des hommes, n'aboutiroit pas simplement à en faire des enthousiastes de son espéce.

Ses premieres réfléxions tombent sur l'*Inspiration* des Poëtes; & il regarde cette inspiration comme l'effet de l'*invocation*, qu'on remarque ordinairement au commencement de leurs Ouvrages. Il met une grande différence entre les anciens & les modernes, par rapport à l'invocation des Dieux & des Muses. Elle a fort bonne grace dans la bouche des anciens: il étoit naturel qu'ils s'addressassent aux Divinités qu'ils reconnoissoient pour protectrices de l'esprit & des Sciences, cela ne pouvoit manquer de plaire. Mais comment seroit-il possible, qu'un Poëte moderne que nous sçavons n'avoir jamais adoré Apollon ni les Muses, fit une impression agréable sur nos esprits, par le zele qu'il feint d'avoir pour une Religion surannée & hors de mode? De peur qu'on ne dise que les anciens Poëtes n'avoient aussi qu'une dévotion feinte, & que par ce moyen on ne leur enleve la réalité de l'enthousiasme, l'Auteur a grand soin de montrer que *ces pauvres Payens* n'étoient pas *infidéles* à tous égards; qu'ils croyoient sérieusement qu'il y avoit des Muses, & que ces Muses étoient des Divinités. Cette disposition d'esprit ne lui paroît pas plus extraordinaire, que celle qu'il attribuë à feu M. l'Evêque de Glocestre. Selon lui, ce Prélat distingué d'ailleurs par son sçavoir, *donnoit assez de carriére à sa foi*, pour croire les contes des Fées, & pour les raconter en homme persuadé.

Il fait ensuite quelques observations sur la liberté d'esprit dont on joüit en Angleterre. » C'est seulement, dit-il, chez une nation li» bre comme la nôtre, que l'imposture n'a aucun privilége; & qu'on » peut impunément lui lever le masque, la peindre de ses vives » couleurs, & l'attaquer dans tous ses retranchemens, sans crain» dre que le credit de la Cour, le pouvoir de la Noblesse, ou l'au» torité si terrible que s'arroge le Clergé, puisse la garantir de nos » poursuites. « Il avouë qu'il pourra sembler à bien des gens, que *cette liberté va trop loin*; mais il déclare brusquement à ces gens-là, que c'est à la raison à en juger, n'y ayant que la raison qui puisse faire connoître les sujets véritablement *graves*, & les soustraire à la raillerie. L'Auteur en trouve peu de ce genre: il découvre de l'enthousiasme non-seulement dans la Religion, mais aussi dans l'Athéisme. Cet enthousiasme est toûjours accompagné de mélancolie, selon lui, & on ne sçauroit le dissiper qu'en l'attaquant d'une maniere gaye & enjoüée.

La *terreur panique*, c'est-à-dire, celle que Pan, l'un des chefs de l'armée de Bacchus, sçût jetter parmi les Indiens, fut une espece d'enthousiasme. On peut donner la même épithéte à la fureur populaire, lorsqu'il arrive que la rage transporte la populace hors d'elle-méme; ce qui se fait principalement quand la Religion s'en mêle. » En cette disposition d'esprit, il n'y a pas jusqu'au regard qui ne soit contagieux. La fureur vole de visage en » visage: & à peine a-t'on vû le mal, qu'on en est infecté.»

Il est difficile de comprendre comment on pourroit faire entendre *raillerie* à un peuple ainsi animé, & le guerir de son entousiasme séditieux par ce remede spécifique.

Il remarque que souvent la Religion devient *Panique* dans les temps de tristesse, dans les calamités publiques, lorsque l'air est mal sain, que les viandes dont on se nourrit sont mauvaises; quand il arrive quelque mouvement extraordinaire dans la nature, tels que sont les tempêtes, les tremblemens de terre, &c. « C'est » principalement alors, dit il, que les *passions paniques* doivent de » toute nécéssité prendre l'essor, & que les Magistrats sont né» cessairement obligés de ne s'y pas opposer. Car de vouloir y » appliquer des remédes sérieux, & employer l'épée & l'autori» té de la Justice pour guerir le mal, ce seroit infailliblement aug» menter le principe de ce mal, en augmentant la mélancolie qui » l'a produit.

Pour montrer combien cette tolérance seroit juste, il allegue l'exemple des Anciens, qui permettoient & aux Visionnaires de debiter leurs réveries, & aux Philosophes de railler la superstition. Il lui semble que dans ces heureux tems (qui peut-être n'ont jamais été) la superstition & le fanatisme ne causoient aucun ravage, & que le nombre des entousiastes ne s'est multiplié que par les remédes violens qu'on a employés pour les guerir. Il est persuadé que si on s'avisoit d'établir un Tribunal d'Inquisition contre la fureur de rimer, & contre ceux qui prêteroient l'oreille aux personnes qui en sont saisies, on verroit bien-tôt toutes les campagnes remplies de *conventicules* de Poëtes & d'Ecoutans.

Il vient après cela au principe fondamental de sa Theologie, qui est, *Qu'on doit se mettre en bonne humeur lorsqu'on veut penser à la Religion*. La bonne humeur, selon lui, préserve de l'entousiasme: la bonne humeur est *le plus sûr fondement de la Religion & de la piété*. Le Manicheïsme, & l'Athéisme, ne sont que des effets de la mauvaise humeur. » *Il n'y a aussi que notre mauvaise humeur qui* » *puisse nous inspirer des pensées effraïantes de l'Etre souverain.* » La

bonté de Dieu fait souvenir l'Auteur de celle des Empereurs Payens, qui ne persécuterent pas les Chrétiens, & le zele de ceux-ci l'engage à parler de celui de *ses chers enfans les Protestans François*, qui depuis peu se sont refugiés en Angleterre. » Ils ont » pris, dit-il, un merveilleux goût au martyre dans leur pays, & » ils voudroient bien l'essayer chez nous, si nous voulions le leur » permettre : c'est-à-dire, si nous voulions leur faire la grace de » les emprisonner ou de les pendre; si nous voulions avoir la bon» té de leur casser les os, selon la loüable coûtume de leur pays, » & d'animer ainsi de plus en plus leur zele, en allumant con» tr'eux le feu d'une nouvelle persécution. Mais jusqu'à present » ils n'ont pu encore obtenir cette grace de nous. « Il parle principalement ici des Prophêtes fanatiques, qui dans le temps qu'il écrivoit, étoient le sujet d'une farce qui se joüoit aux Marionettes à la foire de *S. Barthelemi*. Il ose bien répondre, sur sa tête, que tant qu'on les tournera ainsi en ridicule, il ne s'élevera parmi les Anglois aucune nouvelle Secte de Fanatiques, ni aucuns vendeurs de Prophétie ou de miracles, qui puissent faire la moindre peine à l'Eglise nationale.

Il attribuë les succès des premiers Réformateurs, qui *différoient fort peu des Fanatiques*, à la sévérité de ceux qui s'opposerent à leurs desseins; il ne tiendroit pas à lui qu'on ne regardât les progrés mêmes de la Religion Chrétienne, comme l'effet de la cruauté des Juifs & des Payens; & il auroit du penchant à croire que les persécuteurs eussent fait beaucoup plus de mal à cette Religion, s'ils l'avoient renduë méprisable par des *singeries de Marionettes*.

Après cette espéce d'excursion, il retourne au principe important de la nécessité de *la bonne humeur* en fait de Religion. Ce qu'il dit sur la methode *mélancolique* d'enseigner la Religion Chrétienne, & sur les temps fâcheux qu'il suppose qu'on choisit pour y avoir recours, feroit presque soupçonner, qu'il n'a eu que des hipocondriaques pour Catechistes, & que lorsqu'il est triste, il ne sçauroit penser à Dieu sans le voir en fureur. Il juge sans façon des autres par lui-même; & pour leur faire agréer son remede, il leur déclare qu'il n'y a que *la bonne humeur* qui nous mette en état de bien juger, si ces formalités de justice, ces degrés de châtiment, ce penchant à la vengeance, & ces mesures d'offense & d'indignation que nous attribuons *vulgairement* à Dieu, sont conformes aux idées naturelles de bonté que cet Etre divin, ou la nature sous lui a gravées dans notre esprit.

On s'étonnera de voir ainsi discourir un homme qui cite l'Ecriture sainte, où Dieu, indépendamment de nos humeurs, s'est dépeint tel que nous le connoissons.

La suite de la lettre ramene les lecteurs aux Prophêtes fanatiques, & à la maniere dont la *maladie d'inspiration* se communique. Les symptômes que l'on remarque dans ceux qui en sont attaqués, *sentent autant le Paganisme que le Christianisme.* L'Auteur compare les agitations des nouveaux Prophêtes aux fureurs de la Sibille de Virgile, & aux mouvemens dereglés des Fanatiques Romains, dont parle Tite-live, livre 39. Le decret doux & moderé du Senat sur cette affaire est ici proposé comme un exemple, & on nous rejette sur la nécessité de la tolérance d'un mal qu'on juge absolument inévitable. Epicure même, cet ennemi déclaré de la superstition, avoit de la condescendance pour les Visionnaires, & ne dédaignoit pas de fournir aux hommes de vains fantômes, pour occuper leur imagination. On cite là-dessus des vers de Lucrecé, & à son occasion on reparle du fanatisme poëtique, & en particulier de celui d'Horace.

L'Auteur conclut de toutes ses observations, que le Fanatisme a beaucoup de pouvoir, & qu'il s'étend fort loin; qu'il est très-difficile à distinguer de l'inspiration divine, & qu'avant de prétendre faire cette distinction, il faut que nous examinions si notre propre esprit est sain & raisonnable. » De cette maniere, dit-il, » nous pouvons nous préparer quelque antidote contre le Fana- » tisme; & je soûtiens encore ce que j'ai déja avancé, c'est que » *la bonne humeur* est le moyen le plus sûr pour se garantir de » cette maladie. «

On a dû s'appercevoir dans cet Extrait, que l'Auteur n'impose point du tout, lorsqu'il avoue en un endroit de sa Lettre, qu'il *n'est pas fort versé dans la Théologie.* Il ne suit en écrivant aucune méthode, son imagination lui fournit la plûpart de ses pensées, & ses pensées ne semblent occuper dans son ouvrage, que la place que le hazard leur a donnée.

JO. MICH. HEINECCII ANTIQUITATUM Goslariensium & vicinarum regionum Libri sex, è genuinis vetustatis monumentis, tum editis, tum MSS. collecti, plurimisque Pontificum, Imperatorum, Episcoporum, & Principum Diplomatibus illustrati. Accesserunt Auctarium de rebus ab ineunte sæculo XVII. usque ad Pacem Osnabrugensem gestis, & Dissertatio de Crodone Hartzeburgico. Opus ad il-

lustrandam inferioris Saxoniæ historiam non inutile futurum. Francofurti ad mœnum, ex Officina Christiani Genschii. 1707. C'est-à-dire : *Les Antiquités de Goslar, & des Pays adjacents, &c. Avec une adition sur ce qui s'est passé depuis le commencement du XVII. siécle, jusqu'à la Paix d'Osnabruk ; & une Dissertation sur le Crodon d'Hartzbourg.* A Francfort sur le Mein, chez Chr. Genschius. 1707. fol. pag. des Antiquités, 572. sans la Table. Des Médailles de Goslar, 16. & 4. Planches des Médailles. De la Dissertation 34. avec une Planche qui y a rapport.

LEs Antiquités de Goslar méritoient d'être écrites avec soin, & ne l'avoient point encore été. Car, selon le sentiment de l'Auteur, le premier qui a tenté d'en écrire quelque chose est Jean Lezner; mais comme il n'a pas eû la communication des monumens qui étoient nécessaires à son dessein, il n'a pû réüsir dans son entreprise: & ce qu'il a laissé en manuscrit, touchant les Monasteres de Goslar, doit par cette raison être retouché exactement. Gaspard Coerber a traité la même chose dans une Dissertation, où il a ramassé tout ce que les Auteurs lui ont fourni : mais il s'est donné des bornes si étroites, qu'il n'a fait qu'effleurer la matiere. On voit dans le Catalogue des Oeuvres de B. Sagittarius, une Histoire de Goslar, depuis 1261. jusqu'en 1550. L'ouvrage même n'a point paru, mais M. Heineccius a eu entre les mains les Recueils que Sagittarius avoit faits, dans la vûë d'en composer son Histoire. Celle-ci peut avec raison être regardée comme un livre singulier, puisque personne n'a écrit les mêmes choses, avec autant d'étendue & de recherche. L'Auteur est de Goslard même, & il a du moins rempli, dit-il, le devoir d'un bon Citoyen, s'il n'a pas rempli entierement celui d'un excellent Historien.

Ces Annales qui commencent à l'année 918. de Jesus-Christ, finissent à l'année 1591. & à la vingtiéme de l'Empereur Rodolphe II. Goslar ville de la basse Saxe, fut bâtie en 924. par l'Empereur Henri l'Oiseleur. C'est ce que l'Auteur établit par une infinité de témoignages, contre le sentiment de quelques Ecrivains, qui en rapportent l'origine à Otton le Grand. Il prétend que ces Ecrivains n'ont pas assez distingué le tems de la fondation de Goslard, d'avec le tems où l'on y découvrit des mines, & qu'ils ont confondu les embellissemens qu'Otton fit à Goslar, avec le premier établissement de cette ville. Car quoique ce

soit une opinion ancienne que Goslard doit son origine à la richesse des mines qu'on a trouvées dans son territoire : cependant l'Auteur abandonne ce sentiment, & le réfute, quelque plausible qu'il soit ; & malgré les autorités dont il se trouve appuyé, son opinion est que Goslar n'est autre chose en Saxon que *Castellum ad Gozam*, un Château sur la riviere nommée Goza. Que de ce Château s'est formée peu à peu la ville de Goslar, qu'il met au nombre des Villes Palatines, dont après plusieurs sçavans Ecrivains, il explique l'étymologie & les prérogatives. Les anciens Patrons de la Ville étoient S. Simon & S. Jude, comme on le voit par un sceau qui s'est conservé, dans lequel ces deux saints Apôtres semblent donner leur bénédiction à la ville de Goslard. On lit autour, SIGILLVM BVRGENSIVM IN GOSLARIA. On trouve de même sur les Médailles de Goslar, l'Image de la Sainte Vierge, & celle de S. Matthias ; par où il est aisé de juger que les habitans honoroient d'un culte particulier, la Mere de Dieu, & S. Matthias. Mais toutes ces marques de l'ancienne piété disparurent en 1528. que Goslar embrassa les nouveaux dogmes de Luther.

Il n'est pas possible de suivre tout ce qui s'est fait à Goslar : nous dirons seulement que l'Auteur n'avance rien d'un peu considérable, dont il ne cite pour garants, ou des Ecrivains dignes de foi, ou des Actes publics, en Latin ou en Allemand, qu'il insere quelquefois tous entiers dans le corps de son livre, & dont quelquefois il ne donne que des extraits. L'Histoire d'une seule Ville, l'engage souvent dans l'Histoire générale d'Allemagne, autant par rapport aux choses qui concernent la Religion, que par rapport aux choses civiles & politiques. Il invite les autres Villes à publier de même leur Histoire ; ce qui seroit, dit-il, d'un grand secours pour former un corps d'Histoire Ecclésiastique.

L'Auteur donne à la fin de cette Histoire, un petit Traité, composé, dit-il, à la hâte, sur les Médailles de Goslar. Les trois premieres représentent l'Empereur Henri III. au revers S. Simon & S. Jude, ausquels il avoit une grande dévotion, ayant même bâti en leur honneur, une Eglise & un Monastere : & c'est la dévotion de cet Empereur pour ces deux Apôtres, qui fait juger à l'Auteur, que c'est lui plûtôt qu'un autre Empereur du même nom, qui est gravé sur ces Médailles. Dans la 4. la 8. la 9. la 14. & la 15e. les inscriptions font foi que c'est S. Simon & S. Jude qu'on voit représentez. Dans la 5. la 6. la 7.

la 10. la 11. la 12. la 13. & la 16e. la ressemblance avec les précédentes, quoiqu'il n'y ait point d'inscription, est une preuve que ce sont des Médailles de Goslar, & qu'elles offrent les têtes des mêmes Saints. Dans la plûpart des autres, on voit Saint Matthias, ou l'Image de la Sainte Vierge avec l'Enfant JESUS.

Une bizarre Divinité nommée Crodon, & qui a fait l'objet d'un culte religieux dans la basse Saxe, fait ici le sujet d'une Dissertation à part. Voici son portrait d'après l'Auteur de la Chronique de Saxe. Une figure humaine, dont la tête nuë, & les cheveux négligés avoient quelque chose d'horrible; une mauvaise tunique lui couvroit le haut du corps, le bas étoit couvert d'une maniere de juppe de toile, avec une ceinture grossiere. Cette figure avoit les pieds nuds, & sous ses pieds un poisson qu'on nomme une *perche*. Dans sa main droite, il tenoit une rouë; & dans sa gauche, un pannier plein de fleurs & de fruits. Dans cette description, nous avons suivi l'estampe que l'Auteur a fait graver de ce Dieu, plûtôt que le texte même, qui lui met dans la main gauche, une rose, *rosam*, vrai-semblablement pour *rotam*, & dans la droite une cruche *amphoram*, au lieu du panier que l'on voit gravé.

Le culte de Crodon étoit établi principalement à Hartzbourg, lieu éloigné de Goslar d'environ un mille; l'Auteur rapporte aussi les autres lieux où il étoit honoré. Il ne reste rien des prieres qu'on lui adressoit; mais M. Heineccius ne doute pas qu'on ne lui ait immolé des victimes humaines. Il croit qu'un autel d'airain assez bien travaillé, qu'on voit dans l'Eglise de S. Matthias à Goslar, y a été transporté de Hartsbourg, où il avoit servi à ces sacrifices.

ACTA PASSIONIS SS. CRESCII ET SOCIORUM Martyrum, ex Mss. Codd. Bibliothecæ Medico Laurentianæ, Metropolitanæ Ecclesiæ Florentinæ & Sapientiæ Romanæ, nunc primùm edita, & à Jacobo Laderchio Congregationis Oratorii Urbis Presbytero asserta & illustrata. Florentiæ. 1707. Typis Regiæ Celsitudinis apud Antonium Mariam Albizzini. C'est-à-dire: *Les Actes du Martyre de S. Cresce, & de ses Compagnons, tirez des manuscrits de la Bibliothéque de S. Laurent de Médicis, de celle du College de la Sapience, & des Archives de l'Eglise Métropolitaine de Florence, publiés pour la premiere fois par les soins de Jacques Laderchi, Prêtre de l'Oratoire.* A Floren-

ce

ce. 1707. De l'Imprimerie de S. A. R. chez Antoine Marie Albizzini. in-fol. pag. 245.

IL y a plusieurs Martyrs honorés dans l'Eglise, dont néanmoins on ignore la vie, faute d'avoir les Actes qui ont servi à leur canonisation. S. Cresce, & ses Compagnons, étoient de ce nombre. La Ville de Florence avoit des Patrons dans le Ciel, dit l'Auteur, & à peine les connoissoit-elle; elle éprouvoit leurs secours, & ne sçavoit rien de leurs actions. Cette ignorance n'avoit pas peu contribué à mettre ces Saints dans une espéce d'oubli. La Chapelle où reposoient leurs corps, étoit négligée, & tomboit en ruine; il sembloit que leur mémoire fût menacée du même sort: mais la piété du Grand Duc a pris soin de l'en garantir. Ce Prince a d'abord fait rebâtir & orner la Chapelle, & ensuite il a exposé les Reliques de ces Saints à la vénération des peuples.

Il a ajoûté à ce premier soin celui de rendre publiques les circonstances de leur Martyre; & pour le faire avec sûreté, il a ordonné qu'on rassemblât tout ce que les plus célébres Bibliothéques de manuscrits pouvoient fournir sur cela d'éclaircissement: c'est le moyen qui lui a paru le plus solide, pour renouveller & affermir la gloire de ces saints Martyrs; parce que, comme remarque l'Auteur, l'honneur qu'on rend aux Saints, doit être fondé sur l'admiration de leurs vertus, & rien ne fait plus respecter leur mémoire que le détail des beaux exemples qu'ils ont laissés.

Cet avertissement conduit à l'Histoire abregée du Martyre, qui fait le sujet du livre, & qui est arrivé l'an 249. de l'Ere Chrétienne. On remet d'abord ici devant nos yeux, le spectacle des anciennes persécutions de l'Eglise. On rappelle l'empire cruel de Déce, qui poursuivit avec tant d'acharnement les Chrétiens. Ce fut sous le régne de cet Empereur, que S. Cresce, & ses Compagnons, vînrent s'offrir d'eux-mêmes au supplice, sans attendre qu'on les y condamnât. Ils n'attendirent pas long-tems la mort qu'ils cherchoient, on commença par couper la tête à S. Cresce, pour intimider les autres; mais cela ne servit qu'à redoubler leur courage & leur zéle pour la Religion, & ils souffrirent tous le martyre. Le recit qu'on en trouve ici, est si court, qu'il ne nous permet pas d'en dire davantage dans l'Extrait. Il y a quelques notes pieuses de l'Auteur sur certains endroits du texte qu'il a cru en mériter; mais ce qui frappe peut-être le plus dans le livre, c'est la beauté du papier, & de l'impression.

TRACTATIO JURIDICA INAUGURALIS de Succeſſione Monialium nobilium renunciatarum, & ex harum perſonâ Monaſteriorum, quam Deo ter Opt. ter Max. favente, &c. ad diem 19. Januarii ſolenni eruditorum examini ſubmittit Johan. Fridericus Vernerus Lohr Moguntinus. Tubingæ anno orbis per Chriſtum redempti 1708. Literis Johannis Conradi Eitelis. C'eſt-à-dire : *Des Succeſſions échuës aux Religieuſes nobles, ou aux Monaſteres pour elles, quoiqu'elles ayent renoncé; Diſſertations propoſées pour une diſpute publique, du 19. Janvier.* Par Jean Frederic Vernerus Lohr de Mayence. A Tubinge, de l'Imprimerie de Jean Conrad Eitelis, 1708. in-4°. pag. 156.

IL n'eſt pas extraordinaire qu'on faſſe renoncer des filles, par leur Contrat de mariage, aux Succeſſions naturelles qu'elles auroient droit d'attendre dans la ſuite. Cette précaution inconnuë chez les Romains, parce qu'elle ôte la liberté de teſter, dont ils étoient jaloux juſqu'à l'excès, a été depuis introduite en bien des pays, pour le ſoûtien des Maiſons illuſtres. Mais il paroîtra peut-être aſſez inutile qu'on prenne la même précaution à l'égard des filles qui ſe font Religieuſes, puiſque leur Profeſſion ſeule eſt une renonciation expreſſe à tout ce qui s'appelle biens temporels. C'eſt néanmoins à cette ſeconde eſpéce de renonciation que ſe borne ce petit Traité: & pour lever la difficulté que forme d'abord dans l'eſprit l'idée commune qu'on a des Religieux & des Religieuſes, nous obſerverons que l'Auteur poſe pour maxime, qu'il n'y a dans leur état aucune incapacité de ſuccéder. Il établit cette propoſition générale, par des autorités qui lui paroiſſent d'un grand poids : & dans ce ſyſtême, il croit que pour exclurre les filles qui entrent en Religion, des biens auſquels elles auroient ſuccédé, ſi elles fuſſent reſtées dans le monde, il faut une renonciation expreſſe, ſemblable à celle qu'on exige d'elles quelquefois en les mariant.

Pour autoriſer cette comparaiſon, il dit que la vie Religieuſe eſt un mariage ſpirituel, qui a ſa dot & ſes charges. La Communauté repréſente le mari qui reçoit la dot pour ſoûtenir les charges du mariage. Et comme le mari a droit de recueillir les ſucceſſions échûës à ſa femme durant le mariage, la Communauté doit joüir auſſi, par la même raiſon, des biens que le droit du ſang, ou la volonté des poſſeſſeurs, donne à une Religieuſe depuis ſa Profeſſion; à moins qu'il n'y ait eu avant les engage-

mens de la Religion, comme avant ceux du mariage, une renonciation formelle à tous les biens temporels qui pourroient venir depuis.

De cette conséquence que l'Auteur donne pour principe, il passe à plusieurs questions qui y ont rapport. Une des premieres & des plus importantes est de sçavoir, si une fille, qui dans le tems du Noviciat a renoncé aux successions de ses proches, doit accomplir son engagement, lors même qu'il n'est pas suivi de la Profession.

La décision de l'Auteur est qu'en ce cas-là, la renonciation est nulle, parce qu'on doit regarder ces sortes d'actes comme des actes attachés à une certaine condition, qui en suspend toujours l'effet jusqu'à ce qu'elle soit arrivée, c'est pour cela que les clauses d'un Contrat de mariage n'ont l'éxécution qu'après que le mariage est accompli: & c'est par la même raison, que les renonciations faites dans la vue de la Profession Religieuse, doivent toute leur force aux engagemens solemnellement formés par les vœux. Quoique cette maxime soit certaine, & qu'il ne faille qu'un peu de bon sens pour en connoitre la necessité & la justice, l'Auteur la traite néanmoins comme une question douteuse, qui a besoin de preuves, & par un goût naturel pour les citations, il s'engage à ce sujet dans une longue suite d'autorités peu nécessaires.

Une des questions qui entrent dans son livre, c'est de sçavoir s'il est permis aux Monasteres de recevoir des dots pour la profession des Religieuses.

On juge bien qu'un Auteur qui accorde aux Religieuses en particulier, ou aux Communautés pour elles, la capacité de succeder aux biens des parens qu'elles ont laissés dans le monde, n'est pas opposé aux dots que reçoivent les Communautés Religieuses, pour la subsistance des filles qui s'y engagent par des vœux solemnels. Il se fonde sur une raison générale, qui est que la vie Religieuse étant un mariage spirituel, aussi long que l'autre, & en un sens plus onereux, il n'est pas moins juste, quand une fille embrasse cet état, de donner une dot à la Communauté, pour en soutenir les charges, que d'en payer une au mari pour la fille qu'il épouse.

Cet argument, qui paroît être le fondement général des facilités de l'Auteur, donne lieu à une autre question, qui est de sçavoir, si lorsqu'une fille a été reçue sans dot dans un Couvent, & que néanmoins elle a renoncé aux successions de ses pere & mere,

sa rénonciation est nulle, comme l'est en pareil cas celle d'une fille qui se marie. La réponse de l'Auteur est, que si absolument il n'y a point eu de dot payée ni promise, la rénonciation est nulle dans les deux cas; mais que si on a promis une dot qui n'ait pas été payée, lá renonciation, malgré ce défaut de payement, est valable dans le cas de la profession Religieuse, aussi-bien que dans le cas du mariage.

Comme les renonciations tirent leur origine du Droit Canonique qui veut qu'une fille qui a renoncé avec serment aux successions futures de ses pere & mere, ne puisse plus y être admise, on demande ici en général, si le serment est nécéssaire pour toutes les renonciations que font les filles aux successions de leurs parens. L'Auteur se déclare pour l'affirmative, par la raison qu'en donnent les Canonistes : que tout serment qui n'est point contre les bonnes mœurs, doit être exactement observé. Cette raison n'est pas celle qui a fait recevoir les renonciations en France, où l'on est persuadé que le serment est toujours contre les bonnes mœurs, lorsqu'il va à donner atteinte aux Loix, & à faire valoir des actes que les Loix condamnent.

Au reste, tout l'effet des renonciations, suivant notre Auteur, est d'exclure les filles de pouvoir prétendre à succéder à leurs parens; mais il ne s'ensuit pas, dit il, que si les parens veulent les appeller à leurs successions, elles ne soient capables d'en profiter, ou du moins le Monastere pour elles. La raison qu'il en apporte, c'est qu'elles ne doivent pas être de pire condition que des étrangers : or il est permis à un pere d'instituer héritier un étranger; il lui est donc permis à plus forte raison d'instituer héritieres ses propres filles, quoiqu'il les ait fait renoncer à sa succession, puisqu'il ne fait en cela que leur rendre la liberté qu'il leur avoit ôtée.

Il pousse sa complaisance pour les Religieuses sur cette matiére, jusqu'à soûtenir que lorsque les freres, en faveur desquels elles avoient renoncé, meurent sans héritiers légitimes, elles doivent succeder à tous leurs biens, quand même elles ne s'en seroient pas reservé le droit par l'acte de renonciation. Deux raisons le déterminent à le croire ainsi : la premiere, parce que la profession Religieuse ne rompt pas les liens naturels qui attachent les enfans à leur famille : la seconde, parce qu'il vaut bien mieux que la succession passe à un des enfans du défunt, que de la laisser à un étranger, ou de mourir *ab intestat*, ce qui étoit honteux chez les Romains. Enfin quand une race illustre,

est éteinte, le motif qui a obligé les filles de renoncer, ne subsiste plus, & par consequent leur renonciation ne doit plus avoir d'effet. Il ne manqueroit, pour étendre cette consequence au gré de bien des Religieuses, que de leur permettre de revenir aussi dans le monde en ce cas-là, sous pretexte qu'elles n'auroient plus de freres ni de sœurs, & que par-là le motif peut-être de leur o fession auroit cessé.

DISSERTATIO JURIDICA DE JURE PATRIO; Auctore Abrah. à Kerkraad, Jcto. Ultraject. apud Guillelmum Broedelet. C'est-à-dire, *Dissertations de Droit, sur la puissance des Peres, par Abraham Kerkraad, Jurisconsulte.* A Utrecht, chez Guillaume Broedelet. 1708. in-12. pag. 172.

TOus les hommes sont égaux par la nature, & par conséquent ils naissent libres: car l'égalité parfaite exclut toute subordination & toute superiorité. C'est par ce principe général que commence la Dissertation particuliere dont nous avons à rendre compte. Mais l'Auteur, en soûtenant que la liberté est l'état naturel de l'homme, ne pense pas que ce soit de même de celui de la femme. Il croit que les femmes soint nées pour la soumission, comme les hommes sont nés pour l'empire, & il ne sçauroit supporter que la flatterie ait voulu admettre sur cela quelque égalité entre les deux sexes.

Cette morale, qu'il ne feroit pas fort sûre de débiter dans un certain monde, se trouve appuyée ici d'une longue suite de passages. L'Auteur renouvelle ces discours usés, dont on se sert contre les femmes, pour établir leur foiblesse, & le besoin qu'elles ont d'être retenuës par l'autorité des maris. Il rappelle cette Loi ancienne, qui chez les Romains laissoit les femmes en tutelle toute leur vie, & qui donnoit même aux maris le droit de vie & de mort sur elles. Il prétend qu'on usoit alors de ce droit pour les sujets les plus legers: il cite pour preuve l'exemple d'un certain *Egnatius Micennius*, qui ayant tué sa femme, parce qu'elle avoit seulement bû de son vin, ne fut condamné à aucune peine. Il finit cet article en disant, que la plus grande complaisance qu'on puisse avoir pour les femmes, c'est de leur accorder une égalité de déference & d'honneur, mais que le droit de commander appartient aux hommes seuls.

Si les hommes ont leurs femmes sous leur puissance, ils ont de même en leur pouvoir les enfans qui naissent d'elles; parce

que l'accessoire, dit l'Auteur, suit la nature du principal, & que l'enfant ne sçauroit être de meilleure condition que la mere. Quelques Docteurs ont cru que les meres avoient par le droit naturel, une autorité plus légitime que les peres sur les enfans, parce que par la grossesse, elles les tenoient les premieres en leur possession; que d'ailleurs leur qualité étoit toujours plus certaine que celle des peres; & qu'enfin la premiere nourriture & la premiere éducation que les enfans recevoient d'elles, leur acqueroient sur eux les premiers droits. Notre Auteur combat cette opinion, en representant que les hommes ont du moins autant de part que les femmes, à la géneration, & qu'ils ajoutent à cet avantage commun, le privilége d'être les chefs des familles, & d'en réunir l'autorité en leur personne. Si on laisse aux femmes le soin des premieres années de l'enfance, c'est selon lui, parce qu'elles ne sont pas capables d'autre chose, & qu'il faut bien qu'elles soient de quelque utilité dans le ménage. Il s'étend ensuite sur les anciennes prérogatives de la puissance paternelle. On les portoit autrefois à un tel excès, que souvent les enfans perdoient, au gré de leurs peres, tous leurs droits de leur filiation: il ne falloit que de legeres fautes pour les faire rejetter de la famille, par l'abdication ou par l'émancipation, & souvent il leur en coûtoit la vie. Un pere pouvoit tuer impunément son enfant au premier mouvement de colere, il devenoit tout à la fois son accusateur, son témoin, & son juge, & les jugemens qui se rendoient dans ce Tribunal domestique étoient sans appel. Tout ce que les enfans acqueroient étoit pour le pere, à la reserve de ce qui étoit acquis à la guerre, au barreau, ou à quelqu'autre exercice privilegié, & qui s'appelloit chez les Romains, *Peculium castrense, vel quasi castrense.* On observe encore aujourd'hui cette Loi dans les pays de Droit-Ecrit, du moins en ce qui regarde l'usufruit, mais le pouvoir inhumain de tuer ses enfans, ou de les vendre, est aboli par tout.

Il n'y a que les enfans légitimes qui soient sous la puissance de leurs peres; ceux qui naissent hors le mariage, ne sont en la puissance de personne; ils ne sont pas en la puissance du pere, parce qu'ils n'ont point de pere reconnu par les loix; ils ne dépendent pas non plus de la mere, parce qu'à proprement parler, les meres n'ont jamais les enfans en leur pouvoir.

La puissance paternelle s'établissoit de deux manieres; par le mariage & par l'adoption, & l'adoption avoit aussi deux differentes formes. L'une se faisoit devant le Préteur, & c'étoit l'a-

doption d'un fils de famille, lorſque le pere naturel déclaroit qu'il émancipoit ſon fils, & conſentoit qu'il paſſât dans une autre famille. L'autre eſpéce d'adoption ſe faiſoit par l'aſſemblée du Peuple, dans le tems de la République; & depuis ce tems-là, par un reſcrit de l'Empereur; cette ſeconde eſpéce d'adoption regardoit toutes perſonnes libres, & s'appelloit Adrogation. L'adoption en general étoit une imitation de la nature inventée pour la conſolation de ceux qui n'avoient point d'enfans. Cette imitation de la nature étoit ſi réguliére, que ceux qui étoient dans l'impuiſſance d'avoir des enfans, comme les Eunuqnes, ne pouvoient pas non plus adopter, & par la même raiſon, il n'étoit pas permis d'adopter une perſonne plus vieille que ſoi; cela auroit été contre la nature de l'imitation; il falloit que celui qui adoptoit, eût 18. ans de plus que l'enfant adoptif, afin de ne pas tomber dans le monſtrueux inconvenient de voir un fils plus âgé que le pere. Au reſte il n'y avoit nulle différence des enfans adoptifs aux autres: ils entroient dans tous les droits & dans tous les avantages de la naiſſance; ils devoient être inſtitués héritiers nommément, ou nommément desherités, autrement le teſtament du pere étoit nul. Une ſeule choſe les diſtinguoit; c'eſt qu'ils ne ſuccedoient pas aux parens du pere qui les avoit adoptés, à moins que les parens n'euſſent conſenti eux-mêmes à l'adoption.

Le pere de ſon côté acqueroit par la même voye, tous les droits de la puiſſance paternelle. L'Auteur a d'abord expliqué juſqu'où ces droits s'étendoient dans les premiers tems, & à quoi ils ont été reduits dans la ſuite. Il fait voir après cela, de quelle maniére la puiſſance paternelle finit; & à cet égard il ſuffit de dire, qu'il dépend du pere, par les Loix Romaines, de faire durer cette puiſſance autant qu'il lui plaît; car on ne peut pas l'obliger à émanciper ſes enfans, quelque âgés qu'ils ſoient; & cependant l'émancipation eſt le ſeul moyen d'affranchir les enfans de la puiſſance paternelle.

TRACTATUS THEOLOGICUS DE DEO, ATTRIBUTIS ac Decretis divinis, tribus Diſſertationibus Academicis confectus, à Præſide Bartholdo Holtzfuſſ, reſpondentibus Andr. Debrezeni, Step. Gyula Szigethino, Jo, Hiſſelio. C'eſt-à-dire: *Traité des Attributs & des Décrets de Dieu. Par M. Holtzfuſſ, Doct. & Profeſſeur en Théologie.* A Francfort ſur l'Oder. 1707. 4°. pag. 20.

CE petit Traité a fait le sujet de trois Theses soutenuës dans l'Université de Francfort sur l'Oder. Il est divisé en 12. chapitres, dans lesquels on traite assez au long de l'existence de Dieu, de sa nature, de sa simplicité, de son éternité, de sa science, de sa volonté, des passions que l'Ecriture lui attribuë, de sa gloire, de sa béatitude, de ses décrets, & des autres perfections que les Théologiens ont coûtume d'examiner dans ces sortes de Traités. Quoique M. Holtzfuss s'attache particuliérement à l'Ecriture pour prouver ce qu'il avance dans ce Traité, il ne fait pas difficulté de s'appuyer sur l'autorité de S. Thomas, lorsque ces Auteurs sont de son sentiment. Dans le premier chapitre, il reconnoît deux sortes d'Athées. Les premiers sont ceux qui sans se donner la peine d'examiner s'il y a un Dieu, ou s'il n'y en a point, se laissent conduire au gré de leurs passions. Les seconds sont ceux qui croyent positivement qu'il n'y a point de Dieu. Il met Spinosa, Vanini, Liscynski, au rang des premiers. & il prétend qu'il n'y a jamais eû d'Athées de la seconde espéce. M. Hotzfuss admet des graces suffisantes; les premieres, selon lui, nous sont données pour faire le bien; les secondes nous le font faire. Si cependant les hommes ne se portent point au bien avec la grace suffisante, ce n'est point à la grace, mais à la corruption de leur volonté qu'ils doivent s'en prendre. Il reconnoît dans le dernier chapitre, qu'il y a en Dieu des décrets conditionnels, mais il prétend que la condition ne se rencontre que dans l'objet du décret; Dieu, selon l'Auteur, peut d'une volonté sérieuse & véritable tout ce qu'il a resolu.

XIII. JOURNAL DES SÇAVANS, Du Lundi 1. Avril M. DCCIX.

HEINRICI PIPPINGI EXERCITATIONES Academicæ juveniles, quibus accesserunt duæ ejusdem Dissertationes Epistolicæ recentiores. Lipsiæ, apud Hæreses Jo. Grossii, 1708. C'est-à dire: *Dissertations Académiques, composées par Henry Pipping dans sa jeunesse. On y a joint deux Dissertations en forme de Lettres, écrites depuis par le même Auteur.* A Lipsic, chez les Héritiers de Jean Gross. 1708. in-8°. pp. 526. sans y comprendre l'Epître Dédicatoire ni la Table.

CEs Dissertations Academiques de M. Pipping, aujourd'hui Ministre à Lipsic, sont les fruits de ses premieres études

études. Çe font comme autant de Théses que l'Auteur a foûtenuës, pour prendre fes dégrez dans fa jeuneffe, c'eft-à dire, depuis 1687. jufqu'à 1692. inclufivement. On les avoit déja imprimées féparément, comme on a coûtume d'en ufer à l'égard de ces fortes d'ouvrages. Mais l'Auteur n'a pu refufer à fes amis de raffembler toutes ces piéces, & d'en former ce Recüeil, où il nous les donne fans additions, & fans aucun changement, telles en un mot qu'il les a compofées d'abord; prétendant que le titre de *Juveniles*, fous lequel il les publie, & qui témoigne que c'eft *l'ouvrage d'un jeune homme*, doit lui tenir lieu d'excufe auprès des critiques, & mériter en quelque façon leur indulgence. Ces Differtations écrites d'un ftile affez pur, & pleines d'une érudition fort variée, font au nombre de cinq. En voici les fujets. I. *La Curiofité, ou l'Amour des Nouveautés. II. Le Breuvage préfenté à ceux qu'on puniffoit du dernier fupplice, & en particulier à* JESUS-CHRIST, *avant qu'on le crucifiât. III. Le foulagement procuré à Saül dans fes accès, par le fecours de la Mufique. IV. L'Enlevement des Enfans. V. La triple Couronne du Pape.*

L'Auteur dans la premiere Differtation explique d'abord, ce que c'eft que la *Curiofité* dont il veut traiter. Il déclare qu'il n'entend par-là que ce penchant naturel qu'ont tous les hommes pour les chofes nouvelles & extraordinaires, foit qu'elles regardent la pure fpéculation, ou qu'elles fe réduifent en pratique. Il obferve que ce terme peut fe prendre en bonne & en mauvaife part; qu'il y a des curiofités loüables & utiles: qu'il y en a de blâmables & dangereufes; qu'enfin l'efprit de curiofité ou l'amour de la nouveauté s'eft répandu fur toutes les Sciences, & fur tous les Arts, principalement dans ces derniers fiécles. Il n'a pas de peine à en trouver des exemples de tout genre; & l'on peut dire que ceux qu'il produit, ne font qu'une très-petite partie de ce qu'on pourroit recüeillir fur cette matiére. Nous allons rapporter quelques-uns de ceux qu'il indique, par lefquels on pourra juger du refte.

Il commence par les nouveautés de Grammaire, il met en ce rang la nouvelle Grammaire que Jean *Rhenius* fit imprimer à Leipfic en 1611. & par laquelle il fe promettoit de corriger toutes les erreurs que la barbarie des fiécles paffés avoit introduites dans l'étude de cet Art. *Erafme Schmidt* Profeffeur en Langue Gréque & en Mathématiques, publia en 1616. à Wittemberg *fept Centuries des fauffetés, des inconveniens, des embarras & des autres défauts*, qui accompagnoient la méthode de *Rhenius*, lequel répondit

(en 1617. par des invectives, sous le titre de *HistoriaBelli Grammaticalis Rheniani, cum Examine Centuriarum Erasmi Schmidii;* c'est-à-dire, *Histoire de la Guerre Grammaticale de Rhenius, avec l'Examen des Centuries d'Erasme Schmidt.* L'Auteur met encore au nombre des Novateurs en fait de Grammaire, ceux qui corrompent tous les jours la pureté de la Langue Allemande par le mélange de quantité de mots étrangers. C'est contre ces corrupteurs qu'ont écrit *Opitius* dans son *Aristarque*, ou sa *Dissertation sur le mépris de la Langue Teutone;Georges Neumark* dans son livre intitulé *Neusprossende Teutsche Palm-Baum, le Palmier Allemand bourgeonnant de nouveau; & Weiss*, dans un Traité, qui a pour titre: *Der grünende Jugend nothwendige Gedancken*, c'est-à-dire, *Pensées nécessaires de la verte jeunesse. Zesius* a fait aussi tous ses efforts, pour rectifier l'orthographe de cette même Langue, & pour la purger de tous les termes étrangers qu'il a tâché de rendre en Allemand. *Jean-Louis Prasch* a fait plus, il essaye de dériver la Langue Latine de l'Allemande dans une Dissertation imprimée en 1686.

M. Pipping, à propos de nouveautés Grammaticales, nous parle d'un Regent de Thuringe, qui avoit inventé une méthode facile & toute de pratique, par laquelle il enseignoit la Grammaire Latine aux enfans, & qu'il appliquoit sur-tout avec succès aux *Conjugaisons*. Par exemple, lorsqu'il étoit question de conjuguer le verbe *lingere, lécher*, il faisoit servir à ses écoliers de la boüillie sur une assiette, & le premier qui y mettoit le doigt pour en manger, commençoit à conjuguer,en disant *lingo, je léche*; après quoi un second l'interrogeant, lui disoit *lingis, tu léches?* & un troisiéme répondant à l'interrogation, ajoûtoit, *lingit,il léche.* Ensuite tous les écoliers, prenant en même tems de la boüillie, crioient tous ensemble *lingimus,nous léchons*; puis le Maître venant à la traverse, les interrogeoit, en leur disant, *legitis, vous léchez?* & ainsi du reste.

L'Auteur vient après cela aux nouvelles découvertes de Rhétorique, parmi lesquelles il range l'art de *Raimond Lulle*, dont il ne paroit pas faire grande estime, & les *Institutions Oratoires de Chrétien Weis*,imprimées sous ce titre: *Institutiones Oratoriæ ad praxin hodierni seculi accommodatæ*, & dont il nous donne une idée fort avantageuse.

Les nouveautés de Poëtique paroissent ensuite sur les rangs. On nomme parmi les Auteurs qui se sont distingués en ce genre, 1o. *Martin Opitius*, célebre par sa *Nova Prosodia Germanica*,

anteà Germanis nunquam visa : *Nouvelle Prosodie Allemande*, *inconnuë jusqu'ici aux Allemands* ; 2°. *Auguste Buchner*, à qui l'Allemagne doit l'invention, ou tout au moins, le renouvellement & la perfection de la *Poësie Dactilique*, comme on peut s'en instruire dans le livre de cet Auteur, intitulé : *Kurtzer Wegweiser zur Teutschen Dicht-Kunst* ou *Briéve introduction à la Poëtique Allemande*, imprimé à Jëne en 1663. 3°. *Caspar Ziegler*, le premier qui a fait connoître le *Madrigal* en Allemagne, comme il l'avoüe lui-même dans une Dissertation particuliére composée sur ce sujet, & imprimée à Leipsic en 1655. 4°. *Albrecht Chrétien Rotth*, qui préparoit alors (en 1687.) un ouvrage sous ce titre : *Vollstandige Teutsche Poesie*, ou *la parfaite Poesie Allemande*. Nous ne sçavons s'il a été imprimé.

M. Pipping. passe de-là aux Novateurs en matiére de Logique, tels, par exemple, que *Ramus* qui a confondu sottement, dit-il, la Métaphysique avec la Logique; *Weis*, qui commence la sienne imprimée à Lipsic en 1681. par la seconde opération de l'esprit, au lieu que tous les Dialecticiens commencent par la premiére ; *Manzius*, qui s'est avisé d'ajoûter deux nouvelles Catégories aux dix d'Aristote, comme on le peut voir dans son Traité *de duodecim Prædicamentis*, imprimé à Ausbourg en 1658. *Descartes*, qui fait de la *quantité* ou de l'*étendue* l'essence de la matiere : dogme dont se prévalent merveilleusement les Luthériens, par rapport à la *Transsubstantiation* ; *Jacques Honold*, qui a augmenté le nombre des *Modes Sillogistiques*, ou des maniéres d'argumenter, de 512. nouveaux modes directs, & autant d'indirects, & qui prouve qu'en suivant la méthode qu'il propose, on en peut former en tout 9216.

Les nouveautés de Métaphysique occupent l'Auteur à leur tour. C'est avoir innové en ce genre, dit-il, que d'avoir donné à cette science le nom d'*Ontologie*, ou de *Science de l'Etre*, & d'en avoir separé cette partie qui traite de Dieu, des Anges, & de l'ame raisonnable, pour en faire une science à part sous le nom de *Pneumatologie* ; ce qu'a fait le premier *Jean Scharff* Théologien de Wittemberg. On passe légerement sur Descartes, que l'on allégue cependant comme un des principaux Novateurs en Métaphysique.

On ne fait qu'effleurer les nouveautés de Physique & de Mathématique, lesquelles ouvriroient un champ trop vaste. On nous parle de *Jérome Rorarius*, qui a publié un Traité où il soûtient, *que les bêtes consultent mieux la raison, que ne font les hom-*

mes ; de Képler, qui fait de la terre un animal ; de *Jean Am Comenius*, qui compose l'Homme d'un corps, d'un esprit & d'une ame ; de *Jean-Baptiste Van-Helmont*, qui retranche le feu du nombre des élémens ; de *Jérôme Cardan*, qui attribuë du sentiment aux plantes, & qui a tiré l'horoscope de JESUS-CHRIST, où il a cru voir tout ce qui est arrivé à Notre-Seigneur ; d'*Alstedius* & de *Jules Schiller*, qui ont donné aux douze Signes du Zodiaque les noms des douze Apôtres; aux Constellations Méridionales, des noms tirés de l'Ancien Testament ; & aux Septentrionales, d'autres noms tirés du Nouveau, &c.

C'est l'amour des nouveautés en Morale & en Politique (continuë l'Auteur) qui a obligé *Grotius* d'admettre une sorte de *société nuptiale* parmi les animaux ; qui a fait avancer à *Hülsemann* que le Droit naturel ne défendoit pas la Polygamie ; qui a porté *Bodin* à dire qu'on pouvoit rétablir parmi les Chrétiens la permission des divorces, & rendre aux parens le droit de vie & de mort sur leurs enfans, &c.

Nous passons par-dessus ce qu'ajoûte M. Pipping touchant les *Innovations* en Théologie, en Droit, & en Médecine, sur quoi il s'arrête fort peu ; & nous dirons seulement un mot des causes, dont il fait dépendre la curiosité, ou l'amour des nouveautés. Les causes de la curiosité légitime, sont, selon lui, l'amour de la verité, le desir du bien public, la faveur & la protection des Grands. Les causes de la curiosité dereglée sont un penchant naturel, que nous tenons de nos premiers parens, une émulation mal entenduë; l'ambition, l'intérêt, l'oisiveté, & le plaisir. L'Auteur fait sur tout cela diverses reflexions, qu'on devine assés, & dont il est inutile de fatiguer le lecteur : il vaut mieux lui laisser faire les siennes.

II. La seconde Dissertation est partagée en deux sections.

1. Il s'agit dans la premiere d'éclaircir l'ancienne coûtume de présenter aux criminels condamnés à mort, certain breuvage, avant que de les executer. Cet usage étoit ordinaire parmi les Juifs, comme il est aisé de le prouver par le *Talmud*, & par le témoignage unanime de plusieurs Rabins, entr'autres de *Maïmonide* ; & cela s'observoit sans aucun égard pour la qualité du criminel, ni pour la nature du crime. Lorsqu'on avoit prononcé l'arrêt de mort au coupable, on le conduisoit hors de la ville pour l'execution ; & là on l'obligeoit à confesser publiquement son crime; après quoi on lui faisoit boire un verre de vin, dans lequel on mêloit un grain d'encens. Quelques Auteurs, comme

Baronius & *Casaubon*, prétendent qu'on employoit indifféremment l'encens & la myrrhe ; d'autres (comme *Loüis de Dieu*) le nient. Quoiqu'il en soit, le but de cette pratique étoit d'enyvrer le criminel, & de lui ôter le jugement, comme l'assûre formellement *Maïmonide*. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'un pareil usage n'ait eu d'autre fondement qu'un passage des Proverbes de Salomon (xxx . 6.) sur le vrai sens duquel les Interprétes sont peu d'accord entr'eux.

L'encens & la myrrhe convenoient d'autant mieux en cette occasion, que l'encens, selon *Dioscoride*, aliéne l'esprit de ceux qui n'en prennent que médiocrement, & tuë ceux qui en prennent avec excès. De-là vient (remarque *Gerard Jean Vossius*) que Ptolomée Philopator voulant exposer les Juifs aux Elephans, fit donner à ces animaux du vin mêlé d'encens, pour les rendre plus furieux. On reconnoît dans la myrrhe une qualité à peu près semblable ; ce que l'on tâche de justifier par l'autorité de *Dioscoride* & d'*Avicenne*, & par deux passages d'*Apulée*, où l'on voit un homme qui se rend insensible aux coups de foüet, & même au feu par une prise de myrrhe. L'Espagnol *Laurent Ramirez* témoigne qu'en son pays les criminels s'endurcissent contre les tourmens de la Question, par la myrrhe & l'encens. Il y a d'autres Ecrivains qui ne sont pas convaincus de la propriété qu'on attribuë à ces deux drogues ; & d'ailleurs, quand elle seroit bien averée, quelle apparence, disent-ils, qu'un grain de l'une ou de l'autre pût produire un si grand effet? Malgré cette varieté d'opinions, il sera toujours vrai de dire, que les Juifs ne se proposoient en cela d'autre fin, que celle qui vient d'être marquée.

Les Athéniens, selon la remarque de *Casaubon*, avoient une coûtume qui revenoit en quelque sorte à celle des Juifs. Ils permettoient aux criminels condamnés à mort, de boire & de manger à discrétion, avant que d'être conduits au supplice, & même de dire trois choses telles qu'il leur plaisoit, après quoi on leur fermoit la bouche. On présentoit aussi quelquefois un breuvage aux Martyrs, avant le dernier supplice, comme il paroît par quelques-uns de leurs Actes. Parmi nous, on accorde aux criminels qui se trouvent en pareil cas, tout ce qu'ils souhaitent de boire ou de manger. L'Auteur observe, qu'à Lubec on fait boire les criminels trois fois, sur la route qui méne au lieu de l'execution ; & qu'en passant par devant la boutique de certain Apoticaire, on leur fait avaller un verre d'une espéce d'hypocras très-agréable.

2. Cette discussion préliminaire conduit M. Pipping à la seconde partie de cette Dissertation, où il examine quel étoit le breuvage, que les Juifs présentérent à JESUS-CHRIST, avant que de le crucifier, & qu'on ne doit pas confondre avec celui qu'il prit peu de tems avant que d'expirer sur la Croix. Les deux Evangelistes, de qui nous tenons cette circonstance de la Passion de N. S. & qui sont S. Mathieu & S. Marc, s'expliquent différemment sur la nature de ce breuvage. S. Mathieu dit que ce fut *un mélange de vinaigre & de fiel* ὄξος μετὰ χολῆς μεμιγμένον; & S. Marc assûre que ce fut *un mélange de vin & de myrrhe*, οἶνον ἐσμυρνισμένον. L'Auteur pose d'abord en fait, qu'il n'est ici question que d'un seul breuvage, & non pas de deux, comme l'ont avancé quelques Interprétes. Ensuite, il parcourt les différentes interprétations, par lesquelles on a essayé de concilier ces deux passages. *Vossius* a cru que le mot ὄξος qui se lit dans S. Matthieu, étoit une faute de Copiste pour οἶνος; ce qui est d'autant plus vrai-semblable, que la version vulgate lit en cet endroit *vinum* & non pas *acetum*. *S. Augustin* & quelques autres prétendent que le mot χολὴ se prend non-seulement pour du *fiel*, mais pour tout ce qui a de l'amertume, & qu'ainsi S. Matthieu a pu désigner par ce mot *la myrrhe* dont parle S. Marc. *Maldonat* soupçonne que S. Mathieu auroit bien pû substituer le *vinaigre* au *vin*, & le *fiel* à la *mirrhe*, pour accommoder son récit à la Prophétie de David, où il est dit: *Ils m'ont donné du fiel à manger, & du vinaigre à boire.*

M. Pipping, avant que d'établir ce qu'on doit entendre dans S. Marc, par οἶνος ἐσμυρνισμένος, *vinum myrrhinum*, ou *myrrhatum*, *vin de myrrhe*, s'engage dans une recherche curieuse des divers sens qu'on peut donner à cette expression. Elle peut (selon lui) signifier deux choses; 1°. du vin empreint de la qualité de ces vases précieux, & parfaitement ignorés aujourd'hui, que les Romains appelloient *myrrhina* ou *murrhina*, qui venoient d'Orient, & dont *Pline* nous a laissé une description, dans laquelle quelques Auteurs ont cru reconnoître notre *Porcelaine*: 2°. un vin mixtionné, dans lequel entroit la myrrhe avec d'autres *ingrédiens* aromatiques, & qui paroît avoir été en estime chez les Romains, sous le nom de *myrrhina*. C'est à cette seconde sorte de liqueurs, qu'on doit rapporter le breuvage dont S. Marc fait mention; & nullement à la premiere, comme l'a crû sans fondement *Baronius*.

L'Auteur termine cette Dissertation, en souscrivant au senti-

ment de *Casaubon*, par lequel il lui semble qu'on peut assez heureusement accorder les deux Evangélistes. Il suppose donc 1°. que les saintes femmes qui accompagnoient JESUS-CHRIST, lui préparérent le breuvage de vin & de myrrhe, qu'il devoit prendre, suivant la coûtume, avant que d'être crucifié; mais que l'ayant donné aux soldats, pour le présenter à N. S. ceux-ci malicieusement y mêlerent du vinaigre & du fiel: 2°. que S. Mathieu n'a fait attention qu'à cette derniere circonstance, au lieu que S. Marc a raconté le fait, comme il devoit naturellement se passer.

Nous renvoyons les trois autres Dissertations de ce Recüeil, au supplement du Journal.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL, GEOGRAPHIQUE, *& Historique, contenant la description des Royaumes, Empires, Etats, Provinces, Pays, Contrées, Déserts, Villes, Bourgs, Abbayes, Châteaux, Forteresses, Mers, Rivieres, Lacs, Bayes, Golphes, Détroits, Caps, Isles, Presqu'Isles, Montagnes, Vallées, la situation, l'étendue, les limites, les distances de chaque Pays; la Religion, les Mœurs, les Coûtumes, le Commerce, les Cérémonies particulieres des Peuples, ce que l'Histoire fournit de plus curieux touchant les choses qui s'y sont passées: le tout recüeilli des meilleurs livres de voyages, & autres qui ayent paru jusqu'àprésent. Par M Corneille, de l'Academie Françoise, & de celle des Inscriptions & des Médailles.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1708. fol. 3. Tom. I. Tom. pp. 837. II. Tom. pp. 881. III. Tom. pp. 817.

L'Auteur de ce Dictionnaire est M. Thomas Corneille. L'ouvrage qu'il nous donne, est le fruit de plus de quinze années d'un travail très-assidu, & presque sans aucun relâche. Aussi cet ouvrage embrasse plus de choses que tous ceux qui ont paru jusqu'ici en ce genre. On y trouve un grand nombre d'articles particuliers; & dans les articles communs, plusieurs circonstances qui distinguent, & qui en les rendant plus étendus, ne servent qu'à les rendre plus curieux & plus agréables.

Les Dictionnaires, comme le remarque l'Auteur, sont d'une si grande utilité, qu'il seroit à souhaiter qu'on en fit de particuliers sur chacune des matieres qui n'ont été traitées dans aucun de ceux qui ont paru jusqu'à présent, ni dans leur juste étenduë, ni avec assez d'exactes recherches. Ceux qui se sont adonnés aux Belles-Lettres dès leurs premieres années, y trouveroient des extraits qui leur fourniroient un prompt secours, pour rappeller

en leur mémoire ce qu'ils ont lû autrefois dans un plus ample détail, & ceux que de pénibles emplois, ou le soin de leurs affaires mettent hors d'état de faire de longues lectures, puiseroient du moins une connoissance superficielle de beaucoup de choses qu'il n'est pas permis d'ignorer entiérement. M. Corneille nous avertit que c'est dans cette vûë qu'il s'est attaché à rechercher en un fort grand nombre de volumes, tout ce qui regarde la Géographie, afin de le mettre en ordre, & de faire trouver, sans aucune peine, ce qu'il y a de plus singulier dans tous les lieux dont les voyageurs ont fait mention. Il y a joint un abregé Historique de la vie de tous les Princes qui ont regné en Europe depuis l'établissement de chaque Royaume, avec les mœurs & les coûtumes des peuples, leur religion, leur maniere de s'habiller, les cérémonies qu'ils observent en se mariant, & celles de leurs funérailles. Il s'est servi pour cela des relations qui ont été faites par les voyageurs les plus renommés, & il a soin d'indiquer toujours les sources, où il a puisé. Cette matiére qui a toujours été divertissante pour ceux entre les mains de qui ces sortes de relations sont tombées, doit l'être encore davantage dans les extraits qu'en donne M. Corneille, puisqu'elle est dépoüillée de plusieurs répetitions ennuyeuses, & de plusieurs minuties peu dignes d'attention. L'Auteur déclare qu'il doit un fort grand nombre d'articles à plusieurs personnes intelligentes, qui ne parlent qu'après avoir vû, & qui lui ont fourni des descriptions très-circonstanciées des différens lieux où ils ont été. Il ne se contente pas de donner un Extrait de la vie des Empereurs & de tous les Souverains qui ont gouverné quelque Royaume en Europe; mais quand il parle de quelque lieu qui ait été la patrie, ou d'un Souverain Pontife, ou de quelque illustre personnage, il a soin de marquer en quel siécle a vêcu ce Souverain Pontife, ou cet illustre personnage, & en quoi il s'est distingué pendant sa vie. Dans l'article d'Amiens, par exemple, on trouve que cette Ville a produit plusieurs grands hommes, & entr'autres Pierre l'Hermite, Gentilhomme solitaire, si renommé dans l'Histoire de la premiere Croisade: Jacques Sylvius, fameux par plusieurs ouvrages de Médecine, & célébre Professeur Royal: Jean Riolan homme illustre dans la Médecine, duquel nous avons plusieurs ouvrages recüeillis en un volume, & pere de Jean Riolan aussi Médecin, qui nous a laissé divers ouvrages d'Anatomie fort estimés: M. de Voiture, dont nous avons les élegantes Lettres: M. Rohaut, sçavant Philosophe,

losophe, qui nous a donné une si belle Physique, selon les principes de Descartes : M. du Cange si connu par ses Glossaires, par l'Edition de l'Histoire de Cinamus, par celle des Annales de Zonare, par la Description de Constantinople, par ses Commentaires sur l'Histoire de S. Louis, &c. M. Corneille fait l'Histoire abrégée de ces grands hommes, rapporte le tems de leur naissance, de leur mort, & plusieurs autres circonstances. On trouvera souvent le nom de M. Audifret cité dans ce Dictionnaire ; M. Corneille avouë que cet Auteur lui a beaucoup servi. Je cite si souvent M. Audifret, dit-il, qu'il est aisé de connoître de combien de difficultés sa Géographie m'a débarrassé. Il a mêlé l'ancienne avec la moderne d'une maniére qui m'a épargné de grandes recherches que j'aurois été obligé de faire, si je ne les eusse pas trouvées dans les trois volumes qu'il a donnés au public. Il y a quantité de lieux dont M. Corneille n'a marqué que les noms & la situation ; & il nous avertit que s'il en a usé ainsi, c'est que les livres qu'il a consultés, ne lui en ont pas appris davantage. Il prie ceux qui les connoissent à fond, d'envoyer au sieur Coignard Imprimeur du Roi, des mémoires instructifs, avec des corrections sur ce qui leur paroîtra peu juste, ou qui ne sera pas décrit assez exactement ; il dit que cet Imprimeur en fera bon usage. *Je n'ose rien demander pour moi*, ajoute-t-il ; *un homme entré dans la quatre-vingt-quatriéme année de son âge, n'a guéres sujet d'espérer de vivre encore assez, pour prendre soin de la seconde édition d'un si long ouvrage.* Nous souhaitons que l'Auteur se trouve trompé, & nous ne doutons point que tous ceux qui le connoissent, ne fassent avec nous le même souhait.

OPERE DI MONSIG. GIOVANNI DELLA CAZA, con una copiosa giunta di Scritture non più stampate, all'Illustriss. Sig. Conte Car. Ferrante Capponi, Gentiluome della Camera dell'Altezza Reale del Grand Duca di Toscana. C'est-à-dire : *les Oeuvres de M. Jean de la Caze, ausquelles on a joint plusieurs piéces qui n'avoient pas encore été imprimées, dédiées à M. le Comte Ferr. Capponi, Gentilhomme de la Chambre du Grand Duc de Toscane.* A Florence, de l'Imprimerie de Joseph Manni. 1707. in-4o. 3. vol. Tom. I. pp. 280. Tom. II. pp. 295. Tom. III. pp. 307.

DAns la Préface, qui est à la tête de ce Recueil, l'Editeur rend compte des raisons qui l'ont empêché de publier

plûtôt cette Edition. 1o. Il nous fait entendre qu'il a eu beaucoup de peine à éclaircir ce qui regarde la famille, la naissance, l'éducation, les emplois, & la mort de son Auteur. 2o. Il n'a pas trouvé moins de difficulté, dit-il, à recouvrer ses ouvrages, & à démêler les véritables d'avec ceux qu'il croit supposez. 3o. Il fait honneur à ceux qui l'ont aidé dans ces recherches, & rapporte les noms des Auteurs, dont il s'est servi.

Le premier volume contient, 1o. Les mêmes vers Italiens qui avoient été imprimés à Florence, à Venise, à Paris, à Naples, & ailleurs, avec les notes de M. Ménage, que M. l'Abbé Casotti a préférées à toutes les autres. Comme M. Ménage n'avoit fait des remarques que sur les cinquante premiers sonnets, l'Editeur y a ajoûté celles que M. l'Abbé Antonio Maria Salvini a faites sur les autres, avec la dissertation du sieur Torquato Tasso sur le 59e. sonnet; 2o. Quelques piéces de Poësie dans le goût des sonnets. L'Editeur a pris soin de marquer celles qui sont reconnuës pour être de Jean de la Caze, & celles qui lui sont contestées; 3o. Un paralelle de Pétrarque avec Jean de la Caze, composé par le Sign. Orazio Marta.

M. Cassotti a mis ses ouvrages en Prose Italienne dans le second volume. Elles consistent, 1o. Dans une instruction que le Pape Paul donna au Cardinal Charles Caraffa son neveu, en l'envoyant en Espagne en qualité de Nonce. L'éditeur n'est pas bien persuadé que cette piéce soit de la composition de Jean de la Caze, il croit qu'elle a été écrite par un nommé Saccoti Secretaire du Cardinal Caraffa, ou de la main du Pape même: 2o. Dans plusieurs Lettres sur différens sujets: 3o. Dans un petit ouvrage intitulé, *la Galatée*, ou l'Art de plaire dans le Commerce des honnêtes gens. Cette piéce est accompagnée de notes: 4o. Dans un Traité des Devoirs communs entre les amis supérieurs & les amis inférieurs: 5o. Dans un Discours à l'Empereur Charles-Quint sur la restitution de Plaisance au Duc Ottavio son gendre: 6o. Dans un autre Discours à la louange de la République de Venise.

Enfin le troisiéme volume comprend les Oeuvres Latines que Jean de la Caze a composées, tant en vers qu'en prose, à la tête desquelles est une Lettre d'Annibal Oricellarius à Victorius sur les Oeuvres de l'Auteur, avec la réponse de Victorius. Ces deux Lettres sont accompagnées d'une Préface que le même Victorius adresse au Lecteur.

Les Poësies tiennent le premier rang dans ce Recueïl; après

ſuivent une Traduction Latine du Traité des Devoirs communs entre les amis ſupérieurs & les amis inférieurs ; la Vie du Cardinal Bembo, celle de Gaſpar Contarini ; une Traduction de quelques Harangues de Thucydide, des Lettres Latines, une Diſſertation, ou plûtôt une invective contre Paul Verger, Evêque d'Iſtrie, à qui Jean de la Caze avoit fait le procès conjointement avec le Patriarche de Veniſe. Cette diſſertation ſert de réponſe aux écrits que ce Verger compoſa contre l'Auteur, contre les Cardinaux, & contre le Pape même, après qu'il ſe fût retiré en Allemagne. Comme cet Evêque d'Iſtrie avoit fait entrer les Allemands dans ſa cauſe, Jean de la Caze ſçait les démêler, & en parle d'une maniere à faire connoître qu'il n'a garde de les confondre avec ſon adverſaire. On trouve encore dans ce volume une Traduction Latine de la Deſcription que Thucydide a faite de la peſte, une Traduction du Menexeme de Pluton, un fragment d'Oraiſon funébre en l'honneur des Italiens qui furent tués dans la Guerre de Florence, une Epître au fameux Lambin, & un Diſcours aux Vénitiens, pour les engager d'entrer dans la Ligue faite entre le Roi Très-Chrétien, le Pape, & les Suiſſes, contre l'Empereur Charles-Quint.

L'Editeur nous fait remarquer que la famille de ſon Auteur étoit connuë dans le voiſinage de Florence dès le commencement du douziémé ſiécle. Il prétend qu'elle a tiré ſon nom du Village de la Caſe qui étoit ſon principal domaine, comme c'étoit aſſez l'uſage de ces temps-là. Elle s'eſt alliée depuis avec ce qu'il y a de grandes maiſons dans l'Italie, & elle a donné pluſieurs grands hommes qui ſe ſont diſtingués dans l'Egliſe & dans les Armes. On ne ſçait pas au juſte, ajoûte-t'il, où nâquit Jean de la Caze ; mais il eſt conſtant qu'il a été élevé à Bologne, & qu'il y a fait ſes premieres études. Ses premieres vûës n'étoient pas tournées du côté de l'Etat Ecclésiaſtique ; il s'étoit propoſé de parvenir aux Charges de la République de Florence, qui étoit alors un Etat Démocratique : mais comme ſes Poëſies l'avoient déja fait connoître à Rome, il prit le parti d'y aller, & s'y attacha particuliérement au Cardinal Alexandre Farneſe, depuis Pape ſous le nom de Paul III. Cette liaiſon engagea Jean de la Caze à s'appliquer à l'étude de choſes plus ſérieuſes & plus convenables à un Eccléſiaſtique. En peu de temps il acquit des lumieres, qui jointes aux talens qu'il avoit déja, le rendirent néceſſaire aux Succeſſeurs de Paul III. & il fut employé dans pluſieurs affaires importantes. En 1547. il fut envoyé à Veniſe en qualité de

Nonce ; il y fit le discours Latin qui se trouve à la fin du troisiéme volume de ce Recueil. C'est-là où il composa celui qu'il envoya à l'Empereur Charles-Quint, pour l'engager à restituer la Ville de Plaisance à son gendre Ottavio. A son retour de Venise ayant trouvé ses patrons morts, il quitta le commerce du grand monde, pour se donner tout entier à l'étude. Cependant les brouilleries qui s'élevérent à Florence entre les Médicis & les Strozzi, penserent lui faire perdre la vie ; mais les puissantes & vives recommandations de plusieurs Cardinaux, & de la plûpart des grands hommes de son siécle, obtinrent sa grace de Côme de Médicis, & peu après on lui donna l'Archevêché de Benevent. Ceux qui voudront sçavoir les raisons pourquoi Jean de la Caze avec un mérite si distingué, n'a pû parvenir au Cardinalat, pourront consulter les pages 50. 51. & 52. de la préface ; l'Editeur y expose ce qu'il a pû découvrir sur ce sujet. Il justifie son Auteur des reproches qui lui ont été faits par Pierre Paul Verger, & il ne convient pas que Jean de la Case ait composé l'ouvrage qui y a donné occasion.

Le jour de la mort de Jean de la Case n'est pas plus connu que le lieu de sa naissance. M. l'Abbé Casotti croit que l'opinion la mieux fondée est qu'il est mort le 14. Novembre 1556. âgé de 53. ans 4. mois & 16. jours ; il est enterré à Rome dans l'Egli. S. Laurent *in valle*. Son Epitaphe est à la fin de la préface de ce Recueil.

TRAITE' DES CONTRATS DE MARIAGE, *contenant un Recueil des maximes les plus approuvées, pour les régler & les dresser avec précaution ; & toutes les clauses différentes, dont ils peuvent être composés entre toutes sortes de personnes, suivant l'usage des pays de Coûtume & de Droit-Ecrit.* A Paris, au Palais, chez Damien Beugnié, dans la Grand'Salle, au Pillier des Consultations, au Lion d'or, 1708. in-12. pag. 446.

LEs Contrats de mariage sont les actes les plus autentiques de la société civile, soit par l'importance de l'engagement qui y donne lieu, soit par la liberté & l'étenduë des clauses qui y entrent. Une société qui doit durer autant que la vie, mérite bien qu'on en régle les conditions ; c'est pour apprendre la maniere de les régler, que ce Livre est donné au Public.

L'Auteur, avant que de s'engager dans cette explication particuliere, touche quelque chose du mariage en général : c'est,

dit-il, un nom d'honneur, sur lequel on ne doit tourner ses pensées qu'avec respect. Ce respect mal entendu pourroit rendre des gens trop timides, & les éloigner pour toujours du mariage. On tâche ici de leur inspirer d'autres pensées, en leur representant que parmi les Hebreux, celui qui négligeoit de prendre une femme, passoit pour un homicide ; que dans la Loi de Moïse, les Anciens qui voyoient que la femme avoit été tirée du côté de l'homme, ne pouvoient s'imaginer que ce même homme pût être parfait, sans se réünir à elle par le mariage ; que les Juifs encore aujourd'hui s'imposent l'obligation indispensable de se marier, & en fixent même le temps, qui est depuis 18. jusqu'à 20. ans : de sorte que c'est pécher, selon eux, que de laisser passer ce temps-là sans se marier. Au reste, quelque zelé que paroisse l'Auteur pour le mariage, par rapport à l'intérêt public, il respecte par religion, dans les Ecclésiastiques & les Religieux, le joug sacré du Celibat.

Mais en conseillant de prendre une femme, il conseille en même-temps une chose que tout le monde donne pour régle, & que personne presque ne pratique; c'est de faire plus d'attention à la personne qu'au bien. Il explique ensuite les formalités nécessaires soit aux personnes mineures, soit à celles qui ont atteint la majorité, pour parvenir dans les régles à la célébration de mariage : Et il rapporte également ce que les Loix Canoniques & les Loix Civiles prescrivent d'essentiel sur ce sujet ; telle est la matiere générale du premier chapitre de ce Traité.

On commence dans le second, à parler du Contrat de mariage. Cet acte n'est pas d'une nécessité absoluë. On y supplée par la Loi des pays où les Parties font leur demeure. Et lorsqu'entre majeurs il n'y a point de Contrat de mariage avant la célébration, on n'est pas reçû à en faire un dans la suite, parce qu'au moment que le mariage est célébré, la coûtume prend la place des conventions écrites, & on n'y peut plus déroger pendant le mariage. Cependant, quand des mineurs se trouvent lésés par le défaut de Contrat, les Juges en confirmant le mariage, ordonnent quelquefois qu'il sera dressé un Contrat par l'avis des parens, ou d'une personne qu'ils nomment d'office pour conseil.

Le Contrat de mariage une fois signé, ne peut recevoir aucun changement, à moins que les mêmes parens qui l'ont signé, n'y consentent ; encore faut-il que ce soit avant la célébration : car du moment que la célébration est faite, les conditions devien-

nent inviolables. Il n'eſt permis ſous aucun prétexte d'y donner atteinte, parce que les Contrats de mariage ſont de droit public; ce ſont des Loix que s'impoſent volontairement deux familles, en s'uniſſant enſemble ; & ces Loix regardent les deſcendans des Parties, comme les Parties mêmes. Il ſeroit dangereux de laiſſer au mari & à la femme la liberté de rétracter ou de réformer les engagemens ſous leſquels ils ſe ſont donnés l'un à l'autre; l'autorité & l'artifice en abuſeroient facilement, & l'attachement réciproque des perſonnes mariées ſeroit tous les jours une occaſion de fraude & de ſurpriſe. » En un mot, il eſt néceſſaire, dit » l'Auteur, que les Contrats de mariage ſoient immuables, par- » ce qu'ils ſervent de régle à la fortune des familles, & de titre à » la naiſſance des hommes ; & que pour parler avec Seneque, » liv. 6. *de benefic.* chap 21. il n'y a rien qu'on veuille plus forte- » ment, que ce qu'on ne veut pas même pouvoir changer.

Toutes ſortes de clauſes peuvent entrer dans les contrats de mariage, pourvû qu'elles ne ſoient pas contraires aux bonnes mœurs. Il y en a quelques-unes néanmoins qui ſont ordinaires,& d'autres qu'on n'employe que rarement;il y en a qui ſont ordinaires dans une Coûtume, & extraordinaires dans une autre. La communauté,par exemple, eſt une convention fort uſitée dans la Coûtume de Paris, & dans pluſieurs autres Coûtumes; elle eſt extrêmement rare dans les pays de Droit-Ecrit. Après ces principes généraux, l'Auteur entre dans le détail des clauſes qui compoſent les contrats de mariage, ſoit en pays de Coûtume, ſoit en Pays de Droit-Ecrit;& par rapport aux différens droits & aux différens uſages, il diſtingue les clauſes ordinaires d'avec les clauſes extraordinaires. Les clauſes ordinaires dans la Coûtume de Paris, ſont la ſtipulation ou l'excluſion de communauté, la faculté de renoncer, ou de reprendre, la convention de n'être tenu des dettes l'un de l'autre, quand elles ont été contractées avant le mariage, la conſtitution de dot, la ſtipulation de propres, l'ameubliſſement, le doüaire, le préciput, la faculté accordée à la femme de renoncer à la communauté, & de reprendre ce qu'elle y a apporté, le remploi des propres aliénés, l'indemnité des dettes auſquelles la femme s'eſt obligée. Il n'y a que trois clauſes ordinaires dans les pays de Droit-Ecrit:la conſtitution de dot, l'augment de dot, & les bagues & joyaux. A l'égard des clauſes extraordinaires, elles n'ont pas de nombre certain, tout dépend de la volonté des parties ; & tout ce qui ne bleſſe pas les bonnes mœurs, eſt reçu dans les contrats de mariage. On met

communément au rang des clauses extraordinaires, les donations, les institutions & substitutions contractuelles, la déclaration faite par les parens que leurs enfans sont francs & quittes dans le temps qu'ils se marient, & enfin les renonciations.

Le but de l'Auteur n'est pas de traiter les diverses questions qui ont rapport à toutes ces clauses différentes; il se borne à donner l'explication des clauses, & à en insérer le style dans son Traité. Il remarque à quelle occasion, & entre quelles personnes on peut se servir de chacune; les précautions qu'il faut apporter dans cet usage, pour n'être pas la victime de l'ignorance de certains Notaires. Il y a à la fin de l'ouvrage des modéles d'articles & de contrats de mariages tout dressés. On sépare ceux qui sont avantageux à la femme, d'avec ceux qui sont faits à l'avantage du mary, & on expose tout à la fois ce qui est favorable à l'un ou à l'autre dans ces sortes d'actes, soit en pays de Coûtume soit en Pays de Droit-Ecrit. L'Edit de 1697. qui a renouvellé, ou étendu les divers réglemens pour les formalités de mariages, est inséré mot à mot à la fin du livre.

XIV. JOURNAL DES SAVANS,

DU LUNDI 8. AVRIL M. DCC. IX.

ALTARE DAMASCENUM, SEU ECCLESIÆ Anglicanæ Politia, Ecclesiæ Scoticanæ obtrusa, à Formalistâ quodam delineata, illustrata & examinata, sub nomine olim Edwardi Didoclavii, studio & operâ Davidis Calderwood. Cui locis suis interserta Confutatio Parœneseos Tileni ad Scotos, Genevensis ut ait Disciplinæ Zelotas. Et adjecta Epistola Hieronymi Philadelphi de regimine Ecclesiæ Scoticanæ, ejusquæ Vindiciæ contra calumnias Johannis Spetswodii Fani Andreæ Pseudo-Archiepiscopi, per Anonymum. Editio priori longè elegantior & emendatior. Lugduni Batavorum, apud Cornelium Bouresteyn. 1708. C'est-à dire, *L'Autel de Damas, ou le Portrait, l'Eclaircissement & l'Examen de la Hierarchie de l'Eglise Anglicane, qu'on tâche d'introduire dans l'Eglise d'Ecosse; ouvrage qui a paru autrefois sous le nom de Didoclavius, & qui est en effet de David Calderwood, &c. Nouvelle édition plus belle & plus exacte que la premiere.* A Leyde,

chez Corneille Boutestyn, 1708. in-4. pag. 782. sans la Préface, l'Avertissement, & la Table.

VOici une nouvelle Edition d'un Livre qui parut pour la premiere fois en 1623. David Calderwood, homme célébre dans l'Eglise d'Ecosse, le donna au public sous le nom d'Edoüard Didoclavius. Il avoit de bonnes raisons pour ne se pas nommer. Jacques VI. Roi d'Ecosse, devenu Roi d'Angleterre, vouloit introduire en Ecosse la Discipline de l'Eglise Anglicane: & c'est cette Discipline que Calderwood attaque ici de toute sa force, sans ménager même la personne du Roi, contre lequel il a jetté dans sa Préface des traits de satyre & de mépris. Le nom d'*Autel de Damas*, qu'il donne à la Hierarchie Anglicane, fait voir qu'il n'en avoit pas moins d'horreur, que les gens de bien parmi les Juifs en avoient pour l'Autel que le Roi Achaz, contre l'ordre de Dieu, fit bâtir dans le Temple de Jérusalem, sur le modéle de celui qu'il avoit vû à Damas. La Religion Anglicane étoit pour lui, & pour les Calvinistes d'Ecosse, ce que cet Autel prophane étoit pour les véritables Juifs. On a de lui plusieurs ouvrages; l'un des plus estimés est son Histoire de l'Eglise d'Ecosse depuis le commencement de la Réformation jusqu'à la mort du Roi Jacques VI. C'est dans la Préface de celui-là qu'il est dit que le Roi ayant lû le livre dont nous rendons compte au public, fit voir du chagrin & de l'inquiétude: sur quoi un Evêque d'Angleterre s'étant fait fort de le réfuter en peu de tems: Comment vous y prendrez-vous, lui dit le Roi? & que répondre à un Auteur dont les sentimens sont fondés sur l'Ecriture, sur la Raison, & sur les Peres?

Tout l'ouvrage est distribué en quinze chapitres, qui comprennent tout ce qui regarde le Gouvernement de l'Eglise Anglicane. Les matieres y sont traitées en forme de théses. Les positions sont imprimées en caractere different de celui des preuves, & marquées avec des chiffres; ce qui met de l'ordre & de la clarté dans le corps du livre. On y traite d'abord de la Primauté du Roi, & de la Jurisdiction des Commissaires Royaux dans les Causes Ecclésiastiques. On vient ensuite aux Evêques, aux Archevêques, aux Vicaires généraux, aux Officiaux, &c. On traite après des cérémonies, de la vocation & de la fonction des Prêtres, de celle des Diacres; des biens Ecclésiastiques, & des Constitutions écrites ou non écrites. Dans le xv. chapitre, on examine & l'on réfute l'écrit de Tilenus, addressé aux Ecossois.

On

On a placé à la fin du Livre une lettre publiée sous le nom de Jerôme Philadelphe, touchant le Gouvernement de l'Eglise d'Ecosse, avec la défense de cette même lettre contre l'Evêque de Saint André en Ecosse, Jean Spotswood, par un Auteur anonyme.

On doit regarder ce livre comme un corps de controverses sur les points qui en Angleterre divisent les Calvinistes dont les uns conservant dans sa simplicité l'ordre des Eglises Calviniennes, sont pour cela nommés Puritains; les autres ont admis une Hierarchie assez approchante de la Hierarchie de l'Eglise Catholique Romaine; & parce qu'entre tous les Calvinistes il n'y a que ceux d'Angleterre qui s'y soient soumis, on l'appelle par distinction la Hierarchie Anglicane; tous les articles y sont traités avec assez d'étenduë & de netteté; l'Auteur y fait voir qu'avec l'étude de la Théologie, il y a joint l'étude des Belles-lettres, de l'Histoire, & du Droit Canonique. Il a fait un grand usage de toutes ses connoissances, pour attaquer l'Eglise Anglicane, & pour soutenir le parti des Puritains, pour lequel il a eu à souffrir de rudes & longues persécutions. Les Anglois souhaitoient d'avoir une nouvelle édition de ce livre, qui fût belle & correcte, & c'est ce qu'on a entrepris d'autant plus volontiers, qu'on l'a jugé plus agréable aux Eglises des Pays-bas, qui ne different que fort peu des Puritains d'Angleterre.

Voilà à peu près tout ce qu'on peut dire d'un livre de cette nature. Voici un échantillon de la méthode que l'Auteur s'est prescrite; nous le tirons de la page 54. où il attaque le titre de *Grace* que l'on donne à quelques Prélats d'Angleterre. Après avoir mis en thése ce titre, il s'attache dans ses preuves à en faire voir l'abus. Les deux Archevêques, dit-il, ont un titre qui marque la clémence. On les nomme *Mylords Grace*. L'Evêque se nomme simplement *Mylord*, Monseigneur; le titre de *Grace* ne se donne en Angleterre qu'aux Ducs, à l'exclusion de tout ce qui est au-dessous, comme des Comtes & des Marquis. On appelle *Mylord*, quiconque, ou par sa qualité, ou par son rang dans le monde, est élevé au-dessus des autres. Ce titre n'est plus, comme il étoit anciennement, une marque de Magistrature; mais c'est une marque de dignité: on le donne aux Ducs, aux Marquis, aux Comtes, & aux Vicomtes. L'Auteur examine ensuite comment ces titres d'honneur ont passé des personnes séculiéres aux Supérieurs Ecclésiastiques; dans lesquels il en condamne absolument l'usage. Il se fonde sur le passage de S. Luc, Chapitre

XXII. 25. *Reges Gentium dominantur eorum: & qui potestatem habent super eos, benefici vocantur 26. Vos autem non sic*, &c. Il trouve dans ce passage une défense formelle faite par Jesus-Christ à ses Disciples de se donner les mêmes titres que les Puissances séculieres, & il s'attache sur-tout à montrer le rapport qu'il y a de ce titre *Mylord Grace* à celui de *Benefici*. Il tâche de refuter ce qui a été dit par différens Auteurs, pour concilier l'usage de ces titres, avec la défense de Jesus-Christ: & s'appuyant sur le texte de l'Evangile où la défense semble regarder le titre *Benefici*; il conclut que les titres qui ont plus d'éclat & moins de rapport au prochain, sont encore bien plus défendus. Tel est le livre, & telle est la méthode de David Calderwood.

JUSTI FONTANINI FOROJULIENSIS DE ANTIQUItatibus Hortæ Coloniæ Etruscorum, Libri duo. Accedunt Acta vetera, inter quæ Decretum sincerum Gelasii I. ex insigni Codice Vaticano. Romæ, apud Franciscum Gonzagam, in via lata. M.DCCVIII. C'est-à-dire: *Deux livres sur les Antiquités d'Orti, &c. par M. Fontanini*. A Rome, chez François Gonzague, 1708. in-4°. pag. 511.

LE nom de M. Fontanini est célébre parmi les Sçavans de l'Italie; & cet Auteur marche avec distinction sur les traces de ceux, qui dans ces derniers tems ont soûtenu l'honneur des Lettres. Voici un nouvel ouvrage de sa façon, qui n'est pas indigne de la réputation de ceux qu'il a déja donnez au public: quoiqu'il lui soit, dit-il, échappé, tandis qu'il avoit l'esprit occupé de toute autre chose, & qu'il l'eût supprimé, si des personnes considérables n'eussent jugé plus à propos de le mettre au jour.

C'est, dit-il, une chose importante, que décrire l'origine des peuples & des Villes, parce que ces commencemens s'attirent une sorte de vénération. Moyse en a marqué plusieurs; & après lui Esdras, ou quiconque a écrit les Paralipomenes, a fait voir la même attention que Moyse pour l'origine des nations. Hérodote & Thucydide parmi les Grecs, & Caton le Censeur parmi les Latins, ont eu chacun de leur côté le même soin. M. Fontanini déplore ici la perte des ouvrages de ce dernier, & la mauvaise foi d'Annius de Viterbe à nous débiter des fables sous le nom de Caton. C'est donc sur l'exemple de ces grands hommes, qu'il a recherché, & qu'il publie les Antiquités d'Horta, aujourd'hui Orti.

Cet ouvrage est partagé en deux livres & chaque livre est distribué en plusieurs chapitres. Dans le premier livre on traite ce qui regarde les antiquités d'Orti: mais comme ce que l'on en peut dire est bien-tôt dit, M. Fontanini, suivant la maniere de plusieurs Sçavans, qui ne se tiennent pas toûjours dans les bornes que le titre de leur ouvrage semble leur prescrire, parle assez au long de quelques peuples voisins d'Orti, de leur langue, de leurs médailles, &c. & sçait tirer de son propre sujet de quoi fournir à des digressions pleines d'érudition & de choses curieuses. Il ne se pique point d'être original par-tout, & rend exactement justice aux Auteurs dont il profite. Le second livre est destiné à la célébre Proba Falconia, qui étoit d'Orti. Tout cela est suivi d'un Appendice, où l'Auteur a rassemblé un grand nombre d'actes & de piéces qui ont rapport à la Ville dont il écrit les antiquités: & cet Appendice n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans ce volume.

Horta qu'on nomme présentement Orti, étoit autrefois, selon la conjecture de M. Fontanini, l'une des douze Villes qui composoient le corps de l'ancienne Etrurie: (car l'Auteur en distingue trois.) Sa conjecture est fondée sur ce que Virgile dans le VII. livre de l'Eneïde, vers 716. fait mention d'*Horta*, comme d'une Ville distinguée dès le tems qu'il suppose qu'Enée arriva en Italie: *Nurcia*, dit ce Poëte, *& ORTINÆ Classes*. Dans ce vers, par le mot *Classes*, Servius entend *la Cavalerie* d'Horta, au lieu que M. Fontanini croit qu'on peut prendre ce mot dans son acception la plus ordinaire, & entendre tout simplement, une flotte, des vaisseaux, *Classem*: parce que près d'Horta le Tibre porte d'assez grands bâtimens.

Avant qu'Auguste eût envoyé une Colonie à Horta, cette Ville étoit de la Tribu nommée *Arniensis*, l'une des Tribus Rustiques. Or qu'Auguste y ait envoyé une Colonie, & que l'on y ait ensuite honoré le Dieu Mars sous le titre de Mars Vangeur, *Mars Ultor*, c'est ce que M. Fontanini prouve par une inscription copiée par M. Fabretti, non d'après l'original, mais d'après des recueils, *ex schedis*, & dans laquelle on lit: MAVORTI VLTORI.... VIR. COLON ORTANÆ AVG. Au sujet de quoi l'on traite ici amplement de la dignité, & des fonctions attachées au Duumvirat, au Sevirat, &c. qui étoient des Magistratures dans les Colonies Romaines, d'où l'on nommoit les principaux Officiers, *Duumviri*, *Seviri*, &c. Ce que l'Auteur

en rapporte, est pris, dit-il, du livre que le Cardinal Noris a donné sous le titre de *Cenotaphia Pisana*.

Par des inscriptions antiques trouvées dans les ruines d'Orti, on juge qu'autrefois les habitans reveroient particulierement Hercule. C'est ce qu'on peut recueillir de plusieurs pages de ce livre, où l'Auteur ne ménage pas l'érudition & les autorités : & comme Orti étoit une Ville de l'ancienne Etrurie, il traite du culte d'Hercule dans l'Etrurie, de la langue & de l'écriture Etrurienne, dont il fait voir des caracteres sur quelques médailles, & il en donne plusieurs alphabets différens. Cette matiere est traitée assez au long, pour en faire voir les difficultés, mais pas assez pour les resoudre. Et sur ce que M. Fontanini croit qu'à Horta on a honoré le Tibre comme une Divinité, il prend dans le livre du P. Berthauld *de Ara*, ce qui est dit sur les Autels dédiés aux fleuves, & en fait l'honneur à ce sçavant Prêtre de l'Oratoire. Comme d'ailleurs il s'attache à commenter toutes les inscriptions découvertes à Orti, & qu'il les éclaircit par d'autres monumens, il répand dans cette premiere partie de son ouvrage un grand air d'érudition.

Proba Falconia, qui fait le sujet du second livre, étoit d'Horta. Il en est parlé avec éloge dans plusieurs Auteurs anciens, & ceux qui ont fait des livres intitulés, Bibliothéques Ecclésiastiques, n'ont pas manqué de la mettre au rang des Ecrivains en vers. Elle étoit illustre par son talent de Poësie, qu'elle avoit employé à faire un Centon de Virgile sur les Mysteres de la foi. M. Fontanini croit que S. Jerôme dans sa CIII. lettre, blâme ce Centon : & sa preuve est que les vers cités par ce Pere, se trouvent dans le Centon de Proba Falconia. Quelques Ecrivains ont confondu cette femme avec une autre nommée Anicia Faltonia Proba, à qui le même S. Jerôme dans sa VIII. lettre donne de grandes loüanges, mais dont il ne loue point le sçavoir : ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si elle eût eu, comme Proba Falconia, le mérite des Lettres. S. Augustin qui en parle aussi, ne la loue pas non plus par cet endroit si remarquable dans une femme : preuve que Proba Falconia, & Anicia Falconia Proba sont deux personnes différentes. L'Auteur en apporte encore d'autres preuves, que nous passons. Ce Centon de Virgile est, selon M. Fontanini, celui que le Pape Gelase a mis au nombre des livres apocryphes : en quoi il soûtient que ce Pape n'a fait nul tort à la gloire de Proba Falconia, puisque, selon lui, le mot *apocryphe*, qui se dit d'un ouvrage, ne signifie pas

que l'ouvrage est défendu; mais il signifie simplement que cet ouvrage n'est point de ceux dont on fait lecture dans l'Assemblée publique des Fidéles. M. Fontanini fait ici le dénombrement des éditions de ce Centon, qui a été réimprimé plusieurs fois, (pag. 237.) & il employe un chapitre entier à traiter des Poëmes intitulés Centons, *Centones*.

On trouve dans les chapitres VI. & VII. une liste des Evêques d'Orti, depuis S. Cassien d'Alexandrie, qui vivoit sous Jovien, jusqu'à l'année 1704. L'Auteur en éclaircit l'histoire, & la chronologie, & termine souvent leurs articles par leurs épitaphes. La premiere piéce & la plus considérable de l'Appendice, est le Decret du Pape Gelase I. que l'Auteur a joint aux antiquités d'Orti, apparemment parce que le Centon de Falconia Proba, laquelle étoit d'Orti, y est nommé. Il a conféré ce Decret avec un ancien manuscrit, & il a pris soin de faire imprimer en caracteres rouges tout ce que ce MSS. lui a fourni, pour en remplir les lacunes. Le reste de l'Appendice est un recueil de piéces qui ont pour la plûpart rapport à l'Eglise d'Orti, & sur-tout à l'histoire de S. Cassien.

MALACHIÆ THRUSTON, M. D. DE RESPIRATIONIS Usu primario Diatriba. Accedunt Animadversiones à cl. viro in eandem conscriptæ, unà cum Responsionibus Auctoris, ut & Johannis Mayow Oxon. coll. omn. an. soc. Tractatus duo, quorum prior agit de Respiratione: alter de Rachitide. Lugd. Batavor. apud Theodorum Haak. 1708. C'est-à-dire: *Dissertation sur le principal Usage de la Respiration, par Malachie Thruston, Docteur en Médecine. On y a joint une Critique de la même Dissertation; la Réponse de l'Auteur à cette Critique, & deux Traités de M. Jean Mayow, l'un sur la Respiration, l'autre sur le Rachitis.* A Leyden, chez Theodore Haak, 1708. vol. in-12. pag. 195. pour la Dissertation de M. Thruston, & la Critique, avec la Réponse; & pag. 57. pour les deux Traités de M. Mayow.

LE dessein de M. Thruston dans ce Traité qui est connu depuis long-tems au public, aussi-bien que les autres de cette nouvelle édition, est de faire voir que le principal usage de la respiration, c'est de régler le mouvement du sang. Le sang a trois sortes de mouvemens, celui de fluide, celui de chaleur, & celui de circulation. Or la respiration les entretient tous trois. L'Auteur employe, pour le prouver, plusieurs raisons & plu-

sieurs expériences. Au regard de la circulation, il dit qu'on ne sçauroit douter qu'elle ne soit entretenuë par l'air qu'on respire, si l'on fait réflexion aux expériences suivantes, qui ont été faites; l'une par M. Croon en présence de plusieurs Sçavans de la Société Royale de Londres; & l'autre par M. Needham, en présence de M. Boile & de plusieurs autres. M. Croon prit un coq, & lui serra le col, jusqu'à ce que l'animal suffoqué, ne donnât plus de marques de vie. Ensuite il fit à la trachée artere une petite ouverture, par laquelle il souffla de l'air; le sang commença aussitôt à circuler, & le coq revint. M. Needham étrangla un chien avec une corde, & attendit que le mouvement du cœur fût entierement éteint; alors il ouvrit le ventre du chien, jusqu'aux vaisseaux qui portent le chyle; & par le moyen d'un tuyau qu'il ajusta au conduit de Pecquet, il souffla de l'air dans ce conduit; alors le cœur commença à battre, le sang à circuler, & l'animal à revivre comme auparavant. C'est une grande question, si l'air que l'on respire, peut entrer par les poulmons dans le sang. M. Thruston prétend qu'oüi, & fait là-dessus diverses réflexions qui peuvent servir, si non à résoudre, au moins à éclaircir un peu la difficulté.

La Dissertation de M. Mayow sur le même sujet renferme plusieurs observations curieuses. Cet Auteur fait consister le plus grand usage de la respiration, à introduire dans le sang certaines particules nitreuses de l'air, sans lesquelles il prétend que les animaux, ni les plantes ne sçauroient vivre. M. Thruston & M. Mayow prétendent tous deux que l'air est nécessaire au mouvement du sang, & ils regardent le sang comme une liqueur hétérogene, qui ne s'entretient que par la fermentation.

La Critique de la Dissertation de M. Thruston n'a rien de remarquable. La réponse qu'il y a faite, est modeste & satisfaisante.

Quant au Traité du *Rachitis*, c'est ce qu'il y a de plus considérable dans ce Recueil. Le *rachitis*, ou *charte*, dont M. Glisson a parlé le premier, est une maladie particuliere aux enfans, & qui a coûtume de les attaquer depuis l'âge de six mois jusqu'à un an & demi, ou deux ans. M. Mayow expose d'abord les signes diagnostiques de la charte, puis il recherche les causes de cette maladie, & il en rapporte les remédes. Les signes du Rachitis sont une disproportion de presque tous les membres: une tête extrêmement grosse, une peau lâche & molle: la plûpart des os courbés & noüés: l'épine voûtée, tant en dehors qu'en

dedans : la poitrine étroite & pointuë par-devant : les extrêmités des côtes pleines de nœufs : le ventre élevé & tendu : une foiblesse de tout le corps, & avec cela un bon visage, & sur-tout plus d'esprit que l'âge d'un enfant ne comporte.

Voilà ce qui se remarque au dehors, mais cette maladie ne fait pas de moindres changemens au dedans : le foye est plus gros qu'il ne doit être naturellement : le ventricule & les intestins sont extrêmement gonflés : le mesentere est rempli de glandes fort grosses.

Il n'est pas facile de décider qu'elle peut être la cause d'une maladie qui produit des effets si extraordinaires ; M. Mayow prétend qu'il ne faut chercher cette cause, ni dans aucun vice du cœur, ni dans aucune constitution particuliére des parties, mais seulement dans le suc nerveux, dont la distribution ne se fait pas également : car l'Auteur prétend que sans le suc nerveux, le corps ne sçauroit prendre de nourriture ; & pour le prouver, il fait remarquer que quand un nerf est coupé, la partie à laquelle il servoit, ne tarde pas à sécher.

Il remarque d'abord que la cause qui empêche ici le suc nerveux de se distribuer également à toutes les parties, ne peut être dans le cerveau ; parce qu'en effet si elle y étoit, tout le corps tomberoit dans le desséchement : ce qui n'arrive point dans le Rachitis, où on voit qu'au contraire la tête & les autres parties qui reçoivent des nerfs immédiatement du cerveau, sont plus grosses & plus nourries que les autres. Où chercher donc cette cause ? Dans la moëlle de l'épine, répond M. Mayow, laquelle est remplie d'humeurs grossiéres, qui l'empêchent de transmettre le suc nerveux qu'elle reçoit.

Rien ne prouve mieux la vérité d'un systême, que de pouvoir expliquer par ce systême toutes les difficultés qui se présentent. C'est la preuve que M. Mayow nous donne de la vérité du sien. Il suppose que la moüelle de l'épine est embarrassée par des sucs grossiers, qui empêchent la distribution du suc nerveux, & par ce moyen il rend raison de tous les accidens du Rachitis. Premiérement dans cette maladie la tête est plus grosse qu'elle n'a coûtume d'être naturellement ; cette grosseur vient de ce que le suc nerveux ne trouvant plus son passage libre dans la moëlle de l'épine, est obligé d'entrer avec plus d'abondance que jamais dans les nerfs qui viennent du cerveau, & de porter par conséquent à la tête plus de substance nourriciere & plus d'esprits animaux, qu'il ne lui en faut. De-là le bon visage, & en même tems cette vivacité d'esprit qu'on remarque dans les enfans attaqués du Rachitis.

Une autre circonstance considérable, c'est la grosseur du ventre. Cette circonstance s'explique par la même raison, puisque la plus grande partie des nerfs du bas ventre, tirent leur origine immédiate du cerveau, étant pour la plûpart des productions de la paire vague, & de l'intercostale. Il est vrai que l'intercostale emprunte des rameaux de la moëlle de l'épine ; mais si ces rameaux ne fournissent point de suc nourricier, c'est un défaut qui est suffisamment compensé par la substance que le cerveau fournit d'ailleurs. Pour ce qui est du foye dont la grosseur excéde aussi le volume ordinaire, l'Auteur répond que ce vaisseau n'étant presque composé que de sang, n'a pas tant besoin de suc nerveux que les autres parties.

Les nœuds & la courbure des os, sont ce qu'il y a de plus difficile ici à expliquer, d'autant que dans cette maladie, les os, au lieu d'être plus tendres, comme on le croiroit d'abord, sont au contraire plus durs. M. Glisson, pour expliquer un effet si surprenant, a recours à l'hypothese suivante, que M. Mayow rapporte, & qu'il refute ensuite. M. Glisson compare ici l'os courbé, à une colomne de plusieurs piéces posées les unes sur les autres, entre lesquelles on auroit mis de petits coins qui la feroient pancher de l'autre côté. Cela supposé, il dit que si les os se nourrissent plus d'un côté que de l'autre, il leur arrivera la même chose qu'à cette colomne ; avec cette différence, que le surplus de nourriture qui vient à un côté de l'os plutôt qu'à l'autre, doit courber l'os également dans toute son étenduë ; & qu'au lieu de former des angles en dedans, comme feroient des coins mis entre les pierres d'une colomne, il doit produire une exacte portion de cercle. M. Mayow, pour refuter le sentiment de M. Glisson, dit qu'on ne conçoit point ici comment il se peut faire que les os se nourrissent plus d'un côté que d'un autre, puisque dans le Rachitis, le sang qui les nourrit, se distribuë aussi également que pendant la santé. Une autre raison, c'est que s'il y avoit quelque inégalité dans la distribution du sang aux parties; ce feroient sans doute les plus exposées au froid qui en auroient moins, & ainsi la partie postérieure de l'os de la jambe, étant moins exposée au froid que l'antérieure, il faudroit que l'os se pliât en devant, au lieu qu'il se plie toujours en arriére. Il paroît d'ailleurs, par la figure des os courbés, qu'ils croissent également de tous les côtés, puisque l'os de la jambe a le côté concave aussi long que le côté convexe, sans quoi l'os de la cuisse qui s'y ajuste, ne pourroit s'y soûtenir qu'obliquement.

M. Ma-

M. Mayow apporte une explication toute différente de celle de M. Gliſſon. Les os ſe courbent, dit-il, parce que les parties muſculeuſes & charnuës qui y ſont attachées, ne reçoivent pas aſſez de nourriture, & que les os en reçoivent trop; car alors il arrive que l'os croiſſant plus que le muſcle, eſt tiré par le muſcle, comme par une corde: ce qui l'oblige à ſe courber. Mais d'où vient que l'os reçoit plus de nourriture, & que les muſcles en reçoivent moins? c'eſt que les os ſe nourriſſent de ſang, au lieu que les muſcles ſe nourriſſent du ſuc nerveux. Or ce ſuc nerveux leur venant de la moëlle de l'épine, il faut néceſſairement qu'ils en manquent, par la raiſon qui a été rapportée plus haut. Nous avons parlé au long de cette matiére dans le premier & dans le trente-troiſiéme Journal de 1707. & nous ne pourrions donner un plus long extrait du Traité de M. Mayow, ſans repéter ce que nous avons déja dit dans ces deux Journaux, en parlant du livre de M. Courtial ſur les maladies des os, & de celui de M. Petit ſur le même ſujet.

REPONSE A LA LETTRE D'UN ECCLESIASTIQUE,

publiée pour la défenſe du P. Hevrart, Recollet, touchant l'obligation d'aſſiſter à la Paroiſſe. Par M. Henri Colin, Paſteur de Notre-Dame, B. F. en Theologie. A Namur, chez Charles Gerard Albert, Imprimeur & Libraire, 1708. in-8. pp. 103.

AVant que d'entrer dans le détail de ce qui eſt contenu dans cette réponſe, il eſt bon de donner quelque legere idée des motifs qui ont engagé l'Auteur à la publier. Le Pere Hevrart Recollet à Namur, dit l'Auteur, ne pouvant ſouffrir les continuelles exhortations que je faiſois à mes Paroiſſiens ſur l'obligation d'aſſiſter à la Meſſe de Paroiſſe, & d'y entendre la parole de Dieu, *il m'a ſouvent attaqué dans ſes theſes ſur ce ſujet, il m'a piquotté dans ſes diſputes, & impoſé des choſes contre la verité.* M. Colin a négligé aſſez long-temps, dit-il, de répondre aux attaques du Pere Hevrart. Une Théſe ſoûtenuë par ce Religieux le 25. Octobre 1706. détermina le Paſteur à rompre le ſilence. Si nous en croyons M. Colin, ce Théologien répéta pluſieurs fois dans la diſpute, que le Paſteur méritoit d'être châtié, *meretur caſtigari ille Paſtor.* Cela engageoit le Paſteur à juſtifier ſa doctrine; auſſi le fit-il dans un écrit public, qui fut bien-tôt ſuivi d'un autre, du côté du Pere Hevrart. Nous en avons rendu compte dans le IX. Journal de 1708. Il porte pour titre: *Lettre d'un Eccleſiaſtique à M. Colin, Curé de Notre-Dame,* &c. Et c'eſt à ce dernier qu'on répond ici.

La réponse est précédée d'une préface, dans laquelle l'Auteur convient que les Religieux Mendians sont très-utiles à l'Eglise, lorsqu'ils demeurent dans les bornes de leur institution. Il tire ses preuves de quelques passages de S. Thomas & de S. Bonaventure. S. Thomas dit, 2. 2. q. 188. a. 4. ad 2. que l'institution des Religieux Mendians *est de soulager les Prélats & les autres Pasteurs sous leur autorité, dans la prédication & la conduite des ames.* » Nous » sommes, dit S. Bonaventure, comme ces pauvres qui ramas» sent les épics & les raisins que les moissonneurs laissent échap» per, c'est-à-dire les ames pour qui les Pasteurs, à qui il appar» tient de les conduire, ne suffisent pas. Les Ordres Mendians, » dit-il encore, sont établis pour suppléer au défaut du Clergé » dans la prédication & dans la conduite des ames, sans diminuer » en rien les droits du Clergé : *Tract. Quare Fratres Minores præ» dicent.* Si le Pere Hevrart, & les Reguliers de sa façon, conti» nuë M. Colin, avoient les sentimens de ces saints, qui sont les » plus grands ornemens & les plus grands défenseurs des Ordres » Mendians, s'ils étoient animés de leur esprit, ils auroient plus » de respect pour les ordonnances des Prélats, &c.

Après suit le corps de l'ouvrage qui est divisé en dix chapitres. L'Auteur répond d'abord aux accusations de son adversaire, qui lui a reproché d'avoir distribué un cahier anonyme sans approbation. M. Colin déclare ici que le cahier dont il s'agit, ne contient qu'une lettre Pastorale de S. Charles Borromée traduite en François. Cette piéce a été publiée par ordre de plusieurs Evêques, dit l'Auteur. Elle se trouve dans plusieurs livres, publiés avec privilége & approbation. Elle a été imprimée pour la premiére fois par ordre d'une Assemblée générale du Clergé de France, tenuë en 1658. Ainsi M. Colin prétend que son adversaire n'a pas raison de lui faire un crime d'avoir debité cette piéce. Il expose ensuite l'état de la question, qui se termine à sçavoir, *si les Chrétiens sont obligés en conscience d'assister à leur Paroisse, pour y entendre la Parole de Dieu, lorsque cela se peut faire commodément.* M. Colin prétend que cette question a été décidée par ce passage du Concile de Trente : *Que l'Evêque avertisse soigneusement le peuple, que chacun est obligé d'aller entendre la parole de Dieu dans sa Paroisse, lorsque cela se peut faire commodément.* Et la meilleure partie de cet ouvrage roule sur le sens qu'on doit donner à ce passage. Le reste est employé à repondre aux objections du Pere Hevrart.

DIRECTIONS FOR THE PROFITABLE READING Of the holy Scriptures, &c. C'est à dire *Instructions pour lire avec profit la sainte Ecriture : à quoi l'on a joint quelques observations, pour en confirmer la divinité, & pour en éclaircir les difficultés : par Guillaume Lowth, Chanoine de Winchester.* A Londres, chez H. Clements, &c. 1708. in-12. pag. 204.

CE Livre est écrit avec beaucoup de méthode & de netteté. Il est partagé en dix chapitres, dont chacun dans un espace assez court renferme quelque proposition importante, éclaircie & traitée assez à fond pour le dessein que l'Auteur a de réveiller dans le cœur des Anglois la piété qui s'affoiblit visiblement, & qui, dit-il, est presqu'éteinte entiérement. C'est par la lecture des saints livres qu'on la fait revivre & qu'on la ranime ; & c'est pour lever les difficultés qui se trouvent dans cette lecture, & dont les esprits mal disposés abusent, que M. Lowth a composé ce petit ouvrage. Il en fait voir l'importance par la grandeur des desordres, à quoi il veut remédier, dont un des principaux est, selon lui, l'argument que fournit aux Catholiques Romains, la liberté des autres Eglises, au sujet de l'Ecriture sainte : liberté qui dégenere en libertinage, & qui conduit les hommes à l'incredulité.

Les trois premiers chapitres contiennent des considérations générales sur le style de la sainte Ecriture, que l'Auteur tâche de faire connoître à ceux qui n'ont pas assez d'usage, ou qui ne l'ont pas étudié avec assez de reflexion. Il s'y attache aussi à faire remarquer & à justifier la méthode que le Saint Esprit a gardée pour nous instruire de toutes les vérités du salut. Dans le quatriéme chapitre, & dans les chapitres suivans, il entre plus particuliérement en matiére ; mais comme il n'entreprend pas d'examiner chaque livre de la Bible, il réduit sous certains titres tout ce qu'il veut approfondir. Sa division est naturelle ; car il parle d'abord des livres historiques de l'Ancien Testament : ensuite des livres moraux, des Pseaumes, & de leur utilité ; des Prophéties, & du fruit qu'on en peut tirer. Après quoi il vient aux Evangiles, & aux sujets principaux à quoi l'on doit faire attention en lisant les Epîtres des Apôtres. Le dixiéme & dernier chapitre est sur les avantages que la revélation a par-dessus la lumiere naturelle, & par dessus quelque systême que ce soit. Tout l'ouvrage est terminé par une récapitulation de ce qui a été dit au sujet de l'Ecriture sainte, & qui entr'autres choses en fait voir l'excellen-

ce, par comparaison avec tous les autres monumens de l'antiquité.

A la page 63. l'Auteur prétend que Dieu a partagé en six jours l'ouvrage de la création, pour signifier que le monde doit durer six mille ans, chacun des jours de la creation ayant rapport à un millier d'années, conformement, dit-il à ces paroles de S. Pierre, Ep. II. ch. 3. ℣. 8. *Unus dies apud Dominum sunt mille anni, & mille anni sicut dies unus.* Ce qui cependant ne veut dire autre chose, sinon qu'*à l'égard du Seigneur un jour est comme mille ans, & mille ans comme un jour.* Le temps qui suivra, ajoûte-t'il, ne sera qu'un long repos, un long Sabath.

Pag. 73. M. Lowth distingue dans l'Ancien Testament, comme deux systêmes de Religion, dont l'un, dit-il, est celui des Patriarches, des Prophétes, & des personnes éminentes en vertu parmi les Juifs : l'autre est celui des personnes grossiéres & peu instruites. Le premier est tout spirituel, & porte sur les fondemens de la Religion naturelle, dont il met les principes dans tout leur jour. Ces principes sont d'aimer Dieu au-dessus de toutes choses, & son prochain comme soi-même. L'autre systême consiste en observances exterieures & en cérémonies legales : & comme S. Paul releve, dit-il, le mérite du premier, aussi rabaisse-t'il l'autre, qu'il appelle dans son Epître aux Galates, chap. IV. ℣. 9. des *élémens foibles & inutiles : infirma & egena elementa.*

C'en est assez pour faire connoître ce livre, dans lequel, parmi plusieurs choses communes, on trouve quelquefois des remarques assez particuliéres.

HISTORIA COLLOQUII JEREVERENSIS INTER Lutheranos & Reform. an. 1576. instituti, ex idoneis monumentis adornata. Cui subjiciuntur ipsius Colloquii Acta, cum incerti Autoris annotationibus. Nunc primùm edita à D. Jo. Henr. Feustkingio, Ser. Princip. Servesta. Anhaltinis, à Sacris, Primariis & Consiliis Ecclesiasticis. Servestæ, apud Hæredes Fincelianos, 1707. C'est-à-dire : *Histoire du Colloque, tenu à Jever en 1576. entre les Lutheriens & les Réformés. On y a joint les Actes de ce Colloque, avec des notes d'un Anonyme, qui n'avoient pas encore paru. Par M. Jean-Henry Feustking.* A Serbst, chez les Heritiers de Fincelius, 1707. in-4. pag. 304.

LEs Actes du Colloque de Jever se trouvent dans plusieurs ouvrages imprimés. Jo. Wigand les rapporte dans son Livre intitulé: *De Sacramentarismo & Schismate Sacramentario Dogmata & Argumenta. Lipsiæ* 1584. in-4°. H. Hamelman en parle

dans les Commentaires Historiques qu'il nous donne du Comté d'Oldembourg. Nicolas Selneccer les fit imprimer à Leipsic en 1577. mais aucun de ces Auteurs n'a fait mention des divisions qui ont donné lieu à cette Assemblée, dit M. Feustking ; & c'est ce qui l'a porté à nous en donner un détail.

Jever est dans le pays de Iverland, qui fait partie de la Westphalie ; cette Ville appartient aujourd'hui au Prince d'Anhalt-Serbst, à qui elle est venue par la mort du dernier Comte d'Oldembourg : elle a autrefois eu ses Princes particuliers ; & Marie, derniére Souveraine d'Iever, laissa par testament cette Ville, avec ses dépendances, à Jean Comte d'Oldembourg, en 1573. Cette Princesse étoit Lutherienne, & le Comte Jean étoit de la même Religion. Ce Prince suivant les traces de Marie, s'appliqua à détruire la Religion des Anabaptistes, & celles des Zuingliens ; lesquelles s'étoient glissées en cette Province. Dans Carovige il fit dresser par Selneccer, fameux Theologien de cette Province, un Reglement auquel il voulut que tous ses Sujets se conformassent, & fit défense d'ordonner qui que ce fût au Ministére Ecclesiastique, qu'il n'eût signé auparavant cette espéce de formulaire. Ce Reglement contenoit un abregé de la doctrine contenue dans la Confession d'Ausbourg : il a été imprimé à Jene, en Langue du pays. Jean-Henri Japet Ministre de Schortz, Conrad Quintius, & Jean de Meppel, autres Ministres, ne voulurent point se soumettre à ce Reglement. Voilà ce qui a donné lieu à la Conférence tenue à Jever en 1576. entre les Lutheriens & les Calvinistes.

Les Commissaires qui présidérent à cette Assemblée pour le Comte d'Oldembourg, furent le Vicomte Jean Burchard de Steinberg, & le Chancelier Jean Halle. Les disputes roulérent sur les Exorcismes du Baptême, & sur la presence réelle du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ; Herman Hamelman & Henri Tittingius soutenoient la doctrine que Luther a enseignée sur ces deux points ; Jean Henri Japet, Conrat Zuantius, & Jean de Meppel, défendoient celle de Calvin. L'Auteur remarque que ces derniers furent vaincus, mais qu'ils ne se rendirent point ; en quoi il ne les estime pas, car il paroît fort attaché à la Religion Lutherienne. Après ce détail, on trouve les Actes originaux de cette assemblée ; ils sont accompagnés de Notes, que M. Feustking nous donne pour nouvelles.

XV. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 15. AVRIL M. DCCIX.

Das Evangelische Rostock oder Kurtzer Bericht von der Stadt Rostock &c. C'est-à-dire : *Rostock l'Evangelique , ou Description abregée de la naissance du Lutheranisme dans la Ville de Rostock , & des progrès qu'il y a fait depuis ; avec une Table Chronologique de l'Histoire de cette Eglise. On y a joint le Sermon qui fut prêché en 1703. dans l'Eglise de S. Nicolas , à l'occasion du renversement de la Tour de cette Eglise.* A Rostock , & à Leipsic , 1707. in-12. pag. 584.

En 1694. M. Jean Frid. Mayer publia un Livre intitulé : Hambourg Lutherienne, ou Histoire de la naissance & des progrès du Luthéranisme dans la Ville de Hambourg. Un Anonyme fit imprimer en 1698. un Ouvrage qui contient le détail de tout ce qui s'est passé dans Leipsic , lorsque la doctrine de Luther s'y est établie. Conrad Thiburd. Rango dans son livre intitulé : *Suecia Orthodoxa* , imprimé en 1688. rapporte les principaux événemens qui sont arrivés en Suede au sujet de l'établissement de cette même Religion. Jean Breverus avoit publié un livre dans le même goût en 1680. Cet Auteur y découvre comment la Ville de Riga a embrassé la Religion Lutherienne. M. Grappius nous donne ici une Relation abregée de la naissance & des progrès du Lutheranisme dans la Ville de Rostoch.

On trouve à la tête de cet Ouvrage un Sermon qui fut prêché en 1703. dans l'Eglise de S. Nicolas de Rostoch, à l'occasion de la Tour de ce Temple , laquelle fut renversée la même année par un coup de vent. M. Grappius prétend que cette Tour étoit une des plus magnifiques & des plus élevées de toute l'Allemagne ; elle étoit bâtie en fléche ; la hauteur de ses murailles jusqu'au commencement du toît , étoit de 86. aulnes d'Allemagne , & le toît qui étoit couvert de cuivre , en portoit 146 , en sorte que toute sa hauteur étoit de 232. aulnes d'Allemagne ; l'aulne fait environ deux pieds & demi de France.

Après ce détail M. Grappius commence sa relation. Il remarque d'abord que les premiers habitans de Rostoch étoient fort attachés au culte des idoles , & qu'ils ont eu bien de la peine à se soumettre à la Doctrine de l'Evangile. L'alliance qu'ils avoient

faite avec Charlemagne les obligea à recevoir la foi de JESUS-CHRIST, mais ils y renoncerent aussi-tôt après la mort de cet Empereur, & ils persévérérent dans le Paganisme jusqu'à l'Empire d'Othon le Grand, qui leur envoya l'Evêque d'Aldenbourg pour les convertir. Cette seconde conversion ne fut pas de longue durée, ils abandonnerent encore la Religion Chrétienne après la mort de cet Empereur, selon l'Auteur, & il fixe l'époque du Christianisme de Rostoch à l'an 1149. sous Pribislaus ou Primislaus, quatorziéme & dernier Roi des Obetrites (c'étoit le nom que portoient autrefois ces peuples.) M. Grappius ne fait pas grand cas de cette troisiéme conversion. Rostoch devenuë Chrétienne, dit-il, se replongea bien-tôt dans une autre espéce d'idolâtrie. On vit élever des Temples à l'honneur de S. Pierre, à l'honneur de S. Nicolas, à l'honneur de la Vierge Marie, &c. Chaque Temple étoit orné de plusieurs Autels où on honoroit des Saints en particulier. Il se forma plusieurs Assemblées de Religieux & de Religieuses, qui mettoient toute leur étude à enrichir leurs maisons.

M. Grappius regarde tout cela comme des abus qui ne pouvoient subsister long-tems ; aussi remarque-t-il que dès l'an 1404. une femme commença à les blâmer ; mais comme la Religion Catholique subsistoit encore dans toute sa force, elle fut condamnée à mourir par le feu. Un Prêtre renouvella les plaintes de cette femme en 1515. menacé du même supplice, il se retira en Flandre. Enfin en 1517. Joachin Schlüter prêcha publiquement les opinions de Luther dans l'Eglise de S. Pierre. Cette nouvelle doctrine déplut autant qu'elle surprit, & celui qui l'avoit prêchée, fut chassé de la Ville. Son exil ne dura pas longtems, le Duc de Mechelbourg, qui avoit déja embrassé le parti de Luther, rappella Schlüter. Celui-ci soutenu par un patron si puissant, donna à son zéle toute l'étenduë dont il étoit capable. Il attira plusieurs personnes à la communion Lutherienne, parmi lesquelles il y avoit quantité de Moines qui abandonnérent leur Convent, pour se marier, dit M. Grappius. Schlüter se maria lui-même, pour en donner l'exemple à ses disciples. Enfin il fut empoisonné par son Libraire, selon M. Grappius, & mourut à Rostoch en 1533. le jour de la Pentecôte. On lit cette inscription sur son tombeau : *Sepultura M. Joach. Schlüter, qui anno 1523. evangelium in hac Civitate purè prædicare incæpit, propter quod intoxicatus obiit in die Pentecostes, anno 1533.*

La Religion Lutherienne avoit déja fait de grands progrès

ſous ce Miniſtre : & en effet, comme le remarque M. Grappius ; une Religion qui donne des femmes aux Moines, & des maris aux Religieuſes ; qui accorde les biens de l'Egliſe & des Monaſtéres aux Souverains, qui diſpenſe le peuple du jeûne & de la confeſſion, ne pouvoit manquer de faire beaucoup de progrès. Enfin le Duc de Mechelbourg ayant porté les Magiſtrats à embraſſer la doctrine de Luther, tous les habitans de Roſtoch devinrent bien-tôt Lutheriens. On ne ſongea donc plus qu'à affermir la nouvelle Religion. Voici les meſures que l'on prit pour cela, dit notre Auteur. 1o. On remplit les Chaires de l'Univerſité de Profeſſeurs Lutheriens, auſquels on donna ordre d'obliger ceux qui vouloient prendre des degrés à embraſſer & à ſoutenir la doctrine de la Confeſſion d'Auſbourg. 2o. Pour détacher entiérement du Pape les Miniſtres de cette nouvelle Egliſe, on choiſit un Surintendant, qui devoit veiller ſur leur conduite, & juger des différends qui arriveroient entr'eux. 3o. En 1571. on établit un Conſiſtoire, pour connoître des diſputes qui regnoient encore entre les Catholiques & les Lutheriens. Ce Conſiſtoire acheva de ruiner les affaires de la Religion Catholique. Car ayant jugé en faveur des Lutheriens ; ceux qui demeurerent attachés à la Religion Romaine, furent obligés de ſortir de la Ville. On trouve ici une liſte de tous les Magiſtrats de Roſtoch depuis l'année 1527. juſques en 1707. une autre de tous les Surintendans qui ont gouverné l'Egliſe de Roſtoch depuis Jo. Draconites, qui fut élu en 1557. juſqu'à celui qui la gouverne aujourd'hui. On y a joint un catalogue des Miniſtres & des Profeſſeurs de l'Univerſité, avec une note des ouvrages qu'ils ont publiés. Voilà à peu-près ce qu'il y a d'hiſtorique dans cet ouvrage. Le reſte roule ſur la doctrine, les rites, & la diſcipline de l'Egliſe de Roſtoch.

Cette Egliſe célébre quatre Jubilés ; le premier en mémoire de l'introduction des dogmes de Luther ; le ſecond en mémoire de la converſion de l'Univerſité à la Religion Lutherienne ; le troiſiéme en mémoire du premier Sermon que Schlüter prêcha ſur la doctrine de Luther ; & le quatriéme en mémoire de la pacification d'Auſbourg. Pour les cérémonies, elles ſe gouvernent ſelon un Rituel Allemand qui fut imprimé à Wittemberg en 1552.

M. Grappius donne enſuite une idée de la doctrine qu'on profeſſe dans Roſtoch ; & il nous aſſûre qu'on a une très-grande attention à la conſerver dans ſa pureté. Dès que quelque Docteur s'en éloigne, on ne manque pas de le cenſurer, comme on a fait

à

à l'égard d'Adam Traziger Recteur de l'Université, qui soûtenoit que la fornication n'étoit pas un péché ; & à l'égard de Draconites, qui prétendoit qu'on n'étoit plus obligé d'observer le Décalogue. On n'a pas plus d'indulgence pour les Calvinistes & les Anabaptistes, selon l'Auteur ; on n'a jamais voulu recevoir aucun de leurs dogmes, dit-il ; & pour empêcher que ces deux Religions ne s'insinuent dans la Ville, il est défendu aux Bourgeois de recevoir chez eux ceux qui professent ces Religions, ou de leur loüer des maisons.

AN ENCHIRIDION OF FEVERS, INCIDENT TO Seamen, &c. C'est-à-dire : *Traité abregé des fiévres qui arrivent aux gens de Mer pendant l'Eté sur la Mediterranée ; dans lequel on explique les causes de ces fiévres, leurs symptômes, & la méthode de les guérir. On y a joint plusieurs Observations de Medecine, accompagnées des remarques nécessaires ; par Thomas Bates, Chirurgien.* A Londres, imprimé pour Jean Barnes, &c. Et se vend chez B. Bragg. 1708. &c. in-12. pag. 96.

IL y a peu de maladies, sur lesquelles on ait autant écrit, que sur les fiévres en général. La Medecine est inondée, pour ainsi dire, de Traités sur cette matiére, dont les uns ne nous offrent qu'un vain étalage d'érudition, les autres nous font admirer la souplesse ingenieuse des Auteurs à imaginer de specieux systêmes, pendant que nous n'avons qu'un très-petit nombre de ces ouvrages qui puissent nous instruire à fond du véritable caractére des différentes fiévres, & nous indiquer, pour les guérir sûrement, une méthode appuyée sur de fréquentes & solides observations. C'est donc rendre au Public un service très-utile, que de multiplier les Traités de la derniere espece ; & c'est ce qu'a voulu faire ici M. Bates. Il n'a nullement prétendu, comme il le déclare lui-même, se prévaloir de sa qualité de Chirurgien, pour s'ingérer mal-à-propos dans les affaires de la Médecine. S'il se mêle d'écrire sur les fiévres, ce n'est point en vûë de dogmatiser ; il ne se pique ni d'érudition ni de systême : c'est seulement pour communiquer à ceux de sa profession, qui sont obligés de faire sur les Vaisseaux la fonction de Médecins, ce que l'expérience de cinq campagnes a pû lui apprendre sur la nature & les remédes de certaines fiévres familieres aux gens de Mer, qui navigent pendant l'Eté sur la Mediterranée.

Ces fiévres ont cela de particulier, qu'elles attaquent presque toûjours ceux que la chaleur du jour, excessive dans ces climats

méridionaux, invite à passer la nuit au frais, sur le tillac du vaisseau. Ils sont d'abord saisis d'un frisson & d'un tremblement violent, accompagné de lassitude & de douleurs dans tous les membres; ce qui se termine quelquefois par une sueur abondante, après laquelle les malades se trouvent parfaitement soulagés. Mais pour l'ordinaire ils n'en sont pas quittes à si bon marché; le frisson est suivi de fiévre, de maux de tête, de vomissemens, & de nouvelles douleurs, différentes de celles dont nous venons de parler, & qui persévérent même après l'extinction de la fiévre. Cette maladie est rarement mortelle, & elle ne devient périlleuse, que par le mauvais traitement, ou la conduite irréguliére du malade. L'Auteur assûre que parmi plus de cent febricitans de cette espéce, dont il fut chargé en 1706. depuis le 5. de Mai que la Flotte partit de Lisbonne, jusqu'au dernier de Juillet, qu'elle aborda en Italie, il ne lui mourut qu'un seul homme, encore ce malade ne dut-il s'en prendre qu'à sa résistance opiniâtre aux ordonnances de M. Bates. Si la rélation est aussi sincére que le succès paroît heureux, on ne sçauroit trop estimer la méthode qui a opéré toutes ces guérisons. Mais avant que de la proposer, l'Auteur s'explique sur la cause de ces sortes de fiévres.

Il est persuadé que cette cause n'est autre que la matiére de l'insensible transpiration retenuë par l'impression du froid exterieur, qui resserre fortement les pores de la peau. Cette matiére accompagnée des *corpuscules frigorifiques*, qui s'insinuent, selon l'Auteur, par les routes de la transpiration même, excite d'abord les frissons & les tremblemens; après quoi si la nature est assez forte pour repousser l'ennemi, c'est-à dire, qu'il se fasse dans le sang une nouvelle séparation de ces particules étrangeres, qui s'y étoient introduites; alors une sueur abondante est la crise favorable, qui termine la maladie. Mais s'il arrive, au contraire, que ces mêmes particules hétérogénes se trouvent tellement engagées dans le sang, qu'elles ne puissent facilement s'en débarrasser, la fiévre s'allume & produit les divers symptômes, dont se plaignent ces sortes de malades, & dont M. Bates tâche de rendre raison, conformément à son hypotése. Une preuve, qui lui semble très-propre à justifier le sentiment où il est sur la cause de ces fiévres, c'est que si on examine avec un microscope la peau des malades saisis de leur accès, on n'y remarquera pas la moindre trace de la liqueur, qui dans l'état naturel, humecte cette partie, quelque séche qu'elle paroisse à l'œil.

C'est sur cette idée de transpiration interrompuë, que l'Auteur fonde toute sa méthode *curative*, qui ne tend qu'à donner une libre issuë à la matiére, dont le retour porte le trouble dans la masse du sang. Cela s'execute par deux différentes manœuvres, accommodées à deux différens termes de la maladie.

Si M. Bates est appellé avant que la fiévre se soit déclarée, c'est-à-dire, lorsqu'il n'est encore question que de frissonnemens & de lassitudes, il fait prendre sur le champ au malade un bol sudorifique composé *de seize grains d'antimoine diaphorétique, & de sept ou huit grains de sel volatile armoniac, incorporés dans quatre scrupules de thériaque*; à quoi il fait succeder, quelques heures aprés, une potion cordiale, accompagnée de quelques verrées d'une simple décoction de gruau bien chaude; & par ce moyen il entretient la sueur trois ou quatre heures & même davantage, jusqu'à ce que les douleurs & les lassitudes soient entiérement dissipées: circonstance, qui marque une parfaite guérison. Pour la confirmer, on a recours à un cordial stomachique, & à une poudre purgative, dont l'usage doit se continuer pendant deux ou trois jours.

Mais si l'Auteur, faute d'avoir été averti assez promptement, trouve son malade actuellement dans la fiévre, il prend une autre route pour le traitement. Aprés lui avoir fait tirer par une seule saignée douze, seize, & même jusqu'à vingt onces de sang, si la plénitude du sujet exige cette évacuation; il lui donne le tartre émétique en dose proportionnée à la violence du mal; & cela, moins en vûë de lui rendre la santé par le vomissement, que dans le dessein d'exciter par-là une sueur copieuse & salutaire; ce qui ne manque presque jamais d'arriver. Il soûtient les forces de son malade, pendant la sueur, par son cordial stomachique, composé *de quatre onces d'eau admirable, de trois onces d'esprit de menthe, d'autant d'eau de canelle orgée, & d'eau de lait, d'une once & demie de sirop d'œillets, & de huit gouttes d'huile de girofle*. Pour perfectionner la cure, il met en œuvre, ainsi que dans le premier cas, sa poudre purgative, où il fait entrer *deux onces de fleurs de camomille, une demie-once de jalap, autant d'antimoine diophorétique, une once & demie de crême de tartre, & huit gouttes d'huile de girofle*, & dont il ne détermine point la dose pour chaque prise. Il suffit, dit-il, qu'elle procure au malade trois ou quatre selles par jour. Si le vomitif n'excite qu'une sueur médiocre, & par consequent incapable d'emporter la fiévre; c'est alors qu'il place un cordial sudorifique, qui achéve l'ouvrage coommencé.

En confirmation de cette méthode, M. Bates nous fait part de treize observations, qui roûlent toutes sur des cures de ces 2. différentes espéces, & qu'il accompagne de quelques remarques ou réflexions. Il y expose en peu de mots les moyens dont il s'est servi, pour remedier aux divers symptômes qui l'ont traversé dans le traitement de ces maladies. Les plus considérables de ces accidens ont été, tantôt des vomissemens causés par l'indiscrétion des malades à se remplir d'eau pendant leur frisson; & calmés par les *anti-émétiques*; tantôt des cours de ventre, guéris par l'*Ipecacuanha*, &c.

Nous ne croyons pas devoir nous engager sur toutes ces choses dans un détail particulier. En voilà suffisamment pour donner aux gens du métier, une idée de cet ouvrage, & leur faire connoître le fruit qu'on peut recüeillir de semblables Traités.

TRACTATUS MEDICO-PHYSICUS DE TERRÆ MOtam in genere, quàm in specie, Marci Antonii Mellii Faventini olim Faventiæ publici Philosophiæ Lectoris, necnon S. M. Misericordiæ *Medicus primarius* atque *Chirurgus*, in hac novâ editione variis observationibus illustratus. C'est-à-dire: *Traité du Tremblement de Terre, par Marc Antoine Melli.* A Forli, en 1708. in-8°. pagg. 148.

ON trouve à la tête de ce Livre une Ode, sept Sonnets, un Madrigal, & deux Epigrammes, à la loüange de l'Auteur. Ceux qui les ont composés, ont sans doute eu égard à l'importance de la matiére, & ils ont cru qu'il suffisoit de travailler sur un fonds riche, pour acquérir le droit d'être loüé. L'Auteur témoin oculaire des derniers tremblemens de terre arrivés en Italie, tâche d'en donner les raisons. L'ouvrage est partagé en huit chapitres.

Dans le premier il parle des tremblemens de terre en général, des frayeurs qu'ils donnent, des maux qu'ils causent. Il rapporte les différentes espéces d'agitations ausquelles la Terre est sujette; & après avoir cité là-dessus Aristote & Cardan, il préfere à leurs opinions celle d'Albert le Grand, qui dit que *Terra movetur motu agitativo, subversivo, sciscivo, præcipitoso, impulsivo, translato, depressivo, inclinativo & elevativo.* La cause de ces mouvemens, est, selon l'Auteur, un feu qui met en œuvre la vertu elastique de l'air. Cela lui paroît évident, parce que, 1°. dans toutes les rélations des tremblemens de terre

il est fait mention de flammes qui sortent des ouvertures qui se font. 2°. La terre ne tremble guéres, qu'elle ne se couvre de cendres : or il n'y a que le feu qui fasse de la cendre. 3°. Les terres où le souffre abonde, sont exposées à de plus fréquentes agitations que les autres : ce qui n'arrive, que parce que le souffre s'enflamme aisément. On explique ici la génération du souffre dans les entrailles de la Terre, & on le compose d'exhalaisons huileuses & de sucs acides. Enfin ce qui convainc l'Auteur qu'il y a du feu dans la Terre, & qu'il n'a point tort de le regarder comme la cause des tremblemens ; ce sont les flammes du Vesuve, du Mont Ethna, & du Mont Chimere, du Mont Argée, du Mont Hecla, du Mont Athlas, & du Mont Timistan.

Le second chapitre est une confirmation du premier. On s'efforce d'y prouver une chose qu'il ne seroit pas d'ailleurs possible de nier, sçavoir que le feu met l'air dans un grand mouvement, lorsqu'il agit sur le nitre & sur le souffre. Les preuves de M. Melli consistent dans l'exposition des effets de la poudre à canon, de la poudre tonnante, & de l'or fulminant. Il enseigne la maniére de composer les poudres, & il fait observer avec soin que de tous les effets de la poudre à canon, celui qui mérite le mieux d'être comparé aux tremblemens de la terre, c'est le renversement des édifices que les mines font sauter.

Dans le troisiéme chapitre, il traite principalement de l'air. Il montre d'abord que l'air est nécessaire au feu pour subsister, & qu'il y a des vents soûterrains qui seuls peuvent donner d'assez grandes secousses à la superficie de la terre. Il s'étend ensuite sur le ressort de l'air ; & l'Arquebuze à vent, la Machine Pneumatique, & le Thermometre, lui fournissent les expériences ordinaires qui prouvent ce ressort. Le reste du chapitre ne renferme que quelques réflexions sur la maniere dont l'air, le feu, & les corps sur lesquels ils agissent, se conservent. Les parties de ces corps s'ébranlent à la verité, se séparent, s'écartent, semblent se dissiper ; mais à la fin elles se retrouvent, se réünissent, & forment les mêmes de nouveau composés.

Le chapitre quatriéme est un des plus curieux. M. Melli y fait voir par un très-grand nombre de citations, & sur-tout par l'autorité d'Aristote, que les influences des astres sont en partie cause des tremblemens de terre. La raison d'Aristote est, que ce monde inférieur est contigu au monde supérieur. Peut-on s'empêcher de conclure de-là, qu'il en est gouverné ? L'action du Soliel sur la Terre est évdent ; celle de la Lune sur les plantes

& ſur les lunatiques ne l'eſt guéres moins. On ne ſçauroit douter de l'influence de l'Etoile Polaire ſur l'éguille aimantée ; il n'eſt pas juſqu'aux cors des pieds qui n'annoncent aux hommes quel tems les Aſtres leur préparent, tant il y a de liaiſon entre ce bas monde & les Cieux. L'Auteur fondé ſur ces grands principes, accuſe les Etoiles d'une partie des ravages cauſés par les derniers tremblemens de terre. Il nous apprend en même tems, que Jerôme Albicini, célebre Aſtrologue de Florence, ayant découvert quelque choſe de leur malice, prédit que la terre ſeroit ébranlée, & que Mercure & Jupiter ſe diſpoſoient à la ſecoüer.

Dans le chapitre cinquiéme M. Melli entre dans un plus grand détail des cauſes prochaines des divers tremblemens. L'eau commence quelquefois à mettre le feu & l'air en train, comme il arrive lorſqu'on verſe de l'eau ſur la chaux vive. Quelquefois c'eſt le choc des corps durs qui produiſent des étincelles, qui fait naître un mouvement qui ſe multiplie, & qui embraſe les ſouffres, les ſels & les métaux.

Cet embraſement ſe communique tantôt ſucceſſivement, & tantôt en même tems dans toutes les cavités contiguës ; & ces cavités ſont ſi nombreuſes ou ſi vaſtes, qu'il paſſe quelquefois d'une partie du globe à une autre fort éloignée. Quelquefois auſſi il s'arrête, & ne fait ſentir ſes effets que dans l'étenduë d'un pays. En 1703. Rome & les Villes du Picentin furent agitées le même jour qu'Aquila, Norcia & Caſio. Le tremblement du troiſiéme Septembre 1701. s'étendit depuis la Romagne juſques dans l'Etat de Veniſe. Les chaleurs & la ſéchereſſe exceſſives qui le précederent, en furent la vraie cauſe, ſelon notre Auteur. La terre aride, & par tout entr'ouverte, recevoit ſans obſtacle les rayons du Soleil dans toute leur force, & ces rayons mirent en action les matiéres inflammables qui n'étoient déja que trop bien préparées. Les pluyes qui tombérent enfin refermérent les ouvertures, & le tremblement ceſſa. M. Melli donne une liſte de pluſieurs tremblemens de terre arrivés dans ſon pays depuis l'an 1117.

Il décrit en particulier dans le chapitre ſixiéme, celui de 1690. qui bouleverſa une montagne, qui détourna le cours de Lavemon, & qui fit périr quantité d'hommes & de troupeaux. A cette deſcription il joint d'aſſez longs extraits du Pere Kirker & de M. du Hamel ; après quoi il ſe fait des queſtions. Il demande pourquoi les tremblemens de terre ſont plus violens au commen-

cement que dans la suite? C'est, répond-il, qu'au commencement il y a une plus grande abondance de matiére. Pourquoi les édifices les plus solides sont-ils plûtôt renversés que de simples cabanes? C'est parce qu'ils n'obéïssent pas si bien au mouvement; ainsi un gros chêne est plûtôt déraciné qu'un roseau. Les autres questions sont, Si les élemens se trouvent actuellement dans les composés, & si tout mouvement vient de chaleur? Il soûtient que les élemens existent actuellement dans les mixtes, & il fonde son opinion sur des raisons tirées de la Philosophie Scholastique, & sur des expériences assez curieuses. En voici une qui sert àmontrer que l'eau même peut faire découvrir du feu dans un composé. Prenez de la chaux vive, du souffre, & un peu de gomme Arabique, & mêlez-les ensemble avec de l'huile de lin; cela fera une espéce de pâte qui s'allumera avec un peu d'eau, si l'Auteur dit la verité. Il parle ensuite de la maniére de faire le Phosphore avec de l'urine, mais on peut l'apprendre ailleurs plus sûrement.

Dans le septiéme chap itre, l'Auteur marque les lieux qui ont plus souffert des derniers tremblemens, & fait mention des libéralités du Pape, qui n'a rien épargné pour consoler les peuples affligés. Le huitiéme traité des Pronostiques de la durée des tremblemens de terre, & des remedes ausquels on peut recourir dans ces occasions.

Ordinairement avant les tremblemens, l'eau des fontaines & des puits change de couleur & de goût. On entend dans l'air des voix confuses, des mugissemens, un bruit semblable à celui du tonnerre. La mer s'enfle & s'éleve extraordinairement, quoiqu'il ne fasse pas de vent, l'air devient soudainement tranquile, & il paroît du côté de l'Occident un nuage en forme de ligne. Les autres signes rapporté par l'Auteur, sont l'apparition des Cometes. On en vit une à Norcia & à Aquila en 1703. Les innondations; il y en eut de grandes à Rome en 1703. & à Ferrare avant le tremblement de 1705. Le dérangement des saisons: il fit froid en Eté & chaud en Hiver en 1703. La diminution de la lumiere du Soleil, quoiqu'il ne paroisse aucun nuage. L'Eclipse du Soleil dans la queuë du Dragon, ainsi que le remarque Albert le Grand & les feux folets.

On ne détermine rien sur la durée des tremblemens, elle dépend de l'abondance des sou res qui les causent. Il faut user alors de préservatifs contre les exhalaisons malignes qui sortent de la terre. Le Baume apoplectique, l'Eau de la Reine de Hongrie, le

Vinaigre rosat, la Thériaque, l'Huile d'écorce de citron, peuvent, selon Mr. Melli, détourner une partie des mauvais effets de ces exhalaisons. La sauge, l'absinthe, l'écorce de limon & de citron, le romarin & la ruë peuvent être d'un grand secours: il en faut manger à jeun, il s'en faut frotter les narines. L'Auteur conseille aussi de prendre du caffé & du chocolat & de boire d'excellent vin. On doit éviter les passions violentes & les grands mouvemens du corps. Il ne faut laisser aucune ordure ni dans les maisons ni dans les ruës. Il est bon d'agiter l'air par de fréquentes décharges d'Artillerie, & de le purifier par la fumée de l'encens, des grains de genievre, des cloux de girofle, &c.

Quoique les lieux remplis d'antres & de cavernes, les maisons de bois, la pleine campagne paroissent les plus sûrs refuges dans le tems des tremblemens, Mr. Melli avouë qu'on n'est véritablement en sûreté nulle part, & cela l'engage à exhorter les peuples à mettre en Dieu leur principale confiance.

SECRET MEMOIRS OF THE LIFE OF THE honourable Sr. Cloudsley Shovel Knight, Amiral of Great Britain, &c. C'est-à-dire : *Mémoires secrets sur la vie de l'illustre Mr. Cloudsley Shovel, Chevalier, Amiral de la Grande Bretagne ; contenant l'Histoire de sa naissance, de son éducation, & de la maniere dont il s'est élevé, avec le récit des Batailles Navales & des autres expéditions ausquelles il a eu part depuis la révolution d'Angleterre, & une relation du Siége de Toulon, beaucoup plus exacte que toutes celles qui ont paru jusqu'à présent. Par une personne qui s'est trouvée à ce Siége, & qui a servi plusieurs campagnes, sous les ordres de cet Amiral.* A Londres, chez B. Bragge, 1708. in-12. pag. 131.

AU seul titre de *Mémoires secrets*, que porte cet Ouvrage, on s'attendroit naturellement à y trouver des mysteres de Politiques dévoilés, des intrigues de cabinet exposées au grand jour ; en un mot, on espereroit y voit à découvert les ressorts cachés qui ont contribué à l'élévation du Chevalier Shovel, & qui ont donné, pour ainsi dire, le branle aux expéditions militaires, où il s'est le plus signalé ; cependant ces Mémoires nous apprennent peu de circonstances, dont les Gazettes & les autres nouvelles publiques ne nous ayent amplement instruits, & par conséquent ils ne contiennent rien qui ait l'air d'*Anecdotes*, à moins qu'on ne veüille mettre en ce rang ce qu'on y dit de la naissance, de l'éducation & des premieres Campagnes de l'Amiral

nal dont il s'agit; particularités, qui n'occupent ici que quelques pages, & qui sont trop connuës des Anglois, pour mériter le nom d'Histoire secrette. Cela n'empêche pas qu'on ne doive tenir compte à l'Auteur du soin qu'il a pris de rassembler en un corps tout ce qui regarde les exploits d'un aussi grand homme de mer. Les gens de cette profession doivent même lui en sçavoir d'autant plus de gré, qu'on a vû jusqu'ici moins d'Ecrivains, sur-tout en Angleterre, qui se soient mis en peine de tirer de l'oubli, par des histoires particulieres, les actions mémorables de tant d'Amiraux, ausquels cette grande Isle est redevable de la gloire qu'elle s'est acquise dans la Marine. Aussi est-ce la principale raison qui a porté l'Auteur à publier ces mémoires qu'il dédie à la Veuve de son Héros, duquel il n'a pas oublié de faire graver le portrait.

M. Cloudsley Shovel nacquit dans une petite Ville voisine de *Clay*, dans le Comté de *Norfolk*. On ne nous dit point en quelle année: circonstance que nous n'avons pû recueillir de l'année de sa mort, parce qu'on a aussi négligé de nous informer de l'âge qu'il avoit alors. Il reçût d'abord une éducation proportionnée aux biens de ses parens, qui étoient d'une condition trés-médiocre. La fréquentation des Villes maritimes de sa Province où il alloit souvent pout les affaires de sa famille, lui inspira insensiblement l'envie de servir sur mer: dessein auquel ses parens, qui n'avoient rien de meilleur à lui procurer, donnerent volontiers les mains. Ses amis le placerent auprés de *Jean Narborough*, Officier de Marine distingué, qu'il servit en qualité de Valet-de-Chambre; sur quoi l'Auteur observe que *Narborough* lui-même avoit fait fortune dans un pareil poste, qu'il remplissoit auprès du fameux *Christophe Mins*, lequel s'étoit avancé par la même voye. *Narborough* ne fut pas long-tems à découvrir en la personne du jeune Shovel d'heureuses dispositions, qu'il prit plaisir à cultiver, en lui faisant apprendre tout ce qui peut servir à former un bon homme de mer. Mr. Shovel profita si bien de ces leçons, qu'aprés avoir passé par tous les dégrés subalternes, il se vit en état de pouvoir prétendre à une Lieutenance, qu'il obtint par les bons offices de son Protecteur.

L'Expédition contre les Corsaires de Barbarie, fut la premiere occasion où il fit connoître ce qu'on devoit attendre de son courage dans la suite. Ce fut lui qui conduisit le détachement des Barques destinées à mettre le feu aux Vaisseaux, que ces Pirates avoient retirés sous le Canon de leurs remparts, & cette

entreprise, par la prudence & l'intrépidité de cet Officier, eut un succès des plus favorables. Un service de cette importance fut récompensé par le Commandement d'un Vaisseau du sixiéme rang, vers la fin du regne de Charles II.

Mr. Shovel, dans la révolution arrivée sous le Roi Jacques, fut des premiers & des plus ardens à embrasser le parti d'un Prince d'Orange, & il fit tellement éclater son zele dans le combat de *Bantry-Bay* entre une partie de la Flotte Angloise & l'Escadre Françoise qui revenoit d'Irlande, où elle avoit débarqué du secours, qu'il fut fait Chevalier par le nouveau Roi, & peu de tems après, Contre-Amiral. Ce Prince le considerant comme un Officier, sur la fidélité duquel il pouvoit compter, lui donna la conduite de l'Escadre qui devoit transporter des troupes en Irlande.

On vante extrêmement ici l'action que Mr. Shovel fit au retour, lorsqu'il brûla quelques vaisseaux François & Irlandois, qui étoient restés à sec dans la Baye de Dublin, & que même il en prit un très-considérable, à la vûë, & malgré la résistance du Roi Jacques & de sa Garde, sur laquelle l'Amiral Anglois eut l'audace de faire tirer. L'Auteur, pour rendre cet attentat moins odieux, tâche de le colorer de toutes les raisons que l'esprit de rebellion a coûtume d'employer en pareil cas. Un exploit de cette nature sembloit exiger du Roi Guillaume de nouveaux témoignages de sa confiance pour un Officier qui lui étoit aussi dévoüé. Ce fut donc, sans doute, le motif qui engagea ce Prince, lorsqu'il voulut passer en Irlande, à s'embarquer sur le Vaisseau de Mr. Shovel.

On fait ensuite un détail du Combat Naval de *Beachy-head*, où les François eurent l'avantage sur la Flotte Hollandoise, abandonnée en quelque sorte par la Flotte Angloise, à l'inaction de laquelle on impute la perte que firent les Hollandois. L'Auteur prend de là occasion de se récrier sur le bonheur de Mr. Shovel, qui ne s'étant point trouvé à cette action, n'eut point à partager la honte de cette défaite avec le Comte de *Torrington*, Amiral d'Angleterre, auquel on avoit quelque sujet de l'attribuer.

La bonne fortune qui, (si l'on en croit l'Historien) accompagnoit par-tout Mr. Shovel, lui ménageoit un autre événement, où il pût recueillir plus de gloire. Ce fut la bataille de *la Hogue* où il commandoit en qualité de Contre-Amiral du Pavillon bleu, & au gain de laquelle il contribua autant que per-

fonne. L'Auteur exagere la perte que firent les François en cette rencontre, & il prétend qu'ils n'ont pû jusqu'ici s'en relever sur l'Océan. Il convient cependant que la Flotte du Comte de *Tourville* étoit fort inférieure à celle des Alliés, & il ne peut s'empêcher de rendre quelque justice à la bravoure des François, dans un combat aussi inégal.

Les Campagnes suivantes jusqu'à la paix de *Riswik*, ne furent remarquables sur mer, du côté des Alliés, que par le bombardement de plusieurs Places Maritimes de France, telles que *Diépe*, *le Havre de Grace*, *Calais*, *Saint Malo*, *Grainville*, *Saint Martin de Ré*, & *Olonne*. Mr. Shovel eut beaucoup de part à l'exécution de ces diverses entreprises, ayant dans toutes ces expéditions commandé la Flotte Angloise, soit en Chef, soit en Second.

Dans la guerre de 1702. on n'eut garde de laisser oisif un Officier aussi heureux & aussi expérimenté que l'étoit Mr. Shovel. Il eut le Commandement de la premiere Flotte que les Anglois envoyerent en Portugal, pour mettre comme le sceau à la nouvelle alliance qui venoit d'être concluë entre les deux Couronnes. Cet Amiral avoit ordre outre cela, d'allarmer les côtes d'Espagne, de renouveller les Traités avec les Corsaires de Barbarie, & de porter du secours aux *Camisars* des Sevennes: les vents contraires ne lui permirent pas d'exécuter en personne le dernier article de sa commission, & tout ce qu'il pût faire, (dit-on) en faveur de ces révoltés, fut de détacher de sa Flotte deux vaisseaux de Guerre, qui leur débarquérent des armes, des munitions, & de l'argent.

La Campagne suivante il joignit à Lisbonne l'Amiral *Rook*, dont la tentative sur *Barcelone* venoit d'échoüer, & il fut un de ceux qui opinérent le plus vivement pour le Siége de *Gibraltar* où les Alliés réüssirent comme il l'avoit prévu.

En 1705. il se trouva au *Combat Naval* donné proche de *Velez-Malaga*, entre la Flotte d'Angleterre, dont il étoit Amiral, conjointement avec Mr. *Rook* & celle de France, commandée par Mr. le Comte de Toulouse. L'Auteur fait un dénombrement des Vaisseaux de part & d'autre, qu'il nomme aussi-bien que leurs Capitaines; mais il faut avoüer que la plûpart des noms François qui paroissent dans cette liste, y sont étrangement défigurés. Il décrit ensuite cette action, qui dura depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit, laquelle sépara les combattans. Chaque parti s'attribua la victoire, mais l'Auteur soûtient que l'honneu

en est dû aux Alliés, avec d'autant plus de raison, que la Flotte Françoise destinée à donner du secours aux Espagnols pour reprendre Gibraltar, ne se mit point en devoir de le faire.

L'année suivante, on chargea Mr. Shovel d'une entreprise considérable, qui fut de conduire sur sa Flotte, l'Archiduc, le Comte de *Peterborough*, & des troupes de débarquement à Barcelone, pour en former le Siége. Nous passons par dessus les particularités qu'on nous en raconte, ainsi que nous avons fait sur celles des autres événemens rapportés dans ces mémoires, parce qu'elles ne roulent que sur des faits connus de tout le monde.

C'est par la même raison, que nous ne croyons pas devoir nous arrêter sur l'article du Siége de Toulon, dans lequel l'Auteur ne nous tient pas ce que nous promet le titre de son livre. Il paroît seulement, par la rélation peu circonstanciée qu'il en donne, que le Duc de Savoye, par rapport à ce Siége, ne sçut pas tirer de l'Amiral Shovel & de sa Flotte, les mêmes avantages qu'en avoit tirés l'Archiduc pour le Siége de Barcelone, l'année précédente. Ce fut au retour de cette expédition que le Vaisseau monté par notre Amiral, faisant voile pendant la nuit, se brisa contre les Rochers de *Scilly* sur les côtes d'Angleterre, & périt avec tout l'équipage. Telle fut la fin de Mr. Shovel, & quoique l'Auteur déplore la perte que fit sa Patrie en cette occasion, il croit entrevoir dans cette avanture quelque chose d'heureux pour cet Amiral, en ce qu'elle termina sa vie dans un tems, où la fortune qui l'avoit toujours favorisé, ne s'étoit point encore démentie. Son corps ayant été trouvé sur le sable, où la mer l'avoit jetté, fut porté à *Plymouth*, & de-là à Londres, où il fut enterré dans l'Abbaye de *Westminster*, avec toute la pompe dûe à son mérite. Il avoit épousé la veuve de M. *Narborough* son premier Maître, de laquelle il n'a point laissé d'enfans.

On nous donne à la fin de ces mémoires, le caractere de M. Shovel. On nous le dépeint orné de toutes les qualités qui peuvent former un excellent homme de mer; sage dans le conseil, courageux dans l'exécution, intrépide dans les plus grands périls, clément & moderé après la victoire, d'une expérience consommée dans tout ce qui concerne la Marine, & on nous le représente en même tems exempt de tous les vices dont se glorifient d'ordinaire les gens de cette profession, & dont les principaux sont le blasphême & l'ivrognerie. On le loüe extréme-

ment ſur le ſoin qu'il prit de ſes parens, & particulierement de ſa mere, pour laquelle il conſerva toujours beaucoup de tendreſſe, & ſur ſa reconnoiſſance envers la famille de Mr. *Narborough*, dont il regarda les enfans, comme s'ils euſſent été les ſiens propres. Enfin l'Auteur ne croit rien faire de trop pour l'honneur de ſon Héros, lorſqu'il le met en paralelle avec Parmenion, & qu'il aſſûre, que comme Alexandre n'a rien fait d'important ſans ce Général, au lieu que celui-ci a exécuté de grandes choſes ſans Alexandre, de même les Amiraux Anglois, ſous qui a commandé Mr. Shovel, n'ont rien fait ſans lui de fort mémorable, au lieu qu'il s'eſt ſignalé ſans leur ſecours par grand nombre d'exploits éclatans. L'Auteur auroit peut-être abandonné cette comparaiſon, comme faiſant tort à Mr. Shovel, s'il ſe fût reſſouvenu que Parmenion étoit mort avant la défaite de Porus, & la conquête des Indes par Alexandre, auquel cas le Capitaine Macédonien lui eût ſans doute paru fort inférieur à l'Amiral Anglois.

XVI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 22. AVRIL M. DCCIX.

ADEISIDÆMON, SIVE TITUS LIVIUS A SUPERSTIONE vindicatus. In quâ Diſſertatione probatur Livium Hiſtoricum, in ſacris prodigiis & oſtentis Romanorum enarrandis haudquaquam fuiſſe credulum aut ſuperſtitioſum: ipſamque ſuperſtitionem non minùs Reipublicæ (ſi non magis) exitioſam eſſe, quàm purum Atheïſmum. Auctore J. Tolando. Annexæ ſunt ejuſdem Origines Judaïcæ. Hagæ-Comitis, apud Thomam Johnſon, 1709. C'eſt-à-dire: *Tite-Live juſtifié de ſuperſtition. Diſſertation où l'on fait voir que cet Hiſtorien n'a point cru les prodiges qu'il raconte dans ſon Hiſtoire, & que la ſurperſtition n'eſt pas moins pernicieuſe aux peuples, que le pur Atheiſme. Par J. Toland. On y a joint les Origines Judaïſmes du même Auteur.* A la Haye, chez Thomas Johnſon, 1709. vol. in-12. pag. 199.

LE deſſein de M. Toland eſt de juſtifier ici Tite-Live ſur le reproche que quelques-uns lui ont fait d'être un Hiſtorien trop crédule, & d'avoir donné dans toutes les ſuperſtitions des

Romains. Pour cela on rapporte divers passages de cet Auteur ; par lesquels il paroît que Tite-Live, bien loin d'ajoûter foi aux fables des Romains, regardoit toute leur Religion comme un moyen qu'on avoit inventé, pour contenir les peuples dans le devoir. Les Romains étoient superstitieux, mais leurs Legislateurs & leurs Prêtres ne l'étoient pas ; & ceux-ci, dit M. Toland, n'entretenoient la superstition que par intérêt, & par des vûës de politique. L'Auteur, après avoir avancé cette proposition, essaye d'aller plus loin ; & après diverses réflexions sur le penchant naturel des peuples à croire tout ce qui tient du prodige, il voudroit persuader que Moyse n'étoit qu'un sage Politique, qui sçavoit profiter habilement de la crédulité de ceux qui le suivoient. De dire sur quelles raisons il se fonde, c'est de quoi nous serions bien en peine ; tout ce que nous dirons, c'est que M. Toland paroît lui-même avoir beaucoup compté ici sur la crédulité de ses Lecteurs, & que nous n'avons trouvé pour toute preuve de ce qu'il avance, que la hardiesse qu'il a euë de l'avancer. Nous nous en tiendrons donc uniquement à l'article de Tite-Live. Voici quelques-uns des endroits qu'on allégue ; pour faire voir que cet Historien n'étoit point superstitieux.

Tite-Live, en parlant de Numa, dit que la premiere chose à quoi songea ce Prince, fut d'inspirer aux peuples la crainte des Dieux ; mais que prévoyant qu'il ne pourroit venir à bout de son dessein, sans recourir à quelque fable, il feignit d'avoir eu commerce avec la Déesse Egerie, & d'en avoir reçu ordre d'instituer des Prêtres & des sacrifices en l'honneur de chaque Dieu en particulier. La maniere dont il raconte que Romulus fut divinisé, fait voir que cet Historien n'avoit pas grande foi au Dieu tutelaire de Rome, & qu'il regardoit comme un Dieu imaginaire. A peine l'a-t-il représenté entre les mains des Sénateurs qui le mettent en piéces, qu'il le fait proclamer Dieu par ceux mêmes qui viennent de le mettre à mort. Mais ce qui fait bien voir le discernement de Tite-Live ; c'est l'avertissement qu'il donne lui-même dans la Préface. Pour ce qui est, dit-il, de toutes les choses qu'on assûre s'être passées avant la fondation de Rome, & qui paroissent plûtôt tirées des fables des Poëtes ; que des monumens anciens ; je n'ai dessein, ni de les soûtenir, ni de les combattre. Dans le vingtiéme livre, en parlant de certains prodiges, que le peuple croyoit trop bonnement, il dit : Il arriva alors plusieurs prodiges à Rome, ou ce qui est presque la même chose, quand les esprits sont une fois émus, on annonça plusieurs prodiges,

qui furent crûs trop légerement. Les prodiges dont parle ici Tite-Live, sont un Vaisseau apparu en l'air, une pluye de pierres, une lance qui s'agita toute seule, un bœuf qui monta de lui-même à un troisiéme étage. Dans le 24. livre il remarque, au sujet de quelques autres prodiges, que plus les simples ajoûtoient foi à ces prodiges, & plus on leur en débitoit

Notre Auteur n'oublie pas ici ce que dit Tite-Live dans un autre endroit du même livre *Alia ludibria oculorum auriumque credita pro veris: On crut comme des vérités ce qui n'étoit que des illusions des yeux & des oreilles.* Il n'oublie pas non plus la réflexion que fait l'Historien dans le vingt-septiéme livre, au sujet de ces rats qui rongerent de l'or dans le Temple de Jupiter. Le bruit couroit, dit Tite-Live, que des rats avoient rongé de l'or dans le Temple de Jupiter, tant il est vrai que la fausse religion se plaît de mêler lesDieux jusques dans les plus petites choses.M. Toland, après plusieurs autres citations semblables, fait voir les maux qu'on doit craindre de la surperstition, & apporte plusieurs raisons pour prouver que l'Athéisme est moins dangereux. Puis revenant à Tite-Live, il déclame en des termes très-forts contre S. Gregoire qu'il accuse d'avoir brûlé les livres de cet Historien.

Dans le Traité des Origines Judaïques qui est joint à celui-ci, l'Auteur entreprend de refuter ce que M. Huet a écrit de Strabon au sujet de Moyse, lorsqu'il dit dans sa Démonstration Evangélique que Strabon est digne d'une estime infinie, d'avoir parlé de Moyse & des Juifs avec tant de candeur & de sincérité. Cependant Strabon, dit M. Toland, compare Moyse à Minos, à Licurgue, à Zamolxis, &c. & raconte de ce Législateur des choses très-différentes de celles qui se trouvent dans le Pentateuque. On reproche ici à M. Huet de n'avoir presque pas fait une citation juste parmi tout ce grand nombre d'Auteurs qu'il rapporte dans son livre ; & on dit qu'entre ceux qu'on y trouve cités en faveur de Moyse, il y en a plus de soixante qui n'ont pas seulement songé à Moyse, & qu'au regard des autres, c'est tout le plus, s'il s'en trouve un ou deux qui en ayent parlé dans le sens que prétend M. Huet. M. Toland avertit que le reproche qu'il fait ici à cet illustre Prélat, n'intéresse en rien la Religion Chrétienne, & que ce qu'on en doit conclure, c'est que la Religion n'a pas besoin qu'on recoure à des fausses preuves, pour l'appuyer. On rapporte ici à cette occasion l'exemple d'Ouzelius, qui dans ses Notes sur Minutius Felix, voulant faire voir

que les Payens ont reconnu l'unité de Dieu, cite entr'autres Manilius, qui dit: *Deus est qui non mutatur in ævum.* Ce vers semble décisif, cependant il a un sens impie, puisque le Poëte n'y entend parler que du monde, qu'il croit éternel. C'est ce qu'il est facile de voir par les paroles qui précédent ce vers. Tout est sujet au changement, dit ce Poëte, mais le monde ne change point, rien n'est capable de l'augmenter, ni diminuer; il sera toûjours le même, parce qu'il a toûjours été le même. Tel que nos peres l'ont vû, & que nous le voyons aujourd'hui, tel le verront nos descendans; il est Dieu, & ne change jamais.

At manet incolumis mundus, suàque omnia servat,
Quæ nec longa dies auget, minuitve senectus,
Nec motus puncto currit, cursusve fatigat;
Idem semper erit, quoniam semper fuit idem:
Non alium vidêre patres, aliumve minores
Aspicient: Deus est, qui non mutatur in ævem.

M. Toland accuse Eusebe d'avoir cité aussi mal-à-propos les Philosophes & les Poëtes dans sa Démonstration Evangélique, & d'avoir pris ce qu'ils disent du monde, comme s'ils l'avoient dit du véritable Dieu. Après ces réflexions, l'Auteur revient à M. Huet. Il dit qu'en profitant ainsi de l'équivoque des mots, pour donner aux paroles des Auteurs le sens qu'on veut, il n'y a rien de si facile que de trouver des autorités; qu'il n'est pas étonnant qu'avec une telle méthode, M. Huet ait trouvé le moyen de démontrer que la Théologie du Paganisme descend de Moyse: Que tous les Dieux des Egyptiens, des Phéniciens, des Perses, des Grecs, des Romains, ne sont autre que Moyse; Que leurs Rois même, comme Cecrops, Minos, Romulus; Que leurs Législateurs, comme Zoroastre: & leurs Poëtes, comme Musée, Orphée, Linus, Amphyon, ne sont que Moyse déguisé sous différentes fables. Ce que notre Auteur a plus de peine à passer ici à M. Huet, c'est que Bacchus, Typhon, Silene, Priape, Adonis, ne soient point différens de ce Législateur des Hébreux.

Il ne faut pas après cela, dit-il, donner la torture à son esprit, pour conclure que toutes les Déesses de la Fable, & Venus même, n'ont été qu'une même & seule personne, c'est-à-dire, ou Sephora femme de Moyse, ou Marie sa sœur. On épluche ici avec beaucoup de soin un passage de Diodore de Sicile, indiqué par M. Huet, comme un endroit favorable à Moyse. Dio-

dore-

dore de Sicile, selon M. Huet, exalte les vertus de Moyse, & dit qu'il est le premier qui ait donné des loix aux Egyptiens. M. Toland cite le passage en Grec & en Latin, & prétend que la seule lecture de ce passage suffit pour faire voir le contraire de ce qu'avance M. Huet.

Toutes ces réflexions ne sont que des préliminaires qui conduisent insensiblement notre Auteur à l'examen du passage de Strabon, dont nous avons parlé d'abord. Il s'agit de sçavoir si Strabon, qui selon M. Huet, parle avec tant de candeur de Moyse, en parle au sens de M. Huet, & s'il ne le représente point comme un Philosophe qui ne connoissoit d'autre Dieu que l'Univers; car c'étoit-là le sentiment de plusieurs anciens Philosophes, comme c'est encore aujourd'hui celui des Chinois Lettrés, & de plusieurs autres peuples d'Orient. Pour décider la question, M. Toland se contente de rapporter le passage de Strabon, & d'y faire quelques notes tirées de l'Ecriture. L'opinion la plus commune sur l'Origine des Juifs, dit Strabon, c'est que ces peuples sont venus des Egyptiens, & que Moyse étant sorti d'Egypte, fut suivi de plusieurs personnes à qui il déclara que les Egyptiens étoient dans l'erreur, de comparer les Dieux à des serpens, & à d'autres animaux; que les Grecs ne se trompoient pas moins de se les représenter sous la forme humaine: qu'il n'y avoit point d'autre Dieu, que ce qu'on appelle le Ciel & la Terre: que c'étoit une folie de vouloir représenter aucune image des choses que nous voyons: qu'il falloit bâtir un Temple digne de ce Dieu, sans rendre aucun culte à des figures: que ceux à qui il arrivoit de faire de bons songes, & qui vivoient selon la justice, devoient faire des sommeils pour eux & pour les autres, & attendre de Dieu quelque don & quelque signe: que les autres ne devoient rien espérer. Moyse, poursuit Strabon, persuada par ce discours beaucoup de monde, qu'il conduisit dans le lieu où fut bâti le Temple de Jerusalem. Il s'empara de ce lieu avec d'autant plus de facilité, que c'étoit un lieu inculte & peu praticable. Il s'y établit un Empire considérable, non par les armes, mais par les sacrifices qu'il institua. Ses Successeurs continuerent quelque tems dans les mêmes coûtumes, mais ils devinrent ensuite superstitieux, & tyrans. De la superstition nacquirent l'abstinence de certaines viandes, & la circoncision; & de la tyrannie vinrent les brigandages, &c.

L'Auteur fait plusieurs réflexions sur ce passage de Strabon, dont la premiere est, que si l'on excepte ce que dit Strabon de la

défense que fit Moyse d'adorer les idoles, il n'y a rien qui puisse donner lieu à M. Huet de s'autoriser du témoignage de Strabon. La seconde : Que ce que dit Strabon de la stérilité du lieu où Moyse mena son peuple, s'accorde avec les relations des voyageurs, & se trouve fort différent de ce qui est dit dans l'Exode, où ce pays est représenté comme un des plus fertiles: ce qui se peut néanmoins justifier, dit M. Toland, en le prenant figurément. La troisiéme : que tous les Ecrivains dignes de foi, conviennent que les Juifs quitterent l'Egypte ; mais qu'on ne sçait s'ils supposent que ce peuple étoit véritablement d'Egypte. Quelques-uns même les font originaires de Crete, & disent qu'ils furent appellés *Judæi*, du Mont Ida. D'autres les font venir d'Ethiopie, mais c'est sans aucun fondement, dit notre Auteur ; & le sentiment le plus raisonnable des Auteurs profanes est, selon lui, celui de Strabon, qui les prend pour des Egyptiens. La Judée n'est éloignée de l'Egypte que de quelques journées de chemin, & cette proximité a fait souvent confondre les habitans de la Judée avec ceux de l'Egypte : ce qui est si vrai, que quand Moyse se sauva chez les Madianistes, on le prit aussi-tôt pour un Egyptien. De plus, les Egyptiens avoient parmi les Juifs des priviléges que les autres nations n'avoient pas ; ce qui est un second motif pour croire que ces peuples n'étoient pas fort différens.

Tacite dit que les Juifs furent des Assyriens qui vinrent s'établir en Egypte. Mais quand cela seroit, dit M. Toland, ils habiterent en Egypte pendant plus de quatre cens ans ; & une si longue habitation suffit pour les rendre véritablement Egyptiens : autrement les Saxons ne devroient jamais passer pour Anglois. Quant à Moyse, poursuit l'Auteur, il étoit Prêtre Egyptien, & on lit dans les Actes des Apôtres, qu'il avoit été instruit dans la sagesse des Egyptiens : ce qui ne s'accordoit qu'aux Prêtres & aux Princes. La quatriéme réflexion de notre Auteur, c'est que la défense que fit Moyse d'adorer des idoles, n'est point une preuve qu'il crût un Dieu immatériel. M. Toland va plus loin, & il voudroit persuader que ce qui est dit de Dieu dans le chapitre IV. du Deuteronome, est équivoque, & pourroit s'entendre du monde materiel.

L'Auteur, après plusieurs autres réflexions que nous passons, marque un grand regret de ce que la plûpart de ceux qui ont écrit sur le Pentateuque, n'ont fait nulle mention du passage de Strabon ; & il finit, en protestant que s'il a attaqué un Auteur aussi illustre que M. Huet, ç'a été uniquement pour conserver à

l'Histoire son intégrité. Nous aurions fait plusieurs réflexions sur les propositions impies dont ce livre est rempli, si nous n'avions crû qu'il suffisoit de les exposer, pour exciter le juste soulevement du public.

DISSERTATIO ACADEMICA DE SICLIS HEBRÆOrum quam, Deo volente, &c. Præside, &c. Domino Jac. Christophoro Iselio, &c. ad XXX. Martii, an. M. DCCVIII. &c. proponit Joannes Zuingerus. C'est-à-dire : *Dissertation, ou Theses sur les Sicles des Hébreux, proposées par Jean Zuingerus, sous l'autorité de M. Iselius, Président.* A Basle, chez Jean Brandmüller. Broch. in-4°. pag. 22.

ON ignore qui ont été les Inventeurs de la Monnoye. La plûpart des Auteurs Grecs en attribuent l'invention à Phidon, Prince des Argiens, & disent qu'il fit son premier essai à Egine. D'autres l'attribuent à Démodice, femme de Midas. D'autres enfin à Erichtonius, ou aux Lydiens, ou aux Naxiens, ou à Rhonus Roi de Thessalie. Ces Princes & ces Peuples, remarque l'Auteur, peuvent bien avoir introduit chez eux l'usage de la monnoye, mais on s'en servoit ailleurs long-tems auparavant. Joseph fut vendu vingt sicles; Abraham paya en monnoye la caverne & le champ d'Ephron; & peut-être que même dès ce tems-là cette maniere de commercer étoit déja fort ancienne. Les Hébreux avoient diverses sortes de monnoye. Celles dont on parle ici, & qui étoient d'argent, sont le *Gerah*, qui pesoit seize grains; l'*Agorah*, qui valoit à peu près autant que le *Gerah*; le *Keschita*, qu'on faisoit aussi de même poids, & qui étoit marqué de la figure d'un agneau; & le *Sicle*.

Ce mot vient de שקל *il a pesé*. On sçait assez qu'anciennement les peuples jugeoient de la monnoye par le poids; & l'Auteur observe que même à présent, au lieu de compter l'argent, on le pese à la Chine, & en divers endroits de l'Afrique. Le sicle étoit ou *sacré*, ou *profane*. Le sacré pesoit une demie once, & valoit vingt Gérah. Quoique cette monnoye fût principalement employée aux choses sacrées, il étoit impossible néanmoins qu'on ne s'en servît aussi dans le commerce ordinaire; car sans cela il auroit été fort inutile aux Prêtres, & d'en fabriquer, & d'en recevoir des peuples. Le sicle profane ne pesoit que la moitié du sacré. Au-dessous du sicle il y avoit le *demi-sicle*, le *triens*, & le *quadrans*; l'Ecriture en fait mention.

Les ficles étoient d'argent;& si les saints livres font quelquefois de mention de ficles d'or, c'est seulement pour désigner le poids cette monnoye d'or. De-là vient qu'on ne trouve sur aucune de ces sortes de piéces qui nous restent, le mot de ficle, au lieu qu'il est toûjours sur celles d'argent. Les figures représentées sur le ficles sont différentes. Sur quelques-unes on voit d'un côté un vase, qui, selon notre Auteur, est une cassolette, avec la lettre א au-dessus; & autour, cette légende en lettres Samaritaines : שק לישראל *Sicle d'Israël;* & de l'autre côté, la verge d'Aaron, chargée de fleurs & de fruits, & accompagnée de cette légende : ירושלים קרשה *Jerusalem la sainte*. Les lettres Samaritaines semblent prouver que ces ficles ont été faits avant le schisme de Jeroboam. Jusqu'à ce tems-là le nom d'*Israël* fut celui de tout le peuple, & tout le peuple revera Jerusalem ; mais depuis on n'entendit par *Israël*, que les dix Tribus révoltées, qui cesserent bien-tôt d'avoir pour la Ville sainte le respect qui lui étoit dû.

Les lettres שר & שם tiennent quelquefois la place de l'א;& suivant les Auteurs qu'on cite ici, les premieres marquent le Nom de Dieu שדי, & les autres שלומה מלך *Salomon Roi*, comme l'א signifie, ou le nom d'une Ville, qui commence par cet lettre, ou le Nom de Dieu ארוכי, ou אחר, *un*.

La légende de quelques autres ficles est en lettres Hébraïques modernes ; & ces ficles différent encore des premiers, en ce qu'il sort de l'encensoir une fumée, & que sur le revers, la verge d'Aaron ne porte ni fleurs, ni fruits. Ces ficles, selon le Pere Kirker, sont aussi anciens, ou même plus anciens que ceux dont l'inscription est en caracteres Samaritains & il prétend le prouver par des médailles déterrées à Jerusalem, sur lesquelles on voit la tête de Salomon, & au revers le Temple avec des inscriptions en lettres Hébraïques quarrées, comme sont celles des ficles, dont il est question. Mais notre Auteur, qui croit que ces lettres sont de l'invention d'Esdras, s'éloigne fort du sentiment du Pere Kirker; & il paroît convaincu que les médailles dont parle ce Pere, sont fausses, ou au moins qu'il ne faut les regarder que comme des mémoriaux fabriqués à Jerusalem par les Juifs des derniers tems. C'est ainsi, ajoûte-t-il, que les Romains chargeoient assez souvent leur monnoye de figures qui rappelloient les faits les plus reculés, afin d'en renouveller le souvenir.

Le ficle commun ou Royal présentoit aux yeux, d'une part la Montagne de Sion fortifiée, & ces mots : *Jerusalem la sainte*; & de l'autre, cette inscription : *Le Roi David & le Roi Salomon*

son fils. L'Auteur fait mention d'autres ficles, où l'on découvre non-feulement la tête de Moyse & celle de Salomon, mais aussi celle de JESUS-CHRIST. Ces piéces lui paroissent fausses, parce que les Juifs avoient tant d'aversion pour les images, qu'il n'est pas croyable qu'ils en ayent jamais chargé leurs monnoies. Il est difficile de déterminer auquel tems, & sous quel Chef la fabrique des sicles a commencé chez les Hebreux. L'Auteur conjecture qu'elle a commencé sous Moyse, parce que Dieu se servit de lui pour imposer aux Juifs des loix qui supposoient manifestement qu'ils avoient des sicles.

La derniere remarque de l'Auteur regarde les trente sicles qui furent donnés à Judas pour sa trahison. C'étoit, selon plusieurs Ecrivains célébres, des piéces de monnoye qui étoient en usage chez les Gentils, & qui valoient beaucoup plus que ne valoient les sicles ; tels enfin quo les médailles Rhodiennes qu'on garde à Rome & à Paris dans les cabinets de quelques Antiquaires. Car, disent Baronius, Pancirole & les autres, quelle apparence y a-t-il que Judas eût voulu livrer son Maître pour quinze onces d'argent ? Comment avec une somme si modique, les Juifs eussent-ils pû acheter un champ auprès de Jerusalem, c'est-à-dire, auprès d'une grande Ville très-peuplée, dont tous les environs devoient être fort chers ? Abraham étoit dans un pays presque désert ; il n'avoit besoin que d'un très-petit espace pour enterrer sa femme ; & cependant le champ d'Ephron lui coûta quatre cent sicles. Il paroît donc que les sicles que Judas reçut, & qu'il rendit ensuite, étoient ou des piéces d'or, ou des piéces d'argent d'un poids bien plus grand, que n'étoient même les sicles sacrés. Malgré ce raisonnement, notre Auteur tient qu'il faut prendre ici les sicles à la rigueur. JESUS-CHRIST, observe-t-il, ne devoit être vendu qu'autant que se vendoit un esclave : or le prix d'un esclave étoit précisément de trente sicles. Le champ qu'achetérent les Juifs, étoit apparemment petit & stérile, au lieu que celui qu'acquit Abraham, pouvoit être spacieux & de grand rapport. A l'égard des dispositions de Judas, quoiqu'il n'y ait nulle proportion entre une somme si peu considérable & son crime, elles n'embarrassent point M. Zuinger. Judas ne s'imaginoit pas que sa trahison pût causer la mort à son Maître, & d'ailleurs il étoit bien resolu de le déclarer innocent, si les Juifs poussoient les choses trop loin. Dans ces circonstances, une somme très-modique suffisoit pour le tenter efficacement, lui, dont le vice dominant étoit une avarice insatiable.

Joh. Wolffgang Triers Kurtze Fragen von den menschlichen Neigungen &c. C'est à-dire : *Traité des Inclinations de l'homme, où l'on explique leurs principes & leurs effets, & où l'on enseigne la manière de les connoître, tant dans soi-même, que dans les autres. Par Jean Wolffgang Trier.* A Leipsic, chez Jean Frideric Gledilsch 1709. in-12. pp. 310.

L'Auteur déclare qu'il n'a eu aucun dessein de favoriser par cet ouvrage le penchant naturel qui porte tous les hommes à juger mal les uns des autres. Il s'est proposé, dit-il, de leur apprendre à pratiquer l'humilité, en leur apprenant à se connoître. Il prétend qu'on est parvenu à une connoissance suffisante de soi-même, lorsqu'on connoît son temperament, & pour découvrir son tempérament ou celui des autres, il suffit, selon lui, de remarquer en soi-même ou dans les autres quelques-unes des qualités qui caractérisent chaque temperament en particulier. Dans cette vûë il parcourt tous les tempéramens qu'il connoît, il en marque la différence, & s'attache sur-tout à rapporter leurs bonnes & leurs mauvaises qualités,

M. Trier admet quatre sortes de tempéramens, qu'il appelle simples, parce que, selon l'Auteur, tous les autres sont composés de ces quatre premiers, qui sont le bilieux, le mélancolique, le sanguin, & le phlegmatique. Il fait consister le tempérament bilieux dans un sang échauffé, & il prétend que les hommes de ce temperament sont laborieux, superstitieux, & habiles dans le maniment des affaires. Comme ils ont beaucoup d'esprit, ils conduisent parfaitement une entreprise à sa fin. Ils se mettent en colere fort facilement ; ils ont de la peine à pardonner, & gardent long-temps leur haine. Ils aiment la gloire. Ceux qui leur rendent des honneurs, leur sont toujours les plus agréables, & ils pardonnent aisément les excès dans lesquels tombent ceux qui les honorent plus que la justice & la verité ne le demandent. Ce tempérament ne se trouve que dans les personnes qui ont le teint noir, quoique haut en couleur, la peau rude, les veines grosses, la voix forte, & le regard fixe & hardi. L'Auteur leur donne de la mémoire & du jugement, mais il dit qu'ils n'ont point de religion, quoiqu'ils soient fort attentifs à en garder les apparences. Il les croit tous athées, libertins, ou fanatiques. Ils consacrent tout à l'ambition, dit-il, leur sang échauffé les porte au plaisir, mais ils ne se le permettent qu'autant qu'il peut s'accorder avec leur élévation, à laquelle ils pensent toujours. Ils sont doux & affables ; mais l'Auteur

ne veut pas qu'on ait aucune confiance dans leurs paroles. Il prétend qu'elles sont toujours trompeuses, & qu'ils ne caressent que ceux dont ils croyent avoir besoin. Sont-ils mariés, ils traitent leurs femmes avec hauteur & avec fierté. Les femmes de ce tempérament sont des furies; & s'il arrive que le mari & la femme soient tous deux d'un tempérament bilieux, ils vivront ensemble *comme deux coqs qui sont obligés de vivre sur le même fumier.* L'Auteur défend le vin & l'usage du tabac, à ceux qui sont de ce tempérament.

La passion dominante des tempéramens mélancholiques, est l'avarice, selon notre Auteur. Vous les voyez toujours attentifs à leurs intérêts, se refuser le nécessaire, pour épargner la dépense, former tous les jours mille projets nouveaux, & tomber dans une tristesse qui va souvent jusqu'au désespoir, lorsqu'ils ont manqué l'occasion de grossir leurs revenus. Ils sont durs à l'égard de leurs freres. S'ils font l'aumône, ou quelque autre action de religion, c'est toujours dans la vûë d'attirer la benédiction du Ciel sur leurs biens temporels, qui sont les seuls qui les touchent. On ne gagne leurs bonnes graces, qu'à force d'argent. La conversation qui roule sur les moyens de faire fortune est la seule qui leur plaise. Ceux qui sont d'un tempérament mélancolique, ont le teint d'un pâle un peu livide. Si nous en croyons M. Trier, ils ont toujours l'air triste & les yeux endormis. Les rides leur viennent de bonne heure au visage; ils sont peu sensibles aux injures, & très-lents à parler & à marcher. L'Auteur leur trouve peu d'esprit & de jugement. Les hommes de ce caractére, dit-il, aiment peu leurs femmes, & sont peu propres à vivre dans le mariage; car si la femme est du même temperament, le mariage sera stérile; si au contraire elle est d'une autre complexion, elle ne pourra souffrir son mari.

L'amour du plaisir est le plus grand défaut des tempéramens sanguins, selon M. Trier; leur sang qui coule facilement les rend toujours d'une humeur enjoüée; ils aiment le commerce des Dames, la bonne chere & le jeu. Les personnes de ce temperament ont ordinairement le teint blanc, avec du vermillon sur les joües, la peau unie, le regard doux, la voye agréable & claire, & les veines petites. L'Auteur leur accorde beaucoup d'esprit & un bon cœur. Ils sont francs, dit-il, & comme ils parlent toujours à cœur ouvert, ils sont souvent trompés. Ils aiment leurs domestiques, & vivent bien avec leurs femmes, quand elles sont du même tempérament qu'eux. Il ajoûte que la joye

regne dans la Cour des Princes de cette complexion. L'adultére, la fornication, &c. y trouvent un azile & des protecteurs, mais on y fuit les fatigues de la guerre. M. Trier semble préférerce tempérament à tous les autres. Les bonnes qualités qu'il y remarque, l'emportent sur l'amour des femmes, qui est, selon lui, la passion dominante des tempéramens sanguins. De plus, dans l'examen qu'il fait des péchés, il trouve que l'impureté est le plus léger & le plus pardonnable de tous, parce que les suites lui en paroissent moins funestes que celles des autres.

Les hommes d'un tempérament phlegmatique ne sont bons qu'à table, selon M. Trier. Tous leurs desirs se terminent à bien boire & à bien manger. Ils ont ordinairement beaucoup d'appetit, parce que les humeurs qu'ils amassent par la quantité des alimens, augmentent en eux le desir de manger. L'Auteur ne leur donne ni jugement ni esprit ; il leur accorde une mémoire heureuse, mais il leur en ôte tout le mérite ; car il prétend qu'ils oublient avec la même facilité qu'ils apprennent. Il ajoûte qu'ils n'aiment point leurs freres, qu'ils sont très-sensibles aux injures, & qu'ils sont toujours prêts à se vanger, à moins qu'on n'ait soin d'appaiser leur colere par quelque bon repas. Voici les marques ausquelles on connoît les hommes de ce temperament. Si nous en croyons l'Auteur, ils ont le teint blanc & beaucoup d'embonpoint, les yeux endormis, & la marche pésante, ils sont ordinairement rustiques, impolis, grossiers, & peu propres au métier de la guerre.

M. Trier décrit ensuite les tempéramens mixtes, c'est-à-dire, qui participent à plusieurs des quatre dont nous venons de parler. Nous ne le suivrons point dans toutes ces descriptions. Le Lecteur pourra aisément juger du mérite de cet ouvrage, par les endroits que nous venons de rapporter.

NOUVEAU SYSTEME DU MONDE, CONFORME *à l'Ecriture-Sainte, où les Phénoménes sont expliqués sans excentricité de mouvement ; composé par M. le Clerc, Chevalier Romain, Dessinateur & Graveur ordinaire de la Maison du Roi ; révû & augmenté.* A Paris, chez Pierre Giffart, 1708. In-8°, pagg. 200.

COmme nous avons parlé de cet ouvrage dans le IV. Journal de 1707. nous avons crû devoir rendre compte au public des additions que l'Auteur a faites dans cette nouvelle Edition. Elles consistent en seize articles, qui servent d'explication aux

aux trente-sept premiers, dont le livre fut composé d'abord.

Dans l'article 21. il avoit parlé de la plus grande vitesse apparente du Soleil dans le Zodiaque. Il explique dans les articles 38. & 39. pourquoi le Soleil ne paroît pas avancer chaque jour également dans le Zodiaque, quoiqu'il y avance véritablement de près d'un degré.

M. le Clerc avoit dit dans l'article 14. que le Soleil tourne aussi-bien que la Terre & les autres Planettes autour du centre du grand tourbillon. Il apporte ici huit nouvelles raisons pour appuyer cette opinion; & pour une plus grande explication de ce qui doit résulter de ce sentiment, il prétend 1o. Que le diametre de l'orbe du Soleil est peu considérable, eu égard aux Signes du Zodiaque, ausquels on le compare. 2o. Qu'il est très-difficile de fixer le lieu du Soleil dans le Zodiaque, hors l'heure de midi. 3o. Il expose les raisons pourquoi le Soleil semble parcourir tout notre Hémisphére, quoiqu'il ne s'éloigne du centre du grand Tourbillon, que d'environ un dégré. 4o. Il soutient qu'on ne sçauroit s'appercevoir de la retrogradation dans le cours du Soleil, 5o. Il tâche de trouver les raisons qui font paroître dans le firmament l'Orbe du Soleil plus grand que le cercle de notre Pole, quoiqu'il soit vétitablement plus petit.

L'Auteur avoit traité de l'Axe de la Terre & de ses Poles dans l'article 24. Il en ajoûte ici un autre, dans lequel il démêle ce qui fait que les cercles décrits dans le Firmament par les Poles, n'y paroissent que deux points.

On avoit dit quelque chose de la révolution apparente du Firmament en plusieurs milliers d'années, dans les articles 27. & 32. On explique ici le mouvement de trépidation avec la variation des Points Equinoctiaux, des Poles de la Terre, & des Solstices.

Comme M. le Clerc n'avoit rien dit de la maniere dont les Planettes peuvent décliner de l'Ecliptique, il ajoûte ici le 49e. article, pour l'expliquer. Dans le 50. il traite de la nature de l'air, de sa rarefaction & condensation, avec plus d'étenduë qu'il n'avoit fait dans l'article 8. & dans son systême les petits globules dont le tissu de l'air est composé, doivent nécessairement laisser du vuide entr'eux.

Dans l'article 51. il prétend qu'il est non-seulement probable, que les eaux qui sont autour des tourbillons, sont glacées, mais il soûtient qu'elles le doivent être, pour contenir les tourbillons dans leurs sphéres, & pour terminer l'Univers.

Il avoit dit dans l'article 5. que les tourbillons ont des com-

munications entr'eux au travers des eaux glacées qui les renferment. C'est par ces mêmes communications, qu'il rend raison de certaines Etoiles, qu'on croit nouvelles, parce qu'elles disparoissent & reparoissent de tems en tems.

Enfin le dernier article des additions est employé à faire connoitre la différence qui se trouve entre ce systême & celui de M. de M***qu'on avoit commencé de réfuter dans l'article 37. Cela est suivi d'une explication de l'Apogée & de son mouvement, de la variation des Solstices & des Equinoxes, du changement de la déclinaison de l'Ecliptique, de l'inégalité du tems que le Soleil paroît employer à en parcourir les différentes plages, de l'inégalité des apparitions de la Lune, & des changemens qui arrivent aux Etoiles, que l'Auteur traite de *prétenduës fixes*, Phénomenes qu'il croit inexplicables, suivant l'hypothése de M. de M***

DAVIDIS GERTMANNI EXERCITATIO Antitiliana, quâ innocentia Lutheranorum ab imputato ipsis à Salomone Van Til, sacræ Theologiæ Doctoris, ejusdemque facultatis in Academiâ Lugduno Batavâ Professoris, in Theologiæ Compendio crimine, quod revelationes rationi contradictorias statuant vindicatur; ex opposito verò quod hujus Theologia sic dicta revelata rectæ rationi contradicat, ostenditur: C'est à dire, *Dissertation dans laquelle on fait voir, que Salomon Van Til a eu tort d'avancer dans un Abregé de Théologie, que les Luthériens admettent des révelations contraires à la raison, & où on prouve à cet Auteur, que la Théologie revelée qu'il enseigne, combat la droite raison. Par David Gertman.* A Francfort & à Leipsic, chez Philippe Godefroy Saurman. 1707. in-4°. pag. 116.

MOnsieur Van Til Docteur & Professeur en Théologie dans l'Université de Leyden, fit imprimer il y a quelques années en faveur de ses Ecoliers un abrégé de Théologie, intitulé, *Theologiæ utriusque compendium cum naturalis tum revelatæ. Lugd. Bat.* 1704. *in*-quarto. Il y a avancé que les Luthériens admettent des révélations contraires à la raison. Cette proposition a fort choqué les Théologiens de cette Communion, particulierement Mr. Gertman: & c'est pour répondre aux objections de Monsieur Van Til, qu'il a publié cet Ouvrage. Les Réformés, dit-il, nous proposent des voyes d'accommodement; ils nous font entendre qu'ils n'ont rien

plus à cœur que de voir nos deux Communions unies par une paix solide. Mais M. Van Til nous fait bien connoître qu'il n'y a gueres de fonds à faire sur de semblables discours, & ses Ecrits prouvent assez que les Réformés ne pourront jamais s'accommoder de la doctrine des Luthériens. Après ce préambule il entre dans son Sujet. Il distingue de deux sortes de révelations. Il y a des vérités, dit-il, qui ne sont connuës que par la seule révélation; il y en a d'autres qui sont connuës par la révélation & par les lumiéres de la Nature. Ce n'est point de ces dernieres dont il est question. A l'égard des premieres, il convient qu'elles sont opposées à la raison : mais il soutient que les Luthériens enseignent que cette contradiction n'est qu'apparente.

Entre les dogmes que M. Van Til accuse les Luthériens de soutenir, quoiqu'ils les croyent contraires à la raison, le principal est la Consubstantiation dans l'Eucharistie. Notre Auteur répond, que les Luthériens n'approuvent point ce terme, parce que le mot signifie l'union ou le mélange de deux Natures, qu'ils n'admettent point dans l'Eucharistie. Ils croyent que le pain & le vin y sont présens avec le Corps & le Sang de Jesus-Christ, mais la substance du pain demeure toujours séparée de la substance du Corps de Jesus-Christ. Comment cela se fait-il ? C'est ce qu'il n'est pas donné aux hommes de comprendre, répond M. Gertman. Sur ce principe il ne fait point de difficulté de reconnoître pour véritables les propositions que M. Van Til croit contraires à la raison. M. Gertman prétend, 1o. Que les Fidéles reçoivent réellement le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, en recevant le pain & le vin. 2o. Que le Corps de JESUS-CHRIST est dans le Ciel d'une maniére, qui n'empêche pas qu'il ne soit sur la Terre. 3o. Que les Sacremens ne sont pas seulement des signes de sa grace, mais qu'ils la conférent véritablement. Il prouve que ces vérités ne sont pas plus opposées à la raison, que les Mystéres de la Trinité & de l'Incarnation, & il fait voir à son adversaire, qu'il faut nécessairement se soumettre à l'autorité dans les matiéres de Théologie.

La seconde partie de cette Dissertation, dans laquelle l'Auteur s'est proposé de faire voir à M. Van Til, que la Théologie que ce dernier appelle révélée, est contraire à la raison, roule sur la Grace. L'Auteur prétend que le systême de son adversaire, qui est celui des Arminiens, est rempli de contradictions, surtout dans les questions de la Prédestination & de la Réprobation. Il combat fortement ce systême, & il tâche d'établir celui des véritables Luthériens,

XVII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 29. Avril M. DCCIX.

DIARIUM PATRUM, FRATRUM, ET SORORUM Ordinis Minimorum Provinciæ Franciæ, sive Parisiensis, qui religiosè obierunt ab anno 1506. ad annum 1700. Auctore R. Patre Renato Thuillier, ejusdem Ordinis & Provinciæ pluries Exprovinciali. C'est-à-dire *Journal des Peres, des Freres, & des Sœurs de l'Ordre des Minimes de la Province de France, morts saintement depuis l'an 1506. jusqu'à l'an 1700. Par le R. P. Thuillier du même Ordre.* A Paris, chez Pierre Giffart, Libraire, ruë S. Jacques, à sainte Therese. 1709. in 4°. pag. 284.

CEt Ouvrage sera sans doute plaisir aux Minimes, & à tous ceux qui s'intéressent à la gloire de leur Ordre. Le Pere Thuillier n'avoit d'abord travaillé que pour l'utilité particuliere de ses Freres, sans songer au Public ; mais un commandement qu'il reçut en 1707. du chapitre Provincial tenu à Nigeon, l'obligea de changer de vûë, & de mettre son livre en état de paroître. Ce volume, selon toutes les apparences, sera bien-tôt suivi d'un autre, car il ne renferme que la moitié de l'année.

Dans la Préface, l'Auteur nous entretient de la Province Minime de France, & des Convens que l'Ordre y posséde. On croit que cette Province étoit déja formée en 1506. dans le temps que S. François de Paule vivoit encore. Ce qui le prouve, c'est que le Provincial soûtint cette année-là un procès pour les Minimes d'Abbeville, & que d'ailleurs il y avoit un Noviciat dans le Convent d'Amiens. Quoiqu'elle porte le titre de Province de France, elle ne laisse pas de comprendre, outre l'Isle de France, la Picardie, la Normandie, la Brie, une petite partie des Pays-bas, & de s'étendre d'un autre côté jusques dans le Nivernois. On y compte vingt-huit Convents, dont le Pere Thuillier parle en autant d'articles. Il marque le temps de leur Fondation, les noms des Fondateurs, les Reliques, & les autres choses remarquables qu'on y conserve, & ce qui y est arrivé de plus mémorable jusqu'à present. Il en fait aussi de courtes descriptions qui donnent une idée de leur situation & de leurs édifices. Ces Convents sont ceux de Nigeon, d'Amiens, d'Abbeville, de Noisy, de Diep-

pe, de Soiſſons, du Bois de *Vie ſaine*, ou Vincenne, de Roüen de Château-Thierry, de Compiegne, de Nevers, de Perone, de Paris, de Calais, de Guiſe, de Lille, de Beauvais, de Chauny, de Deciſe, d'Aulnoi dans le Diocèſe de Sens, de Choiſy près de Compiegne, de Bleville près du Havre de Grace, de Doüay, de Roye, de Boulogne, de Brie, & de Dunkerque, auſquels on joint deux Monaſteres de Religieuſes Minimes, dont l'un eſt à Abbeville, & l'autre à Soiſſons. Le Convent de Vincenne étoit un Prieuré dépendant de l'Ordre de Grandmont. Cet Ordre le ceda à Henry III. qui en fit preſent aux Minimes en 1585. Le Pere Thuillier obſerve que les Religieux de Grandmont s'appelloient vulgairement *Bons-hommes*, qu'on les déſignoit toujours par ce nom-là dans les donations qu'on leur faiſoit, & que parmi eux les Supérieurs des Maiſons portent le titre de *Correcteurs. Il eſt inutile*, ajoute-t'il, *de faire remarquer que tout cela convient parfaitement à nos Religieux.* Dans l'Hiſtoire de la Fondation du Convent de Beauvais, il tranſcrit une Lettre de S. François de Paule aux Religieuſes de l'Abbaye de S. Paul, ſituée près de cette Ville.

Le Convent de Nigeon près de Paris fut fondé par Anne de Bretagne Reine de France. Il y avoit auparavant dans ce lieu-là un vieux Château, ſelon quelques Auteurs, & ſelon d'autres, une Tour appellée *la Tour de Nigeon.* On ne ſçauroit à preſent rendre raiſon de ce nom. S. François de Paule accepta cette maiſon en 1493. Il en a toujours eu un très-grand ſoin, & il a prédit que ſon Ordre y fleuriroit juſqu'à la conſommation des ſiécles. Outre les autres raiſons que le Pere Thuillier peut avoir pour s'aſſûrer de l'événement de cette Prophétie, il y en a une très-importante qu'il marque ici. C'eſt que dans ſon Ordre on tient par tradition que le ſaint Inſtituteur a honoré de ſa preſence le Convent de Nigeon. Cela ſeul doit préſerver de toutes ſortes de calamités ce Monaſtere, puiſque, comme le remarque l'Auteur, les habitans d'une ſimple maiſon Bourgeoiſe ſituée à Paris, jouiſſent de ce privilege miraculeux depuis que ce ſaint homme y a logé.

Le Jardin du Convent de Nigeon eſt charmant. Une Montagne le défend du vent de Nord, & cette montagne fournit quantité de terraſſes, où la promenade eſt d'autant plus agréable, qu'on y jouit de la plus belle vûë du monde. L'Egliſe, & ſurtout le Chœur & la Sacriſtie ſont magnifiques. Il y a dans la Sacriſtie des tableaux exquis, dit l'Auteur, des ornemens très-riches.

Il fait une longue liste des Reliques qu'on y garde. En nommant celle du Lait de la Sainte Vierge, il ajoûte sagement : *ut ferunt*. Le Cloître est enrichi de belles peintures, qui representent les combats des anciens Martirs. L'or & l'azur brillent par-tout dans les voûtes. Les vîtres en sont d'une beauté singuliere. Le Refectoire est aussi orné de peintures. La Bibliothéque est nombreuse; les Dortoirs sont commodes, l'Infirmérie est très-spatieuse, & l'on y respire un air pur. L'Apoticairerie est toûjours si bien garnie, qu'un grand nombre de Gens de qualité ne prennent que là les médicamens dont ils ont besoin. Il y a ordinairement soixante Religieux dans cette Maison. Nous nous dispenserons de parler des autres Monasteres. Le Pere Thuillier termine sa Préface par les Eloges que les Correcteurs généraux ont donnés en divers temps aux Religieux de la Province Minime de France.

Il seroit difficile de rendre un compte bien exact du Journal du Pere Thuillier. Les Abrégés de vies qui y sont rangés suivant l'ordre des jours, sont la plûpart fort courts; & nous n'y avons presque rien remarqué d'un genre de curiosité propre pour un Journal : aussi suffit-il que ces sortes d'ouvrages soient édifiants. Nous ne laisserons pas de donner l'extrait de quelques articles.

Le 18. Janvier, le Pere Robert Regnault, natif de Paris. Il étoit habile dans les Controverses sur la Religion. Il disputa publiquement contre un vieux Ministre nommé Maillart, qu'il vainquit, dit l'Auteur, qu'il confondit, qu'il exposa à la risée de ceux même de son parti. Le Pere Regnault étoit bon Prédicateur. Il eût dans son Ordre divers emplois distingués, dont il s'acquitta parfaitement. Ayant pris du goût pour les médailles, il en fit un fort beau recueïl ; mais ne se contentant pas de ce qu'il pouvoit en ramasser en France, il passa dans l'Orient avec deux Freres Oblats, dont l'un mourut de peste à Damiette. Il revint avec un grand nombre de médailles du bas Empire, & s'appliqua ensuite tout entier à perfectionner la Bibliothéque des Minimes de Paris, qu'il avoit commencée. Nous avons de lui un Catéchisme sur l'Eucharistie, & la Vie de sainte Fare, imprimée en 1626, chez Cramoisi. Il mit aussi au jour les Lettres de M. de Canaye en trois volumes imprimés chez Etienne Richer. Quand la mort le surprit il se préparoit à publier une Histoire des Reines de France. Il mourut l'an 1642. âgé de 61. an.

Le 30. Janvier, le Pere Nicolas Fiquet, né à Amiens. Dieu avoit destiné ce Religieux au Martyre. Une troupe d'hérétiques

l'attaqua dans la Guienne, qu'il traversoit, en revenant d'Espagne, & voulut l'obliger à abjurer la Religion Catholique; mais ils tâcherent envain de l'épouvanter, ils le trouvérent inébranlable, & se déterminerent enfin à lui ôter la vie. Il leur demanda un moment pour prier, & à peine s'étoit-il mis à genoux, qu'un de ses persécuteurs tira sur lui, & le renversa. Les autres le percerent de toutes parts, & l'acheverent. Cela arriva l'an 1574.

Le même jour, le Pere Jean-Baptiste de S. Lo, de Calais. Il excella dans la Philosophie & dans la Theologie, & personne ne disputoit avec plus de subtilité que lui. Il aima passionnément les Mathématiques, & s'y seroit appliqué jour & nuit, si sa Régle & son état le lui avoient permis. Il se divertissoit quelquefois aux Mécaniques. Il paroissoit né pour l'Algébre, qu'il appelloit ordinairement une science Angélique. Le Pere de S. Lo est Auteur de plusieurs Vies de Saints, qui se trouvent dans le Recueil du P. Giry. Il est mort en 1700. On loue beaucoup sa politesse, sa douceur, sa simplicité, sa religion, son zele.

Le 19. Fevrier, le Pere Claude de la Champagne, Parisien. C'étoit un Chantre très-robuste, & qui avoit une voix forte & éclatante. Nos Eglises en ont souvent retenti, dit le Pere Thuillier; il avoit la poitrine infatigable, & son assiduité à chanter jour & nuit les louanges de Dieu, étoit merveilleuse. Par le grand zele avec lequel il soûtint le Chœur des Minimes, il mérita d'être admis comme un nouveau Musicien dans les Chœurs des Anges en 1668.

Le 27. Fevrier, le Pere François le Grand, digne de ce nom par sa taille majestueuse, il l'étoit encore de celui de très-Grand par la beauté de son esprit, selon l'Auteur. Il étoit de Dreux. Après avoir été quatre ans Jesuite, il se fit Minime. » Il avoit l'esprit si » vaste & si pénétrant, que les choses les plus élevées étoient au- » dessous de sa portée : il approfondissoit tout, il n'y avoit pas de » difficulté dont il ne donnât la solution. De si rares talens le fi- » rent choisir pour instruire les jeunes Minimes. Sa dévotion étoit » tendre, affectueuse, & ses prieres étoient souvent interrompuës » par ses larmes. J'ai vû de mes yeux, poursuit l'Auteur, oüi de » mes propres oreilles, cet humble Adorateur de la Croix mouiller » de ses pleurs le bois salutaire : mes oreilles ont entendu plus d'u- » ne fois des soupirs & des gémissemens, qui sortant du fond de » sa poitrine, l'empêchoient de chanter. » Il ajoûte que ce Serviteur de Jesus-Christ le fut aussi de Louis le Grand, dont il défit glorieusement les ennemis, lorsqu'ils assiegeoient le Château de

Guise. » En cette occasion, dit le Pere Thuillier, on le vit plus » ardent & plus animé que le feu même, au milieu duquel il se » jettoit, sans craindre les balles ennemies, afin d'encourager » nos soldats. Il mourut saintement en 1679.

Le 28. Février, le Pere Pierre Hebert. Ce qu'il y a de plus singulier dans l'Abregé de sa vie, c'est que bien des gens disent: *multi ferunt*, qu'une lumiere divine l'environnoit quelquefois à l'autel, & que tandis qu'il prioit, on a quelquefois entendu des concerts d'Anges qui chantoient, ou qui jouoient des instrumens pour le réjouir; mort en 1629.

Le 10. Mars, le Pere Louis des Fresnes, de Perone. Il étoit simple & exact; il remplit dans l'Ordre plusieurs postes considérables, & se fit également admirer par ses vertus en France & en Italie. Il fit imprimer à Rome chez Paul Moneta en 1667. un livre intitulé *Civis Sanctorum, & Domesticus Dei*, composé par le P. Boyenval, mais qu'il avoit augmenté. De retour en France & devenu pour la seconde fois Correcteur du Convent de Vincennes, il publia un autre Ouvrage sur la fidélité avec laquelle on doit accomplir la volonté de Dieu, imprimé chez Langlois en 1668. Etant au Convent de Nigeon dans le lieu où l'on met les Religieux morts, on lui demanda quelle place il occuperoit. Il y en avoit trois de vuides; & montrant la troisiéme: Je serai, dit-il, mis dans celle-là, après que les deux autres auront été remplies. Dans sa derniere maladie, ayant un grand dégoût pour les alimens ordinaires, il desira un jour d'avoir de certains petits poissons qu'on ne trouve qu'en Italie. A peine eut-il bien formé ce desir, qu'on entendit sonner à la Porte du Convent, où le Portier trouva une femme qui lui mit en main un vase rempli de cette sorte de petits poissons Italiens. Dès que le P. des Fresnes les apperçût, il se tourna vers les assistans, & leur dit: Apprenons, mes freres, avec quelle charité Dieu témoigne la compassion qu'il a des malades, puisqu'il leur envoye quelquefois du Ciel dequoi les nourrir. Mort à Nigeon en 1676.

Le 11. Mars, le Pere Robert Tronson, de Paris. La mortification fut sa vertu dominante. Il souffroit le grand froid & le grand chaud sans aucun adoucissement. Il ne faisoit par jour qu'un repas, & souvent il ne mangeoit que du pain, & ne bûvoit que de l'eau. Son corps étoit, selon lui, son plus grand ennemi; il le tourmentoit perpétuellement avec une ceinture de fer armée de pointes, & le déchiroit à coups de disciplines. Soit que ce corps s'y accoûtumât, soit qu'il fût naturellement insensible, le Pere

Thuillier

Thuillier assûre que quoique le patient frappât de toutes ses forces, il ne paroissoit pas plus émû que s'il avoit été de bois ou de marbre. Le P. Tronson joignoit à ces saintes cruautés une oraison continuelle. Ce qui doit un peu surprendre, c'est qu'il avoit avec tout cela beaucoup d'agrémens & d'aménité dans l'esprit. Il aimoit la Poësie, & s'y exerçoit volontiers. Il mit en vers le Martyrologe Romain; on en garde le manuscrit au Convent de Nigeon. Il y a dans le public, dit l'Auteur, d'autres vers de lui. Ils sont durs, selon quelques-uns, & tout le monde les trouve obscurs. Mort en 1636.

Le 30. Mars, le Pere Martin de Laune. Quelque-temps après sa Profession il se crut pulmonique, & se mit entre les mains d'un certain Riviere, qui se disoit Chevalier de Malthe, & se faisoit passer pour un nouvel Esculape. Cette imprudence eut un mauvais succès. Un exemple domestique, remarque l'Auteur, devoit engager ce Religieux à éviter Riviere comme un charlatan. » Il avoit entrepris de guérir notre Pere Dubuisson qui n'é» toit qu'à demy sourd, & il l'avoit rendu plus sourd qu'une pier» re. Mais rien ne détruit un préjugé, dès qu'il est une fois enra» ciné. Plût à Dieu que le Pere Martin eût fait attention aux » oreilles du Pere Dubuisson, qui en étoit mieux garni que Mi» das! mais il y a des gens qui semblent nez pour leur propre rui» ne. » Faute d'avoir bien pris ses mesures, & par une imprudence beaucoup plus funeste que celle dont on vient de parler, le Pere de Laune se noya à Nevers, âgé de 29. ans en 1631.

FRANCISCI REDI DE ANIMALCULIS QUÆ IN corporibus animalium vivorum reperiuntur, Observationes ex Etruscis Latinas fecit Petrus Coste. Amstelodami, apud Wetstenios. 1708. C'est-à-dire, *Observations de François Redi sur les Insectes qui s'engendrent dans le corps des animaux; traduites d'Italien en Latin, par Pierre Coste.* A Amsterdam, chez les Westins. 1708. vol. in-12. pag. 342.

Nous n'entreprendrons point ici de faire l'éloge de M. Redi; ce sçavant Naturaliste est assez connu dans le monde par ses curieuses recherches, & par la maniére élegante avec laquelle il a sçu les écrire. Ses Observations sur la vipére, dédiées à M. Magalotti; sa Lettre sur le même sujet, addressée à M. l'Abbé Bourdelot, & à M. Alexandre Morus; son livre de la Generation des Insectes; celui des Expériences naturelles, & le Traité dont nous allons rendre compte, sont des preuves suffi-

ſantes de l'habileté de l'Auteur. Ce Traité a paru juſques ici en Italien. M. Coſte nous le donne aujourd'hui traduit en Latin ; & cette fidéle traduction eſt d'un ſtyle ſi naturel, qu'elle a plus l'air d'un original que d'une copie. Le livre dont il s'agit méritoit d'autant plus les ſoins qu'on s'eſt donné de le traduire, qu'il n'eſt pas ſeulement curieux, mais qu'il contient un grand nombre d'experiences, dont la connoiſſance peut être très-utile pour la guériſon de pluſieurs maladies. Ces experiences roulent ſur differens ſujets, mais la plûpart vont à montrer qu'il n'y a point d'animaux, dans le corps deſquels il ne ſe produiſe des vers ; & que le regime de vivre qu'on a coutume de faire obſerver à ceux qui ont des vers, eſt ſouvent plus capable d'entretenir en eux cette maladie que de la guérir.

Il ne faut point s'attendre ici à un ouvrage méthodique, c'eſt un Recueil où l'on trouve pluſieurs obſervations differentes, liées enſemble à la faveur de quelques tranſitions, & qui tirent tout leur prix de la certitude des faits, & du choix des recherches. M. Redi commence d'abord par faire l'hiſtoire d'un petit ſerpent à deux têtes, qu'il aſſûre avoir vû à Piſe, où cet inſecte fut pris au ſoleil, au mois de Janvier. Il rapporte diverſes experiences qu'il fit pour ſçavoir ſi la morſure de ce ſerpent étoit venimeuſe. A ce ſujet il fait part à ſes lecteurs de pluſieurs obſervations ſur le venin de la vipere. Le ſerpent vêcut quelques ſemaines. M. Redi qui le diſſequa, nous raconte tout ce qu'il y remarqua de curieux ; & comme il y trouva un grand nombre de vers, il prend de-là occaſion de parler des vers, tant de ceux qui ſe produiſent dans les animaux, que de ceux qui s'engendrent dans la terre. Il décrit les organes de ces inſectes ; & cette matiére lui donne lieu de parler de la ſtructure des limaçons. Il refute le P. Buonanni, qui a écrit qu'on ne trouvoit point de cœur dans le limaçon, & que les vers venoient ſimplement de pourriture. Il fait là-deſſus diverſes réflexions, qui l'engagent à expliquer pourquoi les mouches & les papillons s'attachent à certaines fleurs plutôt qu'à d'autres, pour y faire leurs œufs ; & il donne ſur ce ſujet, par maniére de digreſſion, un long détail d'obſervations exactement circonſtanciées ; puis il reprend le fil de ſon diſcours, & revient aux limaçons & aux vers. Il remarque que les vers de terre ſe nourriſſent de terre ; & par occaſion il examine ſi les oiſeaux qui avalent du gravier, s'en nourriſſent effectivement. Il ſoutient que non, & il le prouve par pluſieurs expériences, qui ſe réduiſent à enfermer de ces oiſeaux dans un lieu où ils

n'ayent aucune nourriture, à les y laisser jusqu'à ce qu'ils meurent, puis à leur ouvrir le ventricule, car tous les graviers qu'ils auront avalés, s'y trouveront renfermés, sans qu'aucun soit digéré.

M. Redi pousse la digression plus avant, & communique à ses lecteurs plusieurs expériences qu'il a faites, pour sçavoir combien de jours certains animaux peuvent vivre, sans boire & sans manger; après quoi il enseigne divers remédes contre les vers. Les insectes qui s'engendrent dans le corps de différens animaux, sont le principal sujet dont M. Redi s'est proposé de parler. Aussi a-t-il soin de reprendre ici le propos, & c'est par-là que se terminent ses observations. Il entre là-dessus dans un détail curieux, qu'il interrompt par une digression qui n'est pas moins curieuse, dans laquelle il rapporte plusieurs exemples de tortuës qui ne laissérent pas de vivre plusieurs mois, quoiqu'il eût ôté le cerveau aux unes, & la tête aux autres.

Nous ne sçaurions donner l'Extrait de tous ces articles, nous nous bornerons seulement à celui des vers qui se produisent dans le corps de différens animaux, & nous rapporterons quelques-unes des expériences que M. Redi a faites sur les vers de terre, & sur les vers du corps humain. Il s'engendre des vers dans le corps de tous les animaux; M. Redi le prouve par un grand nombre d'expériences; il en trouva une infinité dans les intestins de ce serpent à deux têtes, duquel nous avons parlé. La plûpart de ces vers étoient très-blancs, & il n'y en avoit aucun qui ne fût vivant, quoique le serpent eût été trois semaines sans manger. On trouve de ces sortes de vers dans l'estomach & dans les intestins de presque toutes les viperes; on en trouve aussi dans les lezards. Les poulmons des hérissons de terre, ceux des renards, des belettes, en sont quelquefois tout remplis; & M. Redi ouvrant un jour un de ces hérissons, y trouva dans les branches de la trachée artére plus de quarante vers. Il y en a quelquefois beaucoup dans les intestins des tortuës; & M. Redi nous assûre en avoir ouvert une qui en avoit de fort petits, dont le nombre alloit à plus de soixante & douze mille, comme il le reconnut par un calcul qu'on peut voir dans son livre.

Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter tous les exemples qu'on trouve ici sur cette matiére; il nous suffira de dire que M. Redi a vû des vers dans presque toutes les espéces d'animaux, soit insectes, oiseaux, poissons, ou animaux à quatre pieds. Il ne s'arrête pas aux seuls vers des animaux, il parle

aussi des vers de terre ; il fait voir que la structure intérieure de ceux-ci est fort différente de celle des autres. Ces observations ne sont que curieuses, mais M. Redi a eu soin d'y en mêler d'utiles sur les remédes qui peuvent être propres contre les vers. Le sentiment commun est que l'aloës, la coralline, la theriaque, le mithridat, l'orvietan, & plusieurs autres médicamens desagréables, sont excellens contre les vers ; que le sucre au contraire, le miel, les fruits, sont pernicieux dans cette maladie ; mais M. Redi prétend que c'est une erreur, & qu'il n'y a rien que les vers fuyent davantage que le sucre, le miel & les fruits, &c. Pour le prouver, il rapporte diverses expériences qu'il a faites sur les vers de terre, ne doutant point que ce qui est contraire à ceux-ci, ne soit également contraire à ceux du corps. Voici quelques-unes de ces expériences.

Premiére expérience. Il mêla de la terre avec de la theriaque, & la mit dans un vaisseau de verre, puis il y jetta quatre vers, qui n'y furent pas plutôt, qu'ils se cachérent dans la terre. M. Redi, vingt-quatre heures après, ajoûta de la theriaque, les vers demeurerent toujours tranquiles ; il augmenta peu à peu la dose, pendant quatre jours, mais cela ne servit de rien, & les vers n'en furent pas moins vigoureux. Il fit la même expérience avec du mithridat & de l'orvietan, elle réüssit de la même maniére. Après cela, dit M. Redi, dans quelle erreur n'est-on pas de battre les enfans, pour leur faire prendre de la theriaque ou du mithridat contre les vers ? Il avouë néanmoins que si on met des vers dans de la theriaque, mêlée avec de l'eau, ils y mourront, mais il prétend que ce n'est qu'à cause que le miel qui entre dans la theriaque, venant à se détremper, touche plus immédiatement le ver ; & il avertit qu'il vaudroit bien mieux donner du miel tout pur aux enfans, que de leur faire avaller une aussi grande quantité de theriaque qu'il en faudroit, pour que le miel qui entre dans cette composition, pût faire dans le corps des malades le même effet qu'il fait dehors.

Seconde expérience. Il délaya de bon miel d'Espagne dans un peu d'eau, & il y jetta quatre vers qui y moururent en moins d'un quart d'heure, il réïtera la même expérience sur plusieurs autres qui moururent presque tous en aussi peu de tems. Après cela, dit-il, comment ose-t-on soutenir que les choses douces nourrissent les vers ? Et pourquoi ne pas donner de l'eau miellée aux enfans qui ont des vers, plûtôt que de leur faire avaller tant de breuvages amers qui les révoltent ?

Troisiéme expérience. Il mit des vers de diverses grosseurs dans de l'eau sucrée ; les petits y moururent en une heure, & les autres en deux. Mais ce qui fait bien voir, dit-il, combien le sucre est ennemi des vers, c'est que si vous jettez sur un ver, du sucre en poudre, le ver meurt presque aussi-tôt. M. Redi remarque ici que les sangsuës craignent aussi le sucre, & que si on les met dans de l'eau un peu sucrée, elles y meurent avant vingt-quatre heures.

Quatriéme expérience. Il mit quatre vers dans une dissolution d'aloës, & les y laissa vingt-quatre heures ; après quoi il les tira tout vivans, pour les mettre dans de la terre où il avoit mêlé de l'aloës, ils y vêcurent plusieurs jours.

Cinquiéme expérience. Mâchez quelques morceaux de pommes, de poires, d'abricots, de pêches, &c. puis mettez quelques vers dans ce que vous aurez machés, ils y mourront en peu d'heures.

Comme ces expériences ont été faites sur des vers de terre, la conséquence qu'en tire M. Redi pour les vers du corps, pourroit bien n'être pas assez juste. Il l'avouë lui-même, mais il replique à cela, qu'on trouve aisément des vers de terre, & que les vers du corps étant plus difficiles à avoir, il lui a été moins facile de faire sur ceux-ci ses expériences. Il en rapporte néanmoins quelques-unes qu'il a faites sur des vers du corps ; & comme elles sont en cela même de tout une autre force que les autres, nous rapporterons ici les principales.

Des vers du corps mis dans de l'eau froide, y ont vêcu les uns soixante, & les autres soixante & deux heures.

Dans de l'eau où on avoit mis une grande quantité de terre sigillée, ils y ont vêcu autant.

La terre sigillée cependant passe pour être un bon reméde contre les vers. Dans de l'eau de fleurs d'orange, & dans de l'eau rose, ils sont morts en dix heures. Dans l'eau sucrée & épaissie en julep, ils ne vivent pas plus de trois ou quatre heures. Si on les met dans du vin, ils y vivent quelquefois près de deux jours, au lieu que les vers de terre y meurent presque d'abord. Dans de l'eau où l'on avoit broyé de la coralline, ils ont vêcu plus de soixante heures ; & dans une infusion d'aloës plus de trente. En général les vers du corps résistent plus long-tems à la violence des médicamens, que ne font les vers de terre, quoique ceux-ci paroissent plus forts.

Voilà les expériences les plus considérables que M. Redi ait

faites sur les vers. M. Coste dans une préface qu'il a mise à la tête de cette édition, rapporte les expériences que M. Baglivi, & l'Auteur du Traité *de la Génération des Vers dans le corps humain*, ont faites sur le même sujet, ensorte qu'en joignant les unes avec les autres, on pourra prendre ici une connoissance suffisante de la maniére dont il faut traiter les maladies qui sont causées par les vers.

M. Redi s'est donné la peine de disséquer la plûpart des animaux dont il parle : ce qui l'engage à quantité de descriptions, qu'il a soin d'éclaircir par un grand nombre de figures en taille douce.

THEOLOGIE DU COEUR ET DE L'ESPRIT.

Par le R. P. C. G. de la Feüille, Confesseur dans l'Abbaye Royale de Poulangi. Quatriéme Edition. A Langres, chez C. Personne, Imprimeur de Monseigneur l'Evêque Duc de Langres, Pair de France. 1708. in-12. 6. vol. tom. I. pag. 282. tom. II. pag. 396. tom. III. pag. 270. tom. IV. pag. 323. tom. V. pag. 422. tom. VI. pag. 482. sans les Tables & la Préface.

CE Livre avoit été imprimé déja trois fois sous le titre de Theologie familiére, lorsque l'Auteur s'est avisé d'y faire des augmentations : & comme dans les augmentations, dit-il, il ne s'attache pas moins à *éclairer l'esprit, qu'à allumer dans le cœur une divine flamme qui l'éléve à Dieu* ; il a cru devoir donner à cet ouvrage le titre de *Theologie du cœur & de l'esprit.* Dans le dessein de l'Auteur, cette Theologie doit être utile aux Seculiers & à ceux qui sont engagés dans le Ministére de l'Eglise. Les premiers y trouveront un abregé de tout ce qu'ils sont obligés de croire, & pourront apprendre, sans beaucoup de peine, tout ce qu'il faut qu'ils sçachent, pour rendre raison de leur foi. Si les seconds sont versés dans l'étude de la Theologie, par le moyen de cet abregé, ils rappelleront facilement l'idée de ce qu'ils ont appris avec beaucoup de peine dans de gros volumes. S'ils n'ont pas encore commencé à étudier cette science, cet abregé servira à leur en donner une legere teinture, & à leur indiquer les matiéres ausquelles ils doivent s'appliquer, pour devenir habiles, tant en Theologie morale, qu'en Theologie dogmatique.

Cet ouvrage est divisé en six parties, dont la premiere est em-

ployée à prouver 1°. Qu'il y a un Etre indépendant ; 2°. Que cet Etre est notre souverain bien ; 3°. Qu'il est Un, quoiqu'il renferme trois Personnes. On y trouve ensuite une courte explication du Symbole des Apôtres, & un petit Traité de la Grace. Dans l'article de l'Incarnation du Verbe, l'Auteur rapporte en abregé tout ce que JESUS-CHRIST a fait depuis l'âge de trente ans ou environ jusqu'à sa Mort. Les circonstances de la Passion sont accompagnées de considérations affectueuses, & en conséquence le P. de la Feüille y a ajoûté plusieurs réflexions sur l'incertitude & la proximité de la mort ; après quoi il prouve la Resurrection de JESUS-CHRIST par l'Evangile, & donne une legére idée de la gloire des Saints, & des peines des damnez.

La seconde partie contient une explication des Commandemens de Dieu, & de ceux de l'Eglise. Après les définitions des Loix générales qu'un Chrétien doit consulter dans toutes ses actions, le P. de la Feüille donne quelques avis à ceux qui sont agités par des scrupules. Il défend les Confessions générales aux ames timorées, qui ne sont jamais satisfaites de leurs confessions, parce qu'elles s'imaginent qu'elles ne s'y sont pas expliquées avec assez de netteté, ni avec assez d'étenduë. Le Sacrement de Pénitence, dit-il, a été établi pour soulager les consciences, & non pas pour les gêner & pour les accabler. L'Auteur a inséré dans l'explication qu'il fait des préceptes du Decalogue la résolution de plusieurs cas de conscience. Il prétend, par exemple, *que les simoniaques en matiere de reception du Sacrement de l'Ordre, & de l'entrée en Religion, sont déclarés suspendus & excommuniés* ; mais il n'explique pas comment on devient simoniaque en entrant en Religion. Il permet le jeu & la chasse les Dimanches après Vêpres ; mais il ne veut pas que les Magistrats rendent la justice, ni même qu'ils travaillent à instruire les procès ces jours-là, à moins que la nécessité ne les y oblige. Il exhorte le mari & la femme à vivre dans une union parfaite, & tâche de les y engager par cet exemple : Comme deux chevaux querelleux, dit-il, qui sont dans un batteau, le font périr & tous ceux qui sont avec eux, lorsqu'ils se battent ; un mari & une femme qui ne sont point d'accord, ont bien-tôt ruiné la maison.

La troisiéme partie regarde les Sacremens. Le P. de la Feüille permet la Communion trois fois la semaine à ceux qui avec la douleur de leurs fautes, se sentent dans la disposition de se confesser & dans la résolution de se corriger. Il croit qu'un Béné-

ficier qui tire de son Bénéfice de quoi subsister, est obligé à la résidence, sous peine de péché & de restitution des fruits, quoique le Bénéfice soit un de ceux qu'on appelle Bénéfices simples, à moins qu'il n'ait des raisons qui l'en dispensent; mais il n'explique pas de quelle nature doivent être ces raisons. En traitant de l'excommunication, il dit que cette censure ne peut point tomber sur les morts.

La quatriéme partie roule sur les vertus & les vices. L'Auteur y rapporte plusieurs moyens qui peuvent faciliter la pratique des unes & la fuite des autres.

On voit dans la cinquiéme les caracteres de la véritable & de la fausse dévotion. » Le faux dévot, dit l'Auteur, ne relâche rien de » ses préventions. Il met tout en usage pour la réussite de ses en» treprises, quelques téméraires qu'elles soient: attaché ainsi à » son propre jugement, il suit ses conseils, malgré les raisons » qu'on lui donne de s'en désister; & toûjours content de lui-mê» me, lorsqu'on ne peut lui rien reprocher contre le sixiéme pré» cepte, il transgresse tous les autres, & meurt ordinairement » comme il a vêcu, opiniâtre, médisant, vindicatif, superbe, » &c. Le vrai dévot est docile, il entend raison, &c. « L'Auteur rapporte ensuite les maximes sur lesquelles la véritable piété doit être appuyée; ces maximes sont divisées en plusieurs leçons, écrites en style de sentences.

La Priére fait le sujet de la derniere partie. L'Auteur tâche d'abord de combattre les préjugés que bien des gens conservent contre l'Oraison mentale. Il en donne une méthode appuyée sur quelques exemples. Il entre ensuite dans le détail de ce qui se passe dans cette Oraison, & fait voir que celle qu'on appelle affective, est beaucoup plus utile que l'Oraison de raisonnement. L'Auteur passe de-là à unc autre espéce d'Oraison, qu'il appelle extraordinaire ou infuse; il tâche d'en donner une idée exacte, & après avoir démêlé en quoi les Quiétistes errent sur cette matiere, selon lui, il s'applique à les refuter.

L'explication de l'*Ave Maria*, lui fournit l'occasion de parler du Rosaire. Il croit que ce nom vient du mot *Rosier*, à cause de la conformité du Rosaire avec cet arbrisseau. » Comme le Ro» sier produit au Printems des feüilles qui nous réjoüissent, dit» il, des épines qui nous blessent, & des fleurs dont on peut « s'orner: le saint Rosaire à proportion inspire premierement de » la joye, au sujet de cinq *Mystéres joyeux* qu'on doit expliquer. » Secondement il nous afflige par le souvenir des cinq autres Mystéres

» Mystéres qui nous répréſentent les circonſtances les plus hu-
» miliantes de la Paſſion du Sauveur, & qu'on nomme *Myſteres*
» *douloureux*. Enfin il ſemble nous honorer dès cette vie par l'eſ-
» pérance d'une gloire immortelle dans l'autre, en nous mettant
» devant les yeux les cinq Myſtéres, dont il ſera fait mention
» ſous le nom de *Myſtéres glorieux*. Il appelle encore le Roſaire,
» le Pſeautier de la Vierge, parce qu'il eſt composé de cent cin-
quante *Ave Maria*, comme le Pſeautier eſt composé de cent cinquante Pſeaumes.

DISPUTATIO THEOLOGICA AD ARTICULUM octavum Auguſtanæ Confeſſionis de malis Eccleſiæ admixtis; quam Deo clementer adjuvante, ſub Præſidio viri maximè Rev. Amp. atque Excell. D. Bernhardi Wagneri, SS. Th. D. & PP. celeberrimi, Conventûs Eccleſiaſtici Præſidis, Cap. Thom. Canonici, & ſpectabilis Facult. Theol. Decani, Fautoris, Patroni, atque Præceptoris, omni honoris atque pietatis genere perpetuò colendi, in inclytâ Argentoratenſium Academiâ publico Examini ſubmittet Jo. Seb. Beiger, Ulmenſis, ad d.... menſis Maii 1708. C'eſt-à-dire: *Theſes de Théologie ſur le huitième Article de la Confeſſion d'Ausbourg, où il eſt parlé des méchans qui ſont dans l'Egliſe; ſoutenues dans l'Univerſité de Straſbourg par M. J. S. Beiger, ſous les auſpices de M. C. Wagner.* A Straſbourg, de l'Imprimerie de Fréderic Spoor. pagg. 26.

L'Unique but que l'Auteur ſe propoſe dans cette diſpute, c'eſt d'expliquer l'article 8. de la Confeſſion d'Auſbourg, où il eſt dit que comme dans cette vie les hypocrites & les pécheurs ſont mêlés avec les juſtes, on peut entendre la parole de Dieu prêchée par les méchans, & recevoir les Sacremens qu'ils adminiſtrent. Avant que d'entrer dans la diſcuſſion de ce point, M. Beiger fait pluſieurs obſervations. Il dit 1o. Qu'entre tous les titres que l'Ecriture donne à l'Egliſe, elle ſe ſert ſouvent de celui de Sainteté. C'eſt pour cette raiſon, que l'Egliſe eſt appellée Sainte dans le Symbole des Apôtres, & que la Confeſſion d'Auſbourg la définit, une Aſſemblée de Saints & de Chrétiens, qui croyent véritablement. 2o. Il ne veut pas qu'on prenne cette définition au pied de la lettre; car il faudroit dire qu'il ne ſe trouve point d'impies dans l'Egliſe, ou que celle où il s'en trouve n'eſt pas la véritable. 3o. Il fait remarquer que ces méchans qui font partie de l'Egliſe, ne ſont point les juſtes. Enfin il rejette le ſentiment de ceux qui croyent que le miniſtere des hommes mau-

vais n'a aucun effet, soit dans la Prédication de l'Evangile, soit dans l'Administration des Sacremens. Comme, selon l'Auteur, il s'est élevé une certaine secte de gens qui sous l'apparence d'une piété mal entenduë, ont embrassé ce sentiment dans ces derniers tems; c'est pour les détromper, que M. Beiger entreprend de justifier l'article 8. de la Confession d'Ausbourg dans sa Thése.

Pour éviter la confusion, il rapporte quelques distinctions qui lui ont paru nécessaires, pour bien établir son sentiment. Les méchans, dit-il, tolerés par l'article 8. de la Confession d'Ausbourg, sont de deux sortes: Ou leur Doctrine est mauvaise, ou leurs mœurs sont corrompuës. Il sépare ensuite les premiers en deux Classes. Les uns sont dans l'erreur, par rapport aux points fondamentaux de la Religion, ou ils errent dans les points qui ne regardent pas la foi, & alors on les doit tolerer, s'ils ne sont pas opiniâtres.

A l'égard de ceux qui menent une vie déréglée, on les divise encore en deux espéces différentes. Si leurs crimes sont publics & énormes, l'Auteur ne veut pas qu'on les souffre dans l'Eglise, mais si leur désordre est caché, l'Eglise ne le connoissant point, ne peut en juger, ainsi ils restent dans son sein; & M. Beiger prétend avec la Confession d'Ausbourg, que les Sacremens qu'ils administrent, opérent les mêmes effets que ceux qui seroient administrés par les justes; & pour le prouver, il apporte les mêmes preuves dont S. Augustin s'est autrefois servi en pareille occasion contre les Donatistes.

XVIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 6. May M. DCCIX.

PROBLEME PROPOSE' AUX SCAVANS TOUCHANT *les Livres attribués à Saint Denys l'Aréopagite, où l'on demande s'il faut dire que cet Auteur a tiré ses principes, une partie de sa doctrine, & le Traité de sa Théologie mystique, de Saint Clement d'Alexandrie, & de S. Grégoire de Nysse; ou si ces deux Peres ont pris de lui.* A Paris, chez Jean de Nully, ruë S. Jacques, à l'Image S. Pierre. 1708. in-8o. pag. 333.

L'Auteur, avant que d'entrer en matiere, donne une Analyse courte & exacte des Apologies qui ont été faites jusqu'à

présent en faveur des Ouvrages attribués à S. Denys l'Aréopagite. Les défenseurs de ces Ouvrages sont S. Maxime Martyr dans ses Notes, Génebrard Archevêque d'Aix dans le premier chapitre de son Traité sur la Liturgie de S. Denys, imprimé à Lyon en 1594. le Cardinal Baronius au second tome de ses Annales, le Cardinal Bellarmin dans son Catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques, le Pere Alloix Jesuite, le Pere Jean de S. François Prieur des Feüillans de Paris, les Peres Delrio, Lansselius, & Gaultier Jesuites, le Pere Alexandre Dominiquain, & un Auteur anonyme, qui, à l'exemple des six derniers que nous venons de nommer, a composé un ouvrage exprès sur cette matiére. C'est une Dissertation imprimée à Paris en 1702.

Le livre dont nous allons rendre compte est partagé en trois sections. On donne dans la premiere section une idée des Ouvrages attribués à S. Denys, & du dessein général que l'Auteur de ces ouvrages s'est proposé. Son dessein est de faire comprendre aux hommes l'union qu'ils peuvent avoir avec Dieu. Il établit sa doctrine principalement sur deux principes, dont le premier est que *Dieu est un objet si excellent, qu'il surpasse infiniment toutes nos pensées*; & le second, que *pendant que nous sommes sur la terre, nous pouvons parvenir à la connoissance de Dieu, & nous unir à cet objet infini.* On voit ici des extraits qui contiennent ces principes, & qui sont si semblables à d'autres extraits des livres de S. Clement d'Alexandrie, & de S. Gregoire de Nysse, qu'il paroit que l'un de ces Auteurs a copié les deux autres. Comme ce ne seroit pas assez d'assûrer qu'on peut s'unir à Dieu dès cette vie, si l'on n'en découvroit en même tems la méthode, l'Auteur des livres de S. Denys propose cinq principes particuliers, qui viennent pour ainsi dire, au secours des deux généraux. Il considére d'abord l'esprit de l'homme attaché à la matiére, qui ne réservant les idées des choses qui sont hors de lui-même, que par les sens, n'est pas capable de s'élever tout d'un coup aux choses spirituelles. Cela l'oblige à établir pour premier principe, que *les choses materielles nous doivent servir comme d'une échelle, pour arriver à la connoissance des spirituelles.* Mais parce que ces idées reçûës par les sens, sont encore assez grossieres, & n'ont aucune proportion avec ce qui est spirituel, il prouve qu'*il faut purifier notre esprit des images de toutes les choses de la terre, pour le mettre en état de contempler les vérités éternelles*: C'est-là son second principe. Quand l'esprit est bien purifié de tous les phantômes, il apperçoit plus clairement les perfections de Dieu, tant

celles qui expriment ce qu'il est, comme la bonté, la sagesse, &c. que celles qui marquent ce qu'il n'est pas, comme l'invisibilité. On fait consister le troisiéme principe dans cette *distinction*. » Quelque parfaite que soit, dit notre Auteur, cette considéra» tion des perfections de Dieu, par voye de négation ; néanmoins » parce que rien de tout cela ne convient à Dieu de la maniere » que nous le concevons (puisque ce n'est pas Dieu même, » mais quelque chose de Dieu, qui nous marque que Dieu est, » mais non pas ce qu'il est,) S. Denys établit un quatriéme principe, par lequel il montre qu'*il faut nous unir à Dieu comme à un objet incomprehensible*. On pose enfin pour cinquiéme & dernier principe : *Que la parfaite connoissance qui nous éleve à Dieu, ne doit pas être infructueuse & stérile*, mais qu'elle doit être *accompagnée de sainteté & d'amour*. Notre Auteur trouve ces cinq principes particuliers non seulement dans les ouvrages qui servent de sujet à son livre, mais aussi dans ceux de S. Grégoire de Nysse & de S. Clement d'Alexandrie ; & il fait le paralelle des passages qu'il a tirés de ces trois saints Ecrivains.

La conformité parfaite qu'il remarque entr'eux, est le sujet de son problême, qui contient deux parties opposées l'une à l'autre.

La premiere est : *S. Denys l'Aréopagite, qui vivoit dans le premier siécle de l'Eglise, est le véritable Auteur des Ouvrages que nous avons sous son nom ; ainsi S. Clement d'Alexandrie, & S. Gregoire de Nysse, qui ont vêcu dans les siécles suivans, ont puisé une partie de leur doctrine dans les livres de S. Denys*. Cette proposition générale est établie & combattuë dans la seconde section de ce livre, qui aussi-bien que la troisiéme, est partagée en propositions particulieres, & en tant d'articles, dont les uns renferment des preuves, & les autres des réfutations, que nous ne pouvons pas même rapporter ici jusqu'où s'étend tout ce détail polemique. Nous nous arréterons donc simplement à la premiere proposition particuliere, & à ses deux articles qui s'entredétruisent. On fait dire aux Apologistes des Ecrits de S. Denys l'Areopagite, que ses livres n'ont été cités sous son nom jusqu'au cinquiéme siécle, que par un petit nombre d'Auteurs Ecclésiastiques, à cause que ces livres ont été cachés. On prouve dans le premier article, qu'ils ont été cachés en effet. 1°. L'Areopagite même qui avoit mis la main à la plume à la priere de S. Timothée, lui recommmanda de ne pas découvrir ses ouvrages aux personnes qui n'étant pas initiées dans nos Mysteres les auroient

méprisés, ou en auroient malicieusement altéré la doctrine. S. Timothée ne les communiqua donc qu'à un petit nombre de Chrétiens distingués, & capables de profiter de ce dépôt sacré. 2°. Pachymere nous apprend que Proclus, & quelques autres Philosophes, déroberent au public les ouvrages de S. Denys, afin de se les attribuer à eux-mêmes. 3°. D'autres Auteurs assurent que les anciens Hérétiques ont tenu ces Ecrits cachés pendant plusieurs siécles, & qu'enfin un certain Pierre Romain les ayant tirés de la Bibliothéque du Vatican, au rapport de S. Maxime, ils furent transportés en Gréce, où ils commencerent peu à peu à être connus. 4°. On joint l'ignorance à la malice des Hérétiques, & l'on prétend que ces livres étant tombés entre les mains de gens qui ne connoissant pas le prix du trésor qu'ils possédoient, les tinrent ensévelis dans les ténébres jusqu'à ce qu'ils furent trouvés du tems de S. Gregoire Pape. 5°. L'excellence même de ces ouvrages fut, selon quelques Sçavans, une raison pour ceux qui les avoient, de les soustraire au public; & S. Jérôme n'a pas mis l'Areopagite dans son Catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques, parce qu'il ne jugea pas qu'il fallût exposer aux yeux de tout le monde des livres qui renferment tant de mysteres.

Dans le second article, l'Auteur montre que la fin que S. Denys s'est proposée, en écrivant ses livres, & les raisons qu'on vient de toucher, marquent qu'on n'a pas dû les tenir cachés. Voici le précis de ses raisons. Saint Denys n'a écrit comme il a fait, d'un style très-élevé, que dans la vûë d'instruire les Philosophes Payens qui méprisoient l'éloquente simplicité de l'Evangile. Son intention étoit donc qu'ils eussent ses ouvrages. Saint Timothée, comme l'assure S. Maxime, se trouvoit pressé par la force des argumens des Sophistes d'Ephese, lorsqu'il pria S. Denys de travailler pour la Religion. Si cela est, ne doit on pas assûrer que S. Timothée lui-même exposa aux yeux de ces Sages du Paganisme ces merveilleux ouvrages? D'ailleurs les autres Prélats n'étoient pas moins attaqués, que S. Timothée; il étoit par conséquent nécessaire que les livres de S. Denys, qui contenoient une doctrine si propre à éclairer les ennemis de l'Eglise, fussent au moins entre les mains des Prélats & des Catéchistes. Les copies de ces livres étoient donc assez communes. Les Philosophes ont voulu se les attribuer, si on en veut croire les Apologistes; n'étoit-ce pas-là un nouveau motif de ne les pas cacher? Les publier, les répandre, c'étoit certainement le vrai

moyen de confondre ces indignes plagiaires. Plus les Hérétiques se sont efforcés d'altérer les Ecritures, & de mettre au jour de faux Evangiles, plus on s'est appliqué dans l'Eglise à multiplier les copies fidéles des saints livres: & comme ils sont plus difficiles & plus mysterieux que les livres du prétendu Areopagite; en vain tâche-t-on de persuader que la sagesse auroit engagé, à cacher ceux-ci, tandis qu'elle laissoit ceux-là à tous les Fidéles.

La seconde partie du problême est conçuë en ces termes: *L'Auteur connu sous le nom de S Denys l'Areopagite, a puisé ses principes & une partie de sa doctrine, dans les Ecrits de S. Clement d'Alexandrie & de S. Gregoire de Nysse; ainsi il n'a pas fleuri dans le premier siécle de l'Eglise, comme on le prétend.* Dans l'autre section les Défenseurs de S. Denys parloient les premiers; dans celle-ci ce sont leurs adversaires: mais on ne laisse pas d'y voir comme dans l'autre les mêmes propositions niées & accordées, prouvées & réfutées. On avance d'un côté que les Apologistes de S. Denys se contredisent, que chacun de leurs ouvrages comparé avec les autres, ne fait pas une probabilité même médiocre; que de toutes ces Apologies il ne peut résulter qu'un systême qui ne s'accordera pas avec la Chronologie de S. Denys l'Areopagite, & qui ne découvrira ni le tems, ni le lieu où il a composé ses ouvrages. D'un autre côté on montre que les Apologistes ne se contredisent qu'en apparence; que quand ils se contrediroient, cela ne porte aucun préjudice à la cause qu'ils défendent, & que leur systême est exempt des défauts qu'on veut y trouver. Les adversaires s'attachent ensuite à faire voir que le faux S. Denys a profité des Ecrits de S. Clément d'Alexandrie, qu'il appelle Clement le Philosophe, & de ceux de S. Gregoire de Nysse. Les Défenseurs de S. Denys prouvent au contraire que cet admirable Ecrivain a tiré d'une source bien plus élevée ses principes & sa doctrine; que lorsqu'il a cité Clement le Philosophe, il y a bien de l'apparence qu'il a parlé de S. Clement Pape; & enfin que S. Clement d'Alexandrie & S. Gregoire de Nysse ont certainement profité de ses lumieres.

L'Auteur de ce livre ne prend point de parti; & ce n'est pas sa faute, si on ne dispute pas jusqu'à la fin du monde sur les ouvrages qui portent le nom de S. Denys. On pourra même se passer de tous les autres livres qu'on a faits jusqu'à présent sur cette matiere, & le sien suffit, soit qu'on veüille attaquer les Areopagitiques, soitqu'on veüille les soutenir. Ce qu'il y a de plus positif

dans ce que nous pouvons apprendre de ses sentimens, c'est qu'il » respecte les livres qui portent le nom de S. Denys, comme les » Ecrits d'un ancien Pere; qu'il les revere comme d'excellens » monumens que les Conciles, les Papes, & les Peres ont auto- » risés par l'estime & l'usage qu'ils en ont faits; & qu'il les regar- » de comme des canaux de plusieurs traditions importantes que » l'Eglise a reçuës avec respect, & qu'elle conserve avec soin. »

PRINCIPES PHYSIQUES DE LA RAISON *& des Passions des Hommes; par M. Maubec Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.* Nihil est in intellectu quod priùs non fuerit in sensu. A Paris, chez Barthelemy Girin, ruë S. Jacques, vis-à-vis la Fontaine S. Severin, à la Prudence. 1709. vol. in-12. pag. 205.

MOnsieur Maubec nous expose lui-même le plan & le dessein de son livre. Il commence par nous informer que *de tous les ouvrages de la nature, celui qu'il trouve le plus admirable, & qui, à son gré, marque mieux la sagesse & la puissance infinie de son Auteur, c'est l'homme.* Puis il nous avertit que pour découvrir la cause des merveilles qu'on remarque dans l'homme, il prendra les choses dans leur source; qu'il considérera. 1°. De quelle maniere un enfant qui ne fait que de naître, est frappé par les objets qui l'environnent; de quelle maniere il apprend à les connoître, & à en juger. 2°. Comment la mémoire, l'imagination & les passions se forment, & comment elles se fortifient, à mesure que les connoissances augmentent. 3°. Qu'il fera voir d'où vient la variété des jugemens des hommes, & l'inconstance de leurs desirs; & qu'il tâchera de développer les principes de leurs connoissances & de leurs passions. 4°. Qu'il montrera que ces principes sont purement mécaniques, c'est-à-dire, que les inclinations de la volonté, & les pensées de l'entendement sont des suites naturelles de la disposition des organes du corps, & que toutes nos connoissances viennent des impressions des sens, conformément à l'axiome qu'il a mis au frontispice de son livre: *nihil est in intellectu quod priùs non fuerit in sensu;* en sorte qu'il n'y a point d'idées innées.

M. Maubec est Médecin, & de peur qu'on ne l'accuse de sortir ici de sa Profession, il déclare que si la matiere de ce Traité étoit étrangere à la Médecine, il se condamneroit lui-même, & croiroit avoir perdu son tems, parce que la Médecine est une Science si difficile & si étenduë, qu'il est bien juste que

ceux qui s'y addonnent, s'y appliquent uniquement. Il ajoûte qu'il n'a rien à se reprocher là-dessus, & que deux raisons également convaincantes l'ont déterminé à entreprendre cet ouvrage. La premiere, c'est que la Médecine est une Science pratique, où l'on ne fait presque point de faute légere, où l'on ne sçauroit prendre des précautions trop exactes, & où il est par conséquent nécessaire de distinguer *la vérité d'avec l'erreur*, & de connoître la voie qu'il faut tenir pour la trouver. *Or j'ai crû*, dit-il, *que le moien le plus sûr pour y réussir, c'étoit de suivre la nature, & d'observer exactement les principes & les progrès de nos connoissances & de nos passions, afin d'établir sur les observations, des régles qui ne fussent pas sujettes à l'illusion & à l'erreur; ce que je craindrois de faire, si je me hâtois de suivre les premieres lueurs qui brilleroient à mes yeux, sans consulter l'expérience.*

La seconde raison que l'Auteur a euë de s'appliquer à cette matiere, c'est qu'elle a, dit-il, des rapports essentiels avec les principales parties de la Médecine. Pour montrer ces rapports, il examine les connoissances qui sont absolument nécessaires au Médecin, & il les réduit à trois principales. 1°. La connoissance de l'homme dans son état naturel. 2°. La connoissance des maladies. 3°. La connoissance des remédes, & l'art de les appliquer. Pour ce qui est de la connoissance de l'homme, elle ne demande pas seulement une idée claire & distincte de la structure des parties solides du corps humain, de leurs arrangemens & de leurs usages; mais elle exige encore que l'on connoisse la nature des humeurs; & les altérations naturelles qu'elles souffrent: ce que l'Auteur a soin de prouver. Mais ce n'est encore là, remarque M. Maubec, que le premier pas vers la Médécine; & on peut-être tout ensemble très-habile Anatomiste, & très-mauvais Médecin. La seconde connoissance, qui est celle des maladies, ne consiste pas à sçavoir les définir, & à forger des systêmes pour les expliquer; elle consiste à connoître la nature, & à bannir si bien toute sorte d'incertitude, qu'on ne soit point de ces gens qui ne propósent ordinairement leurs pensées *qu'en tremblant, & avec une espéce de doute;* de ces gens qui ont coûtume de commencer leurs discours par ces termes: *cela se peut expliquer ainsi; on comprend que cela se peut faire de telle maniere.* Fausse & dangereuse modestie, s'écrie M. Maubec, laquelle ne sert qu'à introduire le Pyrrhonisme dans une Science où l'on a besoin, dit-il, d'un fondement stable, pour appliquer les remedes avec connoissance de cause & avec succès: langage nuisible &

perni-cieux

pernicieux, parce que ceux qui ont accoûtumé de s'en servir, ne cherchent point la vérité, & ne sondent point les secrets de la nature: notions vagues & incertaines, qui ne sont d'aucun usage dans la pratique. L'Auteur, après ces réflexions & un grand nombre d'autres, vient à la troisiéme qualité du Médecin, qui est la Science des remédes. Il reconnoît que celle-ci seroit d'une étenduë immense, si l'on vouloit chercher tous les remedes qui se peuvent découvrir de nouveau, & il trouve à propos de se borner à ceux qui sont déja en usage, mais il recommande de bien prendre garde au danger qu'il y a de les employer, sans bien connoître les maladies & l'occasion où ils conviennent; après quoi il dit que les réflexions qu'il vient de faire, ne sont rien en comparaison de celles qu'on peut ajoûter, mais qu'elles suffisent pour montrer qu'il ne s'est point écarté des bornes de sa Profession dans cet ouvrage, puisque la matiere qu'il y traite, *est une partie considérable du Traité de l'homme, qui est absolument nécessaire à un Médecin;* car il est impossible, dit-il, de connoître au juste les causes des maladies, & de les traiter avec succès, si l'on ne connoît l'homme dans son état naturel.

Après avoir ainsi exposé le plan & le dessein de son livre, il dit que pour satisfaire à ce que l'ordre demande de lui, il s'arrêtera quelque tems à considérer l'esprit de l'homme, avec le cerveau & les nerfs: ce qu'il fait dans deux chapitres exprès. Ensuite il entre tout-à-fait en matiere, & vient à l'explication des principes physiques de la raison & des passions. Ses réflexions sur l'esprit de l'homme tendent à montrer que Descartes s'est trompé, quand il a dit que l'essence de l'ame consistoit dans la pensée actuelle. Ce Philosophe examine ce qu'il connoît de l'ame, & trouvant qu'il n'en connoît que la pensée, il conclut que l'essence de l'ame consiste dans la penseé; mais M. Maubec prétend que Descartes ne va pas à la difficulté, qui consiste à prouver que la pensée n'est pas une simple opération de l'esprit, mais que c'est l'esprit même. Or c'est, dit-il, ce que Descartes ne montre point, quand il se contente de remarquer que de tout ce qu'on peut attribuer à l'esprit, on ne voit rien qui lui convienne que la pensée, & qu'on le perd de vûë, si-tôt qu'on perd l'idée de celle-ci. Car il est visible, reprend M. Maubec, que cette raison n'est point solide, puisqu'elle n'est fondée, dit-il, que sur cette supposition: que l'essence des choses consiste précisément *dans ce qui nous frappe davantage, dans l'endroit par le-*

quel nous les connoiſſons le mieux : ce qui eſt évidemment faux ; car il eſt peu de choſes que nous connoiſſions parfaitement. Nous ne rapporterons point tout ce qui eſt dit ici contre M. Deſcartes. Comme ce ne ſont encore que des diſcours préliminaires, ainſi que l'Auteur en avertit lui-même, nous craindrions de donner à ces préliminaires le tems dont nous avons beſoin pour parler du livre même.

Il s'agit donc à preſent de voir, comment M. Maubec s'y prend pour expliquer les principes phyſiques de la raiſon & des paſſions. Il entreprend d'abord de faire voir comment ſe forment les premieres idées, & les premieres paſſions des enfans; quels ſont leurs premiers jugemens ; la difference qu'il y a de l'impreſſion au jugement ; comment les mouvemens qui accompagnent les paſſions de l'ame, manifeſtent nos penſées. Puis il vient à la parole, à la mémoire, à l'imagination, aux préjugés. Il examine de quelle maniere les enfans apprennent à raiſonner ; il parle des divers caracteres de l'eſprit de l'homme, il traite de la perſuaſion, & des paſſions en général, & il fait diverſes réfléxions ſur les différens mouvemens du cœur. Il recherche enſuite les effets de quelques paſſions particulieres, & les principes d'où ils viennent. L'avidité du cœur de l'homme, l'inconſtance des paſſions, l'orgueil, l'attachement à la vie, & l'amour des richeſſes ſont le ſujet des derniers chapitres du Livre.

Nous ne ſçaurions nous arrêter à tant d'articles, nous nous bornerons à celui qui eſt le fondement de tous les autres, c'eſt-à-dire, à l'examen de ce qui ſe paſſe dans les enfans, par rapport à leurs idées, à leurs paſſions, & à leurs jugemens, puis nous rapporterons les conſéquences que M. Maubec veut qu'on tire de tout le Traité, ce qui ſervira en même-tems à faire juger du rapport qu'il trouve entre la matiére de ſon Livre, & la pratique de la Médecine. Il ſuppoſe d'abord, contre les principes de M. Deſcartes, que l'enfant renfermé dans le ventre de ſa mere, eſt ſans mouvement, ſans ſentiment, ſans penſée, & il dit que les foibles mouvemens dont le fœtus eſt de tems en tems agité, & les legeres ſenſations qu'il éprouve quelquefois, ne méritent pas qu'on y faſſe beaucoup d'attention.

L'enfant dans le ventre de la mere n'eſt donc pas ce qui doit le plus nous arrêter, ſelon M. Maubec. Il eſt plus à propos d'attendre qu'il commence à voir le jour, & c'eſt là que M. Maubec examine l'homme, pour connoître comment ſe forment ſes premieres idées. Dès que l'enfant voit le jour, une infinité d'objets

agissent sur ses organes, la lumiere brille à ses yeux, divers sons frappent ses oreilles, l'air ébranle & agite toutes les parties extérieures de son corps, ce qui est cause que les nerfs souffrent mille & mille secousses, que les esprits sont repoussés vers le cerveau, qu'ils en ébranlent les fibres, & excitent dans l'esprit de l'enfant une infinité de sensations qui lui étoient inconnues, car l'Auteur prétend que c'est à la fléxion des fibres du cerveau que l'Auteur de la Nature a attaché les pensées des hommes. Cela supposé, il dit que les esprits qui remontent vers le cerveau, mettent en mouvement ceux qu'ils y trouvent, & les font couler dans les organes, ensorte que les nerfs qui s'y distribuent, en sont gonflés, que les yeux commencent à s'ouvrir, que l'enfant sort du profond sommeil où il étoit au ventre de sa mere, & qu'en même-tems il respire. L'enfant ainsi éveillé, on examine quelles sont les premieres idées qui se gravent dans son cerveau, & quels effets elles y produisent. Il est visible, nous dit-on, que les premieres idées qui s'impriment dans l'esprit d'un enfant, sont excitées par les objets exterieurs : mais le point est de sçavoir comment l'image de ces objets s'imprime dans le cerveau. Voici comment on nous l'explique. Ces images s'impriment dans le cerveau & dans l'esprit de l'enfant (ce sont les termes de l'Auteur) à peu près comme dans un miroir, qui ne réfléchit par seulement les couleurs, mais encore les sons, les odeurs : en un mot, toutes les qualités des corps que nous appercevons par les sens. Ainsi dès que cet enfant ouvre les yeux, *les parois* de la chambre où il est né, l'image de sa nourrice & des autres personnes, les sons qui frappent ses oreilles, &c. se peignent & se gravent dans son cerveau, & y impriment des traces par lesquelles il a été donné à l'esprit de les considerer & de les connoître, & de-là viennent nos premieres perceptions & nos premieres pensées.

Il est question à present d'expliquer comment se forment les premieres passions de l'enfant. Voici ce que M. Maubec pense là-dessus. De ces premieres impressions dont on vient de parler, les unes nous flattent, les autres nous blessent, d'autres sont telles que l'esprit les regarde avec indifférence ; & de-là, dit l'Auteur, viennent les premieres passions, parce que nous aimons naturellement les objets qui nous plaisent, & que nous avons de l'aversion pour ceux qui nous blessent. Les traces qui sont gravées dans le cerveau par l'impression des objets, s'y conservent en quelque maniere après que l'impression a cessé, & si par quelque cause

que ce soit, les esprits viennent à couler de nouveau dans la partie du cerveau où les traces sont gravées; ces traces se réveillent par une nécessité méchanique, & l'objet, quoiqu'absent, est représenté de nouveau à l'esprit : ce qui est le principe de la mémoire & de l'imagination. L'Auteur, pour rendre son explication plus sensible, apporte l'exemple d'un enfant qui regarde sa mere, & qui l'écoute. L'air de cette mere, dit-il, son visage, sa bouche, ses traits, & sa voix forment des traces contigues dans le cerveau de l'enfant, parce que tous les sens aboutissent dans le même endroit du cerveau, & que les nerfs optiques dont l'extension de la retine est formée, & les nerfs qui vont se répandre dans l'organe de l'ouie, sont ébranlés au même instant. Ainsi toutes les traces ne forment ensemble qu'une même image, d'où il arrive que lorsque cette image vient à se réveiller par la présence de l'objet, les autres se réveillent aussi par une necessité méchanique, de sorte que lorsque cet enfant regarde le visage de sa mere, il se rappelle le son de sa voix, & lorsqu'il entend le son de cette voix, il se ressouvient du visage de sa mere. Or ces traces se réveillent d'autant plus aisément, que les impressions qui les ont formées, ont été plus violentes & plus réiterées, parce qu'alors elles sont plus profondes.

Cela posé, M. Maubec découvre la cause de l'empressement des enfans pour tetter leurs nourrices : la faim étant une sensation très-vive & très-importune, elle imprime des traces fort profondes dans le cerveau. L'enfant qui éprouve cette faim pour la premiere fois, & qui ne connoît point encore ce qui peut y remedier, desire seulement alors d'être delivré de ce sentiment incommode : ce qui est cause qu'il s'agite, qu'il remue la langue, qu'il serre les lévres, & qu'il exprime sa salive ; mais lorsqu'en tettant il a éprouvé le remede à ce qui le tourmentoit, il ne sçauroit plus sentir à l'avenir cette faim, qu'il ne souhaite en même tems de tetter. L'Auteur, après quelques remarques sur les idées claires & sur les idées confuses, examine les premiers jugemens des enfans. Toutes les qualités, dit-il, que nous appercevons par les sens, se gravent dans le cerveau, à peu près comme un cachet sur de la cire, elles ne forment toutes ensemble qu'une seule & même image, & les parties qui composent cette image, sont si étroitement unies ensemble, lorsqu'elles ont été retracées plusieurs fois par des impressions réitérées, qu'à mesure que quelqu'une de ces traces vient à se reveiller par la présence de l'objet, les autres se réveillent aussi par une necessi-

té méchanique : ce que M. Maubec regarde comme la source non-seulement de la mémoire & de l'imagination, comme nous l'avons déja remarqué, mais encore des jugemens que nous portons des objets qui frappent nos sens. Il éclaircit la chose par des exemples.

Lors, dit-il, que j'entens le son d'une cloche, que la voix d'un de mes amis frappe mes oreilles, que je considere *de loin ou par derriere* quelque personne de ma connoissance, le son de cette cloche, ou cette voix que j'entens, cette idée confuse que la présence de cette personne forme dans mon esprit, me font juger sur le champ, que c'est mon ami qui parle; que c'est une cloche qui fait le bruit qui retentit à mes oreilles, & que cet homme que je considere, est un tel que je connois particulierement. Il n'y a qu'un sens de frappé, il n'y a qu'une trace d'ébranlée par la présence de l'objet : cependant toute l'image se renouvelle, & il s'en faut peu qu'elle ne soit aussi vive, que lorsque toutes les parties de l'objet ont frappé mes sens clairement & distinctement. Ainsi la seule différence que l'Auteur trouve entre le jugement & l'impression, c'est que dans l'impression l'on voit, ou l'on sent clairement & distinctement toutes les parties de l'objet, au lieu que dans le jugement, il n'y a qu'une partie de l'objet qui agisse sur nos sens, & le reste de l'image se réveille, parce que les traces qui la composent, sont si étroitement unies ensemble, que les esprits coulent de l'une dans l'autre par leur pente naturelle. En un mot, selon M. Maubec, l'impression grave l'image dans le cerveau, & le jugement la suppose gravée. Il arrive de-là que les traces qui ont été gravées, doivent dans le jugement conserver la situation dans laquelle elles ont été gravées, & se réveiller selon le même ordre.] C'est par ces principes que l'Auteur explique toute la méchanique de nos jugemens, & qu'il développe la maniére dont les enfans apprennent à connoître les choses.

Ce qu'il dit sur ce sujet, fait voir, 1o. Que les premiers jugemens des enfans doivent être fort sujets à l'erreur. 2o. Qu'il y a fort peu de différence entre la mémoire & le jugement, ou comme l'explique l'Auteur, que le jugement n'est qu'une espece de ressouvenir des diverses faces qu'on a observées dans un objet. 3o. Que le jugement des enfans doit se fortifier à mesure qu'ils avancent en âge, parce qu'il se grave toujours de nouvelles idées dans leur cerveau, & que les idées qui y sont gravées, deviennent de jour en jour plus claires & plus distinctes en se réïterant. Nous laissons les autres matiéres du Livre, sur lesquel-

les l'Auteur fait beaucoup de moralités, & nous venons à la conclusion de l'ouvrage.

M. Maubec, comme on le vient de voir, s'est ici proposé deux choses; l'une, de faire voir que les connoissances de notre esprit, & les inclinations de notre cœur, sont des suites naturelles des impressions que les objets font sur nos sens; & l'autre, d'expliquer la maniére dont les unes & les autres se forment. Mais il n'en demeure pas là;il avertit qu'il se croit permis de tirer de tout son ouvrage les consequences suivantes. 1. Que les idées innées de Descartes sont de pures fictions, & qu'il faut revenir à ce principe des Anciens : qu'il n'y a rien dans l'entendement, qui n'ait passé par les sens: *nihil est in intellectu, quod priùs non fuerit in sensu.* 2. Que rien n'est plus raisonnable que cette soumission aveugle & volontaire qui nous fait acquiescer à toutes les verités qui sont rélevées dans l'Ecriture; car, comme on voit dans ce Livre, que toutes les pensées sont, pour ainsi dire, liées aux fléxions des fibres du cerveau, & que l'unique raison qu'on peut alleguer d'une union si incompréhensible, c'est la volonté du Créateur, il s'ensuit, selon M. Maubec, qu'on doit conclurre des principes de ce livre : » Que les lumieres de la » foi sont infiniment plus sûres que les plus vives clartés de la » raison, puisque si nous voulons approfondir quelle est la certi» tude de ces vérités claires & évidentes par elles-mêmes, nous » trouverons qu'elle n'est fondée que sur la vive impression qu'el» les font dans notre esprit, & sur le peu d'apparence qu'il y » a, que Dieu ait voulu nous tromper dans les choses qu'il nous » fait appercevoir d'une maniere si vive, au lieu que c'est la vé» rité même qui nous parle dans ses écritures. Ainsi, continue » M. Maubec, que la raison se soumette, lorsque Dieu nous fait » entendre sa voix. Attachons-nous à ce qui est écrit : gardons» nous bien de parler des choses de Dieu, en suivant les pen» sées humaines, & n'ayons pas la témerité d'assujettir à l'intelli» gence de l'esprit humain la profondeur incompréhensible des » Mysteres de la Foi. » 3. Qu'il faut s'attacher aux décisions de l'Eglise, & non se fier à la raison, lorsqu'il s'agit de déterminer le vrai sens de la révélation Divine. 4. Qu'après avoir vû dans ce Livre, que la vérité de nos raisonnemens dépend de la verité des préjugés qui sont gravés dans notre esprit, & de la liaison naturelle qui est entr'eux : on doit conclure que si nos préjugés sont faux ou bisarrement unis ensemble, nous ne pouvons que nous égarer dans nos raisonnemens, & que par conséquent, pour

marcher surement dans la recherche de la verité, il faut connoître, 1. Sur quoi nos préjugés sont fondés, & quels sont ceux qui sont, ou certains ou faux ou douteux, ou probables. 2. Qu'il faut considerer les diverses sources de la liaison de nos préjugés, & les diverses causes qui ont coutume de nous engager dans leur erreur. C'est sur des réfléxions semblables, dit M. Maubec, qu'on peut établir des régles, pour se conduire surement dans la recherche de la vérité, ou du moins, pour connoître le juste prix des raisons qui nous déterminent, & regler notre consentement sur le poids que peuvent avoir ces raisons. Il nous annonce que c'est ce qu'il tâchera de faire dans un autre Traité qu'il intitulera : *Méthode pour trouver la verité, & pour la persuader aux autres*, & qui pourra être régardé, dit-il, comme une suite de celui-ci. Ceux qui seront curieux de sçavoir ce que ce sera que cet ouvrage, peuvent voir ce que Maubec en dit lui-même ici, où il en donne assez au long le projet & le dessein. Au reste on lit à l'entrée du Livre, dont nous terminons l'extrait, un avertissement en ces termes : *Il se vend du même Auteur M. Maubec, chez le même Libraire*, le Traité des Tumeurs & des Obstructions, *nouvelle édition, volume in-12*. Cet avertissement nous fait souvenir d'en donner un autre, qui est, que nous avons parlé de ce Traité des Tumeurs dans le second Journal de 1702.

TRAITE'S DE M. DU PLESSIS, ANCIEN AVOCAT AU *Parlement, sur la Coutume de Paris. Troisiéme Edition, revue, corrigée, & augmentée, avec des Notes de MM. Berroyer, & de Lauriere, Avocats au même Parlement.* A Paris, chez Nicolas Gosselin, dans la Grand'Salle du Palais, du côté de la Cour des Aides, à l'Envie. 1709. in-fol. p. 846. sans y comprendre deux Factums de M. Husson, & un de M. le Roi, qui sont à la fin, en 133. pagg.

LEs œuvres de M. Duplessis ont paru pour la premiere fois en 1699. Il en est parlé dans le xx. Journal de cette année-là. On en a donné une seconde Edition en 1702. avec des augmentations considérables : le v. Journal de la même année en fait mention : voici la troisiéme édition qu'on met au jour. Elle a d'abord une commodité par-dessus les autres, qui est de marquer l'ordre des pages par un chiffre suivi depuis le commencement jusqu'à la fin : au lieu que dans les éditions précédentes la continuation du chiffre ne s'étend pas au-delà du même Traité, & cela fait des interruptions & des mélanges qui n'embarrassent pas peu la table, pour l'indication des matiéres.

Outre le soin qu'on a pris de revenir, dans cette nouvelle edition, à l'ordre le plus naturel, qui en toutes choses est le meilleur, on y a ajoûté encore deux consultations de M. Berroyer, quelques notes du méme Auteur, & de M. de Lauriere son confrere; un Factum qui sert de réponse à celui de M. Husson, touchant le Domaine de la Terre de Montbar, & l'Arrêt qui a décidé la fameuse question traitée dans ces deux ouvrages. M. Berroyer, en se declarant dans la premiere de ses deux consultations, contre le sentiment de M. du Plessis, qu'il avoit oublié de combattre dans ses notes, se plaint de n'avoir pas eû le temps de faire deux choses; » l'une de décider toutes les questions que l'Auteur » a laissées indécises, & l'autre d'approfondir celles qu'il n'avoit, » pour ainsi dire, qu'effleurées. L'entreprise paroît grande, & on ne sçait si l'espérance du succès étoit permise. Comment épuiser des matiéres, où il renaît sans cesse des questions nouvelles, que la différence des coutumes, ou quelquefois celle des esprits, fait juger differemment? La Jurisprudence, dit la Préface, aura, ou l'avantage, ou le défaut de n'être jamais une science, dont on puisse borner l'étenduë. C'est pourquoi il n'est pas surprenant qu'il y ait toûjours des additions ou des changemens à faire dans les livres qui y ont rapport.

Au reste, ceux qui ne cherchent que le texte de M. du Plessis, & qui par estime pour cet Auteur, ou par vanité pour eux-mêmes, rejettent tout ce qu'on y a mêlé d'observations étrangeres, & veulent avoir la gloire des éclaircissemens & des recherches, pourront s'en tenir à la seconde edition où le texte est pur & entier. Comme nous avons parlé deux fois de ce livre dans nos Journaux, à l'occasion des deux premieres Editions qui en ont été faites, il ne nous reste autre chose à dire ici, sinon que cette troisiéme édition a suivi de près les deux autres. C'est le seul éloge nouveau, & peut-être aussi le moins équivoque qu'on puisse faire de l'ouvrage.

RECUEIL DES ACTES DE NOTORIE'TE' DONNEZ *par Monsieur le Camus, Maître des Requêtes & Lieutenant Civil, de l'usage qui s'observe au Châtelet de Paris en plusieurs matieres importantes.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, ruë S. Jacques, à la Bible d'or. 1709. in-4°. pag. 286.

CEs différens actes de notoriété ont deja été publiés en détail, à mesure que l'occasion les a produits. La réputation du Magis-

Magiſtrat qui en eſt l'Auteur, les a fait rechercher avec empreſſement ; & la même raiſon a engagé le Libraire à les raſſembler tous dans un ſeul volume. L'objet général de ces ſortes d'actes eſt de rendre un témoignage non ſuſpect de la Juriſprudence d'un certain pays pour l'intérêt des parties qui plaident ailleurs, & dont les conteſtations doivent être jugées ſuivant la loi & les uſages du pays, où les actes de notoriété ſont donnés. C'eſt un ſecours que la Juſtice ſe doit à elle-même pour l'exécution des différentes loix de chaque Province, & c'eſt en même temps une précaution que les plaideurs ne manquent guéres de prendre, de peur que les Officiers de la Juriſdiction où le procès eſt porté, ne réduiſent tout aux mêmes principes dans leſquels ils ſont élevés, faute de ſçavoir les regles & les uſages des autres Tribunaux.

Il ſeroit à ſouhaiter pour le bien public, que tous les actes de notoriété fuſſent redigés avec le même ſoin que le ſont ceux qu'on a ramaſſés dans ce volume. Ce ſeroit une voie abregée d'apprendre les principales diſpoſitions des loix civiles & des coûtumes, & les juſtes applications qu'il en faut faire dans la Pratique. Mais on ne trouve pas à la tête de toutes les Juriſdictions un Juge auſſi éclairé que celui qui préſide au Châtelet ; il faudroit du moins qu'à ſon exemple, tous les autres fuſſent ſoigneux de découvrir eux-mêmes les véritables fondemens du droit qu'ils obſervent, ſans s'en rapporter à des plumes complaiſantes ou ſuſpectes, qui cherchent bien moins à rendre témoignage à la vérité, qu'à faire plaiſir aux perſonnes qui ont beſoin de pareilles déclarations.

XIX. JOURNAL DES SCAVANS,

DU LUNDI 6. MAY M. DCC. IX.

TRAITE' SUR LA MANIERE D'ECRIRE DES *lettres & ſur le Cérémonial ; avec un diſcours ſur ce qu'on appelle Uſage dans la langue françoiſe. Par M. de Grimareſt.* A Paris, chez Jacques Eſtienne, au coin de la rue de la Parcheminerie, à la Vertu. 1709. in-12. pag. 297.

MOnſieur de Grimareſt commence ſon Traité par quelques reflexions générales ſur les défauts qu'on remarque communément dans les lettres, ſur la néceſſité d'éviter ces défauts, &

sur le peu de secours que l'on a eû jusqu'à present pour cela. Les préceptes, dit-il, qu'on nous a donnés sur cette matiere, sont ou mal entendus, ou pauvres, & , si j'ose le dire, ridicules. Les lettres imprimées ne lui paroissent pas d'une plus grande utilité. Dans les unes les sentimens sont négligés, les autres sentent l'école, l'homme populaire & de mauvais goût; d'autres enfin ne peuvent fournir tout au plus que quelques expressions à ceux qui les lisent. L'Auteur s'est déterminé avec d'autant plus d'empressement à publier cet ouvrage, qu'aujourd'hui la langue françoise est la langue de l'Europe pour le commerce des lettres, mais il avertit ses lecteurs, qu'il ne parle qu'aux personnes qui ont du goût pour connoître le vrai.

Le Traité est divisé en deux parties. Dans la premiere l'Auteur parle des sentimens que l'on doit faire paroître dans une lettre, & du stile par rapport aux différentes espéces de lettres. Dans la seconde il regle le cérémonial qu'il faut observer. A l'égard des sentimens, on prescrit sur-tout ceux qui font l'homme d'honneur, en découvrir d'autres dans une lettre, ce seroit donner un certificat contre soi-même. Il faut aussi éviter l*es hauteurs*, & *les bassesses*. » Une personne d'esprit & de jugement, dit M. de Grimarest, doit se renfermer dans une *égalité* respectueuse pour les Superieurs, gracieuse pour les égaux, & noble pour les inférieurs. » Quiconque ne dispose pas ses sentimens dans une lettre, suivant ce principe, revolte contre lui celui qui la reçoit. » Les observations qu'on trouve ici sur le stile épistolaire, font voir qu'il n'est pas aisé d'y réussir parfaitement. Les raisonnemens étudiés, les lieux communs, les jeux de mots, les répétitions ne sont point du bel usage dans les lettres. L'expression doit être vive, nette, concise, & si naturelle, qu'il n'y paroisse point de travail. Il vaudroit mieux en quelque sorte cesser d'être Grammairien, que de manquer à être naturel. » En observant les principes de la Grammaire, remarque M. de Grimarest, on doit éviter sa dureté dans le stile épistolaire, pour lui donner de l'agrément. Les expressions cavalieres & figurées, qui employées à propos & avec ménagement, rendent une lettre très-agréable, ne sont pas toujours severement assujetties aux regles Grammaticales. Non que je prétende ici mettre mon lecteur en droit de faire des solécismes, ou des barbarismes : mais quand il s'écartera de cette puerile servitude où quelques Grammairiens veulent nous assujettir pour l'emploi & pour l'arrangement des termes, je soûtiens qu'il ne gâtera point son style, principalemen lorsque

» ce petit desordre donnera de la vivacité ou de la concision à » son ouvrage. « Comme le style & les sentimens doivent être proportionnés aux sujets des lettres & aux personnes qui écrivent ou à qui on écrit, l'Auteur partage ses preceptes en plusieurs articles. Il parle dans le premier, des lettres familieres; dans le second, des lettres galantes; dans le troisiéme, des lettres amoureuses; dans le quatriéme, des lettres de compliment; dans le cinquieme, des lettres d'affaires; & dans le dernier, des Epîtres dédicatoires. En traittant des lettres amoureuses, il prétend, contre l'opinion commune, que l'esprit n'y doit pas avoir moins de part que le cœur. » Si l'amour renverse l'esprit de quelques per» sonnes foibles, dit-il, faut-il que tous les amans parlent comme » des insensés? Le mérite n'a jamais consisté dans l'extravagance » & dans le desordre: & une passion, quelque forte qu'elle soit, » exprimée avec de pauvres termes & sans suite, ne doit point » toucher une Belle, comme un amour rendu avec ordre & avec vivacité. »

Cette décision est suivie de diverses observations qui ne sont pas moins justes & dont voici le précis. L'ennemi mortel des lettres amoureuses c'est l'étude & le raisonnement affecté. Toute maîtresse ne rend pas toûjours justice à l'amour le plus tendre: & l'expression bien menagée est un des plus sûrs moyens de parvenir à cette fin. Un galant homme ne doit point écrire à une femme, qu'il l'aime, si cela n'est pas vrai. On doit éviter les expressions libres & équivoques: une lettre peut être perduë & causer par-là de grands desordres dans l'état d'une personne. Combien en a-t'on vû de ces lettres remplies de turpitude, luës en pleine audience? Les grands mots de *se desespérer*, de *mourir*, *si vous ne m'aimez pas*, ou *sans vous voir*, & semblables, ne touchent plus. Une Maîtresse sçaura bien qu'un Amant de bon sens, ne pense & ne parle point de la sorte, & elle ne perdra pas beaucoup en perdant un fol. La jalousie est souvent un moyen de se faire aimer, mais il faut la témoigner respectueusement & avec délicatesse. Les longs panegyriques ne font pas grand effet sur le cœur d'une Belle qui a bon esprit; il faut lui rendre compte de ses charmes avec des termes simples & naturels, qui n'en disent pas plus qu'il ne faut pour exprimer la vérité. On ouvre quelquefois les yeux sur son petit mérite, lorsqu'un amant l'eleve trop. Il est de la prudence de ne jamais écrire au desavantage de son rival; car les Belles sont souvent imprudentes, & quelquefois trompeuses & vindicatives; & ces lettres médisantes leur

fournissent des moyens d'assujetir un Amant à leur caprice. Si l'on a des reproches ou des plaintes à faire à la personne que l'on aime, ce doit être d'une maniére si délicate & si respectueuse, qu'elle ne puisse raisonnablement s'en fâcher. On ne gagne rien avec les duretés; elles font ouvrir les yeux à une fille pour l'avenir. Enfin la stérilité & les distractions qu'on feroit paroître dans une lettre amoureuse, mettroient une Belle en droit de tirer de très-justes conséquences au desavantage de son Amant.

Le Cérémonial a fait naître, selon l'Auteur, de trois sortes de lettres; celles qui ont des souscriptions, celles qui n'en ont point, & les lettres en forme de mémoires. Il traite de ces trois especes de lettres dans trois chapitres; dans le quatriéme il fait des remarques sur la politesse que l'on doit observer : le sixiéme traite des souscriptions. Dans ce dernier chapitre M. de Grimarest s'attache à répondre aux objections de quelques *présomptueux Litteraires*. Cette seconde partie de son ouvrage pourra être utile aux étrangers, & même à ceux d'entre les François, qui, faute de commerce avec un certain monde, ignorent ce que le devoir & la bienséance exigent d'eux, lorsqu'il est question d'ecrire.

Dans le discours sur l'usage dans la langue françoise, le dessein de M. de Grimarest est de montrer que c'est avec raison qu'il refuse de se soumettre servilement à ce qu'on appelle communément *l'Usage*. Il trouve qu'on abuse & de ce terme, & de ce qu'il signifie; & le mauvais Usage le révolte, dès qu'on veut le donner pour la regle du langage. C'est ce qui arrive souvent, & une bonne partie de ceux qui soûtiennent ou de bizarres nouveautés, ou de vieilles erreurs, ne peuvent alleguer *l'Usage* que dans ce sens-là. Il remarque que l'usage qui *emporte contrariété avec la raison*, n'a que trop de part dans la prononciation, l'ortographe & quantité; & qu'il n'en devroit jamais avoir aucune, ni dans le choix, ni dans l'arrangement des termes. M. de Grimarest n'avance rien qu'il ne soûtienne par des exemples choisis, & propres à instruire : & on ne sçauroit douter que ce discours ne soit le fruit d'une longue & sérieuse application.

GEORGII WOLFFGANGI WEDELII CENTURIÆ secundæ exercitationum Medico-Phylologicarum sacrarum & prophanarum Decas II. Jenæ, sumptibus Jo. Felicis Bielekii, Bibliop. 1708. C'est à-dire : *Dissertations sur différents points de Médecine & de Littérature, tant sacrés que prophanes; par George Wolffgang Wedelius, seconde Décade de la seconde Centurie.* A

Genes, aux dépens de J. Felix Bielekius. 1708. vol. in-4. p. 72.

CE Recueïl comprend dix dissertations. Dans la premiere l'Auteur se propose de montrer que le passage de Joseph au sujet de Jesus-Christ, n'est point un passage supposé, & qu'il est véritablement de l'historien. Ce passage ne se trouve pas dans tous les exemplaires des antiquités Judaïques de Joseph, mais il se trouve dans la plûpart. Quelques Peres de l'Eglise ne le citent pas, mais le témoignage de Joseph peut leur avoir paru d'une petite conséquence sur un sujet où ils avoient tant d'autres témoignages authentiques. D'ailleurs, de ce que ce passage manque dans quelques exemplaires grecs, pourquoi conclure que les Chrétiens l'ayent supposé dans ceux où il se trouve ? N'auroit-on pas plus de droit de dire que les Juifs l'auroient retranché dans ceux où il manque, puisque les Juifs avoient plus d'interêt à l'ôter, en cas qu'il y fut, que les Chrétiens n'en avoient à l'ajoûter, en cas qu'il n'y fut pas ? En effet, Joseph est un Auteur nécessaire aux Juifs, au lieu que les Chrétiens n'en ont nul besoin. Mais est-il naturel, objecte-t'on, qu'un Juif s'avise de faire mention de Jesus-Christ ?

L'Auteur répond que la qualité d'Historien y obligeoit Joseph, comme elle l'a obligé à parler de Saint Jean-Baptiste & de Saint Jacques. Or personne ne mettant en doute que ce qui est dans Joseph du Précurseur & de l'Apôtre, ne soit de Joseph ; personne non plus, dit Mr. Wedelius, ne doit douter que ce qui y est dit de Jesus-Christ ne soit véritablement de l'Historien. On objecte qu'on peut retrancher ce passage de l'endroit où il est, sans interrompre en rien le fil de la narration, & l'on dit que c'est une marque qu'il a été ajoûté. Mr. Wedelius répond que si c'est la marque d'un passage supposé, que de pouvoir être retranché, sans que ce qui suit & ce qui précede, en ait moins de liaison, il faut dire que l'Ecriture est toute remplie de falsifications.

Mais enfin, dit l'Auteur, pourquoi avoir tant de défiance sur un passage à l'occasion d'un fait qui n'y est rapporté qu'historiquement, & sur lequel l'Historien ne paroît prendre aucun parti ? Quel avantage celui qui l'auroit fabriqué auroit-il pu s'en promettre pour la Religion Chrétienne ? De plus, remarque Mr. Wedelius, quand même le passage laisseroit voir dans Joseph quelque penchant pour la Religion Chrétienne, on ne devroit pas conclure qu'il fût moins de Joseph pour cela, puisque

cet Historien qui étoit contemporain de saint Paul, connoissoit cet Apôtre, qu'il avoit été avec lui Disciple de Gamaliel & qu'il étoit ami familier d'Epaphrodite, qui est sans doute le même Epaphrodite dont saint Paul fait mention, ensorte qu'il ne seroit pas étonnant que Joseph se fût senti quelque penchant pour les Chrétiens.

De plus, Joseph n'étoit pas des plus persuadés de sa Religion, & à examiner sa conduite, on verra qu'il ne tenoit à aucun parti. Dès sa jeunesse il commença à flotter entre les diverses sectes qui étoient alors les plus fameuses, & voulut pour ainsi dire, goûter de toutes. Dans ce dessein, il se fit instruire de celles des Pharisiens, des Sadducéens, des Esseniens, croyant par-là se mettre plus en état de faire un bon choix. Ayant passé par toutes ces sectes, & n'étant satisfait d'aucune, il s'attacha à Banus fameux hermite de ce tems-là, avec lequel il passa trois ans. On peut juger par toutes ces inconstances, si Josephe étoit bien ferme dans sa Religion, & si ceux qui trouvent que le passage dont il s'agit n'est pas d'un Juif zelé, ont tant de lieu d'en conclure que le passage soit supposé.

La seconde dissertation, qui est touchant Lazare à la porte du mauvais Riche, contient diverses réflexions, 1. Sur le mépris qu'attire après soi la pauvreté. 2. Sur l'énergie de ces mots: *à la porte*: *Lazarus ad portam*, que l'Auteur compare avec ceux-ci: *Hannibal ad portas*. 3. Sur la signification du mot *Pauvre*. 4. Sur la nature de la maladie dont ce pauvre étoit affligé, & que l'Auteur croit être le scorbut. 5. Sur l'étrange différence qu'il y a entre Lazare qui manquoit de tout, & le mauvais Riche qui regorgeoit de biens. 6. Sur le bonheur de ce même Lazare qui se voit ensuite dans le sein d'Abraham, & sur le malheur du mauvais Riche qui est condamné à d'éternels tourmens.

Dans la troisiéme dissertation, l'Auteur examine ce que c'est que la pourpre & le bysse. Le mot de pourpre chez les Naturalistes signifie un certain poisson de mer qui n'aît dans une coquille faite en forme de cornet, d'où il a aussi tiré le nom de *Buccinum*. Ce poisson a un bec long & creux, par où il prend sa nourriture; sa langue est longue, pointue & si forte, qu'elle lui sert à percer les autres coquillages, pour manger les poissons qui y sont enfermés. Il a dans la gorge une veine remplie d'un sang de couleur rouge brune très-luisante, qui est le pourpre dont on se sert dans la peinture.

Mr. Wedellius, par le mot de *pourpre*, entend ici, non le

poisson dont nous venons de parler, ni la teinture qu'on en tire, mais la pourpre des Rois, c'est-à-dire ces vêtemens précieux qui servoient autrefois aux Rois & aux Princes, & il fait là-dessus des recherches qu'on pourra voir dans la dissertation. Le bysse, selon notre Auteur, étoit une espece de pourpre différente de l'autre, en ce qu'elle étoit blanche. Cette derniere servoit ordinairement d'habit de dessous, & l'autre se portoit par-dessus. Nous passons plusieurs remarques de l'Auteur sur ce sujet. La quatriéme dissertation où il est traité des accens, est toute de Grammaire: l'Auteur y fait voir quelle est la force des accens, soit pour le ton & l'extinction de la voix dans la prononciation des syllabes, soit pour la signification des mots. Il y a plusieurs sortes d'accens, & Priscien en compte jusqu'à dix, mais les principaux & les plus reconnus sont, comme l'on sçait, l'aigu, le grave, & le circonflexe, si en usage chez les Grecs & les Latins.

L'Auteur ne dit rien des accens des Hebreux, il renvoye là-dessus aux Auteurs qui en ont traité. Les accens sont ou écrits ou non écrits, les premiers sont en usage chez les Grecs, & ne servent pas seulement à régler la voix dans la prononciation, mais encore à fixer le sens des mots, comme l'Auteur le fait voir par divers exemples. Les Latins ne marquent guéres les accens dans l'écriture, si ce n'est sur quelques adverbes & sur les ablatifs, & encore plusieurs d'entr'eux les négligent absolument. L'usage des Grecs de marquer les accens dans l'écriture même, est fort ancien, l'Auteur le montre par divers Auteurs.

Dans la cinquiéme dissertation, Mr. Wedelius recherche ce que c'est que ce bois précieux appellé *Lignum Tyinum*, dont il est fait mention au XVIII. Chapitre de l'Apocalipse ℣. 12. Dans la sixiéme, ce que c'est que l'arbre nommé *Sabine* ou *Savinier*; & dans la septiéme, ce que c'est que le *Tya* dont parle Homere. Cette cinquiéme & septiéme dissertation roulent presque sur le même sujet. Le *Lignum Tyinum* est une sorte de bois odoriférant, & il y a toute apparence que c'est le *Tya* dont parle Homere dans l'Odissée, quand il dit: le *Cedre* & le *Thuya* qui brûloient répandoient au loin leur odeur. Nous n'entrerons point dans mille discussions de l'Auteur sur ce sujet, nous dirons seulement avec lui, que le *Thuya*, selon les Botanistes qui en ont parlé, est un arbre d'une hauteur médiocre, dur, noüeux, & très-odoriférant, dont les feüilles ressemblent à celles du Cyprés; on l'appelle aussi *Arbre de vie*, parce que ses feüilles résistent au

froid de l'hyver. Le premier qu'on ait vû en Europe, fut apporté à François I. Mr. Wedelius prétend que la description qu'on fait de cet arbre, convient fort avec celle de l'arbre qu'on nomme Sabine ou Savinier, & que ce pourroit bien être de ce dernier dont Homere a parlé sous le nom de *Thuya*.

Pour ce qui est du bois de citron, dont on faisoit des tables chez les Romains, & dont il est parlé dans la huitiéme dissertation, il a différens noms chez les Botanistes. On l'appelle bois de *citron*, bois de *jasmin*, bois de *chandelle*, & cela, parce qu'il a une odeur de citron, qu'étant allumé, il éclaire comme un flambeau, & que l'arbre qui le produit, porte des fleurs qui sentent le jasmin. Ciceron parle d'une table de bois de citron, dans sa neuviéme Verrine: *Maximam*, dit-il, *& pulcherrimam mensam citream abstulisti.* Pline dans le livre 13. de son Histoire naturelle, ch. 15. dit que cet arbre croît dans la Mauritanie près le Mont Atlas, & que les femmes du pays en troquent le bois, pour avoir des perles.

On réfute ici l'erreur de ceux qui prennent cêt arbre pour le citronnier, & on dit qu'il en est tout différent par ses feüilles, par sa tige, par son fruit, & par le lieu où il croît. Une autre différence encore, c'est qu'on l'employe à des usages ausquels le citronnier n'est nullement propre. On en fait plusieurs beaux Ouvrages de marquetterie. Ce bois, qu'on appelle aussi *Bois Athlantique*, étoit si estimé, que Martial, en parlant des tables qui en étoient faites, dit qu'elles passoient le prix de l'or.

Accipe felices Athlanticas munera sylvas.
Aurea qui dederit dona, minora dabit.

Dans la huitiéme dissertation, qui est sur la Fable de Mars & de Venus surpris ensemble, l'Auteur se propose de montrer que cette fable dans Ovide n'est rien moins qu'une fable, & qu'elle renferme sous les apparences d'une fiction, un des plus grands secrets de la Chimie. Nous remarquerons que Mr. Wolffgang prétend en général que la véritable clef des Fables c'est l'Alchimie. Mars & Venus signifient ici le fer & le cuivre; & ces deux métaux sont fort recommandés par les Philosophes dans l'opération du grand œuvre. Basile Valentin dit que la teinture d'or n'est nulle part plus abondante qu'en *Mars* & en *Venus*; que Mars est le mari, & que Venus est la femme Les Chimistes les marient, comme pour nous donner à entendre qu'en les unis-

sant

ſant tous deux par le moyen de Vulcain, qui eſt le feu, on aura pour fruit de leur mariage le Soleil, qui eſt l'or. Nous ne rapporterons point tout ce que l'Auteur allégue pour juſtifier ſon application; nous dirons ſeulement qu'il cite là-deſſus les plus célebres Alchimiſtes, & que ce qu'ils ont écrit paroît fort favorable à ſon ſentiment.

La derniere diſſertation renferme des emblêmes tirés de la Botanique & faits à la loüange de Guillaume Henri, & d'Erneſte-Auguſte, Ducs de Saxe; ce ſont des petits jeux d'eſprit, de la nature de ceux auſquels on exerce quelquefois la jeuneſſe dans les Colléges, & dont nous ne croyons pas qu'il ſoit à propas de rien extraire ici.

Mr Wedelius eſt Médecin de l'Electeur de Saxe, & Profeſſeur public en Médecine à Jene, c'eſt un des plus laborieux Auteurs de ſa Nation. La premiere & la ſeconde décade de la premiere Centurie de ſes diſſertations parut en 1686. la troiſiéme en 1687. la quatriéme en 1689. la cinquiéme en 1691. la ſixiéme en 1692. la ſeptiéme en 1694. la huitiéme en 1696. la neuviéme en 1699. la dixiéme en 1701. &c. Nous avons de lui *Opiologia, ad mentem naturæ curioſorum. Jenæ.* 1674. *in* 4. 1682. *in* 4. *Pharmacia in artis formam redacta. Ibid.* 1677. *in*-4. *De Medicamentorum Facultatibus cognoſcendis & applicandis lib.* 2. *ibid.* 1678. *in* 4. *De Medicamentorum compoſitione extemporaneâ ad praxim Clinicam & uſum hodiernum accommodata. Ibid* 1679. *in*-4. *Phiſiologia Medica. Ibid* 1679. *in*-4. *Valeſcus de Taranta cum Præfatione & indicibus G. W. Wedelii. Francofurti & Lipſiæ.* 1680. *in*-4. *Progreſſus Academiæ naturæ Curioſorum. Jenæ* 1689. *in*-4. *Exercitationes Pathologicæ. Lipſiæ.* 1675. *Non Entia Chimica. Francofurti* 1670. *in* 12. *Amœnitates materiæ Medicæ. Jenæ.* 1684. *in*-4. *Specimen Experimenti Chimici novi de Sale volatili Plantarum. Francof.* 1672. *in*-12. *Jenæ* 1682. *in*-12. *Frederici Zobelii Tartarologia Spagyrica. Jenæ* 1677. *in*-12. *Experimentum chymicum novum de Sale volatili Plantarum. Jenæ* 1675. *in*-12. *Theoremata Medica. Jenæ.* 1677. *in*-12. *Tabulæ Synopticæ de Compoſitione Medicamentorum extemporanea. Jenæ* 1677. *in-fol. Compendium Praxeos Clinicæ Exemplaris. Jenæ* 1707. *in*-4. Il a publié pluſieurs autres piéces qui ſont répanduës dans les Mémoires de l'Académie d'Allemagne, qui prend le titre de *Naturæ Curioſorum*, & dont il eſt aſſocié.

LA VIE DU CARDINAL BELLARMIN *de la Compagnie de Jesus, par le Pere Nicolas Frixon de la même Compagnie.* Imprimé à Nanci, & se trouve à Paris, chez Nicolas Pepie. 1709. in-4. pp. 553. sans y comprendre l'Epitre dédicatoire qui en a 14. la Préface, & la Table des matieres.

A La tête de ce livre on trouve une Préface, dans laquelle l'Auteur nous avertit qu'en écrivant la Vie du Cardinal Bellarmin, il ne s'est proposé que de s'instruire lui-même, & d'édifier ceux de sa Robe, qu'il distingue en trois ordres. Il met au premier la Jeunesse Religieuse qu'on éleve dans les maisons de Noviciat & dans les Colléges. Au second, les hommes déjà formés, lesquels ayant fourni la pénible carriere d'une longue probation, sont jugés dignes d'être employés aux plus importans ministeres. Au troisiéme, ceux qui pour aider aux uns & aux autres à soûtenir le poids d'une application continuelle, sont chargés des Offices domestiques, & nommés pour cela Coadjuteurs temporels. Le Pere Frizon a essayé, dit-il, de contenter la dévotion des premiers dans la Vie de Jean Berchmans. Il a cru que rien n'étoit plus propre à nourrir la piété des seconds, que la vie du Cardinal Bellarmin ; & pour soûtenir l'esprit religieux dans les troisiémes, il leur promet un Abregé des Méditations de Dupont. L'Auteur découvre ensuite les sources où il a puisé ce qu'il rapporte du sçavant Cardinal dont il entreprend d'écrire la vie. Il s'est servi 1. de l'Histoire de la Societé, quil regarde comme un Ouvrage authentique, » puisqu'il » se fait, dit-il, sous les yeux du Général, qui n'en permet » l'impression, qu'après l'avoir fait examiner par les gens d'une » capacité, d'un discernement, & d'une probité reconnuë » 2. de quelques relations, & particuliérement de celle que Tannerus a inserée parmi les éloges des Personnages illustres de la Société. 1. Des écrits des Peres Fuligati & Bartoli. 4. Afin qu'on ne pût lui reprocher de n'avoir que des Jesuites pour garants de ce qu'il avance, il promet de citer avec exactitude les témoignages authentiques de beaucoup de grands hommes, qui ont vécu du tems de Bellarmin, & qui ont eu des relations particulieres avec lui. Ensuite pour avoir des témoins qu'on ne puisse soupçonner d'avoir flatté un Jésuite, il a recherché, dit-il, ce qu'en ont écrit les ennemis les plus déclarés de la Société. Il avouë

qu'il n'a pas toujours crû ces Ecrivains ſur leurs paroles. J'ai eſſayé, dit-il, quand ils ont parlé de Bellarmin, de démêler ſans prévention ce que l'évidence de la vérité ne leur a pas permis de taire, & ce que la paſſion leur a fait dire, afin de n'adopter que ce que la droiture & la bonne foi, qui ne les abandonne pas toujours, a fait couler de leur plume.

Robert François Romule Bellarmin nâquit à Monte-Pulciano, petite Ville de Toſcane, le 4. Octobre 1542. Il étoit fils de Vincent Bellarmin & de Cinthie Cervin ſœur de Marcel Cervin Cardinal du titre de Sainte Croix, & depuis Pape ſous le nom de Marcel II. On a toujours remarqué dans Bellarmin une grande facilité pour les Sciences; & le Pere Frizon aſſure qu'à l'âge de ſeize ans Bellarmin poſſedoit parfaitement l'art de faire des vers: témoin l'Hymne qu'il compoſa, à cet âge, à l'honneur de ſainte Magdelaine, & qu'on a toujours conſervée dans l'Office de cette Sainte. L'Auteur remarque que Bellarmin avoit fait ſes Humanités chez les Jeſuites, mais il ne dit pas dans quel Collége.

En 1560. Bellarmin ayant formé le deſſein d'entrer dans la Société avec ſon couſin Richard Cervin, ils allérent à Rome pour ſe faire recevoir. Bellarmin ne fit que deux mois de Noviciat; le Général le diſpenſa d'une plus longue probation, & l'envoya au College Romain pour ſe perfectionner dans les Belles-Lettres & dans l'étude de la Philoſophie. Sortant à peine d'etre diſciple, il fut deſtiné pour enſeigner les Humanités dans le College que la Societé a dans Florence; de-là il paſſa à Mondovi, pour y faire des leçons ſur la Rhetorique. A meſure qu'il enſeignoit les régles de cet art, pour en vérifier la bonté par la pratique, il compoſoit des Sermons, qu'il débita avec beaucoup de ſuccès, & ils lui attirerent une réputation qui le ſuivit à Veniſe, à Genes, & dans tous les endroits où ſon obéïſſance le portoit. En effet, appellé à Genes pour une Congrégation qu'on vouloit rendre célébre par des Actes publics, après avoir ſoutenu des Théſes remplies d'une érudition auſſi vaſte que profonde, il prit un ſurplis, & remontant ſur le champ dans la Chaire dont il venoit de deſcendre, il y prononça un diſcours qui fit bien voir qu'il étoit auſſi habile Orateur que Théologien profond.

Le bruit de la réputation qu'il s'étoit déja acquiſe, s'étant répandu juſques dans Rome, le Général, ſans attendre qu'il eut achevé le tems deſtiné pour l'étude de la Théologie, l'envoya

en Flandre en 1569. Il arriva à Louvain, où il demeura sept ans, pendant lesquels on dit qu'il lût tous les Livres qui avoient été écrits sur la Religion depuis trois mille ans, au moins ceux qu'il pût rencontrer. En 1570. il reçut l'Ordre de Prêtrise par les mains de Cornelius Jansenius Evêque de Gand, après avoir fait les trois vœux que les Jesuites sont obligés de faire avant leur ordination, selon une Constitution de Paul V.

Au bout des sept années il fut rappellé à Rome, où il fut choisi pour être le Controversiste de Gregoire XIII. Il s'acquitta avec honneur de cet emploi, comme on peut en juger par les Ecrits qu'il nous a laissez sur cette matiere. Cette qualité lui attira la haine des Hérétiques, qui lui ont reproché bien des choses que l'Historien refute ici fort au long.

Vers l'année 1590. Sixte V. dans la résolution d'envoyer en France le Cardinal Cajetan son Camerlingue, pour arrêter les progrès que faisoit l'hérésie pendant les troubles de la Ligue, jetta les yeux sur Bellarmin, pour accompagner son Legat en qualité de Théologien. Cette Ambassade n'eut pas tout le succès dont on s'étoit flatté; la mort du Souverain Pontife rompit les mesures que ces deux grands hommes avoient prises,& ils furent obligez de revenir à Rome la même année. Ce ne fut pas pour y mener une vie retirée, comme Bellarmin le souhaitoit avec passion. A son arrivée, Gregoire XIV. qui remplissoit alors la Chaire de S. Pierre, l'appella aux Congregations qui se tenoient pour la correction de la Vulgate. Le Général de la Societé le chargea de la conduite du College Romain. Peu après il fut élû Provincial de la Province de Naples.

Plus Bellarmin avoit de désir pour la vie cachée, plus la Providence sembloit l'élever, dit l'Historien. En 1597. le Pape Clement VIII. le fit venir à Rome, pour être son Théologien, & deux ans après il l'honora de la pourpre. La fermeté qu'il fit paroître à soutenir la doctrine de Molina contre les Dominiquains, fut récompensée de l'Archevêché de Capouë, si nous en croyons le Pere Frizon. Cet Historien ne veut pas qu'on regarde ce choix comme un effet de la Politique du Pape, qui peu content du procedé de Bellarmin, s'étoit servi de ce moyen, selon quelques-uns, pour l'éloigner de la Cour. Quoi qu'il en soit, il revint à Rome en 1605. pour l'Election de Paul V. Les différends qui s'éleverent entre le Pape & la Republique de Venise, furent cause que Bellarmin fut rappellé à la Cour de Rome. Paul V. dont il avoit soutenu les droits contre Fra-Paolo, voulut avoir

Bellarmin auprès de lui. Ce Cardinal y consentit, mais ne croyant pas pouvoir garder l'Archevêché de Capouë, sans y résider, il voulut absolument s'en démettre. Il ne jugea pas même à propos de se réserver une pension sur ce Bénéfice, quoique le Pape y consentit.

Enfin Robert François Romule Bellarmin mourut le 17. Septembre 1621. dans la Maison du Noviciat des Jesuites à Rome. L'Auteur remarque 1°. Qu'il avoit prédit le jour de sa mort; 2°. Qu'il donna un Certificat authentique, dans lequel il déclaroit que sur la Grace il n'avoit point changé de sentiment, & qu'il tenoit pour vrai tout ce qu'il avoit écrit sur cette matiére; 3°. Qu'il fit les Jesuites ses légataires universels, après avoir révoqué le testament qu'il avoit fait en faveur du Diocèse de Capouë, &c. Voici un catalogue des Ecrits qu'il a laissez à la République des Lettres.

De Controversiis Christianæ Fidei Tomi tres. Tom. I. 1581. *Tom. II.* 1583. *Tom. III.* 1592.

Item Opera omnia, Ingolstadi. 7. *Tom.* 1601. *Col. Agr.* 1617.

Supplementum ad Operum Tomum septimum. Col. 1619.

DAVIDIS PEIFERI CONSILIARII SAXONICI Epistolæ publico nomine scriptæ, statum Ecclesiæ & Reipublicæ sub Augusto Saxoniæ Electore egregiè illustrantes, primùm nunc editæ, curâ M. Fr. Gotthelff. Gotteri Altenburgensis. Præfationem præmisit Johan. Franciscus Buddeus, Theol. Doct. & Prof. Jenæ, sumptibus Ernest. Claud. Bailiar. 1708. C'est-à-dire: *Les Lettres de David Peifer, écrites autrefois au nom d'Auguste Electeur de Saxe, & de quelques autres Princes de cette Maison; & imprimées présentement pour la premiere fois, par les soins de M. Fr. Gotthelff Gotter, d'Altenbourg; avec une Préface de Jean François Buddeus, Docteur & Professeur en Théologie.* A Jene, aux dépens d'Ernest Claude Bailiar. 1708. in-8°. pag. 273.

QUelque loüable que soit en général le dessein des Sçavans, qui s'occupent à recueillir & à publier les Lettres des grands hommes; il s'en faut beaucoup qu'un pareil travail remplisse également l'attente de tous ceux qui ont quelque goût pour les *Epistolaires.* En effet, les uns, peu inquiets des matiéres traitées dans ces Lettres, n'y cherchent que la pureté du style, & proscrivent impitoyablement en ce genre, tout ce qui, pour

l'élégance du Latin, par exemple, n'approche point de Ciceron & de Pline, parmi les Anciens, ou de Politien, de Manuce, & de Muret, parmi les Modernes. Les autres ne sont avides de ces sortes de Recueils, que pour y apprendre mille petits détails concernant la vie, les mœurs, & les ouvrages des Auteurs qu'ils affectionnent en particulier; & comptent pour peu de chose la politesse du langage, & l'importance des sujets les plus graves & les plus sérieux. Enfin, il y en a plusieurs, lesquels exempts de cette fausse délicatesse qui n'accorde son suffrage qu'aux agrémens de l'élocution, & peu sensibles à cette vaine curiosité, qui ne se propose pour objet que des minuties, n'estiment parmi les *Epistolaires*, que ceux où ils peuvent découvrir les maximes du Gouvernement Ecclésiastique & Civil, les intérêts des différens Princes, le manége des Négociations, les intrigues des Cours; en un mot, tout ce qui est du ressort de l'Histoire & de la Politique.

Les amateurs des Lettres de cette derniere espéce trouveront sans doute de quoi se satisfaire dans celles qu'on donne ici au Public: car quoique l'Auteur n'y ait pas négligé le choix des expressions, par rapport à la bonne Latinité; il est certain que ces Lettres sont principalement recommandables, par les lumieres qu'elles fournissent sur l'état où étoit la Saxe, pour le Spirituel & le Temporel, sous le Gouvernement de l'Electeur *Auguste*, vers la fin du XVI. siécle. Elles sont toutes de *David Peifer*, Conseiller de ce Prince, qui l'éleva aux plus grandes Charges de sa Cour, & l'employa dans les affaires les plus importantes. Peifer étoit d'autant plus digne de ces honneurs & de cette confiance, qu'il joignoit à beaucoup d'érudition une prudence consommée. Les Lettres dont il s'agit, rendent un témoignage très-avantageux à sa prudence; & nous avons des preuves authentiques de son érudition dans le Traité qu'il a composé sur les Origines de Lipsic, & qui fut imprimé dans cette Ville pour la premiere fois en 1689. in-8. sous ce titre: *Davidis Peiferi Lipsia, seu Originum Lipsiensium Libri IV. cum quibusdam additamentis: curante Adamo Rechemberg.* L'Editeur eut soin de mettre à la tête de ce Traité une Vie de l'Auteur. On a réimprimé ce Livre au même endroit, en 1700. comme nous en informe la Préface de celuici. Cette Préface est de M. *Buddeus* Docteur & Professeur en Théologie, & connu par quantité d'autres Ouvrages.

Ce fut lui qui publia en 1703. un *Supplément des Lettres de Luther*, dont nous donnâmes l'Extrait dans le VI. Journal de 1704.

Il se plaint ici en termes assez forts, du peu de modération qu'on y a gardée, en parlant de Luther avec trop de partialité. Il ne prétend pas néanmoins faire tomber cette accusation sur tous ceux qui travaillent au Journal des Sçavans, parmi lesquels il reconnoit qu'il y a des gens de mérite fort éloignez de cette critique outrée qui n'observe aucuns ménagemens ; il s'en prend uniquement à l'Auteur de l'Extrait. Or cette censure si injurieuse à Luther, & qui a si fort choqué M. *Buddeus*, se réduit aux différens chefs que voici. On a dit que Luther ignoroit la Langue Grecque ; (& l'on n'a avancé cette proposition, que sur l'aveu même qu'il en fait.) On a dit encore, qu'il étoit inutile de chercher dans ses Lettres de l'élegance, des Remarques critiques, & des Réflexions sur l'Histoire ; & on ne l'a dit qu'après M. *Buddeus* lui même.) On a plaisanté sur le mariage de Luther, & sur les petits présens qu'il sollicitoit auprès de l'Electeur de Saxe, par l'entremise de *Spalatin* ; (Luther est le premier à plaisanter là-dessus.) On a cru pouvoir soupçonner que l'intrépidité que ses Sectateurs lui attribuent, étoit moins l'effet de sa grandeur d'ame, que celui de la puissante protection des Princes, qui le mettoient à couvert des insultes ; (& ce soupçon est fondé sur des faits tirés de ses propres Lettres.) Enfin on lui a insulté sur les fréquens assauts qu'il avoit à soutenir contre les diables ; (c'est à-dire, qu'on a transcrit simplement quelques endroits de ses Lettres, où il fait à ses amis une peinture de ces persécutions diaboliques.) Voilà quels sont les griefs de M. *Buddeus*. Nous laissons à juger aux Lecteurs équitables & désintéressez, si *nous avons gardé si peu de modération dans notre censure*, & si nous avons mérité par là d'essuyer les plaintes améres & les reproches du Professeur Luthérien.

Mais pour revenir aux Lettres de David Peifer, que le désir de nous justifier d'une accusation formée un peu trop légérement, nous a presque fait perdre de vûë, nous dirons que celui qui nous en procure aujourd'hui la premiere Edition, est M. *Gotter*, jeune homme, dit M. *Buddeus*, qui s'est acquis déja de la réputation par ses propres Ouvrages. On nous promet ici de sa part une Dissertation, dans laquelle il fera voir l'utilité qu'on peut recüeillir de ces Lettres, par rapport à la connoissance de plusieurs faits historiques qui concernent la Saxe & divers autres Etats, dont les circonstances ne se trouvent point ailleurs. Cette espéce d'engagement que prend M. *Gotter* avec le Public, nous dispensera d'entrer dans aucune discussion des différens sujets sur

quoi roulent ces Lettres. Aussi bien, ne nous paroissent-elles guéres susceptibles d'Extrait. Nous nous contenterons donc d'avertir, qu'elles sont au nombre de cent vingt-huit: qu'elles sont presque toutes écrites, au nom de l'Electeur *Auguste :* Que les neuf premieres sont adressées aux Rois de France, *Henri III.* & *Henri IV.* Que les neuf suivantes le sont à *Elisabeth* Reine d'Angleterre; les trente-sept d'après, aux Rois de Pologne, *Etienne Bathori*, & *Sigismond III.* les vingt-trois qui suivent, aux Ducs de Savoye, *Emmanuël Philibert*, & *Charles Emmanuel;* qu'enfin les cinquante qui restent, sont écrites à divers Princes, tels que *Philippe II.* Roi d'Espagne, *Sebastien* Roi de Portugal, le Grand Duc de Toscane, le Duc de Ferrare, celui de Mantouë, le Landgrave de Hesse, le Duc de Wirtemberg, le Grand-Maître de Malte, &c. aux Républiques de Venise & de Genes, & à quelques particuliers, entr'autres à *Hubert Languet*, à *Jean Sturmius*, &c.

XX. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 20. Mai M. DCCIX.

NOBILIS ANNIBALIS TARTAGLIA JURISCONSULTI Senensis & Viterbiensis, ac in Romana Curia Advocati, Tractatus de Reservatione Statutaria favore filiorum in bonis matris, ejusque Testamento & Contractibus sine certa solemnitate statutaria non valituris. Accedit in fine Quæstiuncula Commoditatis pensionis in Contractum deductæ, &c. Romæ. 1708. apud Aloysium & Franciscum de Comitibus, impressores Camerales : C'est-à-dire : *Traités des Biens que la Coûtume veut qu'une mere réserve à ses enfans dans son Testament, ou dans des Contrats qui ne seroient pas valables sans les formalités de cette réserve. Par Annibal Tartaglia Jurisconsulte de Sienne & de Viterbe, & Avocat en Cour de Rome. On a joint à ces Traités une petite question touchant la cession qu'un Pensionnaire fait à d'autres personnes du profit de sa pension.* A Rome. 1708. in-fol. pagg. 591.

DAns l'ancienne Jurisprudence les femmes ne sortoient point de tutelle: c'étoit le droit commun de ce tems-là; & quand l'Empereur Auguste, par une distinction singuliere pour Livie sa femme, & pour Octavie sa sœur, les rendit maîtresses de leur personne & de leurs biens, il fallut, dit l'Auteur de ces Traités, une

une loi expresse qui dérogeât en leur faveur à la regle générale. Une opinion plus raisonnable des femmes, ou une plus grande foiblesse pour elles, les a depuis fait joüir de la liberté; mais en leur accordant cet avantage, on y a mis des restrictions. On a cru qu'il ne falloit pas les abandonner entiérement à leur conduite, ni exposer les droits du sang au danger de toutes les impressions étrangéres, dont elles étoient susceptibles. Les Loix civiles leur ôtoient déja le pouvoir d'aliéner le fonds dotal, & de s'obliger pour autrui pendant le mariage. On assûroit par-là leur bien, on n'en regloit pas la disposition; elles pouvoient le donner par testament, ou par des actes entre-vifs, en réservant seulement la légitime aux enfans. Il a paru nécessaire en quelques pays, de rendre la condition des enfans plus avantageuse, & de limiter le pouvoir des meres, en ne leur permettant de disposer que d'une partie de leurs biens, au préjudice des héritiers légitimes. C'est l'objet des deux Statuts qui sont rapportés au commencement de ce livre; l'un de Sienne, & l'autre de Viterbe.

Le premier interdit toute disposition à une femme mineure, & ne la lui laisse en majorité, que pour un quart de son bien, en sorte que les trois quarts appartiennent de plein droit à ses enfans, ou aux autres descendans.

Le second laisse aux enfans, sans distinction, tout le bien de leur mere, & ne permet à la mere d'en disposer à leur préjudice, que lorsqu'ils s'en sont rendus indignes par leur conduite. Elle peut néanmoins en donner la dixiéme partie à l'Eglise pour des priéres, L'explication de ces deux Statuts fait le principal sujet du livre.

L'Auteur commence par découvrir le motif des précautions que la Loi prend à cet égard: d'un côté la nécessité de conserver le bien dans les familles, & de l'autre la crainte que des mouvemens étrangers ne détruisent cette destination naturelle. Si l'on consulte la nature, tout le bien des peres & des meres est dû aux enfans, & quand il passe en leur pouvoir, c'est une continuation plûtôt qu'un changement de proprieté. Ce sont aussi là les vœux de la Loi, & rien ne le prouve mieux que le partage égal qu'elle ordonne entre les enfans, lorsqu'il n'y a point de disposition testamentaire. Les peres néanmoins peuvent faire ce qu'ils veulent de leur patrimoine, & choisir même un étranger pour héritier; mais en leur laissant cette liberté, on suppose en eux assez de raison pour ne se la permettre presque jamais. On a cru

que cette étenduë de puissance entretiendroit la soumission des enfans, sans rien produire d'irrégulier dans les peres. On n'a pas eu la même opinion des femmes; on a appréhendé pour elles les artifices de la séduction & les surprises du cœur, qu'on ne craignoit pas pour les hommes; & sur cette idée différente, on leur a imposé d'autres loix.

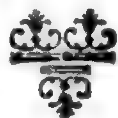
Celles de ne pouvoirpas donner aux hommes qu'elles épousent en secondes nôces, plus qu'au dernier de leurs enfans du premier lit, & de perdre par un second mariage la proprieté des avantages faits par le premier mari, viennent des Romains. Le Statut de Sienne les oblige de plus à réserver les trois quarts de leurs biens à leurs enfans; & le Statut du Viterbe, plus gênant encore à leur égard, ne leur permet aucune disposition au préjudice des héritiers légitimes, à moins que ce ne soit pour l'Eglise & en ce cas-là, elles ne peuvent donner qu'un dixiéme: mais n'est-il pas à craindre que des enfans qui sont sûrs du bien de leur mere, ne se relâchent de certains devoirs, ausquels l'espérance incertaine de la succession les astreindroit? On abuse des Loix les plus sages, répond l'Auteur, & elles n'en sont pas moins respectables. Le seul rémede qu'apportent les Statuts à l'inconvenient qu'on oppose, c'est de dispenser une mere de cette réserve, lorsque ses enfans manquent au respect qui lui est dû, & de faire dépendre de sa réligion toutes les preuves d'un fait semblable, de sorte que pourvû qu'en dépoüillant les enfans de ce que le Statut leur accordoit, elle jure qu'elle en a une cause légitime dans les sujets de mécontentemens qu'ils lui ont donnés, son serment tient lieu de preuve, & l'exhéredation est valable.

Il n'a été question jusqu'ici que des meres & des enfans légitimes; on parle à present de ces femmes qui deviennent meres par le crime, ou qui sans avoir des enfans, vivent dans de mauvais commerces; & on demande à leur égard si elles peuvent disposer librement de tous leur biens, ou si par rapport à cette disposition elles sont assujetties aux mêmes restrictions & aux mêmes bornes que les femmes vertueuses? L'Auteur louë d'abord, comme une précaution très-prudente, le soin qu'on a pris d'assigner dans Rome un certain quartier aux femmes d'une prostitution publique, de peur que le reste de la Ville ne fût infecté de la contagion de leur exemple. Il demande ensuite si l'argent qu'elles gagnent par la débauche, leur appartient légitimément, & il décide qu'ouy, parce que le mal, dit-il, est dans le métier, & non pas dans les

profits. Il croit même qu'étant dévouées à cet état, elles ont droit d'en exiger la rétribution, pourvû qu'elles ne l'exigent pas d'avance, & qu'elles l'ayent certainement méritée : *opere secuto*; ce sont ses termes. Après cela, il range sous trois différentes classes les femmes de mauvaise vie. Les unes se livrent sans précaution & sans choix à l'incontinence publique; les autres avec les mêmes inclinations, affectent de garder un peu de mésure; & les troisiémes se renferment dans de certaines habitudes particulieres. Il prétend qu'une femme qui n'a qu'un ou deux mauvais commerces, n'est pas dans le degré de débauche qui acquiert le nom de *meretrix* ; mais que si elle va jusqu'à trois, elle est dans le cas.

Ces recherches & ces distinctions curieuses le conduisent à l'explication des regles établies pour la disposition des biens de ces sortes de femmes. Presque tous les Statuts d'Italie s'accordent en ce point, qu'ils obligent les femmes débauchées à laisser par leur testament une portion de leur bien au Monastere des Filles converties ; mais cette portion est différemment réglée, suivant les différens pays. C'est en certains lieux la cinquiéme partie de la succession ; en d'autres, la quatriéme partie; & à Rome, c'est la troisiéme. Il y a deux exceptions à cette regle, 1. Les donations entre-vifs sont exemptes de la réserve dont on parle. Il est permis aux femmes débauchées de disposer comme il leur plaît, de leur bien par cette voye ; elles ne sont contraintes sur cela que dans les testamens. 2. Leurs enfans, lorsqu'elles en ont, sont preferés au Monastére des Filles converties, & il n'y a plus lieu aux réserves portées par lesStatuts.

On trouve à la fin du livre une question touchant la cession que fait un particulier du profit de la pension qu'il a sur un Bénéfice. L'Auteur prétend qu'il ne faut pas confondre la commodité de la pension avec la pension même. Les réserves de pensions sur les Bénéfices ne sont authorisées qu'en certains cas, en faveur de certaines personnes, & sous certaines conditions ; au lieu que le profit de la pension est une chose purement temporelle, qu'on peut céder ou vendre à toutes sortes de personnes, de quelque sexe & de quelque état qu'elles soient, & sans aucunes charges, pas même celle de réciter l'Office. C'est par cette distinction commode que finit l'Ouvrage.



ENTRETIENS SUR LA CORRESPONDANCE *Fraternelle de l'Eglise Anglicane avec les autres Eglises Réformées.* A Amsterdam, aux dépens d'Estienne Roger, & se vend à Londres, chez Paul & Isaac Vaillant, Libraires dans le Strand, &c. 1707. in-12. pagg. *696.* sans l'Epître ni le *Sommaire.*

MOnsieur Groteste de la Mothe, François réfugié, & Ministre en Angleterre, a publié une Dissertation touchant la *Correspondance Fraternelle* de l'Eglise Anglicane, avec les autres Eglises Réformées. On a fait des objections contre cet ouvrage; & c'est pour répondre à ces objections qu'il a composé ces *Entretiens.*

Son premier dessein n'avoit été, que de donner en François un petit Traité, dans lequel le Docteur Masson soûtient *la validité de l'Ordination des Ministres des Eglises Réformées d'outre-mer;* & sa pensée étoit, qu'après avoir détruit le principal argument de ses adversaires contre la *Correspondance Fraternelle,* les autres difficultés tomberoient d'elle-mêmes; car il semble que l'article de l'Ordination soit un mur de division entre l'Eglise Anglicane, & les autres Eglises qui se disent Réformées. François Masson célebre Théologien de l'Eglise Anglicane mourut en 1621. Il étoit Archidiacre de Norfolk, & Chapelain du Roi Jacques I. M. de la Mothe croyoit donc que l'Autorité d'un Ecrivain estimé en Angleterre seroit suffisante pour son dessein, & que l'article de l'Ordination étant une fois bien discuté, il n'auroit pas besoin d'entrer dans d'autres éclaircissemens; mais comme il a compris l'importance des objections qu'on lui faisoit outre celle là, il tâche ici de les réfuter pied à pied. Et parce que la Dissertation de Masson est écrite en forme de dialogue, il a composé de même en forme d'Entretiens la Deffense de sa *Correspondance Fraternelle.* » J'ai entrepris, dit-il, de montrer que l'Eglise Anglicane, depuis la Réformation jusqu'à present, a cultivé une communion fraternelle avec les Eglises Réformées d'outre-mer, » & de répondre à ceux qui ont » voulu persuader que l'Eglise » Anglicane faisoit une Eglisé toute différente des Eglises étrangéres. Les prétextes tirés de la diversité du gouvernement » & des cérémonies, ont pû, dit-il, éblouïr des gens qui ne » sçavent pas distinguer la discipline d'avec l'essence de la Religion. Après avoir vû la simplicité des Eglises étrangéres, ils » ne comprennent pas qu'elles soient sœurs d'une Eglise, où le

» culte divin se pratique avec plus de pompe. Ce qu'il y a de
» triste, ajoûte-t-il, c'est que les Protestans Anglois, faute de
» sçavoir que l'unité de l'Eglise en différens états se conserve,
» ont quelque teinture du même préjugé.

M. de la Mothe met sur la scene deux personnages, dont il nomme l'un Philémon, & l'autre Théodore. Philémon, dans le cours de cinq entretiens, propose à Théodore, c'est-à-dire, à M. de la Mothe, toutes les objections que l'on fait effectivement, ou que l'on peut faire contre sa *correspondance Fraternelle*; & Théodore dans ses Réponses, met en œuvre son sçavoir, son esprit & quelquefois même son éloquence, pour les résoudre d'une maniére plausible, & pour réünir, s'il est possible, dans les sentimens d'une amitié fraternelle, toutes les Eglises Réformées, qui dans le seiziéme siécle se sont séparées de l'Eglise Romaine. Il y a dans ce livre plus d'un endroit où l'on apperçoit la difficulté de cette conciliation, & l'art dont le Conciliateur a besoin. Il s'agit au fonds d'une chose importante pour les Réformés; car rien ne leur est plus contraire que la division entr'eux, & il s'agit en particulier d'appaiser les plaintes des Puritains contre ceux des Réfugiés François, qui en Angleterre ont prêté le serment conformément aux Loix de l'Etat,& qui étant Ministres en France, ont reçu une nouvelle ordination, pour exercer les fonctions de leur ministére.

L'Auteur s'applique d'abord à montrer combien condamnable seroit l'indifférence des Anglois sur le point de la Correspondance Fraternelle avec les Eglises d'outre-mer, & combien s'est éloigné de l'esprit de son Eglise le Théologien Anglican, lequel interrogé sur cette matiére, répondit: *Je ne me mêle point des affaires de dehors.* Il examine ensuite les raisons qui empêchérent le Roi Charles II. pendant son séjour en France, d'aller à Charenton, comme les Ministres l'en supplioient. C'est un fait raconté dans l'histoire de Mylord Clarendon, tom. 3. p. 345. & dont M. de la Mothe n'avoit rien dit dans son premier ouvrage. M. de la Mothe conclut par dire que ces raisons n'étoient point prises de la différence qu'on suppose entre les Réformés d'Angleterre, & ceux de France; & que les sentimens étant les mêmes de part & d'autre, la communion *habituelle*, qui consiste dans la conformité des sentimens, subsistoit toujours, bien que la Communion *actuelle*, qui consiste en des marques exterieures de fraternité, pût recevoir quelque altération. Voici le précis de tout ce que l'Auteur met en avant pour soûtenir son

opinion exprimée dans les propres termes dont il se sert, pag. 249. » L'Eglise Anglicane a toujours supposé comme une cho-
» se inconteſtable, que les Egliſes Reformées d'outre-mer étoient
» de véritables Egliſes. On convient de toutes parts, qu'en dressant
» la Confeſſion de Foi, on a menagé la correſpondance de Com-
» munion, que l'on vouloit entretenir avec elles : que l'on a
» consulté les Théologiens d'outre-mer sur la Reformation d'An-
» gleterre : qu'on les a fait venir pour enseigner la Théologie
» dans les deux Univerſités : que les Réfugiés Anglois, du tems
» de la Reine Marie, ont fraternisé avec l'Egliſe, où ils ont
» trouvé un azile : que les Rois d'Angleterre, depuis la Réfor-
» mation, ont par plusieurs actes publics reconnu la Commu-
» nion des Egliſes étrangeres : que les Théologiens Anglois sont
» allés au Synode de Dordrecht, pour y former avec les Théo-
» logiens des Egliſes étrangeres, une aſſemblée où il s'agiſſoit
» d'un intérêt commun : que les Anglois ont communié dans
» les Egliſes étrangeres, lorſqu'en voyageant, ils en ont trouvé
» l'occaſion : que les Auteurs ont marqué cette fraternité dans
» des ouvrages approuvés de la Convocation. «

M. de la Mothe, sur le fait de l'Ordination des Miniſtres, qu'il croit très-valide, quoiqu'elle ne soit pas faite par un Evêque, s'appuye des preuves que le Docteur Maſſon a miſes en avant dans le Dialogue dont nous avons parlé, & qu'il redonne ici tout exprès. Quant à la difficulté qu'on lui fait sur ce que les Miniſtres François se font réordonner en Angleterre. » On nous
» fait entendre, dit-il, pag. 378. que l'on croit notre premiere
» Ordination bonne, & que l'on ne nous en donne une nouvelle,
» que pour obéir à la Loi civile, qui éxige une Ordination Epiſ-
» copale, que nous n'avions pas. »

Dans tout le corps de cet ouvrage, on trouve des éclairciſſemens sur plusieurs Théologiens, qui sembloient être contraires à la correſpondance fraternelle, que l'Auteur veut établir. Et comme le plus opposé de tous, c'eſt M. Dodvvel, qui ne veut pas même accorder l'immortalité de l'ame à ceux qui reçoivent le Batême d'un autre que de l'Evêque, ou du Miniſtre ordonné par l'Evêque, c'eſt auſſi celui de tous qu'on attaque le plus vivement, & dont on réfute le ſyſtême avec le plus de soin.

Ce volume eſt terminé par un recüeil de piéces, ou de citations qui ont rapport aux entretiens. Il y a plusieurs de ces piéces qui étoient devenuës rares depuis leur impreſſion, ou qui n'avoient jamais été imprimées.

DISSERTATIO HISTORICO-LITTERARIA DE VIRIS Militia æquè ac Scriptis illustribus, quam, &c. Præside, &c. Jo. Burchard Menkenio, &c. d. xv. Septemb. M. DCC. VIII. publicè tuebitur Autor & Respondens Joannes Christianus Biel Brunswicensis. C'est-à-dire : *Dissertation sur ceux qui se sont rendus également célébres par les armes & par leurs Ecrits. Theses soûtenuës sous les auspices de M. Menkenius, par M. Biel de Brunswic.* A Leipsic, chez les héritiers Brandenburger, in-4. pagg*i*. 86.

MOnsieur Menkenius nous apprend dans une Lettre qui est à la fin de ce Livre, & où il fait l'éloge de M. Biel, que ce jeune homme est l'Auteur de cette Dissertation. Il avoue à la verité qu'il l'a revuë, mais à la reserve de quelques coups de limes, dit-il, & des *Supplémens*, je ne m'attribue rien dans cet Ouvrage. Il nous laisse ignorer ce que c'est que ces Supplémens.

Il est parlé ici de 130. Guerriers qui se sont distingués par des Livres qu'ils ont composés. M. Biel a rangé ces Auteurs par ordre alphabétique, & leur a donné à chacun un article. Son texte est accompagné de notes qui renferment ses citations, & de nouvelles remarques.

M. Biel commence par faire voir que les Lettres ont toujours été d'une grande utilité à la guerre. Dans Homere, Agamemnon declare qu'il aimeroit mieux avoir dix Nestor que dix Ajax. Pallas Déesse de la guerre présidoit aussi aux Sciences. Les Egyptiens, les Grecs, les Romains avoient consacré à la victoire les serpens; & ces animaux étoient, selon eux, le symbole de la prudence. S'ils l'avoient été de l'érudition, cette observation auroit été beaucoup plus propre au dessein de l'Auteur.

Il ne fait entrer dans sa Dissertation, ni les Guerriers sçavans qui n'ont rien écrit, ni les Ecrivains qui n'ont suivi les armées qu'en qualité d'Auteurs, ni les Ecclésiastiques qui ont fait profession de la guerre. Il nomme un certain nombre de ces derniers & y joint le fameux Evêque de Murcie, qui a donné jusqu'à present de si grandes preuves de sa fidelité & de son zéle à Philippe V. Roi d'Espagne.

Le Catalogue de M. Biel commence par Ælfred Roi d'Angleterre. Ce Prince traduisit en Langue Saxone le Livre de Boece, de la Consolation de la Philosophie, le Pastoral de S. Gre-

goire, & l'Histoire d'Orose, à laquelle il ajoûta plusieurs choses, & entre autres des rélations de quelques navigations faites vers le Nord. Il fit aussi une version de l'Histoire Ecclésiaistque de Bede, qui a été publiée à Cantbrige par Welot en 1644. M. Hickes loüe beaucoup les traductions du Roi Elfred, & il le compare à César pour la clarté du style, & la vivacité des descriptions.

Æschile étoit aussi bon soldat que bon Poëte tragique. Il eut part aux deux victoires que Themistocles remporta sur la Flotte des Perses près d'Artemise, & près de Salamine; mais quoiqu'il eût fait paroître beaucoup de bravoure dans ces combats, il ne croyoit pas qu'ils lui fissent autant d'honneur que celui de Marathon, où il s'étoit aussi trouvé, & où il avoit fait de très-belles actions.

Alcée, Alcibiade, Alexandre le Grand, Ammian Marcellin, Andocide, Annibal viennent ensuite. Cornelius Nepos rapporte qu'Annibal composa en Grec quelques Ouvrages, entr'autres, un, où il décrivit ce qu'avoit fait en Asie Cn. Manlius Vulso, & qu'il dédia aux Rhodiens.

En parlant de Remi Belleau, l'Auteur remarque qu'il étoit trop sobre pour bien traduire les Odes d'Anacréon, & qu'ainsi il ne faut pas s'étonner que la version Françoise qu'il en a donnée, soit si inférieure à l'Original.

François Blondel. On a de cet Auteur la *comparaison de Pindare & d'Horace*, imprimée à Paris en 1673. in-12. un Ouvrage sur l'Architecture Françoise de Savot, à Paris, 1676. in-8. un *Corps d'Architecture*, à Paris, la même, in-fol. *L'Histoire du Calendrier Romain*, à Paris, 1682. in-4. *L'Art de jetter les Bombes*, à Paris, 1683. in-4. Blondel mourut en 1686.

L'Histoire de Louis XIV. qui paroit sous le nom de Bussy-Rabutin, n'est pas de lui, selon notre Auteur. Dans l'article de Jules César, il observe que Henri IV. Roi de France avoit entrepris de traduire les Commentaires de la guerre des Gaules, & que Louis XIV, en a mis en François le premier Livre. Cet Ouvrage du Roi a été imprimé à Paris en 1651.

Charles IX. Roi de France est Auteur d'un Livre intitulé la *Chasse Royale*, imprimé à Paris en 1625. in-8. Jusqu'à lui, personne, selon l'Auteur, n'avoit si bien écrit de la chasse. On a aussi de ce Prince un Discours éloquent adressé à la Noblesse.

Olivier Cromwel s'appliquoit tellement à l'étude de la Théologie, qu'on l'appelloit communément à Paris, *le Théologien*

Soldta

Soldat, dit M. Biel. Il publia deux Livres de sa façon intitulés, l'un *la Samarie Angloise*: l'autre, *le Prothée Puritain*. Ces Ouvrages parurent sans nom d'Auteur. Dans le dernier, Cromwel attaque très-vivement les Parlementaires, c'est-à-dire, son propre parti. Il esperoit qu'on attribueroit cet Ouvrage au Roi Charles I. contre lequel il vouloit achever d'aigrir les esprits, & sa ruse lui réussit.

L'Empereur Frederic I. surnommé Barberousse aimoit les Poëtes Provençaux, & fit lui-même des vers en leur Langue. L'Auteur rapporte & traduit en Latin ceux-ci, où Frederic temoigne ce qui lui plaisoit le plus dans quelques Nations.

Plas my Cavallier Francez,	Placet Eques Gallus,
E la Donna Catallana,	Mulier è Catalaunia,
E l'Ovrar del Ginuez,	*Januensis* Operarius,
E la Cour de Kastellana;	Aula Castellana,
Lou Kantar Provensalez,	Cantus Provincialium,
E la Dansa Trivizana,	Saltatio Tarvisiana,
E lou Corps Arragonez,	Statura Arragonum,
E la Perla Julliana,	*Cantatio Juliacensium*,
La Mans e Kara d'Anglez,	Manus & facies Anglorum,
E lou Donzel de Thuscana,	Et *Puellæ* Florentinæ.

On trouvera peut-être quelque chose à reprendre dans deux ou trois endroits de cette Traduction.

L'article de Henri Kippingius est assez curieux. Ayant fait sa Philosophie à Rostoch, il fut enrôlé par force dans un Régiment Suédois. Etant un jour en sentinelle à la porte du Comte d'Ereckein, il se mit à lire un Livre; & ce Comte, qui par hazard mit la tête à la fenêtre, s'en apperçut. Que lisez-vous là, lui dit-il? Je lis Stace, répondit le Soldat. L'entendez-vous, reprit le Comte? Je croi l'entendre passablement, répartit Kippingius. Celui qui l'interrogeoit, aimoit les Lettres & les Sçavans, & s'étant fait raconter au long par quelle avanture Kippingius se trouvoit dans les Troupes, il l'en tira, le fit son Bibliothécaire, & lui donna ensuite le soin du Collége à Brême. Kippingius est célébre par plusieurs Ouvrages.

Le Comte Marsilli, dont on voit un bel éloge dans le Journal de Leipsic, 1701. & dont nous avons parlé plus d'une fois dans nos Journaux, paroît ici à son rang, aussi bien que M. Stoup Auteur du Livre de la Réligion des Hollandois. M. Biel ne

compte qu'une femme parmi ses Héros : c'est Telesille d'Argos qui avoit un talent singulier pour les vers. Cléomene Roi de Sparte ayant exterminé par le fer & par le feu presque tous les Argiens, crut qu'il lui seroit aisé d'emporter leur ville, & il y marcha. Les femmes sous la conduite de Telesille qui les anima, & par son exemple, & par l'énergie de ses vers, entreprirent de défendre les remparts d'Argos, & les défendirent en effet avec tant de prudence, & de valeur, que Cléomene fut obligé de se retirer, après avoir perdu quantité de monde. Zuingle qui fut tué dans une bataille qui se donna en Suisse en 1532. ferme le Catalogue de M. Biel.

DISSERTATIO MEDICI INAUGURALIS de Pharmaciæ usu, ejusdemque abusu, quam Jehovâ summo Archiatro Præsidente, ex decreto & autoritate gratiosissimæ Facultatis Medicæ in inclyta Argentoratensium Universitate, pro summis in Arte Medica honoribus, & privilegiis Doctoralibus legitimè consequendis, solemni Eruditorum Examini submittit Johannes Martinus Aulber, Lunzelsavia - Francus, ad diem 1. Octobris, anno 1708. Argentorati, Litteris Johannis Pastorii. C'est-à-dire : *Dissertation sur le bon & le mauvais usage de la Pharmacie. Par Jean Martin Aulber.* A Strasbourg. Vol. in-4. pag. 26.

CEtte petite Dissertation contient deux articles. Le premier regarde l'utilité de la Pharmacie; & le second, l'abus qu'on peut faire de cet Art. M. Aulber, bien loin de s'imaginer, comme quelques-uns, que la Pharmacie soit indigne de l'application d'un Physicien, fait gloire de s'y être attaché avec soin pendant plusieurs années, à l'exemple des plus illustres Médecins modernes, tels que sont Ludovici, Swelfer, Ettmuller, & un grand nombre d'autres. Il voudroit que tout ceux qui se destinent à la Médecine, voulussent l'imiter, & il conseille aux jeunes Médecins de se mettre au moins en pension chez des Apoticaires, dans les Universités où ils étudient, afin d'avoir par ce moyen occasion de connoître les drogues, & les opérations de la Pharmacie. Il essaye ensuite de montrer par des explications méchaniques, le rapport qu'il peut y avoir entre les opérations de l'Art, & ce qui passe dans le corps de l'homme. Il compare la mastication des alimens à la *trituration* si frequente en Pharmacie. Les fermentations, les dissolutions, les extraits, les disgressions lui servent à expliquer la formation du chyle, le suc

pancréatique, la lymphe & la bile se mêlant au chile, le perfectionnent de telle maniere que sans ce mélange, il seroit en danger de se corrompre, comme la matiere des syrops se corrompt sans sucre, & la teinture de rhubarbe sans celle d'aloës, ou d'antimoine. La bile, poursuit l'Auteur, contribue encore à unir les parties grasses du chyle avec la lymphe, de la même maniere à peu près, que par le moyen du jaune d'œuf, les Pharmaciens modernes unissent aux liqueurs aqueuses les résines de jalap & de scammonée, le baume du Perou, la therebentine, &c.

Le chyle entrant des intestins dans les veines lactées, fait voir à notre Auteur une espece de filtration semblable à celle de la purification du mercure crud à travers un morceau de cuir. Tout ce qui arrive ensuite au chyle pour la perfection du sang & des esprits, lui paroît avoir quelque convenance avec les opérations de la Pharmacie.

La science de la Pharmacie ne se borne pas à la spéculation : son but principal est la préparation des remedes, qui sont les principaux agens de la Médecine pratique. Un Médecin ne doit pas se contenter d'une connoissance superficielle, soit des drogues simples, soit des drogues composées ; il doit connoître à fond les vertus & les usages des unes & des autres. Enfin si le Médecin est bon Pharmacien, il sera en état de pratiquer plus sûrement. Il débrouillera avec sagesse la confusion des formules de la plûpart de ceux qui ont écrit de cet Art, & sçaura faire choix des meilleurs rémedes, comme a si heureusement fait M. Ludovici, dans sa Pharmacie moderne, dont nous avons parlé dans le 34 Journal de l'année derniere, il evitera les remedes inutiles dont souvent on amuse les malades, & il soutiendra avec honneur l'autorité que la raison & les loix lui donnent sur les Apoticaires ; en sorte qu'il ne deviendra point le jouet de ceux qui lui doivent être soumis. M. Aulbert rapporte, à cette occasion, l'avanture d'un Médecin, qui ayant pris de la poudre à canon pour de la graine de pourpier, en examinant chez un Apoticaire la dispensation d'un rémede, reconnut bientôt son erreur par le tour que lui joua l'Apoticaire, qui mit le feu à la poudre.

Pour ce qui est de l'abus qu'on peut faire de la Pharmacie, l'Auteur ne s'étend pas beaucoup sur cet article. Il avertit qu'encore qu'il trouve une grande analogie entre les opérations de la Pharmacie, & ce qui se passe dans le corps animé, il ne prétend pas néanmoins autoriser l'erreur de ceux qui croyent que

cette analogie est parfaite, & qui s'exposent par-là à de grandes fautes dans l'usage qu'ils font de la Pharmacie. Les fermentations qui se passent dans les Vaisseaux des Chimistes, sont fort différentes de celles qui se passent dans nos corps; & si l'on compare quelquefois les opérations de la nature à celles de l'art, c'est seulement pour tirer de celles-ci quelque foible jour qui puisse nous aider à aller plus loin. Un des plus grands abus qu'on puisse faire de la Pharmacie, selon Mr. Aulbert, c'est de trop donner dans la multiplicité des drogues, & de croire qu'une formule ne puisse être bonne, si elle n'est chargée d'un grand nombre de médicamens. On trouve ici diverses réfléxions sur l'abus qui se fait tous les jours des narcotiques, des diaphorétiques, & de quelqu'autres remédes semblables: les regles que Mr. Aulbert donne là-dessus, sont sages & prudentes, & font voir que cet Auteur connoît déja par avance une partie des écueils qui sont à craindre dans la pratique de la Médecine.

L'INFORTUNE' NAPOLITAIN, OU LES *Avantures du Seigneur Rozelli, qui contiennent l'Histoire de sa naissance, de son esclavage, de son état monastique, de sa prison dans l'Inquisition, & des différentes figures qu'il a faites, tant en Italie qu'en France & en Hollande, enrichie d'un grand nombre de tailles-douces. Seconde Edition.* A Paris, chez Claude Rapin, rue saint Jacques. 1708. in-12. 2. vol. tom 1. pag. 280. tom. 2. p. 291.

CE livre a été imprimé en Hollande en 1709. & il n'y en a jamais eu d'autre Edition. Celui dont il contient la vie, est un Limonadier établi à la Haye, où il vend du Caffé & d'autres liqueurs depuis plusieurs années.

Rozelli prétend tirer son origine d'une des plus illustres familles de Naples, mais il ne la nomme pas. Son pere, dit il, étoit Chevalier de Malthe: l'infidélité qu'il fit à une dame de la premiere condition, lui coûta la vie, car il fut enterré tout vif avec la dame qu'il avoit trompée. Rozelli naquit dans l'Eglise où le Chevalier venoit d'expirer, mais sa mere perdit le jour en le donnant à son fils. Ces circonstances qui ont l'air de fables, font croire que si les principaux faits rapportés dans ces mémoires, sont véritables, l'Auteur, pour égayer sa matiere, y a ajoûté plusieurs particularités singulieres que son imagination lui a fournies. Rozelli se donne un caractere d'esprit vif & enjoué,

une imagination féconde. Voici un tour qu'il fit, dit l'Auteur, pour se vanger, étant au Collége Romain. On a coûtume dans ce Collége de faire chanter des motets trois fois la semaine pendant le Carême, & on oblige tous les Pensionnaires & les Confreres d'assister à ces pieuses assemblées. La musique finie, on donne une discipline à tous les assistans, & chacun en fait usage selon sa dévotion. La cérémonie finie, personne n'oublie de prendre de l'eau bénite, dont on se fait une grande croix sur le visage, depuis le front jusqu'au menton. » Un de ces soirs, » dit Rozelli, m'étant muni d'une éponge, dans le tems qu'on » prenoit la discipline, je m'étois placé près du bénitier, d'où » ayant leché toute l'eau par le moyen de mon éponge, j'y vuidai à la place une phiole d'eau, qui une heure après noircissoit la partie qui en étoit moüillée; tous les Pensionnaires du » Séminaire, & tous les Peres de la Communauté s'en barboüillerent, je m'en barboüillai de même, & ce fut en faisant collation, que les croix qu'on s'étoit faites, commencerent peu à peu à paroître sur le visage d'un chacun de nous, » & ces marques demeurerent pendant trois ou quatre jours, » sans qu'on put les effacer. »

Peu à près Rozelli ayant perdu ses Protecteurs, sortit de ce Collége; car quoiqu'il eût les plus belles dispositions du monde pour les Sciences, comme personne ne payoit plus sa pension, il fut obligé d'aller chercher fortune ailleurs. Rozelli retourna à Naples, où après avoir souffert quelque tems, il fut reçu Page chez une Dame de qualité, dont le mari fort débauché, passoit presque toute l'année à Rome ou à Venise. La dame étoit jeune, & si nous en croyons l'Historien, Rozelli étoit bien fait, ainsi ces deux personnes ne se virent pas long-tems sans s'aimer : cette intrigue attira bien des affaires à Rozelli, mais le hazard & la fécondité de son imagination l'en tirerent, & il se fit Cordelier. Rozelli toujours conduit par sa passion, quitte l'habit de l'Ordre, il entre en qualité de garçon Jardinier, chez un Cardinal où étoit la dame qu'il aimoit. Il voit mourir cette dame & pour se vanger, il maltraite ce Cardinal, & le laisse pour mort. Après ce coup, il se sauve à Venise, où il est reçu chez un des premiers Nobles de cette ville, pour instruire ses enfans. L'Historien parle souvent de la science de son Héros. Si nous l'en croyons, Rozelli sçavoit la Théologie & la langue Hébraïque mieux qu'aucun Docteur d'Italie. Le désir d'apprendre les mysteres de la Cabale, lui fit lier amitié avec un Rabbin de Ve-

nise qui avoit une fille fort belle, l'amour que Rozelli conçut pour elle, augmenta l'envie qu'il avoit de sçavoir la Cabale; mais comme il comprit d'abord qu'il ne pourroit parvenir à sa fin sans quitter la Religion Romaine, il consentit à souffrir la Circoncision, & se fit Juif, pour épouser une belle Juive, & pour sçavoir les mysteres de la Cabale. Quelques mesures qu'il eut prises, ce changement fut découvert. Rozelli se justifia de ce reproche, & pour dissiper entierement un bruit si fâcheux, il retourna à Rome dans son Convent. Dès qu'il y fut arrivé, il fut conduit à l'Inquisition, où il auroit fini ses jours, sans le secours d'une nouvelle intrigue que nous ne rapporterons pas. Dès qu'il se vit libre, il passa à Geneve, de-là à Lion, de Lion Rozelli vint à Paris, de Paris, il retourne à Marseille, de Marseille, il se retire à Bordeaux, de-là à Nantes, & ensuite à Utrecht. Chaque changement de demeure est toujours causé par quelque avanture nouvelle & singuliére. Peu après son arrivée à Utrecht, il présenta aux Magistrats une Requête conçuë en ces termes. » Comme je suis, sans me flatter, bien versé dans la » Théologie, dont je vous donnerai de bonnes preuves toutes » les fois que j'en serai requis, je prends la hardiesse de vous » supplier de vouloir bien m'accorder la grace que je vous de» mande, de pouvoir exercer ici la Charge de Professeur en » Théologie, & si, par malheur, on ne me trouvoit pas un assez » digne sujet pour remplir un poste si honorable, qu'il me » soit au moins permis de vendre librement du caffé, &c. » On lui accorda ce qu'il demandoit dans la derniere partie de sa Requête. Il leva une boutique, & il commençoit à faire fortune, lorsqu'une nouvelle avanture le contraignit de quitter le séjour de cette Ville, & il alla s'établir à Amsterdam, d'où il fut encore obligé de sortir peu de tems après, parce qu'il s'y étoit attiré la haine de quelques personnes qui sont très-puissantes dans cette Ville. Il est à présent à la Haye où il tâche de soûtenir le même caractere.

XXI. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 27. May M. DCCIX.

GLORIA DE TARAZONA, MERECIDA EN LOS Siglos passados de la antiqua naturaleza de sus hazañas. Aumendata en la edad presente, de la nueva gracia, valor, y si

delidad de ſus naturales. Eſcrita por un hijo de la Patria. Sacala à luz, y conſagra al Rey nueſtro Senior Phelipo V. El Animoſo, la fidelissima, y vencedora Ciudad de Tarazona. En Madrid., en la Imprenta Real; por Joſeph Rodriguez de Eſcobar. Anno 1708. C'eſt-à-dire: *La gloire de Taraçone, acquis dans les ſiéeles paſſés, & accruë dans le ſiécle préſent. Ouvrage d'un Anonyme, mis en lumiere & dédié au Roi Philippe V. le Courageux, par la Ville même de Taraçone.* A Madrid, de l'Imprimerie Royale. Par Joſeph Rodriguez de Eſcobar. 1708. in-4. pp. 381.

LA Ville de Taraçone, (en Latin *Turiaſo* & *Turiaſona*,) qui eſt un Evêché, ſuffragant de Saragoſſe, s'eſt extrémement diſtinguée par ſa fidélité pour Philippe V. Roi d'Eſpagne, dans l'invaſion du Royaume d'Arragon, faite par les Alliés en 1706. Sa Majeſté Catholique a proportionné la récompenſe au ſervice, en accordant à cette Ville des honneurs & des priviléges très-conſidérables. C'eſt pour en marquer toute ſa reconnoiſſance à ce Prince, qu'elle lui dédie cet Ouvrage, composé à deſſein de mettre dans un plus grand jour les bienfaits qu'elle a reçus, & les actions glorieuſes qui les ont mérités. L'Epitre dédicatoire, ainſi que le reſte du livre, eſt écrite d'un ſtile que nous trouverions empoullé, & qui hazarde les métaphores les plus hardies. Voici, par exemple, le tour dont on ſe ſert pour remercier le Roi d'Eſpagne de la Fleur-de-Lys qu'il a fait ajoûter aux Armes de Taraçone. On parle au nom des Citoyens de cette Ville. *Peut-être, Sire, Votre Majeſté n'a-t'elle voulu nous illuſtrer, en joignant une Fleur-de-Lys à nos Armes, que pour modérer le profond ſilence auquel nous réduit la confuſion où nous ſommes de vos bienfaits; car le Lys étant comme une petite cloche d'argent, garnie d'un battant d'or qui lui tient lieu de langue, V. M. compatiſſant à la foibleſſe de notre voix, incapable de fournir à nos remercimens, a bien voulu nous aider à nous en acquitter plus dignement, en nous prêtant une langue Royale. Nous offrons à V. M.* (continuë-t'on) *le corps de ce Livre, conjointement avec l'ame de la plus parfaite ſoumiſſion, non dans la vûë de juſtifier en quelque ſorte les effets de votre généroſité toute Royale envers nous, mais pour mettre des vaſſaux tels que nous en état de rougir un peu moins lorſqu'ils reçoivent de leur Souverain un bienfait qui ne ſçauroit contenir la plus vaſte capacité d'un cœur, qui en perpétuant le culte de ſon reſpect brûlera eternellement ſur les Autels de ſa fidélité; en ſorte que notre*

reconnoissance passera désormais du sacrifice de nos vies à l'holocauste de nos personnes. Enfin ces Sujets affectionnés, peu contens de tous ces grands mots de *sacrifice* & d'*holocauste*, qui n'expriment que foiblement leur gratitude, ont recours à un expédient tout nouveau, par lequel ils se flattent de pouvoir payer leurs dettes d'une maniere plus agréable à leur Roi. Ils lui offrent pour cet effet deux Anagrammes, formées du nom Latin de Taraçone, (*Turiasona*) dans lequel ils trouvent, sans y faire aucun changement : 1. *Austria, no*: *Austriche, non* ; c'est-à-dire : *Nous ne voulons point de la maison d'Austriche* : 2. *Asturiano*, *Asturien* ; c'est-à-dire : *Nous voulons le Prince des Asturies*.

Pour venir maintenant au corps de l'Ouvrage, nous dirons qu'il est partagé en deux livres. Dans le premier, composé de douze chapitres, on recherche l'origine & les Antiquités de Taraçone, après quoi l'on parcourt l'Histoire tant Civile qu'Ecclésiastique de cette Ville, & c'est ce qu'on entend par *la gloire de Taraçone, acquise dans les siécles passés par de grandes actions*. Dans le second livre, divisé en seize chapitres, on donne une relation circonstanciée de tout ce qu'a fait Taraçone pour résister aux entreprises des Alliés, & pour demeurer fidele à son Prince, & c'est ce qu'on appelle, *la gloire de Taraçone, accruë dans le siécle présent, par la valeur & la fidélité de ses Habitans*.

1. Il n'est pas surprenant, dit l'Auteur, que le tems ait répandu beaucoup d'obscurité sur l'Origine & l'ancienne Histoire de Taraçone : ce sort lui est commun avec tous les Peuples qui ont préferé la gloire de faire de grandes actions, au plaisir de les écrire, qui ont cru, *que le bronze parleroit toujours plus haut en leur faveur, par la bouche des Statuës, que ne pourroient faire les livres* : & *qui ont employé le fer, non pour tailler des plumes, mais pour mettre des hommes en pieces*. Rome, continuë-t'il, est demeurée pendant sept cens ans comme *ensevelie sous sa propre négligence*, jusqu'à ce que Tite-Live l'ait, pour ainsi dire, ressuscitée, en tirant de l'oubli l'Histoire de cette fameuse République. L'Espagne a la même obligation au Jésuite *Mariana* ; & le Royaume d'Arragon en particulier à *Zurita*, qui le premier *a secoué la poussiere des Archives de cette Couronne*.

Notre Anonyme paroît ici sur la scene, pour rendre le même service à Taraçone sa patrie. Quelque zelé qu'il soit pour l'honneur de cette Ville, il ne peut se persuader qu'elle soit aussi ancienne que le prétendent quelques Auteurs, entr'autres un *Argaïz*, qui sur la foi du faux *Bérose*, en attribuë la fondation

à

à *Tubal-Cain* : ce qu'il fait avec d'autant plus de confiance, que ce territoire abonde en mines de fer, & qu'on lit autour de certaines Armoiries de Taraçone : *Tubal-Cain me fundavit.* Si l'Auteur trouve un tel Fondateur trop ancien, Hercule d'un autre côté, à qui quelques Historiens donnent leurs suffrages, lui semble trop moderne. Il se contente de le regarder comme le Restaurateur de Taraçone, où l'on voit encore aujourd'hui un château bâti, comme l'on s'imagine, par ce Héros, & qu'on appelle, à cause de cela, *Alcazar Herculeo, la Forteresse d'Hercule.* Quant à un certain Phénicien, nommé *Tyrus*, qui n'a d'autre titre, pour la fondat ion de cette Ville, qu'une ressemblance de nom : titre comme l'on sçait, très-équivoque ; l'Auteur lui donne l'exclusion, comme à un Fondateur purement chimérique.

Le seul véritable, selon lui, est *Tubal*, cinquiéme fils de Japhet, & petit-fils de Noë. Il partit d'Arménie, dit notre Anonime, cent quarant-trois ans après le Déluge, il s'embarqua sur la mer Méditerannée avec sa troupe, vint aborder premierement au Port de *Colioure*, voisin des Pirenées, où il prit des rafraichissemens pour sa flotte ; après quoi il courut les côtes d'Andalousie & de Portugal, qu'il peupla de diverses Colonies, & d'où il pénétra dans l'intérieur de l'Espagne. D'autres lui font prendre terre du côté de la Navarre & de la Biscaye : ce que l'Auteur trouve d'autant mieux fondé, que ce pays-là est fertile en glands, en noix, en avelines, en châtaignes & en pommes de toute espéce : fruits très-nécessaires à Tubal & à ses compagnons, qui venoient s'établir dans des terres jusqu'alors incultes. Si l'on demande à l'Auteur d'où il a tiré tout ce détail, il répond qu'il a pour garants Saint Jerôme, Saint Isidore, & *Abulensis*, & il rapporte un passage Espagnol de l'Archevêque *Don Rodrigo*, passage qui lui paroît décisif & qui porte *que Tubal peupla le premier l'Espagne, & y bâtit quatre Villes, sçavoir, Pampelune, Calahorra, Taraçone & Saragosse.* Il s'appuye, outre cela, sur une tradition populaire conservée jusques dans les Armes de la Ville dont il s'agit, dans lesquelles on voit une Vigne, un Château, deux Ecussons d'Arragon, & cette légende autour de l'Ecu : *Tubal me ædificavit : Hercules me reædificavit* : *Tubal m'a bâtie : Hercule m'a rebâtie.* Rien, dit-il, ne convient mieux que la vigne, pour désigner Tubal, petit fils du premier Vigneron ; le Château a été ajoûté par Hercule, & les Ecussons par les Rois d'Arragon.

L'Auteur décrit ensuite Taraçonne en peu de mots. Cette Ville est placée au quarante-deuxiéme dégré de latitude, à une lieuë de la Navarre,& à deux lieuës de la Castille. Elle est arrosée par la Riviere de *Queyles*; elle se divise en ville haute, bâtie sur un rocher, après une grande inondation, qui avoit détruit l'ancienne Ville située dans la plaine, & en ville basse, que la crainte d'un nouveau débordement n'a pas empêché de rétablir. Tout cela est peuplé d'environ deux mille habitans. On y voit une Eglise Cathédrale, deux Paroisses, cinq Convens d'hommes & trois de filles. L'air y est assez temperé, il est pur & sain, en sorte qu'on ne se souvient pas que la peste y ait jamais fait de ravages. Le terroir y produit abondamment du bled, du vin, de l'huile, du chanvre, du lin, toutes sortes de légumes, d'herbes potagéres & d'excellens fruits. On n'y manque ni de bétail ni de venaison. Les perdrix, les beccasses, les cailles, les tourterelles y sont par troupes. En un mot, le pays ne souffre d'autre besoin, que celui de se décharger de son superflu par le commerce. Mais les Habitans se trouvent trop bien chez eux, pour se résoudre à en sortir. Il faut pour y déterminer quelqu'un, dit l'Auteur, *ou un puissant ascendant, ou qu'il soit banni, comme un autre Adam, de ce Paradis terrestre.*

L'Auteur, en examinant les antiquités de Taraçone, a soin de distinguer celles qui sont manifestement fabuleuses, d'avec celles qui ont quelque apparence de vérité. Il met dans ce dernier rang le Château bâti par Hercule; la Vigne, qui dans une extrême séchéresse, conserva toujours sa fraîcheur naturelle, des routes spatieuses creusées dans les rochers par les Romains pour la conduite des eaux; un Temple consacré à Minerve dans la Place publique, qui en a porté le nom fort long-tems, un autre consacré à Diane, dans l'endroit appellé *la Rudiana*, c'est-à-dire *Rus Dianæ, le Champ de Diane*; un troisiéme élevé en l'honneur de Jupiter sur la Montagne de *Moncayo*; quelques médailles d'Auguste & de Tibere, sur lesquelles on lit *Municipium Turiasonense*, ce qui montre que Taraçone étoit une *Ville Municipale*; une ancienne inscription, par laquelle il paroît que les Habitans de Taraçone avoient érigé dans la Place de Minerve une Statuë à *Caius Livanius* qui avoit été l'un des six Magistrats de cette Ville, & que *Q. Metellus Macedonius* avoit fait Prêteur de toute la Celtibérie. L'Auteur a trop bonne opinion des Taraçonois, pour n'être pas persuadé qu'ils ont eu la meilleure part aux Colonies que les anciens Espagnols envoyerent en divers Pays, tels que

l'Italie, la Sicile, l'Angleterre, l'Irlande; & à la longue & courageuse résistance que fit cette nation, avant que de se soumettre aux Romains.

Il ne nous apprend rien touchant les révolutions arivées dans sa patrie sous les Suéves, les Huns, les Vandales, les Alains, les Lombards & les Goths, qui ont invahi successivement l'Espagne. Il nous dit seulement que *Vitiza* Roi de ces derniers, fit raser les murailles de Taraçone, qui furent relevées au bout de cinq ans. Il s'étend un peu davantage sur les évenemens qui ont suivi l'invasion des Sarrazins ou des Mores. *Mouça*, dit-il, s'empara de cette Ville, au nom du Calife *Almanzor*; mais il n'y exerça aucune violence, & y laissa la liberté de Religion. La Ville ayant voulu, quelque tems après, sécoüer le joug des Mores, *Abderame* Roi de Cordouë la remit dans le devoir, & ne la punit de cette rébellion, qu'en la démantelant une seconde fois. Elle demeura soumise aux Sarrazins jusqu'à l'an 916, que le Roi *Don Sanche Garcias*, qui est le même que *Don Sanche Abarca* d'Arragon, s'en rendit maitre. Les Rois d'Arragon l'ont honorée par plusieurs marques de distinction, qu'on particularise ici. Pierre le Cruel, Roi de Castille, l'usurpa sur Pierre le Cruel, Roi d'Arragon; mais celui-ci en reprit possession trois ans après, par l'infidélité du Gouverneur Castillan qui la livra pour la somme de 40000. florins.

Après ces différentes recherches sur l'Histoire civile de Taraçone, on vient à l'Histoire Ecclésiastique de cette même Ville. On prétend que l'an 50. de N. S. Saint Pierre ayant passé en Espagne, établit une Cathedrale à Taraçone, où il nomma pour premier Evêque S. Paul son Disciple, qui reçut la Couronne du Martyre. Celui-ci eut pour successeur S. Martial, qui fut aussi martyrisé, & qui laissa le Siége Episcopal à S. Athanase. Cette Eglise a été gouvernée par quatre-vingt-un Evêques, dont on nous donne le Catalogue à la fin de ce premier livre. Elle a eu l'avantage de conserver la pureté de sa foi au milieu des Ariens & des Mahometans, qui ont infecté l'Espagne de leurs dangereuses erreurs. On nous parle des divers changemens qui sont arrivés au Chapitre de cette Cathédrale, & des donations qui lui ont été faites. Enfin l'on fait passer en revûë les hommes illustres, qui doivent être regardés comme enfans, soit de l'Eglise, soit de la Ville même de Taraçone. De ce nombre sont le Cardinal *Pierre de Lune*, Antipape; les Cardinaux *d'Albornoz*, *de Serra*, *de Ferriz*, *& Casanate*; plusieurs Archevêques & Evêques, entr'autres

S. *Prudence* II. du nom, & S. *Atilan*: *Raimond Serra*, Abbé du Monastere Royal de *Fitero*, & Fondateur de l'Ordre Militaire de *Calatrava*; *Pedro Perez*, Premier Président d'Arragon, pendant quarante ans; *Ximen Perez*, premier Viceroi de Valence, &c.

On termine ce premier livre par une Vie abrégée de S. *Atilan*, Patron de Taraçone, issu l'an 939. d'une noble famille de Goths, en premier lieu Religieux de l'Ordre de S. Benoît, puis Evêque de *Zamora* dans le Royaume de Leon. Cela est suivi des Vies de deux Saints *Prudence*, l'un & l'autre Evêques de Taraçone, écrites encore plus succinctement. Nous renvoyons à l'Auteur, sur les particularités de ces trois Vies, & nous passons au second livre de cet Ouvrage.

II. Il est question de rendre compte dans ce second livre, de ce qui concerne Taraçone, par rapport aux expéditions militaires que les Alliés ont faites en Espagne depuis leur rupture avec cette Couronne & celle de France. On expose d'abord en quelle situation se trouvoient les Etats de l'Europe, au commencement de la Guerre; c'est-à-dire, la Suéde, la Pologne, la Moscovie, la Saxe, la Hongrie, l'Allemagne, la Flandre, l'Angleterre, la Hollande, la France, l'Italie, Venise, l'Espagne & ses différentes Provinces. Ensuite, après avoir expliqué les motifs qu'ont eu les Protestans de porter la guerre en Espagne, on raconte les principaux événemens de cette guerre, jusqu'à leur entrée dans le Royaume d'Arragon. L'on vient, après cela, aux événemens qui suivirent cette irruption, tels que la déclaration séditieuse de Saragosse Capitale dans ce Royaume en faveur de l'Archiduc; la résolution que prit Taraçone de lui fermer les portes, & de se préparer à une vigoureuse résistance; sa réponse aux propositions qui lui furent faites de la part de ce Prince; les mesures qu'elle prit non-seulement pour se mettre en défense, soit par des levées de soldats, soit par de nouvelles fortifications, mais encore pour devenir comme une Place d'armes, toujours prête à secourir ses frontieres; le secours qu'elle envoya aux Villes de *Mallen* & de *Borja* menacées par l'ennemi, les renforts qu'elle reçut des troupes auxiliaires, par les soins de son Evêque & de celui de *Calahorra*; la perte de *Mallen* & de *Borja*, qui furent prises par les Alliés, & dont une partie des Habitans vint se refugier à Taraçone, les vaines entreprises de l'Ennemi sur cette Place; les réjoüissances qu'elle fit pour la grossesse de la Reine, & qui fournirent aux Alliés une occasion de faire sur la Ville une nouvelle tentative, où ils eurent le malheur d'échoüer, la Ba-

taille d'*Almanza*, l'arrivée de M. le Duc d'Orleans, la réduction du Royaume d'Arragon, la prise de *Lerida*, &c. On donne une relation assez détaillée de ces dernieres actions, & l'on spécifie les privilèges accordés à Taraçone par Sa Majesté Catholique, en récompense de la fidélité & des services de cette Ville. Nous ne faisons qu'indiquer tous ces faits. Ils sont suffisamment connus par les nouvelles publiques, & la mémoire en est encore trop fraiche, pour avoir besoin d'être renouvellée par un plus long extrait.

NOUVEAU TRAITE' DE LA THERIAQUE.

Par Christophe de Jussieu, Maître Apoticaire en la Ville de Lyon.

A Trevoux, chez Etienne Ganeau. 1708. vol. in-12. pp. 174.

PLusieurs Auteurs ont écrit sur la Thériaque, & on connoît les Ouvrages qu'ont donné là-dessus Messieurs Oüel, Dubois, Dusçaut, Rondelet, Catelan, Fontaine, Melichius, Veles, de la Grive, Charras, &c. M. Jussieu n'a point été pour cela découragé d'écrire sur la même matiere, persuadé que ces Auteurs ne l'ont point tellement épuisée, qu'ils n'ayent encore laissé lieu à d'autres de faire là-dessus de nouvelles réflexions ou de nouvelles découvertes. M. Charras, qui est le dernier qui nous a donné un Traité de la Thériaque, imprimé pour la seconde fois à Paris en 1685. a fait voir que les Auteurs qui avoient écrit avant lui sur ce sujet, s'étoient trompés en bien des choses sur le fait de la vipere, & lui-même n'est pas exempt d'erreur sur le suc vénimeux & sur la morsure de cet animal. Notre Auteur lui reproche même de n'avoir pas assez bien caractérisé les plantes pour empêcher qu'on ne se trompât dans le choix de leurs espéces. Outre cela, M. Charras n'ayant point marqué dans quels poisons la Thériaque convient, a, comme les autres Auteurs, laissé croire au vulgaire que c'étoit un contre-poison universel. M. Jussieu a tâché de faire un Traité plus exact & plus complet, qui renfermât ce qu'il y a de bon dans les autres, & qui pût suppléer à ce qui y manque.

On trouve donc ici l'histoire des antidotes, la description & la préparation de la Thériaque, l'examen des drogues qui y entrent, l'usage qu'on doit faire de cet électuaire. Pour connoitre les vertus d'une composition, il faut examiner quels sont les principes des médicamens qui y entrent. Or les principes dominans de tout ce qui entre dans la Thériaque, sont les esprits & les sels volatils alcalins, comme il paroit par l'analyse chimique.

La vipére qui est la base de cet électuaire, contient une grande quantité de ces esprits & de ces sels, & on n'en trouve pas moins, à proportion, dans les plantes aromatiques, dans les fruits, dans les sucs, & dans les gommes, dont la Thériaque est composée: l'effet des esprits & des sels volatils alcalins, est d'exciter dans la masse du sang une fermentation considérable, qui chasse, ou par la transpiration, ou par les urines, les sels acides qui pourroient coaguler, ou du moins épaissir le sang, & en ralentir le cours. Çela supposé, il s'ensuit que la Thériaque convient dans toutes les occasions où l'on craint que les parties du sang ne soient trop épaissies. Le nom d'antidote qu'on a donné par excellence à la Thériaque, a fait croire au vulgaire, qu'elle pouvoit servir contre toutes sortes de poisons; mais c'est une erreur, qui se détruit d'elle-même, pour peu qu'on examine en quoi consiste la différence des poisons. On les divise en deux espéces générales, en corrosifs, & en coagulans. Les corrosifs sont ceux qui par leurs parties tranchantes ou aiguës, coupent ou percent les parties ausquelles ils s'attachent; & les coagulans, ceux qui par l'acidité de leurs sels, ou viscosité de leurs souphres, épaississent le sang, & empêchent par ce moyen l'action des esprits animaux. On connoît les uns & les autres par les effets qu'ils produisent au dehors. Les poisons corrosifs excitent des hocquets, de fréquens vomissemens, des convulsions douloureuses, des diarrhées, & des dissenteries. Parmi les poisons de cette premiere espéce, il y en a qui étant moins corrosifs, ne percent pas les membranes des intestins, mais les rongent par l'acreté de leurs sels, & causent dans le sang une fermentation si extraordinaire, qu'ils en divisent tout-à-fait les souphres. On a appellé ceux-ci poisons dissolvans; ils se font connoître par des évacuations excessives de sérosités, & de sang même: tels sont les effets de certaines préparations de mercure, & de tous les purgatifs violens.

Pour ce qui est des poisons coagulans, les signes qui les suivent, sont d'abord la pâleur du visage, puis la couleur bleuâtre de tout le corps, le gonflement des vaisseaux sanguins, les assoupissemens, les frissons, les envies de vomir, &c. La plûpart des poisons de cette espéce sont du regne vegetal, comme tous les narcotiques; il y en aussi du regne animal, comme le venin de la vipére, quoique M. Linder le croye corrosif. Cette différence de poisons fait aisément connoître que la Thériaque, remplie, comme elle est, de parties spiritueuses & volatiles, ne pourroit

qu'augmentet l'action des poisons corrosifs. Les meilleurs remédes ausquels on puisse recourir alors, sont l'huile, le beurre, le lait, les boüillons gras, & tout ce qui est capable d'envelopper les sels de ces sortes de poisons. On doit donc tenir pour certain, que la Thériaque n'est bonne que contre les poisons qui coagulent le sang, & dans les maladies où il se trouve épaissi, comme dans les syncopes, dans les apoplexies, les léthargies, la passion hystérique, &c. On la donne de même avec succès dans les maladies contagieuses & épidémiques, causées par l'infection d'un air trop chargé d'acides. Elle convient dans les fiévres malignes & pestilentielles, dans les petites véroles, dans les pleurésies, & dans toutes les maladies où il est nécessaire de pousser par les sueurs, ou par l'inspiration. M. de Jussieu remarque que la Thériaque a aussi la vertu d'appaiser les douleurs: ce qu'elle emprunte de l'opium, dont la dose s'y trouve assez ample, puisque par la supputation de trois onces de ce suc distribuées dans le total de la dispensation, il se trouve qu'un gros de Thériaque doit contenir environ un grain d'opium; ainsi cette composition n'est pas seulement alexitere, mais encore narcotique, & convient par conséquent dans les coliques, dans le *cholera morbus*, dans les dyssenteries, &c. Les drogues améres qui y entrent, telles que le *cabaret*, la *centaurée*, la *quinte-feüille*, la *gentiane*, le *calamus aromaticus*, le *scordium*, *le marum*, l'*encens*, la *myrrhe* & le *mastic* la rendent un bon stomachique vermifuge, utile dans les maladies de vers, dans les fiévres intermittentes, & dans tous les cas où il y a pourriture. Le *calcitis*, la *terre sigillée*, le *spica-nard*, les *roses rouges*, l'*hypocistis*, & l'*acacia* font qu'elle est un peu astringente: qualité qui jointe à celle de l'opium, ne contribuë pas peu aux bons effets de la Thériaque dans les hémorragies, dans les cours de ventre, & dans les *superpurgations*. Elle tire une vertu fortifiante, du *saphran*, de la *canelle*, du *dictame*, de la *valeriane*, du *scordium*, du *castoreum*, & de quelques autres aromates.

L'homme n'est pas le seul qui reçoive du soulagement de la Thériaque; on en donne avec succès aux chevaux, aux bœufs, aux vaches, aux chiens, & à plusieurs autres sortes d'animaux. M. Jussieu, après avoir exposé les vertus de la Thériaque, examine laquelle est la meilleure de la vieille ou de la nouvelle. Les Anciens prévenus contre l'extrême froideur qu'ils attribuoient à l'opium, croyoient qu'il ne falloit employer la Thériaque, que trois ans après qu'elle avoit été faite; & cela, disoient-ils, pour

donner le tems à l'opium de perdre par la fermentation sa mauvaise qualité. Les Modernes, moins scrupuleux, ont réduit à six mois le tems qu'il faut à la Thériaque pour fermenter; & M. de Jussieu est du sentiment de ces derniers. Cependant il avoüe que dans les cas de poisons, la plus vieille est toujours la meilleure, pourvû qu'elle n'ait pas passé trente ans, mais que dans les diarrhées, les dyssenteries, les coliques, & dans toutes les maladies accompagnées de symptômes douloureux, la plus récente est la meilleure, à cause que l'opium y conserve encore toute sa force.

On ne sera peut-être pas fâché de voir ici à qui on est redevable de l'invention d'un si bon reméde. Voici ce que M. Jussieu rapporte là-dessus, après plusieurs autres Auteurs. » Andromaque de Candie, premier Médecin de Neron l'Empereur, & » non du Consul, comme l'a avancé M. Charras, voulant ga» gner les bonnes graces de son Maître, qui par ses crimes avoit » tout lieu de craindre les effets d'une haine publique & domes» tique, encherit sur le mithridat, par le retranchement de quel» ques drogues, & l'addition de quelques autres, dont il pro» portionna les doses, & en fit un nouvel opiat aléxitaire, qu'il » appella *tranquille*, parce que ceux qui par la peste, le poison, » la morsure ou picqueure de quelque bête venimeuse, étoient » cruellement agités, devenoient tranquilles par l'usage de ce » reméde. Ce célébre Médecin nous en a laissé la description en » vers élégiaques, afin qu'elle fût moins susceptible d'altération; » & Andromaque son fils, ou, comme veulent quelques uns, » son neveu, nous l'a laissée en prose, avec quelque petite diffé» rence des doses de certaines drogues, & une addition de la » *canelle*, de l'*agaric*, & de l'*acorus*. Le nombre infini des expé» riences de ces antidotes, lui attira bien-tôt une approbation » universelle chez les Peuples & chez les Princes, & lui mérita » le nom de Τηριακὴ *Thériaque*: comme qui diroit: *Reméde contre* » *les bêtes venimeuses*. Galien en a fait l'éloge dans le livre qu'il a » composé sur ce sujet, & qu'il a dédié à Pison. »

JO. HENRICI BERGERI JURISCONSULTI DE Matrimonio Comprivignorum Disquisitio. Lipsiæ, apud Jo. Fridericum Gleditschium, anno 1708. C'est-à-dire: *Dissertation sur le Mariage que contractent ensemble les enfans d'un homme veuf & d'une femme veuve, qui s'épousent l'un l'autre: Par Jean*
Henr

Henri Berger Jurisconsulte. A Lipsic, chez Jean-Frederic Gleditsch. 1708 in-4°. pag. 124.

POur entrer dans cette Dissertation, il faut commencer par exposer le cas qui y donne lieu. Un homme veuf & une femme veuve ont eu chacun un enfant de leur premier mariage, sçavoir un garçon & une fille, qu'on suppose en état de se marier. L'homme veuf épouse la femme veuve; le fils de l'un peut-il de même épouser la fille de l'autre? Voilà la question que propose M. Berger; & il est bon d'avertir qu'en s'y engageant, il ne fait attention qu'à la doctrine & à l'usage des Eglises Protestantes.

Les Docteurs de ces Eglises sont partagés sur ce point en quatre différentes opinions.

Les uns se déclarent absolument, & sans distinction, contre le mariage du fils d'un homme veuf avec la fille d'une femme veuve, lorsque le veuf & la veuve se sont épousez. Cramer est du nombre de ces Docteurs, & croit que ces sortes de mariages sont deffendus par le Droit divin.

D'autres prétendent au contraire, qu'ils sont permis indistinctement; quand même il y a un enfant du second mariage des personnes veuves. Ils donnent sur cela différentes explications aux ℣℣. 9. & 11. du 18e. chapitre du Lévitique.

Plusieurs, entre lesquels on compte Bohlius, prennent un milieu. Ils croyent que les enfans du premier mariage de deux personnes veuves qui se sont épousées, peuvent se marier ensemble, lorsqu'il n'y a point d'enfans nez ou conçus du second mariage; mais ils prétendent que la naissance ou la conception d'un enfant du second mariage introduit un empêchement entre les enfans du premier.

Il y en a enfin qui soutiennent que dans ce cas-là même, le mariage n'est pas deffendu expressément par la Loi divine; mais que cependant il est à propos de s'en abstenir, à cause de cette prohibition générale: *Ad proximam sanguinis tui non accedes.*

M. Berger rejette d'abord le premier sentiment, comme destitué d'autorité & de raison. Il examine ensuite le second, qui a pour fondement le chapitre 18. du Lévitique, où Dieu expliquant par la bouche de Moyse les degrés de parenté ou d'alliance qui formoient des empêchemens de mariage, ne deffend en aucune maniére aux enfans du premier lit de la femme, d'épouser ceux du premier lit du mari, parce qu'en effet il n'y a entr'eux au-

cun lieu de consanguinité ni d'affinité. La consanguinité se trouve entre des personnes sorties de même sang & de même race. L'affinité se forme entre deux familles par le moyen du mariage; celle-ci n'est pas proprement une parenté, mais une fiction qui rend la parenté commune, à cause de l'étroite liaison qui doit être entre le mari & la femme. Papinien & quelques anciens Jurisconsultes qui sont venus après lui, portent si loin les liaisons de l'affinité, qu'ils mettent l'adoption au même point que la nature. Les Chrétiens, honteux peut-être de se voir surpassés par des Payens dans les égards pour la bienseance & l'honnêteté des mariages, ont depuis introduit trois espéces d'affinité: la premiére entre le mari & les parens de sa femme, & entre la femme & les parens de son mari: la seconde entre le mari & les alliés de sa femme, & entre la femme & les alliés de son mari: la troisiéme entre le mari & les alliés des alliés de sa femme, & entre la femme & les alliés des alliés de son mari. Mais dans le IV. Concile de Latran, où cette matiére fut traitée à fond, on trouva qu'il n'y avoit que l'affinité du premier genre qui produisît une véritable alliance, & que les deux autres espéces d'affinité n'étoient que des rafinemens, qu'il paroissoit nécessaire d'abolir. C'est ce qui fut fait dans le fameux chapitre *Non debet*, au titre *de Consang. & Affin.* En sorte que l'affinité se borne à la personne même de l'allié, & ne s'étend point à ceux qui ont de l'alliance avec lui, suivant la maxime: *Affinis mei affinis, non est affinis meus.*

Il suit de-là, que dans l'alliance légitime, le beau-pere ne peut pas épouser sa bru; le gendre sa belle-mere; le fils du premier lit, la seconde femme de son pere; ni le second mari, la fille du premier lit de sa femme, parce que l'honnêteté publique veut que ceux qui tiennent lieu aux enfans de peres ou de meres, n'ayent jamais à leur égard le nom de maris ou de femmes. Mais comme la même raison ne se rencontre pas dans les enfans de deux lits, rien n'empêche le mariage entr'eux, soit qu'il y ait des enfans du second mariage de leur pere ou de leur mere, soit qu'il n'y en ait point. Voilà surquoi est fondée la seconde opinion proposée par l'Auteur.

La troisiéme opinion qui fait dépendre de la naissance incertaine d'un enfant du second lit la validité du mariage des enfans du premier lit, qu'on appelle *Comprivigni*, a pour motif une raison de bienseance, qui ne semble pas permettre que l'enfant né du second mariage, porte le titre de frere ou de sœur, à l'égard des deux enfans du premier lit mariés ensemble.

La quatriéme opinion qui condamne le mariage en pareil cas, non pas comme deffendu expressément par les propres termes de la Loi, mais comme contraire à son intention & à son esprit, se tire aussi des mémes raisons de bienseance, & de ce que dans le doute il faut toujours aller au plus sûr. On joint une réflexion à cette maxime générale, c'est que les cas de ces sortes de mariages sont si rares, & il y a d'ailleurs tant d'autres personnes à épouser, qu'il n'y a que le déréglement des mœurs, qui puisse introduire des facilités en cette matiére.

M. Berger, après avoir examiné ces différens sentimens, réduit le sien aux propositions suivantes. La premiere est, que lorsqu'il y a un enfant du second mariage d'un homme veuf avec une femme veuve, il n'est pas permis aux enfans du premier lit de l'un, d'épouser les enfans du premier lit de l'autre. La seconde, que la seule conception de l'enfant produit à cet égard le même obstacle que sa naissance. La troisiéme, que ces sortes de mariages doivent subsister, lorsqu'ils ont été faits avant la naissance & la conception de l'enfant. Et la quatriéme, que quand les enfans de deux personnes veuves ont un enfant né ou conçu de leur mariage, on ne doit pas permettre aux deux veufs de se marier ensemble. M. Berger exhorte les Juges établis pour décider les questions qui peuvent naître à ce sujet, de prendre toujours le parti le plus rigoureux, parce qu'outre qu'il y a moins à risquer pour la conscience, on prévient par-là un grand nombre de procès, ausquels les seconds mariages des personnes veuves, & les mariages que contractent ensemble leurs enfans du premier lit, ne donnent que trop souvent lieu.

Cette Dissertation est courte, & ne remplit que trente-deux pages; mais pour la rendre plus curieuse, l'Auteur y a joint les passages des Théologiens, des Critiques, & des Jurisconsultes Protestans qui ont traité la matiére; il y a même ajoûté quelques rescrits des Consistoires.

IL GIUBILEO PERPETUO DE CAVALIERI DI S. Stephano Papa e Martire, spiegato brevemente da Filippo Fantungheri Sacerdote Fiorentino a gloria maggiore di S. D. M. ed in ossequio divoto dell'Altezza Reale di Cosmo III. Gran Duca di Toscana, e Gran Maestro del detto Ordine Militare. C'est-à-dire: *Le Jubilé perpétuel des Chevaliers de S. Etienne.* A Pise, de l'Imprimerie de François Bindi, 1708. in-12. pag. 691.

L'Ordre Militaire des Chevaliers de S. Etienne a été établi à Pise par Cosme de Medicis Grand Duc de Toscane, pour défendre les côtes de la Mer, des incursions des Pirates & des Turcs. Pour donner plus de poids à ce nouvel Ordre de Chevaliers, en 1563. le Pape Pie IV. lui addressa une Bulle, par laquelle il lui accordoit un Jubilé perpétuel, c'est-à-dire, Indulgence pleniére à tous les Fidéles, qui étant confessés & véritablement pénitens, visiteront dévotement l'Eglise des Chevaliers de S. Etienne une fois l'an, ou le second Dimanche d'après Pâques, ou un jour dans l'Octave de la Fête de S. Mathieu, & y réciteront l'Oraison Dominicale & la Salutation Angelique, dans la vuë d'obtenir de Dieu l'agrandissement de l'Eglise Catholique, & l'union des Princes Chrétiens. Cette Bulle accorde semblable grace aux vieillards & aux malades qui réciteront chez eux les mêmes priéres avec intention de gagner le Jubilé. La même Bulle permet aux Chevaliers de se choisir tels Confesseurs Reguliers ou Seculiers qu'ils jugeront à propos, & elle permet aux Confesseurs d'absoudre les Chevaliers de tous péchés, même de ceux dont l'absolution est réservée au S. Siége. Ces Confesseurs pourront aussi dispenser les Chevaliers de toutes sortes de vœux, à l'exception des vœux de Chasteté & de Religion.

L'Auteur rapporte d'abord cette Bulle en Latin; il l'explique ensuite en Italien, & le reste de son livre ne contient que la résolution de plusieurs doutes ou cas de conscience qui regardent l'explication de la Bulle. Ces questions sont divisées en deux parties qui composent les deux parties de cet ouvrage. Les premiéres regardent les Fidéles en général; & les secondes, les Chevaliers en particulier. L'Auteur tâche de les résoudre toutes par les termes mêmes de la Bulle, qu'il explique; & il n'a recours aux Casuites & aux Canonistes, que lorsque ce dernier moyen lui manque.

L'Auteur demande dans la troisiéme question de la premiére partie, si les mauvais Chrétiens, comme les libertins & les incrédules, sont compris sous le nom de Fidéles, & s'ils peuvent gagner le Jubilé. Il répond affirmativement. Dans la suivante, il examine s'il est nécessaire de se confesser actuellement, ou si la contrition avec le vœu de se confesser, suffit pour gagner le Jubilé; il rapporte trois sentimens sur cette question. Le premier est de ceux qui disent que la contrition seule est une disposition suffisante pour participer aux Indulgences. Le second est de ceux

qui n'accordent cette grace qu'aux Fidéles qui se confesseront dans l'année, & ils croyent qu'il n'est pas nécessaire de se confesser pendant le cours du Jubilé. Le dernier est de ceux qui veulent qu'on se confesse actuellement. Quoique l'Auteur n'ose condamner aucun de ces trois sentimens, il s'attache cependant au dernier comme au plus probable. Ces deux exemples nous paroissent plus que suffisans pour donner une idée & du livre & de l'importance de la matiére qui y est traitée.

LE TEXTE DES QUATRE EVANGELISTES *réduit en un corps d'histoire, ou la Vie & la Doctrine de* JESUS-CHRIST, *avec des notes littérales sur les principales difficultés de l'Evangile.* A Paris, chez Jean Moreau. 1709. in-12. pag. 416.

LA vuë que l'Auteur s'est proposée en composant cet ouvrage, est de faciliter l'intelligence de l'Ecriture à ceux qui prendront la peine de lire ce livre, si l'on en croit la préface qui est à la tête. Pour cela l'Auteur s'est servi de trois moyens. 1°. Il a réduit le Texte Evangélique en un corps d'histoire, où l'on trouve les faits dans leur suite naturelle, & accompagnés de toutes leurs circonstances, qui sont souvent séparées dans les récits que les Evangelistes en ont faits. 2°. Il ne s'est point arrêté à traduire mot à mot les endroits les plus obscurs; mais il les a rendus dans le sens des Peres qui lui a paru le plus conforme au texte. 3°. Il a expliqué les difficultés les plus considérables par des notes. Ces notes sont de deux sortes. Les premieres sont littérales; & comme elles sont très-courtes, l'Auteur les a placées en marge, les autres sont tirées des Peres, & elles se trouvent à la fin.

XXII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 3. JUIN M. DCCIX.

BIBLIOTHECA SICULA, SIVE DE SCRIPTORIBUS Siculis, qui tum vetera, tum recentiora sæcula illustrarunt, Notitiæ locupletissimæ, in quibus non solùm Siculorum Auctorum qui ad hæc usque tempora scripserunt Codices excusi vel Mss. adornantur, verùm etiam eorumdem patria, ætas, professio, munia, dignitates, memoranda, obitus & epita-

phia recensentur; encomia itidem, quibus adhuc exteri scriptores Siculos Auctores exornarunt, in Lectorum gratiam indicantur, nonnulli Scriptorum lapsus corriguntur, pluresque Siculi Scriptores, vel alienigenis Provinciis usurpati, veræ Patriæ restituuntur. Accessit Apparatus præliminaris operi prævius, complectens Sicanæ Historiæ prospectum, disquisitiones de nomine Siciliæ, Siculorum ingenio & litteris, & de computo Olympiadum. Auctore Sac. Th. Doctore Antonio Mongitore, Presbytero Panormitano. Tomus primus. C'est-à-dire: *La Bibliotheque Sicilienne, ou Catalogue des Auteurs qui ont vêcu dans la Sicile, tant dans les premiers siécles, que dans ces derniers tems; dans lequel on trouve non-seulement la liste des Livres imprimés & des MSS. qu'ils ont composés, mais aussi leur Patrie, le tems où ils ont vêcu, les emplois qu'ils ont remplis, les dignités dont ils ont été honorés, le tems de leur mort, leurs épitaphes, &c. Par M. Antoine Mongitore, Prêtre, & Docteur en Théologie.* De l'Imp. de Did. Bua. 1707. fol. p. 456.

LE dessein de M. Mongitore est de nous donner une Bibliotheque de tous les Auteurs Siciliens, rangez selon l'ordre alphabetique de leurs noms propres. En voici le premier volume, qui finit à la lettre I. Il contient à peu près la moitié de l'Ouvrage, & l'Auteur nous fait esperer le reste.

Plusieurs raisons ont engagé M. Mongitore à entreprendre cet Ouvrage. 1°. L'exemple des Auteurs qui ont fait l'histoire des Ecrivains de la Ville, ou même du Pays où ils ont pris naissance. L'Auteur rapporte un catalogue fort ample de ces Bibliographes, au commencement de la Préface, qu'il a mise à la tête de sa Bibliotheque. 2°. Le désir de travailler utilement pour le public, qui n'avoit encore rien de complet ni de fort exact sur cette matiere.

M. Mongitore croit que Pierre Carrera a été le premier qui ait formé le dessein de faire un catalogue des Auteurs Siciliens; c'est du moins ce qu'il conjecture de la Préface qu'on voit à la tête des Lettres de Thomas Monçata, où Carrera dit qu'il avoit assemblé des matériaux pour une Histoire des Ecrivains de la Sicile. M. Mongitore dit que cet Ouvrage n'a jamais été imprimé, & que tout ce qu'il en a pû découvrir, c'est qu'il y en a quelques fragmens manuscrits dans la Bibliotheque des Clercs Mineurs ou Barnabites de Messine; mais il ne les a point vûs.

Charles de Naples qui mourut en Espagne en 1644. parle d'un semblable ouvrage dans son Commentaire sur les Fastes d'Ovide, *Analysis ad fastos P. Ovidii Nasonis. Antuerp.* 1639. *in-fol.* Mais cet Auteur étant mort hors de son Pays, ses écrits ont été perdus, & on ne sçait ce qu'est devenu ce qu'il avoit recueilli sur les Auteurs Siciliens. On n'a rien de plus certain sur le *Musæum Siculum*, ou Histoire des anciens Ecrivains de la Sicile, composée par Antoine Agraz; & quoique Nicolas Antonio fasse mention de ce Livre dans la Bibliotheque Espagnole (app. 2.) M. Mongitore nous assure qu'il n'a jamais pû le découvrir, & il croit qu'il n'a point été imprimé. Il a vû, dit-il, ce que Dom Aloisio la Farina Chevalier de Palerme a composé sur les Auteurs Siciliens. C'est un manuscrit que le fils de ce Chevalier conserve dans sa Bibliotheque. Cet ouvrage est très-informe, si nous en croyons notre Auteur; ainsi personne avant lui n'avoit encore publié d'ouvrage auquel on pût donner le nom de Bibliotheque des Auteurs Siciliens. Il y a bien des Auteurs qui ont parlé de quelques Ecrivains de ce Royaume. Constantin Lascaris avoit recueilli les vies de quelques Sçavans; & François Maurolycus nous a donné ce Recueil dans son abregé de l'histoire de Sicile imprimé à Messine en 1562. in-4°. Th. Fazello, & Rocco Pyrro ont dit quelque chose des Auteurs Siciliens; le premier dans son histoire de Sicile imprimée à Venise en 1574. à Palerme en 1558. & à Francfort en 1579. & le second, dans la Notice des Eglises de Sicile, *Notitiæ Siciliensium Ecclesiarum Panorm.* 1630. *in-fol.*

Il y a des Ecrivains qui ont publié l'Histoire des Auteurs de quelques Villes particulieres. François Baronius, & Vincent Auria, ont parlé de ceux de Palerme; le premier, dans le Livre *de Majestate Panormitana, Panorm.* 1630. *in-fol.* le second, dans le Théatre des gens de Lettres de cette Ville. Vincent Mirabella, & Christophe Schobar, de ceux de Syracuse. Placide Samperio, & Joseph Buonfiglio, de ceux de Messine; Buonfiglio dans la description qu'il publia de cette Ville en 1606. in-4°. & Samperio, dans son Iconologie de la Vierge Marie. On trouve dans l'Histoire de Catane publiée par Pierre Carrera, les vies des Sçavans qui ont pris naissance dans cette Ville. Jean-Baptiste de Grosses en parle aussi dans son Decacordon de Catane, imprimé à Catane en 1642. in-fol. Christophe Schobar fait mention de ceux d'Agrigente; Jacques Adria, de ceux de Mazaire; Vincent Littara, de ceux de Neti; Leonard Orlandin, de ceux de

Drepano ; Vincent Solitus, de ceux de Thermes ; Paul Maretta, de ceux de Calatagironne ; & Jean-Paul Charanda, de ceux de Piazza, dans l'ouvrage qu'il publia sous ce titre, *Piazza, cità di Sicilia, antica, nuova, sacra, e nobile, Messanæ.* 1654. *in-4o.*

Mais comme tous ces Ecrivains n'ont traité cette matiere qu'en passant, M. Mongitor s'est proposé de ramasser tous ses fragmens informes, pour en composer une Bibliotheque la plus ample & la plus complette qu'il pourroit faire.

Il y avoit déja vingt ans qu'il recüeilloit des mémoires sur ce sujet, lorsqu'il apprit que le P. Ragusa Jesuite travailloit sur la même matiere. En 1690. ce Pere en publia le Prodrome, sous le titre d'Eloges des Siciliens qui se sont autrefois rendus recommandables dans les Sciences. Cette nouvelle pensa faire renoncer M. Mongitore à son entreprise : cependant, à la sollicitation de ses amis, il ne laissa pas de le continuer ; & il étoit sur le point de le faire imprimer, lorsque le premier tome de la Bibliotheque du P. Ragusa parut. Il fut imprimé à Rome en 1700. & publié en 1702. M. Mongitore a lû cet ouvrage, & il dit qu'il y a trouvé peu de choses nouvelles pour lui ; mais il assure qu'on trouvera dans sa Bibliotheque un grand nombre d'Auteurs dont le P. Ragusa n'a point parlé ; c'est ce qui l'a déterminé à la donner au public : ainsi la Republique des Lettres se trouve enrichie de deux Bibliotheques Siciliennes, l'une du P. Ragusa, divisée en deux parties, dont la premiere comprend l'histoire des Auteurs anciens, & la seconde doit contenir celle des Auteurs modernes ; l'autre disposée par ordre alphabétique;& c'est celle dont nous parlons.

Voici le plan que M. Mongitore a suivi dans cet ouvrage. Il s'est borné aux seuls Ecrivains qui ont fleuri en Sicile, & dont on a des ouvrages véritables ; au lieu que selon lui, le P. Ragusa fait mention de plusieurs personnes qui n'ont jamais écrit, ou d'Auteurs qui n'ont point pris naissance dans la Sicile. Outre cela M. Mongitore prétend que ce nouveau Bibliographe s'est trompé, & il le releve dans quelques endroits. Il a fait une très-grande attention à ne rien dire que d'exact, tant dans la vie & l'éloge des Auteurs, que dans le catalogue de leurs écrits ; il rapporte les titres des ouvrages, dans la même Langue qu'ils ont été composés ; il marque les années, le lieu de l'impression, le nom du Libraire, & la forme du Livre, & il n'a pas oublié les moindres écrits. Il fait aussi mention des manuscrits, & il indique

que les lieux où on les conserve aujourd'hui. Il a revendiqué à son pays (la Sicile) plusieurs Auteurs que d'autres Nations avoient voulu lui enlever. Au reste il nous avertit qu'il a négligé les ornemens du style, & qu'il a cru devoir se servir de quelques termes de la basse Latinité, afin de donner une idée plus nette & plus claire des qualités & des charges de ceux dont il fait l'histoire.

Après cette Préface, suit un Apparat à sa Bibliotheque. Il est divisé en cinq articles. Dans le premier, on trouve une description abregée de la Sicile, des villes & du gouvernement de ce Royaume. Le second est rempli de remarques curieuses sur le nom des deux Siciles. M. Mongitore prétend que le nom de Sicile n'a été donné au Royaume de Naples que depuis que les Normands s'en furent rendus maîtres par la défaite des Sarrazins. Il cite pour lui la Bulle de Clement IV. en faveur de Charles Duc d'Anjou, cela occupe une bonne partie de cet article; le reste est employé à refuter le sentiment de ceux qui croyent que la Calabre a porté autrefois le nom de Sicile.

Le troisiéme article roule sur le sort que les sciences ont eu dans ce Royaume. M. Mongitore croit que les Chaldéens & les Phéniciens ont apporté les belles Lettres dans cette Isle; il fonde sa conjecture sur une inscription ancienne, où il est marqué que des Chaldéens arriverent en Sicile du tems d'Isaac. Cette Isle n'a point produit de Sçavans qui nous soient connus, avant que les Grecs y eussent envoyé des colonies. Le séjour que Pythagore y fit n'a pas peu contribué à la perfection des sciences, selon notre Auteur. Plusieurs autres Philosophes ont passé de la grande Grece en Sicile: tels sont Protagoras, Zenon, Platon, &c. M. Mongitore soutient qu'il y avoit un grand nombre de Sçavans dans la Sicile du tems des deux Denis. Hieron Tyran de Syracuse étant tombé malade, y fit venir Pindare, Simonide, & Bachilide. Timoleon y établit ensuite un College: tous les Atheniens qui furent pris par les Siracusains dans la fameuse Bataille de Syracuse, y furent envoyez pour instruire la jeunesse de cette Ville; d'où vient le proverbe, *Ou il est mort, ou il est Maître d'Ecole en Sicile*. Les autres Villes de cette Isle n'ont pas moins produit de Sçavans. Gorgias, Empedocle, Lysias, Acron, Euclide, &c. avoient pris naissance, ou avoient étudié en Sicile.

La conquête que les Romains firent de cette Isle ne servit qu'à y faire fleurir l'éloquence Latine; elle n'y a jamais été si

pure qu'à Rome, comme on peut l'apprendre par cet endroit de Ciceron contre Verrés: *Si Litteras Græcas Athenis, non Lilybæi, Latinas Romæ non in Sicilia didicisses.* Cependant il y avoit des Académies célébres à Syracuse & à Palerme, dit M. Mongitore. Ciceron, Virgile, Lucilius, Æmilius Macer, Antonin, ont fait quelque séjour dans cette Isle. Porphyre & Plotin y ont donné des leçons de Philosophie, & Probus & Chysoarius fameux Philosophes, s'y sont acquis de la réputation.

M. Mongitore prétend que depuis que le Christianisme s'est établi en Sicile, ce Royaume n'a pas été moins fertile qu'il l'avoit été du tems du Paganisme; il en nomme plusieurs que nous ne rapporterons pas ici, de peur de fatiguer les Lecteurs. Il cite pour preuves de ce qu'il avance, les Conciles qui s'y sont tenus, & les Monasteres des Ordres de S. Basile & de S. Benoît qui s'y sont établis. Il convient que les sciences ont disparu sous la domination des Sarrazins, des Vandales & des Goths: mais il soutient qu'elles ont refleuri sous les Normands, & sous les Rois de la Maison de Souabe; & pour faire voir la fausseté du sentiment de M. Huet, qui a dit dans le Livre de l'origine des Romans, que toute l'Italie étoit dans les ténébres au treiziéme siécle; il rapporte les noms de plusieurs Sçavans qui fleurissoient dans ce tems-là, & même auparavant. Enfin les Siciliens ont fait autant de progrès dans les Arts & les Sciences dans ces derniers tems, qu'aucune Nation de l'Europe, si l'on en croit M. Mongitore.

Le quatriéme article contient le caractere de l'esprit des Siciliens; & dans le dernier, l'Auteur nous avertit qu'il a compté les Olympiades par rapport aux années de J. C. en supposant que l'Olympiade 194. est celle de notre Ere, mais il ne détermine pas l'année de cette Olympiade.

Après cet apparat suit le corps de l'Ouvrage, qui contient les noms, la patrie & la vie des Auteurs. En voici un exemple.

François d'Agliata & de Paruta étoit fils de Joseph Prince de Villafranca & Duc de Sala, & de Jeanne Lanza; il nacquit à Palerme le 25. Avril 1629. il avoit beaucoup de goût pour les belles Lettres, & un talent merveilleux pour la Poësie en langue du Pays. Il mourut à Palerme le 12. Juillet 1697. Joseph Galeanus en parle avec éloge dans l'ouvrage qu'il a intitulé, *Musæ Siculæ*, 2. *tom.* 1. *pag.* 179. Nous avons de François d'Agliata, *Canzoni Siciliane. Panormi, apud Joseph Bisagnium.* 1662. *in*-12.

SERMONS DU PERE BOURDALOUE, DE LA *Compagnie de Jesus, sur les Mysteres.* A Paris, chez Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, en 1709. in-8o. 2. vol. I. vol. pag. 496. II. vol. pag. 527.

CEs deux volumes contiennent vingt-quatre Sermons, dont les sujets sont, la Nativité de J. C. sa Circoncision, l'Epiphanie, la Passion de J. C. sa Resurrection, son Ascension, la Pentecote, la très-sainte Trinité, le très-saint Sacrement; la Conception de la Vierge, son Annonciation, sa Purification, son Assomption, la devotion à la Vierge; la Fête de tous les Saints, la Commemoration des Morts, & l'ouverture du Jubilé. Il y a trois Sermons différens sur la Passion, deux sur la Resurrection, deux sur l'Annonciation de la Vierge, trois sur sa Purification, & deux sur la Fête de tous les Saints.

L'Editeur observe dans son avertissement, qu'avant le Pere Bourdaloüe les Prédicateurs traitoient les Mysteres de la Religion d'une maniere abstraite & seche; & que si quelques-uns les tournoient à la Pratique & à la Morale, ce n'étoit qu'en peu de mots, & assez superficiellement. Ils expliquoient le fonds de chaque Mystere, ils en établissoient la vérité, ils en montroient les convenances; & du reste autant pour remplir leur sujet, & ne pas manquer de matiere, que pour donner du jour & de la force à leurs pensées, ils avoient recours à de longues citations, soit de l'Ecriture & des Peres, soit même des Auteurs profanes. Voilà, dit l'Editeur, ce que faisoient les plus habiles, & ils en demeuroient-là: de sorte que leurs discours étoient plûtôt, à le bien prendre, des leçons de Théologie que des prédications. D'autres moins solides, continuë-t-il, quoique plus diserts, s'en tenoient à une simple exposition des Mysteres, & s'appliquoient d'ailleurs à la relever par tous les agrémens d'une élocution ou vive & brillante, ou seulement exacte & polie, mais souvent plus recherchée que naturelle. Certaines applications de l'Ecriture assez ingénieuses, quelques comparaisons, & quelques figures, quelques sentimens, même devots & affectueux, beaucoup de fleurs; mais peu de substance & peu de suc: c'étoit là que se réduisoit toute leur étude, & l'idée qu'ils se formoient de ce qu'il y a dans la Religion de plus saint & de plus auguste. Le Pere Bourdaloüe vit le défaut de cette spéculation trop vague pour arrêter les esprits, & pour faire sur les cœurs des impressions capables de les remuer & de les toucher. Il

compris qu'il falloit ramener à lui-même l'Auditeur ; & que s'il n'est reveillé de tems en tems par une peinture de ses mœurs qui le pique & qui l'intéresse, il laisse bien-tôt son attention s'égarer, ou s'affectionner peu à ce qu'il entend.

Après ces réflexions on trace le plan de la méthode que le Pere Bourdaloüe a suivie. Il donne, dit-on, à un Mystere un éclaircissement convenable ; mais il y joint ensuite une morale toute fondée sur le mystere même : & par le parfait rapport qu'il fait trouver entre l'un & l'autre, il les assortit si bien ensemble, que le mystere sert de preuve à la morale, & que la morale est la plus juste conséquence du mystere. Il fait plus ; outre la premiere division de son discours, tantôt en deux, & tantôt en trois propositions générales, souvent il subdivise encore chaque partie ; & ces subdivisions qui sont autant de circonstances du mystere, s'étendent également & sur le mystere & sur la morale : d'où il arrive qu'en même tems qu'il dévelope par ordre son mystere, il expose dans le même ordre & dévelope toute la morale, qui y répond. L'Editeur entre dans un détail beaucoup plus grand, & que nous trouvons fort juste ; mais nous aimons mieux y renvoyer les Lecteurs, que de continuer à le transcrire.

Il marque ensuite ce qui a pû engager le Pere Bourdalouë à ne pas suivre sa méthode ordinaire dans le Sermon sur l'Ascension de notre Seigneur, & dans le second Sermon sur l'Assomption, lequel a pour titre, *de la dévotion à la Vierge*. Comme ce dernier Sermon a rapport à un fait dont tout le monde n'est pas instruit, ou dont la mémoire commence peut-être à s'effacer, l'Editeur a cru qu'il étoit à propos d'exposer à quelle occasion le Pere Bourdalouë le composa. Il y a plusieurs années, dit-il, qu'il parut un petit ouvrage intitulé, *Avis salutaires de la Bienheureuse Vierge à ses Devots indiscrets*, avec ces paroles de S. Paul au bas du titre, *Que votre culte soit raisonnable*. Il sembloit que l'Auteur n'eût en vûë que de régler le culte de la Vierge ; mais *ce Libelle tendoit à le détruire*. » C'est ce qu'apperçurent d'abord toutes les » personnes bien intentionnées, qui prirent soin de l'examiner, » & ce qui alluma le zéle des *vrais Catholiques* en France, en » Italie, en Espagne, en Allemagne, & ailleurs. L'ouvrage » donc très injurieux à la Mere de Dieu, & capable de trou- » bler la piété des Fidéles, fut déféré de toutes parts au S. Sié- » ge, & autentiquement condamné. Le Pere Bourdalouë en- » treprit de le combattre dans un Sermon sur la dévotion à la

» Sainte Vierge, qui est celui même dont il s'agit. «

Nous n'avons rien à dire de ces excellentes piéces, elles sont déja assez connues : il seroit même impossible d'en faire des Extraits qui répondissent à leur beauté, parce qu'elles consistent toutes dans des raisonnemens liés, dont l'enchaînement ne souffre pas qu'on en détache des morceaux pour les montrer à part. Comme nos Lecteurs pourroient cependant trouver mauvais que nous les eussions fait souvenir du Pere Bourdalouë sans remettre sous leurs yeux du moins quelques traits de son éloquence, nous rapporterons une partie de ce qu'il a dit au Roi dans deux de ses Sermons.

Après avoir parlé dans le Sermon sur la Nativité de J. C. du signe que l'Ange donna aux Pasteurs, c'est-à-dire, des langes & de la créche du Sauveur, il adresse ainsi sa parole au Roi. » Graces soient renduës au Dieu immortel, qui nous fait voir » encore aujourd'hui pour notre consolation ce signe respecté, » reveré, adoré par le premier Roi du monde ; je veux dire qui » nous fait voir le premier Roi du monde fidéle à JESUS-CHRIST, » déclaré pour JESUS-CHRIST, saintement occupé à étendre la » gloire de JESUS-CHRIST, & à combattre les ennemis de son » Église & de sa foi. L'hérésie abattuë, l'impiété reprimée, le » duel aboli, le sacrilége recherché & hautement vengé ; tant » d'autres monstres dont Votre Majesté, Sire, a purgé la Fran- » ce & qu'elle a bannis de sa Cour, en seront d'éternelles preu- » ves. Le dirai-je néanmoins ? Et pourquoi ne le dirois-je pas, » puisqu'il y va de l'intérêt du Seigneur, & que je parle devant » un Roi à qui les intérêts du Seigneur sont si chers ? De ces » monstres que Votre Majesté poursuit, & contre qui elle a déja » si heureusement employé son autorité Royale ; il en reste en- » core, Sire, qui demandent votre zéle. L'Ecriture me défend » de les nommer : mais il me suffit que Votre Majesté les connoît, » & qu'elle les déteste. Elle peut tout, & la seule horreur qu'elle » en a conçuë, sera plus efficace que toutes les Loix, pour en » arrêter le cours. Ils ne soutiendront pas sa disgrace, ni le poids » de son indignation ; & quand elle voudra, ces vices honteux » au nom Chrétien cesseront d'outrager Dieu & de scandaliser » les hommes. C'est pour cela, Sire, que le Ciel vous a placé » sur le Trône, c'est pour cela qu'il a versé, &c. «

Il s'exprime en cette maniere sur la fermeté du Roi dans le premier Sermon sur la Resurrection de J. C. » C'est Dieu, Sire, « qui a imprimé dans votregrande ame ce caractere de fermeté

» & comme Votre Majesté s'arrêtant au milieu de ses conquêtes, » n'a point pris pour fermeté héroïque une opiniâtreté ambitieuse, » aussi ne peut-elle se méprendre dans l'usage qu'elle doit faire de » cette vertu. L'exemple qu'elle en vient de donner à toute l'Eu» rope, en est une preuve que la Postérité n'oubliera jamais. » Plus ferme dans sa Religion, que dans ses entreprises militai» res, elle a fait céder ses entreprises militaires à l'intérêt com» mun de la Religion. Au seul bruit des ennemis du nom Chré» tien, elle a interrompu le cours de ses armes. Votre piété » Royale n'ayant pû souffrir que vos armes, autrefois si glorieu» sement employées, & peut-être encore aujourd'hui destinées » par la Providence à repousser ces Infidéles, servissent en aucu» ne sorte à l'avancement de leurs desseins, incapable alors de » penser à vous-même, & de profiter dans cette conjoncture » de la foiblesse de ceux dont votre bras a tant de fois dompté » la force; prêt à sacrifier tout dès que vous avez compris qu'il » s'agissoit de la cause de Dieu, vous avez oublié vos plus justes » prétentions, quand il a fallu donner des marques de votre zéle » & de votre foi. Voilà ce que j'appelle fermeté, & fermeté » pure, puisque ni l'ambition ni l'intérêt n'y ont nulle part. » L'Orateur passe ensuite à la fermeté du Roi, par rapport à lui-même. » Si dans tous les états, dit il, la persévérance Chrétienne » est le dernier effet de la Grace, on peut dire que c'est une es» péce de miracle dans un Roi, & sur-tout dans le plus absolu » des Rois, puisqu'il trouve dans sa grandeur même les plus » dangereux ennemis qu'il ait à combattre. Car que ne doit pas » craindre pour le salut celui à qui tout obéit, à qui tout céde, » à qui rien ne peut résister, à qui tout s'efforce de plaire, & à » qui tout craint souverainement de déplaire : & quelle fermeté » d'ame ne doit-il pas opposer à tout cela, s'il veut, disoit S. » Bernard, que tout cela en l'élevant ne le perde pas? Mais aussi » de quel mérite devant Dieu ne doit pas être la persévérance » d'un Prince, &c. Voilà, Sire, les Victoires que la grace toute» puissante de JESUS-CHRIST doit remporter dans vous, &c. »

L'éloge de la Reine d'Angleterre lequel termine le Sermon sur la Pentecôte, est des plus touchans. » Vous nous mettez ici » devant les yeux (Seigneur) un exemple aussi éclatant qu'édi» fiant; seul capable de nous convaincre du souverain empire que » vous avez sur les esprits & sur les cœurs : une des plus grandes » Reines du monde, sanctifiée par la pratique de toutes les ver» tus Chrétiennes, qui dans l'élévation de son rang, a sçû con-

» ſerver l'eſprit d'une profonde humilité, d'une ſolide piété, d'une » ſainte & exacte régularité : une Reine qui a tout ſacrifié, & qui » s'eſt ſacrifiée elle-même pour ſa Religion : une Reine victime de » ſa foi, & perſuadée de la vérité Catholique juſqu'à la défendre » aux dépens de trois Royaumes : une Reine dont les malheurs » n'ont ni ébranlé la conſtance, ni ralenti le zéle : enfin une » Reine qui ſert aujourd'hui de ſpectacle au monde, aux Anges, » & aux hommes, mais encore plus à Dieu qui l'éprouve. «

Il y a à la fin de chacun de ces deux volumes des abregés exacts des Sermons qu'ils contiennent. Nous avons parlé dans le 36. Journal de 1707. des Sermons du Pere Bourdaloue qui ont précédé ceux-ci.

TRAITE' DE LA CATARACTE ET DU CLAUCOMA.

Par M. Briſſeau le fils Médecin Major des Hôpitaux du Roi, & Penſionnaire de la Ville de Tournay. A Paris, chez Laurent d'Houry. 1709. vol. in-12. pag. 260.

LEs maladies des yeux montent à plus de cent. Parmi ce grand nombre il y en a trois principales qui n'ont pas encore été bien connuës : la cataracte, le glaucoma, & la goute ſerene. Ces trois maladies ſe trouvent ici expliquées d'une maniere qui ne laiſſe preſque rien à déſirer. La cataracte a été ainſi appellée du mot ῥάκτης qui veut dire, *cloiſon ou porte*, parce que cette maladie paſſoit pour une pellicule qui ſe formoit entre la cornée & le chryſtalin, dans l'humeur aqueuſe au-devant du trou de l'uvée, & qui comme une porte fermée empêchoit la lumiere d'entrer juſques dans l'œil. Un habile Oculiſte de Paris nommé M. Laſnier, découvrit il y a plus de quarante ans que la cataracte ne venoit d'aucune membrane formée dans l'humeur aqueuſe, mais que c'étoit un endurciſſement & une opacité du chryſtalin. Cette découverte fut communiquée à Meſſieurs Gaſſendi & Rohaut, qui la mirent dans leurs Ecrits ; mais elle n'en eut pas pour cela plus de partiſans.

M. Antoine aujourd'hui Chirurgien à Mery ſur Seine ayant connu par diverſes expériences que la découverte étoit certaine, a publié ſur ce ſujet en 1707. un livre exprès, dont nous avons parlé dans le Journal. M. Briſſeau nous en donne un autre, où ſans avoir rien emprunté de M. Antoine, il montre par des faits qui paroiſſent inconteſtables, que dans l'opération de la cataracte l'aiguille traverſe le chryſtalin, & qu'il n'eſt pas poſſible que la choſe ſoit autrement ; en ſorte qu'on ne peut croire

sans erreur que le chrystalin soit une partie absolument nécessaire à la vision. M. Brisseau pour s'éclaircir a fait d'abord plusieurs expériences sur des yeux d'animaux, & il a toujours trouvé qu'en plantant l'aiguille dans la conjonctive de la maniere qu'il se pratique quand on fait l'opération de la cataracte, il ne la pouvoit faire entrer dans l'humeur aqueuse sans traverser le chrystalin. Peu de tems après, un Soldat qui avoit une cataracte, étant venu à mourir dans l'Hôpital de Tournay, M. Brisseau pour s'assurer davantage, fit l'opération de la cataracte sur le corps mort de ce Soldat. Il disséqua ensuite l'œil, & il trouva qu'avec son aiguille il avoit enfoncé au-dessous de l'humeur vitrée le chrystalin, qui étoit d'ailleurs opaque & endurci.

Cette expérience encouragea M. Brisseau à faire plusieurs observations qu'il rapporte dans ce livre, & qui paroissent si convaincantes, qu'il est difficile de ne s'y pas rendre. Non content de ses propres recherches, il rapporte aussi celles qui ont été faites par plusieurs Chirurgiens à qui il avoit communiqué les siennes. Nous n'oublierons point ici le témoignage de M. Maréchal, qui certifie avoir ouvert les yeux de trois personnes attaquées de vrayes cataractes, & avoir trouvé par la dissection qu'il a faite ensuite après la mort des malades, que cette maladie avoit son siége dans le chrystalin qui perdoit sa transparence. M. Maréchal dans le certificat que M. Brisseau en rapporte ici, ajoûte n'avoir remarqué aucune membrane, ni apparence de membrane dans les deux chambres de l'humeur aqueuse. Les observations que M. Maréchal a faites sur les yeux de feu M. Bourdelot Médecin ordinaire du Roi, & qui sont ici rapportées, sont trop importantes pour ne devoir être oubliées. M. Bourdelot, étant malade consentit qu'après sa mort on disséquât ses yeux, pour éclaircir la question qui partageoit les Sçavans sur la cause de la cataracte. Tous ceux qui ont examiné les yeux de cet illustre Médecin pendant qu'il vivoit, sont convenus, qu'il avoit de vrayes cataractes. Voici donc ce qu'on y a trouvé: » Le » chrystalin de l'œil droit dont M. Bourdelot depuis plusieurs » années ne pouvoit qu'à peine distinguer le jour d'avec la nuit, » étoit tout à fait opaque, les couches extérieures qui étoient » moins solides, formoient une espéce de membrane blanchâtre, » d'une demie ligne d'épaisseur ou environ, & renfermoit un » noyau jaunâtre plus solide. Le chaton du corps vitré qui con- » tenoit ce chrystalin étoit aussi obscurci par un jaune moins » foncé, & cela de plus d'une ligne de profondeur à la circon-

» férence

» férence du chryſtalin. Pour ce qui eſt de l'œil gauche dont M. » Bourdelot voyoit encore aſſez bien, la cataracte s'y formoit » actuellement, & le chryſtalin y avoit déja beaucoup perdu de » ſa tranſparence naturelle. «

M. Briſſeau en 1705. propoſa ſon ſentiment ſur la cataracte, par un Mémoire qui fut lû dans l'Academie des Sciences le 18. de Novembre. Puis en 1708. il fit imprimer un ſecond Mémoire, où il décrit l'opération d'une cataracte » qu'il abatit lui-même à » une perſonne vivante, & quatre nouvelles diſſections de cata- » ractes ſur un corps mort; ce qui eſt, dit-il, l'unique maniere » de ſe convaincre parfaitement de la verité de ce Syſtême. » A ces deux Mémoires qu'on trouve ici, l'Auteur en joint un troiſiéme, qui contient pluſieurs diſſections ſemblables, & entre autres celle de deux cataractes ſur un même ſujet. M. Briſſeau avoit deſſein de fondre ces trois Mémoires enſemble pour en faire un Ouvrage plus ſuivi; mais il avertit que ſes occupations l'en ont empêché.

Au reſte on verra dans ces Mémoires la différence qu'il peut y avoir entre le ſentiment de M. Antoine & de M. Briſſeau; car quoique ces Auteurs conviennent pour le fonds, ils ne ſont pas tout-à-fait d'accord ſur quelques circonſtances.

Il nous reſte à parler du glaucome & de la goute ſerene. Le *Glaucome* n'a pas été juſqu'à preſent plus connu que la cataracte. Les Anciens croyoient qu'il avoit ſa cauſe dans le chryſtalin qui étoit devenu ſec & de couleur verte; ce qui leur a fait donner à cette maladie le nom de *Glaucoma*. M. Briſſeau remarque comme M. Antoine, que ce n'eſt pas ici un mal qui attaque le chryſtalin, & que tout le vice eſt dans l'humeur vitrée qui ſe trouve ou trop épaiſſe, ou trop diſſoûte. Le glaucome eſt incurable, ce qui ne ſeroit point s'il venoit de l'endurciſſement du chryſtalin, puiſque rien n'empêche d'abattre un chryſtalin deſſeché, & qu'au contraire de tous les chryſtalins qui ſe ſont endurcis, ceux qui ont le plus de conſiſtance ſont les plus aiſés à précipiter au bas de l'œil quand on fait l'opération de la cataracte. Toutes les fois que l'humeur vitrée ſe rencontre épaiſſe & opaque, de quelque couleur qu'elle puiſſe être, c'eſt un vrai glaucome. Les cataractes luiſantes ſont toutes de vrai glaucomes produits par l'opacité du corps vitré, ſans que le chryſtalin ſoit affecté.

La goute ſerene qu'on a toujours regardée comme l'effet d'une paralyſie dans le nerf optite, ne vient ſouvent que de l'humeur vitrée qui eſt trop diſſoûte, & qui ne modifiant plus les rayons

comme auparavant, empêche l'image des objets de se plaindre sur la retine. M. Brisseau ne nie pas que la paralysie des nerfs optiques n'arrive quelquefois ; mais il soûtient que ce cas est moins ordinaire qu'on ne croit communément, & il remarque que ce qui est cause de l'erreur, c'est que dans la goute serene l'œil paroissant beau, on a cru qu'il n'y avoit que l'obstruction du nerf optique qui pût faire cette maladie ; quoique cependant l'on conçoive tout aussi aisément, que l'humeur vitrée étant dissoûte, & conservant sa transparence comme toutes les autres parties de l'œil, elle peut causer la perte de la vûë sans que l'œil paroisse endommagé. M. Brisseau confirme sa pensée par diverses expériences. Il répond ensuite aux objections qu'on peut faire contre son sentiment, & il finit en disant que si Messieurs de la Hire, qu'il regarde comme ses plus forts adversaires, reconnoissent son Systême pour veritable, il ne doute point que tout le monde n'abandonne l'ancienne opinion, & qu'on n'embrasse le parti qu'il propose dans son Livre. Il a été soûtenu une These sur la cataracte aux Ecoles de Médecine de Paris le 20. Décembre 1708. dans laquelle on prouve le même sentiment qui est prouvé ici. Cette These dont M. Brisseau paroît ignorer l'Auteur, a été composée par M. le François, qui y présida. Ce Docteur y rend justice à Messieurs Brisseau & Antoine, en disant qu'ils ont été là-dessus plus loin que ceux qui ont parlé avant eux de cette matiére, *eos secuti non nulli ulterius progressi sunt.* M. Brisseau se plaint qu'on l'a traité en cela de *quidam*, mais il y a seulement *non nulli* dans le Latin.

DISSERTATIO INAUGURALIS MEDICA, DE TETANO seu conversione universali, quam præside Archiatro Cœlesti, auctoritate & consensu gratiosæ Facultatis Medicæ, in Academiâ Argentinensi pro summis in arte Medica honoribus & privilegiis Doctoralibus ritè consequendis, solenni Eruditorum examini subjicit Joh. Daniel Bilger, Argentinensis, ad diem 6. mens. Dec. 1708. Argentorati, Litteris Johannis Welperi. C'est-à dire, *Dissertation sur la Convulsion, &c. Par Jean-Daniel Bilger de Strasbourg.* 1708. vol. in-4. p. 44.

IL ne faut pas s'attendre ici à un Traité complet sur les convulsions ; l'Auteur nous avertit lui-même que son dessein est d'exposer seulement par maniére de these ce qu'il sçait en général sur cette sorte de maladie, & que ce n'est qu'un essai qu'il fait de ses forces pour parvenir au degré de Docteur en Medecine à Strasbourg.

La Dissertation est claire & méthodique & quoiqu'elle ne contienne aucune observation nouvelle, elle a toujours cet avantage d'être comme un Mémoire abregé de ce que les meilleurs Auteurs ont pensé sur la nature & sur les causes de la convulsion, aussi bien que sur la maniere dont il s'y faut prendre pour la guérir.

Quand les opinions sont partagées sur un point, l'Auteur se détermine pour celle qui lui plaît le plus, & rapporte avec beaucoup de netteté les raisons qu'il a de la préférer. C'est ce qu'on peut voir par l'examen qu'il fait de cette question : Si dans le mouvement convulsif ce sont les nerfs qui tirent les muscles. Forestus qui est de cette opinion Liv. x. observ. 103. dit que les nerfs se racourcissent alors, & tirent par consequent les muscles. Il compare les nerfs à des cordes dinstrument, lesquelles venant à se racourcir ou à se lâcher selon l'humidité ou la sécheresse de l'air qui les environne, tirent plus ou moins la partie où elles aboutissent. Il ajoûte, qu'on voit par cette application la différence du mouvement convulsif & du mouvement naturel, en ce que dans le mouvement convulsif ce n'est plus le muscle qui se racourcissant comme à l'ordinaire par le gonflement de son ventre, tire la partie où il aboutit ; mais que c'est le nerf lui-même qui tire le muscle, & qui l'oblige par cet effort à tirer la partie. M. Bilger rejette ce sentiment pour trois raisons. La premiére, c'est qu'on ne sçauroit prouver que ce ne soit pas par la seule & même mécanique que se produisent tous les mouvemens du corps, tant ceux qui sont contre l'intention de la Nature, que les autres. L'anatomie fait voir que lorsqu'on tire un muscle, on tire en même tems la partie ; au lieu qu'on ne s'est point encore apperçu qu'en tirant un nerf, le même effet arrive. La troisiéme, que des corps aussi déliés que les nerfs, ne pourroient sans se rompre, tirer les parties avec l'effort & la violence qu'on remarque en certaines convulsions. M. Bilger convient que ce ne sont pas là les seules raisons qu'on peut apporter contre le sentiment de Forestus ; il renvoye là-dessus au sçavant M. Bohne dans son C. Anat, & il conclut que dans la convulsion le muscle n'est nullement tiré par le nerf, mais que ce qui fait les violens mouvemens dont il s'agit, c'est que le nerf envoye aux fibres des muscles une plus grande quantité d'esprits animaux qu'à l'ordinaire, en sorte que le ventre des muscles se gonflant à l'excès, oblige par consequent le muscle à se racourcir plus qu'il ne faut, d'où arrivent les tensions violentes qui

font les convulsions. Comme cette explication suppose la connoissance de ce qui fait le mouvement des muscles, l'Auteur a soin de dire auparavant un mot de cette méchanique. Il établit d'abord pour principe, que tous les mouvemens du corps animé ont leur premiere source dans le cerveau & dans le cœur; que le cerveau donne le mouvement à toutes les parties solides, & le cœur à toutes les parties fluides. Ensuite pour faire comprendre comment le muscle obéït au cerveau, il dit après M. Baglivi que les membranes du cerveau par leurs batemens continuels envoyent l'esprit animal dans les nerfs, & de-là dans les fibres des muscles; que cet esprit animal ayant beaucoup d'action & de ressort, entretient dans les fibres la disposition qu'elles ont naturellement à se contracter; que cependant il ne feroit que les étendre au lieu de les racourcir, si quelque corps capable de resistance ne venoit au secours, en se mettant dans les interstices des fibres. Ce corps, dit M. Bilger, c'est le sang, qui est porté au muscle, car il s'y trouve en plus grande quantité qu'il ne faut pour le nourrir.

La définition de la convulsion, la description de cette maladie, la partie où elle réside principalement; ses causes tant éloignées que prochaines, ses différentes espéces, & la maniere de la traiter, font la matiére de la Dissertation.

L'Auteur établit pour cause prochaine de la convulsion une irritation immoderée qui se fait dans les membranes du cerveau, ou dans le principe de la moëlle de l'épine, ou dans quelque autre partie très-sensible, comme sont les nerfs & le tendons; en sorte néanmoins que lorsque cette irritation commence ailleurs qu'aux membranes du cerveau, il faut qu'elle se communique jusqu'à ces membranes, & trouble l'ordre de leurs systoles & de leurs diastoles. M. Bilger suit fort en tout ceci M. Baglivi qui regarde la dure-mere comme le premier ressort qui donne le branle à toutes les autres parties du corps. On peut voir sur ce sujet les Extraits que nous avons donné des Livres de M. Baglivi dans le XLIV. Journal de 1702. & dans le IX. de 1705. aussi bien que ce que nous avons rapporté du Livre de M. Pacchioni sur la dure-mere, dans le Journal XLII. de 1702.

Des causes prochaines M. Bilger passe aux causes éloignées. Les causes éloignées des convulsions sont tout ce qui est capable de débiliter les nerfs, & de rendre le sang acre & picquant. Ces causes se trouvent dans les alimens, lorsqu'ils pêchent par certaines qualités, ou par leur quantité; elles se trouvent dans le

repos & dans l'exercice, lorſque l'un ou l'autre ſont exceſſifs &c. L'Auteur appuye cela d'exemples, qui quoique connus, ne ſont pas moins convaincans. Nous paſſons les autres article pour venir à ce qu'il dit du traitement de la convulſion. Il remarque d'abord que ce traitement doit dépendre de la cauſe particuliére qui a donné occaſion à la maladie. Les Anciens croyoient qu'il y avoit une convulſion qui venoit de plenitude, & une autre qui venoit d'inanition. Pour guérir la premiere ils ordonnoient les ſaignées, les purgations, les veſicatoires, les ventouſes, les ſcarifications, &c. Mais quand ils jugeoient que la convulſion venoit d'inanition, ils avoient recours à des embrocations qu'ils faiſoient ſur la tête & ſur l'épine avec des huiles froides, & à pluſieurs autres remedes dont l'Auteur évite le détail de peur de ſe trop étendre. Il ne croit point qu'il y ait de couvulſion qui vienne d'inanition, & il regarde ce ſentiment des Anciens comme une erreur. La convulſion vient ou d'un vice d'humeurs, ou de plenitude; ſi c'eſt de plenitude, M. Bilger conſeille la ſaignée & la purgation; ſi c'eſt un vice d'humeurs, il conſeille la purgation comme le principal remede. Il ne laiſſe pas d'admettre auſſi pour l'une & pour l'autre les vomitifs, les abſorbans, les diaphoretiques, les cephaliques; quelquefois même les narcotiques, & outre cela les ſecours extérieurs, comme les fomentations, les bains, &c. Il entre ici dans un aſſez grand détail de remedes, & il ne dit rien, ſoit pour le choix de ces remedes, ſoit pour la méthode de les placer, qui ne paroiſſe conforme à la méthode des meilleurs Praticiens.

XXIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 10. JUIN M. DCCIX.

REFUTATION D'UN LIBELLE IMPRIME' L'AN 1676. *qui a pour titre : Preſcriptions touchant la Conception de Notre-Dame.* Abſit ut quiſquam Sanctam Mariam divinæ gratiæ privilegiis, & ſpeciali gloria fraudare conetur. *Vincent. Lerin. Commonit.* A Rouen, aux dépens d'Antoine Maury & de Pierre le Boucher. 1709. 4. p. 414. ſans la Préface & la Table.

CEt Ouvrage eſt une réponſe à l'Ecrit que M. de Launoi publia en 1676. avec ce titre : *Preſcriptions touchant la Conception de Notre-Dame.* Cet Ecrit eſt fort court, il ne contient

qu'onze Prescriptions, qui n'occupent que six pages d'impressions; cependant l'Auteur de la réponse n'a pas cru qu'il falût moins que ce volume pour le réfuter. Il déclare dans la Préface 1. Qu'il n'entreprend pas dans cet Ouvrage de prouver directement la verité de la Conception immaculée, qu'il apelle un Mystére. Son principal dessein est de montrer que l'Auteur du Libelle (c'est ainsi qu'il appelle l'Ecrit de M. de Launoi) s'est trompé dans son Systême des Prescriptions. 2. Pour éviter le reproche qu'on auroit pû lui faire d'avoir cité des Ouvrages des derniers siécles pour des Ouvrages anciens. Ayant lû, dit-il, pendant l'impression de son Livre, la nouvelle Bibliotheque de M. Dupin, il s'est déterminé à suivre les lumieres de ce Docteur, & il renvoye les Ouvrages qu'il a cités, au siécle où cet Auteur les a placés. 3. Il souscrit au sentiment de ceux qui disputent à S. Dominique le Livre du Corps de J. contre les Albigeois; & par ce moyen, dit-il, » Les RR. PP. Dominicains » sont exempts du reproche qu'on voudroit leur faire, d'avoit » quitté le sentiment de leur S. Patriarche. »

Après la Préface suit l'Ecrit de M. de Launoi, que l'Auteur de la réfutation a fait imprimer tout au long. Il divise ensuite sa réponse en trois parties. Dans la premiere, il donne des avis aux adversaires de l'immaculée Conception. Ces adversaires se trouvent ici partagés en quatre classes. Il appelle ceux de la premiere classe, timides; ceux de la seconde, indifférens, ceux de la troisiéme mal-intentionnés, & ceux de la quatriéme, esprits prévenus.

L'Auteur tâche de persuader aux premiers, qu'ils ne doivent pas appréhender de se tromper en croyant la Conception immaculée. On ne fait point d'injure à J. C. dit-il, en se rendant à ce sentiment. Il exhorte les seconds à approfondir cette verité, & il leur annonce par avance, que le sentiment de ceux qui croyoient la Conception immaculée est celui des habiles gens. Si nous l'en croyons, » la sainteté originelle de la Sainte Vierge est une des verités que les Apôtres ont apprises à l'Eglise en » sécret, afin d'en perpétuer la créance par la seule tradition, & » cette opinion n'est pas indifférente à Dieu, à l'Eglise, à la » Sainte Vierge, & à l'édification des Fidéles, comme quel» ques-uns le pensent. « Il déclame fortement contre les troisiémes qu'il suppose mal intentionés; il les traite d'héretiques cachés; il veut qu'on leur impose silence, si l'on est en droit de le faire; s'ils sont nos égaux, il faut les fréquenter le moins qu'on

pourra. » Croyez-moi, dit-il, tout ce qui tend à diminuer » l'honneur de la Sainte Vierge, ne ſçauroit venir du Ciel, mais » plûtôt de la boutique de Satan, qui tâche d'obſcurcir les vic- » toires de celle qui lui a briſé la tête. « Enfin il exhorte les der- » niers à ſe défaire de leurs préjugés, & à ſe rendre aux autorités & aux raiſons qui établiſſent la Conception immaculée.

Après les avis généraux, l'Auteur entre dans le détail, & attaque toutes les preſcriptions en particulier. Pour le faire avec ordre, il les diviſe en deux claſſes; il met dans la premiere celles qu'il appelle *non pertinentes, celles qui ne ſont pas des moyens propres pour empêcher les définitions que l'on pourroit faire dans l'Egliſe touchant la Conception, quand-même le contenu de ces preſcriptions ſeroit véritable.* La ſeconde claſſe contient celles qu'il appelle *pertinentes, c'eſt-à-dire, capables d'empêcher la définition, ſuppoſé la verité des preuves qu'elles contiennent.* L'Auteur commence par les non-pertinentes. Comme les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de les parcourir toutes, nous nous contenterons d'en rapporter deux, ſur leſquels le Lecteur pourra juger des autres.

Pour ſixiéme raiſon de preſcription M. de Launoi avoit dit, *que les FF. Mineurs ont enſeigné la Conception maculée de la Vierge auparavant que les Freres Prêcheurs l'ayent enſeignée.* Il cite pour exemple le ſermon que S. Antoine de Padouë a fait du Jeudi ſaint, & un paſſage d'Alexandre de Halez, tiré de la troiſiéme partie de la ſomme de cet Auteur, queſt. 10. num. 2. art. 1. » Il » eſt arrivé par la ſuite des tems, continuë M. de Launoi, que » les Freres Mineurs ont quitté le ſentiment, ou plûtôt la Théo- » logie de l'Egliſe par S. Antoine de Padouë, d'Alexandre de » Halez, de S. Bonaventure contemporain de S. Thomas & de » Richard de Moyenneville, pour ſuivre les imaginations de » Scot, & les convertir dans certains tems en fictions. »

Voici comment l'Auteur de la réfutation répond à cet article, Il dit d'abord qu'il ne s'agit point de ſçavoir ſi les Freres Mineurs ont enſeigné la Conception maculée avant les Freres Prêcheurs; & il prétend que cet argument n'empêcheroit pas l'Egliſe de prononcer ſur la Conception de la Vierge, quand bien même la propoſition ſeroit véritable. Il conteſte enſuite les citations que M. de Launoi apporte dans cette preſcription, & ſoûtient, 1o. Que S. Antoine de Padouë ne s'eſt pas déclaré contre la Conception immaculée. 2o. Il convient qu'Alexandre de Halez eſt mort en 1245. & Albert le grand en 1280. mais il

trouve mauvais que M. de Launoi concluë de-là que le premier ait écrit avant le dernier, comme si, dit l'Auteur, l'un ne pouvoit point avoir survêcu à l'autre par une vieillesse décrepite. » Voici en deux mots, continuë-t-il, comment répondre sans » réplique à ce captieux argument. Il est certain que S. Thomas & S. Bonaventure ont étudié en Théologie, & qu'ils ont été » reçûs Docteurs en même tems. Il est certain qu'Alexandre de » Halez fut le maître de S. Bonaventure, & Albert le grand celui de S. Thomas. Il est encore certain qu'Albert le grand étoit » déja estimé le plus habile Professeur de son tems, quand S. » Thomas fut envoyé à Cologne âgé de 18. ans seulement, pour » étudier sous ce sçavant personnage. Il faut donc conclure » que ces deux célébres Maîtres de Théologie ont été contem» porains pendant un long espace de tems. Qui sçait lequel des » deux a écrit le premier? «

Pour septiéme raison de prescription, M. de Launoi avoit dit que les Jesuites avoient abandonné le sentiment de S. Ignace leur Fondateur, & celui des premiers Docteurs de la Societé sur la Conception de la Vierge. L'Auteur de la réfutation ne fait point difficulté d'avoüer que l'Ecole de la Societé n'a pas plus de poids que celle de S. Thomas ou celle de Scot pour determiner l'Eglise à décider cette question. Il n'abandonne pas cependant les Jesuites, & il fait voir à son adversaire, par l'autorité de Maffée que S. Ignace n'a jamais douté que la Conception de la Vierge ne fût immaculée. Il est vrai que S. Ignace ne voulut point permettre à Olavius de soûtenir des Théses contre cette doctrine dans Rome; mais si nous en croyons l'Historien de sa vie, la crainte d'offenser les Dominicains fut le seul motif qui porta ce Patriarche à faire biffer l'endroit de sa Thése où il étoit parlé de la Conception immaculée. *Licet de ea re Ignatius ... minime dubitaret, tamen ne Fratres Dominicani qui ad disputationem invitabantur, id ægrè ferrent, seque nominatim provocari putarent ... eam Thesim educi, tollique omnino imperavit.*

Dans la seconde partie de cet Ouvrage l'Auteur attaque les prescriptions qu'il appelle pertinentes. Les principales consistent en ce que M. de Launoi prétend que l'opinion de ceux qui soûtiennent la Conception immaculée, est contraire, 1o. à l'Ecriture Sainte; 2o. Aux témoignages de plusieurs souverains Pontifes; 3o. Au sentiment de plusieurs Théologiens. Pour répondre à la premiere prescription, l'Auteur explique les passages qui paroissent opposés à la Conception immaculée; & pour faire voir que

que l'Ecriture favorise son sentiment, il va chercher dans l'ancien & dans le nouveau Testament, des passages qu'il adapte à son sujet : tels sont : *Tota pulchra es, amica mea, & macula non est in te. Dominus possedit me in initio viarum suarum. De qua natus est Jesus. Benedicta tu in mulieribus*, &c. De-là il passe à la tradition, & soûtient, 1°. Que le silence des Peres qui ont vêcu dans les premiers siécles, sur l'immaculée Conception, ne porte aucun préjudice à cette opinion. 2°. Que la plus ancienne tradition fournit des principes par le moyen desquels on peut découvrir que la Conception de la Vierge est immaculée. 3°. Que le titre d'immaculée, qu'on trouve dans les Ecrits des anciens Peres, & dans plusieurs Conciles, doit s'entendre de la Conception de la Vierge, & non pas de la pureté virginale seulement.

Dans la réfutation de la seconde prescription pertinente, l'Auteur garde la méthode qu'il a observée en réfutant la premiere ; c'est-à-dire, qu'il explique les témoignages des Papes qui paroissent contraires à son sentiment. Il essaye de concilier le Concile de Basle qui a défini cette question comme de foi, avec le Concile de Trente, qui la laisse problematique, & il prétend contre M. de Launoi, que la parenthese qui excepte la Sainte Vierge du decret général du péche originel, se trouve dans quelques additions du Concile de Trente, imprimées avant 1564. & il en cite une in-8°. de 1548. qui se trouve dans la Bibliothéque de Sorbonne.

Comme l'Auteur s'est contenté de faire voir dans les deux premieres parties de sa réfutation, que les Passages qu'on oppose à son sentiment, ne disent rien de positif, il tâche de prouver dans la derniere, que ces passages mêmes sont très-favorables à l'opinion de la Conception immaculée, en les expliquant selon une clef qu'il donne pour entendre les Peres. Elle consiste en trois articles. 1°. Il se trouve, dit-il, » dans les Ouvrages des Peres » beaucoup d'endroits qui demandent explication, soit pour leur » obscurité, soit à cause des sens différens qu'ils peuvent avoir. » Une autre vérité aussi constante que la premiere, est qu'il ne » faut pas toujours prendre à la lettre les autorités des Peres, » sur-tout lorsqu'elles semblent opposées aux principes de notre » foi. La troisiéme chose enfin dont on demeure d'accord, est » que les instructions des Peres qui étoient convenables pour les » tems ausquels ils parloient, ne doivent pas être considérées » comme des régles que l'on puisse mettre en usage indifférem-

» ment en toute occasion. » Nous laissons au Lecteur à juger de la maniere dont l'Auteur a traité cette matiere.

JOH. FRIDER. WILH. PAGENSTECHERI A. A. F. J. U. L. & Profess. Extraordin. in Academia Marburgensi, de Barba prognosticum historico-politico-juridicum. C'est-à-dire: *Les avantages de la Barbe decouverts. Par M. Pagenstecher.* A Borch-Stenforde, en 1708. in-12. pag. 76.

MR. Pagenstecher ayant soumis cet Ecrit au jugement des Censeurs de l'Academie de Marbourg dont il est membre, en qualité de Professeur en Droit, ceux-ci lui ordonnerent de mettre son Ouvrage plus au net, & d'en retrancher les bouffonneries, qui n'étoient propres, disoient-ils, qu'à exposer l'Academie aux insultes des railleurs. Ils déclarerent en même tems que sans cela l'impression n'en seroit pas permise. L'Auteur étonné de cette décision, relût son Ecrit, & n'y trouvant rien à changer, il prit le dessein de le faire imprimer ailleurs qu'à Marbourg. On ne sçait si les Censeurs de cette Université avoient consulté leurs femmes; ce qui est certain, c'est que les Dames sont assez maltraitées dans cet Ouvrage, où M. Pagenstecher s'attache uniquement à prouver que de quelque côté qu'on les considére, elles valent moins que les hommes.

Il ne prétend pas fonder son jugement sur les idées de certains peuples. Que les Moscovites témoignent la sincerité & la violence de leur amour par le nombre des coups dont ils accablent leurs épouses; que l'on regarde en Allemagne comme une vérité constante, *que sans le secours du bâton, la noix, l'âne, & la femme ne sont d'aucune utilité*; l'Auteur ne veut rien conclure de-là contre les femmes: à condition toutefois qu'elles ne concluront rien non plus contre les hommes de ce qu'ils filoient autrefois en Egypte, tandis que les femmes s'appliquoient aux affaires importantes. Ce sont, selon lui, des perfections réelles de corps & d'esprit qui relevent l'homme au-dessus de la femme. A l'égard de l'esprit, les hommes sont judicieux, solides; les femmes au contraire sont légeres, inconstantes: La présomption commence leurs entreprises, l'imprudence les continuë, la confusion les termine. A l'égard du corps, quelle foiblesse dans celui des femmes! Aussi sont-elles le fruit de l'infirmité. Les personnes qui se marient trop jeunes, n'ont ordinairement que des filles. Il n'y en a dans le monde, que parce que la nature qui se propose toujours de faire des animaux parfaits, trouve des obstacles dans

l'exécution de ses desseins. Platon remarque une si grande différence entre les hommes & les femmes, que ne pouvant se persuader qu'elles fussent de la même espéce que les hommes, il en fit une espéce particuliere, qu'il plaça entre les hommes & les bêtes.

L'homme seul est né pour l'empire, continuë notre Auteur, & il porte une marque qui ne permet pas d'en douter. Cette barbe qui lui orne le menton, & qui le rend tantôt terrible & tantôt simplement respectable; cette barbe bien considérée, découvre aux femmes les intentions de la nature, & leur apprend à s'humilier, à se soumettre, à obéïr. Nul ornement ne convient mieux au Maître de l'Univers; de là vient que les Lacédemoniens portoient de grandes barbes, & que les Romains consacroient les prémices des leurs aux Dieux, de-là vient encore qu'anciennement, couper la barbe à un homme étoit lui faire le dernier des affronts. Les Dames Romaines crurent bien honorer Vénus en lui consacrant une Statuë barbuë; mais l'Auteur n'approuve point l'indulgence des Magistrats qui ne s'opposerent pas à une entreprise si extraordinaire.

La barbe est une marque si naturelle de dignité & d'autorité, que le diable même, qui est la source de l'orgüeil, se présente quelquefois aux hommes avec une barbe longue & touffuë, & c'est ainsi qu'il apparut au Philosophe Athenodore, selon Pline, au livre 7. de ses Epîtres. A l'occasion de ce phantôme, l'Auteur fait mention du Spectre de Silesie, du Spectre de Berlin, & de quelques autres. Il observe que la barbe est noire, ou rousse, ou blonde, ou blanche. La noire est un signe de force; la blonde, d'un tempérammment moins robuste. Il ne faut pas croire tout le mal que l'on dit de ceux qui l'ont rousse; le peuple les accuse de dissimulation, & s'imagine que Judas avoit la barbe rousse. Ce préjugé a obligé M. Pagenstecher à faire l'apologie des anciens Allemans, qui, selon lui, étoient regulierement blonds ou roux. Il propose ensuite quelques questions.

Il demande s'il est permis de choisir un Empereur qui n'ait point de barbe; & comme cette question peut également tomber sur une femme & sur un enfant, il partage sa réponse en deux articles. Non-seulement le Droit Romain qu'on suit en Allemagne,mais aussi les plus anciennes Loix de la Nation excluent les femmes de l'Empire. La Loi Salique a pris naissance en Germanique; soit que le nom de cette Loi vienne de *Salicus*, qu'on prétend avoir été le surnom de Pharamond; soit qu'on le tire

de celui des *Saliens*, peuple considérable parmi les Francs, soit enfin qu'il dérive, ainsi que le pense M. Pagenstecher, du mot Saal *Aula*, comme si l'on disoit *Loi Aulique.* Il avoüe au reste que cette Loi n'est point fondée sur un commandement de Dieu, & que comme les Israëlites se soûmirent à Debora, rien n'empêche les Anglois, les Portugais, & les Suedois d'avoir des Reines qui leur tiennent lieu des Rois. L'Auteur fait en passant quelques petites observations sur la Papesse Jeanne : les Protestans ont bien de la peine à abandonner la fable de cette prétenduë Papesse.

Quant aux enfans, il est libre aux Electeurs de les faire Empereurs, la Bulle d'Or, ni les autres Constitutions de l'Empire n'ayant rien décidé sur l'âge de ceux qui peuvent être élûs. Mais il seroit plus convenable de n'élever à cette dignité que des hommes avancés en âge, qui pussent dire avec un certain Viëillard dont parle Plutarque, qu'ils portent une barbe épaisse & hérissée, afin qu'en la regardant ils se souviennent de ne jamais rien faire qui soit indigne de ces poils si vénérables. Mais s'il n'est pas à propos que l'Empereur soit si jeune, que doit-on déterminer sur l'âge, que doivent avoir ses Conseillers ? Ne faut-il pas qu'ils ayent de la barbe ? On décide ici que cela n'est pas nécessaire, pourvû que d'ailleurs une grande sagesse les égale aux Vieillards.

Les *Lombards* trouvent place dans cet Ouvrage, à cause des *longues barbes* que quelques Etymologistes leur attribuent. A l'éxemple de ceux qui recherchent quel pied Enée posa le premier en descendant en Italie, & si on peut moucher la chandelle le jour du Sabat; M. Pagenstecher demande si Charlemagne étoit barbu, ou s'il ne l'étoit pas ? Il l'étoit, selon l'Archevêque Turpin, & sa barbe avoit une aulne de long; d'autres assurent qu'elle alloit jusqu'à terre. Les Sceaux de Charlemagne qu'on garde à Corbie & à Osnabrug, le représentent barbu, & cela est conforme à l'idée que nous devons avoir d'un Héros, accoûtumé à jetter la frayeur dans l'ame de ses ennemis.

La barbe étant un signe de puberté, M. Pagenstecher croit pouvoir examiner à quel âge les garçons & les filles sont propres au mariage. En général les filles sont plûtôt prêtes que les garçons, parce qu'elles ne doivent pas durer si long-tems, elles ont un si grand feu, selon l'Auteur, qu'on ne sçauroit les garder, même en les gardant. Il s'en est trouvé qui ont accouché à huit ans. Mais d'un autre côté on a vû aussi des garçons qui ont devancé de beaucoup l'âge ordinaire. Salomon n'avoit que dix ans

lorsqu'il engendra Roboam; Achaz n'en avoit qu'onze quand il fut pere d'Ezechias. Olearius rapporte que les Moscovites marient assez souvent leurs enfans à l'âge d'onze ou douze ans.

Parmi les injures qu'on peut faire à un homme, il y en a dont la barbe est le sujet; par exemple, appeller quelqu'un *Barbe rousse*, c'est l'insulter; & lui arracher la barbe, c'est lui faire un affront plus sanglant que si on lui donnoit un soufflet. Dans certains pays des Indes on rase par ordre du Roi ceux qui ont commis les plus grands crimes. Anciennement les Egyptiens, les Perses, les Assyriens, se faisoient raser le menton, pour témoigner qu'ils étoient frappés de la douleur la plus vive.

Les Payens juroient par les yeux & par la tête de Jupiter, *sed Jove nondum barbato*; car si-tôt que Jupiter eût du poil au menton, ils employérent sa divine barbe dans leurs sermens les plus solemnels. La barbe entroit aussi pour quelque chose dans la divination. Quand il devoit arriver quelque grand malheur dans le voisinage d'Halicarnasse, une longue barbe qui venoit soudainement au Prêtre de Minerve, avertissoit le peuple de prendre ses précautions. En Carie on croyoit que les femmes barbuës avoient d'excellentes dispositions à rendre des Oracles. Les barbes des Echevins d'Hardenberg ont trop de part à l'élection du Consul de cette ville de Westphalie, pour être oubliées. Au jour marqué pour une si auguste cérémonie, le Sénat prend séance autour d'une table ronde, & chaque Echevin se place de maniere que l'extrêmité de sa barbe touche le dessus de la table, au milieu de laquelle on met un poüx, qu'on charge de faire le choix du nouveau Magistrat. Ce petit Electeur après avoir erré quelque-tems, ne manque pas de s'arrêter à une des barbes, & cette barbe dans le moment même devient barbe de Consul.

Sur la fin de cette Dissertation l'Auteur raille les Chinois, parce qu'ils n'ont presque point de barbe, & leur préfere les femmes de Georgie, à qui la nature a bien voulu accorder un ornement si précieux. Elle fit autrefois le même present à Phaëtuse femme de Phyteas, à Namysie femme de Gorgippe, & à Galla fille du Patrice Symmaque. Le célébre Rembrand representoit excellemment bien la barbe de ceux qu'il peignoit, & un si beau talent, dit M. Pagenstecher, lui a procuré une gloire singuliere.

DE DOCTRINA CANONUM CORPORE JURIS INclusorum, circa requisitum ad filiorum matrimonia parentum

consensum historica disquisitio. Accedunt notæ marginales ; desideratos canones, legesve ex aliis Collectionibus, tum Græcis, tum Latinis, mox verbatim, mox summatim adjicientes. Nec non earumdem notarum Auctarium, quo simul habeas quidquid à Christo ad nos Canonum Legumve conditores sanxere. Authore Joanne Petro Gibert Doctore Theologo Aquensi. Parisiis, apud Petrum Emery, ad Ripam vulgò dictam *Malaquais*, juxta Pontem Novum, ad signum Sancti Augustini. 1709. C'est-à-dire : *De la Doctrine des Canons renfermés dans le corps de Droit, touchant la nécessité du consentement des Peres pour le mariage des enfans, Dissertation historique, avec des notes marginales, qui contiennent le texte des Decrets tirés des Collections Grecques & Latines : il y a de plus une espece de Supplément, où l'on trouve tout ce que les Legislateurs ont ordonné sur cette matiere depuis la Naissance de J. C. jusqu'à present. Par Jean-Pierre Gibert Docteur en Théologie de la Ville d'Aix.* A Paris, chez Pierre Emery, sur le Quai Malaquais, près le Pont Neuf, à l'Enseigne de Saint Augustin. 1709. in-12. pag. 449.

ON découvre dans l'Epître dédicatoire de ce Livre le motif qu'a eu l'Auteur en le composant. Il voudroit qu'on perfectionnât l'édition du corps du droit canon qui a été faite sur les Mémoires de MM. Pithou ; & cette perfection consisteroit, selon lui, non pas à changer le texte, mais à corriger & à étendre les notes. Ces notes sont ou pratiques, ou critiques, ou historiques, ou chronologiques, ou géographiques. On apelle notes pratiques dans l'Edition de MM. Pithou, celles qui avertissent de l'Usage, en disant que tels ou tels Canons ne se pratiquent pas en France. L'Auteur croit qu'à ce premier éclaircissement il faudroit en ajoûter un second, qui seroit le temps où ils auroient été reçus dans le Royaume, & celui où ils y auroient été abrogés. Il paroîtroit même nécessaire de marquer, ou pourquoi ils n'auroient pas été reçûs, ou par quelle raison ils auroient été abrogés, ou enfin à quoi ils pourroient encore servir. On entend par notes critiques celles qui déclarent qu'un Ouvrage est faux ou douteux. L'utilité de ces notes seroit de contenir toutes les preuves & tous les soupçons de fausseté, ou de renvoyer aux Auteurs qui les rapportent ; de ne jamais faire mention d'un ouvrage suspect, sans le qualifier tel ; & de le restituer soigneusement à sa véritable date, & à ses véritables Auteurs. Les notes historiques & chronologiques consi-

ftent à éclaircir le texte par l'hiftoire. MM. Pithou ont déja fait fur ce point une partie de ce qu'il y avoit à faire, il n'y auroit qu'à continuer fur leur plan, en donnant plus de jour à ce qu'ils auroient laiffé d'obfcur, ou plus d'étendue à ce qu'ils auroient laiffé d'imparfait. Les notes géographiques font deux chofes. Quand les Canons font tirés de quelques Lettres, elles marquent le lieu où ces Lettres ont été écrites, & le lieu où elles ont été adreffées. Quand les Canons font tirés d'autres ouvrages, elles marquent auffi le lieu où ces Ouvrages ont été faits. L'Auteur croit que ce genre de notes auroit befoin de plus de détail qu'il n'y en a dans l'édition de MM. Pithou, & qu'il faudroit ajoûter, par exemple, au nom du Royaume celui de la Province. Ce projet de réformation dont l'Auteur paroît occupé dès le commencement de fon Livre, n'eft expliqué néanmoins qu'à la fin, par un Ouvrage féparé du refte, & imprimé en differens caracteres. Tout le corps du Livre contient une Differtation fur la néceffité du confentement des Peres pour la validité du mariage de leurs enfans; mais comme l'Auteur déclare qu'il ne donne cette Differtation que comme un effai du projet qu'il a formé, nous avons cru devoir toucher un mot du projet avant que d'en venir à l'Ouvrage qui fert d'exemple & d application.

Cet Ouvrage eft l'explication des Canons qui ont rapport au mariage des enfans de famille. Quelques-uns de ces Canons demandent expreffément le confentement des peres pour la validité de pareils mariages. D'autres n'en parlent que fous l'obligation générale d'obferver les Loix dans cette occafion. Il y en a qui déclarent nuls les mariages des Efclaves fans le confentement de leurs Maîtres, & qui donnent lieu par-là à étendre la même décifion aux mariages des enfans de famille à l'infçu de leurs parens.

Le Pape Evarifte, dans une Lettre qu'il écrit aux Evêques d'Afrique, leur marque les conditions néceffaires pour le mariage des perfonnes qui font fous la puiffance d'autrui, & met entr'autres celle-ci, *Uxor petatur, & à parentibus feu proximioribus defponfetur*. Saint Bafile traite de fornication le mariage fait par un enfant fans l'agrément de fon pere. S. Ambroife parlant à une fille fur cette matiere, lui dit qu'il ne faut pas qu'elle fe choififfe un époux, mais qu'elle le doit attendre du choix de fes parens: *Non eft pudoris virginalis eligere fibi maritum; expectet Virgo parentum judicium.* Tous les Conciles femblent avoir obligé les enfans

à ce devoir naturel. *Sponsus & sponsa à parentibus offerantur à Sacerdote benedicendi*, dit le Concile de Carthage chap. 13. Le troisiéme Concile de Tolede chap. 10. défend de même à ceux qui sont en puissance d'autrui, de se marier sans le consentement des personnes de qui ils dépendent. Et le Concile de Trente sess. 24. chap. 1. *De reformat.* dit formellement, que l'Eglise a toûjours détesté ces sortes de mariages. *Sancta Dei Ecclesia illa matrimonia semper justissimis ex causis detestata est atque prohibuit.* Le même Concile prononce cependant anathême contre ceux qui soûtiendront ces mariages nuls par le seul défaut de consentement de la part des peres. Mais l'esprit du Concile, à ce que prétend l'Auteur, est seulement d'empêcher qu'on ne regarde ces mariages comme nuls de plein droit, & que sans en avoir fait prononcer réguliérement la nullité on ne se croye autorisé à changer d'état sur ce prétexte. Cela n'exclud point, selon lui, la liberté qu'ont les peres de se pourvoir eux mêmes dans les formes ordinaires, pour faire déclarer en Justice que le mariage contracté par leurs enfans contre leur aveu n'est pas valable. Il fonde cette distinction sur deux raisons. La premiere, que suivant le Concile de Trente, un mariage n'est régulier que lorsqu'il est conforme aux Loix. La seconde, qu'aux termes du même Concile, l'Eglise a toûjours réprouvé les mariages que contractent les enfans de famille à l'insçû des peres. De-là notre Auteur conclud que puisque d'un côté les Loix de l'Eglise exigent le consentement des peres pour le mariage des enfans; & que d'un autre côté tout mariage qui n'est pas conforme aux Loix de l'Eglise est nul, on ne peut plus révoquer en doute la nullité des mariages contractés par des fils de famille sans le consentement des peres.

Un des plus forts argumens qu'apporte l'Auteur pour établir la nécessité de ce consentement, c'est que les dispositions Canoniques déclarent nul le mariage d'un Esclave sans l'aveu du Maître. Le fils n'appartient pas moins à son pere que l'Esclave à son Maître; celui-là tient par des liens naturels, celui-ci par la convention seulement & par le hazard. Ainsi puisque l'Eglise n'approuve pas le mariage des Esclaves à l'insçu des Maîtres, elle rejette à plus forte raison le mariage des enfans à l'insçu des peres. On oppose à cette comparaison la différence qui se trouve entre un Fils de famille & un Esclave; mais cette différence qui est dans la condition & dans la personne, n'est point en un sens dans la dépendance. Ou, si l'on veut, la dépendance du fils est

plus honorable que celle de l'Esclave, mais elle n'est pas moins essentielle ni moins intime, & par conséquent la même raison qui empêche un Esclave, qui est le propre bien du Maître, de disposer de sa personne sans permission, empêche aussi un fils de famille, qui n'est pas moins le propre bien du pere, de disposer de lui-même sans l'aveu de celui à qui la Nature & la Loi le soûmettent. C'est pour cela que toutes les fois qu'on déclare nuls les mariages faits en pareils cas, on les regarde comme des entreprises téméraires sur les droits de la puissance paternelle, & comme des espéces d'enlévemens faits aux peres de leur propre bien; *Raptus in parentes.* On juge qu'un Mineur qui s'est soustrait à l'obéissance & au devoir, a été séduit, & qu'alors la célébration est un sacrilége, & non pas un Sacrement. On oppose que le mariage est une chose spirituelle: or le fils n'a pas besoin du consentement de son pere pour les choses spirituelles; donc il n'en a pas besoin pour le mariage. La réponse de l'Auteur est que le mariage n'est une chose spirituelle, qu'autant qu'il est légitime; & qu'il n'est légitime par rapport aux enfans qui le contractent que lorsque les parens y ont consenti. Ainsi ce défaut de consentement empêche la grace invisible du Sacrement. Il ajoûte qu'il est naturel de demander l'agrément du pere pour lui donner des petits-fils que la Nature & la Loi déclarent ses héritiers nécessaires; & qu'il seroit injuste de pouvoir lui donner des héritiers malgré lui. Tout ce que les Canons & les Docteurs nous apprennent sur cette matiere se trouve rapporté ici avec beaucoup d'exactitude.

DISSERTATIO ACADEMICA, QUÆSTIONES ALIquot ex Philosophia practica delibans, quam Deo T. O. M. bene juvante, Præside D. Joan. Georg. Scherzio, J. U. & Ph. Practicæ P. P. Ord. Cap. Th. Canon. in Alma Argentoratensium Universitate solemni disquisitioni sistit Jeremias Adamus Lertersperger, Argentinensis, Auctor & respondens, ad 18. Feb. 1708. C'est-à-dire: *Dissertation Académique contenant quelques questions de Morale, composées & soutenuës publiquement par M. Jerem. Adam Lertersperger dans l'Université de Strasbourg, le 18. Fév. 1708. sous les auspices de M. Jean-George Scherzius.* A Strasbourg, de l'Imprimerie de Frid. Spoor. 1708. in-4°. p. 30.

MR. Lertersperger examine ici sept questions. 1. Il demande, Si un homme qui se détermine à la Médecine, doit

étudier la Morale? La plûpart des Auteurs qui ont écrit de la Médecine tiennent pour la négative, fondés sur ce que cette Partie de la Philosophie ne contribuë en rien à la connoissance de la Médecine, puisque selon Hippocrate & Galien, les mœurs viennent du tempérament. Cependant l'Auteur embrasse l'affirmative. Il convient que la partie de la Morale qui traite des vertus & du souverain bien, est assez utile à la Médecine; mais il soûtient que celle qui parle des passions est fort nécessaire à cette Science. Il répond ensuite à l'autorité de Galien & d'Hippocrate, en disant que les mœurs ne sont pas une suite nécessaire du tempérament.

On examine dans la seconde question, si la méthode dont on se sert en enseignant la Medecine, convient à la Morale. L'Auteur rapporte deux raisons d'en douter; l'une se tire de la difference des objets de ces deux Sciences. La Medecine, dit l'Auteur, regarde le corps Humain comme son objet; & la Morale s'attache à l'ame. L'autre raison se trouve dans la différence des méthodes qu'on observe dans ces deux Sciences. La Medecine considere d'abord le corps Humain en général. Elle examine ensuite en quoi consistent la santé & la maladie, & elle indique les remédes propres à conserver où à rétablir la santé. La Morale tient une route toute contraire: au lieu de descendre du général au particulier, comme fait la Médecine, elle monte du particulier au général. Malgré ces raisons, M. Lertersperger se laisse entraîner dans le sentiment opposé, par une foule d'autorités qu'il rapporte ici. Il répond à la premiere objection, que la difference des objets n'oblige point à se servir de méthodes diverses. Il cite pour exemples la Politique & l'Oeconomie, que tous les Auteurs traitent de la même maniere, quoique leurs objets soient différens. Il croit résoudre la seconde difficulté, en disant que la Morale peut être regardée comme la Médecine de l'esprit.

Troisiéme question. Si dans un Etat bien policé on doit souffrir les Médecins? M. Lertersperger rapporte à l'ordinaire les raisons qui peuvent engager à soûtenir la négative. Il les réduit à trois. 1. L'on n'a pas besoin de Médecins pour regler un Etat; la Republique de Rome, le Royaume de Dannemarc, & quelques autres Etats ont long-tems subsisté sans eux. 2. Leur art est incertain & trompeur. 3. Ils causent souvent beaucoup de mal dans les familles, & par consequent dans la République. Nonobstant ces difficultés apparentes, l'Auteur ne laisse pas de conclure que les Médecins sont nécessaires. Il reprend ensui-

les objections qu'il s'étoit faites, & il tâche de les résoudre. Il répond à la premiere, que si certains Etats se sont passés long-tems de Médecins, on ne doit pas en conclure que ces mêmes Etats n'en ayent jamais eu besoin. A l'égard de la seconde, il ne convient pas que toute la Médecine soit conjecturale & trompeuse, & il suppose que, quand même cela seroit, on ne devroit pas la bannir d'un Etat, puisqu'on y y souffre l'art militaire, la Rhétorique, & plusieurs autres Arts, dont les effets ne sont pas plus certains. Il dit par rapport à la troisiéme objection, que le mal dont on accuse la Médecine ne vient pas de cet art, mais de l'ignorance & de la negligence de ceux qui l'exercent.

Quatriéme question. Est-il permis de faire l'anatomie des corps morts? Les Empiriques disent que cette dissection est cruelle, rebutante, & contraire au droit naturel. Ils prétendent outre cela qu'elle est inutile, parce que les parties ne se trouvent plus après la mort dans lemême état où elles étoient auparavant. L'Auteur réfute ce sentiment, & il soûtient, 1o. Que l'anatomie des cadavres n'est rébutante que physiquement, & non pas moralement. 2o. Qu'elle n'est point contraire au droit naturel; autrement il faudroit dire qu'on ne peut pas embaumer les corps sans choquer ce même droit, puisqu'il faut ouvrir les corps, pour les embaumer. 3o. Qu'elle n'est point inutile, puisque les parties d'un cadavre s'offrent plus commodément aux recherches des Anatomistes.

Cinquiéme question. Une amitié contractée parmi les bouteilles & les verres peut-elle être veritable? L'Auteur le prétend, & il s'appuye sur le sentiment de Platon, qui croyoit que c'étoit dans le vin qu'on pouvoit mieux connoître le cœur d'un homme.

Dans la sixiéme question, l'Auteur demande, si un serment extorqué par violence, peut obliger. Pour éviter la confusion, il explique d'abord de quel serment il s'agit ici. Il ne fait pas entrer dans cette question le serment de faire une chose illicite, puisqu'un tel serment volontaire ou forcé n'oblige jamais. Il veut seulement parler d'un serment forcé, par lequel on s'engage à, faire une chose licite, tel que celui de promettre cent pistoles à un voleur qui y contraindroit le pistolet sur la gorge. M. Lertersperger soûtient qu'on ne doit point accomplir un serment de cette nature, & il apporte plusieurs passages d'Auteurs qui sont de son avis. Cependant il s'objecte, 1o. Qu'un serment est un gage de la bonne foi, 2o. Que manquer de parole à un vo-

leur, c'est exposer ceux qui tomberont dans ses mains à en être plus maltraités. Il répond, 1°. Que si le serment étoit de la nature un gage de la bonne foi, il engageroit même dans les choses illicites. 2°. Il nie qu'en manquant au serment fait à un voleur, on soit responsable des meurtres qu'il commettra dans la suite. Il prétend au contraire que lui tenir parole, ce seroit l'entretenir dans ses brigandages.

Enfin dans la septiéme & derniere question, on examine si un honnête homme peut quelquefois mentir. Avant que d'entrer dans la discussion de ce point, l'Auteur distingue de trois sortes de mensonges. Le premier n'est mensonge que dans les paroles, tel est celui dans lequel on tombe, lorsqu'on croit une chose veritable, & qu'on la débite comme telle, quoiqu'elle soit fausse. Le second, est lorsque nous déguisons nos pensées à des personnes qui ne sont pas en droit d'exiger de nous que nous les leur fassions connoître telles qu'elles sont. Le troisiéme enfin, c'est lorsque nous parlons autrement que nous ne pensons, en présence de personnes qui ont droit de nous demander la verité. C'est uniquement sur ce dernier mensonge que roule toute la question, & l'Auteur soûtient qu'il est quelquefois permis. Voici la raison qu'il en donne. La parole nous ayant été donnée pour entretenir la societé, nous devons nous en servir principalement pour faire plaisir à ceux avec qui nous avons à vivre.

Or de la maniere dont on vit aujourd'hui, il n'est pas possible de rendre service à plusieurs personnes, sans user de mensonge. On peut donc mentir quelquefois. L'Auteur finit en disant que le mensonge est permis à un Médecin, sur-tout lorsqu'il croit important que le malade ignore l'état où il est.

XXIV. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 17. Juin M. DCCIX.

DANIELIS GEORGI MORHOFI POLYHISTORII, in tres tomos: Litterarium, (cujus soli tres libri priores hactenus prodière, nunc autem quatuor reliqui à viro in Academiâ Lipsiensi erudito revisi atque aucti, è Mss. accedunt, Philosophicum, & Practicum (nunc demum editos, primoque adjunctos) divisus, &c. A Joanne Mollero, &c. C'est-à-dire, *Le Polihistor Litteraire, Philosophique & Practique de*

Daniel-George Morhof, publié par Jean Moller. A Lubec, aux dépens de Pierre Bockman en 1708. in-4. I. vol. pag. 768. II. vol. pag. 1150.

CEt ouvrage que les Sçavans attendoient depuis si long-tems, & qui découvre si bien la multitude & l'étendue des connoissances de Morhof, est divisé en trois parties, dont la premiere contient le *Polihistor* Litteraire, la seconde, le *Polihistor* Philosophique, & la troisiéme, le *Polihistor* pratique. L'Auteur publia à Lubec, in-4, en 1688. les deux premiers Livres de la premiere partie, & on les réimprima en 1695. avec le troisiéme dans la même ville, en la même forme; tout le reste de l'Ouvrage paroît pour la premiere fois.

Le Polyhistor Litteraire renferme sept Livres qui traitent des Bibliothéques, de la méthode d'étudier, de la maniére de faire des récueils, de la Grammaire, de la Critique, de l'art Oratoire, & de la Poesie. Le premier Livre est divisé en vingt-cinq chapitres. Morhof parle d'abord de la Polymathie, de l'Histoire Litteraire, des Bibliothéques, & de la capacité que doivent avoir les Bibliothécaires, après quoi il entretient ses Lecteurs sur les Manuscrits, sur les Livres condamnés, sur les Pseudonymes, Anonymes, &c. sur les Ouvrages mysterieux, & principalement sur ceux qui contiennent des secrets de Chymie. Ensuite il traite des societés, & de la conversation des Sçavans, des Auteurs qui ont travaillé à l'Histoire Litteraire, & de ceux qui ont composé des Bibliothéques, des Catalogues, des vies d'Ecrivains, des lieux communs, & des Lettres. Il y a dans le second Livre seize chapitres. L'Auteur y considere le choix qu'on peut faire des esprits, & les secours qu'on peut leur donner. Ces secours regardent le jugement ou la mémoire, & consistent principalement en différentes méthodes, que Morhof examine. On voit ici ce qu'il pense sur l'art de Raimond Lulle, sur la maniere d'apprendre les Langues, sur la pratique observée dans les Universités, sur les Exercices Classiques, & sur l'imitation. Dans le troisiéme Livre, qui est partagé en treize chapitres, on apprend & par des preceptes & par des exemples, à faire des recueils de mots, des phrases d'observations, de remarques, de tours élegans, de systêmes, de raisonnemens d'Orateurs, de pensées & d'expressions Poëtiques: en un mot, de tout ce qui appartient aux sciences. L'Ecriture & les Langues font la matiére du qua-

triéme Livre. On y trouve des réfléxions particulieres sur les Langues vulgaires de l'Europe, sur les Langues Orientales, & sur les Langues Grecque & Latine, considerées dans leurs différens âges. Ces réfléxions remplissent quatorze chapitres. Le cinquiéme Livre n'a que deux chapitres, dans l'un desquels on parle des Auteurs Critiques, & dans l'autre, des Antiquaires. Les Rhétoriciens, les anciens Orateurs, les Orateurs modernes, & les Prédicateurs fournissent le sujet des quatre chapitres qui composent le sixiéme Livre, & le septiéme traite dans le premier chapitre de ceux qui ont écrit de l'Art Poëtique; dans le second des Poëtes Grecs, & dans le dernier, des Poëtes modernes.

Le Polihystor Philosophique est partagé en cinq Livres. Le premier est historique. Morhof y donne d'abord une idée générale de la Philosophie, tant par rapport aux Barbares, soit Orientaux, soit Septentrionaux, que par rapport aux Grecs. Il fait ensuite connoître les Sectes particulieres qui ont eu pour fondateurs Pythagore, Socrate, Zenon, Epicure, Platon, Aristote, & les autres fameux Philosophes. Les Interprêtes Grecs, Arabes, & Latins d'Aristote ont leurs chapitres à part, aussi-bien que ses adversaires. Les Nominaux & les autres Sectes scolastiques ne sont pas ici oubliés. Le second Livre concerne la Physique, & l'Auteur l'a divisé en deux parties. Dans la premiere, on examine les principes naturels qu'établissent les diverses sectes de Philosophes dont on a fait l'histoire dans le premier Livre, après quoi on passe aux principes de Telesius, de Patrice, de Cardan, de Jourdain Brun, de Paracelse, & de Descartes. On termine cette partie par des remarques sur la maniere de concilier les Philosophes modernes avec les anciens, & sur l'importance du bon choix des principes. Les matieres qui entrent dans la seconde partie, sont les principes du corps naturel, les causes externes, le lieu, le vuide, le tems, le mouvement, les qualités en général, les qualités occultes, la Magie, la Méchanique de la Nature, le Monde en général, le Ciel & les Etoiles, les élemens, & leur usage, la lumiere, les couleurs, le feu, le froid, l'air, l'eau, la mer, & les sources, les méteores de l'air, de la terre, & de l'eau, l'altération, la géneration, & la corruption des corps, les minéraux, les differentes terres, les pierres, & leur génération, l'aiman, les pierres précieuses, soit naturelles, soit artificielles, les métaux, & leur transmutation, les minéraux, les sels, les plantes, les zoophites, les bêtes &

l'homme. Les arts divinatoires, & la Magie, les Mathématiques, la Logique, & la Métaphysique occupent l'Auteur dans trois autres Livres.

Le Polyhistor Pratique comprend sept Livres. Morhof rend compte des Auteurs qui ont écrit sur la Morale, sur la Politique, sur l'Oeconomique, sur l'Histoire, sur la Théologie, sur le Droit, & sur la Médecine. Il s'étend beaucoup plus sur les Jurisconsultes, que sur les autres. Après avoir donné l'idée de l'Ouvrage, il est juste de faire connoître l'Auteur.

Daniel-George Morhof naquit à Wismar ville du Duché de Mekelbourg, l'an 1639. Il eut pour pere Joachim Morhof Notaire, homme assez sçavant, & pour mere Agnès Hintz, qui mourut avant qu'il fut sorti de l'enfance. Il n'en fut pas plus malheureux, car Anne Talbert, que son pere épousa en secondes nôces, l'aima beaucoup, & lui laissa tous ses biens. Son pere eut grand soin de son éducation, & prit lui-même la peine de lui apprendre les Rudimens de la Langue Latine, parce que l'ayant envoyé aux petites Ecoles, il en revint un jour avec la tête cassée d'un coup de bâton que son Maître lui avoit donné. Quand il fut assez avancé pour aller au College, on le mit sous la conduite de Jean Polzius, qui lui fit faire de si grands progrès, qu'à peine avoit-il quatorze ans, qu'on admiroit déja sa prose & ses vers. Il joignit à la connoissance du Grec & du Latin, celle des principes des Mathématiques, & sur-tout de l'Arithmétique, de la Sphere, de la Géometrie, & de la Geographie. Agé de seize ans, il quitta sa patrie, & passa à Stetin, où il s'appliqua à la Philosophie sous Micrelius, à la Langue Hébraïque sous Fabricius, & au Droit (dont son pere lui avoit déja donné quelque teinture) sous Sithman, mais de tous les Professeurs de Stetin, celui à qui il eut plus d'obligation, ce fut Henri Schævius Philosophe Cartésien, qui l'exerça dans les Mathématiques, dans la Physique, & dans la Poësie. A dix-neuf ans il se transporta à Rostoch, pour y continuer l'étude du Droit. Il n'abandonna pas pour cela les autres Sciences, & comme il avoit un talent singulier pour les vers, il fit un grand nombre de piéces qui lui attirerent des applaudissemens de toutes parts, & sur-tout d'André Tscherningius Professeur de Poësie, à qui il succeda en 1660. Avant que d'entrer en exercice, il eut permission de voyager pendant deux ans, & il vit la Hollande & l'Angleterre.

De retour à Rostoch, Morhof remplit exactement ses devoirs pu-

blics, & s'en fit de particuliers, en tenant chez lui des Conférences sur le Droit, sur la Poësie, & sur l'Art Oratoire. En 1665. Albert Duc de Holstein l'invita à venir à Kiel, où ce Prince avoit depuis peu fondé une Université. Morhof alla s'y établir, & ne contribua pas peu à rendre cette nouvelle Académie très-célébre.

En 1670. Albert lui permit de faire un second voyage en Hollande & en Angleterre. Il fit une liaison particuliere à Utrecht avec Jean-George Grævius, & à Amsterdam, avec Jean Swammerdam & plusieurs autres Sçavans, ausquels on peut joindre Nicolas Petter Marchand de Vin, qui avoit le secret de casser des verres par le seul son de sa voix. Frideric Gronovius, François Junius, Marquardus Gudius devinrent aussi ses amis. En Angleterre il se lia étroitement avec Robert Boyle, & Henri Oldenbourg, qui le présenterent à la Societé Royale, à laquelle il fit part de l'expérience des verres cassés. En repassant d'Angleterre en Hollande, il pensa perir par la tempête, & peu de jours après peu s'en fallut qu'il ne fut écrasé dans la boutique d'Elzevir par un gros ballot de Livres qu'on tiroit en haut, & qui lui tomba sur le dos.

Etant revenu à Kiel en 1671. il se maria avec Marguerite fille de Gaspar de Degingk Senateur de Lubec, de laquelle il eut quatre fils.

Morhof enseigna la Poësie & la Rhetorique jusqu'à l'année 1673. qu'on lui donna la chaire d'Histoire. Il fut fait Bibliothequaire de l'Université en 1680. Il se distingua extrêmement dans les actions publiques, quoiqu'il n'eût point de facilité à parler sur le champ. Ce défaut étoit abondamment recompensé dans ses leçons journaliéres par le choix & la variété des choses dont il instruisoit ses disciples. Il étoit si laborieux & si avide de lecture, qu'il lisoit même en mangeant. Il possedoit une nombreuse Bibliotheque, & il avoit plus de soin d'y ramasser de courts écrits, des piéces fugitives, des piéces volantes, que de la remplir de gros ouvrages qui ne se perdent pas si aisément, & qu'il lui étoit facile de trouver, ou chez les Libraires, ou dans les autres Bibliotheques. Le catalogue de la sienne ne contenoit que les surnoms des Auteurs rangés par ordre alphabetique ; pour les matiéres, il s'en rapportoit à sa mémoire, laquelle étoit si bonne, qu'elle le dispensa toujours de faire des Extraits de ce qu'il lisoit.

Il avoit choisi pour devise ces mots, *Pietate*, *Candore*, *Prudentiâ* : & au rapport de ceux qui l'ont connu, il exprimoit ces vertus dans ses mœurs. Il usoit de peu de paroles avec ceux qu'il ne

ne connoissoit pas ; mais son silence n'avoit rien de fastueux, ni d'affecté. Ses amis le trouvoient fort ouvert, & d'une conversation tout-à-fait agréable.

Ses grands travaux l'avoient déja fort affoibli, lorsqu'il perdit sa femme qu'il aimoit beaucoup. Depuis cette perte qui arriva en 1687. il ne fit plus que languir. Malgré les remontrances & les oppositions de ses amis il alla en 1691. aux eaux de Pyrmont; & ces eaux, au lieu de le rétablir, comme un Medecin imprudent le lui avoit fait esperer, acheverent de l'épuiser. Il mourut à Lubec. le 30. Juillet de la même année, âgé de 53. ans.

MICHAELIS ETTMULLERI PHILOS. ET MEDIC. D. huc usque in Alma Lipsiensi Prof. Publ. & Practici olim per omnem Europam celeberrimi, Opera Medica Theoretico-Practica. Mich. Ernestus Ettmulerus filius, Philosophiæ & Medicinæ Doctor, Anatomiæ & Chirurgiæ in eâdem Academiâ Lipsiensi Professor publicus, extraordinarius, & illustris Academiæ Leopoldinæ, Naturæ Curiosorum Collega, innumeras, quibus hactenus scatuerunt mendas sustulit, hiulca supplevit, luxata restituit, superflua delevit, novosque ex Manuscriptis paternis tractatus addidit. Francofurti ad Mænum Ex Officina Zunneriana. 1708. C'est-à-dire : *Les Oeuvres de Michel Ettmuller sur la Medecine Theorique & Pratique, publiées & revûës par Michel Erneste Ettmuller son fils, qui les a purgées des fautes qui étoient dans les autres Editions, & a ajoûté de nouveaux traités tirés des Manuscrits de l'Auteur.* A Francfort sur le Mein. 2. tomes in-fol. I. tom. p. 1020. II. tom. divisé en deux parties, p. 1108. pour la premiére partie, & p. 848. pour la seconde, sans compter la table.

LEs ouvrages qui ont paru jusqu'ici sous le nom de Michel Ettmuller, renferment tant de fautes, à ce que dit Michel Erneste Ettmuller son fils, que loin d'être dignes d'Ettmuller, ils ne le sont pas même d'un homme médiocrement versé dans la Medecine. Michel Ettmuller n'eut jamais la tentation d'être Auteur, & quand on l'exhortoit à écrire, il répondoit qu'il aimoit mieux ne rien faire imprimer que de rebattre des matiéres qui étoient déja connuës. D'ailleurs comme il se voyoit trop jeune pour pouvoir compter sur son expérience, il jugeoit qu'il seroit assez temps d'écrire, lorsqu'un plus long usage dans la Medecine lui en auroit acquis le droit. Mais une mort prematurée l'arrêta au milieu de sa course. & avant qu'il eut atteint l'âge de trente-neuf ans : de sorte qu'il mourut sans avoir laissé au Public

aucun ouvrage considérable, si l'on excepte quelques petites dissertations qu'il donna en differents tems, intitulées *Chirurgia infusoria*, l'art d'introduire dans les veines par le moyen d'un tuyau les médicamens qu'on juge nécessaires. *Valetudinarium infantiæ*. Des maladies des Enfans. *De virtute diaphoretica Opii*. De la vertu diaphoretique de l'Opium. *De usu & abusu precipitantium*. De l'usage & de l'abus des précipitans. *De præscriptione formularum*. De la maniére de faire des formules de remédes. *De dolore hypocondriaco*. De la douleur des Hypocondres. *De balneis medicis artificialibus*. Des bains medecinaux artificiels, &c.

Michel Ettmuller étoit Professeur en Medecine à Leipsic, & après sa mort divers Libraires tâcherent de ramasser les cahiers qu'il avoit dictés à ses écoliers, ce qui donna lieu à plusieurs éditions toutes plus défectueuses les unes que les autres. Ces cahiers étoient remplis de mille fautes, qui s'étoient glissées par l'ignorance de ceux qui les avoient écrits. Quelques-uns mêmes étoient pleins de lacunes, que plusieurs mains travaillerent à remplir, & les œuvres d'Ettmuller se trouverent par ce moyen fort defigurées. L'Edition que voici a été faite sur les manuscrits mêmes de Michel Ettmuller par son propre fils, qui assure avoir retranché ce qui n'étoit pas d'Ettmuller, avoir corrigé ce qu'on avoit alteré, & enfin avoir rendu aux œuvres d'Ettmuller leur premiére nature. Comme nous ne voulons prendre aucun parti en tout ceci, & que notre dessein n'est pas de décrier des autres éditions, non plus que de diminuer l'estime qu'on doit faire de celle-ci, nous nous contenterons de rapporter historiquement ce que l'Editeur dit de lui-même sur ce sujet.

Michel Ettmuller né en 1644. à Leipsic, & mort d'une fiévre scorbutique, ne négligea rien pour se rendre habile dans la Philosophie, dans les Mathématiques, & dans la Medecine. Il joignit les voyages aux livres, & fut bientôt en état de remplir avec honneur la Chaire de Professeur en Medecine à Leipsic. Il se maria en 1671. & eut cinq enfans de ce mariage, une fille qui vit encore, & quatre garçons, dont il ne reste que Michel Erneste Ettmuller, qui nous donne l'Edition dont il s'agit. Michel Ettmuller s'acquit tant de réputation dans l'exercice de sa Chaire, que si-tôt qu'il avoit dicté quelques Traités, il n'y avoit point de sçavant qui ne les voulut avoir : témoin le traité de la Médecine Chymique d'Hippocrate, qui ayant été donné en forme de These en 1670. fut imprimé l'année suivante in-12. A Leyde, chez Arnould Doude.

Cet empressement des Sçavans pour tout ce qui étoit sorti des mains d'Ettmuller, augmenta après la mort de l'Auteur ; & les Libraires ayant pris soin de ramasser tout ce qu'ils pouvoient trouver de ses Ecrits, ne tarderent pas à les imprimer, d'abord séparément, & ensuite en un corps d'ouvrage. Ces sortes d'écrits n'ayant été faits que pour des écoliers, & Ettmuller n'ayant pas eu dessein de les faire imprimer, étoient fort au-dessous de la perfection que l'Auteur leur auroit donné sans cela. De plus, les fautes qui s'y étoient glissées par la négligence ou par l'ignorance des jeunes étudians à qui Ettmuller les avoit dictés, n'aiderent pas à rendre ces Piéces fort parfaites. La premiére édition qu'on en fit parut en 1684. in-4o. sous ce titre :

Michaelis Ettmulleri Philosophiæ ac Medicinæ Doctoris, &c. Chymia rationalis ac experimentalis curiosa, secundum principia recentiorum adornata, variisque ac propriis experimentis tam Chymicis quàm practicis, ut & medicamentis nobilioribus referta, &c. nunquam adhuc publicam lucem visa, jam verò in ordinem redacta, ac boni publici causa edita, curá & sumptibus Joh. Christophori Ausfeldi, Med. Doct. Lugduni Batavorum. 1684. C'est à-dire : *La Chymie raisonnée & expérimentale de Michel Ettmuller, suivant les principes des Modernes, laquelle n'a point encore paru : Ouvrage mis en ordre & en lumiére par les soins & aux frais de Christophle Ausffeld.* A Leyden. 1684.

Pour faire connoître ce qu'il faut penser de cette edition, on rapporte ici ce qu'en dit Schelhammer. Voici ses paroles : La » Chimie d'Etmuller a été donnée au public par un Libraire avi- » de d'argent. L'entreprise est criminelle, vû que cette Chymie » contient des choses que l'Auteur auroit effacées, s'il avoit vécu, » & qui ne peuvent lui faire honneur, de la maniere qu'elles » sont : *Quæ non sine ipsius ignominia nunc publice leguntur.* «

Les heritiers d'Ettmuller, sur le bruit de cette édition, se crûrent obligés d'avertir par un écrit qu'on voit ici, que la Chymie qu'on publioit, étoit indigne d'Ettmuller, & que jamais Ettmuller n'avoit fabriqué pour le public un tel ouvrage. On joint à ce témoignage celui du Journal de Leipsic de 1685. mois de Juillet p. 341. où on lit la même chose. Mais tous ces avertissemens n'empêcherent pas, dit Michel-Ernest Ettmuller, qu'en la même année 1685. il ne parût un autre *Avorton* in-4o. sous le titre suivant.

Medicus Theoria & generali instructus, hoc est, Fundamenta Medicinæ veræ, olim à D. Michaele Ettmullero privatim tradita, lu-

ci nunc primùm donata, & indice duplici ornata. Francofurti, & Lipsiæ sumptibus Michaëlis Guntheri Bibliopolæ Dresdensis. 1685. C'est à dire : *Le Médecin sçavant dans la Theorie & dans la pratique, ou les fondemens de la vraye Médecine, enseignés en particulier par D. Michel Ettmuller, &c. mis à present en lumie pour la premiere fois, & imprimé à Francfort & à Leipsic, aux frais de Michel Ganther.* 1685.

Cette édition contient les institutions de Medecine qu'Ettmuller a dictées en particulier à ses écoliers. Un autre vint aussi-tôt après in-4°. sous le titre de *Michaelis Ettmulleri Philosophiæ, & Med. Doct. &c. Opera omnia Theoretica & Practica, &c. Accedit Chirurgia Medica, pulcherrima methodo omnes affectus externos explicans, &c. ut & methodus consultatoria per variorum casuum exempla docens morborum resolutionem & curationem. Annexi sunt in fine de particularibus quibusdam materiis tractatus ejus singulares. Lugduni.* 1685.

On nous avertit ici qu'en 1683. il en parut à Londres une toute semblable in-4°. mais en nous donnant cet avis, on nous informe en même temps qu'on ne l'a pas vûe.

En 1686. autre edition encore in-4°. intitulée, *Michaëlis Ettmulleri, & c. Opera Pharmaceutico-Chymica, ejus, scilicet Scroderus dilucidatus, &c. Lugduni.* 1686.

En 1689. il en parut une in-fol. beaucoup plus exacte, contenant tous les ouvrages d'Ettmuller, avec une préface de Georges Francus de Franquenau Professeur en Medecine dans l'Université d'Heidelberg. A Francfort sur le Mein, chez Jean David-Zunneri. 1689.

En 1686. on en publia une en deux volumes, que le titre annonçoit être plus ample du double que toutes les autres, & laquelle est comparée ici à l'enfantement des montagnes. Cette édition est de Francfort sur le Mein, chez le même Jean-David Zunneri.

Après avoir rapporté ces éditions, on vient à celle de M. Chauvin Medecin de Lyon, in-fol. laquelle est moins diffuse que les autres, & a paru en 1690. à Lyon, en deux volumes, puis a été renouvellée à Londres en 1701. & à Amsterdam en 1702.

Toutes ces éditions, selon M. Michel-Erneste Ettmuller, sont défectueuses, n'ayant point été faites sur les manuscrits de l'Auteur ; au lieu que celle qu'on nous donne ici, a été faite d'après les papiers mêmes d'Ettmuller & n'offre rien qui ne soit sorti de sa plume; l'Editeur avertit qu'il ne peut pas assûrer que tout ce que renferme cette édition soit écrit d'une maniére à faire juger

qu'Ettmuller eût voulu le rendre public ; mais il dit qu'il le donne pour satisfaire les Sçavans.

Nous souhaitterions pouvoir marquer par des exemples la différence qu'il y a entre cette édition & les autres ; mais l'Editeur n'en rapporte aucun , & la confrontation seroit pour nous d'un trop grand travail.

RECHERCHE CURIEUSE D'ANTIQUITE'S VENUES *d'Italie , de la Grece , d'Egypte , & trouvées à Nimegue , à Sunten , au Château de Wiltenburg proche d'Utrecht , dans le Château de Britten, proche de Leide, & à Tongres. Contenant plusieurs bas reliefs , statues de marbre & de bronze , inscriptions antiques , couloirs , talismans , lampes , cuillers , cuillers lacrimales , phioles lachrymales , urnes , stiles pour écrire , bracelets , Romaines , bagues , cachets, couteau, appellé* Secespita, *phiole appellée* Guttus, *médailles antiques & modernes, poids des Indes, figures Chinoises, en un très-grand nombre d'animaux & de mineraux, drogues curieuses, quatre volumes de plantes des Indes, d'œufs de plus de cent sortes d'animaux & autres curiosités de différentes espéces, que l'on voit dans la Chambre de raretés de la Ville d'Utrecht , sur le nouveau Canal , dans l'*Amonitie-huys *proche de l'Ecole latine , avec sa description : Le tout mis en ordre par* Nicolas Chevalier , *suivant l'Octroi que lui en ont fait Nosseigneurs les Etats de la Province d'Utrecht, & le vénérable Magistrat de cette ville. Enrichie d'un grand nombre de figures en Tailledouce. Par Nicolas Chevalier.* A Utrecht, chez Nicolas Chevalier , Marchand Libraire & Médailliste , où l'on trouve toutes sortes de Médailles modernes à vendre. 1709. in-fol. pag. 16. de description. Planches gravées 36. Médailles gravées 300.

LE Sieur Nicolas Chevalier , Libraire & Médailliste , ayant assemblé diverses curiosités , les a exposées dans un Cabinet qu'il a décoré exprès , & qu'il ouvre aux Curieux , avec la permission des Etats & du Magistrat d'Utrecht. Il donne ici une idée de ce Cabinet , & de ce qu'on y peut voir.

Ce livre est naturellement divisé en deux parties, dont la premiere & la moins importante , présente des raretés qui doivent peut-être beaucoup de leur prix à l'art du Graveur , & qui servent plus à amuser les yeux qu'à éclaircir l'esprit. La seconde partie & la plus importante , contient des Médailles sur lesquelles nous ferons d'abord quelques réflexions pour l'instruction de ceux qui aiment ces sortes de monumens. De trois cens médailles qu'on trouve ici , plusieurs sont fausses. Les bonnes sont assez communes , & dans les unes & les autres , la plûpart des

légendes ſont très-fautives par le peu de ſoin ou par l'ignorance du Graveur. C'eſt une ſuite d'Empereurs depuis Jules Céſar juſqu'à Commode, compoſée de différens métaux & de différentes grandeurs en bronze.

La ſeptiéme médaille, qui eſt de Jules Céſar, avec la légende, VENI, VIDI, VICI, eſt conſtamment fauſſe. C'eſt un trait de la vie de cet Empereur écrite par Suetone, dont on a fait une légende. Les revers extraordinaires de la ſixiéme médaille & de la neuviéme du même Empereur, en font d'abord connoître aux Experts la fauſſeté. Dans la dixiéme, la légende eſt faite à plaiſir, FINIS REIPV RV AERARTI, apparemment pour ÆRARII. En ſorte que l'Auteur de cette fauſſe médaille, a, ce ſemble, voulu dire, *Finis Reipublicæ, ruinæ ærarii.*

La douziéme qui eſt encore une médaille de Jules, a CAESAR AVGVS pour CESAR AVGVR. La treiziéme, du même, à LEVCA, pour L. BVCA.

La dix-ſeptiéme où l'on voit la tête d'Auguſte, & la cent ſeiziéme qui eſt un Galba, ſont toutes deux jointes avec un revers des médailles de Claude, SAECVLARIA SACRA. La dix-huitiéme qui eſt d'Auguſte & la ſoixante-quatorziéme qui eſt de Caligula, ont au revers CONGIARIVM, qui ne ſe trouve point ſur les médailles véritables avant le tems de Neron.

La légende de la vingt-huitiéme eſt toute défigurée. La médaille qui eſt vraie, marque que la conſécration d'Auguſte avoit été faite, CONSENSV SENAT. ET EQ. ORD. P. Q. R. *Conſenſu Senatus & Equeſtris Ordinis, Populique Romani.*

Dans la trente-ſixiéme médaille, qui eſt d'Auguſte, avec le revers ROM. ET AVG. & dans la quarante-quatriéme qui eſt de Tibére, avec la même inſcription, l'on voit que Rome ou le Peuple Romain eſt nommé avant les Empereurs.

Sur la quarante-uniéme il faut lire, ΣΙΔΩΝΟΣ ΘΕΑΣ.

La ſoixante-ſixiéme a un revers de Vitellius, joint avec la tête de Caligula, ce qui en fait voir la fauſſeté. La légende eſt mal repréſentée. SACITAS XVVIR. pour XVVIR SACR. FAC. *Quindecimvir ſacris faciundis.* L'un des quinze qui faiſoient les Sacrifices. Ce revers qui ne convient qu'à Vitellius, eſt encore joint ſur la cent vingtiéme, à une tête de Galba.

La ſoixante-dix-ſeptiéme eſt une des plus eſtimées parmi celles de Caligula : elle repréſente ſes trois ſœurs, filles de Germanicus ; Julia, Druſilla, & Agrippina.

Les Othons qui ſont repréſentés ſur les médailles cent vingt-

quatre, cent vingt-cinq, cent vingt-six &c. avec des inſcriptions latines, ſont autant de médailles fauſſes, de l'aveu de tous les Antiquaires.

Ludi Sæculares, qu'on voit ſur la cent cinquante-uniéme médaille, eſt un revers des médailles de Domitien, qui eſt ici joint avec une médaille de Veſpaſien. Ce fut Domitien qui fit les Jeux Séculaires, & non pas Veſpaſien.

La cent ſoixante-deuxiéme a l'inſcription de la fille de Tite, JVLIA AVGVSTA TITI AVGVSTI F. mais par la mépriſe du Graveur le viſage eſt celui de Tite lui-même.

Le mot LIBERALITAS AVGVSTVS eſt pour AVGVSTA, ſur la médaille cent ſoixante-dix-neuviéme qui eſt de Domitien; mais cette forme d'inſcription ne commence à paroître ſur les médailles véritables, que ſous l'Empereur Adrien, outre que ſur celle-ci un Officier d'armée eſt aſſis avec l'Empereur, ce qui eſt contre toutes les regles.

La cent quatre-vingt-ſeptiéme eſt une médaille de Domitia, femme de l'Empereur Domitien; mais le revers de cette médaille eſt un revers de Vitellius, que nous avons déja rapporté, XVVIR. SACR. FAC. Cet alliage de deux médailles découvre manifeſtement la fauſſeté de celle-ci.

Nous pourrions faire pluſieurs autres obſervations ſur cette ſuite de médailles. Le ſieur Chevalier ſemble ne l'avoir publiée que dans le deſſein d'apprendre à tout le monde combien on a employé d'artifices pour abuſer les Curieux, & qu'on ne peut trop être ſur ſes gardes, pour s'empêcher d'être trompé en ce genre.

Venons à la premiere partie de cet Ouvrage. Elle contient en trente-ſix planches gravées, pluſieurs curioſités, dont l'Auteur, outre ce qu'il en a dit dans ſon titre, a dreſſé une liſte entiere au commencement de ce volume. En voici quelques-unes.

On voit dans la huitiéme planche trois tuiles rondes avec des inſcriptions. La premiere inſcription eſt LEGI PMNE, laquelle ſe lit auſſi ſur la vingt-huitiéme figure de la dixiéme planche II. Il ſemble qu'elle ſignifie en abregé, *Legionis* PRIMIGENIE, avec un E, comme ce mot eſt écrit ſur une médaille de Victorin. Les deux autres inſcriptions de la huitiéme planche, CAT. VAL. F. & EX GER. INF. ſignifient vrai-ſemblablement, *Catulus Valerii filius*, *ex Germania inferiore*. Ces deux inſcriptions ſe voyent encore ſur d'autres tuiles de la dixiéme planche, où l'on trouve celle-ci: LEG. X. G. P. F. qu'on peut expliquer ainſi *Legio decima gemella*

pia Felix. Et selon cette explication, une Légion, *gemella* sera une Légion composée de deux Légions incorporées ensemble. *Pia Felix* peut marquer une Légion de la création de l'Empereur Commode, qui a eu le premier ces deux surnoms *Pius Felix*

Nous n'entrerons dans aucun détail sur le reste de ce volume, ni sur la description que l'Auteur fait du lieu où toutes ces raretés sont exposées aux yeux du Public. Ce que nous avons dit suffira pour apprendre aux Sçavans l'usage qu'ils peuvent faire de ce Recüeil.

SIMONIS PAULLI, D. ARCHIATRI REGII DANICI & Prælati Aathusiensis, Medici consummatissimi, quadripartitum Botanicum, de simplicium medicamentorum facultatibus, ex veterum & recentiorum decretis & observationibus, cum Medicis tum Anatomicis, itemque multis Chymica principia, ac humaniora studia spectantibus, in usus Medicinæ candidatorum, praxin Medicam, Deo benedicente auspiciatorum concinnatum. Additis 1. Purgantium dosibus. 2. Guillelmi Laurembergii Botanotheca, jam verò recens Auctum. 3. Joseph Pitton Tournefort charactere plantarum. q. Commentario de usu & abusu Tabaci & herbæ Thee, atque multiplicis usus gratiâ instructum. 5. Quintuplici Indice Latino, Germanico, Danico, syllabo Authorum & rerum locupletissimo. Curante J. Jac. Fickio, Ph. & Med. D. Francofurti ad Mœnum, apud Georgium Henricum Ochtlingium. Typis Joh. Baverii 1708. C'est-à-dire: *La Botanique de Simon Paulli, premier Médecin du Roi de Danemark Frederic IV. divisée en quatre parties, dans laquelle on trouve les différentes qualités des médicamens simples, suivant les observations des anciens & des modernes, avec plusieurs remarques tirées de la Médecine de l'Anatomie, de la Chymie & des Belles Lettres. Le tout à l'usage de ceux qui se destinent à la pratique de la Médecine, ou à l'étude de la Pharmacie. On y trouve de plus les doses des médicamens purgatifs, avec l'Herbier de Guillaume Lauremberg; nouvelle Édition augmentée des caracteres des plantes de Mr. Tournefort, du Commentaire du même Simon Paulli sur l'abus du tabac & du thée, de trois tables qui renferment les noms des plantes, l'une Latine, l'autre Allemande, & l'autre Danoise; d'un Catalogue des Auteurs dont il est fait mention dans l'Ouvrage & d'une Table génerale des matieres. Par les soins de J. Jacq. Fickius,*

kius, Docteur en Médecine. A Francfort sur le Mein, chez Georges-Henri Ochtlingius; de l'Imprimerie de Jean Baueri. 1708. vol. in-4. pp. 811. sans compter les Tables.

VOici la troisiéme Edition de la Botanique du célebre Simon Paulli mort en 1680. regretté de tous les Sçavans. M. Fickius à qui on doit cette Edition, l'a fort enrichie. Il y a joint les descriptions que Mr. Tournefort a données des plantes dans ses Institutions de Botanique. Ces descriptions sont placées immédiatement après les noms de chaque plante, & afin qu'on ne les confonde pas avec le texte, l'Editeur a eu soin de les marquer par deux petites mains, l'une au commencement, & l'autre à la fin de chaque description. Un autre avantage, c'est qu'on trouve ici le Traité de Simon Paulli sur l'abus du Tabac & du Thée, qui jusques-là avoit été imprimé séparément. Le mémoire des doses des médicamens est plus ample dans cette Edition que dans les autres. Mr. Fickius y a joint en plusieurs endroits le témoignage de Wedelius, & d'Ettmuller. Pour ce qui est de l'Herbier de Lauremberg, c'est une petite instruction sur la maniere de faire des Herbiers, & de conserver les plantes entre des feüilles de papier.

Le Traité du Tabac & du Thée est Curieux & renferme bien des observations considérables. On peut voir l'Extrait de ce Traité dans le second Journal des Sçavans de 1666.

Pour ce qui est de la Botaniqne, c'est un Ouvrage de Simon Paulli, suffisamment connu des Médecins. Il est divisé, comme l'on sçait, en quatre parties, conformément au titre qu'il porte de *Quadripartitum Botanicum.* La premiere comprend les plantes qui fleurissent en Hiver; la seconde, celles qui fleurissent au Printems; la troisiéme, celles qui fleurissent en Eté & la quatriéme, celles qui sont dans leur force en Automne. L'Auteur expose avec beaucoup d'exactitude les qualités de toutes ces plantes. Il rapporte ce que les Anciens & les Modernes en ont écrit, & il mêle parmi toutes ces observations beaucoup d'érudition & de littérature; mais une érudition choisie, qui paroît naître des matieres qu'il traite, & non d'une vaine envie d'étaler du sçavoir.

Les plantes sont rangées dans chaque classe par ordre alphabétique, en sorte que l'on peut regarder cet Ouvrage comme un Dictionnaire de Botanique, à la portée de tout le monde, & pour en donner un ou deux exemples, nous rapporterons ce

qu'on y trouve sur la bétoine & sur le concombre.

La bétoine est une herbe dont la vertu a peu de bornes. Antonius Musa, Médecin d'Auguste, a fait un abregé des propriétés de cette plante, & il se trouve qu'elle est bonne à plus de quarante-sept maladies.

Elle guérit les fractures de la tête, on en applique sur le mal quelques feüilles broyées, & on renouvelle les feüilles de trois en trois jours. La racine est bonne aux douleurs des yeux. On en fait boüillir une médiocre quantité dans un peu d'eau, jusqu'à ce que l'eau soit réduite au tiers, & on moüille les yeux avec cette eau : on a soin aussi d'en broyer quelques feüilles, qu'on applique sur le front & sur les yeux. Le suc de la feüille mis dans l'oreille, est bon pour les douleurs d'oreilles ; si l'on a des éblouissemens, il faut boire le matin à jeun dans quatre verres d'eau un gros de bétoine en poudre, ce breuvage dégage la vûë, en précipitant les humeurs qui la troubloient. Il y a des gens dont les yeux pleurent toujours, ces gens-là n'ont qu'à mâcher de la bétoine le matin.

Les saignemens de nés se guérissent par le reméde suivant : Pilés de la bétoine, ajoûtez-y une pincée de sel, & faites de cela une petite tente que vous mettrez dans le nez, le sang s'arrêtera ; les douleurs de dents, qui trouvent si peu de secours, s'appaisent en se gargarisant la bouche avec du vin ou du vinaigre dans quoi on a fait boüillir de la bétoine. Un gros de cette herbe dans deux verres d'eau qu'on boit le matin, est un excellent secours contre les vomiques du poulmon & contre les étouffemens. Les Phtisiques, & ceux qui crachent du pus, se sentent considérablement soulagés en prenant tous les matins dans un peu de miel trois gros de bétoine en poudre. Dans la toux on en peut mettre jusqu'à deux onces & en prendre pendant huit ou neuf jours, &c.

Simon Paulli continuë de rapporter tout ce qui est dans Antonius Musa sur cette plante, & ensuite, pour confirmer tout ce que ce Médecin a dit de la bétoine, il raconte l'histoire d'un Cavalier, qui après avoir reçû un si grand coup à la tête, que la dure-mere en étoit déchirée dans l'endroit que les Anatomistes nomment la faulx, guérit en peu de semaines par le seul usage de l'emplâtre de bétoine.

Pour ce qui est des concombres, on trouvera ici que les concombres sont froids & humides, & qu'on a beau faire ses efforts pour les corriger avec le poivre, l'huile, le vinaigre,

&c. qu'ils sont toujours mal faisans à l'estomach, & ne manquent guéres de causer des coliques, des diarrhées, des dissenteries, des fiévres, & plusieurs autres maux semblables, qui sont les fruits ordinaires de l'intempérance. On peut regarder le concombre & le melon comme les meres-nourrices des Médecins, & ce n'est pas sans raison, dit Simon Paulli, qu'un riche Médecin de Lion qui avoit gagné beaucoup de bien dans l'exercice de sa Profession, mit au-dessus d'un magnifique bâtiment qu'il avoit fait élever.

Les concombres & les melons
M'ont fait bâtir cette maison.

Les concombres ne sont pas néanmoins mauvais en tout : leur chair blanchit les mains & étant appliquée sur quelque inflammation, elle en éteint le feu : d'ailleurs on sçait que leurs graines sont d'un grand usage dans la Médecine, & qu'on en fait d'excellentes émulsions pour la gravelle, la pleuresie, les fluxions de poitrine, &c.

Nous croyons qu'il est inutile d'extraire d'un livre aussi connu, un plus grand nombre d'exemples, il suffit d'annoncer aux Médecins cette nouvelle Edition & de les assûrer qu'ils l'a trouveront absolument conforme aux promesses du titre.

XXV. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 24. JUIN M. DCCIX.

HISTOIRE GENEALOGIQUE DE LA MAISON *d'Auvergne, justifiée par Chartres, Titres, Histoires anciennes, & autres preuves authentiques. Par M. Baluse.* A Paris, chez Antoine Dezallier, ruë S. Jacques, à la Couronne d'or. 1708. in-fol. 2. vol. I. vol. pag. 541. II. vol. pag. 870.

LEs Ouvrages qui traitent de l'origine des Maisons illustres sont d'une très-grande importance, soit par rapport à ceux qui en descendent, & qui sont interessés à en soûtenir l'éclat & la dignité, soit par rapport aux Etats mêmes où elles sont établies. On exige dans ces Histoires moins d'ornemens que dans les autres; mais en récompense on y veut voir la vérité plus à

découvert, & l'on est content des Auteurs dès qu'on peut s'assurer de leur discernement & de leur fidelité. M. Baluse s'est fait sa réputation sur ces deux points dans ses autres ouvrages; & l'on ne doit pas douter qu'il n'ait fait de son mieux pour la soûtenir dans celui-ci.

Il nous apprend dans sa Préface, qu'il s'y est appliqué pendant long-tems, avec autant d'inclination que de soin; & quand il ne nous en avertiroit pas, il seroit aisé de le comprendre, en jettant seulement les yeux sur l'Ouvrage, où il doit paroître d'autant plus d'exactitude, que M. Baluse s'est toujours attendu qu'on le critiqueroit. Un Auteur dans cette persuasion est sans cesse sur ses gardes, prend ses mesures, & ne néglige nulle précaution.

» Je sçai, dit-il, que mon entreprise est grande, difficile & pé» rilleuse, étant quasi impossible d'écrire sur ces sortes de sujets, » sans s'exposer à la mauvaise humeur des méchans Critiques, » *Qui cuident élever leur nom, blâmant les hommes de renom*, com» me disoit Marot écrivant contre Sagon; lesquels *ne sçachant*, » pour me servir du raisonnement & des paroles de Belleforest, » *sur quoi discourir, ni en quoi employer le tems & le papier, n'ont* » *autre étude que de dénigrer la réputation des grandes & généreuses* » *Maisons, & révoquer en doute leur ancienne Noblesse*. Ce qui ne » m'étonne pourtant pas, & ne m'a pas empêché d'y travailler » avec beaucoup de soin. *Est enim mihi pro fide satis animi*, com» me dit Pline le jeune. Ayant toute ma vie fait profession de » n'écrire rien que de vrai, tout autant que j'ai sçu le connoître, » je me suis senti assez de cœur pour entreprendre un ouvrage » si grand & si périlleux. Ma conscience & ma réputation me » mettent à couvert des insultes de ceux qui croyent se pouvoir » faire un nom dans la République des Lettres, en réfutant les » Ouvrages d'autrui, & principalement les Ouvrages de ceux » qui se sont attirés l'estime & l'approbation du public. « Il a sans doute en vûe, en parlant ainsi, les ouvrages qui ont été imprimés sur la fin du dernier siécle contre la Maison de Boüillon.

M. Baluse donne ensuite une idée de la grandeur de la Maison d'Auvergne. Il remarque entre autres choses, qu'elle s'est alliée quinze fois avec la Maison Royale de France, à laquelle on peut dire qu'elle a même donné deux Reines, ajoûte-t-il, puisqu'outre Jeanne Comtesse d'Auvergne & de Boulogne, femme du Roi Jean, l'on sçait assez que Catherine de Medicis étoit du Sang d'Auvergne par Magdelaine de la Tour sa mere. Il fait

après cela quelques observations sur les trois branches éteintes de la Maison d'Auvergne, & s'arrête enfin à la branche du surnom de la Tour.

Il la fait descendre des anciens Ducs d'Aquitaine, Comtes d'Auvergne. La preuve qu'elle en descend, est divisée en deux parties, dont l'une est générale, & l'autre resulte des titres qui prouvent la *descente* des Seigneurs de la Tour d'un Comte d'Auvergne frere de deux Ducs d'Aquitaine Comtes d'Auvergne, & neveux de Guillaume le Pieux, Fondateur de la célébre Abbaye de Cluny.

La preuve générale qu'il apporte est dans les Lettres du Roi Saint Loüis, qui confirment l'élection de Guillaume de la Tour Prevôt de l'Eglise de Brioude, dans lesquelles il est dit en termes formels, que ce Prevôt descendoit des anciens Ducs d'Aquitaine Comtes d'Auvergne. Cette preuve seule, dit l'Auteur, met l'affaire hors de difficulté. Il trouve encore une autre preuve générale dans une Bulle du Pape Innocent VIII. donnée en faveur d'Antoine de la Tour, lequel le Pape dit être issu, *de nobili Comitum genere ex utroque parente*, c'est-à-dire, des anciens Comtes d'Auvergne du côté paternel, & des Comtes de Beaufort par sa mere. L'Auteur explique ces preuves, & n'oublie rien pour les rendre sensibles.

Les anciens titres qui fournissent l'autre partie de la preuve, marque que Geraud surnommé de la Tour, étoit petit-fils du Comte Acfred, & neveu de Guillaume II. & d'Acfred II. Ducs d'Aquitaine Comtes d'Auvergne. Les principaux de ces titres sont celui de la fondation du Monastere de Saucillanges en Auvergne, qui a été donné au Public il y a long-tems, & dont l'original, ou au moins une copie aussi ancienne que l'original, se trouve encore bien saine & bien entiere dans le Tresor de l'Abbaye de Cluny ; deux titres de l'Eglise de Brioude, dont l'un contient la fondation de l'Eglise de Chanteuges en Auvergne ; & de très-anciens fragmens d'un Cartulaire de Brioude, trouvez dans le Cabinet de feu M. du Bouchet après sa mort. » Mais, » dit M. Baluse, d'autant que le soin que quelques Inconnus qui » se cachent, pour me servir de la pensée de S. Fauste Evêque » de Riez, & fuyent la lumiere comme les serpens, ont pris de » décrier les titres qui sont contenus dans ces fragmens, a peut-» être fait quelque impression sur l'esprit de ceux qui ne les ont » pas vûs.... il faut faire voir qu'encore bien qu'on n'eût pas ces » titres, on a de quoi prouver d'ailleurs que les Seigneurs de la

» Tour d'Auvergne, c'est-à-dire, Messieurs de Boüillon, descendent des anciens Ducs d'Aquitaine Comtes d'Auvergne, » y ayant des preuves équivalentes qui les dédommageroient de » ces titres, s'ils ne les avoient pas. «

Ces preuves se tirent d'un titre de l'Eglise Cathedrale de Vienne, allegué par M. Chorier, qui publia une Histoire abregée du Dauphiné en 1674. & de deux Chartres d'Etienne Evêque d'Auvergne, petit-fils de Bernard I. Comte d'Auvergne, Auteur de la branche de la Tour. M. Baluse, qui découvre une grande conformité entre ces titres & ceux de Brioude, n'oublie pas de faire observer que ces derniers n'ont cependant paru dans le Public que bien du tems après l'impression de l'Ouvrage, & même après la mort de M. Chorier. Il conclut de-là qu'on ne peut alleguer l'objection de faux contre le titre de l'Eglise de Vienne, ni dire qu'il ait été fabriqué pour autoriser les Chartres de Brioude, » à moins, ajoûte-t-il, qu'on veüille dire qu'il est » faux, parce qu'il est favorable à Messieurs de Boüillon; qui » est l'argument dont ces Inconnus se servent contre tous les ti» tres qui prouvent que ces Messieurs sont issus des anciens Ducs » d'Aquitaine Comtes d'Auvergne, en quelque endroit du mon» de que ces Titres se trouvent.

Les réflexions que M. Baluse fait sur le nom de la Tour, & sur la grandeur de la Maison qui le porte, méritent l'attention des Lecteurs. Lors même que les Seigneurs de cette Maison étoient Comtes d'Auvergne & de Boulogne, on les appelloit néanmoins quelquefois simplement Seigneur de la Tour, comme si cette qualité étoit d'une aussi grande distinction que les deux autres. Loüis XI. donna pour épouse Anne de la Tour fille du Comte d'Auvergne & de Boulogne au Prince Alexandre Stuard, pour le consoler de la perte du Royaume d'Ecosse, qu'il prétendoit que son frere lui avoit usurpé. La Reine Catherine de Medicis dit un jour à Henri de la Tour Vicomte de Turenne, pour l'attirer à son parti, qu'il étoit obligé d'affectionner ce qui la regardoit, *ayant cet honneur d'être descendu de la Maison de Boulogne & d'Auvergne comme elle*. Henri II. son mari donnant à François de la Tour III. du nom, Vicomte de Turenne la Charge de Capitaine de cinquante hommes d'armes, dit qu'il la lui donnoit en consideration de son mérite & de ses grandes qualités, & encore en consideration *de la grande proximité de lignage dont il lui attouchoit*. Le Roi François II. son fils, dans des Lettres données à Rheims le 22. Septembre 1559. en faveur

de Beatrix de la Chambre Princesse de Steenhuse & de la Gruthuse, dit, qu'*elle lui atteint de proximité de lignage*, parce qu'elle étoit fille d'Anne de la Tour, sœur de Magdelaine Duchesse d'Urbin, mere de la Reine Catherine de Medicis.

M. Baluse parle des Armoiries des Comtes & des Dauphins d'Auvergne, des Vicomtes de Thierne, & des Seigneurs de la Tour. Les Comtes d'Auvergne prirent le Gonfanon pour Armoiries. Les Dauphins auroient dû aussi l'avoir : mais à l'exemple de ceux de Vienne, ils porterent un Dauphin. Les Vicomtes de Thierne portoient d'or au Lion de gueules. Les anciennes Armoiries de la maison de la Tour d'Auvergne étoient une Tour à laquelle on ajoûta, sous le regne de Philippe de Valois, les Fleurs-de-Lis qui l'accompagnent aujourd'hui. La Tour est maintenant d'argent en champ d'azur, mais elle étoit autrefois de gueules en champ d'argent.

Cette Histoire généalogique est divisée en cinq Livres qui composent le premier volume. Le premier Livre traite des Comtes d'Auvergne, dont quelques-uns ont été Princes & Ducs d'Aquitaine, & renferme ce qui s'est passé depuis Bernard Comte d'Auvergne, de Mâcon & de Châlons, qui mourut l'an 886. jusqu'en l'année 1416. Le second Livre contient les Comtes de Clermont, Dauphins d'Auvergne, depuis l'an 1166. jusqu'à l'an 1436. On voit à la tête de ces Comtes, Dauphin d'Auvergne, Comte de Clermont & de Montferrand. Il est parlé dans le troisiéme Livre, des Seigneurs de S. Ilpise & de Combronde, qui ont vécu depuis 1224. jusqu'en 1439. Robert fils de Robert III. Comte de Clermont & Dauphin d'Auvergne, commença cette branche. Le quatriéme Livre regarde les Seigneurs de la Tour d'Auvergne, puînés des Comtes d'Auvergne, & Ducs de Guyenne, qui ont paru depuis 928. jusqu'en 1501. Le cinquiéme Livre comprend les Seigneurs d'Otliergues, puînés des Seigneurs de la Tour d'Auvergne, devenus Vicomtes de Turenne, Ducs Souverains de Boüillon, & Comtes d'Auvergne, depuis l'an 1315. jusqu'à présent. On trouve dans le quinziéme chapitre de ce Livre un abregé de la vie de Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, Maréchal de France, & Maréchal Général des Camps & Armées du Roi. Outre les vertus militaires qui l'ont égalé aux plus grands Capitaines, il possedoit en un dégré éminent celles qui font l'honnête homme, & celles qui font l'homme Chrétien. On admiroit également en lui » la valeur, la sagesse, la constance, la magnanimité, la douceur, la

» modestie, le désinteressement, l'amour de Dieu & de la Religion, l'amour du prochain, le respect pour les Prélats de l'Eglise, la charité envers les pauvres. « Il nâquit à Sedan le 4. Septembre 1611. & il fut tué d'un coup de canon près de Saspach le 25. Juillet 1675. lorsqu'il publioit hautement, lui qui ne » se vantoit jamais, qu'il forceroit le lendemain le fameux Général Montecuculli à combattre avec désavantage.

M. le Cardinal de Boüillon est simplement nommé dans le chapitre 16. » On trouvera peut-être à redire, observe là-dessus » M. Baluse, que je ne dise rien de M. le Cardinal de Boüillon, » ni des autres Seigneurs de cette Maison qui sont encore vivans. » Mais outre que ceux qui y ont, ou qui y prennent interêt, » m'ont fait connoître par de bonnes raisons, qu'il ne falloit pas » parler des vivans, j'étois assez de cet avis par moi-même, sçachant la maxime de Tacite, qui nous apprend en plus d'un » endroit, qu'il n'est pas de la prudence d'un Historien d'écrire » la vie des Princes vivans. Ceux qui viendront après moi, sçauront bien relever les grandes actions de ceux dont je ne parle » point. Et peut être en laisserai-je quelque chose après moi.

On voit au commencement de chaque Livre la Table généalogique des Seigneurs, qui sont le sujet du Livre ; & dans ces Tables l'Auteur fait remonter chaque branche jusqu'à son origine, c'est-à-dire, jusqu'à Acfred I. du nom, & à Bernard. Il y a aussi au commencement de chaque Livre une vignette qui represente l'événement le plus remarquable dont il soit parlé dans le Livre. Celle qui est à la tête de tout l'Ouvrage, & qui marque toutes les branches de la Maison d'Auvergne, issuës du Comte Acfred & de sa femme Adelinde sœur de Guillaume le Pieux Duc d'Aquitaine & Comte d'Auvergne, est très ingénieuse, & d'un dessein tout particulier. M. Baluse a fait graver tous les monumens qui pouvoient servir à éclaircir & à orner son Ouvrage. Parmi les plus modernes, le Mausolée magnifique que M. le Cardinal de Boüillon a fait faire à Cluny pour sa famille, & celui de M. de Turenne, tiennent les premiers rangs. Le Roi même, ainsi que le remarque l'Auteur, ordonna la pompe funébre de ce grand Homme, & fit célébrer pour lui un Service solemnel dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Denys, où l'on fit porter son corps. Le premier volume est terminé par une Lettre de M. Baluse, imprimée chez Muguet en 1698. *pour servir de réponse à divers écrits qu'on avoit semés dans Paris & à la Cour contre quelques anciens titres qui prouvent que Messieurs de Boüillon d'aujourd'hui*

d'lui descendent en ligne directe & masculine des anciens Ducs de Guyenne & Comtes d'Auvergne. On a joint à cette Lettre le Procès verbal, *contenant l'examen & discussion de ces Titres.*

Le second volume renferme un nombre prodigieux de titres, imprimés tout au long, & rangés suivant leurs dattes, pour servir de preuve à l'Histoire.

THEOLOGIA DOGMATICA ET MORALIS AD USUM Seminarii Catalaunensis. Tomus primus, continens Tractatus, de Deo uno & trino, Angelis, atque mundi visibilis opificio. Tomus tertius, continens Tractatus, de Actibus Humanis, de Vitiis & Peccatis, de Regula morum : de Fide, Spe, & Charitate. Tomus quintus, continens Tractatus de Sacramentis in genere : de Baptismo, de Confirmatione, & de Eucharistia. C'est-à dire : *Theologie Dogmatique & Morale, à l'usage du Seminaire de Châlons. Tome premier, qui contient ces Traités : De Dieu & de la Trinité ; des Anges, & de la Création du monde visible. Tome troisiéme, qui contient ces Traités : Des actions Humaines ; des Vices & des Péchés ; de la Régle des mœurs : de la Foy, de l'Espérance, & de la Charité. Tome cinquiéme, qui contient ces Traités : Des Sacremens en général : du Baptême ; de la Confirmation, & de l'Eucharistie.* A Paris, chez Esprit Billiot, ruë de la Harpe. 3. vol. in-12. I. vol. 1708. pag. 755. sans les Tables des chapitres. II. vol. 1709. pag. 815. sans les Tables des chapitres. III. vol. 1708. pag. 807. sans les Tables des chapitres.

CEs trois volumes sont de M. Habert, Prêtre, Docteur en Theologie de la Maison & Société de Sorbonne. En 1705. lorsqu'il commença à publier sa Theologie, il donna d'abord les Traités, *de Justitia & Jure ; & de virtute Religionis.* Et l'on mit à la tête du volume, *Tomus primus.* L'année d'après il donna les Traités *de Incarnatione, & de Gratia Christi*, & ce volume fût nommé *Tomus secundus.* Nous avons parlé du premier dans le XVI. Journal de 1706. & du second dans le XXXVII. de la même année. Mais comme aujourd'hui l'Auteur veut distribuer sa Theologie selon l'ordre naturel des Traités, nous croyons devoir avertir le public, que les trois volumes dont nous rendons compte presentement, & les deux dont nous avons déja parlé, doivent être rangés dans l'ordre suivant.

Tom. I. *De Deo uno & trino.*
Tom. II. *De Incarnatione & Gratia.*

Tom. III. *De Actibus Humanis, &c.*

Tom. IV. *De Justitia & Jure, &c.*

Tom. V. *De Sacramentis in genere, &c.*

Le sixiéme & dernier Tome que M. Habert promet de donner incessamment, comprendra le Sacrement de Penitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre, & le Mariage: car dans le cinquiéme il a traité du Baptême, de la Confirmation, & de l'Eucharistie. Et ces six volumes feront un corps complet de Theologie.

Il seroit mal-aisé d'en trouver un qui fût aussi court & aussi clair en même tems que l'est celui-ci, ni qui par conséquent convint mieux à la capacité & au loisir des jeunes Ecclesiastiques qu'on éléve dans les Seminaires. Il est disposé en forme de Catechisme, par demandes & par réponses; les demandes sont nettes & intelligibles; les réponses sont précises, & dans leur briéveté conservent toute la clarté que la matiére comporte. Car l'Auteur en divisant exactement toutes les parties d'une question, y répond l'une aprés l'autre, sans rien laisser à quoi il ne tâche de satisfaire. Par exemple, à la page 411. du Tome 3. où il traite des libertés de l'Eglise Gallicane: Voici comme il s'y prend. Question. *Qu'est ce que les libertés de l'Eglise Gallicane?* Réponse. *On peut dire que c'est la liberté de suivre les Canons reçus dans l'Eglise universelle, & les anciennes Coûtumes du Royaume, quelque chose que l'on puisse décerner au contraire.* M. Habert explique ensuite chaque partie de la réponse en cette maniére. On dit premiérement que c'est une *liberté*, & non pas un privilége; parce qu'absolument parlant tout privilége peut, ainsi que toute grace, être révoqué; au lieu qu'on ne sçauroit ôter aux François cette *liberté*. C'est pourquoi ils l'appellent *immunitas*. On dit en second lieu, que c'est *la liberté de suivre les anciens Canons de l'Eglise universelle*. Et par ces paroles on veut dire que l'on ne fait pas consister cette *liberté* à faire tout ce qu'on juge à propos; mais qu'on la fait consister dans un ferme attachement à ce que l'Eglise universelle a établi, que l'on regarde comme établi par le S. Esprit même, qui préside aux décisions de l'Eglise universelle. On y joint *les anciennes Coûtumes du Royaume*; parce que les anciens Canons n'ayant pas reglé tous les cas particuliers, l'Eglise Gallicane de toute ancienneté a admis certaines régles, qui ont paru conformes au génie & aux mœurs de la Nation. Or, comme les loüables Coûtumes ne se peuvent changer, sans que le bien commun en souffre, & que la tran-

quillité publique ne soit troublée par ce changement, l'Eglise Gallicane veille avec soin à la conservation de ses anciens usages. Et par ces mots, *Quelque chose que l'on puisse décerner au contraire*, les François, ajoûte-t-il, font une profession publique de rejetter non toute sorte de nouvelles Loix ou de nouveaux Decrets, mais uniquement ce qui donne atteinte à leurs *libertés*. M. Habert donne ensuite une idée exacte des points principaux qui constituent les libertés : & il en traite assez pour mettre un jeune homme sur les voyes ; & pour lui donner envie de lire les Ecrivains qui ont traité exprès cette importante matiére.

Voilà ce que nous avons choisi pour faire connoître la méthode de l'Auteur, parce que ce sujet est plus à la portée de tous ceux qui lisent nos Journaux, que les autres points de Theologie qui sont expliqués dans ces trois volumes.

EXERCITATIONES PHYSICO-MEDICÆ CIRCA RES fere omnes non naturales ad valetudinem spectantes. Regiæ Celsitudini Ferdinandi Magni Principis Etruriæ dicatæ, ab Jo. Antonio Terenzoni, in Alma Universitate Pisana Medicinæ Theoricæ Professor. Lucæ. 1708. ex Typographia Peregrini Trediani. C'est-à-dire : *Dissertations sur diverses matieres de Physique & de Medecine, concernant les choses non naturelles qui regardent la santé, &c. Par Jean-Antoine Terenzoni, Professeur en Medecine dans l'Université de Pise*. A Luques. 1708. de l'Imprimerie de Peregrin Tridiani. vol. in-4°. pag. 149.

ON trouve ici douze Dissertations touchant les choses non naturelles. Les Medecins appellent de ce nom les choses extérieures dont la vie de l'homme a besoin, comme l'air & les alimens, l'exercice & le repos. Les trois premiéres Dissertations sont sur les qualités de l'air par rapport à la santé ; les quatre suivantes, sur les alimens ; la huitiéme, la neuviéme, & la dixiéme, sur l'exercice & le repos ; la onziéme, sur le danger de la trop grande inanition ; & la derniére, sur les bons & les mauvais effets de la veille.

Des quatre Dissertations qui regardent les alimens, il y en a une sur les avantages qu'il faut attendre de l'eau, & une autre sur les maux qu'il faut craindre du vin ; nous nous arrêterons à ces deux dernieres.

L'Auteur pour entrer d'abord en matiére au sujet de l'eau, commence par expliquer ce que c'est que la soif. La soif, dit-il, selon le témoignage des Sçavans, vient d'une séchéresse de la

bouche, de la gorge, de l'ésophage, & du ventricule, produite par des sels acres qui se rencontrent en abondance dans ces organes. Ce principe le conduit naturellement à l'éloge de l'eau, dont l'effet le plus sensible est de remédier à cette sécheresse; premiérement, en humectant le palais, l'ésophage, & la tunique interne du ventricule; secondement, en affoiblissant les sels qu'elle dissout. Un avantage considérable qui résulte de celui-là, c'est que ces sels étant dissous, pénétrent avec plus de facilité les alimens, ce qui contribuë à la digestion de la nourriture, & en même tems à la distribution du chyle: car enfin, remarque-t-il, tout ce qui se passe dans le corps, se fait par l'action mutuelle des liquides & des solides; & si les fluides ne concouroient avec les solides, il faudroit que la machine perît. Sur cela il prie les Lecteurs de considérer la sagesse de la Nature, qui a eu soin de faire un si grand amas de lymphe dans le corps humain: c'est que cette lymphe, dit-il, est le vehicule & du chyle, & du sang, & du suc nerveux, enfin de toutes les humeurs généralement, soit pour les porter aux parties, comme leur nourriture, soit pour les chasser dehors, comme des excrémens. Les solides outre cela ont besoin d'une certaine souplesse & d'un certain ressort pour pousser les sucs qu'ils renferment: or sans le secours de l'eau les solides à sec demeureroient comme immobiles, sans pouvoir faire leurs systoles, & leurs diastoles. Il ne faut donc pas s'étonner après cela si la Nature a mis tant d'eaux dans nos corps; c'est dans l'eau, selon cet Auteur, que réside la principale cause de toutes les fonctions du corps; c'est par le moyen de l'eau que se font les coctions, les dépurations, les filtrations. Il distile de toutes les parties du corps, comme une pluye abondante qui sert d'un côté à entretenir la souplesse des organes, & de l'autre, à pénétrer toutes les matiéres qui doivent se fondre. Le cerveau est rempli d'une infinité de vaisseaux lymphatiques qui en arrosent toute la substance, & qui se distribuent à toutes les parties d'alentour, comme l'a fait voir l'illustre M. Vasalva en parlant de l'oreille.

Les nerfs de la peau trouvent entre l'épiderme & la peau une lymphe abondante qui les arrose; le cœur nage dans l'eau du péricarde, les reins reçoivent une serosité qui y aborde continuellement; le foye, la rate sont tout humectés d'eau, aussi-bien que les poumons, & la moëlle de l'épine; les os mêmes renferment dans leurs cavités une substance aqueuse. Or cette eau qu'on remarque dans toutes les partiesd u corps, & qui y est si né-

cessaire, se dissipe sans cesse. Il faut donc avoir soin de la réparer, & cela prouve les grands avantages qu'il faut attendre de l'usage modéré de l'eau. L'Auteur fait voir comme l'eau se mêlant avec le sang, & le délayant, en entretient la fluidité; comme elle sert à détremper la bile, le suc pancréatique, & à chasser dehors les sels trop piquans qui pourroient altérer les fonctions du corps.

Il examine ici d'où vient la fluidité de l'eau: il en trouve la cause dans des corpuscules de feu qu'elle renferme; en sorte que lorsque ces corpuscules viennent à s'échapper, comme il arrive lorsqu'il fait froid, elle devient dure. Il explique par la même raison la fluidité du sang, & il remarque que l'eau étant ainsi remplie de particules de feu qui la rendent coulante & capable de pénétrer les corps, elle doit beaucoup contribuer aux différens mêlanges des principes du sang: mais il observe en même tems qu'il ne faut pas sous ce prétexte conseiller à tout le monde de boire beaucoup d'eau, & qu'il y a des personnes qui ne s'en accommodent pas. Ceux, par exemple, qui ont les parties solides trop lâches; ceux qui n'ont pas de serosités dans les interstices des fibres, ne peuvent que se sentir incommodés du grand usage de l'eau. Les corps, ajoute-t-il, qui sont d'une tissure lâche, & où le feu & le sel abondent, ne peuvent non plus se bien trouver du fréquent usage de l'eau. Voici la raison qu'il en apporte: C'est, dit-il, que l'eau se chargeant de ces particules de feu & de sel, en devient plus pénétrante, & se faisant jour plus facilement dans les viscéres, où elle trouve encore de nouvelles particules de feu & de sel, elle les entraîne de telle maniére avec elle, qu'elle ronge les endroits par où elle passe, & en enléve non-seulement les sucs inutiles, mais les plus nécessaires; ce qui ne peut être que fort dangereux à tout le corps. Quelquefois ce n'est pas l'eau en général, mais certaines eaux, qu'on doit accuser de ce mauvais effet. Alors, dit l'Auteur, c'est au Médecin de bien examiner la nature de l'eau que boivent ceux qui se mettent entre les mains: c'est tantôt de la faire évaporer, tantôt de la distiller, pour voir si les sels qui y dominent, tiennent ou du nitre, ou du vitriol; ou du souphre, ou du plomb; ou du fer, ou du cuivre, &c. Et quand il a découvert par où cette eau péche, c'est de la changer contre une autre qui soit plus convenable. M. Terenzoni finit sa Dissertation, en marquant qu'il arrive souvent qu'un peu d'eau buë après le repas, aide à la digestion; & pour prévenir l'objection qu'on a coûtu-

me de faire, que l'eau ne peut alors que relâcher les fibres de l'estomac ; il avertit que Galien déclare avoir guéri avec de l'eau à la glace un grand nombre de malades qui ne se plaignoient d'autre chose que d'un estomac foible & debile.

La Dissertation sur le vin est fort courte, & en voici le précis en deux mots. L'Auteur commence par remarquer que le vin a beaucoup d'action, *Impetum habet multum* ; ce qu'il appuye du témoignage de Plutarque, *de valetudine*, & de l'expérience qui le fait voir assez clairement en Automne, quand on fait le vin. De là il conclut que les principes qui dominent dans le vin, tiennent du sel & du feu. Il explique par ce moyen les divers changemens qui arrivent au vin, & fait voir l'impression fâcheuse que cette liqueur doit faire sur les organes du corps, quand elle est prise en trop grande quantité, & en même tems les biens qu'on en doit attendre quand on en use modérément. Le vin pris avec modération contribue à toutes les fonctions du corps. Le sel & le feu contenus dans ce breuvage, hâtent le cours des humeurs trop lentes, augmentent le ressort des parties solides, réveillent les esprits. Ce qui fait que le vin, mais toujours modérément pris, convient aux Vieillards, & à toutes les personnes qui n'ont point trop de feu. L'Auteur, après diverses réflexions sur ce sujet, expose les maux que produit l'excès du vin dans toutes sortes de tempéramens. Et pour faire mieux concevoir ce qu'il pense là-dessus, il compare le corps d'une personne qui boit trop de vin, à un linge qui est toûjours auprès du feu, ou qui trempe toujours dans du vin. Voyez, dit-il, si ce linge se conservera autant qu'un autre qui trempera dans de l'eau ? &c. Il finit en exhortant à ne boire de vin qu'autant qu'il en faut pour entretenir la force de la jeunesse, ou pour réparer les débris de la vieillesse. Il remarque que cette loy a été connuë de tous les Sages ; mais il trouve que Platon l'a renfermée dans des bornes trop étroites, lorsqu'il a dit qu'il ne voudroit accorder l'usage du vin que lorsque la maladie ou quelque travail du corps le demanderoit.

D. GOTHOFREDI BARTHII JUR. PRACT. LIPS. Dissertationum Juris Quadriga. 1. De Convicto non confesso. 2. De Successione fœminarum in feudis, earumque exclusione per masculos. 3. De Negatione contractuum unilateralium. 4. De Anticipatione. Francofurti & Lipsiæ. 1708. C'est-à-dire : *Quatre Dissertations de Droit par Godefroy Barthius Ju-*

risconsulte de Lipsic. Il est traité dans la premiere, d'un coupable convaincu, mais qui n'avoüe pas. Dans la seconde, de la succession des femmes dans les Fiefs, & de la préférence des mâles. Dans la troisiéme, des Contrats qui n'obligent qu'une seule partie. Et dans la quatriéme, des Anticipations. A Francfort & à Lipsic. 1708. in-4°. pag. 247.

ON trouve ici sous le titre de Dissertations, quelques propositions courtes & peu détaillées sur quatre différens sujets, dont le premier est une explication des preuves nécessaires pour convaincre un Accusé du crime qu'il nie.

Il y a trois sortes de preuves en matiere criminelle: la preuve par titres, la preuve par témoins, & la preuve par indices; mais la Loi derniere, au Code *de Probationibus*, d'où cette division est tirée, dit formellement, qu'il faut que ce soient des titres sans contredits, des témoins sans reproche, & des indices indubitables & plus clairs que le jour: *Sciant cuncti accusatores eam se rem deferre in publicam notionem debere quæ instructa sit apertissimis documentis, vel munita idoneis testibus, vel indiciis ad probationem indubitatis, & luce clarioribus expedita.*

L'Auteur observe qu'en cette matiere il y a deux choses qui doivent toujours être certaines. 1°. Que le crime a été commis. 2°. Qu'il a été commis par l'accusé. Dans l'homicide, par exemple, il doit être d'abord constant qu'il y a un homme mort, c'est ce qu'on appelle le corps du délit; & ensuite, que c'est un tel qui l'a tué. Tout le monde convient assez de ces maximes; mais la différence des esprits en fait faire différentes explications. Les preuves ne s'offrent pas aux yeux de tous les Juges dans le même degré de certitude; ce qui paroît suffisant à l'un pour la condamnation d'un accusé, ne le paroît pas à l'autre. La persuasion est une disposition intérieure qui dépend de l'impression plus ou moins forte que les circonstances font en nous.

On parle ici de l'autorité que doivent avoir certains indices qu'on appelle des demi-preuves. Ce mot a paru bizarre à plusieurs Auteurs d'un grand poids, qui ont crû que la vérité étoit indivisible, & que comme il n'y avoit point de demi-vérité, il n'y avoit point aussi de demi-preuve Ce qui est vrai, selon eux, l'est entierement; & ce qui ne l'est qu'à demi, ne l'est point du tout. On a beau leur dire qu'il y a de certains cas où la vérité quoiqu'enveloppée, est néanmoins entrevûë, ils répondent que voir une chose enveloppée, c'est voir l'enveloppe, & non pas la cho-

se ; & qu'il faut toujours ou qu'on soit sûr d'avoir découvert la vérité, ou qu'on le soupçonne. Au premier cas, c'est une preuve ; au second, c'est un soupçon & une conjecture seulement.

Cette dispute ne roule après tout que sur une pure question de nom. Car ce que les uns appellent conjecture, soupçon, présomption, indice, est nommé demi-preuve par les autres. Mais une question plus importante est celle de sçavoir si un Juge peut proportionner les peines au degré de clarté qu'il croit appercevoir dans les preuves, & s'il est en droit d'imposer, pour ainsi dire, une demi-peine à un accusé qui n'est qu'à demi convaincu. La Jurisprudence la plus ancienne, & peut-être aussi la plus sûre, rejette cette dispensation arbitraire des peines, qui abandonne l'innocence à la discretion d'un Juge, & aux erreurs de son esprit. La peine est prononcée d'avance par la Loi contre ceux qui commettent un tel crime. La fonction du Juge n'est plus que d'examiner si l'accusé en est coupable, & dans cet examen il ne doit recevoir que les preuves que la Loi exige pour la conviction : de sorte que si après de semblables précautions l'accusé paroît convaincu, il faut qu'il subisse la peine dans son étenduë, & il n'appartient pas aux Juges de la modérer. Si au contraire la conviction n'est pas entiere contre lui, on ne peut pas dire qu'il soit coupable, & il faut le renvoyer absous, parce que la peine la plus légere est toujours trop grande pour un homme qui est peut-être innocent.

Malgré des raisons si plausibles, notre Auteur paroît être dans le goût de cette Jurisprudence dangereuse qui régle la mesure des peines sur celle des preuves. Il finit cette premiere Dissertation par quelques observations fort courtes sur les bons & les mauvais effets de la torture, dont on a introduit l'usage dans les Tribunaux, pour parvenir à la découverte de la vérité.

La seconde Dissertation concerne les Fiefs féminins. L'Auteur explique à cette occasion l'origine générale des Fiefs ; & par cette origine, qu'il tire du service militaire qu'on rendoit aux Grands, & dont les femmes n'étoient pas capables, il fait voir que de droit commun les Fiefs n'appartiennent qu'aux mâles, & que s'il y a des femmes qui en possédent, c'est par une exception du Droit commun, & en vertu seulement de l'investiture, qui les y appelle. Il croit même quecette condition, quelque expresse qu'on la suppose, n'empêche pas que les mâles, toutes les fois qu'il y en a, ne soient préférés, & que c'est beau-

coup

coup faire pour les femmes que de les admettre à leur défaut dans la succession de ces sortes de biens.

La troisiéme Dissertation est sur les Contrats qui n'obligent qu'une seule partie, & que l'Auteur appelle, *Unilaterales*. Les Jurisconsultes tiennent communément, qu'il y a des Contrats qui engagent plusieurs personnes, & qu'ils appellent, *Sinalagmatiques*; & d'autres qui n'en engagent qu'une seule. L'Auteur examine s'il est vrai qu'il y a ait des Contrats de cette derniere espéce, & il soûtient qu'il n'y en a point, parce que la donation, qui est le premier Acte qu'on donne pour exemple en pareil cas, impose des loix au Donataire comme au Donateur; il faut que le Donataire accepte la donation. Cette Loi paroît d'abord assez douce, mais il y a quelquefois des charges qui la rendent onéreuse; & outre les conditions particulieres que le Donateur peut attacher, comme il lui plaît, à sa libéralité, il y en a de générales dont le Donataire est tenu sans convention; telle est l'obligation de nourrir le Donateur indigent, & de n'être pas ingrat à son égard: car l'ingratitude poussée à un certain point, est mise au rang des moyens qui annullent une donation. Et comme tous les autres Actes engagent toujours à quelque chose les parties qui y ont intérêt, l'Auteur conclut qu'on ne peut pas dire qu'il y ait des Actes qui n'obligent que d'un côté.

La derniere Dissertation de cet ouvrage est sur l'Anticipation. On appelle ainsi l'action par laquelle on veut faire, ou exiger quelque chose avant le tems. L'Auteur observe qu'il y a des anticipations permises, & d'autres qui ne le sont pas. Il est permis à un débiteur de s'acquitter, sans attendre que le terme prescrit pour le payement soit échû, parce que ce terme n'a été mis que pour lui, & que chacun peut renoncer à ce qui a été introduit en sa faveur; mais le créancier ne peut exiger avant le tems ni le principal, ni les intérêts de la somme qu'il lui est dûë, parce qu'en général le terme des payemens est toujours en faveur des débiteurs, non pas des créanciers. Nous n'ajoûterons autre chose à cette remarque, sinon qu'en parlant de l'argent prêté, il traite des intérêts, & que sur cette matiere il paroit être d'une morale fort commode.

JO. MARIÆ LANCISII, INTIMI CUBICULARII ET Archiatri Pontificii, de subitaneis mortibus libri duo, juxta Exemplar excusum Romæ, sumptibus Jo. Friderici Gleditsch, Bibliopolæ Lipsiensis. 1709. C'est-à-dire: *Traité des*

morts subites, par M. Lancisi premier Médecin du Pape. Imprimé sur l'Edition de Rome, à Leipsic. vol. in-12. pag. 313.

NOus avons parlé du Traité des morts subites imprimé à Rome in-4°. dans le Supplément du Journal du mois de Février 1709. L'Edition nouvelle que voici du même livre, est in-12. imprimée à Leipsic. Elle ne contient rien de plus que celle de Rome.

XXVI. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 1. Juillet M. DCCIX.

COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS *les livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Par le R. P. D. Augustin Calmet, Religieux Benédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe. L'Exode & le Lévitique.* A Paris, chez Pierre Emery, Quay des Augustins. 1708. in-4°. L'Exode, pag. 529. Le Lévitique, pag. 314. sans compter les Tables & les Préfaces.

DAns le 50. Journal de 1707. nous avons donné une idée du plan ques les PP. Bénédictins se sont formé sur cet ouvrage. Nous avons remarqué que leur dessein étoit de donner le texte Latin avec la traduction Françoise suivi d'un Commentaire François, débarassé autant qu'il a été possible, de citations de langues étrangeres, & de termes de Grammaire. On a suivi cette méthode dans l'Exode & dans le Lévitique, qui composent ce second volume.

On trouve une Préface à la tête de chacun de ces deux livres de l'Ecriture. Dans celle qui précéde l'Exode, outre un abregé de l'histoire de ce livre, on agite » *la fameuse question : sçavoir si » les Loix des Juifs sont imitées de celles des Egyptiens, ou si au contraire, les Egyptiens les ont imitées de celles des Hébreux.* « Avant que de resoudre la difficulté, le Pere Calmet divise les Loix des Juifs en trois classes : en Loix morales, en Loix judicielles, & en Loix cérémonielles. » Les premieres, dit-il, sont toutes fondées sur la raison & sur l'idée générale du bien & de l'ordre... » & comme ces notions sont communes à tous les hommes... » est-il étrange que des peuples très-éloignés & très-opposés » d'inclination & d'intérêt, se rencontrent dans les mêmes sen-

» timens sur les devoirs généraux envers la Divinité & envers le » prochain ? « Il se sert de la même réponse à l'égard des Loix judicielles ; mais il divise les cérémonielles en générales & en particulieres.

Il ne paroît pas fort surprenant, dit le P. Calmet, que des Legislateurs qui peuvent avoir eu les mêmes vûës dans le dessein de former une Religion, ayent ordonné des fêtes, des assemblées, & d'autres cérémonies générales qui ont de la conformité entre elles ; mais il prétend qu'on doit raisonner autrement sur la forme, la hauteur, la matiere des Autels, sur les qualités des victimes, & sur les autres cérémonies particulieres. Comme il suppose que ces Réglemens & ces Loix n'ont point d'autres raisons de leur établissement que la volonté de ceux qui les ont établies ; « il semble qu'on peut conclure, dit-il, que dans les cé» rémonies qui sont semblables entre-elles, ce sont les Hébreux » qui les ont prises des Egyptiens, & non pas les Egyptiens qui » les ayent imitées des Hébreux. Il en faut néanmoins excepter » quelques-unes qui étoient en usage parmi les Hébreux avant » qu'ils descendissent en Egypte, par exemple, la circoncision, » que les Egyptiens n'ont pû imiter que des Hébreux. «

Cette Préface est suivie de trois Dissertations. La premiere, est sur les Miracles. On y réfute le Systême de Spinosa, & on établit la possibilité des miracles sur les principes de S. Augustin & de S. Thomas, & on prétend que les prodiges qui se font par le secours du Démon ou de l'art magique, ne sont pas de véritables miracles. La seconde, sur le Passage de la mer rouge ; & la 3e. sur la Poësie des Hébreux.

Seconde Dissertation, sur le Passage de la mer rouge. Le P. Calmet combat d'abord les sentimens des Auteurs qui par leurs explications ont cherché à diminuer la grandeur de ce miracle. L'Auteur réfute toutes ces explications, & prétend qu'il faut s'en tenir à ce que l'Ecriture nous en dit. Il fixe ce passage environ à huit lieuës de la pointe de cette mer. Il tâche de trouver l'endroit où étoit situé Beelsephon dont Moyse seul a parlé. Le P. Calmet croit qu'il étoit près de Clysma, où l'on voyoit encore dans le sixiéme siécle, selon quelques Auteurs de ce tems-là, les débris des chariots de l'armée de Pharaon, & l'impression que que les roües avoient faites sur la terre. L'Auteur ne rejette pas tout-à-fait ce sentiment. Il dit que cette terre a une vertu pétrifiante, & comme on y a vû des arbres & des corps humains pétrifiés en peu de tems, rien n'empêche, selon lui, que les débris de ces chariots ne l'ayent été aussi.

Troisiéme Dissertation sur la Poësie des Hébreux. Le P. Calmet avouë d'abord que nous ne connoissons point les régles de cette Poësie. Cependant il ne laisse pas de dire ce qu'il en pense; mais avant que d'établir son sentiment, il rapporte les différentes opinions de ceux qui ont écrit sur cette matiere, & il tâche d'en marquer les inconvéniens. Il admet de deux sortes de Poësie, la naturelle & l'artificielle. Il fait consister la premiere dans des expressions fortes, élevées, vives, & énergiques; & la seconde dans un arrangement étudié de ces expressions. Il croit que les Hébreux n'ont jamais connu d'autre Poësie que la Poësie naturelle. Il en découvre les débris dans les paroles que Lamech dit à ses deux femmes; dans les bénédictions que Noë donna à Sem & à Japhet, & dans celles que Jacob donna à ses enfans. Il prétend que ce style n'a jamais changé, & qu'il est toûjours le même dans les ouvrages de David, dans ceux d'Isaïe, de Jeremie, & des autres Auteurs Sacrés; ce qui ne seroit pas, si la Poësie des Hébreux étoit artificielle: car les Poëtes, dit-il, changent souvent de régles & de méthode: Voici une des raisons qu'il apporte pour appuyer son sentiment.

» La plupart des Cantiques ont été faits sur le champ, & pro» duits par un enthousiasme divin & surnaturel. Or une piéce de » Poësie artificielle ne se peut faire promptement, ni sans medita» tion; & l'inspiration ou l'enthousiasme ne donnent pas le temps » pour réflechir sur les régles de l'art. Les Poëtes ordinaires ont » besoin, pour composer, d'un certain feu d'imagination, qu'ils » appellent verve; mais ce feu & ces mouvemens ne fournissent » ordinairement que les pensées & les traits, c'est l'art qui range » les paroles, & cet arrangement se fait à loisir. Mais dans les » Ecrivains Sacrés nous ne remarquons pas ce loisir & cette étu» de, ils parlent tout d'un coup, & au milieu du tumulte.... » Les Cantiques dont nous parlons sont souvent composés par » des femmes, ou par des hommes qui n'ont aucune étude, & » dont la langue a servi simplement d'organe à l'esprit saint. Di» ra-t'on que tout-à-coup ces personnes sont devenuës Poëtes, » & qu'elles nous ont donné les Poëmes en rimes, ou selon les » régles de l'Art Poëtique?

Dans la Préface qui précéde l'explication du Levitique, l'Auteur expose les raisons pourquoi Dieu avoit chargé son peuple d'un si grand nombre de pratiques extérieures, & pourquoi il dit en quelques endroits, qu'il ne leur demande pas des sacrifices. Le P. Calmet fait voir par les Prophêtes, que Dieu n'agréoit

les offrandes des Hébreux que lorsqu'elles étoient accompagnées du sacrifice du cœur. Il découvre ensuite l'imperfection de la Loi ancienne ; il n'oublie pas ce qu'elle avoit de bon, & il dit qu'elle n'étoit qu'une disposition à l'Evangile.

On trouve ensuite deux Dissertations, dont la premiere est sur la Lepre, & la seconde sur l'Idole de Moloch Dieu des Ammonites.

Dans la premiere Dissertation, l'Auteur recherche avec soin la nature, la cause & les effets de la lépre. Après avoir rapporté les differens sentimens de ceux qui ont écrit touchant cette maladie, le Pere Calmet dit qu'il y en a de deux sortes : la lepre pure, & la lépre invétérée, que les Grecs appellent *Elephantiasis.* Il rapporte ensuite les effets de l'une & de l'autre ; il fait à cette occasion la peinture d'un homme atttaqué de cette maladie. Cette peinture est affreuse. De-là il passe à la cause de cette maladie ; il rejette le sentiment de ceux qui croyent que la lépre est causée par un sang mélancolique, abondant, visqueux, acre, qui demeurant sous la peau & sous les chairs, les ronge, & y cause de fréquentes démangeaisons. Il prétend qu'on est lépreux avant que le sang soit corrompu. La facilité avec laquelle cette maladie se communique, en est une preuve, selon lui. Il dit qu'on peut fort bien gagner cette maladie sans avoir le sang corrompu ; mais dès qu'on en est attaqué, le sang ne tarde guéres à se corrompre. Il attribuë donc la cause de la lepre à de petits vers imperceptibles, qui se glissent entre cuir & chair, & qui rongeant l'epiderme, la cuticule, & les extrémités des nerfs, causent les démangeaisons, les inflammations, & les autres symptômes de la lepre.

Seconde Dissertation. Le Pere Calmet prétend que Baal, Moloch & Melchom étoient la même Divinité, & il croit que cette Divinité a été adorée par les Juifs dès le temps même qu'ils demeuroient en Egypte. Ce Dieu étoit representé sous une figure d'homme qui avoit la tête d'un veau. Il portoit une couronne d'or sur sa tête, & selon lui, celle que David rapporta après avoir vaincu Hanon Roi des Ammomites, étoit la couronne de ce Dieu (2. Reg. 12.) L'Auteur n'a rien décidé sur le culte que les Juifs rendoient à cette Divinité, il convient qu'on lui consacroit des enfans par le feu ; mais il ne dit pas de quelle maniére cette consécration se faisoit, il se contente de rapporter les différentes opinions des Auteurs sur cette matiere.

L. SALOMONIS DEYLINGII OBSERVATIONUM SAcrarum pars prima, in qua multa Scripturæ vet. ac novi Testamenti dubia vexata solvuntur, loca difficiliora ex antiquitate & variæ doctrinæ apparatu, illustrantur, atque ab audaci recentiorum Criticorum depravatione, sigillatim H. Grotii, B. Spinosæ, R. Simonii, P. D. Huetii, Jo. Clerici, aliorumque solidè vindicantur. Appendicis loco accessit Oratio de ingenio Israelitarum Ægyptiacorum, contra Atheos ac nonnullos in Anglia Theoristas. Lipsiæ, sumptibus Hæredum Frid. Lanckischii, anno 1708. C'est-à-dire : *Observations Sacrées de L. Salomon Deylings Premiere Partie, &c. On y a joint un Discours contre les Athées, & contre quelques Spéculatifs d'Angleterre, dans lequel on recherche quel étoit le génie des Israëlites pendant leur sejour en Egypte.* A Lipsic, aux dépens des Heritiers de Frid. Lanchisch. 1708. in-4. pag. 234.

LEs Observations Sacrées de M. Deyling doivent leur naissance aux Leçons qu'il faisoit, il y a quelques années, dans l'Université de Wirtemberg, sur la Méthode d'expliquer l'Ecriture Sainte. Comme il est persuadé que les exemples sont beaucoup plus instructifs que les préceptes, sur-tout pour les jeunes gens, il avoit soin alors de choisir dans la Bible les passages les plus difficiles, qu'il leur interprétoit à sa maniere. Il a fait depuis ce temps-là de nouvelles réflexions sur ces mêmes passages, & il a examiné ce qu'en ont pensé les Interprétes les plus modernes; adoptant leurs sentimens, & les confirmant par de nouvelles raisons, lorsqu'ils lui ont paru conformes à la vérité; les réfutant au contraire, lorsqu'il les a trouvés trop hardis & moins propres à éclaircir l'Ecriture, qu'à en diminuer l'autorité. Il range parmi ces Critiques trop audacieux, des Auteurs qu'on auroit grand tort de regarder tous de même œil; tels sont *Grotius*, *Spinosa*, M. *Simon*, M. *Huet* ancien Evêque d'Avranches, M. *le Clerc* & quelques autres. M. Deyling ne nous donne ici qu'une cinquantaine d'Observations, par lesquelles il veut seulement pressentir le goût du Public. L'approbation des Sçavans le déterminera dans la suite à nous faire part de ce qui lui reste en ce genre, & à continuer ses recherches pour fournir à de nouveaux Recueils. Nous allons indiquer en peu de mots les sujets des cinquante Observations qui composent ce volume, & dont les vingt-cinq premieres roulent sur l'Ancien Testament, & les vingt-cinq autres sur le Nouveau; après quoi nous entrerons dans un détail plus particulier, sur quel-

ques-unes de celles qui nous ont semblé les plus curieuses & les plus intéressantes.

On fait voir dans la I. Observation, contre l'opinion de *Pierre Petit* Medecin, & celle de *Spinosa*, que le don de Prophétie, chez les Juifs, n'étoit point un effet de certaines qualités corporelles, telles que la complexion mélancolique, &c. On tâche de prouver dans la II. contre *la Peyrere*, *Hobbes*, *Spinosa*, & M. *Simon*, que Moïse est véritablement Auteur de tout le Pentateuque. Dans la III. on montre, que le verbe Hebreu *Bara* signifie proprement *créer quelque chose de rien*, contre les prétentions de M. *le Clerc*, de M. *Simon*, & de quelques autres. On soûtient, dans la IV. contre les Spéculatifs, & en particulier contre *Thomas Burnet*, Que la vicissitude des Saisons n'est point une suite du changement arrivé à la situation de la terre après le Déluge. On assure, dans la V. Que l'Arc-en-Ciel paroissoit avant le Déluge; & dans la VI. Que le nom *Dan*, attribué au lieu jusqu'où Abraham poursuivit les ennemis, qui emmenoient Loth captif, n'est point un mot qu'on ait inséré après coup dans le texte de la Genese. On recherche, dans la VII. l'origine & la véritable signification des deux mots Hébreux *El Schaddaï*, & on les traduit par *Deus jaculator*, *Dieu foudroyant*. Dans la VIII. on examine comment il est possible que Sara, quoiqu'âgée de quatre-vingt dix ans, ait pû donner de l'amour au Roi Abimélech.

On prétend dans la IX. Observation que c'est à tort qu'on a confondu *Job* avec *Jobab*, dont fait mention *la Genese* (XXXVI. 33.) Dans la X. on réfute *Spinosa*, & MM. *Simon*, *le Clerc*, & *Witz*, qui veulent que le mot *Hébron* qu'on lit dans la Genese (XXXVII. 14.) soit une addition faite au Texte depuis Moyse. On essaye, dans la XI. de concilier le passage de l'Exode (XII. 40.) où il est dit que la servitude des Israëlites en Egipte dura 430 ans, non-seulement avec la prédiction divine faite dans la Genese (XV. 13.) & répétée par S. Etienne dans les Actes des Apôtres (VII. 6.) laquelle ne donne à cette servitude que 400 ans; mais encore avec d'autres passages, qui ne la font que de 215. ou de 350 ans On décrit dans la XII. Observation l'Arche d alliance, & l'on prouve fort au long contre *Spencer*, qu'elle étoit une figure de Jesus-Christ. Dans la XIII. on fait voir contre le même Auteur, que le *Bouc émissaire*, figuroit aussi Notre Seigneur; & l'on explique le mot Hébreu *Hazazel*. L'Histoire des renards lâchés par Samson dans les bleds des Philistins, fait la matiere de la XIV. Observation. Dans la XV. on détermine la véritable si-

gure de la Mer-d'airain, qu'on veut avoir été non pas exactement circulaire, mais héxagone. On indique dans la XVI. les différentes significations du mot Hébreu *Schamaïm*, à l'occasion d'un passage du premier livre des Rois (VIII. 34.)

Dans la XVII. Observation, l'on dispute aux Catholiques l'usage qu'ils font d'un passage de Job (V. 1.) pour justifier l'invocation des Saints; & on loüe fort *Launoy* & le P. *Mabillon* sur leur attention à retrancher du Calendrier les Saints douteux. Dans la XVIII. on appuye de diverses preuves l'application que l'on fait à J. C. de ces mots du Pseaume XLII. ℣. 3. *Penê Elohim, la face de Dieu.* On éclaircit dans la XIX. un passage d'Isaïe, où il est parlé de *blanchir les péchés rouges*; & l'on montre que comme la blancheur étoit un signe de l'innocence & de la pureté, de même chez les Juifs on désignoit le péché par la couleur rouge & l'écarlate. On attaque vivement, dans la XX. l'explication qu'a donnée un sçavant Prélat à un passage d'Isaye (VIII. 1.) où Dieu ordonne à ce Prophête *d'écrire dans un grand livre avec un stilet d'homme*; & l'on trouve dans cette expression un autre sens, que l'on estime être le véritable. On rend raison dans la XXI. pourquoi Isaye (IX. 5.) parlant du Messie, dit *qu'il portera la Principauté sur son épaule.* Dans la XXII. Observation, l'on s'efforce de démontrer, contre *Grotius*, que la Prophétie d'Isaye (XI. 6.) regarde uniquement le Messie; & contre les Juifs, qu'elle a été accomplie en la personne de Jesus-Christ. Dans la XXIII. à l'occasion d'un passage de Jérémie (XXVII. 9.) où se rencontre le mot *Nebhiim, Prophêtes*, on combat l'opinion de *Spinosa* & de *Spencer*, qui ont avancé que parmi les Gentils il y avoit eu de véritables Prophêtes; & l'on déclare en quel sens Jérémie a donné aux faux Prophêtes du Paganisme le nom *Nebhiim.* Dans la XXIV. on tire d'une ancienne coûtume des Hébreux, des Grecs, & des Romains, dequoi éclarcir ces paroles de Jérémie (XLIX. 38.) *Je placerai mon trône au milieu d'Elam*, &c. Dans la XXV. on explique, contre le sentiment de *Baronius* & de M. *Huet*, le *Thau* d'Ezechiel (IX. 14.) non pas de la lettre Hébraïque ainsi appellée, mais d'un signe particulier; à propos de quoi l'on observe que le signe de la Croix étoit fort en usage parmi les Juifs & les Gentils.

La XXVI. Observation est destinée à montrer en quel sens & en quel endroit de l'Ancien Testament Jesus-Christ est appellé *Nazaréen.* On traite dans la XXVII. de deux différens ordres de *Publicains*, & l'on donne la raison pourquoi ils sont joints aux pécheurs.

cheurs. Le sujet de la XXVIII. est un passage de S. Matthieu (XXVII. 9.) touchant la vente de J. C. pour la somme de trente piéces d'argent ; sur quoi l'on préfere l'explication de *Grotius* à toute autre. On découvre dans la XXIX. combien fut miraculeux le déchirement du voile qui séparoit dans le Temple le Sanctuaire d'avec le Saint des Saints ; & comment on peut expliquer ce déchirement par rapport aux Rites des Juifs. On explique dans la XXX. en quel sens il est dit dans S. Marc (VI. 5.) que J. C. ne fit aucun miracle à Nazareth. Dans la XXXI. on balance les divers moyens dont se servent les meilleurs interprétes de l'Ecriture, pour concilier S. Marc (XV. 25.) avec S. Jean (XIX. 14.) touchant l'heure que J. C. fut crucifié ; & l'on donne la préférence au sentiment de *Daniel Heinsius.* Dans la XXXII. on résoût les difficultés qui se font d'ordinaire sur le dénombrement qui fut ordonné par Auguste ; on tâche d'accorder Joseph avec S. Luc ; & l'on rejette comme trop hardies, une conjecture & une correction de M. *Huet.* On parle dans la XXXIII. de l'origine & de la signification du mot λογος *verbe*, employé par S. Jean (I. 1.) & l'on y réfute M. *le Clerc* sur ce qu'il prétend que ce terme fut d'abord transporté de l'Ecole Platonicienne dans la Religion Judaïque par Philon, & que S. Jean n'a fait depuis que déterminer le sens dans lequel ce mot pouvoit se prendre.

On montre dans la XXXIV. Observation, que par ces paroles de J. C. (Jean, V. 39.) ἐρευνᾶτε τὰς γραφάς *examinez les Ecritures*, il est ordonné même aux Laïques, d'étudier l'Ecriture Sainte ; ce que l'on confirme par l'aveu de quelques Interprétes Catholiques. On rapporte dans la XXXV. les différentes opinions, touchant le vinaigre presenté à J. C. crucifié, après lesquelles vient celle de l'Auteur. Dans la XXXVI. au sujet d'un passage des Actes (VIII. 10.) on réfute la Tradition concernant la statuë érigée à Simon le Magicien ; tradition qui doit son origine à S. *Justin* Martyr, & qu'ont adoptée *Baronius*, *Spencer* & *Hammond.* Dans la XXXVII. on agite la question, sçavoir si l'on doit traduire le mot Grec λειτουργεῖν des Actes des Apôtres (XIII. 2.) par le mot *sacrifier* ; & si ce même mot peut servir de fondement à la Messe des Catholiques : & l'on conclut négativement. On recherche, dans la XXXVIII. comment se doit entendre le passage de Saint Paul (*Rom.* VIII. 19.) où il parle de la *Créature gémissante* ; & dans la XXXIX. quel est le vrai sens de ces paroles du même Apôtre (*Rom.* XII 13.) ταῖς χρείαις τῶν ἁγίων κοινωνοῦντες *charitables pour soulager les nécessités des Saints* ; sur quoi l'on dé-

fend la Leçon vulgaire contre *Henri de Valois*, qui a lû μνείαις pour χρείαις. On demande, dans la XL. si de ces paroles de S. Paul (1. *Cor. v. 7.*) τὸ πάσχα ἡμῶν ὑπὲρ ἡμῶν ἐτύθη *notre Pasque a été immolée pour nous*, on peut inférer que l'Agneau Pascal fut un véritable sacrifice, & l'on répond affirmativement.

On examine dans la XLI. Observation, si les Catholiques peuvent autoriser l'usage des disciplines par l'ὑπωπιάζω de S. Paul (1. *Cor.* IX. 27.) dans la XLII. si le dogme de la Transsubstantiation peut se prouver par le passage (1. *Cor.* x. 16.) où S. Paul dit τὸν ἄρτον, ὃν κλῶμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ σώματος τοῦ χριστοῦ ἐστιν *Le pain que nous rompons n'est il pas la communication du Corps de Christ?* dans la XLIII. si S. Paul a véritablement combattu contre les bêtes à Ephese, comme il semble le dire. (1. *Cor.* XV. 32.) & sur ces trois points on prend le parti de la négative. Dans la XLIV. Observation, l'on explique par les Rites Sacrés des Hébreux, les paroles de S. Paul (*Galat.* III. 28.) qui font connoître que J. C. par la nouvelle alliance a détruit toutes les distinctions que la loi Judaïque avoit établies parmi les hommes. On détermine dans la XLV. en quel sens J. C. livré pour nous, est appellé par saint Paul (*Ephese* v. 2.) *un sacrifice de bonne odeur*, θυσίαν εἰς ὀσμὴν εὐωδίας & dans la XLVI. quel est le vrai sens & la véritable ponctuation du fameux passage de cet Apôtre (1. *Tim.* III. 15.) où il dit que l'Eglise du Dieu vivant est *la colomne & la base de la vérité* στῦλος καὶ ἑδραίωμα τῆς ἀληθείας Dans la XLVII. on expose la raison pourquoi S. Pierre (1. *Epit.* III. 21.) definit le Baptême, *l'alliance de la bonne conscience avec Dieu* συνειδήσεως ἀγαθῆς ἐπερώτημα εἰς Θεόν. Dans la XLVIII. on éclaircit par les cérémonies Judaïques l'endroit de S. Paul (*Hebr.* III. 1. 2.) où J. C. est appelle *l'Apôtre & le souverain Pontife du Nouveau Testament* Ἀπόστολον καὶ Ἀρχιερέα τῆς ὁμολογίας ἡμῶν On refute dans la XLIX le sentiment des *Cocceiens*, qui se fondant sur le passage de S. Paul (*Hebr.* VII. 22.) où J. C. est nommé ἔγγυος κρείττονος διαθήκης, soûtiennent que J. C. dans l'Ancien Testament, ne doit être regardé que comme simple *Répondant* (*Fide-jussor*,) & non pas comme *celui qui se charge d'une dette* (*Expromissor.*) Enfin, on recherche dans la L. & derniére observation, ce qu'on doit entendre par ἀστέρες πλανῆται, *Etoiles errantes*, dans l'Epître de S. Jude (ꝟ. 13.)

Il ne nous reste plus maintenant qu'à rapporter queques exemples, qui puissent donner une idée de la méthode que suit l'Auteur dans ces observations.

II. Observation. Il s'agit ici de décider si Moyse est Auteur du

Pentateuque. M. Deyling commence par exposer les divers sentimens de ceux qui le nient. La *Peyrere*, dans son Traité des *Préadamites*, soûtient que le Pentateuque n'est qu'un Extrait de ce que Moyse avoit écrit fort au long sur l'histoire du peuple Juif. *Hobbes* que *Selden* appelle *le plus hardi & le plus impudent de tous les Philosophes de son siécle*, prétend que Moyse n'est tout au plus que l'Auteur de cette partie du Deuteronome où la loi est comprise, & qui s'étend depuis le chapitre XI jusqu'au XXVIII : Que tout le reste du Pentateuque ne porte le nom de *Livres de Moyse*, que par ce qu'il y est parlé de ce Legislateur en plusieurs endroits. *Spinosa* ne reconnoît d'autre Ecrivain de tous les livres Historiques de la Bible qui contiennent des événemens antérieurs à Esdras, qu'Esdras même. M. *Simon* que l'on traite ici de *Critique très audacieux*, combat l'opinion de *Spinosa*, pour établir la sienne, qui des cinq livres attribués à Moyse, ne lui laisse que ce qui regarde les loix & les constitutions, & fait passer tout le reste pour l'ouvrage de certains Scribes publics, inspirés de Dieu, chargés par Moyse du soin d'écrire l'Histoire Judaïque, & qui avoient la permission d'abréger ces livres historiques, & d'y faire des retranchemens ou des additions, selon qu'ils le jugeoient à propos, eû égard aux circonstances des temps. M. *Simon* se persuade sur cette supposition, que notre Pentateuque n'est proprement qu'un abregé de ce que ces Scribes publics avoient écrit avec plus d'étenduë; & que cette compilation étant de différentes mains, il n'est pas surprenant qu'on y trouve tant de répétitions, & de transpositions. Les *Théologiens de Hollande*, qui ont attaqué l'hypothése de M. Simon, en ont imaginé une autre, par laquelle ils substituent aux Scribes publics & inspirés, un certain Prêtre Samaritain, envoyé de Babylone pour instruire dans la loi de Moyse les nouveaux habitans de la Palestine; & qui dans cette vûë ecrivit le Pentateuque.

M. Deiling, après avoir refuté par ordre ces différentes opinions, établit la sienne, qui est l'opinion commune; & il l'appuye sur l'autorité de J. C. & des Apôtres; lesquels citant l'ancien Testament, en ont ordinairement spécifié trois parties, sçavoir *la loi de Moyse, les Prophètes, & les Pseaumes* : division qui semble être reçuë de toute ancienneté parmi les Juifs. Pour confirmer cette vérité, l'Auteur préfére la preuve empruntée du Pentateuque Samaritain, par M. *Du Pin*, dans ses *Prolégomenes sur la Bible*, à celle que M. *Huet* a employée dans sa *Démonstration Evangelique*, & qu'il tire des rapports qui se trouvent entre

les Fables ou la Théologie du Paganisme, & la plûpart des faits racontés dans les livres de Moyse. Quant aux dix-huit passages du Pentateuque sur lesquels on insiste le plus, pour montrer que cet ouvrage a souffert diverses altérations, qu'on y a fait des additions après coup, en un mot qu'il ne nous vient pas d'une même main, l'Auteur renvoye sur cet article à ce qu'y ont répondu M M. *Huet*, *Heidegger*, *Schomer*, *Kidder*, *Witz*, & *le Clerc*, qui soûtiennent que ces passages peuvent être presque tous attribués à Moyse lui-même. M. *Witz* en excepte quatre, qu'il abandonne en quelque maniére à M. *le Clerc*; mais M. Deyling n'est pas de si bonne composition, & il ne desespére pas de pouvoir les restituer tous à Moyse, comme à leur véritable Auteur.

III. Observation. C'est l'opinion communément reçûë; que le verbe Hébreu ברא *Bara*, dont se sert Moyse au commencement de la Genése, en parlant de la Création du monde, signifie *produire quelque chose de rien*. L'Auteur nous cite sur cela M. *Gousset*, lequel dans son *Commentaire sur la langue Hébraïque*, observe que des trois mots Hébreux qui répondent au mot françois *faire*, le premier עשה *Hasah*, est un terme général qui s'attribue à toutes sortes d'agens, le second פעל *Pahal* ne convient qu'aux agens raisonnables, & le dernier ברא *Bara* ne se dit que de Dieu seul. M. *le Clerc* ne tombe pas d'accord de ce dernier article, & il prétend que *Bara* désigne également l'action de Dieu & celle des hommes; ce qui est si vray (selon lui) qu'Ezechiel applique ce terme à la ville de Tyr dans le ch. XXVIII. ℣. 13. où il dit en s'adressant à cette ville: *L'ouvrage de tes tambourgs & de tes flutes a été préparé en toi dès le jour que tu fus créée*, (הבראך *Hibbaraaca*,) c'est-à-dire, *que tu fus bâtie*. L'Ecriture fournit encore quelques autres passages qui semblent confirmer ce sentiment, lequel est aussi celui de M. *Simon*. L'Auteur se tire d'affaire en répondant 1°. Que le verbe *Bara* se prend en un sens métaphorique dans tous les passages allegués par ces M M. 2°. Qu'il n'y est employé que dans la conjugaison appellée *Niphal* par les Grammairiens, & non pas dans celle qu'ils nomment *Kal*, où ce verbe conserve toûjours sa signification la plus naturelle. Mais comme il sent bien que ces raisons ne seront pas capables de fermer la bouche à ceux qui cherchent dans le texte de l'Ecriture de quoi justifier leur penchant à douter que le monde ait été tiré du néant; il a recours à d'autres preuves, & il montre que la Création du Monde prise en ce sens, implique si peu de contradiction, qu'elle a été reconnue & avouée par les plus anciens Philosophes du Paganisme: sur

quoi il renvoye à M. *Huet* (dans ses *Quæstiones Alnetanæ*, *lib.* 2. *cap.* 5.) comme à celui qui a le mieux fait valoir cet argument, & qui l'a mis dans un plus grand jour.

VI. Observation. M. Deyling se met en devoir d'éxécuter ici une partie de ce qu'il vient de nous promettre dans la II. Observation. Il est dit dans la Genese (XIV. 14.) qu'*Abraham poursuivit jusqu'à Dan, les ennemis* qui emmenoient Loth captif, après avoir pillé Sodome. Il est certain que la ville de *Dan* n'a reçû ce nom que long-temps après la mort de Josué, ayant été jusqu'alors appellée *Laïs*. Ce mot a donc été inséré (dit-on) dans le texte de la Genése par un Ecrivain postérieur à Moyse. Pour resoudre cette difficulté, M. *Huet* met en œuvre l'autorité de Joseph, qui témoigne que le Jourdain se formoit du concours de deux ruisseaux appellés, l'un *Jor* & l'autre *Dan*; d'où ce sçavant Prélat conclut, que le *Dan* dont il s'agit, est justement ce dernier ruisseau, & nullement la ville de *Laïs*. M. Deyling, qui, aussi-bien que M. *Witz*, ne trouve pas cette solution exempte d'inconveniens, répond qu'il n'y a nulle nécessité de confondre le *Dan* dont il est question, avec celui qui s'appelloit autrefois *Laïs*; & il suppose sans craindre qu'on puisse le convaincre du contraire, que du temps de Moyse, & même dès le temps d'Abraham, il pouvoit y avoir dans le pays des Cananéens un lieu nommé *Dan*, qui fut entiérement distingué de la ville à laquelle on donna ce même nom dans la suite.

VIII. Observation. L'Auteur continue à défendre ici *l'autenticité* du texte de l'Ecriture. Il est raconté dans la Genese (XX. 2.) qu'Abimelech Roi de Gerare, n'eut pas plutôt vû Sara, qu'il en devint éperduement amoureux. Il résulte des circonstances qui précédent cette histoire, que Sara étoit alors âgée de quatre-vingt-dix ans. Or il est difficile de comprendre, qu'une femme de cet âge fut en état d'inspirer beaucoup d'amour. De-là [dit on] il s'ensuit que cette narration est hors de sa place; ce qui fortifie le soupçon des transpositions arrivées aux feuilles qui composoient les Livres sacrés. M. Deyling n'a garde d'accorder à M. *Simon* cette conséquence. Il prétend que cette histoire n'a point été déplacée, & pour en persuader ses lecteurs, il observe que l'étendue ordinaire de la vie des femmes étant alors de cent trente ans, au lieu qu'elle n'est à present que d'environ 80, Sara quoique *nonagenaire* ne devoit être guéres plus vieille que le seroit aujourd'hui une femme de quarante ans; qu'il n'est pas rare d'en rencontrer parmi nous de cet âge, qui conservent encore assez d'agré-

mers pour se faire aimer; que Sara n'ayant point encore été jusqu'alors ni mere ni nourrice, avoit évité les deux principaux écueils de la beauté; qu'enfin la pudeur & les autres bonnes qualités de Sara, jointes au desir qu'avoit Abimelech de se lier plus intimement avec Abraham, en épousant celle qu'il prenoit pour la sœur de cet étranger, avoient peut-être la meilleure part à l'attachement de ce Prince. Il seroit difficile de ne pas souscrire à cette raison. Mais les partisans de M. *Simon* pourront bien chicanner ici notre Auteur, sur ce que 90. ans par rapport à 130. ne sont point en même proportion que 40 par rapport à 80.

Pour ne point trop allonger cet extrait, nous renvoyons au supplement du Journal ce qui reste à dire touchant quelques autres observations, dont nous prétendons rendre compte, ainsi que d'un discours imprimé à la fin de ce volume, & dans lequel on recherche quel étoit le genie des Israëlites, pendant leur sejour en Egypte.

JOANNIS BUXTORFII DE ABBREVIATURIS Hebraïcis liber novus & copiosus; cui accesserunt operis Talmudici brevis recensio, ejusdemque librorum & capitum index: item Bibliotheca Rabbinica ordine alphabetico disposita cum appendice eidem inserta. Editione hac novissima omnia castigatoria, luculentis adnotationibus illustrata, & novis abbreviaturis librorumque titulis aucta. Herbornæ Nassaviæ, stanno & sumptibus Joan. Nicolai Andreæ. Anno 1708. C'est-à-dire: *Les Abbréviations hébraïques, l'Abregé du Talmud, & la Bibliotheque des Rabbins; par Jean Buxtorf. Nouvelle Edition corrigée & augmentée.* A Herborn, de l'Imprimerie & aux dépens de Jean Nicolas André. 1708. in-8°. pp. 304. pour les abbréviations & l'abregé du Talmud: pp. 217. pour la Bibliothéque Rabbinique.

CEt Ouvrage de Jean Buxtorf le pere fût imprimé pour la premiére fois à Basle en 1613. sous les yeux de l'Auteur. Jean Buxtorf son fils, 27. ans après, c'est-à-dire en 1640. en procura une seconde édition enrichie de plusieurs additions, tant de lui que de son pere, dans le corps de l'ouvrage, & d'une *Appendice* à la Bibliotheque Rabbinique. On a depuis imprimé ce même livre à Franeker en assez mauvais caractéres; & c'est sur cette édition là au défaut de celle de Basle qui est devenuë rare, que celle-ci a été faite; ainsi que nous l'apprennent ceux qui en ont pris soin, & qui sont M M. *Jean Henri Schramm, Jean Adam Faber, & George Chrétien Burcklin.* On peut dire qu'ils n'ont rien

oublié pour rendre leur édition complette. Ils ont fait aux *Abbréviations* & à la *Bibliotheque* diverses additions, qui se distinguent du texte de l'Auteur par deux crochets qui les renferment; & ils ont inséré dans la *Bibliotheque* les articles de l'*Appendice*, chacun à sa place. Ils ont mis à la tête du volume, les Epitres dédicatoires des deux Buxtorfs, telles qu'elles avoient paru dans les deux premiéres éditions. Enfin ils ont fait ensorte que la beauté du papier & la netteté des caracteres répandissent sur ce livre un agrément qui lui avoit manqué jusqu'ici.

Ceux qui s'appliquent à la lecture des Rabbins, sçavent combien il est difficile de les entendre, si l'on ne s'est fait une habitude de déchiffrer les abbréviations qui leur sont familieres. Ces abbréviations, consacrées aux noms propres, à certains mots & à certaines phrases qui reviennent fréquemment, reçoivent différentes formes. Quelquefois on se contente de retrancher une ou plusieurs lettres de la fin du mot, que l'on marque en ce cas d'une petite ligne qui tombe obliquement sur le haut du dernier caractére. Mais le plus souvent lorsqu'on veut abréger plusieurs mots, on prend la premiere lettre de chacun, puis on joint ensemble toutes ces lettres, dont l'assemblage qui est marqué de deux petites lignes tirées perpendiculairement sur son milieu, forme un mot tout nouveau, par le moïen des points voyelles qu'on y ajoûte. Ainsi, par exemple, on abrége ce nom *Rabbi Moschéh Ben Maïemon* de cette maniere רמבם que l'on prononce *RaMBaM*; que l'abreviation de *Rabbi Schelomoh Jarhhi* est רש״י *RaSCHI*; celle de *Rabbi Moscheh Ben Nahhman* est רמבן *RaMBaN*; &c. Ce sont donc toutes ces sortes d'abréviations, que Buxtorf a rassemblées dans ce Recueïl, où elles sont rangées par ordre alphabétique: & c'est un des fruits de l'étude particuliere qu'il avoit faite des Ecrits de presque tous les Rabbins, connus de son tems.

L'abregé du Talmud vient ensuite. Il contient, 1°. Une Analyse très-succincte du texte de ce Livre, dans laquelle non-seulement on fait un dénombrément exact des différentes parties, des livres, & des Chapitres qui composent ce Texte, mais encore on indique les matieres traitées dans chaque partie & dans chaque livre: 2°. Deux Tables alphabétiques, l'une des soixante-trois Livres, l'autre des cinq cens vingt quatre Chapitres du Talmud; dans lesquelles chaque Livre est designé par un titre qui a rapport au sujet de ce même Livre & chaque Chapitre, par les mots qui en font le commencement. Ces Tables sont d'au-

tant plus néceſſaires à ceux qui veulent s'engager dans le Rabbinage, qu'ordinairement les Rabbins en citant quelque Livre ou quelque Chapitre du Talmud, ne le font point par les nombres, mais ſeulement par les noms & les mots renfermés dans ces Tables. A la fin de cet abregé du Talmud, on trouve une liſte des cinquante-quatre Sections ou *Paraſches* de la Loi, rangées ſelon l'ordre de l'alphabet.

La Bibliothéque Rabbinique dans laquelle Buxtorf a gardé le même ordre, comprend tous les Ouvrages des Rabbins, tant imprimés que manuſcrits, qui ſont venus à la connoiſſance de l'Auteur. La plûpart de ces Ouvrages lui ont paſſé par les mains. Il y en a quelques-uns qu'il n'a jamais vûs, & dont il ne nous donne que les titres. Au regard des premiers, après avoir marqué d'abord les noms de chacun, il ajoûte celui du Rabbin qui en eſt l'Auteur, le lieu & l'année de l'impreſſion, la forme du volume, & il ſpécifie en peu de mots ce qui en fait la matiere. Cette Bibliothéque eſt nombreuſe, & l'on eſt étonné de voir combien ces ſortes de Livres, quoiqu'à l'uſage de ſi peu de perſonnes, ſe ſont multipliés.

XXVII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 8. Juillet M. DCCIX.

TRACTATUS HISTORICO-CHRONOLOGICUS DE Patriarchis Alexandrinis, in quo, præter primos Sanctos alioſque vere Catholicos Antitiſtes, etiam Hæretici & Schiſmatici Copti continuâ ſerie, ad noſtra uſque tempora deducuntur, immixtis Parergis ad res illius Eccleſiæ illuſtrandas accommodatis. Subjungitur Appendix de initiis, erroribus & inſtitutis Copto-Jacobiticis, auctore Joanne-Baptiſta Sollerio, Societatis Jeſu Theologo. Antuerpiæ, apud viduam Petri Jacobs. 1708. C'eſt-à-dire: *Traité Hiſtorique & Chronologique touchant les Patriarches d'Alexandrie, dans lequel, outre les Patriarches Catholiques & reconnus pour Saints, on a rangé ſelon l'ordre des tems les Patriarches hérétiques & ſchiſmatiques qui ont gouverné cette Egliſe juſqu'à préſent. On y a joint quelques digreſſions inſérées en divers endroits, & qui ſervent à éclaircir l'Hiſtoire de cette même Egliſe; & une* Appendice, *où l'on expoſe l'origine, les erreurs, & les coûtumes des Coptes-Jacobites. Par Jean-Baptiſte*

Baptiste du Sollier, Théologien de la Compagnie de Jesus. A Anvers, chez la veuve de Pierre Jacobs. 1708. fol. pp. 156.

ON donne ici séparément, pour la commodité du Public, ce Traité, qui a déja paru avec les actes des Sts. recueillis par les Jesuites d'Anvers (*tome V. du mois de Juin.*) Il y a plusieurs années, que le P. *Papebroch* avoit formé le dessein de cet Ouvrage, à la sollicitation de plusieurs Sçavans, qui l'exhortoient à faire pour les Patriarches d'Alexandrie ce qu'il avoit fait pour ceux de Jérusalem, dont il avoit publié l'ordre de la succession à la tête du III. tome des Saints du mois de Mai. Il avoit même rassemblé pour cela divers matériaux; mais une indisposition de cinq ans, jointe à d'autres occupations qui lui sont survenuës depuis sa guérison, ne lui ayant pas permis de mettre en œuvre ces matériaux, il a chargé de ce soin le P. du Sollier, l'un des trois qu'on lui avoit associés, pour le soulager dans ses grands travaux. Le P. du Sollier nous rend compte, dans sa Préface, des difficultés qu'il lui a fallu surmonter pour l'exécution de ce projet, des secours que lui ont fournis les Piéces rassemblées par le P. *Papebroch*, & les Livres imprimés; en un mot de l'ordre qu'il s'est prescrit dans ce Traité.

Entre les Livres particuliers qu'il a consultés, les principaux sont 1o. Un *Hagiologe* Ethiopien manuscrit, communiqué par *Ludoef*, & qui contient des Hymnes composées par un Poëte Abyssin vers l'an 1225. en l'honneur des Saints réverés en Ethiopie, parmi lesquels se rencontrent quelques-uns des Patriarches dont il est ici question; 2o. L'Histoire des Patriarches Coptes, traduite en Latin par *Abraham Echellensis*, & imprimée à Paris en 1651. à la fin de la Chronique Orientale; 3o. L'Histoire des Califes écrites par *Elmacin*, où les affaires des Chrétiens sont déduites assez fidélement; 4o. L'Histoire de l'Eglise d'Alexandrie du P. *Vansleb* Dominicain, imprimée à Paris en 1677. & tirée en partie d'un Historien Arabe nommé *Abulbaracat*, Moine Jacobite, dont le manuscrit, unique en toute l'Egypte (s'il en faut croire le P. *Vansleb*) conduit la succession des Patriarches d'Alexandrie jusqu'à l'an 1363. 5o. Un Catalogue de ces mêmes Patriarches, continué jusqu'à l'année 1633. & communiqué par feu M. *de Peiresc* au P. *Kirker*, qui l'a inseré dans le Supplement de *Prodromus Coptus*. Le P. du Sollier, suivant en cela les vûës du Pere *Papebroch*, auroit fort souhaité pouvoir concilier entr'eux ces divers Ecrivains, de maniere qu'il en résultât une suite chro-

nologique des Patriarches d'Alexandrie, laquelle pût s'ajuster avec les faits racontés par les autres Historiens. Mais après une sérieuse application & plusieurs tentations vaines & infructueuses, il a jugé cette conciliation absolument impossible; & ces Auteurs Orientaux lui ont paru si peu exacts & si peu d'accord les uns avec les autres, qu'il s'est vû contraint d'avoir recours aux Historiens Grecs & Latins, pour l'établissement d'un ordre Chronologique tout nouveau. Il ne s'en est pas tellement rapporté sur ce point aux anciens, qu'il n'ait crû devoir profiter des lumiéres de quelques modernes, tels que le P. *Pagi* & M. *de Tillemont*, dont les découvertes ne lui ont pas été inutiles. Il eût bien voulu nous donner ici une suite non interrompuë des Patriarches orthodoxes, ou pour parler plus juste, de ceux qui suivent le Concile de Chalcédoine, & qui sont appellés *Melchites*, c'est-à-dire *Royalistes ou Impériaux* : car ainsi que nous en assure l'Auteur, sur la foi de son Confrere le P. *du Bernat*, supérieur des Jesuites Missionnaires établis en Egypte, on trouve encore aujourd'hui en ce pays-là un petit nombre de Chrétiens, unis de communion avec les Grecs, & qui ont à part leurs Eglises & leur Patriarche. Mais le P. du Sollier n'ayant pû jusqu'ici par l'entremise de son Confrere, tirer des *Melchites* les éclaircissemens nécessaires touchant la succession de leurs Patriarches, il a été obligé de se renfermer dans le dénombrement des Patriarches hérétiques appellés *Jacobites*. On voit à la fin de la Préface une Table, par le moyen de laquelle on peut comparer le Calendrier Egyptien avec le Romain, & remarquer en quoi ils sont différens l'un de l'autre.

L'Auteur, avant que d'entrer en matiere, commence par déterminer l'année du martyre de S. Marc, Apôtre de l'Egypte & premier Patriarche d'Alexandrie. Il regarde cette année comme l'Epoque ou le point fixe d'où doit dépendre la suite Chronologique de tous les Patriarches qui ont succedé à ce Saint. Si l'année de sa mort est demeurée jusqu'à présent fort incertaine, l'année de sa venuë en Egypte ne l'est pas moins. Il est étonnant de voir combien les Historiens varient sur ce fait, qu'ils placent sous Tibere, sous Caligula, sous Claude, & même sous Neron. Les Auteurs Egyptiens eux-mêmes, bien loin de répandre quelque lumiére sur cet événement, ne font que l'obscurcir par le mélange de plusieurs fables mal-imaginées. Le P. du Sollier ne peut souscrire à l'opinion du P. *Henschen* son Confrere, qui fixe le martyre de S. Marc à l'année XIV. de Neron, laquelle est la 68

de J. C. en quoi ce Jesuite est contraire à Eusebe, à saint Jérôme, à Béde, & à quelques autres; & n'a été suivi (continuë l'Auteur) que par le seul M. *de Tillemont*. Le P. du Sollier s'efforce donc de prouver que S. Marc vint en Egypte sur la fin de l'Empire de Tibere, & qu'il commença de prêcher à Alexandrie vers la 40e. année de Notre-Seigneur, sous Caligula. Il conjecture que S. Marc, quatre années après, quitta l'Egypte pour se rendre à Rome auprès de S. Pierre; qu'il y écrivit son Evangile; qu'ensuite il revint à Alexandrie, l'an 49. de J. C. & qu'il y fut martyrisé la huitiéme année de Neron, qui est la 62e. de N. S. 22. ans après son premier voyage en Egypte. Cette conjecture (ajoute l'Auteur) est le plus sûr moyen de concilier Eusebe avec lui-même, & avec S. Epiphane; & elle se trouve de plus appuyée par la Chronique d'Alexandrie ou la Chronique Pascale. Nous renvoyons au P. du Sollier pour le détail des preuves dont il fortifie son sentiment, & qu'il seroit ennuyeux d'exposer ici plus au long. Venons présentement au corps de l'Ouvrage, partagé en douze Chapitres.

Le premier Chapitre comprend l'Histoire & la Chronologie des dix premiers Patriarches qui ont gouverné l'Eglise d'Alexandrie depuis l'an 40. jusqu'à l'an 179. de N. S. & qui sont tous au nombre des Saints. On sçait peu de circonstances de leur vie, ainsi qu'il est aisé d'en juger parce que nous en apprend le P. du Sollier, dont les recherches dans ce Chapitre, roulent principalement sur des discussions Chronologiques, destinées à découvrir l'année de la mort de ces Patriarches, & la durée de leur Episcopat.

L'Auteur dans le II. Chapitre, suit la succession Patriarchale depuis l'an 179. jusqu'à l'an 311. c'est-à-dire, jusqu'à la fin des persécutions. Parmi les huit Patriarches qui remplissent cet intervalle, saint Démetrius s'est rendu célébre par la continence perpétuelle qu'il a gardée avec sa femme; S. Denis disciple d'Origene, par ses Ecrits; S. Maxime, par son opposition aux erreurs de Paul de Samosate & des Manichéens; & S. Pierre, par l'excommunication d'Arius, & par son martyre.

Le III. Chapitre nous informe de ce qui concerne les Patriarches qui ont combattu les Ariens jusqu'a Dioscore, c'est-à-dire, depuis l'an 311. jusqu'à l'an 444. Ces Patriarches sont au nombre de sept, parmi lesquels se distinguent S. Athanase & S. Cyrille.

Le IV. Chapitre commence par une grande révolution arrivée

dans l'Eglise d'Alexandrie, & qui constituë une nouvelle Epoque pour l'Histoire de cette même Eglise. C'est le schisme du Patriarche Dioscore qui soutenoit après l'Hérésiarque Eutychés, qu'il n'y avoit en J. C. qu'une seule nature, formée du mélange, & pour ainsi dire, de la confusion des deux natures, divine & humaine. Cette hérésie foudroyée par le Concile de Chalcédoine, trouva un puissant appuy en la personne d'un certain *Jacques* Syrien de nation surnommé *Zanzale*, autrement *Baradée*, qui fut un des plus zélés partisans de Dioscore, & duquel les Hérétiques de cette Secte ont emprunté leur nom de *Jacobites*. L'Auteur fait mention dans le reste de ce Chapitre, des Patriarches tant Orthodoxes que Jacobites, qui ont succedé à Dioscore, & qui ont gouverné l'Eglise d'Egypte depuis l'an 444. jusqu'à l'an 505.

Dans le V. chapitre, il continuë à suivre l'ordre de cette succession, par rapport aux deux partis, depuis 505. jusqu'en 621.

Le VI. chapitre renferme l'Histoire des Patriarches Jacobites, qui ont vécu depuis 621. jusqu'en 743. c'est-à-dire, la plûpart sous l'empire des Sarrasins, qui conquirent l'Egypte sous le Calife *Omar*, en 639.

L'Auteur dans le VII. chapitre, fait une revûe des Patriarches d'Alexandrie, qui ont paru depuis l'an 743. jusqu'en 859. Ils ont tous été Jacobites, & persécutés plus ou moins par les Sarrasins. Si les Chrétiens joüirent de quelque tranquilité sous le Calife *Mérouan*, ils en eurent obligation à leur Patriarche *Michel*, dont l'intercession empêcha *Cyprien* Roi de Nubie, d'envahir l'Egypte, que ce Prince étoit venu attaquer à la tête de cent mille chevaux. Mais la reconnoissance des Sarrasins pour un tel bienfait ne fut pas de longue durée, & la persécution recommença peu de tems après.

Le VIII. chapitre contient l'Histoire d'un siécle entier, c'est-à-dire qu'il conduit la succession Patriarchale depuis l'an 859. jusqu'en 958. Cet intervale ne fournit presque rien de remarquable quant aux faits historiques.

L'Histoire des Patriarches qui ont vécu pendant le reste du X. siécle, & pendant le XI. c'est-à-dire jusqu'à 1102. fait le sujet du IX. chapitre. Les événemens les plus considérables rapportés dans ce chapitre, sont 1. La cruelle persécution excitée contre les Chrétiens & contre les Juifs par le Calife *Al Hakem*, qui fit exposer, quoiqu'inutilement, aux lions le Patriarche *Zacharie*: 2. Le Siége Patriarchale transporté d'Alexandrie au Caire, sous le Patriarche *Christodule*: 3. L'Ambassade du Patriarche *Michel IV.* en Ethiopie, de la part du Calife *Mustansir*, pour engager

les Ethiopiens à lâcher les éclufes par lefquelles ils empéchoient les eaux du Nil de fe déborder fuffifamment en Egypte, ce qui faifoit craindre une famine.

Le P. du Sullier parcourt dans les trois derniers chapitres la fucceffion des Patriarches jufqu'à l'année 1673. qui termine cette Chronologie.

Le cours de ce traité eft interrompu par quelques Digreffions qui fervent à éclaircir plufieurs faits concernans l'Hiftoire de l'Eglife d'Alexandrie.

On recherche dans la premiere digreffion, quels étoient les rites obfervés dans l'Election & dans l'Ordination des Patriarches d'Alexandrie. On traite dans la feconde, de l'origine & des différentes acceptions du titre de *Pape*, donné à ces mêmes Patriarches. On examine dans la troifiéme l'Ere des Martirs, célebre parmi les Egyptiens & les Arabes. Dans la quatriéme on attaque le P. *de Montfaucon*, par rapport à la vie de S. Athanafe, dont il eft l'Auteur, & dans laquelle on prétend avoir découvert quelque anachronifme. On tâche d'établir dans la cinquiéme, l'année de la conquête d'Egypte & de la prife d'Alexandrie par les Sarrafins. On parle dans la fixiéme, des différentes réünions de l'Eglife Jacobite d'Alexandrie, foit avec les autres Patriarchats de l'Orient, foit avec l'Eglife Romaine. Enfin la derniere de ces Pieces hors d'œuvre eft une lifte des Patriarches d'Alexandrie Catholiques Romains, tirée du *Lexicon Biblicum* de Mr. *Simon*, imprimé à Lion en 1703. & fuivie des noms de quelques Métropolitains d'Abyffinie célebrés dans l'*Hagiologie* que nous avons allègué au commencement de cet Extrait.

Nous ne dirons rien ici de l'*Appendice* qui fe trouve à la fin de ce volume. Nous nous réfervons à en donner un détail dans le prochain Supplément.

ORIGINES ECCLESIASTICÆ: OR THE ANTIQUITIES of the Chriftian Church, &c. C'eft-à-dire: *Les Origines Eccléfiaftiques, ou les Antiquités de l'Eglife Chrétienne. En deux livres; dans le premier defquels on traite des Chrétiens en général, de leurs divers noms, de leurs diftinctions & des différens dégrés de Catechumenes, de Laïques, & d'Eccléfiaftiques. Dans le fecond on expofe les Ordres & les Offices fupérieurs du Clergé dans la primitive Eglife. Par Jofeph Bingham, Recteur de Headborn. Worthy, proche de Winchefter.* A Londres, chez Robert Knaplock. 1708. in-12. p. 318. du liv. p. XVI. de la Préface & de la Table des chapitres, fans y comprendre l'Epître liminaire.

VOici une petite partie, & comme l'essai d'un grand dessein que Mr. Bingham a formé. Car de même que quelques sçavans hommes ont travaillé sur les Antiquités Judaïques, sur les Antiquités Grecques ou sur les Romaines, Mr. Bingham se propose de travailler sur les Antiquités Chrétiennes. Son projet n'est pas d'écrire précisément l'Histoire Ecclésiastque, assez d'autres l'ont fait; mais ce qu'on n'a point encore fait de la maniere qu'il imagine, c'est ce qu'il entreprend ici; sçavoir, de réduire sous de certains titres tout ce qui regarde l'Eglise Chrétienne des quatre ou cinq premiers siécles. Baronius, les Centuriateurs & ceux qui ont écrit sur les premiers tems du Christianisme, ceux qui ont commencé quelques-uns des anciens Peres ou des premiers Conciles, ont eu occasion de traiter les usages anciens & les points de discipline que Mr. Bingham doit faire entrer dans son Ouvrage; ils l'ont fait avec beaucoup d'érudition & d'étenduë; mais ce qu'ils ont dit sur ces differens sujets, est perdu dans de gros volumes, & mêlé avec le récit historique de tant d'évenemens, qu'on a de la peine à réünir toutes ces observations, & à les ranger dans un ordre méthodique & sous un même point de vuë, outre que tout le monde ne peut pas avoir ni cette grande quantité de volumes, ni assez de loisir pour les lire tous. Pour remédier à cet inconvénient, l'Auteur se propose d'écrire en Anglois un corps entier d'Antiquités Chrétiennes: il en donne le plan dans sa Préface, & ce premier Ouvrage que nous avons sous les yeux, est une espéce d'échantillon par où l'on peut juger de l'entreprise & de l'exécution. Il est partagé en deux Livres, dont le premier est composé de cinq chapitres, qui comprennent les différens noms que les premiers Chrétiens ont eus, & les raisons qui les leur ont fait donner, soit que ces noms eussent rapport à leur maniere de vie ou à la sainteté de leurs mœurs, soit que ces noms fussent des marques de l'aversion ou du mépris que les Juifs, les Gentils & les Hérétiques avoient pour les vrais Chrétiens. On y voit aussi une notice des divers états sous lesquels étoient rangés, tant les Laïques entr'eux, que les Ecclésiastiques. De-là l'Auteur passe au livre second, & traite dans vingt-deux chapitres tout ce qui regarde les plus éminentes Personnes du Clergé, comme sont les Evêques, les Prêtres, les Diacres, les Archidiacres & les Diaconesses.

On remarque par-tout de l'ordre, de la précision & un choix

heureux des passages que l'Auteur employe à prouver ce qu'il avance. Chaque article est aussi court que la matiere le permet, & les citations sont en petit nombre. Nous ferons mieux connoître sa méthode, en traduisant un article entier, que si nous en abregions plusieurs, ce qui d'ailleurs seroit mal-aisé par la grande brièveté qu'il s'est prescrite. M. Bingham après avoir parlé de plusieurs noms que les Chrétiens ont eus dans les premiers tems de l'Eglise, expose en peu de mots pourquoi ils se sont nommés Catholiques. Voici comme il traite ce sujet.

L'importunité des Hérétiques, dit-il, fut cause que les Fidéles ajoûterent au nom de Chrétien le nom de Catholique. Ce nom fut pour eux une espece de surnom, & un caractere propre qui servit à les séparer de toutes les Sectes, lesquelles quoique connuës par les noms du parti qu'elles suivoient, se couvroient toutes sous le nom général de Chrétiens. C'est ce que Pacien nous apprend dans son Epître à Sempronien; car celui-ci lui ayant demandé pourquoi les Chrétiens se nommoient Catholiques, Pacien lui répond, que c'est pour n'être pas confondus avec les hérétiques, qui tout hérétiques qu'ils sont, ne laissent pas de se nommer Chrétiens. Chrétien est mon nom, dit Pacien, Catholique est mon surnom, l'un est mon titre, l'autre est ce qui sert à me distinguer. Pour l'ordinaire, ajoûte l'Auteur, l'hérésie se retranche dans quelque contrée à part, ou se renferme dans un petit nombre de personnes; ainsi elle n'a pas droit au nom de Catholique, qui signifie universel. L'Eglise de J. C. a droit de porter ce nom, parce que, selon la remarque d'Optat, elle est répanduë dans tout le monde, & en ce sens le nom de Catholique est aussi ancien que l'Eglise même. Il se lit en effet dans Eusebe, dans Clement Alexandrin, & dans les Epîtres de saint Ignace. On ne tenoit anciennement pour Chrétiens que ceux qui se disoient Chrétiens Catholiques, témoin ce qui est rapporté dans les Actes du martyre de saint Pionius, cités par Baronius sous l'année 254. On y voit que ce Martyr étant interrogé par le Juge Polemon, de quelle Eglise il étoit, répondit: je suis de l'Eglise Catholique, car J. C. n'a point d'autre Eglise que celle-là.

Chaque article de ce livre est traité en aussi peu de mots, & avec la même clarté que celui-ci, & si le succès encourage l'Auteur à continuer, il promet de remplir son dessein dans toute l'étenduë nécessaire. Il traitera donc des Ordinations, & de ceux qu'on ordonnoit; des privilèges & des immunités du Cler-

gé, de ses revenus, & des différentes loix ou des différens reglemens qu'on a faits au sujet des fonctions ecclésiastiques. Il y joindra des recherches sur les anciens Ascétiques, sur les Moines, sur les Vierges & sur les veuves. Tout cela sera suivi d'un Traité sur les anciennes Eglises, avec une description des parties dont elles étoient composées, & de tout ce qui servoit à célébrer l'Office divin. L'Auteur parlera de la Consécration des Eglises & de leurs priviléges. Il dressera un état de l'ancienne division de l'Eglise en Provinces, en Diocèses, en Paroisses, & marquera l'origine de cette division. Il promet de donner ensuite dans un traité tout ce qui concerne le Service, en commençant par l'instruction des Cathécumenes. Il y parlera de la Psalmodie, de la lecture des saints livres, de la Prédication, de la Messe des Cathécumenes, de celle des Fideles, & de la célébration des saints Mysteres. Il entrera dans le détail des jeûnes & des fêtes, des mariages, des funérailles, &c. Il exposera la maniere de convoquer les différens Conciles, & de donner ce qu'on appelloit *Litteræ formatæ*. Il expliquera le Calendrier: puis prenant les hommes dans le premier âge, il fera voir quelles étoient les Ecoles, quelles étoient les Bibliothéques & les Etudes; en un mot quelle étoit l'éducation des personnes destinées à l'état Ecclésiastique; sans oublier les versions de l'Ecriture, qui étoient alors en usage. Il fera mention de plusieurs choses encore, qui ne peuvent être comprises sous les articles précédens, comme sont la maniere de faire & de recevoir les sermens, l'abstinence du sang, l'usage du Signe de la Croix, les charités publiques, les honneurs rendus aux Martyrs avec un récit de leurs souffrances, & une description des instrumens de leurs martyres.

Tel est le plan sur lequel l'Auteur se propose de travailler, & c'est faire un excellent usage de son sçavoir & de son tems: car si l'on fait tant de cas des Antiquités prophanes, on ne sçauroit se dispenser d'estimer encore plus un recüeil qui ne contiendra que les Antiquités Chrétiennes.



PETRI

PETRI DANIELIS HUETII EPISCOPI ABRINCENSIS Carmina. Quinta Editio. Parisiis, apud Jacobum Estienne, viâ Jacobæâ, sub signo Virtutis. 1709. C'est à-dire, *Les Poësies de Mr. Huet, Evêque d'Avranches. Cinquiéme Edition.* A Paris, chez Jacques Etienne, rue saint Jacques, à la Vertu. 1709. in-16. pag. 130. sans y comprendre l'Epître, les Préfaces ni la Table.

LA Poësie Grecque ou Latine est un délassement d'esprit & un jeu pour les veritables Sçavans, quand ils ont sçû comme Mr. Huet, réünir toute la politesse des Lettres humaines avec la plus vaste & la plus profonde érudition. Le P. Petau, Scaliger & Grotius ont fait des vers Grecs & des vers Latins. C'étoit un amusement pour eux; mais dans leurs petites piéces de Poësie, qui étoient, pour ainsi dire, le fruit de leur oisiveté, on retrouve le profit de leurs grandes études, & plus on a de connoissance, plus on y découvre combien ils en avoient. Ce sont de petits tableaux où la main du Maître n'est pas moins sensible que dans les plus grandes compositions. Telles sont les Poësies de Mr. Huet, si célebre par ses autres Ouvrages. Elles ont quelque chose de plus gracieux encore & de plus riant, de plus vrai & de plus correct, que les Poësies Latines des plus excellens Auteurs modernes.

La plûpart des piéces dont ce petit volume est composé, ont paru séparément dans le tems qu'elles ont échappé à leur Auteur qui ne pensoit guéres à travailler pour le Public, lorsqu'après des recherches épineuses, il cüeilloit des fleurs sur le Parnasse. Plusieurs de ces piéces, sont les jeux de sa jeunesse, & d'un loisir qu'il n'avoit pas encore consacré à l'Eglise. Comme on a eu peur que des morceaux si précieux ne se perdissent, on a souvent eu soin de les rassembler, & ç'a toujours été sans la participation de l'Auteur. Le recüeil en a déja été imprimé quatre fois. La premiere Edition en fut faite à Deventer en 1665. par Mr. Hogersius, qui tout Poëte qu'il étoit, eut assez de modestie, pour mettre les vers de Mr. Huet à côté des siens, & dans le même volume. La seconde fut faite par le même en 1672. à Amsterdam, chez Elzevier. Les deux autres ont été faites par les soins de M. Grævius. En voici une cinquiéme Edition, plus complette, plus exacte & mieux digerée que les quatre autres. Le Libraire, qui à l'insçû de l'Auteur, en a formé & exécuté le

dessein, le lui dédie, & dans son Epître liminaire, qui est écrite élégamment en Latin, il finit par dire, que si d'un côté il lui doit des excuses, d'un autre côté il attend des remercimens du Public. Il redonne ici la Préface de Mr. Hogersius, & celle de Mr. Grævius, qui est & plus ample & plus curieuse: & dans l'avertissement il regrette de n'avoir pû recouvrer les Poësies Françoises de Mr. Huet, qui ont, dit-il, fait l'admiration de ceux à qui Mr. Huet les a récitées. M. Grævius avoit mis à la fin de sa collection, quelques notes de Mr. Huet sur l'Anthologie, que ce sçavant homme lui avoit communiquées, pour les joindre à une nouvelle Edition de l'Anthologie, que les Libraires d'Amsterdam avoient entrepris de donner; on n'a pas jugé à propos de les réimprimer ici, & l'on a mieux aimé attendre que l'Auteur rende publiques les grandes richesses qu'il a en ce genre de littérature.

Les Poesies de Mr. Huet sont distribuées en Eclogues, Idylles, Epîtres, Elégies, Epigrammes, Odes, & Piéces mêlées. Les Eclogues consistent en cinq Métamorphoses imaginées très heureusement.

La premiere est celle d'une Nymphe & d'un jeune Berger, que Bacchus piqué de jalousie contre la Nymphe, (qui pendant son absence, lorsqu'il étoit occupé à faire des conquêtes, avoit suivi de nouvelles amours & s'étoit engageé avec le jeune Berger) punit en les métamorphosant tous deux; de sorte que de la Nymphe qui se nommoit *Vitis*, il en fit naître la vigne & du Berger nommé *Ulmus*, il en fit naître l'ormeau. Le changement de forme n'a rien changé à leurs inclinations. La seconde Eclogue est une fiction ingénieuse sur l'origine de l'Iris ou de l'Arc-en-Ciel. Iris Nymphe attachée à Junon, aime le Soleil comme elle en est aimée. Junon apprend par Mercure le mystere de leurs amours. La jalousie & le dépit avoient porté Mercure à réveler ce secret, la Reine des Dieux pour rompre une liaison qui déshonoroit sa Cour, & pour châtier Iris, l'enferma dans des nuages sombres & obscurs, qui sont les prisons du Ciel. Elle défend en même tems au Soleil d'approcher jamais d'Iris, & ordonne que toute l'étenduë du Ciel les sépare éternellement. Cette Nymphe malheureuse, si-tôt qu'elle apperçoit le Soleil, fait ses efforts pour aller rejoindre son amant; mais comme ses efforts sont inutiles, elle tâche de lui montrer au moins sa tête, encore environnée de fleurs, telle qu'elle étoit autrefois, quand elle se paroit pour lui plaire. Sa douleur la fait

fondre en larmes ; cette piéce, qui a tous les charmes que peut avoir la Poësie quand elle traite des sujets agréables, vient d'être traduite en vers françois par un homme de qualité, célebre par les graces de son esprit : & la traduction qu'il en a faite, est très-ressemblante à l'original. L'Aiman est le sujet de la troisiéme métamorphose, la voici en deux mots : Magnès grand Physicien, & parvenu à une connoissance exacte de toutes les parties qui composent l'Univers, s'égare au point de ne reconnoître plus de Dieu qui gouverne le monde, que la nature même. Il débite cette Doctrine impie, & la fait passer dans l'esprit des disciples que l'admiration pour ses découvertes lui avoit attachés. Jupiter pour vanger le Ciel, change Magnès en une pierre : mais Magnès sous la forme d'une pierre, conservant toujours le goût de ses premieres études, se tourne encore vers le Pole Arctique, dont on lui doit les premieres observations. Ses disciples sont changés en morceaux de fer, & tout fer qu'ils sont, leur inclination pour leur Maître les fait se tourner vers lui, dès qu'il paroît. On trouvera dans cette petite piéce un sçavoir immense. *Apariné* signifie en Grec une sorte d'herbe qui s'attache aux habits & que nous nommons en François, du *Glouteron*. Selon M. Huet dans sa quatriéme Eclogue, Apariné étoit une Nymphe dont l'excellente beauté avoit donné de l'admiration & de l'amour à Ganimede, jeune Prince Troyen. Il l'aimoit éperduëment & il en étoit éperduement aimé. Apariné couchée sur des fleurs, dormoit tranquillement, dans le tems que l'Aigle de Jupiter vint enlever Ganyméde, qui n'étoit pas loin d'elle. A son réveil elle ne le trouva plus. Son déplaisir dont la grandeur l'avoit accablée d'abord, la fit ensuite errer en divers lieux pour chercher son amant. Elle le demandoit à tout le monde & faisoit retentir de ses cris, tous les lieux où elle alloit ; mais quand elle se vit sans espoir de le retrouver, son affliction n'eut plus de bornes ; elle s'adressa aux Dieux, elle les pria de terminer sa vie & ses ennuis : les Dieux touchés exaucerent sa priere : d'une Nymphe ils en firent une herbe, & si cette herbe s'attache aux passans, & semble les vouloir arrêter, c'est Apariné qui les arrête pour leur demander Ganyméde. La cinquiéme & derniere Eclogue contient dans une seule Fable trois métamorphoses : celle de *Picus* en Pivert, celle de *Pica* sa fille en Pie, & celle de *Nisus* en Epervier. On y donne, comme dans les autres, une origine Poëtique & fabuleuse, a des proprietés naturelles. Et c'est en cela que consiste le mérite de toute Métamorphose.

Telles sont les cinq piéces que Mr. Huet nomme Eglogues, suivant une acception de ce mot plus générale que celle qui le restraint à signifier des Poësies Pastorales.

C'est ainsi qu'il a intitulé *Idylles*, les trois piéces qui suivent. La premiere qui est adressée à Mr. Alexandre Morus, a pour titre *Epiphora*, ce mot Grec veut dire, une fluxion sur les yeux; c'est en effet la description d'une fluxion sur les yeux que l'Auteur avoit gagnée au serein & qui le fit extrêmement souffrir, & par elle-même, & par les remédes qu'il lui fallut faire pour en guérir, la nature du mal & les remedes sont ici décrits en style de Lucrece, d'autant plus difficile à manier qu'il semble avoir moins de difficulté; car la plûpart des faiseurs de vers Latins, croyent avoir imité Lucrece, quand ils ont affecté dans leurs vers une cadence raboteuse & bisarre, & qu'ils ont entassé indifféremment de vieux mots Latins, qui n'étoient plus en usage dans le tems qu'on parloit le mieux à Rome. Mr. Huet en use tout autrement; on croit lire Lucrece quand on lit sa piéce, & si, à l'imitation de ce grand Poete, il employe des mots antiques, il sçait comme lui y mêler de beaux mots & des cadences très-heureuses. C'est une musique où les dissonances sont sauvées d'une maniere très-adroite. La seconde Idylle est une piéce qui tient pour le fonds à Lucrece, mais dont le style ressemble bien davantage au style de Virgile. L'Auteur y traite du sel. Il en explique la nature, les différences & les proprietés, & s'il prend soin d'enrichir sa matiere par une érudition solide, il ne songe pas moins à l'embellir de tous les ornemens que peut fournir la Poësie. Par exemple, après avoir rapporté un effet phisique du sel, il en donne une cause tirée de la Fable, & presente en même tems une image très-gracieuse.

Ipsa Venus quippe orta sale est, emersaque salis
Fluctibus, aurata vehitur super æquora concha.

La troisiéme Idylle de Mr. Huet, est le récit de son voyage en Suede. Le style de cette Idylle ressemble à celui d'Horace, & comme il y a une grande conformité pour les choses mêmes qu'Horace & Mr. Huet racontent, l'un dans son voyage de Brindes, l'autre dans son voyage de Suede, la comparaison de ces deux piéces peut servir aux jeunes gens, à s'instruire de la vraye maniere d'imiter. Cette piéce est extrêmement connuë & nous n'en dirons rien de plus particulier.

Des trois Epîtres, celle qui est adressée à Mr. Menage est la plus longue. L'Auteur y traite ce point de Morale, que pourvû qu'on fasse bien, on doit compter pour peu de chose les jugemens des hommes; c'est ce que Mr. Huet établit par son expérience propre & par le récit d'une Fable, que feu Mr. de la Fontaine, long-tems après lui, a mise en vers François. La seconde Epître est adressée à Mr. Hallé, fameux Poëte de Caën. L'Auteur s'y défend de s'appliquer davantage à la Poësie. La troisiéme est un impromptu pour servir de réponse à Mr. Morus.

Les Elégies sont au nombre de quatre. La premiere, qui est à la loüange des Poëtes de Caën, ressemble tout-à-fait aux belles élégies de Properce. La seconde est une imitation des Héroides d'Ovide. C'est une lettre de Cornelius Gallus à Lycoris. La troisiéme est sur le Thé, & la quatriéme piéce, qui est une plainte en vers Grecs, sur la mort d'un jeune Prince Allemand, ressembleroit parfaitement aux Idylles de Bion & de Moschus, si elle n'étoit pas en vers Elégiaques.

Il y a douze Epigrammes, dont la premiere est un portrait énigmatique d'un homme fort connu à Caen, nommé l'Abbé de Saint Martin; celui qui pendant le jour étoit vétu & coëffé d'une façon extraordinaire, & qui la nuit couchoit dans un four qu'il avoit fait construire exprès, & tapisser de peaux de lapins. Il faudroit avoir connu le personnage pour bien entendre cet énigme. Les autres épigrammes sont d'un goût exquis, celle à Mademoiselle du Pré (*Pratea*) est une des plus belles.

Les dix Odes qui suivent, sont en leur genre, ce que les vers Elégiaques ou les vers Héroiques de Mr. Huet sont dans le leur. L'Ode Sapphique, qui a pour sujet Nôtre-Dame de la Délivrande, & que l'on chante solemnellement lorsque de Caën on va en Procession à l'Eglise qui porte ce titre, est un beau monument de la piété de M. l'Evêque d'Avranches, & de son attachement à cette célebre fondation de son pays. L'Ode à sainte Géneviéve, qui est ici la dixiéme, est une des dernieres piéces que l'Auteur ait faites: on y remarque toute la force & tout le sublime du genre Lyrique. La septiéme & la neuviéme sont d'une mesure de vers fort difficile à bien mettre en œuvre. Horace n'en a qu'une piéce, *Miserarum est neque amori dare ludum*, &c. C'est une espéce de vers comprise sous le genre qu'on nomme *Ionicum à minori*, sur quoi on peut consulter Héphestion & Terentianus Maurus. La premiere de ces deux Odes fut faite il n'y a gueres moins de trente ans. Elle donna occasion à plusieurs

Poëtes amis de M. Huet, de travailler sur la même mesure, & ils éprouverent l'extrême difficulté qui se rencontre à soûtenir l'élévation & la noblesse du genre lyrique dans l'assujettissement indispensable de la mesure génante des pieds dont cette sorte de vers est composée. L'Ode à Mr. de Ségrais convient parfaitement à la naïveté & à l'agrément qu'on admire dans les piéces Pastorales de ce Poëte. La quatriéme & la cinquiéme sont pour le Roi, c'est ainsi qu'Horace composoit pour Auguste.

Ce que Mr. Huet appelle ici *Miscellanea*, consiste en une suite de vers de différentes mesures, sur la mort & pour la pompe funebre de Saumaise, en une piéce de vers Hendecasyllabes à la maniere de Catulle, en une paraphrase du Pseaume cxxix. *De profundis*, &c. & en un fragment sur les Digues de Hollande. Ces deux derniers morceaux sont écrits en vers Héroiques.

Nous sommes fâchés de quitter ce Recüeil, sans avoir mis sous les yeux du Lecteur quelques uns des plus beaux endroits; mais comme nous mettons peu de Latin dans nos Journaux, nous sommes contrains de renvoyer le Lecteur aux vers mêmes, qui perdroient trop de leur beauté dans une traduction en prose. Nous finirons par un trait de l'Epître dédicatoire, qui donne à Mr. Huet tout à la fois l'esprit d'Ovide, la finesse d'Horace, la sagesse & la correction de Virgile. On pouvoit ajouter la grandeur propre à la Poësie Lyrique, & ce goût antique si précieux & si rare.

REMARQUES DE FRANÇOIS POUPART SUR UNE *playe faite au ventre par un coup de corne.* A ****

UN Valet de Boucher qui conduisoit une vache, la traita si rudement à coups de bâtons, qu'elle se mit en défense, & le frappa d'un coup de corne qui passa d'un côté du ventre à l'autre, la vache porta l'homme à quinze ou vingt pas, & puis la corne rompit.

La corne passa si heureusement entre le peritoine & les intestins, que les intestins ne furent point blessés. Le péritoine, tous les muscles du ventre & la peau furent rompus, ce qui fit une playe d'environ un pied de long, par laquelle les intestins sortirent. Le malade n'ayant pas eu le moyen de se faire traiter chez lui, se fit porter à l'Hôtel-Dieu de Paris le 4. Avril 1709.

Le Chirurgien fit d'abord une couture aux bords de la playe; mais il survint tant de pourriture, que la couture rompit. Le

Chirurgien coupa alors les lambeaux de la peau, ce qui fit une si grande ouverture au ventre qu'on voyoit presque tous les intestins. Ils se recouvrirent peu à peu d'une maniere si admirable que les plus grands Maîtres dans l'art de Chirurgie auroient de la peine à le croire. L'âcreté d'un pus délié & blanc, qui nageoit sur la superficie des intestins, les corroda, & en ouvrit les vaisseaux capillaires, qui suinterent une petite humeur sanglante, laquelle fit une espece de végétation sur les intestins. Elle commença par des grains charnus formés par de petites goutes de sang, qui à mesure qu'elles transpiroient, se figeoient sur les intestins, soit par la fraîcheur de l'air, soit par le mélange des acides qui sont dans l'air, ou par tous les deux ensemble. Ces petits grains charnus augmenterent tous les jours en nombre, & formerent peu à peu une nouvelle chair qui couvrit les intestins, & ne fit plus qu'un corps avec eux. A mesure que les intestins étoient couverts, la peau croissoit de la circonférence au centre, & se colloit à la nouvelle chair qui s'étoit formée, de sorte que les intestins, la nouvelle chair & la peau ne faisoient plus qu'un tout, & la playe fut parfaitement guérie en moins de deux mois.

Il reste à considerer de quelle maniere l'expulsion des excrémens se fait aujourd'hui dans cette même personne, puisque tous les muscles qui servoient à cette fonction ont été rompus aü milieu par la corne, & consommés dans un grand espace par la pourriture. C'est ici qu'il faut admirer les soins de la Nature. La partie des muscles qui reste, s'est collée par le bout autour de la nouvelle chair formée sur les intestins, & parce que cette chair est plus haute que le point fixe des muscles, chaque muscle la tire en bas de son côté, & par ce moyen lui fait comprimer les intestins, à peu près comme faisoient les muscles entiers, de sorte que la personne rend les excrémens avec la même facilité qu'avant sa blessure.

Il ne faut donc jamais désesperer des maladies les plus désesperées, puisque la Nature y pourvoit par des inventions si imprévües, & par une sagesse si admirable.

XXVII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 15. Juillet M. DCCIX.

LETTRES DE M. DE SAINTE-MARTHE SUR DIVERS *sujets de Pieté, de Morale & de Conduite pour la vie Chrétienne.* A Paris, chez Louis Roulland, ruë S. Jacques. 1709. 2. vol. in-12. I. vol. 600. p. II. vol. 490. p.

IL a été parlé des Traités de pieté de feu M. de Sainte-Marthe dans le septiéme Journal de l'ann ée 1702. lorsqu'ils parurent par les soins de Madame de Sainte-Marthe. On peut voir le jugement qui en a été porté dans ce Journal. Voici deux volumes de Lettres du même Auteur, nouvellement imprimés sur le recüeil qui en a été fait & communiqué par la même Dame, qui a une singuliére affection pour la mémoire de M. de Sainte-Marthe. Les Lettres sont écrites dans le même esprit & du même goût que les Traités, mais on y trouvera plus de varieté & d'agrément; car encore que l'Auteur ait toujours eu principalement en vûë les verités de la Religion, il y a dans ses Lettres des faits dont le récit fait plaisir, & des traits d'esprit qui en rendent la lecture agréable. Quoiqu'elles soient écrites avec simplicité, elles sont pleines de pensées vives & d'expressions nobles & polies. Tout y respire la pieté, mais c'est la pieté d'un honnête homme, qui connoît les devoirs de la vie civile, & les égards que l'on doit avoir pour les personnes ausquelles on écrit. On y voit plusieurs points de Morale éclaircis, des instructions solides, des avis salutaires, & des regles utiles pour la conduite de la vie.

On a choisi avec raison pour premiere Lettre, celle où l'Auteur parle de la maniere d'écrire des Lettres Chrétiennes. Voici comme il s'exprime. » J'ai bien de la peine, ma Sœur, à faire » réponse à votre lettre: quoiqu'elle soit très-longue, il n'y a pas » une bonne parole: tout y est séculier: Je crois que quand vous » pensés à moi, vous oubliés que je suis Prêtre, & que vous » êtes Religieuse. O! ma Sœur, les Lettres des Saints ne sont » point de ce style. Ils se croyent sans doute aussi obligés d'en » rendre compte à Dieu que de leurs paroles. Mais pourquoi après » plusieurs Lettres écrites de cette maniére, me vient-il dans » l'esprit de me plaindre de la derniere? C'est que j'ai pensé à

» l'occasion

» l'occasion d'un Livre de dévotion, qui en trente-six Chapitres
» ne dit pas un mot de Jesus-Christ. Quelles dévotions, & quel-
» les Lettres ! Outre cela je viens de voir à la mort un Reli-
» gieux d'une pieté singuliére, qui parloit si souvent de J. C. &
» de son Royaume, qu'il a voulu me donner la benediction que
» lui-même avoit reçuë quand il m'a souhaité d'avoir toujours J.
» C. dans le cœur. O que J. C. nous prépare bien à la mort,
» quand il habite dans notre cœur ! qu'il nous apprend à détes-
» ter nos pechés avec une grande aversion ! il nous inspire forte-
» ment une sainte crainte des Jugemens de Dieu. A voir ce bon
» Religieux dans les mouvemens que cette crainte excitoit en lui,
» on auroit cru, comme il le disoit, qu'il étoit le plus grand pé-
» cheur du monde ; ses larmes, ses soupirs autorisoient ses pa-
» roles ; & tous ces signes exterieurs découvroient parfaitement
» son cœur, qui au milieu de ses appréhensions conservoit une
» paix & une tranquilité merveilleuse. La mémoire de ses péchés
» le conduisoit au souvenir de la bonté de son Sauveur : *Je suis
» un mauvais Serviteur*, disoit-il, *mais j'ai un bon Maître !* Cet-
» te pensée essuyoit ses larmes, & faisoit voir tant de douceur
» sur son visage parmi de très-cuisantes douleurs, qu'il étoit ai-
» sé de remarquer qu'il ne pouvoit goûter que J. C. & qu'après
» s'être rempli abondamment de l'amertume de son calice, il en
» ressentoit la douceur. J'ai eu assez de part à son affection, & à
» sa charité, pour dire avec quelque sorte de gloire, qu'il me
» regardoit comme un de ses enfans ; mais c'est ma condamnation
» comme celle des Juifs à l'égard d'Abraham, *si je n'imite pas
» les vertus d'un tel pere, & si je suis sans obéïssance.* Ayons donc
» J. C. dans le cœur, en sorte qu'il l'occupe tout entier : ayons-
» le dans nos paroles, & n'en disons jamais aucune qui ne soit
» digne de lui ; ayons-le dans les mains, & que toutes nos ac-
» tions rendent témoignage que nous n'agissons que pour lui.

On peut juger par cette Lettre du caractere des autres ; il n'y en a point qui ne contienne des instructions importantes sur plusieurs points de morale ou de pieté, il n'est pas possible d'en faire le détail dans un Journal. Les titres de chaque Lettre, qui sont dressés avec exactitude, font connoître les sujets qui y sont traités. Mais le Public ne sera pas fâché de voir une histoire assez singuliére, qui se trouve dans la Lettre LIX. pag. 421. du second tome. Elle regarde un nommé Beauchateau, » qui a été
» Auteur dès son enfance, & dont on a des Poësies imprimées
» en un vol. in-4. lorsqu'il n'avoit pas encore l'âge de douze ans.

» Il étoit fils d'un Comedien de réputation, dont j'ai appris, » dit l'Auteur de la lettre, une grande action de charité, qui » fut suivie d'un évenement très-singulier pendant les guerres de » Paris.

» Celui ci après avoir un jour entendu la Messe à Nôtre-Dame, » trouva en s'en retournant une femme desolée auprés d'un pi- » lier de l'Eglise. Il s'approcha d'elle, & lui demanda le sujet de » ses larmes. Elle le rebuta d'abord, & lui dit fiérement, qu'elle » ne demandoit rien à personne, & qu'elle n'avoit besoin de rien. » Beauchâteau continua à lui parler avec bonté; il lui represента » qu'il ne falloit pas qu'elle s'abandonnât à sa douleur, qu'il étoit „ prêt à la soulager, pourvû qu'elle le voulût bien souffrir. Il „ la pressa de lui dire l'état où elle étoit, & enfin il la persua- „ da de lui ouvrir son cœur. Elle lui déclara qu'elle étoit venuë „ à Paris pour un Procès qui avoit duré beaucoup plus long- „ tems qu'elle n'avoit pensé, & que ne pouvant avoir aucune „ nouvelle de son pays à cause de la guerre, elle s'étoit trouvée „ dans la nécessité d'emprunter quelque argent de deux person- „ nes de sa connoissance; que n'ayant pû le leur rendre dans le „ terme qu'elle leur avoit promis, elle n'avoit osé les aller voir; „ que cependant toutes choses lui manquoient, & que ne pou- „ vant se resoudre à mandier ni à retourner à la chambre qu'elle „ avoit loüée, parce qu'elle ne pouvoit pas payer son terme, „ elle avoit pris la resolution de se laisser mourir de faim auprès „ de ce pilier; qu'elle avoit passé un jour sans manger, & qu'el- „ le espéroit que trois ou quatre d'une pareille abstinence la dé- „ livreroient de la vie.

„ Beauchâteau fut si touché de cette narration, qu'il pria cet- „ te femme de venir avec lui, l'assurant que rien ne lui manque- „ roit. S'en étant laissée convaincre, elle le suivit, & elle ne „ fut pas plûtôt arrivée à sa maison, qu'il la traita avec toute „ l'honnêteté possible, la fit manger à sa table, lui donna une „ chambre & un lit. Ce traitement si extraordinaire obligea cet- „ te femme à apprendre à son nouvel hôte qui elle étoit, son nom „ & sa maison. Elle sortoit d'une honnête famille, mais sa mere „ étant devenuë veuve, avoit dissipé tout son bien & celui de „ ses enfans; ce qui les avoit jetté dans la désolation. Elle fit „ connoître que pour elle, elle en étoit toujours demeurée avec „ un sien frére qui subsistoit par le moyen de son bénéfice, mais „ qu'elle avoit eu une sœur qui étoit morte dans un Couvent dans

„ les exercices d'une pénitence très-austére, pour expier le malheur „ qu'elle avoit eu de se laisser abuser par un Président de qui elle „ avoit eu une fille dont elle n'avoit entendu aucunes nouvelles. „ Beauchâteau fut bien surpris de ce discours; mais sa femme en „ fut tellement remuée, que tout d'un coup ses yeux furent remplis „ de larmes ; & sentant un respect mêlé de joye & de honte , „ elle se jetta aux pieds de cette personne, l'embrassa & l'appel- „ la sa chere tante, avec tout ce qui se peut imaginer de ten- „ dresse.

„ Afin, Monsieur, que vous ne doutiez pas de cette histoire, „ je vous dirai que je l'ai apprise de personnes fidelles, qui la te- „ noient de cette femme même, qui se nommoit Beaulieu. Dès „ que la paix fut faite, elle fit un voyage à Londres, Beauchâ- „ teau lui fournissant tout ce qui étoit nécessaire, & il l'a traitée „ depuis comme sa propre tante, jusqu'à la mort, la tenant dans „ sa maison, & lui fournissant assez abondamment ses besoins. Il „ ne faut pas que j'oublie une circonstance de cette histoire, qui „ est que Beauchâteau & sa femme ne parloient que de pieté , „ qu'ils gemissoient du malheur de leur condition, qu'ils avoüoient „ qu'elle étoit déteſtable, & qu'ils assuroient qu'ils cherchoient „ les moyens d'en sortir : & en effet, je crois qu'ils l'ont quittée „ avant que de mourir, & qu'ils prenoient un soin extraordinai- „ re de l'éducation d'un fils dont il faut encore vous parler.

„ Ce jeune homme étant arrivé à un âge où l'on pense à se „ choisir un genre de vie conforme à ses inclinations, se déter- „ mina à l'état Ecclesiastique ; & comme il crut que la prédica- „ tion seroit un bon moyen pour s'avancer, & pour entrer avec re- „ putation dans les bénefices, il forma le dessein d'être Prédicateur. „ Quelqu'un lui dit que M. l'Abbé le Roi le pourroit aider, & dans „ cette espérance il l'alla trouver à Hautefontaine. Il y fut reçû „ avec bonté, mais cet Abbé le connoissant assez pour sçavoir „ qu'il avoit plus besoin de faire pénitence que de la prêcher aux „ autres, il tâcha de lui persuader que la Prédication étant l'of- „ fice des Apôtres, des Evêques & des Pasteurs, il étoit très-dan- „ gereux de s'y ingerer sans vocation, & d'obmettre cependant à „ faire pénitence autant qu'il est nécessaire au salut des hommes, y „ étant tous également appellés. Je ne sçai si ce jeune homme „ fut persuadé par ce discours, ou s'il feignit de l'être; mais en- „ fin il témoigna qu'il vouloit aller à la Trappe, & il en prit le „ chemin. Un de mes amis le vit dans un lieu où il passa; mais „ il a paru dans la suite qu'il joüoit la Comedie, car il ne fut

„ pas long-tems à la Trappe, & l'on apprit fort peu après qu'il „ étoit passé à Londres, où pour se donner quelque crédit parmi les Protestans, il prit un nom d'importance, & s'appella „ Lusanci. Il dit qu'il étoit frere de M. de Pomponne, parce „ qu'il avoit appris qu'en effet il y en avoit un qui portoit ce „ nom; il assura de plus qu'il étoit Docteur de Sorbonne, tâchant „ de se mettre en la place d'un célébre Docteur qui portoit aussi „ le même nom; il ajoûta qu'en travaillant avec M. Arnauld son „ oncle au Livre *De la Perpétuité*, & ayant reconnu que ce Docteur agissoit de mauvaise foi & contre sa conscience, il avoit „ resolu de se séparer d'une Eglise qui n'est soûtenuë que par le „ mensonge.

„ Comme il n'y a point de fourbe qui ne trouve des dupes, „ le nouveau Luzanci réüssit si bien, qu'on le pria d'accepter une „ Chanoinie, en attandant que l'on pût recompenser son mérite „ par quelque Evêché. On sçût bien-tôt à Paris qu'un Docteur „ Luzanci frere de M. de Pomponne paroissoit à Londres. Les „ vrais Luzancis en furent informés. Après bien des recherches „ ils découvrirent qui étoit cet Imposteur, & M.M. les Protestans de leur part, ne manquerent pas d'être informés aussi des „ artifices de leur nouveau Proselyte; mais ils excusérent son „ crime & loüerent son adresse. Voilà, Monsieur, mon histoire, „ qui est une preuve que la science & l'esprit sans la pieté, ne „ servent qu'à donner de la vanité, du faste, de la présomption „ & de la hardiesse, & à faire commettre toute sorte d'excès.

R. D. CAROLI MUSITANI PHILOSOPHIÆ AC MED. Doctoris Clarissimi, de morbis mulierum Tractatus, cui quæstiones duæ, altera de semine cum masculeo tum fæmineo, altera de sanguine menstruo, utpote ad opus apte facientes, sunt præfixæ. Quæ ad earundem naturam mulierum, anatomen, conceptum, uteri gestationem, fœtus animationem, & hominis ortum attinent, ubertim simul explanantur. Omnia juxta recentiorum Philosophiæ principia & Medicorum experimenta sedulo enucleata, cum indicibus capitum, rerum & materiarum locupletissimis. Coloniæ Allobrogum, sumptibus Chouet, G. de Tournes, Cramer, Perachon, Ritter, & S. de Tournes. 1709. C'est-à-dire : *Traité des maladies des femmes grosses, precedé de deux questions, l'une sur l'humeur spermatique de l'un & de l'autre sexe, & l'autre sur les regles des femmes. Ouvrage où l'on expose tout ce qui regarde la structure du corps de la*

femme, & tout ce qui concerne la conception, la grossesse & l'infusion de l'ame dans le fœtus, & de la naissance de l'homme. Le tout expliqué suivant les principes des Philosophes modernes, & les expériences des Medecins, & suivi de Tables très-amples des chapitres & des matiéres. Par Charles Musitano Docteur en Medecine. A Geneve, aux dépens de Chouet, de G. de Tournes, de Cramer, de Perachon, de Ritter, & de S. de Tournes 1709. vol. in-4. pp. 240.

EVe par sa désobéissance est cause que la femme a été condamnée à mille infirmités. M. Musitano assure que ce sont ces infirmités qu'il va examiner ici. Il les réduit à dix-neuf principales, qui sont la supression des regles, leur trop grand écoulement, les fleurs blanches, la sterilité, la *nymphomanie*, appellée par les Medecins *furor uterinus*; les pâles couleurs, la passion hysterique, la chûte de matrice, les ulceres de l'uterus, ceux du vagina, l'avortement, la mole, le fœtus mort, l'accouchement laborieux, les travaux des couches, la coagulation du lait, l'inflammarion des mammelles, la maladie nommée le poil, les crevasses du mammelon.

Au regard des deux questions annoncées dans le titre, & qui précédent le Traité, la premiere, qui est de l'humeur spermatique renferme six points. 1. Ce que c'est que cette humeur. 2. De quelle substance elle est composée. 3. D'où elle vient. 4. Si elle est animée. 5. Si celle de la femme mérite véritablement le nom de spermatique. 6. De quelle maniere la femme concourt à la génération. La seconde en renferme six autres. 1. Ce que c'est que le sang des regles. 2. Pourquoi il n'y a que les femmes qui soient sujettes à ces sortes d'évacuations. 3. En quel cas elles en sont exemptes. 4. A quel âge elle commence à y être sujettes. 5. Quelle est la cause de cette évacuation périodique. 6. si l'humeur qui se purge par cette évacuation, est quelque chose de nuisible ou non.

M. Musitano observe dans ce Livre la même méthode que dans les autres qu'il a donnés au public, & dont nous avons rendu compte dans nos Journaux. Il examine sur tous les points qu'il propose, les différentes opinions des Philosophes & des Medecins tant anciens que modernes, & approuve comme bon ce qui lui paroît conforme à la raison & à l'expérience, & rejette comme mauvais ce qu'il croit y être contraire. La regle

qu'il observe dans le Traité des maladies des femmes, est de décrire d'abord la maladie dont il s'agit, puis de rapporter les sentimens des Anciens sur les causes, & sur les signes de cette maladie, ensuite d'exposer le sien, qui est presque toujours celui des modernes, & enfin de marquer comment il faut s'y prendre pour la cure du mal. Nous ne sçaurions faire l'Extrait de tout ce ce que l'Auteur dit sur tant de matieres différentes; nous nous bornerons à l'article où il demande d'où peut venir ce qui produit l'homme, & à celui où il recherche les causes de la stérilité. Quant au premier, M. Musitano panche fort pour le sentiment d'Hippocrate, qui croit que c'est de toutes les parties du corps que se détache la matiere qui sert à la propagation de l'espéce; mais il n'approuve pas les raisons qu'apportent les Sectateurs d'Hippocrate, dont l'une entre autres est la ressemblance des enfans avec leurs peres. Il combat ce sentiment, & prétend que si les enfans ressemblent à une personne plûtôt qu'à une autre, cette ressemblance ne vient que de l'imagination de la mere. Pour en convaincre ses Lecteurs, il raconte l'histoire suivante, dont il dit qu'on n'a confié le sécret qu'à lui. Une fille qui aimoit un jeune homme éperduëment, fut mariée par ses parens à un autre qu'elle n'aimoit pas. Elle eût de son mari divers enfans qui ressemblerent tous au jeune homme qu'elle avoit aimé, & qu'elle aimoit encore. Le mari sur ces apparences refusoit de les reconnoître pour ses enfans, & ne cessoit de les maltraiter eux & leur mere. Ces mauvais traitemens firent bien-tôt succomber la mere qui se sentoit innocente, à la tentation de ne l'être plus; elle eut de son Amant un fils si ressemblant en tout à son mari, que le mari s'en crut le pere, & se reconcilia de joye avec sa femme. M. Musitano fait à ce sujet diverses reflexions touchant ce que peut l'imaginarion des Meres sur le fœtus; & il prétend que si un borgne ne fait pas un borgne, ni un aveugle un autre aveugle, c'est à l'imagination de la mere qu'il le faut attribuer, parce que la mere a dans son idée l'image d'un enfant parfait.

Alcmæon a cru que l'humeur qui sert à la génération descendoit du cerveau: Platon, qu'elle étoit fournie par la moëlle de l'épine: Fernel, qu'elle venoit des parties que les Anciens nomment spermatiques: Avicenne, qu'elle tiroit son origine du cerveau, du cœur & du foye; & Aristote, qu'elle n'avoit point d'autre source que les vaisseaux pampiniformes. L'Auteur refute tous ces différens sentimens par un grand nombre de raisons; après quoi il propose le sien que voici. Ce qui fait la génération

de l'homme, dit-il, est quelque chose de spiritueux, qui renferme l'idée de ce qui doit naître. Or les idées ne pouvant s'imprimer que sur la lumiere, il s'ensuit, dit il, que ce qui produit l'homme, est une chose qui tient de la nature de la lumiere, & qui étant renfermée dans une substance grossiere & sensible, s'en dégage pour la formation du fœtus. L'Auteur, pour prouver sa définition, employe des raisons, dont les unes pour être exposées ici comme il faudroit, demanderoient d'être rapportées au long, & dont les autres, quoique plus susceptibles d'abregé, pourroient blesser la bienséance de nôtre Langue, beaucoup plus délicate sur certaines matiéres que la langue Latine. Au reste, comme cet esprit seminal tient de la nature de la lumiere, il n'a son siege, dit l'Auteur, ni dans le cerveau, ni dans aucun autre viscere particulier; mais dans le centre du corps, c'est-à-dire dans le diaphragme, d'où il se répand comme une lumiere dans toutes les autres parties. Ce qui persuade ici l'Auteur, c'est que l'esprit seminal doit être dans l'endroit le plus essentiel du corps. Selon lui, cet endroit c'est le diaphragme, puisque c'est de cette partie, dit-il, que toutes les autres relevent: témoins la veine cave, l'aorte, le foye, la rate, l'orifice supérieur du ventricule, le mediastin, le sternum, le cartilage xiphoïde, & toutes les autres qui composent le tronc, lesquelles dépendent si fort du centre nerveux du diaphragme, que pour peu que ce centre soit blessé, la mort s'ensuit à l'instant; ce qui n'arrive point par les playes du cœur ni du cerveau. Donc, selon ce Systême que l'Auteur observe n'avoir été connu jusqu'ici à personne, il s'ensuit, dit-il, que les deux corps ovales qui sont renfermés dans le scrotum, & où on croit que se forme la matiére qui doit servir à la génération, n'ont point l'usage qu'on leur attribuë. Ce sont, dit-il, des conduits qui servent à porter l'esprit seminal, mais qui ne le travaillent pas.

M. Musitano ne se contente pas de placer l'esprit seminal dans le centre nerveux du diaphragme; il y place aussi l'ame raisonnable; sentiment qu'il établit plus au long dans son Traité des fiévres, où comparant le corps à une horloge, il prétend que lorsqu'on regarde le cerveau comme le siége de l'ame, parce que les opérations de l'ame s'y manifestent davantage; on fait comme celui qui croiroit que les ressorts d'une horloge doivent être nécessairement dans le cadran, parce que c'est-là que le mouvement de l'aiguille marque les heures.

Pour ce qui regarde la sterilité, l'Auteur la définit un obstacle à la benediction que le Seigneur à donnée au mari & à la femme, par ces paroles : *Croissez & multipliez.* Cet obstacle vient quelquefois de l'homme, & quelquefois de la femme, & quelquefois de tous les deux. Les Anciens, pour découvrir en ceci le mystére, employoient divers moyens aussi faux que ridicules; on les pourra voir dans le Livre de notre Auteur, où ils sont rapportés assez au long. Le meilleur moyen pour juger si le défaut vient de la femme, c'est d'examiner si elle n'a point quelque vice de conformation, ou quelque maladie qui puisse empêcher la fécondité. C'est aussi, dit M. Musitano, de considerer si elle n'est point trop maigre, ou si elle n'a pas trop d'embonpoint, si elle n'est point d'un tempérament trop prompt ou trop lent, &c.

Les signes de la stérilité dans les hommes sont quelquefois les mêmes que dans les femmes; mais il y en a de particuliers, que l'Auteur rapporte, & que nous passons, à dessein, pour nous tirer de l'embarras qu'il y auroit à les exprimer honnêtement en François. La stérilité des hommes & des femmes peut quelquefois venir par des malefices, à ce qu'on prétend; la chose est alors difficile à connoître, dit l'Auteur, il remarque cependant qu'on s'en peut défier, lorsque le mari & la femme ont l'un pour l'autre une haine dont ils ne sçauroient rendre raison. Il y a certains médicamens ausquels on attribuë le pouvoir d'empêcher la conception, comme sont le borax, le saule & le saphran. Quelques-uns disent que la seule odeur du camphre est capable de rendre un homme impuissant; ce qui a donné lieu à ce vers:

Camphora per nares castrat odore mares.

Quant au saphran, la qualité qu'on lui donne n'est pas plus certaine que celle qu'on lui attribuoit autrefois de porter la fécondité dans le mariage, ce qui étoit cause qu'on en semoit dans les draps des nouveaux époux. Pour le camphre, M. Musitano assure que loin de rendre stérile, il produit un effet tout contraire.

Il n'y a fables qu'on n'ait inventées sur cette matiere; & s'il faut ajoûter foi à certains Auteurs, l'os de cœur de cerf, l'émeraude & le saphir seulement portés sur soi rendent stérile. L'Auteur prend ici le parti qu'il faut prendre, & traite de chiméres toutes ces observations, après quoi il examine si le défaut des regles est une cause de stérilité; il soûtient que non, parce qu'il

y a en effet plusieurs femmes qui sans avoir jamais été reglées, n'ont pas laissé d'avoir des enfans. Il demande en même temps quelle est donc dans les femmes la matiére de la génération? Il répond que cette matiére chez elles, n'est autre chose qu'un œuf qui est ensuite fécondé par l'esprit seminal du mâle; il entre à cette occasion dans la question des œufs; & après avoir dit là-dessus ce qui se dit communément, il vient à l'examen des remedes qui sont propres à la stérilité; mais comme la stérilité vient de différentes causes, il descend ici dans les détails que nous ne sçaurions rapporter sans nous étendre au-delà des bornes, d'ailleurs nous croyons en avoir assez dit pour faire voir quelle est la méthode de l'Auteur dans les matiéres qu'il traite.

SAMULEIS L. B. DE PUFFENDORF, SIVE ANTEA Severini de Monzambano, de Statu Imperii Germanici liber unus, ex Autographo B. Autoris recognitus, cum prioribus editionibus collatus, ac selectis variorum notis illustratus. Curante D. Gottlieb Gerhard Titio. Leipsiæ, apud Thomam Fritsch. 1708. C'est-à-dire: *De l'état de l'Empire d'Allemagne, par Samuël de Puffendor, autrefois Severin de Monzamban. Nouvelle Edition, vérifiée sur le premier manuscrit de l'Auteur, & comparée avec les Editions précédentes; on y a joint diverses Notes. Par les soins de Gottlieb Cerhard Titius.* A Lipsic, chez Thomas Fritsch. 1708. in-8. pag. 492.

CE n'est ici qu'une nouvelle Edition d'un Livre déja ancien. Une Lettre qui est à la tête de cette nouvelle Edition, & qui paroît avoir été écrite dès l'année *1666.* nous apprend que l'Ouvrage fut envoyé à Paris en ce tems-là à M. Mezeray pour le faire imprimer, & l'on trouve dans la même Lettre les raisons qui détournerent M. Mezeray d'en demander la permission, ou qui l'empêcherent peut-être de l'obtenir. Quoiqu'il en soit, ce Livre qui a été hazardé d'abord sous le faux nom de Severin de Monzamban, pour sonder le goût du public, a été rendu depuis à M. de Puffendorf son véritable Auteur, qui est un des plus habiles de ceux qui ont écrit sur les matiéres de Droit Public. Le mérite de cet Ouvrage en a fait renouveller en divers tems les Editions; & pour donner plus d'utilité ou plus de cours à celle-ci, M. Gerhard Titius y a rassemblé différentes remarques des Commentateurs, & y en a joint quelques-unes aussi de son chef. Un autre avantage qu'a cette Edition sur les précedentes,

c'est qu'elle a été faite, à ce qu'on nous assure, sur le manuscrit original de l'Auteur, & qu'on y trouve d'ailleurs des choses qui ne sont pas dans les autres. Les additions sont marquées par un caractere Italique qui les distingue. Voilà ce que nous avons à dire de l'Edition, il faut parler presentement du corps de l'Ouvrage, qui jouit depuis plus de quarante ans de l'approbation publique, & dont néanmoins nous n'avons pas encore parlé dans nos Journaux.

Ce Livre est divisé en huit Chapitres. Il est traité dans le premier de l'origine de l'Empire d'Allemagne. Dans le second, des différens membres dont ce vaste corps est composé. Dans le troisiéme, de l'origine & du pouvoir des Etats de l'Empire. Dans le quatriéme, du chef de l'Empire, de son Election, & des Electeurs ; dans le cinquiéme, de la puissance de l'Empereur, & des bornes qui la restraignent. Dans le sixiéme, de la forme de l'Empire. Dans le septiéme, de ses forces & de ses maux. Dans le huitiéme, des causes qui l'ont mis ou qui le retiennent dans cet état.

L'Auteur passe légerement sur l'origine de l'Empire d'Allemagne ; il ne fait presque que laisser entrevoir que cet Empire s'est formé de différens peuples, à qui de fréquentes irruptions découvrirent le pays, & firent naître l'envie de l'habiter. Les Gaulois leur donnerent le nom de *Germains*, parce qu'ils trouverent que cette Nation étoit dure à la fatigue, & propre à la guerre ; & pour ôter la peine que pourroit faire à certains esprits une origine tirée du débris des Etats voisins, l'Auteur prend soin d'avertir que les Royaumes les plus puissans ne se sont pas formés d'une autre maniére.

Les membres de l'Empire d'Allemagne sont ce qu'on appelle les Etats de l'Empire, & ces Etats sont divisés en trois Classes ; celle des Electeurs, celle des Princes Ecclésiastiques & Séculiers, & celle des Villes Impériales. Cette division qui comprend les Etats Ecclesiastiques, donne occasion à l'Auteur de se plaindre de ce que l'Eglise possede des biens immenses. C'est déja trop, selon lui, qu'on la laisse jouir des dixmes & des autres revenus dont on a composé son patrimoine ; il ne sçauroit souffrir qu'on y ait ajouté des Terres titrées, des Comtés, des Marquisats, des Duchés, des Souverainetés même. Il croit que ce qui a beaucoup augmenté les richesses des Evêques, c'est que par un motif de Religion, & pour avoir part aux prieres, les Grands reconnoissoient volontairement que leurs Terres relevoient de l'Eglise,

de sorte que quand leur posterité venoit à s'éteindre, les Evêques à qui les biens de l'Eglise étoient confiés, réunissoient de plein droit ces Fiefs à son domaine, & se faisoient ainsi des titres de proprieté pour eux-mêmes, de ce qui n'étoit que de simples hommages de pieté pour l'Eglise. Il ajoûte que c'est de cette pieté mal entenduë que sont venuës la plûpart des exemptions dont les Ecclesiastiques joüissent. Tel est, par exemple, le privilége de n'être soumis qu'à la jurisdiction du Pape: comme si le Pape, dit-il, pouvoit mieux sçavoir ce qui se passe ou ce qui se pratique en Allemagne, que les Juges mêmes des lieux.

Dans la suite de cet Ouvrage, il est parlé de l'Empereur, & de son pouvoir; de l'Autorité des Electeurs, & des autres Princes de l'Empire; de la forme du gouvernement, & de l'administration de la Justice.

Les politiques demandent si l'Empire est un Etat Monarchique ou un Etat Aristocratique? M. Pufendorf estime qu'il tient de l'un & de l'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Empereur est universellement reconnu pour Chef de l'Empire; mais cette qualité de Chef, qui lui attribuë un droit de préeminence & de supériorité, ne lui donne pas une autorité aussi absoluë, que celle des autres Souverains dans les Etats purement Monarchiques. Sa puissance est restrainte en plusieurs chefs par la Bulle d'or, par les Constitutions Impériales, & sur-tout par la Capitulation, qui est une maniere de Concordat entre les Etats de l'Empire & l'Empereur, dont on lui fait jurer l'observation, à la cérémonie de son Couronnement. Aux termes de ce Concordat, il ne peut rien faire en bien des choses qu'avec le consentement des Electeurs; & en d'autres, qu'avec celui de tous les Etats de l'Empire. Quelque bornée néanmoins que soit sa puissance, elle ne l'est point assez au gré de l'Auteur. Le Gouvernement purement Républicain est le seul qui soit de son goût.

Les Electeurs, les Princes, les Villes Impériales, & tous les Etats qui relevent immédiatement de l'Empereur & de l'Empire, jouissent de plusieurs droits de Souveraineté, mais ils n'en jouissent que sous certaines conditions incompatibles avec la pleine indépendance. Ils font des Loix, il est vrai, mais ils n'en peuvent faire de contraires aux Constitutions Impériales, qui sont les Loix générales de l'Etat. Ils établissent des Juges, mais on reçoit en plusieurs cas les appellations de leurs Juges; & l'Appellant les porte à son choix, ou à la Chambre Imperiale de Spire, ou au Conseil Aulique, qui se tient auprès de la person-

ne de l'Empereur. Ils peuvent faire des Alliances, déclarer la guerre, conclure la paix; mais ce n'est que lorsque ces Alliances, ces guerres, ces Traités de paix ne blessent en rien la tranquilité de l'Empire, ni la fidelité qu'ils doivent à l'Empereur: Ils ont droit de faire battre Monnoye, mais la Monnoye doit être de la valeur & du titre qui a cours dans l'Empire. Ils imposent des subsides dans leurs Etats, mais si ces subsides interessent le Public, comme sont les droits de Péage sur les rivieres, & de passage sur les ponts, les entrées & sorties des denrées & des marchandises, ils ne les peuvent imposer que du consentement de l'Empereur & des Etats de l'Empire. Ces limitations reciproques de l'autorité de l'Empereur & de celle des Electeurs & des Princes, ont établi, comme on a dit, dans l'Empire, un certain Gouvernement mixte, qui n'étant ni purement Monarchique, ni purement Aristocratique, participe néanmoins beaucoup de l'un & de l'autre.

Les Allemands, dit l'Auteur, suivent le sort de la condition humaine; ils ont leurs vertus & leurs vices. Ils sont appliqués, laborieux, guerriers, mais ils donnent dans l'intemperance du vin, & négligent le commerce. On les exhorte ici à se corriger de leurs défauts, & sur tout à cultiver le commerce, qui est le soûtien des Etats. L'Auteur, après avoir semé en divers endroits de son Livre des traits de Satyre contre les Religieux, leur porte enfin le dernier coup, en prescrivant comme une condition essentielle au Gouvernement parfait, la nécessité de les chasser d'Allemagne.

PRINCIPES DU BLASON EN QUATORZE PLANCHES *qui traitent, la premiere, Des Emaus.* II. *Des Hachures.* III. *Des Partitions & des Piéces honorables.* IV. *Suite des Piéces honorables, avec les Piéces honorables diminuées.* V. *Des Piéces honorables multipliées.* VI. *Des différentes sortes de Croix.* VII. *Des Piéces qu'on ne nomme point Piéces honorables.* VIII. *des Animaux à quatre pieds.* IX. *Des Oyseaux.* X. *Des Attributs des Piéces.* XI. *Des Piéces chargées.* XII. *Des Piéces accompagnées.* XIII. *Des parties séparées du corps des animaux.* XIV. *Des Brisures & des partitions qui servent à mettre plusieurs Armoiries dans le même Ecu. Chacune de ces Planches est accompagnée d'une explication.* A Paris, chez Jean Moreau, ruë S. Jaques, vis-à-vis S. Yves, à la Toison d'or. 1709. fol. pag. 51.

L'Auteur de l'Ouvrage intitulé, *Geographie historique*, a resolu de faire entrer dans son dessein, outre les Armoiries de

tous les Souverains de l'Europe, celles des Maisons les plus illustres; l'explication de ces Armoiries, avec les raisons historiques de divers quartiers dont elles sont composées. Dans cette vûë, il a cru nécessaire de donner auparavant au Public une instruction sur les principes du Blazon; & c'est ce qu'il a executé dans ce volume, où la méthode, la brieveté & la clarté sont d'un plus grand prix encore que la matiére de l'Ouvrage. Tout y est disposé dans un ordre naturel; & quant à ce qui a dépendu des Ouvriers, il semble que le Graveur & l'Imprimeur ayent travaillé à l'envie.

Quoique le but principal de l'Auteur ait été de donner simplement les principes du Blazon, sans les charger trop ni d'érudition, ni de questions difficiles qu'on trouve quelque fois dans les Livres écrits sur cette matiere, il a pourtant laissé échaper quelques traits que nous avons trouvés assez remarquables pour les mettre ici. Voici par exemple, ce qu'il dit sur l'origine du mot de *Sable*, qui en terme de Blazon signifie noir.

» Les Martes zibelines dont les plus noires sont les plus belles, » se nomment quelquefois en Latin, *Zabula*, on les nomme en- » core en Allemand Zoble ou Zable: c'est de-là qu'est venu le » nom de Sable, pour signifier le noir en termes d'Armoiries. » Et sur le nom de *Vair*, voici encore une remarque curieuse.

» Les Ecureüils, qui en ce pays-ci sont de couleur rousse, » sont dans les pays du Nord moitié blancs & moitié d'un gris » qui approche du bleu; c'est la fourure que nous appellons com- » munement *petit-gris*, cette diversité de couleurs les a fait nom- » mer par les Latins *Varii*, les Italiens les nommoient *Vaio*, & » nos anciens François nommoient cette fourure du *Vair* ou du » *menu Vair*.

» Comme la partie grise de ces fourures approche plus de la » couleur bleuë, que des autres couleurs qui sont employées » dans le Blazon, on l'a peinte dans les Armoiries avec du bleu, » ou de l'azur, & on a fixé la figure des différentes piéces d'ar- » gent & d'azur de cette fourure à la maniere dont je l'ai fait » graver, quoiqu'elle ne réponde pas exactement à celle du pe- » tit-gris.

On trouve aussi dans ce Livre des points d'Histoire traités avec exactitude: par exemple, ce qu'on lit à la page 8. touchant l'Electeur Palatin, Charles-Louis, pere de Madame. Ce Prince » prit un Ecusson de gueules plein, qu'il acolla avec les écus- » sons du Palatinat & de Baviére, en voici la raison. Ses ancê-

» tres avoient eu un Electorat auquel est attachée la dignité » d'*Archidapifer* ou de Grand-Maître de l'Empire ; & pour mar» que de leur dignité, ils portoient de gueules au Globe Impé» rial d'or. Cet Electorat fut ôté en 1623. à son pere Frederic » V. par la Paix de Munster ; on créa pour Charles-Louis un » nouvel Electorat avec la dignité de Grand-Tresorier de l'Em» pire, en vertu de laquelle il devoit porter de gueules à la Cou» ronne de Roi de Germanie : mais il ne voulut jamais porter » cette Couronne dans ses Armes, & prit un écu de gueules » plein, avec ces mots autour : *Dominus providebit*.

L'Auteur explique de même (page 38.) ce qui regarde les Armoiries de la Maison de Courcillon, qui » porte à la bande » d'argent fuzelée de gueules accompagnée au canton senestre » d'un lionceau d'azur marchant sur la bande. Cette Maison eut » une branche cadette qui prit pour brisure le lionceau d'azur, & » qui l'a gardé, quoiqu'elle soit devenue l'aînée depuis que la » branche des aînés est tombée par femmes dans la Maison des » Comtes de Sancêre. Cette branche cadette devenue aînée est » celle du Marquis de Dangeau, Chevalier d'Honneur de Ma» dame la Duchesse de Bourgogne.

Tout ce qu'on voit à la page 46. &c. sur les Armes de la branche de Bourbon, est très-curieux, & démêlé avec ce caractere de justesse & de netteté que l'on remarque dans ces *Principes du Blason*, & dans tout ce que l'Auteur écrit.

LA MUSE MOUSQUETAIRE, OEUVRES POSTHU*mes de M. le Chevalier de S. Gilles*. A Paris, au Palais, chez Guillaume de Luynes, Augustin Hebert, la Veuve Fr. Mauger, la Veuve J. Charpentier. 1709. in-12. pag. 280.

COmme la plûpart des piéces contenues dans ce volume ont eu un bon succès en manuscrit dans le Monde, l'Editeur a cru que le Recueil feroit plaisir au Public. Il avertit cependant le Lecteur qu'on ne doit pas s'attendre à ne trouver ici que des piéces parfaites, & exemptes de tous défauts. M. de S. Gilles n'a jamais composé dans la vûe de faire imprimer. Il n'écrivoit que par amusement, ou pour faire plaisir à ses amis. Il faisoit même si peu de cas de ses Ouvrages, qu'il ne s'est jamais donné la peine de les conserver, & on en a eu beaucoup à rechercher les piéces dont ce Recueil est composé. Si cependant ce premier volume est bien reçu, on s'appliquera avec plus d'exactitude à retrouver ce qui a été égaré, pour en former un second.

Les principales piéces qui composent celui-ci, sont des imitations du Mercure Galant, des Fables tournées en Rondeaux, des Contes en vers, des chansons, & d'autres piéces de Poësie. Nous allons rapporter une de ces Fables en Rondeaux, par laquelle le Lecteur pourra juger du mérite de ces Piéces.

LE LABOUREUR ET SON POTAGE.

FABLE.

Il y revient à son petit ménage
Le Villageois sortant du Labourage;
En arrivant il se met sur son lit,
Puis il se léve avec bon appetit,
Etend la nappe, & dresse son potage.

Mangeant trop vîte, il se brûle, il enrage;
Au Diable, soit dit-il, le tripotage,
Mais cependant la soupe refroidit,
Il y revient.

Un pauvre Amant qu'une Infidèle engage,
Voudroit sortir de son triste esclavage,
Et fait souvent éclater son dépit,
Mais c'est envain que le malheureux dit,
Non, je ne veux plus voir cette Volage;
Il y revient.

XXIX. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 22. JUILLET M. DCC. IX.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE *des Sciences. Année 1708. Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année, tirés des Registres de cette Academie.* A Paris, chez Jean Boudot, Imprimeur ordinaire du Roi, & de l'Académie Royale des Sciences, ruë S. Jacques, au Soleil d'or, proche la Fontaine S. Severin. 1709. in-4°. pag. 154. pour l'Histoire. pag. 472. pour les Mémoires. Planches 17.

LEs travaux de l'Académie Royale des Sciences ont été continués avec tant de ferveur & de succès, depuis le Réglement ordonné par Sa Majesté en 1699, qu'ils ont four

ni réguliérement chaque année dequoi remplir un volume digne de la curiosité & de l'approbation du Public; ensorte que voici le dixiéme Tome de l'Histoire & des Mémoires de cette fameuse Académie, publié depuis 1702. par les soins de M. de Fontenelle son illustre Secretaire. Il semble même qu'entre les mains des sçavans Hommes qui composent cette Société, la Nature devienne un fonds d'autant plus riche, qu'ils s'appliquent davantage à l'épuiser par l'assiduité de leurs recherches, & par la multitude de leurs découvertes. En effet, on s'apperçoit depuis quelques années, que les volumes de cette Histoire, loin de deminuer, grossissent considérablement. Celui-ci en particulier, contient un si grand nombre de Piéces curieuses, & qui méritent que le Journal en rende compte, que nous ne pourrons les renfermer toutes dans un seul Extrait. Ainsi nous serons obligés d'en renvoyer une partie au Supplément du Journal.

La Physique générale, par où commencent toujours la partie historique de cet Ouvrage, contient quatre Articles, sans compter celui des *diverses Observations*. Le premier est *sur le Tonnerre*, le second, *sur un nouveau Barométre*, le troisiéme, *sur la dilatation de l'Air*, & le quatriéme, *sur la déclinaison de l'Aiman.*

1. La flamme produite par le mélange de deux liqueurs parfaitement froides, telles qu'une huile essentielle & un esprit acide, est une découverte dûë en partie aux expériences de M. Homberg, & dont on a parlé dans l'Histoire de 1701. Cet habile Chymiste a trouvé dans ce Phenoméne dequoi expliquer le Tonnerre, en supposant que la rencontre de deux exhalaisons de même nature que les liqueurs sur lesquelles il a opéré, pouvoit causer dans l'air une pareille inflammation. La seule difficulté qui sembloit s'opposer à l'établissement de cette Hypothese, c'est que les matiéres convenables pour cette opération chymique ne sont pas plûtôt enflammées par leur mélange, qu'elles se dissipent entiérement; au lieu qu'il paroît, par les éclairs réitérés qui sortent d'une même nuë, qu'elle renferme des exhalaisons capables de s'enflammer plusieurs fois de suite.

M. Homberg fait évanoüir cette difficulté par une solution d'autant plus ingénieuse, qu'elle est appuyée de l'expérience même qui a fait naître sa nouvelle conjecture. Il prétend donc que les liqueurs chymiques, rarefiées une fois par l'inflammation, s'échappent & se perdent par rapport à nous, en s'élevant pour se mettre en équilibre avec un air moins grossier; au

lieu

lieu que les exhalaisons dont il s'agit ne prennent feu en se mêlant ensemble, qu'après avoir attrappé ce même équilibre, à la faveur duquel on conçoit qu'elles peuvent s'enflammer sans se dissiper ensuite, & par conséquent se rejoindre plusieurs fois pour s'enflammer de nouveau. C'est ainsi que l'esprit de nitre, qui versé brusquement sur une huile essentielle, s'enflamme aussitôt, & qui ne produit qu'une simple effervescence, en tombant goute à goute sur cette même huile, forme avec elle, dans le second cas, une résine, d'où l'on tire par la distillation l'acide & l'huile, du mélange desquels elle résultoit, & qui étant réünis par un second mélange, sont en état de s'enflammer de nouveau, ou de produire une nouvelle résine en souffrant une seconde effervescence: ce qui peut se réïtérer autant de fois qu'on le juge à propos. On voit par-là que la flamme & le feu de la distillation procurent également la séparation de ces matiéres, avec cette seule différence, qu'étant recueillies par le second moyen, on peut les rejoindre ensemble, au lieu qu'elles sont absolument dissipées par la flamme.

2. Depuis la première invention du Barométre, que l'on doit principalement au hazard, plusieurs Académiciens ont travaillé à le perfectionner. M. Hughens, en le faisant double, de simple qu'il étoit d'abord, s'efforça d'en augmenter la *sensibilité*, c'est-à-dire, de donner à la liqueur qui doit marquer les divers dégrés de la pesanteur de l'Atmosphere, un plus grand espace à parcourir. M. Amontons imagina depuis, divers expédiens pour le rectifier, & pour le rendre d'un usage commode, même sur la Mer. M. de la Hire propose ici de nouveaux moyens, qui tendent à en corriger tous les défauts. Ces moyens se réduisent 1°. A prolonger dans le Barométre double le petit tuyau qui contient l'eau seconde ou huile de tartre, & qui en fait toute la sensibilité. 2°. A mettre au bout de ce petit tuyau prolongé une troisiéme boëte terminée par un petit tuyau ouvert, & parfaitement égale aux deux autres boëtes, qui garnissent les deux extrêmités du tuyau recourbé. 3°. A remplir le reste du petit tuyau & la moitié de la troisiéme boëte, d'huile de pétrole, qui se tient au-dessus de la liqueur inférieure, sans s'y mêler, & qui quoique tant soit peu moins pesante que celle-ci, peut sans erreur sensible, passer également pour être quatorze fois plus legere que le Mercure.

Par cette nouvelle construction, l'on évite le grand inconvénient auquel est sujet le Barométre double ordinaire, & qui con-

ſiſte dans l'égalité de preſſion cauſée ſur le Mercure du tuyau recourbé, par la peſanteur inégale de la liqueur du petit tuyau, ſelon qu'en s'y élevant plus ou moins, elle forme une colomne formée par les deux liqueurs qui rempliſſent en partie les deux derniéres boëtes & le tuyau de communication, étant toujours de même hauteur quelque changement qui arrive au poids de l'Atmoſphere, elle preſſe toûjours le Mercure avec une égale peſanteur. Il réſulte de la comparaiſon qu'on fait ici du Barométre de M. Hughens avec celui de M. de la Hire, 1°. Qu'en gardant la même proportion des boëtes & du petit tuyau dans l'un & dans l'autre, ſi le premier a douze fois plus de ſenſibilité que ſon Barométre ſimple, le ſecond en a 225. fois davantage; c'eſt-à-dire, que le Barométre de M. de la Hire eſt environ dix-ſept fois plus ſenſible que celui de M. Hughens: 2°. Que ſi l'on ſe contente de ramener le Barométre de M. de la Hire par rapport à ſon Barométre ſimple, au même point de ſenſibilité qui s'obſerve dans celui de M. Hughens, on pourra diminuer le diamétre des boëtes de celui-là juſqu'à ne contenir que la neuviéme partie du Mercure néceſſaire pour remplir les boëtes de celui-ci; ce qui encore ne ſera pas d'un médiocre avantage. Nous ne pouvons ſur tout cela nous engager dans un plus grand détail; il nous ſuffit d'avoir indiqué en gros ce qui fait le ſujet de cet article. L'Extrait qu'en a donné le ſçavant Hiſtorien, eſt d'une préciſion à ne pouvoir gueres être abregé, ſans perdre beaucoup de ſa clarté.

3. L'Article *ſur la dilatation de l'Air*, eſt tiré en partie d'un Mémoire de M. de la Hire imprimé à part, ainſi que le précédent; en partie de quelques Obſervations particulieres de M. *Stancari*, ſçavant Mathématicien, Correſpondant de M. Caſſini à Bologne, & mort depuis peu; & en partie d'un Mémoire de M. Parent.

On avoit cru juſqu'ici, ſur la foi des expériences de M. Amontons, que la chaleur de l'eau boüillante augmentoit d'un tiers la force élaſtique d'un air exactement enfermé; & c'étoit là un des principes ſur quoi cet Académicien avoit établi la conſtruction de ſon Thermométre. On commence maintenant à revoquer en doute ce principe; ce qui donne occaſion à l'Hiſtorien de faire cette reflexion également fine & judicieuſe: » Qu'il n'y a guéres » de choſes en Phyſique ſi bien décidées, qu'il n'y ait toujours » lieu à la reviſion; & qu'il eſt difficile que la Nature, lors mê» me que nous croyons la ſaiſir le mieux, ne nous échappe par

» quelque endroit. « En effet, les diverses expériences de MM. de la Hire & *Stancari* ont fait connoître depuis peu, que l'humidité augmente considérablement le ressort de l'air ; c'est à-dire, que plus l'air est humide, plus il se raréfie, s'il a la liberté de s'étendre : d'où il s'ensuit, que la chaleur de l'eau boüillante ne sera plus une régle fixe & universelle pour construire des Thermométres, suivant la méthode de M. Amontons ; la différente humidité de l'air, par rapport aux tems & aux lieux, suffisant pour rendre cette épreuve sujette à de grandes variations. On auroit peine à croire jusqu'où va l'effet de cette humidité. Il paroît par une expérience de M. de la Hire, qu'onze grains d'eau attachés à la surface intérieure d'une phiole, rend huit fois plus grande la dilatation de l'air qu'elle contient ; & par une expérience de M. *Stancari*, que la seule humidité de l'haleine fait soûtenir à l'air d'un tuyau, six pouces de plus qu'il n'en devroit soûtenir.

Ces Phénoménes, joints à quelques expériences destinées à vérifier une régle de M. Mariotte, qui sert de principe fondamental à tout ce qui concerne la dilatation de l'air, & faites par M. Parent, ont donné lieu à cet Académicien de soupçonner que l'air pourroit bien n'avoir point de ressort. C'est-à-dire, qu'il suppose, » que les parties de l'air ne sont ni des lames pliées qui » s'ouvrent, ni des spires qui se déroulent, ni rien d'équivalent; » mais de simples petites molecules flotantes dans la matiere éthe» rée infiniment plus subtile, & toujours fort agitée. « Plus cette matiere subtile, qui remplit les intervales des molécules de l'air, est abondante, & a de mouvement ; plus elle écarte ces molécules les unes des autres : ce qui fait une véritable dilatation, & une apparence de ressort, qui ont l'une & l'autre leur accroissement, jusqu'à ce que la matiere éthérée se soit mêlée en si grande quantité parmi les parties de l'air, qu'elle puisse, en les brisant & les atténuant, les mettre en état de s'échapper au travers des pores du corps, qui les comprimoit extérieurement, auquel cas la dilatation & l'apparence de ressort diminuent. Cette idée de M. Parent se trouve justifiée par une expérience fort singuliere. Il a mis sur des charbons ardens plusieurs petites phioles rondes, d'environ un pouce de diametre, & scellées hermétiqnement, dont les unes étoient pleines d'air, & les autres d'où l'on avoit pompé l'air par la machine pneumatique, ne contenoient qu'une petite quantité de liqueurs, telle que de l'eau, du vin, de l'esprit de vin, de l'huile de tartre, de l'huile de pétrole, du Mercure. Celles de ces phioles qui étoient remplies

d'air, se sont fonduës à l'endroit qui touchoit les charbons, & l'air est sorti sans bruit par cette ouverture; pendant que les autres phioles qui étoient épuisées d'air, & ne renfermoient qu'un peu de liqueur, ont sauté en éclats avec une forte détonation. Que devient dans ce Phénoméne le ressort de l'air? (demande M. de Fontenelle.) Il seroit facile d'expliquer par là pourquoi l'humidité augmente si fort les effets attribués vulgairemeut à ce ressort.

4. Deux Mémoires de M. Cassini le fils font le sujet du quatriéme article. Ils contiennent des réflexions sur la variation de l'Aiman, observée par M. *Houssaye*, pendant un voyage fait aux Indes Orientales en 1704. & 1705 & sur cette même variation, telle que M. Cassini l'a pû recueillir de la relation d'un autre voyage fait dans la Mer du Sud, en 1706. 1707. & 1708. Les premieres de ces Observations vont à vérifier la Carte de M. *Halley*, & à confirmer son Systême sur la déclinaison de l'Aiman. Les autres fournissent de quoi commencer un Supplément à ce qui manque dans cette même Carte.

Les diverses observations de Physique générale sont au nombre de neuf. Il est parlé, 1°. D'un morceau de rocher montré par feu M. de Tournefort, & renfermant plusieurs coquillages dans des cavités, la plûpart desquelles avoient l'entrée plus étroite que le fond. 2°. De la force avec laquelle les rayons du Soleil, même réünis par le miroir ardent, pressent & poussent les corps qu'ils rencontrent. 3°. De la propiété qu'a la glace de se fondre en été beaucoup plus vîte dans le vuide qu'à l'air. 4°. De la cause qui rend moins cassans au feu & au miroir ardent, les verres tendres, c'est-à-dire, les verres qui ont dans leur composition moins de sable que de sel; ou ceux qui ayant plus de sable, sont très-minces, (on doit ces trois dernieres Observations à M. Homberg.) 5°. D'une pâte de blanc-d'Espagne & de colle de gant, exposée au Soleil pendant les grandes chaleurs sur un morceau de glace de miroir, & qui en se desséchant & se recourbant vers le Soleil, enleva avec elle une feuille de la glace, dont l'épaisseur n'excédoit point une demie-ligne, & qui formoit sur cette pâte une espéce de vernis comme de la fayance. (C'est une Observation communiquée par M. Geoffroy.) 6°. D'un Maître à danser d'Alais en Languedoc, guéri d'un délire furieux & muet par l'harmonie du violon, laquelle au bout d'un quart-d'heure procura au malade un profond sommeil accompagné d'une crise qui le sauva; guérison qui rend moins

ſurprenante une autre de même genre qu'on raconte dans l'Hiſtoire de 1707. 7°. De la nouvelle Iſle qui s'eſt formée auprès de celle de *Santerini* ou *Santorin*, & dont on fait ici une relation détaillée, tirée d'une Lettre écrite à M. *de Feriol* Ambaſſadeur de France à la Porte, par le P. *Bourgnon* Jeſuite, témoin oculaire de tout ce Phénoméne. 8°. Des Obſervations faites par M. *Jean-Jacques Scheuchzer* Médecin à Zurich, ſur la hauteur du Barometre, en différentes villes de Suiſſe, & au ſommet de quelques montagnes de ce pays-là, pendant les années 1705. 1706. & 1707. obſervations, dont M. Maraldi s'eſt ſervi pour trouver, ſelon la méthode expliquée dans l'Hiſtoire de 1703. combien les lieux où elles ont été faites, ſont élevés ſur le niveau de la mer. 9°. De la maniere ſinguliere dont un petit coquillage ſe nourrit de moules, obſervée par M. de Reaumur. Ce coquillage, dont la coquille eſt d'une ſeule piéce, & tournée en ſpirale, & dont le poiſſon en ſort à demi quand il veut, s'attache à la coquille d'une moule, & après l'avoir percée d'un trou aſſez exactement rond, d'environ une ligne de diamétre, il y introduit une eſpéce de trompe ou de petit boyau cylindrique, long de cinq ou ſix lignes, qu'il tourne en ſpirale, & avec lequel il ſuce la moule. Il n'eſt plus queſtion que de découvrir comment cet animal fait ſon trou. Ce ne peut certainement être avec ſa trompe, qui eſt trop molle pour percer une coquille fort dure. Ainſi M. de Reaumur n'ayant remarqué dans ce coquillage aucune partie capable de produire un tel effet, l'attribuë à quelque goute de liqueur que cet animal jette ſur la moule, & qui en perce la coquille, comme pourroit faire une eſpéce d'eau forte.

Ces Obſervations ſont ſuivies des Extraits de trois Diſſertations Latines, dont la premiere eſt dédiée à l'Académie, & les deux autres luiont été envoyées. La premiere compoſée par M. *Jean Scheuchzer* Medecin de Zurich, & frere de celui dont nous venons de parler, traite de *l'Origine des Montagnes* ou de la *Formation de la Terre*. La ſeconde & la 3e. qui ſont de M. *Jean Jacques Scheuchzer*, roulent, l'une ſur l'*Origine du Criſtal*, l'autre ſur les pierres qui renferment des ſqueletes de poiſſons. Cette derniere Diſſertation eſt intitulée *Piſcium querelæ & vindiciæ, Plaintes des Poiſſons*, &c. & nous en avons parlé dans le premier Journal de cette année. Nous paſſons par deſſus ces trois Diſſertations, & nous ne diſons rien non plus du Journal des Obſervations de M. de la Hire pendant l'année 1707. pour venir plus promptement à l'Anatomie.

On trouve sous ce titre des recherches curieuses. 1o. *Sur la circulation du sang entre la mere & le fœtus ;* c'est un morceau de M. Mery. 2o. *Sur les Cataractes des yeux ;* ce sont deux Piéces, l'une de M. Mery, l'autre de M. de la Hire le fils. 3o. *Sur un ver rendu par le nez ;* c'est une observation de M. Littre. 4o. *Sur des guérisons faites par des brusiures ;* ce sont des Observations communiquées par M. Homberg. 5o. *Sur la génération des limaçons ;* c'est l'Extrait d'un Mémoire composé par M. du Verney, & que la maladie de cet Académicien a empêché d'insérer dans ce volume.

1. Le premier Mémoire de M. Mery est d'autant plus considérable, qu'il semble décider absolument une question jusqu'ici fort débatuë entre les Anatomistes. Les uns soutiennent que le fœtus se nourrit uniquement du sang que lui apportent les arteres de la mere, & qu'il reçoit par la veine ombilicale, qui fait partie du cordon ; renvoyant au Placenta, & de là à la mere, le superflu de ce sang, par les arteres ombilicales ; & c'est-là l'opinion commune. Les autres prétendent que le fœtus ne se nourrit que du chyle qui lui est fourni par les glandes de la matrice ; & rejettent ce commerce mutuel entre lui & sa mere, par le moyen de la circulation.

Trois Observations de M. Mery sembloient peu favorables à ce dernier sentiment ; l'une, que la matrice n'a aucunes glandes ; l'autre, que la surface intérieure de la matrice n'est point revêtuë de membranes, non plus que la surface extérieure du Placenta, ce qui paroissoit fait exprès pour une communication immédiate des vaisseaux sanguins ; la derniere, qu'on voyoit les embouchures de ces vaisseaux sensiblement ouvertes de part & d'autre. Mais un dernier fait acheve de confirmer l'ancienne opinion. Une femme prête d'acoucher tombe rudement, & meurt presque sur le champ de cette chûte. On lui trouve sept à huit pintes de sang dans la cavité du ventre, & tous ses vaisseaux sanguins entierement vuides, ainsi que ceux de son enfant, mort sans aucune apparence de blessure. Comment expliquer l'épanchement de tout le sang de ce fœtus dans la cavité du ventre de sa mere, si l'on n'admet une circulation reciproque entre l'un & l'autre, conformément au Systeme commun ?

2. L'article qui regarde les cataractes, est encore une espéce de décision sur un point qui a fait naître de grandes contestations entre les Oculistes, & dont le Public est suffisamment instruit, tant par les Traités particuliers des Antagonistes, que par

l'Histoire de l'Académie de 1706. & de 1707. & par les autres ouvrages périodiques. Il s'agissoit de sçavoir, si l'on peut voir sans cristallin, & si dans un œil malade il est aussi aisé qu'on se l'imagine de distinguer un Glaucoma d'avec une Cataracte. L'Académie a sur cela suspendu son jugement, jusqu'à ce que des faits incontestables l'ayent déterminée à se déclarer. Elle a vû un Cristallin tiré en présence de M. Mery, de l'œil d'un Prêtre, qui lisoit ensuite du même œil de gros caracteres avec une forte loupe. Elle a vû tirer par le même M. Mery, de l'œil d'un homme mort un mois après l'opération prétenduë de la Cataracte, qui lui avoit rendu l'usage de cet œil, un autre Cristallin glaucomatique, abatu au lieu d'une Cataracte. Elle ne doute donc plus qu'on ne puisse voir sans Cristallin, & qu'un verre fort convexe ne puisse y suppléer. Elle est persuadée aussi que la distinction de la Cataracte & du Glaucoma en certains cas, est plus difficile qu'on ne pense, & qu'on ne peut guéres s'assurer de ce qu'on a fait dans l'opération, que par les suites de l'opération même : c'est-à-dire, que si le Malade voit alors sans loupe, comme il voyoit auparavant, on lui a certainement abattu une Cataracte ; au lieu que s'il ne peut voir distinctement sans ce secours, on lui aura sans doute abbatu le Cristallin, & peut-être l'un & l'autre en même téms.

3. L'Observation de M. Littre contient le recit d'une cure singuliere, opérée en quelque sorte par le hazard, & avérée très-exactement par cet habile Anatomiste. Une femme âgée de quarante ans, & d'une bonne constitution, étoit tourmentée depuis quatre ans d'une douleur, qui n'occupant d'abord que le bas du front du côté droit & près du nez, avoit gagné peu-à-peu la temple du même côté, & qui d'intermittente qu'elle étoit les deux premieres années, étoit devenuë presque continuë, accompagnée de convulsions & d'insomnie, en un mot d'une violence à réduire deux ou trois fois la malade aux dernieres extrêmités, & à déranger sa raison. Fatiguée de mille remédes, qu'elle avoit tentez jusqu'alors fort inutilement, & retranchée uniquement à un bon régime & à l'usage du Tabac en poudre, dont elle prenoit depuis un mois, elle fut fort étonnée de se trouver guérie un matin, après avoir éternué avec effort, & mouché un ver ramassé en un peloton, & suivi d'un peu de sang, lequel continua pendant deux ou trois jours à couler de son nez, mais en petite quantité.

Ce ver, qui vécut dix-huit ou vingt heures après sa sortie,

avoit six pouces de long, & seulement deux lorsqu'il se replioit en zigzag; deux lignes de largeur, & une ligne & demie d'épaisseur vers son milieu où il étoit le plus gros. Il étoit de couleur de caffé clair, convexe par dessus, plat par dessous, couvert dans toute sa longueur, à l'exception de sa tête, d'écailles annullaires larges d'une ligne, & garni à droite & à gauche de 112. pattes longues d'une ligne, & grosses comme des cheveux. Sa tête longue d'environ deux lignes, faisoit voir deux yeux, deux cornes, une pince composée de deux branches, & une gueule entre ces deux branches. Sa queuë étoit armée de deux espéces d'aiguillons égaux, plus gros & plus longs que les pattes.

On ne peut douter que ce ver ne fût logé dans une cavité de deux pouces de long sur huit à dix lignes de large, appellée *Sinus frontal*, creusée dans l'os coronal sous le sourcil, & qui communique par un petit trou avec la narine du même côté. L'œuf qui renfermoit cet insecte en petit, a pu s'introduire dans cette cavité, soit qu'il ait été entraîné par l'air dans le tems de la respiration, soit qu'il ait suivi pour y arriver la route de la circulation du sang, après être entré par la bouche avec les alimens. Le sçavant Anatomiste explique sans peine par la situation & la forme de ce ver, les accidens de la maladie qu'il causoit, & propose les moyens les plus sûrs, pour soulager les malades qui se trouveroient en pareil cas.

4. M. Homberg, dans son Mémoire, nous entretient ainsi que vient de faire M. Littre, de guérisons soudaines & imprévûës; ce qui fait dire agréablement à M. de Fontenelle, que *c'est dommage que le hazard ne se mêle plus souvent d'être Médecin*. La premiere de ces guérisons est celle d'une Dame de 35. ans, qui depuis trois ans étoit attaquée de maux de tête presque continuels, dont le siége étoit principalement au-devant de la tête & dans les yeux, & dont les redoublemens qui venoient régulierement tous les huit ou dix jours, & duroient dix ou douze heures, la rendoient tantôt comme hébétée, tantôt comme furieuse, & se terminoient presque toujours par le vomissement. Un soir qu'elle attendoit son accès, la flamme d'une bougie mit le feu à sa coëffure de nuit, qui lui brûla tout le front, & une partie du dessus de la tête, avant qu'elle pût être secouruë. Cette brûlure traitée à l'ordinaire, a délivré cette Dame de sa douleur de tête, qui n'avoit cédé jusqu'alors à aucune sorte de remédes, & qui depuis que cet heureux accident est arrivé, n'a point eu de retour.

Une

Une autre cure raconrée à M. Homberg par un Médecin de Bruges, eſt celle d'une femme guérie d'une enflure conſidérable aux jambes & aux cuiſſes par une brûlure; le feu s'étant pris par hazard à l'eau de vie dont elle venoit de les frotter, pour ſe procurer quelque ſoulagement. La nuit même qui ſuivit cet accident, elle vuida par les urines les eaux qui gonfloient ſes jambes & ſes cuiſſes, & cela fit diſparoitre l'enflure qui n'eſt point revenue.

M. Homberg obſerve que les habitans de l'Iſle de Java, où il eſt né, ſe gueriſſent d'une certaine colique ordinairement mortelle, en s'appliquant aux plantes des pieds un fer chaud, & n'ont point de remede plus efficace pour le panaris, que de tremper à diverſes repriſes dans l'eau bouillante le doigt malade: remede que M. Homberg aſſure avoir éprouvé ſur lui-même. Il conçoit que la brûlure peut operer ces ſortes de guériſons, ſoit en ſubtiliſant les humeurs nuiſibles, & leur faiſant enfiler de nouvelles routes, ſoit en detruiſant une partie des canaux, par où ces humeurs abordoient à la partie malade.

M. de Fontenelle dans l'excellent Abregé qu'il nous donne ici du mémoire de M. du Verney touchant la génération des Limaçons, ſe contente de nous expoſer l'hiſtoire naturelle de cette génération, c'eſt-à-dire, qu'il nous apprend ſur cela ſimplement ce qui ſe fait, & non la maniere dont il ſe fait. » Si on » laiſſoit (dit-il) cette maniere à deviner aux plus habiles Phyſi- » ciens, ce ſeroit aſſurement une énigme bien difficile. Elle eſt » même encore preſque impénétrable, quoi qu'on ait toutes les » piéces de cette Méchanique entre les mains, quoiqu'on les » voye jouer ſous ſes yeux, & c'eſt un des plus grands ef- » forts de l'intelligence & de la ſagacité humaine, que d'en bien » comprendre le jeu. » C'eſt à regret que nous ne pouvons » nous étendre ſur un morceau ſi curieux. Mais le Public, loin d'y perdre, y gagnera, par l'empreſſement que cela doit lui faire naitre de lire dans l'original un extrait auſſi achevé.

Nous ſommes obligés de même à ne rien dire des *diverſes Obſervations Anatomiques*, qui ſont en petit nombre, & à renvoyer au Supplement du Journal, non-ſeulement *la Chimie* & *la Botanique*, mais encore tous les articles qui concernent les Mathématiques.

THOMÆ piſt ENII DE FURIBUS LIBRARIIS Diſſertatio Epiſtolica, ad eximii & ſingularis ingenii, doctri-

næ, virtutis & elegantiæ virum Fridericum Danielem Knōchium, Mœno-Francofurtanum, elegantioribus ſtudiis operam navantem. Lugduni Batavorum. 1705. Ejuſdem Epiſtola ſecunda ad eundem. 1708. C'eſt-à-dire : *Diſſertation de M. Crenius ſur les Plagiaires diviſés en deux Lettres.* A Leïden. La premiere imprimée en 1705. & l'autre en 1708. vol. in-12. pp. 120. pour la premiere Lettre, & 77. pour la ſeconde.

CEs deux Diſſertations ſont un recueil de divers paſſages d'Auteurs, ſur ce qui regarde les Plagiaires. On trouve ici une foule de citations qui marquent dans M. Crenius une lecture prodigieuſe ; mais comme ce n'eſt point un Livre d'une méthode ſuſceptible d'analyſe, nous n'en ſçaurions faire d'autre Extrait que d'en rapporter quelques morceaux, par leſquels les Lecteurs puiſſent juger de la nature de l'Ouvrage.

L'Auteur remarque à l'entrée de ſon recueil, que le Rabin Akiba étant dans les fers, recommanda à ſon fils Simeon Jochaï 5. choſes principales, dont deux, dit M. Crenius, méritent ſur tout l'attention : l'une, c'eſt que ſi vous voulez que votre fils ſoit bien inſtruit dans la Loy, il faut la lui faire étudier dans un bon Livre, de peur qu'ayant mal appris ce qu'il doit ſçavoir, il ne ſoit enſuite obligé de le déſaprendre. L'autre, c'eſt que vous devez vous garder d'employer à votre uſage le même utenſile dont votre ami s'eſt ſervi, c'eſt-à-dire, ſelon l'interprétation de Jean Plantavitius Pauſanus : qu'il ne faut point ſe faire honneur de ce qui ne vient pas de nous, ou autrement, qu'il ne faut pas faire ce qui a déja a été fait par un autre.

Etienne Forcatulus a compoſé ſur cette matiere un Dialogue divertiſſant, qui a pour titre *Promethée*, c'eſt-à-dire, *le Rapt de l'Eſprit*, dans lequel il attaque vivement ceux qui volent les penſées d'autrui. Daniel-George Morhof, dans le 1. chap. 9. du Livre de ſon Polyhiſtor, imprimé à Lubec, in-4. en 1688. dit que les Sçavans ſont jaloux de leurs découvertes, & que quand on les leur vole, ils conſervent long-tems le ſouvenir du larcin : témoin l'hiſtoire ſuivante.

Jules Scaliger ayant voulu pourſuivre en Juſtice une ſervante qui lui avoit emporté trois cens écus, & n'ayant pû avoir raiſon d'Atticus, qui étoit le Juge de cette affaire, écrivit contre lui des lettres très-ameres, qui furent imprimées à Hanover en 1603. dans l'une deſquelles il réproche à ce Juge de lui avoir volé pluſieurs endroits de ſes écrits. Rendez-moi, lui dit-il, mes Préfaces que

vous m'avez prises, rendez-moi tant de pensées que vous avez été dérober dans mes Lettres, &c. Vous ne favorisez ceux qui volent, que parce que vous aimez à voler vous-même. M. Crenius remarque ici que beaucoup de gens imitent Mercure dans le vol que ce Dieu fit à Apollon, mais que peu le suivent dans la réconnoissance qu'il eut de lui faire present de sa lyre, c'est-à-dire, qu'on prend volontiers tout ce qu'on peut d'un Auteur, mais qu'ensuite on ne se soucie guères de chanter ses louanges, & de lui faire honneur de ce que l'on tient de lui.

Cependant le silence fait en ceci tout le crime, comme l'aveu change tout en un commerce honorable. Il faut, dit le sçavant Vivez, se faire un plaisir de citer ceux du travail desquels on a profité, & se souvenir de la remarque de Pline, qu'il vaut mieux avouer qu'on emprunte, que de s'exposer à passer pour un homme qui dérobe, sur-tout lorsque l'aveu de la dette fait profiter à usure ce qu'on emprunte. Autrefois, poursuit Vivez, on étoit si exact à faire hommage aux Auteurs de ce qui leur appartenoit, qu'on n'auroit pas osé leur voler seulement un mot; maintenant on ne fait pas difficulté de voler des pages entieres, & même des ouvrages entiers. Or enlever une pensée à un Auteur, c'est enlever un domestique à son maître, un enfant à son pere, &c.

On s'étonne que Virgile dans son Eneïde ne nomme point Homere, de qui il a emprunté tant de choses, d'autant plus qu'il ne garde pas le même silence à l'égard de Musée, de Théocrite, & d'Hésiode. Quelques Sçavans répondent que Virgile n'ayant pas achevé son Ouvrage, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas fait mention d'Homere. M. Crenius propose ici aux Gens de Lettres l'exemple de Terence, qui cite Ménandre, & celui de Ciceron, qui reconnoît devoir plusieurs choses à Terence.

Après ces observations générales, on nous donne une longue liste d'Auteurs plagiaires, & c'est en cela que consistent les deux Lettres. L'ancien Ecrivain Enée, au rapport de Casaubon, a copié presque mot à mot tout ce qu'Herodote a dit de Timoxene dans son huitiéme Livre. Aristote, dans son second Livre de la génération, dit qu'après Démocrite, il ne sçache personne qui ait traité à fond des changemens de la Nature, mais Sebastien Basso Docteur en Médecine demande dans la Préface de sa Philosophie naturelle, si Hippocrate n'a pas traité à fond ces sortes de matiéres dans ses Livres de Médecine. Il ajoute que c'est une grande ingratitude à Aristote d'avoir tenu ce langage,

& que ce Philosophe n'a parlé ainsi, que parce qu'il esperoit peut-être que ce qu'avoit écrit Hippocrate sur la nature du corps animé, ne viendroit pas jusqu'à nous.

Baronius est fort maltraité dans ce Livre. On cite ici Scaliger, qui dit que si on lui donnoit Baronius, il ne le refuseroit pas, mais qu'il ne se résoudroit jamais à l'acheter; que cet Historien n'a fait que ce qu'ont fait tous ceux qui ont donné des Centuries, & que cependant il est toujours occupé à reprendre ces sortes d'Auteurs, s'imaginant couvrir par là ses larcins.

On trouve ici que Perse est en bien des choses le Copiste de Platon : que Pline a volé Théophraste, & Porphire Plutarque Les Peres de l'Eglise ne sont pas épargnés non plus, & s'il en faut croire la liste de M. Crenius, les Ecrivains les plus fameux ne sont pas ceux qui méritent moins le nom de Plagiaires. Le Livre est rempli d'une infinité de citations qui font paroître l'Ouvrage plus sçavant, mais qui étant mêlées dans le texte, en rendent la lecture très-penible par les longues parenthefes qu'on trouve à tous momens.

ROSARIO MEDITATO E RECITATO DEL Padre Maestro Fra Tommazo Borelli Domenicano discorsi annuali fondati sopra l'Evangelii Correnti & sopra la dotta Spiegatione del *Pater noster* & dell' *Ave Maria* del Dottor Angelico S. Tommaso, da quali si comprende l'excellenza della divizioni del Sanctissimo Rozario & utile si ricava dalla seria meditatione, de suoi divini Misteri. Opera necessaria, non solo à promottori di questa sancta divozione, ma anche à chi ha cura d'anime, per bene instruir le in simili orazioni, dedicato alla Beatissima Vergine, la quale come Mistica Roza, e Madre, lo compose in Cielo, & per messe del suo prediletto Figlio Domenico Santo il donno alla terra. C'est à-dire, *La maniere de mediter & reciter le Rosaire, fondée sur les Evangiles de toute l'année, & sur l'expérience que S. Thomas a faite du* Pater *& de l'* Ave. *On y explique l'excellence de la dévotion au saint Rosaire, & l'utilité qu'on peut recevoir de la meditation des Mysteres qui le composent; Ouvrage utile, non-seulement à ceux qui veulent inspirer cette dévotion au Peuple, mais même à tous ceux qui sont chargés de la conduite des ames; dédié à la sainte Vierge, qui comme une rose mytique l'a composé dans le Ciel, & l'a communiqué aux hommes par les mains de S. Dominique, son fils bien-aimé. Par le P. Borelli Dominicain.* A Genes, chez Jean-Baptiste Franchelli. 1708. in-4. pp. 456.

CE Livre contient deux Ouvrages differens. 1. On y trouve des sermons pour tous les Dimanches & pour toutes les Fêtes de l'année, depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'au Dimanche de l'Octave du saint Sacrement. Le P. Borelli prend pour texte de chaque sermon un passage de l'Evangile du jour. Il en tire une morale qu'il applique à la devotion du Rosaire. Il s'étend beaucoup sur les prérogatives de cette devotion dans tous ses sermons. Il en fait voir l'excellence & l'utilité, & ses discours sont souvent appuyés sur des révélations ou sur des miracles. La seconde partie qui compose ce Livre, consiste en réfléxions & méditations sur les articles de l'Oraison Domnicale, & de la Salutation Angelique. Ces explications sont conçues de la même maniere que les sermons, c'est-à-dire, qu'elles sont entremêlées de plusieurs histoires que le P. Borelli a puisées dans differens Auteurs Il assure, par exemple, après François Nugnez, que les devots au saint Rosaire seront toujours avertis de leur mort cinquante jours, ou du moins cinquante heures avant qu'elle arrive, afin qu'ils ayent le temps de se confesser.

Après les explications suivent quatre autres sermons, dont le premier est sur la Purification; le second, sur l'Assomption; le troisiéme, sur la Nativité de la Vierge, & le quatriéme, sur l'excellence & les prérogatives de la dévotion au Rosaire.

L'ESPRIT DE GUY PATIN, TIRE' DE SES *conversations, de son Cabinet, de ses Lettres, & de ses autres Ouvrages, avec son portrait historique.* A Amsterdam, chez Henri Schelten. 1709. in-12. p. 380.

COmme les Ouvrages de Guy Patin ont eu un grand cours, l'Auteur a cru faire plaisir au Public en composant un recueil des plus belles pensées de ce Sçavant, pour la commodité de ceux qui ne peuvent point donner beaucoup de tems à la lecture. Voici une de ses pensées, par laquelle le Lecteur pourra juger si l'Auteur a fait un bon choix. » Il y a quelques mois que » M. de C. President des Comptes, qui étoit fils de L. D. qui a » commandé les C. D. H. mourut en cette Ville le troisiéme jour après avoir été taillé de la pierre; on lui a fait cette Epitaphe.

EPITAPHE DU P. DE C.

Cy gît qui fuyoit le repos,
Qui fut nourri dès la mammelle,
De tributs, de tailles & d'impôts,
De subsides & de gabelles,
Qui mêloit dans ses alimens,
Du jus de dédommagemens,
De l'essence du sol pour livre.
Passant, songes à te mieux nourrir;
Car si la taille l'a fait vivre,
La taille aussi l'a fait mourir.

Le portrait historique que l'Auteur promet dans le titre, contient, 1. Quelques plaisanteries que Patin dit à M. Renaudot, après que ce dernier eut perdu son Procès contre la Faculté de Médecine de Paris. L'Auteur prétend que Patin fit le Quatrain suivant à ce sujet.

Quand le grand Pan quittera l'écarlate,
Pyre venu du côté d'Aquilon,
Cuidera vaincre en bataille Esculape,
Mais il sera navré par le talon.

2. Tout ce que M. Patin a fait pour empêcher le progrès que l'Antimoine faisoit de son temps. L'Editeur justifie son Auteur contre M. Axtius, qui a accusé Patin dans un Livre intitulé: *De Arboribus Corniferis*, imprimé à Geneve en 1679. d'avoir donné de l'antimoine à son fils, dans la vûe de le faire mourir. 3. Une énumeration des amis de M. Patin. 4. Les circonstances les plus remarquables de sa vie, dans lesquelles l'Auteur nous apprend que M. Patin fut élu Doyen de la Faculté de Médecine en 1652. Professeur Royal en 1655. & qu'il mourut en 1672. âgé de 70. ans.

XXX. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 29. JUILLET 1709.

HISTOIRE GENEALOGIQUE DE LA MAISON *d'Auvergne, justifiée par Chartres, Titres, Histoires anciennes*

& autres preuves authentiques;par M. Baluze. A Paris,chez Antoine Dezallier, &c.

LE Public à qui nous n'avons donné qu'une idée générale de cet Ouvrage dans le Journal du 24. Juin, s'eſt ſans doute attendu que nous le lui ferions connoître plus parfaitement, & c'eſt pour ſatisfaire à cette attente,que nous allons raſſembler une partie des traits d'hiſtoire que nous croyons propres à lui faire plaiſir.

Geoffroy Maleterre a écrit que Philippe I. Roi de France après avoir repudié la Reine Berthe, avoit voulu épouſer Emme fille de Roger Comte de Sicile, que cette Princeſſe lui fut refuſée, & qu'elle fut enſuite mariée à un Comte de Clermont que Juſtel croit être Robert II. Comte d'Auvergne, qui, ſelon cet Auteur, épouſa Emme en ſecondes nôces. Mais M. Baluze fait voir dans l'Hiſtoire de Robert II. qu'il n'y a pas d'apparence que Philippe ait recherché cette Princeſſe, & il montre par des actes, que Geoffroy Maleterre s'eſt auſſi trompé par rapport au tems du divorce. Cet Hiſtorien rapporte la recherche de la Princeſſe de Sicile à l'année 1086. & néanmoins le divorce n'arriva qu'en 1092. Cette date bien prouvée ici découvre l'erreur de quelques Ecrivains modernes, qui trompés apparemment par Geoffroy Maleterre, mettent le divorce de Philippe avec Berthe en 1085. A l'égard du Comte Robert il étoit en 1092. marié avec Judith de Melgueil, qui lui ſurvêquit longtems. Ainſi la conjecture de Juſtel n'a rien de ſolide; & ſi la Princeſſe Emme épouſa un Comte de Clermont, ce ne fut pas celui d'Auvergne.

La maniere dont la Comté de Boulogne entra dans la Maiſon d'Auvergne, eſt un des points les plus importans de l'Hiſtoire de cette Maiſon. Mathieu d'Alſace, & Marie Comteſſe de Boulogne ſa femme eurent deux filles, ſçavoir, Ide, qui fut mariée à Renaud Comte de Dammartin, & Mahault qui le fut à Henri I. Duc de Brabant. Par une Tranſaction qui ſe fit à Vernon en 1204. Henri céda à Renaud & à ſes héritiers la Comté de Boulogne. Renaud eut une fille appellée Mahault, qui mourut ſans enfans, & la Comté de Boulogne revint aux enfans de Mahault Ducheſſe de Brabant. Il y en avoit ſept, & Alix Comteſſe d'Auvergne en étoit. » Il eſt bien évident, dit M. Baluze, qu'elle n'avoit pas plus de droit que ſes freres & que ſes » ſœurs à la Comté de Boulogne; mais d'autant qu'outre ſes » prétentions naturelles, elle exerçoit encore les droits d'Henri

» III. Duc de Brabant son neveu, lequel par accumulation de » droit étoit donataire de ceux de l'Impetrarice sa tante, sœur » de la Comtesse d'Auvergne, & les avoit cedés avec les siens » à son cousin Robert V. Comte d'Auvergne, moyennant la » somme de quarante mille livres, l'affaire fut terminée en sa fa- » veur; en sorte que la Comté de Boulogne a toujours demeuré » depuis en la Maison d'Auvergne, jusqu'à ce que le Roi Louis » XI. l'acquit de Bertrand Seigneur de la Tour VII. du nom » Comte d'Auvergne.

Notre Auteur s'étonne de la négligence des Historiens du tems de S. Louis, qui n'ont rien laissé par écrit de ce qui se passa à Montpellier & à Clermont, à l'occasion du mariage de Philippe le Hardi avec Isabeau fille de Jacques I. Roi d'Arragon. Ce mariage qui avoit été projetté dès l'an 1257. & accordé en 1258. comme il paroît par des actes autentiques, fut sur le point d'être rompu. S. Louis s'étoit avancé jusqu'à Montpellier pour le célébrer, comme on en étoit convenu. Là il apprit que le Roi d'Arragon venoit de marier son fils aîné avec la fille de Mainfroy Roi de Sicile, ennemi déclaré de l'Eglise; & choqué de cet incident, il déclara qu'il ne vouloit avoir aucune alliance ni par lui ni par les siens avec des excommuniés. » Le Traité fut » donc interrompu, dit M. Baluze, & le Roi reprit le che- » min de Paris par l'Auvergne, qui est le chemin le plus court. » Les raisons d'Etat l'emportant néanmoins sur la délicatesse de » S. Louis, le mariage fut enfin célébré à Clermont. » Presque toute la Noblesse de France y assista.

Ce qu'on rapporte d'Isabeau de Flandres Dame de Brios, Religieuse du Monastére du Moncel, est assez singulier. Elle souhaita ne pouvoir être élevée malgré elle à la dignité d'Abbesse, ou à quelque autre charge de l'Ordre; & Clement VI. lui accorda cette grace par une Bulle expédiée en Avignon l'an 1344. On raconte dans la vie de Guy d'Auvergne, si connu dans l'Histoire sous le nom du Cardinal de Boulogne, un événement remarquable. L'an 1347. le Peuple de Rome ennuyé de la longue absence des Papes, osa se choisir un Chef. Ce fut un nommé Nicolas fils d'un Laurent Cabaretier, selon quelques-uns, ou Meûnier, selon d'autres. Il prenoit les qualités de Chevalier sévere & clement, d'Amateur d'Italie & de Rome, & celle de Tribun Auguste. Il commit tant de cruautés, principalement contre les Colonnes, qu'il se rendit haïssable, & qu'il fut obligé de se cacher pendant quelque tems au Château S. Ange, &

ensuite

ensuite de s'enfuir. Il se retira d'abord chez le Roi d'Hongrie, puis chez l'Empereur Charles IV. qui le fit mettre en prison. De sa prison il écrivit une belle Lettre au Cardinal de Boulogne, où en le priant de travailler à sa délivrance, il l'assuroit qu'il vouloit faire pénitence le reste de ses jours. L'Empereur l'envoya au Pape, qui le retint long-tems prisonnier à Avignon. Mais ce malheureux Chevalier fut enfin renvoyé à Rome sous le Pontificat d'Innocent VI. & il fut tué par le Peuple. Le Cardinal de Boulogne mourut en 1373. après avoir rendu à l'Eglise des services signalés, & en très-grand nombre. Ce fut lui qui parla pour le Roi Jean & en sa présence à Charles II. Roi de Navarre, lorsque sa grace lui fut accordée. Il avoit fait assassiner Charles d'Espagne Connétable de France. Froissart nous a conservé la reprimende que le Cardinal fit à ce Prince criminel, qui peut-être se vangea dans la suite; au moins après la mort du Prélat le bruit courut que le Roi de Navarre l'avoit fait empoisonner.

Jean II. du nom Comte d'Auvergne & de Boulogne fut empoisonné à Avignon en 1584. & Raymond de Turenne son beaufrere fut accusé d'avoir fait ce crime. Le poison fut si violent, que les cheveux & les ongles tomberent au malade, & qu'il eut le cerveau fort affoibli. On assembla vingt-sept Médecins, tant de Montpellier que d'Avignon, pour remedier à ce fâcheux accident. Ils firent sortir le poison; mais le Comte d'Auvergne demeura fort incommodé tout le reste de sa vie.

En parlant de Dauphin d'Auvergne, M. Baluze remarque qu'il aimoit les bons Poëtes Provençaux, & qu'il les attiroit à son service. Il y attira entr'autres » Perdigon Poëte Comique, qui » sçavoit la musique, & jouoit bien des instrumens de corde & » de vent ... Dauphin le fit passer Chevalier, & lui donna de » grandes Terres & possessions de grand revenu. Mais quand il » fut décedé, Perdigon ne se pût entretenir avec le nouveau Dau» phin son fils, parce qu'il étoit jeune, ne sçachant le bien & la » félicité qu'on reçoit de la Poësie. C'est ainsi que Jean de Notre» Dame, ajoûte M. Baluze, raconte cette Histoire; mais il se trompe en ce qu'il écrit que le Dauphin étoit jeune lorsqu'il succeda à son pere Dauphin. Ce Comte aimoit encore si démésurement Pierre d'Auvergne autre Poëte, » que s'étant apperçu » qu'il étoit amoureux de la Dame de Mercueur sa sœur, il in» citoit sa sœur de l'aimer & de le caresser. Mais il faut observer » en tout ceci, que c'étoient des amours sans vilainie, & que

» les plus grandes Dames se faisoient alors honneur d'aimer les
» Poëtes, & d'en être aimées. «

La mort tragique de Guy Dauphin, Chevalier du Temple, est ici bien circonstanciée. Il fut arrêté à Paris en l'année 1307. par ordre du Roi Philippe le Bel, qui avec le Pape Clement V. travailloit au procès des Templiers. Il reconnut à Poitiers, en présence du Pape & du Roi, qui lui promit de lui sauver la vie, que les *vilains cas* qu'on imposoit à son Ordre, & qu'il avoit déja avoüés dans un premier interrogatoire, étoient véritables. » Mais
» il s'en dédit depuis en l'année 1313. devant les Légats du Pa-
» pe, & dit, suivant que le rapporte le Continuateur de Nangis,
» qu'il avoit déposé faussement contre son Ordre, lequel étoit
» très-saint; qu'il se dédisoit de ce qu'il avoit dit à Poitiers, &
» que ce qu'il en avoit fait avoit été à la sollicitation du Pape
» & du Roi; qu'il étoit prêt de mourir pour soûtenir cette vérité.
» Aussi fut-il brûlé à petit feu le même jour qu'il avoit tenu ce
» discours, c'est-à-dire, le 13. Mai, en l'Isle du Palais à Paris,
» & souffrit ce rude supplice avec une constance admirable, qui
» étonna tous les assistans, lesquels le regardoient comme un
» Martyr. Son corps & ses ossemens, que Jean Villani honore
» du nom de saintes Reliques, furent ramassés dévotement, com-
» me dit saint Antonin, par de bons Religieux, & mis en terre
» sainte. «

Dans l'article de Beraud I. du nom Comte de Clermont, notre Auteur rapporte un fait considérable, dont pas un Historien ne fait mention; le fait est tel, dit-il. En l'année 1295. Eric Roi de Norvege ayant envoyé en France un Ambassadeur pour traiter & conclure une ligue entre ce Roi & Philippe le Bel Roi de France, contre l'Empereur & le Roi d'Angleterre, elle fut concluë au mois de Juin. Par ce Traité l'Ambassadeur de Norvege promit au nom du Roi son maître de fournir au Roi de France deux cens *Galeres* & cent grands navires équipés d'armes & de victuailles, avec cinquante mille hommes de guerre, pour quatre mois par chacun an, tant que la guerre d'Angleterre dureroit. Et le Roi de France promit à ce Roi trente mille sterlins à certains tems marqués. La preuve de ce fait est au Trésor des Chartres de France.

On voit, page 205. la représentation du tombeau de Loüis II. du nom Duc de Bourbonnois; on lui remarque une frise ornée de ceintures entrelassées, sur lesquelles on lit le mot *Espérance*. C'étoit la devise de ce Prince. Lorsqu'il épousa Anne

Dauphine d'Auvergne, il institua l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame, dit autrement du Chardon, & le composa de vingt-six Chevaliers sans reproche, & nommés en noblesse & vaillance, & fit lui & ses successeurs » Ducs de Bourbon Chefs & Souverains d'icelui. Il portoit la ceinture de velours bleu celeste » doublée de satin rouge, brodée d'or, & sur icelle en même » broderie ce mot *Espérance*. Elle fermoit à boucle & ardillon » de fin or, ébarbillonnés & déchiquetés avec l'émail de verd, » comme la tête d'un chardon. «

L'Histoire de Jean Gouge rapportée page 222. est tout-à-fait curieuse. C'étoit un habitant de Sens, qui se porta à un si grand excès de témérité ou plûtôt de folie, qu'il se fit proclamer Roi de France, déclarant un Gentilhomme Anglois nommé Jean de Vernay, son Lieutenant-Général par tout le Royaume. Ce Roi imaginaire & son Lieutenant ayait fait quelque amas de gens armés, comme il n'étoit mal-aisé d'en faire en ce tems-là, se transporterent en Provence, où leur folle entreprise échoüa. Jean Gouge fut pris, & mis en prison par le Sénéchal de Provence, & son Lieutenant fut aussi fait prisonnier, près d'Avignon, dans un lieu nommé Codolet où les gens du Roi l'avoient assiégé. Cela arriva en 1361.

En 1475. Beraud Dauphin IV. du nom, Seigneur de Combronde, qui commandoit l'armée envoyée par Louis XI. contre Charles Duc de Bourgogne, remporta une victoire, dont M. Baluze donne un détail qu'on chercheroit en vain ailleurs. Antoine de Luxembourg Comte de Roussi, Général des Bourguignons, fut fait prisonnier par Guy de Sandeville, qui le vendit au Dauphin la somme de mil écus d'or. Le Dauphin le fit conduire à son Château de Cussy en Auvergne, d'où il fut transféré à Moulins en Bourbonnois par l'ordre du Duc de Bourbon Connétable de France, qui vouloit avoir sa part de sa rançon. Mais le Roi qui étoit à Tours l'ayant demandé, & ayant donné à Beraud vingt-deux mille écus d'or pour l'avoir, il fut amené au Roi. Louis XI. le condamna à payer quarante mille écus de rançon, & après l'avoir gardé long-tems en diverses prisons du Royaume, il le donna à Philippe de Crevecœur, qui lui rendit la liberté moyennant une pension viagere de douze cens livres.

M. Baluze nous apprend une circonstance de la Bataille d'Azincourt, qui est d'autant plus remarquable, qu'elle a été oubliée jusqu'à présent dans l'Histoire. » J'ai trouvé, dit-il, dans un an» cien cahier écrit en ce tems-là, contenant une relation de ce

» qui s'étoit passé au sujet de la prison de Gaucourt & d'Estouteville faits prisonniers du Roi d'Angleterre en l'année 1415. lorsqu'ils lui rendirent la ville d'Harfleur qu'il avoit assiégée, que le Seigneur de Gaucourt ayant obtenu de lui la permission de retourner en France pour pourchasser sa délivrance & celle des autres prisonniers François; le Roi lui dit entr'autres choses, qu'il avoit perdu plusieurs de ses joyaux à la bataille d'Azincourt, & que s'il pouvoit trouver maniere de les recouvrer, il le reconnoîtroit grandement au fait de la délivrance des prisonniers François. Que ledit de Gaucourt étant de retour en France fit diligence de recouvrer lesdits joyaux, qui étoient déja dispersés en plusieurs mains, & fit tant qu'il mit en sûreté de recouvrer la Couronne du Roi d'Angleterre, qui étoit en ses coffres, & une Croix d'or & de pierreries bien riche, en laquelle il y avoit de la vraye Croix de demi pied de long, & la croisure de mesure d'un grand pouce de large, l'habillement de quoi on sacroit le Roi d'Angleterre, & plusieurs autres choses qu'il avoit grand désir de recouvrer; & qu'il recouvra encore les Sceaux de sa Chancellerie. Toutes lesquelles choses lui furent renduës à Londres par ledit Seigneur de Gaucourt.

On peut voir, page 284. & suivantes, la généalogie de la Maison de Ventadour, qui, comme on le sçait, est très-ancienne & très-illustre. Nous voudrions bien pouvoir en extraire quelque chose; mais il faut lire ces sortes de morceaux tout de suite. M. Baluze croit que la Cordeliere qui environne les Ecussons des Veuves, doit son origine à Loüise de la Tour, Dame de Coulche. Il y a en effet autour de son Ecu qu'on voit en broderie sur de riches ornemens, qu'elle donna à l'Eglise des Carmes de Châlons, après la mort de son mari, une Cordeliere, avec cette inscription, *J'ai le corps délié*; d'où l'on a fait, dit M. Baluze, le mot *Cordeliere*. Elle mourut en 1472. ce qui prouve que ceux-là se sont trompés qui ont fait Anne de Bretagne inventrice des Cordelieres, puisqu'elles étoient inventées avant qu'elle vînt au monde. On prouve dans le chapitre où il est parlé de Jean de la Tour, Seigneur d'Oliergue, que dans les anciens Actes, & même dans quelques Historiens, l'expression de *Fils naturel*, & la suppression de l'épithete *Légitime*, ne marquent pas toujours que l'enfant dont il est question soit bâtard. Nous pourrions joindre quantité de traits à ceux que nous venons de recüeillir; mais il nous suffit d'avoir excité la curiosité des Lecteurs, qui trouveront aisément dans l'Ouvrage même de quoi la contenter.

METHODE SIMPLE ET FACILE POUR GUERIR *quelques maladies, tant internes, qu'externes. Par M*** D. M.*

Principiis obsta: sero Medicina paratur,
Cum mala per longas invaluêre moras.

A Geneve, chez Fabri & Barillot. 1708. Brochure in-12. p. 68.

COmme nous ne voulons porter aucun jugement de ce Livret, nous nous contenterons d'exposer ce que l'Auteur en dit lui-même. Voici comme il s'explique. Depuis quelques années, dit-il, » l'on a donné au Public un assez grand nombre » de Livres de Médecine en François; mais qu'on prenne la pei- » ne de les examiner depuis le premier jusqu'au dernier, on re- » connoîtra très-aisement qu'ils sont la plûpart défectueux, & » qu'on ne sçauroit en tirer que très-peu d'usage pour le domes- » tique. Les uns abondent trop en raisonnemens, ce qui n'a » jamais guéri de malade, & n'indiquent que des remedes fort » généraux pour la maladie dont il s'agit. Les autres renferment » au contraire un fatras de compositions quelquefois très-inuti- » les, & assez difficiles à faire, dans le choix desquelles on est » souvent embarrassé, & laissent la maladie inconnuë; en ne » faisant aucune mention de ces signes, & des accidens qui » l'accompagnent. Il n'arriveroit cependant aucun mal de la dé- » fectuosité de ces Livres, si tout le monde ne se mêloit pas de » les lire; & de mettre en usage les remedes qui y sont indiqués. » Mais qui ne sçait que c'est la mode aujourd'hui de se passer de » Medecin en une infinité de maladies; d'épargner le plus qu'il » se peut en fait de remedes, & de préparer dans les maisons la » plus grande partie de ceux dont on a besoin? Ces raisons sont » en partie cause qu'on a fait imprimer ce petit Traité. Les signes » des maladies dont il fait mention y sont rapportés très-soi- » gneusement, afin qu'il n'arrive pas de prendre l'une pour l'au- » tre. Les remedes sont bien choisis & fort simples, & la ma- » niere de les prendre & de les appliquer y est marquée avec » exactitude: on y remarque toute la briéveté possible, sans » avoir omis néanmoins quoique ce soit de ce qui peut être » essentiel; & à l'égard du regime de vivre, l'on a eu grand soin » de marquer celui que le malade doit garder pendant tout le » cours de la maladie; persuadé qu'il est absolument nécessaire, » non-seulement pour la guérison des maladies internes, mais » même des externes, comme des ulceres & des humeurs. On

» se flatte que ce petit Livre sera d'autant mieux goûté, qu'il ne » contient autre chose que la pratique de quelques célébres Mé» decins, & qu'il est à la portée de tout le monde.

Voilà ce que l'Auteur dit de son Ouvrage: Voici à présent la liste des maladies dont il parle. Du cancer, des opilations de l'œdeme, du cholera morbus, des abscès, des débilités d'estomach, de l'éresipele, de la dyssenterie, du squirre, de la rougeole, des écroüelles, de la fiévre quarte, des dartres, de la callosité de certains ulceres, de l'étisie des enfans, du clou ou froncle. Nous voudrions bien finir ici cet article; mais nous ne sçaurions guéres nous dispenser de rapporter au moins un exemple par lequel les Lecteurs puissent juger des remedes de ce Livre.

» De la fiévre quarte. Pour guérir la fievre quarte ou double » quarte d'Automne, je purge le jour qui précede l'accès avec » le bolus purgatif suivant. Prenez douze grains de Mercure doux, » dix grains de cloportes, autant de sel d'absynthe, huit grains » de diagrede préparé avec le souphre, & vingt grains de rhu» barbe en poudre, on fera un ou deux bolus de tout cela, » avec un peu de syrop d'absynthe, qu'on avalera le matin, & » sur lequel on boira une heure après un boüillon ordinaire. On » aura soin de diminuer la dose à proportion de l'âge & des for» ces. Le lendemain une heure ou une demie heure avant l'ac» cès, le malade prendra dans le lit, étant bien couvert, le » remede suivant. Prenez de l'eau de fenoüil, de chardon bénit, » de chacune deux onces, de la vieille thériaque un gros, de » l'esprit de sel armoniac simple trente goutes, de syrop de li» mon demi-once; on mêlera le tout, & on l'avalera, comme » il a été dit ci-dessus. Que si ce remede pour la premiere fois » n'emportoit pas la fievre, ou qu'il ne fit que retarder l'accès, » ou en diminuer la violence, ce qui arrive assez souvent, on » le réïterera le jour d'un autre accès, il ne manquera pas de fai» re son effet, pourvû qu'on garde un regime de vivre fort exact, » d'un accès à l'autre, c'est-à-dire, durant deux jours.

L'Auteur, pour recommander ce remede, dit qu'il est excellent, & qu'il lui a été communiqué par une personne qui se vantoit d'avoir une infinité de secrets.

VITA INTERNA CUM DEO, SEU DOCTRINA Ascetica, quomodo Religiosus debeat sibi & mundo mori, ut uni vivat Deo. Authore P. Anselmo Fischer, Ord. S. Benedicti, in Monasterio S. Georgii in Oelenhausen, è Congre-

gatione S. Josephi in Suevia. Augustæ, Typis Joannis Michaëlis Labhart. 1708. in-12. C'est-à-dire: *La vie intérieure avec Dieu, ou Traité de ce que doit pratiquer un Religieux qui veut mourir au monde & à lui-même, pour ne vivre que pour Dieu. Far le P. Anselme Fischer, Religieux Benédictin de la Congrégation de S. Joseph en Suabe.* A Ausbourg, de l'Imprimerie de Jean Michel Labhart. 1708. in-12. pp. 562. sans les Préfaces & les Tables.

LE P. Fischer publia en 1706. un Traité ascetique sur les trois vœux de Religion, & nous en avons rendu compte dans le xxxvi. Journal de l'année 1708. Aujourd'hui il se propose d'apprendre aux Religieux ce qu'ils doivent pratiquer pour parvenir à cet état de perfection où l'on ne vit plus que pour Dieu seul. Ces obligations se réduisent à trois, dont le P. Fischer a fait les trois parties de cet Ouvrage.

Dans la premiere l'Auteur traite de la mortification. C'est la base & le fondement de la perfection, dit-il. Tous les Solitaires qui veulent devenir parfaits, doivent se mortifier; & tous ceux qui négligent cette vertu n'arriveront jamais à la fin qu'ils se proposent, ou qu'ils doivent se proposer. Le P. Fischer avoüe que cette vertu est enveloppée de difficultés qui effrayent & qui rebutent d'abord: mais il assûre que ce ne sont que des peines apparentes. La pratique les fait disparoître, & fait bien-tôt succeder une douceur & une tranquillité semblable à celle que le premier homme goûtoit dans le Paradis terrestre avant son péché. Sur ce principe il exhorte ceux pour qui il a composé son Ouvrage, à embrasser la mortification, à se roidir contre les premieres peines dont elle est toujours accompagnée dans les commencemens, & à la pratiquer dans les moindres choses, pour s'en rendre l'usage plus familier. Après cela il distingue la mortification en deux espéces, dont il appelle l'une, intérieure, & l'autre extérieure, & il donne à la premiere l'avantage sur la seconde. Il convient que ce n'est pas être animé de l'esprit de S. Benoit, que de négliger la mortification extérieure; cependant il ne veut pas qu'on la mette en usage sans précaution.

Le P. Fischer s'étend beaucoup sur le jeûne, & il en fait un grand éloge. Il conseille de l'observer même dans les grands repas, & il enseigne la maniere de le faire. De-là il passe aux différentes manieres dont les Solitaires se sont autrefois servi pour mortifier leur corps, & il approuve l'usage de la discipline. Cet-

te maniere de se mortifier a toujours été pratiquée dans le Monastere du Mont-Cassin, depuis Pierre Damien, qui en introduisit l'usage, selon lui; & il rapporte à cette occasion l'Histoire d'un Religieux de cette Maison, lequel fut frappé de mort subite pour s'être raillé de ce saint instrument de pénitence. Il dit que ce Religieux s'appelloit Etienne, & qu'il étoit Cardinal. Cette punition rendit la discipline respectable dans l'Ordre de S. Benoît, & ne contribua pas peu à en établir l'usage dans les autres Monasteres. Le P. Fischer ajoûte que la discipline a été autrefois en usage chez les Chanoines Reguliers; & il le prouve par Hugues de S. Victor; qui apparut, dit-il, après sa mort à un de ses confreres, & lui dit qu'allant en Purgatoire, il n'y avoit presque point eu de diable dont il n'eût reçu un coup de foüet, parce qu'il avoit refusé de se donner la discipline pendant sa vie.

Dans la seconde Partie le P. Fischer découvre le second écuëil qu'il faut éviter pour parvenir à la vie intérieure avec Dieu, & il fait consister cet écuëil dans l'embarras des affaires du siécle. Pour ne point succomber à cette tentation, il veut qu'un Solitaire rompe tout commerce avec le monde; qu'il ne se mêle point de nouvelles, qu'il aime la retraite, & le silence sur-tout. Le silence, dit-il, étoit si regulierement observé par les anciens Solitaires de Cluni, qu'ils ne vouloient pas même entendre le bruit que fait une plume en écrivant, ni le murmure qui s'éleve des roseaux lorsque le vent les agite. Un autre moyen contre la dissipation, selon le P. Fischer, c'est de garder sa cellule. Il prétend que c'est le vrai remede contre la tiedeur. Pour éviter cependant le dégoût qu'une trop longue retraite pourroit causer, il permet aux Religieux de s'appliquer à l'étude; & à ceux qui sçavent quelque métier, de travailler des mains. Il consent que les Religieux prennent soin de la conduite des ames, pourvû que ce soin n'apporte aucun préjudice à l'esprit de retraite, qui doit être la principale vertu d'un Religieux.

Dans la troisiéme Partie, le P. Fischer enseigne les moyens de tenir son esprit attaché à Dieu. Il les fait consister dans l'exercice de la présence de Dieu, dans les Oraisons jaculatoires, dans l'assiduité à adorer le S. Sacrement, dans la pureté d'intention; & à cette occasion il explique les qualités qui doivent accompagner l'intention pour la rendre bonne, & découvre les défauts qui la corrompent. Enfin il traite du culte des Saints, qu'il donne encore pour un moyen dont on doit se servir pour se détacher de la terre, & pour s'unir intimement à Dieu.

D.

D. GOTHOFREDI BARTII JUR. PRACT. LIPS. Dissertationum juridicarum semi-decas. 1. De Testamento Comiti oblato. 2. De Marito usufructuario Saxonico. 3, De Jure pascendi. 4. De Magistro navis. 5. De Jurisdictione quam personæ illustres & nobiles per officiales exercere solent. Francofurti & Lipsiæ anno 1708. C'est-à-dire : *Cinq Dissertations de Droit, par Godefroy Barthius Jurisconsulte de Lipsic. La premiere est du Testament autorisé par le Prince. La seconde, de l'usufruit que les Loix de Saxe donnent au mari dans les biens de la femme. La troisiéme, du droit de Pâturage. La quatriéme, du Maître de Navire. La cinquiéme, de la Jurisdiction que les Seigneurs exercent par le ministére de leurs Officiers.* A Francfort & à Lipsic. 1708. in-4o. pp. 252.

ON apprend déja par le titre du Livre le nombre & le sujet des Dissertations qui le composent. Il ne faut plus que donner une idée générale de chacune.

La premiere concerne les Testamens. Elle n'embrasse pas néanmoins toute l'étenduë de cette matiere. Il ne s'agit que des Testamens que la seule autorité du Prince fait valoir, malgré les défauts de formalité. L'Auteur établit d'abord par les Loix Civiles ces sortes de dispositions ; & pour cela il remarque deux choses : l'une, que le pouvoir de tester est de Droit Public, & que tout ce qui a rapport au Droit Public dépend de la volonté du Prince ; l'autre, que les Testamens se faisoient autrefois dans les assemblées publiques, *Calatis Comitiis*, & que le Prince réünissant aujourd'hui en sa personne toute l'autorité de ces assemblées solemnelles, donne par-là le même effet aux dispositions testamentaires qu'il reçoit.

Regulierement il n'y a que les Princes Souverains qui puissent suppléer les formalités qui manquent dans un Acte, parce qu'il n'y a qu'eux qui étant au-dessus des Loix ayent droit d'en dispenser qui il leur plaît. Cependant comme les grands Seigneurs ont dans l'étenduë de leurs Terres une autorité qui représente celle du Prince, ils peuvent aussi, selon notre Auteur, donner à des dispositions informes un caractere qui les soûtienne. Mais les femmes de ces Seigneurs auront-elles le même privilege, à cause de l'union conjugale qui semble rendre les droits communs. Il répond que les seules personnes qui peuvent faire des Loix, ont seules le pouvoir d'en exempter, & qu'ainsi les femmes ne sçauroient autoriser des Testamens nuls par eux-mêmes, à moins

que l'état de veuves ou de filles indépendantes, ne les rende maîtresses de leurs droits.

On demande si le Prince ou le Seigneur qui reçoit le Testament d'un particulier, peut y trouver son avantage? Il le peut, dit l'Auteur, à titre de legs; mais non pas à titre d'institution. Un héritier universel ne peut pas servir de témoin dans un Testament; un simple Legataire le peut. L'un represente la personne du défunt, & par cette raison, il ne seroit pas naturel qu'il fût témoin dans sa propre cause. L'autre est mis au rang des étrangers, & rien n'empêche qu'il ne puisse profiter d'une liberalité modique. Or le Prince ou le Seigneur qui reçoit sans formalités les derniéres volontés d'une personne, doit être considéré à cet égard comme témoin, & en cette qualité il peut profiter d'un legs particulier; mais il ne peut avoir le titre d'héritier universel, ce qui est incompatible avec la qualité de témoin, suivant la distinction qu'apportent les Loix.

La forme de ces sortes de Testamens est proprement de n'en avoir aucune. Ils sont valables sans témoins; il n'est pas nécessaire qu'ils soient signés ni cachetés; on peut même, si on en croit l'Auteur, se dispenser de les écrire, il suffit de déclarer ses intentions au Prince. Cette déclaration, pourvû qu'elle soit reçue, vaut autant que les Actes les plus solemnels. Mais ce privilége ne regarde que la forme de disposer, & ne change point le fond des dispositions, il faut toujours qu'elles soient conformes aux Loix & aux Coûtumes.

La seconde Dissertation est sur l'usufruit que la Loi du pays de Saxe donne aux maris dans les biens de leurs femmes. Le Droit Civil distingue les biens *dotaux* d'avec les biens *paraphernaux*. Il accorde aux maris la pleine administration des premiers, & laisse les femmes maîtresses des autres. On appelle communément bien *dotal*, celui qui est donné dans la vûë du mariage, & pour en soutenir les charges; c'est de ce bien là que le mari a de plein droit l'administration. Le bien *paraphernal* est celui qui n'a rien de commun avec la dot, & qui a été donné à la femme à condition que ce seroit elle, & non le mari qui en jouiroit. Le Droit Civil laisse entiérement à la femme la jouissance de cette espece de bien. Le Droit de Saxe plus favorable aux maris, veut qu'ils en jouissent comme du bien dotal à moins que le contraire n'ait été expressément stipulé par le Contrat de mariage: car alors il est juste d'exécuter la condition que les Parties & les Parens se sont imposée dans un tems libre, & sans laquelle le mariage n'auroit peut-être pas été fait; mais il paroît

dur qu'un mari qui a tout le poids des soins & des dépenses domestiques, ne jouisse pas des biens qui viennent à sa femme pendant le mariage ; & outre que cela blesse les loix de la subordination, & même celles de l'égalité, il est à craindre d'ailleurs qu'une femme n'abuse de son opulence pour se livrer à ses passions, & mépriser son mari. C'est pourquoi le Droit commun du pays de Saxe fait jouir le mari indistinctement de tout le bien qui est échû à la femme pendant le mariage, & ne laisse à la femme que celui dont elle s'est expressément reservé la jouissance en se mariant. L'Auteur demande, si en abandonnant ainsi tout son bien à la discrétion de son mari, elle n'a pas du moins la liberté d'exiger qu'il donne caution ; & il répond avec la Loi, qu'il seroit fort étrange qu'elle ne voulût pas confier son bien à celui à qui elle s'est donnée elle-même. Il propose, en finissant cette matiére, une autre question, qui est de sçavoir à qui appartiendroit un tresor que le mari auroit trouvé dans une maison qui faisoit partie du bien paraphernal de sa femme? Il décide qu'un tresor n'étant point regardé comme le fruit du fonds ou on le trouve, appartient à la femme, qui est propriétaire, & non pas au mari, qui n'est qu'usufruitier.

La troisiéme Dissertation est du Droit de paturage. La liberté d'user de ce droit dans le fonds d'autrui est une servitude de la campagne qui s'établit par un Titre, ou par une possession de trente ans, qui tient lieu de Titre. Toute cette Dissertation ne contient que des reflexions assés communes sur l'utilité des paturages publics. Il y a encore deux autres Dissertations à la fin de cet Ouvrage, si toutefois on peut appeller ainsi, d'un côté la simple énumération des principaux soins qui regardent les Maîtres de Navires ; & de l'autre, l'explication des engagemens du Juge préposé par un Seigneur pour l'administration de la Justice dans l'étendue de ses terres.

ICHNOGRAPHIA MUNICIPALIS SIVE, TRACTATUS de Jurisdictione & Jure municipiorum Juridico-Politicus, omnia ea quæ civitatibus municipalibus mediate subjectis, sive quod vulgò dicunt superiorem recognoscentibus de Jure scripto competunt, vel competere possunt, compendiose ac remissive ut cumque, ita tamen demonstrans, ut universalis loco Politiæ municipalis possit servire. Auctore Balthazare Conrado Zahnio Marco Westphalo J. U. D. cum Summariis, & duplici indice capitum, & materiarum locupletissimis. Editio quarta, ab Auctore recognita, & ad alterum penè

tantum aucta. Coloniæ Agrippinæ, apud Franciscum Metternich Bibliopolam. anno 1709. C'est-à-dire : *Traité de Jurisprudence & de Politique, touchant le droit municipal, contenant tout ce qui est de la compétence des Villes inférieures, pour l'observation de la Police ; en sorte néanmoins qu'au défaut d'une police particuliére pour chacune, on puisse s'en tenir à la Police générale des Etats. Par Balthazar Conrad Zalmius, &c. avec des Sommaires & deux Tables, l'une des Chapitres, & l'autre des Matiéres. Quatriéme Edition revûë par l'Auteur, & augmentée presque de moitié.* A Cologne, chez François Metternich Libraire. 1709. pag. 260.

IL y a des régles pour le gouvernement des Etats en général ; il y en a pour la police des Villes en particulier ; c'est à ce second objet que se rapporte l'Ouvrage dont nous avons à parler. L'Auteur s'engage d'abord dans une définition fort étenduë de son sujet. Il explique ce que c'est que Cité, la différence qu'il y a entre les Villes Impériales, les Villes Libres, & les Villes Anseatiques. Il passe ensuite à quelques maximes générales pour le bon ordre des Villes. Il ne veut pas qu'on y souffre publiquement des lieux de débauche. Il s'emporte contre l'opinion indécente de certains Docteurs qui donnent aux femmes déréglées le droit de demander en Justice la récompense de leur crime. Tout ce qu'il leur permet, c'est de recevoir cette récompense quand elle leur est offerte. Il ne déclame pas moins contre les joüeurs de profession. Rien, dit-il, n'est plus innocent dans son origine que le jeu. La nécessité du délassement l'a introduit pour la santé du corps ; mais l'avarice en a abusé pour la ruine des familles. Il produit l'animosité, les querelles, les juremens, & en égalant toutes les conditions, & rapprochant tous les états, il expose souvent l'inférieur à manquer de respect à son maître. L'exemple de Casimir II. Roi de Pologne est rapporté à ce sujet. Ce Prince ayant engagé un de ses Officiers à joüer avec lui, le jeu s'échauffa. L'Officier fut assés imprudent pour hazarder tout son bien, & assés malheureux pour le perdre. Dans la fureur de son desespoir il insulta le Roi, & l'insulte fut poussée aux derniers excès. On accourt au bruit, l'Officier s'échappe à la faveur des ténébres ; mais le lendemain on le prend & on l'améne devant le Prince, pour sçavoir ses volontés sur la punition. Mes amis, dit-il à ses Courtisans, cet homme est

moins coupable que moi. Les premiers mouvemens ne sont pas à nous, c'est la passion qui entraîne, je dois me reprocher d'avoir donné lieu à cet emportement. Et en s'adressant au coupable, il lui dit : Non-seulement je vous pardonne votre faute, mais je la regarde comme une leçon utile, qui m'apprendra à ne rien faire contre la gravité & les bienséances de mon rang.

Après avoir recommandé le soin de punir les crimes, & d'en ôter, autant qu'il se peut, les occasions ; on parle du choix des Magistrats préposés à cette fonction. Est-il plus convenable pour le bien public de laisser toujours les mêmes en place, que de les changer en certains tems ? Il paroît d'abord assés triste, remarque l'Auteur, de se voir enlever par la seule révolution des années, un Officier dont on connoît la probité & les lumiéres, & de courir le risque d'un successeur qui peut-être ne lui ressemblera pas. Mais il y a encore plus d'inconvéniens, ajoûte-t-il, à être toujours sous la conduite des mêmes Officiers, parce qu'un homme qui est fixé pour sa vie dans un certain poste, s'observe moins sur l'exactitude de ses engagemens, que celui qui sçait qu'il doit le quitter, & qu'alors il sera blâmé & méprisé du Public, s'il n'en a pas mérité l'estime par ses services. D'ailleurs les fréquens changemens d'Officiers excitent & entretiennent l'émulation des Citoyens. Chacun s'éléve par là insensiblement dans la science des Loix de sa Patrie, & dans un desir louable de lui être utile.

XXXI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 5. AOUST M. DCCIX.

GLORIAS DE EL SEÑOR DON PHELIPE V. REY DE las Españas, y Emperador del nuevo Mundo ; que se ostentan en una Epistola dedicatoria, y en un sermon de festivas gracias à Dios por el logro feliz de su Real desposorio. Y fatales consequencias que manifiesta futuras la segunda parte de la Epistola, en el capitulo segundo ; y presagiosamente anuncia que han de suceder a nuestra Monarquia Española, a la Santa Iglesia, y Fé Catholica, si auxiliado el Señor Archiduque de los Hereges arroja con la violenta fuerça de las armas, de su folio al Señor Don Phelipe V. y se introduce su Alteza a la possession de la Monarchica grandeza de España. Predicado

por el Padre Fr. Antonio Cabrera, Lector de ſagrada Theologia, indigno hijo de la muy ſanta Provincia de San Juan Bautiſta, de los Franciſcos Deſcalços del Reyno de Valencia; en la alegre fieſta que celebro en ſu Patroquial a dicho aſſumpto la muy leal, noble, ý real villa de Carcagente de dicho Reyno, el dia 18. de Febrero del año del Señor de 1702. C'eſt-à-dire: *Les avantages de Philippe V. Roi d'Eſpagne, & Empereur du nouveau Monde, repreſentés dans une Epître dédicatoire, & dans un ſermon. On prédit dans la Lettre les malheurs qui arriveroient à la Monarchie Eſpagnole & à la Religion Catholique, ſi l'Archiduc détrônoit Philippe V. Le Sermon a été prêché dans l'Egliſe Paroiſſiale de Carcagente, Ville du Royaume de Valence, le 18. de Février 1702. à l'occaſion des épouſailles de Philippe V. Par le P. Antoine Cabrera Franciſcain Déchauſſé de la Province de S. Jean Baptiſte, au Royaume de Valence, Profeſſeur en Theologie, &c.* A Madrid, chez François-Antoine de Villa-Diego, en 1708. in-4°. pag. 416.

LE Pere Antoine Cabrera eſt un de ceux qui ſe ſont le plus diſtingués par leur fidélité & par leur zéle pour Philippe V. Ayant prêché le ſermon dont on vient de parler dans le titre, il eût ordre de le faire imprimer, & il crut devoir le dédier au Prince même à la gloire de qui il l'avoit compoſé. Mais comme dès ce tems-là il y avoit déja un commencement de révolte dans le Royaume de Valence, ſon amour pour Philippe V. ne lui permit pas de ne mettre dans ſon Epître dédicatoire que de ſimples complimens. Il ſe propoſa de la faire ſervir à ramener les eſprits, & à réprimer les diſcours ſéditieux que les Autrichiens répandoient; & dans cette vûe il y inſéra tout ce qui pouvoit le plus contribuer à faire admirer & honorer Philippe. Son deſſein n'eût pas tout le ſuccès qu'il s'en étoit promis. Les Révoltés ſe ſaiſirent de l'original de ſa Lettre, & le brûlerent, il eut luimême bien de la peine à ſe ſauver avec une copie. Après une perſécution de cinq mois, il ſe tranſporta à Madrid par l'ordre de ſon Général. Il n'y fut pas long-tems en ſûreté; & les approches de l'Armée Portugaiſe qui vint s'emparer de cette Capitale, l'obligérent de prendre la fuite. Les Portugais, à l'inſtigation des Révoltés de Valence, le chercherent par-tout; mais tandis qu'ils ſe donnoient inutilement ce ſoin à Madrid, le Pere Cabrera s'occupoit ailleurs à mettre la derniére main à ſon Ou-

vrage, afin de le faire imprimer.

L'Epître est divisée en trois parties. Il considére dans la premiere les graces singuliéres que Dieu a faites à la France & à l'Espagne ; dans la seconde, la fidélité constante de ces deux grands Royaumes à l'égard de la Religion Catholique ; & dans la troisiéme, leur dignité éminente : graces, fidélité, dignité, qui se trouvent heureusement réunies dans la Personne de Philippe V.

Dans le second Chapitre de la seconde partie, l'Auteur prétend qu'avant les troubles, le Ciel a évidemment menacé les Provinces qui dans la suite ont favorisé l'Archiduc ; & il fait une exposition fort plausible de l'état funeste où l'Espagne sera réduite, s'il arrive que ce Prince prenne le dessus.

A l'égard des prodiges qui ont annoncé les maux que l'obstination des Espagnols Autrichiens devoit attirer sur leur Patrie, il assûre qu'il y en a eû un grand nombre ; mais il ne s'attache ici qu'à ceux dont il a été témoin, & qu'il a examinés par lui-même. Un peu avant la mort de Charles II. il se forma du côté d'Alcaniz un nuage épouventable, qui après avoir effrayé successivement l'Arragon, la Catalogne, & le Royaume de Valence, alla se précipiter dans la mer. Par-tout où ce nuage passa, le tonnerre gronda, les éclairs brillérent, la foudre & les carreaux furent lancés. Ces carreaux manifesterent la colere du Ciel d'une maniere particuliere. Ils avoient la solidité des cailloux, il y en avoit qui pesoient jusqu'à quatre onces ; ils ressembloient pour la couleur à la crasse de fer, hors qu'ils tiroient un peu sur la couleur du cuivre. J'en ai eu, dit le Pere Cabrera, quelques-uns entre les mains.

Il parut quelque temps après en Catalogne un autre signe du moins aussi effrayant. L'eau de l'Ebre devint noire comme de l'encre, & cette merveille dura trois jours & trois nuits. La teinture ne venoit d'aucun mélange, il n'en paroissoit nulle cause ; quand on mettoit de cette eau noire dans un verre, on n'y remarquoit ni saletés, ni corps étrangers ; & après l'avoir laissé reposer, on ne trouvoit au fond du verre aucun sediment. Notre Auteur demanda à Don Thomas Euter Severo Evêque de Tortose, ce qu'il pensoit de ce prodige : Je croi qu'il marque, lui répondit ce Prélat, que le Roi mourra bien-tôt ; que nous en aurons un qui ne plaira pas à la France, & que la France irritée ravagera la Catalogne, & la réduira à rien. Charles mourut en effet ; mais Philippe ayant pris tranquillement possession du Royame, il

sembla à l'Auteur que la Catalogne n'avoit rien à craindre. Un nouveau prodige le détrompa.

On vit au-dessus de Barcelone une nuée noire qui fit trembler tous les habitans par les horribles coups de tonnerre & les éclairs qui en sortirent. Tandis qu'ils s'attendoient à être foudroyés, ils oüirent de part & d'autre de la nuë le bruit d'une bataille sanglante. D'abord on se canona des deux côtés ; & après le canon la mousqueterie se fit entendre comme dans un combat réglé. Personne ne douta que cet étrange événement ne fut un préjugé des guerres cruelles qui devoient désoler la Province.

Un pareil nuage se montra à la Ville de Valence ; mais le tonnerre & les éclairs furent suivis d'un effet plus extraordinaire encore que celui dont on vient de parler. Il se détacha du nuage une infinité de petits corps blancs & déliés comme des morceaux de linge, qui tombant en guise de neige couvrirent toute la ville & les environs. Ils étoient de differentes grandeurs, dit le Pere Cabrera ; on m'en envoya dans une Lettre un qui avoit deux doigts de large, & un peu plus de long. Pour la couleur il ressembloit à du linge sale & usé, mais on s'apperçevoit aisément que ce n'en étoit point. Quand on le tiroit, il prêtoit comme du coton ; & dès qu'on cessoit de tirer, il se remettoit dans sa premiere forme, à peu près comme fait le drap. On n'y découvroit nulle tissure, quoiqu'on y entrevît je ne sçai quoi de semblable à la toile d'araignée. Venons à la derniere merveille.

Les Révoltés de Denia en étant sortis au commencement de Décembre de 1705. se presentérent à la porte d'Alcira. Cette ville est située sur le bord du Xucar, & il faut nécessairement la traverser pour aller de Denia à Valence, n'y ayant point ailleurs de pont ; c'est pourquoi on la regarde comme la clef du Royaume, & elle a aussi une clef pour Armes. Les habitans, au lieu de défendre cette place, qui étoit en bon état, & qui d'ailleurs ne devoit être attaquée que par une poignée de gens très-mal armés, reçûrent les Rebelles à bras ouverts. Dans ce temps-là même le Pere Cabrera qui étoit en son Convent de Carcagente, & qui lisoit dans sa cellule, sentit deux fois trembler la terre. Fort effrayé il courut à l'Eglise ; mais le Gardien & d'autres Religieux qui en sortoient de peur que la voûte ne tombât sur eux, l'arrêtérent. Alors Alcira lui vint dans l'esprit, & il commença à se douter de quelque trahison. Au bout d'une demie heure, il apprit le crime de cette Ville infidelle, & il demeura

meura persuadé que la colere de Dieu avoit éclaté.

Les malheurs que l'Espagne doit craindre si l'Archiduc monte sur le trône, sont fondés sur les différentes vûës de ceux qui s'efforcent de l'y mettre. Ils disent tous qu'ils ne se sont unis que pour travailler de concert au bien de la Monarchie Espagnole, pour en mettre les Sujets en liberté, pour procurer à l'Europe une paix durable. L'Auteur souhaite que Dieu leur donne une récompense proportionnée à la droiture de leur intention, & il s'étonne qu'il y ait des Espagnols assez crédules pour ajoûter foi à des mensonges si grossiers. Ceux-là, dit-il, font bien voir qu'ils descendent en droite ligne de ces bonnes gens qui furent autrefois les duppes des Romains. Les Alliés de la Maison d'Autriche considerent, selon lui, la Monarchie d'Espagne comme un beau manteau, & veulent en avoir chacun une piece. Le Duc de Savoye prendroit la sienne dans l'Etat de Milan ; il conviendroit fort à Dom Pedre Roi de Portugal d'élargir un peu son Royaume par le secours des Hollandois, qui lui ont fait souffrir de si grandes pertes de l'Orient. Les Hollandois qui ne craignent pas moins que lui d'être remis sous l'obéissance de l'Espagne, s'étendroient volontiers en Flandres. Les Anglois paroissent moins interessés, mais leur dessein n'est pas moins préjudiciable à la Religion Catholique, puisqu'ils prétendent empêcher qu'Elle ne remonte sur le trône avec leur Roi légitime. Que pourroit refuser l'Archiduc à des Alliés qui lui auroient mis la Couronne sur la tête, & qui la lui ôteroient plûtôt que de se retirer mécontens ?

L'Auteur prévoit de plus, que l'Archiduc ne régnant que par eux, ne gouverneroit aussi que suivant leurs lumieres, ce qu'ils auroient la bonté de lui laisser du Royaume. Il voit déja les Espagnols chassés des postes considérables, & des Ministres Anglois ou Hollandois qui les occupent. Un Prince ne peut & ne doit jamais se fier à une nation qu'il s'est assujettie malgré elle ; l'Archiduc auroit tout à craindre, si les Etrangers qui l'auroient fait Roi, ne devenoient ensuite ses confidens, & ne soûtenoient son autorité au milieu d'un Peuple qui n'auroit pour lui que du mépris & de l'aversion. Ce n'est qu'à Philippe V. ajoûte le P. Cabrera, qu'il est permis de s'abandonner avec une confiance pleine & entiere à la nation Espagnole qui l'a appellé ; ce n'est que sous lui que les Espagnols peuvent se promettre les premiers emplois.

Mais dès que les Anglois & les Hollandois gouverneront

l'Espagne, que deviendra la Religion Catholique? Si n'étant entrés que comme en passant, & en qualité de simples Alliés en Portugal, ils ont bien sçû obliger Dom Pedre à lier les mains à l'Inquisition, & à leur permettre par tout l'exercice libre & public de leur Religion, que ne feront-ils point en Espagne lorsqu'ils en seront les maîtres, & qu'elle aura un Roi soumis à toutes leurs volontés? On en peut juger par la conduite qu'ils ont gardée jusqu'à present dans les lieux dont ils se sont emparés. Ils les ont tous prophanés, en y répandant les erreurs de Luther & de Calvin. A Barcelone, sous les yeux mêmes de l'Archiduc, qui le souffre sans témoigner la moindre répugnance, ils font le prêche dans plusieurs Eglises.

Si ce mélange de Religions duroit, s'il s'étendoit dans un Royaume appellé Catholique par excellence, on y verroit bientôt la révolution la plus funeste, & la plus tragique qui fut jamais. » Quel pronostic pouvons-nous faire, dit le Pere Cabrera, » en nous representant le nouveau Roi environné de Ministres » Hérétiques, & de Confidens également ennemis de notre Na» tion & de notre sainte Religion? Voici, continuë-t'il, ce que » l'on peut pronostiquer là-dessus. D'un coté les Espagnols ver» ront leur Loi transgressée, leur honneur foulé aux pieds, le » sang fidéle mêlé indignement avec le sang infidéle; mais ils » verront tout cela avec des yeux de Phinées. A son exemple, » ils vengeront leur honneur & leur Religion, en se jettant com» me des lions furieux sur les coupables, de quelque qualité qu'ils » soient, & en massacrant jusqu'au Roi. D'un autre côté, ils ver» ront les Hérétiques occupés à bâtir des Temples, & à y réta» blir leur culte prophane; & les Catholiques invités, & même » forcés à entrer dans ces Synagogues de Satan, & à se confor» mer à ce culte abominable; ils verront ce que vit de son temps » Mathatias; & avec un zéle pareil au sien, ils égorgeront & les » Hérétiques séducteurs, & les Espagnols séduits; & après avoir » saccagé leurs Temples, & renversé leurs Autels, ils se retire» ront dans les montagnes, pour y vivre parmi les bêtes fé» roces.

Cet Extrait deviendroit trop long, si nous voulions suivre l'Auteur dans toutes les routes où son zéle le guide. Il est bon néanmoins que nous fassions remarquer, qu'il n'avance rien qu'il ne soutienne par un grand nombre de traits d'Histoire bien choisis & bien appliqués, & par des réflexions fondées sur le génie, sur le caractére, & sur les préjugés de sa Nation. Son Sermon est

partagé en deux parties. Il prend pour texte ces paroles de l'Apocalypse : *Réjouissons-nous, faisons éclater notre joye, & rendons-lui gloire parce que les nôces de l'Agneau sont venuës & que son Epouse s'y est préparée.* L'Epouse fournit divers sujets de joye dans la 1. partie, & l'Epoux dans la seconde. La piéce finit par des prieres & des acclamations.

GRAMMAIRE FRANCOISE SUR UN PLAN NOUVEAU, *pour en rendre les principes plus clairs & la pratique plus aisée. Contenant divers Traités sur la nature de la Grammaire en général; sur l'usage; sur la beauté des Langues, & sur la maniere de les apprendre; sur le style; sur l'ortographe; sur les accens; sur la longueur des sillabes Françoises; sur la ponctuation, &c. Par le Pere Buffier, de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques, à S. Lambert : Michel Brunet, grande Salle du Palais, au Mercure Galant; le Comte & Montalant, Quai des Augustins, à la Ville de Montpellier. 1709. in-12. pag. 472. sans l'Epître, la Préface, & la Table des Matieres.

LE Pere Buffier a déja donné plusieurs Ouvrages au Public. Il a partagé son travail entre la piété & la littérature; & parmi les différens Traités qu'il a composés en ce dernier genre, on en voit un dans lequel il a travaillé avec succès à faciliter aux jeunes gens l'étude de l'Histoire & de la Chronologie, sur-tout par rapport aux Ecrivains Sacrés, aux Ecrivains Ecclésiastiques, & à l'Histoire de France.

Dans cette Grammaire il s'est appliqué à rendre plus aisée l'étude de la langue Françoise : & c'est dans ce dessein qu'il s'est proposé de suivre un nouveau plan. Toutes les personnes qui ont quelque teinture des belles Lettres connoissent la Grammaire Latine : c'est-là qu'on a puisé dans l'enfance les premieres idées de la Grammaire, long-temps avant que l'on eût songé à apprendre le François autrement que par l'usage. Il est arrivé delà que lorsqu'on a voulu ensuite acquérir une connoissance exacte de cette langue, & en étudier toutes les régles, on a rapporté à la Grammaire Françoise les idées que l'on avoit de la Grammaire Latine; & conformément à ces premieres idées, soutenuës du rapport qu'on trouve entre la Langue Latine & la Langue Françoise qui en dérive, & pour ne pas multiplier les méthodes sans une nécessité évidente, on a composé la plûpart des Grammaires Françoises sur la forme des Grammaires Latines. I a même chose

est arrivée à la plûpart des Langues qui tirent leur origine de la langue Latine, & même à celles qui ont une origine fort éloignée du Latin. Les inconvéniens vrais ou faux qui semblent pouvoir naître de là, ont porté feu M. Wallis célébre Ecrivain d'Angleterre, à composer une Grammaire Angloise aussi différente des Grammaires Latines, que l'Anglois est different du Latin.

Les mêmes vûës ont fait entreprendre au P. Buffier par rapport à sa langue, la même chose que ce sçavant Anglois a fait sur la sienne ; & c'est-là précisément en quoi consiste la nouveauté du Systême qu'a embrassé le P. Buffier, & sur lequel nous ne prenons aucun parti.

Il a lui-même donné dans sa Préface une idée générale de tout son Ouvrage, & il en a fait une Analyse exacte. Pour en rendre compte au Public nous ne sçaurions mieux faire que d'employer ses propres termes. » Cet Ouvrage est divisé en trois parties : la » premiere contient les fondemens ou les principes sur quoi est » appuyé l'art de la Grammaire : La seconde contient une prati» que de Grammaire : & la troisiéme, des additions à la Gram» maire .... J'avouë ... que cette premiere partie est plus cu» rieuse pour former l'esprit par rapport à la Grammaire, que » nécessaire pour en acquérir la pratique ; c'est pourquoi ceux qui » ne cherchent qu'à apprendre le François, peuvent passer tout » d'un coup à la seconde partie.

» Celle-ci contient une Grammaire pratique: je me suis attaché » autant qu'il m'a été possible à la suite des matieres que traitent » communément les Grammairiens. Les endroits les plus impor» tans, tels que les articles des noms & la conjugaison des verbes, » y sont exposés dans une méthode qui abrégera beaucoup, com» me j'espere, la peine qu'on a d'ordinaire à les étudier. Ensorte » que notre langue, qui de ce côté-là a passé pour être si diffi» cile & si bizarre, se trouvera l'être en effet incomparablement » moins qu'on ne se l'est imaginé.

» Je donne à la troisiéme Partie le nom d'addition, parce que » les choses dont je l'ai remplie, quelque utiles qu'elles soient, » peuvent être censées de surérogation dans une simple Grammai» re. J'ai mis d'abord en ces additions ce qui regarde le style. C'est » le précis de ce que je voudrois exposer quand j'aurois à faire » un Traité complet sur cette matiere. J'ai mis ensuite ce qui re» garde la prononciation & l'ortographe, avec des Traités sur » divers sujets qui y peuvent avoir rapport ; on n'a pas daigné

» les éclaircir jusqu'à present ; & ils sont néanmoins d'un très-
» grand usage. Je mets à la fin plusieurs remarques sur divers en-
» droits de notre Grammaire qui pourroient arrêter ou embaras-
» ser davantage les Etrangers. C'est à ceux-ci particulierement que
» j'ai eu en vûë d'être utile, &c.

Le Pere Buffier, pour faire sentir davantage la nécessité où il croit être d'abandonner les routes marquées par les Grammairiens qui l'ont précedé, s'attache à critiquer quelques-unes de leurs définitions. Il attaque nommément Gerard-Jean Vossius, qu'il appelle avec raison *la lumiere de son tems*. Il explique ensuite quelle doit être la perfection d'une Grammaire. » Un vrai
» & juste plan de Grammaire est donc uniquement celui qui sup-
» posant une langue introduite par l'usage, sans prétendre y
» vouloir rien changer ni alterer, fournit seulement des Réfle-
» xions appellées régles, ausquelles se puissent réduire les ma-
» nieres de parler usitées dans cette Langue, & c'est cet amas
» de réflexions qu'on appelle Grammaire. » Selon lui l'usage est le maître des Langues, & le hazard est le maître de l'usage; car il n'est pas de ceux qui après Socrate dans le Cratyle de Platon,
» se figurent la Grammaire comme un art ou une science qui
» a ses principes, sa forme & sa nature avant toutes les Lan-
» gues, & que c'est à ces Langues de s'y ajuster. » Tout au contraire, dit-il, » c'est essentiellement à la Grammaire de s'ajuster
» aux Langues pour lesquelles elle est faite, & dont elle n'est
» pour ainsi dire que le témoin ou l'analyse. » Mais qu'est-ce que
» l'usage, quel est le meilleur usage, & celui qu'on doit suivre?
» Dans les Langues mortes, dit l'Auteur, (pag. 19.) ce qui en
» fait la mode & le bon usage sont les livres des meilleurs Au-
» teurs qui ayent écrit en cette Langue; & parce qu'on pour-
» roit disputer encore quels sont les meilleurs, on convient
» d'ordinaire de regarder comme tels ceux qui ont écrit dans le
» siécle le plus illustre d'un Etat. Ainsi le siécle d'Auguste, par
» exemple, ayant été plus distingué par les grands Hommes qui
» fleurirent alors, on a trouvé & appellé bon Latin celui qui est
» conforme à la maniere de parler la plus usitée parmi les Au-
» teurs qui ont écrit environ cinquante ans devant ou cinquan-
» te ans après le regne de l'Empereur Auguste. Si l'on avoit atta-
» ché l'idée de la perfection du Latin au tems qui suivit Augus-
» te, d'environ un siécle, il faudroit se servir des expressions em-
» ployées par Pline le jeune & par Quintilien. On peut appli-
» quer ceci aux divers tems que cette langue ou quelqu'autre

» que ce soit, a été en usage. »

Il s'ensuit de-là que les plus belles Langues n'ont aucune beauté réelle, & que ceux-là se trompent qui croyent remarquer dans le Latin de Ciceron, & dans celui de Pline le jeune, une différence très-solide & très-réelle, qui donneront la préférence à Ciceron quand il auroit vécu quatre cens ans après cet Auteur.

Quant au bon usage de notre Langue, Mr. de Vaugelas l'a défini, *la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du tems.* » Peut-être, dit le P. Buffier, feroit-on mieux de substituer dans » la définition de Mr. de Vaugelas, le terme de *plus grand nom-* » *bre*, à celui de *la plus saine partie de la Cour*; car enfin, ajoû- » te-t'il, là où le plus grand nombre des personnes de la Cour s'a- » corderont à parler comme le plus grand nombre des Ecrivains de » réputation, on pourra aisément discerner quel est l'usage. *La plus* » *nombreuse partie* est quelque chose de palpable & de fixe, au lieu que *la plus saine partie* peut souvent devenir insensible ou arbitraire.

On traite ici de l'usage constant & de l'usage partagé: on examine en quoi consiste la perfection d'une Langue & si la nôtre s'est perfectionnée de puis cent ans. On marque les bornes qu'il faut se prescrire dans une Grammaire & quelle est la meilleure maniere d'apprendre le François & quelqu'autre Langue que ce soit. Tout cela remplit la premiere section de la premiere partie. La seconde section contient les parties dont la Grammaire est composée. C'est un détail où nous n'entrerons point, non plus que dans ce qui concerne l'Ortographe, dont nous avons parlé assez à fond quand nous avons rendu compte au public de l'excellente Grammaire Françoise composée par Mr. l'Abbé Regnier des Marais, Sécrétaire perpétuel de l'Académie Françoise.

La Grammaire pratique remplit la seconde partie. Cette pratique de la Grammaire consiste à bien employer chacune des trois parties du langage, qui sont, comme l'Auteur l'a dit plus haut, les noms, les verbes, & les modificatifs. L'Auteur fait ici autant de sections; mais comme, outre leur employ particulier, on trouve de la difficulté à les joindre les uns avec les autres; il a ajoûté une quatriéme section, où il traite de la Syntaxe, c'est-à-dire, de la construction de ces trois différentes parties unies ensemble.

Dans la troisiéme partie, le P. Buffier traite des principales

qualités que la Grammaire exige dans le ſtyle, & qui ſont, 1. La clarté, 2. la facilité, 3. la vivacité, 4. le nombre, 5. la douceur & après avoir parlé aſſez au long de la pratique de la prononciation & de l'ortographe, il fait quelques *remarques ſur des bizarreries d'uſage qui ſe rencontrent dans les differentes parties de la Grammaire Françoiſe*, & ſur les *uſagès de pluſieurs particules, qui ayant un grand nombre de divers emplois, cauſent le plus de difficulté, & ſont les plus importantes à ſçavoir dans la Langue Françoiſe.*

L'Auteur dans ſa Préface ſemble prévoir que tout le monde ne ſera pas d'accord avec lui ſur ſon nouveau plan; & ſa modeſtie le porte à croire qu'il peut lui être échappé quelque faute. » Je ne dois pas, dit-il, préſumer qu'il ne me ſoit point encore » échappé de faute: mais afin de les réparer, & de faire au » moins dans la ſuite une Grammaire Françoiſe la moins impar» faite qui ſe puiſſe; je ferai moi-même imprimer toutes celles » qui ſe découvriront dans mon Ouvrage; ſoit qu'on m'en aver» tiſſe en particulier ou par des écrits publics. J'invite donc à me donner des avis tous ceux qui voudront bien en prendre la » peine, de quelque maniere que ce ſoit. S'ils les donnent mal» à-propos, je n'en ſerai pas émû: je ſçai à qui ils feront tort » & je n'en profiterai pas moins de tout ce qui pourra m'inſtrui» re, & être utile au Public. »

Du reſte, cette Grammaire eſt écrite avec beaucoup d'ordre, & de netteté, & l'on trouvera que l'Auteur a ſuivi les regles qu'il donne pour le ſtyle.

SPECIMEN PHILOLOGIÆ NUMISMATICO-Latinæ primum, quod è nummis Romanorum veterum imprimis in ſplendidiſſimo Theſauro Arnſtadio-Schwartzburgico obviis conſignavit, aliiſque monumentis, Grammaticorumque placitis illuſtratum dedit M. Chriſtianus Fridericus. Kuhe Arnſtadienſis C'eſt-à-dire: *Premier Eſſai Philologique ſur les médailles Latines, principalement ſur celles qui ſe trouvent dans le Cabinet de M. le Comte de Schwartzbourg, à Arnſtad. Par M. Chrétien Frideric* Kuhe. A Francfort & à Leipſic. en 1708. in-4. p. 66.

CE premier eſſai eſt diviſé en quatre chapitres. Le premier traite de la figure des Lettres & de leurs changemens. L'Auteur parcourt tout l'Alphabet, on jugera aiſément de ſes obſervations par celles qu'il fait ſur les deux premieres Lettres. La Lettre A a quelquefois cette figure ʌ dans les anciennes inſcriptions, & quelquefois celle-ci ʌ. Dans quelques Médailles,

cette Lettre est peinte en cette maniere A, & dans quelques autres Médailles elle a cette forme Ā. L'Auteur remarque que l'A se change en E, *Sacro*, *Consecro*; mais que plus souvent l'E se change eu A. Au lieu de SERAPIS, on voit SARAPIS sur plusieurs Médailles, *reor*, *ratus*, *sero*, *satus*, &c. La lettre B dans les anciens monumens a la même figure que dans les nouveaux. On la mettoit souvent à la place de la lettre V. L'Auteur voit sur une Médaille de Gallien, IVBENTVS, & sur une Médaille de Salonine, BENERI, pour *Juventus* & *Veneri*. Les Inscriptions de Gruter, de Reinesius & des autres, sont remplies de pareils exemples; rien n'est plus ordinaire que d'y trouver ABE, ABITA, ALBEI, ATABIS, &c. pour AVE, AVITA, ALVEI, ATAVIS. On remarque que la lettre B a succedé à deux lettres dans certains mots, sçavoir, à la syllabe DV, & que *duellum*, *duis*, *Duillius*, ont été changés en *bellum*, *bis*, *Bellius*. Le second chapitre parle du *Digamma*. On sçait que l'Empereur Claude tâcha d'introduire trois nouveaux caracteres dans l'Alphabet Latin. On en connoît deux, sçavoir l'*Antisigma*, qui étoit composé de deux *Sigma* adossez ƆC & qui avoit le son du ψ des Grecs; & le *Digamma*. Cette lettre, comme le montrent quelques médailles & d'autres monumens, avoit cette forme, qui renferme deux *Gamma* renversés. Dans la prononciation elle faisoit l'effet de l'v consone, & elle paroissoit nécessaire dans les mots où se trouve cette lettre jointe à l'u voyelle, comme dans *vulgus servus*, &c. On n'en fit pas pourtant grand usage après la mort de Claude. L'Auteur rapporte une partie des monumens où le *Digamma* est resté. Dans le troisiéme chapitre, il fait voir comment on marquoit anciennement les longues & les breves chez les Romains: la voyelle écrite deux fois apprenoit que la syllabe étoit longue. Il y a ici quantité d'exemples tirés de Médailles & d'Inscriptions, dans lesquelles on remarque ces sortes de répétitions de voyelles: *Martiaalis*, *Feelix*, *Mariinus*, *agoonalia*, *Lvvcia*. Les Diphtongues font le sujet du dernier chapitre. Au commencement les Romains avoient beaucoup de diphtongues qu'ils supprimerent dans la suite, à mesure qu'ils polirent leur Langue. Ce soin ne les occupa gueres pendant le tems de la République. Non seulemnt, ils faisoient alors usage des diphtongues *ai*, *au*, *ei*, *eu*, *oe*, *oi* & *ou*; mais aussi ils substituoient souvent des diphtongues aux voyelles simples. On regarde ici Jules Cesar comme le principal Réformateur de cet abus, & comme celui qui, dans ses livres de l'Analogie, contribua le plus à décharger la langue de

l'embarras

l'embarras désagréable qu'y causoient tant de diphtongues dont le son ne pouvoit être que fort déplaisant. *Ai* fut changé en *ae*, *au* qui étoit la plus récente, fut retenuë, ou même substituée à l'*o* simple; car il paroît qu'on écrivoit anciennement *Fostulus*, & *Clodius* & non *Faustulus* & *Claudius* *Ei* s'est conservé même dans les meilleurs tems; mais elle a été enfin changée en *i*, & au lieu de *leibertas*, *eidus*, *Deidius*, on a écrit *libertas*, *idus*, *Didius*. *Eu* s'est maintenuë; *oe* est demeuré dans certains mots, par exemple, dans *poena*, *poenitet*, mais dans d'autres on a mis l'u à sa place, comme on le voit dans *murus*, *curare*, *punire*, mots qui ont succedé à *moerus*, *coerare*, *poenire*. *Oe* tient lieu de l'ancienne diphtongue *oi* qu'on voyoit dans *Coilius* & dans quelques autres mots. A l'égard de la diphtongue *ou*, on la rencontre dans plusieurs Inscriptions où l'on voit *Fourius*, *Foulvius*, *Joudex*, &c. & elle a fait place à l'u long.

SPECIMEN PHILOLOGIÆ NUMISMATICO-Latinæ, secundum, &c. pag. 58.

Dans le premier chapitre de ce second Essai, l'Auteur examine l'ortographe de certains mots qu'il range par ordre alphabetique. Il fait voir que sur les Médailles, ces mots sont écrits d'une maniere particuliere. *Acinipo*, ville d'Espagne, s'y lit avec un seul *p* & non avec deux, comme dans Pline & dans Ptolomée. On y voit *adlocutio*, *adquiro*, *adsertor*, *adsignare*, au lieu d'*Allocutio*, *acquiro*, *assertor*, *assignare*. Il seroit inutile de faire un long Extrait de ce petit Dictionnaire Ortographique. On remarquera seulement qu'il seroit peut-être dangereux de réformer l'ortographe ordinaire des meilleurs Auteurs sur un petit nombre de Médailles. Des Graveurs ignorans peuvent y avoir mis la main, & leurs fautes seroient de mauvaises regles à suivre. On observe dans le second chapitre, que les anciens mêloient quelquefois des lettres Grecques dans les légendes Latines, & des lettres Latines dans les légendes Grecques. Quelquefois ces lettres étrangeres à la légende, étoient sans mélange, par exemple, sur une Médaille de Macrin frappée à Ephese, on lit, ΦΩΤΑ ΕΦΕϹΙ. *Vota Ephesiorum*. On parle aussi des Médailles dont les légendes sont en deux langues différentes: telle est une Médaille de Trajan, faite dans l'Isle de Crete. Autour de la tête, il y a IMP. CAES. NER. TRAIAN. OPTIM. AVG. GER. DAC. PART. & autres revers où l'on voit une femme qui, assise

sur une roche, porte un enfant, & est accompagnée de deux petites figures armées, ΔΙΚΤΥΝΝΑ ΚΡΗΤ. Telles aussi sont diverses Médailles dont les légendes sont en partie Latines, & en partie Puniques. A l'occasion de ces antiques, l'Auteur fait mention de quelques Médailles modernes dont les légendes sont en plus d'une langue. Il en parut une de la Reine de Suede en 1665. où d'un côté on voyoit la tête de cette Reine avec un casque, à peu près comme les Anciens représentoient Rome ou Minerve, & autour CHRISTINA REGINA. Au revers paroissoit un Phenix sur son bucher, avec ce mot ΜΑΚΕΛΩΣ. Ce mot fut assez long-tems un Enigme pour tous les Sçavans; ils se rappellerent en vain toutes leurs lectures. En vain les Dictionnaires furent consultés. A la fin on découvrit que le mot étoit Suédois, & qu'il signifioit *incomparable*. Le dernier chapitre de ce petit ouvrage renferme des exemples de légendes que l'Auteur nomme équivoques, parce qu'elles souffrent plusieurs explications. Un bon nombre de ces légendes sont équivoques, même par rapport aux plus Sçavans. On ne sçait, par exemple, si dans une Médaille d'Antoine le Triumvir, où l'on trouve ANT. AVG. Il faut lire ANT. AVGVSTVS, ou s'il ne vaut pas mieux lire ANT. AVGVR. Si le mot VALENTIA sur quelques médailles qui représentent une femme, désigne une Déesse, ou s'il signifie Rome, à cause du Grec Ῥώμη. Mais parmi ces légendes, il y en a beaucoup qui ne sont équivoques qu'à l'égard des ignorans, qui hazardent des conjectures mal fondées, & qui par-là s'attirent des contradictions.

REFLEXIONS DES SAINTS PERES SUR LA SAINTE *Eucharistie, appliquées aux Evangiles des Dimanches, & aux Fêtes des Saints, pour l'utilité de ceux qui y veulent communier.* A Paris, chez Charles Robustel. 1708. in-12. pag. 383.

QUoique l'Auteur de ces réflexions convienne qu'il vaut mieux se tenir dans la dépendance de l'Esprit de Dieu lorsqu'on s'approche de la Communion, que d'emprunter des pensées & des réflexions étrangeres; » cela n'empêche pas » toutefois, dit-il, que pour l'utilité des personnes foibles, qui » sont presque incapables de former aucune pensée ou aucune » parole d'elles-mêmes, on ne se soit cru obligé de tâcher en » quelque sorte d'animer leur langue & leur esprit, en leur don» nant ici divers sujets de pensées, de prieres, & de mouvemens,

» que les saints Peres ont tirés de l'Evangile, ou des Mysteres
» de notre Religion ; afin que par cette lecture elles puissent
» échauffer leur piété, en approchant de la sainte Table. «

Ces réflexions sont rangées selon l'ordre des Dimanches & des Fêtes. Elles sont tirées ou de l'Evangile du jour, ou de quelques circonstances de la vie du Saint que l'Eglise honore. L'Auteur dit qu'il les a toutes puisées dans les Ecrits des Peres ; mais il ne cite ni les noms de ceux qui les lui ont fournis, ni l'endroit de leurs ouvrages où il les a prises. Cela n'empêche pas qu'elles ne soient justes & remplies d'onction.

Comme c'est au S. Sacrifice de la Messe que s'accomplit l'adorable Mystere dont parle l'Auteur, il explique toutes les parties de ce Sacrifice ; & l'explication qu'il en fait est tirée des SS. PP. Il condamne après S. Chrysostôme, ceux qui recherchent une trop grande somptuosité dans les ornemens & dans les vases sacrés, & il reprend ceux qui s'ennuient de la longueur des Offices.

Après les réflexions suit un petit Traité intitulé : *Réflexion importante sur ce Livre, où il est parlé de la Communion de toutes les semaines, des péchés véniels, & des tiédeurs qui peuvent y apporter des obstacles.* L'Auteur prétend que c'est une témérité de permettre à toutes sortes de personnes de communier toutes les semaines. Il veut, après S. Bonaventure, dont il rapporte les paroles, qu'une Communion si fréquente soit la récompense de la vertu la plus parfaite. Il joint à cette autorité celle de S. François de Sales, qui appelle Communion fréquente celle qui se fait tous les huit jours ; & qui ne voulut point permettre à une jeune fille élevée dans la piété par une mere sage, de communier plus souvent que tous les mois, si avec une grande ardeur de s'approcher de la sainte Table, elle ne s'appliquoit avec grand soin à mortifier les petites imperfections de la jeunesse.

Selon l'Auteur des réflexions, la raison qui obligeoit ces saints Docteurs à parler ainsi, c'est qu'ils étoient persuadés que les péchés véniels empêchent qu'on ne reçoive tout le fruit qu'on devroit retirer de la fréquente Communion. L'Auteur ne dit pas que les péchés doivent en éloigner, mais il prétend qu'une si fréquente Communion que celle qui se fait toutes les semaines, demande une grande application à les corriger & à les expier. Il ajoûte, que si le péché véniel n'est pas un empêchement à la Communion fréquente, du moins n'a-t-on jamais révoqué en doute que l'affection à ce péché n'y apportât un grand obsta-

cle. C'étoit, selon l'Auteur, le sentiment de S. Augustin, de S. François de Sales, & de Gennadius.

XXXII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 12. Aoust M. DCCIX.

ERN. SAL. CYPRIANI SELECTA PROGRAMMATA. Accessit Dissertatio de Regibus subdititiis. C'est-à-dire : *Programmes choisis avec une Dissertation sur les Princes supposés. Par M. Cyprien.* A Cobourg, chez Paul Ganther Pfotenhauer in-8o. pag. 136.

QUoique ce Titre ne promette qu'une Dissertation, il y en a pourtant trois à la fin de ce volume, sçavoir celle qui traite des Princes supposés, une sur la mort de Marie Stuart, & une troisiéme sur ce que les Anciens appelloient *Ver sacrum*.

Les Programmes de M. Cyprien sont au nombre de treize. Dans le premier il parle des habits ornés de Palmes. D'abord il s'étend sur les propriétés de la Palme, & sur la signification qu'on attribuë à cet arbre ou à ses branches, lorsqu'on les fait entrer dans les devises. La figure de la Palme ornoit quelques-uns des habits des Romains. L'Auteur montre que c'étoit non-seulement la tunique, mais aussi la robbe. Il demande si *Toga picta* chez les Romains, & *Toga palmata*, étoit la même chose; à quoi il répond, que les robbes de la derniere espéce étoient *peintes* ou *brodées* à la vérité, puisqu'on y voyoit des Palmes; mais qu'en général les robbes *peintes* étoient ornées de plusieurs autres sortes de figures. Tarquin le Vieux fut le premier qui après sa victoire sur les Toscans introduisit dans Rome l'usage des robbes peintes, & des tuniques enrichies de palmes. Au commencement on n'accordoit cette espéce d'habillemens qu'à ceux qui triomphoient; les Consuls eûrent dans la suite le privilége d'en porter; ce privilége s'étendit même jusqu'aux Princes alliés, à qui la République ou les Empereurs en faisoient présent. Gordien le vieux fût le premier particulier Romain qui osa se servir de cette parure. Dans le second Programme l'Auteur invite les Sçavans à se trouver à une conférence qui se tiendra chez lui tous les Samedis, à cinq heures du soir, à commencer le vingt-neuf Janvier 1701. Les réflexions qui composent ce Programme roulent sur

l'utilité des Etudes nocturnes, & des veilles, & sur les grands fruits que produisent les assemblées d'habiles gens. Ceux qui se trouverent chez M. Cyprien à la premiere conférence, s'entretinrent des Epitaphes des bêtes, & on y lût des vers de quelques Sçavans sur la mort du Perroquet de Mademoiselle de Scuderi. Le troisiéme Programme traite de Vegece, de Frontin, d'Enée, de Modeste, d'Elien, & de Polybe, qui nous ont laissé des traités particuliers qui concernent l'art militaire. L'Auteur joint à ces Anciens, Juste Lipse du Choul, Wallhausen, & quelques autres. Il rétablit, en passant, un endroit de Vegece. On lit dans tous les imprimés, liv. 1. chap. 5. *Proceritatem tyronum à Consule Mario scio semper exactam*; mais dans un ancien manuscrit dont parle Gilbert Burnet dans son voyage d'Italie, on ne voit point ces paroles, *à Mario Consule*, qui embarassent tous les Interpretes, & on trouve à la place III. C. ce qui rend Vegece intelligible. *Je sçai*, dit-il, *qu'on a toujours exigé que ceux qu'on enrôloit eussent trois coudées de haut.* Proceritatem tyronum III. C. (C'est-à-dire: *Trium cubitorum*) *scio semper exactam.* M. Cyprien examine dans le quatriéme Programme pourquoi on a vû de tous tems dans les Eglises l'image de la colombe; & il ne dit rien de singulier sur ce sujet, non plus que sur la sainte Ampoule, qu'une colombe apporta du Ciel, lorsque S. Remy baptisa le Roi Clovis. Il excite dans le cinquiéme Programme tous les Chrétiens, de quelque parti qu'ils soient, à faire du bien à leurs freres, suivant la pratique de l'ancienne Eglise. Les ornemens des livres font la matiere du sixiéme Programme. Les deux bouts des cilindres autour desquels les anciens rouloient leurs volumes, étoient quelquefois enrichis de pierreries; souvent ces volumes étoient écrits en lettres d'or. Les Chrétiens dès les premiers siécles eûrent grand soin d'orner les saints livres, & sur-tout les Evangiles. A cette occasion l'Auteur parle d'un Breviaire où l'on voit des mignatures exquises, & qui, selon lui, a appartenu à Ferdinand Roi d'Espagne, ou à Isabelle sa femme. La piété des anciens Chrétiens est le sujet du septiéme Programme; & les images ou représentations des Anges, le sont du huitiéme. Après avoir remarqué qu'il n'est possible ni aux Peintres, ni aux Sculpteurs de représenter véritablement les Anges, il déclare pourquoi les Ouvriers leur attribuent la figure humaine, une jeunesse ou tendre ou florissante, & pourquoi ils leur donnent des habillemens éclatans, & des aîles. Il tâche aussi de rendre raison de la forme épouventable sous laquelle on fait paroître les Démons.

En parlant de leurs cornes, il dit après un autre Auteur, qu'un Chevalier Suédois fort bon Chrétien, allant à l'Eglise une veille de Noël, passa par un bois, & y vit des Sorcieres qui dansoient. Elles disparurent toutes à son approche, & il ne resta sur le lieu que le Diable président de l'Assemblée, lequel avoit la figure d'un bouc ou d'un satyre. Le bon Chevalier se battit contre lui, ils lutterent très-long-tems, & enfin le Diable fut terrassé; & son robuste Antagoniste lui arracha une de ses cornes. Le peuple informé de cette grande merveille, donna au Suédois le surnom de *Trolle*, (*Diable*) que ses descendans ont toujours conservé. Pour lui, après avoir mis dans ses Armes la figure de la corne qu'il avoit conquise, il déposa l'original *in Suecica Gaza*, où on le montre encore. C'est une corne noire & recourbée. Le neuviéme Programme qui a pour titre, *du Baptême diabolique,* contient diverses petites remarques sur les ablutions, principalement sur celles de la Religion Payenne, & sur le prétendu Baptême que le Diable confére aux Sorciers, suivant les Auteurs qui ont écrit sur cette matiere. M. Cyprien fait voir dans le dixiéme Programme, que les Evêques, & principalement le Pape, célébroient autrefois avec beaucoup de solemnité le jour de leur consécration.

Bernard Connor Auteur de l'*Evangile du Médecin*, soutient dans ce livre une opinion fort extraordinaire touchant les corps des hommes après la résurrection. Ces corps, selon lui, seront déchargés non seulement de toute la matiere étrangere qui s'y est jointe depuis leur formation, mais aussi de tous les organes qui seroient inutiles dans leur nouvelle vie. Ils seront réduits à un si petit volume, qu'ils ne seront peut-être pas plus gros que des mouches, ce qui fera qu'ils renaîtront avec une légereté, une agilité, une vivacité admirables. L'Auteur refute cette opinion, qui n'est fondée ni sur l'Ecriture, ni sur la Tradition, ni sur la raison. Il traite de l'Ange Gardien dans le douziéme Programme. Il avoüe que dans l'Eglise des premiers siécles on étoit assez persuadé que chaque personne avoit un Ange Gardien; mais il aime mieux croire avec Calvin, que tous les Anges ont soin de tous les hommes indifféremment. En supposant après cela que les Papistes adorent les Anges, il avertit soigneusement ceux qu'il instruit, de ne pas imiter les Papistes. Le titre du dernier Programme est de la beauté du Corps de Jesus-Christ. L'Auteur nous y apprend qu'il ne sçait si Jesus-Christ étoit beau, s'il n'étoit ni beau, ni laid, ou s'il étoit laid. Clotzius & Jean Fecht

qu'il cite, prennent le premier parti; Vavassor & Arudius embrassent le second; Rigault & Saumaise sont du troisiéme.

Les principaux Princes supposés dont M. Cyprien nous entretient dans sa premiere Dissertation, sont, le Mage Orospastes, qui prit la place de Smerdis sur le trône de Perse; le faux Drusus, qui se fit passer pour le véritable fils de Germanicus, le faux Baudoüin que Jeanne Comtesse de Flandres fille du véritable Baudoüin, fit mourir; le prétendu Dom Sebastien de Portugal, qui parut en 1598. Simnel, qu'on reconnut pour Roi sous le nom d'Edouard VI. en Irlande; Thilon Kolup, lequel se disoit Frideric II. & le faux Demetrius de Moscovie, dont on voit l'Histoire dans le voyage d'Olearius. On demande ici comment il en faut user à l'égard d'un Roi supposé. Si l'on n'a sur cela que des conjectures, il faut lui obéir, dit l'Auteur, mais s'il est évidemment supposé, il faut le traiter comme un ennemi, sur-tout s'il n'est pas encore établi; car s'il l'étoit, & qu'il y eût de grands troubles à craindre, il ne seroit pas permis aux Sujets de l'attaquer.

La Dissertation sur la mort de Marie Stuart comprend un abregé de la vie de cette Reine. Tout ce que ses ennemis ont publié contre elle y est rapporté, néanmoins l'Auteur condamne hautement l'action d'Elisabeth.

C'étoit un usage non-seulement chez les Romains, mais aussi chez les autres peuples, lorsqu'ils se trouvoient trop nombreux, de voüer à quelque Dieu tous les enfans qui naîtroient pendant un certain tems. Ces enfans étoient destinés à former des Colonies; & dès qu'ils étoient parvenus à un âge convenable, les Magistrats les faisoient sortir de la Patrie sous les auspices du Dieu auquel ils étoient consacrés. Cela s'appelloit à Rome, *facere ver sacrum;* cérémonie dont notre Auteur explique les principales circonstances dans la troisiéme Dissertation.

OECONOMIA TEMPORUM VETERIS Testamenti, exhibens gubernationem Dei indè à Mundo condito usque ad Messiæ adventum, per omnes antiqui Hebr. Codicis Libros, secundùm seriem sæculorum & similitudinem rerum. Opus ad reserandam, illustrandamque universam Scripturam sanctam, utile atque necessarium sanctæ Theologiæ cultoribus. Auctore D. Joh. Henrico Majo, SS. Litterarum Professor. P. in Academia Ludoviciana, quæ Gissæ Hassorum est. Francofurti ad Mœnum, apud Joannem Maximilianum à Sande. 1706. C'est-à-dire : *Histoire Chronologique de l'Ancien*

Teſtament, où l'on voit le gouvernement de Dieu, depuis le commencement du monde juſqu'à la venue du Meſſie, &c. Par M. Jean-Henri Maiu., *&c.* A Francfort ſur le Mein, chez Jean Maximilien de Sande. 1706. in-4. pag. 114. ſans y comprendre les Tables, l'Epître, la Préface, ni le Programme de Luther.

MR. Maius après avoir enſeigné long-tems l'Ecriture ſainte, & en avoir par conſequent expliqué pluſieurs Livres ſoit en particulier, ſoit en public, dans les Chaires qu'il a remplies en divers lieux, s'eſt mis enfin à travailler ſur le corps de la Bible. Il remarque après Flavius Illiricus, que pluſieurs Ecrivains ont publié de ſçavans Commentaires ſur pluſieurs des Livres qui compoſent l'Ancien Teſtament, mais qu'il y en a très peu qui en ayent comparé enſemble juſqu'aux moindres parties, pour les éclaircir les unes par les autres, & en former une harmonie & un corps entier. A peine en trouve-t-on un ou deux ajoûte-t il, qui ayent fait une bonne introduction à l'Etude de l'Ecriture ſainte: bien loin d'en expliquer avec force & préciſion tous les Livres, & d'illuſtrer la ſuite des temps depuis le commencement juſqu'à la fin.

Guillaume Momma, dans ſon Livre *de varia conditione & ſtatu Eccleſiæ Dei*, &c. a traité, dit M. Maius, cette matiere avec aſſez de ſuccès : mais n'ayant point touché aux Prophéties que J. C. a faites, & qui ſont rapportées par les Evangeliſtes, ni à celles que ſaint Jean a faites dans l'Apocalypſe, n'ayant pas même parlé des Prophéties plus anciennes que celles-là, il n'a pas expliqué la conduite de Dieu ſur ſon Egliſe juſqu'à la fin des ſiécles.

Abraham Gulichius a donné un abregé des grands volumes de Cocceïus, ſous lequel il avoit étudié, auſſi bien que Momma. Son Livre qui parut à Amſterdam en 1675. a pour titre : *Theologia Prophetica de rebus Veteris Teſtamenti.*

Vander-Meulen en 1693. alla encore plus loin. Il publia un Ouvrage ſous le titre de *Signa temporum ſemper ſibi ſimilia, &c.* Son but eſt de montrer que dans les ſaints Livres tout eſt plein de myſteres, & que tout y eſt diſpoſé, de ſorte que les événemens arrivés dans le Nouveau Teſtament repondent juſte aux événemens de l'Ancien: la Création de l'Univers a été, ſelon lui, un type de la Création Myſtique. M. Maius (pag. 28.) dit ſon ſentiment ſur cet Ouvrage.

En

En 1702. M. Nicolas Guetlerus Professeur en Théologie à Deventer, publia son *Systema Theologiæ Propheticæ*, où suivant la méthode de Gulichius, il expose les Prophéties selon l'ordre des tems qu'elles ont été accomplies, & traite de celles qui n'ont pas eu encore leur accomplissement. M. Maius avoüe que s'il avoit eu plûtôt connoissance de cet Ouvrage, qu'il n'a vû qu'en 1705. & dont il a profité en quelques endroits, il auroit pû se dispenser de composer celui-ci, qui ne lui a cependant coûté qu'un peu plus de deux ans de travail. Il prétend avoir été aux sources, & avoit évité le defaut de ceux qui ne font que compiler les Commentaires d'autruy.

Après avoir discouru sur la Création de l'Univers, il vient à la création de l'homme, qu'il appelle Microcosme, d'un mot Grec composé, qui signifie le petit monde, par opposition à Macrocosme, qu'il employe pour signifier le monde entier. Il examine l'état du monde après le péché d'Adam : la Réligion des Patriarches, & suivant les Juifs dans tous les états, & dans toutes les différentes sortes de gouvernemens où ils se sont trouvés, il prend soin d'expliquer à sa maniere les passages qui y ont rapport, & s'attache à faire voir les convenances du Nouveau Testament avec l'ancien.

Voilà tout ce que nous pouvons dire ici sur un Livre dont lmatiére a été traitée tant de fois & si doctement, si non tout ensemble, du moins par parties, & dans les Ouvrages d'un très-grand nombre de sçavans Hommes.

NOVA REPETITIO AD TEXTUM IN CAP. INTER cæteras 4. de Rescript. in Decretalibus, Autore Illustrissimo DD. Emmanuele Gonzalez & Virtus in Pinciana Academia publico Professore Collegii majoris sanctæ Crucis, ejusdem Academiæ purpureâ togâ condecorato, Vicario Generali bis Mindoniensis Diœcesis Burgensis idem munus & judicis Metropolitani gerente, electo nunc Episcopo, Cordubensi Provinciæ Tucumanensis in Regno Peruano. C'est-à-dire, *Nouveau Commentaire sur le texte du Chapitre* 4. Inter cæter, *au titre des Rescrits, dans les Decretales. Par Emmanuel Gonzalez, &c.* in-4. pag. 418.

QUoique le titre de cet Ouvrage n'apprenne ni le tems, ni le lieu de l'impression, on peut juger par les approbations qu'on voit à la tête, & qui sont dattées de 1708. que c'est du

moins un Ouvrage assez nouveau pour avoir place dans le Journal.

Un Rescrit du Pape Alexandre III. sur une question proposée par l'Archevêque d'Evora, au sujet des conditions disjonctives ou conjonctives, est le sujet de la Dissertation. Ce Rescrit est dans le 1. Livre des Décretales, & fait le 3e. Chapitre du titre premier. On s'étoit adressé au Pape pour sçavoir si un enfant illégitime pouvoit posseder un Bénéfice, & le Pape avoit répondu, que si c'étoit l'enfant d'un Prêtre, qu'il fût né depuis la Prêtrise, & qu'il possedât le même Bénéfice que son pere tenoit immédiatement avant lui, ou qu'il se le fût procuré par de mauvaises voyes, il falloit le lui ôter solemnellement. On voit que dans ce Rescrit les premieres conditions sont jointes ensemble, & par-là on croiroit d'abord qu'il faudroit qu'elles se rencontrassent toutes en même-tems; c'est-à-dire, que l'Ecclésiastique fût fils d'un Prêtre, que ce Prêtre eût eu le caractere de Prêtrise, lorsqu'il lui avoit donné la naissance, & que le pere eût précédé le fils immédiatement dans la possession du même Bénéfice.

Il semble que de la maniere dont le Rescrit est conçu, il faille le concours des trois circonstances pour exclure l'Ecclésiastique du Bénéfice, parce que la même Particule les lie, & que dans les regles générales, lorsque plusieurs conditions sont exprimées tout d'une suite par une *conjonctive*, il faut qu'elles soient toutes accomplies pour produire l'effet qui y est attaché; & c'est en quoi elles sont differentes des conditions alternatives, qui ne demandent que l'événement de l'un ou de l'autre.

On pourroit même dire, observe l'Auteur, que si l'on examine les trois circonstances marquées dans le Rescrit, on ne trouve point qu'il y en ait aucune qui puisse produire séparement une incapacité essentielle pour les Bénéfices. Etre né d'un commerce illégitime, c'est un malheur auquel l'enfant n'a nulle part. Avoir un Prêtre pour pere, c'est une augmentation de crime dans le pere, dont on ne peut de même rien imputer à l'enfant. Enfin succeder au Bénéfice que le pere possedoit; c'est un droit que la Nature établit, & que l'Eglise ne défend pas. Ainsi, comme nulle de ces trois circonstances ne suffit seule pour fermer l'entrée aux Bénéfices, c'est beaucoup faire que de leur attribuer ce pouvoir, quand elles se trouvent réunies.

Pour fortifier cette objection, l'Auteur affecte de prendre le parti des bâtards. C'est un état, selon lui, qui est comme enno-

bli par le rang& le mérite de ceux qui y sont nés. On en trouve dit-il, des exemples parmi les Princes, & même parmi les Papes. Il n'y a que la conduite qui puisse honorer ou deshonorer un homme avec fondement, parce qu'elle dépend de lui. La naissance qui n'en dépend pas, n'en sçauroit produire ni une véritable gloire, ni une veritable infamie. L'Antiquité, selon l'Auteur, ne mettoit aucune différence entre les enfans légitimes & ceux qui ne l'étoient pas. Il cite pour preuve un endroit de l'Iliade d'Homere, où ce Poëte louant un jeune homme sur ses bonnes qualités, confond indifféremment celle de bâtard avec les autres. L'Auteur ajoute à cette remarque quelques passages de l'Ecriture, pour faire voir l'injustice qu'il y auroit de faire porter aux enfans la peine de l'incontinence de leurs peres : & de toutes ces circonstances qu'il fait entrer dans son objection, il conclut que puisqu'Alexandre III. a mis à la suite l'un de l'autre les trois cas exprimés par le Rescrit, sans les séparer par une particule disjonctive, & que d'ailleurs nul de ces trois cas n'est suffisant pour la privation d'un Bénéfice, il est évident que l'intention du Pape a été de n'appliquer la rigueur de sa décision, que supposé qu'ils se rencontrent tous trois dans la même espece.

L'Auteur après avoir fait valoir cette objection le mieux qu'il a pû, se détermine pour le sentiment contraire. Et c'est aussi la disposition du Chapitre *Inter cæteras*. Il est vrai que régulierement ce n'est que dans les conditions alternatives qu'il suffit d'en accomplir une pour satisfaire à la Loi; celles qui sont exprimées conjointement, c'est-à-dire, avec la Particule *&*, ou du moins sans la particule *ou*, doivent être également remplies, parce qu'il ne faut pas separer dans l'éxécution, ce qui n'a pas été separé dans la pensée du Legislateur, laquelle se découvre par ses paroles. Mais comme dans les matiéres civiles, il y a des occasions où l'on donne en faveur des enfans le même pouvoir aux clauses conjonctives qu'aux disjonctives, c'est-à-dire, où l'événement de l'une des conditions marquées par la Loi, produit autant d'effet que si elles étoient toutes arrivées; de même dans les matiéres bénéficiales, où il s'agit de l'intérêt de l'Eglise, l'énumération des défauts qui privent un Bénéficier de son Bénéfice, doit être prise separément; en sorte qu'un seul des obstacles qui sont exprimés par la Loi, produit la même incapacité que s'ils se rencontroient tous ensemble dans le même sujet. Il suffit donc qu'un Bénéficier soit né d'un Prêtre, pour mériter de perdre son Bénéfice, quand même le pere ne l'auroit pas possedént avant

lui. Toutes les raisons de cette décision se réunissent à un seul point, qui est le bien de l'Eglise, & la necessité de ne rien souffrir d'impur dans le Sanctuaire. Car quoique les enfans illégitimes ne soient pas personnellement coupables du vice de leur naissance, il n'arrive que trop néanmoins, dit l'Auteur, que les impressions du sang leur donnent les mœurs de leurs peres,& les exposent à deshonorer l'Eglise. Voilà le sujet de la Dissertation, & les principales raisons qui y entrent.

L'Auteur propose ici une question, qui est de sçavoir, si pour remplir les charges publiques d'une Ville, il faut être né d'un légitime mariage. Il avoue d'abord que le vice de la naissance est plûtôt la honte des parens que celle des enfans, & que par cette raison on ne devroit pas faire porter à ceux-ci la peine de l'incontinence des autres. Il décide néanmoins que comme il y a une espéce d'infamie attachée à l'état des enfans illégitimes, & que souvent ils retracent dans leurs mœurs l'impureté de leur origine, il est àpropos, pour prévenir sur cela toute crainte ou tout soupçon,de les exclurre de l'entrée des Charges.

Quoique la pauvreté ne soit pas non plus un obstacle en pareil cas, on conseille ici cependant, quand le merite est égal, de préférer le riche au pauvre, dans le choix des Officiers, soit parce que les richesses ont une espece d'autorité qui impose aux peuples, soit parce qu'elles mettent au-dessus des tentations de l'interêt. A l'égard de l'âge, l'Auteur veut qu'il ne soit ni trop foible, ni trop avancé, parce que les deux extrêmités sont sujettes aux mêmes perils. On trouve à la suite de ces remarques une longue énumeration des qualités d'un bon Juge; ce sont des choses trop rébatues pour les rappeller dans cet Extrait.

LA VIE DU VENERABLE PERE BERNARD, NATIF *de Bourgogne Prêtre du Diocèse de Paris, enterré à l'Hôpital de la Charité, au fauxbourg S. Germain; composée par le P. Lempereur Jésuite.* A Paris, chez Nicolas Pepie. 1708. in-12. pag 411.

LEs honneurs qu'on a autrefois rendus à celui dont on écrit la vie, & les efforts qu'on a faits pour obtenir du Saint Siége, que ce vénérable Prêtre fut honoré comme un Saint, sont les deux motifs qui ont déterminé le P. Lempereur à tirer le P. Bernard de l'oubli où il sembloit être tombé depuis près de quarante ans. » Dans ce dessein, dit-il, je ne me suis pas con-

» tenté de lire tout ce qu'on a écrit à sa louange. J'ai consulté » les personnes qui ont eu la consolation de le voir. J'ai profité » des Mémoires que Monsieur le Lieutenant Général de Châ- » lons son frere a laissé sur son sujet, & j'en ai composé l'Histoi- » re que je donne au Public.

La famille du P. Bernard est originaire de Bourgogne. Son pere exerça divers emplois dans le Parlement de Dijon. Le Duc de Mayenne, au parti duquel il s'étoit attaché, le fit pourvoir de la charge de Garde des Sceaux au Parlement de Bourgogne, & lui procura celle de President de la Chambre de Justice établie à Marseille. Mais M. Bernard voyant que cette ville étoit sur le point de passer entre les mains des Etrangers, il se declara pour le bon parti, & la conserva au Roi Henri IV. qui lui donna pour recompense la charge de Lieutenant Général au Bailliage de Châlon sur Saone. Etienne Bernard eut treize enfans de sa femme Marguerite Paradin, & celui dont on écrit la vie, étoit le second.

Claude Bernard nâquit à Dijon le 26. Decembre 1588. Son pere lui choisit de bons Maîtres dès qu'il fut en âge d'apprendre. Il l'envoya ensuite étudier au College des Jesuites de Dole ; & de là à Toulouse, pour apprendre le Droit. Mais la mort de son pere qui arriva le 23. Mars 1609. l'obligea de revenir à Dijon avant qu'il eût achevé ses études.

L'Auteur remarque que Claude Bernard avoit l'imagination si vive & si plaisante, qu'il sçavoit contrefaire le ton de voix, le geste & les maniéres de ceux qu'il avoit vû une seule fois ; mais il avertit en même temps, qu'il n'auroit point relevé cette qualité de M. Bernard, si elle n'avoit donné lieu, dit-il, aux premiers mouvemens de sa conversion. » M. l'Evêque du Bellay, dit l'Au- » teur, étoit à Dijon en 1615. pour les affaires de son Diocese: » & comme ses Juges n'y travailloient pas avec tant de diligence, » qu'ils ne lui donnassent le loisir de faire briller quelquefois cet- » te éloquence naturelle qui le faisoit regarder comme un des » meilleurs Prédicateurs de son temps ; M. Bernard eût souvent » le plaisir de l'entendre, & celui de le faire écouter aux autres : » Car il le contrefaisoit sans peine, & d'une maniére si ressem- » blante, qu'on auroit pû se tromper si on l'avoit entendu sans » le voir. M. du Bellai en fut surpris lui-même. « Ce Prélat fit tous ses efforts pour l'attirer dans l'état Ecclesiastique; mais l'heure que la Providence avoit marquée pour la conversion de M. Bernard n'étant pas encore arrivée, le Prélat se contenta de la de-

mander à Dieu, & il a continué cette priére pendant sept années, si nous en croyons le P. Lempereur.

M. Bernard s'attacha au Duc de Bellegarde, qui étoit alors Gouverneur de la Province de Bourgogne, & il le suivit à Paris. Un jour plusieurs de ses amis, qui connoissoient la facilité que M. Bernard avoit à parler en public sans être préparé, l'engagerent à aller entendre un Abbé qui devoit, disoient-ils, prêcher son premier sermon aux Ursulines. Ces amis de M. Bernard avoient fait avertir les Religieuses de faire sonner le sermon à l'heure ordinaire, & ils leur avoit fait dire en même tems qu'ils leur meneroient un habile Prédicateur. Le sermon sonné, M. Bernard arrive avec ses amis, qui le conduisent à la chambre du Prédicateur, & lui déclarent que c'est lui qui doit prêcher. » M. Bernard parut d'abord offensé de l'affront auquel il sembloit » qu'on vouloit l'exposer; mais craignant encore un plus grand » affront de la part de cette jeunesse folâtre, s'il refusoit de prê» cher, dit l'Auteur, il demande une soûtanne & un surplis, & » après avoir pensé quelques momens à ce qu'il devoit dire, il » prend le chemin de la Chapelle. Comme il y alloit entrer, son » pere qui étoit mort il y avoit environ dix ans, lui apparut avec » cet air severe qu'il avoit toujours eu pendant sa vie, & de ce » ton dont il avoit sçu si bien autrefois se faire obéir : *Où vas-tu*, » lui dit-il, *Que vas-tu faire ?* Tout autre Prédicateur, continue » le P. Lempereur, auroit été déconcerté sans doute d'une pareil» le vision. Mais Bernard, dont l'imagination s'étoit échauffée » dans le peu de temps qu'il avoit eu pour penser à son sermon, » ne s'effraya point, il méprisa même cette espéce de prodige, & » poursuivit son chemin.

Le P. Lempereur remarque encore que M. Bernard avoit une grace & une legereté merveilleuse pour la danse. La réputation qu'il s'étoit acquise de bon danseur lui fit accepter un défi à la danse contre des Etrangers. Le jour pris, les Etrangers se trouvent à l'Hôtel de Bellegarde, & font également admirer leur force & leur adresse. Bernard alloit entrer en lice, lorsque son pere lui apparut pour la seconde fois, & d'un ton plus severe que le premier : *Où vas-tu*, lui dit-il, *me deshonorer, retire-toi.*

La premiére vision avoit fait faire quelques legeres réfléxions à M. Bernard; mais il ne put tenir contre la seconde, dit l'Auteur; & tout ce qu'il pût faire, fut de se retirer dans sa chambre, où il forma les premiers desseins de sa conversion.

Comme M. le Duc de Bellegarde venoit de faire donner l'Ab-

baye de S. Sulpice à M. Bernard, ce benefice l'engagea à prendre l'habit Ecclesiastique, & à se mettre sous la direction du P. Marnat. Ce pere persuada à M. Bernard d'entrer dans l'état Ecclesiastique, & de s'y dévoüer au service des Pauvres. M. Bernard reçut cet avis avec soumission; & pour commencer à se rendre digne de sa vocation, il vendit tout son patrimoine, & en distribua l'argent aux pauvres. Il se démit même de son Abbaye, & ne se reserva qu'une pension très modique, qu'il partagea encore avec les pauvres.

Depuis que M. Bernard eut embrassé l'état Ecclésiastique, sa vie se trouva partagée entre le service qu'il rendoit aux pauvres malades & aux pauvres prisonniers. Cela a donné lieu au P. Lempereur de s'étendre fort au long sur la charité & les autres vertus du P. Bernard. Il rapporte ensuite ses révélations; mais il avertit en même temps qu'il auroit bien voulu passer par-dessus ces révélations. » Et j'avoue, dit-il, quelles ont quelques circonstances » qui m'étonnent; mais j'aidû prendre garde de ne point donner » dans les préventions dont on accuse notre nation contre les » choses miraculeuses: car le mélange des hérétiques pourroit bien nous avoir un peu gâtés là-dessus. » Nous voudrions bien aussi passer toutes ces prédictions sous silence. Mais comme le Lecteur n'auroit pas lieu d'être content de nous, si nous n'en rapportions quelqu'une, nous allons transcrire celle de M. Kerioler.

» Un jour prêchant à la Charité, (c'est du P. Bernard que l'Auteur parle) poussé d'un esprit prophétique, il laissa la matié» re du discours qu'il avoit commencé, & dit à ses Auditeurs: „ *préparez-vous, mes enfans, à voir un grand serviteur de Dieu: c'est* „ *le plus grand exemple de conversion qui nous ait été proposé en ce sié*„ *cle; il n'est pas loin, vous le verrez bien-tôt, il approche, je le sçai* „ *de bonne part, il est près d'ici.* Personne ne sçavoit de qui il vou„ loit parler, & il n'en sçavoit rien lui-même. Son exhortation „ finie on le vint prier d'aller assister un malade dans la rue d'en„ fer: il y va. Comme il retournoit à sa maison, des Dames qui „ l'avoient oüis, & qui alloient prendre l'air, l'appercevant, fi„ rent arrêter leur carosse, pour sçavoir de lui quel étoit cet „ homme qu'il leur avoit annoncé. A ces mots l'esprit prophéti„ que s'emparant encore de son esprit: *Vous l'allez voir*, leur „ dit-il, *il n'est pas loin.* En ce moment un homme à pied qui ar„ rivoit à Paris, le voyant parler à ces Dames, disoit en lui-mê„ me: *N'est-ce point là le Pere Bernard, que je souhaite si fort de voir* „ *& d'embrasser?* Il negligea néanmoins cette pensée, & passa

outre. Le P. Bernard voulant auſſi pourſuivre ſon chemin, une „ de ces Dames lui cria; *Pere Bernard, Pere Bernard, encore un* „ *mot*. A ce nom le Voyageur revint ſurſes pas, & courant em-„ braſſer le pauvre prêtre: *Vous êtes donc*, lui dit il, *le Pere Ber-* „ *nard? Comme vous êtes M. de Keriolet*, lui répondit l'homme de „ Dieu, & puis s'addreſſant aux Dames, ne vous avois je pas „ bien dit qu'il étoit proche? Le voilà ce Conſeiller de Breta-„ gne que les Diables ont converti.

Après les prédictions, ſuit un détail des circonſtances de la mort du P. Bernard. L'Auteur a pris un grand ſoin de recueïllir les dernieres paroles de ce Prêtre, qui mourut le 23. Mars 1641.

On trouve enſuite la vie du Frere Jean, qui a ſervi le P. Bernard. L'Auteur y a joint une relation des miracles que Dieu a operés par l'interceſſion du P. Bernard, avec un recit des informations & des mouvemens que la Cour s'eſt donnée pour le faire canoniſer.

THESAURUS SECRETORUM CURIOSORUM, in quo curioſa non ſolum ad omnes corporis humani cùm internos, tum externos morbos curandos, ſed etiam ad cutis, faciei, aliarumque partium ornatum, formam, nitorem, & elegantiam conciliandos continentur ſecreta. Quibus inſuper quam plurima varii generis non minus curioſa quam utilia addita ſunt ſecreta. Cum indice partium, capitum & materiarum quæ in toto opere continentur. Coloniæ Allobrogum, ſumptibus Societatis. 1709. C'eſt-à-dire: *Treſor des ſecrets curieux; dans lequel on trouve non-ſeulement des receptes contre toutes ſortes de maladies, tant internes qu'externes, mais encore divers moyens pour l'embelliſſement du viſage & de la peau, avec pluſieurs autres ſecrets de divers genres*. A Geneve, aux dépens de la Société des Libraires. 1709. in-4°. p. *668*.

CE Recueïl eſt précédé d'un petit avis, où le Libraire avertit que pluſieurs perſonnes ayant ſouhaité qu'on pût trouver dans un ſeul volume tous les ſecrets qui ſont répandus dans les livres de divers Auteurs, il s'eſt donné lui-même la peine de les ramaſſer ici. Sur quoi il prie les Lecteurs de lui ſçavoir gré de ſon travail. Il ſeroit à ſouhaiter que cette compilation eût été faite avec un peu plus de choix, & qu'elle ne renfermât pas indifféremment tout ce que les Auteurs nous ont donné ſous le nom de ſecrets.

On trouve ici le ſecret de faire paroître des hommes avec trois

têtes,

têtes, & sans tête, si l'on veut; d'en faire ressembler d'autres à des ânes. De faire une lampe qui étant allumée dans une chambre endormira si profondement ceux qui seront dans la chambre, qu'ils ne pourront se reveiller jusqu'à ce que la lampe soit éteinte. D'empêcher un cheval de passer dans un chemin, sans que personne en puisse découvrir la cause. De rendre deux personnes inséparables. De mettre l'union entre un mari & une femme. De se défaire d'une attache amoureuse, &c. Il y a ici une infinité de secrets de cette nature; & quoiqu'on voye aisément ce qu'il en faut penser, nous ne laisserons pas d'en rapporter un ou deux. Celui de rendre deux personnes inseparables consiste à mettre deux anneaux dans le nid d'un passereau ou d'une hirondelle, & de les y laisser quelque temps, puis de donner un de ces anneaux à une personne, & l'autre à une autre, elles s'aimeront d'un amour indissoluble.

Pour ce qui est du moyen d'entretenir l'union entre le mari & la femme, il faut, dit-on, que le mari porte sur soi une petite corne de cerf, sa femme l'aimera constamment. Tous les secrets de ce livre ne sont pas de cette sorte, mais les bons se trouvent mêlés avec les mauvais; & parmi d'assez bonnes receptes sur la préparation de certains remédes, on trouve par exemple divers moyens pour faire le prétendu or potable. Ce recuëil ne laisse pas d'être très utile; mais ce ne peut être qu'entre les mains des Medecins. Ils y verront presque tout ce que les Auteurs ont écrit sur les remedes des maladies. Il faudroit en même temps qu'ils pussent trouver les noms des Auteurs d'où est tiré ce qu'on rapporte, & c'est à quoi le Compilateur auroit pû pourvoir sans beaucoup de peine.

Le recuëil est divisé en 22. parties. Les vingt premiéres contiennent un grand nombre de remedes pour les fiévres, pour les maladies du cerveau & de la tête; pour celles du col & de la poitrine; pour celles de l'estomac, des intestins, des reins, des ureteres & de la vessie. Pour celles de la ratte; pour l'hydropysie, de quelque espéce qu'elle soit. Pour les maladies des femmes; pour la goutte, pour les playes, les abscés, les cancers, les schirres, les fistules, les tumeurs. Pour les maux vénériens; pour les hernies; pour toute sorte d'excrescences, soit loupes, poireaux, glandes endurcies, ou autres. Pour la galle, & toutes sortes de maladies de la peau, avec les instructions nécessaires pour plusieurs préparations, tant galeniques que chymiques.

La vingt-uniéme partie contient divers secrets pour la beauté

du visage, pour celle des mains, &c. On y trouve des cosmetiques de toutes les façons; plusieurs moyens pour embellir les dents; pour rendre les lévres belles, &c. La vingt-deuxiéme renferme plusieurs secrets divertissans, & dont un grand nombre concernent les couleurs & la peinture.

THESES MEDICÆ DE DENTIBUS, QUAS DIVINA favente gratia sub Præsidio viri nobilissimi Dn. Joh. Sigismundi Henningeri Med. Doct. & Prof. Pub. Ordin. h. t. Facult. Decani, placido eruditorum examini submittit Joh. Georgius Thenn. Argent. ad diem mens. Aprilis. 1708. Argentorati, litteris Johannis Welperi. C'est-à-dire: *Theses de Médecine sur les Dents, &c.* A Strasbourg, chez Jean Welper. 1708. broch. in-4°. p. 16.

CEs Theses consistent en trente propositions détachées; qui sont toutes sur le sujet des dents. Chacun sçait que les dents sont de trois sortes, huit de devant, qu'on appelle incisives, & qui servent principalement à emporter le morceau que l'on veut manger; quatre œilleres ou canines, qui servent à le déchirer; & vingt machelieres qui servent à l'écraser. Ces dents n'attendent pas à se produire que l'homme soit né, elles sont déja formées dans le Fœtus; mais elles y sont cachées dans leurs alveoles, où elles n'ont encore que la consistance d'une espéce de gelée. Le temps n'est pas déterminé pour la sortie des dents; il y a des enfans à qui elles sortent dès le ventre de la mere, & d'autres en qui elles ne paroissent qu'à un an ou deux; mais en quelque temps que ce soit, elles ne sortent jamais toutes à la fois, ce sont les incisives de la machoire supérieure qui percent les premieres, ce qui vient de ce qu'étant plus petites, & ayant leurs tablettes tranchantes, elles ont plûtôt coupé la gencive. Les incisives de la machoire inférieure paroissent ensuite, puis les canines, & enfin les molaires. Le nombre des dents n'est pas absolument fixé, cependant on en a ordinairement trente-deux. Pline écrit que les femmes en ont moins que les hommes, mais c'est une erreur. Quelques Auteurs ont crû que c'étoit une marque d'un tempérament foible, de n'avoir pas trente-deux dents, ce qui est une autre erreur.

Lorsque les dents ont de la peine à sortir, il faut ouvrir les gencives avec la lancette; cette incision appaise tout d'un coup la douleur que souffrent les enfans, & facilite la sortie des dents. Les autres propositions de cette These sont aussi con-

nuës ; ainsi nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'en rapporter davantage.

XXXIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 19. AOUST M. DCCIX.

AUGUSTI VARENII SS. THEOLOGIÆ DOCTORIS, Sereniss. Ducum Meckleb. Consistorii Provincialis Adsessoris, & in Universitate Rostochiensi Professoris Theologi Commentarius in Prophetam Isaïam, in tres Partes distributus ; quibus tota Prophetia Isaïana sic illustratur, ut sensus litteralis ex consilio fontium ostendatur & vindicetur, quidquid illius veritati obstrepit, confutetur, & de variis argumentis Theologicè & Criticè contra Judæos, Hæreticos, & exorbitantes Criticos disseratur. Editio secunda, in qua capita atque versiculi non fronti tantum quarumlibet pagellarum, sed lateribus quoque adpositi sunt, ut nullo nunc negotio desiderata inveniri possint. Cum præfatione Johannis Fechtii. SS. Theol. D. & in Acad. Rostoch. P. P. Consist. Ducal. Adsessoris, District. Rostoch. Superintendentis, & Facult. Theol. Senioris, recensente vitam, famam & scripta Varenii. Accessêre Indices curationes pariter atque universaliores. Rostochii & Lipsiæ, sumptibus Johannis Heinrici Russwormii. anno 1708. C'est-à-dire ; *Commentaire sur le Prophête Isaïe, divisé en trois Parties, &c. Par Auguste Varenius, &c. Seconde Edition, &c. Avec une Préface de Jean Fechtius, &c. Où il est traité de la vie, de la réputation & des écrits de Varenius.* A Rostoch & à Lipsic, aux dépens de Jean-Henri Russworm. 1708. Deux volumes in-4o. I. vol. 1. Partie, pagg. 320. sans y comprendre la Préface, ni la liste des Ouvrages de Varenius. II. vol. 2. Partie, pagg. 586. 3. Partie, pagg. 400. sans y comprendre trois différens *Index*.

MR. Varenius célébre parmi les Théologiens d'Allemagne, & distingué sur-tout par sa parfaite connoissance de la langue Hébraïque, nâquit dans le Duché de Lunebourg le 20. de Septembre de l'année 1620. & est mort en 1684. Il avoit de si heureuses dispositions pour les Sciences, & fit un si bon usage de ces heureuses dispositions, que David Sculter, qui a continué le Livre de feu M. Baillet, intitulé, *Des enfans devenus célébres par*

leurs études; lui a donné une place honorable dans son Ouvrage. Il avoit, dit-on, plus d'inclination & plus de facilité à parler Hébreu, qu'à parler sa propre langue: & l'on soûtient que c'est à lui qu'est dûë la parfaite connoissance des accens Hébraïques; enfin on le regarde comme celui de tous les Luthériens qui a porté le plus loin l'étude & la science de l'Hébreu. Il avoit une mémoire prodigieuse, dont il avoit principalement fait usage pour apprendre par cœur tout le texte Hébreu. On raconte ici qu'un Juif l'étant venu voir, lui recita en Hébreu le premier Pseaume: Varenius y répondit en recitant le second. Là-dessus le Juif ayant dit le troisiéme, Varenius recita sans changer un ïota, le quatriéme, le cinquiéme & le sixiéme, & en demeura-là, parce que le Juif se rendit. On apporte ici quelques autres preuves pour montrer que Varenius étoit doüé d'une mémoire très-vaste & très-sûre; mais on ne loue pas moins en lui le jugement que la mémoire.

Jean-Henri Rusworm Libraire de Rostoch, a entrepris d'imprimer tous les Ouvrages de Varenius, & de rendre public ceux qui n'ont point encore paru. Il a commencé par cette nouvelle Edition du Commentaire sur Isaïe: surquoi l'Auteur de la Préface prend occasion de recommander aux Luthériens la lecture de l'Ecriture-Sainte, pour soutenir l'esprit du Lutheranisme, dont il déplore tristement la décadence.

Il donne ensuite le catalogue & la notice de tous les Ouvrages tant imprimés que manuscrits, que Varenius a laissés après lui. Dans ce catalogue, qui remplit presque la moitié du premier tome, & que sa longueur nous empêche d'insérer ici, on suit l'ordre des tems où chaque piece a été composée; & après en avoir rapporté le titre, on en fait une analyse assez étenduë pour en donner une idée générale, & pour marquer en particulier les différentes matiéres qui y sont traitées.

M. Varenius met à la tête de ses observations sur Isaïe une espece d'introduction qui comprend dix articles. Il y examine le titre général de la Prophétie; l'ordre des sujets dont parle Isaïe; l'ordre où l'on place dans les Bibles la Prophétie d'Isaïe; ce qui concerne plus particulierement la personne de ce Prophéte, le lieu, le tems, & les circonstances où il a prophétisé, le but général & la division de ses prophéties.

L'Auteur partage Isaïe en trois grandes sections, dont la premiere finit au chapitre XII. la seconde, au XXXIX. les autres chapitres composent la troisiéme. Dans le cours de ce long Com-

mentaire il paroît ne vouloir pas que rien échappe à l'exactitude & à la subtilité de ses réflexions ; il épluche tout, il divise & subdivise tout, & ne laisse rien à faire à l'esprit de son Lecteur, qui ne se fatigue peut-être pas moins par la peine de le suivre, qu'il se fatigueroit par une méditation profonde sur Isaïe. Ce qu'on trouvera sans doute incommode, c'est qu'on n'a point ici le texte même d'Isaïe, & qu'on est obligé d'avoir en même tems sous les yeux deux Livres, pour tirer quelque profit de celui-ci.

M. Varenius est fort éloigné de l'opinion de quelques Ecrivains, qui semblent affoiblir la force des prophéties par rapport à la Loi nouvelle: & après avoir refuté les raisons alléguées par Abarbanel contre l'application que fait S. Mathieu de la fameuse Prophétie, *Ecce Virgo concipiet*, *&c.* Il attaque nommément Grotius, qui dans ses Notes sur Isaïe lui paroît plus favorable aux Juifs & aux Sociniens, qu'au plan véritable de la Religion Chrétienne. Par exemple, *Germen Domini*, qu'on lit au chapitre quatriéme d'Isaïe ℣. 2. & que la Paraphrase Chaldaïque explique du Messie : ce *Germen Domini*, selon Grotius, ne signifie autre chose dans le sens naturel & primitif, que le reste des Juifs, qui du tems d'Esdras & de Nehemias, revenus de la captivité, se conduisirent dans la suite d'une maniere sainte & louable, & dans un sens mystique il lui fait signifier Jesus-Christ, & le Corps des Chrétiens. C'est avec la même hardiesse que Grotius applique à Ezechias la Prophétie qui commence par ces paroles, *Parvulus enim natus est nobis*, (Isaïe IX. 6.) quoique la force de la vérité, dit M. Varenius, l'oblige à avouer que non-seulement les Chrétiens, mais la version Chaldaïque reconnoissent que cette Prophétie convient beaucoup plus parfaitement au Messie, & que tant ce qui précede que ce qui suit, a dans la personne de Jesus-Christ une explication & plus auguste & plus simple. M. Varenius examine de même le sentiment de Grotius sur la Prophetie *Ecce Virgo concipiet*, sur le chapitre 42. d'Isaïe, sur une partie du 52. & sur le 53. entier, & il s'oppose fortement à ce célébre Ecrivain, qui dans ces deux derniers Chapitres explique de Jéremie les Prophéties qui regardent Jesus-Christ immédiatement ; surquoi M. Varenius interprête Isaïe par Isaïe même, & conformément à S. Matthieu, à S. Jean, à S. Paul, à S. Luc, à S. Philippe dans les Actes, à S. Pierre, &c.

M. Varenius ne s'est pas tellement renfermé dans les bornes de la Critique ou de la Théologie, qu'il n'ait souvent mêlé dans son Commentaire plusieurs points d'Histoire Ecclésiastique &

de Controverse, & l'on sera peut-être surpris de trouver ici des questions qui n'ont qu'un rapport fort éloigné avec le texte d'Isaïe.

LES VIES DES SS. PERES DES DESERTS D'OCCIDENT, *avec des Figures qui représentent l'austérite de leur vie, & leurs principales occupations*. A Paris, chez Jean Mariette. 1708. 2. vol, in-12. Tome premier, pp. 381, Tome II. pp. 438, sans les Estampes.

MR. de Villefort avoit résolu d'écrire les Vies des SS. Peres des deserts d'Occident, avec la même précision qu'il avoit fait celles des SS. Peres de l'Orient, qu'il publia en deux volumes in-12. en 1706. Mais parce qu'on lui a représenté, dit-il, que les premieres avoient été trouvées trop courtes, il a grossi celles-ci d'un plus grand nombre de miracles. Comme ces sortes de recits édifient les uns, & revoltent quelquefois les autres, l'Auteur avertit qu'il ne fait que répéter ce que les Historiens originaux ont dit. Il assure que la plûpart de ces Vies sont tirées de Grégoire de Tours, & de saint Gregoire le Grand; souvent même son discours n'est qu'une traduction simple & littérale de ce qu'ils ont dit; mais il ne les cite point, & ne distingue point ce qu'il a puisé dans ces deux Peres, d'avec ce qu'il a tiré des autres Auteurs.

On ne doit pas s'étonner si les événemens que l'Auteur rapporte sont communs à presque tous les Solitaires. Il n'est pas surprenant, dit-il, que des hommes qui ont mené un même genre de vie, & qui ont pratiqué les mêmes vertus, ayent fait les mêmes actions. Il est vrai que cette répétition pourroit devenir ennuyeuse; mais M. de Villefort a trouvé un remede à ce mal, C'est de ne pas lire son Livre tout de suite.

Il n'y a dans cet ouvrage ni Dissertations ni Critique. On ne s'y propose que l'édification des mœurs; & c'est encore dans cette vûë qu'à la tête de chaque Vie on a placé une Estampe qui représente la principale action du Saint dont on fait l'Histoire. L'Auteur prétend que la vûë de cette image rend plus touchant & plus efficace l'exemple de vertu qu'on propose; & il assure que les figures qui sont dans les deux premiers volumes, ont eu cet effet.

Quoique ces Vies soient fort abregées, elles ne laissent pas de contenir presque toutes les grandes actions des Saints dont on parle; on y rapporte des circonstances singulieres, & les paroles les plus sages & les plus édifiantes qu'ayent proféré ces SS. Solitaires. Souvent leur Histoire commence par une espéce de

Sentence, qui renferme un principe de Morale ou une maxime de l'Ecriture, & la vie du Saint sert de preuve à la vérité qu'on avance. On y voit le premier établissement des plus fameux Monasteres. Ceux qui en ont jetté les fondemens, emportés par l'esprit de Dieu, & sans autre ressource que la Providence, s'ensevelissoient dans les deserts les plus écartés & les plus inutiles au reste des hommes. Là ils coupoient quelques branches pour fabriquer une cabane, ou bien ils creusoient une habitation dans les rochers lorsqu'ils n'en trouvoient pas de préparées par la Nature. Ils défrichoient autant de terre qu'il en falloit pour les nourrir. Souvent même se contentoient-ils des alimens que produit une terre inculte. L'éclat d'une vie si sainte perçoit bientôt l'obscurité dans laquelle leur humilité tâchoit de la tenir cachée; & le bruit que leurs vertus faisoient dans le monde, leur attiroit des personnes qui pour mieux imiter leur exemple, vouloient être compagnons de leur solitude. Il s'en trouvoit d'autres qui vouloient avoir part en quelque maniere au mérite d'une vie si sainte; mais comme ils étoient retenus dans le monde par des engagemens légitimes, ou par la crainte d'une vie si austere, ils se contentoient de leur faire des libéralités. Les Seigneurs leur donnoient le fond sur lequel ils s'étoient retirés. C'est ainsi que se sont établis le Monastere de Camaldoli près de Florence, la grande Chartreuse, & plusieurs autres, dont l'Auteur donne ici la description. Voici ce qu'il rapporte du Monastére de Camaldoli.

» Dans les plus hautes élevations de l'Apennin il y a une montagne très-escarpée, & d'un accès difficile, d'où l'on descend comme par un précipice dans un vallon, où fut bâti le Monastere de Camaldoli, d'où l'on envoye chaque jour aux Hermites tout ce qui leur est nécessaire; du Monastere de la vallée jusqu'à l'Hermitage d'en haut il y a pour cinq quarts-d'heure de chemin, & l'on trouve sur la route quantité d'arbres verds, & cinq ou six torrens qu'il faut passer. Cette montagne est toute couverte d'un bois obscur de grands sapins, qui rendent une excellente odeur. Comme ces arbres ont toujours leurs feüilles & leur verdure, ils forment au milieu de la Forêt un lieu sombre, & la plus belle retraite du monde, qui est toujours arrosée par 7. fontaines, dont les eaux sont claires & pures, & environnée d'un grand cercle de ces sapins qui font un effet très-agréable. L'enceinte de l'Hermitage va un peu en penchant. A l'entrée on trouve une Chapelle dédiée sous l'invocation de Saint Antoine, où le Peuple vient prier. Un peu plus haut est la cel-

» lule du Portier; vis-à-vis il y a deux autres petites habitations;
» l'une pour le Commis, & l'autre pour le Garde de Bois; & de
» l'autre côté il y a encore à l'entrée une demeure pour les Ou-
» vriers & pour un Frere Convers, s'il est besoin. Ensuite on
» entre dans une cour par une porte qui est au milieu, & d'abord
» on apperçoit une assez grande Eglise d'une figure longue, toute
» bâtie de pierre de taille, & la voûte est d'un stuc doré, avec
» des compartimens extraordinaires.... Au côté gauche de l'E-
» glise est le Chapitre, dont on se sert pour enterrer les morts.
» De l'autre côté de l'Eglise il y a à gauche la cellule qui fut habi-
» tée par S. Romuald lorsqu'il commença d'établir ses Hermites;
» ensuite est la cellule où se tient aujourd'hui le Supérieur, qu'on
» appelle parmi eux le *Majeur*.

» Toutes les cellules sont faites à peu près de la même ma-
» niere, de la même grandeur, & bâties de pierres, mais en de-
» dans elles sont toutes revêtuës d'une menuiserie de sapin. A
» l'entrée de chaque cellule on trouve d'abord un jardin tout en-
» touré de murs, avec une petite porte par où l'on entre dans le
» logement de la cellule. On trouve d'abord une salle, d'où
» l'on entre à droite dans une chambre où il y a un lit fort étroit,
» qui n'a que les planches, sur lesquelles il n'y a qu'une couver-
» ture de cotton picquée grossiérement. Au bout de la chambre
» il y a une petite étude, qui reçoit le jour du jardin par un chas-
» sis de verre & de papier. On a pratiqué dans la muraille une
» petite fenêtre par où l'on donne tous les jours aux Hermites la
» nourriture dont ils ont besoin. Après la chambre est la Chapel-
» le, où il y a un Autel pour y prier Dieu, & pour y célébrer
» le S. Sacrifice. De l'autre côté l'on voit le bucher; du côté gau-
» che, après la premiere entrée de la cellule, il y a un lieu d'où
» l'eau coule toujours, &c. «

La plûpart des SS. Solitaires dont il est parlé dans ces deux volumes, se sont retirés fort jeunes dans les déserts. Il y en a de toute condition, & très-peu qui ayent vécu dans le désordre avant leur retraite.

Toute leur occupation étoit le travail des mains, la lecture, la méditation, les pratiques de la pénitence. Ils n'avoient que l'Oraison pour armes contre les bêtes féroces dont leurs déserts étoient remplis, & la plûpart de ces Vies sont pleines de miracles que Dieu a faits à leur priere.

L'austérité de leur vie a de quoi effrayer. Les herbes, les racines sauvages, les feüilles des arbres cuites dans l'eau faisoient leur

leur nourriture ordinaire, & souvent même ils les mangeoient cruës ; on voit dans les Vies de quelques Solitaires qui vivoient dans les parties Septentrionales de l'Ecosse, des mortifications surprenantes. L'Auteur rapporte que ces Saints se plongeoient jusqu'au col dans des étangs glacés, & que dans cet état ils chantoient les Pseaumes avec une ardeur & une joye incroyable. Ils ne mangeoient qu'une fois pendant le jour, souvent même ne faisoient-ils qu'un repas en deux jours, leurs jeûnes étoient toujours accompagnés de cilices, de disciplines & de veilles. Les Abbés étoient encore plus exacts que les simples Religieux à observer toutes ces pratiques.

Pour rendre ces excès de pénitence plus croyables, l'Auteur propose l'exemple de plusieurs solitaires de nos jours, tels sont les Camaldules, les Chartreux, les Bernardins & les Carmes Déchaussés ; & par les mortifications qui se pratiquent aujourd'hui dans ces quatre Ordres, il laisse à juger à ses Lecteurs de celles qui étoient observées dans les tems où la pénitence étoit dans sa premiere vigueur. A la tête des descriptions que l'Auteur fait de ces quatre Ordres de Solitaires, on voit une Estampe qui représente la principale Maison de chacun, ou quelques-unes des actions les plus saintes & les plus fréquentes qui s'y pratiquent. Il décrit ensuite les austérités qu'on observe dans ces Maisons. Voici ce qu'il rapporte de l'Abbaye de Septfons. » Une des choses qui édifie davantage dans ce Monastere, outre le silence inviolable qu'on y garde, est l'extrême modestie des Religieux dans leur marche, quand ils vont tous ensemble au travail ou à la Conférence... En tout lieu elle est aussi composée que lorsqu'ils sont obligés pour quelque fonction sacrée de marcher dans l'Eglise... Dans toutes les actions de la journée, il ne paroît d'activité que lorsqu'ils sont au travail des mains, où l'on voit des corps extenués par la pénitence, montrer toute la vigueur & la vivacité que pourroit avoir un Athlete .. La réforme y est observée de la même maniere que du tems de Saint Bernard, avec le silence perpétuel, les herbes & les légumes pour la nourriture ordinaire, les œufs pour les infirmes, & pour les hôtes, quand on leur permet de manger au Refectoire ; mais le poisson & la viande ne se mangent qu'à l'Infirmerie.

LOCI COMMUNES JURIS PRACTICI DE RATIOnibus reddendis, earumque revisione, id est, à quibus, cui, ubi, quando & quomodo ratio sit reddenda; reddita item & examinata an & quando repeti sive revideri possit; collecti à Joh. Heeser, J. C. Consiliario & Cancellariæ Directore NassonicoCatholico. Editio novissima, cum indiceCapitum, sive Locorum, prioribus editionibus auctior, & à multis mendis emendatior. Coloniæ Agrippinæ, apud Wilhelmum Metternich Bibliop. anno 1708. C'est-à-dire: *Principes de Droit & de Pratique, touchant les redditions de Comptes & les révisions; où l'on examine par qui, à qui, quand & comment les Comptes doivent être rendus; & en quels cas il faut les revoir. Par Jean Heeser Jurisconsulte, &c. Nouvelle Edition, avec une Table des Chapitres & des matieres, plus ample que les précédentes.* A Cologne, chez Guillaume Metternich Libraire. 1708. in 4. pag. 264.

TOutes les personnes qui ont eu l'administration du bien d'autrui, ou qui ont joüi seules d'un bien auquel plusieurs avoient part, sont obligés de rendre compte; tels sont les Tuteurs, les Curateurs, les Administrateurs d'Hôpitaux ou de Communautés, les Sequestres, les Gardiens, les Associés, tous ceux en un mot à qui le soin des affaires publiques ou de certaines affaires particulieres a été confié. L'Auteur de cet Ouvrage parcourt d'abord les différentes sortes de fonctions ausquelles la nécessité de rendre compte est attachée. Il commence par les Tuteurs & à leur égard il observe que si un Mineur a eu deux Tuteurs en même tems, & que par la nomination on ait prescrit à chacun sa charge, l'un ne sera pas tenu de celle de l'autre, mais que si toute l'administration est commise à deux également, ils en doivent répondre solidairement & sans distinction, comme d'une charge commune. Cette solidité néanmoins n'empêche pas, dit l'Auteur, que le Mineur ne soit obligé de commencer par celui qui a eu l'administration, & ce n'est qu'en cas que celui-là soit insolvable, qu'il peut s'adresser à l'autre, à moins qu'ils n'ayent tous renoncé au bénéfice de division & de discussion.

L'engagement de rendre compte va à charger le Tuteur également de ce qu'il aura négligé de faire, ou de ce qu'il aura mal fait. Il est responsable des sommes qu'il a reçûës & de celles qu'il

auroit dû recevoir ; il n'y a que la preuve des diligences faites pour être payé, & faites inutilement, qui puisse le mettre à couvert. Il doit rendre les fruits dont il a joüi, & payer du jour de l'arrêté de compte, les intérêts des sommes dont il s'est trouvé reliquataire. Il ne sçauroit avoir une administration trop exacte; car il est garant de toutes les pertes que souffrent les Mineurs, à moins que des événemens imprévûs & inévitables n'y ayent donné lieu. L'obligation de rendre compte est si générale, qu'un pere n'en est dispensé à l'égard de ses enfans, que pour les biens dont il a lui même l'usufruit ; & encore doit-il veiller en ce cas-là à la conservation du fonds. Au reste, un Tuteur peut employer toutes les dépenses qu'une administration raisonnable exigeoit de lui ; car comme il est engagé envers le Mineur à ne rien omettre de ce qui regarde son intérêt, le Mineur est aussi obligé envers lui, à ratifier ce qu'il aura fait, & à lui passer les sommes qui auront été reglées en Justice, ou qui auront été employées utilement.

Par les Loix Romaines, les enfans n'avoient des Tuteurs, que jusqu'à quatorze ans ; on leur donnoit après cela des Curateurs, qui succédant aux fonctions des Tuteurs, succédoient aussi à leurs engagemens & à leurs charges. On donne des Curateurs aux insensés, qui n'ayant pas l'usage de la raison, sont incapables de gouverner leurs biens. On en donne aux prodigues parce que la prodigalité, par rapport aux biens, produit le même effet que la démence, & qu'il est à peu près égal de se ruiner par l'égarement de l'esprit ou par celui de la conduite. Il y a encore une autre sorte de Curateurs préposés pour l'administration des biens qui paroissent abandonnés. Si quelqu'un, par exemple, est engagé dans une longue absence, sans avoir chargé personne de ses affaires ; s'il ne paroît point d'héritiers d'une succession, ou si ceux qui l'étoient de droit y ont renoncé ; si un débiteur abandonne ses biens à ses créanciers ; dans ces cas-là, & toutes les fois que des biens se trouvent sans maîtres ou sans que personne en ait la conduite, on nomme des Curateurs pour les régir, & ces Curateurs sont obligés aux mémes soins, & sujets aux mêmes régles que les Tuteurs.

Ceux qui sont établis pour les affaires d'une Ville ou d'une Communauté, doivent apporter autant d'exactitude dans leur administration, que les Tuteurs & les Curateurs dans la leur, & par une suite des mêmes engagemens, ils sont assujettis à la nécessité de rendre compte.

Il est rare de voir des gens, qui sans être obligés par aucun devoir particulier à prendre soin des affaires d'autrui, entreprennent de s'en charger, par un pur motif d'humanité & de charité pour la personne qui les abandonne. Les Loix Civiles n'éxigent point ces sortes de secours officieux ; mais elles veulent que quand une fois on est entré volontairement dans les affaires de quelqu'un, on ne puisse plus les négliger. Cette fonction, qui est libre par elle-même, devient forcée dans la suite, dès qu'on a commencé à la faire. Elle demande l'attention la plus exacte : mais aussi lorsque cette condition se rencontre, il est juste que ceux dont on a pris les interêts en leur absence, approuvent & ratifient ce qui a été fait pour eux, & remboursent les sommes légitimement avancées à cette occasion.

Lorsqu'une chose se trouve commune à plusieurs personnes, sans qu'il y ait aucune convention précédente pour cela, comme par exemple, une succession entre plusieurs cohéritiers, il se forme des engagemens réciproques entr'eux. Celui qui a la chose commune en ses mains, est obligé d'en prendre soin, & les autres doivent le rembourser des avances qu'il a faites pour la conserver : tout cela produit une obligation indispensable de rendre compte. Les comptes doivent être rendus, dit l'Auteur, aux personnes interessées dans les affaires dont on a eu la conduite, & s'il survient des difficultés sur quelques articles, il faut s'en rapporter à des Arbitres, ou les faire régler par le Juge.

Quand une fois les comptes ont été examinés, & qu'ils ont été arrêtés en connoissance de cause, il faut s'en tenir là : l'interêt commun des parties veut qu'on ne permette pas de contester de nouveau sur des articles décidés, si la liberté des révisions n'avoit point de bornes, ce seroit une ressource toujours nouvelle pour la chicanne ; les articles dont on est convenu volontairement, ou ceux qui ont été reglés par le Juge, doivent passer pour certains. Il n'y a que les erreurs de calcul, les emplois doubles ou faux, qui ne se couvrent point par le tems ; ce sont là des choses assez communes, mais elles sont d'usage.



ESSAIS DE TRADUCTION OU REMARQUES SUR *les Traductions Françoises du Nouveau Testament, pour les rendre plus parfaites & plus conformes au génie des Livres Sacrés.* A Paris, chez Pierre Witte. 1709. in-12. p. 132.

IL n'est rien qui doive interesser davantage tous les Chrétiens, » dit l'Auteur de ces Remarques, qu'une exacte & fidele Tra- » duction du Nouveau Testament, parce qu'il n'est rien plus » important à ceux qui le lisent, que de bien prendre les pa- » roles de J. C. dans le sens naturel qu'elles ont été écrites & » prononcées. Comme ces divines paroles sont le fondement de » notre Religion & de notre espérance, les moindres particu- » les sont d'une grande conséquence pour nous, & méritent que » nous nous appliquions à pénétrer les sens que les Evangelistes » y ont attaché; on l'a fait de nos jours plus que par le passé, con- » tinuë l'Auteur, & nous avons un grand nombre d'habiles gens » qui se sont appliqués à traduire le Nouveau Testament, afin » de faire entendre aux plus simples les discours & les paroles » de vie du Sauveur du monde. Ce service est si grand & si » loüable, qu'on ne sçauroit témoigner trop de reconnoissance » à ceux qui l'ont rendu au Public... Mais de toutes les marques » de reconnoissances qu'on puisse leur donner, je n'en vois point » de plus sincere ni de plus efficace, qu'une révision de leurs » Ouvrages. « Et c'est sur ce principe que l'Auteur a entrepris de faire les remarques qu'on trouve ici. Il déclare qu'il ne les a point publiées dans la vûë de porter aucun préjudice aux versions du Nouveau Testament. Son but est de donner une connoissance plus exacte du sens littéral dans certains endroits de l'Evangile, où il croit que les Traducteurs n'ont pas toujours suivi l'idée des Auteurs Sacrés, parce que ces Traducteurs se sont attachés trop scrupuleusement aux significations ordinaires des termes Latins. Par exemple, dans Saint Matthieu, ch. 12. ℣. 45. on lit : *En même tems il va prendre avec lui sept autres Esprits, plus méchans que lui, &c.* L'Auteur prétend que les Traducteurs se sont éloignés du sens litteral en traduisant ainsi, parce que le nombre de sept, qui est un nombre déterminé chez les Grecs & les Latins, signifie souvent un nombre indéterminé dans l'Ecriture. Il en rapporte plusieurs exemples; ainsi il auroit fallu traduire, selon lui : *En même tems il va prendre avec lui plusieurs autres esprits plus méchans que lui.*

L'Auteur suit la même méthode dans les autres remarques. Il s'attache à faire voir la signification propre de certains termes Latins que les Traducteurs n'ont pas bien rendu en François, selon lui. Il le prouve par d'autres exemples tirés de l'Ecriture & par les termes Grecs ou Hebreux, & il donne ensuite sa traduction. En voici encore deux exemples.

La premiere remarque est sur le premier verset du chapitre I. de l'Evangile selon saint Matthieu. L'Auteur dit que le terme François *généalogie*, ne répond pas au terme Latin *generatio*. Le premier ne signifie, selon l'Auteur, qu'une *Histoire sommaire des parentés & alliances d'une personne, &c.* au lieu que le second signifie dans l'Ecriture la conduite de toute la vie d'un homme, d'où il conclut qu'il faut dire en François : *Histoire de la vie de Jesus-Christ Fils de David, &c.* & non point *Généalogie de Jesus-Christ, &c.*

La seconde remarque est sur le 18. verset du même chapitre. L'Auteur prétend 1. que le mot Latin *generatio* signifie en cet endroit la conception de Jesus-Christ aussi-bien que sa naissance. 2. Que le mot *antequam* ne doit pas être rendu en François par le mot *avant que*, mais par celui de *sans que*, & sur ce principe voici comment il faut rendre ce verset en François, selon lui. *Or voici comment J. C. fut conçû & vint au monde : Marie sa mere étant fiancée à Joseph, elle se trouva enceinte par la vertu du Saint Esprit, sans qu'ils eussent eu commerce ensemble.*

PROCE'S VERBAL DES CONFERENCES TENUES *par Ordre du Roi pour l'examen des Articles de l'Ordonnance Civile du mois d'Avril 1667. & de l'Ordonnance Criminelle du mois d'Août 1670. Nouvelle Edition revûe & corrigée sur l'original, & augmentée d'une Instruction sur la procédure Civile & Criminelle.* A Paris, chez les Associés choisis par ordre de Sa Majesté pour l'impression de ses nouvelles Ordonnances. 1709. in-4°. pag. 272.

ON a gardé long-tems en manuscrit dans la plûpart des Bibliothéques le Procès verbal de l'Ordonnance de 1667. & de l'Ordonnance de 1670. avant qu'il fût devenu public par l'impression. Une témérité assés ordinaire à certaines Villes en a depuis fait hazarder deux Editions sans privilége : l'une en 1700. & l'autre en 1702. & ces Editions fautives & imparfaites ont du moins cela d'heureux, qu'elles ont produit une espé-

ce de néceſſité d'en donner une plus reguliére & plus complette : telle eſt celle dont nous avons à parler. Elle doit ſa perfection à la complaiſance qu'à euë M. Foucaut Conſeiller d'Etat, de communiquer le manuſcrit original de M. Foucaut ſon pere, qui avoit tenu la plume dans les Conférences. Ce précieux manuſcrit, qu'un trop grand nombre de copies écrites à la main, avoit inſenſiblement altéré & défiguré, ſe trouve ici avec ſes premiers caractéres de vérité & d'exactitude. Il eſt plus ample que ceux ſur leſquels on a fait les Editions précédentes. On y voit non-ſeulement les Articles projettés, mais ce qui a été dit pour & contre, en les examinant ; & à la ſuite des réflexions & des objections propoſées dans cet examen, on a mis le réſultat de l'Aſſemblée, & la rédaction des Articles qui en faiſoient le ſujet : de ſorte que ſur chaque Article il y a tout à la fois le projet & l'arrêté, le doute & la déciſion.

Tout le monde ſçait que le Roi pour abreger les procédures & les réduire ſous une Loi uniforme dans ſon Royaume, fit choix des premiers Miniſtres de la Juſtice, pour travailler ſous ſes yeux, à l'exécution d'un tel deſſein. Les uns eurent la fonction de dreſſer les Articles, & les autres celle de les examiner. M. Puſſort fut chargé du plan de la réformation, & s'acquitta de ce ſoin avec la pénétration & l'exactitude qui lui étoient naturelles ; & ſur-tout avec une droiture d'intention qui le faiſoit toujours aller au bien des Parties par le chemin le plus court & le moins onéreux. M. le Premier Preſident de Lamoignon porta la parole au nom du Parlement dans l'examen des Articles. » Il étoit pour uſer des termes de la Préface, l'ame des Conſé» rences, par la beauté de ſon diſcours, & par la force de ſes » raiſonnemens. L'on ſçait que ce grand Magiſtrat avoit une » éloquence naturelle, ſoutenuë d'une majeſté douce & préve» nante, qui le rendoit maître de tous ceux qui l'écoutoient. » Perſonne n'a eu plus de capacité que lui dans les affaires, » plus de droiture dans le cœur, ni plus de ſolidité dans l'eſprit. » Tous ſes mouvemens alloient à l'équité & au bien public : » qualités que nous admirons encore aujourd'hui dans l'illuſtre » heritier de ſon nom & de ſes vertus. D'ailleurs l'élévation de » ſon génie éclairé par l'étude des Loix, fortifié par une longue » expérience, donnoit tant de poids à ſes opinions, qu'il les » faiſoit aiſément ſuivre, par la force qu'elles empruntoient de » ſon autorité. « Nous n'ajoûterons rien à cet éloge, ſinon que la preuve des faits qui en ſont la matiére, ſe trouve dans la

lecture même de l'Ouvrage.

M. Talon fut aussi admiré dans ces Conférences. Il y fit paroître cette étenduë d'érudition, & cette solidité de jugement qu'on retrouvoit dans tous ses discours. C'est principalement sur les matiéres criminelles qu'il paroît avoir répandu plus de lumiéres & de principes dans les Assemblées tenuës pour l'Ordonnance de 1670. Tous ceux qui assistérent à ces Assemblées fameuses, contribuérent par leurs réfléxions à l'exécution du dessein qu'on s'y étoit proposé. » L'on y traite les plus grands » & les plus secrets mystéres de la Jurisprudence, aussi-bien que » de la Procédure; & avec la même facilité qu'on y voit ces » grands Hommes s'élever à une sçavante discussion des points » les plus subtils du Droit, on les voit descendre dans un détail » fort circonstancié de la Pratique la plus embarassée & la plus » épineuse.

On ne croit pas devoir s'étendre davantage sur un Livre qui étoit connu long-tems avant qu'il fût imprimé, & dont il y a déja eu, depuis l'impression, deux Editions différentes sans celle-ci. L'avantage qu'a cette troisiéme Edition sur les deux autres, c'est qu'on l'a, pour ainsi dire, de la premiére main, & qu'elle a été faite sur le manuscrit original remis à M. Foucault Conseiller d'Etat, par feu M. Foucault son pere, qui étoit le Secretaire des Assemblées. Cet illustre Fils, distingué par son rang, & par le grand nombre de connoissances curieuses qui en relevent le mérite, non content d'avoir rendu des services si réels au Public durant le cours de ses Intendances, a voulu encore lui être utile par la communication du manuscrit qui découvre le véritable motif des Ordonnances les plus usitées du Royaume. On a joint à cet Ouvrage une briéve instruction sur les matiéres civiles & criminelles, par rapport à l'une & à l'autre Ordonnance; afin qu'en apprenant la disposition de la Loi par la lecture du texte, chacun se trouve en état d'en faire sur le champ l'application.

TRAITE' DE LA CONSTRUTION ET DES PRINCIPAUX *usages des instrumens de Mathématique, avec les figures nécessaires pour l'intelligence de ce Traité. Dédié à Monseigneur le Duc d'Orleans, par le sieur N. Bion Ingénieur du Roi pour les instrumens de Mathématique, Quai de l'Horloge du Palais, où l'on trouve tous ces instrumens dans leur perfection.* A Paris, chez la Veuve Boudot, au Soleil d'or; Jacques Colombat, au Pelican,

Pelican, & Jean Boudot, ruë S. Jacques. 1709. in-8°. pag. 347.

L'Auteur de ce Traité le commence par les définitions qu'il croit nécessaires pour l'intelligence de son Ouvrage, & il donne ces définitions sous le titre de Principes de Geometrie. Ce Traité est partagé en huit Livres, dont on trouve un précis assés exact dans la Préface. Le premier Livre traite de la construction & des principaux usages des instrumens les plus simples & les plus ordinaires, comme sont le compas, la regle, le tire-ligne, le porte-crayon, l'équerre, & le rapporteur. Le second Livre explique les principaux usages du compas de proportion, & la maniére de le construire. On joint à cela plusieurs méthodes pour faire différentes jauges, & on indique les moyens de s'en servir pour jauger les tonneaux. Dans le troisiéme Livre l'Auteur parle de plusieurs instrumens curieux, de la maniére d'armer les pierres d'aimant, & de la composition de differens microscopes. Il y a dans ce Livre des nouveautés qui feront plaisir. M. Bion donne dans le quatriéme la construction & les usages des instrumens qui servent en Campagne pour arpenter les terres, lever les plans, mesurer les distances & les hauteurs, tant accessibles qu'inaccessibles. On apprend dans le cinquiéme Livre à construire différens niveaux, à les rectifier, & à les appliquer à la conduite des eaux. On y trouve l'explication d'une espece de jauge pour mesurer la quantité d'eau que fournit une source, & on y découvre les moyens de partager ces mêmes eaux. Ce Livre contient aussi la construction des instrumens d'artillerie, & la maniére de les mettre en usage, tant pour les canons & les boulets, que pour les mortiers & les bombes. Les instrumens qui servent à l'Astronomie font la matiére du sixiéme Livre. L'Auteur témoigne qu'il doit beaucoup aux lumieres de M. de la Hire, & de M. Cassini. Le septiéme Livre renferme l'exposition de la construction & des usages de plusieurs instrumens propres à la navigation. Après l'explication de la Boussole & des instrumens qu'on employe sur mer pour observer la hauteur des Astres, M. Bion parle du Quartier de réduction, & de la maniére de se servir des Cartes réduites. Dans le dernier Livre il entretient ses Lecteurs de toutes les especes de Cadrans, soit au Soleil, soit à la Lune, & aux Etoiles; d'une horloge élementaire ou pendule à l'eau, & d'un Cadran qui marque les noms des vents qui soufflent. Tout l'Ouvrage

eſt terminé par la deſcription des principaux outils dont on ſe ſert pour conſtruire les inſtrumens de Mathématique. Il eſt enrichi d'un grand nombre de planches, qui, quoiqu'un peu chargées de figures, ne laiſſent pas de donner une idée fort nette des choſes qu'elles repreſentent.

XXXIV. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 26. Aoust M. DCCIX.

DE ORTU ET PROGRESSU HÆRESUM JOANNIS Witclefi in Anglia Preſbyteri narratio hiſtorica Autore Fr. Petro Maria Graſſi, Vicentino Auguſtiniano. C'eſt-à-dire: *Hiſtoire de la naiſſance & du progrès de l'héréſie de Jean Wiclef. Par le Pere Pierre Marie Graſſi, Religieux Auguſtin.* A Vicenze. 1707. chez Thomas de'Lavezii, in-4°. pag. 405.

LE P. Graſſi eſt un ſçavant Religieux qui a travaillé ſous le Cardinal Noris, & qui a cru rendre un grand ſervice à l'Egliſe en publiant l'Hiſtoire de Wiclef, parce qu'il le regarde comme le premier Auteur de tous les partis qui ſe ſont formés dans les derniers ſiécles contre l'Egliſe Romaine. L'Ouvrage eſt partagé en vingt & un Chapitres.

Jean Wiclef nâquit dans la Province de Leyceſtre, apparemment dans le Bourg de Lutterworth, dont il fut dans la ſuite Curé. Après avoir fait ſes Etudes à Oxford, il fut promû au Sacerdoce, & il obtint par brigues la Principalité du Collége de Cantorbery, quoique ſuivant la fondation, cette Principalité ne pût être conférée qu'à un Regulier. Il eut ſur cela avec les Reguliers un Procès qu'il perdit à Rome. Cette perte l'irrita contre le Pape, & ſa haine augmenta beaucoup quelque tems après, par le refus de l'Evêché de Wincheſtre, qu'il avoit demandé. Il commença à s'élever contre la Hierarchie Eccleſiaſtique; & pour mieux réuſſir, il ſe rendit à la Cour, & il s'inſinua dans les bonnes graces du Roi Edouard III. & de ſes Courtiſans, en enſeignant que l'Egliſe dépendoit du Souverain, & qu'elle n'avoit point d'autre Chef viſible. Après s'être fait un puiſſant parti, il revint à Oxford, & ſe mit à déclamer contre tout l'Ordre Eccleſiaſtique, & ſur-tout contre les Religieux Mendians, qu'il diſoit avoir été figurés par Caïn. La premiere

lettre de ce nom désignoit, selon lui, les Carmes ; la seconde, les Augustins ; & la troisiéme, les Jacobins. Il transformoit la quatriéme en M, & disoit *Caïm* au lieu de Cain, afin de pouvoir joindre les Mineurs aux autres. *I. Chapitre.*

II. Chap. L'Auteur fait quelques observations sur le tems de la conversion de l'Angleterre par le Moine S. Augustin. Il en fait aussi sur le commencement de l'hérésie de Wiclef ; & après avoir rejetté les sentimens de divers Auteurs, il place l'Epoque de la naissance de cette hérésie en 1352.

III. Chap. On voit dans ce Chapitre les moyens qu'employa Wiclef pour s'attirer des disciples. Il avoit beaucoup d'esprit, il disputoit avec une grande subtilité ; toute la jeunesse lui applaudissoit, & un certain Guillaume qui avoit autrefois été son Maître, ne cessoit point de l'admirer. Il publia quelques petits Ouvrages contre les Evêques, pour faire plaisir à Jean Duc de Lancastre, & s'en fit un puissant Protecteur. Ce Prince étoit en colere contre Wikam Evêque de Winchestre, & contre quelques autres Prélats sur qui il vouloit usurper des droits qu'ils lui contestoient. Simon Islep Archevêque de Cantorbery implora le secours du Roi pour réprimer Wiclef, mais ce fut inutilement : & cet Archevêque se contenta de condamner les Ouvrages du Novateur. Isleb mourut en 1366. & Simon Langham qui lui succéda, convoqua un Concile à Lambeth. Trente articles de la doctrine de Wiclef furent condamnés dans cette Assemblée ; & le Décret en fut publié dans l'Université d'Oxford. Wiclef n'osa s'élever contre les décisions des Evêques, parce que le Duc de Lancastre son protecteur étoit alors en Espagne. Il s'abstint même, après le retour de ce Prince, de continuer ses déclamations contre l'Episcopat, & il s'attacha à détruire les Sacremens de l'Eglise. Il n'épargnoit les Evêques que parce que le Duc de Lancastre & la belle Alix Persi Maitresse d'Edoüard, qui avoient entrepris de ruiner leur autorité, n'avoient pas besoin de son secours. Les emplois de Chancelier, de Tresorier, & les autres grandes Charges du Royaume, furent ôtées aux Evêques, & tout le Clergé fut chargé d'une grosse taxe. On prévit bien que le Pape se plaindroit de la conduite du Roi ; mais afin de l'intimider, ou de rendre inutiles ses corrections, Wiclef mit au jour un Livre, dans lequel il prétendit prouver que le Pape étoit l'Antechrist.

Après avoir gagné des Sçavans & des Courtisans, il crut qu'il devoit faire entrer aussi le peuple dans son parti. Pour cela il se

transporta dans son pays, où il fut reçu comme un Apôtre, & où il répandit pendant deux ans ses dogmes avec tout le succès qu'il pouvoit desirer. Edoüard mourut en 1377.

Chap. IV. Le Pere Grassi refute du Plessis-Mornay, qui a avancé que ce Prince abolit la coutume de payer le denier de S. Pierre. On recherche l'origine de ce pieux tribut; & on montre que les Auteurs qui ont écrit qu'Ine Roi des Saxons Occidentaux l'établit le premier, se sont trompés. Ceux qui attribuent cet établissement à Offa Roi des Merciens, paroissent plus conformes aux anciens Historiens. Les Rois d'Angleterre depuis Offa jusqu'à Henry VIII. firent payer exactement le denier de S. Pierre. Henry VIII. exempta les Anglois de le payer. La Reine Marie le rétablit. Elisabeth suivit l'exemple d'Henri VIII. & depuis ce tems-là l'Angleterre a absolument cessé de satisfaire à une charge méritoire que ses anciens Habitans s'étoient volontairement imposée.

Cap. V. Richard II. succeda à Edoüard, & comme il étoit encore enfant, on lui donna un Tuteur. Ce Tuteur fut le Duc de Lancastre, dont la nouvelle dignité donna un nouveau courage à Wiclef. Il revint à Oxford, & y fit plus de bruit que jamais. Quatre Professeurs entrerent hautement dans ses intérêts; l'Université se partagea, & on commença à donner le nom de Lollards aux Partisans du Novateur, quoique de certains Héretiques eussent porté ce nom-là environ quarante ans auparavant. Le Pere Grassi dit que les Catholiques ne le donnerent aux Wiclefistes que pour marquer qu'ils semoient de l'*ivraye, lolium*, dans le champ du Seigneur. On voit dans ce Chapitre une assez longue suite de procedures qui furent faites contre Wiclef, tant par l'Université d'Oxford, que par l'Archevêque de Cantorbery. Il fit une retractation publique. Mais les Evêques ne trouvérent pas cette retractation même exempte d'erreurs. La principale étiot l'absence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. A cette occasion l'Auteur fait de sçavantes reflexions sur l'opinion de Berenger, & il examine en combien de Conciles elle avoit été condamnée jusqu'au tems de Wiclef.

Le *VI. Chap.* renferme diverses observations sur le dogme de l'Impanation, & sur le sentiment de l'Abbé Rupert touchant l'Eucharistie. Dans le *VII.* l'Auteur fait l'Histoire du Schisme qui se forma dans l'Eglise Romaine entre Urbain VI. & Clement VII. évenement qui fut cause qu'on cessa en Angleterre de poursuivre Wiclef.

Chap. VIII. La revolte d'un grand nombre de Paysans, qui avoient à leur tête un de ses disciples, nommé Ball, lui procura encore une plus grande sécurité. L'Archevêque de Cantorberi eut la tête coupée par l'ordre de ces Seditieux, & Wiclef n'eut pas plûtôt appris sa mort, qu'il sortit d'Oxford pour aller prêcher ses nouveaux dogmes. On raconte dans le *IX.* Chapitre ce que ses principaux disciples firent dans cette Ville pendant son absence, & ce qu'ils devinrent ensuite. Philippe Repigron abjura sa doctrine, & fut fait Evêque de Lincoln & Cardinal. Jean Ayston & Nicolas Herefort moururent en prison. Guillaume de Courtenay nouvel Archevêque de Cantorberi, tint un Concile à Londres, où les Wiclefistes furent condamnés.

Chap. X. La persécution qui suivit la publication du Décret de ce Concile, fut assez vive, & Wiclef fut obligé de mener une vie errante. Par la protection qu'un assez grand nombre de Seigneurs donnoient dans leurs terres aux Predicateurs Wiclefistes, la nouvelle doctrine ne laissa pas de se soûtenir. Mais le plus zelé de ces Prédicateurs, nommé Guillaume Swinderby, ayant été brûlé à Linchfeld, la plûpart des autres se cachérent par la crainte d'un pareil sort. Wiclef se retira dans sa Paroisse de Lutterworth, où étant un jour monté en chaire » pour publier ses „ blasphêmes ordinaires, il fut soudainement pris de paralysie, „ par un juste jugement de Dieu « Il mourut de cette maladie, & il fut enterré dans son Eglise. Mais quarante ans après, c'est-à-dire, en 1428. ses os furent deterrés, suivant un Décret du Concile de Constance; ils furent ensuite brûlés publiquement, & on en jetta la cendre dans la riviere. Ses disciples répandirent aussi-tôt après sa mort une infinité de petits Livres qui contenoient sa doctrine, & qui étoient remplis d'éloges outrés; & les disputes auroient recommencé, si le Roi Richard & l'Archevêque de Cantorbery ne les avoit arrêtées par leur autorité. Les Lollards furent recherchés, & Guillaume de Courtenay mit tout en usage pour les ramener à l'Eglise.

Chap. XI. Il y en avoit dans Londres un nombre prodigieux de tous états. Les Laïques, les Moines, les Ecclesiastiques, les femmes, trouvoient dans cette Secte de grands agrémens, remarque le Pere Grassi, & y entroient en foule. L'avarice & la volupté les y engageoient également. Ceux qui instruisoient les autres, ou qui par quelque autre moyen donnoient des preuves de leur zéle, étoient recompensés magnifiquement. Ils s'assembloient la nuit dans des lieux convenables; & après avoir

entendu un ſermon que leur faiſoit celui qui préſidoit, ils éteignoient les lumieres, & commettoient enſemble toutes ſortes de crimes. Ces aſſemblées nocturnes de Lollards donnent lieu à l'Auteur de faire des remarques ſur celles des anciens Chrétiens, & même ſur celles des Payens. L'Evêque de Londres menacé dans des Affiches, interrompit les pourſuites qu'il avoit commencées; & la faction des Lollards ſoutenuë du crédit du Duc de Lancaſtre fut ſi puiſſante dans le Parlement, qu'elle y fit donner les atteintes les plus vives à l'autorité du Pape & des Evêques.

Chap. XII. L'Auteur y raconte les effets que produiſirent les ſermons & les Livres ſéditieux de Guillaume Whith, de Gaultier Britte, de Jean Purvey, & de quelques autres Prédicateurs Lollards. Ce dernier étoit fort eſtimé dans la Secte, parce qu'il avoit toujours été très-étroitement lié avec Wiclef, dont on l'appelloit communément l'*Interprete*. Il fit imprimer à Londres un Ecrit intitulé : *De Compendiis Scripturarum, Paternarum doctrinarum & Canonum*, dans lequel il avança que tout Chrétien étoit Prêtre par le Baptême, & que les femmes pouvoient prêcher & adminiſtrer les Sacremens. Le P. Graſſi obſerve que Luther a non-ſeulement enſeigné depuis la même choſe, mais qu'il a encore été plus loin, puiſqu'il a oſé aſſurer que le Diable pouvoit conſacrer, baptiſer, abſoudre, & faire validement toutes les autres fonctions des Miniſtres de l'Egliſe. Les femmes & les filles de Londres ne manquerent pas de profiter de la liberté que leur donnoit Purvey; elles monterent en chaire dans les aſſemblées des Lollards. On les vit à l'Autel revetuës d'habits ſacerdotaux chanter une eſpéce de Meſſe qu'on leur avoit compoſée en langue vulgaire; & de peur qu'on ne pût dorénavant leur conteſter leurs nouveaux droits, elles préſenterent une Requête au Parlement, afin d'y être confirmées. L'Evêque de Londres s'oppoſa fortement à ces entrepriſes, & les Prêtreſſes ſe virent réduites à ne plus dire la Meſſe qu'en particulier dans leurs maiſons. Le prétendu ſacerdoce des Lollardes rappelle à la mémoire du Pere Graſſi les Prêtreſſes du Paganiſme, & il entretient ſes Lecteurs des Veſtales, des ſacrifices que les femmes offroient à la bonne Déeſſe, des Prêtreſſes Greques de Cerés, & de quelques Dames Romaines qui paroiſſoient avoir exercé les fonctions ſacerdotales. Les *Deux Chapitres* ſuivans traitent des Prêtreſſes & des Diaconiſſes de l'ancienne Egliſe; de leur origine, de leurs emplois, des qualités qu'elles doivent avoir,

&c. Les révolutions arrivées en Angleterre sur la fin du regne de Richard, commencent le *Chapitre quinziéme*. Ce Prince fut mis en prison par Henri fils du Duc de Lancastre, & il y mourut. Henri étant monté sur le Trône, n'imita point son pere, qui avoit toujours protegé les Lollards, & cette Secte diminua beaucoup en Angleterre sous son regne. Jerôme de Prague qui en avoit appris les dogmes dans cette Isle, les porta en Bohême. Il défendit à Prague les Ecrits de Wiclef, que Pierre Payne & quelques autres Anglois fugitifs y avoient portés. La mort de Jerôme de Prague & celle de Jean Huss terminent ce Chapitre.

Chap. XVI. Le supplice des deux Novateurs sembla réveiller les Lollards d'Angleterre ; ils crurent que la mort d'Henri leur persécuteur, laquelle arriva dans ce tems là, étoit une conjoncture favorable pour relever leur parti abbatu. Ils se souleverent donc au commencement du regne de Henri IV. mais les troubles qu'ils exciterent attirerent sur eux les derniers malheurs. Oldecastell principal auteur de la sédition, fut brulé ; tous les autres Wiclefistes qu'on put attraper furent traités de même, ou périrent par d'autres supplices. Le Pere Grassi raconte les progrés que la nouvelle doctrine continua de faire dans la Bohéme & comment elle se répandit ensuite dans toute l'Allemagne par les soins de Luther. Dans les *quatre Chapitres* suivans il donne un abregé de ce qui s'est passé en Angleterre par rapport à la Religion, depuis la mort d'Henri VIII. jusqu'à la derniere revolution sous Jacques II. Dans le *dernier Chapitre* il refute les opinions de Wiclef par des passages de Saint Augustin.

LUCÆ HOLSTENSII V. C. EPISTOLÆ XXII. AD Petrum Lamlecium scriptæ, ob nativam styli elegantiam, prudentissima, monita, & præcepta, ac variarum rerum eruditarum notitiam, nunc primùm seorsim editæ, curâ Henrici Christiani Crugeri Luneburgensis. Jenæ, sumptu Jo. Fel. Bielckii, Typis Mullerianis. 1708. C'est-à-dire : *Les Lettres de Holstenius écrites à Lambecius, & imprimées séparement pour la premiere fois, par les soins de Henry Chrétien Cruger.* A Jëne, aux dépens de Jean Fel. Bielck, de l'Imprimerie de Muller. 1708. in-8. pag. 88.

CEs Lettres avoient déja paru dans le sixiéme Livre des Commentaires de Lambecius sur la Bibliothéque Impériale, imprimés à Vienne en 1674. M. Cruger, en nous les re-

donnant ici séparément, a cru faire d'autant plus de plaisir au Public, qu'outre que les Commentaires sur la Bibliothéque Impériale sont devenus assez rares, on trouve dans ces Lettres l'élégance du stile jointe à l'érudition, & à divers avis très-utiles pour regler la conduite & les études des jeunes gens. Holstenius les a toutes écrites à Lambecius, dont il étoit oncle maternel, & à l'éducation duquel il s'intéressoit extrêmement. Aussi quelque politesse qu'on y remarque, il est aisé d'appercevoir que le cœur y parle encore plus que l'esprit. Elles sont toutes dattées de Rome, & vont depuis l'année 1640. jusqu'à 1650. c'est-à-dire, qu'elles suivent Lambecius depuis l'âge de douze ans jusqu'à celui de vingt-deux, pendant lequel tems il a résidé à Hambourg lieu de sa naissance, à Amsterdam, à Paris & à Toulouse. Si l'on étoit moins instruit de l'habileté prématurée de Lambecius, on seroit sans doute surpris de voir un jeune homme de cet âge entrer en commerce de Lettres avec un Sçavant de la volée de Holstenius. Mais la surprise cesse, lorsqu'on est informé d'ailleurs que Lambecius, dès l'âge de dix-sept ans, préparoit une nouvelle Edition des *Lettres Gréques d'Aristénéte*, accompagnée de ses Notes, & qu'à 18. ans il fit imprimer à Paris, chez Cramoisy ses observations sur Aulugelle, sous le titre de *Gellianæ Lucubrationes*, in-8.

Au sujet de ces Notes sur Aristénéte, Holstenius (dans la Lettre VII.) paroît d'abord étonné que son neveu ait fait une telle entreprise, sur-tout après un homme du mérite de *Josias Mercerus* beaupere de Saumaise, qui dans l'Edition qu'il avoit donnée de cet Auteur Grec, sembloit avoir surpassé l'attente des Sçavans, soit pour la beauté de sa version Latine, soit pour la précision de ses Notes. Cependant, sans trop insister sur cette considération, Holstenius veut bien user de quelque indulgence envers le jeune Lambecius, & lui permettre de poursuivre son Ouvrage; mais c'est à ces deux conditions; l'une qu'il respectera les Manes de *Mercerus*, & que sur tous les points où il pourroit être d'un sentiment différent, il ne lui échapera aucune expression qui puisse blesser le moins du monde la réputation de ce Sçavant; l'autre qu'il évitera de pénétrer trop avant dans les *mystéres amoureux*, sur quoi roulent les Lettres d'Aristénéte, & qu'il aura soin de tirer le rideau sur tous les endroits qu'un jeune homme comme lui doit ignorer, ou tout au moins doit feindre de ne pas entendre. Nous ne sçavons quel usage Lambecius a fait de ces conseils. Il nous dit seulement, dans

les

les Notes qu'il a jointes aux Lettres de son Oncle pour y servir d'éclaircissement (& que le nouvel Editeur n'a pas oublié de faire imprimer ici au bas des pages,) Que son Ouvrage sur Aristénéte, qu'il avoit achevé à Amsterdam en 1646. étoit en manuscrit dans la Bibliothéque Impériale, & qu'il le communiqueroit volontiers à quiconque voudroit procurer une nouvelle Edition de cet Auteur.

Holstenius dans la même Lettre loüe fort le dessein que son neveu a formé de travailler sur Lycophron ; & lui offre le secours d'un excellent Manuscrit des Commentaires de Tzetzés sur ce Poëte obscur.

Dans la Lettre XI. il paroît approuver le projet de Lambecius, touchant une version Latine des *Lettres de Philostrate*, & il l'exhorte fortement à continuer ses travaux sur l'*Histoire Byzantine*. On en a vû des fruits dans le Recüeil imprimé au Louvre en 1655. & à la tête duquel se trouve le Traité de *Georges Codin* sur l'origine & les antiquités de Constantinople.

Il est parlé dans la Lettre XIV. d'un autre Ouvrage que méditoit Lambecius pendant son séjour à Paris en 1646. C'étoit une nouvelle Edition du Livre d'*Eunapius*, sur les vies des Philosophes & des Sophistes. Son Oncle lui conseille d'en différer la publication jusqu'à ce qu'il ait pû conférer le texte de cet Historien avec un Manuscrit de la Bibliothéque de Florence, le meilleur & le plus ancien que l'on puisse consulter, au sentiment de Holstenius.

On voit par la Lettre XVII. que Lambecius s'appliquoit à revoir le Texte de *Macrobe* sur un excellent Manuscrit de la Bibliothéque de M. de Thou: sur quoi Holstenius lui mande que *Nicolas Heinsius* travaillant actuellement à la révision de cet Auteur, il fera mieux de tourner ses vûës du côté des Grecs, qui lui presentent une moisson beaucoup plus riche, soit pour l'utilité, soit pour la gloire ; & il lui recommande en particulier les *Commentaire d'Arien sur Epictéte*.

Parmi les avis qu'il lui donne pour la conduite de ses études, il y en a un dans la Lettre IV. qui tend à lui inspirer du mépris pour les Universités d'Allemagne, qu'il appelle cruëment *des Cabarets & des lieux de débauche*, (*spretis* (dit-il) *Germanicarum Academiarum ganeis & popinis.*) C'est à quoi Lambecius n'a pas manqué de mettre un correctif par une petite Note, dans laquelle il assure que ce reproche ne doit tomber que sur quelques unes de ces Universités, dont la mauvaise discipline est moins un effet du

déréglement de ceux qui en ont la direction, qu'une tyrannie de la coûtume, & d'une espéce de *Pédantisme* pernicieux qui s'y est établi. Holstenius porte un jugement bien different des Universités de Hollande, de France & d'Italie; & c'est où il invite son neveu d'aller puiser la bonne & saine doctrine. Sur-tout, Paris lui semble le lieu du monde le plus favorable aux gens de lettres, par la facilité qu'on y trouve de lier commerce avec les Sçavans, qui y sont en grand nombre, & d'avoir un accès libre dans les Bibliothéques, contre l'usage presqu'universellement reçû parmi les autres Nations. Ce témoignage avantageux étoit fondé sur l'expérience que lui-même avoit faite de ces commodités pendant son séjour en France.

Holstenius nâquit à Hambourg en 1596. Il mourut à Rome en 1661, âgé de 65. ans. Le Pape Urbain VIII. l'avoit fait Chanoine de S. Pierre; & Innocent X. Bibliothécaire du Vatican. Il fut nommé par Alexandre VII. pour aller au devant de la Reine Christine de Suéde, lorsque cette Princesse vint à Rome. Nous allons donner une liste des principaux Ouvrages de ce sçavant Homme.

In Nuptias Thaddæi Barberini & Annæ Columnæ, Hendecasyllabi. Romæ, 1627. in-4°.

Porphyrius de Vita Pythagoræ, Sententiæ ad intelligibilia ducentes & de Antro Nympharum in Odissea; Gr. Lat. à Luca Holstenio, qui Dissertationem de vita & scriptis Porphyrii, & ad vitam Pythagoræ Observationes adjecit. Rom. 1630. in-8. Cet ouvrage a été réimprimé à Cambridge, en 1555. in-8. & les Notes sur Porphyre ont été réimprimées avec l'Iamblique, à Amsterdam, en 1707. in-4.

Demophili, Democratis, & Secundi Sententiæ morales Gr. Lat. Holstenio Interprete. Romæ, 1638. in-12.

Arrianus de Venatione Gr. Lat. eodem Interprete. Parisiis, 1644. in-4.

De Abassynorum Communione sub unica specie, & de Sabbathico flumine. Imprimé en 1653. parmi les *Symmicta* d'Allatius.

Codex Regularum collectus olim à S. Benedicto Anianensi, à L. Holstenio editus cum Appendice. Romæ, 1661. in-4. 2. vol. Réimprimé à Paris, en 1663. in-4.

Collectio Romana bipartita veterum aliquot Historiæ Ecclesiasticæ monumentorum, cum Notis posthumis. Romæ, 1662. in-8.

Passio SS. Perpetuæ & Felicitatis, &c. cum Notis L. Holstenii. Romæ, 1663. in-8. Réimprimé à Paris chez Savreux en 1664. in-8.

Animadversa ad Martyrologium Romanum Baronii, cum Passione SS. Perpetuæ Felicitatis. Parisiis, 1664.

Annotationes in Geographiam sacram Caroli à S. Paulo, Italiam antiquam Cluverii, & Thesaurum Geographicum Ortelii; quibus accedit Dissertatio duplex de Sacramento Confirmationis apud Græcos. Romæ, 1666. in-8. Ces Annotations ont été réimprimées avec la Géographie de Charles de S. Paul, à Amsterdam, en 1704. fol.

Theodoti Ancyrani Expositio in Symbolum Nicænum adversus Nestorium; primum edita Gr. & Lat. Holstenio Interprete. Romæ, 1669. in-8.

Sententia de editione Concilii Basileensis. Imprimé dans le XIII. Tome des Conciles du Pere Labbe. Edition de 1672.

Dissertationes Epistolicæ quædam in Antiquitates Ecclesiarum Orientalium. Imprimées avec d'autres piéces, à Londres, en 1682. in-8.

Notæ & Castigationes posthumæ in Stephani Byzantii Ethnica, edita à Theodoro Rickio. Addita nonnulla ejusdem Holstenii opuscula: videlicet; Commentariolus in veterem picturam Nymphæum referentem; Dissertatio de Pila Staffilari; De Milliario aureo; Laus Boreæ. Lugd. Bat. 1684. fol. Ces Opuscules ont été réimprimés dans le IV. tome des Antiquités Romaines.

Epistola de fulcris seu verubus Dianæ Ephesiæ simulacro appositis. Imprimée dans le VII. tome des Antiquités Greques.

Dissertationes duæ de Ministro & forma Sacramenti Confirmationis apud Græcos. Imprimées avec les Ouvrages posthumes du P. Morin, en 1703. in-4.

MOYENS FACILES POUR RETABLIR EN PEU DE *temps l'abondance de toutes sortes de grains & de fruits dans le Royaume, & de l'y maintenir toujours par le secours de l'Agriculture.* A Paris, chez Charles Huguet, ruë de la Huchette. 1709. in-4. pag. 12.

CEt Ecrit est de M. Liger, connu par plusieurs Ouvrages qu'il a publiés sur la culture des jardins. Touché des maux que la disette fait souffrir à la France, il a tâché de pénétrer les secrets les plus cachés de l'Agriculture, & il a fait les découvertes suivantes.

1°. Il prétend que le bled semé dans le mois de Mars croît aussi-bien que celui qui a été semé avant l'hyver. Il est vrai, dit-

il, qu'il est plus long-temps à meurir, & qu'on n'en peut faire la récolte que dans le temps qu'on fait celle des avoines. Mais cet inconvénient est peu de chose en comparaison de celui qui nous afflige aujourd'hui. Le raisonnement de M. Liger est fondé sur l'expérience. Un Particulier de Sainte Vertu, village à deux lieuës de Chablis, & un autre d'Iranci auprès d'Auxerre, ont semé du bled au mois de Mars dernier, & le bled est aussi beau que s'il avoit été semé avant l'hyver. L'Auteur ne croît pas que toute sorte de terre soit propre à faire fructifier cette semence, & il voudroit que les Laboureurs en fissent l'épreuve dans des terres de différentes natures, de la maniere qui suit. » Prendre deux ou » trois sillons d'une terre séche ou legére, & autant d'une autre » d'un tempérament contraire, les bien préparer & fumer, puis » y semer le froment à l'ordinaire, qu'on peut, pour en avancer » la végétation, mettre tremper dans l'eau pendant un jour... » Il est certain, continuë-t'il, qu'il y aura infiniment plus d'en» droits où ces essais réüssiront, que d'autres où ils manqueront, » pourvû qu'on séme le bled aussi-tôt que le temps y sera propre » dans le mois de Mars. Donc ces expériences méritent bien » qu'on y fasse attention. «

2°. On dit ordinairement qu'il n'y a que le bled nouveau qui soit propre à ensemencer les terres, & que ce seroit perdre sa semence & son labour, que de semer du bled d'une ou de deux années. M. Liger prétend que c'est une erreur, & un préjugé sans fondement. Toutes les autres semences germent dans la terre, & produisent leurs fruits, quoi qu'il y ait une ou plusieurs années qu'elles soient recüeillies, pourquoi le bled seroit-il la seule semence qui n'auroit point cette qualité ? Pour s'en convaincre absolument, il conseille aux Laboureurs d'en faire l'expérience. » Prenez, dit-il, une poignée de bled d'un an ou deux; » semés-la dans un petit espace de terre bien préparé, recouvrez » ce grain avec un rateau, & douze ou quinze jours après vous » verrez l'effet qu'aura produit le segle ou le froment que vous aurés » mis en terre, & s'il ne levera pas aussi-bien que celui de l'année. » Si cela est, comme il n'y a pas lieu d'en douter, pourquoi se met» tre en peine d'en chercher d'autres quand on n'en a point ? « Il est bon d'ajoûter ici qu'il faut que ce bled ait les qualités requises pour être bon à semer.

3°. M. Liger voudroit qu'on s'accoûtumât à semer du mays ou bled de Turquie. Dans tous les pays ce bled croît en quantité. La culture n'en est pas difficile, & on peut le mettre à différens

usages. 1. On en peut faire du pain dans le besoin. 2. On en fait de fort bonne boüillie. 3. Quand le froment est commun, le mays sert à engraisser les porcs. On en fait une pâte merveilleuse pour engraisser les poulets & les chapons, &c. Ces avantages ont déterminé l'Auteur à insérer ici la maniere dont on le cultive. Il enseigne dans les articles suivans, la culture du panis, du millet, du gland, de la navette, des pêchés, des abricotiers, des poiriers, des pommiers, des pruniers, des figuiers, & des châtaigniers. Nous les passons sous silence, parce que nous n'y avons rien trouvé de nouveau.

MEMOIRES DE JEAN DE WIT, GRAND PENSIONnaire de Hollande, traduits de l'Original en François par M. de *** A la Haye, chez van Bulderen, dans le Pooten, à l'enseigne du Mezeray. 1709. in-12. pag. 333.

JEan de Wit, Auteur de ces Memoires, étoit un homme de beaucoup d'esprit & personne ne connoissoit mieux que lui les intérêts de la Hollande. Son zéle pour sa Patrie égaloit ses lumieres, c'est ce que toute sa conduite a bien prouvé, & c'est ce qu'on voit encore dans cet Ouvrage. Il s'y appliqua pendant la minorité du Prince d'Orange Guillaume III. dans le dessein d'encourager ses compatriotes à s'opposer vigoureusement à l'élévation de ce Prince, & à ne plus élire de Stathouder. Il l'acheva deux ans avant sa mort. Tout le monde sçait que Jean de Wit fut massacré à la Haye en 1672. avec son frere Corneille de Wit, par la populace, que les Partisans du Prince d'Orange avoient soulevée contr'eux. Le pouvoir de ce Prince s'accrût beaucoup par leur mort; & comme cet Ouvrage pouvoit ouvrir les yeux aux véritables Républiquains, & les exciter à secoüer le joug, il fut sevérement défendu.

Il est précédé d'une Préface où l'Auteur s'explique avec beaucoup de franchise sur le caractere & sur le gouvernement des Princes d'Orange. Il les examine tous depuis Guillaume I. & découvre également leurs bonnes & mauvaises qualités. A la fin de cette Préface il parle ainsi de son propre Ouvrage. » Le Lecteur » ne doit pas croire, dit-il, que mon intention soit que ces Mé» moires, lui doivent plaire entiérement, puisqu'en bien des en» droits ils ne me plaisent pas à moi-même, d'autant que les com» mencemens sont coulés fort précipitamment de la plume, quoi» que repassés plusieurs fois depuis avec attention, y ayant ajoûté

» plusieurs piéces & plusieurs morceaux que j'ai assortis comme » j'ai pû, n'ayant pas eû le temps ou l'envie de récrire mon Ou- » vrage de nouveau pour le mettre dans un plus grand ordre. » Avant que d'en donner l'analyse, nous remarquerons que l'Auteur de la Traduction n'a pas eu grand tort de desirer qu'on eût quelque indulgence pour son style.

L'Ouvrage est partagé en trois Parties. La prémiere Partie renferme quinze Chapitres. On y propose d'abord les maximes qui concernent en général la prospérité de tous les pays ; & après les avoir appliquées à la Hollande, on considere les avantages de cette Province, soit par rapport à ce qu'elle produit, soit par rapport à sa situation. On montre qu'il n'y a point de pays dans l'Europe mieux situé pour le Commerce. Les observations de l'Auteur sur l'ancien Commerce sont assés curieuses. C'est, selon lui, le défaut du Commerce qui obligea les Celtes, les Vandales, les Huns, les Goths, & tant d'autres peuples à sortir de leur pays. » Ces peuples, dit-il, troquoient leur superflu, non » contre de l'argent, mais l'on dit de cette maniere : deux poules, » pour une oye ; deux oyes, pour un porc ; trois agneaux pour un » mouton ; trois veaux pour une vache : Le troc des grains avoit » encore sa valeur, ensorte qu'on sçavoit combien d'avoine on » donnoit pour de l'orge ; combien d'orge pour du segle, & com- » bien de segle pour du froment, suivant qu'on en avoit besoin ; » & hors les vivres il ne se faisoit point de commerce. « On trouve ici un petit abrégé d'Histoire du Commerce depuis l'an 960. Les Flamans paroissent s'y être appliqués sérieusement les premiers ; les Villes Anséatiques s'en emparérent ensuite ; & enfin Amsterdam l'attira presque tout entier. » Pour être persuadé des » avantages d'Amsterdam pour le Commerce, dit M. Wit, on » n'a qu'à considerer dans combien peu de temps on peut aller & » venir avec un peu de bon vent, de Frise, d'Overyssel, de Guel- » dres, des Villes de Noort-Hollande, sans avoir besoin de ma- » rée, de flux, & de reflux ; & avec combien peu de frais, & en » moins de rien l'on voyage dans toutes les Villes de Zuit-Hol- » lande.... Nous surpassons, ajoûte-t'il, presque toutes les Na- » tions, & sommes les maîtres du Commerce de l'Océan, de la » Méditerranée, de la Mer des Indes, & de la Mer Baltique, & » les Hollandois sont presque les uniques pour les transports & » la pêche. « L'Auteur croit que pour conserver ces avantages il faut attirer en Hollande un grand nombre d'Etrangers, & que pour réüssir à cela, il faut y permettre l'exercice de toutes sortes

de Religions, & accorder à tout le monde la liberté de gagner sa vie, sans payer de gros droits de Bourgeoisie. » En persécutant » les Catholiques Romains, observe-t'il, nous n'empêcherions » pas seulement l'entrée des Etrangers, mais nous chasserions les » habitans, les Gentilshommes, les Païsans, & les Rentiers, dont » la plus grande partie est de cette Religion, ce qui seroit très-rude, » très-injuste, & très dommageable, particuliérement pour notre » Nation, qui s'est toûjours vantée de combattre pour la liberté. » Il prouve que les privileges accordés aux Compagnies & aux Corps de Métiers sont très-préjudiciables à l'Etat, & ne servent qu'à enrichir quelques particuliers aux dépens du plus grand nombre. A l'égard des impôts, il déclare qu'il est très nuisible d'en exiger des Commerçans, des Manufactures, des Pêcheurs, & de ceux qui équipent des Vaisseaux. Un sol plus ou moins de gain par rapport à la quantité, peut, selon lui, arrêter tout un Commerce qui est dans l'équibre. „ Je sçai, remarque-t'il, que ces „ petits droits seront comptés pour rien par des personnes qui „ n'entendent pas le Commerce, mais des gens qui y sont versés „ sçavent bien qu'on peut plumer un grand oiseau plume à plume, „ jusqu'à ce qu'il n'en ait plus. " Il se plaint des taxes & des impositions excessives dont la Hollande est chargée, & il s'applique à examiner l'ordre qu'on y devroit observer. Ses réflexions sur une matiere si délicate sont judicieuses, mais elles consistent dans un détail où nous ne pouvons entrer. Il termine cette premiere partie par des observations sur les Loix, par rapport au Commerce.

Dans la seconde partie, qui est divisée en 14. Chapitres, il traite des Colonies, de la Paix, des Alliances, & du Gouvernement libre. Il montre clairement que rien ne seroit plus avantageux à la Hollande que d'établir des Colonies dans les pays éloignés ; & comme il prévoit que ces établissemens ne seroient point du goût des Directeurs des deux Compagnies des Indes, il semble révoquer en doute s'il convient à l'Etat de maintenir ces Compagnies. Il est si persuadé que la Paix est nécessaire à la Hollande pour subsister, qu'il ne veut pas même qu'elle fasse des conquêtes, & qu'il ne craint point d'assurer, *Que toutes les Républiques consistant dans le Commerce, ont été détruites par leurs guerres offensives & par leurs conquêtes.* Il prouve la vérité de cette maxime & par des raisons évidentes, & par des exemples. Il regarde aussi comme fondamentale cette autre maxime, *Que la Paix incertaine vaut mieux que la guerre.* » Quelqu'un pourroit

» me demander, dit-il, sur cela, puisque la Paix est si nécessaire » à la Hollande, si on ne pourroit pas étant en guerre, la continuer, jusqu'à ce qu'on eût forcé l'ennemi à une Paix solide; » surquoi j'ai à répondre que le monde est si fort sujet au changement, particulierement en Europe, & que le Commerce cause » toujours tant de disputes avec toutes sortes de Nations, qu'une » paix certaine est une chimere pour la Hollande ; & ceux qui » les en flattent font comme les Sirenes, qui tâchent par leur » doux chant de faire faire naufrage aux pauvres Hollandois. » Il ajoûte que le meilleur pour les Hollandois est de se bien fortifier, & de ne se mêler après cela de personne. S'ils le croyent, ils n'éteindront jamais le feu qui ne les brûle point, & ne s'engageront jamais sans nécessité dans les quérelles des Souverains, de peur d'attraper la récompense de ceux qui séparent des gens qui se battent, c'est-à-dire, l'inimitié des deux partis. Il instruit ses compatriotes par l'exemple du chat. Le chat n'attaque point, il ne se défend même que quand il ne sçauroit plus fuïr, mais alors il se défend bien, & jusqu'à la derniere extrêmité. » Si » malgré notre prudence & notre bonne conduite pour éviter les » quérelles, on vient à nous insulter sans raison, il nous sera glo» rieux de nous défendre vigoureusement, comme un chat resser» ré, en défendant une juste cause, employant toutes les forces » que nous aurons mises en réserve; & faire ressentir que la Hollande est un chat à n'être pas attaqué sans mitaines. « M. de Wit ne juge pas des alliances comme de la paix, il ne conseille pas trop à ses compatriotes de s'allier avec les autres Puissances, parce qu'on ne s'allie qu'à de certaines conditions, & qu'ordinairement les conditions sont onereuses. Il examine dans les articles séparés le bien & le mal que la Hollande peut attendre de la France, de l'Espagne, & de l'Angleterre, parce que c'est sur cela que la Hollande doit se régler lorsqu'il s'agit de se joindre à ces Couronnes, ou de s'en séparer. Il croit la Hollande invincible sous un Gouvernement libre, & sans Stathouder ni Capitaine Général, & il montre que la République ne s'est affoiblie que par la trop grande autorité de ces Chefs. Il s'applique sur tout à découvrir les désordres que causeroit le jeune Prince d'Orange (Guillaume III.) s'il parvenoit aux dignités de ses Ancêtres. Il fait voir ensuite fort au long, que sous une Régence libre la Hollande n'auroit jamais rien à craindre ni de soi-même, ni les Etrangers. Il ose même assurer que chaque grosse Ville pourroit se maintenir contre le plus puissant Potentat.

tat. Une de ses principales raisons est : » Que les plus habiles » Ingénieurs & les plus grands Politiques tiennent pour une régle » certaine que toutes les grosses Villes qui peuvent soutenir un » siége pendant toute une saison, doivent être comptées pour im- » prénables, parce qu'une telle Ville, quand même elle se ren- » droit à la fin, ne payeroit jamais à beaucoup près les frais » qu'elle auroit coûté à prendre ; outre que de pareils siéges de- » mandent de grosses Armées & de grosses finances, qui se trou- » vent rarement en bon état chez les Monarques ; l'entretien de » leur Cour, les Financiers, & ceux qui en dépendent, en em- » portant la plus grande partie. «

La troisiéme partie ne contient que VII. Chapitres. On trouve dans le premier beaucoup de réflexions politiques sur le Gouvernement Monarchique & sur le Gouvernement Républiquain. Il definit la Monarchie d'une maniere parfaite conforme aux dispositions où il étoit à l'égard des Stathouders. » Par un Régne » Monarchique, dit-il, je n'entens pas seulement un Etat dans » lequel une seule personne a tout le droit & le pouvoir de faire » ou défaire les Loix, selon son bon plaisir, & de se faire obéir » en tout : mais j'entens encore un Etat où une seule personne, » même sans aucun droit, est en pouvoir de faire obéir à tous » ses ordres, ou de diriger les ordres & les Loix d'une plus haute » Régence, ou d'en empêcher l'exécution, suivant son bon plaisir. « Des exemples tirés de l'Antiquité touchant les deux espéces de Gouvernemens, & de nouvelles observations sur les Stathouders, & sur les avantages attachés à la liberté, sont le sujet des autres Chapitres. L'Auteur avertit dans sa conclusion, que ces Mémoires furent mis au jour contre son intention en 1662, sous le titre de, *l'intérêt de la Hollande*, & que comme ils étoient très-imparfaits, il s'est donné la peine de les revoir en 1667.

XXXV. JOURNAL DES SCAVANS,

DU LUNDI 2. SEPTEMBRE M. DCCIX.

THE ACCOMPLISHMENT OF PROPHECIES : BEING eight Sermons preach'd, &c. C'est-à-dire : *L'accomplissement des Prophéties de l'Ecriture : en huit Sermons prêchés l'an 1707. dans l'Eglise Cathédrale de S. Paul, pour satisfaire à la fondation faite par M. Robert Boyle. On a ajoûté un Appendice ; avec une*

Dissertation dans laquelle on tâche de prouver que Jesus Christ *est monté au Ciel le soir du jour qu'il a ressuscité. Par Guillaume Whiston Professeur de Mathématiques, dans l'Université de Cambridge.* A Cambridge, &c. 1708. in-4°. pag. 300. sans y comprendre la Table.

VOici les Sermons d'un Mathématicien : ce sont des Dissertations écrites avec beaucoup de méthode ; & que l'Auteur, dans une Table faite exprès, a partagées en huit parties, qu'il appelle Sermons. Il les a récités dans l'Eglise de S. Paul, pour remplir un établissement fait par M. Boyle, qui en mourant a laissé un fonds de quarante livres sterlings de rente, pour la rétribution du Ministre qui prêcheroit huit sermons contre les Athées, les Deïstes, les Payens, les Juifs, & les Mahométans. M. Whiston dédie ses sermons à l'Archevêque de Cantorbery, & à M. Ashurt, qui sont chargés d'entretenir la fondation de ce sçavant Homme, qui a voulu même après sa mort combattre l'erreur.

Le dessein de M. Whiston est de marquer le tems où chaque Prophétie à été faite, & celui de leur accomplissement. Car il n'entreprend de parler que des Prophéties qui ont été déja accomplies; & le fruit qu'il prétend tirer de son ouvrage, est de prouver. 1. La certitude de l'esprit prophétique, depuis le commencement du monde. 2. L'autorité toute divine des livres sacrés, où l'on voit prédits plusieurs événemens arrivés depuis, & qui n'ont pû être prévûs par aucune lumiere naturelle. 3. La vérité de la Religion Chrétienne, qui se trouve confirmée par un si grand nombre de Prophéties qui ont eu leur accomplissement dans la personne de Jesus-Christ. 4. Il prétend aussi parlà établir la foi des Prophéties, qui ne sont pas encore accomplies ; & dans lesquelles nous ne voyons à présent ni le véritable sens, ni les voyes que Dieu prendra pour les accomplir.

Avant que d'entrer dans le détail des Prophéties, l'Auteur expose des observations qui doivent servir d'introduction aux choses qu'il dira dans la suite. Il en use ainsi, pour n'être pas obligé a interrompre le fil de son discours, & à se jetter dans des digressions trop longues. Ces observations font le sujet de trois sermons, & sont comprises en dix-sept articles, dont les huit premiers, qu'il a, dit-il, prouvés ailleurs, (sçavoir dans sa Chronologie de l'Ecriture, & dans ce qu'il a écrit sur l'Apocalypse)

sont ici simplement comme ce que les Géometres appellent *Postulata*, Demandes. Les autres 9. sont soûtenuës de preuves, & traitées avec assez d'étenduë. La plus importante est la dixiéme, où l'Auteur combat l'opinion des Interprêtes, qui croyent que les Prophéties où J. C. est désigné, ont été d'abord accomplies dans quelques personnes qui dans l'Ancien Testament étoient les types de J. C. avant que d'être accomplies dans la personne même de J. C. Il soûtient que ce double regard renverse l'ordre naturel du discours : que comme une histoire qui par le même recit d'un événement passé raconteroit deux événemens passez, ne pourroit être qu'une histoire très-défectueuse ; de même ce seroit un grand défaut dans une Prophétie, si elle n'étoit pas simple, & si dans le recit d'un événement à venir, elle rapportoit deux événemens à venir. Que cette maniere d'expliquer les Prophéties, ouvre la porte à toutes les rêveries des Interprêtes, qu'elle détruit l'avantage que l'on peut tirer des Prophéties, surtout pour la conversion des Juifs. Qu'aussi ni J. C. ni les Apôtres ne l'ont jamais employée, & que dans la primitive Eglise, les Peres n'en on fait aucun usage. Tel est le sujet du premier sermon.

Dans le second M. Whiston enseigne que le Messie & le Royaume du Messie sont le principal but des Prophéties de l'Ancien Testament ; que quelques-unes regardent le premier avénement du Messie, & que plusieurs regardent son second avénement : que les Prophéties rapportées par les Evangélistes appartiennent uniquement à J. C. Et il s'attache principalement à prouver cet article, qui est l'application de la maxime générale qu'il a avancée dans le premier sermon.

Le troisiéme sermon est sur le style des Prophêtes. Sur quoi l'Auteur remarque que les Prophêtes employent souvent le prétérit pour le futur. Que le style des Prophéties convient souvent au tems où elles doivent être accomplies ; comme si le Prophête se transportoit lui-même dans ce tems éloigné, & qu'il vît comme présentes les choses qu'il prédit. M. Whiston traite du désordre & de l'interruption qu'on trouve dans le style des Prophêtes, & il croit qu'une partie de ce désordre vient de la différence qu'il imagine entre les exemplaires de la Bible que nous avons aujourd'hui, & ceux que les Juifs avoient entre les mains avant leurs malheurs, & avant la profanation du Temple de Jerusalem par Antiochus. Il aime mieux, dit-il, adorer la divine Providence qui nous a conservés en leur entier ces livres divins ;

que de s'étonner si dans un si long cours d'années & de malheurs les exemplaires en quelques endroits ont reçû de l'altération. Les Critiques jugeront de ce sentiment. Il soutient aussi que souvent les Prophêtes eux-mêmes n'entendoient pas le sens de leurs Prophéties. Il vient ensuite à l'explication de chaque Prophétie en particulier, & termine ce sermon par la premiere de toutes: Que le Messie devoit n'aître d'une Vierge, pour la destruction de l'Empire du Démon.

Les quatre sermons suivans & l'Appendice contiennent l'explication de vingt-trois Prophéties. La quatorziéme, & qui fait partie du sixiéme sermon, est la fameuse Prophétie de Jacob, rapportée dans le XLIX. Chapitre de la Genese, verset 10. *Non auferetur*, &c. L'Auteur s'étend sur l'explication de ce verset; & après en avoir examiné tous les mots, il le paraphrase de cette sorte. » Quelques afflictions que Dieu prépare à la Tribu de Juda pour la punir de ses péchés, ce sera néanmoins dans cette Tribu qu'il mettra & qu'il perpétuëra la souveraine puissance; soit que cette puissance réside dans la personne des Rois, ou dans quelque autre forme de gouvernement. L'autorité ne lui sera point ôtée entierement, comme aux autres Tribus. Elle se gouvernera par ses Loix propres: elle aura ses propres Magistrats, ses Docteurs, & ses Prédicateurs, & les aura toujours depuis le premier établissement de l'Etat, jusqu'à ce que le Messie vienne lui-même, jusqu'à ce qu'il se charge de la Royauté, & qu'il se montre Roi, en attirant sous sa domination une partie considérable du monde payen. Et ce sera pour lors que la Tribu du Juda demeurera sans sceptre, & sans nulle forme de gouvernement, &c. « Car par ces mots, *donec veniat qui mittendus est*, M. Whiston n'entend pas précisément la venuë du Messie, mais il entend le regne du Messie la soumission que les hommes auront pour le Messie: & il explique ainsi ce passage: *Jusqu'à ce que les hommes obéissent au Messie.* Il tient, dit-il, de M. Mede cette explication, qu'il a adoptée comme très-juste & très-convenable, tant aux termes de la Prophétie, qu'à la maniere dont elle a été accomplie: car il croit avec M. Mede, que notre Seigneur a eu en vûë l'accomplissement de cette Prophétie dans le Chapitre 24. de S. Matthieu, verset, 14. en disant que l'Evangile du Royaume seroit publié dans tout le monde ... & qu'alors ce seroit la fin: c'est-à-dire, selon cette explication, que ce seroit non pas la fin du monde, mais la fin du gouvernement Judaïque, qui arriva lorsque 37. ans après la mort de J. C. l'Evangile ayant déja été

prêché en divers lieux, Jerusalem fut détruite par les Romains.

L'Auteur apporte le même soin pour expliquer les autres Prophéties, soit celles qui regardent J. C. directement, & qui ont eu leur accomplissement en sa personne; soit celles qui ont été faites, & qui ont eu leur accomplissement avant J. C.

Venons à la Dissertation dans laquelle M. Whiston prétend que J. C. le soir du jour qu'il a ressuscité est monté au Ciel. Il se fonde principalement sur le verset 51. du 24. Chapitre de S. Luc, en le joignant avec la narration qui précéde. Il y trouve que le propre jour de la Résurrection notre Seigneur s'étant fait voir aux deux Disciples qui alloient à Emaüs, étoit ensuite retourné à Jerusalem, d'où ayant mené ses Apôtres à Bethanie, il leur donna sa bénédiction, se sépara d'eux, & monta au Ciel. L'Auteur appuye son sentiment du témoignage de Saint Barnabé, qui dans son Epître assûre que les Chrétiens célébrent le huitiéme jour, parce que c'est le jour où J. C. ressuscita & monta au Ciel. Il prétend que l'Ascension de J. C. décrite dans les Actes, est visiblement différente de cette premiere Ascension, & il tâche de le prouver en comparant les circonstances de l'une & de l'autre: c'est-à-dire en comparant la fin de l'Evangile par S. Luc, avec le commencement des Actes. La premiere s'est donc faite à Bethanie, distante de Jérusalem environ de quinze stades, & le même jour de la Résurrection; au lieu que la derniere s'est faite quarante jours après, sur la montagne des Oliviers, qui n'en est éloignée que de cinq stades. Nous ne dirons rien des autres circonstances que tout le monde peut voir dans le nouveau Testament. J. C. donc, selon M. Whiston, pendant les quarante jours qui s'écoulerent depuis sa Résurrection jusqu'à sa derniere Ascension, étoit dans le Ciel, d'où il descendoit pour se montrer à ses Disciples. Le soin que prend S. Luc de décrire les différentes apparitions de J. C. font à l'Auteur une nouvelle preuve de son opinion. Et à ce sujet il traite au long de ce que c'est que le Ciel, le séjour des Bienheureux. Il finit cette Dissertation en expliquant conformément à son systême le verset 17. du Chapitre xx. de saint Jean, où Notre-Seigneur dit à Marie-Magdelaine: » Ne me » touchez point: car je ne suis pas encore monté vers mon Pere: » mais allez à mes freres, & dites-leur ceci: Je monte vers mon » Pere, & votre Pere, vers mon Dieu & votre Dieu. « Et de ce passage que l'Auteur employe pour confirmer son opinion, il conclut que J. C. monta au Ciel immédiatement après sa Résurrection; qu'il en descendit le soir même pour se faire voir

aux Pelerins d'Emaüs, & que de Bethanie où il avoit mené ses Disciples, il remonta au Ciel, d'où pendant l'espace de 40. jours il revint sur la terre pour les confirmer dans la foi, & pour les instruire : après quoi il monta au Ciel de dessus le mont des Oliviers, pour ne plus revenir sur la terre. Ce sentiment est nouveau.

GEORGII ALBERTI HAMBERGERI PHIL. NATUR. & Mathemath. Prof. publ. atque Alumnorum Ducal. Inspectoris in Academia Jenensi, Fasciculus Dissertationum Academicarum Physico-Mathematicarum, antehac seorsim editarum. Jenæ, Typis & sumptibus Gollnerianis. A. C. 1708. C'est-à-dire : *Recuëil de Dissertations Académiques touchant la Physique & les Mathématiques, ci-devant imprimées séparement. Par George-Albert Hamberger, Professeur public de Philosophie naturelle & de Mathématiques, dans l'Université d'Iéne*. &c. A Jéne, de l'Imprimerie & aux dépens de Gollner. 1708. in-4o. p. 516. Planches 8.

L'Auteur se plaint dans sa Préface du peu d'attention que l'on donne à garantir de l'oubli les Dissertations Académiques en général. Il prétend que ces sortes de Piéces méritent d'autant mieux d'être conservées, qu'encore qu'elles semblent particulierement destinées à instruire ou exercer de jeunes gens, souvent elles traitent exprès & à fond certaines matieres qui ne l'ont point été, ou qui ne sont qu'effleurées dans les grands corps d'Ouvrages; outre qu'elles contiennent quelquefois des faits curieux & nouveaux, qu'on ne trouve point ailleurs. Le moyen le plus sûr d'empêcher la perte de ces Dissertations volantes & détachées, c'est de les rassembler, & d'en former de justes volumes, dont les exemplaires en se multipliant, se puissent répandre de tous côtés. C'est un service que M. Hamberger se rend ici à lui-même, espérant sans doute engager le Public à lui tenir compte de cette seconde Edition, par la nouveauté & l'importance des sujets sur quoi roulent les huit Dissertations qui composent ce Recuëil. La premiere est une Démonstration de l'existence de Dieu, fondée sur la structure & la méchanique du Cœur. Il est parlé dans la seconde de l'origine & de l'Auteur de l'Epoque Chrétienne, dans le troisiéme, de l'Arc-en-Ciel, dans la quatriéme, des vices de l'Oeil qui sont du ressort de l'Optique, dans la cinquiéme, des Machines hydrauliques, dans la sixiéme, du Froid, dans la séptiéme, des Baromêtres, & dans la derniere, du Calcul Ecclésiastique par rapport à la

célébration de Pâques. Il les a fait réimprimer, à quelques légers changemens près, telles qu'elles ont paru la premiere fois, & cela pour plusieurs raisons, dont il se contente d'alléguer une seule, qui est le manque de loisir.

I. La premiere Dissertation renferme un détail fort circonstancié, & même accompagné de figures, touchant la structure & le mouvement du Cœur, mais tout ce détail est entierement conforme à ce qu'a écrit sur cela le fameux *Lower*, dont le Livre est entre les mains de tout le monde, & depuis la mort duquel on a fait sur le cœur des découvertes fort considérables, dont apparemment l'Auteur n'a pas été informé. Le but qu'il se propose dans cette Dissertation, est de montrer, que la méchanique du cœur étant une fois bien développée & bien comprise, il est aisé d'en tirer un argument invincible pour prouver l'existence de Dieu, ce qui se réduit à ce raisonnement. Il n'y a qu'un Etre sage & intelligent qui ait pû constuire une machine si merveilleuse, & dont tous les ressorts soient dans une proposition si juste par rapport aux effets qu'ils doivent produire. Or la matiere conduite par le seul hazard n'est point un agent éclairé. L'Ame, quoique doüée d'intelligence, n'a pû s'en servir pour la fabrique d'une organe, dont naturellement elle n'a nulle idée, bien loin d'en pénétrer tout l'artifice. Il n'y a donc que Dieu seul qui puisse en être l'Ouvrier. Au reste, quelque triviales & quelque rebatuës que soient ces sortes de démonstrations, que fournit également la dissection du plus vil insecte; on ne peut que loüer l'Auteur d'avoir proposé à ses Ecoliers un pareil sujet de dispute, & d'avoir témoigné par là qu'il se picque encore plus de Religion, que d'Anatomie ou de Physique.

II. On agite dans la seconde Dissertation, une question de pure Chronologie. Tous les Chrétiens depuis plusieurs siécles, s'accordent à compter leurs années, de la naissance de J. C. laquelle ils regardent comme l'Epoque ou le point fixe, où ils rapportent toutes leurs dates. Cependant rien n'est plus incertain que cette Epoque, par l'ignorance où l'on est touchant l'année précise & le jour de la naissance de N. S. Il y a long tems que cette incertitude régne. Elle a commencé dès les premiers siécles de l'Eglise, & depuis s'est toujours accruë de plus en plus. L'Auteur en allégue différentes causes, sçavoir, la diversité des calculs, qui déterminent les années du regne d'Hérode, & l'année du dénombrement fait par Cyrenius, la varieté des opinions sur le commencement du regne d'Auguste; que les uns placent dès

son premier Consulat ou même dès la mort de César, les autres à la Bataille d'Actium ou à la prise d'Alexandrie, le silence de l'Ecriture sur le jour de la naissance de N. S. les interprétations forcées que l'on a données au passage où il est parlé de son baptême, & que chacun a voulu accommoder à ses préjugés : ajoûtez à cela, que les Fidéles ont commencé assez tard à se servir de cette Epoque. C'est de cet usage que M. Hamberger prétend ici rechercher l'origine & l'Auteur, renvoyant sur le reste de la question à divers Ecrivains qui en ont traité, tels que *Baronius*, *Kepler*, *Deker*, *Scaliger*, *Petau*, *Vossius*, *Langius*, *Strauch*, &c.

Il parcourt d'abord les différens noms employés pour marquer cette Epoque. Une des plus anciennes formules de date est celle-ci, l'*An de l'Incarnation Dominicale*, ou *de l'Incarnation de N. S. Jesus-Christ*, *Anno Incarnationis Dominicæ*, ou *Incarnationis Domini nostri Jesu Christi :* & par-là on désignoit le 25 de Mars. On a dit encore *Anno Nativitatis*, ou *Circoncisionis*, l'*An de la Nativité*, ou *de la Circoncision* ; & *Anno Trabeationis*, terme que M. *Du Cange* explique par *la Passion* ou *le Crucifiement*, en le dérivant de *Trabs*, *poutre*, *piece de bois*, & que notre Auteur, fondé sur deux passages tirés du second tome des Capitulaires recueillis par M. *Baluze* aime mieux dériver de *Trabea*, *robbe de pourpre*, *manteau Royal*, & l'entendre de l'Incarnation, dans laquelle J. C. s'est revêtu de l'humanité, comme d'un *manteau Royal*, pour se manifester au monde. Les Chrétiens n'ont pas moins varié sur le commencement de leur année, que sur le nom qu'ils donnoient à leur Epoque. Les Romains l'ont toujours commencée avec le mois de Janvier, ou pour mieux dire à Noël, suivis en cela par tous les peuples d'Italie, à l'exception des Pisans, des Florentins, & des Milanois, qui la commencent à la Conception de N. S. les Anglois & les Allemans ont suivi à cet égard le calcul de l'Eglise Romaine. Les François en ont usé diversement sous les trois races de leurs Rois, mettant le premier jour de l'année tantôt au premier de Janvier, tantôt au premier de Mars. Aujourd'hui c'est un usage reçu presque généralement parmi les Chrétiens, de commencer l'année au premier jour de Janvier.

M. Hamberger recherche ensuite dans quel siécle s'est établie la coutume de compter les années par J. C. & à qui nous sommes redevables de cet établissement. Il est certain (dit-il) que quoiqu'on trouve des traces de cette coûtume dans quelques Auteurs des

des premiers siécles, elle n'est cependant devenuë publique que vers le VI. Ce fut alors que *Denys* surnommé *le Petit*, Scythe de nation, & Abbé à Rome, indigné de voir que l'Ere des Chrétiens fût celle de Diocletien leur plus grand persécuteur, travailla l'an 525. à continuer le Cycle Pascal qui expiroit alors, & en rejettant du Calendrier le nom de Prophane de cet Empereur, accommoda son nouveau calcul à l'année de l'Incarnation de J. C. Il est vrai que Denys le Petit n'eût pas d'abord beaucoup de sectateurs, & que ce ne fut qu'environ 200. ans après, qu'on adopta sa maniere de compter, puisque le vénérable Béde est, à ce qu'on croit, le premier qui s'en soit servi. L'Auteur nous apprend en quel tems elle a été reçüë dans les Livres historiques, dans les Conciles, dans les Lettres des Prélats, dans les Actes des particuliers, dans les Diplomes des Papes, dans ceux des Empereurs, des Rois de France, des Rois d'Angleterre, & des Rois d'Espagne.

De-là il passe à un examen plus épineux. Il s'agit de sçavoir si notre Epoque vulgaire, par laquelle nous comptons l'année courante la 1709e. depuis J. C. est véritablement l'Ere Dionysienne, comme la plûpart se le persuadent. M. Hamberger montre, après *Képler*, *Petau*, & d'autres Chronologues, que ces deux Epoques sont différentes ; la vulgaire commençant le premier jour de Janvier, l'an 4714. de la Période Julienne, ou la 46e. année Julienne qui porte II. de nombre d'or ; & l'Ere de Denys le Petit commençant le 6 Avril, l'an 4713. de la Période Julienne, qui porte I. de nombre d'or, c'est-à-dire, près de neuf mois avant l'Ere vulgaire. L'erreur où l'on a été si longtems sur ce point, venoit du préjugé qui supposoit le Cycle Lunaire Dionysien parfaitement conforme au Cycle Lunaire Alexandrin que nous employons ; ce qui se trouve faux. Ainsi le calcul de Denys s'éloigne du nôtre en deux manieres ; 1°. En ce qu'il commence à la 45e. année Julienne, & le nôtre à la 46e. 2°. En ce qu'il se régle sur l'Incarnation, & le nôtre sur la Naissance de J. C. L'Auteur produit les preuves de ce qu'il avance, & répond aux objections. *Riccioli* a tâché de prouver la même vérité, mais en suivant une autre route, dont on fait ici la critique. Il semble résulter de tout cela, que Béde étant le premier qui ait mis en vogue l'Ere Dionysienne, qu'il place mal-à-propos à la 46e. année Julienne, il peut passer pour le véritable Auteur de notre Epoque vulgaire. C'est pourtant de quoi M. Hamberger ne convient pas ; observant encore quelques différences

entre l'Epoque de Béde & la nôtre. Nous passons légerement par-dessus ces discussions chronologiques, qui ne paroissent guéres susceptibles d'extrait.

III. La Dissertation sur l'Iris ou l'Arc-en-Ciel est divisée en quatre Chapitres. On expose dans le premier les principaux Phénoménes de ce Météore, qui sont au nombre de trente-trois. On établit dans le second, suivant la méthode des Géométres, les principes destinés à expliquer les Phénoménes spécifiés dans le Chapitre précédent. Dans le troisiéme on s'applique à rendre raison de tous ces Phénoménes, conformément aux principes que l'on vient d'établir. Enfin l'Auteur dans le dernier Chapitre, décide une question sur laquelle les Interprêtes de l'Ecriture sont partagés, & qui a, pour ainsi dire, fait naître la Dissertation dont nous rendons compte. On est en peine de sçavoir si l'Arc-en-Ciel paroissoit avant le Déluge, ou si ce Météore n'a paru qu'après & en vertu d'un miracle particulier. M. Hamberger n'a pas de peine à prendre son parti là-dessus. Il est persuadé que cet effet est purement naturel, & que la même cause qui le produit aujourd'hui, le produisoit avant le Déluge, puisque rien n'empêchoit alors que les rayons du Soleil diversement rompus & réflechis par les gouttes de pluye ou de rosée suspenduës en l'air, ne fussent reçûs dans l'œil du spectateur sous l'angle nécessaire pour voir ce Météore. Il croit donc que Dieu, dans la Genese, propose à Noë l'Arc-en-Ciel, non comme un effet miraculeux capable de le rassurer contre la crainte d'un second Déluge; mais seulement comme un signe éclatant, & d'autant plus propre à renouveller le souvenir de la promesse qu'il venoit de faire à ce Patriarche, que l'Arc-en-Ciel est presque toujours accompagné de la pluye, fleau dont Dieu s'étoit servi pour punir le genre humain. L'Auteur ajoûte qu'on ne doit pas trouver étrange que Dieu en pareille occasion ait mis un tel sceau à sa promesse, puisque dans le premier Livre des Paralipomenes (XV. 15.) il propose à David pour signe de la victoire que ce Prince devoit remporter, l'agitation des feüilles & le murmure du vent qui ébranle le sommet des meuriers; effet, comme l'on voit, des plus ordinaires, & qui étoit arrivé une infinité de fois, indépendamment de la promesse que Dieu venoit de faire à David. Du reste, dans tout ce que M. Hamberger nous étale ici touchant l'explication des Phénoménes de l'Iris, il n'avance rien de son chef, & qu'il n'ait emprunté de plus célébres Auteurs, qui ont traité avant lui cette matiere, & qui l'ont en quelque façon épui-

fée ; tels que *Descartes*, *Grimaldi*, *Fabri*, *Ekard*, *Senguerdius*, &c. C'est ce qui nous dispense de nous étendre davantage sur cette Dissertation, dont le sujet est suffisamment connu.

IV. On examine dans la Dissertation suivante les vices de l'œil, qui sont du ressort de l'Optique. On commence par en faire le dénombrement. Il y en a certains avec lesquels nous naissons : Il y en a d'autres qui suivent la naissance : mais en général cette derniere classe comprend tous les vices de la premiere. On range dans l'une & dans l'autre les aveugles, ceux qui voyent trouble, les louches, ceux qui ont la vûe longue nommés *Presbytes*, ceux qui l'ont courte appellés *Myopes*, ceux qui voyent inégalement des deux yeux ; ceux qui distinguent plus difficilement les objets dans un lieu fort éclairé, que dans un lieu obscur, & au contraire. Tous ces défauts de la vûe sont durables. Il y en a quelques autres qui ne sont que passagers ; par exemple, de voir les objets doubles lorsqu'on est yvre ou en colere ; d'être éblouïi lorsqu'on passe d'un lieu sombre dans un autre fort éclairé ; de ne voir goute en passant d'un lieu éclairé dans un lieu obscur ; de voir successivement les couleurs de l'Iris, après avoir regardé le Soleil, ou quelque autre objet fort brillant, &c.

Après ce détail, l'Auteur explique ce qui concerne la vision, d'une maniere conforme aux nouvelles découvertes, & aux loix de l'Optique ; d'où il tire de quoi assigner les véritables causes des vices de l'œil dont il vient de parler. Il propose ensuite les moyens de remedier à ceux d'entre ces vices qui peuvent être corrigés. Ces moyens sont les Telescopes & les Microscopes pour les personnes qui par la foiblesse de leur vûe ne peuvent distinguer les objets ou extraordinairement éloignés, ou d'une extrême petitesse, défaut commun à presque tous les hommes; les lieux sombres, les verres plans colorés, une carte percée d'un trou, pour ceux dont la pupille est trop dilatée ; les lieux éclairés, & les miroirs plans ou concaves qui réfléchissent la lumiere de la chandelle sur les objets, pour ceux qui ont la pupille trop resserrée ; les lunettes concaves pour les *Myopes* ; les lunettes convexes pour les *Presbytes* ; &c. M. Hamberger avertit des précautions qu'on doit apporter dans la fabrique & dans le choix de ces différentes lunettes. Les verres en doivent être transparens, sans aucune tache ni couleur étrangere ; exactement polis ; parfaitement sphériques, & proportionnés à la disposition des yeux ausquels on veut les appliquer. Enfin l'Auteur termine cette Dissertation en prescrivant un régime pour la conservation

de la vûe. Ce régime n'est nullement médicinal. Il consiste seulement en certains ménagemens par rapport à la distance plus ou moins grande des objets, à la lumiere trop foible ou trop éclatante; à l'usage des conserves, au choix des lunettes les mieux taillées & les plus convenables, &c.

Nous donnerons la suite de cet Extrait dans le prochain Journal.

GEOGRAPHIA POLITICO-MORALIS, AUCTORE P. Daniele Bartoli Societ. Jesu. Italico Idiomate conscripta, post Latine reddita, & Indice rerum memorabilium, tabulisque quibusdam æneis in Lectorum gratiam adornata. Prostat nunc Ulmæ, in Bibliopolio Waleriano. 1708. C'est-à-dire: *Géographie Politique-Morale, du Pere Daniel Bartoli de la Compagnie de Jesus. Composée premierement en Italien, & puis traduite en Latin.* A Ulme. 1708. vol. in-12. pag. 653.

LE dessein du Pere Bartoli dans cet Ouvrage est de faire servir la Géographie au réglement des mœurs, & à la conduite de la vie. Dans ce dessein il nous propose divers exemples pour modeles. Le premier est sur les Isles Fortunées, qui sont, dit-il, une image de la Cour, & dont le nom trompeur a du rapport avec ce qui flatte les espérances des Courtisans. A ce seul nom d'Isles Fortunées on s'imagineroit un pays où tous les biens abondent, & dont tous les habitans doivent être heureux; & cependant quand on y est arrivé, on trouve que le nom qu'elles portent ne leur convient nullement; & qu'elles mériteroient même plûtôt qu'on les appellât les Isles infortunées; aussi l'une tire-t-elle son nom de l'Enfer, l'autre, des loups, & toutes sont appellées Canaries, du mot Latin qui signifie chien. L'Auteur prend ici occasion de faire une peinture de la Cour, & de tous les maux qui s'y trouvent; c'est un pays qui ne promet que bonheur, & où l'on ne trouve qu'une véritable misere; un pays où l'on passe sa vie dans une servitude continuelle, où vous avez autant d'ennemis que de personnes qui vous environnent, où il faut être toujours en garde contre les embuches qu'on vous dresse; où il faut se faire une étude de déguiser tous ses sentimens; où le oüi & le non n'ont plus de signification propre; où il n'y a que mépris à essuyer, & qu'injures à souffrir; où l'on n'est occupé que du soin de se supplanter les uns les autres, & où l'on se repaît d'esperances si vaines, qu'on peut appeller la Cour, la

demeure des vents, *Domus ventorum.* Le Pere Bartoli ajoute un grand nombre d'autres réflexions semblables, qu'il appuye de plusieurs citations sçavantes tirées des meilleurs Auteurs de l'Antiquité.

Le second exemple est le mont Etna. L'Auteur y trouve de quoi faire bien des réflexions sur la punition des méchans. Cette montagne, disent les Poëtes, a été mise sur le corps du Géant Encelade, après qu'il eût été frappé de la foudre. Ce Géant, quelque fort qu'il soit, ne sçauroit se délivrer du fardeau qui l'accable. Voilà l'image de la véritable punition des méchans, qui est l'infamie. Quand ils sont puissans, ils se garantissent des peines portées par les Loix; mais l'infamie est le seul supplice qu'ils ne peuvent éviter. C'est là la montagne sous laquelle ils demeurent écrasés, sans pouvoir jamais se relever; & par conséquent la peine de l'infamie étant la seule qu'on ne puisse éviter, on la doit regarder comme le seul frein qui puisse retenir les méchans, n'y ayant rien que l'homme ait plus à cœur que son honneur & sa réputation, puisque la vie même lui est moins chere.

L'Auteur rapporte jusqu'à trente exemples d'applications morales de cette nature. Voici les titres de quelques-unes. L'Isle d'Itaque, *ce que c'est que la force du génie & du naturel.*

Le Royaume de la Chine, *l'aveuglement de ceux qui ne se connoissent pas.*

Le Cap *Non*, *Que la vraye réponse qu'on doit faire à ceux qui demandent des choses injustes, c'est de leur dire non.*

Le mont Atlas, *Qu'il faut avoir de grands talens pour les grandes affaires.*

Les Cataractes du Nil, *Que le propre des babillards est d'étourdir ceux à qui ils parlent, ou de les faire fuir.*

L'Isle de Ceilan, *ce que c'est que le mérite qui consiste dans l'écorce.*

Les Courans de la mer, *la conduite de la plûpart des hommes, qui suivent à l'aveugle les impressions qu'on leur donne.*

L'Isle de Thulé, *les maux de la solitude, & les avantages de la conversation.*

Le Cap de bonne Esperance, *que quand on prévoit le mal, on est à demi vainqueur, & que quand on ne le prévoit pas, on est à demi vaincu.*

Nous passons les autres exemples, dont le dernier est la Terre Sainte, sur quoi l'Auteur dit, que *chacun doit faire de sa maison une terre sainte.*

Cet Ouvrage a été composé d'abord en Italien par le Pere Bartoli, & imprimé à Rome en 1664. in-12. puis donné au Public en Latin pour la premiere fois en 1673. par Achilles Riedel, in-8. à Constance. Le Pere Bartoli a fait plusieurs autres Ouvrages en Italien, sçavoir :

La Vie de S. Ignace, en cinq Livres. Imprimée à Rome en 1650. in-fol. réimprimée en 1659. puis traduite en Latin par le Pere Louis Jannin de la Compagnie de Jesus, en 1665.

La premiere Partie de l'Asie, où il parle au long de la vie de Saint François Xavier. Imprimée à Rome en 1653. in-folio, & traduite depuis en Latin par le même Pere Jannin, en deux volumes in-quarto à Lyon, en 1666. *La seconde Partie de l'Asie, touchant le Japon*, en deux tomes in-folio, à Rome en 1660. *La troisiéme Partie de l'Asie, de la Chine, de la Cochinchine, & de Tunchin.* A Rome, en 1663. in folio, mise en Latin par le même Traducteur, en 1670. in-quarto, à Lyon.

La premiere Partie de l'Europe. De l'Italie. A Rome, en 1673. in-fol.

L'Homme de Lettres. Imprimé à Rome en 1645. in-8. & réimprimé jusqu'à huit fois en divers endroits, puis donné en François par le Pere Thomas de Blanc en 1651. à Pont-à-Mousson, & traduit aussi en Anglois & en Allemand.

La Vie du Pere Vincent Carafe Général de la Compagnie de Jesus. A Rome, en 1651. in-4°. traduite en François par le même Thomas de Blanc, en 1653.

La Pauvreté contente. A Rome, en 1650. in-8°. traduite en François, en Anglois, & en Allemand par divers Auteurs.

Les Conseils de l'Eternité. A Bologne, en 1653. in-8°.

La recréation du Sage. A Rome, en 1659. in-8°.

L'Histoire de la Mission du Mogol. A Rome, en 1662. in-8°.

La Géographie transportée à la Morale. *Della Geographia trasportata al Morale.* A Rome, en 1664. in-12. traduite en Latin par Achilles Riedel en 1673. in-8°. à Constance.

L'homme au moment de la mort. A Rome, en 1667. in-8°.

De la derniere & de l'heureuse fin de l'homme. A Rome, en 1670.

Des Regles de la Langue Italienne, ou du bon & du mauvais usage de cette Langue. A Rome en 1655. in-12. réimprimé à Rome jusqu'à trois fois, & la derniere fois en 1668. in 12.

De l'Ortographe de la Langue Latine, en 1670. in-12.

De la vie & des miracles du Bienheureux Stanislas de Kostka A Rome, en 1670. in-8°.

De l'excellence de Jesus-Christ en lui-même, & de la nôtre en Jesus-Christ. A Rome, en 1675. in-4°.

Des deux Eternités de l'homme, l'une en Dieu, & l'autre avec Dieu. A Rome, en 1675. in-12.

ORIGINE DES POSTES CHEZ LES ANCIENS ET *chez les Modernes. Par Monsieur le Quien de la Neufville, de l'Académie Royale des Inscriptions & Médailles.* A Paris, chez Pierre Giffart, ruë S. Jacques, à l'Image Sainte Therese. 1708. in-12. pag. 448. sans l'Avertissement & la Table.

CEt Ouvrage est divisé en deux Livres. On voit dans le premier les différens expédiens que les Perses & les Romains ont imaginez pour être promptement informés de ce qui se passoit sur les frontieres de leur Empire, & tout ce que ces peuples ont statué touchant les Postes & touchant les Couriers.

Les réparations qu'Auguste fit faire aux grands chemins de l'Empire ayant quelque relation à l'établissement des Postes, selon l'Auteur, il les a rapportées ici, & il y a ajoûté quelques-unes des inscriptions qui ont été mises sur les monumens publics élevés pour en perpetuer la mémoire. Il décrit les différens lieux que les Romains ont fait bâtir sur les routes publiques pour l'usage des Postes, & il distingue les différens noms qu'on donnoit à ces lieux. Il explique en détail les termes d'*Angarie, de Parangarie, de Diplomes, & de Lettres d'Evection.* Il prétend que les Lettres d'Evection ont beaucoup de rapport aux passeports que les Couriers d'aujourd'hui sont obligés de prendre chez le Surintendant général des Postes, afin qu'ils puissent avoir des chevaux.

M. de la Neufville n'a pas oublié de dire que les Empereurs Romains accordoient eux-mêmes des Lettres d'Evection aux Couriers de distinction. Il rapporte une formule de ces Lettres, qu'il a trouvée dans les Commentaires de M. Jerôme Bignon sur Marculphe; & à ce sujet il fait une remarque sur la conformité de ces expeditions anciennes avec l'établissement des Etapes.

L'Auteur joint à cela les fonctions des Officiers des Postes chez les Anciens, & il tâche de faire voir que les charges établies parmi nous ont du rapport avec celles que les Romains avoient érigées à ce sujet.

M. de la Neufville passe des Romains aux autres Peuples, & il fait un récit historique de l'établissement des Postes en Allemagne, en Russie, en Tartarie, &c.

La seconde Partie contient l'établissement des Postes chez les Modernes. Charlemagne établit trois Postes en 807. dit l'Auteur, mais l'usage en fut interrompu jusqu'à Louis XI. qui les rétablit par un Edit du 19. Juin 1464. M. de la Neufville rapporte les vûës politiques que ce Prince avoit eu en établissant les Postes, & il avertit en même tems qu'on ne doit point ajouter foi à la médaille de bronze qu'on dit avoir été frappée sous le regne de ce Prince.

Le reste de cette seconde Partie est une suite historique & chronologique des Edits, Arrêts, Declarations, & Reglemens qui ont été rendus au sujet des Postes, soit pour créer de nouvelles Charges, soit pour en supprimer d'anciennes. Toutes ces piéces sont ici rapportées tout au long, & dans leur ordre chronologique. L'Auteur a ramassé tout ce qui s'est publié à ce sujet par ordre des Rois de France, depuis l'Edit de Louis XI. 1464. jusqu'à l'Ordonnance de Louis XIV. du 28. Juillet 1708. L'Auteur y a seulement ajouté les motifs & les vûës que les Princes ont eu en publiant ces différentes piéces ; & il se propose de montrer que leur principale intention a été de perfectionner la police des Postes.

XXXVI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 9. SEPTEMBRE M. DCCIX.

GEORGII ALBERTI HAMBERGERI PHIL. NATUR. & Mathemath. Prof. publ. atque Alumnorum Ducal. Inspectoris in Academia Jenensi, Fasciculus Dissertationum Academicarum Physico-Mathematicarum, antehac seorsim editarum. Jenæ, Typis & sumptibus Gollnerianis. A. C. 1708. C'est-à-dire: *Recüeil de Dissertations Académiques touchant la Physique & les Mathématiques ; ci-devant imprimées separément. Par George Albert Hamberger, Professeur public de Philosophie naturelle & de Mathématiques, &c. dans l'Université d'Iéne.* A Jene, de l'Imprimerie & aux dépens de Gollner. 1708. in-4o. pag. 516. Planches 8.

NOus avons rendu compte des quatre premieres Dissertations de ce Recüeil, dans le Journal précédent. Nous allons donner l'Extrait des quatre dernieres, où il est traité, 1o.

Des

Des Machines hydrauliques, 2o. *Du Froid*, 3o. *Des Barométres*, 4o. *Du Calcul Ecclésiastique*, *par rapport à la célébration de Pâques.*

V. La Dissertation sur les Hydrauliques est partagée en trois Chapitres. On expose dans le premier les principes hydrauliques, c'est-à-dire, les principes de l'Art qui dirige la conduite & l'élévation des eaux. On établit dans le second Chapitre, les fondemens sur quoi ces principes doivent être appuyés; & dans le troisiéme, on tire des fondemens qu'on vient d'établir, de quoi expliquer les Phénoménes hydrauliques spécifiés dans le premier Chapitre.

Tout ce que l'hydraulique offre à nos yeux de plus surprenant & de plus varié, dépend de trois ou quatre principes, dont la simplicité semble d'abord n'avoir nulle proportion avec les effets merveilleux qui en résultent. Le premier de ces principes n'est autre que la pésanteur & la fluidité qui sont naturelles à l'eau, & qui font que lorsqu'elle se trouve renfermée dans des canaux, elle s'éleve toujours à une hauteur, qui égale celle du lieu d'où elle tombe. De ce principe dépend la fabrique des Aqueducs, des Fontaines, & des Jets d'eau, lesquels se diversifient en une infinité de façons. L'Auteur, pour échantillon de ce que l'Art peut produire de plus singulier en ce dernier genre, nous décrit une Clepsidre ou Horloge d'eau, qui doit toute sa perfection à M. *Weigel.* Nous en donnerions ici la description, si elle pouvoit être comprise sans le secours des figures qu'on peut voir dans l'Auteur.

Le second principe hydraulique est la force du piston ou de tout autre poids capable de comprimer l'eau, & de l'élever à une hauteur considérable. C'est en cela que consiste toute la méchanique des Pompes destinées à éteindre les incendies, & que les Hollandois ont beaucoup perfectionnées, en y joignant de longs tuyaux de cuir ou d'autre matiere flexible, par le moyen desquels on peut non-seulement conduire l'eau dans tous les lieux où le péril est le plus pressant, mais encore la faire venir d'un endroit éloigné. C'est en vertu de ce principe qu'en nous promenant dans certaines allées ou dans certaines grottes, & pressant du pied divers pistons cachez sous le sable, nous nous trouvons arrosés de plusieurs jets d'eau, qui partent de différens côtés. A ce propos M. Hamberger nous développe tout l'artifice d'une chaise de jardin, sur laquelle on ne peut s'asseoir, sans être aussi-tôt comme inondé de divers jets d'eau, qui jaillissent du dossier de cette chaise. Il observe que l'hydraulique s'est ser-

vie très-utilement de la pesanteur du Mercure, dans la construction de quantité de machines inventées pour le divertissement. Telle est une coupe faite de maniere, que quelque peu qu'on la penche pour boire le vin dont elle est remplie, un petit oiseau perché sur le bord de cette coupe, jette de l'eau par son bec au visage de celui qui boit. C'est encore à la force de la compression, qu'on doit rapporter, selon l'Auteur, la meilleure partie de l'art des Buveurs d'eau, ou de ces hommes qui ayant avallé plusieurs verres d'eau, la rendent par la bouche, & la font paroître sous la forme de différentes liqueurs. Il est difficile d'imaginer l'expédient qu'ils employent, pour communiquer à l'eau qu'ils vomissent, la couleur & l'odeur que souhaitent les Spectateurs. De tous ceux qui ont hazardé sur cela leurs conjectures, *Harstorffer* (dit-on) semble avoir rencontré le plus juste. Il suppose que le Buveur d'eau jette subtilement dans sa bouche, & à différentes reprises, plusieurs petites éponges imbibées de diverses essences; que pressant ensuite ces éponges entre ses dents, il en exprime la liqueur qu'elles contiennent; & que cette liqueur suffit pour colorer & parfumer l'eau qui s'en charge en passant. Le Buveur d'eau appellé *Jean Royer*, dont parlent *Kircher* & *Schot*, poussoit encore le prestige beaucoup plus loin. Outre quatorze sortes de liqueurs diversement colorées, il jettoit par la bouche du vin qui prenoit feu, du pétrole qui brûloit sans méche, des laituës, & des fleurs de toute espéce, qui conservoient toute leur beauté & toute leur fraîcheur; sans compter qu'il formoit avec ses lévres une espéce de jet d'eau, qu'il faisoit durer l'espace de deux *Miserere*.

Le troisiéme principe hydraulique, & le plus fécond de tous, est l'attraction & la crainte du vuide; ou pour parler plus juste, la pésanteur de l'air & sa force élastique; car l'Auteur ne prétend pas distinguer ces deux choses, quoiqu'il en fasse deux sections différentes. La fécondité de ce principe se découvre dans les Siphons, les Pompes aspirantes, & diverses fontaines artificielles. M. Hamberger produit quantité d'exemples qui mettent le principe dans tout son jour. Tels sont, 1°. Un petit jet-d'eau renfermé dans une phiole de verre, & décrit par le P. *Kirker*; 2°. Une Coupe dans laquelle un serpent vomit de l'eau, laquelle est buë en même temps par un oiseau qui y plonge le bec; 3°. Un verre qui étant plein de quelque liqueur, la laisse échapper lorsqu'on se met en devoir de la boire, & qui n'en étant qu'à demi rempli, la retient sans peine; 4°. Des Clepsydres ou des fontai-

nes intermittentes; 5°. Un Buveur d'eau artificiel, qui rejette par la bouche différentes liqueurs; 6°. Une espéce de Siphon pour tirer le vin du tonneau, sans descendre à la cave; 7°. Une machine pour elever l'eau jusqu'au sommet d'une haute montagne; 8°. La statue de la mere des Dieux révérée chez les Egyptiens, & qui lorsqu'on allumoit les cierges pour lui faire quelque sacrifice, jettoit du lait par toutes les mammelles, &c.

Nous ne nous arrêterons point sur ce que dit l'Auteur touchant quelques Theorêmes de Phisique, lesquels servent de fondement aux principes hydrauliques dont il vient de parler non plus que sur l'usage qu'il fait de ces Théorêmes pour l'explication des effets produits par les machines dont il a donné la description. Ce détail nous méneroit trop loin, & seroit d'ailleurs peu interessant; c'est pourquoi il vaut mieux passer aux autres dissertations.

VI. M. Hamberger commence sa Dissertation sur le froid par cette réflexion; que l'on peut appliquer à la plûpart des matiéres Physiques, & entr'autres, au sujet qu'il entreprend de traiter ici, un proverbe qui n'est que trop vrai par rapport à la société civile: sçavoir, *Que la trop grande familiarité engendre le mépris*. Rien n'est plus commun dans nos Climats, continue-t'il, que le froid, la neige, & la glace. Cependant peu de personnes se mettent en peine d'en examiner tous les effets, & d'en pénétrer les véritables causes. Le celebre *Boyle* n'a pas été indifférent sur cet article, ainsi qu'il l'a fait assez connoitre par divers Essais. Ce n'est pourtant pas dans cette source qu'a puisé notre Auteur. Il assure que le Traité de *Boyle* n'étoit point encore venu jusqu'à lui quand il a composé cette dissertation; & qu'il a eu soin de verifier lui-même la plûpart des expériences dont il l'a remplie. Elle est divisée en deux sections; dont la premiére contient l'histoire du froid; & la seconde, l'explication Physique des Phénoménes exposés dans la premiére.

Nous ne prétendons pas spécifier ici tous ces Phénoménes, qui sont au nombre de 148. Nous indiquerons seulement quelques-uns des plus remarquables. Tels sont, 1°. La violence du froid, qui ne se fait jamais mieux sentir que pendant l'hyver, c'est-à-dire, lorsque le Soleil est le moins éloigné de nous; & qui d'ordinaire s'accroît considérablement dans le mois de Janvier, lorsque nous commençons à avoir le Soleil plus vertical; 2°. L'inégalité du froid qui s'observe en differens pays situés sous le même degré de latitude, & souvent dans la même contrée, selon

qu'elle se trouve diversement exposée à certains vents ; 3°. L'augmentation du froid procurée à l'eau par le mélange de diverses substances, qui ne sont point froides au toucher.

Tels sont encore les effets que produit le froid sur les corps fluides, & dont le principal est la congelation. On parcourt d'abord les circonstances qui accompagnent la congélation des vapeurs d'où l'on passe à l'examen de celle qui arrive aux liqueurs mêmes. L'Auteur ne sçauroit se persuader, sur la foi d'*Olaüs Magnus*, que la glace du Nord soit si dure, qu'elle puisse soûtenir un homme qui se promene dessus, lorsqu'elle n'a que deux doigts d'épaisseur, & qu'elle porte un cavalier tout armé, lorsqu'elle est est épaisse de trois doigts. Il allegue plusieurs expériences, qui montrent combien l'eau & les autres liqueurs se dilatent en se glaçant. Cette dilatation augmente le volume de l'eau d'un dixiéme. Il parle ensuite de la congélation artificielle, qui s'accomplit en plongeant le vaisseau où la liqueur est contenuë dans un mélange de neige ou de glace pilée, & de quelque sorte de sel, comme le sel marin, le sel de tartre, le sel armoniac, celui de cendres gravelées, &c. Le sel armoniac est celui de tous qui agit le plus efficacement en cette rencontre. L'eau forte, l'esprit de vin, l'esprit de froment rectifié, servent aussi pour ces congélations. Mais le nitre, l'alun, le vitriol, le sucre vulgaire, celui de Saturne, le sublimé corrosif, & le vinaigre, quoique vantés par quelques Auteurs pour un semblable effet, n'ont point réüssi dans les épreuves qu'en a faites M. Hamberger. Il a découvert par une expérience particuliére, que cette congélation se peut faire au travers des pores d'un autre corps, comme elle se fait au travers des pores du verre. Il a placé dans le mélange de glace & de sel armoniac, un vaisseau de verre plein d'esprit de vin, dans lequel il a plongé un autre vaisseau de verre plein d'eau de fontaine ; & il a eu le plaisir de voir que l'eau s'est glacée fort vîte, sans qu'il soit arrivé à l'esprit de vin le moindre changement. Cette derniére liqueur n'est pas la seule qui soit incapable de congelation. Elle a cela de commun avec le Mercure, l'esprit de nitre, celui de vitriol, l'eau forte, l'esprit de froment rectifié, l'esprit volatile de sel armoniac, celui de corne de cerf, celui de sang, les huiles éthérées, &c. L'eau de la mer se glace, mais ce n'est que jusqu'à une certaine distance du rivage, conservant au-delà toute sa fluidité. Cette distance, dans les Zones glaciales n'est que d'environ 40. milles.

Une autre proprieté du froid, c'est de résoudre quelques liqueurs mixtes en leurs principes. Ainsi l'eau marine glacée, de-

vient presqu'insipide, s'il en faut croire *Thomas Bartholin* & *Olaf Borrich*; jusques-là (dit-on) qu'à Amsterdam on employe pour faire la bierre cette glace fonduë au lieu d'eau-douce. *Paracelse* séparoit du vin le phlegme & l'esprit, par le moyen de la congélation. C'est à quoi revient la maniére de tirer sans feu l'esprit de vin, en couvrant de neige le chapiteau de l'Alembic, ainsi qu'il est rapporté dans le *Journal des Sçavans* de 1684. (*Juin p.* 236.) Les crystalisations chymiques se font, comme on sçait, en exposant dans un lieu frais les liqueurs empreintes de sels.

Le froid n'agit pas moins sur les corps solides que sur les fluides. Il rend les métaux plus durs & plus cassants. Il prolonge la vie des hommes, & celle de quelques animaux, tels que les hirondelles, qu'on retire par pelotons du fond des étangs glacés, & qui semblent revivre, lorsqu'on les approche du feu insensiblement. Il garantit les corps de corruption, ensorte qu'il est le plus sûr préservatif contre la pourriture & la gangréne dont sont menacés non-seulement les fruits qui ont été gelés, mais encore les parties du corps humain, qui ont souffert pareil accident. Dans les pays du Nord, il change la couleur de quelques espéces d'animaux, tels que les liévres, les renards, les écureüils, &c. qui au plus fort de l'hiver deviennent blancs, ou en tout, ou en partie. Enfin la derniere propriété du froid, dont on fasse ici mention est celle de diminuer le volume de tous les corps, tant solides que fluides, à l'exception de la glace.

M. Hamberger, après avoir fait un dénombrement exact de tous les Phénoménes du froid, essaye d'en rendre raison conformément à l'hypothése qu'il établit dans cette vûë. Nous nous contenterons de donner une idée générale de cette hypothése, sans nous engager à suivre l'Auteur dans les conséquences qu'il en tire, pour l'éclaircissement des Phénoménes qu'il veut expliquer. Il prétend donc, 1°. Que l'essence du froid consiste dans la seule privation de la chaleur; 2°. Que les causes de cette privation ne laissent pas d'être quelque chose de positif, par exemple, la neige, la glace, le nitre, &c. 3°. Que ces causes refroidissent les corps, en agissant sur les particules qui produisent la chaleur. 4°. Qu'elles agissent sur ces particules, soit en les dissipant, soit en leur faisant perdre leur mouvement, soit en les écartant les unes des autres, & diminuant par-là leur activité; soit en s'oposant à leur retour, &c. 5°. Qu'on ne doit point attribuer à ces causes aucun froid actif ou aucune vertu *frigorifique*, différente de leur masse, de leur poids, de leur flexibilité, de leur mouvement, &c. 6°. Qu'ainsi nous ne sentons du froid, que lorsque les particules *ca-*

lorifiques ont moins d'agitation dans le corps que nous touchons que dans le nôtre. 7°. Qu'il n'est pas nécessaire de supposer qu'un corps froid communique sa froideur à un autre corps, par une émission de particules *frigorifiques*, puisque ces particules devroient augmenter le volume & le poids du corps qui les recevroit, ce qui pourtant n'arrive point.

VII. La septiéme dissertation, ainsi que les deux précédentes, est en partie historique & en partie physique. C'est-à-dire que l'Auteur a rassemblé dans les trois Chapitres qui la composent, 1°. Tout ce qui est venu à sa connoissance touchant l'invention du Baromêtre par *Torricelli*, & les divers changemens qui sont arrivés à cette machine, à mesure que plusieurs Sçavans, tels que *Pascal*, *Guerike*, *Hock*, *Ramazzini*, *Morland*, *Roberval*, *Hugens*, *Boyle*, &c. se sont efforcés de la perfectionner ; 2°. Les principaux Phénoménes du Barométre qui sont au nombre de vingt-un, & que M. Hamberger a eu soin de recüeillir fidélement de tous les Auteurs qui ont traité ce même sujet ; 3°. Des explications physiques & méchaniques de tous les Phénoménes exposés dans le Chapitre précédent. Cette dissertation, comme l'on voit, roule sur une matiére si connuë aujourd'hui, & tellement approfondie, qu'il seroit superflu de nous y arrêter plus long-temps.

VIII. Le but de l'Auteur, dans sa derniére dissertation, est de montrer combien le Calcul Ecclesiastique a varié jusqu'ici, par rapport à la célébration de Pâques ; & de proposer quelques moyens pour rendre ce calcul uniforme. Il fait d'abord l'histoire des contestations arrivées entre les Chrétiens Orientaux & les Occidentaux dès les premiers siécles de l'Eglise, au sujet du jour destiné à la célébration de Pâques ; ceux-ci célébrant cette Fête le Dimanche qui suivoit immédiatement la pleine lune de Mars ; & ceux-là, le 14e. du même mois, ou le propre jour de la pleine lune, comme faisoient les Juifs ; & chaque parti se fondant sur l'autorité de quelque Apôtre. Le Concile de Nicée décida la question en faveur des Occidentaux. Mais quoique l'autorité de Constantin eût fait recevoir cette décision dans toute la Chrétienté, & que pour en faciliter l'exécution, & établir sur cela l'uniformité, il eût ordonné qu'on s'en tiendroit au calcul dressé chaque année par les Astronomes d'Egypte les plus habiles qui fussent alors dans l'Empire, & envoyé à toutes les Eglises par le Patriarche d'Alexandrie ; cela n'empêcha pas dans la suite que la diversité des Cycles adoptés par différentes Eglises pour fixer le temps de cette célébration, ne renouvellât souvent les disputes

ſur ce point. On n'oublia pas de faire diverſes tentatives pour réünir les eſprits, en réformant de temps en temps les Calendriers, & imaginant de nouveaux Cycles par leſquels on eſpéroit prévenir les inconvéniens des Cycles plus anciens.

Le Cycle de *Denys le petit*, & celui des Epactes dreſſé par l'ordre de *Grégoire XIII.* ſont de toutes ces réformations celles qui ont été le plus univerſellement reçûës. Elles ne ſont pas néanmoins exemptes de défauts; & l'Auteur ſe perſuade que le plus ſûr moyen d'y remédier, & de rendre une bonne fois le Calcul Paſcal uniforme, ſeroit, ou de marquer un jour fixe pour la fête de Pâques, comme on a fait pour toutes les Fêtes indépendantes de celle là; ou bien d'en regler la célébration ſur des Ephémérides calculées tous les ans par les Aſtronomes, conformément à la déciſion du Concile de Nicée, qui ordonne de célébrer Pâques le Dimanche d'aprés la pleine lune de Mars. M. Hamberger agite ſur cela deux queſtions; la premiére, ſi en ſuivant ce dernier expedient, il n'arriveroit jamais que la Pâque des Chrétiens concourut avec la Pâque des Juifs, ce que le Concile défend; la ſeconde, s'il eſt poſſible que tous les peuples de la terre célébrent la fête de Pâques en un même jour, ainſi que le preſcrit ce même Concile. L'Auteur répond, qu'infailliblement on éviteroit la concurrence avec la Pâque Judaïque, c'eſt-à-dire, avec le 14. de la lune de Mars; mais qu'il eſt impoſſible que tous les peuples s'accordent à célébrer cette Fête le même jour, à cauſe de la rondeur de la terre, & de la différence des Méridiens, ce qu'il met ſous les yeux du Lecteur par le moyen d'une Mappe-Monde. La crainte d'être trop long ne nous permet pas d'entrer ſur tout cela dans une plus grande diſcuſſion.

MEDITATIONES IN PAULI EPISTOLAM AD Coloſſenſes, per quas ſeductores contra quos epiſtola directa detegere, & emphaſim verborum ex ſcopo Apoſtoli breviter & clarè demonſtrare conatus eſt Clemens Streſo Eccleſiaſtes Amſtelodamenſis. C'eſt-à-dire: *Commentaire ſur l'Epître de S. Paul aux Coloſſiens, où M. Streſo Prédicateur d'Amſterdam tâche de découvrir & la force des paroles de l'Apôtre, & les Seducteurs qu'il a en vûë.* A Amſterdam, chez la Veuve Boom. 1708. in-12. pag. 460.

L'Auteur après avoir long-tems médité ſur cette Epître, a crû qu'on ne l'entendroit jamais parfaitement, qu'on ne connût les ennemis que S. Paul y attaque. Cet Apôtre n'y paroît pas

en colere, comme dans l'Epître aux Galates, & cela vient de ce que la seduction avoit jusqu'alors moins efficacement opéré chez les Colossiens que chez les Galates. Les Seducteurs contre lesquels les Colossiens devoient se précautionner, sont désignés par certains caracteres; mais il n'en est pas plus aisé de les distinguer, suivant la méthode de M. Streso, qui ne veut les trouver ni parmi les Gnostiques, ni parmi les autres Heretiques dont l'Histoire de l'Eglise des premiers siécles fait mention. Quelques-uns des caracteres marqués par l'Apôtre conviennent aux Platoniciens; & d'ailleurs S. Paul parle tout ouvertement contre la Philosophie: mais d'un côté la Philosophie en général ne mérite aucun blâme, selon M. Streso, & d'un autre côté il est question de découvrir une Secte qui ait soûtenu les erreurs que l'Apôtre condamne, & qui ait pû esperer de les introduire dans la Religion de J. C. L'Auteur a cherché cette Secte, & il croit que ses recherches n'ont pas été vaines. Il prétend que les Esséens Cabalistes sont les adversaires à qui S. Paul en veut, & il tire de Joseph, de Philon, & de quelques autres Rabbins anciens, des passages qui font de la doctrine des Esséens Cabalistes un portrait assez semblable à celui qu'en fait S. Paul. C'est précisément ce qu'il y a de moins commun dans ce commentaire. Voici un échantillon de ce que l'Auteur dit sur quelques versets qui lui donnent lieu de faire valoir son Systême.

Chap. 2. ℣. 8. *Prenez garde que personne ne vous surprenne par la Philosophie, & par des raisonnemens vains & trompeurs, selon les traditions des hommes, selon les principes d'une science mondaine, & non selon Jesus-Christ.* ℣. 9. *Car toute la plénitude de la Divinité habite en lui corporellement.* ℣. 10. *Et c'est en lui que vous êtes remplis, lui qui est le Chef de toutes Principautés & de toutes Puissances.*

Dans le premier de ces versets il s'agit d'une Philosophie, mais d'une Philosophie accompagnée de traditions, c'est-à-dire, selon l'Auteur, d'une Philosophie Juive. Les Juifs s'appliquoient à la Philosophie de Platon; cela paroît assez par les exemples de Philon, & de Tryphon, contre lequel a écrit S. Justin: & ils joignoient aux dogmes de cette Philosophie diverses traditions, qu'ils disoient avoir reçuës de leurs Peres. On sçait que les Cabalistes se flattoient d'avoir reçû d'Adam, ou du moins de Moyse une science qui les élevoit aux connoissances les plus sublimes, & qui les mettoit en état de faire les plus grands prodiges, par la combinaison des differens noms de Dieu: & Philon dit

dit des Efféens, qu'ils feüilletoient les Saints Livres, & s'appliquoient à en pénétrer les allegories par les régles de la Philosophie, qu'ils avoient apprise de leurs ancêtres; persuadés que des expressions simples y couvroient les plus grands secrets de la Nature. Ils ont, ajoûte Philon, plusieurs Ouvrages composés sur ces Allegories par les Auteurs de leur Secte, & ils se proposent ces Ouvrages pour modéles.

Les *raisonnemens* des Philosophes Cabbalistes étoient *vains & trompeurs*, puisqu'ils n'étoient fondés ni sur la lumiére naturelle, ni sur une révélation certaine, & que leur prétenduë inspiration particuliere n'étoit qu'une chymére. Ils enseignoient qu'il sortoit de la lumiére suprême une infinité d'émanations, à chacune desquelles ils attribuoient une portion de la Divinité. Ce dogme fait conjecturer à l'Auteur, que des Cabalistes qui se disoient Chrétiens, vouloient persuader aux Colossiens que le Verbe étant une de ces émanations, il n'avoit aussi qu'une portion de la Divinité; & c'est pour cela, selon M. Streso, que S. Paul assure que *toute la plénitude de la Divinité* habite en Jesus-Christ, & que Jesus-Christ est au-dessus de *toutes Principautés & de toutes Puissances*. A l'occasion des Cabbalistes l'Auteur raconte unfait assés curieux, que lui fournit Langius, qui l'avoit appris de Sturmius Professeur d'Aldorf. Le fait regarde Spinosa. Le pere de Spinosa étoit Juif, & il avoit un Manuscrit qui lui étoit infiniment cher, parce que ce Manuscrit contenoit beaucoup de secrets magiques & Cabbalistiques,entre autres celui de ressusciter les morts. Quand le Juif eut cessé de vivre, Spinosa son fils, qui desiroit depuis long tems de se voir maître d'un si rare Manuscrit, se mit à l'étudier. Il entreprit ensuite de ressusciter un mort, & fit tout ce qui étoit prescrit pour cela. Sa peine fut inutilement employée, le mort ne ressuscita point. Indigné de ce mauvais succès, Spinosa conçut un grand mépris pour le Judaïsme, il l'abandonna, & déclara en même tems la guerre à toutes les autres Religions.

M. Streso n'a pas observé une grande méthode dans ce Commentaire. Il propose simplement ses pensées à mesure qu'elles se presentent, à peu près comme il feroit dans une explication familiere. Il dédie son Livre à Jacques Streso son frere aîné, & son Collégue.

PROPYLÆUM SAPIENTIS ET FELICIS PRINCIPIS, necessaria quædam de arte regendi, maxime de Aulicorum prudentia axiomata pandens. Lipsiæ, apud Jacobum Fritschium. 1708. C'est-à-dire: *La Cour d'un Prince sage & heureux, où l'on apprend une partie de ce qui est nécessaire à l'art de régner, & particulierement en quoi consiste la prudence des Courtisans.* A Lipsic, chez Jacques Fritsch. 1708. in-12. pag. 152.

CE qui rend un régne doux & glorieux, c'est la sagesse & le bonheur du Prince. Sa sagesse, dit l'Auteur de cet Ouvrage, consiste à se croire né uniquement pour le bien des Peuples; & son bonheur, à n'avoir auprès de lui que des personnes qui l'entretiennent dans cette pensée. C'est à ces deux avantages que se rapporte tout le plan du Livre.

La politique de certains Auteurs est d'annoncer de la nouveauté dans ce qu'ils mettent au jour. Celui-ci au contraire déclare que la matiére qu'il traite est une matiére rebatuë, qui a épuisé les reflexions de plusieurs grands Hommes. Et afin que personne n'en doute, il prend soin de marquer dans sa Préface les noms de ceux qui ont écrit sur ce sujet, & les titres qu'ils ont donnés à leurs Ouvrages. Tout son but est de renfermer dans de courtes maximes ce qui a été expliqué par d'autres avec étenduë. Le style sententieux régne jusques dans les titres. Chaque titre est une Sentence, & cette premiére Sentence qui est à la tête, & qui fait le titre du Chapitre, en a plusieurs autres à sa suite qui lui servent d'explication & de preuve.

Deux choses essentielles sont d'abord recommandées à ceux qui ont le Gouvernement des Etats. L'une de n'avoir en vûë que le bien public, sans jamais regarder ce qui seroit de leur intérêt particulier; l'autre, d'étendre leurs soins également à tout le Corps de l'Etat, & de n'en pas négliger une partie en veillant à l'autre. Celui qui gouverne la République est proprement un Tuteur qui doit faire l'avantage de son pupile, & non pas le sien, & qui sans songer à s'élever ni à s'enrichir, ne doit travailler qu'au bien de ceux qui sont sous son autorité. L'Auteur represente ensuite les maux que traîne après soi l'ambition de remplir trop tôt les grandes places qui donnent part au Gouvernement. Il n'y faut arriver, dit-il, que peu à peu, & par degrés. C'est une témérité pernicieuse de prendre tout d'un coup l'administration des affaires, sans avoir auparavant essayé ses forces

pour en soûtenir le poids. On se charge par-là du malheur des événemens, & on s'attire la haine & le mépris du Public. Ceux qui contestent entre eux à qui gouvernera la Republique, sont comme des Nautoniers, qui au lieu de se défendre de concert contre la tempête, se battroient à qui tiendroit le timon.

On ne se contente pas dans cet Ouvrage de montrer aux Ministres leurs devoirs, on apprend aussi au Prince à ne choisir pour Ministres que de bons sujets ; & pour cela on lui conseille de voir tout par ses propres yeux ; de juger par lui-même du mérite de ceux qui l'approchent, de démêler dans la foule leurs divers talens, & d'y proportionner les emplois. On ajoûte qu'avec ces précautions, il n'est pas impossible que les choses ne tournent encore mal ; mais que du moins il faut commencer par se munir de tous les secours de la prudence humaine, pour être en état de supporter avec grandeur d'ame les disgraces qui viennent purement du sort. On remarque à cette occasion que toute puissance vient de Dieu, & que l'élévation ou l'abbaissement des Etats dépendent de sa Providence.

La bonne éducation qu'on donne aux Princes contribuë beaucoup à leur mérite, & prépare de loin le bonheur des peuples qu'ils doivent un jour gouverner. L'Auteur recommande surtout l'étude de l'Histoire, comme la voye la plus aisée & la plus sure pour leur inspirer de bons principes. Tout ce qui a l'air de précepte peut les révolter ; mais l'exemple de leurs Predecesseurs les touche, & quand ils voyent par où les uns se sont rendus glorieux, & les autres méprisables, il est difficile qu'ils ne se sentent pas portés à imiter les bonnes actions, & à éviter les mauvaises. On combat ici la maxime qui donne aux Princes leur volonté pour toute régle. On fait voir qu'il faut que cette volonté soit conduite par la raison, en sorte que c'est proprement la raison seule qui commande en eux, & que leur volonté, quand elle n'y est pas conforme, doit apprendre à obéïr & à ceder. On fait remarquer que quelque puissant que soit un Prince par l'éclat de sa maison, & par l'étenduë de ses Etats, il n'a rien fait pour sa gloire, s'il ne joint les qualités personnelles aux avantages de la naissance. On cite pour preuve la réponse d'Alphonse Roi d'Arragon, qui s'entendant loüer sur ce qu'il étoit fils de Roi, neveu de Roi, & frere de Roi, dit au flateur : *Je compte pour rien ce que vous estimés tant en moi ; c'est la grandeur de mes ancêtres, & non la mienne. La vraye noblesse n'est point un bien de succession, c'est le fruit & la récompense de la vertu.*

Une des maximes qu'on recommande le plus pour la perfection du Gouvernement, c'est de ne pas négliger les petits maux, de peur que devenus de jour à autre plus grands par cette négligence, ils n'altérent enfin le corps de l'Etat, & ne soient plus forts que tous les remédes. Il est dangereux de s'accoûtumer aux irrégularités & aux fautes: on parvient à ne les plus sentir, & cette insensibilité cause la ruine des Etats. Pour prévenir ce malheur, l'Auteur tâche d'inspirer aux Princes l'amour de l'ordre, & leur en represente la nécessité, soit dans la conduite des Armées, soit dans l'administration des Finances, soit dans l'exercice de la Justice. L'ordre, dit-il, est l'ame de l'Univers; & ce qu'il est au monde en général, il l'est à toutes les parties du monde en particulier.

On ne sçait pas pourquoi l'Auteur a mis un Chapitre des Athées à la fin d'un Livre qui ne paroît fait que pour les Princes. Peut-être a-t-il crû que ceux qui voyoient tout le monde au-dessous d'eux, avoient plus besoin que les autres d'être persuadés qu'il y a un Dieu au-dessus. Il rapporte la source de l'Athéïsme à la corruption du cœur plutôt qu'à la prétenduë force de l'esprit; & sans s'engager dans toutes les raisons qu'on oppose d'ordinaire aux incrédules, il leur dit seulement d'ouvrir les yeux sur ce qu'il y a d'admirable dans la Nature, & de se demander bien serieusement à eux-mêmes, si tout cela peut passer pour le pur effet du hazard? Nous ne pourrions guéres étendre davantage cet Extrait sans le rendre presque aussi long que le Livre qui y donne lieu.

CANONES DIRECTIVI CONFRATERNITATIS Sacerdotum bonæ voluntatis, sub invocatione Domini nostri Jesu-Christi in Cruce morientis, eorumdemque expositiones annis præcedentibus successive confraternitati in strenam datæ, nunc vero ad aliorum etiam Sacerdotum ampliorem usum & spiritualem fructum in unum Libellum conjunctæ, à R. P. Joanne Dirckinck S. J. C'est-à-dire: *Les Canons de la Confrairie des Prêtres de bonne volonté, sous l'Invocation de N. S. J. C. mourant sur la Croix, avec les explications que le P. Dirckinck en a données de tems en tems, ramassées dans un seul volume.* A Cologne, chez Serv. Noethen. 1709. in-12. pag. 454.

EN 984. plusieurs Prêtres de Rome formérent une Confrairie, dans laquelle plusieurs Prélats se firent inscrire; & c'est sur

ce modéle que s'est établie celle des Prêtres de Westphalie, qui fut confirmée par une Bulle du Pape Innocent XI. donnée en 1687. par un Mandement de M. l'Archevêque de Cologne en 1688. & par un autre de M. l'Evêque de Paderborn la même année. Le P. Dirckinck paroît s'être consacré tout entier au service de cette Confrairie, & à l'avancement spirituel des Confreres. En 1690. il fit imprimer un Livre intitulé, *Horologium Sacerdotale*, dans lequel il s'étoit proposé d'apprendre aux Confreres la maniére de se bien préparer à dire la Messe. En 1695. il publia des régles de conduite pour arriver à la perfection, avec un ordre pour passer saintement la journée, en faveur des niéces, des sœurs, ou des servantes des Confreres. En 1702 il mit au jour un autre Ouvrage intitulé, *Manuale Pastorum*, ou Instructions pour les Confreres qui sont chargés de la conduite des ames. Lorsqu'il meurt quelque Confrere de distinction, le P. Dirckinck prend soin de composer une petite piéce Latine en leur honneur, dans laquelle il rapporte les principales circonstances de leur vie, & les vertus qu'ils ont pratiquées. C'est ainsi qu'il en a usé à la mort de M. Jean Hen. Stodtbrock, Archiprêtre de Lingen mort en 1697. à celle de M. Jean de Alpen, Grand Archidiacre de l'Eglise de Cologne, mort en 1698. & à celle de M. Herman Wernier, Evêque de Paderborn, mort en 1704. Outre ces Ouvrages, il a commenté tous les Statuts de sa Confrairie; & tous les ans, au mois de Janvier, il distribuoit à tous les Confreres un petit Imprimé qui contenoit la paraphrase d'un de ces Statuts. Aujourd'hui il a ramassé toutes ces explications dans un même volume, pour la commodité des nouveaux Confreres, qui n'étoient pas encore enrôlés dans la Confrairie, lorsqu'il a commencé à distribuer ces petites Paraphrases; & ce sont ces explications qui composent ce volume.

Le P. Dirckinck rapporte d'abord les Statuts de la Confrairie, ils sont au nombre de quatorze. Le premier ordonne que nul ne sera reçû dans la Confrairie, à moins qu'il n'ait une attestation de vie & mœurs. Le second porte que tous les Confreres diront une Messe par mois pour les Confreres vivans, & une Messe par semaine pour les Confreres défunts. Le troisiéme que celui qui sera choisi pour être Directeur de la Confrairie sera continué pendant toute sa vie. Le quatriéme, que chaque Confrere donnera tous les ans au Directeur des marques de persévérance. Le cinquiéme, que les Confreres se confesseront souvent, & qu'ils

diront la Messe tous les jours. Le sixiéme, qu'ils ne s'enyvreront point, & qu'ils éviteront de se trouver à des festins. Le septiéme qu'ils s'appliqueront à l'étude, & sur-tout à la Lecture des Livres spirituels. Le huitiéme, que les Curés s'appliqueront à connoître tout ce qui est nécessaire non-seulement à leur propre sanctification, mais même à la sanctification des autres. Le neuviéme, que les Confreres porteront l'habit Ecclésiastique le plus simple & le plus modeste. Le dixiéme, qu'ils feront faire quelques lectures pendant leurs repas. Le onziéme, qu'ils s'appliqueront à faire un bon usage du temps. Le douziéme, qu'ils donneront tous les jours quelque temps à la méditation. Le treiziéme, qu'ils feront une retraite tous les ans. Le quatorziéme, que chaque Confrere ait un bon ami qui l'avertisse des fautes qu'il pourra commettre, afin qu'il s'en corrige plus facilement.

Il est bon de remarquer ici, que les Confreres ne sont point obligés de se conformer à ces régles sous peine de péché, chacun les observe selon sa dévotion; & c'est pour engager les Confreres à les mettre en pratique, que le P. Dirckinck y a joint des explications qui roulent la plûpart sur leur utilité.

METHODE POUR BIEN PRONONCER UN *discours, & pour le bien animer; Ouvrage très-utile à tous ceux qui parlent en public, & particuliérement aux Prédicateurs & aux Avocats. Par René Barry Historiographe du Roi.* A Leyde, chez Theodore Haak Libraire dans le Klokstecg. 1708. in-12. pag. 111.

TOut le monde sçait qu'il faut avoir un grand nombre de qualités différentes pour être bon Orateur; mais tout le monde ne sçait pas en quoi consistent précisément ces qualités, ni la maniere de les acquérir, & c'est ce que l'Auteur se propose d'enseigner dans ce petit Ouvrage. M. Barri prétend que *tous les fameux Prédicateurs n'emportent le dessus sur les autres, que parce qu'ils sçavent bien prononcer un discours, & parce qu'ils sçavent bien pousser un mouvement;* & selon cette maxime il divise sa Méthode en deux parties. Dans la premiere il traite des accens ou des differens tons qu'il faut que l'Orateur prenne dans les differentes parties du discours, dans les endroits figurés. Il dit, par exemple, que l'Orateur doit prononcer l'exorde d'un ton médiocre; la division, d'une voix claire & distincte; il veut qu'on prenne un ton de voix foible, traînant & plaintif dans la tristesse, &c.

La seconde partie est employée à régler le geste. M. Barry rapporte d'abord vingt différens sujets de mouvement, chacun desquels il prétend que l'Orateur doit changer de geste. » L'interrogation injurieuse, dit-il, veut que l'on mette la main sur » un des côtés, parce que cette interrogation demande une posture fiere. *Exemple.* Qui vous a dit, Libertin, que J. C. étoit » un fantôme, & que l'Evangile étoit une fable ? La confusion, » ou le pêle mêle veut que le bras droit un peu courbé en dedans » pousse le bras gauche, & que le bras gauche un peu courbé en » dedans, pousse le bras droit, parce que cette action exprime » le mêlange des choses. « Il se trouvera peut-être des Lecteurs qui ne connoîtront pas l'utilité de cette Méthode : Car comment, diront-ils, peut-on donner des exemples de differens tons de voix, sans notes ou sans figures ? Mais heureusement pour ceux que cette difficulté pourroit arrêter, l'Auteur avertit dans sa Préface, qu'il est tout prêt à lever les difficultés que les Lecteurs pourront rencontrer dans son Livre, & qu'il enseigne de vive voix la déclamation.

XXXVII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 16. Septembre M. DCCIX.

HISTOIRE DE LA LIGUE FAITE A CAMBRAY

entre Jules II. Pape, Maximilien I. Empereur, Louis XII Roi de France, Ferdinand V. Roi d'Arragon, & tous les Princes d'Italie, contre la République de Venise. A Paris, chez Florentin Delaulne, rue S. Jacques à l'Empereur. 1709. 2. vol. in-12. I. vol. pag. 454. II. vol. pag. 563.

CEt Ouvrage est partagé en cinq Livres, qui mettent sous les yeux tout ce qui est arrivé de mémorable en Italie, depuis l'an 1508. jusqu'à l'an 516. inclusivement. L'Auteur expose d'abord l'Etat florissant de la République de Venise en 1508. Candie lui appartenoit, Chypre étoit de son domaine, les cinq meilleurs Ports du Royaume de Naples sur le Golphe Adriatique, étoient occupés par ses garnisons, aussi-bien que les Places maritimes de la Romagne. Elle possédoit non-seulement tout ce qu'elle tient aujourd'hui dans l'Etat de Milan, mais aussi toute la partie de cet Etat, située à la gauche de l'Adda, & le Cremonois. Ses Flottes étoient nombreuses & bien armées, son commerce s'étendoit depuis les Ports d'Angleterre, jusqu'à ceux de la Mer

noire & de l'Egypte ; ses revenus immenses la mettoient en état de donner à ses troupes une solde plus haute que celle des autres Princes, & de la payer beaucoup plus régulierement. C'est ce qui attiroit au service de S. Marc, les Chefs des Bandes (Condottieri) les plus accrédités. La Cavalerie legere des Venitiens, composée d'Albanois & d'autres Peuples de la Grece, étoit d'autant plus vantée, qu'elle faisoit la guerre d'une maniere nouvelle, & que leurs Ennemis ne pouvoient opposer à cette Cavalerie aucunes troupes de même nature. Enfin l'artillerie la mieux servie, & les meilleures compagnies d'hommes d'armes qui fussent en Italie, se trouvoient sous les Etendarts de S. Marc. L'opulence de l'Etat & celle des particuliers, le nombre des sujets éminens qui remplissoient le Sénat, & la fidélité des peuples, achévent le portrait de la République la plus heureuse & la plus éloignée de sa ruïne.

Les Venitiens furent pourtant alors sur le point de périr. Jules II. irrité contre eux pour des raisons qui sont déduites ici fort au long, résolut de leur faire la guerre, & d'engager l'Empereur, le Roi de France,& le Roi d'Arragon,à joindre leurs armes aux siennes. Louis XII. fut le premier que le Pape rechercha pour l'associer à son dessein. Le Cardinal d'Amboise appuya la proposition du Pape ; le Roi la goûta, & donna ordre qu'on communiquât le projet à l'Empereur, qui l'agréa en l'écoutant. Ce projet contenoit que les Alliés s'entr'assisteroient de tout leur pouvoir, jusqu'à l'entier recouvrement de tous les Domaines usurpés par les Vénitiens. Le Roi d'Arragon se contenta de proposer quelques difficultés sur l'union qu'on méditoit ; mais il donna à entendre en même-temps, que si le Pape, l'Empereur & le Roi de France concluoient la Ligue projettée, il ne laisseroit pas d'y entrer. Si le projet s'évanoüissoit, cette réserve le mettoit en état de persuader aux Vénitiens, que lui seul avoit dissipé cette Ligue ;& il demeuroit maître d'en tirer ses avantages, si elle venoit à se former. La Ligue fut signée à Cambray le 10. Décembre 1508. Marguerite d'Autriche Duchesse doüairiere de Savoye, fille & Ministre de Maximilien, parut pour lui dans cette Assemblée. Cette Princesse, dit l'Auteur, avoit tous les talens des hommes pour le maniment des affaires ; elle en étoit dès-là beaucoup plus capable qu'eux, puisqu'elle joignoit encore à leurs talens ceux de son sexe, élevé dans la dissimulation de ses sentimens les plus naturels ; si propre par sa souplesse, à fléchir les esprits, à concilier les humeurs les plus opposées, & à persuader à tous les par-

patris, qu'on est dans leurs intérêts. Les principaux Articles du Traité furent, que le Pape recouvreroit les Villes de la Romagne, usurpées par les Venitiens; Maximilien, comme Empereur, Verone, Trevise, Padouë, Vicenze, & Roveredo; & comme Chef de la Maison d'Autriche, le Frioul, & l'Istrie: le Roi de France, les démembremens de l'Etat de Milan; & le Roi d'Arragon, les cinq Ports que les Venitiens lui retenoient dans le Royaume de Naples.

Loüis XII. fit attaquer les Venitiens par cinq endroits, le 15. d'Avril 1509. Jules II. lança ses foudres, dès qu'il eut appris que le canon des François tiroit contr'eux. Mais, comme le remarque l'Historien, ses foudres ne mirent le feu nulle part. Le Sénat, suivant l'ancienne coûtume, appella du Pape au futur Concile, & Venise en fut quitte pour la desertion de quelques Moines, qui emportérent avec eux à Ferrare un petit butin composé du pillage des Sacristies. Le reste du Clergé Seculier & Regulier demeura dans l'obéïssance dûë au Souverain.

On ne s'attend pas sans doute que nous suivions l'Auteur dans toutes les particularités d'une guerre qui en est très-chargée. L'Armée des Vénitiens commandée par le Comte de Pitigliano, fut battuë le 14. May 1509. à Agnadel par Louis XII. qui se trouva en personne à cette bataille. Les François dûrent la victoire à sa fermeté & à son courage. Son avant-garde ayant été repoussée, & les Ennemis s'étant emparés d'un poste important, on lui conseilla de faire alte avec le corps de bataille qu'il conduisoit. Il se contenta de répondre: Nous aurons donc une peine de plus, celle de les déloger. Il les délogea en effet. Dans l'action, quelques Courtisans voulant cacher leur peur sous le motif loüable de veiller à la conservation de sa personne, lui representerent le danger où il étoit, & il leur répondit: Que ceux qui ont peur se mettent à couvert derriere moi. Après la victoire, les François furent reçûs dans Bergame, Bresse, Creme, & dans toutes les petites Places des Païs qu'ils devoient recouvrer en vertu de la Ligue de Cambray. La consternation fut extrême dans Venise. Les Officiers de la République reçûrent ordre de mettre en liberté toutes les Villes de Terre-ferme, & de leur rendre le serment de fidélité fait à S. Marc. A la réserve de Trevise, qui voulut demeurer Venitienne, malgré les Venitiens mêmes, elles prêtérent toutes peu de tems après serment à l'Empereur. Le Duc de Brunswic Général de ce Prince, qui avoit déja recouvré le Frioul au bruit du succès des François, n'eut

d'autre peine que celle d'envoyer prendre possession des Villes qui l'appellerent. Ceux qui commandoient dans les Ports du Royaume de Naples, les remirent à Ferdinand par l'ordre du Sénat. Le Commandant du Château de Ravenne reçût un ordre de le consigner au Pape ; & de tous les Etats d'Italie, la Republique ne voulut plus garder que Venise, & les environs de ses lagunes. Elle demanda, après cela, la Paix au Pape, à l'Empereur, & au Roi d'Arragon, mais ce fut inutilement.

Maximilien gardoit fort mal les Villes qui lui avoient été remises ; les Gouverneurs, nonobstant la foiblesse des garnisons, y faisoient tous les jours de nouvelles concussions. Les peuples à la fin témoignérent ouvertement leur mécontentement. Cela fit résoudre dans le Sénat, qu'on tenteroit la surprise de Padouë. L'entreprise réüssit, & r'ouvrit aux Venitiens la porte de la Terre-ferme. André Gritti chargé de l'expédition, se rendit maître de la Place à la faveur du peuple qui lui ouvrit les portes le 18. de Juin. Cet événement causa une joye incroyable à Venise, & on y compta que l'orage arrivé à son période commençoit à s'appaiser. Legnano suivit bien-tôt l'exemple de Padouë.

Le Sénat, remarque l'Auteur, fit dans cette conjoncture une chose sans exemple dans les derniers siécles. Il publia un Decret par lequel il s'engageoit à indemniser des deniers publics ses sujets fidéles, de toutes les pertes qu'ils avoient faites, & de toutes celles qu'ils pourroient faire dans le cours de la guerre presente. Ceux qui se fiérent à la promesse du Sénat, n'eurent pas de sujet de s'en repentir. Il leur tint parole avec la religion d'un particulier. D'un autre côté le Sénat n'eut pas lieu de regretter son argent. Jamais peuples ne servirent leur Prince avec autant de zele & de dévouëment.

Jules II. auteur de la Ligue de Cambray, s'en détacha le premier. Les progrès de Loüis XII. en Italie lui déplaisoient; & il pretendoit avoir d'ailleurs de grands sujets de mécontentement. Malgré ses engagemens avec les Princes ses Alliés, il fit une paix particuliere avec les Venitiens en 1510. & leur donna solemnellement l'absolution. Il fit ensuite, mais envain, tous ses efforts pour engager Maximilien à se réconcilier aussi avec eux. Les François & les Imperiaux continuerent la Guerre. Chaumont qui commandoit les premiers reprit Legnano. Il étoit neveu du Cardinal d'Amboise, qui mourut vers ce temps-là, & dont voici le portrait. » Ce Prélat, dit l'Auteur n'avoit pas toutes les lumieres des genies supérieurs, mais ses vertus suppléoient à son esprit. Il avoit une patience qui lui

» laissoit attendre sans inquiétude le temps d'agir. Les dangers » paroissoient des inconveniens à son courage, mais non des » obstacles qui dûssent l'arrêter, & ce Ministre ne trouvoit » rien d'impossible que ce qui n'étoit pas faisable. Sa constance » empêchoit qu'il ne changeât jamais le plan une fois arrêté, » pour les traverses qui se présentent ordinairement dans l'éxécu- » tion des plus sages projets. Doué d'une fermeté d'esprit, il » n'étoit tiré du droit chemin ni par les prieres de ses amis, ni » par les sollicitations obstinées des opiniâtres. Enfin, sa perseve- » rance étoit à l'épreuve des longueurs du tems, de la lenteur des » hommes, & de tous les mauvais discours du Courtisan. La con- » fiance que son maître prenoit en lui, étoit si grande, qu'on » peut croire qu'il eût empêché la rupture ouverte de la France » avec le Pape, s'il avoit vécu. » La mort de Chaumont suivit d'assez près celle de son oncle, & Trivulce fut chargé du commandement de l'Armée Françoise. Il prit Boulogne, & y rétablit les Bentivolles. Dans cette prise, il n'arriva, remarque l'Auteur, aucun des désordres dont les habitans de cette ville avoient été menacés, si les Bentivolles y rentroient jamais en possession de leur autorité.... Tout le malheur tomba sur une statuë de Jules II. que le peuple mit en piéces. Il avoit pour cette statuë une vieille aversion conçue par un motif qui étoit bien à sa portée. La physionomie & l'air de Jules II. étoient conformes à son esprit & à ses sentimens : l'un & l'autre étoient fiers jusqu'à paroître feroce. Sa statuë le répresentoit debout, dans une attitude de Soldat, élevant néanmoins la main droite au Ciel, comme pour donner la bénédiction. Le Sculpteur de cette statuë avoit été le fameux Michel Ange ; & par le caractere du Héros, & par le goût de l'Ouvrier, on conçoit aisement qu'elle imprimoit plus de terreur qu'elle n'inspiroit de dévotion. Aussi fut-elle d'abord un sujet de scandale pour le peuple de Boulogne, qui demanda plusieurs fois si c'étoit pour le benir, ou pour le maudire, que cette terrible statuë levoit le bras ? Ou pour l'un, ou pour l'autre, répondit le Pape, informé de ces murmures.

Au commencement de l'histoire de la Campagne de 1511. l'Auteur fait une digression curieuse, & qui n'est point inutile, sur la maniere dont on faisoit la guerre dans ce temps-là. Le célébre Gaston de Foix, que Louis XII avoit fait Gouverneur de l'Etat de Milan, & son Lieutenant général de-là les Monts, se signala dans cette campagne, en repoussant les Suisses qui avoient fait une irruption dans le Milanez. En 1512. il chassa de devant

Boulogne l'armée du Pape, il reprit Bresse sur les Venitiens, & anéantit leur armée. Parmi les Alliés du Pape, on comptoit cette année les Anglois, & la maniere dont il avoit sçu les gagner, est trop singuliere pour ne pas la rapporter. » Il ne trouva rien de » mieux, observe notre Historien, que d'envoyer dans la Tamise » une galéasse chargée de vins délicieux, de fromages, de vian- » des salées, & de toutes les friandises des Pays chauds, dont les » peuples du Nord sont si avides. Tout arriva à bon port, & » précisement dans le temps de l'ouverture du Parlement. Le vin » rend reconnoissant pour ceux qui le donnent, Les Anglois qui » buvoient journellement celui du Pape, & qui étoient encore » irrités par ses Emissaires, qui leur disoient contre la France tout » ce qu'on réprocha toujours aux grands Etats, ne parlerent plus » bien-tôt que de faire plaisir à sa Sainteté.

La bataille de Ravenne, si glorieuse, & ensemble si funeste à Gaston de Foix, est ici racontée avec beaucoup de soin. L'action de Cavalerie fut décidée en un moment par la Gendarmerie Françoise, mais le combat fut opiniâtre entre les Infanteries. Les Fantassins Espagnols rompirent d'abord les Bandes Françoises mais ils furent rompus à leur tour, & obligés à faire retraite. Gaston fit le devoir d'un grand Général, & il auroit peut-être dû s'en tenir à cela, sans faire celui de Soldat. » Il s'étoit mêlé » avec les Ennemis, & après la déroute & la poursuite de leur » Gendarmerie, (le Grand-Maître) la Palisse le vit revenir, sa » cotte d'armes toute sanglante. Le sang des Ennemis qu'il bles- » sa de sa main avoit rejailli sur lui, & il avoit été couvert de la » cervelle d'un de ses Gendarmes écrasé à côté de sa personne » d'une volée de canon. *Par S. Michel*, lui dit la Palisse, *Général*, » *vous êtes blessé, mais il n'y a plus de coups à donner. Non*, lui dit » Gaston, *mais j'en ai blessé d'autres, & si ferai-je bien encore.* » Dans » le moment les fantassins François vinrent se jetter aux pieds de » Gaston, suppliant qu'il les menât recouvrer leur honneur » qu'emportoient les Maranes, désignant par là l'Infanterie Es- » pagnole. La Palisse eut beau lui répresenter que s'il étoit per- » mis à un Général de s'exposer quelquefois, ce ne pouvoit être » que pour rallier ses troupes dans une nécessité urgente, & non » pour faire tuer quelques fuyards de plus. Gaston, malgré ces » rémontrances, se laissa emporter à l'ardeur de son âge, se mit » à la poursuite de l'Infanterie Espagnole, & la chargea lui-même » à la tête d'une troupe de Gendarmerie qu'il avoit ralliée en » avançant. Il fut tué dans la premiere charge, & son cousin

» Lautrec, si fameux depuis dans les guerres d'Italie, couvert » de vingt blessures, resta pour mort à côté de lui. Telle fut la » fin de Gaston de Foix, dans sa vingt-quatriéme année, &c. » Cette victoire fut inutile aux François, le désordre se mit parmi eux, & ils se virent obligés de repasser les Alpes. On attribue principalement ce triste évenement aux irrésolutions de Louis XII. » Son Conseil n'étoit plus aussi ferme, dit l'Auteur, ni » aussi décisif, que lorsque le Cardinal d'Amboise son premier » Ministre en étoit l'ame. Sa place étoit plûtôt occupée que » remplie par plusieurs autres Ministres. Ils partageoient entre » eux ses fonctions, & son crédit, mais aucun d'eux n'en avoit assez » pour se rendre en son particulier maître d'une affaire, & la déci- » cider à tems, comme faisoit le Cardinal. Il n'y en avoit » point parmi eux en qui le Roi eût assez de confiance pour s'a- » bandonner à ses seules lumieres, & ils ne se trouvoient quasi » jamais de même avis. Jaloux les uns des autres, ils apprehen- » doient qu'un d'entr'eux, qui feroit trop souvent prevaloir ses » avis, ne persuadât le Roi, que son génie étoit superieur à » celui de ses égaux, & que de leur égal il ne devînt leur supé- » rieur. Ainsi, trop inquiets pour leur fortune particuliere, & trop » tranquilles sur la destinée de l'Etat, ils combattoient tour à tour » les avis les plus judicieux, quand ils pouvoient faire trop d'hon- » neur à celui qui les donnoit. . . . . Voilà quel fut le Conseil de » Louis XII. le meilleur des Souverains. Cependant ce Prince, » avec un grand nombre de qualités héroïques, ne sçavoit pas » se déterminer par lui-même. Pour prendre un parti, & pour » s'y arrêter fermement, il avoit besoin d'y être amené & fixé » par ses Ministres. Voilà ce qui rendit ses résolutions incertai- » nes & variables dans les conjonctures dont il s'agit. » Il fit quelques tentatives pour recouvrer le Milanez, mais la défaite de Novare les rendit inutiles. François I. fut d'abord plus heureux. On voit ici son entrée en Italie, & les exploits qui la suivirent, entr'autres la bataille de Marignan.

Les principaux Historiens dont notre Auteur s'est servi dans cet Ouvrage sont Mocenigo, le Cardinal Bembo, Guichardin, Paul Jove, Pierre Justiniani, Jean de S. Gelais, & Martin du Bellai. » Comme on ne connoît pas, dit-il, dans sa Préface, » la plûpart des garands que cite Varillas, & qu'ils n'ont, pour » ainsi dire, ni feu, ni lieu, je n'ai fait usage que très-sobrement » des prétendues découvertes sur l'histoire de la Ligue de Cam- » brai, qui se trouvent dans son Histoire de Louis XII. » Il fait

ensuite la Critique de cet Ouvrage de Varillas, & y découvre un grand nombre de fautes.

MARTYROLOGE UNIVERSEL, CONTENANT LE *texte du Martyrologe Romain, traduit en François, & deux additions à chaque jour des Saints qui ne s'y trouvent point: l'une, des Saints de France; l'autre, des Saints des autres Nations: avec un Catalogue des Saints dont on ne connoît point le jour.* A Paris, chez Frederic Leonard, à l'Ecu de Venise. 1709. in-4. p. 1204.

LE Martyrologe Romain, dont on nous donne ici la traduction, a été redigé par huit Commissaires que le Pape Gregoire XIII. employa à ce travail.

Comme c'étoit le Martyrologe d'Usuard, avec quelques légeres additions, que l'on lisoit au Chapitre de S. Jean de Latran, & aux autres Collégiales, même dans la plûpart des Monasteres: ces Commissaires crurent qu'il falloit continuer de s'en servir, après qu'ils y auroient fait quelques changemens, & quelques retranchemens, & qu'ils l'auroient augmenté, tant des Saints considérables qu'Usuard avoit omis, que de ceux qui étoient morts depuis lui. Outre le Martyrologe imprimé par Plantain en 1564. qu'ils croyoient être de Bede, outre Adon, & deux Manuscrits: l'un du Martyrologe de l'ancienne Eglise de S. Cyriaque des Termes à Rome; l'autre d'une Traduction moderne de l'un des Ménologes des Grecs, ils avoient devant les yeux les Martyrologes imprimés de quatre Augmentateurs modernes d'Usuard: sçavoir 1. de Belin de Padoüe, Augustin, qui avoit laissé Usuard presque pur, sans y ajoûter que fort peu de Saints, & l'avoit fait imprimer avec le titre de *Martyrologe de la Cour Romaine.* 2. De Maurolicus Bénédictin, qui avoit augmenté Usuard de quelques Sainrs, & de quelques erreurs populaires, & l'avoit donné sous le titre de *Martyrologe à l'usage de la Ste. Eglise Romaine.* 3. De *Molan* Docteur de Louvain, dont le vrai nom étoit *Vander Meulen*, c'est-à-dire, *de la Meule*, & dont l'ouvrage, dans sa premiere édition, qui est de Louvain, en 1568. intitulé: ce Martyrologe d'Usuard, sans y parler de Rome au titre, est beaucoup meilleur que les précédens, en ce que Usuard y est pur, selon le Manuscrit qu'il en avoit, & que chaque jour y est précedé du Martyrologe Métrique de Vandelbert, & suivi d'additions en caractere different du texte, prises de divers autres Martyrologes, & c'étoit la seule édition de Molan qu'ils eussent devant les yeux, car les autres éditions de cet Auteur, où Usuard est méconnoissable par les transpositions qu'on lui con-

feilla depuis fort mal à propos d'y faire, n'étoient pas encore au jour. 4. De Galesinius Milanois, Protonotaire Apostolique, qui a défiguré Usuard par quantité d'anachronismes, d'erreurs populaires, & d'additions sans discernement : ouvrage néanmoins dédié au Pape Gregoire XIII. sous le titre de *Martyrologe accommodé à l'usage de l'Eglise Romaine.*

Après que les Commissaires eurent examiné ces quatre Martyrologes, ils rejetterent Maurolicus & Galenisius, & s'arrêterent à Bellin & à Molan. A Bellin, pour s'en servir comme de canevas, à Molan; pour admettre la plûpart de ses additions : & sans en demeurer là, ils conclurent, à la requisition de Baronius, d'ajoûter encore non-seulement les Saints du Ménologe, dont le culte étoit établi chez les Grecs avant leur Schisme, mais encore plusieurs autres qui n'avoient jamais eu de culte dans aucun pays, & ils crurent pouvoir leur choisir des jours, comme on choisit des noms aux Réliques des Cimetieres souterrains de Rome. Voilà l'histoire qu'on nous donne du Martyrologe moderne, à la tête de cette traduction. L'Histoire de tous les Martyrologes précédens, & même des anciens Calendriers, est à l'entrée du premier Bimestre, que l'Auteur de cette traduction a donné. Cet Auteur nous avertit qu'il y a un Martyrologe Latin tout prêt, le François à côté, en faveur des Eglises de France, qui ont conservé leur ancien usage. Pour ce qui est des additions qu'on trouve ici, elles sont distinguées du Texte Romain, non-seulement par des titres séparés, mais encore par le caractere qui est plus petit; ce que l'on a cru devoir observer par respect pour le Texte Romain. Dans tout le Texte, l'article particulier de chaque Saint est à la ligne, pour une plus grande facilité.

D'un côté, à la marge intérieure, on voit l'année de la mort des Saints, marquée en chifre commun, ou au moins le siécle en chifre Romain, lorsqu'on n'a pu trouver l'année, & l'on n'a mis aucun chifre à ceux dont on n'a pas même pû trouver le siécle. De l'autre côté, à la marge extérieure du Texte Romain, on trouvera en certains endroits des observations en maniere d'apostilles, que l'on a jugé nécessaires, sur-tout à côté de quelques interpolations faites à Usuard, marquées entre deux crochets, & à la marge des additions; on verra le nom Latin des Saints, & celui du lieu de leur mort, lorsque ces noms paroissent éloignés de ceux qui sont en usage. Ces Saints sont tirés de saint Jerôme, de Bede, de Florus de Lyon, de Raban, de Vandalbert, d'Adon, de Norker, de Nevelon de Corbie, d'Usuard,

de l'ancien Romain envoyé à Aquilée, de celui de S. Savin de Lavedan, des Menées, Ménologes, & Synaxaires des Grecs dans ce qu'ils ont d'inconteſtable, des anciens Calendriers de Rome, de Carthage, de Poléméus - Sylvius, des Coptes, & autres en grand nombre : des titres de pluſieurs anciennes Egliſes, & ſur-tout, du *laborieux ouvrage* des Jeſuites d'Anvers, à l'égard des ſix premiers mois de l'année.

L'Auteur n'a pas cru qu'en ces additions, il pût donner le titre de Saint, « à d'autres qu'à ceux dont le culte ne peut être révoqué en « doute, ſoit à cauſe des Egliſes de leur nom, ou mêmes de ſimples « Autels, ſoit parce qu'il ſe trouve dans les Calendriers des plus an- « ciennes Egliſes, ou aux anciens Martyrologes, pourvû que dans « les Hiſtoriens de leur tems on ne voye rien d'opposé à leur sainte- « té, ou à ceux qui de tems immémorial, ſont nommés Saints « dans les lieux où on les honore, ou enfin à ceux qui ont été ca- « noniſés à l'ordinaire. Les autres n'y ont que le titre de *Bienheu-* « *reux*, s'ils ſont beatifiés, ſoit dans les formes, ſoit par une ex- « preſſe ou tacite permiſſion du Pape d'en faire l'Office : ou de « *Venerables*(qui eſt le titre que l'Egliſe avoit donnés à Bede avant « qu'il eût été reconnu Saint) ſi de l'aveu de tout un peuple, ils ſont « morts en odeur de ſainteté, après une vie toute ſainte, ou ſi quel- « ques Peres de l'Egliſe, ou autres Auteurs judicieux, les nomment « Saints ou Bienheureux, ſans que d'ailleurs on en trouve de culte, « ou enfin ſi par tradition, ou par permiſſion de l'Ordinaire, « on leur rend quelque honneur, qui n'aille pas juſqu'à en faire « l'Office, ſoit en chantant une Meſſe d'action de graces le jour de « leur mort, au lieu d'Anniverſaire, ſoit en parant leurs tombeaux, « ſoit en les repréſentant avec une couronne de gloire. On a cru « au reſte n'en devoir placer aucun qu'au véritable jour de ſa « mort, ou au jour qui eſt cenſé l'être par la fête qui s'en fait, « ſans qu'on puiſſe rien découvrir qui faſſe juger que ce n'eſt pas « le vrai jour. A l'égard de ceux dont le jour ne ſe trouve point, « ou ne ſe trouve que dans des Auteurs qui les *ont mis à diſcré-* « *tion*, on les verra à la fin de ce volume, par ordre alphabeti- « que, ſous le nom d'*Aemeres* preferé à celui d'*Anemeres*, que S. « Gregoire de Nazianze & d'autres Auteurs ont employé pour « ſignifier *impitoyable*, y ayant exemple de divers autres mots « ſemblables, où la conſonne ν n'a point été inſerée après l'Al- « pha privatif, tels qu'ἀόριστος, ἀορασία, , &c. quoiqu'elle ait été « inſerée dans la plûpart, comme dans ἀνώδυνος ἀνάργυρος, &c. « & qu'il y en ait où cette inſertion eſt différente, comme dans

ἄνοσμος,

ἄοσμος, à la place duquel on dit aussi ἄοσμος.

EXPERIENCES DE PHYSIQUE, PAR M. PIERRE *Polyniere, Docteur en Medecine.* A Paris, chez Jean Delaulne, Claude Jombert, & Jacques Quillau. 1709. in-12. pag. 507.

CE ne sont pas ici des Expériences nouvelles que M. Polyniere propose aux Sçavans; ce sont des expériences connuës qu'il prétend seulement enseigner aux jeunes Ecoliers de Philosophie, pour les mettre par-là plus en état de faire du progrés dans la Physique. Il y a environ quinze ans, selon ce qu'il nous dit dans sa Préface, qu'il se mit à étudier la Physique par la voye experimentale. Il fit d'abord construire les machines nécessaires pour l'execution de son dessein ; il commença par les plus connuës, & en rechercha dans la suite beaucoup d'autres, tant dans les cabinets des Curieux, que dans les Livres des Auteurs dignes de foi. Il augmenta chaque année le nombre de ses instrumens, & il fit avec ce secours, non seulement des expériences communes, mais encore un grand nombre d'autres, dit-il, qui avoient été faites par peu de personnes, ou dans les Pays étrangers.

Ce qu'il n'avoit d'abord entrepris, que pour son instruction particuliere, devint bien-tôt, dit-il, utile au Public. Plusieurs Professeurs de Philosophie de Paris le prierent de faire part de son travail à leurs Disciples ; ce qui l'a quelquefois occupé dans certains Colleges pendant plus de deux mois. Ces expériences faites en divers Colleges se trouvent ici rassemblées : les unes sont sur le ressort de l'air ; les autres sur les ressorts des corps fluides, sur leur équilibre, sur les sons, sur les effets de l'aiman, sur les coagulations, sur les différentes fermentations des liqueurs, sur les dissolutions des métaux, sur l'anatomie des plantes & des animaux, sur les refractions & les reflexions de la lumiere, sur les couleurs, &c. Comme il est nécessaire pour faire ces sortes d'expériences, ou pour les comprendre, d'avoir une connoissance exacte des instrumens qui y servent, M. Polyniere les a tous décrits avec soin, & n'a pas oublié d'en marquer les mesures & les proportions.

Pour mettre à present les Lecteurs en état de juger de ce Recüeil, il faut leur en rapporter quelques expériences, quoiqu'ils n'y doivent rien trouver de nouveau : en voici une sur la circulation du sang. » Il faut attacher un chien sur une table, & lever „ un peu de la peau qui est sur la vessie, pour découvrir l'artere &

„ la veine crurale. 1°. Après avoir un peu détaché cette veine „ & cette artere, afin de passer un gros fil par dessous, & les „ avoir liées, on apperçoit que l'artere se gonfle entre la ligatu- „ re & le cœur ; que la veine s'affaisse, se vuide entre cette li- „ gature & le cœur ; que cette veine s'enfle entre la ligature „ & l'extremité de la jambe. 2°. Si on perce l'artere entre la li- „ gature & le cœur, le sang sort abondamment : si on perce „ cette artére entre la ligature & l'extrémité, le sang ne sort point. „ 3°. Si on perce la veine entre la ligature & le cœur, le sang „ ne sort point ; & si on la perce entre la ligature & l'extrémité, „ le sang sort abondamment. Ces expériences sont des preuves „ certaines que le sang est poussé du cœur dans les arteres vers „ les extrémités du corps, & qu'il retourne des extrémités vers „ le cœur par les veines, en circulant ainsi continuellement. A „ chaque pulsation & à chaque fois que le cœur se resserre, il „ fait sortir du sang de ses ventricules, qui entre dans les arte- „ res. On peut voir cela clairement dans une grenoüille. Il n'y „ a qu'à ouvrir sa poitrine, & ce qui envelope le cœur, sans cou- „ per ses vaisseaux, & observer ce qui se passe au travers de la „ substance de ce cœur, & de ses membranes qui sont transparen- „ tes. On voit encore cela évidemment dans un pou, qu'on pla- „ ce entre deux chrystaux creusés exprès pour être placés dans „ un microscope éclairé avec une chandelle ; on prétend le „ voir aussi dans la queuë d'un poisson vivant, appellé *tenche*, „ qu'on ajoûte aussi dans un pareil microscope, &c.

Nous copierions ici plusieurs autres endroits, si nous n'appréhendions de fatiguer les Lecteurs. Au reste, quoique ce Livre ne contienne rien de nouveau, il ne laisse pas d'avoir son utilité, puisque les jeunes gens qui étudient la Physique, y trouveront un Recueil de toutes les experiences communes qu'ils doivent sçavoir.

LES OEUVRES DE Me. HENRI BASNAGE, ECUYER, *Seigneur du Franquesnei, Avocat au Parlement ; contenant ses Commentaires sur la Coutume de Normandie, & son Traité des Hypotheques. Troisiéme Edition revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur ; où sont ajoûtés plusieurs Edits, Déclarations & Arrêts, tant de Sa Majesté que de la Cour, servant de Reglement tant pour la Coutume de cette Province, que pour la Procedure.* A Roüen, chez Maury Imprimeur ordinaire du Roy. 1709. 2. vol. in fol. I. vol. pag. 554. sans y comprendre le Procès-

Verbal, & quelques Arrêts qui sont à la fin, en 78. pag. II. vol. pagg. 507. sans y comprendre le Traité des Hypotheques, qui a 124. pag.

LA Coûtume de Normandie qui est appellée communément la sage Coûtume, parce qu'elle a porté, ce semble, plus loin que les autres, la prévoyance de ses décisions, a aussi l'avantage d'avoir des Commentateurs dignes d'elle. M. Basnage tient le premier rang; & quoiqu'il n'y ait pas fort long-tems que son Ouvrage a paru, en voici déja une troisiéme édition. Il a vû les deux premieres pendant sa vie. Celle ci a été faite après sa mort, par les soins de M. Basnage son fils, qui est à la Haye, & qui en louant, avec le Public, l'illustre Chef du Parlement de Rouen à qui il l'a dédié, prend occasion de son séjour en Hollande pour lui dire : *Des hommages rendus du lieu où je suis, ne peuvent être suspects.*

M. Basnage étoit un Avocat célébre du Parlement de Normandie. Sa mémoire encore recente au Barreau, y sera toujours cherie & honorée. Comme il avoit également approfondi le Droit Civil & la Coûtume, il a fait entrer dans son Commentaire sur la Coûtume, ce que les Loix Romaines contiennent de plus remarquable sur la matiere de chaque article. Il découvre en quoi les Usages de sa Province, & ceux des Romains, sont différens, & en quoi ils sont conformes; & en expliquant tout cela avec beaucoup d'érudition & de recherches, il le fait encore avec plus de netteté & de stile qu'on n'en trouve d'ordinaire dans des Ouvrages de cette sorte. Il a cru qu'il n'étoit pas essentiel aux Jurisconsultes François d'être barbares dans leur langage, & que des matieres déja assez séches & assez rebutantes d'elles-mêmes, demandoient du moins de la justesse & de l'ordre.

Dans le premier chapitre du Livre, M. Basnage propose ses conjectures sur l'origine du Droit & des Usages de la Province de Normandie.

Cette Coûtume a commencé à s'établir, comme toutes les autres, dans ces tems de trouble où les Comtes & les Ducs envoyés dans les Provinces pour n'en être que Gouverneurs, entreprirent de s'en rendre Souverains. Durant le cours de l'usurpation, chacun d'eux faisoit des Loix particulieres; & ces Loix ainsi imposées subsisterent encore après que les Etats usurpés eurent été réunis à la Couronne. C'est ce qui fait, selon Loyseau, la différence des Coûtumes, parce que le Roi depuis cet-

te réünion, voulut bien conserver à chaque Province les Loix qu'il y trouva établies.

Le premier chapitre traite des Jurisdictions. M. Basnage se plaint de la multitude qu'il y en a dans le Royaume. En sorte, dit-il, que » connoître leur competence n'est pas aujourd'hui la » moindre partie de notre Jurisprudence. Aussi-tôt qu'une action » civile ou criminelle est formée, la poursuite en est traversée par » des conflits de Jurisdiction. Chaque Juge est jaloux de sa com» petence ; il la défend avec opiniâtreté, comme son patri» moine, & les Reglemens des Juges durent si long-tems, » qu'un pauvre homme s'est épuisé avant qu'il puisse sçavoir le » lieu où il doit plaider.

En parlant de ce Commentaire, il n'est pas de nos fonctions d'entrer dans le détail de la Coûtume sur laquelle il a été fait. Nous croyons seulement devoir dire un mot d'une disposition singuliere qui la distingue de toutes les autres, c'est celle de la *Clameur de Haro*, qui est une reclamation par laquelle on implore le secours de la Justice contre l'oppression & la force. Ce mot vient de *Ha & Rou*, ou *Raould* premier Duc de Normandie, auquel les peuples avoient coûtume de se plaindre quand on les vouloit opprimer ; de sorte que s'étant rendu vénérable pendant sa vie par son exacte justice, on reclamoit encore sa mémoire après sa mort. L'effet du cri de Haro est de mener la Partie devant le Juge lorsqu'on la rencontre, & de l'obliger à y aller. Les deux Parties demeurent alors en arrêt jusqu'à ce que le Juge ait prononcé, du moins par provision sur le différend. Le Haro a lieu non-seulement pour crime, mais pour des prétentions purement civiles ; pour des héritages comme pour des meubles ; en matiére bénéficiale, aussi bien qu'en matiere profane. C'est une espéce de complainte que l'on forme, & qui suspend tout. Les Parties se donnent réciproquement caution, l'une de poursuivre, l'autre de défendre le Haro, après quoi la chose est sequestrée, & le Jugement emporte l'amende. Le Haro avoit autrefois tant de pouvoir, qu'un pauvre homme de la Ville de Caën arrêta en vertu de ce cri la pompe funebre de Guillaume le Conquerant, jusqu'à ce qu'Henri son fils lui eût payé la valeur des héritages que le défunt lui avoit usurpés.

M. Basnage dit que bien des gens regardent cette formalité comme une ancienne pratique sans fondement, mais il soûtient que c'est un des plus beaux droits de la Province, & un des secours les plus utiles que la Justice puisse accorder au foible contre le puissant.

Pour renfermer dans un même Livre tous les Ouvrages de l'Auteur, on a joint ici le Traité des Hypothéques, qui a été imprimé ici ſéparément depuis pluſieurs années, & qui eſt peut-être ce que nous avons de plus clair & de plus ſolide ſur cette matiere difficile. Si l'Auteur n'a rien oublié pour rendre utiles au Public les Ouvrages qu'il lui préſente, le Libraire a fait ſes efforts de ſon côté pour en rendre l'édition belle & correcte, & il ſeroit difficile de mieux réüſſir.

D. ANDREÆ PETERMANNI ANATOMIÆ ET CHIR. Profeſſor. Public. & Practici Lipſienſis, Chymia. Opus poſthumum editum à filio D. Benj. Bened. Petermanno, Præfecturæ Lipſienſis Phyſico. Lipſiæ, ſumptibus Friderici Lanckiſii. Anno 1708. C'eſt-à-dire: *La Chymie d'André Peterman Profeſſeur d'Anatomie & de Chirurgie à Leipſic; Ouvrage poſthume, mis au jour par Benjamin Benoiſt Peterman fils de l'Auteur.* A Leipſic, aux frais de Frederic Lanckiſii. 1708. vol. in-12. p. 130.

C'Eſt ici un petit Abregé de Chymie, qui eſt bon pour les Commençans; ils y trouveront les notions générales de cet art. Après quoi ils pourront entrer dans la lecture des Auteurs qui en ont traité plus à fond. On voit d'abord ici ce que c'eſt que le mot de Chymie, ſes différentes ſignifications, & d'où il tire ſon origine; ſi la Chymie eſt un art, quel eſt ſon objet & ſa fin. L'objet de la Chymie ſont les corps naturels, comme les mineraux, les animaux, &c. Le Chymiſte conſidere ces corps comme capables d'être réſous en leurs principes, & d'être enſuite rétablis en leur premier état. Par exemple, on prend du vitriol, puis par le moyen du feu on le réſout en phlegme, en eſprit acide, en huile mixte qui tient de la nature de l'acide & de l'alcali; en terre. Enſuite on prend cette huile & cet eſprit, on les mêle avec de la terre de Mars, & on en fait un nouveau vitriol. Après ces petits préambules, l'Auteur vient aux principes de Chymie, & à la diviſion de la Chymie, dont il fait deux parties, l'une moins conſiderable, qui concerne les inſtrumens; & l'autre plus conſiderable, qui s'applique à reſoudre les corps, ou à les rétablir dans leur premier état, A l'occaſion de celle-ci, il définit ce que c'eſt que menſtruë, & en rapporte les différentes eſpéces. Il explique ce que c'eſt que l'extraction, la précipitation, l'édulcoration, l'évaporation, la fixation, la

volatilisation, la distillation, la fermentation, la détonation, la fusion, la calcination, la decrépitation, & l'amalgame. Il donne sur-tout cela des définitions précises qu'il explique ensuite. Au sujet de la fermentation, par exemple, voici ce qu'il dit : La fermentation est un mouvement intestin & lent de particules acides & alcalines, excité & entretenu dans les pores du corps par la matiere éthérée, & par l'air exterieur. Puis il explique les parties de cette définition.

Ce Livre ne contenant que des notions communes, qu'on peut appeller les Rudimens de la Chymie, nous croyons qu'il est inutile d'en rapporter des exemples, cela n'empêche pas que le Livre ne soit bon en son genre, & qu'il ne puisse être très-utile à ceux qui veulent prendre les premieres idées de la Chymie.

XXXVIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 23. Septembre M. DCCIX.

ETHICA AMORIS, SIVE THEOLOGIA Sanctorum, magni præsertim Augustini, & Thomæ Aquinatis, circa universam amoris & morum doctrinam, adversus novitias opiniones strenue propugnata, & in materiis hodie controversis fundamentaliter discussa. Per Fr. Henricum à S. Ignatio, Athenseno, Ord. Fratrum B. Virginis Mariæ de Monte Carmelo Exprovincialem, nuper Commissarium Generalem, S. Theologiæ Emeritum Professorem. Opus nedum Theologis, animarumque Directoribus, sed & Verbi Dei Præconibus utissimum, plenâ manu argumenta subministrans ad docte & pie differendum de omni materia ad vitam Christianam pertinentia. C'est-à-dire : *La Morale de l'Amour, ou la Théologie des Saints, sur tout du grand S. Augustin, & de S. Thomas, touchant la doctrine de l'Amour & des Mœurs. On y répond aux attaques des nouvelles opinions, & les matieres qui font le sujet & la division des Théologiens de ce tems, y sont discutées à fond. Par. le P. Henri de S. Ignace, de l'Ordre des Carmes.* A Liége, de l'Imprimerie de François Broncart : & se trouve à Paris, chez Pierre Witte, ruë S. Jacques, à l'Ange Gardien. 1709. in-fol. 2. vol. Tome I. pag. 936. Tome II. pag. 805.

LE premier volume de cette Morale contient une explication des principes généraux de l'Amour & des Mœurs. Il est divisé en deux parties, dont la premiere est composée de sept Prolégomenes, dans lesquels le Pere de S. Ignace se propose de découvrir les sources de la Morale relâchée. Et afin qu'on ne se trompe point dans la recherche qu'on en pourroit faire, il rapporte 172. opinions différentes, ausquelles il donne le nom de relâchées. Les désordres que cause la morale relâchée font conclure au P. de S. Ignace, qu'il est nécessaire d'enseigner aux Chrétiens une Morale plus salutaire & plus pure.

Les sources de la Morale relâchée, selon l'Auteur, sont, 1°. La trop grande confiance que les nouveaux Théologiens ont eu sur leur raison. 2°. La liberté qu'ils prennent d'interpréter à leur mode les préceptes contenus dans les livres saints. 3°. Les fausses explications qu'ils donnent aux passages des Peres, lorsqu'ils ne s'accordent pas avec les sentimens qu'ils enseignent. 4°. La facilité de trouver des prétextes qui excusent le péché. 5°. L'invention de la probabilité. 6°. L'abus des maximes suivantes. *Premiere maxime.* Dans les choses obscures, on doit suivre l'interprétation ou l'opinion la plus douce, c'est-à-dire, celle qui favorise le plus la cupidité. *Seconde maxime.* Il faut étendre le plus qu'il est possible l'autorité des opinions favorables, & restraindre les propositions odieuses autant qu'on le peut. *Troisiéme maxime.* Dans le doute, la condition du possesseur est la meilleure, &c. Tout cela fait la matiere du premier Prolégoméne.

Le second contient les préservatifs que l'Auteur a cru nécessaires à ceux qui sont en garde contre les charmes insinuans de la Morale relâchée. On y trouve ensuite les régles que l'on doit observer, selon l'Auteur, pour trouver la vérité dans la Morale. Le Pere de S. Ignace consent qu'on évite ces deux extrémités; c'est-à-dire, la trop grande sévérité & le relâchement: cependant il veut qu'on prêche toujours la voye étroite, à l'exemple de Jesus-Christ & des Saints; & pour justifier sa maxime, il rapporte les passages les plus effrayans de l'Ecriture & des Peres, sur le petit nombre des Elûs, & sur la difficulté de faire son salut.

Le troisiéme Prolégoméne renferme quelques Eloges de la Morale, & des régles de conduite. L'Auteur prétend que les Ecrits de S. Augustin, & de S. Thomas, sont les deux principales sources, où l'on doit puiser la Morale Chrétienne.

Dans le quatriéme, le Pere de S. Ignace découvre l'origine de la Morale relâchée. Il la suit dans ses progrès ; il rapporte fort au long les plaintes qu'on a faites contre elle aux Facultés de Théologie ; il fait remarquer les dénonciations qui en ont été faites au S. Siége, & n'oublie pas les Censures qui l'ont prescrite. Pour faire voir cependant qu'il évite toute partialité, il employe le cinquiéme Prolégoméne à faire l'histoire des plaintes qui ont été faites aux Papes Pie V. Alexandre VIII. & Innocent XII. contre la Morale trop sévére.

Le sixiéme contient diverses réflexions sur la Bulle qui condamne les Propositions de Baïus. Le Pere de S. Ignace remarque, 1°. Que le nombre de ces Propositions est rapporté différemment. La Copie de la Bulle qui fut envoyée à Louvain, ne condamne, dit-il, que 76. Propositions ; on en trouve cependant 79. dans les autres Copies, parce que la 11e. la 47. & la 51e. ont été partagées en deux. 2°. L'Auteur prétend que toutes ces Propositions n'ont point été condamnées comme fausses. Quelques-unes, dit-il, n'ont été insérées dans la Bulle, que parce qu'elles offensent les oreilles pieuses. D'autres, parce qu'elles sont conçuës dans les termes inusités, trop forts & trop hardis, & ausquels on peut donner un mauvais sens, &c. 3°. Le Pere de S. Ignace soutient que ces Propositions ne sont point attribuées à Baïus, ni à aucun Auteur, dans la Censure. 4°. Que Pie V. déclare qu'entre ces Propositions, il y en a quelques-unes qui peuvent être soûtenuës. 5°. Que Baïus n'a point écrit des erreurs de propos délibéré, puisqu'il ne s'est point opiniâtré à les soûtenir après leur condamnation. 6°. Que pour connoître le sens condamné de ces Propositions, il ne faut point avoir recours aux ouvrages de Baïus, ni de ceux qui les ont soûtenuës, il n'y a qu'à consulter le sens auquel les Théologiens ont donné le nom d'*Obvius*. 7°. Que ces Propositions prises dans un certain sens, sont très-conformes à la doctrine des Peres, & qu'on ne distingue le sens condamné de celui des Peres, qu'en prenant ces Propositions à la lettre. Par le moyen de ces deux sens, il tâche d'accorder la doctrine de S. Augustin, avec la condamnation de plusieurs de ces Propositions.

Dans le septiéme Prolégoméne, l'Auteur défend plusieurs Propositions que beaucoup de Casuistes semblent condamner. Telles sont, 1°. Que l'homme est obligé de rapporter à Dieu toutes ses actions. 2°. Que la charité prise en général est nécessaire pour être justifié dans le Sacrement de Pénitence. 3°. Que

Que toute charité n'est pas suffisante pour être justifiée sans le Sacrement. 4°. Que la seule crainte de l'Enfer n'exclut point l'affection au péché mortel. 5°. Qu'il faut ordinairement différer l'absolution aux pécheurs d'habitude.

Après ces Prolégoménes, l'Auteur vient à son sujet ; c'est-à-dire, à l'explication des principes généraux de l'Amour, & des Mœurs ; & c'est ce qui compose la seconde partie du premier Tome. L'Auteur y traite, 1°. De l'Amour volontaire. 2°. De l'Amour libre. Il fait consister l'essence de la liberté dans le pouvoir de la volonté sur ses actions, & non pas dans l'indifférence ; il avoüe cependant qu'il faut avoir une liberté d'indifférence pour mériter & démériter dans l'état de la nature corrompuë. 3°. Il parle de l'Amour moral, c'est-à-dire, de l'Amour bon ou mauvais ; & comme il n'admet point d'actions indifférentes *in individuo*, comme parlent les Théologiens ; pour couper court à toutes les difficultés qu'on pourroit opposer à son sentiment, il soûtient qu'une action peut-être en même-tems bonne & mauvaise, ou mélée de bien & de mal. 4°. Le Pere de S. Ignace explique les circonstances qui rendent l'Amour circonspect bon ou mauvais. 5°. Il distingue les différentes sortes d'Amour, & prétend que l'Amour pur n'exclut que le plaisir qui procure la possession d'un bien séparé de l'objet aimé, & non pas la satisfaction qu'on trouve dans l'amour de la personne aimée. Il dit que l'ordre d'un amour bien réglé demande que Dieu soit la fin derniere de notre amour. L'amour de Dieu n'est point bien réglé, dit-il, quand on n'aime Dieu que pour soi-même : cependant le Pere de S. Ignace convient qu'on peut aimer Dieu comme récompense. Après cela, il explique le premier Commandement du Décalogue ; il en fait voir la nécessité & l'étenduë, & prétend qu'un amour de Dieu sur toutes choses, n'est pas toujours la même chose que la charité parfaite. 6. L'Auteur traite de l'amour des créatures. Il n'y en a aucunes qu'on puisse aimer pour elles seules, non pas même les vertus, selon lui. 7°. Il fait voir le rapport que les créatures ont avec le Créateur ; & à cette occasion, il s'étend à prouver que nous sommes obligés de rapporter à Dieu toutes nos actions, ce qu'il n'avoit fait que toucher en passant dans le septiéme Prolégoméne. On trouve ici dix-neuf argumens sur lesquels cette doctrine est appuyée. 8°. Il parle de la grace nécessaire pour aimer Dieu ; & après avoir défini la grace efficace & la grace suffisante il veut bien qu'on admette la derniere dans le sens des Thomistes. Après cela, il rapporte

ils ne se soucient pas que les dépositions de ces témoins soient conformes dans les circonstances des faits, il leur suffit que les témoins conviennent sur le nom de l'Accusé. En Espagne, c'est assez que quelqu'un soit dénoncé par un seul, pour le faire arrêter; & trois témoins suffisent pour le faire condamner au dernier supplice: mais ils doivent être entierement d'accord dans leurs dépositions, sans varier en quoique ce soit; d'où il arrive que l'on brûle moins de personnes pendant vingt ans dans toutes les Inquisitions d'Espagne, qu'en trois années dans le Royaume de Portugal, quoiqu'il soit bien moins étendu.

L'Auteur éclaircit dans cette nouvelle Edition plusieurs difficultés sur l'Inquisition, qui lui ont été proposées par des personnes sçavantes; il tâche de détruire les consequences que l'Auteur d'un livre Latin intitulé *Historia Inquisitionis Tolosanæ*, imprimé à Amsterdam, & dédié à l'Archevêque de Cantorbery, tire mal-à-propos contre l'Eglise Romaine, sur l'irrégularité des procédures du Saint Office, & sur ce que les Catholiques même s'en plaignent publiquement. Cet Auteur voudroit rendre l'Eglise responsable des abus qui se sont glissés dans les Tribunaux de l'Inquisition, comme si l'Eglise autorisoit ces abus. Mais outre qu'elle n'a pas établi le S. Office, & qu'elle ne l'a approuvé par aucun Concile général, il est encore très-certain, dit M. Dellon, que les Papes ont tenté en differens tems toutes les voyes imaginables pour réprimer les abus dont il s'agit, & pour obliger les Inquisiteurs d'Espagne & de Portugal, à rectifier leurs procédures, & à les regler au moins sur celles que le Saint Office observe à Rome.

Le Bref d'Innocent XI. que l'on trouvera en François & en Latin dans cette Edition, est une preuve de ce que Mr. Dellon avance. Il nous avertit que ce n'a pas été sans peine qu'il est parvenu à en déterrer un Exemplaire imprimé à Rome, tant les Inquisiteurs de Portugal & leurs Emissaires ont pris soin de supprimer ce Bref: la foiblesse de quelques Princes, remarque-t'il, l'entêtement des Peuples, l'ambition & l'avarice des Ministres de l'Inquisition, ont toujours été des obstacles invincibles à l'exécution des Bulles des Souverains Pontifes sur cet article.

On trouvera joint à cet Ouvrage un Traité de la Religion des Gentils Orientaux; c'est une piéce qui avoit d'abord été écrite en Portugais, par un Religieux Portugais très-sçavant & très-pieux, lequel avoit demeuré fort long-tems dans les Indes

Orientales, où il avoit non-seulement travaillé avec succès à la conversion des Idolâtres, mais où il s'étoit encore particuliérement appliqué à la connoissance de leur doctrine. Ce bon Religieux avoit fait un extrait de certains Livres, pour lesquels les Gentils ont le même respect que nous avons pour les saintes Ecritures, & il avoit résolu de le faire imprimer aussi-tôt qu'il seroit de retour en Portugal. Il s'embarqua sur un vaisseau où Mr. Dellon avoit été mis par ordre des Inquisiteurs de Goa pour être conduit des Indes à Lisbonne, & ce fut pendant ce voyage, que notre Auteur connut le Religieux Portugais, qui se voyant malade du scorbut, & hors d'espérance de guérir, lui remit entre les mains son extrait de la Religion des Gentils. M. Dellon a long-tems conservé ce Manuscrit sans le traduire, mais il en donne enfin la traduction, & cette traduction est fort curieuse: il s'est contenté d'y exposer simplement la folle croyance de ces Idolâtres Indiens, sans y ajoûter diverses réflexions que l'Auteur y avoit jointes pour la réfuter. Il les a jugé inutiles, parce que ces fables se détruisent facilement d'elles-mêmes, & qu'il n'y a aucun lieu de craindre qu'elles fassent de dangereuses impressions sur ceux qui les liront. Quelques personnes à qui notre Auteur a communiqué ce Traité, ont appréhendé que ce ne fut prophaner le terme d'*Incarnation*, de s'en servir pour exprimer les Métamorphoses du Dieu *Vixnu*; mais comme le Religieux Portugais s'en est servi dans son original, qu'il l'a cru nécessaire pour exprimer ce que les Indiens racontent des changemens & des transformations de ce prétendu Dieu, & que M. Bernier l'a aussi employé dans son Histoire du Mogol, où en passant, il traite de cette matiere, M. Dellon n'a pas cru devoir le supprimer.

Au reste, il nous avertit que cette traduction lui a donné beaucoup de peine, en ce qu'il n'a pu trouver dans la Langue Françoise des expressions assez modestes pour faire entendre quelques-uns des principaux points de la Doctrine de ces Gentils, ce qui l'a obligé d'en supprimer plusieurs.

Les Indiens Idolâtres que nous appellons Gentils, conviennent tous qu'il y a un Dieu, mais les uns croyent que c'est l'Air, les autres, le Soleil, les autres le Ris cuit & prêt à manger. L'erreur de ces derniers, est fondée sur ce qu'ils regardent l'usage du Ris comme le meilleur de tous les moyens pour conserver sa vie & sa santé. Ces Adorateurs du Ris ne laissent pas de reconnoître un autre Dieu. Ils l'appellent *Parama-Bruma*, ce qui signifie très-sublime & très excellente science, & ils disent que

la lettre O est ce Dieu, ou pour mieux dire, ils le représentent par ce symbole ou hierogliphe, & croyent que ceux qui sont assez heureux pour prononcer cette lettre en mourant, vont infailliblement dans le Ciel. L'ame de ces bienheureux, disent-ils, sort de leur corps par le sommet de la tête, passe comme une fléche à travers le Soleil, & va se mettre en possession d'une félicité éternelle. La secte de ceux qui suivent cette opinion, est très-nombreuse parmi les Indiens. Ils croyent aussi qu'outre *Parama-Bruma*, il y a encore trois cens trente mille millions de Dieux, qui tous ont pour Roi & pour Souverain un autre Dieu appellé *Devandiren*. On trouve ici l'opinion extravagante des Indiens sur la Trinité. Selon presque tous les Docteurs Gentils, il y avoit au commencement une femme appellée *Paraxacti*; c'est-à-dire, très-excellente & très-sublime Puissance. Cette femme eut trois fils, le premier qui avoit cinq têtes, fut nommé par sa mere, *Bruma*, qui veut dire science: il reçut d'elle le pouvoir de créer seul toutes les choses visibles & invisibles; le second fut appellé *Vixnu*, sa mere lui donna le pouvoir de conserver tout ce qui auroit été créé par son frere. *Paraxacti* nomma son troisiéme fils *Rutrem*, & lui conféra la puissance de détruire tout ce que ses freres auroient créés & conservés. Au reste, Rutrem avoit cinq têtes, ainsi que son frere *Bruma*, & ces trois freres eurent pour femme la mere qui les les avoit mis au monde.

Les Gentils se trouvent divisés sur ces points en six Sectes principales & tout-à-fait différentes. Les uns veulent que Paraxacti soit seule la cause premiere de toutes choses, & que par conséquent on doive l'adorer comme le seul Dieu véritable D'autres prétendent que ce soit Bruma, & d'autres qui forment le plus grand nombre, soutiennent que c'est *Vixnu* qu'on doit reconnoître pour premier principe. Quelques-uns attribuent cette éminente qualité à *Rutrem*. Il y en a qui pour concilier toutes ces opinions, veulent qu'aucun de ces trois freres en particulier ne soit Dieu, mais que ce nom sublime appartienne indivisiblement aux trois & qu'ils doivent être reconnus & adorés conjointement comme l'Etre Souverain. Enfin, il s'en trouve qui nient que ces trois freres soient le Dieu suprême, ni conjointement ni séparément, & qui enseignent qu'il y a un autre Dieu infiniment supérieur, dont l'essence est incompréhensible; l'Auteur rapporte ici en détail ce que les livres qui contiennent la Loi des Gentils enseignent sur la vie & sur les actions de leurs

Divinités, après quoi on voit ce que les Indiens croyent sur le Paradis, sur l'Enfer, sur l'ame de l'homme & sur plusieurs autres points. Tout ceci est du Traité qu'a traduit M. Dellon; mais dans les voyages de cet Auteur, on trouve aussi plusieurs articles curieux sur ce qui regarde les Indiens Idolâtres, & un entr'autres, au sujet des couleuvres, lequel est assez singulier: les Gentils rendent un culte divin aux couleuvres, qui pour tout prix de leur piété insensée, leur ôtent souvent la vie; les diverses représentations de ces couleuvres, sont le plus bel ornement des Pagodes, on leur adresse des prieres & des vœux. Si ces Idolâtres trouvent quelques couleuvres dans leurs maisons, ce qui n'arrive que trop souvent, ils la prient d'abord très-respectueusement de vouloir sortir. Si les prieres n'ont point d'effet, ils tâchent de l'attirer dehors en lui présentant du lait, ou quelqu'autre chose, sans jamais employer la violence. Si la couleuvre s'obstine à rester, on appelle les *Bramenes* ou Prêtres, qui avec toute l'éloquence dont ils sont capables, lui representent les motifs qui doivent l'engager à avoir des égards pour les Maîtres de la maison où elle est venuë; par exemple, leur respect envers elle & ses semblables, leur soin & leur exactitude à leur fournir dans la campagne les alimens nécessaires pour leur subsistance; enfin ils lui parlent de la même maniere que s'ils avoient à traiter avec une personne-très respectable. En voici un exemple; tandis que Mr. Dellon demeuroit dans le Royaume de Cananor, un des Sécrétaires du Prince allant un jour dans la campagne, fut mordu par une de ces couleuvres. Elle étoit grosse comme le bras, & longue d'environ huit pieds, ceux qui accompagnoient l'Officier, se contenterent de le ramener chez le Prince, après avoir pris la couleuvre, que l'on porta dans un pot bien couvert. Le Prince touché de cet accident, envoya aussitôt chercher les Bramenes: ceux-ci représenterent à la couleuvre, avec des termes respectueux, combien il importoit au Prince & à l'Etat que le blessé ne mourut pas; aux prieres on ajoûta les menaces, & on lui signifia que si le Sécretaire perdoit la vie, on la feroit brûler vive avec le corps mort de cet Officier: mais tout cela ne servit de rien, *la couleuvre fut inexorable ou sourde, & le pauvre Sécretaire mourut*: le Prince fut à la vérité sensiblement affligé de cette perte, mais ne doutant point que le défunt ne fût coupable de quelque crime secret, pour lequel il avoit plû aux Dieux de le punir, il fit porter hors de son Palais le pot où la couleuvre étoit renfermée, & la laissa aller en

paix, après lui avoir fait bien des excuses & plusieurs profondes révérences. Il y a quantité de ces Idolâtres dont la piété bisarre les engage à porter du lait & d'autres alimens dans les forêts & sur les chemins pour la subsistance de ces Divinités rampantes : peut-être aussi en usent-ils de la sorte, afin que ces couleuvres trouvant dans la campagne de quoi se nourrir, ne viennent pas dans les maisons.

La Loi que les Gentils se sont imposée de ne point tuer de couleuvres, n'engage pas les Chrétiens ni les Mahometans qui demeurent parmi eux, à les imiter en cela. Tous les étrangers en assomment autant qu'ils en peuvent attraper, sans qu'on y trouve à redire; ces dangereux reptiles s'introduisent dans les maisons, se fourent jusques dans les lits, & l'on seroit souvent en danger d'en être blessé, si l'on négligeoit de visiter soigneusement par-tout chaque jour avant que de se coucher. Notre Auteur fait ici mention de certaines couleuvres d'une espece extraordinaire, lesquelles sont longues de quinze à vingt pieds, & si grosses qu'elles peuvent avaler un homme. On rencontre de ces couleuvres à Malabar, dans les lieux déserts & inhabités, & s'il s'en trouve quelquefois dans les campagnes cultivées ou sur le rivage de la mer, ce n'est qu'après de grandes inondations, & des débordemens de rivieres qui les y entraînent. M. Dellon dit qu'il n'en a jamais vû de vivantes de cette espéce; mais seulement de mortes, qui avoient été emportées par des torrens. A les voir d'un peu loin, dit-il, on les auroit prises pour des troncs d'arbres abbatus, ébranchés & sechés. Ces animaux sont extrêmement à craindre, & l'Histoire suivante, que Mr. Dellon a oüy raconter à un Chrétien qui avoit été Gentil, en est une preuve. Ce Gentil étant un jour allé, au tems de la récolte du ris, travailler à la terre avec tous ceux de sa maison, un jeune enfant malade qu'on avoit laissé seul, fut à quelques pas de la maison se coucher sur des feüilles de palmier, où il s'endormit jusqu'au soir. Ceux à qui appartenoit cet enfant étant revenus sur le tard, ne songerent d'abord » qu'à préparer le sou-
» per, sans se mettre en peine de l'enfant; ils l'entendirent en-
» suite qui se plaignoit, mais ils attribuerent ses cris à son indis-
» position, ils attendoient que le souper fut prêt pour l'aller
» chercher. Cependant comme l'enfant continuoit à se plaindre,
» quelqu'un sortit pour aller voir ce qu'il avoit, & s'en étant ap-
» proché, il vit qu'une de ces grosses couleuvres avoit déja ava-
» lé plus de la moitié de l'enfant; le pere & la mere accou-

rurent

» rurent, sans sçavoir quel parti prendre, on n'osoit irriter la » couleuvre, de peur qu'avec ses dents, elle ne coupât l'enfant » en deux, ou qu'elle n'achevât de l'engloutir ; enfin de tous les » expédiens qui furent proposés, on choisit celui de la couper » par le milieu du corps ; ce que le plus adroit & plus hardi de » ceux qui se trouverent là, exécuta heureusement d'un seul » coup de sabre ; mais comme l'animal pour être ainsi séparé » en deux, ne mourut pas d'abord, il serra avec ses dents le » corps tendre de l'enfant, & l'infecta de telle sorte de son ve- » nin, qu'il mourut peu de tems après. »

A l'occasion du culte que les Indiens Idolâtres rendent aux couleuvres, nous remarquerons qu'ils honorent aussi les Singes. L'on trouve de ces animaux dans tous les Royaumes de l'Inde ; il n'en est point où l'on en voye de tant d'especes différentes, que dans le Malabar. Les peuples de cette côte, dit M. Dellon, ont comme les autres Gentils Orientaux, un respect singulier pour les singes ; ils les regardent non-seulement comme de petits hommes véritablement doüez de raison, lesquels s'abstiennent de parler pour s'exempter du travail, mais encore comme des Divinités ausquelles on doit rendre un culte religieux ; ils leur consacrent des temples, ils leur élevent des statuës, & il y a des fêtes instituées en leur honneur : on leur adresse des prieres, on leur offre des Sacrifices, & ce seroit un crime capital d'en avoir tué quelqu'un dans les terres qui sont sous la domination des Princes Gentils.

A propos des singes, l'Historien remarque qu'encore que ces animaux soient d'un naturel timide, ils deviennent hardis & entreprenans quand ils sont en grand nombre ; on en a même vû quelquefois, dit-il, qui, quoique seuls, ont donné des marques d'une fierté & d'une intrépidité surprenante, sur quoi il rapporte l'avanture suivante. Un de ses amis étoit allé à la chasse aux environs de Cananor ; fatigué de cet exercice, il alla s'asseoir au pied d'un arbre fort touffu où il se mit à manger quelques confitures qu'il avoit sur lui. Un gros singe attiré par la vuë de ce mets, dont tous les singes sont fort friands, vint tout doucement se poser sur l'arbre, à dessein de ramasser ce qui seroit resté du repas du chasseur ; mais par malheur pour lui, l'étranger qui étoit dans un lieu écarté où il ne pouvoit être vû de personne, lâcha un coup de fusil sur le pauvre animal, qui en eut le ventre tout déchiré. Alors le singe sans s'étonner ni s'enfuir, porta ses mains à sa playe, la dilata peu à peu

avec ses doigts, & ayant pris un de ses boyaux, les tira tous de son corps, & tomba enfin mort aux pieds du chasseur. La Relation des Voyages de M. Dellon contient une infinité de faits dont la variété est fort agréable : l'on y trouve plusieurs descriptions de Royaumes, de Villes, de Peuples, d'animaux, de plantes, de fruits, & quantité d'autres curiosités naturelles, qui rendent la lecture de cet Ouvrage fort attirante.

COMMENTAIRE LITTERAL SUR LES PSEAUMES *de David, inseré dans la Traduction Françoise, avec le Texte Latin à la marge, par le R. P. de Carrieres, Prêtre de l'Oratoire de Jesus.* A Reims, chez François Godard. 1709. in-12. p. 667.

VOici un des Commentaires les plus courts& les plus clairs que nous ayons sur les Pseaumes; il ne consiste qu'en quelques mots que l'Auteur a inserés dans la Traduction Françoise pour lier les versets les uns aux autres & pour en rendre l'intelligence facile. Ces mots sont imprimés en lettres italiques afin qu'on puisse lire la version seule quand on le voudra, & remarquer si cette Traduction est fidele.

Comme nous avons cru que les Lecteurs seroient bien aises d'en juger eux-mêmes, nous avons choisi le Pseaume 86. & nous l'allons rapporter tout entier, parce qu'il est court.

1. Les fondemens de la Ville *de Jerusalem* sont posés sur les saintes montagnes *de Sion & de Moria*; le Seigneur aime les portes de Sion plus que toutes les tentes de Jacob, *& que toutes les Villes qu'il a données aux descendans de ce Patriarche.*

2. On a *aussi* dit de vous des choses glorieuses, ô Cité de Dieu, *& particulierement celle-ci qui est sortie de la bouche du Très-Haut.*

3. Je me souviendrai, *a-t'il dit, des Habitans* de Rahab & de Babylone, *& je ferai qu'*ils me connoîtront *& qu'ils viendront m'adorer à Jerusalem.*

4. Les Etrangers *ou les Philistins*, ceux de Tyr, & le Peuple d'Ethiopie, s'y sont trouvés *réunis.*

5. Ne dira-t'on pas à Sion, *en voyant cette multitude de Peuples différens, rassemblés dans ses murailles* : Un grand nombre d'hommes sont nés dans elle, & *elle a eu cet avantage parce que c'est* le Très Haut lui-même *qui* l'a fondée.

6. *C'est aussi* le Seigneur, *qui seul* pourra dans la description

des Peuples & des Princes, dire le nombre de ceux qui auront été dans elle, tant il ſera grand.

7. *Mais votre principale gloire, ô Sion, c'eſt que* ceux qui habitent dans vous, ſont tous dans la joye, *que leur donne la préſence de Dieu, qui l'a choiſie pour ſa demeure.*

Le Latin ſe trouve à côté de chacun de ces verſets.

Le P. de Carrieres aſſûre que les Commentaires qu'il donne ſont tirés la plûpart de l'Ecriture » afin de ne ſuppléer, dit-il, » à la parole de Dieu, que par la parole de Dieu-même. On » s'eſt appliqué à ramener par ces liaiſons, continuë-t'il, la Vul- » gate au ſens de l'Hebreu, ou à préſenter en même tems le ſens » de l'Hebreu & celui de la Vulgate. On a mis à la tête de cha- » que Pſeaume, un Argument, où l'on tâche d'expliquer le ti- » tre du Pſeaume, & l'occaſion dans laquelle il a été compoſé : » enfin, on s'eſt étudié à ne rien dire qui ne fût autoriſé par de » bons Interpretes. Vatable, Genebrard, Bellarmin & de Muis, » ſont ceux auſquels on s'eſt particulierement attaché.

Après ce Commentaire ſur les Pſeaumes, ſuit un Commentaire ſur tous les Cantiques qui ſont inſerés dans l'Office divin. L'Auteur y a obſervé la même méthode que dans ſon Commentaire ſur les Pſeaumes. Il a mis à la fin pluſieurs indices ; dans le premier, les Pſeaumes y ſont rangés par ordre alphabetique : le ſecond contient la diſtribution des Pſeaumes qui a été faite dans le Breviaire pour tous les jours de la ſemaine. Le troiſiéme indique les Pſeaumes qu'on peut dire quand on veut loüer Dieu, quand on veut le remercier, &c. Enfin, l'Auteur a pris ſoin de remarquer dans une autre table les Pſeaumes de Morale & ceux de Pénitence.

D. NICOLAI HUNNII DEMONSTRATIO MINISTERII Lutherani divini, ideoque legitimi, Roberti Bellarmini, Thom. Stapletoni, Greg. de Valentia, Jac. Gretſeri, & Henr. Lancelotii φλυαρίαις potiſſimum oppoſita. Cui hâc alterâ editione acceſſit Capiſtrum, Hunnio paratum, Lancelot o injectum, in collegio privato repetita, & Συζητήσει Théologicæ expoſita, à D. Godofredo Wegnero, S. S. Theol. Profeſſ. P. Ordinar. & Concionatore Regio Secundar. in Academiâ & Aulâ Regiom. Regiomonti, apud Martinum Hallervord 1708. C'eſt-à-dire : *Demonſtration de M. Nicolas Hunnius, pour prouver contre Bellarmin, Stapleton, Gregoire de Valence, Gretſer & Lancelot, la divinité du miniſtere Luthérien,*

& que par conséquent ce ministere est légitime. Dans cette seconde édition, on a ajoûté un Ouvrage du même Auteur, sous le titre de Museliere préparée pour Hunnius, attachée à Lancelot, &c. A Konigsberg chez Martin Hallervord, 1708. in-12. pag. 420. sans y comprendre l'Epître, la Préface, ni les Tables.

VOici une matiere bien rebattuë, & que l'on a agitée avec beaucop d'ardeur dès le commencement des disputes qui divisent aujourd'hui l'Allemagne. Il s'agit de prouver que dans les Eglises Luthériennes l'autorité du ministére est emanée de Dieu, & qu'elle est par conséquent très-légitime. M. Hunnius entre en mauvaise humeur dès la Préface de son Livre. Il déchire sans ménagement ceux qui croyent que dans les points controversés, on doit consulter la tradition, & s'en rapporter à la décision de l'Eglise. Cette opinion est, dit-il, la premiere rétraite où se sauvent les Sophistes: car c'est ainsi qu'il appelle les Docteurs de l'Eglise Catholique Romaine. Leur seconde retraite, ajoûte-t-il, est d'attaquer la personne des Réformateurs, & de faire remarquer dans Luther un caractére & une conduite qui ne sont ni la conduite, ni le caractére des hommes à qui Dieu donne une mission particuliere pour aller annoncer ses volontés. C'est surtout pour répondre à ce dernier argument, que M. Hunnius a composé cet Ouvrage. Il l'a distribué en trois parties, dont la premiere contient des choses générales, qu'il appelle prolégomenes: dans la seconde, il traite de la vocation de Luther; & dans la troisiéme, il parle de la vocation des Ministres Lutheriens. Son but est d'en établir la divinité.

Chacune de ces trois parties est subdivisée. Dans la premiere, on explique les termes qui concernent l'état de la question, tels que sont *Clerc*, *Ministre de la Parole*, *Ministre de l'Eglise de Dieu*, *Prêtre*, *Evêque*, *Mission*, *vocation*, &c. On tâche dans la seconde partie d'établir que Luther, par l'autorité & par la volonté de Dieu, entreprit l'ouvrage de la Réformation, & qu'ainsi sa vocation venoit de Dieu. On distingue deux vocations en lui, une ordinaire, & une extraordinaire. Il étoit Prêtre, Docteur & Professeur;& c'est-là ce qui fondoit sa vocation ordinaire. L'inspiration qui le faisoit agir, les choses singuliéres qui ont précédé, accompagné & suivie son entreprise, sont pour M. Hunius les marques d'une vocation extraordinaire.

La divinité du ministere dans les Ministres Luthériens, fait le

sujet de la troisiéme partie, dans laquelle après avoir rejetté comme inutiles les conditions que demandent les Catholiques Romains, & que l'on divise en plusieurs classes, on propose les seules conditions que l'on croit nécessaires pour la vocation au ministere ; sçavoir, l'élection, la vocation & l'ordination : en quoi l'on distingue encore deux sortes de vocations ; l'une que l'on prend dans un sens plus étroit ; l'autre, à laquelle on donne une acception plus générale.

Quant à la Museliere que M. Hunnius prétend détourner de dessus lui pour en brider son adversaire, ce n'est qu'un titre bizarre que M. Hunnius donne à une recrimination personnelle, dans laquelle, hors les injures, on ne trouve rien qui ne soit ou une repetition, ou une application des principes qu'il a avancés dans son premier Ouvrage, que l'on peut regarder comme un abregé méthodique de plusieurs volumes qui ont été écrits sur le même sujet.

XXXIX. JOURNAL DES SÇAVANS,
DU LUNDI 30. SEPTEMBRE M. DCCIX.

ABREGE' DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE *du Pays de Vaud, où l'on voit,* I. *La Succession Chronologique & la Vie des Evêques de Lausanne, & généralement* II. *Tout ce qui s'y est passé de plus considerable depuis l'établissement du Christianisme, jusqu'à notre tems. Accompagné de trois autres petites Piéces, dont on verra le Titre au revers de la page. Par A. Ruchat M. D. S. E.* A Berne, chez N. Eman. Haller, & Compagnie. 1707. in-12. pag. 148. sans la Préface.

CE n'est ici que l'ébauche d'un plus grand dessein. M. Ruchat travaille à l'Histoire Ecclesiastique du Pays de Vaud. Il a pris soin de ramasser tous les materiaux qui lui sont nécessaires pour l'execution de son projet, dans lequel il ne se bornera pas tellement au Pays de Vaud, qu'il n'embrasse aussi l'état de Neuf-Châtel, les Evêchés de Basle, de Geneve, de Sion en Vallais, & toutes les Eglises de ces divers Etats qui font partie de la Suisse Romande. De tout cela il prétend remplir trois ou quatre volumes in-12.

M. Hottinger Professeur en Théologie à Zurich, est le premier qui ait traité ce sujet. Il a entrepris une Histoire complette

de toutes les Eglises de Suisse. Dans le premier Tome de cett Histoire, imprimé à Zurich en 1698. l'Auteur a poussé son travail jusqu'au treiziéme siécle: la suite n'a point encore paru. L'Ouvrage de M. Hottinger est écrit en Allemand; & ce qui regarde le Pays de Vaud n'en fait qu'une très-petite partie; c'est ce qui a fait naître à M. Ruchat l'idée d'en faire une Histoire à part, & de l'écrire en François, afin qu'elle eût cours dans la Suisse Romande. En attendant qu'il ait achevé ce qu'il médite là-dessus, il a jugé à propos de publier cet Abregé, dans lequel il ne cite ni les Auteurs qu'il a suivis, ni les sources où il a puisé, se réservant de faire l'un & l'autre, quand il donnera son Ouvrage complet.

Selon M. Ruchat, l'Evangile fût prêché dans le Pays de Vaud vers la fin du second siécle de l'Eglise, & ce fût S. Irenée Evêque de Lyon qui envoya dans le Pays les premiers Prédicateurs de la Foi Chrétienne. Le Christianisme s'y trouve établi presque par tout sur la fin du quatriéme siécle. Au commencement du cinquiéme, les Vandales & les Bourguignons en altérerent la pureté, par le mélange du Paganisme, & par l'Hérésie d'Arius. Vers l'an 510. le Roi Gondebaud & son fils Sigismond, donnerent au peuple l'exemple de renoncer à l'Arianisme. Après que l'Auteur a marqué l'époque du Christianisme dans le Pays de Vaud, il donne, le plus exactement qu'il peut, la liste & l'histoire abregée des Evêques qui en ont gouverné les Eglises; & parce que ces Evêques ont assisté à divers Conciles tenus hors du Pays de Vaud, il donne en passant une notice legere de ces Conciles. On peut voir aux années 1088. & 1212. qu'il prend soin d'établir ou de restituer la Chronologie, en distinguant la maniere dont on comptoit alors les années, & celle dont on se sert aujourd'hui.

En remarquant quatre grands incendies arrivés à Lausanne assez près les uns des autres, on ne doit pas, dit-il, » s'étonner s'il » nous est resté si peu de mémoires de l'Histoire ancienne de nos » Eglises. Trois grands incendies arrivés coup sur coup dans » moins de vingt ans; & un quatriéme arrivé cinq ans après, » . . . . . . nous ont enlevé presque tous les monumens que le » tems avoit épargnés. En particulier le vieux Cartulaire de l'E- » glise, piéce authentique, & vénérable par son antiquité, & » qui contenoit les Vies des anciens Evêques de Lausanne, » perit dans cet embrasement de l'an 1235. *Cuno d'Estavïel*, Pre- » vôt du Chápitre, fit tous ses efforts pour sauver quelques débris,

» après cette désolation. Il ramassa toutes les piéces qu'il pût trou-
» ver; il consulta tous ceux qui pouvoient avoir quelque connois-
» sance des Antiquités de Lausanne & de ses Eglises; mais com-
» me dans ce malheureux tems l'ignorance étoit profonde, il
» apprit peu de choses par cette derniere voye.

A la page 67. on trouve une reflexion assez curieuse sur l'établissement des noms de famille dans le Pays de Vaud. L'Auteur a remarqué que cet usage ne commença gueres qu'au quatorziéme siécle.. » Dans tous les siécles précedens, dit-il, on ne voit que
» de simples noms de Baptême, à un petit nombre près ......
» Les premiers & les plus anciens noms de famille étoient ceux
» des Gentilshommes, qui prenoient le nom de leurs terres.
» De-là sont venus les noms des Maisons *de Gruyere*, *de Blonay*,
» *d'Estavay*, *d'Aubonne*, *d'Arlay*, *d'Arnay*, & d'autres sembla-
» bles. Ils étoient déja un peu en usage dans le onziéme siécle.
» Dans la suite quelques familles en eûrent, mais le nombre en
» étoit si petit qu'il ne mérite pas d'être relevé. Dans les Actes
» chacun étoit designé par le nom de son pere, (comme *Pierre*
» *fils de Jean*) ou quelquefois un mari par le nom de sa femme,
» comme j'en ai vû quelques exemples. Ce fut vers le milieu du
» treiziéme siécle, que cette coutume s'introduisit dans le Pays
» de Vaud, & elle y fut généralement établie avant le milieu du
» quatorziéme, du moins par rapport aux familles de condition
» libre. Ce qu'il y a de particulier à remarquer sur ce sujet, sou-
» vent ce n'étoient pas même les familles qui se donnoient leur
» nom, mais les voisins, qui donnoient un nom à un homme
» par forme de sobriquet. Ce nom lui demeuroit pendant sa vie,
» & étoit transmis à ses enfans après sa mort.

» L'an 1479. comme le Diocése (de Lausanne) étoit fort in-
» commodé de chenilles, qui gâtoient tous les fruits de la terre,
» on les cita solemnellement à Lausanne, à la Cour Episcopale,
» pour y rendre raison du dégât qu'elles faisoient. On leur fit leur
» procès en forme; & afin que rien n'y manquât, on leur donna
» un Avocat qui plaida leur cause. Après le plaidoyé, l'Evêque
„ *Benedict. de Monferrand*, séant sur son Tribunal, prononça gra-
„ vement Sentence d'anathême & d'excommunication contre
„ ces insectes: mais ils ne laisserent pas de faire bien du mal. Voilà un échantillon des choses importantes que M. Ruchat choisit par préference pour en composer son Abregé historique.

En 1497. „ tandis que tout le Pays étoit, dit-il, dans d'épais-
„ ses ténébres, on y vit paroître quelques rayons de lumiere,

c'est à-dire, qu'on y découvrit des gens qui avoient des sentimens opposés à ceux de l'Eglise Romaine, & qui furent punis à la poursuite du Chapitre de Lausanne.

L'Auteur vient ensuite au changement arrivé dans le Pays, depuis que Luther eût commencé à secouer le joug. Nous n'en dirons rien de particulier, parce que M. Ruchat se contente presque d'indiquer les matieres, & d'exciter ici la curiosité de ses Lecteurs, pour la satisfaire pleinement dans la grande Histoire qu'il médite.

En 1628. le Pays étoit désolé par la famine, & quelques Paysans s'avisérent de faire rôtir au four du gland; & l'ayant fait moudre, ils en firent du pain qui se trouva bon & propre à les nourrir.

L'Auteur se plaint de ce que l'établissement de la nouvelle doctrine qui a fait disparoître le nombre infini de Sorciers, dont le Pays étoit infecté, n'y a point diminué le nombre des voleurs, & ne peut délivrer les Habitans de la *détestable fureur de plaider.*

Les *trois petites Piéces* annoncées dans le titre, sont, 1°. Une *Dissertation sur l'origine des noms des principaux lieux de la Suisse, & en particulier du Pays de Vaud.* 2°. Une *Liste des anciens Baillifs de Vaud, sous les Comtes & les Ducs de Savoye, depuis l'an* 1270. *jusqu'à l'an* 1536. 3°. La *Généalogie des anciens Comtes de Gruyére, depuis l'an* 1080. *jusqu'à l'an* 1555. *accompagnées de quelques Remarques Historiques.*

Il suffit de dire que dans la Dissertation l'Auteur donne l'étymologie de plusieurs noms, par rapport aux Langues qui ont eu cours dans la Suisse en divers tems, sçavoir l'ancienne Langue, des Gaules, qui ne s'est conservée que dans la Basse Bretagne, & dans la Principauté de Galles en Angleterre: la Langue Latine qui a succedé à celle-là, & la Langue Allemande qui a succedé au Latin. De ces étymologies, l'Auteur conclut » que les „ Places de la Suisse, soit Villes, soit Villages qui ont des noms „ Gaulois, sont les plus anciennes du Pays. Celles qui ont des „ noms Latins ou Romains, tiennent le second rang: & celles „ dont le nom est tiré de la Langue Allemande, doivent être „ regardées comme les plus nouvelles, ayant été bâties par ces „ peuples Allemans . . . qui après les Romains, lors de la dissipation de leur Empire, sortant de l'Allemagne se jetterent „ sur les Gaules; en particulier les *Bourguignons*, les *Vandales* „ & les *Allemans* s'emparerent de la Suisse, & y introduisirent „ leur Langue, &c.

Quant

Quant aux deux *Piéces* suivantes, qui sont très-courtes, il n'y a nul extrait à en faire.

LES DEVOIRS DES DAMES, EN DEUX PARTIES. *Par l'Auteur de la Pratique des Vertus Chrétiennes, traduit de l'Anglois, de la huitiéme édition,&c.* A Amsterdam, aux dépens d'Etienne Roger, Marchand Libraire. 1702. in-12. p. 370.

LA matiére traitée dans ce livre n'est pas nouvelle. Plusieurs Auteurs, avant celui-ci, ont osé representer aux femmes les obligations de leur sexe. Et pour leur en inspirer le goût par des motifs interessans, ils ont pris soin de leur dire que ces loix sévéres étoient pour elles des distinctions glorieuses, qui en les engageant à plus d'exactitude que les hommes, les élevoient par-là au-dessus d'eux. On a suivi la même méthode dans cet ouvrage. Une Préface flâteuse reléve d'abord le mérite des Dames. L'Auteur veut leur apprendre à s'estimer autant qu'elles valent. » On ne sçauroit nier, dit-il, que si la Religion est encore en » quelque estime dans le monde, on n'en soit plus redevable aux femmes qu'aux hommes. Il y en a quantité parmi elles, qui l'ap- » puyent & la soûtiennent par leur conduite : au lieu que parmi » les hommes, il y en a encore davantage qui non contens de la » négliger, la décrient.» Il mêle à ces traits l'exemple de plusieurs » femmes qui se sont distinguées par leur piété & par leur zele. » De combien de femmes, ajoûte-t'il, l'Evangile ne nous parle- » t'il pas, qui dans tous les devoirs d'un attachement inviolable » auprès de Jesus-Christ, & même en zéle & en courage, ont » surpassé jusqu'aux Apôtres mêmes ? Ce sont des femmes dévo- » tes qui environnent sa Croix, qui célébrent sa Passion par leurs » lamentations & par leurs larmes, pendant que le plus résolu » de ses disciples le renie, & le renie avec serment, & que tous » l'abandonnent. Que dis-je ? la mort elle-même ne fut pas capa- » ble d'éteindre leur amour. On voit les pieuses Maries qui se » disposent à rendre à son Corps mort les devoirs qui demandoient » beaucoup de travail & de dépense, & qui pouvoient même les » exposer à quelque danger. Aussi Jesus-Christ rend il à leur piété » ce témoignage mémorable, de vouloir qu'elles fussent les pre- » miers témoins de sa Resurrection, les premiers Evangelistes qui » annoncent ces bonnes nouvelles, & les Apôtres des Apôtres » mêmes.

Après que l'Auteur a excité les femmes, dans sa Préface, par

la raiſon & par l'exemple à la pratique génerale de leurs devoirs, il entreprend de leur découvrir en particulier dans le corps de l'ouvrage les vertus qui leur ſont propres. Il commence par la modeſtie, qui donne le prix à toutes les autres, & qui en doit être le fondement. Il la conſidere par oppoſition ou au déréglement réel dans la conduite, ou à la ſeule indécence dans les maniéres. Il repreſente d'abord le mépris que s'attire dans le monde une femme débauchée même parmi ceux qui n'ont pas été fâchés de la trouver telle; le triſte perſonnage qu'elle jouë, lorſque devenuë par ſes mœurs l'horreur des perſonnes qui n'en ont pas de ſemblables, elle devient encore par ſon âge le ſujet de la raillerie des autres; & qu'elle ſe trouve comme bannie de la ſociété civile. Il ne ſe contente pas d'expoſer le mal, il en découvre les ſources. Outre les dangers du jeu, des ſpectacles, des converſations tendres & ſecrettes, il en marque deux autres moins communs, mais qui, ſelon lui, ont les mêmes ſuites; telle eſt la facilité de prêter l'oreille aux diſcours impies, & celle de ſe laiſſer aller aux excès du vin. Un homme, dit-il, qui peut perſuader à une femme qu'elle n'a point d'ame, ſera bien-tôt maître de ſon corps: & alors elle a intérêt de croire, ce qu'il avoit intérêt de lui perſuader. Le vin n'eſt pas la paſſion ordinaire des femmes: cependant, à la honte du ſexe, elle ſe trouve dans quelques unes, & on juge bien que celles qui s'y abandonnent juſqu'à laiſſer perdre ou affoiblir leur raiſon, ne peuvent pas répondre de leur honneur.

La ſimple indécence des maniéres, qui au fonds eſt moins criminelle qu'une débauche confirmée, ne fait guéres moins de tort à la réputation d'une femme: des airs libres dans ſa perſonne accoûtument les hommes à prendre des libertés avec elle. Ils ne croyent pas devoir plus reſpecter ſa pudeur, qu'elle ne la reſpecte elle-même.

La douceur eſt après la modeſtie ce que l'Auteur recommande le plus aux femmes: il ſemble que la nature leur apprenne la néceſſité de cette vertu, en leur donnant une complexion tendre & délicate, qui y diſpoſe. Il y a, ſelon lui, trois ſortes de douceurs; la douceur de l'entendement, la douceur de la volonté, & la douceur des paſſions. La douceur de l'entendement conſiſte à ſe rendre de bonne foi à la vérité, après s'être ſervi de toute ſa raiſon pour la bien connoître. Il dit qu'en matiére de ſentimens, bien des gens ſuivent le hazard, comme dans une lotterie; en ſorte que s'ils fuſſent nés Mahométans, ils l'auroient été auſſi conſtamment, qu'ils ſont preſentement Chrétiens. Quel-

ques-uns ont une déférence aveugle pour les opinions d'autrui, & ne pensent point par eux-mêmes. D'autres au contraire ont un attachement opiniâtre à leurs propres idées. On blâme ici ces différens excès, & on met la véritable douceur de l'entendement, à ne pas s'élever contre la raison que l'on connoît, ou qu'on néglige de connoître. La seconde espéce de douceur, c'est celle de la volonté; elle consiste à tenir cette faculté dans la subordination à une autorité supérieure; » c'est-à-dire, à la volonté de » Dieu dans les choses de la Religion & de la piété; à la droite » raison, dans celles de la Nature & de la Morale, & aux com- » mandemens des Superieurs, dans celles qui regardent le Gouvernement civil. » Une volonté soûmise à celle de Dieu desarme toute sorte d'afflictions, & en triomphe. On peut dire que par son heureuse union avec celui qui les dispense, elle s'ordonne à elle-même ce qu'elle souffre. L'orguëil des Philosophes leur a fait dire, que le sage ne pouvoit être malheureux, & que rien n'étoit capable de lui faire injure » Mais certainement, ajoûte » l'Auteur, cela est encore plus vrai d'un homme qui posséde » cette divine sagesse de la résignation chrétienne, qui n'a d'au- » tre volonté que celle de Dieu, qui est délivré du soin & du ris- » que qu'il y auroit pour lui à se choisir quoi que ce soit, & qui » est assûré qu'à moins que de pouvoir tromper une connoissance » infinie, ou résister à la toute puissance elle-même, il aura toû- » jours ce qui sera véritablement le plus avantageux pour lui. » Le seul moyen d'agir d'une maniére uniforme, c'est de se conduire par la raison qui ne change point. Mais quand une personne fait dans ce moment une chose, uniquement parce qu'elle le veut ainsi, elle aura un moment après une raison également forte pour faire directement le contraire; & toute sa vie se passera à faire & à défaire son propre ouvrage. Enfin, l'autorité des supérieurs doit régler la volonté de ceux qui sont dans un état de dépendance. Les femmes sont dans ce cas-là, si on en croit l'Auteur, mais non pas si on les en croit elles-mêmes. Quoiqu'il en soit, il prétend que leur véritable interêt demande qu'elles ayent des guides & des inspecteurs. Celles qui voudront se convaincre de ce principe, s'il y en a quelques-unes dans ce goût-là, trouveront en cet endroit les autorités & les raisons qu'apporte l'Auteur pour l'établir. La derniére espéce de douceur qu'il recommande, est celle des passions. Il s'arrête sur tout à la colere, & fait voir combien il importe aux femmes de se vaincre sur ce défaut, & de ne pas s'abandonner au bizarre plaisir de contredire

un mari, & de gronder des enfans ou des domestiques. Une fem- » me de ce caractere est, dit-il, le fleau d'une famille, la raillerie » des étrangers, & un supplice à elle-même. « Il termine ce chapitre en disant, que la douceur est quelque chose de si aimable dans les femmes, que si elles y faisoient réflexion avec une attention qui approchât tant soit peu de celle qu'elles ont pour leurs moindres ajustemens, elles s'en feroient une espéce de mode universelle, dont elles ne s'écarteroient jamais en rien.

De la douceur, l'Auteur passe à la compassion; & ce passage est naturel, car l'une a beaucoup de rapport à l'autre. Un esprit impatient & emporté n'est pas en état de jetter les yeux sur les maux d'autrui, & encore moins de témoigner qu'il y prend part: mais comme un temps clair & serein fait appercevoir plus distinctement les objets qui sont éloignés, de même quand tout est calme & tranquille au-dedans, on peut regarder autour de soi, & voir quel besoin les autres ont de nous. Après cette comparaison, l'Auteur paroît se faire quelque scrupule d'exciter les femmes à la compassion. C'est un sentiment qu'elles trouvent dans leur tempérament, & dont la nature fait, pour ainsi dire, tous les frais Mais il se rassûre dans le moment par l'étenduë qu'il donne à cette vertu. Elle ne se borne pas à pleurer & à gémir; il en coûteroit peu aux femmes d'être vertueuses à ce prix-là. Celles qui n'iroient pas plus loin, pourroient se mettre au rang des pleureuses, qu'on loüoit parmi les Juifs & les Payens, pour fermer par leurs lamentations mercenaires la pompe funebre de leurs morts, sans prendre aucun intérêt à la perte qu'elles faisoient semblant de regretter. La compassion dont on parle, est une compassion agissante, qui produit l'aumône & le pardon des injures. On trouve ici, par rapport à ces deux espéces de charité, les réflexions les plus propres à persuader les femmes & à les toucher sur ce point important de Morale.

L'affabilité ajoûte quelque chose à la douceur & à la compassion. C'est pour cela que l'Auteur en a fait un chapitre exprès. Elle consiste, dans les Grands, à se rendre accessibles aux personnes qui ont besoin d'eux; les Dames ont plus de facilité que les hommes à la pratique de cette vertu. L'étude & les affaires donnent insensiblement aux hommes des dehors farouches & rebutans, dont les meilleures intentions ne les défont pas. Les femmes de qualité au contraire, qui sont dévoüées par leur état à l'oisiveté & au plaisir, n'ont point d'excuse pour manquer à cette attention officieuse envers les autres.

A la ſuite de toutes ces vertus, vient enfin la piété, qui les perfectionne & les couronne. » C'eſt là pour parler avec l'Auteur, » le ſel qui aſſaiſonne tous les Sacrifices, l'Autel même qui ſanctifie le don ... C'eſt là ce qui nous unit à Dieu ſi fortement, que » nous n'avons plus que les mêmes interêts, que la même volonté, & que nous changeons en quelque maniére de nature avec » lui. Il ſemble que le Tout-puiſſant ne ſoit pas capable de réſiſter au pouvoir de la piété, pendant qu'elle nous communique, » à nous qui ſommes la foibleſſe même, une eſpéce de toute-» puiſſance, en mettant dans nos intérêts celui qui peut tout.« On peut conſidérer la piété ou dans un ſens étendu, ou dans un ſens limité. Dans le premier ſens, elle embraſſe généralement tous les devoirs des Chrétiens. Dans le ſecond, elle ſe prend pour le commerce intime qu'on a avec Dieu par la priere, & par certaines œuvres qui ſont la perfection du Chriſtianiſme. L'explication de ces deux différentes ſortes de piété, ouvre à l'Auteur un grand détail, qui rend ce dernier chapitre plus long que les autres.

Outre ces devoirs généraux des femmes, il y en a de particuliers pour les différents états auſquels elles ſont expoſées durant le cours de leur vie. Les trois états les plus marqués ſont l'état de fille, l'état de femme mariée, & l'état de veuve. L'Auteur les examine de nouveau dans trois différens chapitres. Il fait voir dans le premier, que l'état de fille demande plus de circonſpection & de retenuë que tout autre, parce que la pudeur eſt alors plus tendre & plus aiſée à bleſſer. Dans le ſecond, il repreſente l'union étroite qui doit régner entre un mari & une femme; & les ſoins qu'ils doivent donner l'un & l'autre à l'éducation de leurs enfans. Il s'éleve contre l'uſage malheureux & peu chrétien, qui a introduit par déréglement ou par vanité l'infidélité & le dégoût dans les mariages. Enfin le troiſiéme chapitre concerne les veuves. » Il y avoit dans la primitive Egliſe, dit l'Auteur, un ordre » de veuves, dont tout le miniſtere étoit de vaquer à la charité. » Véritablement elles étoient pauvres, plus en état de recevoir » l'aumône que de la faire; mais moins elles pouvoient rendre » ſervice de leurs bourſes, plus on en exigeoit de leur perſonne. » Il eſt donc bien juſte que celles qui à cauſe de leurs richeſſes ſe » diſpenſent de ces offices bas & pénibles, les remplacent du » moins par les aumônes. Durant le zele des premiers Chrétiens, » il y avoit des femmes de la premiere condition qui s'acquit-» toient de l'un & l'autre de ces devoirs de charité. S'agiſſoit-il

» de témoigner leur humilité, elles oublioient leur grandeur;
» mais elles la reprenoient quand il falloit donner des marques de
» leur libéralité. Ce sont-là des exemples, continuë l'Auteur,
» qu'il n'y a pas d'apparence qu'on imite aujourd'hui. La Gran-
» deur y est devenuë quelque chose de si pesant & de si immobile,
» qu'elle ne peut ni s'abbaisser pour les offices d'un Chrétien, ni
» s'élever à des charités considérables : semblable à la Statuë de
» Nabuchodonosor, ce n'est plus qu'une lourde masse devant la-
» quelle on se prosterne. »

Un des devoirs les plus importans d'une veuve, c'est d'aimer les enfans qu'elle a de son mari. Il les lui laisse, dit l'Auteur, comme ses deputés, pour recevoir d'elle l'amitié & les bons offices qu'il ne peut en recevoir lui même. Ensorte que les enfans d'une veuve ont un double droit sur son affection ; l'un que la nature leur donne comme ses enfans, l'autre comme un legs que le pere leur a laissé en mourant. Bien des raisons, selon l'Auteur, doivent empêcher une veuve de se remarier. Si son premier mariage a été tranquille, elle doit appréhender de n'en pas trouver un semblable. S'il ne l'a pas été, elle doit craindre d'être aussi malheureuse la seconde fois que la premiére. Il y a peu de veuves néanmoins qui n'ayent le courage de se mettre au dessus de ces périls : mais du moins on leur conseille ici deux précautions; l'une regarde le temps du mariage, & l'autre le choix du mari : il faut qu'il y ait un intervalle considérable entre le commencement du veuvage & les secondes nôces. Toutes les nations un peu civilisées ont observé cette méthode. Numa Pompilius en fit une loi, dont l'infraction ne pouvoit être expiée que par un sacrifice; & lorsque l'Empereur Auguste trouva à propos de marier sa sœur Octavie à Antoine, il fallut un decret du Sénat, pour avoir la liberté d'anticiper sur le temps prescrit. A l'égard du choix de l'epoux, on doit éviter la différence de l'âge, quand elle est considérable. Lorsqu'une jeune femme épouse un vieillard, ce sont d'un côté des jalousies, & de l'autre des dégoûts. C'est un amas d'absurdités & de contradictions. Le mari & la femme ne font qu'une même personne, qui cependant est en même temps jeune & vieille, fraîche & décrépite : c'est un renversement de l'ordre de la nature, un mélange d'hyver & de printemps. Aussi Denys le Tyran répondit-il à sa mere qui avoit envie de faire un de ces mariages dans sa vieillesse, que quoiqu'il eût le pouvoir de dispenser des loix positives, il n'avoit pas celui d'abroger celles de la nature, & de faire qu'il fût bien-séant à une vieille com-

me elle, d'épouser un jeune homme. Ces raisons & ces exemples sont d'un grand poids : mais il y aura toujours des penchans supérieurs qui prévaudront.

Le Lecteur jugera du mérite & de l'utilité de ce Livre par les endroits qu'on en a extraits.

DISSERTATIO HISTORICO-POLITICA DE MARTE Hyperboreo, quam ex consensu Ampliss. Facultatis Philosophicæ in Regia ad Salam Academia, sub præsidio viri amplissimi Mag. Fabiani Torner Phil. Theoret. Prof. Reg. & Ord. publicè discutiendam modestè sistit S. R. M^tis Alumnus Nicolaus Passenius Calmariensis, in Audit. Carolino majori a. d. 15. Junii hor. pomer. anno 1707. Upsaliæ, Typis Wernerianis. C'est-à-dire : *Dissertation Historique & Politique sur le Mars Hyperboréen, &c. Par Nicolas Passen.* A Upsal, de l'Imprimerie de Werner. 1707. in-8°. pp. 42.

DEpuis que les Peuples du Septentrion se sont appliqués à débroüiller les antiquités de leur Pays, on peut dire qu'ils ont fort dérangé nos idées à leur égard. En effet, on attribuoit à leurs fréquentes irruptions la ruine des Sciences & des beaux Arts dans tout l'Occident : on les accusoit d'avoir porté la barbarie, & de l'avoir fait regner avec eux dans tous les lieux où ils s'étoient répandus ; & l'on croyoit l'accusation bien fondée : en un mot, on n'avoit garde de s'imaginer que les principes de la Théologie Payenne, & le premier goût pour les Lettres fussent venus d'une Nation, qui avoit impitoyablement foulé aux pieds les plus illustres monumens de la politesse & de l'érudition Grecque & Romaine. Cependant s'il faut s'en rapporter à quelques Sçavans du Nord, & sur-tout à feu M. *Rudbeck* dans son *Atlantique*, c'est des Hyperboréens, anciens habitans de la Scandinavie ou de la Suéde, que les Grecs ont emprunté, non-seulement ce qu'il y a de plus considérable dans leur Théogonie & leur Mythologie, mais encore les principales cérémonies de la Religion, les caractéres de l'Ecriture, l'usage du Calendrier, la Poësie, & plusieurs autres connoissances très-utiles, qu'ils ont ensuite communiquées à divers Peuples. C'est conformément à ce systême, que M. Passen, dans cette Dissertation, qu'il dédie à M. *Skitte* Evêque de Calmar, prétend nous entretenir de tout ce qui concerne le Dieu de la guerre ou le Mars des Hyperboréens. Mais avant que d'en venir-là, il a cru devoir dire un mot de l'Idolâtrie en général ; ce qu'il exécute dans le premier chapitre.

Il ne doute pas que les Aftres, & principalement le Soleil, n'ayent été le premier objet du Culte des hommes, qui ne voyoient rien dans la nature de plus éclatant, de plus merveilleux, ni de plus digne de leurs adorations. Il compare les Idolâtres fur ce point, à des gens qui vifitent pour la premiere fois le Palais d'un Roi, & qui font fort fujets à prendre pour le Prince même, celui des courtifans qui leur paroît le plus magnifiquement vêtu. Les hommes ont paffé de l'adoration des Aftres à celle des élémens, des Méthéores, des Animaux, & même des Plantes & des Corps inanimés ; & comme ils confidéroient toutes ces chofes par rapport au bien ou au mal qu'ils en recevoient, ils ont révéré les unes par reconnoiffance, ou dans l'efpérance d'en obtenir de nouveaux bienfaits, & les autres pour fe les rendre moins contraires : car l'opinion des deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais, a été, pour ainfi dire, la bafe de toutes les Religions, & il n'y a pas jufqu'à la Religion Chrétienne, où ce dogme ne fe foit introduit par le canal du Manichéïfme. Dans la fuite, non-feulement on a mis après leur mort au nombre des Dieux, les hommes qui fe font fignalés par leurs grandes qualités, mais on a divinifé toutes les actions humaines, les vertus, les vices, les paffions, les Sciences, les Arts, &c. ce qui a fi prodigieufément multiplié les Divinités, que S. Auguftin en compte jufqu'à trois cens mille. Chaque famille fe faifoit des Dieux domeftiques, de fes ancêtres ; un mari déïfioit fa femme & fes enfans, une femme en faifoit autant pour fon époux, & un Prince pour fon favori ; fouvent on plaçoit les Héros parmi les Aftres ; & c'eft de-là que nos Planettes portent encore aujourd'hui les noms de Saturne, de Jupiter, de Mars, &c. Le Culte des Dieux n'a point été moins varié que leur emploi. Quelquefois ce culte étoit fimple, & ne s'adreffoit qu'à une Divinité ; quelquefois il étoit mêlé de plufieurs cérémonies qui appartenoient à différens Dieux honorés conjointement fous un nom commun. C'eft ainfi que le nom d'Hercule, défignoit le Héros célébre par fa force, & le Soleil ; que celui-ci étoit tantôt Bacchus, tantôt Mercure ; que les Egyptiens adoroient le Soleil & le Nil fous le nom d'Ofiris ; & fous celui d'Ifis, la Lune & la Terre.

Après ces Obfervations préliminaires, & quelques-autres qui n'offrent rien de plus fingulier, & fur lefquelles nous ne croyons pas devoir nous arrêter, l'Auteur entre en matiere, & commence dans fon fecond chapitre à nous parler du Mars Hyperboréen. Mais pour nous en donner une idée plus jufte & plus complette,

complette, il s'engage dans un examen particulier de la Religion des anciens Peuples du Nord, connus ſous les noms d'*Hyperboréens* & d'*Atlantiques*. Il remarque en paſſant, après M. *Rudbeck*, que le premier de ces deux noms leur venoit, de ce que les Nobles & les Grands du Pays s'appelloient dans leur Langue *Yſwerborne*; d'où les Grecs par un leger changement ayant formé le nom d'*Hyperboréens*, ils voulurent en trouver chez eux l'étymologie, ſuivant leur vanité ordinaire, & le dériverent de deux mots, qui marquoient que ces Peuples habitoient *au-deſſus* ou *au-delà* du vent *Borée*. Quant au nom d'*Atlantiques*, ces mêmes Peuples le tiroient d'*Atlé*, célébre montagne de ce Pays-là. Mais pour revenir à la Religion de ces Septentrionaux, M. Paſſen l'eſtime une des plus anciennes qu'il y eût au Monde; & il ne héſite point à décider, que c'eſt d'eux que la plûpart des autres Nations, & les Grecs ſur-tout, ont emprunté la leur; ce qu'il appuye de diverſes preuves. Une des plus fortes, ſelon lui, eſt la réponſe de l'Oracle de Dodone, lequel étant conſulté par les Grecs ſur l'origine du nom des Dieux, leur conſeilla de ne la point chercher ailleurs que dans la Langue des *Barbares*, c'eſt-à-dire, des *Borebarnes* ou des Hyperboréens. Et certainement l'uſage de ces Peuples, d'envoyer fréquemment de nombreuſes Colonies s'établir dans les Pays Méridionaux, étoit une occaſion favorable d'y répandre leurs Mœurs & leur Religion. Auſſi l'Auteur croit-il en reconnoître des traces juſques dans le Culte que les Egyptiens rendoient à Oſiris, ou au Soleil, qu'ils révéroient tous les ans par des pleurs & des cérémonies lugubres: ce qui ne pouvoit (continuë t-il) avoir ſa ſource que dans la Religion des Hyperboréens, accoutumés chaque année à regretter par des plaintes & des gémiſſemens, la perte qu'ils faiſoient du Soleil pour 40. jours, au bout deſquels, ils célébroient le retour de cet Aſtre par des réjouiſſances & des ſacrifices ſolemnels, qui faiſoient le commencement de leur année.

Les Hyperboréens (dit-on) bornoient leur culte à trois Divinités, qu'ils appelloient *Thor*, *Opin*, & *Frigga*. *Thor* préſidoit aux foudres & aux tempêtes; *Odin*, aux Richeſſes, & aux manes de ceux qui mouroient dans les combats; *Frigga*, étoit la Déeſſe de la moiſſon, de la génération & de la Chaſſe. Sur quoi l'on obſerve, que ſuivant la Mythologie des *Scaldes* ou anciens Poëtes du Septentrion, *Thor* ſe prenoit tantôt pour le Soleil, tantôt pour différens Héros de ce nom; qu'*Odin* ſignifioit ou la Lune, ou certains Guerriers fameux par leurs exploits; & que *Frigga*

étoit le nom de la Terre & de la femme d'*Odin*. Cela fait voir que les noms des trois Divinités s'étoient appliqués dans la suite, à des hommes qu'on avoit déifiés pour leurs grandes actions, & dont on avoit confondu le Culte avec celui de ces Dieux primitifs.

Odin, en particulier, qui dans la Langue Gothique, signifie *Destructeur*, étoit le nom d'un Prince Belliqueux, dont les Hyperboréens avoient fait leur Mars ou leur Dieu de la Guerre. Ils croyoient ne pouvoir se le rendre propice, qu'en affrontant à son exemple les plus grands périls; & ils mettoient le comble de leur gloire à mériter par une mort violente d'entrer en commerce d'immortalité avec ce Dieu. De-là vient que plusieurs, pour parvenir plus promptement à cette félicité imaginaire, se tuoient eux-mêmes, en se précipitant de la cime du Mont Atlé. Le surnom d'*Odin* étoit le plus grand honneur que pussent recevoir ceux qu'une valeur distinguée élevoit au-dessus des autres hommes, d'où il est arrivé qu'on a mis souvent sur le compte du premier *Odin*, les actions de ses successeurs de même nom, ainsi qu'en ont usé les Grecs, par rapport à leur Hercule, & à quelques autres de leurs Dieux.

Quoiqu'il soit difficile de fixer la premiere institution du culte d'*Odin* ou de Mars chez les Peuples du Nord, M. Passen la regarde comme très-ancienne. Les Scythes (selon Hérodote *liv.* 4.) adoroient le Dieu Mars, & juroient par le Cimeterre, symbole de cette Divinité. Les Thraces & les Alains avoient pour lui une vénération singuliere. Mais les Goths, qui sont les Hyperboréens par excellence, surpassoient tous les autres dans le Culte dont ils l'honoroient. Ils lui avoient bâti un superbe Temple dans la Ville d'Upsal, où ils s'assembloient tous les neufs ans, de tous les endroits de la Scandinavie. Pour empêcher que ce Temple ne perdît de son crédit, on avoit défendu par une Loy expresse, d'en construire aucun autre dans toute l'étenduë de la domination Gothique. Le commencement de l'année étoit le tems marqué pour cette assemblée générale des Hyperboréens. dans laquelle on rendoit hommage au Prince, on traitoit des affaires d'Etat, on renouvelloit les alliances, on publioit de nouvelles Loix, on célébroit des Jeux, & l'on immoloit des victimes. On sacrifioit en particulier au Dieu Mars un Taureau, que douze Prêtres appellés *Sallar* dans la Langue du Pays, & dont le nom ressemble fort à celui des *Saliens* de Rome, avoient soin d'égorger & de faire brûler sur l'Autel. On lui sacrifioit aussi un

Cheval, & dans les tems de guerre, de peste, ou de famine, on avoit recours aux victimes humaines pour appaiser sa colére. Ces sacrifices étoient acompagnés de danses & de festins, où chacun étoit obligé de boire dans le crâne d'un homme, en l'honneur de Mars, & où les *Scaldes* se livrant à leur enthousiasme, chantoient des Poësies à la loüange de ce Dieu.

M. Passen ne nous en apprend pas davantage sur ce sujet, & nous renvoye pour un plus ample éclaircissement, aux Auteurs qui ont traité des antiquités de la Nation Gothique ou Suédoise : après quoi il se jette dans des réflexions générales sur les causes de l'Idolâtrie qui font la matiere du troisiéme & dernier chapitre de cette Dissertation, & qui ne contiennent rien dont nous jugions à propos de grossir notre Extrait

COUTUMES DE LA PREVOSTE' ET VICOMTE' *de Paris, avec les Notes de M. C. Du Molin, mises en meilleur ordre qu'auparavant. Ensemble les Observations de M. J. Tournet, Jacques Joly, & Charles Labbé anciens Avocats de la Cour, & Arrêts d'icelle, par eux recueillis sur chaque Article. Nouvelle Edition, révûë, corrigée, & augmentée de nouvelles Remarques & de nouveaux Arrêts, par M.*** Avocat au Parlement. Deux Volum. in-*12. A Paris, au Palais, chez Nicolas Gosselin, Grand'Salle. I. Vol. pag. 460. II. pag. 374.

TOute la nouveauté de ce Livre consiste dans l'édition ; c'est la troisiéme qui ait paru. Il n'y a ni augmentations ni retranchemens. Elle est conforme en tout à la seconde, même pour le nombre des pages. Mais la seconde avoit remedié à plusieurs fautes qui s'étoient glissées dans la premiere, par rapport à l'arrangement des matieres, & à la fidélité des citations. On trouve dans cet Ouvrage le texte de la nouvelle Coûtume de Paris, avec les Notes que du Moulin a faites sur l'ancienne, & qui servent à la nouvelle dans les Articles qui n'ont pas été changés. On y a joint de courtes Observations de Tournet, de Jolly, & de Labbé, trois Commentateurs de cette Coûtume, qui ont pris soin de rapporter les Arrêts rendus de leur tems. Et comme la Jurisprudence reçoit tous les jours de nouvelles perfections, ou du moins de nouveaux changemens, un Avocat plus moderne, dont le nom feroit honneur à l'Ouvrage s'il avoit voulu se déclarer, y a ajoûté quelques Remarques qui ne sont pas la partie la moins utile du Livre. Mais tout cela se trouve dans l'édition de 1691. Et quoi qu'en dise le titre, ce n'est précisément ici qu'une nouvelle impression, sans aucuns changemens.

XL. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 7. Octobre M. DCCIX.

MORALE CHRETIENNE POUR L'INSTRUCTION *des Curés & des Prêtres du Diocèse de Vence, par feu Messire Antoine Godeau, Evêque de Vence. Divisée en trois Tomes.* A Paris, chez Jacques Etienne, rue S. Jacques, à la Vertu. 1709. vol. in-12. I. Tome, pag. 456. II. Tome, pag. 525. III. Tome, pag. 474.

C'Est ici un Livre posthume de feu M. Godeau, Evêque de Vence; un corps de Morale complet, écrit avec beaucoup de netteté, de précision & de méthode. L'Auteur, à ce qu'on nous apprend dans la Préface, l'avoit laissé entre les mains d'un Seigneur de la Cour, aussi distingué par sa science, & par la droiture de son cœur, que par sa qualité & son élévation. L'Ouvrage est tombé depuis entre les mains de gens sçavans, qui l'ont relû & examiné avec soin, y ont corrigé quelques expressions vieillies depuis le tems de M. Godeau, & ont tâché de n'y rien laisser qui ne fût de la derniere exactitude. C'est en cet état qu'on le donne présentement au Public; il est partagé en trois Volumes. Dans le premier, M. Godeau donne d'abord des régles générales sur la Morale chrétienne : il établit pour maxime, que la Morale ayant des principes certains, la probabilité des opinions n'en peut être la régle. Et à cette occasion, il attaque par diverses raisons la doctrine de la probabilité : ensuite il examine le sujet de la Morale chrétienne, qui est l'homme en l'état de la nature réparée. Il traite de la concupiscence, fait voir qu'il n'est jamais permis d'en suivre les mouvemens, & prouve qu'on ne doit point joüir des choses créées, même avec modération, pour le seul plaisir. Il explique dans divers chapitres, ce que c'est que la charité. Après quoi il parle du péché en général; puis du péché mortel, du péché véniel, des causes du péché, des péchés d'ignorance, des péchés de foiblesse, de ceux que l'on commet par malice, de ceux qui sont contre le S. Esprit, & enfin des sept péchés capitaux. Il continuë la même matiere au commencement du second volume, & après il entre dans une explication exacte du Décalogue, laquelle fait

partie du troisiéme Tome, qui finit par l'exposition des Commandemens de l'Eglise. M. Godeau nous explique lui-même le dessein qu'il s'est proposé dans cet ouvrage; c'est de mettre entre les mains de ceux qui ont la conduite des consciences, un préservatif contre le relâchement de quelques Docteurs, *qui ont*, dit-il, *presque corrompu toute la Morale de l'Evangile, & qui ont presque réduit la science des mœurs au Pyrrhonisme où il n'y a rien de certain, mais où tout dépend du caprice & de la fantaisie des Auteurs.*

D'ailleurs, comme ceux qui sont chargés de la conduite des ames, n'ont pas tous assez de loisir ou assez de capacité pour chercher dans les Saints Peres, & dans les Conciles, les régles constantes de la Morale, il avertit que comme Evêque il s'est crû obligé de soulager de cette peine, ceux qui ne la peuvent prendre, & de leur proposer la doctrine qu'il a puisée dans les sources sacrées. » J'ai, dit-il, premierement regardé les Curés » & les Confesseurs de mon Diocèse, & c'est à eux principale- » ment que j'adresse mon ouvrage; ils m'aident à porter mon » fardeau, & je dois le rendre aussi leger pour eux qu'il me sera » possible. Ils gouvernent les ames dont le principal soin m'est » commis, je dois donc leur enseigner la conduite qu'ils doi- » vent tenir, afin qu'ils ne soient pas de ces guides aveugles, » dont l'Evangile dit qu'ils tombent dans le précipice avec ceux » qu'ils conduisent. Les Pasteurs des autres Diocèses pourront » en profiter, & il dépendra de Messeigneurs leurs Evêques de » mettre entre leurs mains ce livre que je soumets à leurs juge- » mens, & à celui de l'Eglise & du Chef qui la gouverne. Je vois » bien que je m'expose à de grandes contradictions, & que ceux » qui expliquent ou qui suivent des maximes contraires à celles » que je prétens enseigner, n'approuveront gueres ni mon » dessein, ni mon ouvrage; mais j'espere que notre Seigneur me » fera la grace de souffrir ces contradictions, & d'être toujours » inviolablement attaché à la vérité. Je ne refuterai point avec » aigreur les mauvaises opinions que je combattrai, je me con- » tenterai seulement de proposer les sentimens que je croirai vé- » ritables, & de les établir sur l'Evangile, sur les Conciles, sur » les Saints Peres, & sur les anciens Auteurs. Je ne m'embarras- » serai point dans des questions qui n'ont jamais de fin, & qui, » comme dit l'Apôtre, n'apportent aucune utilité à personne; je » poserai fort peu de principes, mais ils seront tous certains, & » les conséquences s'en déduiront naturellement pour résoudre » toutes sortes de cas. Je ne rejette pas la Philosophie morale

» des Payens, mais je ne veux pas la prendre pour mon guide » & pour mon juge. La Morale des Chrétiens n'en reconnoît » point d'autre que l'Evangile ; & si elle se sert des divisions ou » de l'ordre de celle-là, c'est en souveraine, & non pas en es- » clave. »

M. Godeau déclame fort ici contre le grand nombre de livres qu'on a donné sur la Morale. » Il y a long-tems, dit-il, que l'ex- » périence vérifie ce que dit Salomon, qu'il n'y a point de fin » d'écrire des livres. Les derniers siécles, à la faveur de l'im- » pression, ont été très-fertiles en ouvrages sur toutes sortes de » Sciences : mais tant s'en faut que ces ouvrages ayent rendu les » hommes plus sçavans, qu'au contraire il les ont peut-être da- » vantage éloignés de la véritable doctrine, les empêchant d'aller » puiser dans les sources, & les arrêtant aux nouveaux Auteurs. » Ainsi, *continuë cet illustre Prélat*, nous voyons moins de grands » Philosophes, parce que fort peu de personnes veulent se don- » ner la peine d'étudier à fond Platon, Aristote, & les autres an- » ciens Philosophes, dont il nous reste quelques écrits. Nous » avons peu d'excellens Orateurs, parce que l'on ne s'attache » pas à apprendre les régles de cet Art dans les plus excellens » Orateurs de l'antiquité ; comme Demosthene, & Ciceron. » Mais ce désordre seroit plus supportable, s'il n'étoit arrivé que » dans les Sciences prophanes, il a passé jusques dans l'Eglise ; » & au lieu que dans les premiers siécles, on apprenoit la Théo- » logie dans l'Ecriture Sainte, expliquée ou par de doctes Evê- » ques, ou par des Prêtres intelligens, comme étoient Clement, » Origene, & Dydime dans Alexandrie ; depuis eux, & sur-tout » en ces derniers tems, on a vû mettre au jour un nombre innom- » brable de Commentaires sur la Somme de S. Thomas, où » par une curiosité effrenée on a multiplié les questions jusqu'à » l'infini. La Théologie morale s'est encore plus sentie de ce dé- » réglement, que la Théologie spéculative. Depuis cent ans, » nous avons vû sortir d'Espagne & d'Italie tant de livres qui en » traitent en Langue Latine & en Langue vulgaire, que de » cette seule espéce de livres on pourroit faire une grande Bi- » bliothéque. Mais comme la multitude des Médecins dans une » Ville, est d'ordinaire la marque qu'il y a beaucoup de malades, » & que l'air y est mal sain : de même ce nombre infini de livres » de cas de conscience, fait connoître qu'il y a maintenant moins » de conscience qu'aux premiers siécles, où les Chrétiens » marchant avec plus de simplicité, marchoient avec plus de

» sûreté. » M. Godeau, après quelques autres réflexions semblables, vient enfin à l'explication de la Morale chrétienne, où l'on trouvera la décision de presque tous les cas de conscience. Le nom célébre, le caractere éminent, la capacité, la vertu & le rare mérite de l'Auteur, doivent faire l'éloge de cet ouvrage, & lui servir de garant.

M. Godeau nourri pour ainsi dire dans le berceau de l'Académie Françoise nouvellement née, se fit admirer par ses excellentes Poësies. L'inclination qu'il avoit à la piété, l'ayant tourné du côté des Poëmes chrétiens, il commença par une Paraphrase en Vers, du Cantique, *Benedicite omnia opera Domini Domino.* Ce Poëme qui étoit d'une beauté & d'une élévation incomparable, lui attira une estime générale. M. Godeau se remplit peu à peu des maximes les plus pures de la Religion, les débita dans la chaire avec l'éloquence qui lui étoit naturelle, & les pratiqua dans ses actions : ce qui porta le Cardinal de Richelieu à le proposer au Roi pour l'Evêché de Grasse. Il fut nommé à cet Evêché en 1636. & fut sacré à S. Magloire par Eleonor d'Etampes Evêque de Chartres, & depuis Archevêque de Reims, assisté d'Etienne Pouget, Evêque de Dardanie, & depuis de Marseille, & de Bernard Despruetz, Evêque de S. Papoul. Aussi-tôt après son Sacre, il se retira dans son Diocèse, pour s'appliquer uniquement aux fonctions de l'Episcopat. Il y tint plusieurs Synodes, fit quantité d'Instructions Pastorales pour son Clergé, y rétablit la discipline Ecclésiastique, & y annonça la Parole de Dieu. Il réünit à l'Evêché de Grasse, par droit de Patronage, l'Eglise d'Antibes, qui depuis que le Siége Episcopal en avoit été transféré à Grasse, n'avoit été d'aucun Diocèse ; & par ce moyen y fit revivre la discipline Ecclésiastique, dont il n'y restoit presque aucun vestige. Il obtint d'Innocent X. des Bulles d'union de l'Evêché de Vence avec celui de Grasse, comme son Prédécesseur Guillaume le Blanc en avoit obtenu de Clement VIII. Cette union paroissoit bien fondée, parce que ces deux Evêchés n'étoient que de dix mille livres de revenu ; qu'ils n'avoient ensemble que trente Paroisses, & que les Villes de Vence & de Grace, n'étoient éloignées l'une de l'autre que de trois lieües. Cependant ayant reconnu que le peuple & le Clergé de Vence s'opposoient à cette union, il aima mieux céder son droit que de poursuivre un procès, & se contenta de l'Eglise de Vence. Il assista aux Assemblées générales du Clergé, tenues en 1645. & 1656. Dans la premiere, il composa & recita, par ordre du

Clergé, l'Eloge de Petrus Aurelius, Auteur inconnu, qui avoit soûtenu vivement les droits des Evêqnes contre quelques Réguliers d'Angleterre. Dans la seconde, il fut un des Prélats qui témoignerent le plus d'indignation contre plusieurs Propositions d'une Morale relâchée, qui avoient été dénoncées à l'Assemblée du Clergé. Et ce fut par son avis que cette Assemblée fit imprimer les Instructions de S. Charles Borromée. Il avoit déja inséré une partie de cet ouvrage dans ses Statuts Synodaux; & il le recommanda ensuite dans son Diocèse, par une Ordonnance qu'il publia dans son Synode, en 1659. Il passa le reste de ses jours dans son Diocèse, continuellement occupé, soit à faire ses visites, soit à prêcher, soit à lire ou à écrire, soit à vacquer aux affaires Ecclésiastiques ou temporelles de son Evêché. Il fut attaqué d'apoplexie le 17. d'Avril, jour de la Fête de Pâques en 1672. & mourut à Vence le 21. du même mois, âgé de 67. ans.

Les occupations de son Diocèse ne l'ont pas empêché de composer un grand nombre d'ouvrages François, tant en Prose qu'en Vers. Le principal est son Histoire Ecclésiastique en trois Volumes in-folio, dont le premier parut en 1653. qui contiennent l'Histoire des neuf premiers siécles. Il avoit travaillé à la continuation de cette Histoire, & ses Mémoires sont entre les mains d'un Evêque de France, qui est né dans une famille, où l'esprit, la science, la piété, se prêtent un secours reciproque, & qui placé d'abord sur le même Siége que M. Godeau, dont il avoit été le Coadjuteur, a dans la suite été appellé au gouvernement d'un Diocèse plus étendu. Ce Prélat a mis les dix, onze, & douziéme siécles en état de paroître, quand il voudra bien en faire part au Public; ce qui feroit un cours d'Histoire de douze siécles, comme celui de Baronius, & pourroit engager quelque Sçavant bien intentionné pour le public, à travailler sur le même plan, pour continuer cet ouvrage, jusqu'au tems où nous vivons. Les Paraphrases que M. Godeau a données des Epîtres de S. Paul & des Epîtres Canoniques; sa Version expliquée du Nouveau Testament, & ses Méditations sur l'Epître aux Hébreux, sont des ouvrages très-utiles pour l'instruction des Fidéles. M. Godeau a encore composé la Vie de S. Paul, celle de S. Augustin, celle de S. Charles, les Eloges des Evêques, qui dans tous les siécles de l'Eglise ont fleuri en doctrine & en sainteté, les Tableaux de la Pénitence; des Oeuvres Chrétiennes & Morales, des Homélies pour les Dimanches & les Fêtes de l'année, sans parler de plusieurs petits Traités; comme sont, 1°.

De

De l'utilité des Missions. 2°. Des Seminaires. 3°. De la Tonsure Cléricale. 4°. Des discours sur les Ordres sacrés. 5°. Des Méditations sur le S. Sacrement. 6°. Des Instructions & Ordonnances Synodales. 7°. Des prieres & des Instructions Chrétiennes. 8°. Un avis à M. de Paris pour le culte du S. Sacrement dans les Paroisses, & de la façon de le porter aux malades. Il a enfin composé plusieurs ouvrages Chrétiens en Vers. Celui qui a eu le plus de cours est sa Traduction des Pseaumes de David en Vers François. On a aussi de lui quelques Eclogues Chrétiennes, plusieurs Poëmes, & d'autres piéces Poëtiques qui ne sont pas moins recommandables par les sentimens de piété qu'elles inspirent, que par la beauté & la facilité des Vers. Mais de tous les ouvrages de M. Godeau, il n'y en a point, dit l'Editeur, de plus utile & de plus digne d'un Evêque, que cette Morale Chrétienne, que l'on donne présentement au Public.

DISSERTATIO PHILOSOPHICA DE VETERUM Gothorum Sapientiâ, quam ex consens. & approbatione Ampliss. Ordinis Philos. in illustri ac Regia Acad. Upsaliensi, sub præsidio viri amplissimi Mag. Fabiani Torner, Philos. Theor. Prof. Reg. & Ord. publicæ bonorum censuræ, quâ par est modestiâ sistit, S.æ R.æ M.tis Alumnus Olaus N. Crucelius Sudermannus. Ad diem 27. Febr. anni 1707. In Audit. Gustav. majori. Upsaliæ, Typis Wernerianis. C'est-à-dire: *Dissertation Philosophique sur la sagesse des anciens Goths, &c. Par Olaf. N. Crucel.* A Upsal, de l'Imprimerie de Wermer. 1707. in-8°. pag. 46.

DAns cette Dissertation, qui est une espéce d'*Exercice Académique*, dédié à feu M. *Benzel* Archevêque d'Upsal, & partagé en dix Théses, on s'est proposé de nous donner une grande idée de la sagesse des anciens Goths, par lesquels on entend ici tous les anciens Peuples du Nord. Cette *Sagesse*, ainsi qu'on s'en explique dès l'entrée de cet Ouvrage, consiste dans l'intelligence des choses divines & humaines; & l'on prétend que ces Septentrionaux non-seulement y ont excellé, mais qu'ils en ont fait des leçons aux Peuples les plus polis, tels que les Grecs & les Romains. L'Auteur n'est pas le premier qui ait avancé un tel paradoxe; & il ne fait en cela que suivre les traces de *Jean Magnus*, de *Loccenius*, de M. *Rudbeck*, & d'autres Ecrivains Suedois, qui non contens de regarder leur patrie comme

une pepiniere destinée à peupler la plus grande partie de l'Univers, l'ont considerée comme une source féconde, d'où la Théologie Payenne, & les Sciences les plus utiles à la société se sont répanduës chez les autres Nations. C'est donc d'après ces Auteurs & sur leur garantie, que M. Crucel nous étale ici son érudition Gothique; & quoiqu'il ne semble pas avoir beaucoup ajoûté aux recherches & aux découvertes de ces sçavans hommes, qu'il cite par tout avec éloge, & qu'il respecte comme ses Maîtres; nous ne laisserons pas d'entrer dans quelque sorte de détail sur son Ouvrage, en faveur de ceux qui ne sont point à portée de consulter sur cette matiere les Livres originaux.

Il commence par examiner la sagesse des anciens Goths, dans le culte qu'ils ont rendu à la Divinité; & quoi qu'il n'entreprenne pas de les justifier sur ce point du reproche d'Idolâtrie, il soutient que nul autre Peuple n'a montré, dans le choix de ses Dieux, plus de bon sens & de sagacité. En effet, ils ont tourné d'abord toutes leurs adorations du côté de trois grands objets très-propres à s'attirer l'admiration du genre humain, & qui sont le *Soleil*, la *Lune*, & la *Terre*, qu'ils ont révérés sous les noms de *Thor*, d'*Odin*, & de *Frigga*. Upsal étoit comme le centre de cette Religion. C'étoit où s'assembloient tous les neuf ans les Peuples du Nord, pour y célébrer la plus grande de leurs Fêtes. C'étoit-là qu'on avoit bâti ce fameux Temple de l'*Apollon Hyperboréen*, que Platon assure avoir eu un stade ou 125. pas de longueur. Ce Temple situé sur le sommet d'une montagne, au rapport d'*Eric* fils d'*Olaf*, étoit d'une structure merveilleuse, & tout couvert d'or. On y voyoit les statuës des trois Divinités, dont nous venons de parler, assises sur des espéces de lits, à côté l'une de l'autre. Mais la statuë de *Thor*, comme représentant le plus puissant de ces Dieux, occupoit la place du milieu, & s'élevoit au dessus des deux autres sous la forme d'un homme nud, tenant un sceptre de la main droite, & de la gauche sept étoiles. Tels étoient les anciens Dieux du Nord, qu'il faut bien se garder (dit l'Auteur) de confondre avec certains hommes fameux par leurs crimes & leur tyrannie, lesquels dans la suite ont usurpé ces grands noms. De ce nombre est un célébre Enchanteur nommé *Odin*, connu par ses fréquens adultéres, & dont l'Historien *Ornhielm* nous parle comme d'un monstre. On doit mettre dans le même rang *Frigga*, Princesse fort décriée pour son luxe & pour ses débauches.

M. Crucel passe de la Religion des Goths à leur Politique,

dans laquelle cette Nation (selon lui) n'a pas moins fait éclater de sagesse. Elle a cultivé la Jurisprudence dès les premiers tems, & elle a institué des Loix si équitables, que divers Peuples les ont adoptées à l'envi. Elles sont encore en vigueur parmi les Allemands & les Espagnols ; & c'est en vain (continuë-t-on) que les Jurisconsultes ont recours aux Grecs & aux Latins pour l'intelligence de plusieurs termes de ces Loix, dont ils ne peuvent trouver la véritable interprétation que dans la Langue Gothique. Ces Septentrionaux ont eu pour Legislateur *Zamolxis*, plus ancien que le Philosophe Pythagore (suivant Herodote, *Liv.* 4.) & de qui ce Philosophe (au sentiment de l'Auteur) pourroit bien avoir emprunté sa doctrine sur l'immortalité de l'ame. Les autres dogmes de Zamolxis alloient à instruire l'esprit & fortifier le corps, à refrener les passions par la temperance, à bannir des villes & des familles la sédition & la discorde. Mais pour insinuer ces préceptes plus efficacement & les faire mieux goûter aux Goths, naturellement plus faciles à persuader qu'à contraindre, il fit bâtir exprès un grand édifice, où il tenoit table ouverte, & c'étoit au milieu des festins, que ce Legislateur dogmatisoit sur les vertus morales & politiques, sur l'immortalité de l'ame, & sur une vie future, qui attendoit les conviés après celle-ci, & où ils devoient joüir d'une éternelle félicité. *Diceneüs*, à l'exemple de Zamolxis, continua dans la suite à policer ces Peuples, & leur prescrivit diverses Loix, qu'il appella *Bilagenes*, & dont on forma une espéce de Code.

L'Auteur observe que le langage énigmatique étoit fort en vogue parmi ces Septentrionaux, & qu'ils aimoient à cacher leurs pensées sous des expressions figurées & symboliques. Il nous en donne pour exemple la conversation d'un ancien Suedois avec un Roi de ce pays-là ; conversation qui est tirée des antiquités Suedoises de *Loccenius*. Ce Suedois interrogé par ce Prince sur ce qu'il y avoit de nouveau en Dannemarc, lorsqu'il en étoit parti, lui répondit, *Qu'il y avoit vû des Abeilles sans chef, dispersées, & qui voltigeoient çà & là ;* voulant dire que le Roi de Dannemarc étoit mort. Interrogé après cela sur l'endroit où il avoit fait sa premiere couchée, il dit que c'étoit dans un lieu *où des brebis devoroient un loup ;* voulant signifier par-là qu'il avoit trouvé dans ce premier gîte des Paysans qui guérissoient leurs brebis malades, en leur faisant manger de l'orge, dans laquelle ils avoient mêlé de la chair de loup séchée & réduite en poudre. Le Roi continuant ses interrogations lui demanda où il

avoit logé la seconde nuit ; à quoi le Suedois répondit, que c'étoit dans un endroit *où des loups dévoroient un chariot, dont l'attelage avoit pris la fuite, & s'étoit sauvé dans un bois :* ce qui ne marquoit autre chose sinon que dans cette seconde hôtellerie, il avoit eu le spectacle de plusieurs Castors occupés à traîner une piéce de bois soutenuë en partie sur le dos de l'un d'entre eux ; & que ces castors avoient tous pris la fuite à l'approche de quelques loups, laissant en proye à ces animaux le castor engagé sous la piéce de bois, à laquelle il servoit en quelque maniere de chariot. Enfin, le Roi s'étant informé des circonstances du troisiéme gîte, le Suedois satisfit la curiosité de ce Prince, en disant, *Que des souris y mangeoient une coignée, sans toucher au manche :* c'est-à-dire, que des enfans en se joüant, ayant taillé un morceau de fromage en forme de coignée, & l'ayant emmanché d'un fétu, des souris pendant la nuit avoient mangé le fromage, sans toucher à la paille.

M. Crucel établit une nouvelle preuve de la sagesse des anciens Goths, sur le soin qu'ils ont pris de conserver la mémoire de leurs grandes actions par divers monumens, tels que les Histoires & les Inscriptions. Nous avons encore aujourd'hui plusieurs fragmens ou abregés de ces anciennes Histoires, comme ceux d'*Hervora*, de *Gotric Rolvon*, &c. Les Sçavans du Nord estiment que ces fragmens pour l'ancienneté, peuvent le disputer avec les Histoires Grecques & Latines, étant écrits en caractéres Runiques, d'où ils prétendent qu'ont tiré leur origine, non-seulement les caractéres Grecs & Latins, mais (ce qui est encore plus surprenant) les caractéres Phéniciens; & c'est l'avis de M. *Rudbeck* dans son *Atlantique*. Quant aux Inscriptions, on les trouve gravées sur des pierres d'une énorme grandeur, qui couvrent d'anciens tombeaux, ou qui ferment l'entrée de certaines grottes ; & ces monumens, s'il en faut croire M. Crucel, sont l'ouvrage des Géans qui vivoient avant le Déluge, ou tout au moins, de ceux qui ont vécu peu après. Mais pour revenir aux anciens écrits Historiques, il est certain que la perte irréparable qu'on a faite de la plûpart, doit être imputée au zéle malentendu de ceux qui plantérent le Christianisme dans le Nord, & qui désespérant d'en pouvoir autrement déraciner l'Idolâtrie, & la Magie, défendirent l'usage des lettres Runiques : ce qui arriva sur la fin du dixiéme siécle, sous le regne d'*Eric* le victorieux, & sous celui d'*Olaf-Scott-Konung* son fils. De là vient qu'il ne nous reste que les noms & quelques fragmens des anciens

Auteurs Suedois, parmi lesquels *Sæmund* tient le premier rang ; & c'est du débris de ses Ouvrages, qu'on a composé les Livres appellez *Edda* & *Voluspa*, recüeillis par un *Sæmund* plus récent (qui vivoit l'an de N. S. 1050.) par *Snorron*, & par d'autres. Cette nouvelle compilation n'est donc proprement qu'un abregé, & ne contient pas (dit-on) la milliéme partie de l'ancienne *Edda*, qui sous des récits fabuleux renfermoit toute la Théologie & toute la sagesse du Nord. On en peut voir un échantillon dans cette partie de l'*Edda* moderne, appellée *Haawamal*, & qui pour l'excellence des préceptes moraux & politiques dont elle est remplie, seroit (au jugement d'*Olaf Worm*) très-digne d'une Version Latine.

L'Auteur nous entretient ensuite, des *Skaldes* ou anciens Poëtes Septentrionaux, dont les Vers destinés à immortaliser les grandes actions, tenoient lieu d'annales à ces Peuples ; ainsi que Tacite nous l'assûre des Germains. La Poësie de ces Skaldes se réduisoit à des Epigrammes, qui, sans imiter les récits historiques, exprimoient vivement & en peu de mots quelque fait mémorable. La Prose étoit peu différente de cette Poësie, dont tout l'artifice consistoit à disposer les mots de maniere, que certaines Lettres nommées *Samstafar*, & d'où dépendoit toute l'harmonie de ces Vers, se trouvassent placées à propos. Telle étoit la Poësie des anciens Skaldes. Mais leurs successeurs sacrifiant cette premiere simplicité au désir de paroître plus ingénieux & d'être entendus moins facilement, s'étudierent à répandre l'obscurité sur leurs ouvrages ; en sorte que sans le secours d'une interprétation appellée *Urf-Kyring*, qui en étoit comme la clef, ils demeuroient entierement inintelligibles au vulgaire. Une des choses qui contribuerent le plus à augmenter cette obscurité, fut la transposition des mots, qu'un trop grand assujettissement à certain nombre & à certaine cadence rendoit absolument indispensable. L'Aûteur produit quelques exemples de cette sorte de versification. Nous nous contenterons d'en rapporter un seul, par lequel on pourra se former quelque idée de cette ancienne Poësie Septentrionale. L'ordre des chiffres indique celui dans lequel on doit arranger les mots, pour en tirer le sens que présente l'explication Françoise imprimée à côté.

Lætur ſa er Hakon heitir
Han rœkir lid, bannat
Jord kan Frelſa firdum
Fridrofs Kongur Ofsa:
Sialfur rædr aſt oc Elfar
Eirn ſtillir a-milli
Gramur ofgift ad Fremiri
Gandviks iofur landi.

C'eſt-à-dire:

Le Roi nommé Haquin, empêche que l'on ne viole la paix: il délivre ſa patrie & la défend: il protége ſon peuple, & ſeul commande à des hommes: ſa domination s'étend depuis Gotelbe juſqu'à la côte de Gandvic: c'eſt un Roi plus grand encore que ſon Empire.

La conſtruction du Calendrier Runique fournit à M. Crucel une derniere preuve de la ſageſſe & de l'habileté des anciens Goths. Mais ſans s'arrêter à faire une deſcription de ce Calendrier, ſur laquelle il renvoye à M. *Rudbeck;* il s'attache ſeulement à prouver, après ce ſçavant homme, que ce ſont les peuples du Septentrion qui ont imaginé les différentes conſtellations, ſur-tout les douze ſignes du Zodiaque, & qui ont donné à ceux-ci les noms qu'ils portent encore préſentement. Il ſoûtient que ce fut Orphée, Scythe de nation, qui les fit connoître aux Grecs, & qui, (ſuivant le témoignage de Lucien) leur communiqua ſes lumieres, & leur apprit des choſes ſurprenantes dans deux voyages qu'il fit en Grece. L'Auteur entre après cela dans un détail curieux ſur l'origine des douze Signes, & ſur les rappprts qu'ils ont, chez les Septentrionaux, aux différentes parties de l'année auſquelles ils répondent.

Le Calendrier Gothique commençoit par le *Capricorne*, & ces Peuples prétendoient marquer par ce ſigne la joye que leur inſpiroit le retour du Soleil, après une nuit de 40. jours. Le *Verſeau*, qu'ils appelloient *Wattumannen*, déſignoit la modération du froid & le commencement du dégel; & c'eſt ſans aucun fondement qu'on voudroit faire honneur aux Egyptiens de l'invention de ce ſigne, puiſqu'il pleut très-rarement en Egypte, & que l'inondation du Nil n'arrive que ſous le ſigne du *Cancer* ou de l'Ecreviſſe. Le ſigne des *Poiſſons*, qui ſuccede à celui du Verſeau, annonçoit une pêche abondante cauſée par la fonte des neiges, qui entraînant beaucoup de limon dans les rivieres & dans les étangs, attire les poiſſons vers les rives, & les invite à

frayer. Les deux ſignes ſuivans, qui ſont le *Belier* & le *Taureau*, répondoient aux mois où les terres du Nord produiſent des pâturages pour le menu & le gros bétail ; ſans compter que ſous le ſigne du Taureau, on laboure ces mêmes terres pour y ſemer de l'orge. Les *Jumeaux* repréſentés par deux enfans nuds, faiſoient entendre que l'eau étant ſuffiſamment échauffée par les rayons du Soleil, on pouvoit alors ſe baigner en toute ſûreté. La retrogradation du Soleil, après le ſolſtice d'Eté, ne pouvoit être mieux déſignée que par l'*Ecreviſſe*. Ils faiſoient une application aſſez juſte du *Lion*, animal vorace & carnaſſier, au tems de l'année le plus chaud & le plus propre à corrompre & à conſumer les viandes. Auſſi ce mois s'appelle-t-il encore parmi eux *Rothmanad*, c'eſt-à-dire, *mois de corruption*. La *Vierge* avec ſon épi indiquoit le tems de la moiſſon, qui ſe fait dans le Nord aux mois d'Août & de Septembre ; & il n'y a nulle apparence que les Peuples Meridionaux, tels que les Egyptiens & les Aſiatiques, qui moiſſonnent en Avril, en May & en Juin, ayent eu aucune part à l'inſtitution de ce ſigne. La *Balance* venoit fort à propos à la ſuite de la Vierge, parce que les Septentrionaux après la Moiſſon, tenoient des Foires, dans leſquelles ils échangeoient leurs bleds contre d'autres denrées, ſe ſervant pour cela de balances. Le *Scorpion*, animal qui tuë par ſon venin froid & coagulant, ne ſignifioit autre choſe que l'éloignement du Soleil & le retour de l'Hiver qui venoit glacer la nature. Enfin, le *Sagittaire* étoit un ſymbole de la chaſſe, qui faiſoit dans cette partie de l'année, une des principales occupations des Peuples du Septentrion.

C'eſt ainſi que M. Crucel explique les douze Signes du Zodiaque ; découvrant les convenances qu'ils ont avec les ſaiſons & les coûtumes du Nord, & s'efforçant de prouver que ni les Egyptiens, ni les Aſſyriens, ni les Juifs, ni aucun autre Peuple du Midi, ne peuvent diſputer aux anciens Goths la gloire de cette invention.

THE MATHEMATICAL AND PHILOSOPHICAL Work of the Rigth Reverend John Wilkins, Late Lord Biſhop of Cheſter, Containing, &c. C'eſt-à-dire : *Les Oeuvres Mathématiques & Philoſophiques de M. Jean VVilkins dernier Evêque de Cheſter, contenant 1. La découverte d'un nouveau Monde, ou un Diſcours tendant à prouver, qu'il eſt probable que la Lune eſt un Monde habitable : avec un Diſcours ſur la poſſibili-*

té du commerce entre nous & les Habitans de la Lune. II. *Qu'il est probable que notre Terre est une des Planetes.* III. *Mercure, ou le Messager secret & prompt, pour communiquer fort vîte & sûrement ses pensées à un ami éloigné.* IV. *La Magie Mathématique, ou les merveilles que l'on peut opérer par la Géometrie Méchanique,* V. *L'Extrait d'un Essai de l'Auteur sur le projet d'une Langue universelle, qu'il appelle Caractere réel & Langage Philosophique. On a mis à la tête de ce Recueil la vie de l'Auteur, avec le catalogue de ses Ouvrages.* A Londres, chez Jean Nicholson, &c. 1708. in-8. pag. 774. des deux premiers Traités, sans comprendre la vie de l'Auteur, ni l'Avertissement, pag. 90. du troisiéme Traité : pag. 184. du reste. Il n'y a que le premier Titre qui porte 1708. tous les Traités sont dattés 1707.

QUoique les titres de tous ces Traités semblent promettre quelque chose de nouveau & d'extraordinaire, on ne trouve néanmoins dans le Livre même que des choses assez communes. Tous ceux qui ont étudié la Philosophie de Descartes, & qui ont lû les Entretiens de M. de Fontenelle sur la pluralité des Mondes, ou ce que M. Hugens a écrit touchant le même sujet, ne verront gueres ici que ce qu'ils ont lû dans ces excellens Auteurs sur la Lune habitée, & sur l'hypothêse, que la Terre est une Planéte qui tourne autour du Soleil, comme autour du centre d'un grand tourbillon. Ainsi nous n'entrerons point dans le détail des deux premiers Traités.

Le troisiéme n'a de mystere que dans son titre, car ce *Mercure*, ce *Messager sûr & prompt*, cette *maniere de communiquer ses pensées à des personnes éloignées*, tout cela se réduit à un Traité des chifres & des signaux.

Le quatriéme Traité intitulé *Magie Mathématique* est divisé en deux Livres, dont le premier se nomme *Archiméde*, & le second se nomme *Dédale*. Dans le premier, on examine la puissance des forces mouvantes, & dans le second, on traite des Automates, telles que sont le pigeon d'Architas, l'aigle de Regiomontanus, &c.

Quant à l'Extrait d'un Essay sur la Langue universelle imprimé en 1668. par ordre de la Société Royale de Londres, il est si précis, & si sec, qu'il faudroit le traduire en François, si nous voulions faire plus ici que l'indiquer.

On auroit du s'attendre à trouver quelque chose de singulier sur la possibilité du commerce entre les hommes de ce monde,

&

& ceux de la Lune, mais tout ce qui est dit là-dessus se réduit presque à de pures inductions des choses que l'industrie des hommes a inventées, à celles que l'on peut inventer de nouveau.

Tel est le livre de M. Wilkins. Cet Auteur étoit fils d'un Orfévre d'Oxford : il étoit Docteur en Théologie, & ayant épousé la sœur de Cromwel, il fut fait Principal du Collége de la Trinité à Cambridge, par Richard fils d'Olivier Cromwel. Il ne conserva cette place que jusqu'au rétablissement du Roi Charles II. après quoi il fut reçu dans la Societé Royale deLondres, & par la protection de Mylord Buckingham, il fut fait Evêque de Chester. On voit ici un grand éloge de lui, comme d'un homme habile dans plusieurs parties des Mathématiques, qui joignoit à une grande connoissance de la Théologie, un rare talent pour la Prédication. On louë sur tout sa franchise, & son désinteressement. Il a eu quelques démêlés avec ses Confreres au sujet de la Religion, car il n'étoit pas toujours dans les sentimens de l'Eglise Anglicane. Il mourut en 1673. & Mr. Guillaume Lloyd, aujourd'hui Evêque de Vorcester fit son Oraison funébre.

Outre les Traités contenus dans ce Volume, on a de lui, 1. Un Livre intitulé *Ecclesiastes*, ou Discours sur le don de la Prédication, &c. imprimé plusieurs fois à Londres. 2. Un Discours touchant la beauté de la Providence dans sa conduite la plus severe. 3. Un Discours touchant le don de la Priere, pour montrer quel il est, en quoi il consiste, comment on peut l'acquerir, &c. 4. Deux Livres sur les principes & les devoirs de la Religion naturelle. 5. Quinze Sermons prêchés en différentes occasions. Ces deux derniers Livres ont été publiés par M. Tillotson. 6. L'Essai sur le Langage Philosophique, dont on a l'Extrait à la fin de ce Volume. 7. Un Dictionnaire alphabétique de la Langue Angloise, dressé conformément à cet Essai.

VITA DELLA VENERABILE MADRE SUOR CHIARA Maria della Passione, Carmelitana Scalza, Fondatrice del Monastero di Regina Cœli, di Roma, nel secolo Donna Vittoria Colonna, figlia di Don Filippo Grand Contestabile del Regno di Napoli, &c. Nuovamente scritta, & divisa in sei Libri, da Ignazio Orsolini Sacerdote Romano. C'est-à-dire : *La vie de la Vénérable Mere Sœur Claire Marie de la Passion, Carmelite Déchaussée, Fondatrice du Monastére de* Regina

Cœli, *dans Rome. Par Ignace Orsolini, Prêtre Romain.* A Rome, de l'Imprimerie de François Gonzague. 1708. in 4. pag. 594.

LA Religieuse dont on donne ici la vie, étoit fille de Philippe Colonne Duc de Paliano, & septiéme Grand Connétable du Royaume de Naples, & de Dame Lucréce Tomacelli son épouse. Elle naquit à Ossogna le 20. Avril 1610. & fut appellée Victoire. Peu sensible aux faux plaisirs du siécle, elle forma de bonne heure le dessein de se donner à Dieu sans reserve, & pour l'éxécuter, elle se retira dans le Monastere de S. Eloy, de l'Ordre des Carmelites Déchaussées, où elle prit l'habit le 4. d'Octobre 1628. Les progrès qu'elle fit dans la vie Religieuse, la firent bien-tôt regarder comme un modéle de vertu digne d'être proposé aux autres. C'est pourquoi elle fut éluë Superieure du consentement unanime de toutes les Religieuses du Couvent, mais elle ne gouverna pas long-tems le Monastere de S. Eloy. Dès l'année suivante 1654. elle passa dans celui qu'on appelle *Regina Cœli*, fondé par Anne Colonne, Duchesse de Palestrine, comme il paroît par cette inscription qu'on y lit encore aujourd'hui.

ANNA COLUMNA PHILIPPI COLUMNÆ DUCIS,
PALIANI, &C. FILIA, UXOR THADÆI BARBERINI,
URBIS PRÆFECTISSA, URBANI VIII. NEPTIS.
ADDICTÆ COELI REGINÆ IN SIGNUM
SUÆ PIETATIS D. M. DC. XLIIII.

C'est là que mourut la Mere Claire Marie de la Passion, le 22. Août 1675. dans la 66. année de son âge, & la 48. de sa Profession.

Le P. Blaise de la Purification, de l'Ordre des Carmes Déchaux avoit déja publié la vie de la Mere Claire Marie de la Passion en 1681. à Rome. Mais comme cette édition est devenuë fort rare, M. Orsolini a entrepris de nous en donner une nouvelle qu'il a augmentée de beaucoup de circonstances, tirées des Procès-verbaux qui ont été faits en vûe de la Canonisation de cette Religieuse. Cette vie est divisée en six Livres, dont le 1. contient l'Histoire de la vie de la Mere Claire dans le monde. Le second renferme sa vie Religieuse. Dans le troisiéme, l'Auteur traite de la foi, de l'esperance, & de la charité de cette Re-

ligieuſe. Dans le quatriéme & le cinquiéme, il parle de ſes autres vertus. Et dans le ſixiéme, il rapporte les prédictions qu'elle a faites, les particularités de ſa mort, ſes apparitions à pluſieurs perſonnes après ſa mort, l'ouverture de ſon tombeau, & les miracles que Dieu a operés à ſa priere.

XLI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 14. OCTOBRE M. DCCIX.

THE SCRIPTURE ACCOUNT OF THE ETERNAL Rewards or Punishments of all that hear of the Goſpel, Without an Immortality neceſſarily reſulting from the nature of the ſouls themſelves that are concerned in thoſe Rewards or Punishments, &c. C'eſt-à-dire : *La Doctrine de l'Ecriture ſur l'Eternité des récompenſes & des peines de tous ceux qui ont reçu l'Evangile, expliquée ſans ſuppoſer en eux une immortalité qui réſulte néceſſairement de la nature de leurs Ames, &c. Par Henri Dodwel, Maître-ès-Arts, Auteur du Diſcours en forme de Lettre.* A Londres, imprimé pour George Straughan, &c. 1708. in-8°. pag. 293. ſans y comprendre la Préface.

POur mettre le Public au fait ſur la matiére traitée dans ce Volume, il eſt à propos de l'inſtruire d'abord de divers Ouvrages qui ont précédé celui-ci, & qui en ont été l'occaſion : & c'eſt à quoi nous nous ſentons d'autant plus indiſpenſablement obligés, que nous n'avons juſqu'ici rendu compte d'aucun de ces Ouvrages dans nos Journaux.

M. Dodwel, ſi connu dans la République des Lettres par ſa profonde érudition, & par un grand nombre de Traités, qu'il a mis au jour, ſoit pour l'éclairciſſement de l'ancienne hiſtoire & de la Chronologie, ſoit pour la défenſe de la Hiérarchie Epiſcopale, publia au commencement de 1706. un Livre, *in*-8°. intitulé, *An Epiſtolary Diſcourſe*, &c. c'eſt-à-dire : *Diſcours en forme de Lettre, où l'on prouve par l'Ecriture & par les premiers Peres, que l'Ame eſt un Principe naturellement mortel ; mais qui par ſon union avec l'Eſprit divin Baptiſmal, & ſous le bon plaiſir de Dieu, eſt actuellement immortaliſé par rapport aux peines ou aux récompenſes éternelles ; & où l'on fait voir, que perſonne, depuis les Apôtres, à l'exception des Evêques, n'a le pouvoir de donner ce Divin Eſprit qui*

immortalise. M. Dodwel, après avoir déclaré dès l'entrée de ce Discours, Que sur la question presente, il vouloit s'en tenir uniquement à l'Ecriture expliquée par les Peres des quatre premiers Siécles, & qu'il rejettoit tout systême Philosophique, différent de celui de Platon, adopté par les Juifs & les premiers Chrétiens; s'efforçoit de prouver, que conformément à ce systême, l'Eglise croyoit alors, Que l'homme étoit composé d'un *Corps*, d'une *Ame* qui lui étoit commune avec les bêtes, & d'un *Esprit*, qui n'étoit autre chose que *ce Souffle de vie* que Dieu avoit communiqué à notre premier Pere: Que ce Souffle, quoiqu'un don surnaturel, n'étoit nullement un Principe d'immortalité; & qu'ainsi Adam n'étoit naturellement ni mortel ni immortel: Qu'il n'y avoit que l'union du S. Esprit, qui pût lui acquerir l'Immortalité; union dont il s'étoit rendu indigne par sa desobéïssance, qui l'avoit soumis à la mort, lui & toute sa postérité: Que Dieu avoit permis alors au Démon de régner sur la race criminelle d'Adam, jusqu'au tems où cet Esprit séducteur & ses Anges devoient être précipités dans les Enfers: Qu'il avoit excepté de cet asservissement général au Démon, les descendans de Seth & les Israëlites, avec lesquels il avoit fait une alliance particuliére; mais qui n'alloit qu'à leur procurer les biens temporels, sans y joindre l'esperance de l'immortalité: Que ce don étoit reservé à la nouvelle Alliance, par laquelle Dieu avoit voulu affranchir les Hommes de l'esclavage du Démon: Qu'il ne leur accordoit cette immortalité qu'à deux conditions; l'une, de croire en J. C.; l'autre, de recevoir le Baptême, & en consequence, le S. Esprit, qui étoit le véritable & unique Principe de notre immortalité: Que J. C. ayant donné aux seuls Evêques le pouvoir d'administrer le Baptême, & de conferer le S. Esprit, il falloit nécessairement conclure, que ceux qui n'avoient point d'Evêques, n'avoient point de véritable Baptême, & ne pouvoient ni recevoir le S. Esprit, ni participer à l'immortalité bienheureuse; car le but principal de M. Dodwel dans ce Discours, étoit de faire sentir la nécessité de l'Episcopat. Il ajoutoit, Qu'il ne sembloit pas que l'immortalité bienheureuse & malheureuse que l'Evangile nous annonce, dût regarder ni les Juifs ni les Payens qui avoient vécu avant J. C. Il avoüoit même qu'il n'auroit pas crû que les ames des uns & des autres fussent devenuës immortelles, si les Peres ne l'eussent éclairé là-dessus, & ne lui eussent appris, Que ces ames séparées des corps avoient été placées dans la moyenne region de l'air, qu'ils

appellent *Hadès* : Que J. C. après sa mort, étoit allé prêcher l'Evangile aux ames des Juifs qui habitoient l'*Hadès* superieur, & que les Apôtres étoient allés ensuite prêcher dans l'*Hadès* inferieur, où étoient les ames des Gentils : Que celles de ces ames qui avoient crû en J. C. avoient reçu le Baptême d'eau qui devoit les rendre éternellement heureuses ; & que celles qui avoient refusé de croire, avoient été condamnées au feu éternel : Qu'en attendant la Résurrection, les unes & les autres demeuroient dans l'*Hadès*, où les ames bienheureuses n'étoient pas absolument délivrées de la puissance des Démons ou des Princes de l'Air ; ce qui obligeoit l'Eglise primitive à prier pour les ames séparées, pour les Saints, pour les Martyrs, & même pour la Sainte Vierge. M. Dodwel terminoit ce Discours, en montrant, que la distinction qu'il établissoit entre l'*ame* & *l'esprit*, applanissoit toutes les difficultés que forme la Theologie moderne sur le péché originel, sur la réprobation, sur les enfans morts sans Baptême, & sur les Payens qui n'ont jamais oüi parler de l'Evangile : difficultés inexplicables (selon lui) dans les Systêmes ordinaires.

Cet Ouvrage de M. Dodwel ne manqua pas de lui susciter parmi ses Compatriotes plusieurs Adversaires. M. *Clark* fut un des premiers à le refuter par un Ecrit imprimé sous ce titre ; *A Letter*, &c ; c'est à-dire : *Lettre à M.* Dodwel, *où l'on répond à tous les argumens qu'il a employés dans son Discours en forme de Lettre, contre l'immortalité de l'Ame ; & où l'on expose le jugement des Peres sur cette matiére.* On vit paroître presque en même tems une autre Réponse, composée par le Docteur *Turner*, Vicaire de Greenwich. Quelques mois après, le Docteur *Coward*, Medecin distingué par ses sentimens particuliers sur la nature de l'ame, & dont nous avons parlé dans le V. Journal de 1708. prit occasion du nouveau Livre de M. Dodwel, de publier celui-ci : *The just scrutiny*, &c. c'est-à-dire : *Examen sérieux des idées modernes qu'on a de l'ame*, 1°. *considérée, suivant l'Ecriture Sainte, comme un souffle de vie ou une puissance, & non pas une substance immatérielle, unie au corps ;* 2°. *regardée comme un principe naturellement mortel, mais qui est immortalisé par son union avec l'Esprit Baptismal, selon le Platonisme, qui a été depuis peu Christianisé : avec un Discours où l'on compare l'état des Morts, tel qu'il est enseigné par l'Ecriture, avec celui qu'on tire de la Philosophie, & où l'on fait quelques remarques sur les conséquences de ces opinions.* (*in*-8°.) Sur la fin de la même année (1706.) il parut une

nouvelle Réfutation du Livre de M. Dodwel, intitulée, *A Charge of Heresy*, &c. c'est-à-dire, *Accusation d'Hérésie soutenuë contre le Discours de* M. Dodwel, *touchant la Mortalité de l'Ame, écrite en forme d'Adresse au Clergé de l'Eglise Anglicane; où l'on fait voir que* M. Dodwel *contredit les Symboles reçûs, & falsifie toute l'Antiquité sacrée & profane.* M. *Chishull*, jeune Bachelier en Theologie, & Auteur de ce Livre, n'y ménageoit en aucune façon M. Dodwel; & sans aucun respect pour l'âge, la piété, & la vaste Littérature de ce sçavant Anglois, il le faisoit passer pour un homme qui avoit plus de mémoire que de jugement, & plus d'érudition que de solidité; en un mot, il le traitoit avec une aigreur & un emportement capables d'exciter l'indignation des Lecteurs.

Au commencement de 1707, M. Dodwel se mit en devoir de repousser les attaques de tant d'assaillants, & fit imprimer un Volume sous le titre de *A Preliminary Défence*, *&c.* c'est-à-dire, *Défense préliminaire du Discours en forme de Lettre, concernant la distinction de l'ame & de l'esprit; &c.* Cette défense étoit divisée en deux parties. Dans la premiere, M. Dodwel répondoit principalement aux objections de M. *Clark*, qui avoit prétendu que le sentiment de notre Auteur favorisoit le vice & l'impiété. Dans la seconde, il se justifioit de l'accusation d'Hérésie intentée contre lui par M. *Chishull*, & se plaignoit amérement du procedé injurieux de cet Ecrivain. Cette justification de M. Dodwel n'empêcha pas qu'il ne s'élevât contre lui un nouvel Antagoniste, en la personne de M. *Milles*, Bachelier en Theologie à Oxford, qui donna au Public un gros *in-octavo*, dont voici le titre; *The natural Immortality*, &c. c'est-à-dire: *l'immortalité naturelle de l'ame défenduë & prouvée par l'Ecriture & par les premiers Peres, pour servir de réponse au Discours en forme de Lettre de M.* Dodwel, *ou il tâche de prouver, que l'ame est un Principe naturellement mortel.* Il paroît par l'Ouvrage dont nous faisons l'Extrait, qu'un M. *Smallbroke*, dont l'Ecrit n'est point venu à notre connoissance, étoit aussi entré en lice contre M. Dodwel; & c'est apparemment un de ses derniers aggresseurs.

C'est donc pour répondre avec plus d'étenduë à toutes les Critiques dont nous venons de parler, que M. Dodwel produit la nouvelle défense que voici, dans laquelle il se propose de faire voir en particulier; 1o. Jusqu'à quel point les plus grands Philosophes de l'Antiquité ont poussé leurs découvertes sur la nature & sur l'immortalité de l'ame; 2o. Combien les idées de la

Philosophie Payenne sur cet article ont été rectifiées par les Juifs Hellénistes, aidés de la Révélation de l'ancien Testament; 3°. Combien toutes ces découvertes ont été perfectionnées par la révélation de l'Evangile.

Cela est précedé d'une longue Préface, qui roule sur l'explication de plusieurs passages tirés de Clement Alexandrin, & qui ont rapport au sujet de ce Livre. Le premier de ces passages va (selon M. Dodwel) à établir le Baptême, comme véritable cause de l'immortalité. Il est conçû en ces termes : Βαπτιζόμενοι, φωτιζόμεθα : φωτιζόμενοι, υἱοποιούμεθα : υἱοποιούμενοι, τελειούμεθα : τελειούμενοι, ἀπαθανατιζόμεθα C'est-à-dire : *Etant batisez, nous sommes illuminés; étant illuminés, nous devenons enfans; devenant enfans, nous sommes perfectionnés; étant perfectionnés, nous sommes immortalisés.* (*Pædag. l. 1. c. 6.*) L'Auteur appuye son opinion touchant la mortalité naturelle de l'ame, qui ne devient immortelle que par une grace particuliere de Dieu, sur quelques autres passages tirés des fragmens du même Pere, qui nous ont été conservés par Cassiodore. C'est de ces mêmes fragmens, non suspects au sentiment de M. Dodwel, qu'il emprunte dequoi expliquer ce qu'il faut entendre par les trois ordres de Créatures soumises au Verbe, comme à leur Seigneur & appellées par S. Pierre (*I. Ep. III. 22.*) Ἄγγελοι, Ἐξουσίαι, & Δυνάμεις; *les Anges, les Puissances, & les Vertus.* Suivant ce systême, les Anges sont les Esprits bienheureux, qui habitent le Ciel. Les Puissances & les Vertus sont tous les autres Etres intelligens qui remplissent ce bas monde, c'est-à-dire, l'Air, la Terre, & les Enfers ou les entrailles de la Terre, & qui forment differentes classes. Il y a celle des Anges prévaricateurs, chassés du Ciel, qui ont le Diable à leur tête, & qu'on doit regarder comme les Princes de ce monde : il y a d'autres esprits d'une nature moins excellente, & d'une substance plus grossiere, préposés, même avant la chûte des Démons, au gouvernement du monde sublunaire, & que ceux-ci ont entraînés dans leur parti : il y a outre cela les hommes, & les ames separées des corps, qui font deux autres classes à part. Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans tout ce qu'il nous dit ici sur la subordination qui se trouve entre ces differens ordres d'esprits, qu'il compare à une grande armée, composée de Généraux, d'Officiers subalternes & de Soldats, & partagée en divers Corps, dont chacun a son poste à occuper & sa fonction à remplir. Nous nous contenterons d'ajoûter qu'il n'avance rien sur tout cela, qu'il n'essaye de prouver par l'autorité de l'Ecri-

ture, & qu'il ne tâche d'éclaircir par la comparaison qu'il en fait avec le systême des Platoniciens.

Pour venir maintenant au corps de l'Ouvrage, nous dirons que l'Auteur s'applique d'abord à rassurer les personnes pieuses que son opinion auroit pû effaroucher; & pour se les rendre favorables, il leur fait voir d'une part, qu'en supposant l'ame mortelle de sa nature, il n'ôte point à Dieu le pouvoir de l'immortaliser quand il lui plaît, par rapport aux peines ou aux récompenses; & de l'autre, que son opinion fait honneur à la conduite de Dieu, à qui elle épargne l'inconvénient de punir ou de récompenser éternellement des ames qui n'ont mérité ni l'un ni l'autre, telles que les ames des enfans morts sans Baptême, celles des Peuples à qui l'Evangile n'a jamais été annoncé, &c.

De-là il passe à l'examen des dogmes Philosophiques reçûs du tems des Apôtres, & ausquels l'Ecriture fait allusion; & il prétend que sans une parfaite intelligence de cette Philosophie, qui est celle des Platoniciens, on ne peut entrer que difficilement dans le vrai sens des Livres du Nouveau Testament. Les Platoniciens (selon lui) ont consideré l'ame comme un Etre mitoyen ou comme une espéce d'*Intermède*, qui unissoit l'esprit à la matiere; & qui loin d'être immortel de sa nature, ne le devenoit que par son union avec l'esprit. Ils ont crû que ces deux Etres n'étoient point absolument inséparables, & que leur désunion rejettoit l'ame dans sa condition mortelle; condition qu'ils n'ont jamais confonduë avec un entier anéantissement. C'est sur ce principe que les Gnostiques, fameux hérétiques de la primitive Eglise, & grands Platoniciens, refusoient l'immortalité à ce qu'ils appelloient l'*homme matériel* ou *terrestre*, comme étant dénué de l'*esprit* ou du *souffle vivifiant*, quoique d'ailleurs il fût doüé d'une ame. Ce n'est qu'en vertu de ce *souffle divin*, que Philon, & les Juifs Hellénistes, conformément à ce Systême, ont attribué aux ames une véritable immortalité, estimant qu'elle étoit mortelle de sa nature, nonobstant la faculté qu'elle a de penser & de raisonner. D'où il paroit que le terme πνοὴ, *souffle*, employé par Philon, désigne un principe de vie parfaitement simple, & entiérement distingué de l'ame; & que ce *souffle* revient en quelque maniére à ce qui est appellé *Esprit* dans l'Evangile.

On observe ensuite, que les Chrétiens ne sont parvenus à connoître la distinction de l'ame & de l'esprit, que par le don qu'ils ont reçû de pénétrer dans le sens mystique de l'ancien Testament,

sur

ſur-tout par rapport à un paſſage d'Iſaïe (*xlij. 5.*) où le Prophête diſtingue πνοὴ, *le ſouffle*, de πνεῦμα, *l'eſprit.* (C'eſt par là qu'ils ont compris que l'aſſemblage de l'ame & du ſouffle de vie qui ſe trouvoit en Adam, étoit ſujet à la mort ; ce qui ſe verifie par divers paſſages du Nouveau Teſtament, qui nous apprennent en même tems qu'il n'y a que l'eſprit Divin qui puiſſe donner à l'homme quelque droit à l'immortalité ; Eſprit, qui bien loin de faire une partie eſſentielle de la nature humaine en général, ne peut lui être conféré que par le Baptême. Ainſi toute la différence qui ſe rencontre ſur ce point entre la doctrine des *Helléniſtes* & celles des Ecrivains ſacrés, conſiſte, ſelon M. Dodwel, en ce que les premiers ont cru que le Principe d'Immortalité entroit néceſſairement dans ce qui conſtituoit la nature de tous les hommes, & dépendoit de l'union de leurs ames avec certains Eſprits céleſtes, créés avant cette union ; au lieu que les derniers regardent ce Principe qui immortaliſe, comme un don attaché uniquement au Baptême ; & rejettent cette création d'eſprits, préalable à leur union avec les ames.

Une autre preuve que l'homme n'eſt point naturellement immortel, c'eſt (dit l'Auteur,) qu'il n'a point été créé dans le Ciel, comme l'ont été les Anges ; d'où il eſt arrivé, que les Anges prévaricateurs, quoique bannis du Ciel, n'ont pû perdre l'immortalité qui leur étoit eſſentielle ; pendant que le péché du premier Homme l'a fait retomber dans ſa mortalité naturelle, en le privant de l'eſprit vivifiant qu'il n'avoit reçû que par une grace particuliére, & que par conſéquent, il n'a pû tranſmettre à ſes deſcendans. Car, continuë M. Dodwel, il ne faut pas confondre ce Principe avec le ſouffle Divin ou l'ame de l'homme, ni s'imaginer que l'immortalité ſoit dûë à cette ame en qualité d'Ouvrage Divin, puiſqu'il s'enſuivroit que le corps humain, par la même raiſon, devroit être naturellement immortel, ce qui n'eſt point. Du reſte, la perte que l'homme pécheur a faite du Principe qui immortaliſe, paroît aſſez par l'arrêt de ſon Juge qui l'a relégué dans ce bas Monde, ſoumis à l'empire de la Mort. Mais quoique l'homme ait perdu l'immortalité, qui ne peut lui être renduë que par le Baptême, il n'a pas laiſſé d'en conſerver quelques veſtiges, puiſque la diſſolution du corps n'emporte point néceſſairement celle de l'ame.

L'Auteur s'engage après cela, dans une longue diſcuſſion d'un paſſage de S. Irenée, ſur l'explication duquel il ſoutient que ſes Adverſaires ont eu tort de lui inſulter, en l'accuſant de

falsification, puisque ce passage, pris dans le sens qui lui est propre, n'accorde à l'ame de prétention à l'immortalité, que dépendamment de l'esprit Divin qui la vivifie. Il montre aussi, par divers passages de Tertullien, que du tems de ce Pere, c'étoit la commune créance de l'Eglise, que l'esprit de vie ou le principe d'immortalité, étoit quelque chose d'étranger à l'ame, & qui pouvoit s'y joindre ou s'en separer, selon que Dieu le jugeoit à propos; ensorte que l'union de cet esprit avec une ame n'étoit pour elle un titre d'immortalité, qu'autant qu'il plaisoit à Dieu de perpétuer cette union: d'où il s'ensuit, que l'Eglise ne trouvoit point alors d'incompatibilité entre la punition éternelle des damnés & la mortalité naturelle des ames. Tertullien lui-même, lorsqu'il embrassa le Christianisme, étoit si éloigné d'admettre dans les ames un Principe d'immortalité qui leur fût naturel, qu'il ne croyoit seulement pas qu'elles dussent exister pendant tout le tems qui devoit s'écouler depuis la mort des corps, jusques au dernier Jugement. Il est vrai que dans la suite s'étant instruit plus à fond des dogmes du Christianisme, il abandonna cette opinion, quelque bien fondée qu'elle lui eût paru d'abord: mais quoiqu'il fût alors persuadé avec l'Eglise, que les ames séparées des corps étoient immortelles, & qu'il s'en explique en termes qui semblent marquer qu'il les croyoit immortelles par leur nature, il n'a jamais voulu faire entendre par-là qu'il attribuât aux ames l'immortalité, comme un Principe *intrinseque* ou essentiellement attaché à leur nature, mais il a voulu dire simplement, qu'il étoit naturel à l'ame de survivre au corps.

C'est ainsi que M. Dodwel tâche de mettre dans son parti S. Irénée & Tertullien; & de faire voir à ses Adversaires combien ils se sont mécomptés, lorsqu'ils ont prétendu le battre en ruine par l'autorité de ces deux Peres, qui lui sont des plus favorables. A l'égard des autres Peres, il n'entreprend point ici d'exposer leurs sentimens sur la question dont il s'agit, ni d'en tirer pour sa justification tout l'avantage qu'il pourroit. Car outre que cet examen (dit-il) le meneroit trop loin, il s'en croit en partie dispensé par le zéle d'un homme de mérite & de distinction (qu'il ne nomme point) que la Providence a suscité pour lui servir d'Apologiste, & qui en a parfaitement rempli tous les devoirs. M. Dodwel paroît d'autant plus pénétré de reconnoissance envers son généreux Défenseur, qu'il avoit moins lieu de se promettre ce secours officieux, dans un tems sur-tout, où il se voyoit en quelque maniere trahi p ar ceux qui se disoient ses meilleurs amis,

& abandonné à toute l'injuſtice de ſes Accuſateurs. Il ſe plaint de la trop grande facilité des premiers à ſe laiſſer prévenir au déſavantage de ſa cauſe, & de l'acharnement des autres à rendre ſa foi ſuſpecte & à le calomnier, en lui imputant des ſentimens qu'il n'a point, & qu'on ne peut raiſonnablement inférer de ſes Ecrits; & c'eſt par là qu'il termine ſon ouvrage. Nous ajoûterons, que ſi les Auteurs qui ſe piquent le plus de ne raiſonner que ſur des idées claires & diſtinctes, ne peuvent pas toujours ſe garentir des fauſſes imputations; on donne ſur ſoi infiniment plus de priſe de ce côté-là lorſqu'on établit le fort d'un ſyſtême ſur un grand étalage d'érudition ſacrée & prophane; c'eſt-à-dire ſur des autorités & ſur des paſſages dont la plûpart ſont ſuſceptibles d'interprétations différentes. Ainſi, il n'eſt pas ſurprenant que M. Dodwel qui a pris ce dernier parti, & qui en a bien voulu courir les riſques, ait eſſuyé tant de contradictions.

JOANNIS VASTOVII GOTHI VITIS AQUILONIA, ſive Vitæ Sanctorum Regni Sueogothici. Emendavit & notis illuſtravit Ericus Benzelius filius. C'eſt-à-dire: *La Vigne Septentrionale, ou les Vies des Saints du Royaume de Suede. Par Jean Vaſtovius. Avec des corrections & des Remarques de M. Benzelius.* A Upſal, chez Jean Henri Wermer. 1708. in-4o. pag. 160. ſans les Remarques.

CEt Ouvrage parut à Cologne en 1623. & ce n'eſt ici que la ſeconde Edition. Le ſçavant M. Benzelius qui la donne, y a été engagé & par la rareté des Exemplaires, & par la bonté du livre. Vaſtovius Protonotaire Apoſtolique, & Chanoine de Varmie, le dédia à Sigiſmond III. Roi de Pologne & de Suede. Son Epître dédicatoire eſt aſſez curieuſe. En y faiſant voir les avantages que la Suede a tirés de la Religion Chrétienne, il parle de l'Idolâtrie des Peuples Septentrionaux. Comme les Perſes & les Caldéens ils adoroient le Soleil, la Lune, & leurs Rois; comme les Egyptiens, ils rendoient un culte ſuperſtitieux à certains animaux: enfin, ainſi que les Grecs & les Romains, ils regardoient comme des Dieux les perſonnes qui par leur bravoure ou par leur ſageſſe s'étoient anciennement diſtinguées parmi eux. Ils avoient conſacré les deux premiers jours de la ſemaine, au Soleil & à la Lune; le troiſiéme, à Diſe; le quatriéme, à Odin; le cinquiéme, à Thor, à qui ils avoient auſſi dédié le premier mois de l'année; le ſixiéme jour, à Frigga; & le dernier, à la Flamme. Thor, Odin, & Frigga, étoient leurs

plus grandes Divinités. Les moins considérables étoient Goée fille de Thor, & le second mois portoit son nom ; Vagmoste & Adinge, Dieux de la guerre ; Rostiphe, fameux Devin ; Rostare célébre par sa cruauté ; Fro, Satrape des autres Dieux ; Methorin, leur Pontife ; Mara, fantôme dangereux pendant la nuit ; Neccus, Dieu redoutable à ceux qui approchoient des eaux. Les bois, les montagnes, & les cavernes, étoient autant de Palais enchantés où habitoient les Fées, & on les y consultoit comme des Oracles. Les Manes, les Lares, les Faunes, les Satyres, & parmi ceux-ci, un certain Memmingus, étoient aussi en grande considération dans tout le Nord. Dithmar dit qu'on avoit coûtume d'y sacrifier tous les ans au mois de Janvier 99. victimes humaines, & que cela a duré jusqu'au tems de Henry I. Roi de Germanie. Le sort décidoit du choix de ces victimes, & jamais le peuple n'attendoit plus de graces des Dieux, que lorsque le sort tomboit sur le Roi. Vastovius ajoûte, que non-seulement le peuple, mais aussi les Rois & les Princes du Septentrion, se faisoient alors une gloire d'être d'excellens Magiciens, de sçavoir noüer l'éguillette, & de faire toutes sortes d'autres sortiléges.

Tels étoient les Suedois, dit-il, lorsque Herebert, Ansgaire, & les autres Ministres de l'Evangile, vinrent leur annoncer la doctrine de Jesus-Christ. Par leur Prédication, les ténébres se dissiperent, la férocité se changea en politesse, la science prit la place de l'ignorance profonde qui avoit régné jusqu'alors. On bâtit par-tout des Eglises, des Monasteres, des Colléges publics ; on dressa de nombreuses Bibliothéques. Celle des Bénédictins de Visby ville de Gothlande, renfermoit deux mille Manuscrits très-anciens, & un grand nombre de plus modernes. Le Ciel parut récompenser les Suedois de leur docilité par des faveurs mêmes temporelles. Car dans le tems qu'ils devinrent Chrétiens, ils commencerent à découvrir chez eux des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, & d'autres métaux.

Vastovius déplore ensuite l'aveuglement où ils sont tombés en embrassant la Doctrine de Luther ; & après un court dénombrement des principaux Saints que la Suede Catholique a produits, il demande d'où vient la stérilité de la nouvelle Religion, & si elle est encore trop jeune pour être mere de quelque Saint, quoiqu'elle ait cent ans ? Il joint à cette raillerie une description très-sérieuse des malheurs arrivés à la Suede depuis la Réformation.

En l'état où sont les choses, il n'y avoit pas d'apparence que

M. Benzelius se crût permis de passer cet endroit de l'Epître sans tâcher de le réfuter. Aussi nous avertit-il dans sa Préface, qu'il avoit résolu d'y attacher une note. Mais il nous apprend en même tems que cette note, par la multitude des matieres qui y sont entrées, est insensiblement devenuë un Apologie en forme; & qu'il la réserve pour un autre ouvrage.

Celui-ci contient 85. Abregés de Vies des Saints ou de Saintes, qui ont vêcu depuis l'an 813. jusqu'à l'an 1525.

Saint Herebert né dans les Pays-Bas, entra le premier en Suede pour y planter la foi. Ce fut l'Empereur Charlemagne qui l'y envoya avec quelques autres, à la priere du Roi Biorne, qui désiroit depuis long-tems d'être instruit, & de faire avec ce fameux Empereur une alliance solide. Herebert détruisit le culte des faux Dieux dans une partie de l'Ostrogothie, & y jetta les premiers fondemens de l'Eglise de Lincoping. Mais ces heureux commencemens n'eurent pas pour lors de suite, & la mort ou l'éloignement des Ministres de l'Evangile, donna lieu à l'Idolâtrie de se rétablir chez les Ostrogoths. On conjecture que saint Herebert fut fait Evêque de Minden, après son expédition apostolique.

Vastovius donne à saint Ansgaire le titre d'Apôtre des Royaumes Septentrionaux. Après la mort de Charlemagne, le Roi Biorne demanda de nouveaux Missionaires à Louis le Débonnaire. Ansgaire Moine de Corbie, s'offrit pour cela, avec deux compagnons, Gislemare, & Vithmarc. Gislemare demeura en Danemarc, où ils aborderent, & Ansgaire & Vithmarc se rendirent à Birca capitale de Suede. Ils y prêcherent la Religion Chrétienne avec un très-grand succès; le Roi & son favori Hérigaire se convertirent. Au bout de deux ans, saint Ansgaire s'en retourna à Corbie. On le fit peu après Archevêque de Hambourg, & on soumit à son Siége les Royaumes du Nord. Il y cultiva avec soin la Religion qu'il y avoit établie. L'Eglise de Hambourg ayant été détruite par les Normans, on l'unit à celle de Breme, où saint Ansgaire fut transféré malgré lui. Il fit de nouveaux voyages en Dannemarc & en Suede, & confirma toujours les Rois & les Peuples dans le Christianisme. Il mourut âgé de 64. ans.

La premiere sainte dont il soit parlé dans ce Catalogue, est sainte Gude ou Goede. Elle étoit sœur d'Ingon III. Roi de Suede, & elle fut mariée à Suenon II. Roi de Danemarc. Ce mariage fut déclaré illégitime à cause de la parenté, & Suenon

fut contraint par le Pape & par Adalbert Archevêque de Breme, de répudier Gude. Cette jeune Princesse fit bâtir de son bien un Monastere dans la Vestrogothie où elle se retira, & où elle se rendit célébre par la pratique de toutes les vertus. Ce Monastere étoit le refuge de tous ceux qui étoient persécutés pour la foi. Les Religieuses y partageoient leur tems entre la priere & le travail des mains. Elles s'occupoient sur-tout à faire des habits Sacerdotaux, & d'autres ornemens d'Eglise. Thore maîtresse de Suenon, jalouse de la réputation de Gude, & des honneurs que sa vertu lui attiroit, la fit empoisonner. Elle vivoit en 1055.

M. Benzelius, dans sa Note sur cet article, observe que Gude étoit fille d'Anund Jacques Roi de Suede. Il fait sur la parenté qui étoit entre les Rois de Danemarc & les Rois de Suede de ce tems-là, des remarques qui prouvent son exactitude. Ses autres Notes ne sont ni moins travaillées, ni moins utiles. Il y défend son Auteur en certains endroits, dans d'autres il le critique. La Chronologie & la Géographie ancienne du Septentrion, de laquelle il paroît avoir une grande connoissance, sont également éclaircies dans son ouvrage, suivant les occasions qui se présentent. On trouve à la fin deux suites généalogiques tirées d'un vieux manuscrit du Comte Magnus Gabriël de la Gardie : l'une renferme les Rois & les Princes de Danemarc, depuis Gormon bisayeul de Canut le Grand, jusqu'à Chrétien III. l'autre les Rois de Suede, depuis Ragnar Lodbrok, jusqu'à Birger fils de Magnus.

ANNOTATIONES AD EXAMEN FEUDALE Strykianum, ex interpretibus accuratissimis congestæ, ac passim ex Recessibus Imperii, Jure feudali Saxonico, communi & Electorali, etiam Lusatico, nec non exemplis illustribus, præjudiciis rarioribus, & inspersis variis novissimis formulis illustratæ & editæ à Johanne Jacobo Vinzigero J. U. D. &c. Lipsiæ & Francofurti apud Joh. Jacob. Scopsium. 1708. C'est à dire : *Annotations de Jean Jacques Vinziger Docteur en Droit, sur l'examen du Droit feodal de M. Strik, tirées des Constitutions de l'Empire, du Droit feodal de Saxe, soit par rapport aux Fiefs simples, soit par rapport aux Electorats, & des exemples les plus célébres, avec les différentes formules qui ont rapport à cette matiere.* A Lipsic & à Francfort, chez Jean Jacques Scopsius. 1708. in-8°. pag. 688.

L'Ouvrage que M. Strik a donné au Public sur le Droit feodal, est fort estimé ; & il n'en faudroit pas d'autre preuve que

le ſoin qu'ont pris divers Auteurs d'y faire des Notes : car on ne s'amuſe guéres à commenter de mauvais livres. Ces Notes doivent naturellement être jointes au Texte pour lequel elles ſont faites. C'eſt une eſpéce de Supplément qu'on ne peut bien entendre que lorſqu'on a l'ouvrage principal devant les yeux. Nous allons néanmoins toucher quelque choſe de ces obſervations détachées. Il y en a une ſur l'origine des Fiefs, dont la recherche a épuiſé les Interprétes en conjectures & en ſoupçons. Quelques-uns font remonter cette origine juſqu'aux Romains, qui dans le cours de leurs conquêtes diſtribuoient aux vieux Soldats, en récompenſe de leurs travaux, une partie des terres conquiſes, à la charge d'être toujours prêts pour leur ſervice. D'autres Auteurs, du nombre deſquels étoit M. Strik, ont cru que les Fiefs avoient été introduits par les Lombards. Le fondement de leur opinion, c'eſt que cette partie du Droit Civil, qu'on appelle *l'Uſage des Fiefs*, a été tirée des mœurs & des coûtumes de Milan, & de quelques autres Villes d'Italie, qui compoſent ce qu'on appelle la Lombardie. L'Auteur des Notes embraſſe auſſi cette opinion ; mais il ajoûte qu'on ne doit pas moins rapporter à l'Allemagne qu'à l'Italie, l'origine de ces conceſſions feodales, parce qu'en Allemagne, comme en Italie, les Princes donnoient à leurs Capitaines une partie de leurs conquêtes ſous la même condition du ſervice militaire.

Tous les Fiefs ne ſe ſont pas formés néanmoins de cette maniere. On trouve dans une autre Note de l'Auteur, que dans les tems de troubles, les plus foibles mettoient volontairement leurs biens ſous la protection des plus puiſſans, & leur en prêtoient hommage pour les conſerver. Ce ſecond cas a donné lieu à une diſtinction entre les terres que le Seigneur a données originairement au Vaſſal ſous certaines conditions, & les terres qui ont été offertes librement par le poſſeſſeur légitime, en vûe d'une protection utile & d'une plus grande ſureté. Ces deux eſpéces de Fiefs ſont fort différentes : l'une vient de la pure libéralité du Seigneur, & doit par là ſuivre les Loix qu'il y attache : l'autre eſt le propre bien du Vaſſal, qu'il met ſeulement ſous la protection du Seigneur ; & ces ſortes de Fiefs impropres ne ſont pas ſujets à la rigueur des Loix féodales, comme ceux qui ont eu pour fondement des conceſſions réelles de terres ſous certaines conditions.

Les principales différences ſont, 1°. Qu'en matiere de Fiefs *oblats*, il n'y a point de réunion ni de reverſion en faveur du

Seigneur, parce que le Seigneur n'a jamais été maître du domaine utile. 2°. Que ces sortes de Fiefs passent aux filles & aux mâles également, parce qu'ils n'ont point pour condition ni pour objet le service militaire, qui est le seul motif de préférence en faveur des mâles.

Cette distinction entre les Fiefs propres & les Fiefs impropres ou *oblats*, est remarquée par peu d'Auteurs ; & il faut avoüer quelle a rarement son application. A peine y a-t-il des exemples certains de cette derniere espéce de Fiefs, parce que ceux qui peut-être ont été tels dans leur origine, sont devenus peu à peu semblables aux autres, & ont été assujettis par le tems aux mêmes Loix, & aux mêmes charges. En voilà assez pour donner une idée des Notes. Elles ne peuvent être utiles qu'à ceux qui ont le Livre pour lequel elles ont été faites, & ceux-là trouveront peut-être qu'elles y ajoûtent peu de chose.

CONCORDIA GERMANICO-LATINA, AD OPTIMA & antiquissima exemplaria edita, tum singulorum librorum, tum totius libri Concordiæ, & Mss. f. c. denuo & sedulo recognita, & à pluribus inveteratis mendis Typographicis emundata, adjectis fideliter allegatorum dictorum sacræ Scripturæ capitibus & versibus, & testimoniorum Patrum aliorumque Scriptorum locis, libris & adhibitarum editionum paginis notisque aliis, necnon indicibus apprime necessariis, cum approbationibus trium Facultatum Theologicarum Acad. Lipsiensis, Wittebergensis, & Rostochiensis ; studio atque curâ M. Christiani Reineccii SS. Theol. Baccalaurei. C'est-à-dire : *La Concorde, ou la Doctrine uniforme de tous ceux qui suivent la Confession d'Ausbourg ; revûë & mise au jour par M. Chrétien Reineccius Bachelier en Théologie.* A Lipsic, chez les Heritiers de Lanckich. 1708. in-4. pag. 1136. sans compter les souscriptions & les Tables.

LA Confession d'Ausbourg, qui est la principale piéce de ce gros Recueil, est précedée d'une Ordonnance de Chrétien II. Electeur de Saxe, publiée l'an 1602. d'un Discours en forme de Préface, sous-signé par les Princes & les Etats Protestans ; & des trois anciens Symboles de la Foi, qui sont le Symbole des Apôtres, celui de Nicée, & celui de S. Athanase. On sçait que les Articles de la Confession d'Ausbourg furent presentés à Charles-Quint en 1530. par Jean Electeur de Saxe, Georges

&

Marquis de Brandebourg, Ernest Duc de Lunebourg, Philippe Lantgrave de Hesse, & les autres Princes qui avoient embrassé la doctrine de Luther.

Ces Articles furent attaqués par les Théologiens Catholiques, & Melancton en fit l'Apologie. Cette Apologie est la seconde piéce considérable de ce Recueil. Elle est suivie des Articles de Smalcald dressés par Luther en 1537. Luther déclare dans la préface qu'il les a composés, afin d'apprendre à ses Sectateurs ce qu'ils doivent retenir & ce qu'ils peuvent accorder dans le futur Concile. Il dit aussi qu'il les publie, afin d'empêcher qu'après sa mort on ne lui attribue des sentimens qu'il n'auroit pas eus. On osoit le faire même tandis qu'il vivoit, & il s'en plaint amérement. „ Bon Dieu, s'écrie-t-il, que feront-ils donc quand je se„ rai mort? Je devrois répondre à tout pendant que je vis, mais „ comment puis-je seul fermer toutes les bouches du Diable? „ les bouches de ces chasseurs, qui, sans faire attention à ce que „ nous écrivons, ne s'appliquent qu'à corrompre nos paroles? „ Que le Diable lui-même, & l'ire de Dieu, repondent à ces „ gens-là comme ils le méritent.

Le petit Catéchisme, avec les cérémonies & les prieres qu'employe l'Eglise Luthérienne dans l'administration du mariage, & du baptême, le grand Catéchisme & l'avertissement pour la Confession, viennent ensuite. Tout cela est de Luther. Il s'est élevé dans le sein de la Religion Protestante, un assez grand nombre de Sectes que les Partisans de la Confession d'Ausbourg ont traitées d'Hérétiques, & aux progrès desquelles ils se sont fortement opposés. Dans cette vûë, ils composérent en 1577. l'abregé des articles de leur croyance sur les points controversés; c'est la pénultiéme piéce de ce Recueil; & la derniere est une explication étenduë de ces mêmes articles, avec les raisons qui servent à les établir, & à réfuter la doctrine opposée. Tous les Ouvrages dont on vient de parler sont imprimés en Latin & en Allemand.

XLII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 21. OCTOBRE 1709.

SERMONS SUR LES MYSTERES DE N. SEIGNEUR *& de la Sainte Vierge. Par M. l'Abbé du Jarry.* A Paris, chez

Jacques Estienne, ruë S. Jacques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu. 1709. in-12. deux Vol. I. Vol. pagg. 468. II. Vol. pag. 503.

PANEGYRIQUES ET ORAISONS FUNEBRES. *Par M. l'Abbé du Jarry.* Chez le même Libraire. 2. Voll. in-12. I. Vol. pagg. 468. II. vol. pagg. 448.

MR. l'Abbé du Jarry avertit dans sa Préface, que s'il avoit eu les poulmons de quelques-uns de ses Confreres, il se seroit contenté d'avoir exposé ces Discours à la critique de la prononciation, sans leur faire essayer l'épreuve dangereuse de la lecture: mais que sa mauvaise santé ne lui ayant pas permis d'exercer autant qu'il auroit voulu un ministere qui en demande beaucoup, ni même de laisser agir le zele des personnes qui vouloient le conduire sur des théâtres où il avoit eu le bonheur de trouver des oreilles indulgentes; il a cru qu'il pouvoit avancer de quelques années le tems de l'impression, qui semble n'être pas encore venu pour lui, & s'épargner le reproche d'oisiveté, qu'il s'est peut-être attiré, dit-il, de ceux qui ne le trouvent plus dans la Liste des Prédicateurs.

„ Il y a aussi, ajoûte-t-il, d'autres Listes où mes amis seroient bien „ aises de voir mon nom; mais bien que je sçache bon gré à ceux „ qui desirent cette sorte d'approbation à mes Ouvrages, je suis „ encore plus obligé à ceux qui modérent l'ambition, qu'à ceux „ qui la reveillent. Je ne sçaurois en effet me plaindre d'un état „ qui a mérité les vœux du Sage, & pour lequel de grands & de „ saints Personnages sont descendus des plus hautes places de „ l'Eglise & du Monde, pour joüir en liberté de ce loisir occu„ pé qui fait la felicité des Sages, & après lequel soupirent ceux „ qui sans être oisifs veulent être tranquilles. Un esprit de retrai„ te, des affaires importantes de famille qui m'ont ôté près de „ dix années, & un goût de cette médiocrité honnête que la „ Providence m'a donné, m'ont peut-être été plus utiles que con„ traires, en m'arrêtant dans une course, où ceux qui arrivent „ au terme, ne sont pas toujours les plus avancés. Cependant „ comme le cœur humain a besoin d'être soûtenu par quelque „ consolation, même dans les travaux qui ont la Religion pour „ objet, il me semble voir dans les vœux du Public quelque „ chose de plus estimable que ce qu'il me souhaite. Je me trou„ ve plus riche de sa bienveillance, que je ne le serois d'un bien

„ superflu dont je ne ferois que l'économe.

Ces sentimens méritent d'être connus, & nous avons cru devoir nous joindre à M. l'Abbé du Jarry, pour les manifester au Public qui en sera sans doute édifié. Cet Auteur est persuadé qu'il doit „ à l'impression, d'avoir détrompé les Lecteurs équita- „ bles, qu'avoient prévenu contre lui ceux qui appellent délicat „ & fleuri tout ce qui est écrit avec quelque justesse, & qui cri- „ tiqueroient les Homelies de S. Chrysostome dans une autre „ bouche que la sienne, parce qu'elles sont belles & éloquentes.

Le premier Volume des Mystéres renferme des Sermons pour le jour de la Pentecôte, des Grandeurs de JESUS, pour le jour de la Conception, pour le jour de Noël, pour le jour de la Circoncision, pour le jour des Rois, pour le jour de la Purification, & pour le jour de la Septuagesime.

On trouve dans le second Volume des Sermons pour le Dimanche de la Quinquagesime, pour le jour des Cendres, pour l'Annonciation, pour le Dimanche de la Passion, pour le Vendredy Saint, pour le jour de Pâques, pour l'Ascension, pour la Fête du S. Sacrement, & pour celle de la Visitation.

Les Piéces contenuës dans les deux Volumes qui accompagnent ceux-ci, sont les Panegyriques de S. Etienne, de S. François de Sales, de S. Thomas d'Aquin, de S. Benoît, de S. François de Paule, de S. Ignace, de sainte Therese, de S. Dominique, de S. François d'Assise, de saint Jean-Baptiste, de Saint Loüis, de S. Denis; un Sermon pour le jour de l'Assomption; & les Oraisons Funébres de Madame la Dauphine, de M. le Prince, & de M. le Duc de Montausier.

M. l'Abbé du Jarry fait éclater dans cette derniere piece sa reconnoissance envers celui qu'il met, dans sa Préface, à la tête de ses plus illustres Approbateurs. Il loue ainsi la générosité de M. le Duc de Montausier envers les gens de mérite, & sur-tout envers les Sçavans: „ Sa générosité se faisoit un plaisir de s'exercer „ toute pure sur des sujets où rien ne pouvoit l'attirer que la ver- „ tu. Il recueïlloit avec soin ces fleurs champêtres qui naissent „ sans art dans les climats écartés, pour en orner des jardins „ & des parteres, où des yeux éclairés en pussent remarquer „ toutes les graces. Combien de fois a-t-il vangé la Science sans „ appuy, de l'ignorance protegée? Combien de fois épargna-t-il „ à des esprits modestes, la répugnance naturelle qu'ils avoient „ à se produire? Combien de fois fit-il remarquer à LOUIS LE „ GRAND les sons d'une Lyre délicate, qui se feroient peut-

„ être perdus dans le bruit confus des louanges qui retentit de „ toutes parts à sa gloire ? Combien de réputations appuyées „ de son témoignage, ont dissipé les nuages dont la Cabale s'efforçoit de les obscurcir dès leur naissance ? Combien d'Hommes illustres dont les talens auroient vieilli dans des emplois obscurs, se sont distingués sur les Théatres glorieux où cette „ main sécourable les a conduits? . . . . . Vous parlerai-je des „ précautions qu'il prenoit pour prévenir les impressions désavantageu es que l'envie pouvoit répandre contre les Sujets qu'il „ couvroit, pour ainsi dire, *à l'ombre de ses aîles* ? &c.

Dans le Panegyrique de S. Ignace, il fait en cette maniere l'éloge des Jesuites. „ Quand je considere les Enfans d'Ignace „ au milieu d'un Peuple hérétique, sous des déguisemens qu'une „ charité industrieuse leur a inspirés pour insinuer plus facilement „ les verités de l'Eglise: lorsque je les vois aussi prêts à courir à „ la mort pour la défense de la Foi, que prudens à ménager „ leur vie pour étendre la Religion, que je les envisage aux extremités du monde, employant tous les artifices d'une sainte sagesse à ramener sous le joug du Seigneur ces naturels farouches „ & barbares qui semblent incapables de religion & de discipline; „ que je me represente tous les détours de la plus subtile hérésie découverts par leur pénétration, & l'Eglise purgée par leur „ secours de ce poison dangereux & imperceptible qui faisoit de „ si grands progrès ; que je regarde cette conduite si sage & si „ éclairée dans la direction des ames, selon les voyes différentes „ que la Providence de Dieu leur a marquées ; que je vois l'accomplissement de tous les devoirs de la vie civile, servir par „ leur prudence d'instrument aux desseins de la Charité : que je „ considere tous ces membres occupés suivant les usages qui leur „ sont propres, rendre de si différens services à la Religion, & „ entretenir l'œconomie & la subordination de ce grand Corps „ avec tant d'ordre & de constance : je m'écrie avec le Prophéte : C'est votre main toute-puissante, ô mon Dieu, qui a fait „ toutes ces choses, & il faut avoüer, &c.

Nous nous abstenons de transcrire ici d'autres endroits des Discours de M. l'Abbé du Jarry, parce que nous jugeons que ce travail ne suffiroit pas pour donner une juste idée de son éloquence. D'ailleurs, il vaut mieux tirer cette idée de lui-même, puisqu'il nous fait connoître son goût & sa méthode.

Il dit que si l'on cherche dans ces Discours les regles de Rhétorique, & les préceptes de Quintilien méthodiquement obser-

vés, on pourra n'en être pas satisfait : mais qu'il espére que si on demande l'esprit de l'Evangile, la doctrine des Saints Peres, & une onction chrétienne, on n'en sera pas mécontent. L'Eloquence, selon lui, sur-tout celle de la Chaire, s'affranchit de la servitude des preceptes, & secouë le joug des regles ; elle se sent de l'inspiration & du beau désordre des Prophétes ; elle tient le milieu entre une rudesse barbare & une politesse affectée ; une vicieuse négligence, & une pureté scrupuleuse. „ C'est un agréa„ble objet, remarque-t il, qu'une chaloupe dorée avec des cor„dages & des voiles de pourpre, que l'on fait mouvoir lente„ment par des rames peintes, sur un canal doux & tranquille ; „ mais il y a plus de plaisir à voir un vaisseau armé de toutes pié„ces qui vogue à pleines voiles dans le grand Ocean, la terreur „ des Corsaires & des Pirates, & qui attire les regards par l'ap„pareil d'une pompe guerriere & maritime. « Il observe qu'il y a une simplicité digne & une certaine négligence de maître : qu'aux grandes solemnités l'Eloquence de la Chaire doit à la verité se montrer parée & en habit de cérémonie ; mais que dans sa plus riche parure, elle ne doit jamais être ni peinte ni fardée. Il fait ensuite quelques réflexions sur l'union du simple & du grand, du naturel & du sublime dans le style de l'Homme Apostolique. Ecrire simplement, c'est accommoder son style à la Nature qui est simple & sans affectation. Tel est le stile de l'Ecriture, qui est si sublime en plusieurs endroits. Le grand Corneille est simple, quand il fait parler les Romains en Romains. Le naturel d'un Heros est d'être heroïque ; un Orateur Chrétien est simple quand il est grand & majestueux, parce que la grandeur & la majesté conviennent à la Religion.

En traitant les Mystéres, M. l'Abbé du Jarry s'est proposé de s'éloigner de ceux qui après avoir effleuré leur sujet dans l'Exorde, se jettent sur les lieux communs de la Morale. Il a aussi évité les trop fréquentes satyres des mœurs. Ces satyres font, dit-il, de nombreux Auditoires, parce que le monde se divertit à voir son tableau : mais elles font peu de conversions. Il espére que les Ennemis des Panégyriques pourront se reconcilier avec ceux-ci, en les voyant remplis de morales & de principes.

Son style n'est nullement laconique, & il prévoit que les Partisans du style laconique ne seront pas les siens. Mais il compte de se défendre par l'exemple de S. Chrysostome, de S. Leon, de S. Cyprien, & des autres Peres Grecs & Latins, qui ont cru qu'un style un peu diffus, & des périodes nombreuses étoient

plus propres à soûtenir la grandeur & la majesté des sujets chrétiens, qu'un style coupé, » qui d'ailleurs représente assez mal ce » *fleuve d'or, cette rapidité mesurée, & ce torrent sans désordre, qui,* » comme dit Balzac, *tomboient de la bouche d'Ulisse.* »

M. l'Abbé du Jarry reconnoît pour Juges de ses piéces, de sçavans Religieux, de pieux Ecclésiastiques, des gens du monde qui ont du goût, du bon sens & de la piété. Mais il ne se soumet pas de même au jugement de certains Lecteurs qu'il oppose à ceux-là. Ces Juges recusés prennent, selon lui, pour discernement une certaine critique séche & grammaticale; ils censurent tout, ils ne goûtent rien, ils connoissent plus Ciceron & Demostene, que S. Chrysostome; & ils ne sçauroient trouver le grand & le sublime, si l'on n'invoque les ames des illustres morts, tués dans les plaines de Marathon, & dans la Bataille de Leuctres.

AN ECCLESIASTICAL HISTORY OF GREAT, Britain, &c. C'est-à-dire: *Histoire Ecclésiastique de la Grande Bretagne, principalement, de l'Angleterre depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à la fin du Régne de Charles II. Avec un abregé de l'Histoire Ecclésiastique d'Irlande. Le tout tiré des meilleurs Historiens anciens, des Conciles & des Registres. Ouvrage divisé en deux Volumes. Par Jérémie Collier, premier Volume, qui contient ce qui s'est passé jusqu'à la fin du Régne de Henri VII.* A Londres, chez Samuël Keble, &c. 1708. fol. pagg. 736. sans la Table, pagg. xx. de la Préface.

RIen n'est plus ordinaire présentement, sur-tout en France & en Angleterre, que d'écrire dans sa Langue naturelle sur des sujets qu'on n'auroit autrefois traités qu'en Latin. Nous avons dans les deux Langues beaucoup d'Ouvrages très-importans, & qui peuvent servir en quelque façon à réparer dans les personnes peu instruites, le défaut de leur éducation.

Telle est cette Histoire Ecclésiastique d'Angleterre, où l'on voit ce qui s'est passé, par rapport à la Religion, depuis les premiers tems du Christianisme jusqu'au commencement du XVI. siécle. On a pris soin d'y marquer les siécles au haut des pages, avec le nom des Princes qui ont regné successivement en Angleterre: on auroit pû, pour une plus grande précision, y marquer aussi les années dans lesquelles tombe chaque événement.

Le premier Volume, & le seul dont nous rendons ici compte au Public, est distribué en sept Livres, & terminé par une col-

lection d'Actes, qui servent ou à établir, ou à illustrer différens points de l'Histoire.

M. Collier dans sa Préface montre en peu de mots le mérite & le prix de l'Histoire Ecclésiastique : il fait voir la préférence qu'elle doit avoir sur l'Histoire prophane, tant à cause de la dignité des sujets qu'elle embrasse, & ausquels les hommes doivent prendre un grand intérêt, qu'à cause qu'on y voit par-tout briller des marques d'une Providence particuliere, qui a pris soin de l'établissement du Christianisme. Il appuye cette derniere remarque de réflexions sensées sur la maniere dont S. Augustin l'Apôtre de l'Angleterre, convertit les Saxons qui en étoient les maîtres. Ce saint homme n'eût, dit-il, d'autre secours que celui de la Prédication & des Miracles, ni de quoi toucher leur espérance & leur crainte, que les promesses d'un avenir heureux ou malheureux. Après ce préambule, l'Auteur entre dans une assez grande discussion des preuves que M. Prinn a employées pour établir le pouvoir supreme des Rois d'Angleterre sur les choses de la Religion. Il déclare cependant qu'il ne prétend pas décider la grande question de la suprêmacie : mais qu'il se borne à faire voir combien sont peu solides les raisons que M. Prinn a alléguées pour la réünir à l'autorité temporelle dans la personne des Rois d'Angleterre.

On imagine sans peine ce que c'est qu'une Histoire Ecclésiastique ; on s'attend à y trouver l'établissement & le progrès de la Religion ; les commencemens des différentes Eglises, des Evêchés, les droits de l'Episcopat soûtenus contre la puissance Séculiere, les Conciles, & les différens Ordres de Religieux, qui passant souvent d'un Pays en un autre, vont y faire partie du Corps Ecclésiastique ; & c'est en effet ce qu'on trouve dans tout le cours de cette Histoire. Il paroît que pour les faits, l'Auteur s'est extrémement appliqué à démêler le vrai du faux, surtout par rapport aux commencemens : mais l'extrême envie qu'il a de diminuer autant qu'il peut l'autorité du Pape, le jette quelquefois dans de longues Dissertations, qui tiennent plus de la Controverse que de l'Histoire. Cependant M. Collier ne s'est pas tellement borné aux choses Ecclésiastiques, qu'il n'y ait souvent mêlé les affaires générales de l'Etat. C'est l'unique moyen de ne laisser dans son Ouvrage ni embarras, ni obscurité, & de se ménager un des principaux moyens de faire une narration qui plaise aux Lecteurs, en délassant leur attention par la varieté des sujets qu'on leur présente. Et quoique ce mélange si nécess-

faire n'ait pas besoin d'apologie, M. Collier s'autorise néanmoins de l'exemple des Ecrivains anciens ou modernes qui en ont usé comme lui. Tels sont Socrate, Sozomene, Théodoret, Evagrius, Baronius, Sponde, Fox, & l'Auteur de la Réformation d'Angleterre. Il n'a pas fait entrer dans le corps de son Histoire plusieurs pieces composées par des Evêques, ou par d'autres gens d'Eglise, & qui ne sont qu'en manuscrit: il les a négligées, parce qu'outre qu'elles ne méritent pas, dit-il, une grande estime, le commun des Lecteurs n'en peut pas aisément avoir la communication, & que les Sçavans peuvent les consulter chez ceux qui les ont ramassées.

Le premier Livre débute par une description de l'état où se trouvoient les peuples de la grande Bretagne, avant qu'on y eût prêché l'Evangile. L'Auteur s'étend sur ce sujet, & fait sentir la grossiéreté de leurs usages, la barbarie de leurs mœurs, & la bizarrerie de leur culte assez approchant de la Religion des anciens Gaulois. Ensuite, après avoir rejetté les traditions frivoles ou erronées sur les commencemens du Christianisme dans cette Isle, il conclut que l'Histoire de ces premiers tems est dans une grande obscurité, & mêlée de plusieurs fables, qui empêchent qu'on en ait une connoissance bien exacte. Ce qu'on trouve de plus certain, c'est que dans le second siécle de l'Eglise, quoique les Auteurs ne conviennent pas précisément du tems, il y avoit en Angleterre un Roi nommé Lucius, & que ce Roi étoit Chrétien. Les Historiens en parlent, & il en reste deux Médailles, l'une d'or, l'autre d'argent, sur lesquelles on voit une croix avec ces caractéres Latins, L V C. *Lucius*. Ce Prince, selon le sentiment de M. Collier, n'étoit pas Roi de toute l'Isle, comme le prétendent quelques Ecrivains, que l'Auteur refute par la forme même de l'ancien gouvernement d'Angleterre, tel qu'on le voit décrit dans le Commentaire de César, dans Diodore de Sicile, dans Strabon, &c. Il attaque aussi une Lettre du Pape Eleuthére, adressée au Roi Lucius, & propose plusieurs raisons contre l'authenticicé de cette piéce. La plus grande partie des fondations, attribuées à Lucius, ne paroissent guéres plus sûres que la Lettre du Pape Eleuthére. Il parle du Martyre de S. Alban, le premier & le plus illustre des Martyrs de la Grande Bretagne, & qui souffrit pour Jesus-Christ pendant la persécution de Diocletien & de Maximien. Il rapporte les miracles de ce saint Martyr, à quoi il joint plusieurs raisons pour appuyer la foi des miracles faits depuis le tems des Apôtres. L'Auteur examine ici les Canons du premier Concile d'Arles

où,

où il croit trouver de quoi attaquer l'autorité du Pape, & comme Pélage étoit né dans la Grande Bretagne, on trouve ici une discussion de sa doctrine. Il suit de même tous les faits historiques, & il entre dans le détail de plusieurs points curieux, mais il ne se défait jamais assez de l'esprit de parti, qui ne gouverne que trop la plûpart des Ecrivains.

Pour donner une idée de sa maniere d'écrire, voici le caractére qu'il fait de S. Augustin, premier Archevêque de Cantorbery, & qui ayant été d'abord envoyé dans la Grande Bretagne par S. Grégoire le Grand, convertit a la Foi Ethedred Roi de Kent, & fit jetter de fortes racines au Christianisme, qui n'étoit encore que foiblement établi dans lePays. S. Augustin avoit tout ce qui convient à un excellent Missionnaire, beaucoup de grace & de dignité dans sa personne; un grand fonds de vertu, qu'il rendoit encore respectable par la pratique de plusieurs austérités. S'il eût quelques inégalités dans sa conduite, s'il mit dans ses prétentions trop de chaleur, & s'il soûtint trop vivement les droits de l'Eglise, on doit mettre tout cela sur le compte de la foiblesse humaine, & regarder ces choses comme effacées ou couvertes par la grandeur de son mérite. Ce qu'il y a de certain, c'est que S. Augustin, lorsqu'il entreprit la conversion de la Grande Bretagne, compta pour rien le danger, & que le succès de sa Prédication fut éclatant & tint du prodige. Il convertit un Roi par le seul respect que se donne naturellement à elle-même une vertu parfaite, & par l'éclat des miracles qu'il faisoit pour confirmer ce qu'il prêchoit. Mellitus sous sa direction convertit de même les Saxons Orientaux. Ces conversions d'éclat contribuérent infiniment à l'établissement de la foi, & les peuples qui suivent sans peine l'exemple de leurs Princes, furent bien-tôt Chrétiens, quand ils virent un Roi embrasser le Christianisme. Que sa mémoire, dit M. Collier, soit en bénédiction, & que Dieu soit glorifié d'en avoir fait un instrument du bonheur des Anglois.

A la page 112. on peut voir des choses particulieres & très-curieuses, sur Théodore Archevêque de Cantorbery, qui vivoit dans le septiéme siécle: sur ses Ecrits, & sur les Manuscrits qu'il apporta avec lui en Angleterre, dans le dessein de former une Bibliothéque. Parmi ces Manuscrits, dont on a encore quelques-uns aujourd'hui, il y avoit entr'autres les Poëmes d'Homere, les Pseaumes, les Homélies de S. Jean Chrisostome. Ce même Archevêque composa un *Pénitentiel*, sur lequel beaucoup

de Sçavans ont travaillé depuis, & dont on peut voir des extraits dans le IX. Tome du Recueil publié par D. Luc d'Achery, sous le titre de *Spicilegium*. M. Collier rapporte quelques Canons de ce Pénitentiel, sur lesquels il fait ses Observations.

Enfin ce premier Tome de l'Histoire Ecclésiastique d'Angleterre est composé d'une façon à faire souhaiter le second. Il nous suffit d'en avoir donné une idée générale, & d'en avoir fait connoître plus particulierement quelques endroits.

VINCENTII SCHMUCKII, DOCTORIS QUONDAM & Professoris Theologi, Sacrorumque Antistitis Lipsiensis egregie meriti, in Esaiam Prælectiones Academicæ, in quibus, post explicationem tituli, cujus-vis capitis argumentum & partes initio afferuntur, deinde textus distincte exponitur, verbisque Scripturæ parallelis, diversis interpretationibus ac notis Philologicis identidem illustratur, & applicatio denique præsertim ad Homilias directa utiliter exhibetur, præmissâ ipsius beati Auctoris præfatione, additisque sub finem indicibus necessariis, è codice Manuscripto prolatæ ac editæ à M. Johanne Elia Vlichio, Haynensis Ecclesiæ Diacono. Dresdæ & Lipsiæ, impensis Jo. Christoph. Zimmermanni. 1708. C'est-à dire : *Explications publiques d'Isaie, par M. Vincent Schmuck, &c. Publiées par M. Vlichius, &c.* A Dresde, & à Lipsic : aux dépens de Jean-Christophe Zimmerman, 1708. in-4°. pag. 944. sans y comprendre les Tables ni la Préface.

MR. Schmuck fait connoître par le titre de son Ouvrage, la méthode qu'il a suivie dans ce long Commentaire sur le Prophéte Isaïe. C'est une matiére qu'il a eu dessein d'épuiser, & il paroît n'avoir point donné de bornes à ses explications, qui sont plûtôt des leçons Théologiques, que des observations sur un Prophéte. Il prend soin de diviser en plusieurs parties chacun des morceaux qu'il se propose d'expliquer, & ces subdivisions ne servent pas peu à répandre la clarté sur cette quantité infinie de remarques.

Il examine d'abord ce qu'on entend par le mot de Prophetie. 2°. Ce qui regarde l'Auteur de celle-ci. 3°. L'argument de ce Livre. 4°. Le tems où Isaïe a prophétisé. Après avoir traité le premier point assez au long, il marque en passant les différentes acceptions du nom *Propheta*, & du verbe *prophetare*. On appelle Prophéte, 1°. Celui qui prédit l'avenir. 2°. Tout Docteur en général ; & parce que l'emploi des Docteurs est d'expli-

quer les saintes Ecritures, on a dit *prophétiser*, pour dire expliquer l'Ecriture. 3o. On a employé le même verbe en parlant de ceux qui louoient Dieu par des Cantiques, ou qui jouoient des instrumens en son honneur. 4o. Prophétiser signifie aussi, déviner. 5o. Il signifie, parler de Dieu religieusement & avec sagesse. 6°. Etre hors de soi, & épris d'une sorte de fureur. 7o. Prophéte se dit aussi, de celui qui est chargé de porter la parole.

Sur le second Article, l'Auteur observe, que le nom d'Isaïe signifie le salut du Seigneur, & par conséquent est un nom très-glorieux. Isaïe en effet fut très-utile à son pays, puisque par ses prieres, par ses conseils & par ses discours, il en détourna plusieurs calamités. Cependant, ajoute M. Schmuck, Isaïe n'est pas le principal Auteur de ces Prophéties. C'est Dieu même qui s'est servi d'Isaïe, comme d'un instrument pour faire connoître aux Juifs ses volontés. Ce Prophête étoit du Sang Royal ; il étoit né & faisoit son sejour à Jerusalem. M. Schmuck rapporte ici l'éloge d'Isaïe, qu'on lit au chapitre 48. de l'Ecclesiastique.

Sur le troisiéme Article, qui est l'argument du Livre : Ce Livre, dit l'Auteur, contient les discours prophétiques adressés aux Juifs, & en particulier aux deux Tribus qui composoient le Royaume de Juda, sçavoir la Tribu de Juda, & celle de Benjamin : car les dix autres Tribus étoient soûmises aux Rois d'Israel. Quant au sujet de ces discours, c'étoit de faire connoître aux Juifs la grandeur de leurs fautes, & les malheurs qu'ils en devoient attendre ; c'étoit de les exhorter à la pénitence ; de les consoler & de les fortifier par l'espérance du Messie, dont le Prophête leur parle d'une maniere pleine de tendresse & très-touchante. On y trouve aussi des choses historiques. Le dernier discours, que M. Schmuck appelle discours Evangélique, regarde le Nouveau Testament, & l'Etat de l'Eglise Chrétienne jusqu'à la fin des siécles : & même ce que l'on y voit touchant Cyrus, & le retour de la captivité, est, dit-il, un simbole de ce qui devoit arriver sous la Loy nouvelle. Voilà une partie des sujets que traite Isaïe.

Au regard du temps où Isaïe a prophétisé, il n'est pas difficile de le déterminer, puisqu'il marque lui-même les quatre Rois de Juda, sous lesquels il a exercé son ministere. Ces quatre Rois sont, Osias, Joathan, Achaz, & Ezechias. La connoissance de la situation où s'est trouvé le peuple de Dieu sous ces quatre Princes, est d'un grand secours pour l'intelligence du Prophête, qui, selon le calcul de M. Schmuck, doit avoir prophétisé pen-

dant l'espace de soixante & dix ans. C'est dans ce temps, selon lui, que Rome a été bâtie, & qu'on a commencé à compter par Olympiades. Ozée, Amos, Michée, & suivant le sentiment de quelques-uns, Joël, ont été contemporains d'Isaïe. Ils ont tous annoncé aux Juifs, de la part de Dieu, les malheurs dont la Nation étoit menacée, si elle ne faisoit pénitence; & comme leurs menaces furent inutiles, la vérité de leurs oracles ne fut que trop confirmée par la captivité de Babylone.

Telles sont à peu près les remarques de M. Schmuck sur les premieres paroles d'Isaïe, qui servent de titre au Recüeil de toutes ces Prophéties. Il suit jusqu'au bout la même méthode, autant que les différens sujets en sont susceptibles.

FUNDAMENTA VERÆ RELIGIONIS PRUDENTUM, adversus Atheos, Deistas, & prophanos homines asserta & vindicata, autore D. Adamo Rechenberg, Theol. P. Primar. C'est-à-dire: *Les Fondemens de la véritable Religion des personnes prudentes, établis contre les Athées, les Deïstes, & les autres impies, par M. Adam Rechenberg Prof. en Theol.* A Leipsic, aux dépens de J. Heerb. Klosius. 1708. in-12. pag. 272.

MR. Rechenberg a entrepris ce petit ouvrage pour s'opposer à l'Athéisme & au Déisme, qui, selon lui, font de grands progrès dans ce temps-ci. Il l'a partagé en cinq parties. Dans la premiere il propose six fondemens de la véritable Religion, qui sont, l'existence de Dieu, la Création du Monde, la Providence de Dieu, l'immortalité de l'Ame, la résurrection des Morts, & le Jugement universel. Il prouve l'existence de Dieu par la subordination des causes, par le mouvement des corps, par le consentement des Nations les plus éclairées, & par l'idée de Dieu gravée dans l'ame. En établissant la Providence, il satisfait aux difficultés qu'on propose ordinairement sur l'entrée du mal dans le monde. Il regarde le dogme de la Résurrection du corps comme une suite de la doctrine de l'immortalité de l'Ame, sur laquelle il raisonne (ainsi que sur tout le reste) comme on faisoit avant la naissance de la nouvelle Philosophie. M. Rechenberg conclut sa premiere partie, en montrant que des six vérités qu'il a établies, il suit que la Religion n'est ni une fiction ni une chose arbitraire. Il déplore aussi l'aveuglement des Athées & des Déistes, & fait voir qu'ils peuvent causer de grands maux

dans la Société. Sur la maniere de s'en défaire, il dit que quelques-uns croyent qu'il faut employer contr'eux le fer & le feu ; mais que les autres, au sentiment desquels il se conforme, pensent qu'il suffit de les enfermer.

Dans la seconde partie, M. Rechenberg traite de la nécessité de la Révélation, & condamne en passant l'Enthousiasme de Carlostad, de Muncer, de Schwenckfeld, & celui des Anabaptistes, qui confondent encore aujourd'hui leurs visions avec la révélation divine. Comme, selon les principes de l'Auteur, on ne doit la puiser que dans l'Ecriture, il s'applique ici à prouver l'autorité des saints Livres. Il parle donc de l'ancienneté des Livres de Moyse, de l'excellence des choses qu'ils contiennent, & du rapport que tous les autres Livres Canoniques ont avec le Pentateuque. L'harmonie & la liaison des dogmes, les Prophéties & leur accomplissement, sont d'autres preuves qu'il allégue en faveur de l'Ancien Testament ; & il établit l'autorité du Nouveau, en montrant que les Auteurs des Ouvrages qu'il renferme n'ont pû y insérer des faussetés. Après cela, il fait des réflexions sur la nature de la Religion enseignée dans l'Ecriture, sur la différence qui se trouve entre le Judaïsme & le Christianisme, & sur quelques autres points dogmatiques. Il donne enfin un Abregé de la Religion Chrétienne, une espéce de Symbole qui contient, selon lui, ce qu'il faut croire pour être sauvé.

Il traite cette matiere avec plus d'étenduë dans la troisiéme partie, où il considere les principaux objets de la Foi Chrétienne. Il en manque deux, qui sont la Trinité des Personnes en Dieu, & la Divinité de Jesus-Christ. En parlant du premier de ces Mysteres, il retombe sur le dogme de la Providence divine, & il l'examine, par rapport à chaque particulier, & par rapport à l'Eglise. Pour prouver que Jesus-Christ est le Messie, M. Rechenberg se sert de la Démonstration d'Eusébe, dont il donne un précis. Il explique ensuite les qualités de Jesus-Christ, sur-tout celles de Médiateur, de Rédempteur, de Sauveur ; & il propose la doctrine commune de ceux de sa Communion sur l'application de la Grace & sur les Canaux par lesquels il croit que Dieu la leur communique ordinairement ; qui sont l'Evangile, le Batême, & la Céne.

Les quatre états de l'homme sont le sujet de la quatriéme partie de ce Traité, & l'Auteur examine successivement l'homme comme innocent, comme criminel, comme rétabli, & comme parvenu à sa perfection. Cette perfection est réservée pour l'autre

vie, & elle sera commune au corps & à l'ame ; d'où il est aisé de conclure, comme le fait M. Rechemberg, qu'un Chrétien est indispensablement obligé de croire la résurrection des corps, & l'immortalité des Ames. Il ne croit pas au reste que les Justes joüissent d'une félicité parfaite avant la Résurrection générale, ni que les réprouvés souffrent des tourmens aussi grands, qu'ils en souffriront après le dernier Jugement. Il place les ames des uns & des autres dans des lieux mitoyens, qui ne sont ni le Paradis ni l'Enfer proprement dits, mais qui ne sont pas non plus le Purgatoire, pour lequel cet Auteur n'a nulle inclination. Dans ces lieux les ames attendent la venuë du Juge. Le Jugement sera suivi de la consommation des siécles ; & tous les corps, dit M. Rechenberg, excepté ceux des hommes, périront par le feu.

L'énumération des principales Sectes qui partagent le Christianisme dans l'Europe, & quelques réflexions sur chacune de ces Sectes, composent la cinquiéme partie. Il y a trois grands partis ; celui du Pape, celui des Protestans, & celui des Réformés. Selon l'Auteur, les Catholiques défigurent la Religion, en y faisant entrer des dogmes superflus ; les Réformés la corrompent, parce qu'ils en retranchent des dogmes nécessaires ; & les seuls Luthériens la possédent pure & parfaitement conforme à la doctrine de Jesus-Christ. On peut voir dans le Livre même ce que M. Rechenberg dit des Sociniens, des Arminiens, & des Anabaptistes.

JOHANNIS DAVIDIS THONNIKERI J. U. D. Advocatus prudens in appellationis Instantia ; seu diligens explanatio totius processus appellatorii, & quæ circa hunc Advocato, tam à parte appellantis quam appellati, in primis contra utriusque, & judicis à quo attentata, eorumque revocationem curæ esse debeant. Exhibitæ simul sunt formulæ ad hodiernum stylum accommodatæ, cum variis præjudiciis, necnon Practicorum cautelis & controversiis subjectis rationibus resolutis atque multis aliis pro substrata materia scitu necessariis. Quibus accessit Index geminus, nimirum Auctorum & rerum in hoc opusculo occurrentium. Chemnicii & Lipsiæ, sumptibus Conradi Stoesselii. 1708. C'est-à-dire : *L'Avocat prudent en cause d'appel, ou l'exposition fidelle de toute la Procédure qui doit être faite par ses soins ou par ses conseils, tant de la part de l'Appellant que l'Intimé, &c.* A Kemnitz & à Lipsic, aux dé-

pens de Conrad Stoessel. 1708. in-4. pag. 330. sans y comprendre les Tables.

LA voye de l'Appel est un remede nécessaire contre l'ignorance ou la prévention des premiers Juges, mais les Plaideurs n'en abusent que trop souvent pour prolonger le cours de leurs injustices. Peut-être aussi ne s'y porteroient-ils pas avec tant de facilité, sans la complaisance des Avocats qui les flattent. C'est pour cela que l'Auteur voulant découvrir & régler l'usage légitime des Appellations, croit devoir s'adresser aux Avocats, comme à ceux qui d'ordinaire sont cause, ou qu'on s'en tient aux premieres Sentences, ou qu'on en appelle.

Il represente d'abord combien il est injuste d'appeller sans raison d'une Sentence. Il montre qu'on fait injure tout à la fois & au Juge qui l'a renduë, parce qu'on l'accuse à tort d'être un mauvais Juge; & au Juge devant lequel on se plaint, parce qu'on le croit capable de favoriser l'injustice que le premier Juge a condamnée; & à la Partie qui a gagné sa cause, parce qu'on lui retient ce qui lui est dû; & enfin à l'ordre public, parce qu'on arrête le cours de la Justice: & c'est pour cela que dans la plûpart des Tribunaux, l'Appellant qui succombe, est condamné à une amende ou à quelqu'autre peine, pour punition de sa témérité. Il y a même des pays où l'Avocat partage la peine de sa Partie, comme n'étant pas moins coupable que lui. De-là l'Auteur conclut, que les Avocats doivent être extrêmement attentifs à ne jamais conseiller de se pourvoir contre des Sentences qui leur paroissent justes, & que le seul moyen de faire honorer leur ministere, c'est de sçavoir se refuser à la passion des Plaideurs, & de ne se charger que de bonnes causes.

De ces observations générales, l'Auteur passe à une longue énumération des cas où l'appel ne lui paroît pas recevable. 1°. Il voudroit que toutes les Sentences interlocutoires, qui ne vont qu'à l'éclaircissement des faits & à l'instruction des Juges, ne fussent point sujettes à l'appel. 2°. Qu'il ne fût pas permis non plus d'appeller des Jugemens possessoires dans les matieres sommaires. 3°. Que tout ce qui est ordonné pour les alimens, s'exécutât sans délay. Il y a plusieurs autres Sentences contre lesquelles, selon lui, on ne peut pas se pourvoir: celles où il s'agit, par exemple, de Lettres de change, d'affaires de commerce, de réparations d'édifices, d'élection de tuteur, de reddition de com-

ptes, de frais funéraires; celles qui déferent le serment, qui ordonnent un Inventaire, qui taxent les dépens, & qui après un certain temps passent en force des choses jugées. Ces différens articles forment ici autant de régles séparées, ausquelles l'Auteur met néanmoins quelques restrictions qu'on pourra voir dans le Livre. Il renferme au reste dans l'espace de dix ans la faculté de l'appel, à moins que la pauvreté n'ait ôté durant tout ce temps-là le moyen de faire des poursuites: & il dit que sur ce fait le Plaideur en est crû à son serment. On trouve à la suite de ces Remarques, différentes formules des Actes d'appel, suivant l'Usage du Pays de Saxe.

Une chose assez singuliere dans ce Pays-là, c'est que durant le cours de l'appel, l'Appellant est obligé d'avancer les frais de toutes les productions où il engage l'Intimé. Rien n'est plus nécessaire au bien de la justice que l'expédition. L'Auteur recommande aux Avocats d'y contribuer en ce qui dépend d'eux, & pour cela d'éviter les longueurs dans les Plaidoyers, de ne se point regarder eux-mêmes dans tout ce qu'ils font, & de n'aller qu'à l'intérêt de leurs Parties. Il leur défend sur-tout les calomnies & les injures, comme des armes indignes de leur profession, & qui sans être d'aucun secours pour la cause, ne servent qu'à satisfaire la malignité des Cliens, & quelquefois la leur propre. Il y a long-temps qu'on se plaint de ce desordre, & il y a peu d'esperance de le voir cesser, à moins qu'on ne se contente d'une certaine attention à envelopper les railleries, qui est un reméde pire que le mal. On trouve à la fin du Livre divers modéles d'Actes judiciaires, qui sont écrits en Allemand, & qu'on nous dispensera de rapporter dans cet Extrait.

XLIII. JOURNAL DES SÇAVANS,
DU LUNDI 28. OCTOBRE M. DCCIX.

TRAITE' DES SOURCES DE LA CORRUPTION

Qui regne aujourd'hui parmi les Chrétiens; divisé en deux parties. Cinquiéme Edition, revûë & corrigée par l'Auteur. A Amsterdam, chez Pierre Brunet sur le Darn, à la Bible d'or. 1709. in-12. I. vol. p. 262. II. vol. pp. 306.

QUand on examine la corruption qui regne parmi les hommes, on est obligé d'avoüer que la Religion n'a pas beaucoup

coup de force ſur eux. Il eſt naturel de rechercher les ſources de ce malheur, & ce qu'il y auroit à faire pour y remédier. C'eſt le but que ſe propoſe l'Auteur de ce Traité. Une des raiſons pourquoi tant d'excellens ouvrages de Morale ne produiſent pas beaucoup d'effet, c'eſt qu'on n'y examine pas aſſez les cauſes générales du relâchement des mœurs; on ſe contente d'ordinaire de déplorer la corruption du ſiécle, d'exhorter les hommes, & de leur propoſer de belles maximes de Morale: mais on n'avancera pas beaucoup, tandis qu'on n'attaquera pas le mal dans ſa ſource. Cette matiére n'a point encore été traitée à fond par aucun Auteur: ceux qui en ont touché quelque choſe dans leurs ouvrages, ſe ſont bornés les uns à des conſidérations purement morales, d'autres à des réflexions Theologiques ſur les erreurs, ou ſur les diſputes qui regnent parmi les Chrétiens; mais parce qu'ils ne ſe ſont pas propoſé de traiter ce ſujet exprès, ou parce qu'ils ne l'ont pas enviſagé dans toute ſon étenduë, ils ont omis divers articles eſſentiels.

L'Auteur du Traité dont nous rendons compte, prend une autre route; il n'examine point les choſes de la maniere dont on les examine dans les écoles de Théologie, il ne parle point de l'état dans lequel tous les hommes naiſſent, & de la pente qu'ils ont au vice. Car quoique ce ſoit là le premier principe de la corruption, le mal ne ſeroit néanmoins pas ſi grand, ſans d'autres ſources qui l'entretiennent & qui le fortifient. L'Auteur ne conſidere pas dans ce livre, la corruption ſous uné idée générale, entant qu'elle eſt commune à tous les hommes: il y recherche les cauſes de la corruption des Chrétiens en particulier: mais ſon deſſein n'eſt pas de faire un traité de Morale. On ne doit pas s'attendre de trouver ici des diſcours ſur l'amour propre, ſur l'orgüeil, & ſur toutes ces paſſions qui ſont le principe ordinaire des actions des hommes. Ces matiéres ont été ſouvent examinées par d'autres; on trouve ici des recherches plus nouvelles, & voici quelle eſt la méthode de l'Auteur. Il fait deux parties de ſon ouvrage, par rapport à deux ſources de corruption, les unes qu'il nomme intérieures, parce qu'elles peuvent ſe rencontrer dans chaque particulier qui vit mal; les autres, qu'il appelle extérieures, parce qu'elles procédent plûtôt de certaines circonſtances extérieures, & du malheur des temps, que de la faute des particuliers.

Les ſources qu'il examine dans la premiére partie, ne ſont autre choſe que les mauvaiſes diſpoſitions où la plûpart des Chré-

tiens se trouvent, & qui les empêchent de se donner à la piété. Il en remarque neuf. 1°. L'ignorance. 2°. Les préjugés, & les fausses idées sur la Religion. 3°. Les sentimens & les maximes dont on se sert pour autoriser la corruption. 4°. L'abus de l'Ecriture Sainte. 5°. La mauvaise honte. 6°. Le renvoi de la conversion. 7°. La paresse & la négligence des hommes dans les choses de la Religion. 8°. Les occupations temporelles. 9°. Le genre de vie. Les sources qui font le sujet de la seconde Partie, sont six. 1°. L'état de l'Eglise & de la Religion en général. 2°. Le manque de discipline. 3°. Les défauts des Princes & des Magistrats Chrétiens. 4°. L'éducation. 5°. L'exemple & la coûtume. 6°. Les Livres. L'Auteur déclare dans sa Préface, que quand il parle de toutes ces sources, il ne prétend pas censurer tous les Chrétiens sans exception : ainsi quand il parle de l'ignorance & des préjugés qui ont la vogue, il excepte les personnes éclairées. Que quand il remarque certains défauts dans l'état de l'Eglise & de la Religion, dans la Discipline, dans les Pasteurs, dans les Magistrats Chrétiens, il ne suppose pas que ces défauts régnent également par-tout : qu'en un mot on prendroit mal sa pensée, si l'on appliquoit à toutes sortes de personnes, ce qu'il avance dans ce Traité. Voilà le dessein général de l'Auteur. Il ne nous reste plus qu'à rapporter quelques endroits par lesquels on puisse juger de l'exécution.

Comme les fausses idées qu'on se forme de la Religion sont une des plus considérables causes de la corruption des mœurs, nous nous attacherons à quelques-unes des réflexions de l'Auteur sur cette matiére.

Entre les fausses idées qu'on se fait de la Religion, il y a des préjugés, dit il, qui attaquent plus directement la piété, & ce sont ceux où l'on est à l'égard de la morale. La plûpart des Chrétiens conviennent de l'excellence de la morale, mais ils se font une idée trop facile de ses devoirs, & ce préjugé ne contribuë pas peu au relâchement dans lequel ils vivent. La pensée de ceux qui veulent que la piété soit d'une pratique aisée, est juste dans le fond. *Les Commandemens de Dieu n'ont rien de pénible, le joug de Jesus-Christ est aisé & son fardeau est leger.* Ainsi on doit toûjours supposer que l'ouvrage du salut est facile. Mais l'erreur consiste en ce que l'on se figure ici une trop grande facilité, faute de connoître assez l'étenduë des devoirs de la Morale. Suivant l'opinion commune, il ne faut pas une vertu fort relevée pour être homme de bien, il suffit de n'être pas scelérat ou impie, d'éviter

les grands crimes & d'observer quelques devoirs qui ayent une apparence de piété ; c'est-à-dire, qu'on réduit la sainteté au plus bas degré de la vertu, ou plutôt au moindre degré du crime : on la fait consister en peu de chose, & encore ce peu ne le fait-on pas ; car les hommes ne vont jamais si loin dans la pratique que dans la spéculation.

Si l'on se fait une idée trop facile de la vertu,il arrive aussi quelquefois de s'en faire une idée trop severe. Notre Auteur remarque qu'il paroît d'abord peu nécessaire de rapporter ce préjugé, & de le combattre, puisque le relâchement général ne semble prouver que trop, que ce sont les idées relâchées qui dominent aujourd'hui,mais il répond que cette sévérité excessive n'est point aussi incompatible qu'on croiroit, avec le relâchement, puisqu'au contraire elle en est souvent la cause. A force de regarder les devoirs de la Religion comme extrêmement difficiles, on prend bien-tôt le parti de les abandonner. La raison pourquoi la plûpart des hommes se figurent la vertu sous une image rebutante, c'est qu'on ne la leur presente pas sous sa véritable forme. Ce mal vient premierement des faux dévots qui affectent un extérieur triste & severe, & dont le caractere est souvent farouche & insupportable.En second lieu,des prophanes qui ne connoissant, ni n'aimant la Religion, en font des portraits odieux, & prennent plaisir à outrer l'idée de la dévotion pour la faire paroître ridicule. En troisiéme lieu, bien des gens qui ont de bonnes intentions, mais dont le zele n'est pas dirigé & adouci par une science convenable, donnent lieu au jugement desavantageux qu'on fait de la piété dans le monde. Ces gens-là croyent qu'il est d'une personne dévote de ne paroître qu'avec des manieres austéres,& un visage abbattu ; ils censurent perpétuellement, & ne sont jamais contens, leur zele est ou scrupuleux, ou imprudent, ce qui est très-capable d'aliener de la devotion la plûpart des esprits. En quatriéme lieu, quelques Théologiens, & quelques Moralistes entretiennent ce préjugé par la maniére dont ils recommandent la pratique de la piété. Le peuple entend bien souvent parler de la Religion & de ses devoirs dans les sermons où il assiste ; mais on lui en parle d'un air sévére & emporté, ou d'une maniere triste & lugubre. Ce caractere n'est gueres propre à rendre la piété aimable. On trouve dans les sermons, continuë l'Auteur, & dans les livres de dévotion, une morale trop rigide, des maximes outrées qui semblent être faites exprès pour décourager le monde. Il ne sera pas inutile de donner quelques

exemples des manieres outrées que notre Auteur reprend ici.

» A entendre, dit-il, les descriptions que l'on fait quelquefois » de la vanité du monde, & celles que l'on fait de la devotion, » il semble qu'un homme ne sçauroit vivre en bon Chrétien, s'il » ne renonce aux soins & aux occupations de cette vie, & s'il » ne se jette tout-à-fait dans la retraite. Or c'est de quoi peu de » gens sont capables, & ce qui seroit contre l'ordre de la Pro- » vidence. Quels scrupules n'a-t'on pas jettés dans les esprits, en » donnant un sens outré à cette déclaration de Jesus-Christ ? *Les » hommes au jour du Jugement, rendront compte de toutes les paroles » inutiles qu'ils auront dites.* On l'explique comme si tous les dis- » cours qui sont simplement inutiles, & qui ne servent de rien » pour la gloire de Dieu, ou pour l'édification du prochain, ou » pour le salut, étoient de ces paroles dont les hommes auront » à rendre compte à Dieu. Cependant il ne paroît pas que des » paroles simplement inutiles soient toujours criminelles, & » qu'elles méritent une aussi terrible menace que celle que Jesus- » Christ fait en cet endroit. On ne sçauroit éviter de parler de » plusieurs choses indifférentes, & de tenir des discours qui ne » sont ni bien ni mal. A la vérité si on s'en faisoit une habitude, » & que l'on ne s'entretint à l'ordinaire que de choses frivoles, il » y auroit du mal en cela. Mais à parler juste, des paroles simple- » ment inutiles, ne sont point un péché. Je ne vois pas quel mal » il y a à discourir de la pluye, du beau tems, & de nouvelles. » Aussi n'est-ce point de ces sortes de paroles qu'il faut entendre » la déclaration dont il s'agit. L'endroit où cette déclaration est » placée, les termes dans lesquels elle est conçûë, prouvent ma- » nifestement que la pensée de Notre-Seigneur, est que les hom- » mes rendront compte au jour du Jugement, de toutes les paro- » les méchantes & impies qu'ils auront dites, & qu'en particu- » lier les Pharisiens rendroient compte des blasphêmes qu'ils pro- » feroient contre ses miracles. «

» Ces maximes outrées, *remarque l'Auteur*, produisent de très- » fâcheux effets : elles éloignent de la piété une infinité de per- » sonnes, les jeunes gens se dégoûtent par-là de la Religion, & » ils en conçoivent une certaine aversion dont ils ne se défont ja- » mais. Ils s'accoûtument dans cet âge, où l'on est sensible au » plaisir, à envisager la piété sous une face triste & austére, pen- » dant que du côté du monde & de leurs passions, ils ne con- » çoivent que des facilités & des douceurs. Entre ces deux ob- » jets, dont l'un paroît si rebutant, & l'autre si attrayant, il est

» aisé de juger quel parti ils prennent. Les gens de bien même, » découragés par cette severité excessive, ne font pas les progrès » qu'ils pourroient faire dans la sanctification, & ils ont la cons- » cience travaillée par des scrupules fâcheux, & par des terreurs » perpétuelles. Il importe donc extrémement de dissiper ce pré- » jugé, de faire connoître la vertu sous une face agréable & faci- » le, qui est sa face naturelle, & d'inspirer là-dessus des idées, » qui d'un côté ne produisent pas la securité, & n'endorment » pas la conscience, mais qui de l'autre n'embarrrassent pas l'es- » prit & le cœur par des scrupules mal fondés.

Notre Auteur reprend cette matiére dans la seconde partie, en parlant des livres, qu'il regarde comme autant de sources publiques, par le moyen desquelles une infinité d'idées & de sentimens qui sont communément reçûs parmi les hommes, & qui servent de principe à leur conduite, se répandent dans le monde: il parle premiérement des mauvais livres; & en second lieu, des livres de Religion. A l'occasion de ces derniers, il parle des livres qu'on a composés sur la préparation à la Communion. L'usage du S. Sacrement, dit-il, est l'un des actes les plus importans de la Religion, & l'un des moyens les plus efficaces pour avancer dans la pieté; mais il est constant que les livres qu'on lit pour se préparer à cette sainte action, contribuent beaucoup au bon ou au mauvais usage que l'on fait de l'Eucharistie, & par conséquent à la bonne ou à la mauvaise vie des Chrétiens. Entre les livres de cette espéce, il y en a de trés-bons, mais il y en a d'autres, où parmi plusieurs bonnes choses, on remarque quelques défauts, & particulierement ces trois. 1o. la plûpart des livres de préparation à la Communion, ne sont pas assez instructifs ni assez solides; on ne trouve en quelques-uns qu'un amas de pensées détachées, de figures de Rhétorique, d'allégories, de comparaisons tirées du vieux Testament, ou de l'Histoire profane. Ces choses peuvent avoir leur utilité; je consens qu'on les place dans un Sermon; mais sans dire ici que parmi ces pensées & ces comparaisons, il y en a qui sont peu convenables au sujet, il faut quelque chose de plus que cela pour exciter la devotion des Communians. 2°. Notre Auteur trouve que d'autres livres de préparation sont trop généraux, & que les devoirs des Chrétiens, par rapport à la Communion, n'y sont pas marqués assez en détail. C'est se tromper, dit-il, de prétendre qu'en fait de préparation un discours général sur la Communion soit propr pour toutes sortes de personnes. Ce defaut ne régne pas dans tous les livres de

préparation, on en a qui entrent dans un assez grand détail. Quelques Auteurs se sont appliqués avec succès à donner des régles sûres par lesquelles chacun puisse se reconnoître ; mais c'est un malheur que ces Ouvrages ne soient pas propres pour l'usage du peuple. 3°. Une des choses qui fait que bien des gens communient & vivent mal, c'est l'idée trop severe que quelques livres donnent de la Communion. C'est une chose affligeante, dit-il, que l'on ait rempli l'esprit des Chrétiens de tant de scrupules à l'égard du S. Sacrement, par des discours inconsidérés, & par des maximes outrées. Les Auteurs & les Prédicateurs parlent quelquefois du S. Sacrement, comme si tout y étoit plein de piéges, comme si l'Enfer & la damnation y étoient préparés; ils representent la Communion comme une action si hazardeuse, que ceux qui lisent ou qui entendent ces discours, sont tentés de s'éloigner de la sainte Table, & desesperent de pouvoir en approcher jamais comme ils doivent. En sorte qu'au lieu que tout devroit être dans la joye lorsque l'Eucharistie se célebre dans l'Eglise, plusieurs sont dans des inquiétudes & des terreurs mortelles.

Cette sévérité indiscrete, ajoûte-t-il, est cause qu'un grand nombre de gens de bien communient sans consolation, parce qu'ils ont la conscience tourmentée de divers scrupules que la lecture de ces Livres leur a fait naître ; plusieurs d'entre eux ne communient jamais sans être dans des allarmes inconcevables ; jusques-là qu'après avoir communié, ils ne peuvent quelquefois s'ôter de l'esprit qu'ils n'ayent communié à leur condamnation. Cela fait que quelques pécheurs qui auroient quelque disposition au bien, & quelque desir de travailler à leur conversion, s'en dégoûtent. Il ne faut pas flater les pécheurs, ni leur proposer une dévotion ou une morale relâchée, mais aussi il faut prendre garde de les rebuter par des maximes trop rigides, &c.

En voilà suffisamment pour faire juger du style, de la méthode & du caractere de cet Ouvrage, dont nous avertirons au reste que l'Auteur est Protestant.

ANIMA HISTORIÆ HUJUS TEMPORIS, IN JUNCTO Caroli V. & Ferdinandi I. fratrum Imperio, repræsentata per R. P. Jacobum Masenium è Soc. Jesu. Quæ complectitur Regnorum, Rerump. & Religionum diversarum ortus, progressusque, ac miras tam Politicæ, quam Ecclesiasticæ disciplinæ mutationes, earumque per Comitia Imp. Synodosque Cle-

ri, Regum fœdera, & Leges novas fundamenta. Coloniæ Agrippinæ, In Officina Friessemiana Joannis Everhardi Fromart Bibliopolæ. Anno 1709. C'est-à-dire : *L'Ame de l'Histoire, représentée dans l'Histoire de Charlequint & de Ferdinand I. son frere, &c. Par le R. P. Jacques Masenius, de la Compagnie de Jesus.* A Cologne, chez Fromart. 1709. in-4. pag. 410. sans y comprendre l'Epître ni la Table.

En 1671. le Provincial des Jesuites donna son Approbation à cette Histoire, composée par le P. Masenius Jesuite, qui la dédia à l'Evêque de Paderborn, si celébre par son sçavoir, & par la protection qu'il donnoit à tous les Gens de Lettres. Nous nous croyons obligés à faire cette remarque, parce que le Libraire ne dit point que ce soit ici une nouvelle édition d'un Ouvrage qui ait paru il y a déja plusieurs années. L'Auteur l'a intitulé, *l'Ame de l'Histoire*, & il fonde ce titre, sur ce que ne s'arrêtant pas au simple recit des faits qui en sont le corps, il examine en particulier les différens intérêts des hommes, & les différentes sources de leurs actions; & c'est ce qu'il appelle *l'Ame de l'Histoire.* On auroit en effet de la peine à trouver dans un autre siécle ce qu'on trouve en ce genre dans le seiziéme siécle de l'Eglise, sous l'Empire de Charlequint & de Ferdinand, lorsque non-seulement les guerres que la Politique produit entre les Princes, mais encore les querelles de Religion éclaterent avec tant de violence dans toute l'Europe. C'est une matiere qui a été traitée par plusieurs Ecrivains célebres. Le Pere Masenius, qui étoit âgé de soixante & cinq ans lorsqu'il acheva son Ouvrage, paroît y avoir apporté un grand soin, ses pensées sont fortes, & son style est convenable à la force de ses pensées. Il écrit en vrai Historien, & en homme qui possede la Langue Latine.

La Vie de Charlequint, & celle de Ferdinand son frere, sont trop connuës pour en donner ici un abregé, nous en rapporterons uniquement quelques traits qui nous ont paru remarquables. Le Gouverneur de Charlequint s'empara tellement de son éducation, que contre l'avis du Précepteur, il le tourna presque uniquement aux exercices militaires, & lui fit négliger l'étude des belles Lettres. Charles s'en repentit bien tôt; car un jour s'appercevant qu'il n'entendoit qu'à peine un discours Latin, qu'on prononçoit devant lui, il se ressouvint avec douleur de ce que son Precepteur lui avoit dit souvent, qu'il se repentiroit de

n'étudier pas assez, & dès-lors, quoiqu'il eût passé l'âge destiné aux premieres études, il s'appliqua tellement, qu'il parvint à parler assez bien le Latin, le François, l'Espagnol, l'Italien & l'Alleman.

Quoique Charlequint ne fût pas sçavant, il connoissoit parfaitement le prix de la Science. C'étoit ce qu'il estimoit le plus après la vertu. Il avoit auprès de lui les plus habiles Mathématiciens de son temps. Il fit venir à Naples Augustin Niphus qui étoit dans une grande reputation de sçavoir; il l'admit dans sa familiarité; jusques-là même qu'un jour il lui demanda comment un Prince devoit s'y prendre pour gouverner parfaitement son Etat. Niphus lui répondit: Vous y parviendrez, si vous choisissez des Ministres qui soient tels que vous m'imaginez. Cette réponse étoit conforme à la haute idée que Charlequint avoit des Gens de Lettres.

L'Auteur fait un parallele de Charlemagne & de Charlequint, Ils ont eu, dit il, l'un & l'autre à peu près la même destinée, soit dans la paix, soit dans la guerre. Ils ont été grands tous deux; ils ont eu les mêmes vertus & les mêmes défauts. Ils ont tous deux vaincu à Pavie, l'un Didier Roi des Lombards, l'autre François I. Roi de France. Ils ont tous deux reçu la Couronne Impériale de la main du Pape: ils ont tous deux combattu pour le S. Siége. Ils ont donné une nouvelle forme de gouvernement à la République de Florence. Ils ont porté la guerre en Baviere; & si Charlemagne y a soumis Vitikind, Charlequint y a soumis Frederic. Ils n'ont dû l'un & l'autre l'Empire qu'à leur propre mérite: leur fin a été presque aussi semblable que leur vie. Charlemagne a vû son fils Loüis Empereur, & Charlequint a communiqué l'Empire à son frere Ferdinand: tous deux assez grands pour mépriser ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes.

Le Pere Masenius s'oppose fortement à ceux qui prétendent que Charlequint dans sa retraite se repentit d'avoir quitté l'Empire, & que Philippe son fils à qui l'on dit un jour: Il y a tant de tems que votre pere Charles a abdiqué, répondit: Il y a tant de tems qu'il s'en répent. Il soûtient que tout cela se dit sans fondement, & qu'on doit ajoûter plus de foi à ce que Charlequint lui-même a dit des motifs de sa rétraite, qu'aux discours de certaines personnes que leur malignité naturelle porte toûjours à expliquer mal les actions des plus grands Princes. Il est vrai que le Pere Masenius fait son Heros de Charlequint, & que tout

tout son Ouvrage tient beaucoup du Panegyrique. Voici le portrait & le caractére qu'il en fait.

Charlequint étoit singuliérement distingué par les dons de la grace & de la nature que Dieu avoit versés sur lui. Sa taille n'étoit ni grande ni petite ; il étoit également robuste & bienfait. Il avoit dans sa jeunesse le teint incarnat & blanc ; il avoit le front grand & sérein, les yeux tirant sur le bleu, le nez aquilin, la bouche petite & les lévres épaisses ; ce qui est, dit-l'Auteur, ordinaire dans la Maison d'Autriche. Ses cheveux qu'il avoit fort épais, aussi bien que les sourcils & la barbe, approchoient de la couleur noire. Il paroissoit fait pour porter les armes & pour s'attirer du respect. Sa voix étoit grêle, & ses jambes un peu trop menuës ; mais ces deux légers défauts n'avoient point en lui de désagrément.

Sa politesse étoit extrême ; il étoit éloquent, & son éloquence ne consistoit pas moins dans le poids des raisons qu'il alléguoit, que dans la maniere de s'exprimer. Il étoit sujet à se mettre en colére, sur-tout quand il ressentoit les douleurs de la goutte. Il étoit cependant maître de lui ; il sçavoit dissimuler les injures ou s'en venger à propos. Il étoit plus choqué de l'ambition d'autrui, qu'appliqué à soutenir la sienne. C'étoit un génie supérieur, & dont toutes les vûës tendoient au plus haut degré de la gloire. Les grandes actions de Louis XI. qu'il lisoit dans Philippe de Commines, lui donnoient la même émulation, que les conquêtes d'Alexandre donnérent autrefois à César. Son amour pour les armes ne le possedoit pas au point de lui rien faire entreprendre d'injuste, & il n'étoit pas assez attaché au repos, pour éviter par paresse ou par crainte l'occasion de faire la guerre. Il ressentoit, dit l'Auteur, je ne sçai quel fremissement à la vûë des armes, mais ce frémissement n'étoit, dit-il, que comme l'ébranlement d'une nuë qui doit produire le tonnerre. On releve ici extrémement le courage & l'intrepidité de Charlequint, qui dans une occasion ayant vû tomber à ses pieds un boulet de canon, dit froidement à ceux qui en parurent émûs : Ne craignez rien, il est rare que le canon tuë les Empereurs. Il aimoit tendrement ses Sujets & ses Soldats ; & dans l'expédition de Tunis, on lui entendit dire qu'il préféreroit la conservation d'un Chrétien, à l'avantage de tuer mille Turcs.

Le Pere Masenius parcourt ainsi toutes les vertus de Charlequint ; & quand il est forcé à reconnoître quelque défaut dans ce grand homme, il employe avec art tous les adoucissemens qui

peuvent en affoiblir l'idée.

Ferdinand frere de Charlequint étoit plus jeune que lui de six ans. Son grand-pere maternel lui destinoit le Royaume d'Espagne, & il paroissoit plus agréable aux Espagnols que son frere aîné. Il fut élevé d'une maniere conforme à cette destination qui fut changée dans la suite. Charlequint le fit Vicaire de l'Empire, & par-là lui donna occasion de signaler son zéle pour la Religion Catholique, & de s'opposer fortement aux progrès du Luthéranisme. Il fût Roi de Bohéme & de Hongrie, Empereur avec son frere; & enfin par la demission de Charlequint, il gouverna l'Empire tout seul. Les difficultés que Ferdinand eût à essuyer de la part de Rome pour être reconnu Empereur, en vertu de la cession de Charlequint, font dire à l'Auteur, qu'il eût mieux fait d'attendre la mort de son frere, que de prétendre se mettre en possession de l'Empire.

DEFENSIO RELIGIONIS NECNON MOSIS ET Gentis Judaïcæ, contra duas Dissertationes Joh. Tolandi, quarum una inscribitur, *Adeisidæmon*, altera verò *Antiquitates Judaicæ*. A Jacobo Fayo SS. Theologiæ Doctore, & in Ecclesia Ultajectino - Britannicâ sacrorum Mysteriorum Interprete. C'est - à - dire: *Défense de la Religion, défense de Moyse & de la Nation Juive contre deux Dissertations de J. Toland, dont l'une est intitulée* Adeisidæmon, *& l'autre* Antiquités Judaïques. *Par Jacques de la Faye Docteur en Theol. & Ministre de l'Eglise Angloise d'Utrect.* A Utrect, chez Guillaume Broedelet. 1709. in-12. pag. 251.

NOus avons parlé des deux Dissertations de M. Toland dans le XVI. Journal de cette année. Il semble vouloir simplement montrer dans la premiere, que Tite-Live étoit fort dégagé de toute superstition, & expliquer dans la seconde un passage de Strabon. Mais M. de la Faye fait voir dans cet Ouvrage, que ce ne sont-là que deux prétextes, & que M. Toland ne justifie ces Auteurs, que pour trouver occasion de débiter l'Athéïsme, & de décrier Moyse, les Juifs & M. Huet leur défenseur.

La *Défense de la Religion* est partagée en trente chapitres. M. de la Faye s'applique à y prouver, que son Adversaire attaque la Religion, en faisant semblant de n'en vouloir qu'à la superstition. Il établit cette proposition, 1°. Sur l'usage que M. Toland fait des endroits qu'il cite, pour montrer que Tite Live n'étoit pas superstitieux. 2. Sur le peu de soin qu'a M. Toland de dis-

tinguer de la superstition la véritable Religion. 3°. Sur l'affectation avec laquelle il confond de propos déliberé ces deux choses. 4. Sur sa hardiesse à détruire les fondemens de la Religion. 5. Sur la comparaison qu'il fait de la superstition avec l'Athéïsme, & sur la préférence qu'il donne à ce dernier, par rapport à l'utilité publique.

Les passages que M. Toland apporte, sous prétexte de justifier Tite-Live, il les employe de maniere qu'ils sont contre la Religion aussi bien que contre la superstition; d'où M. de la Faye conclut, que le but de M. Toland est de persuader que Tite-Live étoit Athée. Si son dessein se bornoit à cela, il ne mériteroit peut-être pas d'être réfuté; car comme le remarque l'Auteur, la reputation de Tite-Live sur le fait de la Religion, n'interesse pas infiniment les hommes de ce temps-ci; mais le mal est que M. Toland favorise l'Athéïsme dans toute sa Dissertation, & que mêlant la Religion avec la superstition, il fait également la guerre à l'une & à l'autre. M. de la Faye a ramassé avec un très grand soin les endroits où cet Auteur découvre ses véritables sentimens, & il les combat avec beaucoup de zéle.

De tems en tems il joint la cause particuliere des Réformés avec la cause génerale des Chrétiens, & découvre des préjugés qui seroient désavantageux à l'Eglise Romaine s'ils étoient bien fondés. Il s'imagine que les Catholiques sont moins en état que les Réformés de se défendre du reproche de superstition: Ce qu'il dit au reste en faveur des Religions, & les preuves qu'il donne de l'existence de Dieu, & des esprits créés, se trouvent dans la plûpart des autres Livres qui traitent de ces matieres.

La *Défense de Moyse & de la Nation Juive*, est divisée en neuf chapitres. M. de la Faye fait dans les premiers, l'Apologie & l'Eloge de M. Huet. Il donne une idée de la Démonstration Evangelique, & il en prouve l'utilité & la solidité à M. Toland, qui a osé parler de cet Ouvrage comme d'un Livre rempli d'absurdités & de mensonges. Il montre aussi que M. Toland a eû grand tort de prétendre que les nombreuses citations de M. Huet ne fussent pas justes, bien éntenduës, & fidellement mises en œuvre. Il défend sur-tout celles qui regardent Moyse & ses Livres, & il n'oublie rien pour obliger les Lecteurs à convenir que M. Toland est un des plus téméraires Accusateurs qu'on ait vû depuis long-tems. M. Toland dit des injures à M. Huet, parle avec mépris de ses preuves; l'accuse tantôt d'extravagance, & tantôt

de mauvaise foi ; & néanmoins, selon notre Auteur, il y a grande apparence que M. Toland n'a pas lû, on n'a pas compris le Livre de M. Huet. On applique ici fort à propos à ce Censeur, un endroit de Ciceron où Cotta dit à Velleius & aux Epicuriens, *Vestra solùm legitis, vestra amatis : cæteros, causâ incognitâ, condemnatis.* Il paroît en effet que si M. Toland avoit entendu les principes employés dans la Démonstration Evangelique, il auroit plûtôt pris le parti de les réfuter, que celui de les nier simplement.

Il n'y pas lieu de s'étonner qu'il ne soit pas d'accord avec M. Huet sur le passage de Strabon, liv. 16. M. Huet explique Strabon suivant les bonnes régles, & en exposant ce que ce Géographe dit de Moyse, il le fait parler conformément aux Livres de Moyse même. M. Toland au contraire se figure que, selon Strabon, Moyse étoit Pantheïste, ou comme on parle aujourd'hui, Spinosiste, & qu'il ne reconnoissoit point d'autre Dieu que le monde. M. Toland ne témoigne que trop de penchant pour ce dogme. Tout insoûtenable qu'il est, il le fait paroître soûtenu dans tous les tems par un parti nombreux, il comble de loüange ceux qu'il croit s'être distingués dans ce parti, & il n'y a nulle sorte d'injures qu'il ne vomisse contre les Sçavans qui combattent une si étrange opinion. M. de la Faye fait voir que Moyse n'étoit point Pantheïste. Le Ciel & la Terre sont sans doute le monde : or *Dieu*, dit Moyse, *a créé le Ciel & la Terre* ; Dieu a donc créé le Monde, le Dieu de Moyse est donc un Etre distingué du Monde. Moyse assure que Dieu lui a apparu dans un buisson ardent ; est-ce le Monde qui lui a apparu ? Est ce le monde qui lui a parlé, qui l'a envoyé à Pharaon ? &c.

Dans le cinquiéme chapitre, notre Auteur prouve que Moyse n'a pas trompé les Israëlites, en leur promettant de les mener dans un pays fertile ; & que la Terre de Canaan étoit une Terre très-féconde & très-heureuse par elle-même, & indépendamment de la comparaison qu'on auroit pû faire avec les déserts arides qui l'environnent. Dans le sixiéme chapitre, il examine les raisons que M. Toland a euës de faire les Israëlites Egyptiens d'origine. Il n'a pas de peine à réfuter ces raisons. Ce chapitre comprend les preuves connuës de la véritable généalogie des Hébreux. Les deux derniers chapitres regardent Moyse en particulier, & la Religion qu'il a établie. On montre dans l'un, que Moyse n'étoit pas plus Egyptien que ceux qu'il tira d'Egypte ; & dans l'autre, on rejette le plan défectueux que fait M. Toland de la Religion Juive.

Ce volume eſt terminé par une petite piéce que l'Auteur appelle, le Symbole de foi de M. Toland. Ce Symbole contient l'Atheiſme, ou ce qui revient au même, le Spinoſiſme le plus groſſier.

DISSERTATIO HISTORICO-POLITICA DE RITU fœderum, quam cum conſenſu ampliſſimæ Facultatis Philoſophicæ, Præſide Viro ampliſſimo Dn. Johanne Upmarck Eloquentiæ & Polit. Profeſſ. Reg. & Skytr. publico, bonorum examini ea qua par eſt modeſtia ſubjicit Jonas Unge Weſt-Gothus in Audit-Guſt. Mai. ad d. xxx. Maii. 1708. Upſalis Typis Vernerianis. C'eſt-à-dire: *Diſſertation Hiſtorique & Politique ſur la forme des Traités, &c. Par Jonas Unge.* A Upſal, de l'Imprimerie de Verner. in-12. pagg. 49.

L'Obſervation des Traités eſt eſſentielle au bonheur des Peuples & au ſoûtien de la societé civile. C'eſt pour cela que dans tous les tems on a pris ſoin de donner une forme authentique aux engagemens des Princes & des Etats. L'objet de la préſente Diſſertation, c'eſt d'expliquer cette forme, qui a été différente ſuivant la différence des tems & des pays.

Avant que d'entrer dans ce détail, l'Auteur croit devoir faire remarquer le beſoin qu'ont les hommes de s'unir enſemble pour leur intérêt commun. Les autres animaux, dit-il, deſtinés à une vie errante & ſolitaire, naiſſent avec les armes qui ſont propres à leur défenſe. L'homme au contraire eſt dénué de tout quand il vient au monde; il lui faut des ſecours étrangers; & cette circonſtance lui apprend qu'il eſt né pour la societé civile, & qu'il ne peut ſe ſuffire à lui-même.

A cette remarque ſur la naiſſance, l'Auteur en ajoûte une ſur l'éducation & le penchant. Les hommes s'élevent les uns avec les autres, & n'aiment point naturellement à être ſeuls. Chaque âge a ſes liaiſons. Quelques-uns ont leur ſource dans le ſang, ce ſont celles que la parenté produit. D'autres viennent purement du cœur, ce ſont celles de l'amitié. Enfin il y en a qui ont le bien général d'un Etat pour fondement; ce ſont les alliances contractées avec d'autres Etats; & c'eſt de cette derniere eſpéce de liaiſon que l'Auteur s'eſt propoſé de parler.

Le Droit naturel permet de s'allier indiſtinctement avec toutes ſortes de peuples, ſelon le beſoin & les conjonctures. Dieu avoit défendu néanmoins aux Iſraelites d'entrer en alliance avec les Philiſtins; mais c'étoit, dit l'Auteur, pour marquer combien

les Philistins lui étoient devenus odieux. Une formalité qui pour des engagemens de cette nature a toujours été commune à tous les Peuples ; c'est le serment. On l'a regardé comme le moyen le plus sûr d'obliger les hommes à se garder la foi les uns aux autres. On ne les a pas crû capables de manquer à une chose dont ils prenoient Dieu pour témoin.

Pour rendre le serment plus solemnel, on le faisoit au milieu des sacrifices. On partageoit la même victime entre les différentes personnes qui vouloient s'unir, & ce sang ainsi partagé étoit comme le sceau de l'alliance. L'Ecriture fournit plusieurs exemples de cette méthode : il est dit dans le vingt-quatriéme chapitre de l'Exode : *Moyse prit la moitié du sang, le mit en des coupes, & répandit l'autre moitié sur l'Autel.* Cette moitié qui avoit été mise dans des coupes, devoit-être répanduë sur le peuple, comme l'autre l'avoit été sur l'Autel. L'Autel étoit la figure de Dieu ; le sang répandu dessus, assuroit le peuple que Dieu tiendroit ce qu'il lui avoit promis. Et le sang répandu sur le peuple, étoit comme le gage & l'assurance que le peuple donnoit à Dieu d'une soumission parfaite à ses Loix. Toutes les Nations s'accordoient presque sur la nécessité du sacrifice ; la différence n'étoit que sur le choix des victimes. Chez les Hébreux & les Caldéens, on immoloit de jeunes vaches, ou des veaux ; chez les Grecs, c'étoit des taureaux ou des Chévres ; & des pourceaux, chez les Romains.

Il y avoit parmi ces derniers Peuples un certain ordre de Magistrats, ou de Prêtres, qui étoient les dépositaires des Loix de la guerre ou de la Paix. On les appelloit *Feciales*, & ils avoient été établis par Numa. On ne faisoit jamais la guerre sans les consulter ; & lorsqu'on avoit sujet de se plaindre de quelque Nation, un d'eux étoit député pour aller demander raison de l'injure. Il donnoit un terme de trente-trois jours pour délibérer ; & au bout de ce tems-là, si on ne lui rendoit pas justice, il s'en retournoit, faisoit son rapport au Sénat, & lui donnoit pouvoir de faire la guerre. Quand la résolution en étoit prise, il l'alloit dénoncer sur la frontiere, en expliquoit le motif devant trois témoins, & lançoit ensuite sur les Terres ennemies un javelot ensanglanté & brûlé par le bout. La guerre étoit déclarée par-là. Il restoit encore quelque chose de cette coûtume sous les premiers Empereurs Chrétiens. Grotius dans son Traité *de jure belli & pacis* liv. 2. chap. 25. dit qu'avant que de s'embarquer dans une guerre, ces Empereurs consultoient les Evêques pour sçavoir

s'ils pourroient la faire en conscience. Voilà ce qu'il y a de plus important & de plus curieux dans la Dissertation dont il s'agit ; pour peu que nous voulussions encore y ajoûter, nous a mettrions ici toute entiere.

XLIV. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 4. NOVEMBRE M. DCCIX.

CYRIACI GUNTHERI LATINITATIS RESTITUTÆ pars altera, continens Latini sermonis rationes interiores, videlicet dicendi formas cum falsò suspectas, tum malè vulgò neglectas, quæ ad genera revocari & præceptionibus comprehendi non possunt; sed singulæ observatione in veterum monumentis investigandæ, & singulari studio percipiendæ sunt. Accedit B. Autoris elogium in funere ejus publicatum, necnon præfatio qua hujus libelli institutum & usus ostenditur, & Diarii Parisiensis Autori prioris partis Prolegomena impugnanti respondetur; curâ & studio Gothofredi Vockerodt, Ill. Gymnasii Goth. Rectoris. C'est-à-dire : *La Latinité rétablie de Cyriac Guntherus, seconde partie, qui renferme le secret du Latin, ou les maniéres de parler qu'on néglige mal-à-propos, ou dont on se défie sans raison, qui ne peuvent être ni rappellées ni assujetties aux régles, & qu'il faut découvrir avec un soin particulier dans les Ouvrages des anciens Auteurs. Avec l'Eloge de Guntherus, & une Préface dans laquelle on parle du dessein & de l'usage de ce Livre, & où l'on répond au Journaliste de Paris, qui a attaqué les Prolegomenes de la premiere partie. Par Godefroy Vockerod, Principal du Collége de Gotha.* A Jéne, chez J. Felix Bielkius. 1708. in-12. pagg. 1224. sans compter l'Epître dédicatoire, l'Eloge de l'Auteur, & la Préface de l'Editeur.

CE Livre est un amas d'observations, qui n'est nullement susceptible d'analyse. La premiere regarde la proposition *Ab*. On ne la met guéres aujourd'hui devant une consone ; cependant il n'est presque pas de consone dans l'Alphabet, devant laquelle les bons Auteurs, & sur-tout Tite-Live, ne l'ayent mise. On lit dans ses ouvrages, *ab Carthagine, ab defectione, ab fronte, ab Gallis, ab juventa, ab lanio, ab Mamerco, ab nocte, ab Pyræo : ab quærente, ab regibus : ab Samnite, ab tergo, ab vestibulo.* Gunthe-

rus rapporte plusieurs autres exemples tirés du même Auteur, de Cesar, de Ciceron, de Plaute, &c. La seconde observation roule sur l'Ablatif des Participes mis seul, ou *absolument*. Addito, *ne cælestis Religio decerneretur*. Tac. *Alexander* audito *Darium movisse Ecbatanis*. Q. Curt. *In cujus transgressu multum* certato, *pervicit Bardanes*. Tacit. cognito *quod illatum Crœso bellum esset*. Justin. Guntherus parcourt tout l'Alphabet; & toute la méthode de ce gros Recuëil consiste dans un pareil arrangement, lorsqu'il peut avoir lieu.

On peut rendre un compte plus satisfaisant de la Préface de M. Vockerod. Si on s'arrêtoit au Sommaire qu'il en donne, on auroit lieu de trembler pour la tranquillité du Royaume Grammatical, & on s'imagineroit aisément qu'une secte de Novateurs va y exciter une guerre intestine. *La Latinité*, dit M. Vockerod, *ne s'apprend ni par les régles de Grammaire, ni par l'usage & la pratique, c'est par l'observation qu'elle s'apprend*. On croiroit d'abord qu'il entreprend d'abolir les *régles*, & de réduire à *l'observation* seule tout le travail des Ecoliers. Mais ce n'est pas là sa vûe. Il admet dans sa Préface, la nécessité des régles pour ceux qui commencent, & il assûre seulement qu'on ne sçauroit se perfectionner dans le Latin, sans joindre à la connoissance des préceptes ordinaires, l'étude des Auteurs de la bonne Latinité. Il n'y a rien de nouveau dans ce sentiment. On a toujours dit qu'il falloit commencer par les régles, & ensuite vérifier ces régles, & en chercher les exceptions dans les bons Auteurs, afin de se conformer parfaitement à leur style. Tous ceux qui ont bien enseigné le Latin, le Grec, & les autres Langues, dont il y a des Grammaires, ont suivi cette méthode.

Parmi ceux qui ont écrit sur la maniere de faire ces sortes d'observations, ou qui en ont faites eux-mêmes, M. Vockerod loüe extrémement Antoine Schorius, qui mourut à Lausanne en 1552. Il n'avoit travaillé que sur Ciceron, & Guntherus a cru avec raison qu'il employeroit utilement ses soins à faire sur les autres Auteurs Classiques, ce que Schorius avoit fait sur celui-là.

Après avoir parlé de Guntherus, & de ses vûës, M. Vockerod parle aussi des siennes, & de ses propres Ouvrages. En donnant dans le Journal du 21. Juin 1706. un Extrait de son Livre, intitulé, *Consultationes de litterarum studiis*, nous n'avions pas voulu convenir avec lui qu'un homme pieux fût nécessairement poli & civil. Nous avions aussi trouvé étrange qu'il eût avancé que la bonne Latinité fût bannie de toutes les Ecoles des Jesuites.

suites. Enfin, nous avions crû pouvoir remarquer que *quid pro quo* étoit une expression basse, qu'il auroit pû se passer d'employer en parlant des devoirs des Prédicateurs. Notre sincerité ne lui a pas fait plaisir. Il dit qu'à la *piété*, il a joint *l'usage de la vie commune;* quoi qu'il sçache bien qu'en certains pays l'*usage de la vie commune* n'est rien moins que la politesse & la civilité. Il se justifie sur le second point, en assurant que ce ne seroit pas un grand crime aux Jesuites de ne sçavoir pas le Latin. Voici comme il s'exprime pour persuader que quoiqu'il nous en semble, son *quid pro quo* est une maniere de parler noble, & qui convient à une personne qui traite de la chose du monde la plus sainte & la plus relevée, qui est la parole de Dieu. » Rien n'est » plus ordinaire aux Ecrivains sacrés, dit-il, & aux Docteurs » Chrétiens de tous les tems, que de comparer la Théologie » avec la Médecine, & les mauvais Théologiens avec les mau- » vais Médecins. C'est donc en vain que le Censeur blâme cette » façon de parler, comme si elle étoit basse, & indigne du sujet. » Quand la Profession de Médecin seroit véritablement décriée » à Paris, par les libertés qu'on s'est données sur le Théatre; » quand tout ce qui a rapport à cette Profession seroit tombé » dans le mépris, & ne pourroit pas même être nommé honnê- » tement, depuis qu'un fameux Comédien a fait rire le peuple » oisif aux dépens des Médecins tournés en ridicules dans des » scenes impertinentes; s'ensuivroit-il delà que ce qui paroît bas, » méprisable, indigne à Paris, dût être trouvé tel ailleurs? Le » sentiment d'un peuple que la malignité du Théatre a corrom- » pu, sert il donc de régle au reste de l'Univers, & lui apprend-il » ce qui est bon ou mauvais, sensé ou extravagant? ce qu'on » peut dire, ou ce qu'on ne peut pas dire avec dignité? Le Peu- » ple Romain, maître de toute la terre, ne s'attribuoit pas ce » privilege, &c. « Si des réflexions si importantes n'ennoblissent pas l'expression triviale dont il s'agit, nous esperons que M. Vockerod ne s'en prendra pas à nous, puisque nous les rapportons fort fidellement.

REMARQUES SUR LA THEOLOGIE MORALE DE *M. Bonal, qui servent d'additions & d'éclaircissemens aux décisions qu'il a données dans son Ouvrage pour l'instruction des Ecclésiastiques. Par V. D. D. C. V. D. T.* A Toulouse, chez la Veuve de J. J. Boude, Claude-Gilles le Camus, & Jacques Loyau. 1708. in-12. pag. 548.

L'Auteur reconnoît de bonne foi que M. Bonal a rendu un grand ſervice au Public, en faiſant imprimer ſon Cours de Morale. Avant l'édition de cet Ouvrage, on ne pouvoit, ſelon lui, trouver la réſolution des Cas de conſcience, que dans des volumes dont la groſſeur épouvantoit la plûpart des Curés, qui ne donnent pas la meilleure partie de leur tems à la lecture: mais il ne ſçauroit s'empêcher d'avoüer que le ſervice auroit été bien plus conſidérable, ſi M. Bonal ne ſe fût pas ſi fort attaché aux ſentimens des Docteurs modernes. La Doctrine de S. Thomas, & des autres Saints, eût été d'un ſecours merveilleux à M. Bonal pour l'exécution de ſon deſſein; & s'il ne les eût point abandonnés, il n'auroit point enſeigné des propoſitions relâchées, que l'Auteur de ces Remarques a entrepris de corriger. Il remarque que M. Bonal *s'éloigne de tems en tems de cette ſage médiocrité, ſi néceſſaire à un Caſuiſte, & qu'il a ſuivi trop facilement le torrent des Auteurs modernes; & c'eſt pour cela*, ajoûte-t-il, *qu'on a cru rendre un ſervice conſidérable au Public, en lui faiſant part des Remarques qu'on a faites depuis long-tems ſur ſa Morale.*

Le premier deſſein de l'Editeur étoit de faire réimprimer la Théologie Morale de Bonal, & d'inſérer ces Remarques dans le corps de l'Ouvrage. Mais outre un obſtacle qu'on n'a pas jugé à propos d'expliquer ici, on a cru que ces Remarques imprimées ſéparément feroient d'une plus grande utilité, parce que la plûpart des Eccléſiaſtiques qui ont déja les Ouvrages de M. Bonal chez eux, auroient eu de la peine à en acheter une nouvelle édition; au lieu qu'ils ſe détermineront plus volontiers à acheter ces Remarques, qui ſe trouvent dans un volume ſéparé. Telles ont été les vûës de l'Editeur; venons préſentement à ſa méthode. Dans les endroits qu'il examine, ou qu'il corrige, il expoſe le ſentiment de M. Bonal, en rapportant les propres termes de cet Auteur, ou des termes équivalens, & enſuite il explique le ſien. Les paroles de M. Bonal ſont imprimées en lettres italiques, & il eſt très-exact à citer le traité, la leçon, & le nombre d'où il les a tirées. Mais avant que d'entrer dans l'examen des opinions qu'il blâme, il a jugé à propos d'établir quelques principes généraux.

1°. Comme M. Bonal rapporte ſouvent des déciſions differentes ſur un même cas, l'Editeur veut que dans ces occaſions, on ſuive ce qui eſt moins dangereux; *c'eſt-à-dire, ce qui éloigne*

plus du péché. 2o. Si on n'est point assez éclairé pour connoître la vérité par soi-même, qu'on consulte des personnes plus intelligentes, telles que sont les Evêques & les Pasteurs, à qui le S. Esprit a confié la conduite de l'Eglise. 3o. Comme il n'est pas permis à tous ceux qui sont chargés de la conduite des ames, de consulter leurs Evêques, il leur conseille de choisir quelques personnes sages & prudentes, plûtôt que *certains Casuistes modernes, qui s'étudiant à favoriser le libertinage de la plûpart des Chrétiens, prétendent qu'on peut consulter autant de Docteurs qu'on voudra, & jusqu'à ce qu'on en ait trouvé un qui soit assez complaisant pour favoriser ses inclinations.* Il rapporte à ce sujet un passage de S. Antonin, qui dit qu'il seroit beaucoup plus avantageux à ceux qui cherchent la vérité par cette voye, de ne s'être jamais mis en peine de la trouver, que de s'être adressé à de tels Docteurs: *Profuisset ei non quæsiisse, quàm talem invenisse Doctorem. lib. de Parad. c.* 12. 4o. L'Editeur voudroit que ceux qui sont destitués de tous les secours dont il a parlé dans les trois premiers articles, étudiassent l'Ecriture, & qu'ils lûssent les explications qu'en ont donné les Peres, les Conciles, & les Souverains Pontifes. 5o. C'est là, dit-il, où ils trouveront la vérité, si à la lecture de ces Ouvrages, ils joignent les dispositions suivantes: l'exercice de la priere, une vie réglée, & une intention pure. 6o. Si on remarque une opinion nouvelle dans un Ouvrage, il faut absolument l'abandonner, selon le sentiment de l'Auteur des Remarques. 7o. Lorsque deux opinions paroissent également vrayes, il veut qu'on s'attache à celle qui excite le plus à la piété, & qui favorise le moins l'amour propre: » Par exemple, dit-il, quoi » que l'opinion du C. Cajetan, & de quelques Auteurs qui veu- » lent que l'Eucharistie opere, *ex opere operato*, dans ceux qui » communient, pendant tout le tems que les espéces subsistent » dans l'estomach, ne soit pas certaine: il faut du moins en tirer » cette salutaire conséquence, qu'on doit conserver avec beau- » coup de soin un parfait recüeillement de ses sens tant intérieurs, » qu'extérieurs, l'espace d'un bon quart d'heure, qui est le tems » nécessaire pour la digestion des espéces, selon les Médecins. «

Ces principes ainsi établis, l'Auteur passe aux Remarques, dont nous avons cru devoir rapporter ici quelques-unes, afin que le Lecteur puisse juger de leur poids & de leur valeur. Leçon 15. n. 2. où M. Bonal parle du désintéressement spirituel des Confesseurs; l'Auteur a cru devoir ajoûter ce qui suit: » Il y en a » quelques autres beaucoup plus coupables (il parle des Con-

» fesseurs,) & ce sont ceux qui par je ne sçai quel esprit obli-
» gent par serment ou par vœu les pénitentes & les dévotes de
» ne se confesser qu'à eux : mais comme ceux-ci sont en très-pe-
» tit nombre, & qu'il n'y a que les femmes ou filles qui tombent
» dans ces foiblesses, nous nous contenterons de dire, 1o. Qu'il
» seroit expedient que les Evêques ou les Superieurs suspendis-
» sent pour toujours ces sortes de Confesseurs, qui par cette con-
» duite sont capables de produire de grands maux. 2o. Que ces
» juremens & ces vœux faits par ces Devotes & Beates, sont
» nuls & imprudens, indiscrets & invalides, ainsi que l'a déclaré
» un Concile Provincial tenu à Malines en 1607. sous Paul V.
» qui l'a confirmé. *Nemo aliquem ad sibi soli perpetuò confitendum*
» *obliget, &c.*

Leçon 12. n. 1. du Traité du Jurement, M. Bonal dit que *celui qui jure par mauvaise habitude, ne pêche point toutes les fois qu'il jure, s'il n'y prend garde, & n'y fait réflexion.* L'Auteur fait la Remarque suivante sur cette décision.

» Voici encore, dit-il, le principe du péché Philosophique
» qui revient : d'où l'Auteur infére, que celui qui a une mauvai-
» se habitude de jurer, ne péche point, s'il n'y prend garde, &
» s'il n'y fait aucune réflexion. Mais, comme nous avons dit ci-
» dessus, ces maximes sont dangereuses : donc il suffit qu'on doi-
» ve ou qu'on puisse réflechir sur ces mauvaises coûtumes de se
» parjurer : ce qui fait que ces parjures, blasphêmes, & autres
» péchés semblables, sont de véritables crimes, si on ne tâche
» de s'en corriger, ainsi que nous avons dit, avec le pieux Louis
» de Grenade, bien qu'on n'y fasse pas actuellement réflexion. «

Leçon 13. n. 1. du Traité de la vente & de l'achat, M. Bonal dit, qu'*on peut vendre les livres impudiques & les idoles en certaines occasions.* L'Auteur des Remarques auroit bien voulu que Bonal eût expliqué ces occasions. Il convient qu'on peut vendre les idoles & qu'on peut les acheter par un esprit de curiosité, mais il ne croit pas qu'il se puisse rencontrer une seule occasion où il soit permis de vendre des livres impudiques.

Leçon 10. n. 4. du Traité des Bénéfices, M. Bonal dit, qu'*on peut prendre un Bénéfice, avec cette intention conditionnelle de le quitter & se marier, si le frere aîné venoit à mourir, ou qu'on fût héritier de la maison.* » Ces motifs sont bas, & indignes d'un hom-
» me qui s'est consacré à Dieu d'une maniere authentique; & tous
» les Auteurs ordinairement, si on en excepte ceux qui s'étu-
» dient en tout à favoriser la chair & le sang, enseignent qu'il
» pêche en trompant ainsi l'Eglise. «

Leçon 8. n. 2. du Traité de la Simonie, M. Bonal dit, que celui qui ratifie une simonie faite à son insçu à l'égard d'un Bénéfice qui lui a été conféré, moyennant une somme d'argent donnée par son pere, n'encourt point l'excommunication La » Glosse sur le chap. *Sicut tuis de Simon. V. consenseris*, est d'un » sentiment contraire à celui de M. Bonal, dit l'Auteur des Re- » marques : *Nam si consensisset, simoniam commisisset,* dit-elle, *quia* » *consentire, est quandocumque consentire, & ante & post.* «

Leçon 47. n. 3. rep. 3. du Traité de la Pénitence, M. Bonal dit que *si l'opinion du Pénitent est soûtenable, le Confesseur peut s'y conformer, bien qu'il soit d'un sentiment contraire.* » Bien que l'Au- » teur ne paroisse pas favoriser la probabilité, il avance néan- » moins ici un principe qui peut avoir de grandes suites, & dé- » truire son dessein, dit l'Auteur des remarques. Il dit que le Con- » fesseur peut absoudre une fois un Pénitent, qui a une opinion » soûtenable, mais contraire à la sienne. Cela ne doit point être « mis en pratique, puisque si cela est permis une fois, il le sera » aussi une autre, la réiteration d'une action ne la rendant pas » mauvaise ; si elle ne l'est d'elle-même. Ainsi l'opinion du Péni- » tent est véritable ou fausse : si le Confesseur la croit confor- » me à la vérité, il doit la suivre & quitter la sienne : mais s'il la » regarde comme fausse, il ne peut pas trahir sa conscience, ni » agir contre sa conscience.

En voilà assez pour donner une idée de ces Remarques. Nous ajoûterons seulement, qu'il est aisé de voir que l'Auteur a eu plus d'envie de travailler au salut du prochain en les composant, que de critiquer M. Bonal. Outre le decret du Pape Innocent XI. touchant la fréquente Communion, que l'Auteur a inséré dans le Traité de l'Eucharistie, il y a encore ajoûté un Traité entier des Indulgences, dont M. Bonal n'avoit point parlé ; & dans ce Traité, l'Auteur des Remarques a jugé à propos d'y rapporter le decret du même Pape, qui revoque plusieurs Indulgences ; » ce qui ne sera pas, dit-il, de peu d'utilité pour les Pasteurs. « Enfin, on a mis à la fin de cet Ouvrage, les propositions de Morale condamnées par les Papes Alexandre VII. Innocent XI. & Alexandre VIII.

IMAGO POLITICI CHRISTIANI IN VITA NOBILIS & generosi viri D. Erici Palmskioldii S. R. Mtis. in Archivo Regni quondam Secretarii fidelissimi, qui sexto & quinquagesimo muneris publici, trigesimo quinto Secretariatûs Regii,

Septuagesimo verò octavo ætatis anno, ex hac mortalitate ad cælestem Patriam d. 4 Junii MDCXXXCVI migravit, expressa; in qua non pauca ad Historiam Archivi Regii, nonnulla etiam ad rem litterariam Suecicam pertinentia, cognitu fortassis non indigna nec injucunda ex occasione inspersa, à Josepho Thun, in Gymnasio Stregn. S. Theol. Lect. Prim. ut & P. & P. Sœlloensi. C'est-à-dire : *L'idée d'un Politique Chrétien; exprimée dans la Vie d'Eric Palmskiold, Secretaire des Archives du Royaume de Suéde. Par Joseph Thun.* A Stokolm, chez Olaus Enæus. 1708. in-4°. pagg. 170.

MR. Palmskiold a mené une vie assez commune ; & ce qui le regarde personnellement dans cet Eloge, n'en fait peut-être pas le tiers. Eric Runell Palmskiold nâquit le 7. d'Octobre de l'année 1608. dans l'Isle de Sœllo. M. Thun, après avoir commencé son discours par quelques propositions générales sur l'Histoire, parle fort au long de la Patrie de son Politique Chrétien. L'Isle de Sœllo est située au milieu des eaux du Meler, lac de la Province de Sudermanland. Elle est environnée de plusieurs autres Isles plus petites, & qui sont, dit l'Auteur, comme ses servantes. On la nommoit autrefois *Sila*, & ses Habitans sont connus dans l'Histoire sous le nom de *Silinges* & de *Tursilinges*. Les Silinges mêlés avec les Vandales occuperent une partie de l'Espagne. Odoacre étoit Roi des Turcilinges. Sœllo, & les Isles voisines, sont les *Isles fortunées* des anciens : Rudbeck l'assure dans son Atlantique ; c'est le plus fertile, le plus sain, le plus charmant morceau de Terre qui soit au monde, si on en veut croire M. Thun.

Le pere de M. Palmskiold s'appelloit Laurent ; il étoit Greffier de Selbo & d'Akeren, & il avoit été au service de la Reine Christine Veuve de Charles IX. Roi de Suede, lorsqu'elle demeuroit dans le Château de Tynnelso. Laurent étoit parent de Suennon Elai, qui s'étoit fort avancé à la Cour sous les Rois Gustave I. Eric XIV. Jean III. & Charles IX. On trouve ici un abrégé de la vie de ce Suennon, un extrait de son Testament, & son Epitaphe. Il avoit laissé un Manuscrit qui renfermoit tout ce qu'il avoit vû arriver de remarquable dans le Royaume pendant quarante ans ; mais cet Ouvrage périt l'an 1697. dans l'embrasement qui consuma les Archives du Palais. L'Auteur nous entretient de quelques autres parens de Laurent ; & fait ensuite connoître avec un pareil soin la famille d'Helene sa femme. Le sur-

nom de Runell que prit leur fils, eſt en partie composé du nom du village de ſa naiſſance, & en partie du nom de cette Dame. Le village s'appelle *Runſſo*, parce qu'il y nait une grande quantité d'arbriſſeaux, dont le fruit s'appelle *Runn* en Suédois. Les Runns ſont rouges, & éclattent au milieu des bois comme des charbons allumés; ils ſont d'un goût fort âpre, & l'arbriſſeau qui les porte eſt d'un ſi beau verd, qu'on le tranſplante pour en orner les murs des Temples & des Palais. Tout cela eſt cauſe que l'Auteur le conſidere comme un ſymbole, qui marquoit que M. Palmskiold devoit un jour briller dans l'Egliſe & à la Cour; & que ſorti d'un lieu obſcur, il parviendroit aux dignités par de durs travaux. Nous ne nous arrêtons à ces minuties, qu'afin d'apprendre aux Lecteurs que M. Thun s'y arrête lui-même.

Son Heros fut envoyé au College de Strengnés en 1618. & il y donna lieu d'eſpérer beaucoup de lui pour les Lettres. Il perdit ſon pere peu de temps après. Cette perte jette l'Orateur dans des réflexions morales ſur les progrès de ceux qui ſouffrent dans leur jeuneſſe. La veuve tranſporta ſon domicile à Stokolm, & y emmena ſon fils en 1624. Il s'y appliqua à l'étude avec un ſuccès étonnant, & Jacques Buræus Zebrozynthius, Principal du College, & depuis Evêque de Strengnés, le fit Précepteur de ſes enfans. En 1631. Jonas Buræus, Secretaire des Archives Royales, lui donna un emploi ſous lui dans les mêmes Archives. Il s'en acquitta parfaitement, ſans renoncer pourtant à ſes études particulieres, & on fut ſi content de lui, qu'on augmenta ſes appointemens.

Il ne faut point confondre ces Archives, qu'on nommoit autrefois la Chancellerie du Royaume, avec celle des Antiques. Le nom ſeul fait voir ce que renferment celles-ci. On trouve dans les autres tous les anciens Actes que les Suédois ont pû recouvrer dans les derniers ſiécles. La réforme de la Religion fit qu'on les rechercha avec grand ſoin ſous Guſtave I. parce que ce Prince, en dépoüillant de leurs revenus les Egliſes & les Monaſteres, déclara que ces revenus ſeroient rendus aux deſcendans de ceux qui les avoient donnés. Chacun s'empreſſa donc à dreſſer ſa généalogie, & à inſtruire Eraſme Ludovici, qui fut chargé de travailler ſur cette matiere. Un long extrait de Meſſenius fait ici connoître le mérite de cet Eraſme, & on donne la liſte hiſtorique de ſes ſucceſſeurs dans l'emploi de Garde ou Secretaire des Archives. Jonas Bureus y entra en 1629. & on y vit après lui Iſraël Iſraëlis Lagerfeld, auquel ſuccéda M. Palmskiold. Com-

me c'est de ces Archives que les Historiographes de Suede tirent leurs mémoires, M. Thun prend occasion de parler de ceux qui se sont distingués dans cet emploi depuis 1614. Il parle aussi des *Antiquaires*, c'est à-dire, de ceux qui ont eu soin des Archives, ou plûtôt du Cabinet des Antiques.

La Ville de Stokolm étant attaquée de la peste, M. Palmskiold se retira avec plusieurs autres citoyens dans les montagnes voisines, où les vapeurs sulphureuses qui exhalent des mines, rendent toujours l'air sain. Dans cette contrée, il fit connoissance avec Elizabeth Ernst, fille de Nicolas Henrici Directeur des Mines, & il la trouva tellement à son gré, qu'il la demanda en mariage à ses parens, qui la lui accordérent en 1635. Il en eut six garçons & six filles. Ceux qui seront curieux de sçavoir le jour de leur naissance, & même celui de leur mort, pourront consulter le Livre.

Après la mort d'Elizabeth Ernst, M. Palmskiold épousa en secondes noces Madelaine Gavelle, qui fut mere d'un garçon, & mourut en 1684. Charles XI. Roi de Suede avoit ennobli M. Palsmkiold dès 1681. Ses Lettres de Noblesse sont ici transcrites. Ce ne fut que dans ce temps-là que le nom de Palmskiold lui fut donné.

Le mal dont il mourut lui vint d'un coup de fléche de carosse dont il fut frappé dans la poitrine, comme il sortoit de l'Eglise, après avoir entendu l'Oraison Funébre de l'Amiral Stenbock le 30. Avril 1686. Il rendit l'ame avec une tranquillité admirable le 4. Juin. de la même année.

On fait un portrait fort détaillé de ses vertus morales & chrétiennes, & on rapporte quelques maximes ou conseils qu'il donnoit ordinairement aux autres pour régle, & qui lui en servoient à lui-même. Il faisoit sur-tout un grand usage de ceux-ci : Ayez de la douceur pour tout le monde, n'incommodez personne, ne vous familiarisez qu'avec peu de gens. Soyez pieux par rapport à Dieu, chaste par rapport à vous même, juste par rapport au prochain.

B. D. POLYCARPI LYSERI P. QUONDAM PROT̄ Ecclesiastæ in Aula Electorali Saxonica, &c. Prælectiones Academicæ in Prophetas Minores, è Mss. erutæ operâ & studio Pronepotis Polycarpi Lyseri S. Th. D. Electori Brunf. Luneb. a Consiliis Eccl. Capituli Wunstorp. Præsulis, & Ecclesiarum Ducatûs Calemberg. Superint. generalis, qui & de suo Com-

Commentationes in Haggæum addidit ac supplevit. C'est-à-dire : *Les Commentaires de Pol. Lyser sur les petits Prophêtes. Par M. P. Lyser son arriere petit-fils.* A Lipsic & à Goslar, aux dépens de J. Chr. Konig, & de l'Imprimerie de J. Georges Sievert. 1709. in 4°. pag. 1575.

POlycarpe Lyser, célébre dans la République des Lettres, nâquit à Winenden au Païs de Wirtemberg en 1552. Il fit de si grands progrès dans ses études, qu'il fût admis au ministere en 1573. En 1576. l'Electeur de Saxe lui offrit les Charges que Gaspard Eberardus ou Evrard possédoit dans l'Eglise & dans l'Université de Wittemberg. Lyser accepta ces offres, & passa à Wittemberg où il prêcha pour la premiere fois le dernier jour de Janvier 1577. L'Editeur ne convient pas que Lyser ait eu aucune part au fameux Livre de la Concorde, il prétend que ce Livre étoit entierement achevé, & qu'il avoit été même revû & corrigé par M. Chemnitius, lorsque Lyser vint en Saxe : mais il avouë qu'il fut un des premiers de ceux qui souscrivirent à cette Formule, & qu'il fut député avec Jacques André, pour la faire signer aux Théologiens & aux Ministres qui étoient dans l'Electorat de Saxe. Après la mort de l'Electeur Auguste, Lyser se retira à Brunswic, pour y exercer la Charge de Coadjuteur qu'on lui offroit, & il devint ensuite Intendant de cette Eglise. Il fut rappellé à Wirtemberg, après la mort de l'Electeur Chrétien, puis il fut fait Ministre de la Cour à Dresde en 1594. où il mourut le premier Février 1610. selon Guil. Wilkius, ou le 22. Février 1601. selon M. Bayle. Ses grandes occupations, & les querelles qu'il eût à soûtenir, ne l'empêcherent pas de composer une grande quantité d'Ouvrages. Nous avons de lui, *Expositio primæ partis Geneseos, seu Historia Adam. Lipsiæ* 1604. *Noachus, seu expositio secundæ partis Geneseos. Lips.* 1605. 4°. *Abraham, seu expositio tertiæ partis Geneseos Lips.* 1606. 4°. *Isaacus, seu expositio quartæ partis Geneseos. Lips.* 1608. 4°. *Jacobus, seu expositio quintæ partis Geneseos, ibid. Josephus seu expositio quintæ partis Geneseos. Lips.* 1609. 4°. *Schola Babylonica, seu Commentarius in primum Cap. Danielis. Geræ ad Elistrum.* 1609. 4°. *Colossus Babilonicus, seu expositio secundi Cap. Danielis. ibid.* 1607. 4°. *Lips.* 1608. & 1610. *Francofurti.* 1609. & 1610. *Centuria Quæstionum de Articulis Libri Christianæ Concordiæ Witteb.* 1611. 4°. *Christianismus, Papismus, Calvinismus. Witteb.* 1608. 1620. in-8°. *idem Germanice Dresdæ* 1602. *Witteb.* 1623. *Harmonia Calvinianorum & Photinianorum in Doctrina de S. Cæna.* 1614. in-4°. *Vindiciæ Lyserianæ, an*

Syncretismus in rebus fidei cum Calvinianis coli potest ? Lipf. 1616. 4°. *Disput. IX. Anti-Steinianæ, quibus examinatur defensio Concionis Irenicæ Pauli Steini, &c. Giessæ.* 4°. *Disput. de Deo Patre Creatore Cæli & Terræ.* Cette piéce se trouve dans les Disputes sur le Symbole des Apôtres imprimées à Wittemb. 1613. in-4°. *Harmonia Evangelistarum continuata ad Christianam Harmoniam, Francofurti* 1611. *& alibi. Ejusd. Epitome Witteb.* 1594. 8°. *De Æternitate Filii Dei.* 4°. *Comm. in Epistolam ad Hebræos, Witteb. ibid.* 4°. *Paraphrasis, in Historiam Passionis in certos actus distributa, Dresdæ.* 1597. *in* 4°. *& in*-12. *In Ps.* 101. *Lips.* 1606. 8°. *De Sacramentis Decades duæ, Witteb.* 4°. 1613. *Historia Ordinis Jesuistici, de Societatis Jesu Autore, nomine, gradibus, incrementis, &c. ab Elia Hasen Mullere, cum duplici Præfatione Polyc. Lyseri, Francofurti* 1594. *&* 1605. *in* 4°.

Lyser a fait encore plusieurs autres Ouvrages à l'occasion de ce dernier, comme *Strenua ad Gretserum, pro honorario ejus. Lips.* 1607. *in*-8. parce que le P. Gretser avoit entrepris de réfuter cet Historien. Nous passons sous silence dix ou douze ouvrages que Lyser a composés en Allemand, & nous aimons mieux donner une légére idée de ses Commentaires sur les petits Prophétes.

Après la mort de Lyser, ces Manuscrits passerent des mains de son fils, entre celles de M. Jacques Tentzelius, gendre de Guillaume Lyser. M. Tentzelius en publia une partie sous ce titre: *Enarratio Sophoniæ Prophetæ, in celeberrima Electorali Wittebergensi publice prælecta à B. D. Polycarpo Lysero, Arnastadii* 1683. 4°. Mais M. Tentzelius étant mort en 1685. le 25. Mars, M. Policarpe Lyser s'empara de tous ces Manuscrits; & comme il ne se trouvoit rien sur la Prophétie d'Agée, l'Editeur y a ajouté les Remarques qu'il a faites sur ce Prophête, en suivant la méthode de Lyser.

On trouve à la tête de chaque Prophétie, des Prolégoménes, dans lesquels l'Auteur donne la Vie du Prophête, & dont il entreprend d'expliquer les Ecrits. Il entre dans un grand détail, & tâche de faire connoître l'esprit & le génie du Prophête. Il découvre les vices qui régnoient alors parmi le Peuple Juif, & donne une idée du sujet & de la matiere de chaque Prophétie.

Avant l'explication des chapitres, l'Auteur a pris soin de mettre un Argument, qui contient une Analyse abrégée de tout ce qui est contenu dans le chapitre. Après cela, il suit son Auteur dans tous les versets. Quelquefois il se contente de les expliquer par une simple Paraphrase; mais lorsqu'il se presente quelque difficulté, il traite la matiere avec plus d'étenduë & d'une ima-

niere qui fait bien connoître que Lyser s'étoit particuliérement appliqué à l'étude de l'Ecriture sainte, & qu'il étoit savant en Hébreu.

HUGO GROTIUS DE VERITATE RELIGIONIS Christianæ. Editio accuratior, quam recensuit, notulisque adjectis illustravit Joannes Clericus; cujus accessit de eligenda inter Christianos dissentientes sententia, liber unicus. Amstelædami, apud Franciscum Vander Plaats. 1709. C'est-à-dire: *La vérité de la Religion Chrétienne, par Grotius. Edition plus exacte que les précédentes, revûe & enrichie de quelques Notes par M. Jean le Clerc, lequel y a joint un Traité sur le parti qu'on doit prendre dans les divers sentimens qui partagent les Chrétiens.* A Amsterdam, chez François Vander Plaats. 1709. in-12. pag. 352. sans y comprendre les Epîtres, la Préface, ni la table des Articles.

GRotius dans sa prison de Louvestein s'occupoit à écrire & à composer, & pour nous exprimer comme il s'exprime lui-même, donnoit à son esprit la liberté qu'on refusoit à son corps. Ce fut là qu'il composa en Hollandois un Ouvrage sur la Vérité de la Religion Chrétienne. Son dessein étoit d'instruire ceux de sa Nation; mais il avoit sur-tout en vûë ceux que le commerce engage à faire de longs voyages sur Mer, & qui sont obligés par-là de se trouver souvent dans des Pays où la Religion Chrétienne est combattuë. Grotius vouloit leur donner des armes pour la défendre, & pour résister en même-temps aux libertins, qui ne se rencontrent que trop en tout pays.

Lorsque ce sçavant homme, à qui les soins de sa femme donnérent le moyen de sortir de prison, se fut réfugié en France, il cultiva l'amitié du fameux Jerôme Bignon, dont il admiroit le sçavoir & la vertu. Celui-ci lui ayant marqué de la curiosité pour son Livre écrit en Hollandois sur la Religion Chrétienne, Grotius prit la résolution de lui exposer en Latin ce que cet Ouvrage contenoit. C'est-là ce qui a produit le Traité Latin *De veritate Religionis Christianæ*. Grotius le dédia à M. Bignon, & dans son Epitre dédicatoire qui est très-courte, il l'établit Juge entre lui & les Adversaires qu'il combat.

Tout l'Ouvrage est divisé en six Livres. Les trois premiers sont pour établir l'existence de Dieu, les miracles de Jesus-Christ, la dignité de la Religion Chrétienne, & l'autorité des Livres du Nouveau Testament. Dans les trois derniers, Grotius réfute les Payens, les Juifs, & les Mahométans; & afin de faire connoître toute la force de ses preuves, dont la substance est exprimée en peu de mots, il s'est ici commenté lui même, comme il

a fait dans son Traité *De jure belli & pacis*; c'est-à-dire, qu'il a mis en forme de notes les passages entiers des Auteurs qui ne sont que cités dans le texte, & tout cela pris ensemble ne fait qu'un très petit volume; mais tout petit qu'il est, il a fait disparoître les volumes que Raymond de Sebonde, Louis Vivés, & du Mornay avoient écrits avant lui sur le même sujet; & comme le remarque M. le Clerc, il a servi de modéle aux Ecrivains qui sont venus depuis.

On en a fait plusieurs Editions: en voici une plus correcte que les autres, par le soin que M. le Clerc a pris d'ôter les fautes qui s'étoient glissées, sur-tout dans le témoignage des Anciens. Il n'y a ajoûté que fort peu de Notes de sa façon, parce qu'il n'a pas cru nécéssaire d'y en ajoûter davantage. Il y a joint deux Lettres qui lui ont été communiquées par M. Newton Envoyé d'Angleterre vers le Grand Duc, par lesquelles on voit combien Grotius estimoit le Gouvernement Episcopal, & l'Eglise Anglicane.

Venons au Livre de M. le Clerc sur le choix qu'on doit faire d'un sentiment, parmi tous les sentimens qui partagent aujourd'hui les Chrétiens. Il pose d'abord la nécessité d'examiner dans quelle Communion se trouve la pure doctrine de Jesus-Christ, afin de s'attacher à cette Communion préférablement à toute autre. Or, sèlon lui, mettant à part toute contestation, & laissant là tous les points controversés, comme n'étant pas évidemment décidés dans le Nouveau Testament, on trouvera que la pure doctrine de Jesus-Christ est celle que tous les Partis reconnoissent comme contenuë dans le Nouveau Testament. I. Qu'il y a un Dieu, éternel, tout puissant, souverainement bon & souverainement saint, doüé de tous les attributs les plus excellens, sans aucun mélange d'imperfection: que ce Dieu a créé le monde, & tout ce que le monde contient; qu'ainsi le genre humain est son ouvrage; & qu'il régit & gouverne tout par sa souveraine sagesse. II. Que ce Dieu a pour Fils unique J. C. né à Bethlehem de la Vierge Marie, sans la coopération d'aucun homme, sur la fin de la vie d'Herode le Grand, & sous l'Empire d'Auguste; que J. C. a été crucifié, & est mort sous Tibere, & lorsque Ponce Pilatu étoit Intendant en Judée; que la vie de J. C. est racontée au vrai dans l'histoire Evangelique; qu'il a été envoyé par son Pere, pour enseigner aux hommes la voye du salut, pour les délivrer de la corruption par sa mort, & pour les réconcilier avec Dieu; qu'il a confirmé sa mission par un nombre infini de miracles; qu'il est mort, & qu'il est ressuscité, & qu'ayant été vû de plusieurs personnes, qui même ont parlé avec lui, & qui l'ont touché, il a été enlevé au Ciel où il regne

présentement, & d'où il reviendra un jour pour porter, suivant la Loi Evangelique, un dernier Jugement, tant de ceux qui se trouveront alors en vie, que de tous ceux qui seront morts auparavant, & qui sortiront pour lors de leurs sépulchres ; qu'il faut croire tout ce que Jesus-Christ a enseigné ; qu'il faut faire tout ce qu'il a ordonné, soit que ces ordres regardent le culte Divin, soit qu'ils ayent pour objet la temperance & l'empire sur les passions, soit qu'ils regardent la charité mutuelle que nous devons avoir les uns pour les autres ; qu'il n'y a rien de plus saint que ces preceptes, rien de meilleur, de plus utile, ni de plus convenable à la nature humaine ; que tous les hommes, néanmoins, à l'exception seule de Jesus-Christ, violent ces Commandemens, & ne peuvent parvenir au salut, que par la misericorde de Dieu. III. Qu'il y a un Saint Esprit, qui a inspiré les Apôtres de Jesus-Christ, qui a fait des miracles en leur faveur, qui tourne l'esprit des hommes pieux, de sorte qu'ils obéissent constamment à Dieu, qui les soûtient dans les calamités de la vie ; qu'on ne doit pas moins croire & obéir en toutes choses à cet Esprit, s'expliquant par la bouche des Apôtres, qu'au Pere & au Fils. IV. Que c'est au Pere, au Fils, & au saint Esprit, que l'Eglise Chrétienne doit son origine & sa conservation depuis le tems de Jesus-Christ jusqu'à notre tems ; que tous ceux qui auront la foi, & qui auront gardé les préceptes Evangéliques, obtiendront de Dieu miséricorde ; en vertu de quoi lorsque Jesus-Christ viendra, ils ressusciteront s'ils sont morts, & seront faits participans de la vie éternelle : au contraire tous ceux qui auront refusé de croire à l'Evangile, & qui n'en auront pas observé les préceptes, s'ils sont morts, ressusciteront pour être punis par une mort éternelle. V. Enfin, qu'il faut que tous les Chrétiens professent cette doctrine, tant dans le Batême, par lequel nous témoignons vouloir regler, suivant l'Evangile, notre vie exempte de toute impureté ; que dans la Céne du Seigneur, par laquelle, selon l'ordre de Jesus-Christ, nous célébrons sa mort jusqu'à ce qu'il vienne, & nous montrons que nous voulons passer pour ses disciples, & pour les freres de tous ceux qui la célébrent comme nous ; que ces usages pratiqués constamment, & de la maniere qu'il le faut, nous procurent la grace celeste, & l'Esprit Divin.

Voilà, selon M. le Clerc, à quoi se réduit tout ce qu'il y a de certain & d'incontestable dans la Doctrine Chrétienne : voilà uniquement sur quoi tombent les preuves de la vérité de la Religion Chrétienne, & par consequent il ne pense pas que l'on

doive imposer aux hommes la necessité d'en croire davantage.

Quant au choix d'une Communion, par rapport à la discipline, M. le Clerc préfere le Gouvernement Episcopal à tout autre Gouvernement, & il le croit avec Grotius, le plus conforme à l'ancienne discipline de l'Eglise. Il traite aussi quelques questions incidentes, mais ceci suffit pour donner une idée de son Ouvrage.

XLV. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 11. Novembre M. DCC. IX.

LETTRES A MONSIEUR SUR LE COMMENTAIRE** *du Pere Calmet sur la Genese, où l'on trouvera des Dissertations critiques contre ce sçavant Benédictin, des explications nouvelles sur un grand nombre de passages, & la solution de plusieurs difficultés de l'Ecriture sainte. Premiere Lettre sur l'Auteur du Pentateuque, & l'autortié des Rabbins. Par Monsieur Fourmont.* A Paris, chez François Delaulne, Place Sorbonne, attenant le College de Cluny, à l'Image saint François, & Jean Musier, à la descente du Pont-Neuf, à l'Olivier. 1709. Brochure in-12. pag. 48.

LE Commentaire du P. Calmet sur la Genese, a donné lieu aux Dissertations qu'on annonce ici. M. Fourmont qui s'en declare l'Auteur, en a fait la matiere de plusieurs Lettres, qu'il ne compte de publier que l'une après l'autre. La premiere, qui est celle dont nous avons à parler, concerne deux endroits de l'Ouvrage du P. Calmet, l'un sur l'Auteur du Pentateuque; l'autre sur les Rabbins.

Au sujet du Pentateuque, le Pere Calmet suppose, comme un fait constant, que Moyse en est l'Auteur: il croit qu'après les excellens Traités qui ont été faits pour l'établir, il seroit inutile d'en rapporter de nouveau les preuves, & que ceux qui contestent ces Livres à Moyse, ne sont pas recevables à le troubler dans une possession de trois mille ans, à moins qu'ils n'ayent des raisons d'une entiere évidence, pour contrebalancer le poids d'une possession si ancienne, appuyée de l'autorité de Jesus-Christ & des Apôtres, & soûtenuë du consentement unanime des Eglises Juives & Chrétiennes.

M. Fourmont seroit fâché, si on l'en croit, de soûtenir que le Pentateuque n'est point de Moyse, mais il prétend que la raison qu'en apporte le Pere Calmet n'est pas bonne, & que dire que Moyse a sur cela une possession de trois mille ans, appuyée de l'autorité de Jesus-Christ, & des Apôtres; c'est ce qu'on appel-

le une petition de principe, & donner pour preuve ce qui est en question. Il convient du grand nombre d'Ecrivains Juifs & Chrétiens, qui attribuent à Moyse le Pentateuque, mais il s'étonne que le P. Calmet se détermine par cette raison, lui qui assure que la quantité de livres écrits sur ce sujet, n'est point une preuve que ce sujet soit épuisé: que si on vouloit se donner la peine de creuser les matiéres de l'Ecriture, on y verroit des difficultés qui n'y ont point encore été apperçuës jusqu'ici, & qu'il ne faut pas croire qu'on ne puisse découvrir ce que les premiers Interprêtes n'ont point decouvert, ni que ce qu'on n'a pas penetré soit impénétrable. M. Fourmont oppose encore sur cela au Pere Calmet ses propres maximes. *On doit se défaire ici du préjugé de l'autorité, & du grand nombre. Le grand nombre suit les voyes commodes, & les voyes commodes sont de copier les autres, & de tenir pour bon ce qu'ils disent; qu'on étudie & qu'on approfondisse un seul chapitre de l'Ecriture, & on verra la necessité de travailler encore, si l'on veut quelque chose d'exact.* De-là M. de Fourmont conclut, que la multitude d'Auteurs qui regardent le Pentateuque comme l'ouvrage de Moyse, ne devoit pas passer dans l'esprit du Pere Calmet pour une raison démonstrative; puisque, selon lui, il ne faut point s'abandonner sans examen au torrent des opinions, & qu'on doit tout voir par soi-même.

Non-seulement le P. Calmet ne prouve pas ce qu'il avance, il rapporte encore, dit M. Fourmont, les preuves contraires, & il les laisse sans réponse *On convient* (ce sont ses paroles) *qu'il y a dans le Pentateuque des choses dont Moyse n'a pu être l'Auteur. Ceux qui ont retouché le Pentateuque, y ont fait quelques additions ou quelques retranchemens. Il semble qu'en quelques endroits, on a voulu abreger la narration, & on remarque que la suite des matiéres & du discours est quelquefois interrompuë: on avoüe que cela paroit plutôt un dessein premedité, qu'un effet du hasard, ou la faute des Copistes.* Il paroît à M. Fourmont, que la conclusion naturelle de ces paroles, est que le Pentateuque, tel que nous l'avons, n'est point de Moyse. Cependant le P. Calmet soûtient le contraire; & en cela M. Fourmont n'a garde de le combattre, il veut seulement lui faire voir, que pour convaincre ceux qui sont d'un sentiment opposé, il falloit d'autres raisons que celles qu'il a inserées dans son livre. Il n'attaque pas son opinion, mais ses preuves.

» Il est vrai, dit-il, que le P. Calmet nous suppose des révi-
» seurs, mais il faut lui demander d'où il sçait qu'on a retouché
» le Pentateuque, & s'il a jamais entendu parler de quelque ré-
» vision de ce Livre avant Esdras, le prier de nous en marquer

» le tems. Je suis bien certain, continuë-t-il, qu'il ne le fera pas.
» Si c'est Esdras qui l'a retouché, d'où vient que les endroits dont
» il est question se trouvent aussi dans le Pentateuque Samaritain,
„ qui paroît plus ancien qu'Esdras. Mais supposé même qu'Esdras
» eut changé quelque chose dans ce Livre, quelle preuve en a-
» t-on ? Et si l'on n'en a aucune, comment l'ose-t-on assurer avec
» tant de confiance, sur-tout lorsqu'on voit dans le Pentateu-
» que, des défenses expresses, d'y ajoûter, ou d'en retrancher
» rien ? » Le Pere Calmet répondra peut-être, qu'il faut bien qu'il y ait eu une revision du pentateuque, puisqu'on y trouve des choses qui sont posterieures à Moyse, & qui par consequent ne peuvent pas venir de lui. Mais les incrédules repliqueront que c'est là une preuve que Moyse n'est pas l'Auteur du Livre où ces sortes de choses se trouvent; car pour y supposer des additions faites d'une autre main, il faudroit commencer par prouver qu'il y a eu une revision, & tant qu'on ne le prouvera pas, les Critiques se trouveront en droit de dire, que tout est du même Auteur, & que comme ce Livre renferme des choses qu'on ne peut point certainement imputer à Moyse, il s'ensuit que le Livre entier, tel que nous l'avons, n'est pas de lui.

M. Fourmont vient ensuite à ce qui concerne les Rabbins. Il paroit fâché du mépris que le Pere Calmet a pour eux. Voici les paroles du P. Calmet. *Les Rabbins qui devroient, ce semble, nous servir de guides dans cette étude, sont souvent plus propres à nous jetter dans l'erreur, qu'à nous en tirer. L'on trouve dans la plûpart de leurs écrits des explications basses, puériles & indignes de la majesté de l'Ecriture. Les plus habiles Grammairiens d'entr'eux manquent ordinairement de bon sens. Nourris dans des traditions fausses & dans des superstitions mal fondées, & entêtés de leurs sentimens, ils débitent avec gravité des impertinences & des faussetés manifestes, & des corruptions visibles du sens de l'Ecriture. La plûpart de leurs explications des Loix judicielles nous paroissent mauvaises, fondées uniquement sur leur caprice, & sur leur imagination. En un mot, il est très-rare qu'ils rencontrent bien dans leurs conjectures. Nous avons deliberé long-tems si nous rapporterions leurs opinions, & nous nous sommes resolus enfin de les proposer, plutôt pour désabuser ceux qui pourroient avoir conçu quelque estime pour eux, que pour leur donner du poids & du crédit.* M. Fourmont ne peut supporter qu'on traite ainsi la Nation Rabbinique. On n'avoit pas entendu dire selon lui, qu'un Abenesra, que des Kimchi, qu'un Rabbi-Levi

qu'un

qu'un Abranavel, &c. fussent des gens qui n'eussent pas le sens commun. Maimonide qui a expliqué les Loix de Moyse, n'a jamais passé pour visionnaire. Les sçavans Interprêtes, tels que sont les Pagnins, les Mercerus, les Vatables, les Drusius, les Demuis, les Louis de Dieu, & plusieurs autres ont estimé les Rabbins, & ont cru pouvoir tirer d'eux des secours considérables pour l'explication de l'Ecriture : d'où vient donc que le P. Calmet les meprise. M. Fourmont prétend que c'est parce qu'il ne s'est point assez attaché à les connoître, & qu'il ne les a cités que sur la foi de certains Auteurs prévenus. Il l'accuse de n'avoir point *puisé de source*, & donne pour preuve quelques citations qui sont au bas des pages du Commentaire. Enfin, pour justifier les Rabbins, il compare quelques-unes de leurs explications avec celles du Pere Calmet, & soutient qu'ils ont rencontré plus juste que lui. Il donne pour exemple le passage : *Cananæus tunc erat in terra.*

Ce passage est un de ceux dont on se sert pour insinuer que Moyse n'est pas l'Auteur du Pentateuque, parce que le mot *tunc* ayant son application naturelle au passé, il sembleroit que les Cananéens n'occupoient plus la Terre de Canaan, dans le tems que l'Auteur du Pentateuque s'est expliqué de cette maniere, ce qui paroît laisser croire que ce n'est pas Moyse qui en est l'Auteur, puisque de son tems les Cananéens occupoient cette Terre.

Voici le Commentaire du Pere Calmet sur le passage cité: *Plusieurs croyent*, dit-il, *que ce passage est une glose qui a passé de la marge dans le texte, & qu'elle y a été ajoûtée dans le tems que les Juifs étoient maîtres de ce pays, & peut-être par Esdras qui revit ces livres après la captivité de Babylone. D'autres assurent que ceci a été remarqué exprès par Moyse, pour faire connoître la foi & l'obéissance d'Abraham, qui ne craignit point de faire profession du culte du vrai Dieu, au milieu d'un pays aussi corrompu que l'étoit la Terre de Canaan, & qui crut fermement les promesses qu'on lui fit de le rendre maître d'une Terre occupée par des Nations si puissantes & si nombreuses, malgré le peu d'apparence qu'il y eût alors d'en voir l'accomplissement.* M. Fourmont combat également ces deux explications différentes : la premiere, parce qu'elle suppose sans nécessité & sans preuve, qu'il y a eu des réviseurs : la seconde, parce qu'en disant qu'il falloit qu'Abraham eût bien de la foi & de la confiance en Dieu, pour s'en tenir à ses promesses dans un tems où les Cananéens occupoient encore la Terre de Canaan, on ne sauve point la conséquence dont il s'agit, qui est que l'Auteur du Pen-

tateuque écrivoit après que les Cananéens eurent été chassés de leur pays. » Si le Bénédictin, dit M. Fourmont, avoit lû sur » cet endroit les Rabbins dont il fait tant de mépris, il n'y en a » pas un qui ne lui eût fourni une note meilleure que celle qu'il » nous a donnée. » Abenesra, par exemple, l'explique ainsi : *Il faut dire que Canaan avoit conquis la Terre de Canaan sur quelque autre, si non il y aura ici un mystere dont les sages ne parleront point.* Les derniers mots laissent croire qu'Abenesra doutoit que le passage fût de Moyse, quoiqu'il ne se déclare pas sur cela ouvertement, de peur de blesser l'opinion des autres Juifs; mais les premiers mots contiennent le véritable sens du passage, qui est que dès lors les Cananéens tenoient ce pays-là, & qu'ils s'en étoient emparés par les armes, en sorte qu'auparavant il ne leur appartenoit pas ; parce que, selon le partage qui avoit été fait des Terres, celle-ci n'étoit point échûë aux descendans de Canaan. Et de cette maniere, la conséquence qu'on tire que l'Auteur du Pentateuque écrivoit après les victoires de Josué sur les Cananéens, n'est pas bonne ; parce qu'un Historien qui auroit écrit ces guerres des Cananéens vingt ans après qu'elles avoient commencé, auroit pû dire, comme l'Auteur du Pentateuque : *Alors* ou *dès lors le Cananéen étoit dans cette Terre*, ou *avoit conquis cette Terre.* » Voilà, ajoûte M. Fourmont, de ces impertinences que » l'on trouve dans les Rabbins, & sans lesquelles cependant on est » fort en danger de ne rien dire qui vaille. « Il joint à l'explication d'Abenesra, celle de Raschi, autre Rabbin ; & quelques réflexions avantageuses aux Auteurs de cette Nation : nous renvoyons sur-tout cela le Lecteur au livre même.

ŒCONOMIA TEMPORUM NOVI TESTAMENTI, exhibens gubernationem Dei in Ecclesiâ, ab adventu Messiæ usque ad finem Mundi, per omnes S. Græci Codicis Libros, qui simul strictim breviterque explicantur, ostensa à D. Jo. Henrico Majo, SS. Theol. & Linguar. Oriental. Prof. P. in Academia Giessensi. Francofurti ad Mœnum, apud Joann. Maximilianum à Sande. 1708. C'est-à-dire : *Histoire Chronologique du Nouveau Testament, où l'on peut voir le gouvernement de Dieu dans l'Eglise, depuis la venuë du Messie, jusqu'à la fin du Monde, &c. Par Jean Henri Maius, &c.* A Francfort sur le Mein, chez Jean Maximilien de Sande. 1708. in-4°. pag. 636. sans y comprendre les Tables, l'Epître, ni la Préface.

MR. Maius après avoir travaillé à éclaircir l'Ancien Testament, travaille ici à éclaircir le Nouveau. Il publia en 1706. un livre intitulé, *Oeconomia Temporum Veteris Testamenti.*

Nous en avons rendu compte dans le 32. Journal de cette année. Il a ſuivi dans ce nouvel ouvrage le même ordre & la même méthode qu'il s'étoit preſcrite dans le premier. Il ſe plaint de ce que l'on abandonne la lecture de l'Ecriture Sainte, pour s'attacher à des lectures beaucoup moins importantes, & infiniment moins capables d'éclaircir l'eſprit & de former les mœurs: & pour donner plus de force à ce qu'il dit, il emprunte les paroles des Docteurs les plus révérés dans ſa Communion. Il prévoit qu'il aura des Adverſaires, & que dans le Nord on ſe déclarera contre lui: mais il ne fait pas difficulté de dire, qu'il eſt prêt de repouſſer ſans peine, avec le bouclier de la foi, les traits enflammés du démon, & de défaire les ombres infernales avec l'épée ſpirituelle. C'eſt par ces belles paroles qu'il commence à répondre à ſes Adverſaires, qui avoient déja répandu quelques bruits contre lui dans le monde.

Comme M. Maius a donné une Harmonie Evangélique, il s'eſt moins étendu ſur les quatre Evangiles, que ſur les Epîtres des Apôtres. Il s'eſt ſur-tout appliqué à faire entendre dans les Epîtres, ce qu'on y rencontre de plus difficile; & à le faire d'une maniere courte & ſimple. Quoique de tems en tems il ait conſulté, dit-il, les meilleurs Interprêtes, il ne s'eſt pas néanmoins entiérement livré à eux, il a conſulté ſes propres lumieres, & il a ſans ſcrupule donné de nouvelles explications, lorſqu'elles lui ont paru plus ſimples que les anciennes. Il a ſuivi plus régulierement l'ordre des tems, que Guillaume Momma, qui dans le ſecond Tome de ſon ouvrage, aſſez ſemblable d'ailleurs à celui de M. Maius, paroît s'être propoſé plûtôt de faire des lieux communs ſur le Nouveau Teſtament, que s'aſſujettir à conduire ſon travail ſuivant l'ordre des livres ſaints, & ſuivant l'exactitude de la Chronologie. Il n'a pas même pouſſé ſon ouvrage juſqu'au bout, Frideric Lehnhof, n'a pas toujours ſuivi la Chronologie, & ne contente pas toujours M. Maius.

Tout ce livre eſt diſtribué en treize chapitres, dont le premier regarde l'Egliſe Chrétienne en général; les huit autres regardent la Vie de notre Seigneur, depuis ſa Nativité juſqu'à ſon Aſcenſion. Dans les quatre chapitres ſuivans, l'Auteur traite des commencemens & de l'accroiſſement de l'Egliſe parmi les Juifs de Jeruſalem, & parmi les Juifs qui habitoient le reſte de la Paleſtine. Il vient enſuite aux Gentils, & termine ſon livre par la deſtinée de l'Egliſe, & les différentes révolutions à quoi elle ſera ſujette juſqu'à la fin des ſiécles. Ces révolutions, ſelon lui,

sont au nombre de sept, & il croit les voir remarquées dans les sept Epîtres rapportées par saint Jean dans l'Apocalypse.

QUESTION CURIEUSE, SI L'HISTOIRE DES DEUX *Conquêtes d'Espagne par les Maures, est un Roman.* A Paris, chez Charles Huguier, ruë de la Huchette, à la Sagesse. 1708. in-12. pag. 115.

IL a paru l'année derniere une nouvelle Histoire des Conquêtes d'Espagne par les Maures; & ce qui a été donné sous ce titre, contient des événemens si peu connus, que bien des gens sont tentés de croire que c'est un Roman. L'Auteur de la Lettre, dont nous avons à rendre compte, en est fortement persuadé, & pour justifier là-dessus son opinion, il a trouvé à propos de rendre publiques les raisons qui l'ont déterminé. Il trouve d'abord fort mauvais qu'on ait voulu surprendre la crédulité des Lecteurs. Est-ce qu'il n'y a pas encore, dit-il, assez de Romans dans le monde? Pourquoi donc en vouloir augmenter le nombre? Quoi, dans un siécle aussi éclairé que le nôtre, produire une Fable si mal bâtie, & la donner comme quelque chose de bon! Ces premiers mouvemens d'indignation & de surprise, sont suivis d'un aveu fort raisonnable. Il est vrai, ajoûte-t-il, qu'il faut préférer l'autorité d'un Auteur contemporain à celle des Ecrivains postérieurs. Mais il s'agit de sçavoir, si Abulcacim Tatif Abentarique, qu'on donne pour témoin oculaire de ce qu'on raconte, est un homme réel qui a existé, & écrit l'Histoire dont il s'agit, ou si ce n'est point un fantôme; & l'ouvrage qu'on lui prête, un Roman & une pure fiction. Notre Critique soutient, que cette Histoire n'est pas originale ni vraye, & que loin d'être la production de l'ancien Auteur Arabe, elle a été composée par Miguel de Luna Espagnol.

Il en allegue plusieurs preuves; & comme nous ne pouvons les rapporter toutes, nous choisirons les principales. Le premier endroit qui donne lieu à ses réflexions, c'est l'ouverture de la Tour enchantée de Tolede. L'Historien dit que cette ouverture fut conseillée à Rodrigue par un Archevêque nommé Torise, l'un de ses plus proches parens. Le Critique remarque, qu'il n'est parlé nulle autre part de cet Archevêque, ou du moins que Mariana, un des meilleurs Auteurs Espagnols, ne fait mention de cette circonstance, que pour marquer qu'il ne la croit pas véritable; & qu'enfin, c'est de Roderic seul, que l'Historien l'a tirée, parce que cet Auteur dit précisément la même chose.

Voici un fait qui suffiroit, selon le Critique, pour rejetter cet

ouvrage comme une imposture. L'Historien dit, qu'en l'année 754. D. Alphonse voyant toutes les divisions des Rois d'Espagne, demanda le secours du Pape, qui l'anima à poursuivre son entreprise, & lui envoya des Indulgences avec quelques troupes. Cependant ces graces spirituelles n'étoient point en usage dans le huitiéme siécle, & les Papes n'étant pas non plus Princes temporels en 754. n'avoient point de troupes à envoyer.

La triste avanture de Florinde, qui se précipita du haut d'une Tour, paroît aussi à notre Critique une fiction Romanesque. Et la preuve qu'il en donne, c'est que Malaga, dont il est parlé en cet endroit, comme d'une Ville qui s'appelloit autrefois *Villa-Viciosa*, ne s'est jamais appellée ainsi, & que son nom, loin d'être tiré de la Langue moderne des Arabes, se trouve dans Pomponius Mela, dans Pline, dans diverses Inscriptions anciennes, & généralement dans tous les anciens Géographes.

L'Histoire de la conversion du Prince de Tunis, & de son mariage avec la Reine Zara, est encore un autre fait que notre Auteur ne peut supporter; parce qu'outre qu'il est dit, que ce mariage se fit en secret par un Religieux, quoique dans le huitiéme siécle les Religieux ne se mêlassent pas de faire des mariages, il est d'ailleurs certain, selon lui, que le nom de la Dame, *venuë de Tunis avec la Reine, & Africaine de naissance*, est un nom Goth ou Germanique, & ne fut jamais un nom Africain ni Arabe.

L'Auteur tire une nouvelle preuve de supposition, de certains termes qui sont échappés à l'Historien, & qui étoient inconnus dans le tems où il prétend que l'Histoire a été écrite. L'Historien fait dire à Egilone, en parlant à Abdalasis: *Les Loix de Chevalerie m'obligent à être l'appui des misérables.* On reconnoît à ces paroles, selon notre Auteur, le style des Romans du seiziéme siécle, mais dans le huitiéme, on ne parloit point de Loix de Chevalerie; & peut-être les Arabes ne les ont jamais connuës.

Si on en croit l'Historien, Rodrigue fonda une fameuse Université à Cordouë en 742. » Quoi! on a cru jusqu'à présent, » s'écrie notre Critique, que l'Université de Paris est la premiere » & la mere de toutes les autres, & que l'honneur de ces éta» blissemens si utiles à la Religion, & aux différens Etats de » l'Europe, est dû à notre France; & maintenant il faudra que » nous croyions sur la foi d'un Arabe inconnu, ou plûtôt d'un » Romancier moderne, qu'il faut faire honneur aux Maures de » cette belle institution, & que Cordouë est la premiere Uni-

» versité de l'Europe ? *Apella* même, le Juif *Apella* ne le croi-
» roit pas. «

Voilà une partie des preuves de supposition qu'apporte notre Critique ; le Public jugera si elles sont solides, & si elles méritent qu'on lise les autres.

DE CONTRITIONE ET ATTRITIONE DISSERTATIONES quatuor, quibus ostenditur non requiri in reconciliationis Sacramento perfectam & se sola justificantem Contritionem : certum tamen non esse, nec à Concilio Tridentino definitum, immo nec verum quod sufficiat Attritio servilis præsertim cognita : sed opus esse aliquo saltem imperfectæ charitatis actu, seu Dei propter se super omnia dilectione. Hancque cum peccato & extra gratiæ sanctificantis consortium stare posse : ac demum singularum ejusmodi opinionum genealogia texitur Authore F. Petro Lamberto le Drou Huyensi, Ord. Erem. S. Augustini, Episcopo Porphyriensi, Sacrarii Apostolici Præfecto, Cathedralis Ecclesiæ Leodiensis Canonico Pœnitentiario, Facultatis Theologicæ in Academia Lovaniensi Doctore Regente Seniore. Superiorum permissu, juxta Exemplar Romanæ Editionis. anno 1707. Monachii Typis Math. Riedl. C'est-à-dire : *Quatre Dissertations sur la Contrition & sur l'Attrition : dans lesquelles on fait voir, que la Contrition qu'on appelle parfaite, & qui justifie par elle-même, n'est pas une disposition nécessaire pour recevoir le Sacrement de Pénitence, Qu'il n'est ni certain, ni vrai que l'Attrition servile soit une disposition suffisante pour recevoir ce Sacrement, & que cela n'a point été défini par le Concile de Trente, mais qu'il faut avoir une Contrition conçue par quelque amour de Dieu. On y recherche ensuite l'origine de ces deux opinions. Par le F. Pierre Lambert le Drou, de l'Ordre de S. Augustin.* A Munich, de l'Imprimerie de Math. Riedl. 1708, in-4o. pag. 484.

LEs Théologiens se sont déja bien donné de la peine pour découvrir la véritable disposition dans laquelle un pécheur doit être pour recevoir le pardon de ses péchés dans le Sacrement de Pénitence. Les uns la font consister dans un amour de Dieu imparfait ; les autres croyent que Dieu ne rejette point un pécheur, lorsqu'il se convertit, quoique cette conversion ne soit qu'un effet de la crainte des peines de l'Enfer. Mais quelques Ecrits qui ayent paru sur cette matiere, les sentimens sont tou-

jours demeurés partagés ; & en voici un exemple. Le P. Ricci Augustin, publia il y a quelques années, une Dissertation sur l'Attrition : il prétend y prouver que la crainte appellée servile par les Theologiens, est une disposition suffisante pour recevoir le Sacrement de Pénitence. Cette même doctrine est enseignée dans un autre Livre intitulé, *De dolore ad Sacramentum Pœnitentiæ rite suscipiendum necessario*, publié à Rome en 1706. C'est contre ces deux Ouvrages, & contre ceux qui soutiennent ces mêmes sentimens, que le P. le Drou a composé ces quatre Dissertations. Le salut du prochain, l'honneur de l'Ecole de S. Augustin, la vérité même, l'y ont engagé : il n'a pû souffrir que certains Theologiens regardassent l'opinion contraire comme fausse, comme opposée aux définitions du Concile de Trente, & comme une production de l'esprit de Baïus & de Jansénius ; & il entreprend de leur faire voir, que si le Sacrement de Pénitence ne demande pas une contrition parfaite dans celui qui le reçoit, du moins faut-il qu'il y apporte une attrition formée par un commencement d'amour de Dieu.

Avant que d'entrer en matiere, le P. le Drou établit l'état de la question dans un discours préambulaire. Il y apporte 1°. quelques endroits de l'Histoire que le Cardinal Palavicin a publiée du Concile de Trente ; & après avoir relevé l'autorité de cette Histoire, il se sert de cet endroit-là pour faire voir que le Concile de Trente est favorable à son sentiment. 2°. L'Auteur remarque que les Peres du Concile de Trente ont fait biffer tout ce qui auroit pû faire croire que le Concile a approuvé le sentiment de ceux qui soutiennent que la crainte servile est une disposition suffisante pour recevoir le Sacrement de Pénitence, & il explique les raisons de cette conduite des Peres du Concile. 3°. Il y a inséré le Decret d'Alexandre VII. dans lequel ce Pape défend aux deux Partis de se traiter d'hérétiques, jusqu'à ce que la Question ait été décidée par le S. Siége.

Dans la premiere Dissertation, le P. le Drou veut bien accorder que le Sacrement de Pénitence ne demande pas une contrition parfaite, quoique le Concile de Trente ne l'ait pas défini, mais il soutient que l'attrition sans amour ne suffit pas pour recevoir ce Sacrement. Bien loin que cette Question ait été décidée par le Concile de Trente, le P. le Drou prétend qu'elle n'y a jamais été agitée. Il ne s'agissoit que d'examiner le sentiment de Luther. Or cet Hérésiarque n'a jamais dit, que la crainte servile n'étoit point une disposition suffisante pour recevoir le

Sacrement de Pénitence, il la proscrivoit entiérement, & soûtenoit que toute crainte est mauvaise, parce qu'elle renferme la haine de la Loi.

Dans la seconde Dissertation, l'Auteur apporte les raisons pourquoi la crainte servile ou l'attrition sans amour ne suffit pas pour obtenir le pardon de ses péchés dans le Sacrement de Pénitence. C'est, dit-il, que cette attrition n'exclut pas la volonté de pécher. Cette proposition est ici prouvée par un grand nombre de passages & de raisonnemens tirés de S. Augustin, de S. Gregoire le Grand, de S. Bernard, de S. Thomas, & de S. Bonaventute.

La troisiéme Dissertation est employée à faire voir, que quand même l'attrition sans amour seroit accompagnée d'une volonté de ne plus pécher, elle ne seroit point une disposition suffisante pour recevoir l'absolution. Parce que, selon l'Auteur, la rémission des péchés n'est accordée qu'à la charité. Il le prouve par l'Ecriture & par le Concile de Trente. Il prétend que l'amour dont il est parlé dans le sixiéme chapitre de la sixiéme Session de ce Concile, n'est pas un amour de concupiscence ou d'espérance, mais un véritable amour de Dieu sur toutes choses. Il s'ensuit de-là, qu'un homme en péché mortel peut faire un acte de charité. C'est ce que le P. le Drou entreprend de prouver dans la quatriéme Dissertation. Pour cela il distingue de deux sortes de charité: une charité parfaite, qui est inséparable de la grace sanctifiante; & une charité imparfaite, qui peut subsister avec la coulpe du péché. D'où il conclut que l'attrition sans amour n'est pas une disposition suffisante pour recevoir le Sacrement de Pénitence. Il réfute ensuite toutes les raisons qu'on peut apporter contre son sentiment; & il s'attache particuliérement à répondre à ceux qui ont avancé que Baïus & Jansenius sont les premiers qui ayent dit, que le Sacrement de Pénitence demande une contrition parfaite dans celui qui le reçoit. Le P. le Drou fait voir que ce sentiment est beaucoup plus ancien que ces deux Auteurs. On le trouve, dit-il, dans S. Thomas, dans Albert le Grand, dans S. Bonaventure, & dans plusieurs autres Auteurs qui vivoient dans le treiziéme siécle: au lieu que l'opinion contraire est née dans le seiziéme, puisqu'il n'y a point d'Auteurs, continuë le P. le Drou, qui ait enseigné cette doctrine avant Melchior Canus & Henri de Salamanque.

JUS

JUS IMPERIALE SEU CÆSAREUM NOVISSIMUM Ferdinandinum ac Leopoldinum, in tres partes divisum ex novello Imperii Recessu de anno 1654, deinde ex Ordinatione Concilii Aulici Imperialis, ac denique ex Capitulatione Cæsarea Leopoldina desumptum, atque secundùm ordinem Alphabeticum collectum, Authore Joanne Jacobo à Goppoldt, Sacræ Cæsareæ Majestatis Actuali Consiliario Aulico Imperiali. Gissæ, Typis & impensis Hennengi Mulleri. 1708. C'est-à-dire: *Le nouveau Droit de l'Empire sous Ferdinand & Leopold, divisé en trois parties, suivant l'ordre Alphabetique, tiré de la nouvelle Constitution Impériale de 1654, des Ordonnances du Conseil Aulique, & de la Capitulation. Par Jean Jacques de Goppoldt, Conseiller du Conseil Aulique.* A Giessen, de l'Imprimerie de Muller. 1708. pag. 192.

C'Est ici un de ces Livres, qui, sans rien traiter à fonds, donnent une legére teinture de plusieurs choses. On peut proprement l'appeller le Dictionnaire du Droit Impérial, mais un Dictionnaire fort abregé, qui sur chaque mot que presente l'ordre alphabetique, ne fait que toucher superficiellement la matiere. C'est plûtôt la simple explication des termes, que l'origine & la suite des faits. L'utilité de ces sortes d'Ouvrages, est de remettre à l'instant devant les yeux du Lecteur les principaux points de l'Histoire, & de lui indiquer les sources où il peut trouver de plus grands détails.

Tout ce qui est renfermé dans ce Livre, a rapport aux Jurisdictions de l'Empire, & à la maniere d'y procéder. Il y a deux Tribunaux généraux; le premier, est la Chambre Impériale de Spire; l'autre, est le Conseil Aulique de l'Empereur. Ces deux Cours Supérieures ont une Jurisdiction universelle sur tous les Sujets de l'Empire. Les Princes & les Seigneurs particuliers, ont néanmoins Droit de Justice dans l'étenduë de leurs Terres; mais les Sentences que rendent leurs Juges, sont sujettes à l'appel. On suit dans toutes les Jurisdictions les Loix de l'Empire, qui sont les Constitutions anciennes, la Bulle d'Or, la Pacification de Passau, le Traité de Westphalie, le Droit Saxon, établi par Charlemagne dans la Saxe, & le Droit Romain de Justinien, dans les lieux où le Droit Saxon n'est pas reçû. Le Livre dont nous rendons compte, n'est rempli que de ces notions générales, qui fournissent peu pour un Extrait.

ETHICA DUOBUS LIBRIS COMPREHENSA; quorum prior Aretologia virtutis tum cognoscendæ principia, materiem, indolem, & officia; tum comparandæ adminicula docet; posterior Eudæmonologia virtutis præmia edisserit. Operâ & studio Philareti bonarum Litterarum Professoris publici. Sen. Epist. XCIV. Pars virtutis disciplinâ constat, pars exercitatione, & discas oportet, & quod didicisti agendo confirmes. Editio tertia. C'est-à-dire; *Morale divisée en deux Livres, dont le premier contient une Explication des principes, des devoirs & des moyens d'acquerir la vertu; & le second, les récompenses qui y sont attachées. Troisiéme Edition.* A Amsterdam, chez Daniel Tschiffely. 1708. in-8°. pag. 367.

APrès les Prolégoménes, qui roulent à l'ordinaire sur la définition, l'objet, la fin, & le sujet de la Morale, l'Auteur divise son Ouvrage en deux Livres, dont le premier est sous-divisé en deux Parties.

L'Auteur traite d'abord des principes des actions morales. Ces principes sont de deux sortes, selon lui; les uns sont intérieurs, & les autres extérieurs. Les intérieurs sont, l'entendement & la volonté, qu'il explique en Cartesien; c'est-à dire, qu'il fait consister l'essence de l'ame dans la pensée actuelle; & son union avec le corps, dans la correspondance mutuelle de ses pensées avec les mouvemens du corps, & des mouvemens du corps avec les pensées de l'ame. Il ne donne à l'entendement que le pouvoir d'appercevoir, & à la volonté que celui de juger; & lorsque l'ame agit suivant les lumiéres de l'entendement, il prétend qu'elle agit librement. Il n'admet point d'indifférence, & il croit que la liberté ne consiste que dans l'exemption de contrainte. Les principes extérieurs des actions morales, sont partagés en deux classes; où ils nous disposent à faire le bien, comme la grace & l'éducation, selon l'Auteur; ou ils nous y excitent, comme les exhortations, les menaces, les promesses, & la fin.

L'Auteur passe ensuite aux actions morales en particulier; il les distingue par rapport à leurs principes, & par rapport à la régle à laquelle elles doivent être conformes. Par rapport à leurs principes, l'Auteur en trouve de trois sortes; les unes sont libres, les autres forcées, & les autres mixtes. Les actions libres, sont celles qui sont faites avec connoissance; ainsi les

actions qui se font par le mouvement de la grace efficace, sont libres, selon lui, parce que cette grace n'empêche pas l'ame d'agir volontairement; il appelle actions forcées, celles qui se font par violence ou par ignorance; & actions mixtes, celles qui sont en partie forcées & en partie volontaires; telle est l'action d'un Marchand, à qui la crainte du naufrage fait jetter ses marchandises dans la Mer; toutes les actions sont bonnes ou mauvaises, selon l'Auteur; il n'en reçoit pas d'indifférentes, non pas même d'omission.

L'Auteur reconnoît de deux sortes de passions; des passions primitives, & des passions qu'il appelle dérivées, parce qu'elles sont produites par les autres; par exemple, il met l'admiration dans la premiere classe, & il en fait descendre l'estime & le mépris, la vénération & le dédain, qu'il place dans la seconde classe.

La seconde partie du premier Livre regarde les principes, les propriétés, les devoirs, & les moyens d'acquerir la vertu. La principale cause de la vertu, selon l'Auteur, c'est Dieu. Notre Philosophe en reconnoît bien d'autres causes, comme le bon exemple, les instructions, &c. mais ce ne sont, dit-il, que des causes externes; Dieu seul, dit-il, en est la véritable cause, il est Auteur de tout bien, & il opere en nous le vouloir & le faire.

Il fait consister toutes les vertus dans un amour de la vérité. Il appelle cet amour, Piété & Religion, lorsqu'il a Dieu pour objet; il l'appelle tempérance, lorsque cet amour se termine à nous-mêmes; & justice & équité, lorsqu'il regarde le prochain. Comme il trouve la douceur, la chasteté, la modestie, &c. dans la tempérance, il prétend que la libéralité, la magnificence, la véracité, la discrétion, la fidélité, la pudeur, l'humanité, sont des especes de la justice.

Le souverain bien étant la principale récompense de la vertu, l'Auteur rapporte ici les différens sentimens des Philosophes sur ce sujet; il en fait voir le faux, & il fait consister le souverain bonheur dans la connoissance, dans l'amour du Créateur, & dans la joye de le posséder. Il reconnoît de deux sortes de récompenses de la vertu; des récompenses essentielles, comme la tranquillité & la liberté de l'esprit; des récompenses accidentelles, telles sont les honneurs & les loüanges des hommes.

FATA RERUM CIRCA FINEM SÆCULI DECIMI septimi, & initium sæculi præsentis decimi octavi, quæ tam in Civilibus, quam Ecclesiasticis, omni diligentiâ observavit, & in synopsim Historiæ universalis redegit accuratissimus Fridericus van Wigand. Francofurti & Lipsiæ, sumptibus Michaëlis Andreæ Fuhrmanni, Bibliopol. anno 1708. C'est-à-dire; *Les destins du Monde vers la fin du dix-septiéme siécle, & le commencement du dix-huitiéme, par rapport aux affaires Civiles & aux affaires Ecclesiastiques, réduits en forme d'une Histoire universelle abregée; par Frideric de Wigand.* A Francfort, & à Lipsic, aux dépens de Michel André Fuhrman Libraire. 1708. in-16. pag. 474. sans y comprendre l'*Index.*

Voici un Ouvrage posthume, qui a gagné à la mort de son Auteur, l'avantage d'avoir un titre superbe, que le Libraire lui a donné apparemment pour le mieux vendre. La Préface, quoique courte, n'est pas moins magnifique que le titre: mais au fonds, ce n'est qu'un abregé Latin des Gazettes publiées depuis mil six cens quatre-vingt-neuf, jusqu'en mil sept cens trois inclusivement. L'Auteur après avoir marqué l'année, néglige de marquer plus précisément les dattes par les mois & les jours, enquoi la Gazette a beaucoup d'avantage sur ce petit abregé, qui d'ailleurs est très-mal imprimé. Ce qu'on y trouve de meilleur, c'est le Traité de Riswich, qui en occupe une bonne partie.

XLVI. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 18. Novembre M. DCCIX.

CURIOSITE'S DE LA NATURE ET DE L'ART SUR LA *Végétation, ou l'Agriculture & le Jardinage dans leur perfection: où l'on voit le secret de la Multiplication du blé, & les moyens d'augmenter considérablement le revenu des biens de la Campagne: De nouvelles découvertes pour grossir, multiplier, & embellir les fleurs & les fruits, &c. Nouvelle Edition, revûë corrigée & augmentée, I. De la culture du Jardin potager. II. De la culture du Jardin fruitier. Par M. l'Abbé de Vallemont.* A Paris, chez J. Moreau, à l'entrée de la ruë Galande, à la Toison d'or. 1709. in-12. pag. 642.

L'Auteur de cet Ouvrage remarque dans sa Préface, que comme il y a beaucoup de gens destinés à cultiver la Terre, qui ne sont pas accoûtumés à découvrir dans les principes toutes

les conséquences qu'on en peut tirer pour la pratique, il a été obligé dans cette nouvelle Edition d'appliquer à la pratique de l'Agriculture & du Jardinage, les principes de la Végétation qu'il avoit expliqués dans la premiere Edition. Il a donc partagé son Ouvrage en deux parties. La premiere comprend les principes de la végétation ; c'est-à-dire, tout ce qui contenoit la premiere Edition, excepté ce qui appartenoit à la pratique ; par exemple, les secrets de la multiplication du blé. Dans la seconde partie, il donne *tous les préceptes qu'on peut souhaiter pour réüssir avec de très-utiles ressources* dans la culture des Terres labourables & des Jardins, qui sont aujourd'hui l'objet des soins,& les délices des personnes curieuses & de la plus haute condition. Il ne s'est pas seulement appliqué à prescrire les regles qu'il faut suivre dans la culture des plantes qui nous fournissent la plus grande partie de nos alimens ; mais aussi il a tâché de ne rien oublier de ce qui étoit nécessaire pour la beauté des Jardins, & pour y produire l'abondance. Il assure qu'il a joint l'expérience au raisonnement ; il seroit à desirer que ce fut la sienne, & que M. l'Abbé de Vallemont eût eu le loisir & la commodité d'éprouver lui-même tous les secrets qu'il nous communique. Ils seroient alors vraiment précieux. Mais quand on regarderoit comme des choses incertaines ce qu'on peut appeller le merveilleux de cet Ouvrage, on pourroit toûjours faire un jugement favorable du reste. » L'attention, dit l'Auteur, que j'ai euë pendant dix ans » que j'ai demeuré à Versailles, à observer tout ce qui se pratique » durant le cours de l'année dans le Potager du Roi, m'a mis en » état de pouvoir parler avec certitude de ce qu'il convient de » faire pour la culture des Plantes potageres, & des arbres » fruitiers : quand je n'aurois pas eu d'ailleurs autant de curiosité » que j'en ai eû toute ma vie pour m'instruire de tout ce qui re- » garde le Jardinage, qui m'a toujours paru la plus belle & la » plus utile partie de la Physique ; ceux qui connoissent la ma- » gnificence du Potager du Roi, & qui sçavent que ce superbe » Jardin est l'ouvrage de feu M. de la Quintinie, le plus expéri- » menté Jardinier qui ait jamais été, ne douteront pas que ce ne » soit la meilleure Ecole où l'on puisse apprendre la culture des » Plantes : sur-tout si l'on considere que ce Potager a été fait dans » un endroit qu'on n'auroit jamais choisi, si on avoit pû en trou- » ver un autre. C'est le plus mauvais fonds qu'il y ait peut-être au » monde : & l'on a eu à combattre & à vaincre par des travaux » infinis, & par des dépenses immenses, & qui passent l'imagi-

» nation, tout ce que la nature pouvoit oppoſer de plus dur, de » plus ingrat, & de plus impraticquable. Mais dequoi ne vient-on » point à bout, lorſqu'il s'agit de ſervir un Maître comme le nô- » tre? Dans mes difficultés & dans ce que je n'ai pas pû voir par » moi-même, j'ai conſulté les plus habiles Jardiniers, & les » Ecrits de ceux qui ont fait part au Public de leurs pratiques & » de leurs expériences.

M. l'Abbé de Vallemont commence à traiter du Jardin potager dans le cinquiéme chapitre de la ſeconde partie; & après avoir donné au commencement du premier article, un Catalogue des Plantes qui ſe cultivent dans ce Jardin, & une liſte particuliere des Plantes legumineuſes du Potager du Roi à Verſailles; il parle de la multiplication des Plantes, ſoit par graines, ſoit par rejettons, par marcotes, ou par boutures. Le ſecond Article commence par l'année du Jardin potager, & l'on y apprend ce qu'il y faut faire, & ce qu'on en doit recüeillir chaque mois. La culture des Melons fait une portion conſidérable de cet article. » On n'a commencé, dit l'Auteur, à connoître l'excellence du Melon que du temps de Pline. Ce fut aux environs » de Naples qu'on en fit l'heureuſe découverte. L'agréable odeur » & le bon goût qu'on lui trouva, firent qu'on ſe mit à le cultiver » avec ſoin; & il ſe fit en peu de temps une réputation qui ne recon- » noît point aujourd'hui de bornes. Les Grands de Rome & d'I- » talie en étoient fort friands. L'Empereur Clodius Albinus, le » plus vorace animal qui ait été jamais dans la nature, l'aimoit » paſſionnément. Jule Capitolin nous apprend que ce gourmand » en un ſeul déjeûné mangea un cent de pêches, dix melons, » vingt livres de raiſins, cent becafigues, & trente-trois douzai- » nes d'huîtres. Apparemment que les dix melons que cet Albinus » dévora, n'étoient pas ſi gros que ceux qui croiſſent au Perou, » dans la Vallée d'Yca, & dont la plûpart péſent cent livres. » Quoiqu'il en ſoit, ce fruit a aſſez de part parmi les délices des » bonnes tables, pour mériter que nous donnions la bonne ma- » niere de les cultiver. « Ce qui ſuit la renferme avec beaucoup de méthode. Il paroît qu'il eſt preſque auſſi difficile de choiſir les bons melons, que de les faire naître. Le plus ſûr, ſelon l'Auteur, pour ceux qui les achétent, c'eſt de les prendre à la ſonde, à la coupe: & alors, dit-il, quand on trouvera qu'un melon a l'écorce mince, qu'il ſent un peu le goudron, qu'il eſt ſec & vermeil, & qu'il eſt bien mûr, & bien ſucrin, on doit le juger digne de paroître ſur la table d'un honnête-homme. Franchement, ajoû-

te-t'il, les bons melons sont aussi rares que les bons amis : ce qui a donné lieu au petit Quadrin suivant.

Les amis de l'heure presente.
Ressemblent au melon :
Il en faut au moins sonder trente,
Pour en trouver un bon.

Un homme considérable par beaucoup d'endroits, a appris à M. l'Abbé de Vallemont, que la graine de melons trempée durant deux jours dans du vin muscat, produit des melons d'un goût vineux, sucrin, & parfumé. Les observations que cette même personne a faites sur les graines de melons, sont assez curieuses. La graine du milieu du melon, fait des melons gros & ronds. La graine qui est prise dans le côté du melon qui a touché le plus long-temps à la terre, produit des melons plus doux & plus vineux. La graine du côté de la queuë, donne des melons longs & malfaits. Enfin la graine prise du bout où étoit la fleur, forme des melons bien conditionnés, agréablement figurés & brodés. Le troisiéme article contient quantité de secrets qui concernent le Jardin potager. Les deux suivans pourront donner du goût pour les autres.

» *Pour faire pommer les choux plus promptement.* Les Curieux » qui habitent le long des rivages de la mer, lorsqu'ils transplan- » tent les choux, mettent de l'algue avec une pincée de nitre sous » la racine. Après cela, on les voit végéter, & pommer avec » beaucoup de diligence. Le chou qui devint si prodigieusement » gros, & l'admiration de tout le pays, fut trouvé avoir tout » prêt de sa racine un vieux soulier dont il avoit tiré tout l'em- » bonpoint qu'on lui voyoit. La peau d'un animal est un ragoût » pour une plante.

» *Pour avoir des fraizes plûtôt que de coûtume.* Il faut arroser les » fraiziers durant l'hyver, presque tous les trois jours avec de » l'eau où l'on ait mis macerer du fumier nouveau de cheval. On » amende la terre, dit Bacon, avec du fumier, tout le monde » sçait cela, mais il seroit bon qu'on n'ignorât pas combien l'eau » échauffée & engraissée par de bon fumier, a d'efficacité pour » avancer la végétation des plantes, & la maturité des fruits. On » suppose ici que les fraiziers sont sous des cloches ou plûtôt » s u des chassis de verre.

» Le Jardin fruitier est le sujet du chapitre suivant. On y voit » la maniere de planter, de transplanter, de tailler, de palisser, » & de greffer les arbres. On y distingue les meilleures sortes de

„ fruits qu'un curieux doive mettre dans son Jardin, & l'usage qu'il „ peut faire des quatre murailles, selon les quatre expositions. La „ culture des Orangers n'est pas oubliée ici, & le dernier article „ du chapitre est tout plein de secrets.

„ *Pour rendre les fruits d'un arbre plus délicieux.* La meilleure ma„ niere, c'est de percer le tronc de l'arbre proche de la racine, „ & de remplir ce trou, de la seve du même arbre, dans la„ quelle on aura mis infuser quelque matiere douce & odorifé„ rante.

„ *Pour donner aux fruits telle figure que l'on voudra.* Il faut faire „ un moule de plâtre, qui ait au-dedans la figure que l'on veut „ donner à une pomme, ou poire, ou pêche; & que ce moule „ soit de deux ou trois piéces, comme on les fait d'ordinaire, „ pour jetter des figures en cire; on les met durcir un peu au feu; „ & puis on y fait entrer le fruit encore petit. On lie bien le mou„ le de peur qu'il ne s'ouvre, & on le tient ainsi fermé jusqu'à ce „ que le fruit en ait rempli toute la capacité. Rien n'est plus plai„ sant que de voir après cela une pomme qui represente fort régu„ lierement un visage, ou une tête d'animal. Sur-tout on trouve „ que ce petit jeu réüssit parfaitement bien à l'égard des courges.

„ *Pour avoir des fruits qui purgent.* On tire de terre un petit ar„ bre, comme un pommier. On coupe la plus grosse racine; on „ cherche la moëlle; on en tire le plus que l'on peut; on met à „ la place de la rhubarbe. On remet en terre l'arbre; les fruits „ qu'il portera auront une vertu catharactique.

Le dernier chapitre traite de la culture des fleurs. M. l'Abbé de Vallemont indique d'abord les ouvrages de chaque mois dans le Jardin à fleurs. Ensuite il donne deux articles, dont l'un a pour titre, *Secrets concernant la culture des fleurs*, & l'autre, *Different Secrets très-curieux pour le Jardinage.*

SECRETS EXTRAITS DU PREMIER ARTICLE.

Pour donner de nouvelles couleurs aux fleurs. » Il y a particulié» rement trois couleurs qui sont rares dans les fleurs, & que les » curieux y voudroient pouvoir introduire. Le *noir* si propre par » sa couleur lugubre à peindre le dégât que la mort cause dans » les familles. Le *verd* si agréable aux yeux, & si propre à nour» rir & à fortifier la vûe. Le *bleu* qui transmet sur la terre la cou» leur du Ciel. On peut faire prendre aux fleurs ces trois sortes » de couleurs sans beaucoup de peine. Pour le noir, on prend » les petits fruits qui croissent sur les aûnes. Il faut attendre » qu'ils y soient bien desséchés. On les met en poudre impalpa-

» ble

» ble. Pour le verd, on se sert du suc de ruë. Et pour le bleu, » on employe les bleuëts qui croissent dans les bleds. On les fait » sécher, & on les réduit pareillement en poudre bien fine. Voi- » ci l'usage. On prend la couleur dont on veut imprégner une » plante, & on la méle avec du fumier de mouton, une petite » pointe de vinaigre, & un peu de sel. Il faut qu'il y ait dans la » composition un tiers de la couleur. On dépose cette matiére, qui » doit être épaisse comme de la pâte, sur la racine d'une plante » dont les fleurs sont blanches. On l'arrose d'eau un peu teinte » de la même couleur; & du reste, on la traite comme à l'ordi- » naire. On a le plaisir de voir des œillets qui étoient blancs, » devenus noirs comme des Ethiopiens. On fait la même chose » pour le verd, & pour le bleu. Pour mieux réüssir, on prépare » la terre. Il la faut choisir legére & bien grasse, la sécher au » Soleil, la réduire en poudre, & la passer par le tamis. On en » remplit un vase, & l'on met au milieu une giroflée blanche. » Car la seule couleur blanche est docile, & susceptible de nos » impressions. Il ne faut point que la pluye ni la rosée de la nuit » tombent sur cette plante. Durant le jour on la doit exposer au » Soleil. Si on veut que cette fleur blanche se revête de la pour- » pre des Rois, on se sert de bois de bresil pour faire la pâte, » & pour teindre l'eau des arrosemens. Par cet artifice on auroit » des lys charmans. En arrosant la plante de trois ou quatre cou- » leurs, par trois ou quatre différens endroits, on auroit des » lys de diverses couleurs, qui seroient beaux à l'admiration. » Ce secret seroit beau à l'admiration, si l'Auteur pouvoit ajoûter: *Je l'ai éprouvé moi-même.*

SECRETS TIRÉS DU SECOND ARTICLE

» Si l'on greffe deux ou trois fois le jasmin sur un oranger, il » en naîtra des fleurs plus fortes, & dont l'odeur tiendra quelque » chose de tous les deux.

» Si l'on greffe deux ou trois fois le jasmin d'Espagne sur du ge- » nêt d'Espagne, la fleur du jasmin deviendra jaune.

Nous avons rendu compte de la premiére Edition de cet Ouvrage dans le XVIII. Journal de 1705. Dans cette seconde, l'Ouvrage nous a paru retouché presque par-tout. Nous avons découvert du changement, même dans l'Epître Dédicatoire. En 1705. l'Auteur parloit ainsi du Journal de M. le Marquis de Dangeau : *Au milieu de tout cela, vous trouvez encore tous les jours des heures pour continuer ce curieux Journal, où vous travaillez depuis vingt cinq ans. Ce sera là qu'un jour la postérité verra tout ce qui se*

fait à la Cour, le centre de tous les plus grands mouvemens, & des plus importantes affaires qui agitent l'Europe. Les évenemens des autres parties du Monde, y trouvent aussi leur place, lorsque la France y a quelque part, ou quelque interêt. Quel tresor que ce Journal! C'est une Histoire où la verité parle par tout, d'où la malignité est bannie; où un jugement exquis entre toûjours, & d'où les graces ne sortent jamais. En 1709. M l'Abbé de Vallemont laisse les *vingt-cinq ans*, & tout ce qui précéde, & ce qui suit jusqu'au mot *Europe*; mais il retranche la période suivante, & après avoir répété, *Quel tresor que ce Journal!* il se contente d'ajoûter; *C'est une Histoire où un jugement exquis entre toûjours, & d'où les graces ne sortent jamais.*

PAULI COMITOLI PERUSINI SOCIETATIS JESU Theologi, Responsa Moralia in VII. Libros digesta: quibus, quæ in Christiani Officii rationibus videntur ardua ac difficilia, enucleantur. I. liber Quæstiones complectitur de Sacramentis. II. De voto & Jure-jurando. III. De Contractibus. IV. De Criminibus & Criminosis. V. De Criminosa ignorantia, de metu Justo, ac de tuta eligenda opinione. VI. De censuris & irregularitate. VII. De Testamentis, de Legatis piis, deque usu-capione. Cum indice rerum præcipuarum quæ hoc volumine Responsorum Moralium continentur. Opus nunc denuò in lucem editum, cui ad calcem adjectus est Tractatus ejusdem Auctoris, cui titulus: Doctrina de contractu universe ad Scientiæ methodum revocato, in 3. Partes distributa. C'est à dire: *Résolutions de plusieurs cas de conscience, avec un Traité des contrats en général: Par le P. Comitoli, Jesuite.* A Roüen, chez Nicolas Boucher, Eustache Herault, Pierre le Boucher, & François Vaultier. 1709. in-4°. p. 974. sans les Tables.

LE P. Comitoli entra dans la Société à l'âge de vingt ans, vers l'an 1566. Il s'y distingua par son érudition, & par ses écrits. Il y enseigna d'abord la Rhetorique. De-là il fut choisi pour expliquer l'Ecriture, & ensuite la Théologie Morale. Il mourut à Perouse en 1626. âgé de 60. ans. Il soûtint dans plusieurs Ouvrages le droit du Pape Paul V. contre la République de Venise. Il a publié plusieurs autres écrits qui font connoître tout à la fois son érudition, & la pureté de sa doctrine. Nous avons de lui un Commentaire sur Job, tiré des PP. Grecs. *Catena in B. Job è xxiv. Græciæ Doctorum explanationibus contexta.*

Lugd. 1586. in-4o. imprimé à Venise en 1587. in-4o. Les priviléges de la sainte Vierge. *Centum & triginta privilegia B. Virginis, Perusiæ 1615. in-4o.*

Les résolutions qu'il a données de plusieurs cas de Conscience ne sont pas moins estimées des Théologiens, que les ouvrages précédens. L'Auteur ne se contente pas de répondre aux doutes qui lui sont proposés, il les dépoüille de toutes les circonstances, pour traiter la question plus à fond ; ensorte que ce livre ne contient pas seulement la résolution de plusieurs cas singuliers, mais il presente en même tems à l'esprit plusieurs principes sur lesquels on peut résoudre une infinité d'autres doutes. Il fut imprimé d'abord sous ce titre, *Consilia seu responsa moralia. Lugd. 1609. in-4.* L'utilité de l'Ouvrage, jointe à la rareté des exemplaires, ont déterminé les Libraires à le faire réimprimer. Il n'y a rien de nouveau dans cette édition. Elle est divisée en sept livres, comme la premiére. On y a seulement joint le traité des Contrats, qui fut imprimé pour la premiére fois sous ce titre, *Doctrina de contractu universe ad scientiæ methodum revocato. Lugd. 1615. in 4o.*

L'Auteur résout dans le premier livre des cas de conscience, plusieurs doutes qui peuvent arriver en administrant les Sacremens ; & par occasion, en parlant de l'Ordre, il prétend qu'un Bénéficier est obligé au Breviaire, quelque petit que soit le revenu de son Bénéfice. Un Ecclesiastique riche, dit-il, qui est en concurrence avec un Ecclesiastique pauvre, péche contre la charité, s'il ne se désiste de sa poursuite, dès qu'il connoît son concurrent ; & celui qui récite son Office pendant la Messe, ne satisfait point à l'obligation du Breviaire.

Le P. Comitoli parle des sermens & des vœux dans le second livre. Il prétend que les vœux engagent à une obligation plus étroite que les sermens ; il ne croit pourtant pas que le vœu simple de continence soit un empêchement dirimant au Mariage ; il n'y a selon lui, que le vœu que font les Jesuites non Profès, qui empêche de se marier.

L'Auteur traite des contrats dans le troisiéme livre ; des crimes & des criminels dans le quatriéme ; de l'ignorance, & de la probabilité, dans le cinquiéme. En expliquant ce qui rend l'ignorance excusable, il établit d'abord sans exception, que tous ceux qui ignorent les principaux misteres de la foi & les préceptes du Décalogue, sont justement condamnés aux peines éternelles. Il entre ensuite dans le détail des choses qu'on peut ignorer sans crime, & il condamne la probabilité. Il explique dans

le sixiéme livre, ce que les Théologiens entendent par les termes de censure & d'interdit : il prétend que celui qui a le pouvoir d'excommunier un homme vivant, peut lever son excommunication après la mort de celui qui a été excommunié.

Le dernier livre roule sur les Testamens & sur les legs pieux. L'Auteur ne croit pas qu'il soit permis aux Empereurs d'empêcher les legs pieux : il soûtient que ces legs sont toûjours validement faits, & qu'ils doivent être pleinement exécutés, quand même le contrat seroit nul de droit.

Le Traité du contrat est divisé en trois parties. La premiére contient une explication de la nature & de l'essence du contrat. La seconde, le détail de toutes les propriétés du contrat, que l'Auteur fait aller jusqu'au nombre de douze, qui sont la nécessité, l'utilité, la liberté, le pact, la bonne foi, la réalité, la justice, l'honnêteté, la bénignité, l'action, le transport du domaine : & la troisiéme, les différentes espéces de contrat.

REFLEXIONS SUR DIVERS SUJETS. A Paris, chez Esprit Billiot, en la maison de Denis Thierry, ruë de la Harpe, au coin de la ruë Pierre Sarrasin, à la Ville de Paris. 1709. in-12. pag. 217.

L'Auteur de cet ouvrage avouë que c'est un simple essay de litterature, où il n'a pas dessein de donner au public des maximes ou des décisions de Morale, qui doivent être courtes & précises : mais où il se contente de proposer seulement des réflexions, qui semblent permettre un peu plus de liberté & d'étenduë. Il a exprimé ces réflexions avec plus ou moins de brieveté & de précision, suivant qu'elles se sont presentées différemment à son esprit. On a tâché, ajoûte t'il, d'en égayer le serieux par divers traits d'esprit des Anciens & des Modernes. Celles qui ont paru avoir entr'elles quelque rapport, ont été mises sous un même titre ; & toutes ensemble elles ne tendent qu'à inspirer le dégoût & le mépris de certains défauts, par le ridicule ou par l'aveuglement qu'on y fait remarquer. Les titres, ausquels l'Auteur a cru pouvoir rapporter ses réflexions sont, 1. Des passions en général, & de quelques unes en particulier. 2. De la complaisance ; de la loüange, & des défauts qui y sont opposés. 3. De la vertu, ou de la probité. 4. De l'esprit & de la science. 5. De la fortune, ou du bonheur de la vie de l'homme.

Comme le meilleur moyen de faire connoître ces sortes d'ouvrages, c'est d'en donner des échantillons, nous allons tirer de

chaque article quelques exemples qui en découvrant la méthode de l'Auteur, feront peut-être quelque plaisir aux Lecteurs.

I.

Les passions s'emparent du cœur de l'homme, & le tyrannisent pendant toute sa vie. Dans sa jeunesse ordinairement l'amour le domine; l'ambition dans un âge plus avancé; l'avarice & la crainte dans sa vieillesse; & même en mourant, il a peine à se défaire du desir de vengeance, & de la haine: ensorte qu'on regarde comme un signe infaillible de mort, s'il fait dans cet état, une vraye réconciliation avec ses ennemis.

Ce qu'on appelle vulgairement les petits Maîtres, traitent l'amour cavaliérement, il n'est pas question chez eux d'en ressentir les effets, ni de s'en occuper entiérement; ils n'y songent que lorsqu'ils n'ont point d'autres amusemens; enfin par leurs manieres, ils semblent assez compter sur l'indulgence qu'on a pour eux.

Plusieurs Princes dégoûtés de la vertu, se sont tournés du côté de la volupté; & ils ont cherché à réparer par la variété des plaisirs, ce qu'ils perdoient du côté de la durée; jusqu'à établir des Officiers pour leur en inventer de nouveaux. Mais la plûpart de ces Princes, par les suites fâcheuses des excés, sont enfin revenus à la vertu & à la modération, comme au centre le plus naturel, & au véritable bonheur du cœur humain.

II.

Nous aimons la raillerie qu'on fait des autres, parce qu'elle nous réjoüit; sans néanmoins aimer le railleur: à peu près comme les Politiques aiment les trahisons qui leur sont utiles, quoiqu'ils n'aiment pas les traîtres.

Est-ce bien justifier la brusquerie ou la ferocité de certaines gens, que de dire qu'ils sont fâcheux, mais qu'ils ont le fond extrêmement bon? On pourroit peut-être répondre: S'ils l'ont tel, tant mieux pour eux, c'est leur affaire; mais celle des personnes avec qui ils ont à vivre, est qu'ils ayent les dehors plus gracieux, & moins insupportables.

III.

Un mari credule est quelquefois assez bon & assez compatissant pour plaindre sérieusement les amans de sa femme, de ce qu'ils s'attachent inutilement auprès d'elle; mais sa compassion est-elle toûjours bien fondée? & ne les plaint-il point quelquefois des peines qu'ils ne perdent pas?

Si l'on étoit obligé dans le monde de rompre & de n'avoir au-

cun commerce avec les gens déraisonnables ou méchans, on seroit souvent seul ; & parlant naturellement, on n'en feroit peut-être pas mieux ses affaires.

IV.

On rencontre par le monde des plaisans insipides qui s'emparent d'une conversation, où ils veulent briller : ils ont comme un recueïl de bons mots, ou de petites historiettes, qu'ils essayent de placer le moins mal qu'ils peuvent : entendez-les sur certaines matieres, pendant quelques jours de suite ; semblables à une pendule à répétition, ils vous rediront plusieurs fois les mêmes choses.

Il semble que c'est assez bien définir un sçavant, que de dire qu'il n'est ni Pyrronien, ni Dogmatique : qu'il n'aime que la vérité, & qu'il ne prend point le faux pour le vrai, ni un degré de verité pour un autre.

V.

Les gens vains attribuent toujours les succès favorables à leur sçavoir faire, & rejettent leurs disgraces sur une fortune imaginaire ou une espéce de fatalité.

Si l'on fait attention aux égards infinis qu'on a pour certain homme de fortune, on trouvera qu'on ne ménage souvent en *lui* que le fils d'un concussionaire ou d'un scelerat ; & qu'il ne dégénere peut-être en rien de celui dont il a reçû la vie.

Si l'on se mettoit au-dessus des petits chagrins, on auroit bien de la tranquillité de reste. Cependant ce sont ces sortes de chagrins, & certains évenemens bizarres, qui embarrassent ou inquiétent la plûpart des hommes.

SERMONS SUR DIVERS TEXTES DE L'ECRITURE.

Par feu M. P. Butini, Ministre du S. E. A Geneve, chez Fabry & Barillot. 1708. in-12. 2. Vol. Tom. I. pag. 339. Tom. II. pag. 360.

L'Editeur dit qu'il ne nous donne pas ces Sermons « comme » des discours achevés, où toutes les regles de l'art & d'u» ne méthode scrupuleuse soient observées avec exactitude ; l'Au» teur n'ayant eû en les composant d'autre but que celui d'inspi» rer une piété solide & une dévotion fervente & vive à ses audi» teurs, & se laissant emporter par les beaux & les grands mou» vemens dont il étoit animé, peut avoir quelquefois négligé » l'ordre, qu'il auroit été plus maître de suivre, si les discours

» qu'il composoit, avoient roulé sur des matiéres moins capitales » & moins interessantes. « Il a cependant cru que l'impression en seroit agréable au Public, parce que ces sermons contiennent de grandes vérités, & que ces verités y sont prouvées, dit-il, d'une maniere solide & convaincante.

Le premier volume contient huit sermons, dont le premier est une Paraphrase du verset 13. du Pseaume 19. *Qui est-ce qui connoît ses péchés commis par erreur ? Purge-moi de mes fautes cachées.* L'Auteur explique d'abord ce qu'on doit entendre par les péchés d'ignorance. Ensuite, il pose pour principe, que Dieu nous ayant donné une loi, c'est sur cette loi que nous devons regler notre conduite : & comme cette loi n'est pas loin de nous, puisqu'elle est dans notre bouche & dans notre cœur, dit l'Auteur aprés l'Ecriture, il conclut que les péchés commis par ignorance sont très-punissables.

Le second Sermon roule sur la nécessité & l'utilité des afflictions. Dans le troisiéme, l'Auteur entreprend de faire voir la vérité de la Religion chrétienne, 1°. Par les miracles de Jesus-Christ. 2°. Par les miracles des Apôtres. 3o. Par les Prophéties. 4°. Par le progrés que l'Evangile a fait en si peu de tems ; & il tâche de répondre aux principales objections qu'on peut faire contre ses deux premiéres preuves. Dans le quatriéme, il traite de la Pénitence : il en explique la nature, les caractéres, & les motifs. Dans le cinquiéme, il parle de la différence qu'il y a entre les sacrifices de la loi nouvelle & ceux de la loi ancienne. Le sixiéme est sur la sanctification du Chrétien. Le septiéme, sur la Patience ; & le huitiéme, sur la facilité d'observer les Commandemens de Dieu.

Le premier Sermon du second Tome, est une Exhortation contre l'Idolâtrie. Dans le second, l'Auteur veut apprendre à ses Auditeurs à bien méditer : il leur découvre, 1. les obstacles qui empêchent de bien faire cet exercice. 2. Les dispositions qu'il y faut apporter. Dans le troisiéme, il expose l'utilité de la Priere vocale. Le quatriéme, Sermon est sur l'humilité. Le cinquiéme, sur la douceur. Le sixiéme, sur les peines de l'Enfer. Le septiéme, sur la Priere en général. Le huitiéme est une Explication du premier verset de la seconde Epître aux Corinthiens : *Or donc, mes biens-aimez, puisque nous avons de telles promesses, nettoyons-nous de toute soüillure de chair & d'esprit, en achevant la sanctification en la crainte de Dieu.* L'Auteur trouve trois choses à examiner dans ce passage de l'Ecriture. 1. Quelle est la soüillure dont

parle saint Paul dans cet endroit. 2. Quelles sont les promesses dont il est ici fait mention. 3. Quelle force ont ces promesses pour nous porter à obéir à la Loi de Dieu. Le dernier Sermon traite de l'exemple de Jesus-Christ. L'Auteur s'étend d'abord sur la force des exemples en général. Il traite ensuite de celui de Jesus-Christ en particulier : & enfin, il explique les fins que Jesus-Christ s'est proposé, en se donnant lui-même pour exemple. Ces Sermons ne sont pas écrits d'un style entierement exempt de négligence, mais ils sont pleins de Passages de l'Ecriture, & de raisonnemens solides.

RETRAITE POUR LES ORDINANS OU TRAITE' *des dispositions qu'on doit apporter aux Ordres. Par M. le Curé de S. Sulpice.* A Paris, chez Raymond Mazieres. 1709. in-12. 2. Vol. Tom. I. pag. 432. Tom. II. pag. 344.

L'Auteur n'avoit aucune envie de donner cet ouvrage au Public lorsqu'il l'a composé. Il n'avoit d'autre vûe que de satisfaire à sa vocation, qui l'appelloit alors à disposer de jeunes Ecclésiastiques aux Ordres sacrés : mais quelques personnes de piété lui ayant remontré que ces Entretiens pouvoient être utiles au Public, il a cru devoir se rendre à leurs sollicitations & à leur zéle pour le salut du prochain. On ne doit pas s'attendre à trouver ici de ces pensées ingénieuses, de ces tours heureux & de ces expressions choisies, qui amusant agréablement l'esprit des Lecteurs, ne laissent dans le cœur qu'une sécheresse affreuse, ou en réveillent l'orgüeil & la vanité : mais en récompense ces Entretiens sont remplis de l'onction du saint Esprit, & de cet esprit de charité qui forme les saints Prêtres.

Le premier Volume contient neuf Instructions, qui sont divisées en plusieurs considérations. L'Auteur traite d'abord de la nécessité & de l'excellence de la Retraite. Il rapporte tous les motifs qui doivent engager les Ecclésiastiques à pratiquer cet exercice, & il les y encourage par l'exemple de Jesus-Christ, & de tous ceux qui ont voulu se sanctifier dans l'Etat Ecclésiastique. (Premier Entretien.) Il tâche de faire voir ensuite combien il est nécessaire de se préparer aux Ordres par les dispositions que Dieu a exigé d'Aaron avant que de lui confier le Sacerdoce de l'ancienne Loi ; par les dispositions qu'il a voulu trouver dans la sainte Vierge avant que de s'y incarner ; parce que ceux qui reçoivent les Ordres sans préparation, commettent un péché qui ne se remet que très-difficilement. (Second Entretien.) Ce n'est

point

point assez de se disposer à recevoir les Ordres sacrés, il faut y avoir été appellé par le choix de Dieu ; car Dieu ne donne la grace du Sacerdoce qu'à ceux qu'il y appelle, & il rejette ceux qui s'ingérent dans la dispensation de ses Mysteres contre son gré. (Troisiéme Entretien.) La meilleure marque d'une véritable vocation, c'est d'apporter au Sacerdoce l'innocence du Baptême. La nécessité de cette disposition est clairement expliquée dans l'Ecriture, dans les saints Peres, & dans le sens des paroles que l'Evêque prononce dans l'Ordination. Mais si par malheur on a perdu cette innocence, du moins doit-on l'avoir réparée par une véritable Pénitence. (Quatriéme Entretien.) De tous les péchés, le plus opposé à l'esprit du Sacerdoce, c'est l'impureté, dit l'Auteur. Aussi exige-t-il de ceux qui se présentent aux Ordres une virginité sans tache, ou du moins une chasteté bien affermie. (Cinquiéme Entretien.) La principale vertu d'un Prêtre, c'est la charité : car sans cette vertu, il n'est pas possible de soûtenir les travaux qui sont attachés à cet Etat ; il faudroit même posséder cette vertu au souverain degré, à l'exemple de Jesus-Christ. (Sixiéme Entretien.) La charité doit être accompagnée d'une dévotion actuelle, qui consiste, selon l'Auteur, dans l'impression des différens mouvemens qu'inspirent la foi, la confiance, l'amour, l'humilité, la reconnoissance, & la crainte. (Septiéme Entretien.)

Ces sept premieres Instructions regardent les dispositions qu'on doit apporter aux Ordres. Les trois dernieres contiennent les dispositions que le Sacerdoce impose à ceux qui en sont honorés. 1. Ils sont engagés à une singuliere reconnoissance, par la maniere généreuse avec laquelle Jesus-Christ leur accorde cette faveur. 2. Par la grandeur du bienfait. 3. Par le peu de proportion qui se trouve entre le bienfait & le mérite de celui qui le reçoit. (Huitiéme Instruction.) L'Auteur s'étend ensuite sur le fruit qu'on doit tirer de l'Ordination & des engagemens qu'on y contracte. (Neuviéme Entretien.) Enfin, l'Ordination engage à vivre saintement. L'Auteur le prouve dans la derniere Instruction, par l'exemple des Ecclésiastiques qui ont illustré l'Eglise naissante, & par celui des Prêtres qui combattront pour la cause de Jesus-Christ dans les derniers tems.

A ces dix Instructions dont la Retraite est composée, on y en a ajoûté deux autres, dont la premiere traite de l'obligation de mener une vie exemplaire, lorsqu'on est engagé dans l'Etat Ecclésiastique ; & la seconde, du peu d'attachement que les Prêtes

doivent avoir pour leurs parens. Au reste, toutes ces Instructions sont traitées d'une maniere solide. Ce n'est proprement qu'un tissu de Passages de l'Ecriture, & des plus beaux endroits des Peres.

C. D. PENTAS CONATUUM SACRORUM, Potissimum è sanctiori Hermeneutica, quibus I. Scripturæ sensus apparens. II. Justitiæ Divinæ ΕΝΔΕΙΞΙΣ vet. test. Typica. III. Nicolaüs Lyranus numquam Judæus. IV. Interpres religiosus. V. Caïnus desperans exhibentur. A. M. Mich. Henr. Reinhardo Sch. Hisporh. Rec. Lipsiæ, impensis Heredum Lankisianorum. C'est-à-dire: *Cinq Dissertations sur la Théologie Hermeneutique. Par M. Reinhard.* A Leipsic aux dépens des Héritiers de Lankisi. 1709. in-8°. pag. 226.

CE petit livre contient cinq Dissertations sur l'interprétation de l'Ecriture, comme le fait voir le titre. Dans la premiere, M. Reinhard traite du sens littéral & grammatical des livres saints; il s'étend sur la simplicité du style de l'Ecriture: simplicité qui ne lui ôte rien de sa force & de sa majesté. L'Auteur convient avec les Sociniens & avec les Arminiens, que les hommes peuvent pénétrer le sens littéral par les seules lumieres de la nature: mais il dit que cette connoissance est bien différente de celle que le saint Esprit accorde aux Chrétiens par la foi.

La II. Dissertation roule sur la Justice typique, dont il est fait mention dans l'ancien Testament. L'Auteur prétend que tous les endroits où il est parlé de la justification par les Sacrifices dans l'ancien Testament, doivent s'entendre d'une maniere typique; c'est-à-dire, que les anciens Juifs n'étoient justifiés qu'en vertu du Sacrifice de Jesus-Christ, dont la Justice leur étoit appliquée selon la mesure de leur foi.

Dans la III. Dissertation, M. Reinhard fait l'Eloge du fameux Commentateur Nicolas de Lyre. Il prétend que cet Interprête de l'Ecriture n'a jamais professé la Religion Judaïque; & il le prouve par le témoignage de plusieurs Auteurs, & par le silence même de Nicolas, qui ne dit nulle part que Dieu lui ait fait la grace de le convertir.

Dans la IV. l'Auteur explique les qualités d'un bon Interprête de l'Ecriture. Il prétend que la piété doit être le fondement de ses perfections, & que toutes les autres doivent s'y rapporter. Cette Piéce est écrite en Allemand, accompagnée de Notes Latines.

Dans la V. M. Reinhard prétend que Caïn a désespéré d'obtenir le pardon de ses péchés ; & il tâche de le prouver par les différentes explications que les Commentateurs ont données à ce Passage de l'Ecriture : *Major est iniquitas mea, quàm ut veniam merear. Gen.* 4. Mon iniquité est trop grande, pour en pouvoir obtenir le pardon.

XLVII. JOURNAL DES SÇAVANS,
DU LUNDI 25. NOVEMBRE M. DCCIX.

POLITIQUE TIRE'E DES PROPRES PAROLES DE *l'Ecriture sainte. A Monseigneur le Dauphin. Ouvrage posthume de Messire Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses Conseils, & Ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumônier de Madame la Dauphine & de Madame la Duchesse de Bourgogne.* A Paris, chez Pierre Cot, Imprimeur-Libraire Ordinaire de l'Académie Royale des Inscriptions & Médailles, rue du Foin, à la Minerve. 1709. Volume in-4°. pag. 614. 2. Volumes in-12. I. Vol. pag. 248. II. Vol. pag. 316.

LEs premieres idées qu'on a de la Politique semblent combattre le titre de ce livre. On s'imagine communément que la maniere de gouverner les Etats dépend ou de la volonté du Prince, ou du caractere des peuples, ou de l'usage & des constitutions de chaque pays. Il est rare que soit de la part de ceux qui sont établis pour commander, ou soit de la part de ceux qui doivent obéir, on aille chercher ses principes dans les livres saints : c'est pourtant la source où il faut puiser ; & il seroit bien étrange que Dieu qui a voulu donner des loix aux différens états de la vie civile, n'en eût point donné à celui dont tous les autres dépendent. Les régles des hommes sont peu sûres ; la flatterie les adoucit ou les corrompt ; le tems seul les change & les altere : mais celles qui sont dictées par l'Esprit de Dieu même sont fermes & constantes ; & ce n'est aussi que sur celles-là qu'on peut jetter les fondemens solides d'un gouvernement parfait.

Feu M. Bossuet Evêque de Meaux, s'étoit rempli par sa piété & par ses lumieres d'un systême si utile, & il avoit trouvé l'heureuse occasion d'en faire usage pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin. Ce dépôt précieux qui lui avoit été con-

fié, lui fit former le dessein de recueillir tout ce que l'Ecriture fournit de régles & d'exemples pour bien gouverner. Et comme il travailloit par les ordres & sous les yeux d'un Prince juste, pour l'instruction d'un auguste Disciple, en qui il trouvoit les mêmes dispositions, il s'engagea dans cet ouvrage sans scrupule, & ne craignit point de faire paroître la vérité. Mais en même tems, pour rendre cette vérité plus respectable, il la renferma dans la simplicité du texte, & il n'y a apparemment que cette vûe qui ait pû porter un Prélat qui parloit si bien de son chef, à mêler rarement ses réflexions aux propres paroles de l'Ecriture. Mais avant que de toucher au fonds de l'ouvrage, il est bon d'apprendre au Public pourquoi il a paru si tard, & à qui on le doit aujourd'hui.

On trouve ces éclaircissemens dans la Préface. M. Bossuet n'avoit composé d'abord que les six premiers livres, qui contiennent ce qu'il y a de plus essentiel sur cette matiere. Les quatre derniers qui ne vont pour ainsi dire, qu'à confirmer & à perfectionner les preuves, étoient seulement ébauchés. Il n'y avoit que la premiere partie qui fût précisément nécessaire à la vûe qu'on se proposoit alors; l'autre n'étoit ajoûtée que pour donner une forme plus réguliere à l'ouvrage, s'il venoit à paroître aux yeux du Public; & c'est pour cela que l'Auteur qui avoit d'autres occupations importantes à l'Eglise & à l'Etat, ne s'étoit pas pressé de l'achever. Mais dans les dernieres années de sa vie il a travaillé à le mettre en l'état où il paroît présentement. » Il auroit été fort à souhaiter, dit la Préface, pour l'entiere perfection de cet ouvrage, qu'il eût été donné au Public du vivant » de l'Auteur. Car encore qu'il soit certain qu'il l'a revû exactement la derniere année de sa vie, dans le dessein de le rendre » public, on sçait assez qu'après avoir composé ses ouvrages » avec le plus grand soin, les avoir même revus & corrigés » plus d'une fois, il se réservoit toujours, à l'exemple des plus » excellens Maîtres dans les plus beaux Arts, au moment de » l'Impression, d'y ajoûter les derniers traits & les plus vives couleurs, & d'y mettre la derniere main. Il ramassoit alors » toutes les forces de son génie, pour ne rien laisser sortir de ses » mains qui ne fût achevé..... Il y a encore une nouvelle raison de regretter que l'Auteur n'ait pû faire imprimer lui-même » son ouvrage. C'est qu'il est certain qu'après l'avoir fini de la » maniere que nous l'avons, son dessein étoit d'ajoûter encore à la » fin une récapitulation de tout le livre, comme il avoit accoutu-

» mé de faire dans presque tous ceux qu'il a donnés au Public,
» & comme il l'a fait d'une maniere singuliere dans le Discours
» sur l'Histoire universelle, en s'adressant à Monseigneur le Dau-
» phin, & en tournant tout à son instruction. Car on trouve à la fin
» de l'original de cette *Politique*, ces mots écrits de sa main en
» titre : *Abregé & conclusion de ce Discours* ; ce qu'il n'a pû exécu-
» ter, prévenu par une mort précédée de longues infirmités,
» pendant lesquelles il a souvent dit à la personne qu'il a laissée
» dépositaire de ses Manuscrits, & qui lui proposoit de rendre
» cet Ouvrage parfait suivant ses vûës, en faisant cet abregé &
» cette conclusion, que toute la force de son esprit y étoit né-
» cessaire, qu'il n'attendoit qu'un rayon de santé pour l'ache-
» ver, & que comme il en avoit seul la parfaite compréhension,
» lui-seul pouvoit y travailler. » Nous avons cru devoir mettre ici ces particularités, dans les propres termes qu'on les rapporte, pour ne point prendre sur nous certains détails dont M. l'Abbé Bossuet, Neveu de l'Auteur a voulu instruire le Public. C'est ce Neveu zélé pour la mémoire de son Oncle qui s'est chargé du soin de l'Edition; & ce Livre ne pouvoit avoir un Editeur plus digne de toute maniere, ni qui fût plus propre à en donner une juste idée. On l'a imprimé tout à la fois en un Volume in 4. & en deux Volumes in-12. Voilà ce qui regarde les vûes de l'Auteur & la forme du Livre, il faut venir présentement au plan & à l'exécution.

Pour expliquer par méthode les regles du Gouvernement, on remonte à l'origine & aux principes de la societé humaine. On considere cette societé ou par rapport à tous les hommes en général, qui étant nés d'un même pere, devoient se regarder comme freres ; ou par rapport à différentes Nations unies sous un certain Gouvernement, & composées de plusieurs familles soumises aux mêmes Loix. C'est ce qu'on appelle proprement la societé civile. On fait voir en cet endroit, que dans le premier état d'innocence l'égalité régnoit entre les hommes ; & que cette égalité a été blessée & anéantie par les passions, & qu'alors il a fallu le frein de l'autorité & des Puissances pour tenir les hommes dans le devoir, & rétablir la paix parmi eux. » *Si vous voyez*, dit l'Ecriture, » *les pauvres calomniés & des jugemens violens, par lesquels*
» *la Justice est renversée dans la Province, le mal n'est pas sans reme-*
» *de ; car au dessus du puissant, il y a de plus puissans, & ceux-là-*
» *mêmes ont sur leur tête des Puissances plus absoluës ; & enfin le*
» *Roi de tout le Pays leur commande à tous* .... Quand chacun fait
» ce qu'il veut, & n'a pour regle que ses désirs, tout va en con-

» fusion. Un Lévite viole ce qu'il y a de plus saint dans la Loi » de Dieu. La cause qu'en donne l'Ecriture, c'est *qu'en ce tems-là » il n'y avoit point de Roi en Israël, & que chacun faisoit ce qu'il » trouvoit à propos ;* c'est pourquoi quand les Enfans d'Israël sont » prêts d'entrer dans la Terre où ils devoient former un corps » d'Etat & un Peuple reglé, Moyse leur dit : *Gardez vous bien de » faire là comme nous faisons ici, où chacun fait ce qu'il trouve à pro» pos ; parce que vous n'êtes pas encore arrivés au lieu de repos & à » la possession que le Seigneur vous a destinée.* « M. Bossuet remarque que l'effet naturel du Gouvernement légitime, c'est d'établir l'union parmi les hommes ; & il le prouve, suivant sa méthode, par ces paroles de l'Ecriture : *Ils étoient quarante mille hommes, & toute cette multitude étoit comme un seul.* » Voilà, » ajoûte-il, quel est l'utilité d'un Peuple, lorsque chacun re» nonçant à sa volonté, la transporte & la reunit à celle du Prin» ce & du Magistrat ; autrement nulle union. Les Peuples errent » vagabonds comme un troupeau dispersé. *Que le Seigneur Dieu » des Esprits dont toute chair est animée, donne à cette multitude un » homme pour le gouverner, qui marche devant elle, qui la conduise, » de peur que le Peuple de Dieu ne soit comme des brebis qui n'ont point » de Pasteur.*

Il ne suffit pas pour la perfection du Gouvernement, que le Prince régle les cas à mesure qu'ils surviennent ; il faut établir des régles générales de conduite, afin que le Gouvernement soit constant & uniforme ; & c'est ce qu'on appelle *Loix*. La premiere de toutes les Loix est celle de la nature, c'est-à-dire, la droite raison & l'équité naturelle. Cette Loi nous prescrit deux choses, 1. De reconnoître la Divinité d'où nous viennent tous les biens, & l'Etre même. *Crains Dieu, & observe ses Commandemens ; c'est-là tout l'homme.* 2. De ne faire à autrui que ce que nous voudrions qui nous fût fait. Ceux qui sortent de cette Loi primitive, méritent de souffrir ce qu'ils ont fait souffrir aux autres ; c'est le juste fondement des châtimens prononcés contre Babylone : *Prenez vengeance d'elle, faites-lui comme elle a fait. Elle n'a épargné personne, ne l'épargnez pas.* Au reste, l'intérêt & la passion corrompent les hommes ; la Loi est sans intérêt & sans passion, elle est sans corruption & sans tâche ; elle représente à chacun son devoir & ne flatte personne, elle rend sages les enfans, prévient en eux l'expérience, & les remplit dès leur premier âge de bonnes maximes. La principale condition des bonnes Loix, c'est la fermeté. Moyse dans ce Principe les faisoit écrire sur des pierres. » On

» perd la vénération pour les Loix, quand on les voit si souvent » changer. C'est-à-lors que les Nations semblent chanceler, com» me troublées & prises de vin, ainsi que parlent les Prophétes. » L'esprit de vertige les possede, & leur chute est inévitable ; » parce que les Peuples ont violé les Loix, changé le Droit » Public, & rompu les pactes les plus solemnels. C'est l'état d'un » malade inquiet qui ne sçait quel mouvement se donner. *Je hais* » *deux Nations*, dit le Sage fils de Sirac, *& la troisiéme n'est pas* » *une Nation*, c'est le Peuple insensé qui demeure dans Sichem, » c'est-à-dire, le Peuple de Samarie, qui ayant renversé l'ordre, » oublié la Loy, établi une Réligion & une Loy arbitraire, » ne mérite pas le nom de Peuple. »

Comme l'amour de la Patrie est un puissant motif pour contribuer à l'affermissement des Loix, l'Auteur établit à ce sujet la nécessité d'être bon citoyen ; & il prouve cette nécessité par plusieurs textes de l'Ecriture, par l'autorité de Jesus-Christ, & par son exemple, par l'exemple même des Apôtres & des premiers Fidelles. Nous ne pouvons pas suivre ce détail. Il nous suffit d'avoir un fois fait entrevoir, par quelques endroits du premier Livre, la méthode qui regne dans les neuf autres ; & sans nous amuser à rapporter sur chacun les principaux passages qui s'y trouvent, & qui par leur nombre & leur longueur conduiroient insensiblement cet Extrait au de-là des bornes prescrites, nous nous en tiendrons à la simple idée de la suite de l'Ouvrage, par l'explication seule du sujet de chaque Livre d'ont il nous reste à parler.

Le second Livre traite de la Royauté, & contient les preuves de l'avantage qu'a l'Empire Monarchique sur toute autre forme de Gouvernement. L'Auteur rapporte les raisons qui vont à insinuer cette préférence, sans vouloir faire néanmoins là-dessus une Dissertation dans les formes. Il se contente d'observer que la Puissance Royale a été établie par l'ordre de Dieu dans Israël, que par conséquent c'est l'autorité la plus naturelle, la plus ancienne & la plus légitime. Du reste il ne blâme point les Etats qui sont gouvernés d'une autre maniere, il croit au contraire que toutes les Puissances sous lesquelles on est né, sont ordonnées de Dieu, & qu'il faut également s'y soumettre.

De l'établissement légitime du pouvoir des Rois qui fait la matiere du second Livre, il passe à l'explication des qualités essentielles à ce pouvoir. C'est le sujet du troisiéme, du quatriéme & du cinquiéme Livres. Quatre caractéres distinguent l'autorité

Royale, elle est sacrée, elle est paternelle, elle est absoluë, & elle est soumise à la raison. Ces caracteres sont développés & prouvés ici par l'Ecriture, suivant la méthode ordinaire de l'Auteur.

On expose dans le sixiéme Livre, les différens devoirs des Sujets envers le Prince. Ces devoirs sont l'obéissance, le service & les tributs. Le Lecteur trouvera les preuves & les motifs de ces trois sortes d'obligations.

Après avoir représenté les devoirs des Sujets, on revient encore aux devoirs des Princes, & cette matiere qui est le grand objet du Livre, en occupe toute la suite.

L'Art de Gouverner doit avoir pour but le bien & la conservation de l'Etat. Les Etats se conservent à peu près de la même maniere que le corps humain. Il faut trois choses pour la santé du corps : une bonne constitution, l'usage journalier des secours nécessaires à la foiblesse humaine, & le choix des remedes dans les maladies. Il faut de même pour la conservation d'un Etat, y entretenir au dedans une bonne constitution, profiter des secours qu'on lui donne, & prévenir les inconveniens dont il est menacé. La bonne constitution du corps de l'Etat consiste en deux choses : dans la Religion, & dans la Justice. Les secours essentiels au Gouvernement sont les Conseils, les Armes, les Finances. Enfin les précautions contre les dangers & les maux d'un Etat, dépendent des conjonctures. Le détail & les preuves de tout cela remplissent les derniers Livres de l'Ouvrage.

Chaque Livre est divisé en plusieurs articles, & chaque article en plusieurs propositions qui se suivent naturellement, & qui sont liées les unes aux autres. La proposition qui sert de titre est comme le précis de ce qui est prouvé sous ce titre même ; & les titres seuls pris séparément, & tels qu'ils sont dans la Table, forment entr'eux un corps de maximes que le sens naturel lie, & qui pourroient faire un discours suivi. » Ainsi, quoique la ma- » tiere que l'Auteur embrasse, soit d'une grande étenduë, qu'il » entre dans tous les plus grands détails ; que rien n'y soit ou- » blié pour son dessein ; que toute l'Ecriture, pour ainsi dire, y » passe sous les yeux du Prince, tout cependant s'y dévelope par » principe & par dégré, insensiblement & naturellement l'un » après l'autre ; tout y est en sa place, & dans un ordre si clair » & si démonstratif, que l'esprit humain ne trouve rien à désirer » pour se former l'idée d'un Gouvernement stable & heureux, & » le modéle d'un Prince parfait. « C'est le langage de la Préface. Il ne nous convient pas de l'adopter ouvertement ; nous faisons l'honneur

l'honneur au goût du Public de ne point prévenir ses jugemens, en les mettant à portée de juger.

Ajoûtons seulement deux choses pour l'exactitude de cet Extrait. L'une qu'on a joint à ce Traité de Politique la Lettre que l'Auteur avoit écrite en 1679. à Innocent XI. touchant l'éducation de Monseigneur le Dauphin, avec la Réponse de ce Pape. Ces deux Piéces imprimées en Latin & en François sont à la tête du Livre, & méritent d'être lûes. L'autre, que le seul endroit dans tout l'Ouvrage, qu'on nous assure n'être pas de M. Bossuet, c'est le passage qui sert de conclusion. Encore prend-on soin de nous avertir que son intention étoit d'employer ce passage en finissant, puisqu'à l'endroit destiné pour la récapitulation, on trouve ces mots écrits en abregé, *Saint Augustin de la Cité de Dieu*, & que c'est de-là en effet que sont tirées les paroles qui terminent le Livre.

A l'égard du style, qui est ce qu'il y a de moins important dans un Ouvrage de cette nature, il est vif & serré, tel que celui des autres Ouvrages du même Auteur. M. Bossuet pensoit vivement, & s'exprimoit de même. La vivacité de son génie ne lui permettoit pas toûjours de s'assujettir à la contrainte des transitions, ni à la recherche des tours nécessaires pour cela. C'est peut-être par cet endroit que les apparences pourroient d'abord faire passer ce Livre pour une simple compilation; mais peut-être aussi qu'en y regardant de près, on trouvera dans ce que l'Auteur y met du sien, un grand sens renfermé en peu de paroles.

D. JOANNIS CASPARI WESTPHALI, ACADEMICI Curiosi, Pathologia Dæmoniaca, id est Observationes & Meditationes Physiologico-magico-medicæ circa dæmonomanias, similesque morbos convulsivos à fascino ortos, Dæmonibus olim Græcorum, Ethnicorum ac Judæorum aëris, nunc vero obsessioni, aliisque Diaboli infernalis tentationibus & operationibus superstitiose adscriptos, &c. Quibus accedunt Judicium Physiologico-magico-medicum de vivâ jumentorum contagio infectorum contumulatione, & Observationes atque Experimenta chymico-physica de prodigiis sanguinis falsò hactenus proclamatis. Lipsiæ apud Hæredes Frider. Lanckisii. 1707. C'est-à-dire: *La Pathologie Démoniaque, ou Observations & Méditations sur les Démonomanies, & autres Maladies convulsives produites par les fascinations, & faussement attribuées aux Démons, &c. Avec un Jugement sur l'usage d'enterrer vifs des*

chevaux attaqués de peste, & sur le prétendu prodige d'une masse ressemblante à du sang. A Leipsic, chez les Héritiers de Frederic Lanckisius. Volume in-4. pag. 148.

CE Livre est composé de quatre articles. Le premier renferme l'histoire & l'explication d'une maladie extraordinaire, de la nature de celles que quelques personnes atttribuent à la puissance des Démons. Le second, les décisions de deux Medecins de la Faculté de Medecine de Leipsic, au sujet d'une Veuve soupçonnée d'avoir couché avec le Diable. Le troisiéme, une Dissertation sur l'usage d'enterrer vif un cheval attaqué de Peste. Et le quatriéme enfin, diverses Observations sur une masse ressemblante à du sang, trouvée dans la Piscine du petit Lissau.

De ces quatre articles le premier est le plus étendu. Il s'y agit d'une fille de dix ans, nommée Anne-Helene Goltschalch, laquelle fut tourmentée pendant sept mois de violentes convulsions, accompagnées de circonstances extraordinaires. Le mal commença par un frisson qui la saisit le 7. de Décembre de 1701. comme elle entroit dans une maison, à la porte de laquelle une vieille femme nommée Sabine, venoit de répandre un peu d'eau. La petite fille n'eut pas plûtôt passé par cet endroit, qu'elle devint pâle & froide. Quelque tems après il lui survint de grands vomissemens, & ensuite des convulsions horribles, dont les unes l'élevoient quelquefois de terre, comme si elle avoit été suspenduë en l'air par une corde. Elle parloit sans cesse de la vieille Sabine, & lui adressant la parole, lui faisoit diverses plaintes. Si on cachoit une chose qu'elle voulût avoir, on avoit beau la cacher secrettement, elle devinoit aussi-tôt où on l'avoit mise, & l'alloit querir. L'Auteur en rapporte divers exemples. Elle répondoit avec une science extraordinaire à diverses questions qu'on lui faisoit sur sa Religion. Quelquefois même elle se mettoit à prêcher dans une espéce de chaire qu'elle bâtissoit sur son lit, & là elle faisoit des discours très-touchans, qu'on peut voir dans le livre.

Six mois & demi après que cette maladie eut commencé, la vieille Sabine mourut. On porta la nouvelle de cette mort à la malade, qui dit aussi-tôt: *Voilà le temps que Dieu aura pitié de moi, & dans peu il me secourra.* Cinq jours après elle commença à se lever, & fut entiérement guérie.

M. Westphal, après avoir exposé au long cette histoire, demande d'où pouvoit venir une telle maladie, & si c'est au démon qu'il s'en faut prendre? Il répond que non, & soûtient qu'en tout

cela il n'y a rien que de naturel. Pour le prouver, il a recours à deux causes : l'une matérielle, & l'autre formelle. La cause matérielle, dit-il, c'est cette eau répanduë, par dessus laquelle la fille passa en entrant dans cette maison ; & la cause formelle, c'est l'imagination de la vieille. Cette eau, dit-il, étoit, selon toutes les apparences, une décoction d'herbes venimeuses, dont la vapeur s'étant introduite dans le corps de cette fille, lui avoit dérangé la raison. Qu'il y ait des herbes dont les simples corpuscules qui en exhalent, puissent troubler l'imagination, l'Auteur le montre par l'exemple de la jusquiame, dont la seule fumée, dit-il, cause à ceux qui la respirent des vapeurs horribles. Il raconte là-dessus une histoire arrivée en 1669. dans l'Apoticairerie de M. Muller. Un garçon faisant secher au feu des graines de jusquiame, les laissa brûler. La fumée n'en fut pas plûtôt répanduë dans le Laboratoire, que ce garçon, & un camarade qui étoit avec lui, entrerent dans une si grande fureur, que si M. Muller ne fut accouru, ils se seroient tués à coups de mortiers & de pilons. Ils n'en furent pas quittes pour une fureur passagere : l'un d'eux, nommé Menzelius, eut pendant plusieurs heures de fréquens vomissemens : il fut long-tems dans le délire, & pendant plus de quinze jours on le vit attaqué de vertiges furieux. L'autre qui se nommoit Chretien Date, eut un sort plus triste, & devint fou tout-à fait. M. Westphal ajoûte deux autres exemples : celui d'un homme de 61 ans, qui pour avoir pris un lavement fait avec des feüilles de jusquiame, entra dans un délire dont il ne fut délivré qu'après avoir rendu le lavement ; & celui de deux servantes, qui pour avoir appliqué de la même herbe toute chaude sur les jambes d'une malade, furent saisies d'une furie si grande, qu'elles se sauterent au visage, & penserent se déchirer l'une l'autre.

Pour ce qui est de la cause formelle de la maladie de cette fille, c'est, selon M. Westphal, l'imagination de la vieille Sabine. Cette vieille, dit-il, par la force de son imagination, dirigea à Anne Helene Goltschalch l'intention qu'elle avoit de nuire ; elle y dirigea aussi tous les corpuscules de l'eau qui étoit répanduë devant la porte ; ensorte que la pauvre fille recevant en même tems & l'impression des idées de la vieille, & l'impression des corpuscules de cette eau, ne pût échapper à la fascination. Mais comment l'imagination peut-elle produire de si étranges effets ? M. Westphal répond à cela, que la force de l'imagination passe tout ce qu'on pourroit croire. C'est l'imagination, dit-il, qui forme les enfans dans le ventre de leurs meres ; c'est elle qui leur imprime diverses taches & diverses figures qu'ils apportent quel-

quefois en naissant; c'est elle qui fait la plûpart des monstres, &c. Enfin la force de l'imagination est si grande, ajoute-t'il, qu'il n'y a point de prodiges que notre imagination ne puisse opérer, soit sur nous, soit sur les autres; & pour le prouver, il abuse des paroles mêmes de l'Ecriture, en attribuant à l'imagination ce qui n'est dit que de la foi divine: comme par exemple: *Quiconque dira à cette montagne: Ote-toi de là, & te jette dans la mer, & cela sans hesiter dans son cœur, mais croyant fermement que ce qu'il dit arrivera; il le verra en effet arriver.* Marc ch. xj. v. 23.

Quoi que ce soit que vous demandiez, croyez que vous l'obtiendrez, & il vous sera accordé. Ibid. v. 4.

Tout est possible à celui qui croit. Marc. ch. IX. v. 22.

M. Westphal croit bien appuyer son sentiment, en disant que Jesus-Christ même n'attribuoit qu'à la ferme foi des malades les guérisons qu'il opéroit: témoin ces paroles: *Ma fille, votre foi vous a guérie.* Marc. ch. IX. v. 22. Cet Auteur, comme on voit, ne se fait pas une affaire de confondre le don de la foi avec la pensée & l'imagination; & de peur qu'on n'en doute, il s'en explique en termes exprès: *Mens enim, Fides, atque imaginatio nominibus quidem tria distincta sunt, quæ tamen eamdem vim ac robur habent.* Or la foi, ose-t'il dire encore, n'étant qu'une imagination ferme & constante; on peut par le moyen de la foi operer des miracles. On parle de certaines guérisons superstitieuses, qui se font ou par des paroles qu'on prononce, ou par des mots qu'on écrit, ou par quelque autre moyen aussi extraordinaire. Ces guerisons, dit M. Westphal, ne viennent que de la forte imagination des malades, qui croyent effectivement que cela les guérira. On en a vû, dit-il, qui étant assez simples pour croire qu'en avalant le papier sur lequel le Medecin avoit écrit son ordonnance, ils seroient guéris, l'ont été en effet, après l'avoir avalé; ce qui ne peut être attribué qu'à la force de leur imagination. Il ne faut donc pas s'étonner, dit notre Auteur, que ceux qu'on appelle Sorciers, fassent par la vertu de leur imagination tant de choses surprenantes. Mais si cette imagination suffit pour cela, d'où vient donc que quand ils sont en prison, cette même imagination ne leur réussit pas pour les delivrer? M. Westphal n'est pas embarrassé sur la réponse, il dit que c'est qu'alors la crainte s'empare de leur cœur, & leur ôte toute la confiance qu'ils avoient auparavant, ensorte que leur imagination n'est plus la même. On s'étonne que David, n'étant encore qu'un enfant, ait pû terrasser Goliat; la chose est facile à comprendre, selon notre Auteur

c'est que David étoit si fortement persuadé qu'il terrasseroit ce géant, que la seule force de son imagination lui rendit possible en cette occasion, ce qui auroit été impossible sans cela.

M. Westphal pousse l'excès plus loin, il prétend qu'on peut expliquer de la même maniére, le Mystére du Batême, & celui de l'Eucharistie.

Il n'oublie pas les épreuves du feu, celles de l'eau froide & de l'eau boüillante, qui étoient autrefois en usage pour découvrir l'innocence, & il dit que si ces épreuves épargnoient quelqu'un, ce n'étoit que par l'effet de l'imagination & de la ferme confiance de la personne qui s'y exposoit.

L'Auteur après plusieurs autres réflexions semblables, qui font certainement voir que l'imagination agit beaucoup sur lui, conclut que la maladie d'Helene Glotschalch, venoit d'une cause naturelle. On pourroit objecter ici la connoissance que cette fille avoit de plusieurs choses secrettes, & la science avec laquelle elle parloit sur la Religion. Mais M. Westphal pour expliquer la chose, dit que l'ame de l'homme renferme en elle toutes les connoissances; que quand elle vient une fois à être dégagée des liens du corps sans cesser de l'animer, elle joüit alors de ces connoissances, sçait tout & voit tout. Cela posé, il dit que l'ame de cette fille étoit comme délivrée des liens du corps, & renduë à elle-même, sans cesser néanmoins d'animer le corps; ensorte qu'il n'est pas étonnant que la malade sçût la plûpart des choses qui se passoient en cachette, & parut si instruite sur la Religion.

Pour ce qui est de la femme veuve, soupçonnée d'avoir couché avec le diable, & qui fait le sujet du second article; comme ce soupçon étoit fondé sur l'aveu même de la femme, qui disoit que cela lui étoit arrivé plusieurs fois, il s'agit de sçavoir si cette confession étoit l'effet d'une affection mélancholique, ou si effectivement la femme étoit coupable. On voit ici sur cette question le jugement de deux Médecins, dont l'un prétend que la femme étoit criminelle; & l'autre qu'elle étoit folle: & ensuite la décision de la Faculté de Médecine de Leipsic, qui étant consultée sur le même cas, répond que cette femme n'étoit point coupable, & que tout ce qu'elle disoit devoit être regardé comme des rêveries.

Quant au moyen dont on se sert dans quelques villages pour préserver de peste les chevaux, qui est d'en prendre un qui en soit infecté, & de l'enterrer tout vivant, l'Auteur examine si cet usage est superstitieux, si le moyen est bon, & comment il reussit.

Il dit que dès que cela se fait sans y employer aucunes paroles & aucunes invocations, il n'y a point de superstition : pour ce qui est du moyen, M. Westphal le croit bon : il s'agit de sçavoir comment il réüssit. Notre Auteur dit pour expliquer la chose, que quand le cheval, ou le bœuf, ou le mouton attaqué de peste est enterré, l'esprit contagieux qui est renfermé dans son corps, s'étouffe dans la terre, & communique par sympathie la même altération à l'autre esprit contagieux répandu dans l'air ; en sorte que les chevaux & les autres animaux ne respirent plus un air infecté. L'Auteur pour appuyer son explication, rapporte diverses expériences qui passent pour vrayes parmi le peuple : comme par exemple, que si on frotte les poireaux des mains avec le dedans d'une pomme partagé par le milieu, qu'ensuite rejoignant les deux moitiés de la pomme, on les enterre, les poireaux se dissiperont à mesure que la pomme se pourrira.

Le quatriéme article renferme peu de chose. En 1707. dans la Piscine du Bourg du petit Lissau, on trouva une masse qui ressembloit à du sang, & qui nageoit sur l'eau. Plusieurs personnes regarderent cela comme un effet extraordinaire, s'imaginant que c'étoit l'eau qui s'étoit changée en sang : mais M. Westphal qui examina la chose avec soin, reconnut que ce n'étoit qu'un amas de matiere provenuë de plusieurs grenoüilles mortes & jointes ensemble ; en sorte qu'il n'y avoit rien en cela qui méritât le bruit qu'on en faisoit. C'est tout ce que nous avons à rapporter de ce dernier article. Au regard du livre en général, nous laissons aux Lecteurs à en juger ; l'Extrait que nous en avons donné est plus que suffisant pour leur faire connoître l'ouvrage.

SYNODUS DIŒCESANA MINIATENSIS, celebrata in Ecclesia Cathedrali, sub auspiciis Beatissimæ Virginis Mariæ in Cœlum assumptæ, atque SS. Christi Martyrum Genesii & Miniatis, ejusdem Ecclesiæ Diœcesisque Titularium pariter ac Tutelarium, xij. & xj. Kal. Jul. 1707. C'est-à-dire : *Les Actes du Synode de Sanminiato, célébré dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville, les 21. & 22. de Juin de l'année* 1707. A Luques, de l'Imprimerie de Leonard Venturini. 1708. in-4o. pag. 536.

LE P. François Marie Poggi, Général des Servites, fut nommé à l'Evêché de Sanminiato en 1703. Le desir de remplir sa vocation lui fit naître le dessein de visiter son Diocèse dès

qu'il fut monté sur le siége Episcopal. Il le trouva assez bien réglé. Cependant pour exciter les Ecclésiastiques à travailler encore avec plus de zéle au salut des ames qui leur sont commises, il jugea à propos de convoquer un Synode général, qui fut tenu le 21. & le 22e. jours du mois de Juin 1707. & ce sont les Actes de ce Synode qui sont contenus dans le livre que nous annonçons. Outre ces Actes, ce Prélat y a ajoûté plusieurs Instructions très-utiles à ceux qui partagent avec lui le soin du troupeau qui lui est confié. Il y a inséré plusieurs Bulles qui ne furent point lûës au Synode. Toutes ces additions, dit-il, on retardé l'impression des Actes du Synode, qu'il avoit résolu de publier aussitôt après sa célébration.

Le livre est divisé en quatre parties, dont la premiere contient, 1o. la Lettre Pastorale que l'Evêque de Sanminiato a envoyée à son Clergé, pour le convoquer à ce Synode. 2o. L'Oraison Latine qui fut prononcée à l'ouverture du Synode, par M. Barthelemi Gueci Chanoine de la Cathédrale. 3o. Les Statuts qui doivent être observés dans le Diocèse. On ne peut voir rien de plus sage que ces Statuts; on y reconnoît par-tout des marques de la charité & du zéle de celui qui les propose. Il est ordonné par le premier, que tous les Ecclésiastiques nouvellement pourvûs d'un Bénéfice, de quelque nature qu'il soit, seront obligés de faire leur Confession de Foi entre les mains de l'Evêque, ou de son Grand-Vicaire, deux mois après leur réception, sous peine d'être privés des fruits de leur Bénéfice. Cette obligation regarde aussi le Chancelier & les Officiers de l'Evêque; elle s'étend même jusqu'aux Professeurs & aux Maîtres d'Ecole. Dans l'Article de la Pénitence, après avoir exhorté les Confesseurs à un parfait désintéressement, il leur défend de rien exiger des Pénitens; il ne veut pas même qu'ils acceptent les présens qui leur seront offerts. Les Curés ni les autres Ecclésiastiques, ne confesseront point une femme malade, à moins que la porte de la chambre ne soit ouverte. Dans l'Article des Funérailles, il ordonne que les Prêtres seront enterrés avec leurs habits Sacerdotaux, ou du moins avec une Etole autour du col. Il veut encore que tous les Ecclésiastiques portent la Tonsure. Il condamne à un ducat chaque fois ceux qui seront rencontrés sans Tonsure, & à quatorze écus ceux qui marcheront dans les rues sans l'habit long. Ils n'auront point de Parente chez eux qu'en qualité de Servante, continue-t-il, & après en avoir obtenu permission de Nous. Cette permission ne leur sera accor-

dée qu'à condition, 1°. Que cette Parente aura atteint l'âge de 45. ans. 2°. Qu'elle ne sera point belle de visage. *Cujus facies non sit decora.* 3°. Que sa conduite passée sera exempte de reproches.

La seconde partie renferme plusieurs Instructions sur toutes les Fêtes de l'année. Les Pasteurs trouveront ici les matieres qu'ils doivent expliquer ces jours-là à leur troupeau, & plusieurs bons avis que l'on néglise souvent de donner au peuple. L'Auteur veut qu'on apprenne au peuple, le jour de la Circoncision, la maniere d'administrer le Baptême dans le cas de nécessité; qu'on l'instruise des jours ausquels tomberont toutes les Fêtes mobiles, le jour de l'Epiphanie; qu'on prêche contre l'Usure le jour de S. Matthieu; contre l'Amour profane, le jour de l'Annonciation de la Vierge; contre les Bals & les Danses, le jour de l'Ascension, &c. Toutes ces Instructions sont en Italien.

La troisiéme partie contient plusieurs Bulles & Decrets des Congrégations de Cardinaux, d'où sont tirés presque tous les Statuts qui sont rapportés dans la premiere partie. Cette troisiéme partie est proprement la preuve de la premiere.

La quatriéme enfin n'est pas moins utile que les précédentes; on y trouve les formules de tous les Actes que les Curés sont obligés de faire. Tels sont l'enregistrement des Baptêmes & des Sépultures; les Certificats de Bans, la maniere de dresser l'état de tous les biens qui appartiennent à une Paroisse, &c. On a joint à ces formules les régles que doit observer un Ecclésiastique; un ordre pour passer saintement la journée & la résolution de quelques Cas de Conscience.

SERMONS SUR DIVERS TEXTES DE L'ECRITURE *Sainte. Par Jacques Saurin, ci devant Pasteur de l'Eglise Françoise de Londres, à présent Ministre à la Haye.* A la Haye, chez la Veuve d'Abraham Troyel. 1708. in-8°. pag. 495. II. Edition, pag. 482.

LE débit que le Libraire a fait de ces Sermons a été si prompt, qu'il l'a obligé d'en faire deux Editions dans la même année. Aussi ces discours sont-ils remplis de traits vifs & brillans, qui en rendent la lecture agréable.

Ces Sermons sont au nombre de neuf. Les trois premiers sont sur le Renvoi de la Conversion. L'Orateur prend le même Texte dans tous les trois: *Cherchez l'Eternel pendant qu'il se trou-*

ve, invoquez-le pendant qu'il est prêt. Isaïe 55. Le quatriéme est sur les Profondeurs divines. L'Orateur expliquant ces paroles de l'Apôtre S. Paul, Rome 11. qu'il a prises pour Texte: *O profondeur des richesses de la sagesse & de la connoissance de Dieu!* dit qu'il y a deux voyes qui conduisent à la connoissance de Dieu. On voit la grandeur de Dieu dans ce qui se peut connoître de lui, selon l'expression de l'Apôtre. » Mais il y a une autre voye, » dit-il, pour connoître la grandeur de Dieu: voye moins pal» pable véritablement à l'homme grossier, mais infiniment plus » noble, & même plus sensible à celui qui a les yeux de son » entendement illuminez. C'est de juger de Dieu non par ce » qu'on voit, mais par ce qu'on ne voit point; non par ce que l'on » connoît, mais par ce que l'on ignore. Voye sublime, où l'ame, » après s'être perduë dans l'abîme des Grandeurs divines, cou» vre ses yeux, à l'exemple des Séraphins, devant la Majesté de » Dieu, & s'écrie avec un Prophête: Certainement tu es un » Dieu fort qui te caches. C'est par ce côté ténébreux que nous » nous proposons de vous faire envisager la Divinité; les téné» bres nous serviront de lumieres; & la nuit, la nuit impénétra» ble de ses profondeurs, sera notre guide pour nous conduire » jusqu'à sa clarté inaccessible ...... Venez apprendre, Chré» tiens, à vous connoître vous-mêmes, & à sentir votre petitesse. » Nous allons vous ouvrir quatre abîmes, en vous faisant envisa» ger la Divinité sous quatre différentes faces: nous allons vous » donner quatre sujets de vous écrier avec l'Apôtre: O profon» deur, &c. Je m'explique. Les quatre voyes dont Dieu se sert » pour se faire connoître à l'homme, & qui sont en effet quatre » miroirs de ses perfections, sont en même-tems quatre abîmes » où notre raison se perd. Ces voyes sont, l'idée de la Divinité, » la Nature, la Providence, & la Révélation: quatre chemins, si » j'ose ainsi dire, tout rayonnans de lumieres, mais en même» tems quatre abîmes tous couverts d'une obscurité adora» ble. «

Le cinquiéme Sermon fut prêché à l'occasion d'un Jeûne ordonné en Hollande, à l'ouverture de la Campagne de l'année 1706. Le sixiéme & le septiéme, sont sur le péché irrémissible. L'Auteur a pris pour texte: *Il est impossible que ceux qui ont été une fois illuminés, &c. Heb. chap.* 6. Le huitiéme est sur l'Aumône. *Donnez en aumône ce que vous avez. Luc.* 11. Et le neuviéme est sur la suffisance de la Révélation. *Le Riche disoit, Pere*

Abraham je te prie que tu envoyes donc Lazare dans la maison de mon pere, &c. Luc. 26.

XLVIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 2. DECEMBRE M. DCCIX.

FRANCISCI VAVASSORIS E SOCIETATE JESU Opera omnia antehac edita, Theologica & Philologica. Nunc primùm in unum volumen collecta, ad quæ accesserunt inedita & sub ficto nomine emissa cùm Latina, tum Gallica; quorum catalogum Præfatio suppeditabit. Amstelodami, apud Petrum Humbertum. 1709. C'est-à-dire, *Toutes les Oeuvres de François Vavasseur, Jesuite, rassemblées pour la premiere fois en un volume. On y a joint quelques Piéces qui n'avoient point encore paru, ou qui avoient paru sous un nom emprunté, &c.* A Amsterdam, chez Pierre Humbert. 1709. in-fol. pag. 700.

ON ne sçauroit trop loüer le zéle des Libraires qui s'occupent à publier des Recüeils complets. Ils rendent en cela un service considérable aux Gens de Lettres, en leur conservant un grand nombre de Piéces fugitives, qui devenuës fort rares auroient enfin disparu tout-à-fait. Plus l'Auteur dont on ramasse les œuvres est estimable par sa grande erudition ou par son extrême politesse, plus le present qu'un Libraire en fait au Public doit lui être précieux. Celui-ci est dédié à M. l'Abbé Bignon; & la dédicace qui est comprise dans une Inscription, ne sçauroit être que très-agréable aux Sçavans, & par la forme qu'on lui a donnée, & par les verités qu'elle contient. Le Pere Vavasseur a eu souverainement la politesse & l'élégance du stile jointe avec une érudition très-fine, & en même tems très-profonde. Personne n'a eu plus de succès dans l'étude des Belles Lettres, & n'a porté à un si haut point l'exactitude & la justesse de la critique. Il n'a jamais négligé son stile, & il n'a rien exposé aux yeux du Public sans y avoir mis la derniere main. On reconnoît le même soin dans tout ce qu'il a écrit. Le Pere Vavasseur après avoir enseigné les Belles Lettres & la Rhétorique, enseigna cette partie de la Théologie, qu'on appelle *Positive*, & qui a pour objet l'intelligence de l'Ecriture, & la connoissance de l'Histoire Ecclesiastique. Il a rempli cette Chaire avec grande distinction pen-

dant trente-six ans. Il mourut au College de Paris en 1681. âgé de 76. ans. Les plus habiles Jesuites s'empresserent à lui faire des Epitaphes en Vers. On les a toutes ramassées ici, aussi-bien que les Vers dont M. Mesnage, M. Duperier, & M. de Santeüil honorerent son tombeau.

Le premier Ouvrage que l'on trouve ici est le Livre *De Ludicra Dictione, Du style Burlesque*. Le but du P. Vavasseur est de montrer que jamais cette maniere d'écrire bizarre, qui de son tems commençoit à infecter en France tous les esprits tant à la Cour qu'à la Ville, n'avoit été en usage parmi les Anciens, non pas même parmi ceux des Anciens qui à Rome ou à Athénes ont été plaisans & bouffons de profession: qu'aucun Ecrivain ancien n'a donné des regles de ce style: qu'il n'y a nulle raison d'en user, & qu'il y a plusieurs raisons de s'en abstenir. En traitant ce sujet, l'Auteur fait passer en revûe tous les Anciens dont les Ouvrages sont semés de bons mots & de plaisanteries, & il en juge avec une finesse de goût, & avec un discernement exquis. Peut-être, dit l'Auteur de la Préface, que pour combattre le mauvais goût de son siécle, le P. Vavasseur n'avoit pas besoin d'étaler tant d'érudition; mais c'est cette érudition qui fait la richesse de son Ouvrage que l'on peut justement comparer aux Silenes d'Alcibiade, qui ne promettant rien au-dehors, étoient au-dedans remplis de choses précieuses.

Le second Ouvrage est un Traité d'Epigramme, où l'Auteur découvre tout l'artifice de cette ingenieuse Poësie, montre les fautes qu'on a faites contre les régles de ce Poëme, & porte son jugement sur les Epigrammes anciennes, Grecques & Latines, avec des observations très-particulieres. Le P. Vavasseur est fort éloigné du sentiment de quelques personnes, qui sans entendre l'Anthologie, la méprisent; & ses jugemens sont d'autant-plus sûrs, qu'outre la parfaite connoissance qu'il avoit des régles, il faisoit lui-même des Epigrammes pleines de sel & d'agrément.

On redonne ensuite ses Observations sur la Langue Latine, qui ont pour titre, *De vi & usu quorumdam verborum, cùm simplicium tum conjunctorum*. Il est aisé de penser qu'un aussi fin Critique qu'étoit le P. Vavasseur, remarquoit dans les Anciens ce que tout le monde n'y voit pas.

On voit ensuite les Oraisons Latines du P. Vavasseur sur différens sujets sacrés ou prophanes, & dont le dénombrement particulier, nous meneroit trop loin.

La cinquiéme Piéce de ce Recüeil est un petit Livre intitulé:

De forma Christi. L'Auteur y met en avant ses conjectures, pour r tablir que Notre Seigneur Jesus-Christ, quant à sa forme extérieure, n'avoit rien de singulier ni en beau ni en laid.

Dans le fort des querelles que le Jansenisme a excitées en France, le P. Vavasseur écrivit contre Jansenius. Il lui reprochoit d'abandonner le dogme Catholique pour le sentiment de Calvin. Cet Ecrit a pour titre, *Jansenius suspectus*, & est la sixiéme Piéce de cette collection.

La septiéme & la huitiéme, sont deux petits Ouvrages contre Monsieur Godeau Evêque de Grace, attribués au P. Vavasseur. Dans le premier, l'Auteur examine si M. Godeau est propre à composer l'Eloge de Petrus Aurelius, & dans le second, s'il est Poëte. Ces deux Traités sont écrits avec toutes les qualités du style qu'on peut remarquer dans le P. Vavasseur.

La Piéce suivante est adressée à M. Arnauld. C'est une Plainte du P. Vavasseur sur quelque Ouvrage qu'on lui avoit attribué.

La Traduction du Livre de Job en Vers Latins, avec les Commentaires du P. Vavasseur sur ce même Livre, sont ici mieux disposés pour la commodité du Lecteur, que dans l'édition de Paris. Car au lieu de mettre les Vers à part, on les a placés à côté du Texte, de sorte que l'on peut d'un coup d'œil comparer la version avec l'original.

On voit ici imprimés pour la premiere fois les Commentaires du P. Vavasseur sur le Prophéte Osée. C'est un Ouvrage posthume; & quoique l'Auteur ne l'ait pas fini avec le même soin que ses autres Ouvrages, il ne laisse pas de mériter la curiosité des Sçavans.

Le reste de ce Recüeil comprend les Oœuvres Poëtiques du P. Vavasseur. Les Miracles de Jesus-Christ mis en Vers Latins sur le Texte des quatre Evangelistes, sont ici de la même façon que le Livre de Job, c'est-à-dire, que le Texte est mis à côté de la Traduction, ce qu'on n'avoit pas observé dans l'Edition de Paris. Les Elegies, les Vers heroïques & les Epigrammes viennent ensuite, & l'on a pris soin de remettre en leurs places des Piéces qui ayant été publiées en différens tems, étoient aussi répanduës en différens volumes. Enfin, le Libraire a jugé à propos de finir cette collection par un petit Livre François contre le P. Rapin, & que quelques personnes ont donné au P. Vavasseur. Il ne s'agit dans cet Ouvrage que de reflexions sur les Poëtes, & sur l'Art Poëtique.



A TREATISE OF ALL THE DEGREES AND Symptoms of the Venereal Disease, in bot Sexes, &c. C'est-à-dire, *Traité des Maladies Vénériennes des deux Sexes, &c. Par Jean Marten, Chirurgien. Sixiéme Edition corrigée & augmentée, avec une ample Table des matieres.* A Londres, chez S. Crouch, T. Knapton, M. Atkins, P. Varenne, C. King, & J. Isted, Libraires, & chez l'Auteur. 1708. in-8. pag. 439. sans y comprendre la Préface, ni la Table.

C'Est ici un Traité des plus étendus qui ayent encore été publiés touchant les maladies secrétes. Si le grand débit est une bonne recommandation pour un Livre, il sera difficile de ne pas convenir du merite de celui-ci, qui fut imprimé pour la premiere fois en 1704. & dont voici la sixiéme édition, qui a paru dès le commencement de l'an passé. Cet ouvrage partagé en cinq chapitres, a grossi considerablement par le grand nombre d'additions que l'Auteur y a faites dans les trois dernieres éditions, & qui consiste particulierement en plusieurs histoires de cures singulieres, & en quantité de Lettres qu'on lui a écrites sur de pareils sujets. Il eût été à souhaiter que le trop grand empressement des Libraires à réimprimer ce volume, n'eût point empêché l'Auteur de mettre plus d'ordre dans ses matiéres, qu'il s'est contenté de rassembler confusément. Il ne se propose ici d'autre but, que d'indiquer au public les routes les plus sûres pour parvenir à la guérison des maladies vénériennes, & de lui inspirer en même-tems une juste défiance des promesses magnifiques & trompeuses des Charlatans, de l'ignorance & de la temerité desquels tant de malades de cette espéce deviennent tous les jours les victimes.

Il commence par examiner dans le premier chapitre la nature, les causes, & les signes du mal vénérien, les différentes voyes par lesquelles cette contagion se communique, & quels en sont les divers dégrés, après quoi il fournit les moyens, tant pour s'assurer, si l'on est effectivement atteint de cette maladie, que pour s'en préservèr, ou tout au moins pour en empêcher le progrès.

Quoiqu'il n'entreprenne pas ici de rechercher trop curieusement l'origine de la vérole, il ne laisse pas de parcourir sur cela les divers sentimens de ceux qui en ont écrit, & il insiste particulierement sur celui de M. *Lister* son Compatriote, qui prétend

que cette maladie n'a d'autre cause primitive que la morsure de quelque animal venimeux, ou une nourriture empoisonnée. Ce sçavant Médecin observe à ce propos, que les Américains, chez qui la Vérole est une maladie épidémique, quoique beaucoup moins fâcheuse que dans nos climats, & qui certainement nous l'ont communiqué, se nourrissent volontiers de certains serpens appellés *Inguanas*, lesquels ont cette proprieté singuliere de reveiller dans les étrangers qui en mangent, les levains assoupis du mal vénérien, supposé qu'ils en ayent eu la moindre atteinte en leur vie; & cela, quelque parfaitement guéris qu'ils puissent être, avant cette rédoutable épreuve. Ce qui confirme M. *Lister* dans cette opinion, c'est la ressemblance qui se trouve entre les crêtes dont ces serpens sont couverts sur toute l'étendue de leurs corps, & certaines excroissances de chair familiere aux personnes infectées du mal dont il s'agit. Pour mettre cette preuve dans un plus grand jour, il allégue divers exemples qui font foi du pouvoir qu'ont plusieurs animaux venimeux de transmetttre à d'autres par leurs morsures quelques-unes de leurs qualités. C'est ainsi que le chien enragé communique sa faculté d'abboyer & de mordre, & la tarantule, celle de sautiller, ou de danser.

M. Marten passe de cette discussion sur les causes de la vérole, à une autre plus intéressante, qui tend à combattre quelques préjugés populaires, soûtenus de l'autorité d'habiles Médecins, touchant la propagation de cette maladie. Il est question de décider s'il est vrai qu elle se puisse gagner par de simples baisers, ou de simples attouchemens, & si le linge, les habits, ou le verre d'un verolé sont contagieux, & c'est de quoi l'Auteur ne paroit nullement convaincu. Il n'est pas non plus du sentiment de ceux qui soûtiennent que cette maladie peut fort bien être le fruit d'une débauche outrée entre deux personnes de différent sexe parfaitement saines, & il croit aussi peu, que le levain vérolique puisse résulter du mélange des liqueurs séminales, que la prostitution du sexe rend presque inévitable. Il n'oublie pas d'appuyer son incrédulité sur tous ces points par quantité de preuves & d'exemples, qui meritent quelque sorte d'attention. Mais il ne doute en aucune façon qu'on ne puisse courir le dernier risque avec une femme, sans recevoir d'elle les dernieres faveurs, & que de son côté elle n'ait tout à craindre, malgré certains ménagemens qui sembleroient devoir la mettre à couvert.

L'Auteur s'attache ensuite à nous exposer les signes qui annoncent infailliblement le mal vénérien, & il s'applique sur-

tout à bien démêler les différences qui diſtinguent les gonorrées ſimples d'avec les virulentes, auſquelles a coûtume de ſucceder la vérole, quand elles ont été négligées.

Il termine ce chapitre en examinant ce qu'on doit penſer de divers ſpécifiques proposés par divers Auteurs, comme d'excellens antidotes capables de preſerver de toute contagion vénériennes les perſonnes les plus livrées à l'incontinence, & quoiqu'il ſe faſſe quelque ſcrupule de déclarer ici quels ſont ces ſpécifiques; de crainte, dit-il, d'ôter par là un frein à la débauche, il a cependant la bonté de citer les endroits où ces Médecins compatiſſans révelent leurs préſervatifs, afin qu'on puiſſe y avoir recours en tems & lieu. Il eſt vrai qu'il ne prétend pas ſe rendre garant de la certitude de ces antidotes tant vantés par leurs Auteurs, mais en récompenſe il nous apprend qu'il en poſſede un qui eſt immanquable, & qu'il dit être une liqueur contre la vertu préſervative de laquelle il aſſure que la plus fine vérole ne fait que blanchir. Bien des gens auront peine à comprendre comment la délicateſſe de conſcience de M. Marten l'a empêché de nous faire part ici de ſon ſecret, pendant qu'il le diſtribue en Angleterre à qui en veut. Quoiqu'il en ſoit, il vaut mieux en tout genre s'en tenir à un autre préſervatif qu'il croit le plus certain de tous, & dont il ne fait nul myſtére. C'eſt de ne rien riſquer ſur l'article.

M. Marten employe ſon ſecond chapitre à montrer combien les maladies vénériennes ſont faciles à guérir, lorſqu'on y rémedie dès le commencement, & que l'on ſuit pour cela une bonne méthode: ce qui lui donne occaſion de découvrir les inconvéniens qui traverſent tous les jours la cure de ces maux, & d'apprendre aux malades eux-mêmes à diſcerner s'ils ſont en bonnes ou en mauvaiſes mains. Il s'engage pour cela dans un détail de divers ſymptômes qui précédent, ou qui accompagnent la vérole, & qu'il a ſoin de bien caracteriſer, afin que perſonne ne s'y puiſſe méprendre. Il avoüe qu'une des plus grandes difficultés qui ſe rencontrent dans la pratique du traitement de ces maladies, conſiſte à démêler ſi veritablement un ſujet en eſt attaqué, ou non. Car il arrive quelquefois que ce mal paroît d'abord ſous une forme équivoque, & propre à donner le change à un Médecin peu experimenté: ou que les levains véroliques ne ſe développent qu'après un tems conſiderable. Quoique l'Auteur ne puiſſe croire, ſur la foi de M. *Baglivi*, & de quelques autres, que ces levains demeurent aſſoupis des 20. & 30. années,

ſans ſe manifeſter par nul accident. Il eſt perſuadé que quelque ſourdement qu'ils agiſſent ſur la complexion de la perſonne infectée, il eſt preſque impoſſible qu'ils ne ſe décélent par quelques ſignes qui veritablement feront peu d'impreſſion à des gens peu attentifs & peu inſtruits, mais qui ne laiſſeront pas de donner de legitimes ſoupçons aux bons connoiſſeurs en ce genre. Enfin, pour rendre les malades plus clair-voyans ſur leur état, & ſur la bonne ou mauvaiſe manœuvre de ceux auſquels ils confient leur traitement, M. Marten produit pluſieurs hiſtoires & quantité de Lettres qui lui ont été adreſſées, par leſquelles chacun pourra s'initier dans les myſtéres de cette maladie, & de la méthode la plus ſûre pour s'en delivrer.

L'Auteur continuë dans le troiſiéme chapitre à faire connoître aux malades de cette eſpece, de quelle conſequence il leur eſt de faire choix d'un habile homme pour leur guériſon. Si les maladies véneriennes ſont les plus faciles de toutes à guérir, dans les circonſtances marquées au chapitre précédent;il n'y en a guéres de plus rebelles, lorſque par la négligence des malades, ou l'ignorance des Empiriques qui ſe chargent de ces ſortes de cures, elles ſont parvenuës à un dégré de malignité, qui ne cede que difficilement aux ſpécifiques les plus ſouverains. C'eſt ce que M. Marten ne manque pas de rendre ſenſible par de nouvelles hiſtoires & de nouvelles lettres qu'il raſſemble ici, & ſur leſquelles il fait diverſes obſervations qui tendent à inſinuer aux Lecteurs que les qualités eſſentielles à quiconque veut réuſſir dans le traitement des maladies ſecrettes, ſe trouvent réünies en ſa perſonne, & qu'il n'a aucun des défauts qu'il condamne dans les Charlatans & les mauvais Médecins dont il travaille à déſabuſer le Public. Les réfléxions de l'Auteur ſur tout cela, ſont aſſaiſonnées de pluſieurs citations de Poëtes Anglois, dont il rapporte des morceaux, qui témoignent qu'il ſçait égayer ſes études. Il cite entre autres pluſieurs paſſages du fameux Poëme ſur la vérole compoſé par *Fracaſtor*, & traduits en vers Anglois par M. *Tate*.

Le quatriéme chapitre roule ſur le bon uſage & ſur l'abus que l'on peut faire du mercure, pour la guériſon des maladies véneriennes. L'Auteur traite d'abord de la nature de ce minéral & de ſes différentes préparations : après quoi, il nous étale tout le bien & tout le mal que les Médecins en ont dit. Il ne réſulte autre choſe de ces divers jugemens, ſinon que le bon ou le mauvais ſuccès de ce ſpécifique dépend uniquement de la maniere

niere de le préparer, & de l'application qu'on en fait; de sorte qu'on peut également lui attribuer les cures les plus surprenantes, & l'accuser des ravages les plus affreux. M. Marten semble préferer aux frictions l'usage intérieur de ce rémede. Il en fait la base de plusieurs préparations qu'il employe (dit-il) très-heureusement pour la guérison de ces maladies, mais dont il nous fait ici un secret. Sans compter ses *Pilules anti-vénériennes*, sa *Poudre spécifique*, son *Electuaire*, &c. il nous vante extrêmement sa *Teinture glorieuse*, qui est une préparation de Mercure, dont nulle autre, selon lui, n'approche. Il assure avoir fait par ce moyen des cures surprenantes sur grand nombre de personnes dont le mal étoit des plus opiniâtres, & tellement inveteré, que la pourriture avoit gagné jusqu'aux os; de maniere qu'il n'y avoit nulle apparence que ces malades dussent attendre quelque secours de l'industrie humaine. L'Auteur appuyé sur une longue expérience qu'il a de cette teinture, rend témoignage qu'elle n'a jamais operé de guérison imparfaite, & qui ait été suivie de rechûte, mais qu'elle a toujours procuré aux malades qui s'en sont servis, une santé aussi ferme que s'ils n'eussent jamais eu la moindre atteinte de vérole. Il nous exalte encore beaucoup le mérite d'un autre spécifique de sa façon, destiné à calmer toutes sortes de douleurs vénériennes, & qui le fait si efficacement (dit l'Auteur) que des douleurs qui avoient resisté aux saignées, aux ventouses, aux vomissemens, aux purgations, aux sueurs, aux ptisannes désiccatives, & même à la salivation, n'ont pû tenir, contre ce merveilleux anodin. Il prétend que pour détailler toutes les vertus singuliéres de ce rémede, à peine un volume seroit suffisant. Il s'excuse de ne point divulguer ici les spécifiques qui lui sont particuliers, par la crainte des abus qu'en pourroient faire les Charlatans, & il justifie cette reserve, non-seulement par l'exemple d'*Hipocrate*, qui n'a point voulu déclarer son spécifique contre la peste, mais encore par l'autorité de *Paracelse*, de *Riviere*, & de *Van-Helmont*, qui en ont usé de même, par rapport à leurs secrets.

Enfin M. Marten dans son dernier chapitre, nous entretient en particulier des vieilles gonorrhées, soit simples, soit virulentes. Il en établit la nature, le siége, & les différences, & il donne la véritable méthode de les guérir, fondée sur l'expérience & sur le raisonnement. Mais pour éclaircir davantage cette matiére, il a jugé à propos d'y joindre une descriprion Anatomique des parties destinées à la génération dans les deux sexes,

& c'est ce qu'on trouve à la tête du chapitre. Nous croyons devoir renvoyer à l'Auteur sur ces deux points, qu'il traite avec étenduë, & nous finirons cet Extrait, en faisant part au Public d'un avertissement imprimé à la fin de ce volume.

On nous informe dans cet avertissement, que M. Marten Auteur de ce Livre, a traduit depuis peu en Anglois un Traité Latin de M. *Greenfield* Médecin de Londres, touchant l'usage intérieur des cantharides, salutaire dans la pratique de la Médecine. Cette Traduction est accompagnée de quantité d'observations & d'histoires qui prouvent l'utilité de ce rémede dans plusieurs maladies desesperées, telles que les ulcéres des reins, & de la vessie, la pierre, la gravelle, la strangurie, l'hydropisie, les maux vénériens, &c. On y a joint encore l'Anatomie & l'Analyse Chymique de cet insecte, & une Lettre qui rend compte des bons effets des cantharides pour la guérison de la Goutte. Cette Traduction se vend chez les mêmes Libraires qui ont imprimé ce Livre-ci.

JO. ANDREÆ QUESTENDII SS. THEOLOG. D. ET Proff. Ord. in Acad. Witteberg. Ethica Pastorum & Instructio Cathedralis, sive Monita omnibus ac singulis munus Concionatorium ambientibus & obeuntibus, cum quoad vitam tum quoad Concionem formandam scitu & observatu necessaria. Accessit Ratio seu Methodus Scriptores sacros & Ecclesiasticos cum fructu legendi, excerpendi, & locos communes Theologicos conficiendi. Edit. tertia, c'est-à-dire: *La Morale des Pasteurs, & la science de la Chaire, ou avertissemens utiles à ceux qui veulent apprendre à prêcher, ou qui sont deja dans l'exercice de la Prédication: avec une Méthode qui apprend à lire les Auteurs sacrés & les Auteurs Ecclésiastiques avec fruit. Par Jean André Quensted, Docteur & Prof. en Théologie dans l'Université de Wittemberg. Troisiéme Edition.* A Wittemberg, aux dépens de Chrétien Théophile Ludovici. 1708. in-8°. pag. 820.

JEan André Quensted naquit en 1617. & le 22. Mai 1688. il mourut à Wittemberg, après avoir professé la Théologie dendant trente-neuf ans. Il étoit alors Pasteur de l'Eglise de tous les Saints, & un des premiers du Consistoire. La multitude de ses Ecrits fait assez connoître son mérite. Nous avons de lui un Dialogue sur le pays des hommes qui se sont rendus illustres par

leur érudition & par leurs écrits. *Dialogus de Patriis illustrium doctrinâ & scriptis Virorum. Wittemberg.* 1654. *in*-4. Un Traité des Cérémonies essentielles dans l'administration du Bâteme. *De ritibus Baptismalibus essentialibus & necessariis. Ibid.* 1681. *in*-4. Dissertation où l'on fait voir que la lecture de l'Ecriture doit être permise aux Laics. *De lectione Scripturæ sacræ Laicis concedenda. Ibid.* 1676. *in*-4. Il a encore composé plusieurs autres petites Dissertations qui ont été imprimées à Vittemberg en 1672.

L'Ouvrage dont nous avons à parler, parut pour la premiere fois en 1678. Il a encore été réimprimé depuis : cependant les Exemplaires en sont devenus si rares, que le Libraire s'est déterminé à en faire une troisiéme édition. Il contient cent trente-cinq avis, dont les uns regardent ceux qui veulent devenir Prédicateurs, les autres peuvent servir de regles aux Ministres qui sont déja dans les emplois. Comme nous ne pouvons rapporter ici tous ces avis, nous en allons transcrire quelques-uns sur lesquels le Lecteur pourra juger des autres.

Premier Avis. Celui qui veut devenir Prédicateur, doit sçavoir les Langues Latine, Grecque & Hebraïque. Et la raison que l'Auteur en donne, c'est, dit il, qu'un Prédicateur ne peut point expliquer un passage de l'Ecriture à ses Auditeurs, à moins qu'il ne le sçache lui-même à fond. Or pour le sçavoir à fond, il faut, 1°. Qu'il l'ait lû dans sa source, il est donc nécessaire qu'il entende l'Hebreu & le Grec. Il faut, en second lieu, qu'il ait lû tous les sens que les anciens Auteurs y ont donné, il doit donc sçavoir la Langue Latine.

Second Avis. Que celui qui veut devenir Prédicateur ait une exacte connoissance de la Logique, de la Rhétorique, de la Physique, de la Métaphysique, de la Morale, de la Politique, de l'Histoire Ecclesiastique & Prophane, & des Mathematiques. On n'a pas de peine à comprendre que la plûpart de ces Sciences sont nécessaires à un Prédicateur : mais tout le monde ne conçoit peut-être pas l'utilité qu'un Prédicateur peut tirer de la Politique & des Mathématiques. Voici ce que l'Auteur pense là-dessus : la Politique, dit-il, apprend au Prédicateur quels sont les devoirs des Princes, des Magistrats, & des Sujets. La Chronologie & la Geographie faisant partie des Mathématiques, continuë-t-il, qui doute que ces Sciences ne soient d'une grande utilité à un Prédicateur, lui qui doit souvent avoir recours à l'Histoire Sacrée, ou pour en tirer des exemples, ou pour appuyer sur des faits la Morale qu'il enseigne ?

Huitiéme Avertissement. Celui qui se destine au ministére de la parole, doit avoir des lieux communs ; c'est-à-dire, une Table Alphabetique où il mette les meilleurs morceaux qu'il trouvera dans les Auteurs qu'il lit. La raison que l'Auteur en donne, c'est, dit-il, que rien n'est plus fragile que la mémoire ; elle fournit assez à quelques-uns, tant qu'ils sont jeunes, mais elle les abandonne dans un âge avancé, & c'est quelquefois à cet âge que l'on est dans une plus grande obligation de prêcher.

87. Avertissement. Que l'Exorde ne contienne que trois périodes ou quatre tout au plus. L'Auteur le prouve par l'autorité du P. Drexelius, & de plusieurs autres Auteurs, & par cet exemple. L'Exorde est au Discours, ce que la tête est au corps. Or comme une tête trop longue & trop large rendroit un corps monstrueux, de même un long Exorde défigure tout un Discours.

Après ces Avertissemens suit un Traité où l'on enseigne la maniere de tirer du fruit des Auteurs que l'on lit. Toute cette méthode se réduit à faire des Extraits des Livres, ou à en tirer les plus belles pensées. On le peut faire seul, dit l'Auteur ; mais on va bien plus vîte & bien plus loin, quand plusieurs personnes étudient la même matiere en particulier, & se rassemblent ensuite pour se communiquer les Remarques qu'ils ont faites sur les Auteurs qu'ils ont lus. De quelque maniere qu'on étudie, voici les principales régles que l'Auteur veut qu'on se prescrive. Il veut 1°. qu'on fasse choix des pensées de chaque Auteur. 2°. Qu'on ne lise pas toute sorte de Livres. 3°. Que celui qui étudie ait un but auquel il rapporte toutes ses collections. 4°. Qu'il ait soin de recüeillir aussi tout ce qu'il entend dire de bon. 5°. Qu'il ne s'arrête pas seulement aux pensées, mais qu'il transcrive jusqu'aux termes. 6°. Qu'il ne soit point paresseux d'écrire. 7°. Qu'il range ses Remarques par ordre. Ce petit Traité est terminé par des modéles de Tables.

VERA HISTORIA DE HORRENDO SANGUINIS fluxu ex oculis, naribus, auribus, & ore Reverendi Patris Joannis Baptistæ Onraet Societatis Jesu, & de miraculosa ejusdem sanatione per intercessionem sancti Francisci Xaverii Societatis Jesu Sacerdotis, Indiarum & Japoniæ Apostoli. Cum annotationibus brevique discursu de essentia miraculi & de cultu SS. Authore Philippo Verheyen in celeberrima Universitate Lovaniensi, Artium & Medicinæ Doctore, Anatomiæ & Chirurgiæ Professore Regio. Lovanii, apud Michaëlem Zan-

grium. 1708. C'est-à-dire : *Histoire d'une Hemorragie extraordinaire, arrivée au P. Onraët Jesuite, lequel perdoit son sang par le nez, par les yeux, par les oreilles & par la bouche ; avec la Relation de la guérison miraculeuse de cette maladie, par l'intercession de S. François de Xavier ; à quoi on a joint diverses Réflexions sur la nature des Miracles, & sur le culte des Saints. Par Philippe Verheyen, Docteur en Medecine dans l'Université de Louvain, & Professeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie.* A Louvain, chez Michel Zangrius. 1708. in-12. pag. 164.

LE P. Onraet Jesuite du College de Louvain, fut attaqué vers le mois de Septembre de l'année 1705. d'une violente Hemorragie, où il rendoit le sang par le nez, par les yeux, par les oreilles, & par la bouche. L'hemorragie s'étant appaisée pour quelques jours, recommença ensuite en différens tems avec plus de violence que jamais. Le malade tomboit alors dans d'horribles convulsions, perdoit connoissance, & demeuroit quelquefois comme mort. Ayant éprouvé inutilement pendant un an & demi tous les remédes de la Médecine, il renonça aux secours humains, & implora uniquement celui de Dieu par l'intercession de S. François de Xavier. Ce Saint est particuliérement honoré à Malines, où on l'invoque avec solemnité tous les ans dans une neuvaine publique, qui commence le quatriéme de Mars. Le P. Onraet eut la dévotion de se faire porter en litiére à Malines, le second jour de la neuvaine, qui étoit le 5. de Mars de 1707. Ce qu'il eut beaucoup de peine à obtenir de son Supérieur, & des Médecins, à cause qu'il n'y avoit que quatre jours qu'il étoit quitte d'un accès qui l'avoit mis à l'extrémité. Le six, il commença en son particulier une neuvaine en l'honneur du Saint ; & le Saint la nuit du 8. au 9. de Mars lui apparut environné d'une grande lumiére, & sous la forme d'un homme de taille médiocre, ayant le visage blanc & serein, la barbe & les cheveux noirs & un peu crépus, un long surplis blanc, & tenant un lys à la main, il se tourna du côté du Pere Onraet, lui dit, que sa neuvaine étoit agréable à Dieu, lui découvrit la cause de son mal, & lui promit une entiére guérison. La nuit suivante, qui étoit celle du neuf au dix de Mars, saint Xavier apparut de nouveau au P. Onraet, & lui dit ces paroles: Ayez confiance, il vous sera fait selon votre foi. Ne prenez point cette apparition, ni celle de la nuit derniére, pour un

ſonge ou une illuſion ; & pour vous en marquer la vérité, je vous apprends que la nuit prochaine vous aurez un dernier accès d'hémorragie, mais que cet accès ne ſera point accompagné des ſymptomes ordinaires, & que vous n'aurez aucune convulſion : je vous avertis ſeulement d'avoir ſoin de vous faire ſaigner enſuite. Cette ſaignée vous cauſera une défaillance, mais ne craignez rien, je vous ſecourrai ſur l'heure. Le Saint ayant proferé ces paroles, donna ſa bénédiction au malade, & diſparut. Le lendemain, le P. Onraet raconta tout ceci au Pere Recteur, qui donna ordre à un Frere Infirmier de veiller la nuit ſuivante. Les choſes arrivérent comme elles avoient été prédites : l'hémorragie attaqua le P. Onraet ſur le minuit, avec toutes les circonſtances que nous venons de marquer. Le P. Recteur fut averti ſur le champ, & il vit par lui-même la vérité de la prédiction. Le malade, après être revenu des autres accès, demeuroit comme mort, & cette fois il ſe ſentit ſi fort & ſi vigoureux, qu'il ſe leva & s'habilla ſans avoir beſoin d'aide. Il reſtoit une ſaignée à faire pour ſuivre l'ordre qu'il en avoit reçu du Saint ; le Pere Recteur qui ſçavoit que la ſaignée loin de ſoulager le malade, l'avoit toûjours mis dans une plus grande extrémité, n'oſa conſentir à ce reméde ſans l'avis du Médecin ; le Médecin dit que la ſaignée ayant fait tomber le P. Onraet dans de plus grands ſymptomes, elle n'étoit point à propos. Le malade peu touché de ces raiſons, demanda avec tant d'inſtance d'être ſaigné, qu'on ne pût le lui refuſer. La veine ne fut pas plutôt ouverte, que le ſang ſortit avec la même violence que ſi le malade n'en avoit point perdu, mais ce ſang étoit corrompu & gâté, au lieu que celui des ſaignées précédentes avoit toûjours paru fort naturel. Le malade tomba en défaillance, & il lui ſembla dans ce moment que S. Xavier le ſoûtenoit entre ſes bras. L'accès ſe diſſipa peu de tems après, & le P. Onraet ſe trouva dans une meilleure ſanté que jamais. Ceçi arriva le onze de Mars 1707. La nuit du treize au quatorze, S. Xavier apparut pour une troiſiéme fois au malade, lui recommandant de rendre graces à Dieu, & l'aſſurant qu'il étoit parfaitement guéri. Ce que l'expérience a juſtifié pleinement, puiſque le jour d'après ſa neuvaine, il fut à pied de Malines à Bruxelles ; que le quatorziéme jour de ſa guerifon, il fut à pied à une lieue de Louvain, & que le lendemain il revint tout de même à Louvain.

Ces circonſtances, & pluſieurs autres auſſi ſinguliéres, ne

permettent pas de douter, dit M. Verheyen, que cette guérison ne soit miraculeuse : c'est ce qu'il se propose de prouver dans un chapitre exprès ; & voici ses raisons. Premiére raison. Si cette guérison étoit duë à quelque cause naturelle, ce devroit être à la derniére évacuation qui s'est faite par l'hemorragie, & par la saignée : or cela ne se peut ; donc la guérison est miraculeuse. Il prouve la mineure de cette sorte. La derniére hémorragie ni la derniére saignée, n'ont pû ôter la matiére qui faisoit fermenter le sang, & qui l'obligeoit à s'échapper par le nez, par les yeux, &c. puisque si elles l'avoient pû, les autres hemorragies qui ont été si fréquentes, & les autres saignées où l'on tiroit quelquefois jusqu'à seize onces de sang, en seroient venu à bout ; donc l'intemperie qui faisoit fermenter le sang, ayant été corrigée tout à coup, sans qu'on voye rien de naturel à quoi attribuer ce changement, il s'ensuit que la chose s'est faite contre le cours ordinaire de la nature, & qu'il y a par conséquent du miracle. Seconde raison. Il n'est pas possible naturellement que des forces aussi épuisées que devoient l'être celles du P. Onraet, après tant d'hémorragies, tant de saignées, tant de médicamens, se rétablissent en un instant, comme on l'a vû ici, jusqu'à permettre au malade de se lever sur le champ, sans aucune aide, & de voyager ensuite deux jours après. Troisiéme raison. Quand les forces auroient pû naturellement se rétablir ainsi, conçoit-on que les vaisseaux récemment fermés ne se fussent pas r'ouverts en chemin par l'exercice du corps, sur-tout le malade mangeant indifféremment de toutes sortes de viandes & salées & poivrées, très-capables de renouveller l'effervescence du sang ? M. Verheyen, après avoir rapporté toutes ces preuves, pour montrer que la guérison dont il s'agit est miraculeuse, se fait diverses objections, & entr'autres celle-ci. Si la guérison dont on vient de parler, a été opérée par la vertu divine, à quoi servoit cette derniére saignée qui fut faite au malade ? Il répond que Jesus-Christ voulant guérir l'Aveugle-né, lui appliqua de la bouë avec de la salive sur les yeux, & l'envoya se laver dans la Piscine de Siloé ; que Naaman pour avoir été guéri de sa lépre, après s'être lavé jusqu'à sept fois dans le Jourdain, ne laissa pas d'être guéri par la vertu divine.

L'Auteur prend ici occasion de justifier l'Invocation des SS. Nous ne rapporterons point les réflexions qu'il fait sur cette matiére ; ce qu'il en dit est suffisamment connu. Il termine son Histoire, par les Certificats de plusieurs Theologiens de la Compa-

gnie de Jesus, & de plusieurs Médecins, qui rendent tous témoignage à la guérison miraculeuse dont nous venons de p aler.

J. H. L. PALÆSTRA JUDICIARIA TAM CIVILIS quam Criminalis, Adjectis observationibus Practicis, Præjudiciis, Responsis Academicis & privatis, nec non rationibus dubitandi & decidendi, annexo indice. Francofurti, apud Bertr. Cramerum. 1708. C'est-à-dire: *L'ordre Judiciaire dans les Matiéres Civiles & Criminelles, avec des Observations de Pratique; les Consultations publiques de quelques Universités, & le sentiment particulier de quelques Docteurs; où l'on voit les raisons de douter & de décider.* A Francfort, chez Bertrand Cramer. 1708. in-4°. pag. 342.

LE principal objet de ce Livre, c'est d'apprendre la maniére d'intenter une action, ou de se défendre contre une action intentée, soit en matiére Civile, soit en matiére Criminelle; devant les premiers Juges, ou devant les Juges supérieurs. Et comme chaque Jurisdiction a son Style & ses Usages, il ne s'agit ici que de la méthode observée dans les Tribunaux du Pays de Hesse. L'Auteur, en expliquant cette méthode, ne l'approuve pas; il a la bonne foi d'avoüer qu'elle lui déplait du moins autant qu'elle pourra déplaire à ceux qui en liront le détail. Il se plaint des longueurs qu'elle produit, & des abus ausquels elle donne lieu: mais en même tems il dit qu'étant un simple particulier sans caractére, il ne peut que faire des souhaits pour la réformation de la procédure; & que jusqu'à ce qu'il ait plû à l'autorité publique d'en décider, il doit toûjours exposer les choses telles qu'elles sont, afin que sur la connoissance de ce qui se pratique aujourd'hui, on soit en état de poursuivre ou de défendre réguliérement ses droits.

Cet Ouvrage est mêlé de régles & d'exemples. Il contient en peu de mots les diverses voyes de diriger les différentes actions; & sur chaque action, il offre le modéle de la demande qu'on doit former. Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur une matiére, qui quoique nécessaire dans la Société civile, est peu intéressante pour les Gens de Lettres.

XLX,

XLIX. JOURNAL DES SÇAVANS,
DU LUNDI 9. DECEMBRE M. DCCIX.

ESSAY SUR LE SOCINIANISME, OU REFLEXIONS *sur quelques articles de la Doctrine de Mr. le Clerc, touchant les Sociniens; & Examen de quelques Passages de son Nouveau Testament François. Par Philippe Mesnard, Ministre.* A la Haye, chez la veuve d'Abraham Troyel. 1709. in-12. pag. 349.

ON trouve à la tête de cet Ouvrage une Lettre adressée à Mr. le Cocq, Conseiller au Parlement de Paris, dans laquelle Mr. Mesnard rend compte des motifs qui l'ont engagé à écrire contre le Nouveau Testament de Mr. le Clerc. » On a » accusé Mr. le Clerc, dit Mr. Mesnard, d'avoir répandu dans » son Nouveau Testament plusieurs explications Sociniennes. Il » prétend que c'est à tort qu'on l'a soupçonné de favoriser les So» ciniens, que d'ailleurs leurs sentimens ne sont pas aussi perni» cieux que nous nous le figurons, & il n'a pas envie que nous » doutions, si leurs explications qu'il nous produit, sont solides » & véritables; il n'y a rien là qui ne mérite que nous y fassions » attention.

» Ainsi ce petit Traité que je me donne l'honneur de vous » adresser, aura deux parties. Dans la premiere, nous ferons » quelques réfléxions sur ce que Mr. le Clerc a bien voulu que » nous sçussions qu'il pense des Sociniens. Dans la seconde, nous » examinerons quelques explications Sociniennes qu'il nous don» ne dans son Nouveau Testament François. »

Toute la premiere Partie de ce livre, tend à prouver que si M. le Clerc n'adopte point les dogmes des Sociniens, du moins a-t'il trop de condescendance pour la doctrine qu'ils enseignent. M. le Clerc, dit l'Auteur, avance dans le Tome II. de sa Bibliothéque Choisie, pag. 299. qu'on ne lui auroit jamais reproché d'être Socinien, s'il ne faisoit point profession d'être Remontrant. Mr. Mesnard prétend lui faire voir ici, qu'on n'auroit jamais songé à porter cette accusation contre lui, s'il s'étoit contenté de soûtenir les cinq articles que soûtiennent les Arminiens, quoique ces articles ayent été condamnés autrefois à Dordrecht, & pour lui montrer que son attachement au parti des Remontrans

n'eſt pas ce qui a donné lieu à l'accuſation dont il veut ſe juſtifier, il lui découvre les raiſons ſur leſquelles cette accuſation eſt fondée. 1. On reproche à Mr. le Clerc de déſapprouver les Loix que les Etats Proteſtans ont faites contre les Sociniens. 2. D'être perſuadé qu'on doit les tolérer, & que c'eſt une injuſtice de croire qu'ils ſeront éternellement damnés. 3. D'adopter le ſyſtéme de Hobbés, & de l'Auteur du livre intitulé *La Religion raiſonnable*, puiſqu'il ſoûtient avec eux, que pour être Chrétien, il ſuffit de croire que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie. Mr. Meſnard employe pluſieurs Sections de la premiere partie de ſon Traité à refuter les raiſons des Auteurs qui ont ſoûtenu cette propoſition. Il fait voir 1. Que ſelon Mr. le Clerc même, Bibl. choiſ. Tome II. art. 8. pag. 303. & 304. cette propoſition, *Jeſus eſt le Meſſie*, en ſuppoſe une infinité d'autres dont la croyance n'eſt pas moins eſſentielle au ſalut. 2. Que quand les Auteurs ſacrés ont renfermé la Foi Chrétienne dans cette propoſition, ils ont compris un grand nombre d'autres vérités qui en dépendent. 3. Que ſelon la doctrine des Apôtres, on doit ſe ſéparer de la Communion de ceux qui croyent même que *Jeſus eſt le Meſſie*, lorſqu'ils enſeignent des erreurs qui ne s'accordent pas avec les vérités qui ſont dépendantes de cet article de Foi. 4. Que pour croire que *Jeſus eſt le Meſſie*, dans le ſens que les Apôtres l'ont enſeigné, il faut croire auſſi les autres vérités qu'ils nous ont obligé de croire, au nombre deſquelles ſont la Divinité & la Satisfaction de Jeſus-Chriſt; vérités auſquelles les Sociniens ne veulent point ſe ſoumettre.

Mr. Meſnard combat enſuite les autres raiſons que Mr. le Clerc apporte, pour ſe juſtifier du reproche qu'on lui fait d'être du parti des Sociniens. Si nous en croyons Mr. Meſnard, Mr. le Clerc dit en ſe défendant, que les dogmes contre leſquels les Sociniens diſputent, ne ſont pas ſans difficulté; que ce ſont des *Myſteres incompréhenſibles*, & que pour les expliquer d'une maniere ſcolaſtique, il faut avoir recours à bien des moyens qui ne ſe trouvent pas dans l'Ecriture ſainte. Mr. Meſnard prétend que toutes ces raiſons ne ſervent qu'à rendre Mr. le Clerc encore plus ſuſpect. Ce n'eſt pas préciſément, dit notre Autheur, parce qu'il ne rejette pas toutes les explications des Sociniens; qu'on le ſoupçonne d'être de leur parti; mais c'eſt parce qu'il ne condamne pas nettement leurs dogmes. S'il convenoit avec les autres Societés Chrétiennes, ſur le fond des principaux dogmes, ajoûte-t'il, il ſeroit difficile de comprendre, qu'il ne vou-

lût point se servir des termes qui sont reçus dans l'Eglise, pour exprimer le vrai sens des Auteurs sacrés sur ces dogmes.

M. Mesnard avertit dans la lettre qui est à la tête de son Traité, qu'il ne fera point un examen exact de toute la Traduction du Nouveau Testament publiée par M. le Clerc. Sa critique ne s'étend que sur vingt-deux endroits, qui font la matiere de la seconde partie de son livre. Le premier passage qui se présente, est le commencement de l'Evangile de saint Jean. Mr. le Clerc remarque, qu'on ne devroit pas traduire, λόγος *Verbum*, par les termes de *Verbe* ou de *Parole*, mais par celui de *Raison*. Il prétend que l'Evangile n'a pas emprunté cette expression de Moyse, ni des Auteurs sacrés, mais qu'il l'a tirée des Philosophes Platoniciens, Stoïciens & Epicuriens qu'il avoit en vûë. S. Irenée dit, que saint Jean en se servant de ce terme, a voulu combattre des Hérétiques qui nioient la Divinité de Jesus-Christ, Mr. le Clerc prétend qu'il n'est pas certain que les Hérétiques dont parlent saint Irenée, niassent la Divinité de Jesus-Christ, parce que nous n'avons pas leurs Ecrits. Sur ces mots du verset 4. *Dans elle étoit la vie*, Mr. le Clerc remarque que la vie signifie la doctrine, qui enseigne aux hommes ce qu'il faut faire pour parvenir à la vie éternelle. M. Mesnard réfute le systême de son adversaire, aussi-bien que les explications qu'il donne à ces mots du verset 9. du même chapitre. *Il y avoit une autre lumiere qui éclairoit, &c.* & à ceux du verset 15. du même chapitre. *Parcequ'il étoit avant moi, &c.*

Le cinquiéme passage que Mr. Mesnard attaque, est le verset 13. du ch. 3. du même Evangile. *Personne n'est monté au Ciel que celui qui est descendu du Ciel, sçavoir le Fils de l'homme qui est dans le Ciel.* Ce passage fait voir clairement, dit Mr. Mesnard, que Jesus-Christ étoit descendu du Ciel, & qu'il étoit encore dans le Ciel, selon sa nature divine. Ces paroles sont décisives contre les Sociniens. „ Pour les éluder, ils ont inventé „ que Jesus-Christ, après sa naissance, & avant que de „ prêcher son Evangile, étoit monté au Ciel, & y avoit de„ meuré quelque tems pour se remplir d'une connoissance plei„ ne & assurée des vertus célestes, qu'il devoit communiquer „ aux hommes dans la suite de son ministere. „ Cette pen„ sée se trouve refutée par le neuviéme chapitre de Saint Paul aux Hebreux, où il est dit que *Jesus-Christ n'est entré qu'une seule fois dans le Ciel.* „ C'est apparemment, continuë Mr. Mes„ nard, ce qui a porté Socin même à recourir à un autre sub-

„ terfuge ; & c'est celui qu'il a plû à Mr. le Clerc d'adopter. "
Par celui qui est descendu du Ciel, il entend *celui qui a été envoyé aux hommes par Dieu son pere, ou qui est un présent celeste que Dieu leur a fait*. Voici la raison qu'il en donne. *On ne peut pas entendre ces paroles de la Divinité de Notre Seigneur, parce que si l'on peut dire qu'elle est descendue du Ciel, on ne peut pas dire qu'elle y est montée pour en apprendre les secrets, puisque c'est le lieu le plus sensible de son séjour.* Ainsi, selon Mr. le Clerc, lorsque l'Evangile dit que Jesus-Christ est descendu du Ciel, c'est-à-dire qu'il est venu enseigner aux hommes des vérités célestes. Mr. Mesnard, pour refuter cet argument, remarque que l'Evangile ne dit point en cet endroit, que Jesus-Christ soit monté au Ciel, mais seulement qu'il est descendu du Ciel, & qu'il en est descendu de telle sorte, qu'il est encore dans le Ciel. » Dans cette phrase, dit-il, » *Personne n'est monté au Ciel, sinon celui qui est descendu du Ciel*; la » particule *sinon*, Εἰ μὴ, ne marque pas une exception, mais elle » signifie que deux choses ont quelque opposition entr' elles. Ou, » pour parler en termes de Grammaire, la particule *sinon*, Εἰ μὴ, » n'est pas toujours exceptive, mais elle est quelquefois adver- » sative, » en voici un exemple. Gal. 2. v. 16. *Sçachant que les hommes ne sont point justifiés par les œuvres de la Loi* Εἰ μὴ, *sinon par la Foi de Jesus-Christ.* Cette particule, *sinon*, ne veut pas dire que les œuvres de la Loi ne rendent justes que ceux qui ont la Foi en Jesus-Christ, puisque l'Apôtre conclut que l'homme est justifié par la Foi sans les œuvres de la Loi : la particule, *sinon*, n'est pas une marque d'exception dans cet endroit. De même dans le passage dont il s'agit, cette particule n'excepte pas Jesus-Christ du nombre de ceux qui n'ont pas monté au Ciel ; elle signifie seulement l'opposition qui se trouve entre Jesus-Christ & ceux qui ne sont point montés au Ciel, laquelle consiste en ce que ceux qui n'ont point montés au Ciel, n'y ont point été, au lieu que Jesus-Christ a été au Ciel, puisqu'il en est descendu.

Le dernier passage qu'examine Mr. Mesnard, est tiré du 20. verset du chapitre 5. de la premiere Epître de saint Jean. Voici comment Mr. le Clerc traduit ce verset : *Nous sçavons aussi que le Fils de Dieu est venu & qu'il nous a donné de l'intelligence, afin que nous connoissions le vrai Dieu, & nous sommes dans le vrai Dieu & dans son fils Jesus-Christ. C'est-là le vrai Dieu & la Vie éternelle.* Mr. Mesnard reproche deux choses à Mr. le Clerc dans l'explication de ce passage. 1. D'avoir ajoûté la conjonction *&* dans cet endroit : *Nous sommes dans le vrai Dieu, & dans son Fils J. C.*

Le Texte porte: *dans le vrai Dieu, dans son Fils J. C.* 2. De n'avoir pas suivi exactement le texte, en ajoûtant: *C'est le vrai Dieu & la vie éternelle.* Mr. Mesnard prétend que pour traduire litteralement cet endroit, il faut dire: *Il est le vrai Dieu.*

Les dernieres paroles de cette Epître, sont un coup de foudre pour les Sociniens, dit Mr. Mesnard. Socin s'en est bien apperçu, & il a cherché tous les détours possibles pour en éviter le coup. 1. Il a dit que la particule, *il*, ne doit point se rapporter au *Fils de Dieu*, mais au *vrai Dieu*, qui est devant. Pour le prouver, il rapporte plusieurs passages de l'Ecriture où l'article ne se rapporte pas au dernier sujet dont il a été parlé, mais à celui qui précede. Mr. Mesnard convient qu'il se trouve dans l'Ecriture certains passages où le pronom ne se rapporte point au sujet immédiatement précédent, mais au sujet antérieur. Mais quand cela arrive-t'il? C'est lorsque le sujet immédiatement précédent, n'entre que comme par accident dans le discours: or dans l'endroit dont il s'agit, le sujet immédiatement précédent, est le principal sujet du discours. Socin a bien senti la force de ce raisonnement; c'est pourquoi il a tâché de trouver un autre détour. L'article, *Celui-ci est le vrai Dieu*, ne doit se rapporter ni au Pere, ni au Fils, dit Socin; mais il désigne tout ce qui a précédé. Ce pronom doit être regardé comme neutre, quoiqu'il soit au genre masculin, parce qu'il n'est au genre masculin qu'en vertu du mot qui le suit, qui est du masculin. Socin en rapporte un exemple. *Hæc est vita, &c. C'est la vie éternelle*, &c. M. Mesnard prétend que Mr. le Clerc a suivi cette explication de Socin dans cet endroit, parce qu'il a traduit ainsi: *C'est là le vrai Dieu, & la vie éternelle.*

Après ces remarques, l'Auteur proteste qu'il n'a pas prétendu épuiser tout ce sujet, moins encore faire une Critique exacte du Nouveau Testament de Mr. le Clerc. » On ne croira donc pas » que nous approuvons tous les endroits que nous n'avons pas » relevés. Ce que nous avons dit suffit pour notre dessein, & » nous pouvons ici tirer deux conclusions. »

» La premiere, que lorsque Mr. le Clerc a avancé, Bibl. choisf. » Tome III. pag. 407. qu'il ne dit pas que toutes les explica- » tions des Sociniens sont fausses, c'est une façon de parler mo- » deste qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre; en un mot » que c'est une figure qui laisse entendre beaucoup plus qu'elle » ne dit, &c. »

» La seconde conclusion que nous pouvons tirer ici, & qui

» est la plus importante, celle que nous avons eû sur-tout en » vûë, c'est que le Nouveau Testament de Mr. le Clerc ne nous » sçauroit être d'usage, & que nous serions très-mal de nous en » servir dans nos lectures de dévotion, &c. » Au reste, Mr. Mesnard proteste en finissant, qu'il n'a point entrepris cet Ouvrage par chagrin contre Mr. le Clerc; c'est, dit-il, le seul zéle de defendre la vérité qui l'y a porté.

HISTOIRE DE LA REBELLION ET DES GUERRES *Civiles d'Angleterre, depuis 1641. jusqu'au rétablissement du Roi Charles II. Par Edward Comte de Clarendon.* A la Haye, chez Loüis & Henri Van Dole, Marchands Libraires, dans le Pooten. 1702. in-12. Tome III. pag. 663. Tome IV. pag. 724. Tome V. pag. 656. Tome VI. pag. 740.

LEs deux premiers Volumes de cette Histoire ont paru en 1704. En voici la suite qui compose quatre autres Volumes soûs le nom du même Auteur. Ce qu'on avoit de lui en ce genre, rendoit le Public fort impatient sur le reste, & cette impatience se trouve pleinement satisfaite: car après avoir vû d'abord l'origine & les commencemens des guerres civiles d'Angleterre, on en découvre ici les progrès & les principaux événemens. Mr. le Comte de Clarendon, à qui nous devons ce détail, en pouvoit rendre un témoignage fidéle. Il étoit Chancelier d'Angleterre, & avoit assisté comme membre du Parlement aux délibérations qui se firent dans les premiers troubles. Il a expliqué dans les deux Tomes imprimés en 1704. les mécontentemens secrets & les dispositions séditieuses où étoient les esprits, avant que Charles I. & le Parlement en vinssent à une rupture ouverte; il nous apprend dans les autres Tomes, qui sont les seuls dont il nous reste à parler, la suite & les effets de la révolte; depuis qu'on eut levé de part & d'autre l'étendart de la guerre.

Il paroît que le premier artifice dont se servirent les ennemis du Roi, pour détourner les Peuples de s'attacher à son parti, fut de leur faire craindre la perte ou la diminution considérable de leur fortune par l'excès des subsides nécessaires pour le secourir. Ils insinuoient qu'on alloit enlever aux riches Paysans la moitié de leurs revenus, & obliger le pauvre peuple à travailler un jour de la semaine pour le Roi. Ils ajoûtoient que les Partisans de Sa Majesté avoient dit » que vingt livres sterling par an suffisoient » pour la subsistance d'un Paysan. »

Ces discours, quoique sans fondement, exciterent la défiance

& la révolte. Le Marquis de Hertfort, qui étoit chargé de lever des troupes pour le Roi, dans le Comté de Sommerset, n'y trouva par cette raison que peu de secours. Son Armée étoit beaucoup inférieure à celle de ses Ennemis, & manquoit presque de tout : ce qui donne lieu à l'Historien d'observer, que si les Rebelles eussent sçû profiter de la conjecture, & aller droit à Nottingham où étoit le Roi avec ses troupes, ils l'auroient défait sans peine; & en l'obligeant tout d'un coup à abandonner le Royaume, ils auroient épargné bien du sang & bien de la honte à la Nation. Les Sujets fidéles qui apparemment connoissoient mieux la foiblesse de leur parti, que les ennemis ne la connoissoient eux-mêmes, conseillerent au Roi dans cette situation de faire des ouvertures de paix au Parlement. Sa Majesté résista d'abord à cette proposition, comme la croyant peu honorable à sa dignité & à son courage, & uniquement propre à augmenter l'insolence des Rebelles. Cependant il fut obligé de céder sur cela aux instances de son Conseil, fondé sur ce que les offres de paix étant toujours agréables au Public, le Parlement ne manqueroit pas, s'il les réfusoit, de s'attirer l'indignation des Peuples, & de donner par-là de nouvelles forces au bon parti.

Le Comte de Southampton, le Comte de Dorset, le Chevalier Jean Colapeper, & le Chevalier Guillaume Udan, furent donc envoyés au Parlement de la part du Roi. Ils firent une telle diligence, que sans qu'on fût informé de leur départ, ils arriverent à Westminster, au moment que les Chambres s'assembloient. Le Comte de Southampton entra dans la Chambre des Pairs pour y prendre sa place ordinaire; mais à peine fut-il assis, qu'on lui dit avec aigreur de se retirer. Il représenta qu'il étoit chargé d'un message de la part du Roi; on ne laissa pas de lui ordonner de sortir, & on se contenta de lui envoyer demander par l'Huissier de la Chambre l'adresse dont il étoit chargé. Il répondit que le Roi lui avoit commandé de la présenter lui-même; & qu'en tout cas, pour être autorisé à s'en défaisir, il lui falloit une injonction expresse de la Chambre. Cette formalité fut exécutée, & dès qu'il eût remis l'adresse, on lui fit dire, qu'il eût à sortir incessamment de la Ville, & qu'ils auroient soin de lui envoyer une réponse.

Alors les deux Chambres assemblées examinerent fiérement l'adresse du Roi, qui ne tendoit qu'à l'union & à la paix, & qui pour cela demandoit que le Parlement donnât pouvoir à quelques personnes de conférer & de traiter dans un lieu sûr avec

les Députés de Sa Majesté. Toute la réponse que firent les Chambres à une proposition si raisonnable, se réduisit à une exagération affectée de bonnes intentions de leur part : mais avant que d'entrer dans aucune négociation, on exigeoit que le Roi commençât par révoquer toutes les Déclarations qu'il avoit renduës contre ceux qu'il accusoit de rebellion. On vouloit qu'il vînt se livrer à son Parlement, sans précautions & sans sûretés. Cette réponse lui fit comprendre que les Rebelles étoient bien éloignés du désir de rentrer dans leur devoir, & que ce n'étoit pas souhaiter la paix sincérement, que d'y attacher des conditions injustes, & contraires aux droits de la Royauté. Cependant pour n'avoir rien à se réprocher, il se détermina à un second message, par lequel il assura les Chambres que dès qu'elles auroient révoqué leurs Déclarations, qui regardoient comme traîtres ceux qui l'assistoient, il étoit prêt de révoquer de même les siennes, & de mettre les armes bas. Ce second message fut inutile. Les Chambres en imposant au Roi la nécessité de desavoüer tout ce qu'il avoit fait, se réservoient la liberté de poursuivre ceux qui s'étoient attachés à ses intérêts. Ils le lui déclarerent précisément par une Réplique. Le Roi pour épuiser à leur égard toutes les voyes de douceur, tâcha encore de leur faire sentir par un nouveau Message la différence qu'il y avoit entre leur procédé & le sien. Mais les esprits séditieux, qui faisoient en ce tems-là la plus grande partie du Parlement, persistérent dans leurs résolutions : & alors toute espérance de paix étant rompuë, le Roi se rendit à Derby, & de-là à Shrewsbury, où il assembla son Armée, & fit lire à la tête de chaque Regiment les ordres nécessaires pour la discipline. » Une circonstance, dit l'Historien, qui ne doit pas être oubliée, » c'est que se mettant au milieu de ses troupes pour être mieux » entendu, à peu près comme l'Empereur Trajan, qui en faisant » Sura Grand Maréchal de l'Empire, & lui présentant une épée, » lui dit : Recevez de moi cette épée : Si je commande com- » me je dois, employez-la pour ma défense ; si je fais autrement, » tirez-la contre moi, & m'ôtez la vie ; le Roi au milieu de ses » Troupes, leur fit cette Harangue, Messieurs, vous avez enten- » du la lecture de ces ordres ; c'est à vous, dans vos différens » postes, à les observer exactement. Nous ne serons pas long- » tems sans entrer en action ; c'est pourquoi vous y devez pren- » dre garde de plus près, & je dois vous avertir qne ceux qui les » transgresseront, seront séverement punis, de quelque qualité » qu'ils soient. Je ne doute point de votre courage & de votre

résolution

„ résolution : votre conscience & votre fidélité vous ont fait „ venir ici, afin de combattre pour votre Religion, pour votre „ Roi, & pour les Loix du Pays. Vous n'aurez affaire à d'autres „ ennemis qu'à des traîtres, dont la plûpart sont Brownistes, „ Anabaptistes, & Athées, qui cherchent à détruire l Eglise & „ l'Etat, & qui vous ont déja condamnés à une entiere ruine, à „ cause de votre fidélité envers moi. Afin que vous voyiez quel „ usage je veux faire de votre valeur, s'il plaît à Dieu de la bé- „ nir, j'ai cru qu'il étoit à propos de publier ma résolution dans „ une protestation, afin que vous soyez pleinement convaincus „ que vous ne pouvez combattre pour une plus juste quérelle, „ dans laquelle je promets de vivre & de mourir avec vous. (La „ Protestation de Sa Majesté étoit en ces termes :) Je promets „ en la présence de Dieu tout-puissant, & comme je l'espére „ par sa bénédiction & protection, que je défendrai & main- „ tiendrai de tout mon pouvoir la vraie Religion Protestante éta- „ blie dans l'Eglise d'Angleterre, & que par la grace de Dieu „ je vivrai & mourrai dans la même Religion. Je désire gou- „ verner par toutes les Loix connuës du Pays, afin que les droits „ & les libertés des Sujets soient conservés avec le même soin „ que ma juste prérogative. Et s'il plaît à Dieu de bénir mes ar- „ mes que j'ai été contraint de prendre pour ma défense, & „ de me préserver de cette rebellion, je promets solemnellement „ & sincérement devant Dieu, que je maintiendrai les justes „ priviléges & libertés du Parlement, & gouvernerai de tout „ mon pouvoir selon les Loix connuës du Pays, & en particulier „ que j'observerai inviolablement les Loix que j'ai consenties „ pendant la séance de ce Parlement : mais si ce tems de guerre, „ si cette grande nécessité & détresse où je me trouve réduit, „ sont cause de la violation de ces mêmes priviléges, & de ces „ mêmes Loix ; j'espére que Dieu & les hommes l'imputeront „ aux Auteurs de cette guerre, & non à moi qui ai si sérieuse- „ ment travaillé à la conservation de la paix du Royaume. Si je „ contreviens aux Articles ci-dessus, je ne demande aucun se- „ cours ni de Dieu, ni des hommes : mais dans la résolution où „ je suis de les exécuter, j'ai lieu d'espérer un prompt secours des „ gens de bien, & de me confier en la bénédiction de Dieu.

Toutes les Troupes du Roi furent encouragées par sa Harangue ; & une partie de ses Peuples fut touchée de ses offres & de ses promesses : de sorte que son Armée grossit considérablement. Le Parlement de son côté faisoit de grands préparatifs,

& n'oublioit rien pour animer & étendre la révolte. Le Clergé sur tout, sous prétexte de réformation, déclamoit publiquement contre la personne du Roi, & lui appliquoit sans ménagement ce que Dieu ou les Prophétes avoient dit contre les Rois les plus impies „ C'étoit aussi, dit l'Historien, un des sujets de plainte „ d'Erasme contre le Clergé de son tems, que quand les Princes „ sont enclins à la guerre, *des Prédicateurs promettent la rémission* „ *de tous les péchés passés; d'autres promettent une Victoire assurée,* „ *tordant les paroles des Prophétes, pour les appliquer à des choses* „ *prophanes & impies; nous avons entendu,* dit-il, *de telles Haran-* „ *gues pour animer à la guerre.* Et certainement, ajoûte l'Auteur, „ il n'y a point de bon Chrétien qui puisse penser, sans horreur, „ que ces Ministres de l'Eglise, qui par le devoir de leurs Char- „ ges doivent être des Messagers de Paix, étoient néanmoins „ les trompettes de la guerre, & des boute-feux de la rebellion. „ Cette Religieuse d'Athénes, dont parle Plutarque, infiniment „ plus Chrétienne que ces Ministres séditieux, s'élevera en juge- „ ment contr'eux. Lorsqu'Alcibiades fut condamné par un decret „ du Sénat, il fut enjoint à tous les Prêtres, Religieux & Reli- „ gieuses, de le maudire & de faire des imprécations contre lui; „ mais cette Religieuse réfusa résolument d'y obéir, disant que „ sa profession de Religieuse l'engageoit à prier & à bénir, & „ non à maudire ni à faire des imprécations. "

Les commencemens de cette guerre furent assez avantageux au Roi. Il donna d'abord la Bataille de Edgehill; & quoique la victoire fût fort disputée dans cette action, il demeura néanmoins maître du champ de Bataille, & y passa la nuit. Il prit ensuite les Châteaux de Banbury, de Reading, de Vallingford, de Bristol, de Glocester: mais ces succès furent traversés par le combat d'Alresford, & par celui de Nasebi, où il fut entiérement défait. Au milieu de ses expéditions militaires, il renouvelloit de tems en tems ses tentatives pour la Paix, & toûjours inutilement. Il fut enfin obligé de se refugier en Ecosse, & les Ecossois le livrérent au Parlement. Les circonstances de cette trahison, & de tous les événemens qui l'ont précédée, sont décrites ici. Et le détail en est d'autant plus interessant, qu'il paroît sincére & exempt de partialité. On expose aussi les différentes opinions des Membres du Parlement, touchant la maniére de procéder contre le Roi; & on vient enfin à cette cruelle délibération qui a coûté la vie à ce Prince, & qui n'a pas fait honneur à la Nation. L'Historien parle ensuite de l'état d'agitation & d'incerti-

tude où le Royaume se trouva par cette mort sous la protection apparente de Cromwel; & il continuë l'Histoire de ce tems-là, jusqu'au rétablissement de Charles II. Il a semé en divers endroits des réflexions judicieuses sur les révolutions qu'il raconte, & on entrevoit dans tout ce qu'il dit, un air d'ingénuité qui persuade.

LEXICON TECHNICUM; OR, AN UNIVERSAL English Dictionary of Arts and Sciences: explaining not only the Terms of Art, but the Arts temselves; &c. C'est-à-dire: *Dictionnaire Anglois universel des Arts & des Sciences, où l'on explique non-seulement des Termes de chaque Art, mais encore les Arts mêmes. Tome I. Par Jean Harris, Docteur en Théologie, & Membre de la Societé Royale. Seconde Edition.* A Londres, imprimé pour Dan. Bowin, Tim. Goodwin, Jean Walthoe, &c. 1708. fol. Quatre Alphabets & dix-neuf cahiers, qui font en tout 888. pages. Planches VII.

POur rendre au Public un fidéle compte de cet Ouvrage, nous ne sçaurions mieux faire que de l'informer de ce que l'Auteur lui-même nous en apprend dans sa Préface, où il nous indique ce qui distingue ce Dictionnaire de tous les autres de même genre, les matieres qui y sont contenuës, & qu'elles sont les sources où il a puisé. Il ne s'est pas contenté de rassembler ici les termes de chaque Art, & de nous en donner des explications superficielles; mais il a pris de ces différens termes, occasion de nous développer & de traiter avec quelque sorte d'étenduë ce que chacun de ces Arts offre de plus utile & de plus curieux: & pour éclaircir ce qu'il nous en dit, & le mettre sous les yeux du Lecteur, il a eu soin de faire graver tant dans le corps de l'Ouvrage, que sur des feüilles particulieres, près de six-cens Figures, qui jointes aux explications détaillées, ne laissent presque rien à désirer pour l'intelligence de chaque terme. Ce sont principalement ces deux circonstances qui distinguent ce Dictionnaire de tous ceux qui ont paru jusqu'ici, & dont l'Auteur fait une Critique également judicieuse & desintéressée, nous marquant en même tems combien peu de secours il a tiré de la plûpart.

Le Dictionnaire de *Chauvin*, qui a pour titre *Lexicon Rationale*, ou *Thesaurus Philosophicus*, quoique bien imprimé & enrichi de figures proprement gravées, est trop plein de termes scholastiques pour être à présent d'un fort grand usage; outre qu'il

eſt auſſi ſtérile, par rapport aux nouvelles découvertes de Mathématique & de Phyſique, qu'il eſt abondant en cette eſpéce de jargon qui paſſoit autrefois pour vraie ſcience.

Le *grand Dictionnaire des Arts & des Sciences, par M. D. C. de l'Académie Françoiſe*, eſt non-ſeulement dénué de figures (dit M. Harris) & ne contient qu'une explication toute ſéche des termes des Arts, mais il ſemble qu'on y ait eu plûtôt en vûë de perfectionner la Langue Françoiſe, & d'en étendre l'uſage, que d'inſtruire & de perfectionner l'eſprit. On y trouve, continue-t-il, quantité de termes communs, en ſorte qu'on y peut apprendre ce que c'eſt qu'un *Chien*, un *Chat*, un *Cheval*, une *Brebis*, &c. Mais quoiqu'un pareil détail puiſſe être de quelque utilité à ceux qui ſeroient curieux de voir comment on peut décrire en François les choſes exprimées par de ſemblables termes, il eſt difficile d'appercevoir le rapport de ces termes avec les Arts & les Sciences, & de deviner la raiſon pourquoi ils font la plus grande partie d'un Dictionnaire de cette nature. Auſſi n'a-t-il pas été d'une grande reſſource à l'Auteur, non plus que le Dictionnaire de *Furetiére*, & un Dictionnaire Anglois intitulé *The new World of Words*, &c. *Le nouveau Monde des Mots*, &c. dans lequel le Compilateur a raſſemblé fort fidélement toutes les fautes des autres *Lexicographes*, & a témoigné ne rien entendre aux Sciences & aux Arts dont il s'agit.

M. Harris rend juſtice au mérite du *Dictionnaire Mathématique* de M. *Ozanam*, & autant il marque l'eſtimer, autant paroît-il faire peu de cas du *Dictionnaire Mathématique* de *Vitalis*, lequel (ſelon lui) dans la derniere édition faite à Rome en 2. volumes ſe trouve après tant d'années, auſſi défectueux, qu'il étoit dans la premiere édition. Quant aux Dictionnaires de Médecine & de Chymie, compoſés par *Johnſon*, *Caſtellus*, & *Blanchard*, & dont le dernier a été imprimé en Anglois juſqu'à quatre fois, l'Auteur convient qu'on y a recueilli grand nombre de termes qui ne ſe rencontrent point ailleurs, & qu'il s'en eſt ſervi utilement, avec la précaution néanmoins de les citer dans les articles qu'il en a empruntés, lorſqu'il n'a pas cru devoir ſe rendre garant, de ce que contenoient ces articles.

Mais quelque opinion qu'ait eu M. Harris des Dictionnaires publiés avant le ſien, ce ne ſont point ces ſortes de Livres qu'il a conſultés avec le plus de ſoin. Il a eu recours aux plus excellens Traités en chaque genre, & les a fait entrer dans ſon Dictionnaire en les abregeant, & les diſpoſant ſelon l'ordre que lui a preſ-

crit l'arrangement des différens termes. C'eſt de quoi il nous donne ici un détail circonſtancié, que nous nous contenterons d'effleurer.

Les Mathématiques & la Phyſique ſont les deux ſciences ſur quoi il s'eſt plus étendu. Il nous explique avec beaucoup de netteté tout ce qui concerne la Géometrie tant ſpéculative que pratique, la Trigonométrie, les Sections Coniques, l'Algebre, l'Arithmétique, l'Aſtronomique, la Gnomonique, l'Optique, la Chronologie, la Coſmographie, la Géographie, la Muſique, l'Artillerie, l'Architecture civile & militaire, la Navigation, la conſtruction des Vaiſſeaux, la Méchanique, l'Hydroſtatique, les Loix du mouvement, l'Horlogerie, &c. Il entre dans une ſemblable diſcuſſion touchant les diverſes parties de la Phyſique, tant générale que particuliere, telles que ſont la Météorologie, la Botanique, l'Hiſtoire des Foſſiles, la Chymie, l'Anatomie, &c. Il parcourt avec la même exactitude, quoique plus briévement, tout ce qui eſt du reſſort de la Logique, de la Métaphyſique, de la Morale, de la Grammaire, de la Rhétorique, de l'hiſtoire du Blaſon, de la Juriſprudence, de la Peinture, de la Sculpture, &c. Il nous donne de curieuſes deſcriptions des inſtrumens de Mathématique & de Phyſique. Les principaux ouvrages qui lui ont fourni cette riche moiſſon, & qu'il cite dans ſa Préface, ſont ceux de *MM. Wallis*, *Newton*, *Halley*, *Anderſon*, *Evelin*, *Boteleri*, *Philips*, *Manwaring*, *Varignon*, *Keil*, *Boyle*, *Derham*, *Grew*, *Woodvvard*, *Ray*, *Moriſon*, *Tournefort*, *Wilkins*, les *Tranſactions Philoſophiques*, &c.

Au reſte, M. Harris ne diſſimule point ce que ſon Dictionnaire peut laiſſer encore à ſouhaiter. Il reconnoît de bonne ſoi qu'il y manque pluſieurs choſes, & que d'autres ſont demeurées imparfaites, entr'autres, un Catalogue des *Aſcenſions droites*, des *Déclinaiſons*, &c. des Etoiles fixes, que M. *Flamſteed* a refuſé de lui communiquer. De plus, il ne doute pas qu'il n'y ait pluſieurs articles tranſcrits d'après les Dictionnaires, qui auront beſoin d'être rétouchés dans la ſuite. Il eſt perſuadé qu'un Alphabet particulier pour les termes de chaque ſcience, mis à la fin du Volume, eût été d'une grande commodité, auſſi-bien que des Planches pour l'Anatomie, & d'autres qui euſſent répreſenté l'extérieur d'un Vaiſſeau, ſes Agrés, & ſes différentes piéces. Mais comme tout cela eût engagé les Libraires à une dépenſe ſur laquelle ils n'avoient point compté, en ſe chargeant de l'impreſſion de ce Livre, l'Auteur a été contraint de renvoyer à un

Supplément tout ce qui sera nécéssaire pour rendre son ouvrage plus complet, & c'est la raison pourquoi l'on voit au titre de ce volume, *Tome I.* ce qui suppose qu'il sera bien-tôt suivi d'un second.

L. ANNÆI SENECÆ ET PUBLII SYRI MIMI forsan & aliorum singulares Sententiæ, centum aliquot versibus ex Codd. Pall. & Frising. auctæ & correctæ. Studio & operâ Jani Gruteri, cum Notis ejusdem recognitis & castigatis. Accedunt Notæ posthumæ, ut & nova versio Græca Jos. Scaligeri Jul. Cæs. f. nunc primùm ex utriusque autographis adornatæ, & in lucem editæ. C'est-à-dire, *Les Pensées choisies de Seneque, de Publius de Syrie, & peut-être de quelques autres Auteurs; corrigées & augmentées, avec les Notes de J. Gruter. Nouvelle Edition, dans laquelle on a inseré les Notes posthumes, & la Version Grecque de Jos. Scaliger.* A Leyde, chez Jean du Vivié. 1708. in 8. pag. 569.

MAcrobe dit que le génie de Publius de Syrie se déclara dès sa tendre jeunesse, & il rapporte que cet Auteur sût plaire à son Maître dès son enfance, non-seulement par la beauté de son visage, mais aussi par la vivacité de ses réponses. C'est ce qui l'engagea à le faire instruire avec plus de soin. Il vivoit du tems de Jules César, dont il a merité l'estime & l'approbation.

Erasme est le premier Auteur qui ait publié les écrits de Publius. Il y ajoûta des Scolies qui furent imprimées à Bâle en 1520. in-4. & à Londres en 1592. in-8. Jos. Scaliger en donna une nouvelle édition, sous ce titre Μιμικὰ, *sive selectæ Sententiæ Latinæ, Græcè versæ, & notis illustratæ. Lug. Bat.* 1598. in-8. Ces Sentences furent encore imprimées à Lyon en 1603. avec la vie de l'Auteur, à Francfort en 1610. & à Saumur en 1657. L'Editeur dit qu'il y en a une édition dans la Bibliothéque de l'Université de Leyde, qui a été imprimé à Venise en 1618. mais il dit en même tems que cette édition ne renferme rien qui ne soit dans celle de Scaliger. Ces Sentences se trouvent encore à la fin des discours & des vers de Muret : elles sont aussi dans les Pensées choisies des Poëtes Comiques, que H. Etienne a données au Public. Outrecela, Geo. Fabricius de Kemnits en a publié une autre édition, & M. Velserus une autre. Tous ces Editeurs ont fait des remarques sur cet Auteur, mais les notes

de J. Gruter qu'on donne ici, méritent bien le nom de Commentaires. Elles occupent 488. pages du Volume, & le Texte n'en occupe que 34. Ces Notes ne contiennent pas seulement des Explications, ce sont des réfléxions sur chaque Sentence, tirées des anciens Auteurs Grecs & Latins, & même des Peres de l'Eglise. Ces notes auroient été perduës dans la disgrace de M. Gruter, si un Sçavant ne les eût enlevées de la main d'un des soldats qui pillerent la maison de Gruter. Des mains de ce Sçavant, elles tomberent dans celles de M. Oosters, Professeur en Droit & en Morale à Amsterdam. M. Oosters les donna à M. Gronovius, & ce dernier en a fait present à Messieurs Haverkam & Preiger, qui ont eu soin de cette édition.

L. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 16. DECEMBRE M. DCC. IX.

LE LIVRE DE PHILON DE LA VIE CONTEMPLATIVE, *traduit sur l'Original Grec, avec des observations, où l'on fait voir que les Therapeutes dont il parle, étoient Chrétiens.* A Paris, chez Louis Guerin, rue S. Jacques, 1709. in-12. pag. 302.

L'Auteur du Livre dont on nous donne ici la Traduction avec des remarques, est un Juif d'Alexandrie, né peu d'années avant la naissance de Jesus-Christ, & qui s'appliqua beaucoup à l'étude des belles Lettres. On voit dans tous ses ouvrages une grande lecture des Auteurs prophanes, & sur-tout de Platon; ce qui a donné lieu à ce Proverbe Grec: ἢ Πλάτων φιλωνίζει, ἢ Φίλων πλατωνίζει: c'est-à-dire à la lettre, *ou Platon Philonise, ou Philon Platonise.* On trouve aussi dans ses Oeuvres plusieurs Sentences de Pythagore, & c'est apparemment pour cette raison que Sozoméne l'appelle Philon le Pythagoricien. D'ailleurs, il raisonne souvent selon les principes de la Philosophie Numérique, comme les Pythagoriciens, & comme ont fait plusieurs Chrétiens, qui croyoient qu'il y avoit quelque vertu dans les Nombres, & qui trouvoient des mystéres dans chacun en particulier. Philon fonde souvent là-dessus ses explications de l'ancien Testament. Quelques Peres des premiers siécles raisonnent assez souvent comme lui, & on peut voir ce que dit là-

dessus Eusebe de Césarée, dans son Interprétation du Pseaume LXII. où il réfute cette maniére d'expliquer l'Ecriture par les Nombres. Notre Auteur qui passoit pour le plus sçavant & le plus sage de toute sa Nation, fut député par les Juifs d'Alexandrie; vers l'Empereur Caligula, pour répondre aux calomnies que les Grecs de la même ville avoient répandues contre eux, ce fut en l'an 40. de Jesus-Christ. Il revint encore à Rome sous l'Empereur Claude, & y fit connoissance avec S. Pierre. Plusieurs années après ce second voyage, il composa son Livre de la vie contemplative, où il décrit, à ce que prétend le Traducteur, la vie des Chrétiens de l'Eglise primitive d'Alexandrie, fondée par S. Marc, & sur-tout la vie des Solitaires du Mont de Nitre. Il leur donne de grands éloges. Il fait mention de leurs assemblées, & il parle de leurs Prêtres, de leurs Diacres, & de leurs Vierges, mais il ne s'explique là-dessus qu'en termes généraux; apparemment par politique, dit le Traducteur, & de peur d'irriter ceux de sa Nation. La Traduction Françoise qu'on donne de cet Ouvrage, & qui a été faite avec soin sur le Texte Grec, paroît aussi fidélle pour le moins que la Traduction Latine qu'en a donné Sigismond Gelenius. Le Traducteur paroît s'être particuliérement appliqué à rendre avec clarté le sens de son Auteur, mais il a jetté un voile leger sur certains endroits où la bienséance ne permettoit pas d'être plûs clair. Un avantage de cette Traduction, c'est que c'est un portrait ressemblant, qui nous presente Philon tel qu'il est; c'est-à-dire, avec les fréquentes digressions que cet Auteur entasse les unes sur les autres, & jusqu'aux images basses dont il se sert, en parlant des excès du vin où se plongeoient les Gentils dans leurs débauches, en sorte qu'on peut juger du caractère & du génie de Philon dans cette Traduction, comme on en jugeroit en lisant l'original même. La Traduction est suivie d'observations sur le Livre de Philon, elles sont divisées en trois Parties. La premiere contient quelques réfléxions générales, & l'exposition du sentiment des Peres touchant les Thérapeutes de Philon. La seconde, diverses réfléxions pour confirmer l'opinion de ceux qui croyent que ces Thérapeutes étoient de veritables Chrétiens. Et la troisiéme, les réponses aux objections qu'on peut faire contre ce sentiment, Avant que de rapporter ce qu'on nous dit ici sur la Religion des Thérapeutes, il est à propos d'expliquer ce que c'est que le mot de *Thérapeute*. *Thérapeutes* vient de θεραπευτὴς, qui signifie quelquefois Médecins dans les Auteurs Grecs. Platon, dans son premier Livre

vre de la République, le prend en ce sens, & S. Epiphane, dans un passage que rapporte le Traducteur, dit aussi que *Thérapeute* signifie Médecin, mais il tire cette explication du nom de Jesus, qui veut dire Sauveur, d'où il veut que soit venu le nom de *Gesséens*, ou *Esséens*, qu'il confond avec celui de *Thérapeutes*. Philon entend par le mot de *Thérapeute*, *Adorateur*, ou *Serviteur*, & cette signification paroît ici beaucoup plus naturelle. Clement Alexandrin le prend dans le même sens, lorsqu'il dit que les Thérapeutes sont ceux qui servent Dieu d'une maniére libre & noble, & qui ont la connoissance de son véritable culte. Eusebe, dans son Histoire Ecclésiastique, doute si le nom de Thérapeutes n'a point été inventé par Philon, pour exprimer la sainteté de vie de ceux qui faisoient profession d'être serviteurs de Dieu, mais ce soupçon ne paroît pas bien fondé, car Philon dit expressément qu'on appelloit ceux de cette Secte, Thérapeutes, il cherche même la raison pourquoi on les nommoit ainsi, & il rapporte deux significations de ce mot, comme ne sçachant pas bien laquelle des deux, les Thérapeutes avoient eu en vûë, lorsqu'ils prirent ce nom-là. D'ailleurs, puisque le nom des Thérapeutes étoit encore en usage du tems de Clement Alexandrin, comme il est facile de le voir par le passage qu'on vient de rapporter : il y a toute apparence, dit le Traducteur, que ce nom n'est pas de l'invention de Philon.

Il s'agit à present de sçavoir, si ceux que Philon appelle Therapeutes, étoient Chrétiens : le Traducteur tient l'affirmative, & se propose d'établir ce sentiment dans les Observations qu'il nous donne ici. Nous rapporterons le plus succinctement qu'il nous sera possible ses principales Réflexions sur ce sujet. Il y a eu des temps où la critique étoit si peu en usage, que l'on admettoit sans peine comme véritables beaucoup de faits qui n'avoient pas même de vraisemblance. On s'en rapportoit à la bonne foi des Auteurs, & l'on négligeoit d'examiner, si ce qu'ils avançoient étoit fondé sur des témoignages certains. Ce n'est que depuis environ deux cens ans qu'on a commencé a examiner les faits & les points d'Histoire. Les découvertes qu'on a faites par ce moyen, ont enrichi le Public de plusieurs connoissances qui aident à déterrer tous les jours quelque chose de nouveau : mais on s'est enfin apperçû que bien souvent on avoit poussé la Critique trop loin ; qu'on avoit rejetté trop legerement des faits & des Histoires qui n'avoient aucun caractere de fausseté, & que plusieurs Modernes croyant apparemment se faire plus d'honneur en

prenant la négative, avoient trop facilement prononcé sur des choses qui demandoient plus de réflexion. Le Christianisme des Therapeutes de Philon est de ce nombre, dit ici le Traducteur, presque tous les Peres avoient écrit que les Solitaires dont cet Auteur parle dans son Livre de la Vie contemplative, étoient Chrétiens. Cette Tradition s'étoit conservée dans l'Eglise sans aucune contestation; mais il y a plus de cent ans que des Auteurs Protestans s'avisérent de rejetter le sentiment des Anciens. Joseph Scaliger entr'autres, & depuis lui Blondel, entreprirent de réfuter Eusébe, & ceux qui l'avoient suivi, mais avec si peu de succès l'un & l'autre, que bien loin de détruire l'opinion qu'ils attaquent, ils ne viennent pas même au point de la question : cela n'a pas empêché qu'ils n'ayent eu des partisans non seulement parmi les Protestans, mais parmi les Catholiques mêmes. M. de Valois dans ses Notes sur Eusebe, tâche de prouver contre son Auteur, que les Therapeutes n'étoient pas Chrétiens; il a gardé plus d'ordre & de méthode que ceux qui l'ont précédé; & s'il n'a pas réüssi dans son dessein, il a du moins rapporté tout ce qu'on pouvoit dire de plus vrai-semblable contre le sentiment opposé. Mais plusieurs Sçavans de nos jours, après avoir examiné ce qu'Eusebe & les autres Anciens disent touchant les Therapeutes de Philon, & pesé d'un autre côté ce que les Modernes alléguent contr'eux, ont jugé que les raisons des Critiques de ces derniers tems, n'étoient pas assez fortes pour nous obliger à rejetter un fait si généralement reçu dans l'Antiquité; il y a même eu des Protestans qui ont soûtenu que les Therapeutes étoient véritablement des Chrétiens. Quelque effort cependant qu'on ait fait jusqu'à present pour éclaircir ce point d'Histoire, on peut dire qu'il n'a été touché que fort légerement. Les Auteurs qui ont travaillé à l'Histoire Ecclésiastique, sont presque les seuls qui en ayent parlé; mais il n'est pas possible que lorsqu'on entreprend d'établir à la fois un si grand nombre de faits que ceux qui composent l'Histoire Ecclesiastique, on les examine chacun en particulier avec toute l'attention qu'ils méritent. Le Traducteur après bien des recherches, n'a trouvé qu'un seul Auteur qui ait fait une Dissertation sur ce point en particulier. C'est Thomas Bruno Protestant Anglois, lequel soûtient que les Therapeutes étoient Chrétiens. Sa dissertation est un Ouvrage posthume, imprimé en Angleterre en 1694. mais l'Auteur n'y avoit pas mis la derniére main, les choses n'y sont pas bien digérées; il s'arrête sur des faits peu importans, & en passe un grand nom-

bre d'autres qui demandoient plus d'attention.

On a donc obligation au Traducteur de Philon, d'avoir bien voulu traiter la chose avec plus d'exactitude. Le point d'Histoire dont il s'agit, est assez important pour mériter qu'on entreprenne de l'éclaircir. Après l'Ecriture Sainte, on n'a point de témoignage aussi ancien de la maniére de vivre des premiers Chrétiens, de leurs Assemblées, des différens degrés de la Hierarchie Ecclesiastique : c'est ce qui a engagé notre Auteur à donner au Public des Observations sur le Livre de la Vie contemplative, dans lesquelles il soûtient le sentiment des anciens Peres, & répond aux objections des Auteurs modernes. 1. De tous les caractéres que Philon represente dans les Therapeutes, il n'y en a point de plus propre aux Chrétiens que la pratique du renoncement universel, dont il dit que les Therapeutes faisoient profession. Tout ce qu'il rapporte de leur désintéressement, de leur vie en commun, du soin qu'ils avoient d'éviter le commerce des gens du siécle, convient parfaitement avec ce que S. Luc rapporte de la vie des premiers Chrétiens, comme l'a remarqué Eusébe. Philon, dit-il, rapporte, que lorsqu'ils embrassent ce genre de Philosophie, ils abandonnent tous leurs biens à leurs plus proches, & se détachent entiérement du soin des choses temporelles; qu'ils habitent hors des murailles des Villes dans des lieux deserts, pour éviter le commerce des Etrangers dont le mauvais exemple leur pourroit nuire. C'est ce que faisoient alors ceux qui étoient animés d'une foi vive, & qui vouloient imiter la vie des anciens Prophêtes. En effet, continuë Eusébe, nous lisons dans les Actes, que tous les Disciples des Apôtres vendoient leurs possessions, leurs biens & leurs maisons, qu'ils en apportoient le prix aux pieds des Apôtres, qui le distribuoient à chacun selon le besoin, & qu'il n'y avoit point de pauvres parmi eux. Philon nous dit à peu près la même chose des Therapeutes. 2. Une seconde marque de Christianisme dans les Therapeutes, dit le Traducteur, c'est que Philon remarque que leur Secte s'étoit répanduë en divers Pays, tant parmi les Grecs, que parmi les Barbares; ce qui s'accorde avec ce que l'Histoire Ecclesiastique nous apprend de l'accroissement de l'Eglise. Mais ce qui prouve manifestement, selon lui, que la profession des Therapeutes & celle des Chrétiens étoit la même, c'est qu'ils conviennent ensemble non-seulement pour les maximes & les coûtumes, mais aussi pour l'origine & le tems de leur naissance. Quant à l'origine, personne ne doute que les Therapeu-

tes, aussi-bien que les Chrétiens, ne l'ayent tirée des Juifs: pour le tems de la naissance de ces professions, il est le même; car comme on ne peut douter que le Christianisme n'ait commencé du tems de Philon, la maniére dont cet Auteur parle des Therapeutes, du concours de gens qui suivoient cette Profession, du grand nombre de ceux qui abandonnoient leurs biens pour l'embrasser, ne laisse aucun lieu de douter que la Profession dont il s'agit ne fût alors dans la ferveur de sa premiére institution. Philon parle ici en témoin oculaire, il represente les Therapeutes comme des gens qu'un puissant mouvement du S. Esprit portoit à un renoncement si grand & si général, à un genre de vie si merveilleux, qu'on n'avoit jamais vû ni oüi dire rien de semblable. Tout cela caracterise si bien le Christianisme, qu'il est difficile de comprendre, dit le Traducteur, comment on s'est avisé de nier une chose qui portant en elle-même toutes les marques de la vérité, se trouve encore autorisé du témoignage de tous les Peres. Il joint à tout ceci plusieurs autres marques pour confirmer son sentiment. Ces marques sont les Monasteres des Thérapeutes, les Hymnes qu'ils composoient & qu'ils chantoient, leurs Assemblées, & leurs Conférences le septiéme jour, la forme de leurs Eglises, leurs austerités, & la boisson chaude au jour du Sabat, l'observation des cinquante jours depuis la Pâque jusqu'à la Pentecôte, les Prêtres, les Diacres, & les Vierges qui étoient parmi eux, la Table sacrée qui paroît n'être autre chose que l'Eucharistie même, & enfin pour derniere marque, la priére vers l'Orient. Il s'étend au long sur tous ces points, & conclut qu'on ne sçauroit douter que ces Thérapeutes ne fussent Chrétiens. L'austerité dans laquelle ils vivoient, lui paroît sur-tout avoir tant de rapport avec l'austerité des anciens Solitaires Chrétiens, qu'il ne peut s'empêcher de dire, que les Thérapeutes étoient de vrais Disciples de Jesus-Christ. » Ceux d'entre les Thérapeutes, *dit* » *Philon*, qui sont les plus pénétrés d'amour pour cette sainte » doctrine, demeurent jusqu'à trois jours sans manger, il s'en » trouve même qui sont si remplis, ou pour mieux dire, si rassa- » siés de la vraye sagesse, qu'ils passent fort aisement jusqu'à six » jours sans prendre aucune nourriture, accoûtumés à subsister du » chant seul des Hymnes, à peu près comme on dit que les » Cigales vivent de rosée. »

Le Traducteur observe ici qu'on trouve des exemples de tou-

tes ces austerités parmi les Solitaires d'Egypte. Il rapporte là-dessus ce qu'on lit dans la vie de Saint Antoine. Que ce saint Hermite ne mangeoit jamais qu'après le Soleil couché, qu'il ne prenoit pour sa nourriture qu'un peu de pain avec du sel; qu'il ne beuvoit que de l'eau. & qu'il passoit même quelquefois deux ou trois jours sans manger. Il joint à cet exemple celui de saint Hilation, qui s'abstenoit de nourriture pendant trois ou quatre jours de suite: celui d'Adolius qui demeuroit jusqu'à cinq jours sans rien prendre; celui de Conon qui vécut trente années sans manger qu'une fois la semaine.

Philon dit, que ceux d'entre les Therapeutes qui n'avoient pas assez de santé pour suivre l'austérité des autres, ajoûtoient de l'hissope à leur pain, & que cet adoucissement passoit chez eux pour un délice qui ne pouvoit être permis que par nécessité. Le Traducteur remarque qu'on ne sçait pas bien ce que c'étoit que l'hyssope dont il s'agit ici; mais il dit que comme parmi les anciens Solitaires, il s'en trouvoit qui ajoûtoient des herbes à leur pain, il se peut faire que parmi ces herbes il y eût de l'hyssope. On parle diversement du suc & des proprietés de cette plante; les uns la font médicinale, les autres la mettent parmi les alimens: on peut voir ce qu'en dit Mathias Martinius, qui en parle fort au long dans son Lexicon Philologique sur le mot *Hyssopus*. Quoiqu'il en soit, ce que Cassien dit des repas des Solitaires, se rapporte assez à ce que Philon dit de ceux des Therapeutes; mais Cassien appelle *Lapsanum*, l'herbe qu'ils mangeoient. » Je passe, dit-il, sous silence leur austerité surprenante » qui fait que le comble des délices parmi eux, est de présenter » aux Freres pour leur repas, de l'herbe appellée *Lapsanum*, » assaisonnée avec du sel & détrempée dans de l'eau: la tempe- » rature de nos climats, ajoûte-t'il, & la fragilité de nos corps, » ne nous permettant pas de les imiter en cela. »

On ignore ce que c'est que le Lapsanum, dont parle Cassien, peut-être est-ce la même herbe que Philon appelle hyssope; mais toûjours la maniere dont ces deux Auteurs s'expliquent ici, marque assez qu'ils parlent de gens d'une même Profession; le comble des délices parmi les Therapeutes, dit Philon, est d'ajoûter à leur pain du sel mêlé avec de l'hyssope; le comble des délices parmi les Solitaires d'Egypte, dit Cassien, est de présenter aux Freres pour leur repas de l'herbe appellée *Lapsanum*, mêlée avec du sel. Peut-on voir, demande le Traducteur, une plus grande conformité? Au reste l'usage du Lapsanum étoit ancien parmi

les Solitaires, il en est fait mention dans la vie de Saint Pacôme donnée par les Peres Jésuites d'Anvers, à la fin du III. Tome du mois de May, num. 4. L'Auteur de cette vie écrit qu'un jour de Pâque, Palemon ordonna à son disciple Pacôme de préparer à dîner, & que Pacôme mêla de l'huile avec du sel, espece de mets dont les Solitaires se servoient ordinairement, après quoi il ajoûte, qu'ils se servoient aussi quelquefois du *Lapsanum*, mais sans huile & sans vinaigre, & que d'autre fois ils mêloient de la cendre avec le sel.

Philon dit, que dans les Assemblées où les Therapeutes mangeoient en commun, on servoit de l'eau chaude pour les Vieillards, cet usage n'est pas sans exemple dans l'Eglise : saint Justin dans son Dialogue avec Triphon, rapporte que chez les Chrétiens on buvoit chaud les jours de Sabat, qui dans un grand nombre d'Eglises, étoient des jours d'Assemblées. L'Impératrice Irene, femme d'Alexis Comnene, dans sa Régle pour les Religieuses, dit qu'en certains jours de l'année, elles doivent boire de l'eau chaude où l'on ait fait boüillir du cumin : on trouve la même chose dans la Régle du Maître, où parlant de la boisson du Carême, il dit : *Ceux qui sont les plus robustes, & qui voudront faire une plus grande abstinence, boiront de l'eau chaude mêlée avec du cumin.* Il y a bien de l'apparence, dit le Traducteur, que l'usage de la boisson chaude étoit venu des Therapeutes.

Il seroit tems de dire un mot des Réponses qu'on fait ici à diverses objections; mais la longueur de cet Extrait nous oblige de finir. Nous remarquerons seulement que ces Réponses sont pleines d'érudition, & dignes de leur célebre Auteur.

LUCRECE DE LA NATURE DES CHOSES,

Avec des Remarques sur les endroits les plus difficiles. Traduction nouvelle. A Paris, chez Pierre Ribou, Quai des Augustins, à l'Image S. Louis. 1708. in-12. deux Volumes. Tom. I. pag. 450. Tom. II. pag. 510.

LA grande quantité d'Editions qu'on a fait des Ouvrages de Lucrece, prouve assez l'estime qu'on a toûjours fait de ce Poëte. Son Poëme fut d'abord imprimé à Verone en 1486. in-fol. sous ce titre, *De rerum natura Lib. VI. ad Epicuri mentem descripti* Neuf ans après, il fut publié à Venise. 1495. in-4o. En 1500. Manuce Imprimeur dans la même Ville, en fit une Edition in-4o. avec les corrections de Jerôme Avancius de Verone.

En 1512. il en parut une autre à Florence in-fol. & Manuce la réimprima la même année in-8°. avec une Préface de Pierre le Blanc. Les Ouvrages de Lucrece furent ensuite imprimés à Paris en 1514. in-fol. avec les Remarques de Jean-Baptiste Pic de Bologne ; & l'année suivante à Venise in 8o. En 1531. il en parut une nouvelle Edition à Basle in-8°. corrigée sur les Originaux, si nous en croyons le titre, *ad verorum exemplarium fidem castigati*. En 1540. il en parut une autre à Lyon in-8o. Une autre à Venise en 1553. in-8°. Une autre à Lyon chez Sebastien Griffe, 1558. in-16. En 1563. Denis Lambin Professeur Royal, fit des Notes sur Lucrece, & publia une nouvelle Edition des Oeuvres de ce Poëte, qu'il avoit conferée avec les anciens Manuscrits, comme porte le titre, *Ex authoritate quindecim Codicum Mss. restituti, & brevibus Commentariis illustrati, in*-4o. Il en parut une ensuite à Paris en 1564. in-16. sans Notes, & sans Commentaire. *Obertus Giffanius*, Hubert Giffen, qui avoit aussi travaillé sur ce Poëte, en voulut donner une nouvelle Edition, qui fut d'abord imprimée à Leyde, avec des Notes marginales, 1565. in-8o. & trente ans après à Anvers chez Rapheleng. Denis Lambin, aidé des lumieres d'Adrien Turnebe, & de Jean Disnematin ou Disnemardi, surnommé Daurat, en fit une nouvelle Edition, qu'il publia à Paris in-8o. & in-16. en 1565. L'année suivante, on en fit une à Anvers in-8o. Une autre à Paris in-4o. 1570. Griffe réimprima la sienne en 1576. in-16. On en publia une autre à Francfort, 1583. in-8o. Une autre à Anvers, 1589. in-16. Une autre à Leyde, *Ad postremam Giffanii emendationem restituti*, 1595. *in*-8o. Une autre à Leyde, 1597. in-16. Une autre à Lyon, 1606. in-16. Une autre chez Rapheleng, 1611. in-16. Une autre à Amsterdam, 1616. in-32. Une autre à Francfort sous ce titre, *Notis brevioribus ex ipso Authore illustrati, cum lexico, sive indice absolutissimo Elegantiarum Lucretianarum, curâ & labore Danielis Pares.* 1631. *in*-8o. 2. *vol.* Jean Nardi fit des Observations sur Lucrece, & les publia avec le texte, à Florence en 1647. in-4o. Les Oeuvres de Lucrece furent traduites en Anglois, & publiées à Londres en 1656. in-8o. M. le Fevre Tanaq. nous en a donné une nouvelle Edition, 1662. in-4o. à Saumur. Celle qui fut faite par ordre du Roi, *ad usum Delphini*, parut en 1680. Depuis il en a paru une à Oxford, *Cum Interpretatione & Notis Th. Creech*, 1695. *in*-8o. On nous en promet une nouvelle Edition de Londres, peut être est elle déja imprimée, mais elle n'est pas encore venuë jusqu'à nous.

Voilà une Liste des principales Editions Latines des Ouvrages de Lucrece ; venons à présent aux Traducteurs François. M. de Marolles, Abbé de Villeloin, est le premier dont nous ayons connoissance. Il publia sa Traduction en 1650. in-8o. & elle fut réimprimée en 1659. in-8o. En 1677. parut une autre Traduction de Lucrece en Vers François, in-4o. sur celle de M. de Marolles. Mais la Langue Françoise ayant changé depuis ces Traductions, M. le Baron des Coutures en fit une nouvelle, qui parut pour la premiere fois à Paris en 1685. in-12. & qui fut réimprimée à Amsterdam en 1692. & c'est de cette Traduction dont on donne ici une nouvelle Edition.

Elle est entierement conforme à la premiere : on y a seulement ajoûté des Notes, dont les unes servent à expliquer les endroits de cet Auteur qu'on a jugé les plus difficiles ; les autres font connoître les fautes dans lesquelles M. le Baron des Coutures est tombé. Les autres répondent aux Critiques qu'on a faites de sa Traduction. Nous allons en rapporter quelques-unes.

M. le Baron des Coutures n'a point voulu décider sur le tems de la naissance de Lucrece. Il s'est contenté de dire » qu'Eusebe » de Pamphile le fait naître la 171. Olympiade, sous le Con- » sulat de Lucius Domitius Ænobarbus, & de C. Cassius, 657. » depuis la fondation de Rome. D'autres prétendent que ce fut » la 172. Olympiade, dans le tems que L. Licinius Crassus, & » Q. Mutius Scævola étoient Consuls, 658. ans depuis les com- » mencemens de cette capitale du Monde : de sorte que selon ce » calcul, Ciceron auroit eu douze ans moins que notre Philo- » sophe. « L'Editeur fait la remarque suivante sur cet endroit. » La plus commune opinion touchant la naissance de Lucrece, » dit-il, est qu'il est né douze ans après Ciceron, sous le Consu- » lat de L. Licinius Crassus, & de Q. Mutius Scævola, l'an du » Monde 3855. 658. de la fondation de Rome, 93. ans avant » la Naissance de Jesus-Christ. C'est le sentiment d'Eusebe, de » Denis Lambin, d'Hubert Giffen, & de Daniel Paré. « Il prétend que les Auteurs qui mettent la naissance de Lucrece dans la 171. Olympiade, se sont trompés, & il répond aux objections qu'on fait contre l'opinion qu'il établit.

» Dans la page suivante, M. le Baron des Coutures dit : » qu'il » est vrai semblable que Lucrece ayant choisi la secte d'Epicure » préferablement à toutes celles qui partageoient pour lors les » Philosophes, alla à Athenes, qui peu de tems avant avoit été » saccagée par Sylla, où Zenon qui étoit un vieillard severe, &

» l'honneur

» l'honneur de la secte Epicurienne, s'étoit acquis une estime » générale par son âge, par son sçavoir, & par sa vertu. Ce fut » sous ce Philosophe que Lucrece se perfectionna dans l'étude » de la Nature. (Remarque) M. le Baron des Coutures a suivi » le sentiment de Denis Lambin, & d'Hubert Giffen, qui assu» rent que Lucrece alla à Athenes pour y étudier, & qu'il eût » pour maître Zenon, pour lors chef de l'école d'Epicure. C'est » à tort que l'Auteur de la Lettre inserée dans le 22. Tome de » la Bibliotheque universelle critique M. le Baron des Coutures, » lorsqu'il dit que la cinquiéme bévûe est d'avoir avancé que » Zenon avoit été l'honneur de la secte Epicurienne, au lieu qu'il » est reconnu pour le Chef des Stoïciens. Ce Censeur, (dit-il » après M. Bayle) n'a pas pris garde, que le Zenon dont parle » M. des Coutures, est différent du Chef des Stoïciens: car ce» lui-ci est mort la premiere année de la 129. Olympiade, qui se » célébra le troisiéme Août sous le Consulat d'App. Claudius » Caudex, & de M. Flavius Flaccus, l'an du monde 3686. 489. » ans de la fondation de Rome, & 262. ans avant J. C. & par con» séquent sa mort précéde la naissance de notre Poëte de plus » de 160. ans; au lieu que celui dont parle M. des Coutures, » étoit de Sidon, comme l'a remarqué *Jonsius de scrip. hist. Philo*» *sop.* & contemporain de Lucrece. »

LE SACRAMENTAIRE DES PASTEURS, TIRE' DES *saintes Ecritures, des Conciles, des Peres, & des Usages de l'Eglise de France; contenant le Dogme & la pratique de tous les Sacremens: Avec un Traité des Monitoires, à l'usage des Cours Ecclesiastiques & Séculieres, & de Messieurs les Curés du Royaume. Par M. J.-F. Joliot, Prêtre du Diocèse de Besançon, Docteur en Théologie.* A Paris, chez Jean de Nully, ruë S. Jacques, à l'Image S. Pierre. 1709. vol. in-4o. divisé en trois Tomes. Premier Tome, pag. 343. Second Tome, pag. 242. Troisiéme Tome, pag. 224.

CEt Ouvrage a pour titre le *Sacramentaire des Pasteurs*, parce que les Sacremens sont la principale matiere qu'on y traite. C'est une compilation de tout ce qu'on a trouvé de meilleur, répandu en plusieurs Ouvrages, tant anciens que modernes. Les autorités qui en forment tout le corps, font voir qu'on a eu soin partout de ne rien avancer de soi-même, & qui ne fût appuyé sur l'Ecriture, ou sur la Tradition. Ce Livre peut être re-

gardé comme une Théologie sur les Sacremens, mais une Théologie familiere, aisée, & à la portée de tout le monde, une Théologie débarrassée de tous les termes épineux de l'Ecole. L'Auteur a joint au Traité du Sacrifice de la Messe, un Traité des Monitoires. Il dit qu'il l'a fait, parce que cette matiere n'est pas traitée dans les Ecoles; que peu d'Auteurs en ont parlé, & que ceux qui l'ont fait, n'en ont pas parlé suivant les usages du Royaume de France; au lieu qu'ici on a eu égard aux Déclarations des Rois, à leurs Edits, & aux Usages: d'autant plus que l'ignorance de ces matieres peut engager les Pasteurs dans de grandes fautes. L'Auteur remarque ici, qu'on peut dire des jeunes Ecclésiastiques qui sortent des Universités, ce qu'un Ancien disoit de la Jeunesse qui fréquentoit les Ecoles de son tems; sçavoir, qu'ils ne s'y remplissent l'esprit que d'idées inutiles, qu'ils n'y apprennent point ce qui est de pratique & d'usage, & que lorsqu'ils se voyent ensuite dans les emplois, ils s'y trouvent comme dans des Terres inconnuës, dont ils ne sçavent pas même la Langue. La lecture de cet Ouvrage pourra beaucoup servir à prévenir ce danger. C'est un mélange de Théologie, de Droit Canon, de Discipline, & de Morale. Voici comme l'Auteur lui-même nous en parle. » On a bien reconnu, dit-il, & à loisir, la » vaste étenduë des lumieres que demande le sacré Ministere. » Aussi on s'est proposé de rassembler dans ce Recueïl les plus » importantes connoissances qu'il requiert. Quoique la simplicité » en fasse le caractere, on se flatte néanmoins que la lecture en » sera fructueuse. Car si de tous les Livres qu'on peut faire, il » n'y en a point de plus utiles que ceux qui contribuent le plus » à l'instruction des Fidéles & de nos Freres nouvellement réünis » à l'Eglise, soit pour confirmer les premiers dans la foi que la » piété de leurs peres leur a fait succer avec le lait, soit pour » achever de convaincre les autres de la vérité qu'on leur avoit » cachée, il faut convenir aussi qu'entre tous ces Ouvrages, il » n'y en a point qui soient plus capables de produire un si bon » effet, que ceux qui font voir clairement, sans dispute, & par » un simple exposé, que la Foi de l'ancienne Eglise des premiers » siécles est toute conforme à celle que les Fideles professent, » & que les Nouveaux Convertis viennent d'embrasser. Or c'est » ce que les Pasteurs de l'Eglise pourront aisément persuader aux » uns & aux autres, en leur exposant simplement, comme nous » avons fait dans nos Observations, la perpetuité de notre » croyance, bien marquée dans la Tradition la plus pure, &

» sur-tout, en ce qui concerne les Dogmes que l'Hérésie Protestante nous conteste : d'où nos nouveaux Freres pourront conclure qu'on les avoit trompés, en fabriquant une nouvelle Religion pour eux, toute différente de celle que nos anciens Peres ont reçuë de Jesus-Christ même, par ses Apôtres, & par ses Successeurs. De plus, si dans cette même Tradition nous trouvons l'origine & le fondement de notre Discipline, de nos Usages, & de nos Rits, les Pasteurs marcheront d'un pas ferme dans toutes les fonctions saintes du sacré Ministere, & les Peuples pourront se flatter hardiment, en y conformant leurs mœurs & leur conduite, d'être encore les Disciples de Jesus-Christ & des Apôtres. Enfin, quelque petit avantage que le Lecteur trouve en ce Recueïl, on sera consolé de son travail, & on ne lui demande pour tout retour, qu'un peu de part dans ses prieres. On le soûmet avec humilité & avec respect à l'examen & à la correction de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. »

Voilà de quoi l'Auteur a jugé à propos de nous avertir à l'entrée de son Livre, qui consiste en treize Traités ; sçavoir, des Sacremens en général, du Baptême, de la Confirmation, de l'Eucharistie, du Sacrifice de la Messe, des Monitoires, du Sacrement de Penitence, de la Penitence publique des premiers siécles, des Indulgences, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre, du Mariage, & enfin des Dispenses du Mariage. Le Livre est disposé par Demande & par Réponse, comme on le peut voir dans l'exemple suivant.

DU MARIAGE.

» D. Pourquoi le Sacrement du Mariage est-il appellé de ce nom? R. Pour plusieurs raisons. 1o. Pour apprendre à la femme que la principale intention qu'elle doit avoir en se mariant, est d'avoir des enfans, & ainsi de devenir mere. *Matrimonium quippe ex hoc appellatum est, quòd non ob aliud debeat fœmina nubere quàm ut mater fiat.* S. August. lib. 19. contra Faustum. cap. 26. 2o. Parce que les soins que la mere prend dans cet état, éclatent plus que ceux du pere. *Quia mulieris officium plus apparet in matrimonio quàm officium viri. S. Raimundus tit. de Matrim.* 3o. Parce que ce qu'il y a de plus difficile dans cette condition tombe à la charge de la mere. *Infans ante partum onerosus, dolorosus in partu, post partum laboriosus esse noscitur matri. Ac ex hoc legitima conjunctio maris & fœminæ magis matrimonium quam*

» *patrimonium nuncupatur, aït Gregorius. 9. cap. ex litteris, extra* » *de conv. in fid.* 40. Parce que l'on voit certainement la mere » des enfans, au lieu qu'on n'a que des présomptions pour en » nommer le pere. *Filius est ejus quem nuptiæ demonstrant.*

» D. Y a-t-il plusieurs sortes de Mariages? R. Oüi. On peut » dire qu'il y en a de trois sortes. 1. Le légitime & naturel. 2. Le » ratifié. 3. Le consommé.

» D. Qu'est-ce que le Mariage légitime? R. C'est celui qui se » contracte par le consentement légitime entre des personnes li- » bres selon les loix: tel a été le Mariage de tous les hommes » avant la venuë de Jesus-Christ; tel est celui des Infidelles, des » Hérétiques, & enfin des Mariages clandestins qui ont précédé » le Concile de Trente.

» D. Qu'est-ce que le Mariage ratifié? R. C'est celui qui se » contracte en face de l'Eglise, & ajoûte au Mariage légitime » la qualité de Sacrement, &c.

Cet Ouvrage est fort instructif; mais comme il ne renferme aucunes réflexions nouvelles, nous croyons en avoir assez dit pour le faire connoître.

ULRICI HUBERI DE JURE CIVITATIS LIBRI TRES, novam Juris Publici Universalis disciplinam continentes, insertis aliquot de Jure sacrorum & Ecclesiæ capitibus. Editio quarta, priore multò locupletior, cum novis adnotationibus & novo Indice, in usum Auditorii Thomasiani. Francofurti & Lipsiæ apud Joh. Fridericum Zeitlerum. 1708. C'est-à-dire: *Le Traité du Droit des Citoyens, d'Ulric Huber, en trois Livres, contenant une nouvelle Methode du Droit Public Universel, & quelques chapitres touchant l'Eglise. Quatriéme Edition beaucoup plus ample que les premieres, avec de nouvelles Notes & une nouvelle Table, &c.* A Francfort & à Lipsic, chez Jean Frederic Zeïtler. 1708. in-4°. pag. 760.

ON doit cette nouvelle Edition à M. Thomassius, Professeur de Droit à Lipsic. Après avoir achevé son Traité du Droit naturel, il s'est proposé d'expliquer le Droit Public: & comme l'explication qu'en avoit donnée avant lui M. Huber dans un Ouvrage imprimé, s'est trouvée de son goût, il a cru qu'il valoit mieux l'adopter pour l'usage de ses disciples, que de leur donner inutilement la peine d'écrire, & se donner à lui-même celle de dicter. Il s'est contenté d'ajoûter quelques Notes

à cet Ouvrage, pour éclaircir les endroits qui lui ont paru obscurs, ou rectifier ceux qui lui ont semblé défectueux.

La distribution générale de son Traité est en trois Livres, divisés par plusieurs sections. On expose dans le premier Livre l'origine & la nécessité du Gouvernement. On observe que quoique tous les hommes soient égaux par la nature, il faut néanmoins pour le bon ordre de la société civile, que les conditions soient inégales. Et c'est cette inégalité qui a introduit les subordinations & les dépendances. La premiére espéce de gouvernement s'exerce dans les familles par la puissance paternelle. La seconde est attachée aux différens emplois que demandent les besoins réciproques des hommes. Et comme tous les hommes ne se portent pas également à leurs devoirs, il a fallu pour ceux qui s'en écartent, une autorité supérieure qui se fist obeïr.

Cette autorité réside dans le Prince sous la domination duquel on est né, ou dans ceux à qui il a confié son pouvoir, & qui le representent. La puissance du Souverain renferme tout à la fois l'autorité & les forces. L'autorité seule suffiroit pour les personnes raisonnables & fidéles à leur devoir ; mais sans les forces, souvent elle seroit méprisée, & deviendroit inutile : de même les forces seules sans l'autorité légitime ne seroient qu'une tyrannie ; mais lorsque les forces accompagnent le bon usage de l'autorité, le Régne du Prince est juste & paisible. La Puissance Souveraine a deux usages nécessaires pour la tranquillité publique ; l'un qui consiste à contenir les Sujets dans l'obeïssance & la justice ; l'autre à défendre l'Etat contre les entreprises des Ennemis ; c'est ce qu'on appelle les forces du dedans & les forces du dehors.

De l'explication de ces principes généraux, l'Auteur passe au détail des droits de Souveraineté, qui ne sont ignorés de personne, & que nous ne répéterons point ici : mais après en avoir fait une énumération fort exacte, il demande si ces droits sont sujets à la prescription ? Et il décide pour la négative ; parceque, dit-il, la prescription n'a été introduite ni par le Droit Divin, ni par le Droit naturel, c'est le pur ouvrage des Loix Civiles. Or le Prince est au-dessus de ces sortes de Loix, & par conséquent on ne peut point s'en servir contre lui-même.

Comme les soins de la Religion sont partie du Droit Public, on traite ici assez amplement de l'Eglise, & de ses Ministres ; mais par la maniére dont on y parle du Pape & de sa puissance, il est facile de connoître de quelle Religion est l'Auteur.

On vient après cela à examiner ce qui regarde la Police, les Finances, les Tributs, les Alliances, les Jurisdictions, & les Droits de la Guerre. On explique aussi les différentes formes de Gouvernement. On compare & on balance les avantages & les inconvéniens de chacune. On joint à cet examen l'explication des différentes voyes de parvenir à la Souveraineté. La voye de l'élection est, au sentiment de l'Auteur, une source de cabales & de guerres. La voye des successions naturelles lui paroît la plus légitime. Et dans l'ordre des successions, on suit en certains pays la proximité du degré à l'égard des Souverains, comme à l'égard des particuliers; & en d'autres Pays, on s'attache inviolablement à la suite des lignes, sans faire attention au degré. On distingue ces diverses maniéres de succéder, par les termes de succession héréditaire, & succession linéale. L'Ouvrage entier ne contient presque que des principes généraux, qui paroissent très-propres pour instruire des jeunes gens, mais qui ne sont de nul usage pour un Extrait.

LI. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 23. Decembre M. DCCIX.

L'ETAT PRESENT DE LA GRANDE BRETAGNE, *après son heureuse union en 1707. sous le Régne glorieux d'Anne, Reine de la Grande Bretagne, France, Irlande, &c. Par Guy Miege, Auteur de l'Etat nouveau de l'Angleterre, dont il s'est débité cinq Editions en très-peu d'années.* A Amsterdam, chez les Westeins. 1708. in-8°. 2. vol. pag. 804. sans la Table.

CE Livre est divisé en deux Tomes, & chaque Tome est soû-divisé en deux Parties. Dans la premiere Partie, l'Auteur fait un abregé de l'Histoire d'Angleterre, depuis les Rois Bretons, jusqu'au Regne de Guillaume le Conquérant. Après cet abregé suit une description générale de l'Angleterre. M. Miege parle ensuite des avantages que l'Angleterre posséde au dessus des autres Royaumes. Ces avantages consistent, selon lui, en ce que le Pays est fertile & agréable à la vûe, en ce qu'il nourrit des coqs & des chiens qui sont exercés au combat, en ce qu'on n'y voit point de loups, ni de sangliers, ni d'ours, &c. Il convient que les Palais qu'on voit en Italie & en France, sont

beaucoup au-dessus de ceux qu'on trouve en Angleterre ; mais il prétend que ce Royaume l'emporte sur les autres parties de l'Europe par ses Eglises, ses Clochers, ses Universités, ses Salles publiques, ses Ponts, ses Monumens antiques. Il entend par ces Monumens, l'amas de pierres qui se voit dans la plaine de Salisbury, les Pyramides qui sont dans la Province de Westmorland, les soûterrains de Badminton, &c. Il dit encore qu'il n'y a point de Royaume plus peuplé que l'Angleterre ; la Ville de Londres seule contient près d'un million d'ames, selon lui. » Il y a, dit-il, cent & vingt mille maisons logeables dans » Londres, & en comptant huit personnes dans chaque mai» son l'une portant l'autre, le nombre des Habitans se montera » sur ce pied-là à 960000, c'est-à dire, à 40. mille moins d'un » million.

M. Miege divise ensuite l'Anglerterre en 40. Provinces, qu'il décrit l'une après l'autre ; il marque les Villes qui ont droit d'envoyer des Députés au Parlement, celles qui sont titrées ; & il donne une idée des principales maisons de campagne qui sont dans chaque Province. Toutes ces descriptions sont fort succinctes, à la réserve de celle de la Ville de Londres, dans laquelle il s'est assez étendu ; il y rapporte des choses fort curieuses.

La seconde Partie du premier Tome est employée à faire le caractére des Habitans de la Grande Bretagne, que l'Auteur appelle Bretons Anglois. Il parle d'abord de la Langue, qu'il prétend être un composé du Saxon, du Latin, & du François. Lorsque les Romains possédoient l'Angleterre, dit-il, ils obligérent la Nation à apprendre la Langue Latine ; & l'on s'en sert encore aujourd'hui dans les Registres des Cours de Justice. Ensuite les Saxons introduisirent leur Langue par-tout où ils s'établirent. Enfin, continuë-t-il, les Normans s'étant rendus maîtres de l'Angleterre, après les Saxons, ils obligérent ceux-ci à apprendre le Normand, en sorte que les Statuts d'Angleterre, les Plaidoyers, les Actes publics, les Sermons se firent en Langue Normande, jusqu'à la fin du Régne d'Edouard III.

M. Miege parle ensuite de la complexion des Anglois : Ils sont » dit-il, d'une constitution fort robuste, mais ils la gâtent par » l'éducation ; car quand leur nourriture ordinaire vient à leur » manquer, ils en sont plus incommodés que les autres Nations ; » c'est pourquoi on dit communément, qu'un Ecossois verra » bien-tôt le bout d'un Anglois, parce qu'il est plus aisé à nour» rir ; & l'on remarque, continuë-t-il, que les Anglois perdent

» plus de Soldats dans une premiére Campagne, qu'aucune au-
» tre Nation, s'ils sont mis à quelque épreuve un peu rude. Ils
» sont fort complaisans pour les femmes ; & c'est cette grande
» complaisance qui fait que les femmes y ont plus de liberté
» qu'en aucune partie de l'Europe ; les jaloux y sont regardés
» comme des fous ; & celui qui a sujet de l'être, comme une
» personne qui a fait un mauvais choix.

L'Auteur leur donne beaucoup de valeur, d'adresse, de vanité, d'éducation, &c. mais peu de politesse pour les Etrangers. » J'ai vû le tems, dit-il, que des Etrangers, parlant François » dans les ruës de Londres & de Westminster, couroient risque » d'être insultés. « M. Miege vante beaucoup l'esprit des Anglois, tant pour les Sciences que pour les Arts, & il donne une Liste des Sçavans qui ont vécu en Angleterre dans les siécles passés ; cette Liste est tirée de la Cosmographie de Heylin.

Il parle ensuite de la Religion qu'on professe en Angleterre. Il croit, après le D. Stillingfleet, que S. Paul est le premier Fondateur de l'Eglise d'Angleterre : mais à cause des persécutions, dit-il, ou faute d'un nombre suffisant de Prédicateurs, le Christianisme n'y fleurit que sous le régne de Lucius Roi Breton, qui vivoit sur la fin du second siécle. Il ajoûte que les Bretons avoient des Evêques, qui ne dépendoient aucunement du Siege de Rome ; l'Eglise Britannique demeuroit toûjours une Eglise distincte & indépendante de toute autre.

» Mais quand les Saxons vinrent à posséder cette Isle, & que
„ les naturels Habitans du Pays furent obligés de se refugier
„ dans les montagnes de Galles, la Foi Chrétienne s'y réfugia
„ avec eux, ce Pays fut encore replongé dans les ténébres du
„ Paganisme, jusqu'à ce qu'environ l'an 596., le Moine Augus-
„ tin ayant été envoyé par Gregoire le Grand, pour prêcher
„ l'Evangile dans ce Pays, l'Ouvrage prospéra si bien par sa di-
„ ligence & son zéle, que tous les Saxons furent peu à peu con-
„ vertis à la Foi Chrétienne, & qu'Augustin fut fait le premier
„ Evêque de Cantorbery, mais dépendant de la Cour de Ro-
„ me. "

M. Miege rapporte ensuite les 39. Articles qui composent la Confession de Foi de la Religion Anglicane : il fait après une description de toutes les autres Sectes qui sont tolerées en Angleterre ; tels sont les Presbytériens, ainsi appellez, parce que leur Eglise est gouvernée par les Anciens ; les Indépendans, les Anabaptistes, les Quakers ou Trembleurs, &c. On trouve, après ce détail,

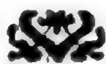
détail, une légere teinture des mœurs des Anglois. » Ils se nourrissent principalement de viande de Boucherie, dit Mr. Miege, les soupes, les ragoûts, la venaison, le gibier & le poisson ne sont gueres que pour les bonnes tables. En patisseries, mais principalement en patés de venaison, continue-t'il, ils surpassent toutes les Nations. Leurs varietés de boudins, leurs soupes de raisin de Corinthe, leurs tourtes de Noëls, &c. sont des mets qui leur sont particuliers, & à peine connus des autres Nations. »

» Il n'y a pas fort long-tems qu'ils ne mangeoient la plûpart que très-peu de pain & j'en ai même connu qui n'en mangoient pas; aujourd'hui ce n'est plus cela. »

Mr. Miege parle ensuite des Exercices les plus particuliers aux Anglois, de leurs monnoyes & de leur Commerce, des commodités pour voyager, comme les Paquetbots, des Postes, &c. Il décrit les divers Ordres de la Noblesse & du Clergé, & il traite des sources des divisions qui sont si fréquentes en Angleterre.

Le second volume est aussi divisé en deux parties. Mr. Miege commence par un examen des Loix & du Gouvernement du Royaume. Il parle ensuite du Roi, il explique les marques de sa Grandeur, & jusqu'où s'étend son autorité Royale, & comment le Royaume est gouverné pendant la minorité du Prince, ou lors que le Roi n'est plus jugé capable de le gouverner. On voit ensuite une Histoire fort abregée des Rois d'Angleterre, depuis Egberg, qui a commencé à régner, selon Mr. Miege en 819. jusqu'à la Princesse qui occupe le Trône aujourd'hui: l'Auteur finit par la description des forces du Royaume, de la Cour du Roi, de ses revenus, de son Conseil, & du Parlement.

Voilà une idée de ce que l'Auteur a dit de l'Angleterre, il garde à peu près la même méthode dans ce qu'il rapporte de l'Ecosse. Il a mis à la fin de l'ouvrage, une liste des Pairs de la Grande Bretagne, tant Ecclésiastiques que Séculiers: une autre des grands Officiers de l'Etat, de la Jarretiere & des principaux Officiers de Guerre tant par terre que par mer.



PETRI VAN HOEKE ECCLESIÆ LUGD. BAT. PAStoris, Delineatio cognitionis & veritatis in Lege & Evangelio. Adjecta est Appendix de convenientia & differentia fidelium ante Legem, sub Lege, & Evangelio. C'est-à-dire : *Idée des vérités contenues dans la Loi & dans l'Evangile.* A Leyde, chez Jean du Vivié. 1708. in-8°. pag. 259.

LE dessein de Mr. de Hocke en composant cet Ouvrage, a été de donner à ses disciples le plan d'une Théologie Didactique & tirée de l'Ecriture. Pour le rendre plus utile il a observé trois choses. 1. Il s'est appliqué à proposer nettement l'état de la question. 2. A établir solidement son sentiment. 3. A répondre aux objections d'une maniere précise. Il ajoûte qu'il s'est proposé de parler avec liberté ; mais il avertit en même tems, qu'il s'est bien donné de garde d'avancer des sentimens téméraires. Il ne veut dire que des choses vrayes, la vérité étant le principal ornement de la Théologie.

Mr. de Hocke commence par traiter de la Religion naturelle, & de la Divinité de la parole de Dieu. Il prouve ensuite l'existence du premier Etre, & il en parcourt tous les attribus. Il parle après cela du Mystere de l'Incarnation, de la Grace, de la prédestination, des Péchés, de la Justification. De-là il passe à l'explication de tous les préceptes du Décalogue & il s'applique à exposer quelle doit être la Foi que Dieu exige des Chrétiens. On trouve ici plusieurs questions curieuses touchant la Foi des Patriarches de l'Ancien Testament. Après ces questions l'Auteur en examine d'autres qui ne sont pas moins importantes. Il traite du nom de Jesus, de la vie publique de Jesus-Christ, de son état humilié, de son Sacerdoce, de ses Satisfactions, &c. On trouve après cela une explication des Sacremens selon la doctrine des Protestans. L'Auteur parle ensuite de l'Eglise, de son Gouvernement, de la Résurrection, du Jugement, &c.

Toutes ces questions sont traitées avec beaucoup de brieveté, elles ne sont, pour ainsi dire, qu'ébauchées, comme le titre le fait connoître ; & il y a bien de l'apparence, que ce n'est ici que le plan de quelque gros Traité de Théologie, que l'Auteur médite de donner au Public ; il semble même le donner à entendre. Si ce petit Ouvrage plaît au Public, dit-il dans la Préface qu'il adresse à ses disciples, si je m'apperçois que vous en ayez tiré

quelque utilité, cela me déterminera à travailler à des Ouvrages d'une plus grande étenduë.

ECONOMIA NELLE FABRICHE, E REGOLA DI Tutti li materiali per construire ogni fabrica urbana, e rurale, &c. C'est-à-dire : *L'Economie des bâtimens, ou description de tous les matériaux qui entrent dans un Edifice, avec les prix des Ouvrages.* A Bologne, de l'Imprimerie de Jean-Pierre Barbiroli. 1708. in-4. pag. 120.

IL y a dix ans que cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois. Il ne contenoit alors qu'une partie, dans laquelle l'Auteur, après avoir fait le portrait d'un Architecte habile, enseigne les regles pour bien construire un bâtiment de quelque nature qu'il soit; fait la description de tous les matériaux nécessaires, & fixe les prix de tous les ouvrages qui entrent dans la construction d'un édifice.

Mr. Spinelli a ajoûté une seconde partie à cette édition: cette seconde partie est une Critique de l'Ouvrage de Mr. J. B. Natali, intitulé, *Il Martello del Maratore*, le Marteau du Mâçon, ou Tarif général de tous les ouvrages de Mâçonnerie. Mr. Spinelli a inseré ce Tarif dans la seconde partie de son livre, mais il releve cet Auteur presque par tout, & il a placé ses corrections à la fin de chaque article où il prétend que Mr. Natali s'est trompé, afin que le Public connoisse, dit-il, le peu de fond qu'il y a à faire sur l'ouvrage de cet Auteur, qui étoit à la vérité très-habile dans le dessein, mais qui n'avoit aucune connoissance de la Pratique.

On trouve ensuite plusieurs instructions sur la maniere de bien construire un bâtiment : ces instructions peuvent être utiles à ceux qui commencent à s'appliquer à cet art. L'Auteur a joint quelques figures à ces instructions, pour les rendre plus claires & plus intelligibles. Il donne ensuite un nouveau Tarif des Ouvrages de Maçonnerie, & pour faire connoître qu'on ne se trompera pas en le suivant, il rapporte plusieurs marchés conclus sur ces mêmes prix.

Mr. Spinelli a pourvû à tout : il a ajoûté à la fin du livre quelques remedes pour guérir les maladies & les blessures que peuvent avoir les pauvres Maçons qui travaillent loin des Villes, & qui sont par conséquent destitués de tout secours.

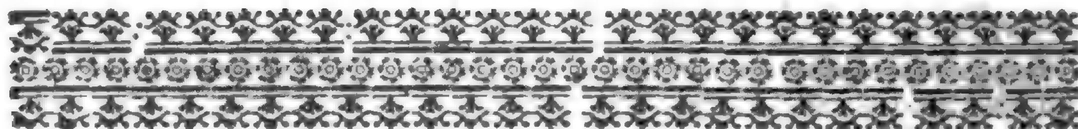


TABLE DES MATIERES

Contenues dans les Journaux des Sçavans de l'année 1709.

A

B.

C

Fin de la Table.



